Digitized by Google

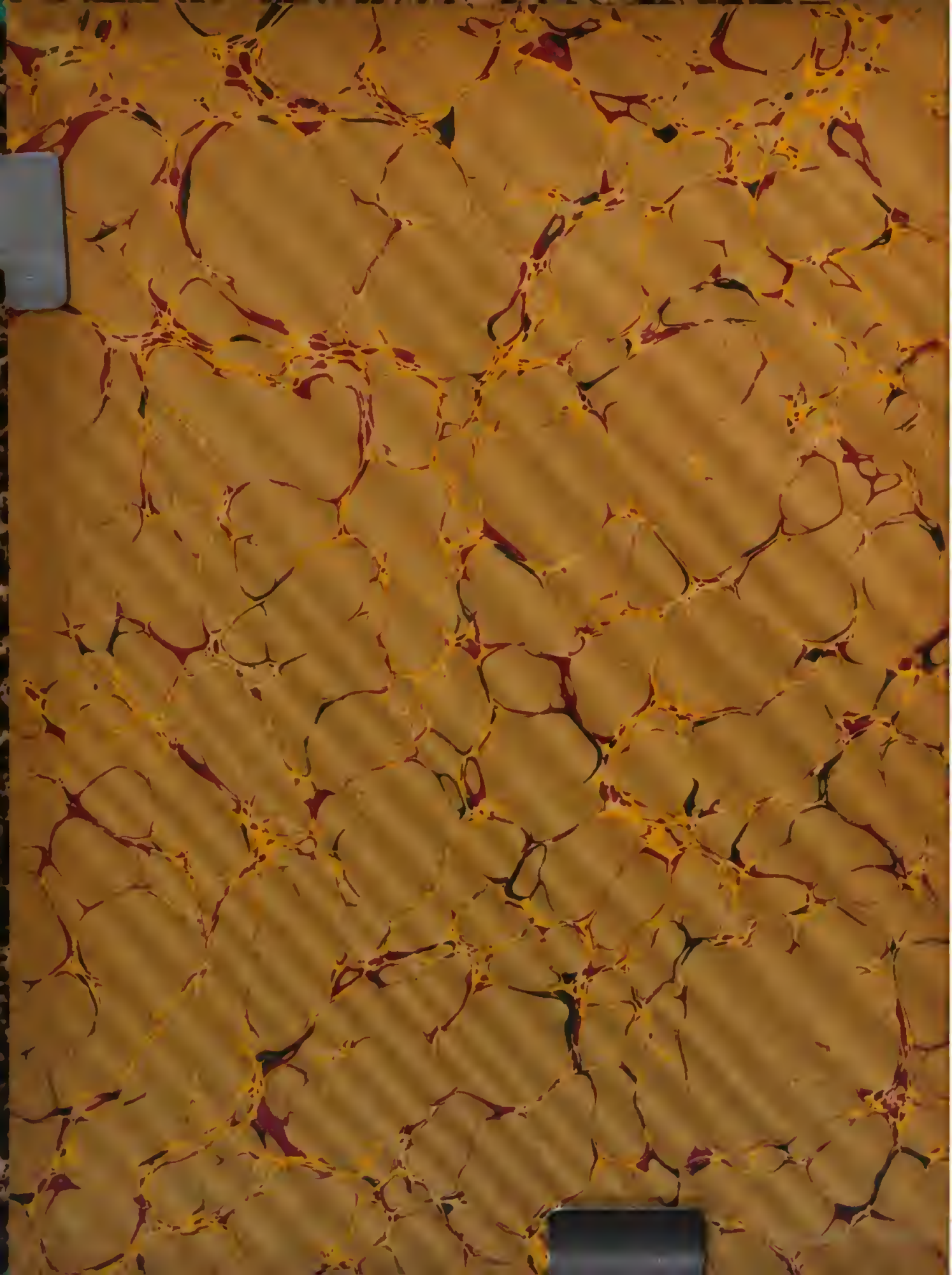

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITE — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Du 1.er Janvier au 17 Mai 1908

LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES)

Rue Sainte-Catherine, 3

1908

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 601 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 5 JANVIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

AVIS

Le 6e volume des *Délibérations des Corps municipaux de la ville de Lyon pendant la période révolutionnaire*, comprenant la période du 24 thermidor an II au 6 ventôse an IV, vient de paraître.

Il est mis en vente à la Mairie Centrale (2me bureau), au prix de 4 fr. 50 l'exemplaire.

Les volumes précédents sont toujours en vente aux prix suivants :

1er volume	Fr.	4 »
2e »		5 »
3e, 4e et 5e volume... ...		4 50

SOMMAIRE

Erratum (p. 1).

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908. — Extrait (p. 1).

Cimetières de Lyon — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté (p. 3).

Nominations, mutations (p. 3).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2620 à 2625).

Chemin vicinal ordinaire du « Pré-Gaudry ». — Cession de terrain par les mariés Weits-Dupuy (p. 3).

Renouvellement du bail Grandjean pour l'occupation d'un terrain place Gerson (p. 3).

Chemin vicinal ordinaire « de la Colombière ». — Cession de terrain par les mariés Tenand-Varvier (p. 3).

Chemin vicinal ordinaire « des Verriers ». — Cession de terrain par Mme Dante (p. 3).

Instance Triviot. — Projet de transaction (p. 4).

Souscription de la ville de Lyon au Comité du monument Emile Zola (p. 4).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunions (p. 4).

Concours pour la désignation d'un dessinateur à la Voirie municipale. — Résultat (p. 4).

Itinéraire du vérificateur des poids et mesures pendant le mois de janvier 1908. — Avis (p. 4).

Résultats d'adjudication (p. 5).

Avis d'adjudication (p. 5).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 5).

Caisse spéciale en faveur des retraites des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon. — Opérations de l'année 1907 (p. 5).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 5).

Demandes en autorisation de construire (p. 5).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 5).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 7).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 7).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 9).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 10).

Documents statistiques (p. 12)

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 23 Décembre 1907 (suite) (p. 333 à 352).

Erratum.

Musées et Muséum. — Taxes d'entrée.

Titre II. — Art. 2, § 3. — *Au lieu de :*
Cette perception sera exigible les mardis (après-midi), les mercredis, les jeudis (matinées seulement), les vendredis et les samedis de chaque semaine.

Lire : Cette perception sera exigible les mardis, les mercredis, les jeudis (matinées seulement) et les vendredis de chaque semaine.

Les étrangers à la ville de Lyon paieront également la taxe les lundis et samedis, conformément à l'article 1er du présent arrêté.

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi portant fixation du Budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908. — Extrait.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

.....

.....

Art. 3. — Les opérations prescrites par l'article 4 de la loi du 21 juillet 1894 seront immédiatement entreprises à l'aide du crédit de 3 millions ouvert au Ministre des Finances. Elles auront pour objet de déterminer le revenu net actuel des propriétés foncières non bâties.

Les évaluations seront effectuées dans chaque commune en tenant compte des exploitations distinctes, d'après un tarif établi par nature de cultures et de propriétés, ou à l'aide de baux authentiques ou de déclarations de locations verbales dûment enregistrées.

Les résultats de ces évaluations seront communiqués aux intéressés qui auront un délai de deux mois pour présenter leurs observations.

Il sera rendu compte, chaque année, par un rapport distribué aux Chambres et publié au *Journal Officiel*, des opérations faites et des méthodes d'exécution.

Art. 4. — A partir du 1er janvier 1909, les rôles du droit de vérification des poids et mesures seront dressés en prenant pour base les résultats des recensements opérés au cours de l'année précédente et en tenant compte des déclarations d'ouverture ou de fermeture d'établissement, d'augmentation ou de diminution de matériel qui auraient été faites au bureau du vérificateur de la circonscription.

Lorsque le vérificateur constate, au cours de la tournée ordinaire de revision périodique, que l'assujetti est porté au rôle primitif pour une taxe supérieure à celle qui correspond au matériel possédé, il inscrit la cote ou partie de cote

en excédent sur un état de dégrévement qui sera ensuite homologué par le Préfet ; par contre, s'il constate au cours d'une tournée quelconque, que des poids, mesures ou instruments de pesage ne figurent pas dans un rôle de l'année, il fait comprendre ces éléments d'imposition dans un rôle supplémentaire.

Le droit de vérification en est exigible en une seule fois, quinze jours après la clôture officielle des opérations dans la commune ou quinze jours après la date de la publication du rôle si cette date est postérieure.

Le délai imparti pour les réclamations court également de la clôture des opérations dans la commune ou de la date de la publication du rôle si cette date est postérieure, sans préjudice du délai spécial prévu pour les cas de faux ou double emploi par l'article 1 de la loi du 29 décembre 1881.

Les marchands ambulants, débiteurs, colporteurs et généralement toute personne qui, accidentellement ou non, vend au poids ou à la mesure dans les halles, foires, marchés, rues ou places publiques, doivent acquitter le droit de vérification préalablement au contrôle de leur matériel.

Toute personne non assujettie peut, sur sa demande, obtenir la délivrance du poinçon annuel de vérification en acquittant le droit par anticipation ; un arrêté ministériel peut toutefois lui accorder l'autorisation de ne verser le droit qu'après la publication du rôle.

.....

Art. 35. — L'article 1er de la loi du 14 juillet 1905 est modifié ainsi qu'il suit :

« Tout Français privé de ressources, soit âgé de soixante-dix ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable qui le rend incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence, reçoit, aux conditions ci-après, l'assistance instituée par la présente loi. »

Art. 36. — L'article 20 de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, est complété comme suit :

« Les ressources pouvant provenir du travail des vieillards de soixante-dix ans n'entrent pas en compte. »

Art. 37. — Lorsque l'application des barèmes annexés à la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources imposera à une commune une part plus élevée dans la dépense lui incombant par assisté que celle qui résulterait de l'application des barèmes annexés à la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, cet excédent de charges sera couvert par une subvention complémentaire allouée à la commune.

La portion de la dépense à couvrir au moyen de cette subvention complémentaire sera répartie entre les départements et l'Etat selon le barème B de la loi du 14 juillet 1905.

....

Art. 41. — L'allocation journalière de soixante-quinze centimes (0 fr. 75) prévue à l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée et accordée aux familles des jeunes gens qui justifient de leur qualité de soutiens indispensables de famille, sera allouée à partir du 1er janvier 1908 aux familles des réservistes et des territoriaux accomplissant une période d'instruction et justifiant également de leur qualité de soutiens indispensables de famille.

Leur nombre ne pourra dépasser 12 p. 100 du contingent annuel appelé.

Cette allocation sera attribuée par le conseil départemental institué par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 ; la procédure à suivre sera celle qui est déterminé par ledit article.

Le crédit ouvert au budget du Ministère de l'Intérieur, en exécution de l'article 85 de la loi de finances du 13 avril 1898, est reporté au budget du Ministère de la Guerre.

.....

.....

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1907.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le Ministre des Finances,
Signé : J. CAILLAUX.

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu les décrets des 23 prairial an XII et 4 thermidor an XIII, relatifs aux concessions de terrains dans les cimetières, ensemble l'ordonnance du 6 décembre 1843 ;

Vu l'instruction ministérielle du 20 décembre 1843 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le règlement sur la police des cimetières, en date du 27 avril 1878,

ARRÊTE :

Concessions temporaires.

Article premier. — A partir du 1er janvier 1909, il sera procédé à la reprise des terrains concédés temporairement dans les différents cimetières de Lyon (Loyasse, Guillotière, Croix-Rousse).

Cette reprise comprendra :

1° Les terrains concédés pour 30 ans, du 1er octobre au 31 décembre 1876, qui n'auront pas été renouvelés dans le délai prescrit par l'article 1er, titre II, de l'ordonnance du 6 décembre 1843, reproduit dans les actes de concessions ;

2° Les terrains concédés pour 15 ans, du 1er octobre au 31 décembre 1893.

Art. 2. — Avant le 1er avril 1909, les familles devront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés.

Faute par elles de se conformer à cette prescription, l'Administration fera procéder d'office à l'enlèvement de ces objets, lesquels resteront néanmoins à la disposition des intéressés, pendant un an et un jour, moyennant le payement des sommes fixées par le règlement du 27 avril 1878.

A l'expiration de ce délai, tous les signes funéraires, de quelque nature qu'ils soient, et qui n'auront pas été réclamés, seront considérés comme épaves et tomberont dans le domaine public, conformément à l'article 3 de la loi du 1er décembre 1790, et aux articles 539 et 713 du Code civil.

L'Administration ne sera en aucun cas responsable envers les familles, des objets qui, par l'effet des travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Terrains généraux.

Art. 3. — Les terrains réservés aux sépultures générales et dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1er octobre au 31 décembre 1902 inclus, seront repris par la Ville le 1er janvier 1908.

Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront enlevés pour être mis en dépôt dans les magasins du cimetière ; ils seront ensuite rendus aux personnes qui les réclameront, en justifiant de leur propriété, dans le délai de trois mois, à partir du 1er janvier 1908 ; passé ce délai, les objets qui n'auraient pas été réclamés seront vendus et le produit de la vente sera affecté aux frais de réparation et d'entretien du cimetière.

Les demandes pour obtenir la remise des signes funéraires devront être adressées à la Mairie de Lyon, par écrit, sur une feuille de papier timbré à 0 fr. 60 avant le 1er avril 1908.

Art. 4. — Le présent arrêté sera imprimé et affiché.

Lyon, le 1er janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 28 décembre 1907, M. Sabatier (Florian), a été titularisé dans l'emploi de dessinateur qu'il occupe à la Voirie municipale.

Par arrêté du 31 du même mois, a été prononcée la permutation de MM. Chanellière, expéditionnaire à la Mairie du 3e arrondissement, et Escallier, expéditionnaire à la Voirie municipale.

Digitized by Google

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Chemin vicinal ordinaire n° 64 du Pré-Gaudry. — Cession de terrain par les mariés Weitz-Dupuy.

(Commission générale.) — N° 2620.

Messieurs, par une pétition en date du 7 décembre 1907, M. Jules Woitz, constructeur, demeurant à Lyon, chemin des Culattes, 107, a demandé l'autorisation de modifier les bâtiments qu'il possède chemin vicinal ordinaire n° 64 du Pré-Gaudry à proximité de la desserte de son usine.

Ces bâtiments comprennent une construction d'un rez-de-chaussée, composée de deux logements ouvriers de quatre pièces, une annexe servant de cave et une remise à voitures avec écurie.

Ils sont indiquées dans l'extrait du plan inséré au verso du procès-verbal de mensuration joint au dossier, entre les lettres A et B.

Ils présentent une longueur de 28 m. 70 c. en façade sur la partie ouverte de l'embranchement du chemin vicinal ordinaire n° 64 du Pré-Gaudry, et forment sur l'alignement de cette voie publique approuvé par décision de la Commission départementale du 19 décembre 1903, une saillie de 3 m. 42 au point A, la saillie au point B étant à peu près nulle.

La portion des bâtiments à réunir à la voie publique en exécution de l'alignement approuvé est figurée au plan par une teinte jaune ; elle présente une surface de 57 m. 97 d. carrés, estimée par MM. les Agents voyers à la somme totale de 6,000 francs, se décomposant ainsi :

1° Terrain : 57 m. 97 d. carrés à 12 fr. le mètre... Fr.	695 64
2° Indemnité pour déclôture, démolition des bâtiments, éviction des locataires et tous dommages pouvant résulter de l'élargissement et du nivellement du chemin.	5,304 36
Total égal..... Fr.	6,000 »

Il convient de remarquer que lesdites constructions ne paraissent pas pouvoir être assujetties aux servitudes de voirie. Par suite, le propriétaire peut les faire aménager et restaurer à son gré, et la Ville ne peut l'en empêcher qu'en acquérant soit à l'amiable soit par voie d'expropriation les parties en saillie sur l'alignement.

Après examen de cette affaire, j'ai pensé qu'il était préférable de réaliser immédiatement l'acquisition des terrains à occuper sur la propriété Woitz pour l'élargissement de l'embranchement du chemin de Pré-Gaudry, s'il était possible de traiter à des conditions acceptables, plutôt que d'ajourner l'exécution de cet élargissement à un moment où les terrains transformés auraient acquis une plus grande valeur.

J'ai, en conséquence, autorisé MM. les Agents voyers à engager des pourparlers avec les mariés Weitz-Dupuy, en vue de l'acquisition amiable au prix maximum de 6,000 francs des terrains dont il s'agit.

Les mariés Woitz-Dupuy ont accepté cette estimation et ils ont signé un projet de traité que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Les conditions de ce projet de traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le rendre définitif.

Quant à la somme de 6,000 francs, montant du prix d'acquisition, elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget sous le titre : « Acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant ».

Lyon, le 30 décembre 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Renouvellement du bail Granjean, pour l'occupation d'un terrain place Garson.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2621.

Messieurs, par une pétition en date du 14 septembre dernier, M. Jean Grandjean, entrepreneur de transport à Villefranche-sur-Saône, rue Boiron, 17, demande le renouvellement d'un bail de neuf ans, arrivant à expiration le 28 février prochain, pour l'occupation d'une parcelle de terrain communal située place Garson (quartier Saint Paul).

La parcelle dont il s'agit, indiquée au plan joint au dossier, par une teinte rose, mesure 20 mètres carrés. Elle forme encoignure sur la place et n'est d'aucune utilité pour la voie publique et ne pourrait servir que de réceptacle d'ordures.

Le pétitionnaire en est locataire depuis 1889, au prix annuel de 200 francs. Il y a édifié une petite construction qui lui sert de bureau.

En conséquence, j'ai fait établir un renouvellement de bail que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Aux termes de ce projet, le prix de la location serait fixé à la somme totale annuelle de 220 francs, soit une augmentation de 1 franc par mètre carré. Le bail aurait une durée de neuf ans à partir du 28 février prochain. Toutefois, la Ville, seule, aurait la faculté de le résilier à toute époque de l'année, sans payer d'indemnité au locataire en le prévenant un mois à l'avance.

Les conditions de ce projet de contrat paraissant établies au mieux des intérêts de la Ville, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le rendre définitif.

Lyon, le 30 décembre 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemin vicinal ordinaire n° 45 (embranchement de la Colombière). — Cession de terrain par les mariés Tenand-Varvier.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 2622.

Messieurs, par arrêté du 27 décembre 1907, j'ai fixé l'alignement à suivre par M. Tenand, propriétaire, domicilié à Lyon, quai de la Vitriolerie, 10, pour l'établissement d'une clôture à édifier sur un terrain qu'il possède le long du chemin vicinal ordinaire n° 45 (embranchement de la Colombière).

Cet alignement a déterminé l'incorporation à la voie publique, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 139 m. 15 décimètres carrés, estimée par MM. les Agents voyers à la somme de 1391 fr. 50, à raison de 10 francs le mètre.

Cette estimation est acceptée par le propriétaire qui a signé le traité provisoire ci-joint.

Les conditions de ce traité paraissant avantageuses pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif.

Quant à la somme de 1,391 fr. 50 montant de la dépense, elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant pour acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant.

Lyon, le 30 décembre 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemin vicinal ordinaire n° 173 « des Varriers ». — Cession de terrain par Mme Danto, veuve Vignon.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2623.

Messieurs, par arrêté en date du 20 juillet 1903, j'ai fixé l'alignement à suivre par Mme Danto, veuve Vignon, propriétaire, domiciliée à Lyon, avenue de Saxe, 137, pour construction d'un bâtiment sur un terrain qu'elle possède chemin vicinal ordinaire n° 173 « des Verriers ».

Cet alignement a déterminé l'incorporation à la voie publique d'une parcelle de terrain d'une superficie de 63 m. 02 d. carrés, estimée par MM. les Agents voyers à la somme de 930 francs, se décomposant ainsi :

Terrain, 63 m. 02 d. carrés à 12 fr. 50 le mètre carré.....	787 75
Indemnité pour déclôture et dommages divers.....	142 25
Total égal.....	930 »

Cette estimation est acceptée par la propriétaire qui a signé le traité provisoire ci-joint.

Les conditions de ce traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif.

Quant à la somme de 930 francs montant de la dépense, elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant pour : « Acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant ».

Lyon, le 30 décembre 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Instance Triviot. — Projet de transaction.

(Commission générale). — N° **2624**.

Messieurs, à la date du 27 juin 1906, Mlles Triviot, propriétaires d'un immeuble situé passage d'Igre, 7, adressèrent à l'Administration municipale une réclamation par laquelle elles se plaignaient de l'humidité causée au mur Nord-Est de leur propriété, à la suite des travaux de remblaiement effectués par la ville de Lyon pour le prolongement de la rue de Belfort, entre la rue Janin et la montée de la Boucle.

Le service municipal de la Voirie constata que ce mur présentait, en effet, des traces d'humidité qui, sans compromettre pour le moment la solidité de l'immeuble, offraient cependant des inconvénients assez graves au point de vue de la salubrité, et fit procéder à l'exécution des travaux nécessaires pour atténuer ces inconvénients. Néanmoins, Mlles Triviot présentèrent une requête au Conseil de Préfecture pour faire constater, préalablement à l'instance qu'elles se proposaient d'engager contre la Ville, l'état de trouble qui leur était causé.

Un expert fut désigné par une ordonnance de M. le Président du Conseil de Préfecture du 17 juillet 1906 et, à la suite du dépôt du rapport de cet expert, Mlles Triviot engagèrent par un mémoire du 8 décembre 1906, une instance contre la Ville, aux fins d'obtenir une somme de 5,000 francs à titre de dommages et intérêts, plus les intérêts de droit et les dépens.

Après de longs pourparlers, cette affaire a pu être réglée à l'amiable aux conditions suivantes insérées dans un projet de transaction que j'ai l'honneur de vous soumettre :

La Ville paierait à Mlles Triviot une indemnité de 1,900 francs.

Elle leur céderait au prix de 30 francs le mètre carré une parcelle de terrain communal d'une superficie de 29 m. 33 d. carrés, situés entre le mur Nord de leur propriété et le nouvel alignement sud de la rue de Belfort prolongée, soit pour la somme totale de :

$$29{,}33 \times 30 \text{ fr.} = 879 \text{ fr. } 90$$

Cette somme viendrait en déduction de l'indemnité de 1,900 francs à la charge de la Ville, qui n'aurait, dès lors, à payer que :

1,900 fr. — 879 fr. 90 = 1,020 fr. 10

De leur côté, Mlles Triviot abandonneraient l'instance qu'elles ont introduite contre la Ville.

Elles feraient exécuter à leurs frais, risques et périls et sous leur responsabilité, les travaux de réparation et de remise en état des murs endommagés.

Elles prendraient à leur charge les indemnités pouvant être dues à leurs locataires pour trouble de jouissance.

Elles supporteraient enfin tous les frais de procédure et d'expertise.

Cette affaire paraissant ainsi résolue au mieux des intérêts de la Ville, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien accepter le projet de transaction qui vous est soumis.

Quant à la somme de 1,020 fr. 10 à payer aux demoiselles Triviot elle devra être imputée sur un crédit spécial de pareil chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1908.

Lyon, le 31 décembre 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Souscription de la ville de Lyon au Comité du monument Emile Zola.

(Commission générale). — N° **2625**.

Messieurs, un Comité s'est constitué pour élever à Suresne, un monument à la mémoire d'Emile Zola.

Pour mener à bien cette entreprise, ce Comité a décidé d'ouvrir une souscription nationale dont le produit serait destiné à la réalisation de ce projet.

Par une lettre circulaire, que vous trouverez ci-jointe, le Comité fait appel à l'aide financière de la ville de Lyon.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir cette requête et de voter à cet effet une somme de cent francs qui serait prélevée sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice 1908.

Lyon, le 3 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 9 janvier 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Concours pour un emploi de dessinateur à la Voirie municipale. — Résultats.

Conformément à la décision de M. le Maire, un concours pour un emploi de dessinateur à la Voirie municipale a eu lieu à l'Hôtel de Ville, les 26, 27 et 28 décembre 1907.

Quatre candidats ont été admis à subir les épreuves de ce concours ; ce sont MM. Geoffre, Jas, Laroche et Pellissier.

M. Pellissier, ayant réuni le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves, a été désigné, à titre d'essai, en qualité de dessinateur à la Voirie municipale.

Itinéraire du vérificateur des poids et mesures pendant le mois de janvier 1908 — Avis.

Perception du Jardin-des-Plantes.

6 janvier. — Quai Saint-Vincent (du 1 au n° 40).

7 janvier. — Quai Saint-Vincent (du 40 à la fin), place de la Butte, rues de la Vieille, Tavernier.

8 janvier. — Rues Touret, Bouteille, de la Meulte, du l'Annonciade, montée des Carmélites (du 1 au 23).

9 janvier. — Montée des Carmélites (du n° 10 à la fin), impasse des Carmélites, place des Carmélites.

10 janvier. — Rues Burdeau, Fargues, Sergent-Blandan.

11 janvier. — Place Saibonay, halle de la Martinière, place de la Martinière, rues Louis-Vitet, Thimonnier, place Saint-Vincent.

13 janvier. — Rues Hippolyte-Flandrin, Grobon, des Augustins, Puits-Gaillot (du 1 au 7).

16 janvier. — Rue du Bon-Pasteur, montée du Mont-Sauvage, rue de Crimée.

17 janvier. — Place de la Miséricorde, rue Terme (du 4 au 22 et du 1 au 21).

18 janvier. — Rue Terme (du 21 au 33), rue d'Algérie (du 3 au 21).

27 janvier. — Montée de la Grande-Côte, rues des Tables-Claudiennes, Neyret.

28 janvier. — Rues de Vanzelles, Ozanam, Sainte-Clotilde, Saint-François-d'Assises, Raymond, Jean-Baptiste Say, boulevard de la Croix Rousse (du 32 au 126).

29 janvier. — Boulevard de la Croix-Rousse (du 132 au 158), rues Tourette, des Chartreux, impasse des Chartreux, place Morel.

30 janvier. — Rues Pierre-Dupont, Prunelle, Flesselles, place Rouville, rue Rivet.

31 janvier — Rues Pierre-Blanc, Saint-Polycarpe (du 8 au 10).

Perception de la Guillotière-Nord.

6 janvier. — Cours Lafayette (de 4 au 102 pairs).

7 janvier. — Cours Lafayette (du 104 au n° 178 pairs).

8 janvier. — Rue Rabelais.

9 janvier. — Rue de Bonnel.

10 janvier. — Rues Dunoir, Commandant-Dubois.

11 janvier. — Rue Servient.

20 janvier. — Rues de la Part-Dieu, Mazenod (du 1 à 17 y compris).

21 janvier. — Rue Mazenod (fin).

22 janvier. — Rues Chaponnay, Cité-Part-Dieu.

23 janvier. — Rue Moncey (impairs).

24 janvier. — Rue Moncey (pairs), rue Saint-Jacques,

25 janvier. — Rue Paul-Bert (du 3 au 89 y compris).

27 janvier. — Rue Paul-Bert (du 91 au 181 y compris).

28 janvier. — Rue Paul Bert (du 2 au 98 y compris).

29 janvier. — Rues de la Rize, Paul-Bert (du 72 au 164 y compris).

30 janvier. — Rues d'Essling, Desaix, de la Bannière, boulevard de la Part-Dieu.

Digitized by Google

Résultats d'adjudication.

Fournitures de pain, viande, épicerie, fruits et légumes secs, beurre, œufs et fromages, charcuterie et triperie vin, rouennerie, vêtements et chaussures, nécessaires pendant l'année 1908 à l'asile Magnin Fournet, à l'Orphelinat municipal de jeunes filles. à l'Asile de nuit, à l'Œuvre de la Bouchée de pain et à l'Hôtel des Invalides du travail.

Cette adjudication a eu lieu le 27 décembre 1907.

Elle a donné les résultats suivants :

A. — FOURNITURE DE PAIN. — 1er lot. — M. Fallevoz, rue Villeneuve, 4, 33 fr. 90 les 100 kilos.

2e lot. — M. Crépiar, quai de Serin, 14, 27 francs los 100 kilos.

3e lot. — M. Monly, rue Moncey, 5, 27 fr. 90 los 100 kilos.

B. — FOURNITURE DE VIANDE. — 1er lot. — Mme vouvo Millior, grando rue de la Croix Rousse. 62, 94 fr. los 100 kilos.

2e lot. — M. Allemand (Henri), rue Paul-Bort, 68, 121 fr. 55 los 100 kilos.

C. — FOURNITURE D'ÉPICERIE. — 1er lot. — M. Fonfrayde, rue des Chartreux, 34, rabais : 20 fr. 60 %.

2e lot. — M. Gnnthier (Jean), route d'Heyrieux, 16, rabais : 19 fr. %.

D. — FRUITS ET LÉGUMES SECS. — Lot uniqne. — M. Ganthier (Alexandre), quai de la Guillotière, 15, rabais : 15 fr. 10 %.

E. — BEURRE, ŒUFS ET FROMAGES. — Lot nniqno. — M. Gauthior (Alexandre), quai de la Gnillotière, 15, rabais : 1 fr. 10 p. %.

F. — CHARCUTERIE ET TRIPERIE. — Lot uniqne. — M. Curé, rno du Garet, 9, rabais : 0 fr. 25 %.

G. — FOURNITURE DE VIN. — Lot nniqno. — M. Chapello, rno du Béguin, 29, 16 fr. 15 l'hoctolitre.

H. — VÊTEMENTS POUR HOMMES. — Lot nniqne. — M. Michaod, rue, Saint-Pierre-do Vaise, 17, rabais : 18 fr. %.

I. — ROUENNERIE ET VÊTEMENTS POUR FEMMES. — Pas do résultat.

J. — CHAUSSURES. — M. Gatefossey, rno Moncoy, 15, rabais, 1 fr. %.

Avis d'adjudication.

Chemin vicinal ordinaire n° 44 « des Culattes ». — Construction d'un égout oooide en béton de ciment entre le puisard du chemin des Chanées et l'égout du chemin de la Colombière. — Avis.

Mardi 28 janvier 1908, à 2 h. 1/2 da l'après-midi, dans nno dos salles de l'Hôtel do Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un sonl lot, dss travanx ci-dessns désignés, et évalnés à la somma de 7,760 fr. 50.

L'adjndication anra lieu sur soumissions cachotées; elle sera trauchéo au profit dn sonmissionnaire qui aura fait lo plus lort rabsis sur la sério da prix annexéo au cahier dee chargos, pourvu toutefois qua ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui anra préalablemont été fixé et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les frais d'affiches, de timbro, d'onregistrement, d'oxpédition, sont à la chargo da l'adjndicataire et seront payée de snito.

Los davis, plans at cahier des charges relatifs anxdits travaux, sont déposés au Bnreau des Ronsoignements à la Bonrso du Travail, conrs Morand, 39, où chacnn sera admis à on prendre connaissanca, tous los jours non fériée, do 9 henres du matin à 5 houros du soir.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. Avis.

En décembro 1907, lo Magasin municipal, place Michal-Servet, a vandu des tickats do Cantines scolaires qui soront distribués gratuitsment aux onfants néceseiteux dos Ecolos primnires élémeutuires de garçons et de filles, savoir :

Amis de l'instruction, à Vaise, 400 tickets.....Fr. 60 »

Société dos Cantines scolaires du 2e arrondissament, 500 tickets, Fr. 75 »

Société des Cantinos scolaires du 5e arrondissemant, 134 tickets, Fr. 20 10

Société La Viabort Boules, 200 tickots, Fr..... 30 »

Société des Amis da l'école laïque de Bellecombe, 300 tickets .....Fr. 45 »

La Prévoyanto des Cantinos scolaires du 5e arrond., 2.000 tickots. Fr. 200 »

Reliqnat dn bunquet offert à M. Augagnour, 3e arrond., 300 tickots, Fr. 45 »

Société des Cantines ecolaires dn 1er arrond., 2 000 tickets.....Fr. 300 »

M. Lacave, épicier, route d'Hoyrieux, 109, 100 tickets .....Fr. 15 »

Mme Monnot, ronto do Genas, 179, 33 tickets.....Fr. 4 95

Société des cantines scolaires du 6e arrondissemont, 1.500 tickots. Fr. 225 »

M. Maugor, rue Saint-Maurice, à Monplaisir, 134 tickets.....Fr. 20 10

Société des Cantinas scolaires de la Gnillotière, 1.000 tickots....Fr. 150 »

Mme Monuet, route de Genas, 179, 100 tickots.....Fr. 15 »

Caisse spéciale en faveur des retraites des sapeurs-pompiers de Lyon. — Opérations de l'année 1907.

1e. — RECETTES

Reliqnat du compte de 1906 (au 31 décembre).....Fr.	6.204 36	
Arrérages de rentes 3 % sur l'Etat...	4.687 »	
Produit des amendes.....	1.516 75	
Produits des dons.	996 »	
Intérêts des fonds déposés au Mont-de-Piété.....	54 95	13.459 06
A Reporter....	54 95	13.459 06

2e. — DÉPENSES

Report.....	54 95	13 459 06
Suppléments de pensions aux sapeurs-pompiers retraités..	4.490 »	
Achat de rentes 3 % sur l'Etat.....	4.086 87	8.576 87
Excédent de recettes Fr. qui, avec 4,817 francs de rentes 3 %, jouissance du 1er janvier 1908 représentant au cours du (30 décembre 1907) ou de ce jour (non compris le coupon du 4e trimestre porté en recettes sur l'exercice 1908) un capital de		4.882 19
donnent le		152.939 75
Total de l'actif au 1er janvier 1908 .....Fr.		157 821 94

Fonds déposés au Mont-de-Piété.....Fr. 1.674 52

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 2 janvier 1908, il a été versé au Bureau de bienfaisance, pour les pauvres de la ville de Lyon, la somme de 150 francs, offrande de Mme Nann.

Demandes en autorisation de construire.

du 27 décembre 1907 au 3 janvier 1908.

MM. Briel et Cie, propriétaires : Construction de hangars rue Bellecombe, 29-31.

MM. Lumière et Cie, propriétaires : Construction d'un hangar cours Gambetta, 243.

Compagnie P.-L.-M., propriétaire : Construction d'un entrepôt gare Perrache I.

M. Sallemaut, propriétaire : Construction d'un bureau rue Cité Part-Dieu, 50.

M. Lacroix, propriétaire : Construction de hangars route de Vienne, 66.

MM. Gillet et fils, propriétaires : Construction d'un hangar rue des Docks, 15.

MM. Pansu frères, propriétaires : M. Curny, architecte : Construction d'ateliers place de la Croix.

M. Genin, propriétaire : Construction d'un hangar chemin des Mures, 5.

DÉLIBÉRATIONS
OU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Considérant, enfin, que les observations dont le citoyen Chouly a fait lecture ne laissent aucun doute sur la nécessité de s'arrêter à la mesure indiquée par le Ministre, attendu le danger qu'il y aurait, pour l'intérêt de la commune, à laisser subsister plus longtemps la régie dans l'état où elle est ;

Digitized by Google

Le Conseil émet le vœu à ce qu'il soit ordonné :

1° Que les régisseurs actuels cessent toute administration, et qu'ils ne puissent faire d'autres opérations que celles relatives à la confection de leurs comptes qu'ils sont dans le cas de rendre à la commune ;

2° Que les livres de leur régie, notamment ceux de la caisse, soient clos et paraphés par le juge de paix requis en leur présence, ou dûment appelés, et en celle du Commissaire du Gouvernement et du directeur provisoire ;

3° Qu'inventaire sera fait, par ledit juge de paix, de suite, de l'état de la caisse, des effets et argent donnés pour le cautionnement du transit, et, enfin, de tous les meubles et objets appartenant à la commune ;

4° Qu'à l'instant de la cessation des fonctions des régisseurs actuels, la régie soit confiée un citoyen Lallemand, directeur nommé provisoirement sous la surveillance spéciale des adjoints des Maires des trois divisions et de celle du Commissaire du Gouvernement, laquelle régie, en conformité de la lettre du Ministre de l'Intérieur, se réglera d'après les lois des vingt-sept frimaire et cinq ventôse an huit ;

5° Les Maires des trois divisions sont chargés de remplir, à cet égard, toutes les obligations que leur imposent les diverses lois sur la matière ;

6° Et, enfin, qu'il soit pourvu à tous les moyens que pourront suggérer au Préfet sa sagesse et l'intérêt qu'il prend à la conservation du patrimoine de cette commune.

Le président a levé la séance, et l'assemblée s'est ajournée au quinze du présent mois.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

J.-M. Parent, président ; Bertholon, secrétaire.

Séance du quinze fructidor an neuf.

Cejourd'hui quinze fructidor an neuf de la République française, le Conseil municipal assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, le président a ouvert la séance.

Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du neuf fructidor ; sa rédaction en a été approuvée.

Autre lecture a été faite d'une lettre du Préfet au président de l'assemblée, en date du douze du présent, et d'un arrêté pris le même jour relativement à l'établissement de la régie provisoire des octrois, dont la teneur suit :

Le Préfet du département du Rhône,

Vu les lettres des citoyens George Ricard et Cie, en date des sept et onze de ce mois, par lesquelles ils déclarent qu'ils ne peuvent plus faire aucun acte d'administration relatif à la régie de l'octroi dont ils sont chargés ;

Vu le vœu du Conseil municipal de Lyon émis dans sa séance du neuf de ce mois ;

Vu la lettre du Ministre de l'Intérieur du trois du ce mois ;

Arrête :

Article Ier.

Les régisseurs actuels sous le nom de George Ricard et Cie cesseront à dater de ce jour, toute administration ; ils ne pourront faire d'autres opérations que celles relatives à la confection de leurs comptes qu'ils sont dans le cas de rendre.

Art. 2.

Tous les livres de leur régie seront clos et paraphés par le juge de paix requis, en leur présence ou dûment appelés, et en celle du commissaire près la régie et du directeur provisoire.

Art. 3.

Il sera fait, de suite, par ledit juge de paix, un inventaire des effets et argent consignés pour le cautionnement du transit et de tous les meubles et effets appartenant à la commune.

Art. 4.

La Compagnie George Ricard et Cie donnera, de suite et dans le plus bref délai, l'état général de ses recettes et dépenses, et le compte général de sa gestion jusqu'à ce jour ; en attendant qu'il soit statué sur le tout, les citoyens Charles Bodin, banquier à Paris, André Bodin aîné, négociant à Lyon, Camille Pernon, manufacturier, Jacques Bossan, négociant, Ricard père, membre du Corps législatif et ex régent de la Banque de France, Ricard, fils aîné, négociant, George Ricard, fils cadet, militaire, et Jean Guerre, ex-juge au tribunal de première instance, tous formant la dite compagnie George Ricard, restent garant des sommes dont elle pourrait être reliquataire envers la commune, ainsi que de l'administration dont elle a été chargée.

Art. 5.

A dater de ce jour, les citoyens Lallemand, directeur nommé provisoirement, Plouvyé et Lafauvellière, ex-directeurs, régiront et administreront l'octroi pour le compte de la commune, sous la surveillance spéciale des adjoints aux Maires des trois divisions et de celle du Commissaire du Gouvernement.

Ils se conformeront en tout, aux lois et règlements rendus sur les octrois, et notamment aux lois des vingt sept frimaire et cinq ventôse an huit.

Art. 6.

Les appointements des nouveaux régisseurs sont fixés pour chacun à 500 francs par mois.

Art. 7.

La nouvelle régie prendra toutes les mesures nécessaires pour la conservation des intérêts de la commune ; dans ce passage d'une régie à une autre, elle ne pourra révoquer aucun employé actuel et en nommer de nouveaux qu'avec l'approbation du Préfet.

Art. 8.

Les Maires des trois divisions sont chargés de remplir, dans la circonstance actuelle, toutes les obligations que leur imposent les diverses lois et les divers règlements relatifs à l'octroi.

Art. 9.

Le présent arrêté sera adressé aux Maires de Lyon, aux trois régisseurs nommés, au commissaire près la régie et à la Compagnie George Ricard.

Il sera soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et provisoirement exécuté.

Fait à Lyon, à la Préfecture, le douze fructidor an neuf.

Signé : Defarge.

Le Conseil a émis le vœu à ce que les anciens régisseurs soient tenus de laisser à la nouvelle régie, provisoire, la liberté d'occuper la salle ordinaire des séances de l'ancienne régie, attendu qu'il est impossible de prendre des délibérations dans le même salle où aborderont tous ceux qui ont à faire à la régie, et que, d'ailleurs, il est naturel que la commune puisse jouir d'une location qu'elle paie, lorsqu'elle lui est indispensable.

Lecture faite d'une lettre du citoyen Chouly et des propositions par lui faites relativement aux droits de transit dont la teneur suit :

Lyon, le quatorze fructidor an neuf.

Le Commissaire au Maire de la division du Nord de la ville de Lyon,

Il vous paraîtra, sans doute, surprenant, que l'article Ier de l'arrêté du Préfet du trois fructidor, qui prescrivait à la Compagnie George Ricard de verser de suite, dans la caisse du préposé spécial, la totalité des fonds provenant de la perception de l'octroi, n'ait point encore reçu son exécution ; les lettres journalières du préposé spécial m'annoncent qu'il n'a été fait aucun versement par les ex-régisseurs qui ne se contentent point de méconnaître les ordres de l'autorité ; ils viennent, par un acte sans exemple, de faire enlever des bureaux des portes, une partie de la recette faite jusqu'au dix du courant, et ont signifié aux receveurs particuliers, qui ont refusé de se prêter à cette manœuvre criminelle, un acte judiciaire pour leur empêcher d'effectuer aucun versement dans la caisse du préposé spécial de la ville.

J'ai donné les ordres nécessaires pour que les préposés ne donnent aucune suite à une pareille saisie, et à cet égard j'ai l'avantage de vous annoncer que les moyens que j'ai pris sont tels, qu'ils donnent à la commune la certitude que la totalité des recettes sera, à l'avenir, versé régulièrement tous les cinq jours dans la caisse de son trésorier.

Quant aux deniers communaux perçus avant le 10 du courant, et que l'ancienne régie persiste à vouloir de retenir entre mains, leur sûreté et plus encore la rébellion ouverte qu'affiche cette Compagnie exigent que, sans plus de délai, il soit fait usage des moyens extraordinaires qu'a prescrits le Ministre, et qu'il a si formellement rappelés dans sa lettre au Préfet du trois fructidor.

J'ai intention, en conséquence, citoyen Maire, après m'être concerté avec vous, de requérir, dans la journée de demain, le juge de paix du lieu, pour qu'il se transporte avec moi, chez le citoyen Bossan, caissier et détenteur des deniers de l'octroi, à l'effet de faire à ce dernier sommation de représenter en caisse la totalité des fonds appartenant à la commune, pour être de suite, en exécution de l'arrêté du Préfet du trois fructidor courant, versé dans la caisse du préposé spécial. A défaut par le citoyen Bossan d'y satisfaire sur le champ, je requerrai, conformément aux ordres du Ministre, l'apposition des scellés partout où besoin sera.

J'adresse avant tout copie de cette lettre au Préfet, et le prient de bien me donner ses ordres sur cet objet.

Signé : Chouly.

Digitized by Google

Le Conseil a émis le vœu à ce que le Préfet veuille bien adopter les mesures ci-dessus proposées par le commissaire du Gouvernement.

Lecture a été faite de deux procès-verbaux en date des 13 et 14 du présent des séances de la régie provisoire ; ils ont été approuvés avec invitation aux citoyens adjoints des Mairies de vouloir bien continuer leurs bons offices, et sur l'exposé qu'ils ont fait que le citoyen Terrasse, chargé de la partie du transit, leur avait déclaré qu'étant dans le cas de prendre, pour la sûreté des droits, des billets et effets de commerce dont la solvabilité des débiteurs pouvait ne pas lui être connue, il désirait savoir si on entendait l'en déclarer responsable, et qu'alors, il ne pouvait pas continuer ses fonctions.

Le Conseil, ne voulant apporter aucun changement à l'état des choses actuel, relativement au commerce de cette commune, a émis le vœu à ce que le citoyen Terrasse soit déchargé de toute responsabilité en, par lui, n'acceptant des effets de commerce, pour garantie des droits de transit, qu'après s'être aidé des adjoints, des Maires, ainsi que du Commissaire du Gouvernement, à la prudence desquels l'assemblée s'en réfère.

Lecture a été faite d'une lettre du citoyen Lallemand, en date du sept fructidor an Préfet, dans laquelle il annonce le choix qu'il a fait de trois agents pour la surveillance de l'octroi, dans chacune des Mairies de la commune, et il a été observé au Conseil qu'il avait omis de s'expliquer sur cette nomination.

Le Conseil a déclaré qu'en nommant le citoyen Lallemand il s'en était rapporté au choix qu'il ferait, qu'ainsi il avait approuvé d'avance celui des trois agents désignés dans cette lettre et qu'il y persistait.

L'un des membres du Conseil a proposé de changer la clause du bref, par laquelle les bénéfices des régisseurs étaient fixés progressivement sur chaque 100.000 francs au delà des sommes assurées à la commune, et de les accorder sur chaque 50,000 francs, pour que les régisseurs puissent se flatter de parvenir plus tôt au partage des 50 °/, qui leur était accordé pour l'ultimatum de leurs bénéfices.

Le Conseil a passé à l'ordre du jour sur cette proposition.

Il a été fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet en date du huit du présent, et d'une autre lettre d'envoi d'icelle au président du Conseil dont la teneur suit :

Paris, le huit fructidor an neuf.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Najac, préfet du département du Rhône.

Je vous ai renvoyé, citoyen Préfet, à différentes époques plusieurs soumissions pour l'octroi de Lyon, entre autres celle du citoyen Delaval et Cie. J'ai invité les soumissionnaires à concourir aux enchères, le citoyen Delaval m'écrit que, quelque diligence que sa Compagnie ait faite pour se mettre en règle pour les enchères, la difficulté de recueillir assez promptement les titres qui constituent son cautionnement lui font craindre d'arriver trop tard, si la première enchère a lieu le huit fructidor suivant l'avis qu'elle reçoit de Lyon, et la deuxième qui doit être la dernière le dix-huit suivant.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Parc de la Tête-d'Or. — Réparations de propreté dans le logement du faisandier.

Groupe scolaire, rue Tissot. — Installation d'une chambre pour le concierge.

Palais des Arts. — Installation d'un vestiaire et de grilles pour fermeture.

Bureau de placement pour dames. Appartement de la directrice. — Réparations de propreté.

Groupe scolaire, place du Commandant-Arnaud. — Réparation au logement d'un instituteur adjoint.

Immeuble rue Grôlée, 4. — Aménagement d'un appartement au 4e étage.

Lycée Saint-Rambert. — Réparations de la toiture. — Démolition d'un petit bâtiment.

Ecole de garçons, rue de la Part-Dieu, 59. — Création de classe et d'une loge de concierge.

Orphelinat Chazière. — Réparations de propreté.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Saint-François-d'Assises. Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Bichat, près le quai Rambaud. — Réparation de traversée en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe, entre les rues de la Tolbandière et Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Rue Chevreul, avec retour rue des Asperges et rue Saint-Jérôme. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue de Nuits, 27. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Bugeaud. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron. — Blanchiment et rejointoiement des murs des escaliers.

Montée du Mont-Sauvage, face rue Ozanam. — Construction d'un escalier en ciment armé. — Pose de la barrière métallique et peinture.

Rue d'Algérie. — Réfection des trottoirs en asphalte et relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rocher, cours des Chartreux, au droit du quai Saint-Vincent et place du Port-Neuville n° 26. — Purge de blocs menaçant d'éboulement.

Rue Jarente, entre les rues de l'Abbaye-d'Ainay et la rue Adelaïde-Perrin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

Rue de l'Abondance, 18. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Denton, entre l'avenue Félix-Faure et la rue de l'Abondance. — Pavage neuf en pavés d'échantillon de grès.

Boulevard de la Part-Dieu entre les rues Paul-Bert et de l'Abondance. — Rechargement de la chaussée en pierres cassées de Brouilly.

Avenue Félix-Faure, entre la place de l'Abondance et la rue Vendôme. — Mise en état de viabilité.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Rue Saint-Eucher. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Avenue des Tapis. — Réfection des rigoles et rechargement des trottoirs en terre.

Rue Saint-Pierre-de-Vaise, face 62. — Réparations aux anciens bouches d'égout.

Montée du Gourguillon. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Vendôme et rue Tronchet. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Parc de la Tête-d'Or. — Etablissement de rigoles et traversée en pavés d'échantillon, et réparations des grilles des Portes des Légionnaires et Montgolfier.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux et du chemin des Emeraudes. — Empierrement et cylindrage à vapeur des rues (C) et Fournet prolongée et établissement de rigoles en cailloux roulés et de bouches d'égout devant la nouvelle place.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Vieille-Monnaie. — Réfection de la chaussée asphaltée.

Rue de Flesselles. — Relevée à bout en cailloux roulés.

Place Bellecour, angle Nord-Est de la rue Auguste-Comte. — Transformation de bouche d'égout.

Cours Charlemagne, près de la rue Marc-Antoine-Petit. — Pavage en pavés d'échantillon.

Rue de l'Hospice des-Vieillards, 33. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Avenue des Tapis. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Vendôme, 87 et retour rue Tronchet, 13. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Cuvier. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal n° 60 de la Villette. — Construction d'un égout du 4e type entre la rue de l'Eglise et le cours Lafayette ; longueur 380 mètres.

Chemin vicinal n° 16 de Beraban. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure ; longueur 230 mètres.

Chemin vicinal ordinaire n° 51 de Corne-de-Cerf. — Construction d'un égout de 1m30 sur 0m80 et de 1m10 sur 0m60, entre la rue d'Aubigny et la rue de l'Ordre ; longueur 306 mètres.

SERVICE DES PONTS

Pont du Midi (Rhône). — Nettoyage des canivesus des maçonneries sur piles et culées.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 26 Décembre au 1er Janvier 1906.

Canalisations : rue de Crémieu ; rue de la Vierge-Blanche.

Prises d'eau et branchements : rue de Crémieu, 61 ; rue Créqui, 152 ; rue d'Aguesseau, 17 ; quai Pierre-Scize, 4 ; rue Saint-Pierre-de-Vaise, 16 ; rue Sainte-Marie, 5 ; montée du Change, 3.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 5 Janvier 1906.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Blanc, Emile, empl. P.-L.-M., Givors.
Dlle Buisson, Anne, empl., r. Bouteille, 25.
Blanc, Joanny, électricien, r. Vieille-Monnaie, 37.
Dlle Pertein, Madeleine, s. p., r. V.-Mon., 37.
Breure, Pierre, empl., r. de l'Alma, 9.
Dlle Arlaud, Marie domest. r. de l'Alma, 9.
Charreton, Jean, rentier, pl. Sathonay, 4.
Dlle Tronel, Marie, prof. de franç., r. Raulin, 40.

Clément, Pierre, emp. de com., r. H.-de-V., 42.
D^lle Gony, Anne s p., St-Genis-Laval.
Favre, Albert, toneur de livres, m. d. Carmel., 1.
D^lle Chochillon Clémence, s p., Romans.
Gellois, Charles, coiffeur, m. Gr.-Côte, 67.
D^lle Kéeus, Etiennette, cont., r J.-B.-Say, 9.
Laplace Jean, brodeur, r Lafont, 24.
D^lle Traversaz, Marie, brod., m. St-Sébast. 24.
Lonjarret, Aimé, empl., r Bon-Pasteur 3
D^lle Morilhat Jeanne, carton., r. Moncey, 89.
Sonbeirat, Louis, emp. de banq., r Annonc., 2.
D^lle Chenal, Marie, s. p. r St-P.-de-Vaise, 62.
Vaillend-Ducreï, Henri, teinturier, r. Roussy, 18.
Vve Casoli, P., cord., r. R.-Past 44.
Bocquet Félix, lollier, rue Rivet, 15.
D^lle Thier, Marie, brodeuse, r Rivet, 2.
Chansier Louis, fondeur, r. du Garet, 8.
D^lle Lamotte, Philippine, s p., Viviers (Ardèche).
Perrier, Jean, facteur des postes, r. Audran, 3.
D^lle Bouchet, Emélie, employée, r. Grognard, 1.
Jacquin, Jean, épicier, r. d'Alger 8.
D^lle Senveton, Marie, empl., q. Saint-Vincent, 32.
Mangin, Georges, tulliste, r. Raymond, 18.
D^lle Daudel, Marie, lingère, r Ney, 55.
Passaquit, Emile, empl., r. Victor-Hugo, 15.
D^lle Décostes, Joséphine, brod, r d.Fantasq., 12.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bonvier, J.-Baptiste, restaurat., q Perrache, 85.
D^lle Bonjour, Catherine, s. p., Brignais.
Bourgenel, Aug., emp., m des Carmélites, 18.
D^lle Debrens O., cout., r St-Pr.-d Arsines, 10-12.
Clément, Benoît, empl., r. Centrale, 32.
D^lle Passaud, Cl., empl., m. des Epies, 11.
Théron, Gustave, fact. postes, r. R.-d'Ainay, 5.
D^lle Cronier J., couturière, r. Vaubecour, 14.
Magnoton, Ambroise, corroyeur, Devésiaux.
Dr Devise, M., dom., Devezieux (Ardèche).
Pinel, A., pharmacien, Pont-de-Chéruy (Isère).
D^lle Goinard, Henriette, s. p., r. Neuve, 12.
Beyle, Auguste, mécanicien, c. Charlemagne, 18.
D^lle Teyssier, A., s. p., St-P.-le-Jeune (Ard.).
Orgevet, Joseph, cafetier, pl. Carnot, 4.
D^lle Durand, Victor, com., r. Montesquieu, 21.
Blanc, Emile, empl. P.-L.-M., Givors.
D^lle Buisson, A., empl. com., r. Bautoille, 25.
Chamboredon, Aug., avocat, r. Fénelon 11.
D^lle Bovagnet, Jos., s. p., r. de la Barre, 18.
Dberbey, Xavier, épicier, r. des R.-d'Ainay, 27.
D^lle Blanchard, Marg., s. p., r. du Mail, 17.
Ecoiffier, Tony, chaudronn., q. Perrache, 90.
D^lle Laarençon, Marie, empl., q Perrache, 38.
Reconr, Alexandre, empl., r. Sala, 54 *bis*.
D^lle Lapprand, C., f. de chambre, r. Sala, 8.
Denis, Louis, empl., r. Condé, 26.
D^lle Desferre, Ant., s. p., Lanst (Hérault).
Perrel, Eugène, chauffeur, c. d'Herbouville, 38
D^lle Burlarat, Jeanne, s. p., q Perrache, 82.
Blanchon, Emile, comptable, r. Aag.-Comte 52.
D^lle Terrillon, Marg., coatur., r. Charité, 29.
Jaston, Louis, empl. P.-L.-M., r. Delandine, 27.
D^lle Juston, Pauline, s. p., r. Smith, 19.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Béal, Antoine, mécanicien, c. Gambetta, 91.
Vve Feure, Louise, s. p., c. Gambetta, 91.
Boudat, Antoine, plombier, rte de Grenoble, 52.
D^lle Mottet L., coatur, ch. Cr.-Merlon, 18.
Cabont, merins, manœuvre, r. des Asperges, 47.
D^lle Crozier, M., ménag., St-M.-en-Heut (Rh.).
Cherreton, Jean, rentier, pl. Satbonay, 4.
D^lle Tronel, Marie, professeur, r. Rantin, 40.
Clerc, Vital, ouv. tonnelier, Oullins.
D^lle Berger, Henriette, coatur, r. de l'Epée, 10.
Conlin, Lucien, coapeur Villeurbanne.
D^lle Chiffon, Joséphine, papetière, Villeurbanne
Dumoulin, Eugène, tisseur, St-Antoine (Isère).
D^lle Brienet, Catherine, domest., r. Alf. Musset
Dupeuble, Michel, empl., r. de l'Ordre, 14 *bis*.
D^lle Michelet, Juliette, institutrice, Oullins.
Folin, Charles, empl., r. Thibaudière, 38
D^lle Hermain, M., coatur, Villeurbanne (Rhône).
Convert, J., chaudronn., g. r. Gaillotière, 143.
D^lle Puysabert H., corsetière, r. P.-Bert, 261.
Granet, Saül journalier, r. Montesquieu, 37.
D^lle Seola, L., journalière, r. Montesquieu, 37.
Guérin, François, relieur, r. St-Amour, 18.
D^lle Roux, Louise, corsetière, r. de Trion, 19.
Morel, François, s. p., r. Dugueselin, 205.
Vve Berthelet, Pierrette, propr., r. Bugeaud, 7.
Renoux, Léon, tisseur, r. d'Austerlitz, 15.
Vve Brousse, Joséphine, domic., r Cuvier, 133.
Ruffier, Marie-Ch., ingén. civil, r. Bellecombe, 75
D^lle Gros, Marie-Louise, s. p., à Ges (Ain).
Vessier, Jules, empl. de com., r. Charmettes 125.
D^lle Versmbon, Jeanne, modiste, r. Boreban, 31.
Dumollard, Pierre, emballeur, r. Magenta, 78.
D^lle Paillet, Bénédicte, empl., r. Garibaldi, 100.
Gadin, H., lieut. 38e infant., av. de Saxe 968.
D^lle Amadieu, Jeanne s. p., r. Moncey, 69.
Guillat, A., expéd. Mairie 2e a r Montesquieu, 36.
D^lle Bajard Lucie s. p., Villeurbanne.
Lonjerret, Aimé, empl., r Bon-Pasteur, 3.
D^lle Morilhat, J., carton., r. Moncey, 99.
Mourras, Jean, maçon, r Clos-Suiphon, 18
D^lle Trarieux, M., empl., r. Clos-Suiphon, 18.
Millot, Louis, ingénieur, r. Vendôme, 318.
D^lle Labe, Jeanne, empl., r. Béchevelin, 12.
Nèzes, Louis, métallurgiste, ch. Culettes, 2.
D^lle Grandmaison, empl., ch. Sebionnière, 12.
Ninet, Xavier, menuisier, r Sébastopol, 51.
D^lle Charlet, Louise, tulliste r. Sébastopol, 53.
Organel, Joseph, facteur, pl. Carnot 4.
D^lle Durand Adèle, comm., r Montesquieu, 21.
Rongy, Antoine, prop. Pierre-Bénite (Rhône).
D^lle Berlioz, Rose jardin., ch. Gerland, 122.
Sontag, Paul, manœuvre, r. Danton, 15.
D^lle Rochu, Marie, ménagère, r. Denton, 15.
Templier, Léon, papetier, r Rabelais, 64.
D^lle Belet, Aug., papetière, r. Rabelais, 61.
Vessier Jules, empl., r. des Charmettes, 125.
D^lle Verambon, Lucie, modiste, r. Boreben, 31.
Carrabilliot, Joseph, mennisier, c Henri, 36.
D^lle Duplan, Octavie, ména., c. Henri, 36.
Déchavassine, Eng., ent., r. Villeneuve, 10.
Vve Raffin, s. p., r. du Repos, 87.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT.

Thollin, Jean, apprêteur, Villeurbanne.
D^lle André M.-Pb., cais., bout. C.-Rousse, 129.
Déchavassine, B.-E., ent., r. Villeneuve, 10.
D^lle Blanc, A.-S., s. p., r. du Repos, 27.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT.

Borret, Louis, boucher, av. Thiers, 118.
D^lle Bel, Marie, emp de com., r. de l'Ours, 1.
Chossande, D., c. aux trams., r. de la Claire, 31.
D^lle Coat. Lucie, cout., r. de la Pyramide, 45.
Chomet Juannès emp. de com., r. du Bœuf, 2.
D^lle Michet, Clend, coat., r. de la Juiverie, 16.
Desmaris, Jean, c. P.-L.-M., r. de la Juiverie, 13.
D^lle Morle, Jeanne, cout., r. de la Juiverie, 18.
Feboton Alfred, cartonnier, r. de l'Ours, 6.
Vve Pijoarlot, Marie, lingère, r. de l'Ours, 8.
Grettard, Jérôme, emp de com., Chepoie (Jura).
D^lle Duplere, Geney., s. p., r. St-Georges, 55.
Grillot Henri, négociant, c. Morand, 7.
D^lle Gandoger, Mathe, s. p., q. Jayr, 48.
Guérin, François, relieur, r. St-Amour, 18.
D^lle Roas, Louise couturière, r. de Trion 18.
Pont, Henri serg au 158e. Lyon (5e arroad.)
D^lle Alberti Annina, cout., Gresse (Alp.-Mar.).
Sauheirat, Louis, a. de banq., r. Annonciade, 2.
D^lle Chanal Jo., s.p., r. St-Pierre de-Vaise, 82.
Vellod, Claude, mécanicien, Calaire (Rhône).
D^lle Longueville, Henr., s. p., r. St-Jean, 8.
Bonnefond, Etienne, a. de c., r. des Farges, 11.
D^lle Laurent, Fl., c de c., ch. Demi-Lune, 131.
Gelin, Louis dit content., g. r. de Vaise, 40.
D^lle Blenque, Thérèse, s p., q de Vaise, 16.
Perrier, Jean, fact. des post, r de la Quarant, 26.
D^lle Boachet, Emélie, empl., r. Grognard, 1.
Trocberd, Clément s. p., Bologna (Italie).
D^lle Garaero, Angela, s. p., Bologne (Italie).

NEUVIÈME ARRONDISSEMENT.

Gnermet, Henri, mécan.-dent, r. Vauban, 54.
D^lle Mallasseigne, Jeanne, s. p., r. Bugeaud, 23.
Brosse, Benoît, empl., r. du Lac, 48.
D^lle Brosse, Antoin., vermicel., rue Sully, 103.
Berret, Louis, boucb., av. Thiers, 118.
D^lle Bel. Merle, empl de comm., q de Bondy, 8.
Cbelon, Antoine, empl., r. Garibaldi, 41.
D^lle Boachstal Joséph., repass., r. Duguesc., 85.
Chemboredon, Auguste, avocat, r. Fénelon, 11.
D^lle Bovagnet, Joséph, s. p., r de la Barre, 16.
Durando, Aug., ouv. d'usine, Saint-Fons (Rhône.
D^lle Vercellino, Christ., coutur., c. Lafayette, 11.
Frenay, Jacques, électr., r. de Séze, 72.
D^lle Rosier, Jeanne, repass., r. de Séze, 72.
Godetaina, A., men. en voit., r. Sachet, 8.
D^lle Mathon, Marie-Louise, brod., r. Sachet, 8.
Grillot, Joseph., négoc., c Morand, 7.
D^lle Gandoger, Jeanne, s. p., q. Jayr, 42.
Gudin, H., lieut 38e d Inf., av. de Saxe, 89.
D^lle Amadieu, Jeanne, s. p., r. Moncey, 69.
Liatard, Modeste, coup. en chauss., r Tête-d Or, 18.
Dr Villet, Antoin., empl., r. Montgolfier, 88.
Mendray, Jean, empl., r Rossnet, 106
D^lle Bichet, Paulina, tiss., Vienne (Isère).
Marcoas, Modeste, mécan., r. Crillon, 42.
D^lle Gaillat, Jeanne, tulliste, r. Dedieu, 19.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 29 Décembre 1907 au 4 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Desplu, voyag. de com., r. Bodin, 15..... nn.
Grozel, emp., r. Paris-Guillot, 33..... f.
Crochet, empl, place Croix-Pâquet, 5..... f.
Chiffiet, onlveur, r. des T.-Cleudiennes, 28. nn.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Cheppet, empl., r. Bancel, 30..... nn.
Ferley, cherron, Champagne-au-Mont-d'Or. f.
Bigé, électr., r. Désirée, 8..... f.
Reboulet, empl., P.-L.-M., q. P.-Seize, 88.. f.
Augustin, manœuvre, r. Moissonnier, 14.... nn.
Prast, moaleur, r. St-Didier, 8..... f.
Guineud, cour. postes, r. M.-A.-Petit, 6.... f.
Rodier, déb. de tabacs, av. Fél.-Faure, 18.. nn.
Branet, manœuvre, r. Bérenger, 8..... f.
Gerguet, ferblantier, r. de la Buire, 84.... nn.
Betton, représentant, r. Franklin, 35..... f.
Déahenx, cordonnier, r. de la Villette, 1 *bis*. nn.
Picon, teinturier, r. Dugueselin, 120 *bis*.... nn.
Paitberey, modeleur, r. Vaubecour, 18 .... nn.
Bernard, empl., r. de Vienne, 81..... f.
Giusti manœuvre, r. Séb.-Gryphe, 142..... f.
Guglielmetto, ébéniste, r. Vauban, 96 ..... nn.
Fourneau, ferblantier, r. Cheponnay, 49.... f.
Chetillon, empl., r. Massène, 128..... nn.
Chevallier, empl., r Quatre-Chapeaux, 7.. nn.
Rey, man. ch de St-Just à St-Simon, 37.... nn.
Gorgeret, empl., r. Béchevelin, 88..... nn.
Didier, manœuvre, ch. de Boreben, 8..... nn.
Perrot, empl., r. Bugeaud, 116..... nn.
Roche, apprêteur, r. Sully, 110 ..... f.
Bremond, empl., r. Delandine, 25..... f.
Page, maître d'hôt., r. Casimir-Perier, 87 nn.
Bernard, cafetier, r. Mercière, 13..... f.
Beck, manœuvre, Oullins..... nn.
Vidal, manœuvre, r. Franklin, 48..... f.
Guiot, gér. de restaurant, r. Mercière, 11... nn.
Cyvoct, teinturier, ch. des Culettes, 8..... nn.
Ferrocci, manœuvre, r. de Condé, 18..... nn.
Boissin, merch.-forain, r. d'Alger, 6..... nn.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Spay, pâtis., av. de Saxe, 280..... f.
Legoueix, empl., av. Berthelot, 4..... nn.
Pascal, voyag de com., c. Gambetta, 2..... f.
Buisse, lithog., as. du Château, 37..... nn.
Calvini, charcut., ch. Vitriolerie, 53..... f.
Botton, empl. P.-L.-M., r Pasteur, 23..... nn.
Gidon, méean, ch. des Sablonnières, 21 *bis*. nn.
Giacetié, peintre, q. St-Bernard, 7. .. .... nn.
Marquié, g. de la paix r. Tête-d'Or, 123.... f.
Poizat, cond. trams, pl. du Bachut, 8..... f.
Sézerat, négoc., r. Gazomètre, 10..... f.
Rouveyrol voy de com., r. Villette, 95..... f.
Meunier, chapelier, r. de Marseille, 82..... nn.
Bergaron, empl. P.-L.-M., r. Pasteur, 35.... f.
Paalin, apprêteur, ch. de Gerland, 83..... f.
Raymond, épic., r. Hospice-des-Vieillards, 28 f.
Martin, empl., av. Berthelot, 33..... nn.
Viabe, typog., ch. Combe-Blanche, 61..... f.
Peyron, cond. de trav., ch. du Rhône, 4.... nn.
Petitjean, mécan., r. d'Heyrieux, 58 *bis*.... nn.
Dubost, empl. de com., c. de la Liberté, 1.. f.
Bioley, debitant, r. Boneid, 16..... f.
Depassio, électric., r. du Dauphiné 141.... nn.
Volland, march. de vins, r. Montesquieu, 87 nn.
Gnadiger, empl., r. Paal-Dert, 237..... f.
Pidancet, tôlier, r. Sébastien-Gryphe, 128... nn.
Pernets, maçon, r Dagueselin, 214 ..... nn.
Peris, ménag. r. Longafrr, 10..... f.
Catale, adj. à l'Ecole de santé, a. Berthelot, 18 nn.
Montet, empl., r. Creuzet, 26..... f.
Martin, empl., r Bonnel, 168..... f.
Morgue, maréchal fer., rue Paul-Bart, 224 . f.
Bottet, représent., av. Berthelot, 4..... nn.
Rael, boulanger, av. Berthelot, 28..... f.
Desmomans, ajust., ch. des Cures, 62..... nn.
Schmitt, emp. de com., r. Pasteur, 20..... nn.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Brunet, instituteur, pl. Tabareau, 18 ..... nn.
Darousset, apprêteur, r. Artaud, 8..... nn.
Rostsing empt., pl. Tabereau, 17..... nn.
Riviello, manœuvre, r. Denf.-Rochereau, 67. f.
Gebbard, zingueur, r. Mottet-Gérando, 14.. nn.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Cuvex-Combaz pr., m. du Garillon, 4..... m.
Chavenon, empl., r. de la Pyramide, 61.... f.
Trigault, emp. P.-L.-M, r. de Tourcelière, 2... f.
Barthélemy, emp., m. du Gourguillon, 35.. m.
Trapet, chauff., r. de la Grange, 36..... f.
Vernet, compt., r. St-Pierre-de-Vaise, 67... m.
Faure, tonnelier, r. de la Claire, 31..... m.
Beylier, emp. r St-Georges, 3..... f.
Martin, laitier, r. des Macchabées, 6..... m.
Bassleux, c. d. ponts et ch., r. Tramasseo, 36. f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Tommet, empl., r. Vendôme, 104..... f.
Paquin, curdonnier, r. Pierre Corneille, 18. f.
Thevin, empl., c. Villon, 62..... f.
Nicolosi, sculpteur, r. Montgolfier, 60..... m.
Barbier, empl. P.-L.-M., r. Suchet, 25 ..... f.
Gillet, empl., pl. Edgard-Quinet, 5 ..... m.
Michel, pâtissier, r. Duquesne, 46..... m.
Aurious, m. d. log. eu 2e ur., c. Lafayette, 176. f.
Viet, négociant, c. Morand, 36..... f.
Veraniac, fab. d'encres, r. Louis-Blanc, 31. f.
Poos, revendeur, pass. St-Pothin, 12..... f.
Baillond, m. de meubles, r. Tête-d'Or, 67.. m.
Gautheron, teinturier, r. Créqui, 73..... f.
Boorson, limonadier, r. Garibaldi, 65..... m.
Maurin, rec.-cont du 3e arr.. av. Noailles, 2. m.
Seus, m. de soies, av. de Saxe, 133..... f.

Décès du 29 Décembre 1907 au 4 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Seyssel, dentiste, 40 a., m St-Sébastien, 27.
Coltin, Paul, 3 a., r. de Crimée, 56.
Vve Reynaud, c. p., 64 a., r. Rosier, 3.
Ep. Olliet com., 50 a., r. Tabl.-Claud., 30.
Vve Christin, pl. de soie, 41 a., r. d. Fantasques, 4.
Badin J.-Pierre, concierge, 66 a., m. Gr.-Côte, 1.
Massal, empl., 71 a., r. Longue, 18.
Cartaud, empl., 60 a., av. du Doyenné, 5.
Robert, plaieur, 61 ans, s. dom. fixe.
Vve Perocchiu, c. p., 50 a., r. St-Côme, 4.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Gauthier, lingère, 42 a., av. de Saxe, 167.
Primet, 61 j., Oullins (Rhône).
Vve Chanlois, ménag., 65 a., St-Priest (Isère).
Novel, ménagère, 65 a., Villeurbanne.
Chenlant, concierge, 65 a., r. de la Barre, 10.
Reboul, manœuvre, 50 a., Givors (Rhône).
Ep. Gimbac, s. p., 61 a., Chazay-sur-Lyon (Loire).
Ep. Ronzière, c. p., 74 a., q. Perrache, 25.
Dupuy, rs-m. log. 14e es. tr., 33 a., q. Charité, 20.
Didier, mécanicien, 22 a., r. Servient, 28.
Vve Slouzard, rentière 77 a., r. Penthièvre, 16.
Poly, cocher, 46 a., Caluire et Cuire (Rhône).
Cavernier, entr. tr. publ., 50 a., q. Charité, 35.
Casaye, restaurateur, 34 a., r. de la Gerbe, 6.
Pienno, 6 m., q. Gailleton, 6.
Jannin, s. p., 65 a., pass. de l'Hôtel-Dieu, 28.
Levêque, 6 m., Vaulx-en-Velin (Rhône).
Tracol, manœuvre, 50 a., r. Gandolière, 6.
Vve Durand, c. p., 62 a., pl. Raspail, 5
Repiquet, manœuvre, 51 a., r. Créqui, 266.
Ep Fayolle, ménag., 32 a., r. Séb.-Gryphe, 22.
Valero, ret. P.-L.-M., 66 a., c. du Midi, 17.
Meyrieux, empl. com., 35 a., r. H.-de-Ville, 41.
Paillasson, lilliste, 16 a., Villeurbanne.
Vve Bay, emp. de chaines, 61 a., r. Vendôme, 226.
Peytoud, voiturier, 46 a., r. Séb.-Gryphe, 68.
Vachon, 10 a., Villeurbanne.
Ep Arsel, ménagère, 64 a., St Foue.
Perrier, 3 a., Bourg-de-Thizy (Rhône).
Vve Prudent, ménagère, 67 a., Givors (Rhône).
Rulland, chiffonnier, 67 a., r. Turenne, 7.
Martin, cultivateur, 41 a., Grenay, (Isère).
Vve Rochonnat, ménag., 63 a., Ch les-Mines (Rh.)
Durand, jardinier, 64 a., Tassin-D.-Lune (Rh.).
Jaillet, journalier, 40 a., St-Foue.
Mazard, cultivat., 76 a., St-O.-d'Argentière (Rh.).
Vve Fournet, rentière, 62 a., r. du Peyral, 1.
Conist, 20 j., r. Vendôme 662.
Déal, empl., 37 a., r. Victor-Hugo, 5.
Ep. Desgraz, c. p., 48 a., r. Remp.-d'Ainay, 38.
Berussi, 3 a., r. Bellecour, 3.
Lafage, 3 a., r. Dubamel, 14.
Adam, cultivateur, 75 a., r. Vaubecour, 34 bis.
Béranger, emp., 2 a., r. N.-de-la-Villardière, 61.
Murgier, contrôlère, 26 a., r. Dubois 61
Vignane, maçon, 60 a., Oullins (Rhône).
Rolland, gar. bonlanger, 23 a., r. P.-Corneille, 153.
Ep. Massard, c. p., 65 a., Moyzieu (Isère).
Argoud, 8 m., c. Morand, 6.
Thévenot, 4 j., Grézieu-la-Varenne (Rhône).
Thevenot, 4 j., Grézieu-la-Varenne (Rhône)
Ep. Giet, commerçante, 21 a., r. Ste-Clotilde, 6.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Birttery, ouv. pât., 64 a., r. Richard-Villon, 45.
Chardigny, min., 45 a., St-Etienne (Loire).
Ep. Breton, ménagère, 83 a., r. Grillet, 3.
Chevessant, man., 38 a., r. d'Heyrieux, 174.
Guisner, tail. s.-verre, 65 a., a. Berthelot, 136.
Pradet, maç., 61 a., r. de l'Epée, 7.
Rival, cartonn., 40 a., r. Riboud, 29.
Tou noud, s. p., 66 a., r. Méditerranée, 6.
Vve Thion, ménag., 64 a., r. Paul-Bert, 86.
Ep. Bezuit, c. p., 47 a., r. Dunuir, 160.
Lantillon, comm., 47 a., r. Chevreul, 77.
Merlin, a. p., 75 a., bd des Casernes, 23.
Charles, cord., 55 a., r. Duguesclin, 140.
Mazin, 1 m., r. Rabelais, 104.
Miramand, cav. verm., 18 a., r. Rabelais, 67.
Galvin, a p., 09 a., qu St-Vincent, 31.
Rival, ch. d'aut., 28 a., av. de Saxe, 230.
Vve Rochr, c. p., 47 a., r. Marseille 36.
Trillat, Pierrette, s. p., 67 a., c. Lafayette, 24.
Vve Hopp., c. p., 58 a., c. de la Liberté, 29.
Moreau, 12 m., r. Chevreul, 120.
Regad, r., 50 a., c. Richard-Villon, 89
Gazetti, manœuvre, 66 a., ch. Montagny, 60.
Vve Aubonnel, rent., 66 a., r. Dauphiné, 120.
Vve Morel, ménag., 52 a., r. Clos-Suphon, 10.
Charrier, 15 m., g.-r. de la Guillotière, 42.
Soulin, 5 m., r. Arquebuse, 26.
Genin, lissense, 68 a., r. Sébastopol, 63.
Gayat, man., 66 a., r. Turenne, 11.
Champier, empl. P.-L.-M, 20 a., q. Gl.-Bernard, 60.
Pouroier, V.-J., retraité, 54 a., r. Colombier, 18.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Perrin, chiffon., 63 a., s. dom. fixe.
Bella, tanneur, 60 a., r. Jacquard, 6.
Brillon, ménag., 46 a., r. Cuvier, 158
Guignard, tisseuse 79 a., r. Cl.-J.-Bonnel, 33.
Vernay, teinturier, 65 a., r. Joséphin-Soulary, 6.
Combier, négociant, 20 a., r. Villeneuve, 11.
Tadal, domest., 36 a., r. Garibaldi, 69
Gallie, rentière, 72 a., r. Cl.-J.-Bonnet, 22.
Regnard, ménag., 60 a., r. Vieille-Monnaie, 15.
Orcier tisseur, 52 a., r. du Mail, 21.
Raillard, lailleur, 46 a., r. de Nuits, 7.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Médard, revendeur, 56 a., r. de Trion, 70.
Buteud, Marie, s. p., 20 a., r. St-Georges, 68.
Besson, épinglière, 70 a., r. de la Claire, 14,
Ruas, Charles, 14 j., r. Fraternelle, 20.
Ep. Guniehon, ménag., 36 a., r. Macchabées, 43.
Guilloud, Marie, c. p., 71 a., imp. Paquet-Mérel, 5
Ep. Mercier, s. p., 56 a., quai P.-Scize, 50
Chevallier, il., c. p., 77 a., ch. Franchevil'e, 136.
Vve Collin, c. p., 70 a., ch. Grenouilles, 14.
Saltet, rentière, 72 a., q. Pierre-Scize, 17.
Filippi, Joseph, c. p., 18 a., r. Roquette, 16.
Sanlaville, ébéniste, 69 a., r. St-Georges, 40.
Bonnard, Catherine, s. p., 03 a., r. Q.-Colonnes, 4
Ep. Feuilon, coutur., 30 a., r. Joufiruy, 14.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Geehe, 6 a., cours Morand, 16.
Pilois, épicier, 50 a., rue Masséna, 30.
Malpertuy, empl., 55 a., cours Vitton, 16.
Baroche, chauff., 46 a., r. Cuvier, 110.
Renvier, cocher, 46 a., r. du Musée, 57.
Chabond, 2 mois, r. Sully, 130.
De Cordon, Jean-Jacques, 6 a., r. Garibaldi, 4.
Vve Romand, c. p., 67 a., r. Muneey, 161.
Arm nd, Edouard, propr., 62 a., c. Villon, 61.
Ansenay-Chatellet, Vine., cons., 74 a., r. Fénelon, 4.
Vve Suchon, c. p., 09 a., r. Garibaldi, 7 bis.
Hamm, bijoutier, 46 a., r. Créqui, 117.
Fauri, empl., 43 a., r. Tête-d'Or, 30.
Vve Véron de la Combe, r., 61 a., pl. P.-de-Ch., 16.
Vve Berthier, s. p., 69 a., c. Lafayette 245.
Moine, valet de chamb., 35 a., av de Saxe 74.
Joerdan, horloger, 57 a., r. de Séze, 13.

Mouvement de la Population

du 25 au 31 Décembre 1907.

Nombre de mariages contractés.....		77
—	divorces coregistrés.....	2
—	naissances légitimes.....	109
—	— illégitimes.....	41
—	décès.....	142
—	mort-nés.....	7

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix ne comptent sont cotés aux 100 kilos

Le 3 janvier 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	26	75	23	»
—	—	25	75	24	»
de Russie.....	—	31	50	33	»
— d'Amérique.....	—	32	»	33	»
— provinces danubiennes	—	»	»	»	75
des Indes.....	—	»	»	»	»
— dur.....	—	66	»	28	50
Seigle.....	—	17	65	17	50
Orge de brasserie.....	—	20	»	21	»
— de monture.....		17	50	18	»
Maïs.....	—	21	»	21	60
Sarrasin.....		60	»	21	»
Avoine nouvelle.....	—	17	50	18	50
Haricots bl. de Bourgogne		31	»	32	»
nains de Hongrie		66	»	31	»
Farine de boulang. 1re q.	les 100 kil.	48	50	49	50
— — ronde.	—	43	50	44	00
Son.....	les 100 kil.	16	50	12	70
Fécule indigène.....	—	35	»	30	»
Riz de l'Inde.....	—	37	»	41	»
Riz du Japon.....	—	46	»	49	»
Riz de Saigon.....	—	28	»	62	»
Riscon du Piémont écumé	—	46	»	01	»
— glacé...	—	48	50	51	»
— Caroline	—	60	»	66	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes entre choix...	les 100 kil.	66	»	80	»
1 choix.....	—	61	»	70	»
— marchandes.....	—	56	»	66	»
irrégulières.....	—	48	»	60	»
Semoule.....	—	45	»	70	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle	les 100 k.	146	»	165	»
— vieilles		125	»	135	»
— d'Amérique		»	»	»	»
de luzerne de France nouvelle.		135	»	160	»
vieilles	—	125	»	130	»
de luzerne d'Italie.	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42	50	43	00
— de sainfoin.....	—	30	»	36	»
— de vesces.....	—	22	»	26	»

Fourrages

Foin de Bourgogne.....	les 100 kil.	11	»	11	50
du pays.....	—	10	»	10	50
Paille de froment.....	—	5	»	5	50
— de seigle.....	—	6	»	6	50

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	210	»	650	»
— à la princesse...		166	»	180	»
Raisins de Corinthe.....	—	80	»	85	»
de Malaga.....	—	11	50	12	»
Figues de Bougie.....	—	35	»	46	»
de Cosenze.....	—	01	»	80	»
Prunes d'Ente.....	—	116	»	116	»

Sucres

Sucre raffiné en pain ou forme...	les 100 k.	66	»	67	»
coupé régulier		10	50	74	»
— irrégulier.....	—	65	»	66	»
Sucre raffiné poudre.....	les 100 k.	68	»	66	»
— semoule.....	—	76	»	82	»
Sucre cristallise indigène.		67	»	72	»
— exotique	—	56	»	60	»
Sirop de glucose 44 degrés		55	»	68	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	610	»	630	»
— Mysore..	—	315	»	340	»
Santos.....		240	»	320	»
Java vert.....		320	»	346	»
— jaune.....	—	3 6	»	400	»
Démérara.....		320	»	360	»
Café de Haïti nature.....		600	»	675	»
— tri6.....		275	»	295	»
Guadeloupe habit.		320	»	340	»
— bonifieur		340	»	360	»
Moka.....		16-	»	403	»
Café Porto-Rico..		320	»	345	»
— Sant. Amer. et autres lavages gras	—	290	»	325	»
— — — non gras	—	270	»	285	»
— Bahia.....	—	245	»	260	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para .. les 126 k	385	»	223 »
— Caraque et Trupano	375	»	400 »
— Puerto-Cabello.....	490	»	280 »
— Guayaquil ..... —	290	»	402 »
Cacao Trinidad. ..... les 132 k	373	»	2?3 »
— Martinique et Guadel.	260	»	365 »
— Bahia preparé .... —	265	»	373 »
— Haïti.....	350	»	360 »
— Samana et Sanchez. —	250	»	363 »

Poivres

Poivre noir Alleppy.....les 100 k	»	»	» »
— Tellichery... —	»	»	» »
— Saigon ..... —	342	»	360 »
— blanc.....	448	»	460 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 100 k.	20	»	95 »
— de Palme dure et molle.. —	79	»	83 »
Suif fondu de Paris (sans 1/2) —	79	»	» »
— de province (en fût) ... —	79	»	87 »
— pressé..... —	110	»	114 »
Acide oléique (distillé ou saponifications) . —	61	»	25 »
— — (de distillation) ... —	68	»	70 »
Acide stéarique (distillé ou saponifications) . —	134	»	139 »
— (de distillation) . —	113	»	110 »
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqt de 500 gr. net	80	»	85 »
— distillées — — les 100 k.	72	»	20 »
Glycérine blonde, 28°..... —	117	»	128 »
— pharmaceutique, 30° ... —	180	»	185 »

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	24	»	25 »
de schiste..... —	31	50	32 80
Essence minérale.....	37	50	42 »

Huiles, Savons

Huile d'olive vierges extra ann. pour. les 102 k.	165	»	200 »
— — surfine	»	»	» »
— — Bari..... —	»	»	» »
— — fine ..... —	130	»	150 »
Huile commune lampe.. les 100 k.	»	»	» »
Huile de coix.....	175	»	8 5 »
— d'arachide surfine.. —	148	»	122 »
Huile de sésame surfine.. —	108	»	122 »
— de sésame à brûler —	»	»	» »
de chou à bouche.	100	»	135 »
Huile de colza épurée....les 100 k	93	»	100 »
— de lin.....	63	»	73 »
— de colza brute.....	»	»	» »
Savon de Marseille bl. 1re q. —	62	50	82 50
Marseille bl. 2e q .... —	52	52	54 50
— bleu pâle, coupe lisse . —	22	50	54 50
de palme marbré...	»	»	» »
d'oléine. 1re qualité.	82	»	84 »
marbré....	52	»	84 »
de pulpe.....	53	50	55 50
— mou extra..... —	38	»	41 »
— — ordinaire	37	50	38 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. le pièce	112	»	160 »
— 2e —	80	»	22 »
Vin Bas Beaujolais..... le pièce	68	»	75 »
Vin Lyonnais 1er choix —	70	»	82 »
— — 2e — —	83	»	62 »
— Mâconnais 1er — —	70	»	80 »
— — 2e — —	55	»	23 »
Vin Bourgogne 1er — —	110	»	162 »
— — 2e —	21	»	90 »
— Bordeaux 1er la barrique	125	»	230 »
— — 2e —	90	»	110 »
Vin Roussillon 1er — l'hectolitre	23	»	23 »
— — 2e — —	19	»	22 »
— Montagne 1er — —	22	»	96 »
— — 2e — —	18	»	21 »
— Narbonne 1er — —	22	»	22 »
— — 2e — —	12	»	81 »
— Algérie 1er — —	23	»	28 »
— — 2e — —	18	»	81 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 24°... l'hectol.	62	»	78 »
de marc — ... —	22	»	29 »
— Nord fin à 90° ... —	42	83	46 50
Esprit Nord extra-fin à 90° —	47	23	47 50
— de grain — —	53	»	18 »
— mauvais goût — —	45	25	45 00

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats ..... les 100 kil.	3	76
	Groissons..... —	3	72
	Chatillon choisies.... —	3	2?
	lavées..... —	2	12
	Braisettes lavées..... —	4	»
	Malbroug ..... —	4	»
	Menu sortant..... —	3	70
Anthracite.....	—	3	50
Coke cassé	—	4	40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 26 Décembre 1907 au 8 janvier 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes..... le pièce	8	50	8 »
Oies..... —	2	»	3 »
Canards..... —	2	»	4 »
Volailles 1re qual. —	3	»	7 »
— 2e — —	4	50	5 50
Poulets ..... —	1	50	2 50
Pigeons ..... —	3	00	1 10
Beurre..... le kilog.....	3	20	3 »
Œufs..... le cent	13	»	14 »
Fromages ..... le kilog.....	1	42	1 80

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique ..	7	»	2 22
Châtaignes..... — ..	13	»	32 »

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT
Lundi, 30 Décem.	128 25 » »
Mardi, 31 —	132 50 » »
Mercr., 1er janvier	férié » »
Jeudi, 2 —	122 » » »
Vendr., 3 —	103 » » »
Samedi, 4 —	103 » » »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 25 au 31 Décembre 1907.

ABATTOIRS	ESPECES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Anes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	507	816	2,842	2	1,141	»	»	»	»	»	212,118
Perrache.....	421	212	1,771	78	»	»	»	»	»	»	157,438
Corne-de-Cerf.....	»	»	»	»	»	30	»	3	»	»	7,750
TOTAUX...	223	1 135	4,420	81	1,141	32	»	2	»	»	487,330

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 25 au 31 décembre 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,843	1,743	3 40	1 70	3 80	1 40	2 40	1 60		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs.....	280	220	1 24	1 18	2 20	1 50	3 40	2 »		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	502	432	1 66	0 96	3 80	1 20	2 40	1 40		
	Veaux.....	298	598	1 44	1 14	3 20	1 40	3 42	1 60	8,378	2,826
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1,588	1,360	1 22	1 16	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	845	793	1 66	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	284	584	1 26	1 02	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	743	293	2 44	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1 3?1	1 1?1								
	Veaux.....	1,132	1,132								
	Moutons.....	2,2?8	2,138								
	Porcs.....	3,268	3,240								

TOTAL..... 14,381 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, en poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 27 Décembre 1907 au 2 Janvier 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		27 Déc.		28 Déc.		29 Déc.		30 Déc.		31 Déc.		1er Janv.		2 Janv.	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 »	» »	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »
Anges	—	» »	» »	»		0 90	0 8	» »		» »	» »	» »		» »	» »
Barbues	—	1 60	1 50	» »	»	» »	»	2 10	1 60	» »	» »	2 »	1 60	2 10	1 20
Bars	—	2 »	2 70	2 10	2 0	4 10	» »	4 »	3 0	2 70	2 50	3 40	2 50	2 »	2 50
Cabillauds	—	» »	»	»		» »	» »	50	1 0	» »	»	» »	»	» »	» »
Carrelets		» »	» »	1 10	1	» »	» »	1 40	1 20	1 20	1	»	»	1 »	0 80
Colins	—	1 10	1 »	» »		» »		» »		» »	»	1 40	1 20	1 10	0 90
Congres		1 80	1 60	1 10	1	1 40	1 20	1 30	1	1 10	1	1 10	1 10	»	»
Dorades		1 60	1 60	1 40	1 2	» »	»	1 40	1 20	»	» »	1 50	1 30	1 40	1 10
Esturgeons	—	» »		»		» »	» »	1 30	» »	» »		» »		»	
Grenadins		1 50	1 40	1 40	1 2	» »	» »	1 20	1 10	1 40	1 20	1 50	1 20	1 20	1 »
Limandes	le kil.	» »	» »	1 »	0 80	1 10	1 »	1 10	1 »	1 »	0 80	1 »	»	1 »	0 60
Lottes de mer	—	1 70	1 60	1 60	1 4	» »	» »	2 10	1 80	1 60	1 70	1 70	1 60	1 40	1 10
Maquereaux	—	» »	» »	» »		» »	» »	0 »	1 70	» »	» »	1 60	1 40	1 70	1 00
Merlans	—	1 70	1 60	1 60	1 30	1 60	1 6	2 »	1 0	1 70	1 60	1 60	1 2	1 40	1 »
Merlus	—	1 60	1 50	1 40	1 0	» »	»	2 10	1 70	1 60	1 50	1 70	1 40	1 40	1 10
Mulets	—	» »	» »	2 »	1 70	» »	» »	» »	» »	0 60	2	» »	» »	» »	» »
Raies	—	1 00	1	1 10	0 60	» »	» »	1 00	1 00	1 50	1 40	1 70	1 50	1 30	0 0
Rougets-barbets	—	3 50	2 80	» »		4 40	4 »	2 50	»	» »	» »	2 50	» »	2 10	2 0
Saint-Pierre	—	» »	» »	1 10		» »	» »	» »	» »	1 50	» »	» »	» »	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 20	1	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 50	1 50	1 40	1 10
Soles	—	6 »	5 00	6 40	5	» »	» »	6 00	4 40	6 »	4 »	2 50	4 50	6 »	2 10
Saumons	—	» »	» »	0 0	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	0 20	5 50
Thons	—	» »	» »	» »		» »	» »	» »		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	» »	» »	2 20		» »	» »	2 00	2 10	» »	» »	» »	» »	6 »	0 70
Vives	—	» »	» »	0 00	0 6	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	1 10	1	1 »	0 60
Harengs frais	le cent.	4 20	4 »	4 »	3 0	4 »	2 »	4 »	» »	4 »	2 50	4 »	2 »	4 »	2 50
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	» »	» »	» »	» »	0 10	1 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	1 70
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	1 60	1 40	» »	»	» »	»	» »	»	» »	» »
Barbeaux	—	1 00	1 0	» »	»	» »	»	2 »	1 70	» »	» »	1 00	1 0	1 80	1 00
Brèmes	—	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »	»	»	» »
Brochets	—	2 »	1 40	2 10	1 00	1 0	1	2 20	1 50	2 10	1 80	2 20	1 60	2 20	1 50
Carpes	—	1 00	1	» »	» »	1 20	1	» »	»	» »	»	» »	»	» »	» »
Eperlans	—	1 20	1 »	1 »	0 80	1 20	1 »	» »	»	1 20	»	1 30	1 10	» »	» »
Lottes eau douce	—	2 00	2 0	4 »	» »	» »	»	2 80	» »	» »	»	4 20	4 »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	2 40	2 10	2 50	2 20	4 20	4	» »	»	4 20	4 »	4 »	2 50	2 30	2 0
Perches	—	1 50	1 4	» »	» »	» »	»	1 00	1 40	» »	» »	» »	»	1 50	1 40
Truites	—	2 60	4 40	7 00	0 4	8 10	7 30	0 80	7 40	7 10	6 20	8 »	5 10	6 40	4 80
Truites saumonées	—	0 »	0	7 20	6 1	» »	» »	» »	» »	7 »	6 »	» »	»	0	5 70
Friture	—	1 10	1 »	1 »	0 0	1 10	1 1	1 »	0 0	» »	» »	1 20	1 »	1 10	1 »
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	1 »	0 00	» »	»	0 00	» »	» »	» »	0 90	0 80	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	0 10	5 30	7 20	4 40	10 »	4 50	9 00	4 »	9 50	4 50	10 »	4 50	0 50	4 50
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 »	3 »
Ecrevisses	—	7 »	2	0 »	2 50	0 »	3	6 »	2 »	6 00	3 »	0 »	5 10	6 »	5 »
Langoustes	—	0 70	0 40	0 40	5 10	0 »	5 70	» »	» »	5 50	5 »	5 20	4 80	» »	» »
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	4 00	4 00	» »	» »
Escargots	—	1 20	» »	1 40	» »	1 40	1 20	1 40	1 20	» »	» »	1 30	»	1 40	» »
Moules	—	0 50	0 40	0 40	0 0	0 40	0 30	0 40	0 30	0 40	0 50	0 40	0 30	0 40	0 50
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 2	—	0 00	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 00	» »	0 50	»	0 50	» »
— 4	—	2 00	» »	2 00	»	5 50	» »	2 50	» »	2 50	» »	3 50	»	3 50	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	» »	»	4 »	» »
— 2	—	2 »	» »	2 »	» »	0 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	»	2 »	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	»	1 05	» »
— 0	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	2 »	2 00	0 01	» »	» »	» »	3 »	2 20	» »	» »	7 »	» »
Dindes	—	7 »	0 »	0 »	4 »	9 »	0	0 »	0 »	8 »	4 5.	8 »	3 »	7 »	5 »
Oies	—	» »	» »	7 »	5 »	0 »	4	7 50	4 »	0 »	4	7 50	4	7 50	4 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	10 »	7 »	0 »	0 »	0 »	0	0 50	0 »	0 »	0 »	0 »	0 »	7 50	6 50
Poulets	—	2 »	0 25	2 50	1 50	2 72	0 »	2 50	1 50	» »	» »	2 »	2	4 50	2 50
Pigeons	—	1 10	0 90	1 »	0 75	1 10	0 0.	1 »	0 80	» »	» »	1 »	0 75	» »	» »
Pintades mortes	—	» »	» »	2 50	2 »	2 5.	0	» »	» »	» »	» »	2 50	2 »	2 00	2 »
Foie gras	—	» »	»	» »	» »	0 »	» »	8 »	7 »	8 »	» »	7 50	7 »	0 »	7 »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 0	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	2 »	» »	» »
Gibier à poil.															
Chevreuils	le k il.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvre français	la pièce.	8 »	7 »	8 »	7 »	0 »	7 »	8 5.	7 »	0 50	7 »	0 »	7 »	0 00	7 »
Lièvres étrangers	—	5 »	4 »	0 »	4 »	4 »	» »	0 »	» »	5 »	4 »	4 »	» »	0 »	4 »
Lapins de garenne	—	2 »	1 75	2 25	2 »	2 00	2 »	2 50	2 25	2 50	2 »	2 10	2 »	2 50	2 25
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	» »	4 »	2 »	0 »	4 »	0 »	4 »	3 21	4 »	2 50	4	0 »	4 »
Courlis	—	» »	» »	1 50		» »	»	» »	» »	» »		»	» »	» »	» »
Bécasses	—	2 »	2 »	2 »	2 20	4 »	2 50	2 50	2 50	4 »	2 5.	2 5.	2 50	2 00	2 25
Canards sauvages	—	2 »	2 »	2 50	1 50	2 »	2 »	3 »	0 »	3 »	1 5	2 50	2	0 »	0 »
Sarcelles	—	1 40	0 00	1 20	0 90	» »	» »	» »	» »	1 40	0 80	» »	» »	» »	» »
Perdrix rouges	—	» »	» »	2 »	2 »	2 00	5 »	2 »	2 50	2 »	2	» »	» »	» »	2 »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 27 Déc. 1907 au 2 Janvier 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		27 Déc.		28 Déc.		28 Déc.		30 Déc.		31 Déc.		1er Janv.		2 Janv.	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	3 50	2 »	2 50	2 »	2 »	2 80	2 80	2	0 »	2 25	3 »	1 5'	» »	» »
Poules d'eau	—	0 70	0 80	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ontardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	1 00	» »	1 80	1 1'	» »	»	1 40	1 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	» »	» »	0 80	0 40	» »	»	» »	» »	0 4)	0 80	» »	» »	0 30	0 2)
Pluviers	—	0 00	0 80	» »	» »	0 70	0 10	» »	» »	» »	»	0 00	0 80	» »	» »
Cailles	la doux	» »	» »	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Alouettes	—	3 »	2 40	4 »	2 00	3 »	2 »	3 00	2 50	3 10	2 60	2 40	3 »	3 10	2 50
Grives	—	2 »	0	10 »	8 »	8 »	7	10 »	8	2 »	0 »	10 »	2	8 00	8 »
Merles	la doux	2 50	» »	2 »	7 »	» »	» »	0 »	8	8 »	7	» »	» »	» »	» »
Bécassines		13 »	10 »	0 »	11	11 »	10 »	22 »	15 »	01 »	18 »	13 »	10	14 »	18 »
Vanneaux	—	0 »	8	0 »	7	» »	» »	9 »	8 »	» »	» »	» »	» »	0 »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	1 30	1 10	» »	»	1 20	» »	» »	» »	» »	1	» »	» »
Macreuses	—	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	1 30	1 20	1 20	» »	» »	» »	1 20	1 »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 50	» »	2 60	2 50	» »	» »	2 70	2 20	2 60	» »	2 70	2 30	2 50	2 40
Œufs	la douz..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 40	2 »	2 80	2 »	2 40	2 10	2 20	1 60	2 30	2 10	2 »	1 80	2 00	2 10
Truffes	—	12 »	0 »	14 »	0 »	» »	» »	10 »	2 »	13 »	11 »	» »	» »	» »	» »

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 24 au 31 Décembre 1907 (52e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	188,742 78	173,905 13	14,708 62	» »	9,770,038 17	8,994,368 70	870,469 47	» »
Tramway de Lyon à Neuville	4,538 »	4,344	195 »	» »	288,728	286,528 45	3,202 55	» »
Lyon-Croix Rousse à Caluire	2,493 65	2,071 65	422 10	» »	138,066 60	141,825 45	» »	3,618 05
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	8,168 30	4,971 80	198 50	» »	817,0?3 30	204,692 75	13,250 70	» »
Croix-Pâquet	5,785 30	6,030 75	» »	243 45	275,851 15	283,048 90	» »	7,488 05
Lignes de la Cie P.-O-L	14,706 89	13,481 38	1,293 81	» »	707,123 90	778,040 45	10,053 45	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 25 au 31 Décembre 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	6	940	»	»	»	»	»	»	»	»	6	940
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	2	30	»	»	»	»	»	»	»	»	2	30
Porcs	1	80	»	»	»	»	»	»	»	»	1	80
Chèvres	2	32	»	»	»	»	»	»	»	»	2	32
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	91	»	»	»	»	»	»	»	»	»	91	»
Abats divers	70	1,383	»	»	»	»	»	»	»	»	70	1,383
Viandes fraîches	7	382	»	»	»	»	»	»	»	»	7	382
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	810	»	48	»	»	»	»	»	858
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	810	»	»	»	»	»	810
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Ecrevisses	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	»	7
Huîtres, coquillages	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	78	»	»	»	»	»	78	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	8	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Foies d'oies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	22	»	»	»	»	»	22
Truffes noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD

1905. - Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Ste-Catherine 2 - F. CHOUARD, directeur. - *Téléphone 10-39*

950204

DOUZIÈME ANNÉE — N° 602 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 12 JANVIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	À L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Bibliothèques populaires des Mairies d'arrondissements de Lyon.— Règlement. - Arrêté (p. 13).

Décision approbative (p. 14).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2626 à 2649)

Taxes de remplacement des droits d'octroi. — Projet de modification de la loi du 29 juin 1901 (p. 14).

Droits d'octroi et taxe municipale sur l'alcool.— Conséquences financières de la loi du 30 janvier 1907 (p. 24).

Immeuble rue de la Madeleine, 1. — Projet de bail (p. 24).

Ecole de chimie industrielle. — Bourses municipales (p. 24).

Taxes de remplacement. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables afférentes à divers exercices (p. 25).

Taxes de remplacement de 1906. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables (p. 25).

Renouvellement du marché d'entretien des lanternes dites de secours (p. 25).

Assurance contre l'incendie de l'Hôtel de police municipale. — Renouvellement de la police (p. 26).

Bourses municipales d'enseignement supérieur et technique en 1908 (p. 26).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Morel (Jean-Benjamin-Clément) (p. 26).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Staedelé (Adolphe Marie) (p. 26).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Morel (Auguste (p. 26).

Service municipal d'Architecture. — Personnel. — Modifications au règlement en vigueur (p. 26).

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources (p. 27).

Reconstruction d'un mur de soutènement chemin de Saint-Just à Saint-Simon (p. 27).

Echange de terrain entre la ville de Lyon et M. Bissuel (p. 27).

Construction d'une école maternelle dans le quartier de la Martinière. — Acquisition de terrain (p. 28).

Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10. — Projet de bail à M. Ferrier (p. 28).

Hospices civils de Lyon. — Travaux d'aménagement aux bâtiments de la ferme de la Palmière (p. 28).

Vœux concernant le classement des marchés aux bestiaux. Réponse ministérielle.

Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux de Vaise.— Demande de subvention de l'Union agricole du Mont d'Or (p. 28).

Démolition des immeubles rue Lainerie, 12, et rue Treize-Cantons, 1. — Réfection des murs mitoyens (p 29).

Grand-Théâtre. — Paiement de la subvention (p. 30).

Tribunal de simple police. — Fonctionnement (p. 30).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. Réunions. — (p. 30).

Bibliothèque populaire du sixième arrondissement. — Avis (p. 30).

Ville de Lyon. — Emprunt de 1880. — Not à payer aux porteurs d'obligations sorties au tirage du 15 octobre 1907 (p. 30).

Chemin de fer P.-L.-M. — Ligne de Lyon à Marseille. — Expropriation pour cause d'utilité publique. — Enquête. Changements proposés par la Commission (p. 30).

Société protectrice de l'enfance. — Mères de familles et mères nourrices. — Distribution des prix. — Avis (p. 30).

Avis d'adjudication (p. 30).

Résultats d'adjudication (p 31).

Don (p. 31).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 31).

Demandes en autorisation de construire (p. 31).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 31).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 31).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 33).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 33).

Documents statistiques (p. 34).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Bibliothèques populaires des Mairies d'arrondissements de Lyon.—Règlement. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,
Vu la loi du 5 avril 1884,

ARRÊTE :

Article premier. — Les bibliothèques populaires d'arrondissements, affectées à la lecture sur place et à domicile, seront ouvertes au public, tous les jours non fériés, de 7 à 10 heures du soir.

Toutefois, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, le public ne sera admis que trois jours par semaine, les lundis, mercredis et vendredis.

Le prêt des livres est gratuit.

Art. 2. — Après 9 h. 1/2, aucune demande de livres ne sera admise.

Art. 3. — Les périodiques et les livres appartenant à des collections ne sont pas prêtés à domicile ; ils doivent être consultés sur place. Tout ouvrage composé de plus de cinq volumes est assimilé à une collection.

Art. 4. — Il ne sera délivré à un même lecteur qu'un seul volume à la fois, soit sur place, soit à domicile.

Art. 5. — La durée du prêt à domicile est de 15 jours, mais elle pourra être réduite à huit jours pour les livres nouveaux ou fréquemment demandés. Un tableau exposé au public, donnera la liste de ces derniers volumes.

A l'expiration du délai fixé pour le prêt à domicile, la restitution du volume sera opérée de plein droit et poursuivie au besoin par les voies légales, aux frais du retardataire.

Art. 6. — En cas de changement de domicile, le détenteur de livres devra faire connaître sa nouvelle adresse au Bibliothécaire.

Art. 7. — Toute personne majeure est admise à emprunter des livres, à domicile, en justifiant de son identité et d'un domicile fixe, par une pièce telle que : *bail de location, police d'assurance* ou *commission d'employé* de la Ville, du Département ou de l'Etat.

Les personnes habitant en garni, devront présenter la garantie de leur logeur.

Les jeunes gens mineurs devront être accompagnés d'un parent ou tuteur responsable, pour obtenir le prêt à domicile.

Art. 8. — Les lecteurs ne sont admis à emprunter des livres que dans la bibliothèque de l'arrondissement où ils résident.

Art. 9. — Les lecteurs qui auront égaré ou détérioré un volume, seront tenus de le remplacer immédiatement, en bon état, ou d'en payer la reliure.

Art. 10. — Il est interdit de fumer dans la Bibliothèque, d'y amener des chiens, de parler à haute voix et de troubler d'une manière quelconque les lecteurs.

Art. 11. — Tout lecteur qui refuserait de se conformer au présent règlement, sera passible de l'exclusion temporaire.

Art. 12. — Toutes dispositions antérieures contraires au présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Lyon, le 10 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Décision approbative.

Par décret du 13 décembre 1907, M. le Président de la République a approuvé le traité intervenu entre la Ville et la Compagnie du Gaz en vue de l'exécution des travaux d'éclairage prévus dans le projet de mise en état de viabilité de la rue Louis-Blanc et de la rue Créqui.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Taxes de Remplacement des droits d'Octroi. — Projet de modification de la loi du 28 juin 1901.

(Commission générale.) — N° 2626.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, l'application de la loi du 28 juin 1901, qui a autorisé la ville de Lyon à établir diverses taxes en remplacement des droits d'octroi supprimés, a donné lieu à un grand nombre de contestations.

Ces contestations, nous ne voulons parler ici que de celles qui soulèvent des questions de principe pouvant intéresser toute une catégorie de contribuables, ont généralement pour cause l'imprécision, l'obscurité et l'insuffisance de certaines dispositions de cette loi.

Les tribunaux administratifs, appelés à se prononcer sur les différends survenus entre la Ville et les réclamants, tranchèrent les questions litigieuses, et de leur décision naquit une jurisprudence qui a complété les règles de l'assiette et du recouvrement des taxes de remplacement pendant les six années qui viennent de s'écouler.

Cette jurisprudence, hésitante au début sur certaines questions, semble avoir acquis à l'heure actuelle un certain degré de stabilité. Néanmoins, un revirement est toujours possible (le cas s'est produit en la matière), et c'est en partie pour parer aux aléas qui en pourraient résulter que le présent projet de réformes est soumis à la sanction du Conseil municipal et du Parlement.

D'autre part, cette jurisprudence s'écarte, en maintes circonstances, de l'esprit qui a guidé le législateur de 1901 et du but qu'il voulait atteindre. Dans plusieurs cas, elle lèse sensiblement les intérêts de la Ville et consacre des inégalités et des injustices. Il apparaît donc nécessaire d'apporter des correctifs au texte de la loi de 1901.

Ces correctifs introduiront plus d'harmonie dans le jeu des taxes de remplacement ; leur application, devenue plus précise, sera rendue plus facile et plus souple, les droits de tous les intérêts en cause étant reconnus et garantis par un texte approprié. La diminution du nombre de procès et de réclamations en sera la conséquence immédiate.

Plus d'équité en résultera également, les nouvelles dispositions, atténuant dans une certaine mesure ce que celles actuelles renferment de trop rigoureux dans leur absolutisme, permettront de tenir compte avec plus de bienveillance des circonstances particulières et des situations de fait passagères dans lesquelles les contribuables peuvent se trouver.

Il est bien évident que nous n'entendons pas ici faire la critique de la grande œuvre accomplie par la Municipalité précédente. Il est certain qu'étant données la nouveauté du sujet, sa complexité, ses répercussions économiques et sociales d'une portée considérable, des tâtonnements étaient inévitables, des omissions certaines, car rien n'exige plus de précision que les lois fiscales.

Aussi le projet que nous présentons n'a-t-il d'autre but que de pourvoir à des insuffisances constatées, de remédier à des défectuosités certaines, et d'apporter la clarté et la précision dans des textes parfois confus et contradictoires, en mettant à profit l'expérience et la pratique acquises depuis la mise en vigueur du nouveau régime fiscal, et en s'inspirant fréquemment de la jurisprudence établie à ce sujet par les tribunaux administratifs.

Mais ce projet n'innove pas. L'esprit général de la loi du 28 juin 1901 et les grandes lignes de la réforme financière qu'elle a instituée demeurent intacts dans leur essence. La quotité des taxes n'est également pas atteinte, sauf dans quelques rares cas, que motivent, à notre avis, des circonstances de fait spéciales.

Sans empiéter sur les explications de détail qui accompagnent chaque article nouveau ou modifié, nous indiquons, par les points principaux, l'économie du projet.

Il étend à certains éléments, actuellement non imposables, les bases de taxation d'éléments qui leur sont en tous points semblables, mais que les textes actuels ne permettent pas d'atteindre ; il prévoit, par contre, la réduction de la taxation d'éléments que l'Administration et l'opinion générale estiment trop élevée ; il complète le système des déclarations, indispensable pour assurer la fixité de l'assiette de certaines taxes ; il permet d'imposer, à un moment quelconque de l'année, les éléments omis dans les rôles primitifs ou survenus en cours d'année ; il règle le privilège de la Ville en matière de recouvrement de la taxe sur les constructions neuves ; il institue des remises et des modérations pour des cas spéciaux et notamment en cas d'indigence ou d'insolvabilité notoire ; il modifie, enfin, le régime transitoire prescrit par l'article 18 de la loi de 1901, concernant l'application des taxes de remplacement à la banlieue lyonnaise.

La ville de Lyon, qui peut revendiquer l'honneur d'avoir fait le premier pas dans la voie périlleuse de la suppression intégrale des Octrois, a été soutenue et encouragée par les Pouvoirs publics au moment de la réalisation de cette réforme. On peut donc espérer qu'aucune objection sérieuse ne sera élevée contre l'adoption des mesures d'amélioration qu'elle croit devoir apporter, dans l'intérêt général, au système actuellement existant.

Il est permis de supposer, au contraire, qu'elle trouvera auprès de ces Pouvoirs publics, le même accueil bienveillant, qui lui permettra de mener à bonne fin le programme de modifications que la justice et l'équité, et aussi la sauvegarde d'intérêts financiers importants, imposent nécessairement au régime fiscal résultant de la loi du 28 juin 1901.

EXAMEN DES ARTICLES

Art. 3 (nouveau). — Le texte qui régit l'assiette des taxes sur les chevaux et les voitures automobiles a donné lieu à des contestations de différente nature, qui ont leur source dans l'ambiguïté de quelques unes de ses dispositions.

Il a paru nécessaire de refondre ce texte afin d'atténuer, dans la mesure du possible, les fautes de la matière imposable.

La nouvelle rédaction s'inspire de cette idée, conforme du reste à l'esprit de l'article 3, que le seul fait d'avoir à Lyon une résidence ou d'y exercer à demeure une profession, justifie l'imposition à la taxe municipale des chevaux et des automobiles habituellement employés dans cette Ville à un usage quelconque, alors même que ces éléments seraient logés au dehors de Lyon.

En raison du peu d'étendue de la commune et de l'extrême mobilité de ces éléments, qui favorise leur exode, cette question du logement ne saurait former le critérium de la non imposition. Il semble préférable et conforme à la nature des taxes, qui sont avant tout des taxes somptuaires atteignant les habitants de Lyon à raison de leur fortune présumée, de stipuler des conditions d'exigibilité plus en rapport avec l'usage qui est fait à Lyon de ces animaux et véhicules.

Cet usage, au surplus, implique évidemment la nécessité de pourvoir à Lyon, soit à la nourriture des chevaux, soit à l'entretien ou à la réparation des automobiles. Il est donc juste que ces éléments supportent la taxe comme ils étaient autrefois passibles des droits d'octroi sur les objets qu'ils consommaient.

La taxe sur les chevaux reste fixée à 60 francs par tête d'animal ; elle demeure réduite à 30 francs pour les chevaux de l'armée et pour ceux attelés à des voitures publiques payant à Lyon un droit de stationnement. Mais, pour ces derniers, une modification semble devoir être apportée au régime actuel.

Beaucoup de fiacriers logent leurs chevaux en dehors de la commune de Lyon ; ils échappent ainsi à la taxe. Comme le stationnement de ces chevaux à Lyon implique le fait

d'y prendre des aliments, il est juste qu'ils supportent la taxe au même titre que les autres. Donc, quel que soit le lieu du logement des chevaux affectés au service des voitures publiques, la taxe de 50 francs par tête d'animal sera due pour ceux stationnant à Lyon avec « un maximum de deux chevaux bénéficiant de la réduction par voiture payant le droit de stationnement ». Cette dernière disposition est reproduite textuellement de l'article 3 de la loi du 29 01.

L'application du tarif réduit de 50 francs paraît également devoir être étendue aux chevaux attachés à une exploitation agricole.

Actuellement, ceux de ces chevaux logés dans l'ancien deuxième rayon de l'octroi sont, de par diverses décisions du Conseil d'Etat, assujettis à la taxe entière de 90 fr.

Ce taux paraît trop élevé au égard à la valeur marchande de la plupart de ces animaux. Réduite à 50 francs, la taxe sera mieux en harmonie avec cette valeur et avec les frais moins élevés d'entretien et de nourriture qu'ils nécessitent.

Quant aux chevaux d'agriculture, qui étaient précédemment exemptés de la taxe, il n'y aucune raison de maintenir une exception qui n'avait sa raison d'être que dans le taux élevé de la taxe. Pour les raisons ci-dessus exposées, et pour celles énoncées aux commentaires des articles 17 et 18, il convient de mettre sur un même pied tous les possesseurs de chevaux employés aux exploitations agricoles.

Le tarif de la taxe sur les voitures automobiles, qui est le même que celui de la contribution correspondante établie à Lyon au profit du Trésor, est conservé, mais il demeura entendu que, sauf les exceptions dont il sera parlé ci-après, ce tarif est applicable à toutes les voitures automobiles, aussi bien à celles qui servent au transport des personnes qu'à celles qui servent au transport des marchandises.

Il convient, à ce sujet, de préciser les conditions d'application de cette taxe, qui a donné lieu à quelques réclamations non reconnues fondées par les tribunaux administratifs. Pour confirmer en tant que de besoin, ces décisions nous vous proposons d'édicter qu'aucune atténuation de cette taxe ne peut être invoquée, et notamment celle résultant des dispositions combinées des articles 6 de la loi du 23 juillet 1872, 3 de la loi du 13 avril 1898 et 4, § 3 et 4 de la loi du 11-13 juillet 1899, relatives aux voitures automobiles possédées par des contribuables exerçant une profession soumise au droit de patente. Les considérations qui ont motivé la réduction de la taxe d'Etat ne sauraient être étendues à la taxe municipale; on ne s'expliquerait pas, en effet, que les chevaux employés à un usage professionnel paient la taxe entière, alors que les automobiles, ayant la même affectation, seraient détaxés.

Seront seuls exemptés des taxes ci-dessus les chevaux et voitures automobiles possédés par les marchands et loueurs et exclusivement destinés à la vente ou à la location.

Il ne s'agit pas là, en effet, d'objets de luxe, mais d'éléments constitutifs d'un commerce qui, logiquement, ne peuvent pas être assujettis à la taxe. C'est, du reste, ce qui a lieu en matière d'impôt d'Etat, et c'est ce qui se passe en fait pour la taxe municipale. Mais il y a lieu de sanctionner cette exemption par des termes exprès.

Présentement, sont seuls assujettis à la déclaration les éléments qui ne sont point passibles de la taxe d'Etat, par application de l'article 7 de la loi du 23 juillet 1872 et du § 2 de l'article 7 de la loi du 2 juillet 1862.

Il a semblé utile de restreindre l'exemption de déclaration aux seuls chevaux et automobiles passibles à Lyon de la taxe d'Etat, pour laquelle leurs possesseurs sont déjà tenus à une déclaration.

Mais les chevaux et voitures automobiles logés hors de Lyon et utilisés dans cette Ville selon les prescriptions du § 1er de l'article 3 nouveau, étant passibles de la taxe municipale, devront faire l'objet d'une déclaration spéciale à Lyon, nonobstant l'accomplissement de cette formalité dans une autre commune.

Les déclarations devront mentionner l'affectation des chevaux, afin de permettre l'exacte application de la taxe; en cas de changement de cette affectation, une nouvelle déclaration sera nécessaire.

Le défaut ou l'inexactitude des déclarations entraînera, comme pour l'impôt d'Etat, une pénalité (double taxe) nécessaire pour donner une garantie à l'assiette de la taxe et éviter les dissimulations de la matière imposable.

Les autres règles concernant les impositions perçues par l'Etat sur les chevaux et automobiles, sont étendues aux taxes municipales analogues.

Art. 4 (nouveau). — L'article 4 actuel est incomplet et sa refonte est devenue nécessaire pour permettre d'atteindre certains éléments qui échappent à la taxe, et pour préciser l'application de cette dernière.

Dans certaines écuries, l'emplacement des chevaux n'est pas déterminé par la cloison de bois habituellement utilisée. De telle sorte que leurs propriétaires peuvent, sans enfreindre la loi, déclarer un nombre de stalles inférieur à ce qu'il est en réalité, et sans qu'il soit possible de contester utilement leur assertion.

La nouvelle rédaction remédie à cette situation en donnant au terme *stalle* la signification de la valeur de l'emplacement rationnellement occupé par un cheval.

Actuellement, les garages d'automobiles ne supportent que la taxe sur les locaux commerciaux, ce qui paraît insuffisant eu égard au but et à l'importance de la profession de luxe qui y est exercée.

Il y a là une lacune qu'il convient de réparer, car les considérations qui ont motivé la taxe sur les locaux des loueurs et marchands de chevaux s'appliquent évidemment à ces garages.

Fixée à 25 francs par place d'automobile déclarée, cette taxe paraît judicieusement établie. Elle ne portera que sur la surface effectivement utilisée pour le stationnement des automobiles, à l'exclusion de l'emplacement nécessaire à la manutention des véhicules.

D'autre part, il y a lieu, pour les stalles et les garages, de préciser les conditions de leur déclaration en leur imposant les mêmes obligations que pour les chevaux et les voitures automobiles.

Ceux de ces éléments qui seraient ouverts en cours d'année, devront être déclarés dans un délai de quinze jours et seront imposés supplémentairement à partir du 1er de mois de leur ouverture.

Le défaut ou l'inexactitude de la déclaration entraînera le paiement de la triple taxe.

A un autre point de vue, il convient de prévoir un texte pour le cas suivant.

Certains contribuables n'ont pas, dans leur habitation, de local affecté au logement de leurs chevaux et voitures automobiles, lesquels sont remisés en permanence dans des écuries ou garages publics. Ces éléments supportant la taxe édictée par l'article 3, il y aurait superposition d'impôts si on frappait, en outre, l'emplacement qu'ils occupent dans ces conditions.

Les tenanciers de ces établissements devront, pour obtenir la détaxe afférente à cet emplacement, faire connaître le nom et l'adresse des propriétaires de chevaux ou automobiles qu'ils sont chargés de loger. Ce moyen permettra d'exercer un contrôle efficace de la matière imposable.

Art. 5 (modifié). — Plusieurs modifications paraissent s'imposer relativement à la taxe sur les constructions neuves.

En ce qui concerne les 1re et 2e catégories, le texte actuel est suffisamment explicite pour permettre l'application judicieuse de la taxe. L'adoption d'une disposition générale, dont il sera parlé plus loin, permettra de résoudre la seule difficulté qui s'est présentée à leur sujet : celle des plinthes de pierre blanche.

3e Catégorie. — La 3e catégorie s'applique aux maisons d'habitation généralement édifiées en maçonnerie ordinaire, mâchefer, pisé, etc...., c'est-à-dire à des constructions bon marché et relativement peu importantes. D'autre part, il arrive fréquemment que ces constructions ne renferment qu'un rez-de-chaussée : le tarif actuel prévoyant un taux unique pour le rez-de-chaussée et le 1er étage réunis, il s'ensuit que la taxe qui leur est applicable n'est plus en harmonie avec la valeur de ces constructions.

S'inspirant de ces considérations, l'Administration propose de décomposer comme suit le tarif de la 3e catégorie :

Rez-de-chaussée seulement.....	4 fr.
Chaque étage en sus.....	2 fr.
Cave ou sous-sol.....	2 fr.

par mètre carré.

Si l'on prend pour exemple la maison d'un étage, qui est le type souvent employé dans cette catégorie, une taxe de 6 francs par mètre carré sera due, en diminution de 2 francs sur le tarif actuel. Si des caves ou sous-sols lui sont adjoints, le tarif sera de 8 francs par mètre carré comme actuellement. Mais si la maison n'a qu'un rez-de-chaussée sans étage, ni caves, comme cela arrive quelquefois, la taxe ne sera que de 4 francs au lieu de 8 francs.

Cette nouvelle tarification apportera plus de justice et d'équité dans l'application d'une taxe destinée à frapper des éléments de modeste valeur. Elle permet, en tout cas, de les atteindre d'après leur réelle importance, et elle donne satisfaction, dans une certaine mesure, aux réclamations qui ont été formulées concernant le taux trop élevé de la taxe dont sont passibles les constructions de la 3e catégorie, réclamations qui ont eu leur écho au Conseil municipal.

Cette catégorie présente une particularité, c'est que ses dispositions constitutives lui donnent un certain caractère de généralité en ce sens qu'on a fait rentrer dans son sein les constructions qui ne pouvant trouver place dans les 1re et 2e catégories.

Il semble que ce caractère doive être élargi, et qu'en raison du tarif moyen qu'elle prévoit, cette catégorie puisse être dorénavant appliquée à tous les bâtiments de structures diverses qui ne peuvent être rangés dans aucune autre des six premières catégories.

4me Catégorie. — Il est fréquent que des constructions nouvelles sont affectées en même temps à l'habitation et à l'industrie ou au commerce. Ces constructions sont actuellement imposées en totalité à la 3e catégorie, la loi ne permettant pas la division d'un même immeuble en plusieurs catégories. La jurisprudence du Conseil d'Etat s'est, du reste, prononcée dans ce sens.

Pour corriger ce qu'a de trop absolu cette interprétation, il a paru nécessaire de prévoir une catégorie pour les constructions à usage mixte d'habitation et d'industrie.

Cette catégorie sera la 4e; ses tarifs, combinés de ceux des 3e et 4e catégories actuelles, sont les suivants :

Digitized by Google

Rez-de-chaussée seulement....	3 fr. »
Etage en sus.....	1 fr. 75
Caves ou sous-sol.....	1 fr. 50

par mètre carré.

Les bâtiments de cette catégorie ne devront pas avoir plus d'un rez-de-chaussée et d'un étage et devront être construits avec d'autres matériaux que la pierre dure ou la pierre blanche. La 3e catégorie serait applicable à ceux de ces bâtiments qui ne rempliraient pas ces deux conditions.

5e Catégorie. — Actuellement, les constructions exclusivement affectées à l'usage de commerce ou d'industrie sont taxées d'après le tarif de la 4e ou de la 5e catégorie, suivant qu'elles ont un rez-de-chaussée et un étage ou un rez-de-chaussée seul.

Ces deux catégories ont été fondues en une seule, qui devient la 5e, dont les tarifs sont :

Rez-de-chaussée seul.....	1 fr. »
Etage en sus.....	0 fr. 75
Cave ou sous-sol.....	0 fr. 50

l'un mètre carré.

Cette tarification est sensiblement la même que celle présentement en usage, et la légère différence que l'on constate est nécessaire pour maintenir l'harmonie entre cette tarification et celle des catégories précédentes.

Comme actuellement, les bâtiments de cette catégorie ne devront pas avoir plus d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Si cette condition n'est pas remplie, la 3e catégorie leur serait applicable.

7e Catégorie. — L'énumération des matériaux imposables à la 7e catégorie est insuffisante.

Des contestations ont été soulevées parce que l'Administration a taxé, par voie d'assimilation, certains matériaux non nommément désignés par la loi.

Il est évident, cependant, que ce procédé est conforme à l'intention du législateur de taxer tous les matériaux entrant dans la construction d'un ouvrage quelconque, car on ne s'expliquerait pas que certains d'entre eux soient exemptés des taxes établies en remplacement des droits d'Octroi dont ils étaient passibles.

Bien que le Conseil de Préfecture ait admis l'opinion de l'Administration à ce sujet, il est nécessaire, par crainte d'un revirement de la jurisprudence, de compléter cette énumération de la façon suivante :

Matériaux imposables aux poids : métaux, alliages et verres.

Matériaux imposables au cube : bois de toute nature, maçonnerie, béton, mâchefer et autres matériaux de construction, tels que : pierre brute ou taillée, tufs, ardoises, ciment, chaux, plâtre, asphalte, pavés, etc., etc.

Les tarifs demeurent les mêmes, à l'exception des bois, pour lesquels il est proposé d'élever la taxe de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 le mètre cube. Cette augmentation se justifie par l'insuffisance du taux de 1 fr. 50 par rapport à la valeur des objets imposables. Ce taux est celui de la taxe perçue sur 100 kilogs de fer, qui coûtent beaucoup moins cher qu'un mètre cube de bois, ouvré ou brut, de quelque essence qu'il soit.

Les explications qui suivent s'appliquent à tous les travaux de construction neuve, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les dispositions qu'elles concernent ont pour but d'éviter le retour de réclamations qui ont trouvé leur source dans le mutisme ou l'insuffisance du texte en vigueur.

En ce qui concerne les matériaux de remploi, il convient de maintenir la pratique suivie en stipulant qu'il n'en est pas tenu compte dans l'établissement de la taxe. La disposition qui sera adoptée ne créera pas une situation nouvelle, car l'Administration n'est toujours refusée à décompter ces matériaux en raison de l'impossibilité matérielle d'en établir la quantité et de contrôler la déclaration qui pourrait être faite à ce sujet. Le Conseil d'Etat a, du reste, complètement admis la manière de voir de l'Administration (arrêt du 5 février 1906), en décidant que la loi étant muette sur les matériaux de remploi, la taxe doit être établie comme s'il n'en existait pas.

A un autre point de vue, il y a lieu d'adopter un texte pour prévoir le cas où des travaux de transformation sont exécutés dans un bâtiment pour en changer l'affectation. Si ces travaux ont pour conséquence de faire passer le bâtiment qui en est l'objet dans une catégorie supérieure, il y aura lieu à perception du supplément de taxe résultant de l'application de la nouvelle catégorie.

Il arrive parfois que des constructions d'un seul tènement présentent le caractère de plusieurs catégories. Bien que la loi n'ait pas prévu ce cas, l'Administration a toujours taxé d'après celle de ces catégories qui comporte le tarif le plus élevé, et le Conseil de Préfecture a adopté cette manière de voir dans le plupart des instances introduites à ce sujet.

Mais il convient de régulariser cette procédure, les constructeurs ayant une tendance à user de ce système de construction multiforme, peut-être dans le but de rendre difficultueuse l'application de la taxe et de mettre à profit le doute ainsi créé pour obtenir des atténuations.

La loi ne prévoit pas, actuellement, la création de caves ou de sous-sols dans les constructions qui en sont dépourvues ; c'est là une lacune qu'il convient de combler en stipulant que ces ouvrages seront considérés comme un étage, au point de vue de leur taxation.

Certaines constructions très élevées ne peuvent être imposés qu'au tarif des constructions d'un rez-de-chaussée, parce qu'elles ne sont pas sectionnées par étages. Il y a là une anomalie qui disparaîtra en comptant double tout rez-de-chaussée ou étage de plus de 6 mètres de hauteur, ce chiffre étant très supérieur à celui moyen des étages à Lyon.

Art. 6 (nouveau). — L'article 6 actuel a donné lieu à des contestations de diverses natures, dont plusieurs ont été solutionnées à l'encontre des intérêts de la Ville.

La déclaration que prévoit cet article peut être faite indifféremment par le propriétaire, l'architecte ou l'entrepreneur d'une construction. Dans la pratique, elle est généralement faite par l'un de ces deux derniers, au nom duquel la taxe est établie, s'il n'a pas pris soin d'indiquer le nom du propriétaire de la construction.

Le Conseil de Préfecture ayant décidé que le propriétaire est seul imposable, il s'ensuit que tout autre imposé a droit à être déchargé de la taxe mise à son nom. Une nouvelle imposition doit donc être établie, ce qui n'est pas toujours possible en raison des délais. Le procédé est, dans tous les cas, préjudiciable aux intérêts de la Ville en raison du retard apporté au recouvrement de la taxe.

Il est donc nécessaire de régulariser cette situation en spécifiant que la déclaration faite par l'une quelconque des personnes susvisées doit contenir les nom, adresse et qualité du propriétaire des travaux à exécuter, seul redevable de la taxe.

Une seule exception paraît devoir être apportée à cette règle, elle concerne les concessions données par un service public. Le concessionnaire étant substitué au propriétaire dans tous les avantages de la concession, il est juste qu'il lui soit substitué dans ses obligations.

La déclaration susvisée devra également apporter des précisions sur l'emplacement, la nature et l'importance des travaux projetés, de façon à éviter les erreurs et à permettre au service de l'assiette d'établir une taxe provisoire qui se rapproche le plus possible de celle due en définitive.

Dans le cas où des modifications appréciables seraient apportées au projet initial de construction, il y a lieu de prévoir une déclaration complémentaire.

A un autre point de vue, il peut arriver que, par suite de circonstances spéciales, le premier ou le second terme de la taxe laquelle est exigible par tiers, n'ayant pas été imposé en temps voulu, soit compris dans un rôle auquel avec le dernier terme. On a vu, dans ce cas, le Conseil de Préfecture accorder la décharge de l'imposition, par ce motif que le contribuable auquel elle était réclamée n'avait pu bénéficier du moyen de libération par paiements partiels que prévoit la loi de 1901.

Sans discuter la valeur des considérations invoquées pour justifier cette décision, il convient, pour en éviter le retour, de prévoir une disposition permettant de comprendre dans un seul rôle tous les *termes exigibles* d'une même taxe omis dans les rôles antérieurs.

Mais la plus grande défectuosité du système actuel réside dans ce fait que la loi ne prévoit pas de sanction en cas d'absence ou d'insuffisance des déclarations.

Un propriétaire qui fait édifier une construction en dehors de la voie publique n'est pas obligatoirement tenu de faire la déclaration que comporte le règlement de voirie. Si, d'autre part, il n'a pas fait la déclaration prescrite par la loi de 1901, — et il n'éprouvera de ce chef aucune crainte, puisque cette loi ne mentionne pas de pénalités, — l'Administration, outre qu'elle n'a pas les moyens d'établir la taxe d'office, peut ignorer l'existence de cette construction. Or, si la constatation de cette omission a lieu après l'expiration de l'année au cours de laquelle les travaux ont été exécutés, l'Administration *ne peut plus taxer*, d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat résultant de son arrêt du 1er février 1907.

Ce qui revient à dire, bien que la taxe sur les constructions neuves ne soit pas un *impôt annuel*, que l'Administration n'a pas un droit de répétition contre les contribuables se trouvant dans le cas susvisé, et l'on assiste à ce fait étrange que ces contribuables sont exemptés pour, précisément, ne s'être pas conformés à une prescription essentielle de la loi.

Comme en toute matière fiscale ayant une déclaration à la base, il apparaît donc indispensable d'édicter pour la présente taxe des pénalités à raison de l'absence ou de l'inexactitude de déclaration des constructions à édifier et de tous travaux quelconques à exécuter. Ce moyen, outre qu'il aura pour conséquence de donner une plus grande garantie de la sincérité des déclarations, détournera de leur intention les contribuables qui voudraient s'affranchir de cette formalité.

Il convient également, dans les mêmes cas, de consacrer le droit pour l'Administration de pouvoir taxer, pendant un délai déterminé, les travaux qui n'auraient pas été déclarés, car il est inadmissible que la Ville puisse supporter les conséquences de l'inobservation de la loi par les contribuables.

Il semble utile d'ajouter à ce sujet que les contribuables frappés de pénalités, mais dont la bonne foi sera constatée, pourront demander la remise ou l'atténuation de ces pénalités. Cette faculté fait l'objet d'une disposition générale dont il sera parlé plus loin.

Art. 7 (nouveau). — Par mesure de simplification, les sept premières catégories de la

Digitized by Google

taxe d'entretien, qui s'appliquent aux bâtiments en élévation, ont été réduites à deux :

La première comprend les maisons d'habitation, de toutes hauteurs, ainsi que tous autres bâtiments, quelle que soit leur affectation, qui comportent plus d'un rez-de-chaussée ;

La deuxième concerne les bâtiments exclusivement industriels ou agricoles, composés d'un seul rez-de-chaussée.

Il a paru que les bâtiments servant d'entrepôts ou exclusivement affectés à un usage industriel ou agricole, et composés d'un seul rez-de-chaussée, étaient trop taxés d'après le tarif général de 0 fr. 08 par mètre carré. Il s'agit là, en effet, de constructions qui ne sont importantes que par leur étendue, et qui nécessitent moins de frais d'entretien que les maisons d'habitation ou autres de même structure, lesquelles comportent des murs intérieurs et des cloisons nombreuses.

Une taxe de 0 fr. 04 par mètre carré semble raisonnablement devoir leur être appliquée.

D'autre part, des constructions très élevées ne peuvent être actuellement taxées qu'au tarif des constructions d'un rez-de-chaussée parce qu'elles ne sont pas sectionnées en étages. Il y a là une anomalie qui disparaîtra en comptant double tout rez-de-chaussée ou étage de plus de six mètres de hauteur, ce chiffre étant très supérieur à celui moyen des étages à Lyon.

Il convient, à un autre point de vue, de compléter l'énumération des éléments imposables à la huitième catégorie (devenue troisième catégorie), par l'adjonction de certains travaux immobiliers, tels que : cours bitumées, quais, ponts, tunnels, etc., et généralement tous travaux non prévus dans les autres catégories.

Il y aurait également plus de justice à adopter deux tarifs pour cette nature d'éléments : une taxe de 0 fr. 01 par mètre carré pour ceux en superficie et une taxe de 0 fr. 02 par mètre carré de superficie à la base pour ceux en élévation. On tiendra compte ainsi de la dissemblance existant entre ces constructions de nature différente, et du mode de calcul de la taxe afférente à chacune d'elles.

Ce léger relèvement de taxe atténuera dans une certaine mesure la diminution résultant de l'abaissement à 0 fr. 04 de la taxe afférente aux bâtiments industriels.

Des contestations s'étant élevées sur le point de savoir qui devait supporter, dans des cas spéciaux, la taxe d'entretien, il convient de spécifier que cette taxe est due par les mêmes personnes que la taxe sur la propriété bâtie (art. 9).

Le texte du nouvel article ne reproduit pas les dispositions relatives au mode de paiement de la taxe en deux termes : les 31 janvier et 31 juillet. Cette disposition n'a pu être appliquée par suite de l'émission tardive des rôles. En fait, elle ne pourrait être d'aucune utilité, les propriétaires ayant l'habitude de payer leurs impôts en deux fois : avril et septembre. Ce serait une gêne inutile que de les astreindre à un autre mode de paiement. Il y a lieu, dès lors, d'appliquer à cette taxe le droit commun, résultant du dernier paragraphe de l'article 1er de la loi du 28 juin 1901, non modifié.

Il y a lieu, en outre, de prévoir une disposition permettant d'imposer, dans le délai déterminé par la loi, les constructions qui, non déclarées en vertu de l'article 6, ont été omises dans les rôles de la taxe sur les constructions neuves. Tel est l'objet du dernier paragraphe de l'article modifié.

Art. 9 (modifié). — Trois modifications paraissent devoir être apportées à la taxe sur la propriété bâtie.

1° Les terrains servant d'entrepôt ou de chantier sont, en vertu de l'article 1er de la loi du 29 décembre 1884, passibles de la contribution foncière bâtie et par suite de la taxe municipale correspondante, laquelle, comme on le sait, est établie sur le *revenu* de ces propriétés.

Or, il s'agit là, le plus souvent, de terrains nus, absolument semblables à ceux imposés à la taxe municipale sur la propriété non bâtie, d'après leur *valeur vénale*.

Le but poursuivi par les auteurs de la loi de 1901, et qui tendait à assujettir à cette dernière taxe tous les terrains non bâtis, n'est donc pas atteint. Grâce à la facilité avec laquelle il est possible de transformer en chantier ou en entrepôt les terrains non bâtis, la taxe municipale n'atteint plus guère actuellement que les terrains de culture. Il convient de revenir à la tradition et de modifier la loi qui, sur ce point, a été à l'encontre de l'intention de ses auteurs.

2° Il arrive parfois, pour les constructions élevées sur terrain d'autrui, que le prix de location du terrain est supérieur au revenu net imposable servant de base à la taxe. Il semble juste que le propriétaire du terrain supporte la taxe à raison du revenu total qu'il retire de son terrain et il convient de stipuler que, dans des cas semblables, la taxe ne peut être inférieure à 5 % du prix de location du terrain.

3° La taxe sur la propriété bâtie frappe le revenu des constructions et est imposée, aux termes du paragraphe final de l'article 9 de la loi du 28 juin 1901, « au nom du propriétaire, de l'usufruitier, de l'usager et généralement de toute personne titulaire, en nature ou en espèces, du revenu de l'immeuble ».

Faisant application de ce principe, il y a lieu de prévoir le cas où le terrain qui a reçu une construction a été l'objet d'une sous-location d'un prix supérieur. Dans ce cas, le locataire principal sera personnellement imposable sur la différence entre le prix de location qu'il reçoit et celui qu'il paie au propriétaire du sol.

Art. 10 (modifié). — Comme conséquence de la nouvelle imposition à la taxe sur la propriété bâtie des terrains servant d'entrepôt ou de chantier, il convient d'insérer une disposition permettant d'assujettir ces terrains à la taxe basée sur la valeur vénale du sol.

Il y a lieu, d'autre part, de préciser la durée de l'imposition des terrains qui reçoivent des constructions dont l'exécution demande parfois plusieurs années. Il paraît rationnel que ces terrains demeurent assujettis à la taxe sur la propriété non bâtie jusqu'à ce que ces constructions deviennent passibles de la taxe prévue à l'article 9.

Dans ce même ordre d'idées, il paraît rationnel d'imposer à la taxe sur les propriétés non bâties le sol des constructions se trouvant dans l'un des cas prévus par le § 1er de l'article 25 du projet, à partir du jour où ces constructions sont exonérées de la taxe sur la propriété bâtie.

La remise de cette dernière étant accordée aux constructions disparues, le sol sur lequel reposaient ces constructions se trouve exempt de toute taxation pendant au moins le reste de l'année au cours de laquelle ces faits se sont produits. Il est dès lors juste que ce sol, qui représente une valeur, soit traité comme les autres terrains nus. Son imposition pourra s'opérer par compensation avec la taxe sur la propriété bâtie accordée en remise.

Art. 11 (supprimé). — Cet article visait le mode de paiement en deux termes, les 1er mars et 1er septembre, des taxes sur les propriétés bâties et non bâties. En fait, cette prescription n'était pas observée, et le paiement de ces taxes était effectué en même temps que celui des impôts d'Etat atteignant les mêmes éléments.

La suppression de cette disposition spéciale aura pour conséquence de régulariser ce mode de procéder, qui ne présente, du reste, aucun inconvénient pour la Ville.

Art. 12 (modifié). — La taxe d'habitation est celle qui a donné lieu au plus grand nombre de réclamations. Sa ressemblance avec la contribution mobilière a été et est encore invoquée par la plupart des contribuables pour obtenir les dégrèvements auxquels ils croient avoir droit.

Cette ressemblance est cependant limitée aux seuls éléments servant de base à l'imposition, qui sont les mêmes dans les deux impôts. Des différences notables existent en ce qui concerne les conditions d'imposition.

La taxe municipale a la prétention d'atteindre le logement, abstraction faite de la qualité ou de la situation de famille des occupants. En cas de logement commun, par exemple, ces derniers doivent être considérés comme collectivement imposables et responsables du paiement de l'impôt.

Dans la contribution mobilière, au contraire, tout contribuable jouissant de ses droits peut demander à être personnellement imposé à raison de ses facultés contributives.

D'autres dissemblances contribuent à faire de la taxe municipale une taxe sur les locaux d'habitation ayant son caractère propre, distinct de celui de la contribution mobilière.

Le texte de l'article 12 n'a malheureusement pas toujours répondu à cette intention des auteurs de la loi, et certaines imprécisions ont donné lieu à des difficultés d'appréciation qui ont occasionné quelque flottement dans la jurisprudence.

Les modifications proposées ont pour but de fixer les points controversés, en s'inspirant, dans la plupart des cas, de la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Elles tendent notamment à définir et à compléter le sens des mots *habitation personnelle* qu'emploie la loi de 1901, en énumérant les éléments principaux qui concourent à l'habitation.

Elles indiquent la personne au nom de laquelle doit être établie la taxe, lorsqu'une habitation est occupée en commun par plusieurs personnes jouissant de leurs droits. Dans ce cas, afin d'éviter la multiplicité des noms et pour faciliter le recouvrement de la taxe, il a paru utile de ne taxer qu'une seule personne, la principal occupant ou celui présumé tel, lequel pourra avoir recours contre les autres occupants dans la proportion de la part de jouissance de chacun d'eux, si l'imposé n'a pas personnellement la jouissance privative de la totalité des locaux imposables. Cette disposition laisse donc intacts les droits de chacun de ces occupants.

Le Conseil d'Etat, appliquant littéralement le paragraphe 2 de l'article 12 de la loi de 1901, ainsi conçu : « la taxe est imposée au nom des occupants », a décidé qu'un patron n'est pas imposable à raison des locaux loués et meublés par lui et destinés au logement de ses employés. On voit ce que ce procédé peut présenter de difficultés pour le recouvrement de la taxe, en raison de l'instabilité de ces employés.

Il est certain que, dans ce cas, le patron fait profession de logeur, et qu'en droit lui seul doit être tenu au paiement de la taxe. Il convient donc de spécifier sa responsabilité à ce sujet, ce qui donnera en même temps plus de fixité à la taxe.

Les mêmes raisons s'appliquent aux locaux occupés par des collectivités et justifient l'imposition au nom du chef de ces collectivités.

Digitized by Google

Pour les logements occupés en commun par pluxieurs contribuables, qnoique titulaires chacun d'un bail, la déduction de 150 francs de valeur locative prévue par la loi en faveur des logements de 800 francs et au-dessous ne sers faite qu'une fois, ainsi que l's décidé le Conseil d'Etst à insintes reprises. En effet, dans l'esprit de la loi de 1901, c'est le logement et non la personne qui bénéficie de la réduction de valeur locative. Il couvient de consacrer par un texte la jurisprudence du Conseil d'Etat, hésitante su début et qui pourrait encore donner lieu à un revirement.

Aux termes de l'article 12 de la loi de 1901, la déduction de 150 francs de « valeur « locative n'est pas accordée aux contribua- « bles qui sont assujettis à la patenta su « sujet du même local ou de locsux centi- « gus ». Or, il arrive qua certains locsux, bien qn'ayant un carnctère nettement profes- sionnel ou commercial, ne sont pax impo- sables à la patente, par suite d'une dispo- sition bienveillsnte de la loi du 15 juillet 1880; rigoureusement, la déduction des 150 francs ne pourrait donc leur être re- fusée, ce qui, évidemment, ne répond pas à l'intentien du législateur. Il conviendrait donc de subsnituer su mot *patente* ceux de *taxe sur les locaux professionnels* ou *taxe sur les débits*.

A un sutre point da vue, l'Administration municipale qui émettait, nprès avis favorable do M. le Mimstre des Finances, un rôle complémentsire à la taxe d'habitation pour les contribuables omis dans le rôle primitif et habitant Lyon au 1er janvier, s'est vu refuser ce dreit par le Couseil d'Emt, pour le motif quo le texte de la loi de 1901 n'auto risait pas en termes exprès l'établissement do ce rôle complémentaire.

Or, il ext inadmissible que les coatribua- bles remplissnnt ces conditions soient exo- nérés d'une taxs que supportent les autres habitants. Il est de toute nécessité qu'un texte soit adopté pour parer aux consé- quences de cette jurisprudence.

Les mêmes considérations s'appliquent oux contribuables venant habiter Lyon en cours d'aunée, lesquels pourraient être imposés s partir du 1er du mois de leur instal- lation. Par contre, il est juste que ceux quittant Lyon en cours d'annéo puissent obtenir la remise proportionnelle de leur taxe; il en sera parlé plus loin, à l'articla des remises. Cette double modification apportera plus de justice dans l'établisse- ment d'une taxe parfois lourde et qui, équi- tablement, doit correspondre à la durée d'occupation du séjour à Lyon des assujettis.

Il convient ici de poser le principa, con- formo à la loi du 28 juin 1901, qua la taxe d'habitation atteint tous les locaux qui ne peuvent être assujettis, soit à la taxe sur les débits, soit à la taxe sur les locaux pro- fessionnels, et qu'on ne peut invoquer d'au- tres exemptions qua celles mentionnées dans le texte de la loi.

Parmi ces exemptions, il y a lieu de confirmer par nn texte cellex qui, en fait, ont tonjours été appliquées aux locaux occupés par les bureaux des administrations publiques et par las collectivités logées, casernées, hospitalisées ou entretenues dans les établissements de l'Etat, du département, de la commune, et des hospices et hôpitaux publics, ainsi que ceux mis à la disposition des *malades* ou *pensionnaires traités gratuitement dans les établissements de bien- faisance privée*.

Ponr les mêmes motifs que ceux exposés à l'article 11 ci-desssus, il y a lieu de modifier, dans nn but de simplification et d'uni- formité, le mode de paiement de la taxe d'habitation, qui sera effectué dans les mêmes conditions que celui des impôts directs perçus par l'Etat.

Art. 13 (nouveau). — Nous proposons tout d'sbord de substituer à la rubrique : *taxe sur les fonaux commercioux et industriels*, sous laquelle est actuellement établie cette taxe, celle plus simple, plus exacte et plus complète de : *locaux professionnels*.

Le texte qui régit l'assiette de cette taxe doit être modifié dans une de ses disposi- tions essentielles. Il n'est, en effet, actuelle- ment applicsble qu'aux locaux servant à l'exercice d'une profession *patentée*.

Or, pour certaines profexions, exercées par des contribuables non assujettis à la patente en vertu des dispositions de l'srticle 17 de la loi du 15 juillet 1880, la jurispru- dence a décidé quo la taxe de 1 fr. 30 %, ne peut être appliquée aux locaux dans lesquels s'exercent ces professions. Ces locsux ne paraissant pas non plus devoir être assujettis à la tnxe d'hsbitation, ils jouiraient ainsi, si les conséquences de cet arrêt étaient géné- ralisées, d'une immunité complete que le législsteur n's certainement pas voulu créer.

La taxe sur les locaux professionnels por- tera donc, d'nprés le nouveau texte, sur tous les locaux sutres que ceux assujettis aux taxes d'hsbitatien et sur les débits ou exemptés de ces deux taxes; en seront éga- lement exemptés les locaux visés par l'ar- ticle 4 (stalles d'écurie et remises d'automo- biles).

Elle continuera à être établie sur la valeur locative, déterminée couformément à l'sr- ticle 12 de la loi du 15 juillet 1880, des ma- gasins, boutques, ateliers, hnngars, remises, etc., et tous locaux ou amplacements servant à l'exercice d'une profession quelconque. Pour les usines et les établissements indus- triels, il convient de spécifier qu'elle com- prend la valeur de l'outillage et des moyens matériels de production, ainsi que l'a décidé le Conseil d'Etat par de nombreux arrêts.

La taxo sur les locaux professionnels res- tera fixée à 1 fr. 30 %, de la valeur locative en ce qui concerne les contribuables *paten- tés* et les ouvriers exemptés de la patente en vertu de l'article 17 de la loi du 15 juillet 1880. Mais il est proposé da l'élever à 3 % pour tous les autres cas.

Il n'est pas oxcessif en effet, de réclamer ce taux à des professions exemptes de pa tente et qui de ce fait, ne paient absolument rion à la Ville, soit comme centimes addi- tionnels établis sur cet impôt, soit comme prélèvement des 8 centimes prévus par l'sr- ticle 36 de la loi du 15 juillet 1880. Il est justo que, jouissant d'un traitement de faveur, ces professions, pour la plupart importantes, supportent par compensation une taxe plus élevée que les professions patentées.

Les dispositions des articles 12, 28 et 29 de la loi du 15 juillet 1880 et de l'article 29 de la loi du 8 août 1890, concernant l'évalua- tion do la valeur locative, les cessions, trans- ferts et ouvertures d'établissements et le mode de paiement de la patente, sont décla- rées applicables à la taxe sur les locaux professionnels, par le dernier paragraphe de l'article. En fait, ces dispositions sont ac- tuellement appliquées, maix il est préférable, pour éviter toutes contestations, de spécifier par un texte cette assimilation.

Art. 14 (nouveau). — Il a paru nécessaire da compléter l'énumération des établisse- ments tombant sous le coup de cet article et se livrant cumulativement à l'exercice des professions ayant pour objet principal ou accessoire la nourriture et le logement.

Il est, sn effet, une catégorie d'établisse- mentx : pensionnats et internats, que le projet de loi élaboré en 1901 frappait d'une taxé spériale et qui, pour ce motif, n'avait pas été comprise dans l'énumération de l'ar- ticlo 14 comme devant être assujettio à la taxe sur les établissements donnant à con- sommer sur place.

La taxe spéciale par tête d'élève et de professeur n'ayant pas été admise par lo Parlement, la questiou se posa de savoir quelles étaient lex taxes municipales dont étaient passibles ces établissements. M lo Ministre des Finances consulté, répondit qu'à son avis, dans le silence de la loi, ils no pouvnient être assujettis qu'à la taxo du 1 fr. 30 %.

Il est difficile d'admettre que ces établis- sements, retirant un profit de la suppression des droits d'octroi sur les denrées alimen- taires, ne supportent pas la même taxe que les autres établissumentx fournissant la nourriture. La taxe sur les établissements à consommer sur place devra donc les atteio- dre, au même titre que les maisons de santé ou de retraite, suxquelles on peut légitime- ment les assimiler; elle sera établie à raison seulement de la valeur locative des locaux dans lesquels se préparent et se consomment las aliments et les boissons.

La taxe d'habitatien sera appliquée anx divers établissementx compris dans l'énumé- ration pour les sutres locaux servant à l'usage commun ou particulier des voyageurs et pensionnaires, à l'exception des pension- nats et internats, pour lesquels la taxe à 1 fr. 30 % sera maintenue en ce qui concerne les locaux servant de classes, de dortoirs, etc.

Une autre exception a paru devoir être faite en ce qui concerne le droit fixe da la taxe des débits à laquelle sont assujettis les tenanciers de pensions bourgeoises, de fa- mille et d'élèves, ainsi que les loueurs de chambres meublées qui nourrissent leurs pensionnaires. Ces tenanciers et logeurs, qui ont une clientèle fixe, sans casuel, ont à supporter de ce chef des charges qui sont parfois hors de preportion avec le bénéfice qu'ils retirent de leur commerce.

Nous vous preposons, en conséquence, de n'imposer qu'au demi-droit fixe de la 1re categorie, sans droit proportionnel, ceux qui ont moins da cinq pensionnaires ou locataires nourris. Mais il demeure entendu que cette taxation spéciale ne prejudicie pas à l'imposition à la taxe d'habitation da la totalité des locaux à l'usage de ces contri- buables.

Art. 16 (modifié). — Il convient de com- pléter l'énumération que contient cet article par l'adjonction de certains divertissements tels que bals, qui ne sont pas explicitsment désignés par le texte actuel, et qui, de ce fait, bénéficient d'exemptions absolument injustifiées.

Pour éviter toutes contestations, cette énumération devra comprendre, en outre, les *concerts, solennités musicales, concours, expositions, exhibitions* et *fêtes sportives;* c'est là une simple mesure do précaution, car les organisateurs de ces fêtes et spectac- cles, assujettis à la taxa en vértu d'une disposition générale da la loi, la payent gé- néralement sans difficulté.

A ua autre point de vue, il y a lieu de régulaliser la pratique employée dans certaiua cas par l'Administration, ot qui consiste à consentir des abonnements lorsqua la taxe paraît devoir être peu importante ou que sa perception est difficile on trop onéreuse.

Art. 17 ot 18 (nouveaux). — La loi de 1901, dans son article 18, avait institué un régime trausitoire en faveur des habitants de la banlieue qui ne supportaient pas les droits d'octroi avant leur suppressiou. Ses dispositions ayant soulevé de nombreuses réclamations, l'Administration a été amenée à examiner s'il n'y avait pas lieu de mo- dilier ce régime dans son essence.

La loi du 29 décembre 1897 sur le dégrè- vement des boissons hygiéniques, qui a pro- voqué à Lyon la disparition des Octrois, a posé comme principe, dans son article 5,

Digitized by Google

que les taxes de remplacement doivent s'appliquer à toutes les propriétés et objets de même nature existant dans la commune. Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 11 janvier 1901 (ville de Parthenay) a consacré ce principe, et M. le Ministre de l'Intérieur, dans ses observations, émettait même l'opinion que les dispositions de cet art 5 ne semblaient pas permettre au Conseil municipal de restreindre la perception des taxes de remplacement au seul territoire précédemment compris dans les limites de l'Octroi (Dalloz, *Rép.* J. G., 1902, 3e partie, p. 24).

C'est sans doute dans cet esprit qu'avait été conçu et voté par le Conseil municipal le projet initial de remplacement des droits d'octroi, projet qui ne prévoyait aucune exonération de taxe pour la banlieue. Ce n'est que plusieurs mois après que, prenant en considération les doléances des habitants de cette partie de la commune, le Conseil adopta le régime transitoire qui constitue l'article 18 de la loi de 1901.

Mais à l'occasion du remaniement de cette loi, la question se pose de savoir s'il ne convient pas de mettre un terme à une situation que la loi a faite volontairement temporaire, et qui se justifie moins à présent qu'en 1901.

Depuis quelques années, la plus grande partie de ce qu'on appelait autrefois la banlieue s'est transformée par la construction d'usines et de maisons d'habitation. Le développement de moyens de locomotion rapides et économiques, diverses améliorations de voirie, l'extension de l'éclairage public, etc., ont contribué à modifier la physionomie des territoires suburbains, de telle sorte que ces quartiers tendent à s'identifier de plus en plus avec ceux des autres parties de l'agglomération lyonnaise.

Ce serait, du reste, une erreur de croire que seuls les habitants précédemment assujettis à l'Octroi, ont pu bénéficier de la suppression de cet impôt. Les producteurs du dehors, et notamment ceux de la partie rurale de la Ville, ont vu disparaître de ce fait leurs longues attentes aux portes de la Ville, ainsi que les entraves apportées à la libre consommation de leurs produits; et ceux d'entre eux qui introduisaient des objets soumis aux droits n'ont plus été assujettis à faire l'avance de sommes parfois importantes, dont ils ne pouvaient pas toujours escompter le remboursement intégral par les acheteurs et consommateurs du lieu sujet. A ces divers points de vue, la suppression des barrières leur a donc été très avantageuse.

Il semblerait donc juste de faire rentrer les favorisés dans le droit commun, en leur demandant les mêmes taxes que celles supportées par les autres habitants. Mais il a paru préférable de ménager une nouvelle transition entre le régime actuel et celui auquel sont assujettis les autres habitants de Lyon. On ne peut, du jour au lendemain, rompre brusquement avec un état de choses devenu habituel. On s'est donc borné à élargir l'application des taxes et à l'étendre à tous les éléments qui profitent, d'une manière quelconque, des avantages que procurent l'éclairage, la canalisation et la proximité des voies publiques, facteurs pour lesquels la Ville s'impose de grands sacrifices.

Parmi les taxes dont la perception est actuellement subordonnée à l'existence de l'éclairage et de la canalisation, figure la taxe d'habitation. Le caractère de généralité de cette taxe semblait cependant s'opposer à toute exemption, même conditionnelle, car il est légitime, équitable, de demander à chaque citoyen de contribuer aux dépenses générales de la Cité par un effort proportionné à ses moyens et à ses facultés, lesquels, dans l'état actuel de la législation fiscale, sont caractérisés par la somme plus ou moins élevée affectée à l'habitation personnelle.

Il y a, d'autre part, une bizarrerie à imposer cette taxe aux habitants des voies canalisées de la banlieue, alors que ceux logés dans des immeubles non riverains d'une canalisation en sont exempts. En l'espèce, la canalisation ne joue qu'un rôle très secondaire dans les avantages que recherchent les personnes domiciliées dans la banlieue.

S'inspirant des considérations qui précèdent, l'Administration propose de supprimer l'exonération de la taxe d'habitation dont bénéficiaient les habitants de la banlieue non canalisée.

En ce qui concerne les taxes immobilières (taxe d'entretien taxes sur les propriétés bâties et non bâties et taxe sur les constructions neuves), dont l'application n'est également que conditionnelle, il est proposé d'assujettir à la demi-taxe:

a) Les immeubles qui sont riverains d'une voie publique éclairée et entretenue par une administration publique;

b) Les immeubles qui sont riverains d'une voie publique pourvue d'une canalisation souterraine destinée à l'écoulement des eaux pluviales, ou qui sont rattachés à une canalisation publique par un branchement particulier ou une canalisation privée.

Si les deux facteurs *riveraineté du voie publique* et *canalisation*, existent simultanément, les deux demi-taxes se cumuleront. Mais si l'un seulement de ces facteurs existe, la contribution des propriétaires riverains consistera en une simple demi-taxe, suffisamment justifiée par les avantages dont ils bénéficient.

Ne jouiront, dès lors, de l'exonération complète, que les immeubles ne profitant en aucune façon des travaux d'édilité que la Ville a exécutés ou exécutera pour l'amélioration de la banlieue, au point de vue de l'hygiène, de la salubrité et de la viabilité.

Il paraît utile, à ce sujet, pour éviter toute contestation ultérieure, de fixer la limite qui détermine la *riveraineté* des immeubles. On a estimé qu'au delà de cinquante mètres de l'alignement de la voie publique, les avantages de la riveraineté n'étaient plus assez marqués pour justifier l'imposition. Ne seront donc considérés comme riverains d'une voie publique et par conséquent imposables, que les constructions et les terrains situés en totalité ou en partie à moins de cette distance.

Il demeure entendu que, quelle que soit la distance à laquelle ils se trouvent de l'alignement, seront imposables à la demi-taxe les immeubles qui sont rattachés à la canalisation publique par un branchement particulier ou une canalisation privée empruntant ou non la voie publique.

Comme actuellement, les demi-taxes susvisées deviendront applicables dès le classement d'une voie publique ou l'achèvement des travaux d'éclairage ou de canalisation au droit des immeubles.

D'une façon générale, et exception faite pour la taxe d'habitation, les nouvelles dispositions transitoires ne modifieront pas sensiblement le produit des taxes perçues dans la banlieue. Mais elles introduiront plus de justice dans l'application de l'impôt et permettront surtout de réduire considérablement le nombre des réclamations qui ont été introduites au sujet des canalisations de la banlieue, réclamations qui ont été diversement jugées par les tribunaux administratifs appelés à en connaître.

Les modifications ci-dessus n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1910. Il a paru convenable d'accorder aux bénéficiaires actuels ce nouveau délai, qui sera également mis à profit par l'Administration pour préparer les nouvelles bases d'imposition de la banlieue.

Afin de compenser, pour l'ensemble des quartiers suburbains, l'élévation des charges occasionnée par les dispositions ci-dessus, on pourrait décider que la plus-value des recettes qui en résultera sera, dans le budget municipal, l'objet d'un compte spécial, dont le produit sera employé à l'exécution de travaux de voirie dans cette partie de la commune.

Cet engagement, qui ne peut être inséré dans la loi, fait l'objet d'une disposition particulière reproduite à la fin du projet de délibération ci-joint.

D'autre part, si, dans l'avenir, le Conseil municipal estimait que le régime de faveur accordé à la banlieue a suffisamment duré ou qu'il y a lieu d'en restreindre l'application, une disposition du projet lui permettra de réaliser ces modifications après chaque dénombrement de la population, sur la seule approbation, par le Préfet, de la délibération qu'il aurait prise à ce sujet.

Les articles qui suivent sont entièrement nouveaux. Ils sont destinés à combler une lacune de la loi du 28 juin 1901, en solutionnant diverses questions de forme et de procédure qu'a soulevées l'application de cette loi; ils auront ainsi l'avantage d'empêcher, dans la mesure du possible, le retour des réclamations suscitées par le texte imprécis des dispositions actuelles ou par leur insuffisance.

Art. 20. — A l'exception des taxes assises sur la propriété immobilière, auxquelles s'appliquent les règles de procédure admises pour la contribution foncière de l'Etat, il n'est pas possible, dans la législation fiscale actuelle, d'opérer les mutations de cotes imposées par erreur ou pour d'autres motifs, à un autre nom que celui du véritable redevable.

De telle sorte que, si la loi n'a pas prévu expressément l'établissement d'un rôle complémentaire, ou si le délai imparti pour l'émission de ce rôle est périmé, l'Administration, ne pouvant refuser au contribuable indûment taxé la décharge de sa cote, est sans recours contre le réel débiteur. Ce procédé, outre la perte qu'il occasionne à la Ville, a le tort grave de faire bénéficier indûment ce débiteur de la somme dont il est redevable.

Pour faire cesser cet inconvénient, il est nécessaire d'introduire dans la loi une disposition établissant, en principe, que la mutation d'une taxe quelconque peut être demandée par l'un quelconque des intéressés, ou proposée d'office par l'Administration en cas d'erreur dans la désignation de la personne imposable.

L'adoption de cette mesure ne paraît pas devoir soulever d'objections, étant donné que l'intérêt des contribuables n'est pas lésé, et qu'elle n'est, en somme, qu'une mesure de régularisation.

Art. 21. — Pour les mêmes motifs que ci-dessus, il convient également d'étendre, à certains établissements, cédés en cours d'année, la faculté de transférer les taxes dont ils sont passibles au nom des cessionnaires, et pour la portion de taxe incombant à ces derniers, faculté qui n'est présentement accordée qu'en matière de taxes sur les débits et sur les locaux commerciaux.

Les établissements pouvant bénéficier de cette mesure sont les stalles d'écurie, les

Digitized by Google

remises d'automobiles, les chambres garnies, hôtels meublés et tous autres locaux professionnels assujettis à la taxe d'habitation.

Ces transferts pourront toujours être proposés d'office par l'Administration, comme cela existe en matière de patente.

Art. 22. — Parmi les taxes de remplacement, quelques-unes ne sont pas assises par l'Administration des Contributions directes, notamment la taxe sur les constructions neuves.

La Municipalité avait pensé que les termes généraux du paragraphe final de l'art. 1er de la loi du 28 juin 1901 permettaient d'appliquer à l'instruction et au jugement des réclamations offérentes à cette taxe la procédure spéciale employée en matière de contributions directes. Par un arrêt du 28 juin 1901 (affaire Martin), le Conseil d'Etat en a jugé autrement.

Les réclamations auxquelles cette taxe donne lieu sont donc actuellement instruites et jugées suivant la procédure relativement compliquée instituée par les articles 1 à 12 de la loi du 22 juillet 1889.

La Municipalité, comme les contribuables, a tout avantage à simplifier la procédure. Et puisque le texte actuel de la loi n'paraît insuffisant pour justifier nos desiderata, il convient de le préciser en confiant au Maire le soin de remplir, à l'occasion de ces réclamations, les mêmes attributions que celles conférées au Directeur des Contributions directes en matière d'impôts directs.

Art. 23. — D'une façon générale, la jurisprudence du Conseil d'Etat n'admet que dans quelques cas restreints la compensation entre les éléments surtaxés et les éléments omis ou insuffisamment taxés, pour le calcul d'une imposition contestée.

Les motifs invoqués pour refuser cette compensation ne sauraient s'appliquer aux taxes de remplacement. S'il est juste qu'un contribuable surimposé puisse obtenir la réduction à laquelle il a droit, il est non moins juste que l'Administration fasse état d'omissions constatées jusqu'à concurrence de la somme demandée en décharge. Il convient donc d'inscrire dans la loi la possibilité pour l'Administration d'invoquer la compensation dans le cas spécifié.

Il est de même rationnel que cette compensation soit étendue aux valeurs locatives servant de base aux taxes sur les débits, sur les locaux professionnels et sur l'habitation. En cas de contestation portant sur l'affection des locaux imposables à ces taxes, la compensation pourra s'opérer jusqu'à concurrence de l'imposition due à raison de la véritable affectation des locaux.

Art. 24. — Il est nécessaire d'apporter un complément au régime de la déclaration.

La législation et la jurisprudence actuelles n'imposent l'obligation d'une nouvelle déclaration des éléments imposables, qu'au cas où il y a augmentation du nombre de ces éléments.

S'il y a abandon d'une partie ou de la totalité de ces éléments, les contribuables n'ayant pas fait leur déclaration de non possession demeurent imposés d'après les données de leur déclaration initiale. Des réclamations s'ensuivent évidemment, et le temps parfois très long qui s'est écoulé entre la nouvelle situation de fait et l'époque où ces réclamations sont instruites, ne permet pas au service de l'assiette de contrôler d'une façon efficace la véracité des faits allégués par les réclamants pour justifier leur demande.

Pour parer aux défectuosités résultant de ce mode de procéder, il convient de demander aux intéressés une déclaration faisant connaître le nombre d'éléments dont ils n'ont plus la possession. Cette déclaration devrait être faite au plus tard dans le mois qui suit la publication des rôles.

Faute par les contribuables de s'y conformer, ils devront, pour obtenir la décharge à laquelle ils prétendent, justifier de l'exactitude de leurs assertions, et ils supporteront, en tout état de cause, les frais d'instance et d'expertise.

Art. 25. — Cet article détermine le système des remises et modérations pouvant être accordées sur certaines taxes pour des faits exceptionnels. Il est excessif, en effet : de ne pas tenir compte des circonstances spéciales qui entraînent dans certains cas, soit la disparition d'éléments imposables, soit la perte de revenus, soit l'insolvabilité passagère ou permanente des contribuables.

Le système proposé est en tous points semblable à celui employé en matière de contributions directes avec quelques correctifs que la pratique a jugé utile d'adopter. Bien que le texte de la loi du 28 juin 1901 ne mentionne rien à ce sujet, en fait des remises et modérations celles-ci ont été et sont actuellement accordées dans des cas spéciaux. Il s'agit donc simplement de régulariser la procédure en usage.

Ces remises ou modérations sont de cinq sortes :

1° *Incendie, destruction ou démolition des bâtiments* : réduction des taxes sur la propriété bâtie et sur l'entretien.

En fait, des remises de cette nature ont toujours été accordées par analogie avec ce qui se passe en matière de contributions directes. Rien n'est donc changé à l'état de choses existant.

2° *Perte de revenu par suite de vacance de maison ou de chômage d'usine ininterrompus pendant un an* : remise proportionnelle de la taxe sur la propriété bâtie.

La loi du 28 juin 1901 n'admet pas de remise dans ces circonstances, ce qui paraît trop absolu. Là où il n'y a pas de revenus, il semble équitable de ne pas percevoir une taxe précisément assise sur le revenu des constructions. Du reste, dans bien des cas, cette taxe risquerait de tomber en non-valeur, car la seule garantie du paiement de la taxe sur les propriétés bâtis est le revenu de ces propriétés.

Il convient de signaler que la remise ne serait appliquée qu'aux bâtiments ou parties de bâtiments privés de revenus pendant un an. Si cette absence de revenus était d'une durée inférieure à ce laps de temps, la taxe resterait toujours due dans son intégralité.

Ajoutons, comme conséquence de ces remises, que l'article 31 institue un fonds de non-valeur constitué au moyen de centimes additionnels au principal des taxes ; ce fonds peut être considéré comme une sorte d'assurance des propriétaires contre le chômage de leurs immeubles en ce qui concerne les taxes y afférentes.

3° *Pour les contribuables quittant Lyon en cours d'année* : remise proportionnelle de la taxe d'habitation.

Cette mesure est la contre-partie d'une disposition prévue à l'article 12 permettant d'imposer supplémentairement les personnes venant habiter Lyon en cours d'année. Elles se justifient par les considérations développées sous cet article.

4° *En cas de cessation volontaire de commerce et d'abandon de locaux imposés aux taxes sur les débits, sur les locaux professionnels, sur les ateliers et remises d'automobiles* : remise proportionnelle de ces taxes.

De même que pour le paragraphe précédent, cette mesure est toute d'équité, puisque les locaux ainsi abandonnés sont taxés supplémentairement s'ils viennent à être occupés de nouveau. L'intérêt de la Ville est ainsi sauvegardé et on ne verra plus se reproduire l'injustice de faire supporter aux mêmes éléments deux fois la même imposition.

5° Ces considérations justifient également la *remise à accorder aux propriétaires de chevaux et d'automobiles*, en cas de perte ou de vente de ces animaux et véhicules.

A côté de ces remises qui constitueront un droit pour les imposés, il convient de prévoir, en faveur des contribuables gênés ou indigents, la remise ou la modération, à titre purement gracieux, de leur taxe d'habitation. De même pour les contribuables qui ont encouru des pénalités pour défaut ou inexactitude de déclaration.

Les remises pour cause de gêne ou d'indigence des contribuables s'expliquent naturellement. Celles relatives aux pénalités sont justifiées par cette considération que les contribuables pèchent parfois par ignorance ou ne faisant pas les déclarations nécessaires. Il convient de pouvoir tenir compte de leur bonne foi, en réduisant, dans une proportion plus ou moins grande, la pénalité qu'ils ont encourue.

Art. 26. — La procédure à employer pour la présentation et l'instruction des demandes faites pour l'obtention des remises prévues dans les paragraphes 1° à 5° de l'article précédent, sera celle applicable aux demandes analogues concernant les impôts directs.

Art. 27. — Cet article institue une procédure spéciale pour les remises à titre gracieux faisant l'objet du dernier paragraphe de l'article 25.

Les demandes en remise ou en atténuation de pénalités encourues seront formées dans les trois mois de la publication des rôles comprenant ces pénalités.

Celles concernant la taxe d'habitation et ayant pour cause l'indigence ou la gêne, pourront être faites à toute époque.

Les demandes de ces deux catégories sont adressées au Maire, qui, après instruction par le service compétent, statue sur leur mérite et rend compte de sa décision au Conseil municipal à l'ouverture de chaque session ordinaire.

Il convient de rappeler à cet égard, que du temps de l'Octroi, le Maire avait qualité pour transiger avec les délinquants. La présente disposition ne fait que maintenir ce droit, sous une autre forme, en ce qui concerne les pénalités.

Quant aux remises pour cause de gêne ou d'indigence, il y a intérêt à simplifier la procédure de leur instruction. Elles nécessitent, parfois, une prompte décision, ce qui s'accommode mal avec les lenteurs de la procédure réglementaire actuelle.

Art. 28. — Pour garantir le paiement de certaines taxes (habitation, locaux professionnels, débits, stalles d'écuries et remises d'automobiles), dans les cas spécieux de déménagement et de départ furtif, il convient d'étendre à ces taxes les dispositions de l'article 30 de la loi du 15 juillet 1880 (modifiée par l'article 14 de la loi du 19 avril 1905) établissant, dans ces divers cas, la responsabilité du propriétaire ou des principaux locataires.

Art. 29. — Une autre garantie semble devoir être prise à l'égard des taxes assises sur des fonds de commerce ou établissements quelconques qui sont loués tout agencés à des locataires. Ces derniers sont légalement seuls imposables, mais le plus souvent ils n'offrent aucune garantie personnelle de solvabilité ; comme, d'autre part, le recours de la Ville ne peut s'exercer, pour assurer le paiement de ces taxes, sur les

Digitized by Google

objets constituant ces établissements, il convient de rendre le propriétaire et le locataire solidairement responsables de ce paiement.

Il y a lieu de prendre des mesures analogues à l'égard de la taxe sur les spectacles, dont le recouvrement donne lieu parfois à des difficultés lorsque les établissements dans lesquels ont lieu les fêtes ou concerts sont loués à des sociétés ou à des groupements ne présentant pas des garanties de solvabilité.

Des considérations de même nature justifient l'insertion d'une disposition semblable au sujet des chevaux et voitures automobiles loués à des personnes qui n'ont pu payer la taxe afférente à ces éléments, en raison de leur insolvabilité dûment constatée par des poursuites infructueuses.

Art. 30. — En matière de taxe sur les constructions neuves, le privilège de la Ville ne peut s'exercer que sur le revenu des constructions, comme pour les impôts et taxes immobilières.

Au moment de l'exigibilité des taxes, qui concorde avec les diverses périodes de leur édification, ces constructions sont improductives de revenus. De telle sorte qu'en cas d'insolvabilité du propriétaire, le paiement de la taxe peut être suspendu indéfiniment, lorsque cette taxe ne tombe pas en non-valeur.

Le seul moyen de parer à cette lacune de la loi consiste à étendre à la construction elle-même, le privilège concédé aux communes par la loi du 30 mars 1902 (article 58) pour le recouvrement de leurs taxes municipales. L'acquéreur d'un immeuble devra acquitter la taxe à la place de l'assujetti insolvable, et cette responsabilité sera assumée par le propriétaire du sol sur lequel repose la construction imposée, si ce sol n'appartient pas au propriétaire de la construction.

Art. 31. — Comme conséquence de l'institution du système des remises, il y a lieu, comme en matière d'impôts directs, de créer un fonds de non-valeur destiné à couvrir les décharges, réductions, remises ou modérations.

Des calculs faits par l'Administration, il résulte que cette couverture sera assurée par la perception de 3 centimes par franc ajoutés au principal des taxes.

Si ce fonds était insuffisant, il serait pourvu aux dégrèvements par l'ouverture d'un crédit complémentaire au budget municipal.

Art. 32.— La ville de Lyon paie au Directeur de Contributions directes et aux percepteurs des frais d'impression et de distribution des premiers avertissements, et la loi du 28 juin 1901 n'en prévoit pas le remboursement par les contribuables.

Comme cela a lieu pour les impôts directs, il est juste que la Ville soit récupérée de ces frais, qui, fixés à 5 centimes par avertissement, sont insignifiants pour les redevables.

PROJET DE DÉLIBÉRATION.

Article premier. — La Municipalité est invitée à faire toutes démarches utiles auprès des Pouvoirs publics afin que la loi du 28 juin 1901, autorisant la ville de Lyon à établir à son profit diverses taxes en remplacement de ses droits d'Octroi supprimés, soit modifiée et complétée comme suit :

Taxe sur les chevaux, juments, mules, mulets et voitures automobiles.

Art. 3 (nouveau). — Sont assujettis à la taxe, quelles que soient leur nature et leur destination, tous les chevaux et les voitures automobiles logés à Lyon et ceux servant habituellement dans cette ville à des personnes y ayant une résidence ou y exerçant à demeure leur profession.

La taxe est fixée à 90 francs par cheval ; elle est réduite à 50 francs : 1° pour les chevaux de l'armée et pour ceux attachés à une exploitation agricole ; 2° pour les chevaux attelés à des voitures publiques payant à Lyon un droit de stationnement, qu'ils soient ou non logés à Lyon. A chaque voiture atteinte par le droit de stationnement peuvent être attribués au maximum deux chevaux bénéficiant de cette réduction.

La taxe sur les voitures automobiles est fixée au même tarif que celle établie à Lyon pour le compte de l'Etat, sans aucune atténuation pour les voitures possédées par des contribuables exerçant une profession patentée ou non.

Sont seuls exemptés de la taxe les chevaux et voitures automobiles possédés par les marchands et loueurs, et exclusivement destinés à la vente ou à la location.

Les possesseurs d'éléments imposables doivent les déclarer à la Mairie de Lyon dans les quinze jours de leur entrée en possession; en indiquant leur affectation. En cas de changement d'affectation entraînant une modification de l'imposition, une nouvelle déclaration est nécessaire. Il n'est pas exigé de déclaration spéciale pour les éléments imposables à Lyon à la taxe d'Etat.

Le défaut ou l'inexactitude des déclarations entraîne l'imposition à la double taxe des éléments non déclarés ou inexactement déclarés.

Les autres règles applicables à l'imposition des taxes perçues par l'Etat sur les chevaux et les voitures automobiles sont étendues à la présente taxe municipale.

Taxes sur les stalles d'écuries et remises d'automobiles.

Art. 4 (nouveau). — Les écuries des marchands et loueurs de chevaux, et celles de toutes personnes faisant commerce de nourrir ou de loger des chevaux, sont passibles d'une taxe de 10 francs par stalle séparée ou non, marquée ou non par un anneau.

Les remises d'automobiles ouvertes au public ou appartenant à des personnes faisant profession de louer ou de leger ces véhicules sont également assujetties à une taxe de 25 francs par place d'automobile remisable.

Les tenanciers d'écuries et de remises imposables devront faire à la mairie la déclaration du nombre de leurs éléments imposables aux mêmes dates et dans les mêmes conditions que pour la taxe sur les chevaux et voitures.

Les écuries et remises imposables qui seraient ouvertes dans le courant de l'année devront être déclarées dans les quinze jours, et elles seront assujetties à la taxe par voie de rôle supplémentaire à partir de 1er du mois de leur ouverture.

Les éléments non déclarés ou insuffisamment déclarés sont passibles de la triple taxe.

La taxe n'est pas appliquée aux emplacements occupés en permanence par des chevaux et voitures automobiles passibles des taxes prévues à l'article 3. Pour bénéficier de la détaxe, les tenanciers d'écuries et de remises devront indiquer les noms et adresses des possesseurs de chevaux et automobiles logés dans leur établissement

Taxes sur les constructions neuves.

Art. 5. (modifié). — *3e catégorie.* — Maisons avec rez-de-chaussée en pierre dure ou en maçonnerie et étages en mâchefer, et toutes maisons ou bâtiments en élévation ne rentrant ni dans les catégories précédentes ni dans les trois catégories suivantes :

Rez-de-chaussée seulement	4 fr.
Chaque étage en sus	2 fr.
Cave ou sous-sol	2 fr.

par mètre carré.

4e catégorie. — Maisons ou bâtiments à usage mixte d'habitation et de commerce ou d'industrie, comportant au plus un rez-de-chaussée et un étage et construits avec d'autres matériaux que pierre dure ou pierre blanche :

Rez-de-chaussée seulement	3 fr.
Etage en sus	1 fr. 50
Cave ou sous-sol	1 fr. 50

par mètre carré.

5e catégorie. — Bâtiments exclusivement affectés à l'usage de commerce ou d'industrie, avec ou sans caves, et composés au plus d'un rez-de-chaussée et d'un étage :

Rez-de-chaussée seulement	1 fr.
Etage en sus	0 fr. 75
Cave ou sous-sol	0 fr. 50

par mètre carré.

7e catégorie. — Tous travaux de construction neuve autres que ceux compris dans les catégories précédentes, tels que construction de murs de clôture et de soutènement, établissement de chemins, quais, voies ferrées de toute nature, ponts, tunnels, cours pavées ou bitumées, etc.

Taxes sur les matériaux employés, savoir :

Gravier et sable, le mètre cube, 0 fr. 50 ;
Métaux, alliages et verres, les 100 kilos, 1 fr. 50 ;
Bois de toute nature, le mètre cube, 2 fr. 50 ;
Maçonnerie, béton, mâchefer et autres matériaux de construction, tels que : pierre brute ou taillée, tufs, ardoises, ciment, chaux, plâtre, asphalte, pavés, etc., le mètre cube 1 fr. 50.

Tout exhaussement d'un immeuble est considéré comme construction neuve.

Toute transformation ayant pour effet de faire passer un bâtiment dans une catégorie supérieure, donnera lieu à la perception du supplément de taxe résultant de l'application de la nouvelle catégorie.

Les constructions neuves d'un seul tènement qui présentent des caractères de catégories différentes sont comprises dans celle de ces catégories qui comporte le tarif le plus élevé.

L'établissement de caves ou sous-sols dans une construction existante qui en est dépourvue, donne lieu à l'application du tarif d'un étage dans la catégorie de cette construction.

Les rez-de-chaussée en étages de plus de six mètres de hauteur sont comptés double. Cette disposition est applicable aux exhaussements.

L'utilisation de matériaux de remploi ne donne lieu à aucune réduction de taxe.

Art. 6 (nouveau). — Le propriétaire d'une construction quelconque doit, avant de commencer les travaux prévus à l'article précédent, faire à la Mairie une déclaration indiquant : *a)* ses nom, prénoms, qualité et domicile, et, s'il y a lieu, ceux du propriétaire du terrain ; *b)* la rue, le numéro et l'emplacement de la construction projetés ; *c)* la catégorie à laquelle appartient cette construction, sa surface, son nombre d'étages, ou les quantités de matériaux imposables s'il s'agit d'une construction de la 7e catégorie, ainsi que tous autres renseignements nécessaires à l'assiette de la taxe.

Une nouvelle déclaration est nécessaire dans le cas où, par suite de modifications

Digitized by Google

dans le projet initial, la valeur des travaux excéderait de plus de 1/5 ceux prévus dans la précédente déclaration.

Ces déclarations pourront, à défaut du propriétaire, être faites par une personne dûment accréditée, qui devra décliner ses nom, prénoms, qualité et domicile, et faire connaître les nom et adresse du propriétaire de la construction passible de la taxe; elles sont accompagnées de la production des plans de la construction. Il en est donné récépissé.

En cas de concession donnée par un service public, les déclarations ci-dessus prévues seront faites par le concessionnaire, qui demeure chargé du paiement de la taxe afférente aux constructions neuves qu'il a édifiées.

D'après ces données, il est établi un décompte provisoire de la taxe, laquelle est exigible : un tiers dès le commencement des travaux; un second tiers, quand la construction est arrivée à la moitié de sa hauteur ou de son étendue, et la solde à la couverture hors d'eau ou dès l'achèvement des travaux, s'il s'agit de ceux imposables à la 7e catégorie.

Il est établi tous les mois un rôle comprenant les termes exigibles de la taxe. Dans ce rôle seront compris, s'il y a lieu, les termes précédemment exigibles qui auraient été omis dans les rôles antérieurs.

L'imposition du dernier tiers est précédée d'une vérification contradictoire des données ayant servi de base à l'imposition. Il est tenu compte dans le décompte définitif des modifications qui auraient été apportées en cours d'exécution des travaux aux données de la déclaration initiale, et le montant du dernier tiers de la taxe est augmenté ou diminué en conséquence.

Le propriétaire ou son représentant dûment accrédité est tenu d'assister à cette vérification, aux jour et heure qui lui sont fixés par le service compétent. S'il ne se présente pas à cette convocation, il est procédé en son absence aux opérations de vérification et la taxation définitive est faite d'office. Le contribuable ne peut ensuite obtenir par la voie contentieuse la réduction de sa taxe qu'en apportant toutes les justifications de nature à faire la preuve des faits allégués, et il supporte en tout état de cause les frais de l'instance, y compris ceux de l'expertise.

Les travaux non déclarés ou insuffisamment déclarés sont passibles d'une demi-taxe en sus, dont le montant ne peut être inférieur à 30 francs. Cette pénalité s'ajoute au principal de la taxe et elle est recouvrée dans la même forme. De plus, l'Administration aura le droit pendant cinq ans d'imposer les travaux qui n'auraient pas été déclarés.

La taxe est imposée au nom du propriétaire, et, dans le cas prévu au paragraphe 4, au nom du concessionnaire.

Taxe d'entretien des constructions.

Art. 7 (nouveau). — La taxe annuelle d'entretien est établie pour chaque immeuble d'après le tarif suivant :

1re catégorie. — Maisons et édifices d'un rez-de-chaussée et premier étage ou d'un rez-de-chaussée sans étage, et généralement toutes constructions autres que celles imposées aux catégories suivantes : 0 fr. 08 par mètre carré ; pour chaque étage en plus du premier : 0 fr. 03. Les entre-sols, sous-sols et mansardes aménagés pour habitation, magasin ou atelier, sont comptés pour un étage. Tout rez-de-chaussée ou étage de plus de 6 mètres de hauteur est compté double.

2e *catégorie.* — Bâtiments servant d'entrepôts et bâtiments exclusivement affectés à un usage industriel ou agricole, d'un seul rez-de-chaussée n'ayant pas plus de 6 mètres de hauteur, sans caves : 0 fr. 04 par mètre carré.

3e catégorie. — Hangars, constructions avec murs sur deux ou trois côtés, murs de clôture et de soutènement, quais, voies ferrées de toute nature, ponts, tunnels, cours pavées ou bitumées, et généralement tous travaux immobiliers non prévus dans les catégories précédentes : pour les parties en superficie : 0 fr. 01 le mètre carré; pour les parties en élévation : 0 fr. 02 le mètre carré de superficie à la base. Ce dernier prix est compté autant de fois que la construction compte 6 mètres de hauteur ou fraction de 6 mètres.

La taxe est imposée comme il est dit à l'article 9 pour la taxe sur la propriété bâtie.

La taxe annuelle d'entretien n'est due que la troisième année qui suivra celle pendant laquelle le dernier terme de la taxe sur les constructions neuves aura été exigible.

Pour toute construction non déclarée en vertu de l'article précédent, la taxe d'entretien est immédiatement exigible, par voie de rôle supplémentaire, à partir de la troisième année qui a suivi celle où la construction a été achevée.

Taxe sur la propriété bâtie.

Art. 9 (modifié). — Les terrains servant d'entrepôt ou de chantier, et d'une façon générale tous les terrains passibles de la contribution foncière des propriétés bâties en vertu de l'article 1er de la loi du 29 décembre 1884, ne sont pas assujettis à la présente taxe.

En cas de constructions élevées sur le terrain d'autrui, la taxe ne peut être inférieure à 5 % du prix de location du terrain. S'il y a sous-location, le locataire principal est personnellement imposable pour la différence entre le prix qu'il paie au propriétaire du terrain et celui qu'il reçoit de ses sous-locataires.

Taxe sur la propriété non bâtie.

Art. 10 (modifié). — La taxe municipale sur les propriétés non bâties porte sur tous les terrains assujettis à la contribution foncière des propriétés non bâties, à l'exception de ceux couverts de constructions imposables à la taxe municipale sur les propriétés bâties.

Les terrains qui reçoivent des constructions demeurent imposables à la présente taxe jusqu'à ce que ces constructions soient imposées à la taxe sur la propriété bâtie.

Le sol des constructions incendiées, démolies ou détruites devient passible de la taxe sur la propriété non bâtie à partir du jour où ces constructions ne sont plus imposées à la taxe sur la propriété bâtie. Cette imposition du sol peut s'opérer par compensation avec la taxe sur la propriété bâtie afférente aux constructions et dont il est accordé remise pour l'une des causes indiquées au paragraphe 1er de l'article 25 ci-après.

Taxe d'habitation.

Art. 12 (modifié). — Sont assujettis à la taxe d'habitation tous les locaux meublés en vue de l'habitation, y compris leurs dépendances naturelles, alors même que ces locaux servent à l'exercice d'une profession. Dans les dépendances de l'habitation sont notamment compris, pour les maisons particulières, les écuries, remises, hangars, cours, serres, parcs, jardins d'agrément, caves, galetas, entrepôts de toutes sortes, même séparés de l'habitation.

Dans les logements communs, la taxe est imposée au nom du principal occupant ou présumé tel.

Pour les locaux loués en garni, pour ceux occupés soit par un seul, soit par plusieurs employés ou ouvriers logés par leur patron, et d'une façon générale pour tous les locaux occupés par des collectivités, la taxe est imposée au nom des logeurs, patrons et chefs présumés des collectivités.

Le contribuable imposé, qui n'occupe pas personnellement la totalité des locaux imposables, peut exercer un recours contre les autres occupants, dans la proportion de la part de jouissance de chacun d'eux.

La déduction de 150 francs de valeur locative non imposable ne sera accordée qu'une fois en cas de logement commun.

Cette déduction ne sera pas accordée aux contribuables qui sont assujettis à la taxe sur les locaux professionnels ou à la taxe sur les débits à raison de locaux contigus à ceux imposables à la taxe d'habitation.

Le rôle primitif de la taxe d'habitation comprendra tous les contribuables existant à la date du 1er janvier de l'année d'imposition : il sera établi des rôles supplémentaires pour les contribuables omis au rôle primitif et pour ceux qui seraient venus habiter Lyon dans le courant de l'année. Ces derniers seront imposés à partir du premier du mois de leur installation.

La taxe est exigible par douzièmes, comme les contributions directes.

Ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation les bureaux des administrations publiques et les locaux occupés par : 1° les collectivités logées, casernées, hospitalisées ou internées dans les établissements de l'Etat, du département, de la commune et des hospices et hôpitaux publics ; 2° les malades ou pensionnaires indigents gratuitement logés ou hospitalisés dans les établissements de bienfaisance privée.

Taxe sur les locaux professionnels.

Art. 13 (nouveau). — La taxe sur les locaux professionnels porte sur tous les locaux autres que ceux assujettis aux taxes d'habitation et sur les débits ou exemptés de ces deux taxes. Elle n'est imposée aux locaux visés par l'article 4 que si les taxes spéciales prévues à cet article n'atteignent pas le montant de la taxe sur les locaux professionnels dont ils seraient éventuellement passibles.

Elle est établie sur la valeur locative des magasins, boutiques, ateliers, hangars, remises, entrepôts, chantiers et autres locaux ou emplacements servant à l'exercice d'une profession quelconque ; elle comprend notamment, pour les usines et les établissements industriels, la valeur de l'outillage et autres moyens matériels de production.

La taxe est fixée à 1 fr. 30 % de la valeur locative en ce qui concerne les contribuables patentés et les ouvriers exempts de patente. Elle est de 3 % dans tous les autres cas.

Les dispositions des articles 12, 28 et 29 de la loi du 15 juillet 1880, modifiées par l'article 30 de la loi du 8 août 1890, sont étendues à la présente taxe dans celles de leurs dispositions qui lui sont applicables.

Dispositions communes à diverses taxes.

Art. 14 (nouveau). — Les hôteliers, aubergistes, logeurs, loueurs de chambres meublées, tenanciers de pensions bourgeoises ou de famille, pensions d'élèves, maisons de santé ou de retraite, économats, pensionnats, internats, et généralement tous établissements, quelle que soit leur dénomination, dans lesquels s'exercent des professions

Digitized by Google

ayant pour objet principal ou accessoire la nourriture et le logement, subissent :

La taxe des débits, à raison des salles à manger, réfectoires, cuisines, caves, et tous autres lieux dans lesquels se préparent, se consomment ou s'autreposent les aliments et les boissons;

La taxe d'habitation, pour les autres locaux servant à l'usage commun ou particulier des voyageurs et pensionnaires.

Par exception, les pensionnats et internats sont assujettis à la taxe sur les locaux professionnels pour les locaux servant de classe, dortoirs et lieux de récréation des élèves.

Les tenanciers de pensions bourgeoises, de famille ou d'élèves, ainsi que les loueurs de chambres meublées ne sont assujettis qu'au demi-droit fixe de la 1re catégorie de la taxe des débits sans droit proportionnel. Ils paieront la taxe d'habitation sur la totalité des locaux dont ils auront la jouissance.

Taxe sur les spectacles.

Art. 16 (modifié). — En outre des spectacles précédemment énumérés, sont assujettis à la taxe de 0 fr. 10 les concerts, solennités musicales, concours, expositions, exhibitions, fêtes sportives, bals et tous autres divertissements.

L'Administration municipale aura la faculté de consentir des abonnements forfaitaires, payables d'avance, aux établissements peu importants et à ceux dont le contrôle serait difficile ou onéreux.

Dispositions relatives à la banlieue.

Art. 17 (nouveau). — Par mesure transitoire, les immeubles situés sur la partie du territoire de la commune de Lyon précédemment exonérée des droits d'octroi seront, sauf les exceptions ci-après, temporairement affranchis des taxes sur la propriété bâtie et non bâtie, sur les constructions neuves et sur l'entretien.

Ces taxes seront imposées par moitié aux immeubles de ce territoire : *a*) qui sont riverains d'une voie publique éclairée et entretenue par une Administration publique; *b*) qui sont riverains d'une voie publique pourvue d'une canalisation souterraine destinée à l'évacuation des eaux pluviales ou qui sont rattachés à une canalisation publique par un embranchement particulier ou une canalisation privée empruntant ou non la voie publique. Ces deux demi-taxes se cumulent.

La riveraineté résultant du paragraphe ci-dessus s'entend des terrains et constructions appartenant à un même propriétaire et situés en totalité ou en partie à moins de 50 mètres de l'alignement.

Les demi-taxes immobilières précitées deviendront applicables dès le classement de la voie publique ou après l'achèvement des travaux d'éclairage ou de canalisation.

Les modifications de taxes résultant du présent article n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1910.

Art. 18 (nouveau). — Après chaque dénombrement de la population, les limites du territoire auquel s'appliquent les dispositions de l'article précédent pourront être étendues en vertu d'une délibération du Conseil municipal approuvée par le Préfet.

Dans les mêmes conditions, le Conseil municipal pourra supprimer ou restreindre tout ou partie des exonérations de taxes ci-dessus stipulées.

Dispositions générales.

Art. 19 (nouveau). — Lorsqu'une taxe quelconque a été imposée au nom d'une personne autre que celle réellement imposable, cette dernière ou l'imposé peut demander la mutation de cote.

En cas d'erreur dans la désignation des personnes imposables, reconnue après la publication des rôles, l'Administration peut procéder d'office à la mutation de cote. La décision sera notifiée au contribuable inscrit au rôle et à celui qui le remplace, et ceux-ci conservent leur droit à réclamation à partir du jour de la notification de la mutation.

Art. 21 (nouveau). — La cession d'un établissement dans le cours de l'année autorise le cédant et le cessionnaire à réclamer le transfert de la portion restant à courir des taxes sur les locaux professionnels, les débits, les stalles d'écuries et les remises d'automobiles.

Le transfert pourra également être demandé pour les chambres garnies, hôtels meublés et autres locaux professionnels assujettis à la taxe d'habitation.

Dans les mêmes cas, l'Administration pourra toujours proposer d'office ces transferts.

Art. 22 (nouveau). — Les réclamations relatives aux taxes dont l'assiette n'est pas confiée à l'Administration des Contributions directes seront présentées, instruites et jugées suivant la procédure spéciale instituée pour ces contributions.

Dans ce cas, le Maire remplit les attributions dévolues au Directeur des Contributions directes par les lois, règlements et instructions.

Art. 23 (nouveau). — La compensation des éléments omis ou insuffisamment taxés pourra être opposée par l'Administration à tout réclamant, dans la limite du montant de sa taxe.

En cas de contestations relatives à l'affectation des locaux imposables aux taxes sur les débits, sur l'habitation et sur les locaux professionnels, il ne pourra être accordé de réduction que jusqu'à concurrence de l'imposition qui aurait dû être établie à raison de la véritable affectation de ces locaux.

Art. 24 (nouveau). — Tout contribuable assujetti à la déclaration de ses éléments imposables doit également déclarer à la Mairie, au plus tard dans le mois qui suit la publication des rôles, ceux de ces éléments qui n'étaient plus en sa possession au 1er janvier de l'année d'imposition.

Faute de remplir cette formalité, le contribuable ne peut ensuite obtenir, par la voie contentieuse, la décharge ou la réduction de sa cotisation, qu'en apportant toutes les justifications de nature à faire la preuve des faits allégués par lui, et il supporte, en tout état de cause, la totalité des frais de l'instance, y compris ceux de l'expertise.

Art. 25 (nouveau). — Des remises ou modérations de taxes peuvent être accordées aux contribuables :

1° Pour les taxes sur la propriété bâtie et sur l'entretien des constructions, en cas d'incendie ou de destruction, en cours d'année, de leurs maisons ou usines, ou de démolition même volontaire de ces bâtiments;

2° Pour la taxe sur la propriété bâtie seulement, en cas de perte de revenu par suite de vacance de maison ou de chômage d'usine, dans les mêmes conditions où cette remise est accordée pour la contribution foncière bâtie de l'Etat;

3° Pour la taxe d'habitation, en cas d'abandon des locaux en cours d'année pour cause de départ hors Lyon;

4° Pour les taxes sur les débits, les locaux professionnels, les stalles et remises d'automobiles, en cas de cessation volontaire de ces commerces et d'abandon des locaux en cours d'année;

5° Pour les taxes sur les chevaux et voitures automobiles, en cas de perte ou de vente de ces animaux et véhicules.

Les contribuables peuvent également solliciter, à titre gracieux, soit le dégrèvement de tout ou partie de leur taxe d'habitation pour cause d'indigence ou de gêne, soit la remise ou l'atténuation des pénalités encourues pour défaut ou inexactitude des déclarations.

Art. 26 (nouveau). — Dans les cas prévus aux paragraphes 1 à 5 de l'article précédent, il sera procédé comme pour les demandes analogues présentées en matière de contributions directes.

Les dégrèvements seront calculés à partir du 1er du mois qui suivra la réalisation des faits auxquels se rattache la demande, et s'il n'est pas possible d'établir exactement la date de cette réalisation, à partir du mois au cours duquel la demande a été faite.

Les intéressés devront faire la preuve des faits allégués à l'appui de leurs demandes en remise.

Art. 27 (nouveau). — Les demandes pour cause de remise ou d'atténuation des pénalités doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles dans lesquels sont comprises ces pénalités.

Les demandes en remise de la taxe d'habitation pour cause d'indigence ou de gêne peuvent être formées à toute époque après la publication des rôles.

Les demandes de ces deux catégories sont adressées au Maire, accompagnées de l'avertissement ou de l'extrait du rôle auquel elles se réfèrent.

Après instruction par le service compétent, le Maire statue sur ces demandes. Il en rend compte au Conseil municipal à l'ouverture de chaque session ordinaire.

Art. 28 (nouveau). — Les dispositions de l'article 30 de la loi du 15 juillet 1880 modifié par l'article 14 de la loi du 19 avril 1905, sont applicables à la taxe d'habitation et à celles sur les locaux professionnels, débits de boissons, stalles d'écuries et remises d'automobiles.

Art. 29 (nouveau). — Les propriétaires de fonds de commerce ou d'établissements quelconques qui les louent tout agencés sont solidairement responsables, avec leurs locataires, du paiement des taxes municipales assises sur ces fonds de commerce ou établissements, y compris la taxe prévue à l'article 16.

De même, les propriétaires de chevaux et de voitures automobiles qui les louent à des personnes imposées à la taxe prévue à l'article 3, sont personnellement responsables du paiement de cette taxe, en cas d'insolvabilité, dûment constatée, de leurs locataires.

En cas de logement commun, tous les occupants sont responsables du paiement de la taxe d'habitation.

Art. 30 (nouveau). — Le privilège accordé aux communes pour leurs taxes municipales assimilées par la loi du 30 mars 1902 (art. 58) s'étend, en ce qui concerne la taxe sur les constructions neuves, à la construction même, et prime tous privilèges autres que ceux qui pourraient être revendiqués par l'Etat.

Lorsqu'un assujetti à cette taxe devient insolvable, elle doit être acquittée, en vertu de ce privilège, par l'acquéreur des constructions. Si cet assujetti n'est pas propriétaire du sol, ce dernier est, dans ce cas, responsable du paiement de la taxe.

Digitized by Google

Art. 31 (nouveau). — Il est ajouté au principal des taxes municipales recouvrées par voie de rôles nominatifs trois centimes par franc, dont le produit formera dans le budget de la ville de Lyon un fonds spécial destiné à couvrir les décharges, réductions, remises et modérations.

En cas d'insuffisance de ce fonds, il sera pourvu aux dégrèvements au moyen de crédits ouverts au budget municipal.

Art. 32 (nouveau). — Il sera également ajouté à chaque avertissement, une somme de cinq centimes pour frais d'impression et de distribution des premiers avertissements.

Art. 2. — Sont abrogés les articles 3, 4, 6, 7, 11, 13, 14, 17 et 18 de la loi du 28 juin 1901 et toutes dispositions de cette loi contraires à celles ci-dessus.

Art. 3. — La plus-value des recettes qu'occasionnera la modification des taxes imposées aux territeires de la banlieue, par application de l'article 17 du projet ci-dessus, sera annuellement employée à l'exécution de travaux de voirie dans cette partie de la commune.

Lyon, le 6 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Droit d'Octroi et taxe municipale sur l'alcool. — Conséquences financières de la loi du 30 janvier 1907.

(Commission générale). — N° **2627**.

Messieurs, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les conséquences résultant pour les finances municipales de l'application de diverses dispositions de la loi de finances du 30 janvier 1907.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 13 avril 1898, un demi-droit de consommation, d'entrée et *d'Octroi* était perçu jusqu'à 150 sur les vermouts et vins de de liqueur ou d'imitation. L'article 10 de la loi du 30 janvier 1907 a élevé du demi-droit au droit entier la taxe perçue au profit du Trésor sur ces produits, et l'article 14 de cette même loi spécifie que la perception du *droit d'octroi* continuera à s'opérer dans les conditions prévues par l'article 21 de la loi du 13 avril 1898, c'est-à-dire demi-tarif jusqu'à 150.

D'autre part, l'article 15 de cette même loi du 30 janvier 1907 établit, au profit du Trésor, en addition au droit général de consommation, une surtaxe de 50 fr. par hectolitre d'alcool pur contenu dans les absinthes et similaires, les bitters, les amers et toutes boissons apéritives, autres qu'à base de vin.

La conséquence immédiate et inévitable de cette augmentation des droits sur les boissons alcooliques a été la diminution du titrage de ces boissons. C'est ainsi que les absinthes notamment, qui entraient précédemment avec une force alcoolique variant de 60 à 72°, ne sont plus introduits actuellement qu'avec un titre oscillant entre 50 et 60°, d'où une perte pour la Ville de 10 à 12° par litre introduit.

Les répercussions financières de ce nouvel état de choses se sont immédiatement manifestées. En effet, on constate actuellement une moins-value de recettes dans le produit de la taxe municipale sur l'alcool de près de 200 000 fr. et qui atteindra vraisemblablement 250,000 francs à la fin de l'année. Cette diminution doit être attribuée en majeure partie à l'abaissement de la force alcoolique des boissons, et pour le surplus à la grande quantité de ces boissons introduites en 1906 en prévision de l'augmentation des droits.

Il est certain que le moyen employé par l'Etat pour augmenter ses ressources n'a pas été entièrement atteint, pour les mêmes motifs que ceux ci dessus indiqués. Mais du moins l'augmentation des droits perçus à son profit compense-t-elle la perte occasionnée par la diminution du titrage des boissons alcooliques.

Il en est tout autrement pour la ville de Lyon qui ne peut espérer aucune compensation pour atténuer les effets de l'important fléchissement du produit de sa seule taxe sur l'alcool. C'est là une situation des plus préjudiciables à ses intérêts et qu'il convient de faire cesser pour rétablir l'équilibre de notre budget.

Le moyen que je vous propose et qui paraît devoir donner ce résultat consiste :

1° A uniformiser le taux du droit municipal d'Octroi sur les vermouts et les vins de liqueur ou d'imitation avec celui de la taxe perçue par le Trésor sur ces boissons en vertu de l'article 10 de la loi du 30 janvier 1907. L'augmentation des recettes pouvant être escomptée de ce chef peut être évaluée à 65,000 francs environ ;

2° Le surplus du déficit constaté semble devoir être comblé en élevant la taxe municipale sur l'alcool, fixée par l'article 2 de la loi du 28 juin 1901 à 100 francs par hectolitre d'alcool pur, dans la même proportion que la surtaxe établie au bénéfice du Trésor par l'article 15 de la loi du 30 janvier 1907.

Ces modifications ne paraissent pas devoir soulever d'objections importantes ; dans tous les cas elles apporteront une amélioration sensible dans la perception des droits, en raison des difficultés et des complications que présente actuellement cette perception par suite de la diversité du taux de ces droits.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien délibérer d'urgence sur ce sujet, et, si vous êtes de mon avis, de prendre une délibération qui pourrait être ainsi conçue :

La Municipalité est invitée à faire toutes démarches utiles auprès des Pouvoirs publics en vue d'obtenir le dépôt et le vote d'un projet de loi autorisant la ville de Lyon à percevoir à son profit, sur les vermouts et vins de liqueur, ainsi que sur les absinthes et similaires, des surtaxes égales à celles perçues par l'Etat en vertu des articles 10 et 15 de la loi de finances du 30 janvier 1907.

Le produit de ces surtaxes étant destiné à compenser dans le budget municipal une partie de la diminution du produit de la taxe sur l'alcool que la ville de Lyon a été autorisée à établir par l'article 2 de la loi du 28 juin 1901.

Lyon, le 6 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Immeuble rue de la Madeleine, n° 1. Projet de bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2628**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail consenti par la Ville aux Hospices civils de Lyon, pour la location de la partie de l'ancien presbytère de Saint Louis de la Guillotière, rue de la Madeleine, n° 1, qui est située en façade sur la cour de l'Hospice des vieillards de la Guillotière.

Ce projet comporte la location de toute l'aile Est de cet immeuble pour une période de dix-huit ans à partir du 1er janvier 1908.

Le prix annuel de location est fixé à la somme de 500 francs non compris tous impôts directs et frais accessoires qui restent à la charge du preneur. Ce prix de faveur a été consenti en raison de l'affectation des locaux à un service d'hospitalisation.

Le montant du loyer sera versé à la Caisse de la Ville par moitié et à terme échu, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année, jusqu'à l'expiration du bail.

Enfin, les Hospices civils acceptent la partie d'immeuble dans son état actuel et se réservent la faculté de faire dans les locaux loués toutes les installations qui seront utiles pour l'amélioration des services généraux de l'Hospice des vieillards.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 6 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole de chimie industrielle. Bourses municipales.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° **2629**.

Messieurs. MM. Reynaud, Coujard et Genny, élèves à l'Ecole de chimie industrielle, sollicitent le renouvellement de la bourse municipale que vous leur avez accordée l'an dernier.

MM. Alix, Baudet, Mlle Costorier, MM. Lechère et Plantin, ont demandé pour leur fils une bourse municipale dans le même établissement.

J'ai l'honneur de vous soumettre le dossier de chacun de ces candidats, en vous proposant de donner satisfaction aux intéressés.

Je vous propose également de prélever sur le reliquat du crédit une somme de

1,800 francs, qui servira a subventionner, à raison de 900 francs chacun, MM. Guelfi et Ronfard, anciens boursiers municipaux au Lycée Ampère, actuellement élèves à l'Institut agronomique de Paris.

Ces bourses ou subventions seront payables entre les mains des parents des élèves, par tiers et d'avance, aux échéances du 1er février, 1er avril et 1er juin 1908.

Lyon, le 6 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxes de remplacement. — Admission au non-valeur de cotes irréconvrables afférentes à divers exercices.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2630.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre divers états de cotes irréconvrables sur taxes de remplacement des exercices 1902, 1903 et 1905, présentés par plusieurs percepteurs de Lyon et dont ils demandent décharge en raison de l'irréconvrabilité notoire de ces cotes.

Le montant de ces états s'établit comme suit :

Taxe d'habitation.....	Fr.	132 86
Taxe sur les locaux commerciaux.....		273 06
Taxe sur les débits.....		192 »
Taxe sur l'entretien des constructions.....		3 60
Taxe sur les chevaux.....		165 »
Taxe sur les chiens.....		10 »
Soit au total.....	Fr.	776 52

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien autoriser l'admission en non-valeur de cette somme, ainsi que celle de 17 fr. 95 à laquelle se sont élevés les frais de poursuites infructueuses.

Lyon, le 6 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxes de remplacement de 1906. — Admission en non-valeur de cotes irréconvrables.

Commission spéciale. — (Affaires courantes) — N° 2631.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les états de cotes irréconvrables sur taxes de remplacement de l'exercice 1906, présentés par MM. les Percepteurs de Lyon.

Le montant total des états, tel qu'il résulte du tableau ci-joint, est de 59.381 fr. 39, chiffre sensiblement inférieur à ceux constatés pour les exercices précédents.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien autoriser l'admission en non-valeur de cette somme, ainsi que celle de 1.139 fr. 35, à laquelle se sont élevés les frais de poursuites infructueusement exercées pour le recouvrement de ces cotes.

Lyon, le 6 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

TAXES DE REMPLACEMENT DE 1906. — COTES IRRÉCOUVRABLES.

Division de Perception	NOMS DES PERCEPTEURS	Chevaux	Stalles	Habitation	Locaux commerciaux	Débits	Cercles	Patentes	Propriété bâtie	Propriété non bâtie	Constructions neuves	TOTAUX	Frais de poursuites
1re	MM. PASCALIN.....	»	»	389 65	39 97	384 32	»	5 44	20 18	»	»	839 56	19 95
2e	TURQUAN.....	360	»	2.111 60	182 10	1.015 23	»	36 03	133 94	»	»	3.838 90	26 35
3e	SEITHER.....	»	»	197 »	76 29	800 »	200	»	»	»	»	1.273 29	»
4e	LÉVY.....	»	»	746 75	105 26	524 79	»	»	»	»	»	1.376 80	25 45
5e	DELHAY-DELISLE...	» »	»	792 70	96 91	» »	50 10	»	»	»	»	939 71	»
6e	COUDERCHET...	135 »	»	2.179 17	227 15	1.445 20	»	»	»	»	1.038 66	5.025 18	45 85
7e A	GOIN.....	116 67	»	5.672 64	739 60	4.204 »	»	46 58	72 60	»	3 65	10.855 74	241 10
7e B	MOUSSARD.....	1.566 77	»	5.767 37	371 56	2.988 59	»	122 52	187 18	278 95	49 73	11.332 67	362 75
8e	JAILLON.....	697 50	»	5.708 90	476 72	4.019 76	»	105 42	88 91	»	393 51	11.490 72	250 95
9e	MONTFALCON..	60 »	»	1.340 59	225 38	1.011 63	»	5 50	19 13	0 60	»	2.662 83	58 10
10e	HUGUES.....	823 90	»	4.658 56	853 87	3 284 59	»	26 32	98 75	»	»	9 745 99	108 85
	TOTAUX..	3.759 84	»	29.564 93	3.394 81	19.678 11	250 10	347 81	620 69	279 55	1.485 55	59.381 39	1.139 35

Renouvellement du marché d'entretien des lanternes dites de secours.

(Commission générale.) — N° 2632.

Messieurs, le marché passé entre la Ville et la Compagnie du Gaz de Lyon, pour l'entretien des lanternes à gaz dites de secours, qui ont été maintenues sur les parcours éclairés à l'électricité, est arrivé à expiration le 31 décembre 1907.

Dans un rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre, M. le Directeur de la Voirie expose les raisons pour lesquelles il y a lieu, à son avis, de ne pas supprimer les appareils de secours avant qu'une année entière se soit écoulée, sans une interruption accidentelle de l'éclairage électrique. Il rappelle que l'entretien desdits appareils constitue une dépense annuelle peu importante, soit 1.200 francs environ.

Il a en conséquence fait souscrire à la Compagnie du Gaz une soumission en vue de l'entretien, pendant l'année 1908, des lanternes dont il s'agit. Cette soumission ne diffère de la convention primitive que par une légère modification de l'article 11, qui tend à décharger la Compagnie des frais de remplacement des objets hors d'usage. On ne peut en effet exiger de la Compagnie le renouvellement de tout ou partie des appareils dont elle n'assure l'entretien que pour un an et moyennant une redevance entièrement réduite (0 fr. 035 par jour et par appareil).

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver cette soumission et décider que la dépense évaluée à la somme de 1.200 francs, sera imputée sur le crédit ordinaire de l'éclairage public.

Lyon, le 6 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Assurance contre l'incendie de l'Hôtel de police municipale. — Renouvellement de la police.

Commission spéciale. - (Affaires courantes). — N° 2633.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet consenti par la Compagnie du « Soleil », pour le renouvellement de la police assurant contre l'incendie les divers services installés dans l'immeuble situé rue du Bât-d'Argent, n° 21.

Ce projet est conclu pour une période de six années et sept jours à partir du 24 décembre 1907. Les parties se réservant cependant la faculté réciproque de résilier annuellement le contrat en se prévenant par écrit un mois à l'avance.

Le capital garanti s'élève à la somme de 320.000 francs et la prime annuelle à payer, déduction faite de la bonification de 20 °/, accordée à la Ville pour ses assurances, à celle de 59 fr. 55.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de police.

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Bourses municipales d'enseignement supérieur et technique en 1908.

Commission spéciale. — (Affaires courantes) — N° 2634

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état de répartition du crédit réservé en 1908 aux bourses municipales d'enseignement supérieur et technique.

Comme les années précédentes, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien décider que ces bourses seront payées par tiers et d'avance aux échéances des 1er février, 1er avril et 1er juin, sur présentation d'un certificat d'assiduité, savoir :

Aux parents des boursiers près les Facultés des Lettres et des Sciences et l'Ecole nationale des Beaux-Arts ;

Aux Directeurs de l'Ecole centrale lyonnaise et de l'Ecole supérieure de Commerce, pour les boursiers de ces deux écoles.

Les subventions allouées à MM. Israël, Gaillard et Bousset leur seront payées en une seule fois.

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Moral (Jean-Benjamin-Clément)

Commission spéciale. — (Affaires courantes) — N° 2635.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Moral (Jean-Benjamin-Clément), ex-expéditionnaire à la Mairie du 6e arrondissement, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1908.

M. Morel se trouvant dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux, peut par application de l'article 11 de ce même règlement, prétendre à une pension de 1,792 fr. 22, ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 1,792 francs (centimes négligés), que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère, à accorder à M. Morel.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1908, date de la cessation des services de M. Morel.

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Staedelé (Adolphe-Marie).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2636.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Staedelé (Adolphe-Marie), ex-conducteur à la Voirie municipale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1908, pour raisons de santé.

M. Staedelé se trouvant dans les conditions prévues par l'article 7, paragraphe 2 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux peut prétendre, conformément, à l'article 11 de ce même règlement à une pension de 1,537 fr. 38, ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 1,537 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Staedelé.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1908, date de la cessation des services de M. Staedelé.

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Morel (Auguste).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2637.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Morel (Auguste), ex-ingénieur voyer à la Voirie municipale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1908.

De l'examen des pièces accompagnant cette demande, il résulte que M. Moral se trouva dans les conditions prévues par les articles 7 et 11 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux et qu'il peut, par suite, prétendre à une pension de 3,539 fr. 91 ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 3 539 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Morel.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1908, date de la cessation des services de M. Morel.

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Service municipal d'Architecture. — Personnel. — Modifications au règlement en vigueur.

(Commission générale). — N° 2638

Messieurs, par un rapport, que vous trouverez ci-joint, M. l'Architecte chargé de la direction du service municipal d'Architecture, m'a proposé d'apporter dans la composition du personnel de ce service tel qu'il est fixé par le tableau annexé au règlement du 26 décembre 1906, un certain nombre de modifications que j'ai cru devoir retenir parce qu'elles seront, à mon avis, profitables à la bonne marche de cet important service.

J'ai donc l'honneur de vous les soumettre.

Elles consistent à : 1° porter à quatre au lieu de trois, le nombre des vérificateurs ;

2° Réduire à quatre le nombre des sous-inspecteurs qui est actuellement de cinq ;

3° Porter de deux à trois le nombre des expéditionnaires ;

4° Prévoir indistinctement un chef ou un sous-chef de bureau, au lieu d'un sous-chef exclusivement.

M. Meysson motive ces propositions, d'une part, par des considérations d'ordre à la fois technique et administratif et d'autre part, en faisant valoir les avantages appréciables qu'il y aurait, pour les finances de la Ville, à ce que le personnel des vérificateurs, notamment,

puisse se consacrer exclusivement au contrôle des travaux exécutés par les entrepreneurs et à la vérification des mémoires présentés par eux. Mais, si cette manière de voir permet de réduire d'une unité le nombre des sous-inspecteurs, elle entraîne par contre la création d'un autre emploi de vérificateur et un expéditionnaire de plus devient, dès lors, également nécessaire.

L'ensemble de ces modifications se traduirait, pour cette année, par une augmentation de dépense de 1,800 fr., représentant le traitement de début de cet expéditionnaire — celui du vérificateur en plus et du sous-inspecteur en moins se contrebalançant exactement, et le changement dont il est question au paragraphe 4 ne pouvant avoir pour le moment aucune répercussion financière.

Malgré cette augmentation de dépense — minime d'ailleurs et que le crédit prévu au budget de 1908 pourra aisément supporter — je vous propose, Messieurs, de donner votre approbation aux modifications sus-indiquées.

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

(Commission générale). — N° 2639.

Messieurs, dans sa séance du 18 décembre 1907, le Bureau d'assistance de Lyon a établi la liste d'assistance du 4e trimestre 1907, comprenant les vieillards, les infirmes et les incurables qui ont sollicité, au cours du 3e trimestre, le bénéfice de l'assistance obligatoire.

Les dossiers de ces indigents, au nombre de 953, ont été constitués réglementairement ; ils ont été examinés par le Bureau d'assistance qui a émis un avis favorable pour 853 d'entre eux et un avis défavorable pour les 100 autres.

Au cours de la même séance, le Bureau d'assistance a été appelé à statuer sur 28 dossiers concernant des assistés inscrits dans les diverses communes où ils ont leur résidence depuis moins de cinq ans, comme ayant leur domicile de secours à Lyon. Cette assemblée, après examen des dossiers dont il s'agit, a émis un avis favorable pour 24 postulants et un avis défavorable pour les quatre autres.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien :

1° Admettre sans distinction au bénéfice de l'assistance à domicile, les indigents lyonnais, au nombre de 853, pour lesquels le Bureau d'assistance a émis un avis favorable ;

2° Approuver la désignation de ceux qui doivent être hospitalisés à l'Hôtel des Invalides, à Albigny, au Perron et à l'asile Maguin-Fouruet ;

3° Fixer au 1er octobre 1907 le point de départ de la jouissance de ces allocations mensuelles.

En ce qui concerne les 28 postulants résidant actuellement dans une autre commune, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération conforme à l'avis émis par le Bureau d'assistance, c'est-à-dire :

1° Admettre au bénéfice de l'assistance à domicile, à compter du 1er octobre 1907, 24 postulants ;

2° Prononcer le rejet de leur demande en ce qui concerne les quatre autres.

Enfin, Messieurs, je vous serai obligé de vouloir bien prendre une délibération de principe décidant le maintien ou le retrait des allocations mensuelles aux assistés admis gratuitement dans des asiles dépendant de l'assistance privée.

Le bureau d'assistance a déjà délibéré sur cette question et je vous soumets un extrait de sa délibération.

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Reconstruction d'un mur de soutènement, chemin de Saint-Just à Saint-Simon.

(Commission générale). — N° 2640.

Messieurs, il existe le long du chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon, et à proximité du chemin vicinal ordinaire n° 11 de Champvert, divers murs de soutènement qui ont été édifiés au moment de la construction du chemin et dont la solidité laisse quelque peu à désirer.

A la suite des dernières pluies, une partie de ces murs, située au droit de la propriété de M. Brunet-Lecomte, s'est écroulée en entraînant dans sa chute une partie de mur de clôture de la propriété de M. Carle.

Le mur de soutènement dont il s'agit dépendant, sans contestation, de la voie publique, sa reconstruction doit être effectuée par la ville de Lyon, qui devra également supporter les frais de reconstruction de la partie entraînée du mur de clôture de la propriété Carle.

En vue de la reconstruction de ces ouvrages, dont l'urgence s'impose, MM. les Agents voyers ont préparé un projet que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui comporte : la démolition des parties de murs à reconstruire ; le piochage de celles éboulées ; l'emploi des matériaux utilisables ; la reconstruction du mur de soutènement et du mur de la propriété Carle ; la couverture de ce dernier mur ; le rétablissement de la ebaussée après l'exécution des maçonneries, et enfin le transport des déblais inutilisables aux décharges publiques.

D'après le détail estimatif, l'exécution de ces travaux entraînerait une dépense approximative de 1,900 francs, y compris une somme à valoir de 317 fr. 70 pour dépenses imprévues.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet et décider que les travaux feront l'objet d'une adjudication publique conformément à l'art. 37 du règlement général sur les chemins vicinaux.

Quant à la somme de 1,900 francs, montant de la dépense, elle pourra être imputée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour l'« Entretien des chemins vicinaux ordinaires. »

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Echange de terrain entre la ville de Lyon et M. Bissuel.

(Commission générale). — N° 2641.

Messieurs, par un arrêté en date du 12 décembre 1906, j'ai fixé l'alignement à suivre par M. Bissuel, propriétaire, demeurant à Lyon, place Kléber, 3, pour construction d'une maison située à l'angle Sud-Est des rues Paul-Bert et du Gazomètre.

Cet alignement a déterminé l'incorporation à la voie publique d'une parcelle de terrain d'une superficie de 81 m. 13 d. carrés, estimée par M. le Directeur de la Voirie à la somme totale de 4.867 fr. 80, à raison de 60 francs le mètre carré.

Cette estimation a été acceptée par le propriétaire qui, au moment de signer le contrat, a demandé à acquérir par voie d'échange, un délaissé communal d'une superfice de 44 m. 48 d. carrés, situé à l'angle Sud-Ouest des rues Sainte-Jeanne et de la Guillotière.

Ce délaissé provient de l'ex-immeuble Coquier Grept, acquis par la Ville devant le Tribunal en 1888, au prix de 78 francs le mètre carré bâti. Il est porté dans l'état des propriétés communales au prix de 100 francs le mètre carré. Ce prix, qui est d'ailleurs offert par M. Bissuel, représente à peu près la même valeur vénale des terrains dans le quartier.

M. le Directeur a en conséquence fait signer à M. Bissuel un projet de traité que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui comporte l'opération suivante :

1° Cession par M. Bissuel du terrain rue Paul Bert et Gazomètre : 81 m. 13 d. carrés à 60 francs..... Fr.	4.867 80
2° Cession par la Ville à M. Bissuel du délaissé communal rue Sainte-Jeanne : 44 m. 48 d. carrés à 100 fr. Fr.	4.448 »
M. Bissuel prendrait à sa charge l'éviction du locataire qui occupe actuellement cette parcelle.	
Soulte à la charge de la Ville..... Fr.	419 80

Les conditions de ce traité paraissant acceptables pour la Ville, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif.

Quant à la somme de 419 fr. 80 montant de la soulte à payer à M. Bissuel,

Digitized by Google

elle pourra être prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant pour : « Acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant ».

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'une école maternelle dans le quartier de la Martinière. — Acquisition de terrain.

(Commission générale). — N° **2642.**

Messieurs, lors de l'examen de l'avant-projet dressé par M. Clermont, architecte, en vue de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière, la Commission des groupes scolaires a émis l'avis qu'en raison de l'insuffisance du terrain, l'école maternelle soit distraite dudit projet pour être édifiée sur un emplacement situé à proximité du groupe projeté.

Pour tenir compte de cet avis, l'Administration municipale a immédiatement fait rechercher un emplacement et elle a fixé son choix sur un terrain d'une superficie de 776 mètres carrés et situé à l'angle Nord-Est des rues Tourret et du Sergent-Blandan.

En vue de l'acquisition de ce terrain et pour faciliter et simplifier les négociations j'ai chargé la Compagnie immobilière du 1er arrondissement, déjà propriétaire de l'immeuble, rue Tourret, 4, d'engager des pourparlers avec les propriétaires intéressés et de traiter, le cas échéant, avec ces derniers, au prix total de 321 000 francs, montant d'une évaluation faite par M. le Directeur du service municipal de la Voirie.

Par une lettre du 24 octobre 1907, M. Clermont m'a fait connaître qu'après de longs et difficiles pourparlers, il avait pu négocier l'acquisition des immeubles rue Tourret, 2, et 4, et rue du Sergent-Blandan, 5, 7 et 9, dans la limite de la somme forfaitaire de 321.000 francs qui lui avait été fixée, et qui serait ainsi répartie :

1° A Mme veuve Perreau pour cession de l'immeuble, rue Tourret, 2, et rue Sergent-Blandan, 5.....Fr.	156.000 »
2° Aux époux Tranchant pour prix du groupe d'immeubles, rue Sergent-Blandan, 7 et 9, sur rue et sur cour.....	70.000 »
3° A la Compagnie immobilière du 1er arrondissement :	
a) Pour prix de l'immeuble lui appartenant, rue Tourret, 4	35.190 »
b) Pour remboursement d'indemnités payées par elle ou pouvant être dues pour éviction des locataires de tous les immeubles désignés ci dessus et pour frais de toute nature.....	59.810 »
Total égal.....Fr.	321.000 »

Les surfaces de ces immeubles sont les suivantes :

Immeuble rue Tourret, 2, et rue Sergent-Blandan, 5.....	284m²	
Immeuble rue Sergent-Blandan, 7 et 9....	391m²	
Immeuble rue Tourret, 4.....	101m²	
Total...	776m²	776m²
Pour obtenir la surface de l'emplacement de l'école, il y a lieu de déduire :		
1° Pour élargissement de voies publiques.....	244m²	
2° Surface d'un bâtiment A sur cour, à échanger pour la régularisation de l'emplacement (des pourparlers sont engagés actuellement en vue de cet échange).....	40m²	
3° Passage commun sur l'allée de l'immeuble rue Sergent-Blandan, 4.	17m²	
Total.....	301m²	301m²
Reste une surface de.....		475m²
A laquelle il convient d'ajouter.....		30m
représentant la superficie d'un petit bâtiment à acquérir en échange du bâtiment A et la portion de cour à incorporer à l'emplacement aussitôt après cet échange.		
Total général.....		505m²

Dans son rapport, M. le Directeur de la Voirie expose qu'il n'a aucune observation à formuler sur la ventilation du prix d'acquisition fixé comme limite à la Compagnie immobilière du 1er arrondissement. Il fait remarquer que les indemnités pour éviction et frais divers représentent 22.9 °/₀ du prix d'acquisition et que ces indemnités, bien qu'importantes, sont cependant au-dessous des premières prévisions qui les avaient évaluées à 25 °/₀.

M. le Directeur de la Voirie a en conséquence fait établir, sur les bases sus-indiquées, un projet de traité distinct pour chaque immeuble et, en outre, une convention spéciale avec la Compagnie immobilière concernant les négociations et les évictions.

Les traités afférents aux immeubles rue Tourret, 4, et rue Sergent-Blandan, 7 et 9, mentionnent que la Ville continue les locations existantes, mais la convention avec la Compagnie vient dégager la Ville de cette obligation. La Compagnie immobilière s'engage en outre à effectuer la démolition des immeubles à ses risques et périls, et à remettre à la Ville le terrain un et nivelé, le 15 août 1908, soit cinq mois après la date d'entrée en jouissance des immeubles encore debout.

Afin de garantir l'exécution des engagements de la Compagnie, il est stipulé dans la convention que l'indemnité de 59,810 francs lui sera versée en deux paiements :

1° Le premier de 40,000 francs après démolition de l'immeuble, rue Sergent-Blandan, 5. Cet immeuble étant à peu près démoli, ce paiement a été reporté après l'approbation définitive des traités.

2° Le solde de 19.810 francs, après démolition des autres immeubles. Cette répartition représente, d'après M. Clermont, la proportionnalité des frais de la Compagnie afférents aux immeubles.

Les conditions de ces divers projets de traités étant de nature à sauvegarder les intérêts de la Ville, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer les traités définitifs.

Quant à la somme de 321,00 francs, montant de la dépense, elle pourra être prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Construction et appropriation de maisons d'école et autres établissements d'enseignement public ».

Lyon, le 7 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10 — Projet de bail à M. Ferrier.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2643.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail pour la location à M. Ferrier fils, marchand de chaussures à Mâcon, du magasin situé dans le Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10.

Ce bail est conclu pour une période de neuf années à partir du 1er janvier 1908, avec faculté pour les parties de le résilier à l'expiration des 3e et 6e années.

Le loyer annuel est fixé à la somme de 3,500 francs non compris l'impôt des portes et fenêtres qui sera supporté par le preneur. Ce prix sera payable par semestre et d'avance à la Caisse municipale.

Le local dont il s'agit était loué 3 400 francs au précédent locataire.

M. Ferrier prend à sa charge l'aménagement complet des locaux, ainsi que tous les travaux de propreté quels qu'ils soient.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 9 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Travaux d'aménagement aux bâtiments de la ferme de La Patinière.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° **2644.**

Messieurs, par une délibération en date du 4 décembre 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation :

Digitized by Google

1° de faire exécuter par voie d'adjudication publique, divers travaux aux bâtiments de la ferme de la Patinière, à l'exploitation agricole de l'hospice du Perron, à l'effet d'approprier ces bâtiments aux besoins du service de l'Ecole vétérinaire; 2° de faire exécuter par voie de régie d'autres travaux qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles d'être mis en adjudication.

Les marchés seraient soumis au cahier des charges générales et au cahier des charges particulières, adoptés par le Conseil d'administration des Hospices dans sa séance du 20 novembre 1907.

Quant à la somme de 82.686 fr. 56, à laquelle sont évalués ces travaux, elle serait prélevée jusqu'à concurrence de 75 000 francs sur un crédit spécial de pareil chiffre ouvert au budget supplémentaire de l'exercice 1907, et pour le surplus soit 7 676 fr. 56, sur le crédit de 150 000 francs ouvert au budget prévisionnel de l'exercice 1908, pour : « Construction et grosses réparations ».

Conformément à l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, d'émettre votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 9 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vœux concernant le classement des marchés aux bestiaux — Réponse ministérielle.

(Commission générale). — N° **2645.**

Messieurs, par votre délibération du 24 décembre 1906 vous avez émis plusieurs vœux relatifs au classement des marchés aux bestiaux et des étables particulières destinées aux animaux amenés aux marchés ainsi qu'à la désinfection des wagons ayant servi à transporter ces animaux.

M. le Préfet du Rhône qui avait transmis cette délibération à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, m'a fait parvenir le 16 décembre dernier, la réponse de M. le Ministre.

Je vous communique cette réponse à laquelle est joint l'avis émis à ce sujet par le Comité consultatif des Arts et Manufactures.

Lyon, le 9 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux de Vaise. — Demande de subvention de l'Union agricole du Mont-d'Or.

(Commission générale). — N° **2646.**

Messieurs, le 9e Concours d'animaux gras organisé par l'Union agricole du Mont-d'Or, aura lieu au marché aux bestiaux de Vaise, le 12 avril prochain.

Pour lui permettre de faire face aux dépenses résultant de l'organisation de ce concours, l'association intéressée, qui comprend dans sa circonscription le cinquième arrondissement de Lyon, sollicite l'appui financier de la Ville.

En raison des avantages que présentent les réunions de cette nature, instituées pour l'amélioration des races d'animaux servant à l'alimentation, je vous propose, Messieurs, d'accueillir cette demande et d'allouer, comme les années précédentes, à l'Union agricole du Mont-d'Or, une subvention de 1.500 francs.

Si vous êtes de cet avis, vous voudrez bien voter un crédit d'égale somme à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 9 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Démolition des immeubles rue Lainerie, 13, et rue Treize-Cantons, n° 1. — Réfection des murs mitoyens.

(Commission générale.) — N° **2647.**

Messieurs, la démolition des immeubles communaux, rue Lainerie, 11, et ancienne rue des Treize-Cantons, 1, ayant révélé le mauvais état des murs mitoyens avec les immeubles contigus, appartenant à MM. Gont, Galle et aux Hospices civils de Lyon, la Ville a demandé la nomination d'un expert et M. le Président du Tribunal civil, par une ordonnance du 22 octobre 1907, a nommé M. Despierre, architecte à Lyon, à l'effet :

1° De constater l'état des murs mitoyens en recherchant si ceux-ci seraient suffisants s'il n'y avait pas démolition des bâtiments voisins ; surveiller les opérations, prescrire et faire exécuter sous sa direction les travaux strictement nécessaires pour assurer la consolidation desdits murs mitoyens.

2° De faire également exécuter les travaux nécessaires pour effectuer le couronnement de gaines de cheminées rue Lainerie, 13.

3° De régler les comptes des entrepreneurs, de rechercher, dans le cas où il serait estimé que les murs mitoyens étaient insuffisants même au cas de non démolition, si une partie de ces travaux peut incomber aux parties assignées, et en ce cas, de fixer la proportion à la charge de chacune d'elles.

Les opérations de l'expert ont commencé le 12 novembre, et par une lettre du 9 décembre dernier, M. Despierre m'a fait connaître le résultat de ses constatations.

L'expert estime qu'en leur état actuel les murs litigieux ne peuvent être conservés ; son opinion est basée sur ce que ces murs sont constitués de matériaux de mauvaise qualité, mal hourdés, gravement lézardés, et en grande partie hors d'aplomb ; ils sont, de plus, mal fondés, sur des terrains compressibles.

En présence de ces imperfections, il conclut à la démolition et reconstruction de la presque totalité des murs, et il a cru devoir en informer préalablement l'Administration municipale en raison de la dépense qui résultera de ces travaux.

Pour faire face à cette dépense, M. Despierre demande de prévoir un crédit de 35,000 francs, sans préjuger du coût définitif de l'opération, attendu qu'aux termes de l'ordonnance précitée, c'est à la Ville, en qualité de demanderesse, qu'il incombe de couvrir les frais à engager en attendant la décision du Tribunal sur leur répartition, s'il y a lieu, entre les propriétaires intéressés.

Dans son rapport, M. le Directeur de la Voirie à qui la lettre précitée de M. Despierre a été communiquée, expose :

Qu'il a suivi attentivement les opérations de l'expert et constaté toutes les défectuosités qu'il a signalées : surplombs ou fruits des murs, diminution de leur épaisseur sur certains points, matériaux disparates, de faibles dimensions et de mauvaises qualités, lézardes importantes ; imperfections qui, d'après l'avis de l'expert, ne permettraient pas de conserver ces murs ;

Qu'il a fait des réserves au sujet du mur mitoyen avec les immeubles appartenant aux Hospices, dont la partie sur cour, moins en mauvais état que le reste, pourrait n'être reconstruite que partiellement ;

Que M. Despierre a pris acte de ces réserves et promis d'en tenir compte autant qu'il serait possible de le faire sans compromettre la sécurité.

Il ajoute qu'en ce qui concerne la répartition ultérieure des dépenses entre les propriétaires des immeubles contigus et sans préjuger de la décision du Tribunal, M. Despierre doit réunir ces derniers en conciliation pour obtenir, si possible, leur participation dans la dépense.

Quoiqu'il en soit, les travaux devant être exécutés aux frais avancés de la Ville, cette dernière doit prévoir, dès à présent, sous réserve de tous ses droits, le crédit provisoire de 35,000 francs demandé par l'expert afin de lui permettre de délivrer aux entrepreneurs des acomptes sur les travaux exécutés en 1907, et d'éviter tout retard dans les paiements ultérieurs.

J'ai en conséquence, l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien décider que ladite somme sera imputée jusqu'à concurrence de 20,000 francs sur l'excédent budgétaire de l'exercice 1907 et que le surplus soit 15,000 francs fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1908.

Lyon, le 9 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Grand-Théâtre. - Paiement de la subvention.

(Commission générale). — N° 2648

Messieurs, les crédits votés pour la subvention accordée au Directeur du Grand Théâtre, figurent pour la même saison théâtrale dans deux exercices.

D'autre part, la date de l'ouverture du théâtre étant variable, il s'ensuit que les sommes à payer par la Ville pour chaque exercice sont plus ou moins élevées suivant que la période d'exploitation a été devancée ou retardée.

Cette situation ne permet pas de prévoir d'avance les sommes à inscrire à cet effet pour chaque exercice et il arrive que les crédits ne correspondent pas toujours aux besoins que crée la date de l'ouverture.

Pour remédier à cet inconvénient je vous propose d'autoriser le paiement sur l'un ou l'autre des exercices intéressés des sommes dues au Directeur pour chaque saison théâtrale.

Cette manière de procéder n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour la Ville et elle facilitera l'exécution des conditions du contrat passé entre la Ville et le Directeur du Grand-Théâtre.

Lyon, le 10 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Tribunal de simple police. — Fonctionnement.

(Commission générale). — N° 2649.

Messieurs, depuis longtemps des critiques ont été formulées contre le fonctionnement du Tribunal de simple police actuellement installé rue Savy.

Il est hors de doute que ce mauvais fonctionnement tient en partie à l'insuffisance des locaux. L'Administration municipale qui a depuis longtemps cherché à y remédier, se préoccupera de les améliorer, soit en les agrandissant sur place, soit en installant le Tribunal dans un autre immeuble.

Mais l'examen de la question révèle que l'encombrement de ce Tribunal vient surtout du fait qu'il n'est tenu qu'une audience par semaine.

M. le Procureur de la République consulté à ce sujet, expose qu'il est difficile de demander des audiences supplémentaires à MM. les Juges de paix de Lyon déjà surchargés d'occupations.

L'Administration municipale prierа l'autorité judiciaire de bien vouloir provoquer la création dans notre Ville d'un nouveau poste de Juge de paix, dont le titulaire serait spécialement affecté au Tribunal de simple police. Cette création aurait des avantages considérables. Outre qu'elle permettrait le fonctionnement régulier du tribunal, elle provoquerait la constitution d'une jurisprudence en matière de contravention aux arrêtés municipaux; elle donnerait ainsi satisfaction aux justiciables.

En attendant la solution de cette affaire dont la discussion peut être longue, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à demander à M. le Procureur de la République qu'il soit tenu un Tribunal de simple police quatre audiences par semaine au lieu d'une.

Il appartiendrait à M. le Procureur de la République de déterminer dans quelles conditions ce service nouveau aurait à fonctionner. Pour indemniser les magistrats du surcroît de travail qui leur serait demandé, la ville de Lyon mettrait à leur disposition une somme de 2 000 francs, pour être répartie par M. le Procureur de la République au mieux des intérêts de la justice.

Lyon, le 11 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 16 janvier 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes) à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Bibliothèque populaire du 6e arrondissement. — Avis.

La Bibliothèque populaire de la Mairie du 6e arrondissement sera de nouveau ouverte au public à partir du 15 janvier courant.

Ville de Lyon. — Emprunt de 1880. — Net à payer aux porteurs d'obligations sorties au tirage du 15 octobre 1907.

Par arrêté en date du 7 courant, le net à payer aux porteurs des 7.548 obligations de l'emprunt de 1880, de la ville de Lyon, sorties au tirage du 15 octobre 1907 et remboursables à partir du 15 janvier 1908 a été fixé, après déduction des divers impôts à payer à l'Etat :

1° En ce qui concerne le remboursement du capital des obligations :

a) A 99 fr. 94 par titre sorti, remboursable au pair;

b) A ce chiffre, plus le montant des lots (déduction faite de l'impôt de 8 %) pour les obligations sorties avec lots;

2° En ce qui concerne le paiement du produit d'intérêts courus du 15 juillet 1907 au 15 janvier 1908 :

a) A 1 fr. 44 pour les obligations nominatives;

b) A 1 fr. 336 pour les obligations au porteur.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Ligne de Lyon à Marseille. Expropriation pour cause d'utilité publique. — Enquête. — Changements proposés par la Commission.

La Commission nommée pour donner son avis sur les résultats de l'enquête ouverte aux Mairies des Communes de Lyon et de Saint-Fons, le 22 avril 1907, en vue de l'expropriation des immeubles nécessaires à l'établissement, entre les kilomètres 511 kil. + 201m40 et 530 kil. + 772m65 de la ligne de Lyon à Marseille, de deux nouvelles voies principales raccordées aux lignes de Genève et de Grenoble, a proposé des changements aux dispositions projetées

En conséquence, le public est prévenu qu'en exécution de l'article 10 de la loi du 3 mai 1841, les pièces de l'enquête sont déposées à la Préfecture du Rhône (2e Division, 1er Bureau), où les parties intéressées pourront en prendre communication sans déplacement et sans frais, pendant huitaine, à compter du lundi 13 janvier 1908, et fournir leurs observations écrites.

Société protectrice de l'enfance. — Mères de famille et mères-nourrices. — Distribution de prix. — Avis.

Chaque année, la Société protectrice de l'enfance distribue deux prix de 100 francs et cinquante prix de 50 francs à des mères de famille méritantes du département du Rhône, ayant eu moins six enfants vivants qu'elles ont allaités, ainsi qu'à des mères nourrices ayant donné des soins à des enfants lyonnais.

Les personnes désirant prendre part à ce concours devront adresser leur demande avant le 31 janvier, au siège de la Société, rue Sala, 43, où elles pourront également se procurer la liste des pièces à fournir.

Avis d'adjudication.

Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc de la Tête-d'Or. — Avis.

Vendredi 7 février 1908, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en cinq lots, des travaux désignés ci-après :

1er lot. — Terrassements, maçonneries, ouvrages en ciment, pierres de taille et couverture en tuiles. — Montant des travaux : 39,993 fr. 07. Cautionnement: 2,000 francs.

2e lot. Charpente en fer et fers à bâtiment. — Montant des travaux : 6,324 francs. Cautionnement : 400 francs.

3e lot. — Zinguerie, plomberie, canalisation des eaux ménagères et installation d'appareils sanitaires. Montant des travaux : 4,545 fr. 05. Cautionnement : 300 francs.

4e lot. — Menuiserie et quincaillerie se rapportant au ferrage des menuiseries. — Montant des travaux : 8,183 fr. 52. Cautionnement : 500 francs.

5e lot, Plâtrerie, peinture et vitrerie. — Montant des travaux : 6,338 fr. 33. Cautionnement : 400 francs.

L'adjudication de chaque lot aura lieu sur soumissions cachetées; elle aura tranchée en faveur du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur la série de prix annexée au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les frais d'affiches, de timbre, d'enregistrement, d'expédition, sont à la charge des adjudicataires et seront payés da suite.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Réaultats d'adjudication.

1e Mise en état de viabilité de la rue Carry. Adjudicataire, M. Richard, 6 rue David, à Lyon ; rabais, 6 %. (au 3e tour, après tirage au sort).

Autres soumissionnaires : M. Védrine, 6 ; société d'ouvriers *La Fraternelle*, 2 ; M. Mauin, 1;

2e Construction d'une chaussée au pavés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire n° 77, du Repus.

Sans résultat (pas de soumissionnaire).

3e Construction d'une clôture métallique la long du chemin de fer, entre l'entrée du Grand-Camp et la rue Montgolfier. 1er lot, terrassements et maçonnerie; adjudicataire, M. Védrine, rue Voltaire, 1, a Lyon ; rabais, 10 %.

Autres soumissionnaires : M. Monin, 1 ; société d'ouvriers *La Fraternelle*, 1.

2e lot, serrurerie et peinture ; adjudicataire, M. Chuzel, 220, avenue de Saxe; rabais, 23 %.

Autres soumissionnaires : MM Badia, à Perpignan, 16 ; Bayon, du Chambau-Feugerolles, 14; Durat, a Lyon, 8.

Don

Le Maire de Lyon a reçu des enfants Bernard-Lévy, en mémoire de leur mère, la somme de 1,000 francs, pour être affectée aux œuvres de bienfaisance de la ville de Lyon.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 3 janvier il a été versé la somme de 2 francs offrande de M. Humbert, agent de la sûreté, en faveur des pauvres de Lyon.

Le 4 janvier il a été versé la somme de 200 francs, offrande d'un anonyme en faveur des pauvres du 6e arrondissement.

Le 8 janvier il a été versé la somme de 3,000 francs, offrande de la Banque de France en faveur des pauvres de Lyon.

Le 9 janvier, il a été versé la somme de 20 francs, offrande de MM. Jabob Holtzer et Cie en faveur des pauvres du 3e arrondissement.

Damandes an autorisation da construire.

du 3 au 8 janvier 1908.

M. Desdier, propriétaire : Construction d'un hangar rue Ravat, angle rue Marc-Antoine Petit.

M. Monier propriétaire : Construction d'un mur, rue de la Claire, 5.

Compagnie lyonnaise de transports, propriétaire : Construction d'un abri, quai d'Occident.

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Entrepôt des décors, logement du concierge. — Réparations de propreté.

Service de l'Architecture. — Aménagement de bureaux.

Logement du garde du réservoir de Rilleux. Réfection de parquet et établissemrnt de trous d'aération.

Propriété municipale du Vernay. Réparations des croisées et réfection de parquet dans le logement du jardinier.

Faculté des Sciences. — Réfection de la toiture au chenil.

Immeuble Morondy, avenue du Château. — Aménagement d'une classe.

Travaux en cours d'exécution

Parc de la Tête-d'Or. Réparations de propreté dans le logement du faisandier

Groupe scolaire, rue Tissot. — Installation d'une chambre pour le concierge.

Palais des Arts. — Installation d'un vestiaire et de grilles pour fermeture.

Bureau de placement pour dames. Appartement de la directrice. — Réparations de propreté.

Travaux en voie d'achèvement

Groupe scolaire, place du Commandant-Arnaud — Réparation du logement d'un instituteur adjoint

École de garçons, rue de la Part-Dieu. 69. — Création de classe et d'une loge de concierge.

Orphelinat Chanière. — Réparations de propreté.

Travaux terminés dans la semaine

Immeuble rue Grôlée, 4. — Aménagement d'un appartement au 4e étage.

Lycée Saint-Rombert. — Réparations de la toiture. — Démolition d'un petit bâtiment.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 12 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Balsoca, Jean, empl. ag. change q. St-Vincent 35.
Dlle Robelli, Catherine, s. p. Lacenay (ain.).
Bardiot, Claude, empl. r. Puits-au-14.
Dlle Abbat Félicie, couturière, r. Pollean, 23
Dicol L., coiffeur, St-André-de-Corcy (Ain.).
Dlle Dantin, dit Voiland, L., s. p., pl. Perron, 4.
François, Joseph, empl., r. des Chartreux. 27.
Dlle Rubaud, L., couturière, Fontaines-s.-Saône.
Guy, Eugène, industriel, pl. Ronville, 8.
Dlle Sallavuard, V., s. p. Abondance (H.-Sav.).
Jacob, Micurl, o. d'usine, Nederoorn (Belgique).
Dlle Thill, Anne, s. p. Pélange (Belgique).
Noyel Jean ajusteur, r. Pyramide, 28.
Dlle Colomb, Jeanne gilettière, r. Tavernier, 4.
Pyon, Albert emballeur, r. Imb.-Colomès, 11.
Dlle Guiat, M., fem chambre, q. St-Vincent 34
Remacle Gustave, direct. assur. Arles (B.-Rh.)
Dlle Clémenso, Marie, s. p., r. Hôt. de-Ville, 1.
Mogeard, Jean, peintre voitures, r. Sully, 60.
Dlle Buclon, Em., emp., m. St-Sébastien, 14.
Marrel, Louis, empl., r. Ste-Catherine, 3.
Dlle Carabin, Jeanne, s. p., pl. St-Clair, 7.
Lémonon, Ad., aide-major 1re cl., Bolley (Ain).
Dlle Boudot Françoise, s. p., r. Boileau, 200.
Berthier, Laureot, empl., r. Vaillieron, 17.
Dlle Poisot, E., dévideuse, r. M.-Gérando, 14.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Burgal-Thyvent J., s. v. de ch., rue Condé, 6.
Dlle Vissas, Magdel., cuisin., r. Condé, 6.
Passaquit Emile, empl., r. Victor-Hugo, 15.
Dlle Decosias, J., brod., r. Fantasques, 12.
Jacquin Jean, épicier, r. Alger, 8.
Dlle Sauveton, Marie, empl., q. St-Vincent. 32.
Corazzo, Michel, tailleur, r. Sala, 62.
Dlle Durnal, Jeanne cout., g. r. C.-Rousse, 66.
Guindani, Louis, tailleur r. des Archers, 6
Dlle Roche, Pauline, cout., r. des Archers, 6.
Ragon, Joseph, repréa., quai Gailleton 25.
Dlle Lachand, Octavie, s. p., r. Merrouniers, 6.
Nicollet, Denis, empl. P.-L.-M., r. Gilibert, 14.
Dlle Peliot, Léonie, dom., Châlon-sur-Saône.
Poux, Just, empl., Villeurbanne
Dlle Bonnand, Alice, empl., r. Thomassin, 13.
Bordet, Claude, pâtis., pl. République, 42
Dlle Sicaud, Marie, couturière, Meximieux (Ain).
Feriet Joanoy, maçon, Vaulx-Milieu (Isère),
Dlle Thomas, Eugénie, cuis. rue Peyral, 8.
Bertholon, Luc., imp. sur étoffes, r. Alger, 11.
Vve Granes, Marg., brod., Condrieu (Rhône).
Rigord, Edmond, empl., r. Vaubecour. 35
Dlle Ringolf, Marie, cout., r. Franklin, 43.
Blondelet, Pierre, commis des postes, Cannes.
Dlle Caslain, Marie, s. p., Cannes.
Livet, Paulin, apprêteur, r. A.-Comte. 14.
Dlle Bruyas, Louise, gilet., r. A. Comte, 14.
Patet, Adrien, camionneur, r. Gilibert. 13.
Dlle Reyne, Marthe, cuisinière, Vénissieux.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Dumas, Joannès, contonnier, Ste-Foy-St-Sulpice.
Dlle Poncelas, M., s. p., Mudrieux (Loire).
Meffre, Auguste, empl., av. de Saxe 322
Dlle Pain, Marie, s. p., av. de Saxe, 302.
Morel, François, s. p., r. Duguesclin 295.
Vve Berthelet, propriétaire, r. Bugeaud, 7.
Schwehmacher, Joseph, empl., c. Vitton, 61.
Dlle Cellard, Marie, couturière, ch. Barath, 107.
Cotte Claude, propriét. gr. r. Bonnetière, 11.
Dlle Aufauvre, M., s. p., gr. r. Bonnetière 41.
Bonnet Marius, télégraphiste r. Bellevue, 78.
Vve Figerol, s. p., Montbrison (Loir.).
Aubin, Jean, mdl. fromages, r. Montebello, 18.
Dlle Roupins M. couturière, q. Brotteaux, 8.
Bonnet, Jean, empl. P.-L.-M., r. Vieille Vienne, 41.
Dlle Giraud, Blanche, cout., Montbrison (Loire).
Chatelet, Jean, empl. tramw., av. Thiers, 136.
Dlle Souchal, Ch., guimp., r. Garibaldi, 224.
Chenard, Remy, empl., r. de Marseille, 87.
Dlle Prestat, Louise, ling., r. Maccabées. 65.
Derocles, Cyrille, négoc., Laboule (Ardèche).
Dlle Derocles, Cl., cuisin., r. Séb.-Gryphe, 14.
Frère Jean soieur long. ch. des Culattes, 162.
Dlle Berthier, B., repass., Craponne (Rhône).
Gaillard, Franç., repris., ch. de Berabun, 95.
Dlle Champavier, J., o. soie, r. Roposte, 20.
Journet, G., empl., P.-L.-M., r. T.-Pierres, 81.
Dlle Nicod, Elisa., couv. perles, r. Tramassac, 84.
Laguesse H., empl. comm., r. Pte-de-Justice 8.
Dlle Bual, Marg., passement., r. Vendôme, 200.
Mallet Etienne, cimentier, r. Pasteur, 31.
Dlle Bonier Célestine, s. p., Mérinchal (Creuse).
Massat Henri, empl. comm., r. Grillet 18
Dlle Oriole, C., couturière, Valence (Drôme).
Meunier, Louis, vérificateur des mines, Paris.
Dlle Russel M., s. P.-P.-T. r. Montesquieu, 14.
Nethenart, Jacques, domest., P.-Evêque (Isère.)
Dlle Grunenwald, C., repasseuse, r. C.-Jordan, 57.
Perrin, Eugène, mécanicien, r. Gambetta, 31.
Perret, Jeanne, passement., r. Morand, 29.
Sabetier François, négociant, q. Fulchiron, 22.
Dlle Coudiroul, C., empl. r. Vendôme, 166
Abatut, Joseph, brasseur 10e cuir., r. Part-Dieu
Dlle Flamar, Marie, couturière, r. Monsey, 163.
Charvin, Nicolas, empl. P.-L.-M., ch. Garland, 66.
Dlle Reymond, Esther, ménagère, Montrond.

Digitized by Google

Ch sson, Claudius, emp. de com., av F.-Faure, 67.
D^e Dubayle, Antoinette, s p., r da Grenob. 143.
Noiray, Alexand., empl. de com., r. d. Passants 21.
D^lle Mar-anda, Jeanne, s p., r. de Séze, 127.
Perrachon, Pierre, emp. com., r Montbernard 22.
D^lle Marquis, Louise, s. p., r. des Pavaants, 22.
Bernard, Auguste, ampl., c. Lafayette, 62.
D^lle Philippe, Maria, empl., av. de Saxe, 126.
Buche, Pierre, curdonnier, r Vendôme, 280
D^lle Chassagnard, Marie, empl., r. S.-Cryp., 63.
Chevalier, François, co donnier r. Moncey, 11.
D^lle Rey, Louise, cuisinière, Eveliy Rhône).
Genet, Augu te propr., Charnécias (Isère)
D^lle Nicolas, Ma guerite, cout., r. S.-Gryphe 11
Tendil, Francisque, nickeleur, g. r. Guillotière 217.
D^lle Stooss, Maria, culaltière, g r. Guillot, 217.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Renaux, Léon, tisseur, rue d Austerlitz, 15.
Vve Brousse, Joséph., devid., r. Cuvier, 133.
Vailland-Ducret, Henri, taint., r. Ronsay, 12.
Vve Casoli, Paulina, ourd., r. Bon-Pasteur, 45.
Gattaz, Michel, our. en drap, Vienne (Isère).
D^lle Marec, Joséphine, liss., r. Jacquard, 22.
Dherbey, Xavier épic., r. Remparts-d'Ainay, 27.
D^lle Blanchard, Marg., s p., r. du Mail, 17.
Pompogoo, Emile, tuiliste r. Dumenge, 13.
D^lle Imbert, Rosina, tuiliste, Villeurbanne.
Corraxo, Michal, tail. d'habits, r. Sala, 62.
D^lle Durnal, Joanna, cout., g. r. G.-Rousse, 66.
Pasquier dit Colomb, A., c.-maître, Tanay (Ain).
D^lle Boresar, Maria, s p., r Bichan, 9.
Thiollier, Philippe, garçon boucher, Calnire.
D^lle Asta, Maritha, guimp., r. du Mail, 33.
Messant, Claudia, boulanger, Lyon-Croix-Rousse.
D^lle Dognien, Gabrielle, s p., Yenne (Savoie).
Perret, Eugène, chauf., c. d'Ilalbonville, 32.
D^lle Burnirat, Jeanne, s. p., q. Perrache, 32.
Rigolier, Jules, industrial, c. d Herbonville, 3.
D^lle Vaganay, Madeleine, s. p. Vienne (Isère).
Badronillard, P., empl. P.-L.-M., g r de Caire, 35
D^lle Goutollar, M., contur., Monibrison (Loira).
Bussy, Claude, fact. des postes, m Bay, 2.
D^lle Favier, Fr., coutunière, pl de la Charité, 7.
Gonnol, Auguste empl., r Bonleau, 205.
D^lle Dubois, Jeanne, empl., r. Ferrod, 6,
Péreyron, Fleury, empl., r. Dumango 17
D^lle Villard, Annetta, s. p., Vaugnaray (Rhône).

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Armanat, A., cult., Grézieu-la-Verenne (Rhône).
D^lle Chatalard, F., domestique, q. P.-Seize, 61.
Bon, Paul, caporal 4e colonial, Toulon.
D^lle Fusier, Renée, s. p., m. St-Barthélemy, 26.
Chaminel, Joseph, manœuvre, r. du Bœuf, 21.
Vve Bourgey, L., ménagère, r. Tramassac, 26.
Chonard, Remy, empl., r. de Marseille, 67.
D^lle Prestat, Louise, lingère, r. Macchabées, 15.
Cottaz, Mathieu, boucher, Jallieu (Isère).
Vve Monin, Maria, s. p., r. du Boyenné, 46.
Leguessa Henri, empl com., r P. Justice, 6.
D^lle Brut, Amelia, passam., r. de Vendôme, 206.
Morel, Pascal, ser., r. de l Hospice-Vieillards 31.
D^lle Foussard, G., cravat., r. Tramassac, 52.
Noyel, Fr., ajusteur, r de la Pyramide 60.
D^lle Colomb, Jeanne, gilet3re, r. Tavernier, 5.
Pilon, Fr., empl P.-L.-M., r. Cottin, 14
Vve Donomfoux, C., comm., pl. du Marché, 1.
Prudhomme, Henri, jardinier, r. Tuileries, 12.
Vve Chaiaye, P., cuisin., ch Fort St-Irénée, 7.
Sabatier, Fr., négociant, q. Fulchiron, 24.
D^lle Couilloud, C., empl. com., r. Vendôme, 166.
Testan, Firmin, taill. d'hab., r. Tramassac, 18.
D^lle Marion, G., s. p., ch. P.-aux-Masses, 25.
Verdiar, Jean, teinturier, r. de la Pyramide, 59.
D^lle Roux, Jeanne, ménag., r. Pyramida, 19.
Vial, Victor, chaudronnier, r. da Saint Cyr, 24.
D^lle Winckler J., gantière, g r. Vaise, 29.
Rozier, Jean, appr. sur étoffes, r. du nœuf, 11.
D^lle Barbet, M., repass., m. Gourguillon, 28.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Mangon, Georges, tulliste, r. Raymond, 16.
D^lle Dandet, Marie, lingère, r. Ney, 53.
Passaquay, François, gaufreur, a. vitton, 14.
D^lle Laissus, Claudia, empl., r. Sully, 20.
Georges, Alphonse, indust, b da Nord 92.
D^lle O Brian Suzanne, s. p., Bourg (Ain).
Ranand, J.-Ernest, nég en from., p. St-Polhin, 16.
D^lle Larçon, Maria, s p, Vienne Isère (Isa).
Abatut, Joseph, brig m.-fer', Lyon, c Part-Dieu.
D^lle Flamer, Marie, coutur., r. Moncey, 143.
Aubin, Jean march. da from., r. Montchello, 16.
D^lle Ruopiez, Maria, cuisinière q. Brotteaux, 2.
Badat, François, ampl., r. Germain, 2.
D^lle Galley, Marie, cuisinière, c. Lafayette, 267.
Boncher, Philippe, empl. de G., c. Morand, 12.
D^lle Gauchin, Jeanne, institut., b. du Nord, 16.
Chatelet, Jean, empl. da tram., av. Thiers, 124.
D^lle Souchal, Charlotte, guimp., c Garibaldi, 274.
Chofardet, M.-Ch., cap., v^ve Finf Béziers (Herault).
Heinrich, laire, s. p., av. de Saxe, 36.
Monin, Valentin, empl., r. Molière, 2
D^lle Jouffray, Jeanne, s. p., Genas (Isère).
Odobaz, Joseph, empl., Sathonay (Ain)
D^lle Castoldi, Rosa, s. p., r. Vendôme, 144.
Parrin, Eugena, mécan., c. Gambetta, 51.
D^lle Parrat, Jeanna, passement., c. Morand, 29.
Pillaud, Louis, teinturier, r. Dugnin, 65.
D^lle Chapas Jeanne, guimp., r. Ste-Genev., 28.
Rey, Joseph, tulliste, r. Montgolfier, 80
D^lle Format, Clément., brod., r. Montgolfier, 63
Schuemacher, Joseph, emp tarn., c. Vitton, 64.
D^lle Cellard, Maria, cor-at., ch. Baraban 107.
Viberl, Jules, emp. soierie, r. Godefroy, 29.
D^lle Conlomb, Césarina, coutur., r. Godefroy, 21.
Vuillamy, François, maître d'hôtel, r. Masséna, 14.
D^lle Giraud, Emilie, empl., r. Garibaldi, 36.
Noiray, Alex., empl. de com., r. des Passants, 21.
D^lle Marsande, Jeanna, s. p., r. de Séze, 127.
Aymés, Eugena, repres. com., r. Ney, 67.
D^lle Appux, Philamène, emt, r. Nay, 27.
Hodellet François, adm. colonial, Bon g (Ain).
D^lle Ducloux, Anne, s p., r Vendôme, 81.
Magnard, Jean, peintre voitures, r Sully, 66.
D^lle Ruclon, Em., ampl., m. St-Sébastien, 11.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 5 au 11 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Duittor, fab. soier., bd Croix-Rousse, 33... m.
Sauzet, ampl., r. St-Claude, 3..... f.
Fournier, empl., r. Bon-Pasteur, 31 ..... m.
Guibaud-Ribaud, cuis., m. d Carmélit., 21. f.
Rosalio, épicier, r. Imbert-Colomès, 2..... m.
Luquet, négociant, r. de la Martinière, 27.. m.
Clapot, employé, rue Ste-Catharine, 6... ... m.
Pla-son, ing.-électricien, q. St-Vincent, 22 . m.
Pascal-Snisso, boul.. r. T.-Claudianes, 49. m.
Banoit, opticien, m. Grande-Côte, 27..... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Cognat, fab prod. ch., St-R.-d'Albon (Dr.). f.
Chesneau, ag. commerc., q. de Retz, 26.... f.
Chervat, vanatier, St-Oen-les Ollières..... m.
Travostino, musiaiste, r. de la Riza, 4..... f.
Batia, o futhier, r. da Séze, 42..... m.
Baton, mécanicien, e Duyard, 2..... f.
Guillot, cultivat., St-P.-la-Palud (Loire).... f.
Fayalle, blanchisseur, Craponna..... f.
Pradel, ampl., r. Moncey, 52 ..... f.
Sourdeix, terrassier, r. Delandine, 32..... m.
Chexallet, manœuvre, r. St-Paul, 3..... m.
Gautheron, voiturier, r. de Bourgogne, 6... m.
Josserand, empl., r. Duhamel, 16..... f.
Henry, soldat, r Montesquieu, 71..... f.
Borel, teinturier, r. Tête-d Or, 126..... m.
Gantil-Parret, camionneur, r. Cuviar, 133.. m.
Belin, art. peintre, r. Auguste-Comte, 35,.. m.
Fournier manœuvre, Villeurbanne ..... f.
Couturier, charron, Villeurbanne..... m.
Bruchez, manœuvre, r. M.-A.-Petit, 41 .... m.
Reynet, plombier, r Dunoir, 81 ..... f.
Vacheita, manœuvre, q. de Serin, 47..... m.
Bernard, apprêtaur, r. Tronchet, 22..... m.
Trivary, menuisier, r. des Chevanchaurs, 56 f.
Mousson, tailleur, r. St-Jérôme, 6..... m.
Blanc, md da chaîn., r. des Marronniers, 4. f.
Mentovaai, conducteur, q. de Serin, 47..... m.
Sobrist manœuvre, r. Thibaudière, 44..... f
Bargonzo, manœuvre, r. Gandolière, 16.... f.
Di Stéfano, manœuvre, r. Molière, 134..... f.
Bessard, gendarme, r. Neyrat, 4..... m.
Parret, négociant, pl. Carnot, 14..... f.
Abry, ajusteur, q. Rambaud, 11..... f.
Saint-Yriaix mécanicien, q. Gailleton, 42. m.
Da Velauce da Minardière, r. A.-Comte, 16. m.
Jacquet, cultivateur, Sathonay..... m.
Roby, vermicellier, r. Moncey, 21..... m.
Bages, chauffeur, r. Gerlier, 8..... m.
Vial, manœuvre, c. Suchet, 24..... f.
Daspierre, charpentier, r. Aug.-Comte, 64.. m.
Vial, manœuvre, c. Suchet, 24..... f.
Gagat, serrurier, r. de la Charité, 48..... m.
Roze, teinturier, ch da Baraban, 22 ..... f.
Landon, md primeurs, Villeu banne..... m.
Duchanau, imprimeur, r. Sain, 44..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Manrin, épicier, av. Berthelot, 36..... m.
Diguet, voy. de comm., av. da Saxe, 226... f.
Rabezzone, taill. de pierres, r. Beguin, 27.. m.
Rigoli, vetrier, r. des Asperges, 103..... f.
Bernard, empl. P.-L.-M., r. de la Lône, 44.. m.
Begnot, com. d économat, c Liberté, 46 ... m.
Quillon, ampl., ile da Vienne 151 bis..... f.
Neyraud, mécanicien, r. Saint-Agnan, 15.. m.
Avon, coupsur, b. des Casarnes, 5..... m.
Chazelle, apprêtaur, r. Gabillot, 5 ..... m.
Ramos, voy. de com. av. F.-Faure, 173... m.
Baumelou, m^d jacin-maj., r. Servient, 34 .. m.
Vernay, voy. de com., c. Gambetta, 26..... m.
Michelet, chapelier, g. r. Monplaisir, 22 .... m
Leburaen, maçon, ch. St-Dania-Bron, 78... f.
Patin, ampl. comm, g. r. Guillotière, 261 . f.
Thomas, boucher, r. Ste-Jeanne, 2..... f.
Pappst ampl., av de Saxe, 329 ..... f.
Commarmood, tourneur ch. Villeurbanne, 22. f.
Cavagoat, ampl P.-L.-M., rte Vienne, 62.. f.
Cuchat, empl., r. du Dauphiné, 54..... m.
Cerutti, mécanicien, r. de l'Abondance, 20. m.
Chatalain, empl. P.-L.-M., r. Madeleine, 32. f.
Bertrand, charpentier, r. Part-Dieu, 72.... m.
Rodiar, forgeron, r. de la Rize, 22..... f.
Micoud, empl., r. de la Villette, 78..... f.
Paupy, électricien r. d Trois-Pierres, 61 .. m.
Dupessay, négociant, r. B.-Port-au-Bois, 11. f.
Perraud, ampl., r. Saint-Jérôme, 4..... f.
Pourtois, mécan. P.-L.-M., r. Iderland, 20.. f.
Arnoux, empl., c. Gambetta, 32..... f.
Boollier, négoc. soieries, q. Guillotière, 1.. m.
Rougier, empl., r Montesquieu, 16..... f.
Dupraz dit Chattet, m. ch., r. Rabelais, 16 . m.
Gil-Cozar, graveur méd., r. Antoinette., 12. m.
Giroud, chauffeur, ch. des Culattes 123.... f.
Farges, maçon, r. Notre-Dame-la-Villardière, 46. f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Brugère, peint.-plat., r. Denfert-Roch., 11... m.
Grosjean, cantonnier, r. Ste-Clotilde, 6..... m.
Barrou, empl., r Parrod, 13..... f.
Veysseyre, empl.. r. Chaumais, 2..... f.
Allemand, garç. da bureau, r Dumont, 10.. m
Cusin, teinturier, r. de Dijon, 31..... m.
Dumas, ampl., g. r. Croix-Rousse, 4..... f.
Thomachot, empl., bd Croix-Rousse, 107... m.
Sybord jardinier, r da l Enfance, 63... m.
Vinat, tailleur d'habits, pl. Rouville, 6..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bez, chauffeur, r. da Saint-Cyr, 41..... m.
Gigandon, jardinier, imp. das Jardins, 7.... f.
Marchand, ch-uffeur, r. Pyramide, 27... .. f.
Varviar, maçon, r. Loiselière, 7. ..... m.
Lecour, voitur., ch de la Maladière, 5..... f.
Pageaux, amp. da ch de fer, r. Macchabées, 33 m.
Villefranche, carton., ch. da Chonlana, 3... m.
Chavrier, cocher, r. de Bourgogne, 6..... f.
Perret, pâtissier, pl Nauve-Saint Jean, 4.... f.
Fonvielle comptable, quai de Vaise, 24.... m.
Gros, e-chef de gare, r. de la Claiza, 29.... m.
De Villars da l Isle Adam, pl D.-de-Loire, 5 m.
Berthet, fact. postes, ch. do Franchevilla, 34. f.
Guy, jardinier, ch. da l'Etoila-d'Alaï, 113.. f.
Christophla, manœuvre, quai da Vaiza 43., m.
Thévanet, ampl. postes, quai das Etroits, 7. f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Cachard, taill. d'habits, r. Garibaldi, 79..... f.
Bel, telegraphiste, r. Robert, 12 ..... f.
Regnier, épicier, c. Lafayette, 122..... m.
Fuchs, négociant, r. Boileau, 36..... f.
Point, électricien, r. Notre-Dame, 16.... m.
Rosset, comptable, r. de Séze, 109..... f.
Michu, négociant, av. de Saxe, 28..... f.
Bérard, apprêteur, r. Montgolfier, 98..... m.
Rozan, camionneur, b. Brotteaux, 76..... f.
Bouviar, boucher, c. Vitton, 63..... m.
Roogeon, tréfilaur, c. Lafayette, 117..... m.
Giraudat, fabr. chapeaux, r. Godefroy, 23... m.
Laurent empl., r Tronchat, 10..... f.
Gignoux, industriel, r. Tronchet, 2..... f.
Gayetti pâtisseur, r. Bugeaud, 122..... m.
Etienne, plâtrier-peintre, r. Montgolfier, 72. f.
Panis, imp. sur étoffes, r. Barréma, 26..... f.

Décès du 5 au 11 Janvier 1908

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Moreau, s. p., 80 a., r. Bon-Pasteur, 33.
Blanchar Claude, canctarge, 62 a., r. P.-Blanc, 13.
Huber, tailleur, 78 a., r. du Plâtre, 3.
Ep. Mirisky, rempailleuse, 21 a., m Gr.-Côte, 26.
Vve Michel, s. p., 80 a., r. Lafont, 20.
Cellard, caissier, 51 a., q. St-Vincent, 26.
Richard, religieuse, 76 a., r Manint, 10.
Reydellet, César, ampl., 70 a., r. Bouteille, 12.
Bonnefoy, teinturier, 33 a., r. d'Algérie, 10.
Clair, Marguerite, s. p., 84 a., r. Constantine, 22.

Mazoyer, négociant, 63 a., r. République, 17.
Philippa, manœuvre, 71 a., m St-Sébastien, 14.
Vve Delucenay, s. p., 76 a., r. du Gal, 16
Pallard, Fleury, tulliste, 75 a., r R.-Maupas. 16

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Vve Vercoustre s. p., 62 a., r. d Remp.-d'Ainay, 46.
Urgos, empl., 27 a., r Bellecordière 16.
Roucbez, 9 jours r. St-Isidore, 14.
Berger, chiffonnier. 41 a., r. Rabelais, 56.
Anésio, repous. s.mét., 22 a , r. Montesquieu, 36.
Tissier, 2 mois, r. Duviard, 6
Guerry, voyag , 41 a., r. J.-de-Tournes, 12.
Biron, manœuv., 64 a., Vénissieux (Rhône).
Bologne, manœuv., 53 a., r. Bonnel.-Gryphe, 34.
Durozad, journ., 64 ans, Chaponost (Rhône)
Fanton, maçon, 46 a., r. Sebast.-Gryphe, 63.
Gouat, peint. en bât , 31 a , r. d'Auvergne, 6.
Vve Gret. s. p., 66 a , r. Condé, 8.
Chaboud-Mollard, 11 a , Virieu (Isère).
Ep. Moreau, ouv. mac.d tabac, 57 a. r. Frankl ,50.
Beaulaigue, manœuv., 27 a , r. Masséna, 110.
Capolle, 2 mois, r. de la Charité, 1.
Vve Ganoit, s. p., 77 a., c. Charlemagne, 16.
Beuf, s. p , 36 a., r. de la République, 37.
Massacrier journal., 66 a., r du Dauphiné, 127.
Vve Carrey, domest., 69 a., Pont.-sur-S. (Rhône).
Giraud, imprimeur, 75 a., r. Bugeaud, 10.
Aimain, charcutier, 35 ans, Montrottier (Rhône).
Antony, 2 ans, Villefranche (Rhône).
Poizat, 7 ans, rue Viricel, 6.
Ep. Auberger, ménagère, 20 a., Tarare (Rhône)
Pinas, cocher O.-T.-L , 45 ans, Oullins (Rhône).
Ep. Permezel, s. p., 54 a., pl. Bellecour, 37.
Vve Giroud, couturière, 55 a., r. Bellecordière, 16.
Planchet, 9 jours, Craponne (Rhône).
Nuel 6 ans, c. Gambetta 200.
Sac, s. p., 76 a., r. de la Charité, 1.
Vve St-Paul, lingère, 68 a , r. Paul-Bert 127.
Pagnot, colporteur. 46 a., r do l'H.-de-Ville, 46
Ep. Champion, ménag , 35 a., r. St-P.-de-Vaise, 8.
Dienaet, 6 a , r. Dugas-Montbel, 1 dis.
Cheron. cap. 2e r. zouaves, 39 a., q de la Char., 26.
Malfroide, concierge, 76 a., r. Childebert, 6.
Vve Teissier s. p., 85 a., r. Condé, 20.
Homs, journalier, 20 a., a. d. fixe.
Granger, forg , 35 a , r. Bellecombe, 42.
Bonnard, placier, 41 a., Villeurbanne.
Vve Dériol, concierge, 63 a., r. St-A.-de-Barab ,13.
Desmurs, restaur , 47 a , r de Penthièvre, 11.
Favrin, journalier, 46 a., r du Nord, 6.
Magat, 6 a., r. de la Poulaillerie, 6.
Subrin, boulanger. 46 a., aux Olmes (Rhône).
D meure, manœuvre, 44 a , r. Baraban, 62.
B det, s. p., 75 a., r. de la Charité, 1.
B llime, 6 mois, c. Charlemagne, 28.
Thomas, cocher, 51 ans, r. Dunoir, 62.
Vve Fabry, ménagère, 76 a., r. Bugeaud, 66.
Vve Rossal, ménagère, 60 a., r. d'Heyrieux, 56.
Vernay, manœuvre, 55 a , Givors (Rhône).
Vergézac, serrurier, 21 a., r. Mazard, 1.
Ep Bava, ourdisseuse, 42 a , p. Crois-Pâquet, 11.
Gonon, pâtissier, 18 a , Saint-Fons (Rhône).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Gasperini, g. charbon., 17 a , ch Espérance, 24.
Janme, Al.-Joséphine, 2 a., r. Thibaudière, 14.
Naigeon, ret P.-L.-M., 70 a , r. d'Avignon, 36.
Pigeoulet, Anna s p., 16 a., r. Moncey, 24.
Caval comptable, 55 a., av. de Saxe, 247.
Allaidon, Yvonne, 6 m., rte de Vienne, 146 bis.
Pochet, Juliette, s. p., 22 a., c. Gambetta, 55.
Fauché, cafetier, 52 a., av. de Saxe, 355.
Lasaulle, chiffonnier, 61 a., c. dom. fisc.
Chemousset, empl. com., 21 a., r St-Antoine, 18
Cros, cordonnier, 52 a , gde r. Montplaisir, 204.
Beury, Francisque, 6 m., r. des Passants, 16.
Vve René, s. p., 76 a , r. St-Maurice, 23.
Molard, s. p., 42 a., r. des Trois-Rois, 6.
Rey, ferblantier, 43 a , r. Villeroi, 28.
Crompach, Louise, s p., 62 a., av. de Saxe, 212.
Lioud, religieuse, 74 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Thonon, empl P.-L.-M., 38 a , r. Ney, 70.
Charrat, a. épicier, 76 a., r. H.-Vieillards, 11.
Vve Guignard, ménagère, 76 a., r. Parmentier, 7.
Vve Perrin, s. p., 79 a., c. Gambetta, 108.
Gaona, Aline, 6 m , c. de la Liberté, 21.
Durdilly, industriel, 36 a , r. de Marseille, 23.
Kiedler, s. p , 79 a , r. Corne-de-Cerf, 26
Donjon, chiffonnier, 76 a., r. de la Rize, 20.
Escoffier, journaliste, 27 a , r. St-Michel, 57.
Vve Chaumette, s. p., 76 a., c. Lafayette, 100.
Forets, Claude, 72 a., r. Franç.-Garcin, 16.
Jaume, Claude, 60 a., c. Richard Vitton, 66 *ter*.
Vve Estion, s. p , 76 a., r. de la Madeleine, 2.
Revol, s. p., 78 a., r. Corne-de-Cerf, 20.
Ep. Calaud, ménagère, 51 a , r. Penthièvre, 1.
Richard, lingère, 40 a , r. Bossuet, 11.
Boudrille, lampiste, 49 a., gde r. Guillotière, 102.
Poua, manœuvre, 45 a., r. du Chap.-Rouge, 43.
Ruel, empl P.-L.-M., 56 a., r. Chevreul, 120.
Andréoli, fumiste, 61 a., r. Villeroi, 33.
Saint-Just, voiturier 41 a., ch. de Baraban 157.
Vve Large, gilette e, 56 a , r Séb.-Gryphe, 34.
Allepeaile lingère, 45 a q Cl.-Bernard, 32.
Martin, lingère, 52 a , r. Dumoulin, 6.
Vve Barbetta, s p., 67 a , r. C.-de-Cerf 29
Ep. Aubert-linder, e p., 38 a., av. Berthelot, 18.
Vve Piantier, ménagère, 68 a , r. Parmentier, 7.
Boyer Marie, 6 m., r Julien, 43.
Combaz, manœuvre, 40 a., r. Parmentier, 7.
Prud'homme, journalier, 63 a, r. Paul-Bert, 224.
Dard, François, s. p., 77 a., r Vendôme 282
Vve Ribaud, ménagère, 70 a., r. Sébastopol, 76.
Ep. Treille, ménag., 35 a., ch. Cr.-Barret, 80.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Duroua, journalier, 41 a , r. Célu, 6.
Deschamp, tisseuse, 66 a., r. Duviard, 3.
Giraud, chemisier, 27 a., m. Grande Côte, 77.
Lacroix, Marie. 45 a., pl. Commandant-Arnaud, 1.
Teba d, Françoise-Marie, 34 a , r. Dumont 15.
Drapier-Corporon, M.-L., 60 a , r T.-Claud., 46.
Allemand, André, 1 j., r. Dumont, 10
Furby, caissière, 36 a., b. de la Croix-Rousse, 77.
Pin, laitière, 54 a , r. Pailleron, 5.
Revoil employé, 60 a., r. Célu, 15.
Bois, journalier, 66 a , r. du Mail, 21.
Rome, terrassier, 62 a., p. Capponi, 8.
Vinet, appréteur, 22 a., ol. Croix-Rousse, 1.
Prics, s. p., 67 a , ch. du Vallon, 11.
Traclet 2 a., r Denfert-Rochereau, 44.
Dubois, s. p , 80 a., r. de l'Enfance, 43.
Brunaud, s. p , 70 a., m. Grande-Côte, 56.
Doy, cultivateur, 57 a , Vieu-d'Izeaux (Ain).
Charraud, charpentier, 16 a , r Longue, 13.
Neyme, cordisseuse, 58 a., p. d lg e, 9.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Eo. Coppard, jardin , 70 a., rte Francheville, 14.
Olagnier, empl. ch. fer, 53 a., r. Quarantaine, 16
Rousset, Pierre s p., 80 a , ch. Grenouilles, 14.
Germanaud, journalier, 51 a , r. M.-A.-Petit 27.
Ep. Caussignac, s p , 75 a., r. Juge-de-Paix, 27
Millet, Claudius, e. p., 66 a., ch Grenouilles, 11.
Vve Bosse e. p., 66 a., ch. Grenouilles, 14.
Vve Fournet, dévid , 66 a., m St-Barthélemy, 16.
Goutsland, empl., 50 a , r. Quarantaine, 2.
Fenouillet, tailleur, 22 a., r. Bourgogne, 50.
Vve Sapin épicière, 71 a., r. St-P.-de-Vaise, 68.
Allegrel-Maret Alexandrine, 74 a , r du Bœuf, 5
Dme Leblanc s p., 54 a , r. Laporte, 3.
Menin, journalier, 58 a., r Pyramide 21
Sannier, retraité, 63 a., r. du Souvenir, 15.
Ep. Verne, ménag , 26 a., Tassin-Demi-Lune.
Bruyère, journalier, 70 a , ch. Demi-Lune.
Silvestre coloriste, 42 a., r. Cuvier, 100.
Ep. Antoine, dit Chevalard, 66 a., r. Ferrachat, 11
Ep. Cayrol, tailleuse, 59 a , imp Gerland, 23.
Ep. Vuillard, ménag., 26 a , ch. Culattes, 30.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Berger, melt. mains, 25 a., r. Montgolfier, 16.
Vve Aymard, blanchiss , 58 a , r. P.-M.-Perret, 12
Michel, René, 5 j , r. Duquesne, 46.
Rey, menuisier, 64 a., r Vauban, 467.
Genestine, typographe, 50 a , r. F.-Jacquier, 35.
Pingon, Lucien, empl., 41 a , c. Vilton, 66.
Vve Ducho, e. p., 67 a., r. Tête-d'Or, 42.
Dubuis, mécanicien, 53 a , r. Tête-d'Or, 112
Raton, Philippe 6 m , r. Boileau, 61.
Ep. de La Garde de Saignes, 24 a., c. Morand, 96.
Meyniel, voyageur, 73 a , r. Baraban, 12.
Roux, commissionn. best , 54 a., r. T.-d'Or, 32.
Bellemin-Bertaz, bijoutier, 64 a., r. Boileau, 65.
Paupres, propriétaire, 71 a., rue Bossuet, 36.
Vve Coron, s. p., 80 a , r. P.-Corneille, 26.
Ligoul, Cécile, 6 a., r. Masséna, 87.
Grandjean, tisseur, 42 a., r. Créqui, 171.
Dussier, papetier, 69 a., r. Créqui, 28.
Ep. Brunel, s. p., 35 a , r. Sully, 15.
Poncet, e.-chef machiniste, 46 a., r. Cuvier, 136.

Mouvement de la Population

du 1er au 7 Janvier 1908.

Nombre de mariages contractés		55
—	divorces enregistrés	2
—	naissances légitimes	135
—	— illégitimes	41
—	décès	150
—	mort-née	12

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, en comptant, sont donnés aux 100 kilos

Le 10 janvier 1908

Graine et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22 75	23	»
— de pays autres provenances indigènes	—	23 72	24	50
— du Rhône	—	36	21	»
— d'Amérique	—	32	22	»
— provinces danubiennes	—	»	»	75
— des Indes	—	»	»	»
— dur	—	26	00	»
Seigle	—	18 00	19	»
Orge de brasserie	—	26	21	»
— de mouture	—	19	16	50
Maïs	—	21	22	50
Sarrasin	—	20	21	»
Avoine nouvelle	—	18 50	16	50
Haricots bl. de Bourgogne		21	32	»
— nains de Hongrie		06	50	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46 56	46	50
— — ronde	—	43 50	44	50
Son	les 100 kil.	10 75	15	»
Fécule indigène	—	25	37	»
Riz de l'Inde	—	37	41	»
Riz du Japon	—	46	48	»
Riz de Saigon	—	26	22	»
Glaces du Piémont écume	—	48	51	»
— — glacé	—	48 50	54	»
— — Caroline	—	00	62	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	66	80	»
— 1er choix	—	01	70	»
— marchandes	—	58	62	»
— irrégulières	—	48	60	»
Semoule	—	45	75	»

Graines fourragères et légumineuses

Graines de trèfle de France nouvelle	les 100 k.	160	180	»
— vieilles		125	155	»
— d'Amérique	—	»	»	»
Graines de luzerne de France nouvelle	—	145	170	»
— vieilles		125	131	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	45	50
— de sainfoin		30	36	»
— de vesces		22	26	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11 50	13	»
— de pays	—	16 50	18	»
Paille de froment	—	5	6	»
— de seigle	—	6 50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	220	250	»
— à la princesse		166	186	»
Raisins de Corinthe	—	60	85	»
— de Malaga	—	11 36	12	»
Figues de Bougie	—	35	40	»
— de Cosenza		69	80	»
Prunes d'Ente		110	116	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de forte	les 100 k.	66	67	»
— coupé régulier		66 50	74	»
— irrégulier	—	65	66	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	66	66	»
— semoule	—	46	69	»
Sucre cristallisé indigène		67	72	»
— exotique	—	58	60	»
Sirop de glucose 44 degrés		55	60	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	316	330	»
— Mysore	—	315	340	»
— Santos		240	290	»
— Java vert	—	320	350	»
— jaune	—	3 0	460	»
— Démérari		320	360	»
Café de Haïti nature		030	275	»
— — trié		275	295	»
— Guadeloupe bahit.		520	536	»
— — bonifieur		540	569	»
— Moka		260	400	»
Café Porto-Rico		320	345	»
— — Saint-Thomas et autres formes grises	—	290	325	»
— — — — grises	—	270	285	»
— Sahis	—	040	265	»

Cacaos

Cacao Maracaibo-Para .. les 100 k	385	»	395 »
— Carupano et Trinidad	376	»	400 »
— Puerto Cabello ..	480	»	500 »
— Guayaquil ...	390	»	402 »
Cacao Trinidad ..... les 100 k	275	»	6·5 »
— Martinique et Guadeloupe	360	»	365 »
— Cacao préparé ... —	660	»	375 »
— Haïti	350	»	660 »
— Samana et Sanchez. —	660	»	363 »

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.	»	»	» »
— Tellichéry ... —	»	»	» »
— — Saigon ..... —	640	»	200 »
— blanc.....	440	»	460 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 100 k.	90	»	95 »
— de Palme dure et molle.. —	70	»	82 »
Suif fondu de Paris (sans lot) —	72	»	» »
— de province (en fût) ... —	80	»	» »
— pressé..... —	110	»	114 »
Acide oléique (Huiles de saponification) . —	61	»	65 »
(de distillation)... —	62	»	70 »
Acide stéarique (stéarine de saponification) .	134	»	166 »
(de distillation).	115	»	110 »
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pq. de 500 gr. net	80	»	80 »
— distillation — les 100 k	76	»	80 »
Glycérine blonde, 28°.....	120	»	130 »
— thermométrique, 30° ...	180	»	165 »

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	24	»	26 »
de schiste.....	01	80	21 82
Essence minérale.....	27	50	45 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge, prov. les 120 k.	165	»	172 »
— surfine ..... —	»	»	» »
— — Bari..... —	»	»	» »
— — fine	140	»	150 »
Huile commune lampe.. les 100 k.	»	»	» »
Huile de noix.....	175	»	2 5 »
d'arachide surfine.. —	166	»	170 »
Huile de sésame surfine.. —	128	»	130 »
— de sésame à brûler	»	»	» »
de choux à bouche.	105	»	125 »
Huile de colza épurée.... les 100 k	95	»	100 »
de lin.....	68	»	70 »
— de colza brute.....	»	»	» »
Savon de Marseille bl. 1re q. —	60	50	60 60
Marseille bl. 2e q ... —	58	50	54 50
— bleu pâle, nouveau vrai. —	50	50	54 50
de palme marbré...	»	»	» »
d'huile 1re qualité.	60	»	64 »
marbré....	62	»	64 »
de pulpe.....	06	82	28 50
— mou extra..... —	34	»	41 60
— — ordinaire .... —	65	»	38 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. la pièce	118	»	162 »
— 2e —	80	»	90 »
Vin Bas Beaujolais..... le pièce	68	»	72 »
Vin Lyonnais 1er choix —	72	»	80 »
— — 2e — —	58	»	65 »
— Mâconnais 1er — —	72	»	82 »
— — 2e — —	52	»	65 »
Vin Bourgogne 1er — —	110	»	160 »
— 2e — —	65	»	90 »
— Bordeaux 1er le barrique	105	»	220 »
— 2e —	90	»	110 »
Vin Roussillon 1 l'hectolitre	26	»	26 »
— 2e	10	»	22 »
— Montagne 1er — —	20	»	16 »
— — 2e — —	10	»	21 »
— Narbonne 1er —	22	»	22 »
— — 2e —	10	»	21 »
Algérie 1er —	23	»	28 »
— 2e —	10	»	21 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°... l'hectol.	65	»	72 »
— de marc ...	05	»	62 »
— Nord 2n à 90° ... —	47	»	47 02
Esprit Nord extra-fin à 20° —	46	»	46 62
— de grain — —	50	75	12 »
— mauvais goût — —	46	26	» »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Perate ..... les 100 kil.	6	75
	Grelassons.	5	70
	Chetilles choisies.... —	2	05
	lavées..... —	4	10
	Braisettes lavées.... —	4	»
	Melbroug ..... —	4	»
	Manu courant.....	5	70
Anthracite.....	—	6	60
Coke cassé.....	—	6	40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 4 au 10 janvier 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes..... la pièce	6	»	6 »
Oies..... —	6	»	7 50
Canards..... —	2	»	4 »
Volailles 1re qual. —	6	»	7 »
— 2e —	4	52	6 60
Poulets ..... —	1	50	6 50
Pigeons ..... —	1	20	1 30
Beurre..... le kilog.....	0	60	2 90
Œufs..... le cent	12	»	18 »
Fromages ..... le kilog.....	1	42	1 80

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre, la qualité nouvelle ..	7	»	8 »
Châtaignes..... — ..	15	»	20 »

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr — Jouissance, 15 juillet 1907

DATES	COMPTANT
Lundi, 2 janvier	102 50 » »
Mardi, 7 —	102 06 100 22
Mercr., 2 —	102 21 » »
Jeudi, 9 —	02 72 » »
Vendr 10 —	102 76 » »
Samedi 11 —	100 75 » »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 1er au 7 Janvier 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	250	710	2,337	12	1,496	»	»	»	»	»	672,498
Perrache	495	533	1,350	113	»	»	»	»	»	»	171,426
Corne-de-Cerf.....	»	»	»	»	»	20	7	»	»	»	8,315
TOTAUX...	1,020	1 043	3,122	122	1,493	80	7	»	»	»	852,429

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 1er au 7 Janvier 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,217	1,217	2 42	1 70	2 00	1 40	2 40	1 60		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	237	231	1 30	1 14	2 20	1 80	2 40	2 »		
Vendredi.....	Bœufs et vaches.....	458	458	1 60	1 »	2 00	1 20	2 40	1 40		
	Veaux.....	230	836	1 26	1 10	2 00	1 40	2 40	1 60	6,687	0,314
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1,216	1,613	1 22	1 20	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	671	521	1 70	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	526	5 6	1 96	1 12	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	700	700	2 40	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1 419	1,370						TOTAL.....		14,281 k.
	Veaux.....	1,301	1,361								
	Moutons.....	0,007	0,007								
	Porcs.....	2,736	2,732								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 3 au 9 Janvier 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		3 Janvier		4 Janvier		5 Janvier		6 Janvier		7 Janvier		8 Janvier		9 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.							1	3 00			1 10	1		
Aloses	—														
Anges	—	0 80	0 0			0 80	0 7			1	0 80			0 60	0 70
Barbues	—					3 40	0 80			2	1 7	2 40	2 10	3	1 80
Bars	—	0 00	0 00	3 20	3	3	3 5	0 00	0 40	2 20	3			0	0
Cabillaude	—			1 10	1					1 15	0 80	1	0 80		
Carrelets	—	1	3 80			3 00	0 7	1 10	1	1	0 80	0 80	0 70	0 70	
Collins	—	0 90	0 00	1	3 00					1	0 70	0 80	0 80	0 70	0 60
Congres	—	0 80	0 70	0 90	3 80	1	0 60			1 10	1	1	3 80	3 80	0 70
Dorades	—			1 40	1 20			1 00	1 00	1 30	1 10	1 20	1	1 40	1 20
Esturgeons	—			1 30						1 10					
Grondins	—	1 10	1			1 20	1 10	1 40	1 30	1	0 8	1	0 0	1 20	1
Limandes	le kil.	0 80	0 70	0 70	0 60	0 00	0 70	0 80	0 70	0 70	0 40	0 80	0 7	1	0 0
Lottes de mer	—	1 10	1	1 40	1 0	1 10	1	1 40	1 30	1 20	1 10	1 0		1 40	1 20
Maquereaux	—	1 00	1	1 30	1 3	1 30	1 10			1 30	1 30	1 40	1 00		
Merlans	—	1 10	0 80	1 20	1	1	0 80	3 00		1	1	1 10	0 70	1	0 00
Merlus	—	1	0 70	10	0 80	1	0 80	1 0	1	1	1	0 90	0 0	1 10	1
Mulets	—	1 40	1 80			1 00	1 3	70	1 5	1 40	1 40			1 70	1 50
Raies		1	0 7	1 0	1			1	0 0	1	1	1 20	1	1	0 80
Rougets-barbets	—	2 70	0 40			3 10	3			0 4	2 40			2 50	2 0
Saint-Pierre		1	0 7	0 00	0 0					1	1	0 80		1	0 80
Sardines 1/2 sel	—					1 80	1			1 10	1 1	1 80	1 0		
Soles	—	0	0 50	4 70	4 00	4 50	0 80	4 2	4	3	1	4 40	3 3	4 30	0 50
Saumons	—	3 50	3 1			7 00	7 20			7	0				
Thons	—														
Turbots	—			3	3 80			3 00				3	3 70		
Vives		0 80				3 70	0 0			3 00	0 0	0 70	0 80	3 60	0 50
Harengs frais	le cent.	4	0 50	4 50	4	4		4	2 50	3	4	4	3	4	0
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	0 10	2 10			3	1 70			1 80	1 00			3 15	0
Anguilles mortes	—	1 70	1 50							1 40	1 00			1 60	1 50
Barbeaux	—							1 70	1 00						
Brêmes	—									0 90	3 3				
Brochets	—	0 00	2 40	2 50	0	3 30	1 50	0	1 50	3 00	0 10	1 50	1 50	3	1 00
Carpes	—	1 10	1			1	0 3					1	3 00	0 00	
Eperlans	—	1 10	1	0 00				1	0 3					1	0 00
Lottes eau douce	—	0 30	3	3 1	3 3			2 70	0 00	2 50	2	3 3			
Ombres-chevaliers	—	0 1	3	3 70	0 00	3	0	0 30	0 10	3	0 40	3 40	3	3 40	3
Perches		30	1 40	1 40	1 10	1 00	1 0	1 40		1 40	1 0			1 30	1 10
Truites	—	7 40	3 60	0 3	4 00	0 30	0 50			7 0	4 0	0 20	4 00	5 00	4 80
Truites saumonées	—	0 50	0	0 10	5 00					7	3				
Friture	—	1	3 80	0 80	0 70	0 80	0 70	3 80	0 70	0 3	0 70	0 80		0 80	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	0 80				0 00	0 7			3 80		0 80	0 0	0 80	0 70
Crevettes rouges	—	7 40	0 0	0 20	4 00	0 80	0 80	7 40	4 00	3 80	4 20	3 50	5 40	0 40	0 50
Crevettes grises	—			1 20	1							1 40	1 00		
Ecrevisses		0	4	3 50	3 00	5	3 5	3 00	4 80	0	2 50			5 80	4 30
Langoustes		0 20	3	6	0 70	7 40	7 10	3 80	3			0 60	4 50	3	3 40
Homards	—														
Escargots		1 25	1 00	1 35	1 20	1 10		1 20		1 05	1 00	1 00		1 00	
Moules		0 80	3 40	0 40	0 30	3 40		0 40		0 40	0 30	0 40		0 40	
Clovisses															
Huîtres Marennes, n° 3	la cent.														
— 0		0 50		0 50		0 50		3 50		0 50		3 50		3 50	
— 4		2 50		3 00		3 50		3 50		3 50		3 50		3 50	
Huîtres d'Arcachon, n° 0	—	4		4		4		4		4		4		4	
— 0	—	2		3		3		3		3		2		0	
— 4	—	1 25		1 25		1 25		1 25		1 25		1 25		1 25	
— 0	—	1		1		1		1		1		1		1	
Volailles															
Canards	la pièce	2	0 0							3 00					
Dindes		3	7	7 50	3	7	3					7	3		
Oies	—	7	3	3	4	7 00	0			0	0	7	3 40		
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0	0	7	0	3	4 50			7	0				
Poulets	—	0	3	0 50	1 75	3	3	3	3 50	2 50	2	3	0	3 50	0 50
Pigeons		1 15	3 00	1	0 75	1	0 75			1		1	0 80		
Pintades mortes	—														
Foie gras	—	8	7	7 50	7	7				7					
Lapins domestiques	—					0 00	0					0	0		
Gibier à poil															
Chevreuils	le k il.	0 20	2	2	1 0			2 15	0	0 00	2 00	0 40	3 20		
Lièvre français	la pièce.	3	7	3 50	3 3	3	7	0 5.	7	0	3	8	7	10	3
Lièvres étrangers	—	3		6	0	6				3		0	5 50		
Lapins de garenne	—	2 00	3	3 50	3	0 20	3	3 50		0 2.	3	0	1 50	2	1 75
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	0	4	0	3	3	4	3	3 00	0	4			0	4
Courlis	—	1 40	1 00							1 80	20	1 80		1 60	1 30
Bécasses	—	4	3	4	3 50	3				5	1 5	4	2	3 50	3 30
Canards sauvages	—	0	2	3 50	1 50	3	0	3 20	3	3 50	3	0 00	2 30	0	1 50
Sarcelles	—	1 50	1	1 40	1			1 20	1	1	0 30	1 30	1	1	3 30
Perdrix rouge	—														

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Fantorats de la ville de Lyon, du 3 au 9 Janvier 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		3 Janvier		4 Janvier		5 Janvier		6 Janvier		7 Janvier		8 Janvier		9 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	0 60	0 60	0 50	0 40	• •	• •	• •	•	0 70	0 60	0 60	0 70	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	0 40	0 30	0 30	0 20	0 40	0 30	• •	•	0 40	0 30	0 30	0 20	0 40	0 30
Pluviers	—	• •	• •	• •	• •	0 60	0 50	• •	•	0 60	•	0 70	0 60	• •	• •
Cailles	la douz	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	4 •	3 50	3 60	3 30	3 80	3 50	3 60	3 20	4 •	3 •	3 90	3 •	3 •	2 50
Grives		3 50	3	3 •	3 •	• •	•	3 50	•	3 •	3 •	3 •	3 •	3 •	3 •
Merles	la douz	• •	• •	3 •	•	• •	• •	3 •	•	• •	• •	7 •	3 •	• •	• •
Bécassines	—	10 •	12 •	10 •	11	20 •	14 •	• •	•	14 •	3 •	15 •	3 •	10 •	11 •
Vanneaux	—	3 •	7	• •	• •	3 •	• •	• •	•	7 •	6 •	7 •	6 •	• •	• •
Pigeons ramiers	la pièce	• •	• •	• •	• •	• •	•	1 40	•	1 20	1 •	• •	• •	1 30	1 20
Mocreuses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	•	1 10	1 •	1 20	• •	1 •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	la kil...	3 00	3 40	3 50	3 40	3 60	3 50	3 50	• •	3 50	• •	3 60	3 00	• •	• •
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gruyère	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	3 00	3 •	3 00	1 80	3 40	3 20	3 •	1 6	3 •	1 80	3 30	3 •	3 •	1 50
Truffes	—	14 •	12 •	• •	• •	15 •	13 •	• •	•	14 •	3 •	10 •	3 •	• •	• •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 1er au 7 Janvier 1908 (1re semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	174,082 45	168,792 82	5,289 63	• •	174,582 45	168,792 52	5,789 93	• •
Tramway de Lyon à Neuville	4,539 •	4,344 •	195 •	• •	289,728 •	286,925 45	3,802 55	• •
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	0,391 10	0,378 15	12 95	• •	• •	• •	•	•
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix Rousse	4,732 03	4,258 75	473 90	• •	4,732 03	4,258 75	473 90	• •
Croix-Pâquet	0,180 •	0,651 83	• •	471 83	• •	• •	• •	• •
Lignes de la Cie F.-O-L	14,338 47	10,961 95	376 52	• •	14,338 47	13,961 95	376 52	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 1er au 7 Janvier 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	2	1,740	•	•	•	•	•	•	•	•	2	1,740
Veaux	1	70	•	•	•	•	•	•	•	•	1	70
Moutons	3	45	•	•	•	•	•	•	•	•	3	45
Porcs	2	160	•	•	•	•	•	•	•	•	2	160
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cheveux	1	250	•	•	•	•	•	•	•	•	1	250
Fœtus	70	•	•	•	•	•	•	•	•	•	70	•
Abats divers	48	1,107	•	•	•	•	•	•	•	•	48	1,107
Viandes fraîches	4	154	•	•	•	•	•	•	•	•	4	154
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	10	•	•	•	•	•	10
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	4	•	•	•	•	•	4
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crabes	•	•	•	•	•	9	•	•	•	•	•	9
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres	•	•	•	46	•	•	•	•	•	•	•	46
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD

2461. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 2, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 8-29*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 603 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 19 JANVIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

AVIS

Les tables des matières du *Bulletin municipal officiel* de la ville de Lyon, du 2me semestre 1907 (partie administrative et procès-verbaux des séances), sont mises en vente dans les kiosques et chez les marchands de journaux au prix de 0 fr. 10 c.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Déclaration approbative (p. 37).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2650 à 2667).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 37).

Legs de M. Jules-Auguste Duparchy à la ville de Lyon. — Acceptation (p. 38).

Indemnité aux employés de la Ville chargés du service des prélèvements et analyses. — Vote d'un crédit spécial (p. 38).

Salle des séances du Conseil municipal. — Panneau décoratif exécuté par Mlle Cornillac (p. 38).

Hospices civils de Lyon. — Achèvement de l'hospice de Perrache (p. 38).

Ecole « La Martinière ». — Commissions administrative (p. 38).

Reconstruction d'un bâtiment annexe de l'asile de nuit de Perrache (p. 38).

Immeuble quai de Bondy, 2e. — Application de la loi du 18 septembre 1807 (p. 39).

Dégâts occasionnés par l'eau dans les bureaux de la Voirie municipale lors d'un incendie. — Règlement (p. 39).

Ligue nationale contre l'alcoolisme. — Congrès de Lyon en 1908. — Subvention (p. 39).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Monot (Charles (p. 39).

Caisse d'épargne de la Croix-Rousse. — Conseil des Directeurs (p. 40).

Fondation Chenavard en faveur d'artistes lyonnais (p. 40).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Dobole et Musy (p. 40).

Allocation d'un secours à M. Guichard (p. 40).

Hospices civils de Lyon. — Action contre le sieur de Saint-Géraud, locataire (p. 40).

Subvention à l'Orphelinat national des chemins de fer et à la société de l'Orphelinat des sous-agents des postes (p. 40).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Courty (Martial) (p. 41).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 41).

Revision annuelle de la liste électorale. — Avis du dépôt des tableaux rectificatifs (p. 42).

Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien maire de Lyon. — Résultat (p. 42).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 42).

Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain (masse 137, aux Brotteaux). — Hospices civils de Lyon. — Enquête administrative. — Avis (p. 42).

Avis d'adjudication (p. 42).

Demandes en autorisation de construire (p. 42).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 42).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 43).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 43).

Annonce légale (p. 46).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 46).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 47).

Documents statistiques (p. 48).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Déclaration approbative.

Par décret du 29 décembre 1907, M. le Président de la République a approuvé les soumissions souscrites par M. Saint-Denis et par la Société des Imprimeries réunis en vue de la revision et de la reproduction autophotographique de 20 feuilles du plan de la ville de Lyon au 1/500e.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2650.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Allochon (Clément-Victor), soldat au 11e régiment de dragons; Bannier (Prosper), soldat au 14e bataillon de chasseurs; Barbier (Félix-Etienne), Lamure (Claude), soldats au 157e régiment d'infanterie; Gaudefroy (Georges-Jean-Marie), soldat à la 7e section des commis ouvriers; Lacombe (Louis-Joseph), soldat au 17e régiment de dragons; Luizet (Adolphe-Marius), soldat au régiment d'infanterie à Belfort; Murat (Jean), soldat au 159e régiment d'infanterie; Nénot (Louis), soldat au 12e bataillon de chasseurs; Robin (Marius-Benoît), soldat au 149e régiment d'infanterie; Murey (Abel-Louis), soldat au 42e régiment d'infanterie: Boisseau (André), soldat au 95e régiment d'infanterie, domiciliés au 5e arrondissement.

Vallut (Georges-Auguste), soldat au 158e régiment d'infanterie, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 13 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Legs de M. Jules-Auguste Duparchy à la ville de Lyon. — Acceptation.

(Commission générale.) — N° 2651.

Messieurs, par testament olographe, en date du 26 juillet 1900, M. Jules-Auguste Duparchy, en son vivant, professeur, demeurant à Paris, rue Brochant, 19, a légué, en nue propriété, à la ville de Lyon, les rentes suivantes :

1° 60 francs pour les écoles communales de garçons du quartier Saint-Just, pour être distribué en dix prix (huit de 5 francs et deux de 10 francs), au nom de François Motte, chef d'institution à Saint Just et de son fils François-Lucien ;

2° 60 francs pour les écoles communales du quartier de Saint Just pour être distribué en dix prix (huit de 5 francs et deux de 10 francs) au nom de Marie Joséphine dite Lucie Motte ;

3° 60 francs pour les deux écoles de garçons ou de filles les plus nécessiteuses de la Guillotière, pour être distribué en dix prix (huit de 5 francs et deux de 10 francs) au nom d'Emile, Henri Motte ;

4° 400 francs pour les deux écoles de garçons ou de filles de la Guillotière, aux noms de Jules-Auguste Duparchy et de Joséphine Antoinette Bulie, sa femme. Cette somme est destinée à l'achat de vêtements (cantines scolaires).

Dans les écoles communales désignées ci-dessus, les prix consisteront en livrets de la Caisse d'Epargne, donnés sous le contrôle du Conseil municipal, avec mention expresse du nom des fondateurs.

Dans les écoles primaires, ces prix servirent, autant qu'il sera possible à récompenser les élèves qui se seront le plus distingués dans les études élémentaires et pratiques de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Dans sa séance du 3 décembre dernier, le Comité de la Caisse des Ecoles a décidé de laisser à la Municipalité le soin de gérer le legs qui lui est fait.

Je vous propose, Messieurs, d'accepter, sous les conditions imposées par le testateur, les divers legs faits par M. Duparchy, à la ville de Lyon.

Lyon, le 13 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Indemnité aux employés de la Ville chargée du service des prélèvements et analyses. — Vote d'un crédit spécial.

(Commission générale). — N° 2652.

Messieurs, l'application de la loi sur les fraudes ayant occasionné en 1907 aux inspecteurs du service municipal des Subsistances qui sont chargés d'opérer les prélèvements chez les commerçants ainsi qu'aux chimistes du Laboratoire municipal préposés aux analyses desdits prélèvements, des travaux supplémentaires, il y a lieu d'en tenir compte à ces employés en leur accordant à ce sujet une rémunération spéciale.

Le projet de budget pour l'exercice 1908 porte (chapitre 1er, art. 25), un crédit prévisionnel de 3 000 francs destiné à faire face aux dépenses de cette nature pour l'année en cours. Mais aucune somme ne figure à cet effet au budget de l'exercice 1907.

Pour donner satisfaction aux intéressés, il convient de voter un crédit spécial à inscrire au budget supplémentaire de cet exercice.

Le service des prélèvements ayant commencé au mois de mars dernier, la somme à voter pourrait être fixée au 10/12e de la somme de 3,000 francs prévue au budget de 1908, soit 2,500 fr.

Cette somme ne constitue pas en réalité une dépense nouvelle, puisqu'elle trouve sa contre-partie du côté des recettes dans la subvention allouée à la Ville par l'Etat pour les dépenses du Laboratoire municipal et du service des prélèvements.

Tenant compte de cette considération, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien voter à cet effet un crédit spécial de 2.500 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1907. Cette somme serait répartie aux employés de la Ville qui ont travaillé supplémentairement pour assurer les services de prélèvements et d'analyses.

Lyon, le 13 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Salle des séances du Conseil municipal. — Panneau décoratif exécuté par Mlle Cornillac.

(Commission générale). — N° 2653.

Messieurs, par délibération en date du 12 décembre 1905, vous avez approuvé la soumission souscrite par Mlle Cornillac, en vue de l'exécution, au prix de 16.000 francs, d'un panneau représentant un « Hommage à la République ».

Un crédit d'égal chiffre figure à cet effet au budget supplémentaire.

Mais votre délibération spécifie « que la destination de l'œuvre de Mlle Cornillac devra être fixée ultérieurement par l'Administration et que le buste de la République devra demeurer dans la salle des séances du Conseil municipal ».

L'œuvre est terminée et il y a lieu d'en fixer l'emplacement définitif, afin de permettre le paiement à Mlle Cornillac (aujourd'hui Mme Albert André), du solde qui lui est dû.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien prendre à ce sujet une dernière délibération.

Lyon, le 13 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Achèvement de l'Hospice du Perron.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2654.

Messieurs, par une délibération, en date du 11 décembre 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation de procéder à l'adjudication publique d'une partie des travaux et fournitures nécessités par la construction à l'Hospice du Perron d'un bâtiment spécial pour les réfectoires, la cuisine et les bains des hommes et l'installation d'une étuve, et de faire exécuter par voie de régie les autres travaux et fournitures qui en raison de leur spécialité ne peuvent être mis en adjudication.

L'entreprise serait soumise au cahier des charges générales et au cahier des charges particulières dressés par la Commission des travaux et adoptés par le Conseil d'administration des Hospices civils dans sa séance du 20 novembre 1907.

Quant à la somme de 324.500 fr. 62 à laquelle la dépense est évaluée, elle serait imputée sur les crédits inscrits au budget supplémentaire de 1907 et au budget prévisionnel de 1908 pour l'emploi de divers legs spécialement affectés à l'achèvement de l'Hospice du Perron.

Conformément à l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 13 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole « La Martinière. » — Commission administrative.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2655.

Messieurs, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le mandat de M. Penelle, membre de la Commission administrative de l'Ecole « La Martinière », est arrivé à expiration le 31 décembre 1907.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance du 29 novembre 1831, il vous appartient, Messieurs, de prendre une délibération au sujet de la désignation d'un administrateur dont le mandat sera de sept années, à partir du 1er janvier 1908.

Lyon, le 13 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Reconstruction d'un bâtiment annexe de l'Asile de Nuit de Perrache.

(Commission générale.) — N° 2656.

Messieurs, par un rapport du 25 septembre 1907, le service de l'Architecture m'a informé qu'un mouvement s'était manifesté sur certains murs du bâtiment

Digitized by Google

de l'Asile de nuit, en façade sur la rue Ségnio et que des lézardes s'étaient produites entre le petit bâtiment servant de réfectoire et la cage d'escalier sur les murs Est et Ouest.

Ces lézardes ne paraissant pas déceler un danger immédiat, le service de l'Architecture a fait placer des témoins en plâtre pour les tenir en observation et il a mis à l'étude le devis des réparations nécessaires à exécuter.

Or, à la date du 5 décembre dernier, M. Meysson, m'a fait connaître que le bâtimsnt annexe de l'Asile de nuit s'était de nouveau lézardé, que les derniers témoins placés s'étaient fendus et qu'un affaissement de terrain s'était produit à la suite des dernières pluies.

En présence de cette situation, le service de l'Architecture a fait d'urgence étanper cette construction.

Dans son nouveau rapport, M. Meysson expose que les chaînages prévus au devis primitif qu'il avait preparé ne suffisent plus pour préserver le bâtiment et qu'il devient nécessaire d'envisager sa démolition et sa reconstruction, car les reprises au sous œuvre qu'il faudrait entreprendre seraient d'un coût plus élevé que la valeur de l'annexe.

Il a en conséquence prépnré un devis que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui comprend la démolition du bâtiment dont il s'agit, sa reconstruction avec fondations sur pilotis, en béton et ciment système Symplex et la reprise en sous-œuvre d'une partie en élévation du grand bâtiment entraînée par le mouvement de l'annexe.

D'après ce devis, la dépense est evaluée à la somme de 17,335 fr. 93.

Les travaux de construction proprement dits pourraient être confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux. Quant aux travaux de fondation sur pilotis système « Simplex » ils seraient, vu leur nature spéciale, confiés à MM. Soly et Cie, entrepreneurs spécialistes aux conditions de leur soumission jointe au dossier.

J'ai en conséquence l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien :

1° Approuver le devis dressé par M. Meysson, en vue des travaux de grosses réparations à exécuter aux bâtiments de l'Asile municipal de nuit de Perrache ;

2° Décidar que les travaux de construction seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien de la deuxième série des bâtiments communaux aux conditions de leurs marchés respectifs :

3° Accepter la soumision présentée par MM. Soly et Cie, en vue de l'exécution des travaux de fondation sur pilotis en béton et ciment, système « Simplex ».

Quant à la somme de 17,335 fr. 93 montant de la dépense elle pourra être prélevée sur l'excédent budgetaire de l'exercice 1907.

Lyon, le 14 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Immeuble quai de Bondy, 21 — Application de la loi du 16 septembre 1807.

(Commission générale). — N° 2657

Messieurs, par une délibération du 16 septembre dernier vous avez autorisé l'Administration municipale :

1° A défendre à l'instance engagée contre la Ville, par M. Berthet, devant le Conseil de Préfecture, aux fins d'obtenir un indemnité de 8,000 francs pour le préjudice qu'il prétendait avoir été causé à son immeuble quai de Bondy, n° 21, par les travaux d'exhaussement exécutés sur cette voie publique ;

2° A accomplir les formalités prévues par la loi du 16 septembre 1807 pour obtenir de M. Berthet, le paiement d'une redevance annuelle, correspondant à la plus-value apportée audit immeuble par suite des travaux d'amélioration du quartier Saint-Paul.

Dans un rapport du 26 décembre dernier, M. le Directeur du service municipal de la Voirie, à qui j'avais communiqué la délibération précitée, expose les raisons pour lesquelles il y a lieu à son avis de suivre, en ce qui concerne la question de plus-value, une autre procédure que celle prévue par la loi du 16 septembre 1807.

Adoptant la manière de voir de M. le Directeur du service de la Voirie, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien rapporter purement et simplement le deuxième paragraphe de votre délibération du 16 septembre 1907.

Lyon, le 14 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dégâts occasionnés par l'eau dans les bureaux de la Voirie municipale, lors de l'incendie survenu dans les magasins de MM. Pipon, Faure et Cie. — Règlements.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2658.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les procès-verbaux de l'expertise à laquelle il a été procédé pour l'estimation des dégâts occasionnés par l'eau dans les bureaux de la Voirie municipale, à la suite de l'incendie survenu le 13 octobre 1907, dans les magasins de MM. Pipon, Faure et Cie, situés dans le même immeuble.

Aux termes desdits procès-verbaux, dressés d'un commun accord par M. Duché, architecte, en nom des Sociétés « La Mutuelle de Valence », « La Mutuelle immobilière du Mans », « La Mutuelle de la Ville de Paris », « La Fraternelle parisienne » et « La Mutuelle de Seine et Seine et Oise » et par M. l'ingénieur en chef de la Voirie, représentant la Ville, les dommages causés sont évalués à la somme de 1,618 fr. 20.

Les résultats de cette expertise, acceptés par les Sociétés, semblent pouvoir l'être aussi par la Ville.

En conséquence, je vous propose, Messieurs, d'accepter le règlement intervenu avec ces Mutuelles et d'autoriser l'emploi de cette somme à la restauration des objets détériorés.

Quant à la somme de 1.618 fr. 20, elle ferait l'objet d'une prévision spéciale à inscrire en recette et en dépense au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 14 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ligue nationale contre l'alcoolisme. — Congrès de Lyon 1908. — Subvention.

(Commission générale). — N° 2659.

Messieurs, la Ligue nationale contre l'alcoolisme, dont le siège social est à Paris, rue des Ecoles, 5, et qui réunit dans une vaste fédération la très grande majorité des Sociétés antialcoolique française, organise cette année un Congrès à Lyon, du 28 au 31 mai.

Le Comité lyonnais d'organisation de ce Congrès, dont la composition est indiquée dans une note jointe à ce rapport, sollicite de la Municipalité une subvention qui lui permette de couvrir une partie des frais. Il fait valoir à l'appui de sa demande les arguments suivants :

Ce Congrès sera le premier tenu en province, l'intérêt général aussi bien que celui de la ville de Lyon réclame pour ses organisateurs une aide matérielle qui assure le succès du Congrès.

La Ligue n'a aucun caractère politique ou confessionnel. Sa propagande n'a rien de rigoriste. Elle recommande seulement l'usage modéré des liqueurs et des boissons fermentées. Elle ne prepage donc que des idées aujourd'hui incontestées en matière d'hygiène, et dont l'utilité se fait malheureusement sentir chaque jour davantage, en présence des progrès de l'alcoolisme.

La Ligue, qui compte actuellement plus de 65,000 membres, a obtenu déjà d'importants résultats, en particulier dans certains milieux industriels, dans l'armée et dans les écoles. Elle tente aujourd'hui un effort plus grand, auquel vous voudrez sans doute associer la ville de Lyon.

Si tel est votre avis, je vous propose de voter à cet effet une subvention de 1,000 francs qui pourra être prélevée sur le crédit des : « Dépenses imprévues », inscrit au budget de l'exercice 1908.

Lyon, le 16 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Monot (Charles).

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 2660.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de

pensioe formée par M. Monot (Charles), ex-architecte en chef de la Ville, a mis à faire valoir ses droits à la retraite à partir do 25 octobre 1907, par seppression d'emploi.

M. Monot remplissant les conditions prévues par les articles 7, 9 et 11 de règlemeot de la Ceisse de retraites des employés municipaux, peut prétendre, par suite, à nea pensioe de 1,775 fr. 91, ainsi qe'il réselte du bordereau ds décompte qee vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 1,775 francs (centimes négligés), qee je vous propose, messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Monot.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 25 octobre 1907, date de la cessation des services de M. Monot.

Lyoe, la 16 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Caisse d'Epargne de la Croix-Rousse Conseil des Directeurs

Commission spéciale. — (Affaires courantes)
— N° 2661.

Messieurs, aux termes da l'article 4 de sas statuts, la Caisse d'Epargne de la Croix-Roesse est edmieistrée par uo Conseil de 15 Directeurs renouvelables par tiers, chaque année.

Ee vertu de cette disposition, les poevoirs précédamment confiés à MM. Philippe, Merle, Gadoud, Barjoo et Thevenon, sont arrivés à expiratiou le 31 décembre dernier.

Conformément à lu proposition faite par le Conseil des Directeurs dans ene lettre de 4 janvier coerant, j'ai l'honneur de vous proposar ds vouloir bien renouveler pour trois ens le mandat de ces cinq Directeurs.

Lyon, le 16 jaevier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Fondation Chenavard en faveur d'artistes lyonnais

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2662.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre onze dossiers constitués en fuveur d'artistes lyonoais, dénués de ressoerces et qei solliciteet le bénéfice du legs Chenavard.

Les revenus disponibles de cette fondation s'élèvent à 3.400 fraacs, compreanat le reliquat de l'exercice 1907, soit 400 francs, et le crédit inscrit pour l'aneée 1908 s'élevant à 3.000 fraecs.

Il voes eppartieut, Messieurs, de fixer le montant de l'allocation à attribuer à chaque postulant.

Lyoe, le 16 jaevier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edoeard Herriot.

Caisse de ratrultes des aergents de villa de Lyon — Pension Dubois (Joseph) et Musy (Louis-Edouard).

Commission spéciale. — (Affaires courantes)
— N° 2663.

Messieers, j'ai l'honneur de placer sous vos yeox un rapport de M. le Préfet du Rhôno au sujet des demandes en liquidation de pensions formées par MM. Dubois (Joseph) et Musy (Louis-Edouard), anciens gardes de 1re classe, à la 4e Compagnie du corps des gardieos de la paix de la ville de Lyon.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, iestituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je voes propose, ee coeséquence, ds vouloir bien émettre ne uvis favoreble à ces demaedes et de vouloir bien décider que les pensioos de retraites aeneelles et viagères à accorder seroet fixées einsi qu'il suit :

Dubois (Josaph), garde de 1re classe, 724 fraecs, à dater du 1er décembre 1907.

Mesy (Loeis-Edouard), garde de 1re classe, 727 francs, à dater du 1er janvier 1908.

Cas peosioes seraieet impetées aur les fonds de lu Coisse de retraites des sergents de ville de Lyon.

Lyon, le 16 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Allocation d'un secours à M. Guichard.

Commission spéciale. — (Affaires couraates).
— N° 2664.

Messieurs, par délibératioe de 25 octobre 1898, approuvée par décret du 16 février 1899, le Conseil municipal e pris l'engugement de servir à M. Guichard, nevee de M. Guichurd, uncieo député da Rhôoe, bienfaiteur de la Ville, un secours anneel et renoevelable de 300 fruecs au meximum.

Cette délibération stipule en outre que ca secoers sera rameoé au chiffre disponible sur les revenus du legs fait par M. Guichard et qu'il cessera d'être accordé lorsque le produit du legs sera complétement affecté aux oevres indiquées par le testateur.

Les revenes du legs Guicherd présentant pour l'année 1908 ne disponible de 611 francs, je vous propose, Messieurs, de voeloir bien uccorder ae pétitionnaire la secours de 300 francs qu'il sollicite.

Lyon, le 16 jeevier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Hospices civils de Lyon. — Action contre la sieur da Saint-Gérand, locataire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2665.

Messieurs, j'ai l'honneur de voes soumettre la delibération ci-jointa, en dute du 20 décembre dernier, par luquelle le Conseil géaéral d'admioistretion des Hospices civils de Lyon sollicite l'aetorisetion d'intenter une action judiciaire contre le sieur de Saint-Gérand, locataire de ces établissements, aux fiea de le feire condumeer au paiement des loyers échus et des loyers eu cours.

Je vous propose, Messieers, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Lyoe, le 16 jaevier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Subvention à l'Orphelinat National des chemios de fer et à la Société générale de l'Orphelinat des sous-agents des Postes.

(Commission générale). — N° 2666.

Messieurs, j'ai l'hoeeeer de vous soumettre deux lettres émaaant, l'uoe de l'Œuvre dite de « l'Orphelinat eatioeal des chemios de fer de France et dee Colonies », l'autre de la « Société générale de l'Orphelinat des sous-agents des Postes, Télégraphes et Téléphones de France et des Colonies » (comité du Rhône).

Ces deux œevres — hemanitaires entre toetes et qei concourent au même but — ont obtene de Gouvernement l'antorisatioo d'orgaeiser chacuea uoe loterie dont les bénéfices sont destioés à assurer leer développement.

Les fondateors et organisateurs demuedeet à la Municipalité lyoooaise de vouloir bien s'intéresser à leurs bienfaisantes institutions et à la tâche entreprise par eux, soit en leur allouant une subvention, soit eo s'assurant la possessioe d'en certain nombre des billets émis an vae des tirages des loteries organisées dans les conditions ci-dessus indiquées.

Il m'a semblé que ces deux requêtes méritaient une égale et particulière uttontion et, uprés les avoir exaioinées, je viens voes proposer, Messieurs, de les uccueillir favoreblemeet et de voter en faveer de chacune de ces deux Socié-

Digitized by Google

tés une subvention de 250 francs qui, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, pourrait donner lieu à la remise par ces Sociétés à la ville de Lyon, d'un nombre de billets de loteries équivalent à cette somme.

Quant au moment de ces allocations, soit 500 francs, il serait prélevé sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice courant.

Lyon, le 17 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Courty (Martial).

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2667.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Courty (Martial), ex-contrôleur au service des Vidanges, à la Voirie municipale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1908, par suppression d'emploi.

M. Courty se trouvant dans les conditions prévues par les articles 7 et 11 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux, peut prétendre à une pension de 1,473 fr. 68, ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 1,473 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Courty.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1908, date de la cessation des services de M. Courty.

Sur la demande formée par M. Courty, je vous propose, en outre, d'accorder à cet agent un secours annuel et viager de 27 francs, afin d'élever à 1,500 francs le montant des ressources annuelles dont il pourra disposer.

Le montant de ce secours sera prélevé sur le crédit inscrit au budget pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville », et partira, comme la pension, du 1er janvier 1908.

Lyon, le 17 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique.

Le Conseil municipal de Lyon se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 20 janvier courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 décembre 1907.

Recrutement. — Soutiens de famille.

Frais de police de l'agglomération lyonnaise. — Contingent de la Ville. — Arrêté préfectoral de mise en demeure.

Palais du Commerce. — Assurance contre l'incendie. — Questions relatives à l'occupation du Palais.
Rapporteur : M. ARNAUD.

Prolongement du cours Charlemagne, entre la rue Terrasson et le quai Perrache, et raccordement des voies adjacentes. — Résultat de l'enquête.
Rapporteur : M. ARNAUD.

Ouverture d'une rue allant du cours Charlemagne au quai Perrache.
Rapporteur : M. ARNAUD.

Assurance contre l'incendie des urinoirs et latrines placés sur divers points de la Ville. — Renouvellement de la police.
Rapporteur : M. DECLÉRIS.

Assurance contre l'incendie du Chalet du Parc de la Tête-d'Or et de diverses autres constructions dépendant du service des Cultures. — Renouvellement de la police.
Rapporteur : M. DECLÉRIS.

Service commercial des Eaux. — Modification du règlement.
Rapporteur : M. CUSSET.

Chemin vicinal ordinaire n° 61 « du Pré-Gaudry ». — Cession de terrain par les mariés Weitz-Dupuy.
Rapporteur : M. CUSSET.

Souscription de la ville de Lyon au Comité du Monument Emile-Zola.
Rapporteur : M. CUSSET.

Programme général des améliorations à réaliser dans le service des Eaux.
Rapporteur : M. ROUX.

Subvention à l'Orphelinat national des chemins de fer et à la Société générale de l'Orphelinat des sous-agents des Postes.
Rapporteur : M. ROUX.

Allocation d'un secours.
Rapporteur : M. VIAL.

Legs J.-B. Nau à la Caisse des Ecoles. — Acceptation.
Rapporteur : M. VIAL.

Legs J.-B. Nau à la ville de Lyon. — Acceptation.
Rapporteur : M. VIAL.

Renouvellement du marché d'entretien des lanternes dites de secours.
Rapporteur : M. VIAL.

Reconstruction d'un mur de soutènement chemin de St-Just à St-Simon.
Rapporteur : M. VIAL.

Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux de Vaise. — Demande de subvention de l'Union Agricole du Mont-d'Or.
Rapporteur : M. VIAL.

Régie du quartier Grôlée. — Projet de cahier des charges.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Ouverture d'une porte dans un mur mitoyen en saillie sur l'alignement Sud de la rue Thomassin. — Pétition de M. RASIM.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Instance Trivio. — Projet de transaction.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Salle des séances du Conseil municipal. — Panneau décoratif exécuté par Mme André-Carnitine.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Galeries situées derrière l'église St-Nizier, rue de la Fromagerie, 30. — Projet de bail Salvignon.
Rapporteur : M. JACQUIER.

Etablissement d'une enseigne en mosaïque sur trottoir, rue de la République, 48. — Pétition de M. Pinet.
Rapporteur : M. JACQUIER.

Immeuble place des Jacobins, 7. — Assurance contre l'incendie.
Rapporteur : M. JACQUIER.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Bertrand.
Rapporteur : M. CHAT.

Caisse des Ecoles. — Compte et budgets.
Rapporteur : M. CHAT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Perinet (Adèle-Sophie), née Reingpach.
Rapporteur : M. CHAT.

Paiement par la Ville des deux-tiers des décors de *Fortunio* et de *Marie-Thérèse*.
Rapporteur : M. CHAT.

Caisse des Ecoles. — Achat d'un titre de 300 francs de rentes sur l'Etat.
Rapporteur : M. CHAT.

Hospices civils. — Biens de l'ancienne fabrique de Saint-Louis de la Guillotière. — Demande de dévolution.
Rapporteur : M. CHAT.

Assurance contre l'incendie de l'Hôtel de police municipale. — Renouvellement.
Rapporteur : M. CHAT.

Construction d'une école maternelle dans le quartier de la Martinière. — Acquisition de terrain.
Rapporteur : M. CHAT.

Grand-Théâtre. — Paiement de la subvention.
Rapporteur : M. CHAT.

Hospices civils. — Legs Ramhaud et Serve. — Hospice du Perron. — Construction de la chapelle.
Rapporteur : M. PIC.

Autorisation de faire certaines recettes et dépenses prévues au budget de 1908.
Rapporteur : M. TIXIER.

Legs de M. Auguste Duparchy à la ville de Lyon. — Acceptation.
Rapporteur : M. TIXIER.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Legs veuve Viallet.
Rapporteur : M. FAGOT.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Legs veuve Day.
Rapporteur : M. FAGOT.

Sapeurs-pompiers. — Renouvellement du supplément de pension accordé à Mme veuve Royer.
Rapporteur : M. PIATON.

Taxes de remplacement. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables afférentes à divers exercices.
Rapporteur : M. PIATON.

Taxes de remplacement de 1906. — Admission en non valeur de cotes irrécouvrables,
Rapporteur : M. PIATON.

Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de la Ville de Lyon, pour le fonctionnement de son bureau de placement.
Rapporteur : M. BAUDOY.

Hospices civils. — Mainlevée d'inscription hypothécaire.
Rapporteur : M. ABEL.

Renouvellement du bail Grandjean, pour l'occupation d'un terrain place Gerson.
Rapporteur : M. ABEL.

Chemin vicinal ordinaire n° 45, « embranchement de la Culombière ». — Cession de terrain par les mariés Tenant-Varvier.
Rapporteur : M. ABEL.

Chemin vicinal ordinaire n° 173, « des Verriers ». — Cession de terrain par Mme Danto, veuve Vignon.
Rapporteur : M. ABEL.

Immeuble rue de la Madeleine, 1. — Projet de bail.
Rapporteur : M. ABEL.

Ecole de Chimie industrielle. — Bourses municipales.
Rapporteur : M. GORIUS.

Digitized by Google

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Morel (Jean-Benjamin-Clément).
Rapporteur : M. Barbero.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Stacdelé (Adolphe-Marie).
Rapporteur : M. Barbero.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Morel (Auguste).
Rapporteur : M. Barbero.

Hospices civils. — Travaux d'aménagement aux bâtiments de la ferme de la Patinière.
Rapporteur : M. Barbero.

Hospices civils. — Achèvement de l'hospice de Perron.
Rapporteur : M. Barbero

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, privés de ressources.
Rapporteur : M Falconnier.

Dépôt de pétitions.

Ravision annuelle de la liste électorale. — Avis du dépôt des tableaux rectificatifs.

En exécution du décret du 2 février 1852, et des lois des 7 juillet 1874 et 5 avril 1884,

Les tableaux de rectifications, contenant les additions et les retranchements opérés par les Commissions administratives, sur la liste électorale de 1907, resteront déposés dans les Mairies d'arrondissement (Bureau des élections), jusqu'au 4 février inclus.

Pendant la durée de ce dépôt, tout citoyen non inscrit qui, avant le 31 mars prochain, aura acquis les conditions exigées par la loi (1), pourra réclamer son inscription. Dans le même délai, tout électeur inscrit sur la liste de la circonscription électorale pourra, en justifiant de sa demande, réclamer l'inscription ou la radiation de tout individu omis ou indûment inscrit.

Les réclamations seront reçues : les jours de semaine, de 9 heures du matin à 5 heures du soir; les dimanches, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et le 4 février jusqu'à minuit.

Avis important. — Les électeurs qui, dans le courant de l'année, ont changé de domicile, sont particulièrement invités à vérifier leur inscription.

Ceux qui ont changé d'arrondissement devront préalablement se procurer un certificat de radiation à la Mairie de leur ancien domicile.

(1) Ces conditions sont les suivantes :
1° Etre français ou naturalisé français ;
2° Avoir 21 ans accomplis, au plus tard, le 31 mars prochain ;
3° Résider à Lyon depuis le 1er octobre dernier ou y avoir son domicile réel ou bien encore être inscrit au rôle d'une des quatre contributions directes ;
4° N'être dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi. (Le tableau des incapacités permanentes et temporaires est affiché dans le vestibule de la Mairie).

Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du Dr Gailleton, ancien maire de Lyon. — Résultat.

Le Jury chargé de juger le concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du Dr Gailleton, ancien maire de Lyon, s'est réuni à l'Hôtel de Ville le lundi 13 janvier, à une heure de l'après-midi.

Le Jury se composait de :

M. Edouard Herriot, maire de Lyon, président.

MM. Beauvisage, adjoint au maire ; Injalbert, membre de l'Institut, vice-présidents.

M. Rognon, conseiller municipal, secrétaire.

MM. Pascelou, Clermont, Tony Garnier, architectes à Lyon.

MM. Poudeveaux, Fourrier, membres du Comité du Monument.

MM. Chat, Rivière, conseillers municipaux.

Les opérations du Jury ont duré de 1 heure à 3 h. 1/4.

Vingt projets étaient présentés.

Il a été procédé par éliminations successives.

En dernier lieu le Jury a décidé de confier l'exécution du monument aux auteurs du projet n° 10 (timbre de 0 fr. 01 c. dans un cercle).

Les auteurs de ce projet sont MM. Marion et Luces à Paris, pour l'architecture et M. Vermare, 23, avenue des Sycomores, à Paris, pour la sculpture.

Une prime de 2.000 francs, donnée par la ville de Lyon, sera attribuée, après ratification du Conseil municipal à l'auteur du projet n° 7 (L'homme et la République). L'auteur de ce projet est M. Lamotte, sculpteur à Parilly par Vénissieux (Rhône).

Deux primes de 1.000 francs chacune décernées par le Comité du monument Gailleton sont attribuées au projet n° 18 (Lyon), dont les auteurs sont M. Charles Meysson, 34, quai Gailleton, à Lyon, en collaboration avec M. Henri Garcin pour l'architecture et M. Aubert, 58, rue de la Charité, pour la sculpture, et au projet n° 11 (Lugdunum), dont les auteurs sont MM. Robert et Chollat, 12, rue de la Barre, à Lyon, pour l'architecture, et M. P. Devaux, 64, rue Bugeaud, à Lyon, pour la sculpture.

Dans l'ensemble, le Jury adresse de vives félicitations aux concurrents. Il a été frappé des efforts faits par les artistes, du mérite et de l'originalité des projets présentés.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 13 janvier 1908, il a été versé la somme de 250 francs, part réservée au Bureau de bienfaisance sur la somme de 1.000 francs versée précédemment par les enfants Bernard-Lévy.

Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain dépendant de la masse n° 137, aux Brotteaux. — Hospices civils de Lyon. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtenir l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 53 385 francs, dont 6 000 francs pour la cour commune, une parcelle de terrain, d'une superficie de 351 mètres carrés, située à l'angle N.-E. de l'avenue Duquesne et de la rue Vendôme, et dépendant de la masse n° 137, aux Brotteaux.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du 6e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du mardi 21 janvier 1908, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mercredi 29 janvier 1908, de 1 à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet de vente.

Avis d'adjudication.

Chemin vicinal ordinaire n° 77 a rue du Repos a. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon : 1° entre la rue de la Madeleine et le fort Lamothe ; 2° au Nord de l'avenue des Ponts, sur une longueur de 30 mètres. — Avis.

Mardi 11 février 1908, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, en un seul lot, des travaux désignés ci-dessus et évalués à 26.484 fr. 29 c.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées; elle sera tranchée en faveur du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur la série de prix annexée au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les frais d'affiches, de timbre, d'enregistrement, d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire et seront payés de suite.

Les cahier des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Demandes en autorisation de construire.

du 10 au 16 janvier 1908.

M. Quentin, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction de deux maisons chemin de Combe-Blanche, 61.

Mme Berliner, propriétaire : Construction d'un hangar cours Eugénie, 31.

Mme Mouterde, propriétaire : M. Pinet, architecte : Construction d'une maison rue Besson-Basse.

M. Pommier, propriétaire : M Pinet, architecte : Construction d'une maison chemin Saint-Denis-de-Itron, 78.

Digitized by Google

M. Grillat, propriétaire ; M. Pinet, architecte : Construction d'une maison rue Jean-Bart.

M. Champavier, propriétaire : Construction d'un entrepôt avenue Thiers, 146.

M. Jammet, propriétaire ; M. Boistard, architecte : Construction d'un hangar rue Garibaldi, 166.

Compagnie P.-L.-M., propriétaire : Construction d'un bureau à la gare des Brotteaux.

Compagnie P.-L.-M., propriétaire : Construction de divers bâtiments à la gare de la Part-Dieu.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

J'avais, en effet, usurpé la première décade de fructidor pour époque de la première, et la deuxième pour celle de la deuxième adjudication ; il paraissait important d'abréger le passage de la régie actuelle à une nouvelle régie, c'est le motif qui le déterminait à ne pas prolonger pendant un mois l'avis public des enchères, comme l'avait déterminé d'abord le Conseil municipal. Mais les dernières mesures que ma lettre du trois autorise pour garantir la régularité de la perception et la sûreté de la commune, dans l'intervalle qui peut s'écouler entre la notification de mon arrêté et la prise de possession de la nouvelle régie, font que les inconvénients qu'il s'agissait de prévenir ne sont plus à craindre ; d'un autre côté, je reconnais qu'il est d'une grande importance pour la ville de Lyon d'augmenter la concurrence des enchères, et par ce moyen les chances d'une adjudication plus favorable à la commune, et cette importance s'accroit encore par la considération des circonstances qui ont nécessité les mesures extraordinaires que j'ai cru devoir prendre dans le cours de cette discussion ; en conséquence, je trouverai bon, nécessaire même, si la première enchère a eu lieu le huit, que la deuxième et dernière, au lieu d'être ouverte la décade suivante, à dizaine, soit remise à deux décades, vu l'insuffisance du délai pour les soumissionnaires éloignés, ou s'il paraît convenable de ne point changer l'époque indiquée, je permets que la deuxième enchère soit suivie d'une troisième, également à dizaine, laquelle serait définitive ; cette triple adjudication est conforme aux usages anciens, et par là le premier vœu du Conseil municipal est rempli.

Le même soumissionnaire ajoute, que suivant un second avis de son correspondant, fondé de ses pouvoirs à Lyon, une clause insérée au cahier des charges et imprévue, portant que les cautionnements ne seront admis qu'autant qu'ils seraient constitués dans le département du Rhône même ou dans les trois départements les plus voisins, rendrait nulle les offres de la Compagnie dont les immeubles sont situés dans les départements de la Seine et de la Marne, cette clause d'exclusion serait d'autant plus préjudiciable au succès des enchères, qu'elle peut n'être pas particulière à la Compagnie Delaval. Les considérations personnelles relatives à la solvabilité des soumissionnaires et dûment motivées, ou l'insuffisance des garanties qu'ils produiraient seraient la seule inhabileté qui doit être reconnue ; pour les raisons que j'ai dites, il importe d'agrandir au lieu de restreindre la concurrence, et mon intention est que les cautionnements solidement constitués soient admis en quelque lieu que les propriétés soient situées.

Je vous invite, citoyen Préfet, à faire part de ces dispositions au président du Conseil municipal.

Signé : Chaptal.

Le Conseil après avoir mûrement délibéré sur le contenu de la lettre du Ministre, a pensé qu'il était de son devoir d'énoncer dans la présente délibération, avec la loyauté et la franchise qui doivent caractériser tous les actes de cette assemblée, les justes réclamations que lui dicte l'intérêt de la commune, bien persuadé que ces réclamations ne sauraient être désapprouvées par un Ministre dont les principes et l'administration sont au-dessus de tout éloge.

En conséquence, le Conseil a considéré que la clause du bref, par laquelle il avait exigé que les adjudicataires fussent obligés de fournir des cautions, qui posséderaient des immeubles dans l'étendue du département du Rhône ou dans les trois départements environnants, était fondée sur des motifs légitimes.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux en cours d'exécution

Service de l'Architecture. — Aménagement de bureaux.

Logement du garde du réservoir de Rillieux. — Réfection de parquet et établissement de trous d'aération.

Propriété municipale du Vernay. — Réparations des croisées et réfection de parquet dans le logement du jardinier.

Faculté des Sciences. — Réfection de la toiture du chenil.

Immeuble Morandy, avenue du Château. — Aménagement d'une classe.

Groupe scolaire, rue Tissot. — Installation d'une chambre pour le concierge.

Palais des Arts. — Installation d'un vestiaire et de grilles pour fermeture.

Ecole de garçons, rue de la Part-Dieu, 59. — Création de classe et d'une loge de concierge.

Travaux terminés dans la semaine

Entrepôt des décors, logement du concierge. — Réparations de propreté.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparations de propreté dans le logement du faisandier.

Bureau de placement pour dames. — Appartement de la directrice. — Réparations de propreté.

Groupe scolaire, place du Commandant-Arnaud — Réparation du logement d'un instituteur adjoint.

Orphelinat Chevrière. — Réparations de propreté.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Emile-Zola et rue Port-du-Temple. — Piquage de bordures de trottoirs en pierre de Villebois.

Rue Saint-Michel, 25. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Chevreul, avec retour rue des Asperges et rue Saint-Jérôme. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue Denton, entre l'avenue Félix-Faure et la rue de l'Abondance. — Pavage neuf en pavés d'échantillon de grès.

Avenue Félix-Faure, entre la place de l'Abondance et la rue Vendôme. — Mise en état de viabilité.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Place du Commandant-Arnaud, au droit du groupe scolaire. — Réfection de trottoirs en asphalte, (travaux momentanément suspendus)

Montée de Loyasse. — Rechargement des trottoirs en terre.

Rue des Macchabées. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée du Chemin-Neuf. — Réparations des trottoirs en asphalte.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Juvente, et rue Adelaïde-Perrin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue de l'Abondance, 18. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Boulevard de la Part-Dieu, entre les rues Paul-Bert et de l'Abondance. — Rechargement de la chaussée en pierres cassées de Brouilly.

Rue Saint-Michel, 23. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Passerelle Saint-Georges. — Epuisements dans les galeries d'amarrage, nettoyage et peinture des amarres

Pont du Palais-de-Justice. — Epuisements dans les galeries d'amarrages, nettoyage et peinture des amarres.

Canalisations : chemin des Dahlias ; ancien cimetière de la Guillotière.

Prises d'eau et branchements : rue Béchevelin, n° 95 ; rue Bonnet, 6 ; rue Vaudray, 7 ; rue de l'Annonciade, 2.

Service vicinal

Chemin vicinal n° 16 de Beraban. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix-Faure ; longueur 230 mètres.

Chemin vicinal ordinaire n° 54 de Corne-de-Cerf — Construction d'un égout de 1m38 sur 2m50 et de 1m10 sur 0m50, entre la rue d'Aubigny et la rue de l'Ordre ; longueur 306 mètres.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 19 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Badoz, Eugène, épicier, r. d'Egypte, 3.
Dlle Barné, Claudia, brod., q. St-Vincent, 31.
Bonvier, Antoine, empl., r. Sébast.-Gryphe, 140.
Dlle Prêle, Marie, empl., q. St Vincent, 21.
Damour, Pierre, empl., Oullins.
Dlle Emay, Marie, tir. de soie, r. I.-Colom., 10 *bis*.
Durand, Jean, couv. outilleur, c. Moncey 92.
Dlle Michelland, Marie, couturière, c. r. Bayale, 7.
Stutzmann, Louis, électricien, Lyon
Dlle Hoenstrasser, Louise, s. p., Couvet (Suisse).
Ferré, Louis, empl., m. de la Grande-Côte, 7.
Dlle Bourgey, A., empl., r. J.-Bapt.-Say, 26.
Rots Jean, empl., ch. des Pins, 161.
Dlle Fougé e, Reine, s. p., r. des Capucins, 25.
Vuaille, Félix, empl., q. de la Pêcherie, 14.
Dlle Collet, Jeanne, empl., m. Vaizelles 27.
Dahepport, A., artiste musicien, r. Terme, 16.
Dlle Verdu, Marie, s. p., m. St-Sébastien, 12.
Thibonnet, M., menuisier, r. Victor-Hugo, 47.
Dlle Cherrière, L., polisseuse, r. J.-d.-Plantes, 4.

ONZIÈME ARRONDISSEMENT.

Blanc, Louis, rentier, r. de l'Hôtel-de-Ville, 72.
Dlle Magee, Marie, négoc., r. Q.-Chapeaue, 5.
Buasy, Claude, facteur des postes, m. Rey, 2.
Dlle Favier, Françoise, cout., pl. Charité, 7.
Cinquin, Benoit, empl., r. St-Georges, 23.
Dlle Reinbold, Rose, empl., r. D.-Montbel, 13.
Vorni, Clair, empl., c. Charlemagne, 18.
Dlle Soffietti, Germaine, s. p , Sain-Bel (R.).
Bondot, Henri, tailleur, Sens (Yonne).
Dlle Point, Aimé, couturière, r. A.-Comte, 16.
Moulegnon, Jean, bijoutier, r. P.-Grillet, 32.
Dlle Granger, A., empl., q des Brotteaux, 28.
Hirary, Jean, comptable, s. Gambetta, 8.
Dlle Chomel, Marie, couter., c. Bayard, 30 bis.
Perrin, Louis, valet de chambre, c. du Midi, 19.
Dlle Nontous, Rosine, f. de ch., c. du Midi, 19.
Celle, Jean, retraité, Rillieux (Ain).
Vve Giraud, Reine, s. p., r. Laurencin, 14.
Uny, Marius, manœuvre, r. Charmettes, 131.
Dlle Monneret, Marie, cuisin., q. d'Occident, 1.
Michaud, Célestin, prépos. douan , r. Jarente, 5.
Dlle Friond, Marie, ensquetière, r. Franklin, 10.
Guelpe-Bonero, B., empl., q. Saint-Antoine, 37.
Dlle Fontaine, F., fem. de ch., c. du Midi, 40
Cuilleffroz, Jean, empl. P.-L.-M., q. Perrache, 19.
Dlle Meitre, Alphonsine, s. p., Séez (Savoie).
Frence, Etienne, chauff.-mécan., r. Revet, 31.
Dlle Deguerry, C , domestique, c. Sachet, 12.
Glandut, Joseph, jardinier, St-M.-de-Gourdan
Dlle Pernodet, Louise, s. p., r. Vaubecour, 92.
Guillard, G., empl. télégr., r. Lamartine prol.
Dlle Col, Marie, s. p., r. Bellecordière, 20.
Damour, Pierre, empl., Quillac.
Dlle Eany, M., tir. soie, r. I.-Colomès, 10 bis.
Dedoz, Eugène, épusier, r. d'Egypte, 2.
Dlle Barne, Claudia, brod., q. St-Vincent, 31.
Dupré, Claude, empl., gr. r. Guillotière, 16.
Dlle Rivier, Lucie, empl , r. Victor-Hugo, 92.
Maitre, Jean, empl , r. Mercière, 28.
Dlle Buffat, Louise, s. p., r. République, 93.
Tavernier, Jean, voyageur, r. Dubois, 49.
Dlle Grandjean, J., couturière, r. Dubois, 49.
Lachenal, Claude, boulenger, c. Bayard, 14.
Vve Mancloux, Virginie, s. p., q. Perrache, 91.
Taféry, Albert, empl., r. de la République, 43.
Dlle Paret, Marie, s. p., Pélussin (Loire).
Richard, Joseph, taill. de pierres, Genève.
Dlle Meynet, Marie, couturière, Genève.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Brener, Emile, teinturier, q. Vitriolerie, 91.
Dlle Antaillons, Marie, s. p., l'oujol (Héreull).
Chervet, Vincent, empl. P.-L.-M., sh Vivier, 26.
Vve Neyret, Marcelline, papet , av. de Saxe, 342
Cottarel, Jules, boulang , r. M.-d.-Port-au-Bois, 7.
Dlle Vellein, Marie, empl., Genas (Isère).
Gonnot, Aug , empl. trem., r. Boileau, 205.
Dlle Dubois, Jeanne, empl., r. Perrod, 8.
Lemonon, Adolphe, aide-maj. 1re cl., Belley (Ain).
Dlle Boedot, Françoise, s. p., r. Boileau, 200.
Abraham, Albert, repr. com., c. Lafayette, 142.
Dlle Joedet, Annette, s. p., c. Lafayette, 119.
Andrieu, Jean, ébéniste, r. Hosp.-Vieil , 17.
Dlle Timon, Pauline, ménagère, r. H.-Vieil., 17.
Arnaud, Jean, emeat , r. Vitriol, 18
Dlle Chambaretaud, Léonie, s. p., r. Voltaire, 16.
Barquetti, Alphonse, empl., gr. r. Guillotière, 67.
Dlle Poigeaut, Marie, couturière, gr.r. Guillot 67.
Bastion, Jeanny, carton., ch. Scaronne, 52 bis.
Dlle Forest, Françoise, ména., r. S.-Gryphe, 150.
Berne, Louis, cultiv., sh. Culattes prolongé.
Dlle Commenal, Joséphine, jard., ch. Vitriol., 93.
Bond, Claude, toura , av. de Saxe, 339.
Dlle Fournier, Marie, coutur., av. de Saxe, 332.
Bouvier, Ant., empl., r. S.-Gryphe, 110.
Dlle Pélé, Marie, empl., q. St-Vincent, 27.
Charbon, Louis, empl. P.-L.-M., sh. Culattes, 2.
Dlle Polleron, Jeanne, s. p , Vienne (Isère).
Debreuil, Eugène, empl P.-L.-M., r. de l'Eglise, 9.
Dlle Portalier, Jeanne, s. p., Marcilly-d'Azerg.
Desgoutte, Stanislas, empl. com., r. P.-Berl, 45.
Vve Thibaud, s. p , c. Gambetta, 312.
Dupré, Claude, empl., gr. r. Guillotière, 16.
Dlle Rivier, Lucie, empl., r. Vict.-Hugo, 92.
Girond, Pierre, repréa. com., Cours (Rhône).
Dlle Durand, Feroende, tuatit., gr. r. Guillot., 126.
Guillard, Guillaume, empl. télég. r. Lamartine pr.
Vve Pecollet, s. p., r. Bellecordière, 20.
Guillemond, P , chauff., Pt-Salomon (Hte-L).
Dlle Blanc, J., domest., Pt-Salomon (Hte-L.).
Henry, Jean, comptable, c. Gambet.e, 8.
Dlle Chomet, Marie, c. Beyard, 30 bis
Letreille, Philippe, manœuvre, r. Sébastopol, 79.
Dlle Sibué, Marie, journalière, r. Sébastopol, 79.
Lescercelle, Louis, boucher, c. Lafayette, 308.
Dlle Ameux, Marie, cuisin., c. Lafayette, 316.
Mermet, Jean, fraiseur, r. Asperges prol , 105.
Dlle Rey, Agathe, tiss. en soie, Vienne (Isère).
Montageon, Jean, bijoutier, r. P.-Grillet, 32
Dlle Granger, C , empl , bd des Brotteaux, 29.
Morel, François, serrurier, r. H.-Vieillards, 27.
Dlle Foansard, M., cravatière, r. Tramassac, 52.
Retz, Jean, ampl., ch. des Pins, 101.
Dlle Foogère, Reine, s. p., r. des Capucins, 25.
Vernet, Léon, empl., r. Paul-Bert, 358.
Dlle Cherblanc, Georgette, brod., Villeurbanne.
Desportes, H., voy comm., c. Gambetta, 4.
Dlle Camus, Félicie, s. p., pl Raspail, 4.
Montzer, Te., empl. comm., av. Félix-Faure, 29.
Vve Billiet s. p , av. de Saxe, 341.
Boillez, Pierre, dentiste, r. Servieat, 10.
Dlle Poisson, Marie, s. p., av. de Saxe, 221.
Collomb, Jean, empl. d'adm., r. Ste-Jeanne, 6.
Dlle Monteil, Louise, empl., r. Servieal, 55.
Durand Jean, o. outilleur, r. Moncey, 92.
Dlle Michellaud, Marie, coutur , r. Royale, 7.
Germain, Emile, mécon., r du Dauphiné, 36.
Dlle Germain, Sophie, s. p , Paris.
Seignorlay, Victor, traceur, r. Madeleine, 45.
Dlle Naigeon, C., autotuère, r. d'Avignon, 36.
Vercelli, Bernard, cordonnier, r. Dunoir, 91.
Dlle Ciancio, Jeanne, s. p., St-Claude (Jura).

QUATORZIÈME ARRONDISSEMENT.

Derthier, Laurent, empl , r. Poilleron, 17.
Dlle Poisot, Elise, dévid., r. M.-Gérando, 10.
Martinet, Alphonse, maçon, r. Belfort, 4.
Dlle Mandy, Marie, f. de ch., Trévoux (Ain).
Dayot, Pierre, boulanger, Passy (Hte-Sav.).
Dlle Frappas, J., domest., Passy (Hte-Sav).
Favier, L , teintur p. soieries, r. Actionnaires, 9.
Dlle Avril, Jeanne, s. p., M.-Alfort (Seine).
Fanelli, Charles, coupeur, r. Parfait-Silence, 1.
Dlle Carnot, Louise, coutur., gr r. Cr.-Rousse, 85.
Deix, Antoine, passementier, r. d'Ivry, 37.
Dlle Courbon, Marie, ourdisseuse, r. d'Ivry, 37.

QUINZIÈME ARRONDISSEMENT.

Barnaud, Jean, cultiv., St-Nizier-s-Charlieu (L.).
Dlle Boussaud, A., domestiq , m. des Anges, 7.
Bertrand, Joseph, ingéo.-constr., la Sône (Isère).
Dlle Benon, Ant , ch. St-Just à St-Simon, 20.
Breton, Pierre, empl., r. St-Cyr, 50.
Dlle Eynard, Antoinette, empl., r. St-Cyr, 50.
Broyer, François, empl. P.-L.-M., r. St-Cyr, 31.
Dlle Deschamps, Ant., cultiv., Feillens (Ain).
Croisy, Claude, meunier, r. St-Cyr, 31.
Dlle Ducros, Jeanne, ménag , r. St-Cyr, 86.
Gondel, Claude, empl. Charpié, r. des Farges, 1.
Dlle Georges, J., journal., ch Demi-Lune, 158.
Gauthier, Ant., empl. d'usine, r St-P.-Vaise, 42.
Dlle Darthier, M , empl., r. St-P.-Vaise, 42.
Geicheo, Romain, gantier, r. Laporte, 27.
Dlle Paris, H , tisseuse gants, r. St-P.-Vaise, 56.
Lee, Jean, comptable, ch. St-Simon, 18.
Dlle Gruet, Amélie, s p., r. St P.-de-Vaise, 37.
Meimet, M., cultivateur, St-Jean-le-Vieux (Ain).
Dlle Pacaud, Fr , domestiq., q. Archevêché, 25.
Pégourié, J., soldat de 38e infant., Aurillac (Cant.)
Dlle Vere, Anais, ménag., q. Fulchiron, 45.
Perret, Paul, mécanic , r. des Tanneurs, 2.
Dlle Lue, Marie, coutur., ch. S.-Simon, 19.
Michard, Jean, tisseur, Bussières (Loire).
Dlle Berthelier, Marie, s. p , pl. du Change, 3.

SEIZIÈME ARRONDISSEMENT.

Derès, Ricardo, repr. comm., r. Robert, 30.
Dlle Borel, M.-Joséphine, s. p., r. Cuvier, 27.
Cosle, Julien, doct.-méd , Bridoire (Savoie).
Dlle Dudon, Elisa, s. p., r. P.-Corneille, 21.
Pilon, Louis, métallassier, r. Deguesclin, 133.
Dlle Vachaud, Marie, cuisin., r. Créqui, 145bis.
Perrachon, P.-Marie, empl., r. Montbernard, 29.
Dlle Marquis, Louise, s., p., r. des Passents, 26.
Goulet, Claude, cultivat., Charvieux (Ain).
Dlle Miquel, M.-Ernestine, s. p , q de l'Est, 11.
Bouchard, Jean, horticulteur, r. Sully, 95.
Dlle Bernaud, E , repose , Eyzin-Pinet (Isère).
Bretun, Pierre, empl., r. St-Cyr, 50.
Dlle Eynard, Berolie, empl., r. St-Cyr, 59.
Colombat, Louis, apprêteur, r. Bugeaud, 97.
Dlle Guermonprez, L., o. en soie, r. Cuvier, 132.
Communel, Fr., typogr , r. Pierre-Corneille, 47,
Dlle Veyrand, Alix, papetière, r. Dussaussoy, 4.
Deeis, Philibert, empl., r. Montgolfier, 73.
Dlle Brelié s, Anne, s p , Corsavaix (S.-et-L.).
Durand, Benj , coiffeur, bd des Brotteaux, 68.
Dlle Page, Louise, empl., r. de Sese, 129.
Dussert, Paul, empl. comm., r. P.-Corneille, 49.
Dlle Blanchet, J., empl. soierie, r. Fénelon, 92.
Plondin, Fr , imp. étoffes, r. Montgolfier, 73.
Vve Johanny, R., coiffeuse, r. Montgolfier, 73.
Hugonnier, Jean, tapissier, Dakar (Sénégal).
Dlle Chenavier, Fr., cuisin., r. Bugeaud, 124.
Ivrard, Mathieu, marbrier, r. Tête-d'Or, 61.
Dlle Tavel, Marie, s. p., r. Tête-d'Or, 91.
Lancelot, André, nordonnier, r. Cevier, 136.
Dlle Mourey, Jeanne, s. p., Oullins (Rhône).
Follot, Claude, chauffeur, r. Tête-d'Or, 66.
Dlle Barlaud, A., cuisin., Col.-de-Mt-d'Or
Pernoud, A., e. P.-L.-M., Annemasse (Hte-Sav).
Dlle Gay, Zoé, f. de chemare, av de Saxe, 93.
Richard, Alphonse, ajusteur, gr. r. C.-Rousse, 85.
Dibille, Pier e, jardinier, St-Etienne (Loire).
Dlle Paclet, Marguerite, s. p., c. Lafayette, 15.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 12 au 18 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Booro, garçon de peine, r. Crimée, 18.... f.
Thévenia, s. p., q. St-Vincent, 46..... f.
Montmasson, empl., pl. des Terreaux, 9.... f.
Poillon, empl., r. Longue, 9..... m.
Péclié, tailleur d'habits, r. Malet, 9 ..... m.
Muzelle, papetier, r. Imbert-Colomès, 24... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Dupond, ing. chimiste, r. Dle-Hélène, 41... m.
Vetard, garçon boucher, r. Villeroi, 45 ..... m.
Barcellino, cordoo.. gr. r. Guillotière, 81... m.
Lauhépin, manœuvre, r. L.-Guérin, 86..... m.
Dimarchey, empl., r. Jean-de-Tournes, 7 .. f.
Santini, plâtrier, sh des Pins, 165..... m.
Borney, tôlier, r. des Charmettes, 127..... f.
Mellet, manœuvre, r. du Souvenir, 95 ..... m.
De Morand, propriétaire, pl. Carnot, 9..... m.
Charital, manœuvre, Villeurbanne ..... m.
Sordet, typographe, r. Vaudrey, 19.. .... f.
Coutant, voiturier, r. Mere-A.-Petit, 41..... f.
Burdet, charpentier, r. Louis-Blanc, 73 .... m.
Aurelle, forgeron, r. Louis-Blanc, 75..... m.
Delaigue, empl., r. Casimir-Perier, 38..... f.
Feboilloe, m. de journaux, r. Grenette, 25.. m.
Blanc, laitier, c. du Midi, 3..... f.
Charpin, boucher, r. des Marronniers, 6.... m.
Vinud, dessinateur, pl. de la République, 53. m.
Dublanchet, sablonnier, r. de Fleurins, 8.. m.
Hoond, manœuvre, av. F.-Faure, 122 ..... f.
Pierioz, g boulenger, r. d. Asperges, 183... f.
Pierioz, g. boulanger, r. d. Asperges, 191.. f.
Dunet, manœuvre, av. Félix-Faure, 193.. m.
Martboed, empl. P.-L.-M., r. de Béguin, 5. f.
Dufoer, ejesteur, Oullins..... m.
D'Urgevel-Dubouchet, exp., r. Dehamel, 6... m.
Charret, peintre plâtrier, r. Mooonie, 2..... m.
Geiral de Serézin, doct , r. d'Auvergne, 6.. f.
Bailly, commis des postes, r. Ravet, 20.... f.
Girollier, manœuvre, Oullins..... m.
Morelon, ouvr. boulenger, Villeurbanne ... m.
Lene, cultivateur, Soucieu-en-Jarret ..... f.
Sublet, voiturier, Saint-Fons (Rhône)..... m.
Bugnone, manœuvre, r. Bellecombe, 92 .... f.
Bontoux, geaderme, r. Ste-Hélène, 9..... f.
Ray, empl. P.-L.-M., r. du Colombier, 9... f.
Bruno, brodeur, r. Paul-Bert, 118 ..... f.
Dubelt, manœuvre, r. Dugas-Montbel, 30.. f.
Reyaier, lithographe, r. des Célestins, 9 .. m.
De Pertunis, mouleur, r. de la Platière, 11.. m.
Bossy, laitier, r. Auguste-Comte, 43..... m.
Gendon, manœuvre, r. Fraternelle, 12 bis... m.
Pointet, appréteur, ch. de Bareban, 197.... m.
Segain, meunier, r. Bourdy, 3..... m.
Berthet, clerc d'huissier, r. de la Barre, 12. m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bourgin, boulanger, r. H.-des-Vieillards, 33 f.
Veuillet, mécanicien, rte de Genas, 56..... m.
Eyraud, md primeurs, av. de Saxe, 223.... f.
Priez, o. en chaues., r. St-Antoine, 18..... m.
Bret, maçon, r. Charpenay, 25..... m.
Latterel, cordonnier, gde r. Monplaisir, 80. m.
Vigne, m. ferrant, r. Marseaud, 56..... m.
Moreslie, journalier, r. Monsey, 115..... m.
Buland, empl télégr., r. du Béguin, 43 .... m.
Abadie, peintre, r. St-Michel, 24..... f.
Grel, empl., r. Voltaire prol., 14..... f.
Bernard, comptable, r. Boileau, 185..... m.
Lebrat, revendeur, r. Mazenod, 61..... m.
Gautbier, négoc., q de la Guillotière, 15.. f.
Larue, maçon, r. Moncey, 19 ..... m.
Paillasson, empl., r. de la Vigilance, 4..... f.
Martelat, cocher, ch. de le Colombière, 6... m.
Gros, décolleteur, r. Garibaldi, 163..... f.

Digitized by Google

Roccax, manœuvre, rte de Vienne, 41..... m.
Champorie, épicier, r. de la Rize, 59..... f.
Favre, voiturier, r. Mazenod, 46..... m.
Moine, emball., r. de la Part-Dieu, 12..... f.
Rous, industriel, e. Gambetta, 118..... f.
Schultz, empl., r. Chevreul, 30..... m.
Clocher, empl. tramw., rte de Genas, 54... f.
Rais, o. en chauss., gr. r. Guillotière, 171. f.
Ricault, lithographe, r. Duguesclin, 541.... f.
Martin, jardinier, ch. des Platanes, 9..... f.
Levanti, empl., r. Servient, 99..... m.
Fournier, cocher, rte de Vienne, 139..... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Comte, cordonnier, ch. du Repos, 11..... f.
Noel, docteur, r. Desaix-Rochereau, 97..... m.
Biron, boucher, r. Villeneuve, 4..... m.
Carnat, coiffeur, gde r. St-Rousse, 86..... m.
Zeiger, empl., r. Desaix-Rochereau, 19.... f.
Bourjallat, ingénieur, bd St-Rousse, 95 .. f.
Cortel, teinturier, r. des Entrepôts, 16..... f.
Clerin, tisseur, r. Gigodot, 12..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Poncet, fab. soieries, ch. du Poat-d'Alaï, 4. m.
Maurel, marchand charbons, r. St-Jean, 60. m.
Chouos chauffeur, r. St-Georges, 122..... m.
Fraoquet, camionneur, r. Joufroy, 9..... f.
Cluse, menuisier, r. l'Oiseliere, 9..... m.
Flori, empl., chemin de Choulans, 97..... m.
Guerre, serrurier, r. Roquette 15 bis..... f.
Borgat, empl. de banque, m. des Epies, 3.. f.
Blondet, menuisier, r. St-Pierre-de-Vaise, 94. m.
Ponnonnet, tapissier, ch. des Gr.-Terres, 47. f.
Brun, camionneur, r. Bourdonnais, 91..... m.
Rouffy, maçon, r. Pyramide, 73..... m.
Mayery, chauf. P.-L.-M., r. de la Claire, 31 bis. m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Aynard, banquier, bont. du Nord, 29..... f.
Bisch, professeur, r. Cuvier, 47..... f.
Cavelier, teinturier, r. de Sèze, 31..... m.
Cavenier, empl., r. Massena, 90..... f.
Diege, empl., r. Garibaldi, 101..... f.
Rastagnat, empl., r. Montgolfier, 83..... m.
Bory, coiffeur, r. Cuvier, 26..... f.
Chabert, épicier, r. Cuvier, 14..... f.
Périer, représentant, r. Boileau, 67..... f.
Foncelle, représentant, r. Tabermann..... m.
Maynard, comm. en s., r. Tronchet, 24..... f.
Gallay, boucher, c. Lafayette, 17..... m.
Gris, ingénieur, av. de Saxe, 97..... f.
Fradai, fumiste, r. Crillon, 21..... m.
Chais, empl., r. Sully, 91..... f.
Galleszi, tourneur, rue Bellecombe, 91..... f.

Décès du 12 au 18 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Macrin, teinturier, 59 a., r. de la Vieille, 4.
Bertbuit, soldat 39e inf., 21 a., hôp. Villemanzy.
Barrier, M.-Benoite, s. p., 96 a., r. d'Alsace, 15.
Hengel, tailleur, 69 a., r. Pierre-Blanc, 13.
Delaigue, empl., 53 a., r. de Fargues, 5.
Vve Desmard, e. p., 71 a., r. Vieille-Monnaie, 43.
Vve Ruer, s. p., 90 a., r. de la Martellière, 7.
Vve Douréon, e. p., 70 a., m. St-Sébastien, 97.
Vve Goain, s. p., 66 a., r. de la Vieille, 7.
Dupuy, manœuvre, 53 a., r. des Fantasques, 2.
Vve Feure, e. p., 91 a., r. Rivet, 19.
Ep. Dupoizat, fleur., 95 a., r. T.-Claudionnes, 41.
Jouano, e. p., 79 a., r. Lemot, 2.
Anglois, s. p., 66 a., pl. Sathonay, 5.
Guillermain, tisseur, 65 a., r. Bodin, 9.
Rivière, tailleur, 81 a., r. Groboa, 4.
Harel, pensionnaire, 79 a., r. Lanterne, 13.
Ep. Glasson, s. p., 48 a., r. Romarie, 31.
Cottet, religieuse, 54 a., r. des Chartreux, 20.
Ep. Henriet, concierge, 75 a., q. St-Vincent, 80.
Estivin, Rosine, e. p., 95 a., r. Tourret, 16.
Ep. Eatremont, s. p., 42 a., q. St-Vincent, 9.
Hérauô, s. p., 80 a., q. St-Vincent, 53.
Dufour, horloger, 22 a., r. Ph.-Delorme, 1.
Vve Dumillier, s. p., 91 a., m. des Carmél, 20.
Cottet, Eug.-Marius, militaire, 51 a., b. Villemanzy.
Moyroux, J.-B.-Claude, tisseur, 61 a., m. G.-Côte, 9.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Lancin, 1 mois, r. de Vendôme, 289.
Odin, 19 jours, Irigoy (Rhône).
Ep. Soulier, couturière, 46 a., r. Mercière, 79.
Joubert, march. de q.-sais., 59 a., r. Ste-Jeanne, 4.
Mestelin, cultiv., 94 a., Lupé (Loire).
Ep. Richon, s. p., 34 a., r. Dubois, 11.
Lély, 14 a., r. d'Auvergne, 19.
Jusseau, domest., 20 a., c. Gambetta, 196.
Ep. Goy, tailleur, 56 a., r. Vauban, 37.
Morelot, terrassier, 42 a., Grigny (Rhône).
Guillard-Debrost, s. p., 72 a., Bagnols (Rhône).
Lussiana, repasseuse, 33 a., r. de Crillon, 71.
Genoux, 9 mois, r. Centrale, 52.
Neany, comptable, 40 a., r. Vaubecour, 11.
Riool, dir. d'usine, 57 a., Guilins (Rhône).
Vve Chollet, s. p., 77 a., q. St-Antoine, 39.
Vve Gelas, rentière, 80 a., quai d'Occident, 1.
Graejon, rentier, 87 a., r. Vaubecour, 22.
Bordone, 11 mois, q. de l'Archevêché, 53.
Guédon, s. p., 77 a., petits rus de Cuire, 1.
Etoud, 3 mois, r. St-Victor, 2.
Sokol, 8 mois, r. de la Poulaillerie, 9.
Vitteaud, 51 mois, r. Ney, 46.
Vve Massol, déb. de tabacs, 79 a., pl. Carnot, 3.
Genin, frère hosp., 58 a., r. de la Charité, 1.
Tegele, terras., 39 a., r. Montesquieu, 37.
Pitteud, s. p., 90 a., r. de la Liberté, 1.
Novet, tourneur, 49 a., r. P.-Bert, 301.
Falquero, 11 mois, r. de la Vierge-Blanche, 11.
Ep. Guillon, e. p., 87 a., r. Duhamel, 9.
Saintovant, s. p., 79 a., place Bellecour, 7.
Ep. Richard, journal., 95 a., q. de la Charité, 3.
Vve Guillot, piq. de bot., 61 a., r. Rabelais, 15.
Plasté, journal., 63 a., Tonssieu (Isère).
Mayade, journal., 62 a., r. Tourret, 9.
Chapot, 1 jour, r. P.-Bert, 26.
Clément, 1 a., pl. Colbert, 6.
Ep. Moutet, s. p., 41 a., r. Desgrange, 21.
Théron, 2 a., r. Bossuet, 29.
Blanc, 1 mois, r. Juiverie, 20.
Hugon, maître de platte, 69 a., r. Ste-Hélène, 29.
Mens, rentière, 95 a., r. Sala, 20.
Ep. Prière, e. p., 70 a., r. Condé, 23.
Bois, 3 a., r. Rave, 18.
Vitteaud, 9 a., r. Ney, 49.
Larmy, 3 a., r. Boileau, 149.
Jeaneol, 3 mois, c. Lafayette, 191.
Rocoette, concierge, 35 a., pl. Bellecour, 5.
Ep. Fournier, ménag., 45 a., Givors (Rhône).
Vve Saubet, cultivatrice, 60 a., Irigny (Rhône).
Bettendorffer, ména., 41 a., Ste-Foy-l'Arg. (Rhône).
Ep. Branche, concierge, 56 a., r. de Gerland, 3.
Tabourean, 15 mois, r. Denuzière, 3.
Morache, 19 mois, r. Pavet, 31.
Vve Palla, rentière, 69 a., pl. Ampère, 6.
Rehout, 13 a., chemin des Balmcôtres, 9.
Marthoud, 2 jours, r. du Béguin, 5.
Raquin, journalière, 33 a., r. Boileau, 52.
Ilaas, manœuvre, 29 a., r. Pont Bert, 125.
Villevieille, manœuvre, 28 a., r. Moncey, 11.
De Pierre de Bernis, rentière, 49 a., r. Ad.-Perrin, 9.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Saunier, J.-M., man., 59 a., r. d'Ilay (eaux, 145.
Vve Comba, meulin., 95 a., r. Sébastopol, 43.
Granger, journalier, 75 a., r. Vaubecour, 50 bis.
Faure, rentier, 75 a., route de Genas, 159.
Reymond, 19 mois, r. Clos-Suphon, 2.
Dubost, domest., 26 a., av. Bertuelot, 15.
Planet, empl., 63 a., r. Jaltc, 22 bis.
Vve Jeanton, ménagère, 67 a., r. Rabelais, 96.
Ep. Tuset, ménagère, 31 a., r. Valensent, 12.
Girand-Bit, m. prim., 41 a., g. r. Guillotière, 112.
Leroche, of. d'ad. en r., 53 a., r. d'Avigeon, 45.
Vve Sujobert, e. p., 81 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vve Bertoa, e. p., 78 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vve Rigaud, s. p., 99 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Grasset, serrurier, 50 a., route de Vienne, 23.
Canque, 11 m., r. François-Garcin, 14.
Vve Morand, s. p., 91 a., ch. de l'Asile, 9.
Ep. Guérin, ouv. aux lab., 47 a., r. Parmentier, 4.
Petry, ajusteur, 53 a., av. Félix Faure, 14.
Maréchal, retraité, 73 a., r. Rachais, 16.
Vve Gautbier, e. p., 83 a., r. Davout, 2.
Barruel, armurier, 33 a., g. r. Guillotière, 150.
Bret, 2 j., r. Cherpenay, 26.
Giraud, retraité, 69 a., Meximieux (Ain).
Poilierre, s. p., 79 a., Oullins (Rhône).
Teillon, représent., 65 a., g. r. Monplaisir, 186.
Vve Verneret, blanch., 56 a., r. Ribood, 20.
Vve Rollie, e. p., 51 a., r. Darvieat, 39.
Tillier, 1 m., r. Montesquieu, 31.
Vve Geoffray, e. p., 56 a., r. Séb.-Gryphe, 98.
Cautif, rentier, 81 a., r. des Platanes, 15.
Cullemard, typog., 59 a., r. Montesquieu, 61.
Poire, retr. milit., 99 a., r. Victor-Hugo, 7.
Ep. Guyon, ménagère, 36 a., ch. de Gerland, 79.
Vve Commoy, e. p., 76 a., r. Moncey, 112.
Mailley, of. en ret., 69 a., r. de Marseille, 93.
Mayer, cafetier, 48 a., e. Gambetta, 31.
Gabbiati-Tempra, stat., 59 a., g. r. Guillotière, 91.
Vve Planchon, ménag., 70 a., r. Montesquieu, 50.
Roset, g. de la paix, 46 a., r. Voltaire, 39.
Vve Lalicbe, s. p., 78 a., r. Turenne, 11.
Vve Dupard, e. p., 75 a., c. Gambetta, 8.
Chevarin, m. de charb., 54 a., r. de Vienne, 162.
Reppelin, charp., 51 a., q. Gare-d'Eau, 12.
Cassile, s. p., 77, a., c. Liberté, 61.
Vve Clair, ménagère, 66 a., r. Roposte, 15.
Boyer, 5 mois, av. Berthelot, 131.
Chapuy, cafetier, 75 a., b. Parc-d'Artillerie, 10.
Henry, chauffeur, 52 a., r. Pasteur, 42.
Vve Néollier, s. p., 98 a., r. Villette, 45.
Arthaud, hôtelier, 39 a., r. Pasteur, 19.
Genoud, s. p., 21 a., r. Thibaudière, 33.
Schneider, s. p., 71 a., r. Servient, 5.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Brochet, ménagère, 53 a., r. T.-Claudiennes, 53.
Rey, fact. instruments, 53 a., r. Roquette, 121.
Krumb, menuisier, 50 a., r. de Sèze, 92.
Bouchard, dévideuse, 51 a., c. Imb.-Colomès, 19.
Gous, coquetière, 49 a., pl. Tabareau, 22.
Brossette, s. p., 71 a., r. Vaucanson-Couturier, 6.
Reiff, tisseur, 70 a., pass. du Gaz, 1.
Brunet, tisseuse, 65 a., m. Rey, 16.
Noudet, ménagère, 72 a., r. St-Blandan, 26.
Moussier, passementier, 36 a., r. de l'Alma, 14.
Pavet, tisseur, 41 a., b.l Croix-Rousse, 159.
Biron, 1 j., r. Villeneuve, 4.
Sain-juin, tisseuse, 80 a., r. V.-Couturier, 17.
Reverdy, s. p., 71 a., r. Sully, 79.
Cuinet, s. p., 93 a., r. de l'Enfance, 43.
Codol, s. p., 77 a., r. Cde Joseph-Bonnet, 18.
Me.met, s. p., 88 a., m. Rey, 14.
Drumillon, manœuvre, 58 a., r. Coste, 19.
Royet, contur., 45 a., r. du P.-Silence, 11.
Bigot, propriétaire, 82 a., r. Villeneuve, 12.
Vaillend-Ducret, s. p., 70 a., r. de l'Enfance, 43.
Temporal, boucher, 69 a., r. de Mail, 23.
Dret, e. p., 76 a., gr. r. Croix-Rousse, 17.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Grataze, Marie, e. p., 59 a., q. Pelchiron, 7.
Vivet, teinturier, 44 a., r. Tolosane, 7.
Pourrat, rentière, 85 a., r. Fosnés-de-Trion, 14.
Rose, manœuvre, 45 a., r. des Jardins, 1.
Vve Colo, h. M., s. p., 89 a., ch. Grenouilles, 14.
Billaud, J., s. p., 76 a., ch. des Grenouilles, 14.
Ep. Vernoux, ménagère, 35 a., r. Dîvisière, 6.
Vve Chirot, M., e. p., 77 a., r. Tramassac, 19.
Noiraux, Marguerite, 21 j., r. Juiverie, 21.
Ep. Michel, ménagère, 46 a., q. de Serin, 45.
Vve Bourdere, s. p., 65 a., ob. Q.-Maisons, 41.
Paillaret, menuisier, 67 a., r. St-Georges, 122.
Colombet, A., 11 m., r. St-Pierre-de-Vaise, 48.
Camoisson, E., s. p., 59 a., ch. Francheville, 136.
Magen, Léopold, 1 a., r. Soufflot, 3.
Ep. Billard, blanch., 58 a., ch. Demi-Lune, 147.
Besson, rentier, 93 a., r. des Anges, 19.
Bain, cultivateur, 64 a., Jons (Isère).
Bichat, cultivateur, 94 a., St-Paul-Trax (Ain).
Pelle, fondeur, 18 a., q. de Vaise, 21.
Faissol, prof. de musique, 55 a., r. Prêtres, 23.
Vve Duret, s. p., 90 a., r. l'Observance, 17.
Robellet, épicier, 32 a., Meyzieu (Isère).
Bernard, religieuse, 39 a., av. Valioud, 19.
Barrachin, e. p., 75 a., ch. de Francheville, 136.
Ep. Ricard, ménagère, 72 a., r. V.-Renversé, 4.
Perrin, P., empl., 56 a., r. Dourbonnais, 1.
Ep. Morel, Mar.-Fort., ménag., 98 a., r. Nérard, 1.
Ep. Devaux, Jean.-Mar., s. p., 39 a., r. Monteaq., 15.
Ep. Ranfaing, Ch., mén., 41 a., pl. de l'Antiq., 1.
Ravinet, Ant., e. p., 93 a., ob. d. Grenouilles, 14.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Boniseon, tôlier, 35 a., r. de Sèse, 103.
Ep. Tournier, contur., 43 a., av. Noailles, 51.
Vve Mousset, rentière, 79 a., r. Malesherbes, 83.
Vve Dalmry, e. p., 75 a., r. F.-Jacquier, 35.
Baudin, Renée, 3 a., r. Félix-Jacquier, 25.
Ep. Varreau, couturière, 38 a., r. de Sèse, 27.
Tournier, lusp. pp. d'ass., 91 a., bd du Nord, 90.
Le Doucher d'Emiévi le, 49 a., r. Vendôme, 98.
Saiyn, chauffeur, 40 a., r. Duguesclin, 41.
Vve David, e. p., 79 a., r. Duquesne, 41.
Roche, cartonnier, 91 a., av. de Saxe, 79.
Vve Dejoux, a. p., 94 a., r. P.-Corneille, 99.
Vve Serve, rentière, 80 a., c. Morand, 99.

Mouvement de la Population

du 8 au 14 Janvier 1908.

Nombre de mariages contractés.....		56
—	divorces enregistrés.....	8
—	naissances légitimes.....	131
—	— illégitimes.....	43
—	décès.....	196
—	mort-nés.....	7

Digitized by Google

ANNONCE LÉGALE

Elargissement de la rue Janin. — Acquisition de terrain.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates des 16 et 23 décembre 1907, reçu Me Delorme, notaire à Lyon, la ville de Lyon a acquis pour cause d'utilité publique, de :

M. Auguste-François-Marie Boutan, directeur de la Compagnie du Gaz de Lyon, demeurant à Lyon, quai des Celestins, 3, agissant tant en sa dite qualité que comme administrateur de ladite Compagnie et en outre en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Compagnie du Gaz de Lyon, Société anonyme au capital de 14 millions de francs dont le siège est à Lyon, quai des Célestins, 3, aux termes de la délibération prise dans sa séance du 22 novembre 1907 ;

Une parcelle de terrain d'une superficie de 6 m. 84 d. carrés située à Lyon, rue Janin au droit du n° 13 en échange avec une soulte de 457 fr. 56 à la charge de la Compagnie du Gaz de Lyon d'une parcelle de terrain communal d'une superficie de 32 m. 26 d. carrés situé à l'angle des rues Janin et de Belfort, ledit échange conclu en vue de la rectification de la rue Janin.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle cédée par la Compagnie du Gaz de Lyon dont il s'agit.

Lyon, le 13 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 17 janvier 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22	70		23	50
— du pays, autres provenances indigènes	—	23	50		24	50
— de Russie	—	30	»		31	»
— d'Amérique	—	32	»		33	»
— provinces danubiennes	—	»	»		»	75
— des Indes	—	»	»		»	»
— dur	—	06	»		29	»
Seigle	—	18	00		19	»
Orge de brasserie	—	20	»		21	»
— de mouture	—	19	25		19	»
Maïs	—	00	»		21	»
Sarrasin	—	20	»		01	»
Avoine nouvelle	—	18	50		19	50
Haricots bl. de Bourgogne	—	31	»		38	»
— nains de Hongrie	—	29	»		30	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	48	50		49	50
— — rondo.	—	43	50		44	00
Son	les 100 kil.	10	75		13	»
Fécule indigène	—	30	»		07	»
Riz de l'Inde	—	37	»		41	»
Riz du Japon	—	46	»		48	»
Riz de Saïgon	—	07	50		08	»
Rizon du Piémont écumé	—	49	51		51	50
— glacé	—	49	»		34	50
— — Caroline	—	00	50		02	50

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	00	»		80	»
— 1 choix	—	01	»		70	»
— marchandes	—	56	»		09	»
— irrégulières	—	48	»		60	»
Semoule	—	45	»		70	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de Provence nouvelles	les 100 k.	145	»		170	»
— vieilles		125	»		135	»
— d'Amérique		»	»		»	»
de luzerne de Provence nouvelle		145	»		170	»
— vieilles		125	»		135	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»		»	»
Graines de colza ou navette	—	43	»		44	00
— de sainfoin	—	35	»		50	»
— de vesces	—	22	»		25	00

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	50		12	»
— de pays	—	10	50		11	»
Paille de froment	—	5	»		6	»
— de seigle	—	6	50		7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	130	»		050	»
— à la princesse		140	»		180	»
Raisins de Corinthe	—	30	»		35	»
— de Malaga	—	11	50		10	»
Figues de Bongie	—	38	»		42	»
— de Cosenza		01	»		00	»
Prunes d'Ente		100	»		110	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	66	»		67	»
— coupé régulier		06	50		74	»
— irrégulier	—	05	»		66	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	45	»		66	»
— semoule	—	60	»		00	»
Sucre cristallisé indigène		07	»		72	»
— exotique	—	50	»		60	»
Sirop de glucose 44 degrés		05	»		03	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	340	»		330	»
— Mysore	—	345	»		340	»
— Santos	—	045	»		190	»
— Java vert	—	300	»		350	»
— jaune	—	310	»		400	»
— Démérari		320	»		360	»
Café de Haïti nature	—	005	»		050	»
— trié	—	050	»		300	»
— Guadeloupe habit.	—	330	»		330	»
— — bonifieur	—	340	»		360	»
— Moka	—	353	»		400	»
Café Porto-Rico	—	320	»		340	»
— Cuba Lavé et coupé formes grand	—	290	»		025	»
— — — petit grain	—	275	»		290	»
— Bahia	—	240	»		245	»

Cacaos

Cacao Maraguan-Para	les 100 k.	395	»		405	»
— Carraque et Carupano		380	»		410	»
— Puerto-Cabello		440	»		560	»
— Guayaquil	—	090	»		400	»
Cacao Trinitad	les 100 k.	370	»		383	»
— Martiniq. et Guadel.	—	355	»		360	»
— Bahia préparé	—	060	»		370	»
— Haïti	—	345	»		355	»
— Samana et Sanchez	—	355	»		360	»

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»		»	»
— Tellichéry	—	»	»		»	»
— Saïgon	—	340	»		360	»
— blanc		440	»		460	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	90	»		95	»
— de Palme dure et molle	—	77	»		80	»
Suif fondu de Paris (sans nit)	—	79	»		»	»
— de province (en fût)	—	80	»		»	»
— pressé	—	110	»		114	»
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	60	»		65	»
(de distillation)	—	60	»		70	»
Acide stéarique (Huiles de saponification)	—	134	»		138	»
(de distillation)	—	115	»		120	»
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqts de 500 gr. nets		90	»		95	»
— distillatoire — les 100 k.		70	»		80	»
Glycérine blonde, 28°	—	120	»		130	»
— pharmaceutique, 30°	—	150	»		185	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	24	»		25	»
— de schiste	—	21	50		24	00
Essence minérale	—	37	50		45	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge, pour	les 100 k.	165	»		170	»
— — surfine	—	»	»		»	»
— — Bari	—	»	»		»	»
— — fine	—	140	»		150	»
Huile commune lampe	les 100 k.	»	»		»	»
Huile de noix	—	175	»		205	»
— d'arachide surfine	—	100	»		120	»
Huile de sésame surfine	—	105	»		115	»
— de sésame à brûler	—	»	»		»	»
— de choux à bouche		100	»		130	»
Huile de colza épurée	les 100 k.	00	»		101	»
— de lin	—	63	»		70	»
— de colza brute	—	»	»		»	»
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	92	»		94	»
— Marseille bl. 2e q.	—	84	»		86	»
— bleu pâle, noyau turco	—	83	»		34	»
— de palme marbré		»	»		»	»
— d'oléine, 1re qualité	—	53	»		54	»
— marbré	—	52	»		54	»
— de pulpe		03	»		05	»
— mou extra	—	38	»		42	»
— — ordinaire		33	»		36	»

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	100	»		107	»
— — 2e		75	»		85	»
Vin Bas Beaujolais	la pièce	65	»		75	»
Vin Lyonnais 1er choix	—	70	»		80	»
— — 2e	—	55	»		65	»
— Méconnais 1er	—	70	»		80	»
— — 2e	—	55	»		65	»
Vin Bourgogne 1er	—	110	»		160	»
— 2e	—	65	»		80	»
— Bordeaux 1er	la barrique	125	»		200	»
— 2e	—	90	»		110	»
Vin Roussillon 1er	l'hectolitre	23	»		00	»
— 2e	—	19	»		23	»
— Montagne 1er	—	22	»		20	»
— 2e	—	15	»		00	»
— Narbonne 1er	—	22	»		26	»
— 2e	—	19	»		21	»
— Algérie 1er	—	22	»		29	»
— 2e	—	19	»		21	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	65	»		75	»
— de marc	—	55	»		65	»
— Nord 6n à 90°	—	47	50		47	75
Esprit Nord extra-6n à 90°	—	48	50		49	75
— de grain	—	37	25		10	25
— mauvais goût	—	46	20		46	75

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	5	75		
	Grelassons	—	6	70		
	Chatilles choisies	—	6	03		
	— lavées	—	4	10		
	Braisettes lavées	—	4	»		
	Malbroug	—	4	»		
	Menu sortant		3	70		
Anthracite		—	6	50		
Coke cassé		—	4	40		

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 11 au 17 janvier 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	6	00		7	50
Oies	—	6	»		7	»
Canards	—	3	50		4	»
Volailles 1re qual.	—	6	»		7	»
— 2e —	—	4	50		5	50
Poulets	—	1	50		2	50
Pigeons	—	1	20		1	30
Beurre	le kilog	2	50		3	»
Œufs	le cent	10	»		13	»
Fromages	le kilog	1	40		1	80

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre	les cents métriques	7	»		8	»
Châtaignes	—	45	»		38	»

Digitized by Google

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 13 janvier	106 75	• •
Mardi, 14 —	106 50	• •
Mercr., 15 —	103 50	• •
Jeudi, 16 —	103 50	• •
Vendr., 17 —	102 50	106 •
Samedi,16 —	103 50	• •

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 6 au 14 Janvier 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bouc et Chèvres	Porcs	Chevaux	Anes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Valse	687	806	2,746	7	1,043	•	•	•	•	•	412,320
Perrache	534	647	1,912	111	•	•	•	•	•	•	186,363
Corne-de-Cerf	•	•	•	•	•	32	2	0	•	•	8,650
TOTAUX	1,157	1 453	4,700	118	1,043	32	2	5	•	•	609,616

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 6 au 14 Janvier 1908

JOURS DE MARCHÉ	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,463	1,463	2 40	1 76	6 20	1 46	2 40	1 60		
	Veaux	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs	974	654	1 38	1 16	6 20	1 80	2 40	2 •		
Vendredi	Bœufs et vaches	776	664	1 60	• 90	2 66	1 60	2 40	1 40		
	Veaux	697	897	1 66	1 08	2 60	1 46	2 40	1 60	16,307	5,744
	Moutons	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi	Porcs	6,430	2,344	1 26	1 10	• •	• •	• •	• •		
Mardi	Bœufs et vaches	1,018	618	1 60	0 90	• •	• •	• •	• •		
	Veaux	640	640	1 32	1 06	• •	• •	• •	• •		
	Moutons	647	947	2 46	1 76	• •	• •	• •	• •		
Hippophages	Bœufs et vaches	1,796	1,446								
	Veaux	1,567	1,531								
	Moutons	6,412	2,416								
	Porcs	6,674	3,267								
									TOTAL.....	16,351 k.	

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 6 au 14 Janvier 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	7	1,646	•	•	•	•	•	•	•	•	7	1,646
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	3	45	•	•	•	•	•	•	•	•	3	45
Porcs	3	240	•	•	•	•	•	•	•	•	3	240
Chèvres	1	16	•	•	•	•	•	•	•	•	1	16
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fœtus	96	•	•	•	•	•	•	•	•	•	96	•
Abats divers	66	1,461	•	•	•	•	•	•	•	•	66	1,421
Viandes fraîches	16	324	•	•	•	•	•	•	•	•	16	324
Viandes salées	•	•	1	3	1	10	•	•	1	2	0	15
Poissons (marés)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres et Coquillages	•	•	•	•	•	41	•	•	•	•	•	41
Gibiers (à pinnes)	•	•	•	•	7	•	•	•	•	•	7	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	6	•	•	•	•	•	6	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	350	•	•	•	•	•	•	•	•	350

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 10 au 16 Janvier 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		10 Janvier		11 Janvier		12 Janvier		13 Janvier		14 Janvier		15 Janvier		16 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 »	0 80	» »	» »	0 90	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	0 90	0 80	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	0 90	0 70
Barbues	—	» »	» »	» »	» »	2 40	2 20	» »	» »	2 »	1 70	2 40	2 10	2 »	1 80
Bars	—	2 80	2 50	3 80	3 »	5 »	2 50	3 80	3 40	3 20	3 »	» »	» »	3 »	2 »
Cabillauds	—	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	1 10	0 90	1 »	0 80	» »	» »
Carrelets	—	1 »	0 80	» »	» »	0 90	0 70	1 10	1 »	1 »	0 80	0 80	0 70	» »	» »
Colins	—	0 90	0 80	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 »	0 70	0 80	0 60	0 70	0 60
Congres	—	0 80	0 70	0 80	0 80	1 »	0 80	» »	» »	1 10	1 »	1 »	0 8	0 80	0 70
Dorades	—	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 50	1 30	1 50	1 10	1 20	1 »	1 40	1 20
Estrugeons	—	» »	» »	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 10	1 »	» »	» »	1 30	1 10	1 40	1 30	1 »	0 8	1 »	0 8	1 20	1 »
Limandes	le kil...	0 80	0 70	0 70	0 60	0 80	0 70	0 80	0 70	0 70	0 60	0 80	0 7	1 »	0 8
Lottes de mer	—	1 10	1 »	1 40	1 20	1 20	1 »	1 40	1 20	1 20	1 10	1 30	»	1 40	1 20
Maquereaux	—	1 20	1 »	1 50	1 30	1 30	1 10	» »	» »	1 30	1 10	1 40	1 20	» »	» »
Merlans	—	1 10	0 50	1 80	1 »	1 »	0 90	0 80	» »	1 »	1 »	1 10	0 7	1 »	0 80
Merlus	—	1 »	0 70	1 10	0 90	1 »	0 80	1 10	1 »	1 »	1 »	0 90	0 8	1 10	1 »
Mulets	—	1 40	1 20	» »	» »	1 50	1 30	1 70	1 50	1 40	1 40	» »	» »	1 70	1 50
Raies	—	1 »	0 70	1 20	1 »	» »	» »	1 »	0 90	1 »	1 »	1 80	1 »	1 »	0 80
Rougets-barbets	—	2 70	2 40	» »	» »	3 10	3 »	» »	» »	2 40	2 40	» »	» »	3 30	2 30
Saint-Pierre	—	1 »	0 70	0 80	0 6	» »	» »	» »	» »	1 »	1 »	0 80	» »	1 »	0 80
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	» »	» »	1 80	1 »	» »	» »	1 10	1 10	1 30	1 2	» »	» »
Soles	—	5 »	3 50	4 70	4 20	4 50	3 50	4 20	4 »	4 »	4 »	4 40	3 5.	4 30	3 50
Saumons	—	8 50	8 10	» »	» »	7 80	7 20	» »	» »	8 »	8 »	» »	» »	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	» »	» »	3 »	2 80	» »	» »	2 80	» »	» »	» »	3 »	2 70	» »	» »
Vives	—	3 80	» »	» »	» »	3 70	3 60	» »	» »	3 80	3 80	3 70	3 60	3 80	3 50
Harengs frais	le cent.	4 »	3 »	4 »	3 »	4 »	» »	4 »	2 50	4 »	4 »	4 »	3 »	4 »	3 50
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	2 20	2 »	2 »	1 60	» »	» »	2 »	» »	» »	» »	2 »	1 60	» »	» »
Anguilles mortes	—	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 50	1 40	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 8	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 30	2 40	2 50	2 »	2 20	1 50	2 »	1 60	2 20	2 10	1 60	1 50	2 »	1 60
Carpes	—	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 8.	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	0 90	» »
Eperlans	—	1 10	1 »	0 80	» »	» »	» »	1 »	0 8.	» »	» »	» »	» »	1 »	0 60
Lottes eau douce	—	3 30	3 »	3 10	2 8.	» »	» »	2 70	2 60	2 50	2 »	3 30	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	3 10	3 »	3 70	3 20	3 »	2 8	2 30	2 10	3 »	2 40	2 40	2 »	3 10	3 »
Perches	—	1 50	1 40	1 40	1 10	1 50	1 3	1 40	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 50	1 40
Truites	—	7 »	6 60	6 80	4 50	5 30	5 00	» »	» »	7 20	4 5.	6 20	4 30	5 80	4 20
Truites saumonées	—	6 »	4 50	6 10	5 40	» »	» »	» »	» »	7 »	6 »	» »	» »	» »	» »
Friture	—	0 80	0 70	0 70	0 60	0 80	0 70	0 80	0 70	0 80	0 70	1 »	» »	0 90	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	0 30	» »	0 60	0 8	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 80	» »	1 »	0 60
Crevettes rouges	—	7 40	0 60	8 20	4 80	6 60	6 30	7 40	4 80	» »	» »	4 70	5 50	4 50	3 70
Crevettes grises	—	» »	» »	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	1 40	1 30	» »	» »
Ecrevisses	—	6 »	4 »	5 50	3 50	3 »	5 50	6 20	4 60	5 »	3 50	» »	» »	6 20	4 30
Langoustes	—	6 20	6 »	6 »	5 70	7 40	7 10	6 50	3 »	» »	» »	5 60	4 50	6 »	6 40
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 25	1 20	1 30	1 25	1 60	» »	1 20	» »	1 25	1 20	1 20	» »	1 28	» »
Moules	—	0 50	0 40	0 40	0 30	0 40	» »	0 40	» »	0 40	0 30	0 30	» »	0 40	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	8 50	» »	9 50	» »	8 50	» »	6 50	» »	6 50	» »	8 50	» »	9 50	» »
— 4	—	3 50	» »	3 50	» »	3 80	» »	3 50	» »	3 50	» »	3 50	» »	3 50	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »
— 5	—	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »
— 6	—	1 25	» »	1 25	» »	1 20	» »	1 20	» »	1 25	» »	1 20	» »	1 25	» »
— 8	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	5 »	2 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	2 00	» »	» »	3 »	2 00
Dindes	—	8 »	8 »	8 »	5 »	7 »	4 50	» »	» »	8 »	7 »	7 »	5 »	8 »	6 »
Oies	—	7 »	6 »	8 »	4 »	7 00	» »	» »	» »	8 »	8 »	7 »	5 50	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	8 »	6 »	7 »	5 »	6 »	4 50	» »	» »	7 »	6 »	» »	» »	» »	» »
Poulets	—	3 »	2 »	5 50	1 75	3 »	2 »	3 »	2 50	2 50	2 »	3 »	2 »	3 00	2 00
Pigeons	—	1 10	2 80	1 »	2 75	1 »	0 75	» »	» »	1 »	» »	1 »	0 90	» »	» »
Pintades mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	8 »	7 »	7 50	7 »	7 »	» »	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	2 50	2 »	» »	» »	» »	» »	2 »	2 »	» »	» »
Gibier à poil.															
Chevreuils	le k il..	2 20	2 »	2 »	1 80	» »	» »	2 10	2 »	2 30	2 10	2 40	2 20	» »	» »
Lièvre français	le pièce.	8 »	7 »	8 50	6 80	9 »	7 »	8 50	7 »	9 »	8 »	8 »	7	10 »	9 »
Lièvres étrangers	—	5 »	» »	6 »	6 »	6 »	» »	» »	» »	6 »	» »	6 »	5 50	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 20	2 »	2 00	2 »	2 30	2 »	2 50	» »	2 20	2 »	2 »	1 80	2 »	1 75
Gibier à plumes.															
Faisans	le pièce.	5 »	4 »	6 »	3 »	3 »	4 »	3 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20	1 30	» »	1 30	1 20
Bécasses	—	4 »	2 »	4 »	2 50	2 90	2 »	» »	» »	5 »	4 »	2 »	2 »	3 00	2 50
Canards sauvages	—	5 »	2 »	2 50	1 50	5 »	2 »	2 20	2 »	2 50	2 »	3 50	2 50	3 »	1 80
Sarcelles	—	1 50	1 »	1 40	1 »	» »	» »	1 20	1 »	1 »	0 20	1 20	1	1 »	1 »
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 10 au 16 Janvier 1908 inclus (suite)

DESIGNATION DES DENRÉES		10 Janvier		11 Janvier		12 Janvier		13 Janvier		14 Janvier		15 Janvier		16 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	0 70	0 60	0 80	0 50	» »	» »	0 60	0 50	» »	» »	» »	» »	0 80	» »
Outardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	0 40	0 30	0 30	» »	0 40	0 30	» »	» »	» »	» »	0 40	0 30	0 30	0 25
Pluviers	—	0 60	0 50	0 70	0 60	» »	» »	0 60	0 50	» »	» »	0 60	0 40	» »	» »
Cailles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Alouettes	—	4 »	3 »	3 80	2 50	3 50	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grives	—	9 »	7 »	8 »	6 »	7 »	» »	6 »	6 »	7 »	6 »	8 »	6 »	7 50	6 50
Merles	la douz.	9 »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	24 »	11 »	20 »	12 »	14 »	9 »	18 »	12 »	17 »	8 »	18 »	12 »	13 »	9 »
Vanneaux	—	8 »	7 »	7 50	7 »	6 »	» »	» »	» »	7 »	» »	7 »	6 »	» »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	1 20	1 »	1 »	1 40	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	1 50	1 »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	1 20	1 »	1 »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 80	2 50	2 70	2 50	2 60	2 50	» »	» »	2 60	» »	2 60	2 50	2 70	2 60
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 20	2 »	2 »	1 70	2 50	2 »	2 »	1 80	2 20	3 »	2 »	1 70	2 10	2 »
Truffes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	12 »	10 »	11 »	9 »	» »	» »

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Novembre 1907, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE À L'OMBRE : À Midi	Maxima	Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m45 au-dessus du gazon : Maxima	Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de : 0m10	0m30	0m50	1m00	VENT à midi	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m.c. d'air : Moyenne	Maxima	Minima	EAU TOMBÉE — Hauteur en millim. : Pluie	Neige	ÉTAT (Nuages) moyen depuis 24 h. — Exprimé en m/m	FRACTION D'INSOLATION : au Parc	à St-Genis	NÉBULOSITÉ moyenne au 1/100 de 7 h. m. à 6 h. s. : au Parc	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	745.1	+10°4	+20°0	+ 5°0	+21°1	+ 4°2	+10°3	+10°8	+11°5	+12°0	OSO	8.6	10.6	7.3	0.0	»	1.0	0.55	0.24	0.36	0.60	F^te ronde Bd V. P S.
2	40.7	+13.2	+15.1	+ 9.5	+15.1	+ 8.4	+10.0	+10.8	+11.5	+12.8	SSO	8.0	9.5	7.6	0.0	»	2.0	0.01	0.00	1.00	1.00	P. Br.
3	38.0	+15.4	+16.2	+10.2	+18.7	+ 9.8	+10.0	+11.8	+11.6	+13.9	S	9.6	10.5	8.1	4.9	»	0.6	0.09	0.03	0.75	1.00	P.
4	42.6	+13.1	+14.8	+ 8.6	+19.6	+ 9.0	+10.6	+11.0	+11.6	+13.0	»	8.3	8.9	7.6	0.6	»	0.7	0.44	0.22	0.60	0.61	Br.
5	42.3	+11.6	+12.4	+ 6.0	+13.6	+ 5.0	+10.4	+11.0	+11.3	+13.0	»	7.0	9.1	7.1	0.0	»	0.5	0.00	0.00	0.67	0.58	Bdl.
6	46.0	+13.0	+14.1	+	+15.2	+	+10.2	+11.0	+11.4	+12.7	»	6.6	9.1	8.0	0.0	»	0.4	0.02	0.00	0.65	0.80	Bd.
7	48.9	+12.0	+15.6	+ 4.1	+19.1	+ 3.1	+10.2	+11.0	+11.4	+12.7	»	8.3	9.3	6.9	0.0	»	0.4	0.45	0.18	0.47	0.84	Bdl.
8	47.2	+11.4	+13.4	+ 8.1	+12.7	+ 7.3	+10.0	+11.0	+11.3	+12.5	S	8.8	9.9	8.0	2.0	»	0.9	0.00	0.00	1.00	1.00	P
9	43.6	+13.2	+13.7	+ 9.1	+13.6	+ 8.8	+10.0	+11.0	+11.4	+12.2	S	8.3	8.6	8.2	5.1	»	0.2	0.00	0.31	0.83	0.85	P.
10	47.4	+15.3	+17.0	+	+18.7	+	+11.0	+11.0	+11.4	+12.2	»	6.0	9.8	5.3	1.3	»	0.6	0.54	0.71	0.55	0.65	Br.
11	45.2	+13.1	+13.7	+ 8.6	+14.5	+ 6.8	+11.0	+11.0	+11.4	+12.3	OSO	9.3	10.3	8.7	0.0	»	0.7	0.05	0.00	1.00	1.00	P. Bd.
12	39.0	+13.0	+13.9	+ 9.1	+13.9	+ 7.8	+11.1	+11.2	+11.4	+12.6	SSO	8.1	8.8	6.5	4.7	»	0.1	0.00	0.03	0.82	0.80	P.
13	40.9	+12.5	+13.0	+ 8.6	+13.9	+ 8.8	+10.9	+10.9	+11.4	+13.2	NE	8.9	9.9	8.0	2.0	»	1.4	0.03	0.00	0.37	0.80	P. Bd.
14	54.9	+10.0	+13.0	+ 5.3	+15.0	+ 4.5	+10.8	+10.8	+11.4	+13.8	N	6.8	8.4	5.1	3.8	»	0.0	0.30	0.29	0.42	0.48	
15	54.5	+10.8	+12.0	+ 1.8	+17.3	+ 0.4	+10.6	+10.4	+11.3	+12.2	N	6.1	7.0	5.2	0.0	»	0.6	0.35	0.18	0.56	0.66	
16	52.0	+10.0	+10.6	+ 6.5	+10.5	+ 4.5	+10.0	+10.4	+11.4	+12.2	N	7.6	8.0	7.0	0.0	»	1.8	0.00	0.00	1.00	1.00	Bd.
17	51.0	+ 9.4	+10.0	+ 7.3	+11.6	+ 7.7	+ 9.8	+10.0	+10.8	+11.3	N	7.5	8.0	7.1	0.0	»	0.6	0.00	0.00	1.00	1.00	Bl.
18	52.3	+ 7.2	+ 9.0	+ 5.4	+ 9.9	+ 5.6	+ 9.8	+10.0	+10.6	+11.7	N	6.5	7.0	6.0	0.0	»	1.0	0.00	0.00	1.00	1.00	
19	53.1	+ 9.0	+ 9.8	+ 6.0	+13.1	+ 5.8	+ 9.9	+10.0	+10.6	+11.7	S	6.5	7.1	6.1	0.0	»	0.7	0.12	0.05	0.92	0.84	Bd.
20	50.5	+ 7.0	+ 8.8	+ 4.2	+10.1	+ 4.0	+ 9.7	+ 9.8	+10.4	+11.7	»	6.5	6.8	5.9	0.0	»	0.8	0.00	0.00	1.00	1.00	
21	53.1	+ 3.6	+ 4.1	+ 2.0	+ 5.4	+ 0.3	+ 8.3	+ 9.2	+10.1	+11.0	N	4.5	5.5	4.0	0.0	»	1.1	0.00	0.00	1.00	1.00	
22	50.8	+ 4.5	+ 4.7	+ 1.0	+ 7.0	+ 0.4	+ 6.4	+ 9.2	+10.1	+11.5	S	4.6	4.9	4.1	0.0	»	1.1	0.01	0.00	0.93	0.95	
23	46.5	+ 2.4	+ 2.9	— 2.0	+ 4.4	— 0.0	+ 6.0	+ 9.0	+ 9.9	+11.3	SSE	4.0	5.4	4.3	0.0	»	0.4	0.03	0.00	0.67	0.82	Bdl (3h) 1re gelée.
24	48.9	+ 7.7	+ 8.3	+	+ 8.0	+	+ 6.4	+ 7.4	+ 8.6	+11.0	NO	5.4	6.0	4.9	1.5	»	0.5	0.53	0.51	0.88	0.65	Bd.
25	47.0	+ 7.7	+ 8.6	+	+ 7.9	+	+ 6.4	+ 7.4	+ 8.7	+11.0	»	6.1	8.3	4.8	0.3	»	0.5	0.47	0.51	0.52	0.61	P. Br.
26	43.1	+ 8.6	+ 9.2	+	+ 9.0	+	+ 6.8	+ 7.4	+ 8.7	+11.0	S	6.6	7.1	5.3	5.7	»	1.6	0.00	0.00	4.00	1.00	P. Vent fort S.
27	43.0	+15.0	+15.2	+ 0.1	+15.2	+ 8.7	+ 7.6	+ 7.5	+ 8.3	+10.4	S	7.1	7.4	5.1	10.0	»	1.5	0.03	0.17	0.63	0.90	Vent fort S.
28	47.2	+10.4	+10.8	+12.7	+15.7	+ 3.9	+ 8.0	+ 9.2	+ 8.2	+10.4	SSO	7.3	7.3	6.7	0.0	»	4.0	0.50	0.41	0.97	0.44	Vent fort S.
29	50.5	+15.2	+16.4	+ 0.9	+15.7	+ 8.7	+ 8.5	+ 8.7	+ 9.0	+10.1	S	7.4	8.0	6.8	0.0	»	4.1	0.35	0.82	0.28	0.34	Br. Vent fort S.
30	51.3	+ 9.0	+11.6	+ 8.3	+12.0	+ 0.0	+ 8.2	+ 8.7	+ 9.0	+10.1	SO	6.8	7.5	5.4	0.9	»	1.5	0.15	0.16	0.66	0.91	Bd. Br. forte rosée. Br.
31		+	+	+	+	+	+	+	+	+						»						

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1907.

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	4,633	336	3,325
Bibliothèque du Palais des Arts	3,674	101	1,702
— du 1er arrond^{t}	»	»	»
— de 2e —	»	»	»
— de 3e —	»	»	»
— du 4e —	»	»	»
— de 5e — (et succurs de Vaise)	»	»	»
— du 6e —	»	»	»

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves forains
Ecoles supérieures	garçons	287	662	64
	filles	317	380	85
Ecoles primaires élémentaires — 1re circonscript.	garçons	4,362	4,042	13
	filles	4,251	2,922	15
Ecoles primaires élémentaires — 2e circonscript.	garçons	3,843	6,032	153
	filles	6,082	6,063	109
Ecoles maternelles — 1re circonscription		3,413	2,318	»
Ecoles maternelles — 3e circonscription		4,201	3,120	»
Totaux		31,072	27,338	444

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
58	5,796	4,373

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières
25	4,[illegible]38	2,081	3,333	2,727

Cantines scolaires. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE de cantines scolaires	NOMBRE de tickets vendus à 0 fr. 15	NOMBRE de tickets distribués gratuitement	NOMBRE TOTAL de repas servis dans les cantines
51	17,203	8,326	25,532

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Décembre 1907

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES							TOTAUX
	Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 314	Rue d'Isly, 8	Quai Pelchiron 14	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 32	
Présents au 3 Nov 1907	11	15	33	0	9	3	31	25
Inscrits courant Déc 1907	2	2	7	1	2	4	3	31
Sortis courant Déc. 1907	1	3	3	2	8	3	3	18
Présents au 3 Déc 1907	13	11	27	8	9	13	23	99

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

MOIS	Rue Imbert Colomès 18	Cours Charlemagne 13	Rue Vendôme 233	Rue d'Isly, 8	Quai Pelchiron 16	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 32	DÉPOT Grande rue de la Guillotière, 29	TOTAUX
Décembre 1907	39	31	63	35	24	30	58	28	203

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 8 au 14 Janvier 1908 (2e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Oms et Tramways de Lyon	149,843 20	143,168 81	731 32	» »	331,423 65	217,901 [illegible]	8,521 38	» »
Tramway de Lyon à Neuville	3,193 40	2,499 [illegible]	»	348 33	7,890 [illegible]	7,787 [illegible]	102 43	» »
Lyon-Croix Rousse à Caluire	1,781 95	3,0[illegible]	» »	219 75	4,[illegible]73 03	4,881 85	»	206 31
Funiculaire de Lyon (r. Terme à la Croix Rousse. Croix-Paquet	3,[illegible]8 [illegible]	3,741 [illegible]	16 70	» »	8,53[illegible] 75	8,[illegible]40 15	420 60	» »
Lignes de la Cie F.-O-L	4,460 30	3,[illegible]3 3	»	774 87	9,[illegible]40 30	10,884 [illegible]	» »	1,[illegible] »
	10,[illegible]7 12	11,[illegible]43 4[illegible]	» [illegible]	[illegible]76 3[illegible]	83,305 89	25,[illegible]5 41	» »	292 64

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1907 et 1906 encaissés pendant les mois de Décembre 1907 et 1906

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS 1907	RECETTES DU MOIS 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	PRÉVISIONS budgétaires ARRÊTÉES
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 10	Alcool	161,063 20	262,767 58	» »	101,703 42	1,291,753 58	1,607,018 25	» »	315,264 67	1,460,000 »
— 11	Cercles, maisons meublés et voitures automobiles	38,938 41	39,977 13	» »	1,039 07	496,690 40	489,809 82	9,880 58	» »	570,000 »
— 12	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	646 81	736 93	» »	90 12	8,280 71	9,078 94	» »	778 23	9,000 »
— 13	Constructions neuves	61,105 29	23,917 25	37,188 04	» »	478,927 04	251,948 49	224,528 55	» »	916,000 »
— 14	Taxe d'entretien	23,921 78	24,856 9	» »	266 34	592,040 29	574,676 60	19,641 69	» »	610,000 »
— 15	Débits	60,362 21	82,672 28	9,719 93	» »	1,118,786 04	1,112,980 04	» »	4,193 25	1,918,000 »
— 16	Propriétés bâties	97,700 42	95,840 14	1,860 28	» »	3,030,178 82	4,991,548 34	38,610 48	» »	3,055,000 »
— 17	Propriétés non bâties	2,702 34	613 03	2,089 31	» »	85,309 19	82,221 »	2,088 19	» »	65,000 »
— 18	Taxe d'habitation	145,468 06	134,662 6	8,815 »	» »	1,883,8 2 98	1,539,822 86	24,000 .0	» »	1,056,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	28,122 32	26,635 76	1,0 6 56	» »	364,186 95	3 3,297 50	4,888 75	» »	364,000 »
— 20	Cercles	6,247 18	2,977 01	9,310 17	» »	20,713 21	36,492 68	220 54	» »	36,600 »
— 21	Théâtres	25,048 60	25 939 80	» »	921 20	183 903 »	168,371 40	19,531 60	» »	150,000 »
	TOTAUX	677,114 38	723,468 12	50,636 41	104 990 15	9,560,061 20	9,544,157 97	336 140 45	320,236 87	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	» »	46,053 74	.....	.....	15 903 61	» »	9,765,000 »
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	93,192 61	35,207 93	» »	99 32	377,245 21	382,553 01	» »	9,307 69	230,000 »
— 23	Droit de tripée et d'échaudage	4,700 08	4,618 65	» »	316 77	46,747 47	48,121 97	» »	1,364 00	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	15,411 20	15,085 70	245 50	» »	127,240 55	117,884 80	» »	10,640 25	1 2,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	7,464 97	8,160 88	» »	708 91	82,442 23	97,312 8	» »	4,870 64	75,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	884 68	914 93	69 95	» »	19,621 07	19,3 0 72	256 35	» »	20,000 »
— 28	Halle de la Martinière	70 »	» »	73 »	» »	5,331 25	0,9 0	» »	560 70	6,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (cases)	6,435 90	6,036 70	402 90	» »	75,875 66	73,976 90	1,299 76	» »	70,000 »
— 61	Divers marchés couverts	» »	» »	» »	» »	7,445 »	7,870 »	» »	425 »	6,000 »
— 32	Marchés découverts	19,339 05	20,080 10	3,239 55	» »	393,410 55	398,279 10	» »	0,569 15	365,000 »
— 63	Droits d'attache des marchés aux chevaux	202 0	204 »	» »	01 50	3,638 »	4,103	» »	467 »	3,000 »
— 34	Droits d'attache aux voitures de maraîchers et de foins	3,176 50	4,418 25	754 03	» »	0,923 05	71,199 50	» »	9,275 05	70,000 »
— 35	Boucherie chevaline	1,416 »	1,776 »	» »	350 »	13,210 »	12,296 »	634 »	» »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	6,524 34	0,862 64	» »	347 70	75,396 86	77,234 11	» »	2,337 25	70,000 »
	TOTAUX	112,236 63	109,383 94	4,906 63	1,056 2	1,347,226 16	1,980,104 69	2,074 05	30,651 98	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	2,930 03	» »	.....	.....	» »	33,177 93	1,235,000 »
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	17,769 07	11,324 25	9,441 82	» »	591,690 13	579,285 80	12,331 05	» »	
Art. 50-51	id. id. semestre	40,192 31	63,891 »	» »	43,701 19	1,704,502 47	1,6 2,080 »	82,422 47	» »	2,342,900 »
	Vente d'eau au compteur, pourvu, supplément	13,160 09	0,050 94	4,609 28	» »	201,863 25	199,346 57	2,616 78	» »	
	TOTAUX	71,112 52	105,769 19	14,051 57	43,701 19	2,497,986 97	2,400,8 2 37	97,373 00	» »	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	» »	34,649 62	.....	.....	97,3 3 20	» »	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières**									
Art. 51	Droits d'inhumations (1)	43,747 36	54,192 80	» »	5,443 34	616,741 25	600,653 46	10,637 72	» »	550,000 »
— 52	Droits d'exhumations	1,0 0 »	9 0 »	120 »	» »	22,560 »	21,9 0 »	120 »	» »	20,000 »
— 54	Concessions de terrains	13 126 43	6,986 72	9,149 71	» »	200,065 29	209,147 97	» »	9,062 38	185,000 »
— 55	Produits divers	2,017 75	1,914 »	103 75	» »	30,580 58	31,701	3,0 9 05	» »	10,000 »
	TOTAUX	92,041 44	61,093 52	9,431 46	5,443 34	870,947 09	869,742 13	13,167 31	9,062 38	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	987 92	» »	.....	.....	6,204 96	» »	773,000 »
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 27	Droits de Voirie	12,957 01	12,278 43	979 29	» »	336,934 29	343,894 49	11,000 30	» »	950,000 »
— 29	Vogues	» »	» »	» »	» »	57,416 31	57,940 51	» »	524 20	43,000 »
— 40	Installations diverses	832 36	9,470 25	» »	2,917 89	26,14 15	35,191 61	7,953 54	» »	12,000 »
— 41-49	Locations sur bas-ports et rivières	212 40	915 »	» »	702 60	22,227 20	3,687 10	» »	1,459 90	22,300 »
— 75	Stationnement des voitures diverses etc	725 »	9,686 50	» »	5,913 50	24,311 »	30,613 50	» »	2,271 50	32,000 »
— 83	Marchands ambulants	21 »	180 »	» »	156 »	9,204 »	2,012 »	» »	408 »	3,000 »
— 116	Droits de vérification des appareils à gaz	010 80	1,134 70	» »	493 60	0,214 30	9,538 70	975 60	» »	7,500 »
— 110	id. id. (taxe, abonnements	682 50	865 75	» »	183 25	4,104	4,491 30	» »	387 30	4,300 »
	TOTAUX	16,094 97	25,512 63	678 36	10,127 14	567,607 03	493,532 41	10,696 94	5,650 50	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	» »	9,418 55	.....	.....	14,946 44	» »	470,300 »
	RÉCAPITULATION	216,986 69	1,025,139 46	81,706 85	167,950 32	14,788,828 96	14 688 475 6	470,774 71	370,421 73	10,042,900 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 9 du chap. Ier, et 1 du chap. II) Fr.	3,428,300 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 25 et 27, du chap. Ier)	54,856 »
Produit des propriétés communales (art. 50 à 69 du chap. Ier)	476,468 »
A reporter	3,931,116 »
Report	3,961,119 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 70 à 73 et 131 à 140 du chap. Ier)	282,022 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 36, 43 à 49, 74, 76 à 82 et 84 à 89 du chap. Ier)	1,097,247 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 106 du chap. Ier)	927,800 »
Droits et produits divers (art. 107 à 117 et 126 à 130 du chap. Ier)	102,146 »
Ventes previsionnelles de terrains communaux (art. 2 du chap. II)	50,000 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 3 à 11 bis du chap. II)	1,977,410 31
TOTAL	7,050,0 0 31

(1) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 10,310 fr.; 6e classe et transferts, 13,203 75; cercueils et ornements, 21,643 31.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1907

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	4	•	•	4	43	•	•	43
De 20 à 24 ans	116	•	•	120	139	2	•	141
De 25 à 29 ans	55	3	•	59	50	1	9	60
De 30 à 34 ans	42	6	3	51	20	3	10	33
De 35 à 39 ans	16	7	5	28	10	3	6	19
De 40 à 45 ans	17	9	2	28	10	10	6	26
De 50 à 59 ans	4	8	2	14	3	5	3	9
De 60 ans et au-dessus	1	5	•	6	•	•	•	•
TOTAUX	296	39	19	347	293	26	29	347

Mariages, Divorces, Naissances, Accouchements multiples, Reconnaissances

ARRONDISSEMENTS	Mariages. Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.	Naissances d'enfants vivants. Légitimes m.	Légitimes f.	Illégitimes m.	Illégitimes f.	TOTAL m	TOTAL f.	Accouchements. Normaux	Multiples. Enfants m.	Multiples. Enfants f.	Reconnaissances. Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	8	29	37	2	3	18	20	4	6	22	26	•	•	•	•	1	1
2e	30	30	60	8	3	36	32	14	14	50	46	2	•	•	•	93	93
3e	17	126	143	24	3	97	69	1	26	112	135	2	2	2	•	•	•
4e	3	17	20	•	1	18	17	2	1	20	18	•	•	•	•	2	2
5e	3	98	95	2	2	35	29	3	8	38	37	•	•	•	•	4	4
6e	16	61	71	8	5	12	16	8	3	20	19	•	•	•	•	8	8
Extra-muros	•	•	•	•	•	12	19	12	19	24	38	1	•	2	•	•	•
TOTAUX	80	291	347	47	22	218	201	60	76	318	357	3	2	4	5	112	113
TOTAUX GÉNÉRAUX						533		136		675		3	6		112		113

Décès par profession, sexe et état civil (de 15 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m	Célibataires f.	Mariés m.	Mariés f.	Veufs m.	Veufs f.	Divorcés m	Divorcés f.	TOTAUX m	TOTAUX f.
Rentiers	3	9	19	1	11	14	1	•	37	17
Professions libérales	2	•	3	1	•	1	•	•	5	2
Militaires	3	•	1	•	•	•	•	•	4	•
Commerçants	9	1	9	4	9	4	•	•	17	9
Industriels	7	•	3	•	•	•	•	•	10	•
Employés	8	9	36	4	5	•	•	•	49	6
Ouvriers	54	35	81	61	23	30	1	2	161	134
Sans profession	3	19	2	98	9	44	•	1	52	162
TOTAUX	93	43	173	111	67	113	2	3	337	970
TOTAUX GÉNÉRAUX	128		284		180		5		307	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem' m	1er arrondissem' f.	2e arrondissem' m	2e arrondissem' f.	3e arrondissem' m	3e arrondissem' f.	4e arrondissem' m	4e arrondissem' f	5e arrondissem' m	5e arrondissem' f.	6e arrondissem' m	6e arrondissem' f.	Extra-muros m	Extra-muros f	TOTAUX m	TOTAUX f.
Fièvre typhoïde	•	•	1	•	2	1	•	•	•	•	1	•	2	1	6	2
Rougeole	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	2	1	3	1
Scarlatine	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	2	1	4	1
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Croup, diphtérie	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	3	•	5	•
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Infections puerp[les]	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	2
TOTAUX	2	1	1	•	4	1	•	•	•	•	2	•	9	4	18	6
TOTAUX GÉNÉRAUX	3		1		5		•		1		2		13		24	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m	de 1 jour à 1 an f.	de 1 à 20 ans m	de 1 à 20 ans f.	de 20 à 40 ans m	de 20 à 40 ans f.	de 40 à 60 ans m	de 40 à 60 ans f.	de 60 ans et au-dessus m.	de 60 ans et au-dessus f.	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Fièvre typhoïde	•	•	•	1	4	1	•	•	•	•	6	2
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Rougeole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Scarlatine	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Diphtérie et croup	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Grippe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Tuberculose des poumons	•	•	3	4	26	27	12	5	28	9	69	49
Tuberculose des méninges	•	•	•	•	9	1	7	1	2	1	18	3
Autres tuberculoses	•	•	•	•	1	•	1	•	•	•	2	•
Cancer et autres tumeurs malignes	•	•	•	1	1	1	16	12	98	28	115	42
Méningite simple	1	3	4	1	1	2	1	1	•	•	7	7
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	•	•	1	•	•	•	11	9	17	9	29	19
Maladies organiques du cœur	•	•	2	•	2	1	12	7	92	25	108	33
Bronchite aiguë	1	1	•	•	•	•	2	2	5	3	8	6
Bronchite chronique	•	•	•	•	•	•	3	2	50	8	53	10
Pneumonie	1	1	1	•	3	2	6	•	7	6	17	9
Autres affections de l'appareil respiratoire	1	6	2	5	2	3	9	7	13	11	30	94
Affections de l'estomac (cancer exceptés)	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•
Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	3	3	1	1	•	•	•	•	•	•	4	4
Hernies, obstructions intestinales	•	•	•	•	•	•	•	•	2	1	2	1
Cirrhose du foie	•	•	•	•	1	•	4	1	1	•	6	2
Néphrite et maladie de Bright	•	•	•	1	1	•	15	3	8	11	24	14
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	•	•	•	•	•	•	•	4	1	•	1	4
Septicémie puerpérale fièvre, péritonite phlébite puerpérales)	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Débilité congénitale et vices de conformation	18	9	•	•	•	•	•	•	•	•	18	9
Débilité senile	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	1	1
Morts violentes (suicide excepté)	1	•	•	•	1	•	1	1	9	2	12	3
Suicides	•	•	•	•	2	1	3	1	1	1	6	3
Autres maladies	•	2	•	•	5	11	14	15	23	14	42	42
Maladies inconnues ou mal définies	•	1	•	1	3	1	2	•	1	•	6	3
Totaux par sexes et par âges	32	28	36	31	60	36	127	80	131	124	379	313
Totaux par âges	60		67		116		207		291		692	

Décès par arrond	de 1 à 20 ans	de 20 à 40 ans	de 40 à 60 ans	de 60 ans et au-dessus	TOTAUX
1er arrondis					69
Extra-muros					623
TOTAL					692

Mort-née		
Légitimes	37	41
Illégitimes	4	

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1907.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Décembre 1907

NOMBRE de livrets au 1er Jan. 1907	LIVRETS ouverts en 1907	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 31 Déc.	NOMBRE de versements au 1er Déc.	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 31 Déc.	NOMBRE de remboursements au 1er Déc.	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 31 Déc.
306,797	24,941	331,738	19,669	313,069	911,058	17,946	928,301	149,073	19,901	152,974

SOLDE dû au 1er Janvier 1907	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS CAPITALISÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS PAYEMENTS	Achats de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 31 Décembre 1907
103,979,574 92	33,006,209 »	562,633 10	113,073 »	3,976,320 99	140,737,810 01	2,4 9,326 0.	811,953 83	1.111,107 47	31,169,449 33	106,743,360 36

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1906

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes (comptes clôturés)	TOTAL	
NOMBRE de dépôts	Déc. 1907	940	2	974	914	3	»	914	22,894
	Déc. 1906	906	1	919	702	3	»	705	22,886
	DIFFÉRENCE en plus	34	1	32	40	»	»	40	»
	DIFFÉRENCE en moins	»	»	»	»	»	»	»	4
MONTANT des dépôts	Déc. 1907	144,069 »	893 98	145,064 98	175,340 91	1,623 24	»	177,172 45	»
	Déc. 1906	130,164 »	1,109 21	137,96. 91	176,374 91	566 97	»	172,893 48	»
	DIFFÉRENCE en plus	7,903 »	» »	7,798 77	2,074 30	1,311 07	»	4,289 97	»
	DIFFÉRENCE en moins	» »	109 23	» »	» »	» »	»	» »	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 31 du mois	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu	1,022	694	129	933	957	Présents le 1er du mois	1,232
Croix-Rousse	454	370	37	168	429	Entrés	3,666
Charité	667	0 0	59	613	995	TOTAL	6,988
H. Renée-Sabran	135	54	4	37	156		
Perron	640	12	7	1	644		
Antiquaille	689	360	25	379	974	Décédés	951
Sainte-Eugénie	146	0	3	»	146	Sortis	2,991
Vieillards (facultatives)	154	1	»	1	154	Présents le 31 du mois	4,116
						TOTAL	9,888
TOTAUX	4,292	9,666	951	2,991	4,110		

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	48	11	»	92	*Report*	939	947	9	1,107
2	47	16	1	64	17	09	16	1	76
3	67	14	»	71	18	67	16	1	64
4	60	16	»	76	19	66	14	1	81
5	59	10	»	73	20	67	15	1	93
6	60	16	»	70	21	66	16	1	83
7	62	14	»	70	22	64	16	1	9.
8	63	16	2	91	23	64	14	1	79
9	64	10	9	69	24	67	17	1	91
10	45	10	9	03	25	64	15	1	86
11	67	11	»	76	26	67	16	»	83
12	62	10	»	78	27	64	14	»	78
13	67	18	»	82	28	67	12	»	79
14	65	10	»	60	29	54	14	»	82
15	61	13	1	77	30	67	10	4	87
16	62	14	1	79	31	99	13	4	95
A reporter	931	912	9	1,107	TOTAUX	1,904	459	90	9,389

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 31
Hôtel des Invalides du Travail		Hommes.	205	3	»	5	213
		Femmes.	98	1	»	»	99
Vieillards, Infirmes et Travail	A la maison de retraite départ[t] d'Albigny	Hommes.	196	3	»	9	197
		Femmes.	195	2	»	2	195
Épileptiques	A l'Antiquaille	Hommes.	»	»	»	»	»
		Femmes.	24	»	»	»	24
	Au Perron	Hommes.	33	»	»	»	33
		Femmes.	17	3	»	»	30
		Enfants.	3	»	»	»	3
Incurables	Au Perron	Hommes.	30	1	»	1	30
		Femmes.	34	»	»	1	33
	Asile Magnin-Fournet	Femmes.	30	»	»	1	29
	Fondation Gomy	Enfants.	9	1		»	10
	Enfants incurables	Enfants.	3	»		»	3
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles	Enfants.	53	»	2	»	61
		TOTAUX	1,030	14	2	12	1,020

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en déc. : 3,001 k

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à une ordonnance	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins	99	10 »	93	389 75	4 97
Sages-femmes	5	6 »	2		
TOTAUX	104		93	386 75	4 07

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1907

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX D'ORIGINE	DÉCÉDÉS: Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	TAXES: Intégrale	Secours mutuels	Hôpitaux militaires	Indigents: 1/2 droit	Indigents: Gratuits	Non payants	Totaux	CERCUEILS: Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	CULTES: Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. religieuse	Exhumations	Totaux	LIEUX DE DESTINATION: Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Cim. Nord-Est (ou Mt-Cuis.)	Mouche	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	TERRAINS CONCÉDÉS: Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis.	42	»	6	1	50	42	1	»	1	2	1	50	2	11	13	24	50	42	8	»	3	»	53	17	3	31	»	»	»	1	36	93	5	1	»	48	44
2e — ..	151	»	18	6	165	130	6	»	24	5	18	183	4	42	20	8	74	148	3	»	13	»	164	14	135	4	1	»	»	3	33	190	1	12	»	144	147
3e — ..	153	»	16	13	182	104	16	»	16	7	60	183	»	3	21	131	155	126	4	1	51	»	182	1	147	1	»	»	»	7	23	187	6	5	2	137	149
4e — ..	77	»	1	6	80	46	9	»	2	11	11	80	2	6	8	64	80	54	»	»	26	»	80	2	9	63	»	»	»	2	4	80	»	5	1	65	71
5e — ..	81	»	8	3	92	58	4	»	6	6	16	90	1	13	19	57	90	71	»	»	19	»	90	21	9	2	»	»	»	1	5	88	1	3	2	77	82
6e — .	60	»	11	8	79	51	5	»	8	1	13	78	3	15	10	40	79	60	2	1	16	»	79	8	56	8	»	1	»	»	6	79	3	4	1	56	64
Dehors.... .	14	»	»	»	14	4	»	»	»	»	»	14	9	4	»	1	14	7	1	3	3	»	14	4	8	»	»	»	»	»	1	13	3	6	1	4	14
Lyonese .	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»
Guillotière	4	»	»	»	4	4	»	»	»	»	»	4	»	4	»	»	4	»	»	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»	»	4	4	»	»	»	»	»
Cr.-Rousse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Madeleine.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux...	633	»	78	33	685	440	31	1	170	»	185	885	11	120	90	135	885	473	16	4	187	8	685	119	356	98	1	3	»	12	89	681	43	»	»	328	371

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Bayardière	Place Raspail	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Pont Mouton	Place Guichard	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	520	613	237	729	819	1,652	625	215	5,089
Femmes.	16	13	4	76	10	49	54	43	284
Enfants..	21	3	1	46	14	31	43	8	157
Totaux.	633	665	342	801	883	1,132	622	272	5,410
Jours en plus	161	87	16	114	130	242	214	45	969

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS: en fourrière au 30 nov. 1907	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 31 déc. 1907	Personnes traitées à l'Institut antirabique	
							Lyon	18
							Dépt du Rhône (autres départements)	5
								34
0	124	58	38	85	»	11	Total..	57

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	DÉSIGNATION DES LIEUX: 1er Arrond. (Immeubles privés)	1er Arrond. (Établissements publics)	2e Arrond. (Immeubles privés)	2e Arrond. (Établissements publics)	3e Arrond. (Immeubles privés)	3e Arrond. (Établissements publics)	4e Arrond. (Immeubles privés)	4e Arrond. (Établissements publics)	5e Arrond. (Immeubles privés)	5e Arrond. (Établissements publics)	6e Arrond. (Immeubles privés)	6e Arrond. (Établissements publics)	Totaux (Immeubles privés)	Totaux (Établissements publics)
Fièvre typhoïde	1	»	1	»	11	»	»	»	2	»	6	»	20	»
Scarlatine	2	»	1	»	13	4	»	»	»	»	2	»	11	4
Variole	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
Croup diphtérie	1	»	»	»	3	»	»	»	1	»	1	»	6	»
Tuberculose...	2	»	5	»	14	1	»	»	1	»	5	»	26	1
Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
Totaux.....	5	»	7	»	40	5	2	»	4	»	15	1	74	5
Totaux généraux	5		7		45		3		4		16		80	

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant en traitement des aliénés pensionnés par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est de 50 %: Hommes	50 %: Femmes	75 %: Hommes	75 %: Femmes	MOUVEMENT PENDANT LE MOIS: Placements d'office	Placements Volontaires	Sorties	Décès	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône.....	239	487	26	100	5	»	5	4	875	1,30
Divers.	61	33	7	2	1	»	»	»	81	1,40
Aliénés secourus à domicile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	19	5,47
Totaux	782		165		9		9		977	

Sorties de la voiture d'ambulance | de jour 57 | de nuit 4 | 61

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DES: Vaccinations	Revaccinations	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS — VACCINATIONS: Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. %	REVACCINATIONS: Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. %
30	27	38	37	1	97,36	70	23	47	31,85

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité: Permanente	Incapacité: Temporaire	Suites: Mortelles	Totaux
Commerce	»	»	24	»	24
Industries de l'alimentation....	1	»	65	»	76
Industries chimiques.....	1	1	26	»	58
Caoutchouc, papier, cartons...	»	»	4	»	4
Industries du livre	»	»	13	»	13
Industries textiles (paprement etc..	»	»	2	»	2
Travail des étoffes vêtements..	»	2	38	»	40
Cuirs et peaux pelles,plume,crin	»	»	10	»	1
Industrie du bois.....	1	1	29	»	61
Métallurgie...	1	5	270	»	286
Terrassement, construction et pierre....	»	»	58	»	26
Manutentions et transports.....	»	2	76	»	81
Chemins de fer et tramways...	»	1	82	»	84
Divers.....	»	»	47	»	17
Totaux..	4	11	715	»	781

Délivrance de vaccin

LYON et Départements	TUBES	TUBES
Lyon . ..	19.	1,6
Rhône .	47	78
Isère	1	1
Ain..		
Savoie...	»	»
Divers...		»
Totaux..	2 3	1,7 6

Office municipal du Travail. — Statistique des consultations judicieuses. — Décembre 1907.

Accidents du travail	71
Consultations diverses..... .	84
Total.....	155

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1907.

Incendies

NATURE DES INCENDIES	Nombre d'incendies	Heures (de minuit à 6 h. du matin; de 6 h. du matin à midi; de midi à 6 h. du soir; de 6 h. du soir à minuit)	Causes présumées des incendies	Incendies éteints	TOTAUX
Appartements et chambres	1	1	1	1	1
Caves et sous-sols					
Combles					
Planchers et parquets					
Cheminées	1	1	1	1	1
Total des locaux d'habitation	2	2	2	2	2
Ateliers	1	1	1	1	1
Baraques, hangars					
Chantiers, dépôts de bois					
Hâleaux					
Entrepôts divers					
Magasins divers	1	1	1	1	1
Meules, herbes, etc.					
Produits chimiques					
Usines, fabriques					
Voitures et wagons	1	1	1	1	1
Total des usines exercés à l'industrie et au commerce	2	2	2	2	2
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles					
Autres bâtiments publics					
Total des bâtiments publics					
Feu sur les personnes					
Total des feux divers	3	3	3	3	3
TOTAL DES INCENDIES	26	26	3	26	26

Laboratoire municipal — Dépôts et analyses

NATURE DES ÉCHANTILLONS	Habitants de 1 an (quantitatives)	Habitants de 1 an (qualitatives)	Prélèvements (Préfectures du Rhône)	Prélèvements (Préfectures départementales)	TOTAL	Résultats des analyses (Bons ou passables)	(Mauvais ou suspects)	(Mauvais ou falsifiés)	(Altérés)
Vins	16(*)	56	31	13	116	102	8		6
Eaux	3	3			6	6			
Laits	42(*)	19	37	11	130	109	11		10
Beurres		6	14	3	23	23			
Huile d'olive	1	33	61	11	106	35	73		
Autres huiles	3	14			24	16			
Graisses et autres graisses		1			1	1			
Liqueurs et eaux de liqueurs		4			12	12			
Pâtes alimentaires	1	5	8	13	27	26	1		
Confiserie, pâtisserie	2	1			3	3			
Cacaos, sucres de vanille et de poivre					12	12			
Cafés, thés, jus de fruits		3			3	3			
Fromages		5			5	5			
Chocolats		2			11	11			
Cafés, chicorées, glands, thés					14	14			
Poivres moutardes		6	16		22	22			
Vinaigre		1			2	2			
Sucres, miels, mastics, etc.	1	3	1		12	11	1		
TOTAUX	69	158	177	79	510	416	94		16

Nombre d'échantillons déposés : Rhône, 325; Loire, 88; Drôme, 20; Savoie, 90; Haute-Savoie, 40; Hautes-Alpes, 11.

(*) 6 de l'École normale d'institutrices. (*) 34 de la Vacherie municipale.

Vidanges — Extractions opérées.

ARRONDISSEMENTS	Opérations opérées par les compagnies — Union mutuelle (Nombre d'extractions)	Union mutuelle (Quantités extraites)	Coopérative (Nombre d'extractions)	Coopérative (Quantités extraites)	Lauvergne (Nombre d'extractions)	Lauvergne (Quantités extraites)	Totaux (Nombre d'extractions)	Totaux (Quantités extraites)
1er	229	3,284 70	16	315 60	26	330 70	271	4,396 00
2e	299	6,813 55	22	472 40	1	8 80	319	7,354 75
3e	427	8,82 25	347	3,478 35	21	248 50	795	9,967 30
4e	116	1,149 10	»	»	94	786 05	21	1,935 15
5e	234	2,634 »	11	1 2 10	67	641 15	312	3,389 55
6e	243	3,239 90	213	2,408 70	»	43	456	4,791 60
Totaux	1,55	25 063 50	608	7, 93 15	21	2,058 40	2 386	31,316 35

Permissionnaires de la voie publique et marchands forains ou ambulants

	Nombre	Produits déclarés en 1907	Produits déclarés en 1906	Produits déclarés en 1905	Produits déclarés en 1904	Produits déclarés en 1903	Produits déclarés en 1902	Produits déclarés en 1901	Produits déclarés en 1900 et avant	Total
1re VOIE PUBLIQUE										
Objets fabriqués	261									
Quatre-saisons	24									
Abats de boucherie	40									
Lait	42									
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	36									
Glaces et cocos	30									
Fleurs naturelles	49									
Aiguiseurs	15									
Chiffonniers	103									
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	68									
Journaux	28									
2e RIVES DROITES	897	9	»	»	1	1	16	63	113	202
Bains de soupe et de café	16									
Pâtisserie, miel, fruits secs	62									
Poissons, huîtres,	139									
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	168	1								
3e RIVES GAUCHES	435	19	50	78	75	1	1	1	1	1
Objets fabriqués	430									
Totaux	1 802									

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1907

Crimes et délits

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES				NOMBRE RELATIF SELON L'AGE DES PERSONNES CONDAMNÉES							
	Inculpés		Inculpées		Hommes âgés de				Femmes âgées de			
	M.	F.	M.	F.	Moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	Moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans
Abus de confiance	15	3	2	»	»	1	10	2	»	1	1	1
Adultères	3	3	»	»	»	»	3	»	»	»	3	»
Attaques nocturnes	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Attentats à la pudeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bris de clôture	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Violation de domicile	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures	58	3	1	»	»	»	10	53	4	»	»	3
Dégradations d'objets d'utilité publique	37	3	4	»	»	1	13	3	1	1	3	»
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mendicité	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Fabrication, émission de fausse monnaie	46	4	»	»	»	3	12	18	13	»	3	»
Banqueroute	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Filouterie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fraudes sur les denrées alimentaires	4	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»
Provocation au meurtre et à des militaires	35	15	21	4	»	»	7	8	1	»	6	3
Insoumission à la loi sur le recrutement	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»
Outrages aux agents	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Outrages suivis d'autres par suite	30	3	»	»	»	»	6	8	6	1	1	3
Port d'armes prohibées	2	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Vagabondage	13	»	»	»	»	1	7	4	»	»	»	»
Loi 1885 (récidivistes suivis)	23	3	2	»	»	»	11	10	4	2	1	»
Vagabondage spécial	8	»	»	»	»	»	»	5	»	2	»	1
Usurpation de fonctions	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols qualifiés et complots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols simples et complicité	4	1	2	1	»	1	1	»	»	»	»	»
Divers	77	8	11	1	»	33	31	9	1	1	4	»
	54	8	4	»	»	8	15	7	»	»	3	2
	366	36	48	10	»	79	129	76	27	»	6	24	13	2
TOTAUX	414		59		312				45			

Affaires jugées par le tribunal de simple police

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		»	1	1
Condamnées	à l'amende	1,806	661	2,077
	à la prison	»	»	»
	à la prison et à l'amende	63	216	282
TOTAL des inculpés		1,959	928	2,861

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		MOIS de Décembre	MOIS antérieurs	TOTAL
Officiers et assimilés		1	112	113
Sous-officiers et assimilés		2	191	193
Hommes de troupe	logés	62	261	323
	cantonnés	»	»	»
Chevaux		»	133	133

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tonnin).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	au cachet	TOTAL
Alimentation	120	168	55	83	137
Industrie	166	68	11	»	41
Commerce					
Agriculture					
Total	286	177	86	82	148

Bureau municipal de placement pour dames

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	au cachet	TOTAL
Journalières	87	59	31	13	44
Service des maisons bourgeoises	93	164	58	2	60
Service des maisons de commerce	54	170	40	1	26
Gouvernantes, institutrices	1	»	»	»	»
Employées de commerce	21	6	3	»	3
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	»	»	»	»	»
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuses	7	3	6	2	8
Ouvrières p' travaux de modes réunis	1	3	»	»	6
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	2	1	»	»	0
Ouvrières pour travaux faciles	3	2	2	2	4
Apprenties pour toutes professions	2	2	»	»	»
Jeunes filles pour faire les courses	»	»	»	»	»
TOTAUX	271	416	147	20	167

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Décembre 1907, et comparaison avec la période correspondante de 1906.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de Déc.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de		DROITS PERÇUS du 1er janv. au 31 Déc.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Grand-Théâtre	6,308 70	7,663 30	» »	1,354 60	30,345 50	38,656 08	» »	218 00
Théâtre des Célestins	8,688 80	6,052 18	2,636 62	» »	48,863 70	33,846 74	13,884 98	» »
Nouveau-Théâtre	2,101 80	2,168 16	» »	67 50	14,817 80	18,671 45	» »	4,832 65
Casino	8,390 65	3,756 36	4,633 78	» »	45,533 55	38,088 85	4,411 48	» »
Scala	1,939 60	1,683 90	155 70	» »	18,347 05	1,830 50	16,716 25	» »
Horloge	5,818 85	3,520 75	» »	472 70	12,248 88	15,381 »	» »	1,144 50
Folies-Bergère (bals et concerts)	» »	562 55	» »	562 55	1,803 30	5,393 45	» »	1,590 15
Cirque (Alcazar)	1,822 95	2,085 60	» »	458 65	8,815 85	14,352 72	» »	2,706 90
Cirques forains	» »	3,318 95	» »	2,318 05	6,118 13	7,336 78	» »	1,218 60
Théâtres forains	» »	74 »	» »	74 »	4,411 42	818 »	3,493 45	» »
Menageries	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Concerts Bellecour	» »	» »	» »	» »	» »	1,047 88	» »	1,047 09
Hôtel du Progrès	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Palais de Glace	263 75	815 65	» »	608 86	882 25	1,086 50	» »	814 25
Divers à droit proportionnel	100 76	238 63	» »	150 28	2,810 76	4,180 55	» »	200 23
Divers à droit fixe	3,517 90	1,848 25	738 85	» »	31,495 30	23,893 30	7,678 »	» »
Vogues	215 78	821 »	» »	5 83	10,309 28	11,311 50	» »	826 83
Olympia	» »	» »	» »	» »	5,722 66	5,899 80	» »	176 20
TOTAUX	34,190 25	22,888 45	8,155 15	7,054 35	243,363 23	221,235 17	40,191 28	18,663 30
DIFFÉRENCES	1,131 80	» »	1,130 80	» »	22,120 08	» »	22,130 08	» »

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD

2338. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine 3 — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 4-39*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 604 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 26 JANVIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Conseils municipaux. — Session de février 1908. — Arrêté (p. 57).

Nominations, mutations (p. 57).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2668 à 2685).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 57).

Location à M. Eche d'une parcelle de terrain communal située rue de l'Université, 6 (p. 58).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Feyolle (Emile) (p. 58).

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre les séquestres des biens de diverses fabriques (p. 58).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Ancienne fabrique de Saint-Georges. — Attribution au Bureau de bienfaisance d'un titre de rente (p. 58).

Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension de retraite veuve Mossati (p. 58).

Sapeurs pompiers. — Pensions Lavaux et Novet (p. 59).

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours veuves Chassie, Durand, Ducher et Jay (p. 59).

Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien maire de Lyon. — Décision du jury (p. 59).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Vollerin (J.-B.) (p. 59).

Entrepôt des Douanes. — Améliorations. — Modifications. — Projet (p. 59).

Réparations à l'Hôtel du quartier général — Arrêté du Conseil d'Etat. — Règlement (p. 60).

Tramways de Lyon au pont du Sault-Brénaz. — Modification de l'emplacement de la station terminus à Lyon (p. 61).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Jannelaud (Jean) (p. 61).

Construction d'un lycée de garçons et d'une école primaire supérieure (p. 61).

Association générale des agents des postes, télégraphes et téléphones. — Congrès de Lyon en 1908. — Subvention (p. 62).

Renouvellement du secours précédemment accordé à M. Bibaud (p. 62).

Indemnités de logement au personnel enseignant de la ville de Lyon. — Modifications aux 3e et 4e trimestres 1907 (p. 62).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. Réunion. — (p. 64).

Concours pour la désignation de deux chimistes au laboratoire municipal. — Résultat (p. 64).

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis (p. 64).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 64).

Demandes en autorisation de construire (p. 64).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 64).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 67).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 67).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 69).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 70).

Documents statistiques (p. 70)

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 20 Janvier 1908 (p. 1 à 29).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Conseils municipaux. — Session de février 1908. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 10 du même mois,

ARRÊTE :

Article premier. — La première session ordinaire des Conseils municipaux pour l'année 1908, s'ouvrira dans le département du Rhône, pour la ville de Lyon et toutes les villes ou communes du département, le dimanche 2 février prochain.

Cette session pourra durer quinze jours.

Art. 2. — MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 10 janvier 1907.

Pour le Préfet du Rhône et par délégation
Le Secrétaire général pour l'Administration,
POL HONORAT.

Nominations, mutations.

Par décision du 20 janvier courant, a été acceptée la démission de M. Rousset, surveillant de l'Hôtel des Invalides du Travail.

Par arrêté du 21 janvier, MM. Brossard, Mouzard et Perret, garçons distributeurs à la grande Bibliothèque, ont été, en outre, attachés en qualité de distributeurs aux bibliothèques populaires des Mairies des 1er, 2e et 5e arrondissements. (emplois créés).

Par arrêté du 24 du même mois, MM. Paleyrou (Joseph) et Susini (Michel), ont été titularisés dans l'emploi d'inspecteur qu'ils occupent au service de l'inspection des subsistances.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2668

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Beller (Albert),

Digitized by Google

Platret (Nicolas-Antoine), soldats au 157e régiment d'infanterie; Bonnand (Louis-Benoît-Joseph), Piucheuet (Edmond Ernest Paul), Chemier (Louis-Joseph Eugène), soldats au 158e régiment d'infanterie; Combes (Eugène-Charles), soldat au 99e régiment d'infanterie; Deegranges (Jean-Marie-Bénédict), soldat au 159e régiment d'infanterie; Ducarre (Benoît-Gustave), soldat au 4e régiment d'artillerie; Furoud (Louis), soldat au 6e régiment d'artillerie; Geoffray (Joseph-Marius), soldat au 14e bataillon de chasseurs; Palliardet (Emile François), soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale; Paradis (Jules-Marius), soldat au 75e régiment d'infanterie; Treutwetter (Emile Marius), soldat au 2e régiment de cuirassiers, appelés de la classe 1906, domiciliés au 1er arrondissement.

Savigny (Pierre), appelé de la classe 1906, soldat au 17e régiment de dragons, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Location à M. Eche, d'une parcelle de terrain communal, sise rue de l'Université, 6.

Commission spéciale.— (Affaires courantes).
— N° 2669.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail dressé en vue de la location à M. Eche (Théophile), serrurier, rue Bechevelin, 19, d'une parcelle de terrain communal, située rue de l'Université, 6.

La parcelle dont il s'agit, indiquée au plan joint au dossier par une teinte rose, mesure 214 mètres carrés. Le pétitionnaire l'occupe déjà verbalement pour entrepôt de vieille ferraille. Il demande à louer avec bail en raison de ce ce qu'il se propose d'y édifier une maison d'habitation.

Aux termes du projet de contrat qui vous est soumis, la location serait consentie pour une période de neuf années, à partir du 1er avril 1908, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 2 fr. 10 par mètre carré, soit pour les 214 mètres carrés ci-dessus, une somme totale de 449 fr. 40. M. Eche aurait en outre, à sa charge, le remboursement de l'impôt foncier et autres impôts pouvant grever le terrain loué.

Ces conditions paraissant acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à conclure ce projet de bail sur les bases indiquées.

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale — Pension Fayolle (Emile).

Commission spéciale.— Affaires courantes).
— N° 2670.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Fayolle (Emile), ex-contrôleur au service des Vidanges, à la Voirie municipale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1908, par suppression d'emploi.

M. Fayolle se trouvant dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux, peut prétendre, par application de l'article 11 de ce règlement, à une pension de 863 fr. 72, ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 863 fr. (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Fayolle.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1908, date de la cessation des services de cet employé.

En demandant la liquidation de sa pension M. Fayolle sollicite en outre l'attribution d'un secours annuel et renouvelable.

Je vous propose d'accueillir favorablement sa demande et de lui accorder un secours annuel et renouvelable de 137 francs lequel élèvera à 1.000 francs le montant de ses ressources annuelles.

Le montant en serait prélevé sur le crédit inscrit au budget pour « Pensions et secours à la charge de la Ville », et il partirait, comme la pension, du 1er janvier 1908.

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon — Instance judiciaire contre les séquestres des biens de diverses fabriques.

Commission spéciale.— (Affaires courantes).
— N° 2671.

Messieurs, diverses fabriques, bénéficiaires de différents legs, n'ont pu en exécuter les charges, consistant principalement en fondations de messes.

Les Hospices civils de Lyon, exécuteurs testamentaires, en réclament la révocation pour inexécution des charges et sollicitent l'autorisation d'introduire des actions judiciaires dans le but ci-dessus indiqué contre les séquestres des fabriques de:

1° Saint-Paul, Saint Jean, Saint-Just et Saint Irénée, à Lyon;

2° De Mionnay (Ain), de Saint-François-de-Salles, à Lyon, et de Cannes (Alpes-Maritimes);

3° De Notre-Dame-Saint-Vincent, à Lyon;

4° De Taluyers (Rhône).

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à cet effet par le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, dans sa séance du 18 décembre dernier, en vous priant de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Ancienne fabrique de St-Georges — Attribution au Bureau de bienfaisance d'un titre de rente.

Commission spéciale.— (Affaires courantes)
— N° 2672.

Messieurs, dans sa séance du 27 décembre dernier, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lyon demande l'attribution, au profit de cet établissement, d'un titre de rente 3 %, de 113 francs ayant appartenu à l'ancienne fabrique de l'église Saint-Georges et dont les arrérages, destinés au soulagement des pauvres de ladite paroisse, seront affectés, jusqu'à concurrence des 4/5e, aux services de bienfaisance et de 1/5e aux services d'assistance.

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet en vous proposant, Messieurs, d'émettre un avis favorable sur la suite à lui donner.

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension de retraite veuve Mussati.

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2673.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Morateur (Françoise-Marie), veuve de M. Mussuti (Joseph-Michel), ex-sapeur à la 2e Compagnie du Bataillon des sapeurs-pompiers, décédé le 27 octobre 1907, titulaire d'une pension de retraite de 150 francs.

Aux termes des articles 141 et 145 du règlement du Bataillon, les veuves peuvent obtenir une pension fixée à la moitié, sans toutefois être inférieure à 100 francs, de l'indemnité de retraite du mari, à la condition que leur mariage ait été contracté cinq ans au moins avant la mise à la retraite de celui-ci.

Mme veuve Mussuti, née Morateur (Françoise-Marie), remplissant ces conditions, je vous propose, Messieurs, de lui allouer un secours annuel et viager de 100 francs.

Digitized by Google

Ce secours pourra être prélevé sur le crédit inscrit au budget pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville » et partira du 28 octobre 1907, lendemain du decès de M. Musseti (Joseph Marie).

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Sapeurs-pompiers. — Pensions Lavaux (Pierre-François Joseph) et Novet (Claude).

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 2674.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux demandes en liquidation de pension de retraite formée par M. Lavaux (Pierre-Fruuçois-Joseph), ex sapeur de 1re classe à la 2e Compagnie du Bataillon des sapeurs-pompiers et de M. Novet (Claude) ex-chef de poste à la 4e Compagnie du Bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.

Aux termes des articles 131 et 135 du règlement du Bataillon, les sapeurs-pompiers ont droit à une pension de retraite fixée aux deux tiers de la solde moyenne d'activité des trois dernières années, après vingt-cinq ans de services effectifs et à la condition qu'ils aient au moins 55 ans d'âge.

MM. Lavaux (Pierre-François Joseph) et Novet (Claude) remplissant ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de leur accorder une pension annuelle et viagère de 166 francs.

Ces pensions seraient prélevées sur le crédit inscrit au budget sous le titre : « Pensions et secours à la charge de la Ville » et partiront du jour de la radiation des contrôles du Bataillon de MM. Lavaux (Pierre-François Joseph) et Novet (Claude).

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par Mmes veuves Chassiu, Durand, Ducher et Jay.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2675.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les dossiers de quatre demandes de secours, formées par Mmes Chassiu, Duraud, Ducher et Jay, veuves d'anciens sapeurs-pompiers décédés en activité de service, sans avoir droit à une pension de retraite.

Des renseignements que vous trouverez joints au dossier, il résulte que les pétitionnaires sont dans une situation digne d'intérêt. De son côté, le Conseil d'administration du Bataillon, dans sa séance du 12 janvier 1908, a émis un avis favorable à leurs demandes.

Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien allouer un secours, une fois donné, de 100 francs, à chacune de Mmes veuves Chassiu, Duraud, Ducher et de 50 francs à Mme veuve Jay.

Ces sommes pourraient être prélevées sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, sous le titre : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien Maire de Lyon. — Désignation du Jury.

(Commission générale). — N° 2676.

Messieurs, en conformité de votre délibération du 22 juillet 1907, le projet d'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien Maire de Lyon a fait l'objet d'un concours public ouvert entre tous les artistes français.

Vingt projets ont été présentés à ce concours et le Jury a été convoqué le 13 janvier courant à l'Hôtel de Ville pour le classement de ces projets qui y étaient exposés.

Après des éliminations successives, le Jury au scrutin secret et à la majorité absolue des voix, a désigné pour l'exécution le projet n° 10 (timbre-poste de 0 fr. 01 dans un cercle) dont les auteurs sont MM. Marioux et Luces, à Paris pour l'architecture et M. Vermare, à Paris, avenue des Sycomores, 23, pour la sculpture.

Tenant ensuite compte du résultat des opérations de classement, le jury a décidé, sauf ratification du Conseil municipal, l'allocation des primes suivantes :

1° Une prime de 2,000 francs à la charge de la ville de Lyon au projet n° 7 (L'Homme et la République) dont l'auteur est M. Lamotte, sculpteur à Parilly par Vénissieux ;

2° Deux primes de 1,000 francs chacune, offertes par le Comité du monument Gailleton au projet n° 18 (Lyon) dont les auteurs sont MM. Meysson, architecte, quai Gailleton, 34 (en collaboration avec M. Henri Garcin) pour l'architecture et M. Aubert, rue de la Charité, 58, pour la sculpture, et au projet n° 11 (Lugduanm) dont les auteurs sont MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, n° 12, pour l'architecture et M. P. Dovaux, rue Bugeaud, 64, pour la sculpture.

En vous communiquant les résultats de ce concours qui a permis au jury d'adresser de vives félicitations aux concurrents en raison des efforts faits par les artistes, du mérite et de l'originalité des projets, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien décider l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant d'un crédit de 2,000 fr. pour le paiement de la prime à la charge de la ville de Lyon.

Des propositions vous seront soumises prochainement en vue de l'exécution du monument.

Lyon, le 20 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Vollerin (Jean-Baptiste).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2677.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Vollerin (Jean-Baptiste), ex-contrôleur au service des Vidanges, à la Voirie municipale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1908, par suppression d'emploi.

Entré dans l'Administration municipale le 1er janvier 1894, M. Vollerin justifie de 14 ans de services administratifs valables pour la retraite. Son dernier traitement étant de 2,100 francs, la pension à laquelle il peut prétendre, par application des art. 7 et 11 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux, est égale à :

$$2{,}100 : 45 \times 14 = 653 \text{ fr. } 32$$

C'est donc la somme de 653 fr. (centimes négligés), que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Vollerin.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1908, date de la cessation des services de cet employé.

En demandant la liquidation de sa pension, M. Vollerin sollicite en outre l'attribution d'un secours unanel et renouvelable.

Je vous propose d'accueillir favorablement cette demande et d'accorder à M. Vollerin un secours unanel et renouvelable de 347 francs, lequel élèvera à 1,000 francs le montant de ses ressources annuelles.

Ce secours sera prélevé sur le crédit inscrit au budget pour « Pensions et secours à la charge de la Ville » et il partira, comme la pension, du 1er janvier 1908.

Lyon, le 21 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Entrepôt des Douanes. — Améliorations. — Modifications. — Projet.

(Commission générale). — N° 2678.

Messieurs, les locaux situés rue Dugas-Montbel et dans lesquels est installé l'entrepôt des Douanes ne répondent plus aux besoins de ce service dont l'importance s'accroît à mesure que se développent les échanges commerciaux.

Digitized by Google

Les bâtiments destinés à l'entrepôt des marchandises et aux diverses opérations qui précèdent l'entrepôt sont manifestement insuffisants ; les bureaux sont installés dans des conditions hygiéniques imparfaites et le matériel ne permet pas de procéder à la manipulation des colis avec toute la facilité et la rapidité désirables.

Cet état de choses a été signalé par M. le Directeur chef du service des Douanes à Lyon, par les représentants du commerce et de l'industrie de notre Ville et en dernier lieu par M. le Ministre des Finances par une lettre du 28 août 1907 que vous trouverez au dossier.

A diverses reprises, et depuis les transformations apportées par la Ville en 1894 et dont la dépense s'était élevée à 80.000 francs, l'Administration municipale a tenté vainement de remédier efficacement à cette situation en exécutant diverses modifications dans l'intérieur de l'entrepôt.

L'étude à laquelle j'ai procédé m'a amené à cette double conclusion que la Ville ne peut se soustraire aux améliorations reconnues indispensables et que ces améliorations ne peuvent être obtenues qu'en apportant d'importantes modifications aux dispositions actuelles de l'entrepôt.

Il n'est pas douteux, en effet, que la Ville doive mettre à la disposition de l'Administration des Douanes un logement pour le Receveur, des locaux pour le service des bureaux et des magasins présentant toute sécurité pour y recevoir les marchandises. Les lois des 30 avril 1806 27 février 1832 et 17 novembre 1836 lui imposent cette obligation que le Conseil municipal a, du reste, acceptée par délibérations des 18 février et 4 août 1836.

Par contre la Ville est autorisée à percevoir des droits de magasinage et de manutention qui se sont élevés pour l'exercice 1906 (dernier exercice clos) à 77 934 francs.

Ce point établi, deux solutions m'ont paru devoir être examinées ; la première consisterait à transférer ce service public dans un autre bâtiment à construire de toutes pièces ; la seconde serait d'effectuer dans les locaux actuels des transformations suffisantes pour donner satisfaction aux desiderata exprimés.

La désaffectation de l'entrepôt actuel de Perrache et son installation dans des constructions neuves, est certainement un projet séduisant, mais il présente malheureusement l'inconvénient d'entraîner une dépense trop élevée. Le second moyen permet d'obtenir les améliorations suffisantes avec une somme bien inférieure et c'est pour cette raison qu'il m'a paru devoir être retenu.

De l'examen auquel il a été procédé par les services municipaux compétents, il résulte en effet que les locaux et les agencements actuels de l'entrepôt des Douanes sont susceptibles d'être améliorés, de façon à donner satisfaction aux réclamations du commerce.

Au cours de la séance que vous avez tenue le 23 décembre dernier, je vous ai indiqué succinctement les principales modifications qu'il serait nécessaire d'apporter dans ces bâtiments. Ces modifications sont les suivantes :

1° Exhaussement du bâtiment central et installation de tous les bureaux (douanes, ville chemins de fer), dans la partie exhaussée ;

2° Installation du logement des employés de la Ville au rez-de-chaussée du bâtiment situé à gauche de l'entrée, actuellement occupé par des bureaux de la Douane. Les 1er et 2e étages seraient affectés au receveur de la Douane et rendus complètement indépendants par une entrée spéciale ;

3° Aménagement en magasins des parties occupées dans le grand bâtiment, à droite de l'entrée, par les bureaux de la Douane et du chemin de fer et par le logement du receveur de la Ville ;

4° Agrandissement du quai de débarquement situé du côté du cours Suchet, et rescindement du bâtiment central ;

5° Remplacement de la plaque tournante actuelle, située en face du cours Suchet, par une plaque d'un plus grand rayon, permettant la manœuvre des wagons de grandes dimensions ;

6° Installation d'une voie ferrée et d'un monte-charge électrique pour la manutention des denrées coloniales ;

7° Construction d'un pont grue pour faciliter les manutentions sur le quai de débarquement.

Le coût de ces diverses opérations s'élèverait, d'après les évaluations prévisionnelles faites par les services municipaux de la Voirie et d'Architecture, à la somme totale de 100.000 francs, se décomposant comme suit :

Modifications et transformations comprises sous les n°s 1, 2, 3 et 4..	72.345
Remplacement de la plaque tournante.....	7.000
Voie ferrée et monte charge électrique.....	8.600
Pont-grue, aménagements divers, imprévus.....	12 075
Fr.....	100.000

A la rigueur, cette dépense pourrait être réduite en ajournant le remplacement de la plaque tournante, l'installation d'un monte charge et la construction d'un pont grue. Mais, ainsi limitée, l'opération serait incomplète et j'ai pensé qu'il était préférable de prévoir une organisation d'ensemble qui mettrait définitivement un terme aux réclamations qui ont été formulées.

Outre les commodités que cette organisation procurera aux commerçants, la Ville pourra elle-même y trouver des avantages, soit par une réduction peut-être possible du personnel, soit par une augmentation des droits qu'elle perçoit si, comme on peut le prévoir, il se produit un accroissement de trafic.

Je vous propose donc, Messieurs, de décider dès à présent que les transformations, installations et aménagements que je viens d'indiquer seront exécutés par la Ville à l'entrepôt des Douanes et que la dépense de 100.000 francs qui en sera la conséquence sera prélevée sur l'emprunt à contracter prochainement par la ville de Lyon.

Si votre décision est conforme à mon projet, vous voudrez bien, par votre délibération, m'autoriser à traiter de gré à gré, au mieux des intérêts de la Ville, pour les travaux non adjugés.

Sans atteindre la réalisation de l'emprunt, je ferai établir par les services de la Ville, d'accord avec la Compagnie P.-L.-M. et l'Administration des Douanes toutes deux intéressées dans cette question, les projets définitifs de cette opération sur les bases financières indiquées ci-dessus.

Lyon, le 21 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réparations à l'Hôtel du quartier général. — Arrêt du Conseil d'Etat. — Règlement.

(Commission générale.) — N° 2679.

Messieurs, par une délibération en date du 18 février 1904, le Conseil municipal précédent a autorisé l'Administration municipale à défendre à l'instance engagée directement devant le Conseil d'Etat par M. le Ministre de la Guerre contre la ville de Lyon, aux fins d'obtenir l'interprétation et l'exécution de la convention du 1er février 1821, relative aux réparations à effectuer à l'Hôtel du quartier général, rue Boissac.

Or, par un arrêt du Conseil d'Etat, du 6 août 1907, la ville de Lyon a été condamnée à rembourser à l'Etat les sommes que ce dernier justifierait avoir avancées pour le paiement des travaux exécutés en 1903 et en 1906 à l'Hôtel de M. le Gouverneur militaire de Lyon.

Pour parvenir au règlement de cette affaire, M. le Chef du Génie m'a fait parvenir conformément d'ailleurs à la demande que je lui en avais faite, les pièces justificatives de l'exécution et du paiement des travaux dont il s'agit.

Ces pièces comprennent :

1° Pour les travaux exécutés en 1903 et ayant fait l'objet de deux actes extrajudiciaires en dates des 1er septembre et 2 décembre 1903.

a) La copie du décompte définitif des sommes dues et payées à M. Legros entrepreneur et s'élevant à..Fr. 479 91

b) La copie du décompte définitif des sommes dues et payées à M. Cérutti entrepreneur et s'élevant à..... 2.247 36

c) Le relevé des sommes dues et payées à divers fournisseurs et entrepreneurs pour travaux hors-série et s'élevant à..... 661 15

Soit un total de..Fr. 3.428 42

La constatation par la Ville de l'exécution de ces travaux a été faite par procès-verbal de constat en date du 1 mars 1904 ;

2° Pour les travaux exécutés en 1906 et ayant fait l'objet

A reporter..... 3.428 42

Digitized by Google

Report.....	3.428 42
d'un procès-verbal de constat du 17 juillet 1906, un relevé des dépenses dues et payées à divers entrepreneurs et fournisseurs et s'élevant à .	2.859 29
La constatation par la Ville de l'exécution de ces travaux a été faite par un procès-verbal de constat en date du 13 décembre 1906.	
Total.....	6.287 71
A cette somme, il convient d'ajouter, conformément aux stipulations de l'article premier du Conseil d'Etat pour intérêts à 4 %, à compter du 14 juin 1904 pour les travaux exécutés en 1903 et pour intérêts à partir du 1er janvier 1907 (date arrêtée d'un commun accord entre l'Administration et le service du Génie) pour les travaux exécutés en 1906 (environ).....	730 »
Ce qui porte le total des dépenses à rembourser à l'Etat à la somme de.....	7.017 71
Soit en chiffres ronds.Fr.	7.000 »

Pour me permettre d'effectuer le paiement de cette somme j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs,de vouloir bien décider l'inscription d'un crédit spécial de 7,000 francs au budget supplémentaire de l'exercice 1908.

Lyon, le 22 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Tramways de Lyon au pont du Sault-Brénaz. — Modification de l'emplacement de la station terminus à Lyon.

(Commission générale). — N° 2680

Messieurs, à la date du 24 décembre dernier, M. le Préfet du Rhône m'a communiqué, pour avoir mon avis, une demande de la Compagnie O.-T.-L., ayant pour objet la modification de l'emplacement de la station terminus, à Lyon, du tramway de Lyon au pont du Sault-Brénaz, station qui serait reportée du quai des Brotteaux à la rue Grôlée, dans la boucle créée récemment autour de l'église Saint-Bonaventure.

La Compagnie explique que le terminus fixé par le cahier des charges sur le quai des Brotteaux entre le cours Lafayette et la rue Vauban, nécessita la pose de plusieurs voies et que le raccordement de ces voies avec celles du cours Lafayette exige le rescindement des trottoirs en un point où la circulation est très active ; c'est pourquoi elle propose de reporter le terminus de la ligne dans la rue Grôlée, au droit de la rue Tupin.

D'après la Compagnie, il ne résulterait de cette disposition aucun encombrement dans la rue Grôlée, car le nombre de voitures stationnant sur ce point sera prochainement diminué par la création de la ligne Parc-Archevêché et par le déclassement de la ligne Cordeliers-Cusset qui sera remplacée par le prolongement de la ligne Perrache-Brotteaux jusqu'à Cusset.

A la lettre de la Compagnie est joint un plan indiquant les légères modifications à apporter à la boucle dans les rues Président Carnot, Saint-Bonaventure et Grôlée.

Conformément à ce plan, les voies de la boucle autour de l'église Saint-Bonaventure seraient modifiées par l'adjonction d'un troisième rail sur l'une d'elles, de manière à permettre aux voitures de la ligne à voie normale du Sault-Brenaz de parcourir cette boucle dans les mêmes conditions que les voitures des lignes à voie étroite.

Il convient de remarquer que l'encombrement n'est pas à craindre si, comme cela est probable, les propositions de la Compagnie O. T.-L. pour le prolongement jusqu'à l'Archevêché de la ligne Perrache-Parc-Cordeliers et pour le déclassement de la ligne Cordeliers-Cusset sont acceptées. La suppression du stationnement des voitures de ces deux lignes permettra, en effet, d'y substituer le stationnement des voitures de la ligne du Sault-Brénaz dont la fréquence est très réduite et il y aura avantage au point de vue de la circulation publique.

Dans un rapport des 11-19 novembre 1907, MM. les Ingénieurs en Contrôle ont émis un avis favorable à la demande de la Compagnie, sous les réserves suivantes :

1° Les tarifs seront calculés comme si le terminus était sur le quai des Brotteaux, sans tenir compte de l'allongement du parcours autorisé ;

2° Un arrêt fixe sera prévu sur le quai des Brotteaux, en remplacement de la station terminus supprimée et reportée rue Grôlée.

De son côté, M. le Directeur du service municipal de la Voirie a également émis un avis favorable aux conditions indiquées par MM. les Ingénieurs du Contrôle et, en outre, à la condition que l'autorisation sera subordonnée à la suppression dans la rue Grôlée des terminus des lignes Cordeliers-Cusset et Perrache-Parc-Cordeliers.

Je ne puis, Messieurs, que vous proposer d'émettre à votre tour un avis favorable à la demande de la Compagnie O.-T. L., sous les réserves ci-dessus formulées.

Lyon, le 22 janvier 1908.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Jannetaud (Jean).

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2681.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Jannetaud (Jean), ex contrôleur au service des Vidanges, à la Voirie municipale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1908, par suppression d'emploi.

M. Jannetaud se trouvant dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux, peut prétendre, par application de l'article 11 du même règlement, à une pension de 875 fr. 22 c., ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 875 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Jannetand.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du1er janvier 1908, date de la cessation des services de cet employé.

Je vous propose, en outre, d'accueillir favorablement la demande de secours annuel et renouvelable que sollicite M. Jannetand en même temps que la liquidation de sa pension.

Une somme de 325 francs, élevant à 1 200 francs le montant de ses ressources annuelles pourrait lui être accordée à ce titre. Le montant en serait prélevé sur le crédit inscrit au budget pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville » et il partirait, comme la pension, du 1er janvier 1908.

Lyon, le 23 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un Lycée de garçons et d'une Ecole primaire supérieure.

(Commission générale.) — N° 2682.

Messieurs, depuis de longues années, l'opinion publique de notre Ville proteste contre l'installation spécialement peu favorable de nos services d'enseignement secondaire. Ces critiques ont été relevées récemment par la *Ligue des médecins et des familles;* la presse républicaine s'en est emparée et a justement signalé les vices de cette organisation. En effet, le lycée Ampère, construit au XVIe siècle, a pu passer, en son temps, comme l'Hôtel-Dieu, pour un monument remarquable. Aujourd'hui, il est nettement insuffisant pour une population de 1400 élèves ; les classes sont installées dans des conditions d'hygiène déplorables ; les études ne sont ni aérées ni éclairées; les dortoirs sont trop petits ; les cours, suffisantes au plus pour cent élèves, en reçoivent à certaines heures cinq ou six cents. Dans un pareil bâtiment, l'hygiène perd ses droits et les ennemis de l'éducation républicaine exploitent contre elle cette situation à laquelle il n'est que temps de porter remède.

Digitized by Google

L'Administretion municipale a été saisie a différeatcs reprises de cette importante question. La tradition, est en effet, que les établissements d'enseignement secondaire soient construits à frais communs par l'Etat et par lesvilles, la Ville devenant propriétnire de l'immeable, l'Etat n'étant consideré que comme usufruitier. Qeel que fût mon desir de setisfeire aux réclamations justifiees de l'opinion publique, je n'ui pas voulu vous proposer les études destinées a la construction d'un nouveau lycée avant d'avoir soumis à vos déliberations le programma des constructions necessnires n l'enseignement primaire, par suite de l'application progressive de la loi du 7 juillet 1904. Mets aujourd'hui cette partie de notre œuvre est essurec. Vous nvez voté la crétion de neufgroupes scolnires et de deux écoles dans le 3e arrundissement, soit uec dépense d'environ six milliuns pour la construction. Ces projets sunt actuellement déposés à la Préfecture. Le moment est donc veau de completer notre œuvre par la construction d'un lycée de garçons et d'une écolo primaire supérieure. Je vous propnse d'autant plus volontiers cette dépense que, si le regime de l'enseignement secondaire ne réalise pas encore tout ce que l'on en peut attendre dans une société qai doit devenir de plus en plus démocratique, des efforts considérables ont été faits et des résultats importants obtenus pour assurer la liaison de l enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Notre lycée est peuplé d'élèves sortant da l'enseignement primaire ou appartenant à des familles modestes. Casont la petite bourgeoisie et le peuple qui ont fait jusqa a ce jonr le plus hardiment confiaece à l'enseignement de l'Etat. C'enstruire un lycée, ce scra travailler pour eux.

Je vous propose, Messieurs, de choisir pour l'installation de ce Lycée et de cette école primaire supérieure,la masse de terrains comprise entre la rue Tronchet, la ligne de chemin de fer de Genéva,le boulevard Montgolfier et le boulevard du Lycéa, *pour le Lycée*, et, *pour l'école primaire supérieure*, la massa comprise entre le boulevard du Nord, la rue Sully, le boulevard du Lycée et la rua Crillon.

La première de ces masses a une superficio de 23.750 metres; la seconde una superticie de 3.142 mètres.

Ces terraias appartiennent:

1° A la Ville, pour une superficie de 6.205 mètres carrés;

2° Aux Hospices pour une superfieie de 2.600 mètres carrés;

3° A l'Etat, par saite du déclassemeat des fortifications et du retrait de la voie, poar ane superficie de 18.087 m. 85 d. carrés.

Mon Administration est entrée en pourparlers avec l'Administration des Domaines.Ces pourparlers ont nbouti à la rédaction d'un projet de traite aux termes duquel l'Etat céderait à la Ville les terruins nécessaires pour une somme de 1.148,128 francs, se decomposant ainsi:

Pour le Lycée, 14.945 mètres carrés a 60 francs le mètre carré. Fr.	896.700
Pour l'Ecole supérieure, 3.142 m.85 d. carrés n 80fr.. le mètre carré.....	251.428
Total égal .....Fr.	1 148.128

Je vous demande, Messieurs, de luen vouloir m'eutoriser n signer ce projet de traité. Le prix du terruin est, en effet, en réduction très sensible sur les prix proposés eutrefois à l'Administration menicipale. Pour uae massa a peu prés egale l'Etat demandnit, en 1900, une somme de 1,435,160 freurs. Nous nvons donc obteau une réduction d'environ 300,000 francs.

Un traité est actuellement en préparetion pour l'acquisition des terrains appartenant aux Hospiecs civils de Lyon au prix de 40 francs le mètre carré, soit pour les 2,600 mètres carrés, sauf mensuration contradictoire, la somme de 104,000 francs environ.

Des objections ont été feites, ae nom de l'hygiéne, contre le choix de cet emplacement. A ma demande, la *Ligue des médecins et des familles* a constitué une commissiou médicale qui n minutieusement étedié cet emplacement et a conclu qee les nouveaux établissements, voisins da Parc de la Tête-d'Or, situés sur des terrains aujourd'hui complètement assainis, étaient placés dans des cenditions excellentes de salubrité.

Les plans et devis nous sont soumis; ils ent été confies à M. Rogniat, architecte du département du Rhône, qui n été chargé dès 1898 ile l'étude do cette question.

Le *Lycée* se composera tout d'abord d'une façade d'environ 200 metres da long en bordure sur le boulevard du Lycée et de quntro ailes en retour, de 35 mètres chacune, qui relieront la façade principale à une seconde façade en bordura sur les preaux et sur les cours, de longueur égale a la premiére; de plus, deux ailes, à droite et à gaacha, contiendront l'una les réfectoires et dépendances, l'autre ane partie du service sciantifiqac, l'infirmerie et peut-être le gymnase. L'établissement pourra recevoir au meins mille élèves, dont deux ccnts internes aaviron. Il compreudra trente-six classes, quatorze études et dix dortoirs. Il sera nnénagé de façon à comporter le logement pour un proviseur, ua censcur, un surveillant général, un econome, un sous économe.

Le lycee Ampère actuel sera maintenu, comme lycée d'externas et de demi-pensionnaires. Au lycée des Brotteaux seront traasportés tous les coars préparatoires aux grandes écoles plus, pour chaque classe, une division enlevée au lycée Ampère.

L'école primaire supérieure compreudra au rez-de-chaussee l'enseigeement manuel pour les garçons, l'enseigaement menager pour les filles, des préaux; au 1er etage, pour les garçons, cinq classes, un amphithéâtre avec laboratoire, un cabinet de directeur, une salle do professeurs; pour les filles, cinq classes un amphithéâtre avec laboratoire, an cabinet ds directrice, une salle de professeurs. A cet étage, sera placée une salle do collections commune aux deux écoles. Au deuxième étage, se trouveroet des salles de dessie pour les deux sexes.

Le Lycéa comprendra une coer d'honneur de 35 metres de long sur 35 mètres de large; deux cours moyennes de 60 metres de long per 35 mètres de large chacune; plus une grande cour de récréation de 170 mètres de long sur 70 mètres de large. Cette grande coer sera séparée an trois parties par des haies vives.

L'Ecole primaire supérieure aura daux cours: l'uee pour les filles, de 24 mètres de largeur sur 28 mètres de profondeur; l'autre, pour les garçoes, on forme da trapèze, de dimensions sensiblemeat égales.

Les plans du Lycée sont aeceptés en principe par la Commission des bâtiments, iles Lycées et Collèges et par le Ministre de l'Instruction publiqae.

La dépense coaprendra poar la part de la Ville:

1° La moitié de l'achat des terraies pour le Lycee, soit: 896,700 + 104.000 : 2.....Fr.	500,350
2° La moitié des dépenses de construction et d'emenagement, soit : 3 523,626: 2...Fr.	1,761,813
3° La totalité de l'achat des terrains pour l'Ecola primaire supérieure, soit.....Fr.	251,428
4° La totalité des dépenses de construction et d'aeménagement pour l'Ecole primaire supericare, soit, saaf vérification du détail.....Fr.	500,000
Fr.	3,013,591

Au cours de la discussiea avec les représentants du Ministère de l'Instruction publique, j'ai obteau que la somma totale de la collaboration financière de la Ville serait fixée à 2 aillions 900.000 francs. *La Ville n'accepte de prendre à sa charge* aucun dépassement de crédit; au cas où il viandrait à s'an prodaire, ils seraient complètement à la charge de l'Etat.

L'Admieistration municipala estime qa'en votant cette somme, le Conseil omaicipul aura terminé de la façoa la plus heureuso son programme scolaire; il eura tenu ses promesses, bien au delà de ses engagements et l'opinion publique devra lui en être d'aatael plas reconnaissante que ces dépenses auront été assurées sans augmeatation de charges.

Je vous prie donc, Messieurs, de bien vouloir:

1° Approuver ce projet dressé par l'Architecte désigné et la dépansa proposée et décider que les travaux ferout l'objet d'une adjudication publique, saaf les travaux spéciaux qui pourraient être mis en adjudicatien restreinte ou traités de gré a gré au miaux das intérêts de la Ville;

2° Approuver le projet de traité intervenu entre l'Etat et la Ville pour l'acquisition des terrains domaniaux et autoriser l'Administration a traiter avec les Hospices civils pour l'acquisition au prix de 40 francs la mètre carré des terrains lour appartenant;

Digitized by Google

3° Autoriser l'Administration municipale à accomplir les formalités nécessaires pour obtenir le déclassement des tronçons de voies publiques à incorporer à l'emplacement du lycée.

Quand à la dépense elle sera prélevée sur les fonds de l'emprunt actuellement en préparation.

Lyon, le 23 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Association générale des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones — Congrès de Lyon en 1908. — Subvention.

(Commission générale). — N° **2683**.

Messieurs, le Congrès annuel de l'Association générale des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones de France et des Colonies doit, cette année, tenir ses assises à Lyon, les 23, 24 et 25 avril prochain.

C'est la première fois que ce Congrès aura lieu en province et, comme le fait judicieusement remarquer le groupe lyonnais de cette importante association, il est tout naturel que ce soit la ville de Lyon qui ait été choisie à cette occasion.

Ce groupe, à qui est confiée l'organisation matérielle du Congrès, sollicite de l'Administration municipale une subvention pour l'aider à mener à bien son entreprise.

Lorsque cette association tenait son Congrès à Paris, vous avez chaque année, sur la proposition de l'Administration voté la somme nécessaire à l'envoi d'un délégué lyonnais pour y assister. Vous avez ainsi montré l'intérêt que vous portez à cette organisation.

Je viens, dans ce même ordre d'idée, vous proposer d'accueillir favorablement la demande de subvention qui vous est présentée en votant, à cet effet, une somme de 500 francs qui pourrait être prélevée sur le crédit des : « Dépenses imprévues » du budget de 1908.

Lyon, le 23 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Renouvellement du secours précédemment accordé à M. Biboud.

(Commission générale). — N° **2684**

Messieurs, lors de la liquidation de sa pension de retraite, M. Biboud, ex-concierge de l'Hôtel de Ville a obtenu, en outre de cette pension, qui est de 399 fr., un secours annuel et renouvelable de 427 francs.

Ce secours a été accordé à M. Biboud au raison de la modicité de sa pension et aussi parce qu'il était incomplétement guéri des suites d'une fracture de la jambe, conséquence d'un accident survenu dans son service quelques années auparavant.

Bien qu'en l'espèce, la loi sur les accidents du travail ne pouvait être applicable puisqu'elle est postérieure à l'accident, qui date de 1893, l'Administration et le Conseil municipal avaient été d'avis d'en accorder le bénéfice à M. Biboud, et c'est en se basant sur les termes de l'article 3 de cette loi et sur un traitement annuel de 1,710 francs, qu'avait été déterminé le chiffre du secours à lui accorder.

Depuis, et jusqu'à 1906 inclus, cette allocation lui a été chaque année renouvelée.

Mais, l'année dernière, les renseignements recueillis sur la situation de M. Biboud le représentaient comme ayant des ressources suffisantes en dehors du secours qu'il reçoit de la ville de Lyon.

Je n'ai donc pas cru devoir vous proposer le renouvellement de cette allocation, au paiement de laquelle la Ville n'est et ne peut être tenue par la loi dont elle s'est, en la circonstance, généreusement inspirée et qu'elle a, par faveur, bénévolement appliquée.

Mais M. Biboud ne l'entendit pas ainsi et, devant la résistance de l'Administration, il vient, par un mémoire déposé à la Préfecture du Rhône, d'annoncer son intention d'intenter une action à la Ville, aux fins d'obtenir satisfaction.

En droit strict, le bien fondé de sa demande me paraît au moins douteux. D'un autre côté, il ne semble guère possible à la Ville, bien, qu'à mon sens, elle en ait le droit, de revenir sur un engagement qu'elle a, en quelque sorte, moralement contracté.

Si tel est votre avis, Messieurs, je vous demande de vouloir bien décider que le secours annuel et renouvelable accordé à M. Biboud, par délibération du 27 avril 1902, lui est renouvelé pour les années 1907 et 1908.

Lyon, le 24 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Indemnités de logement au personnel enseignant de la ville de Lyon. — Modifications aux 3e et 4e trimestres 1907.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° **2685**.

Messieurs, par suite de divers changements survenus dans la situation de quelques membres du personnel enseignant de la ville de Lyon, pendant les 3e et 4e trimestres 1907, M. l'Inspecteur d'Académie propose à l'état général des indemnités de logement dudit personnel, les modifications suivantes :

NOMS	ECOLES	INDEMNITÉS précédemment	INDEMNITÉS à accorder	OBSERVATIONS
1° Instituteurs.				
MM. Perrachon.....	Rue Adél.-Perrin	400	480	Directeur le 1er octobre 1907.
Desrue.....	Poiot-du-Jour.	»	400	Vient de St-Rambert le 1er octobre 1907.
Mélinand.....	Rue Vaucanson.	»	300	Vient de Caluire id.
Regot.....	Pl. Petit-Collège.	300	400	Marié depuis le 24 septembre 1907.
Michaud.....	R. des Augustins.	300	480	Directeur le 1er octobre 1907.
Chamboncier. ..	Rue Tissot.	»	300	Vient d'Oullins le 21 octobre 1907.
Aolion.....	Quai Fulchiron.	300	400	Marié depuis le 22 février 1900.
Meillon.....	Route d'Heyrieu.	300	400	Marié le 3 septembre 1907.
Michard.....	Rue Ney.	300	400	Marié le 5 septembre 1907.
Delboe.....	Rue Garibaldi.	300	400	Marié le 10 septembre 1907.
Goeneau	Ecole supérieure r. Cheponnay	»	300	Remplace M. Chaudroe, le 1er octobre 1907.
Seflix.....	R. Ant.-Rémond.	»	480	Directeur N'est plus logé depuis le 1er octobre 1907.
Lessansé.....	R. Cheponnay, 65.	»	400	Vient de Caluire le 1er octobre 1907.
Eclairey	Av. du Château.	»	400	Vient de Brullioles id.
Teyssèire	Ch. des Culattes.	»	300	Vient de Villefranche id.
Lamure.	Rue de l'Ordre.	»	300	Du 1er oct. au 31 déc 1907. Logé à partir du 1er janvier 1908.
Cheumont	R. Ant.-Rémond.	»	480	Vient de Villeurbanne le 1er oct. 1907
Réviilon	Rue Cheponnay.	»	200	Débute le 1er octobre 1907.
Miojet	Rue Bossuet.	480	480	Du 1er octobre 1907. Logement affecté à une cantine scolaire.
Campan.....	Rue Cheponnay.	»	300	Installé le 21 octobre 1907.
Leprun.....	Rue Villeroi.	400	480	Installé le 1er octobre 1907 dans une école à trois classes.
Dumas	Rue de l'Ordre.	480	480	Installé le 1er octobre 1907. Logement insuffisant.
Rech.....	Pl. Com.-Arnaud.	»	»	Indemnité de 60 fr. pour retard dans la prise de possession de son logement.

NOMS	ÉCOLES	INDEMNITÉS		OBSERVATIONS
		précédentes	à accorder	
2e Institutrices.				
Mme Cinquin	R. de la Bourse.	360	420	Directrice à partir du 1er oct. 1907
Doury.....	Rue Condé	»	360	Vient de Quincié le 1er oct. 1907.
Boesiger.....	Rue Tavernier.	360	420	Directrice à partir du 21 oct 1907.
Baston.....	Quai Jayr.	»	300	Vient de Caluire le 1er oct. 1907
Aiméras.....	Quai Jayr.	»	310	Vient de Fontaines-sur-Saône le 1er octobre 1907.
Penchère.	École supérieure rue d'Auvergne	»	360	Vient de Chaumont le 1er oct. 1907.
Aubril	École supérieure, rue d'Auvergne	»	360	Vient de Clermont id.
Gabriel	Pl. des Jacobins.	»	300	Vient de Villeurbanne id.
Roche	C. Charlemagne, 33	»	310	Vient de Villeurbonne le 21 octobre 1907.
Aveyron.....	Gande-Côte, 1 *bis*.	420	438	Logement désaffecté le 1er oct. 1907
Croisa.....	3e r. Goillotière.	»	300	Indemnité à partir du 24 juin 1907.
Ollivier.....	Rue de l'Ordre.	»	300	Vient de Montin-à-Vent le 1er oct 1907.
Chivaydel.....	Cours Henri.	»	303	Vient d'Oullins le 2er oct. 1907.
Teysseire.....	Ch. des Culettes.	»	300	Vient de Villefranche id.
Piquet.....	Rue Cronzet.	»	300	Vient de Villeorbanne id.
Chaudy.....	Route de Vienne	»	300	Vient de Pierre-Bénite id.
Millet.....	Passage Bièlrie.	»	300	Vient de Tarare id.
Tobard	R. Ant.-Rémond.	»	300	Vient de Villeurbonne id.
Gippet.....	Rue de l'Ordre	»	310	id. id.
Porchère.....	R. Vendôme, 3e3	»	300	Retire de congé id.
Pontille	Route de Vienne.	»	300	Vient de Dommartin id.
Meyssoocier...	Roe Bossuet	»	300	Du 1er o t. au 31 décembre 1907.
Heond.....	Rne de l'Ordre.	»	300	Vient de Villeurbeone le 21 octobre 1907.
Campan.....	Rue Bossnet.	»	360	Vient d'Oullins le 2e octobre 1907.
Vernay	Rne Mozenod.	360	401	Veuve avec enfants le 8 oct. 1907

Ces propositions etant conformes aux prescriptions du décret du 20 juillet 1894 et des délibérations du Conseil municipal des 13 mars et 21 novembre 1905, je vous propose, Messieurs, do vouloir bien émettre un avis favorable à leur fixation définitive.

Lyon, le 25 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commiseions municipaiss. — Rénnions.

Jeudi 30 janvier 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, daos leurs locaux respectifs :

1° De la Commission epéciale (affaires couraotes) à 8 b. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à h. 1/2 du soir.

Conoonrs pour la déiigostion de deux chim etes au Laboratoire mnnicipal. — Rèsu tat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire de Lyon un concours pour la désignation des titulaires des deux omplois de chimistes récemment créés au Laboratoire municipal, a eu lieu à l'Hôtel de Ville les 14 et 15 janvier courant.

Deux candidatsse sont présentés pour subir les épreuves de ce concours et ont été finalement déclarés admissibles à cet emploi. Ce sont MM. Bellier, (Claudius) et Crozier (Armaud).

Cimetières da Lyon. — Haures d'ouverture. — Avis.

Du 1er février au 15 mars prochain, les portes des cimetières seront ouvertes au public de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Dons au Bureau da bienfaisance de Lyon.

Le 17 janvier il a été versé la somme de 1.000 francs, offrande de M. le Directeur du Crédit Lyonnais, en faveur des pauvres de Lyon.

Le même jour, la somme de 30 francs, offrande de M. Lorin, 39, rue Paul-Chenavard, en faveur des pauvres du 1er arrondissement, versée par M. Bizet, adjoint au Maire.

Le même jour, la somme de 70 francs, offrande de M. Feugier, à l'occasion du mariage de sa fille, en faveur des pauvres du 1er arrondissement, versée par M. Bizet, adjoint au maire.

Le 22 janvier, la somme de 2 francs en faveur des pauvres de Lyon, par un anonyme.

Le même jour, la somme de 150 francs, offrande de la Compagnie du gaz de Vaise, en faveur des pauvres du quartier de Vaise.

Demandes en autorisation de construire.

du 17 au 23 janvier 1908.

M. Colonge, propriétaire ; MM. Revol et Rigard, architectes : Construction d'une maison rue Cyrano, 12.

Compagnie des pompes funèbres, propriétaire : M. Véroi, architecte : Construction de deux hangars rue de la Villette, 37-39.

M. Thomas, propriétaire ; M. Ponsard, architecte : Construction de trois maisons place Voltaire et rue Paul-Bert.

M. Jaccaud, propriétaire ; M. Baure, architecte : Construction de trois maisons chemin Saint-Charles et chemin de la Ruche aux Feuillaots.

DÉLIBÉRATIONS
OU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

L'on conçoit dans quel embarras la commune se trouverait si elle était obligée de discuter des cautions domiciliées et ayant des immeubles à 50, à 100 et à 200 lieues ; les difficultés et les frais la mettraient dans le cas de ne faire aucunes poursuites ou bien les rendraient nulles et sans effet.

Ce sont ces mêmes motifs qui font admettre journellement dans les tribunaux, que l'on ne peut y nommer pour cautions que des personnes possédant des immeubles daos l'étendue du département.

La crainte que la condition du bref qui assujettit à présenter pour cautionnement des immeubles dans le département du Rhône et les trois environnants ne nuisît à la concurrence des enchères ne doit, ce semble, entrer en aucune considération.

D'abord, parce qu'elle ne peut pas balancer l'inconvénient d'exposer la commune à n'avoir que des cautions qu'il lui serait impossible de discuter.

Digitized by Google

Ensuite, parce que quiconque présentera, dans ses facultés et dans son personnel les sûretés et la capacité requises pour la régie des octrois de la commune, trouvera facilement des citoyens possédant immeubles dans l'un des quatre départements désignés dans le bref qui s'adjoindront à lui.

Et enfin, parce qu'il importe de ne pas perdre de vue que l'exploitation d'un octroi par une régie intéressée doit être assimilée à l'exploitation d'un commerce en commandite, pour lequel un capitaliste fournit le fonds et un associé gérant l'industrie, ou bien à l'exploitation d'un bien rural que le propriétaire fournit au colon qui doit le fertiliser.

Qu'ainsi, il est intéressant pour la commune que ce soient des citoyens qui puissent être connus de son Conseil municipal, et auprès desquels elle soit sûre que l'opinion publique, qui supplée si souvent à l'insuffisance des lois, puisse facilement exercer son empire.

Le Conseil a considéré, en deuxième lieu, que la prolongation du délai pour l'adjudication du bail en régie, dont il est question dans la lettre du Ministre, présente deux inconvénients préjudiciables à la commune.

En premier lieu, il est à craindre que cette adjudication, devant être soumise à l'approbation du Ministre avant la mise en possession des adjudicataires, pour peu qu'elle soit retardée, la régie ne pouvant pas commencer son exercice avant le mois de brumaire, qui est celui où les entrées de vin forment un des principaux produits de l'octroi, cette circonstance ne refroidisse les enchérisseurs, et que le bail ne soit pas porté au même prix qu'il l'aurait été si les enchérisseurs eussent été certains que leur bail eût commencé avant le mois de brumaire.

En deuxième lieu, le Ministre en se déterminant à une prolongation de délai pour l'adjudication, sur le fondement qu'une Compagnie, sous le nom de Delaval, n'a pas pu encore se mettre en régie pour son cautionnement, semble indiquer par là qu'il voit cette Compagnie d'un œil favorable, et cela seul suffit pour écarter les autres Compagnies, qui ne voudront pas se mettre en concurrence avec celle qui paraît favorisée.

D'après ces diverses considérations, le Conseil émet le vœu à ce que le Préfet fasse parvenir le contenu de la présente délibération au Ministre de l'Intérieur, pour qu'il veuille bien en peser les motifs dans le sein de sa sagesse et de ses sentiments bienfaisants pour la commune de Lyon.

Le Conseil émet également le vœu à ce que l'adjudication définitive soit irrévocablement fixée au vingt-neuf du présent mois de fructidor, et à ce que le Préfet veuille bien prendre les mesures nécessaires pour qu'elle ne puisse plus souffrir aucun retard.

Il a été proposé de faire une députation au citoyen Verninac, ci-devant Préfet, à l'effet de lui témoigner les regrets du Conseil de ce qu'il quitte la Préfecture, et en même temps ses sentiments de félicitations de ce qu'il a été nommé à la place d'ambassadeur auprès de l'Helvétie, ce qui a été agréé et exécuté à l'instant.

Le président a levé la séance.

Clos et arrêté à Lyon, les jours et an susdit.

J.-M. Pagnin, président ; Bertholon, secrétaire.

Séances extraordinaires du vingt-sept fructidor an IX

Cejourd'hui vingt-sept fructidor an neuf de la République française, le Conseil municipal assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, le président a ouvert la séance.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire, le citoyen Dian a été invité d'en continuer les fonctions.

Lecture a été faite d'une lettre du Conseiller de Préfecture conçue en ces termes.

Lyon, le vingt et un fructidor an neuf.

Le Préfet du département du Rhône, au Maire de la division du Nord.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen Maire, un arrêté de ce jour pour la convocation du Conseil municipal aux vingt-six et vingt-sept de ce mois. Veuillez assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cet arrêté.

Vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour que le Conseil connaisse, ces jours-là, toutes les soumissions qui auront pu être faites au Secrétariat de votre Mairie, afin qu'il puisse délibérer sur l'admission ou le rejet de ces soumissions, et que son vœu me soit connu le 27 fructidor au soir.

Autre lecture a été faite de l'arrêté du Préfet du vingt et un fructidor, en suite duquel le Conseil a été convoqué extraordinairement.

Autre lecture a été faite d'une lettre du Préfet au date du vingt-deux fructidor annonçant l'envoi d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur du dix-huit du même mois, énonciatif des principes qui l'ont déterminé à renouveler l'octroi municipal de Lyon ; après lecture faite de l'avis du Ministre qui en ordonne une publicité convenable, le Conseil émet le vœu que ledit avis soit rendu public, dans le plus court délai, par la voie de l'impression et de l'affiche.

Le Président du Conseil a donné lecture d'une lettre qui lui a été communiquée par le Commissaire général de police, qui annonce qu'il a été légué à la commune une somme considérable par le général Martin, mort dans l'Inde, à l'effet d'ériger une institution à Lyon.

Le Conseil a prié le citoyen Devillas, l'un de ses membres, de prendre les renseignements nécessaires par ses correspondants à Londres, pour ensuite être prise la détermination qu'il jugera convenable.

Sur l'observation d'un de ses membres, le Conseil municipal émet le vœu qu'il soit ajouté au cahier des charges du bref d'adjudication, que les nouveaux adjudicataires de l'octroi seront tenus de continuer les locations consenties par les précédents régisseurs, d'après les baux légalement constatés qui seront produits.

Une pétition adressée par le citoyen Bellemain, peseur juré, a été lue ; cette pétition est accompagnée de la copie d'une lettre à lui adressée par le Commissaire général de police, par laquelle celui-ci lui intime les ordres les plus positifs de préparer et établir, d'ici au premier vendémiaire prochain, les poids ou romaines servant au bureau du poids public au nouveau système métrique ; le citoyen Bellemain demande au Conseil de prendre connaissance de la soumission qu'il a faite au Préfet du département pour être maintenu régisseur du dit bureau, observant que les changements qui lui sont ordonnés lui occasionneraient des frais considérables, qu'il n'est pas juste qu'il supporte s'il n'est pas continué.

Sur la lecture de ces différentes pièces, le Conseil a arrêté que le Préfet est prié de lui donner une communication prompte des différentes soumissions qu'il aurait pu recevoir sur cet objet, pour que, sur le vu de ces dites soumissions, il puisse délibérer et émettre un vœu conformément à son arrêté pris dans sa séance du vingt-quatre germinal dernier ; en conséquence, la soumission du citoyen Bellemain sera remise au Préfet avec la présente délibération.

Il a été remis sur le bureau, par les Maires des trois divisions, l'état nominatif des citoyens qui se sont fait inscrire dans chaque Mairie pour concourir à l'enchère et adjudication de l'octroi municipal de Lyon ; lecture faite de chacune des soumissions, le Conseil, considérant que l'exploitation d'un octroi municipal par la régie intéressée doit être assimilée à une société pour laquelle le capitaliste fournit le fonds et l'associé gérant l'industrie ;

Considérant que cette espèce de contrat a pour base la confiance, et que la confiance repose sur les connaissances acquises, non seulement sur la solvabilité, mais encore sur la capacité des individus avec lesquels on consent à se lier ;

Considérant qu'aucun membre du Conseil municipal ne consentirait une société avec des personnes qui ne lui seraient pas parfaitement connues ; que le Conseil exerçant les fonctions de tuteur et de père, relativement aux intérêts communaux, il ne peut adopter pour la manutention de ces intérêts des dispositions que chacun de ses membres en particulier repousserait, s'il était question de ses affaires personnelles ;

Considérant que les soumissionnaires dont les noms suivent, savoir :

1° Pierre Delaval, résidant à Paris, rue Lazare, n° 6 ;

2° Jean-Baptiste Maquart, rentier à Paris, rue Saint-Antoine, division de l'Arsenal ;

3° Jean-Louis Millon, propriétaire à Oullins, présentant pour associés Pierre-Théodore Perrin à Limonest, Joseph Siren à Chasselay, Antoine Joly à Lentilly, Antoine Rivière à Oullins et Jean-Marie Armanet à la Guillotière ;

4° Marc Antoine Grand, rentier à Lyon, quartier Saint-Just, rue de la Croix-Blanche, n° 180, offrant pour associés, Claude Parrayon, marchand de vins, place du Change, n° 8, et Jean Toulieux, rentier, rue de Trion, n° 138 ;

5° Deyrieu de Lyon ;

ne sont point suffisamment connus des membres du Conseil ;

Le Conseil émet le vœu pour que les ci dessus dénommés ne soient pas admis à l'adjudication qui doit avoir lieu le vingt-neuf du courant ;

Et que les citoyens Jean-Claude Anthelme Charlot aîné de Lyon, Jacques Terme, négociant ; Jean-Antoine Pancrace Malassagny, propriétaire ; Benoit Degérando ; Alexandre Jordan et Charles-Bernardin Cibrut, seront les seuls qui devront concourir à la dite adjudication.

Le Conseil émet également le vœu à ce que l'adjudication de l'octroi de Lyon soit considérée comme un simple acte d'administration ; qu'en conséquence, l'adjudicataire ne soit soumis qu'aux droits exigés pour de tels actes, conformément à ce qui s'est pratiqué à Paris pour le bail de la régie de l'octroi.

Le président a levé la séance, et a annoncé que la présente session était terminée.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

J.-M. Parent, président : Dian.

SÉANCES EXTRAORDINAIRES.

Séance du vingt-huit fructidor an IX

Ce jourd'hui vingt-huit fructidor an neuf de la République française, le Conseil municipal assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, le citoyen Sain-Rousset, Maire dans la division du Midi, président, en l'absence du citoyen Parent, a ouvert la séance.

Lecture faite du procès-verbal de la séance du vingt-sept, sa rédaction a été adoptée.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire ; le citoyen Rousset a été invité à en remplir les fonctions.

Lecture a été faite d'un arrêté du Préfet en date de ce jour en suite duquel le Conseil a été convoqué extraordinairement.

Autre lecture a été faite d'une lettre du Préfet en date de ce jour, et accompagnant un mémoire et propositions faits par la Compagnie George Ricard et Ce, et par lesquels elle demande que, sous le bénéfice des modifications qu'elle articule, on lui adjuge, préférablement à toute autre Compagnie, la régie de l'octroi municipal et de bienfaisance.

Lecture faite desdites propositions, et après avoir ouï plusieurs membres qui ont successivement porté la parole ;

Le Conseil, considérant que les propositions faites par la Compagnie George Ricard et Ce s'écartent des clauses et conditions du bref d'adjudication adopté par le Conseil et approuvé par le Préfet, le Conseil arrête :

Que, sur lesdits mémoire et propositions, il passe à l'ordre du jour.

Lecture a été faite de deux nouvelles soumissions du citoyen Mezuyer et du citoyen Joannon, fondé de pouvoirs du citoyen Cross, et, de suite, le président, ayant mis aux voix l'admission desdits deux soumissionnaires pour l'adjudication qui doit avoir lieu demain, le Conseil a déclaré à l'unanimité qu'ils étaient admis.

Le Conseil a invité les Maires à prévenir de leur admission les soumissionnaires qui ont été admis par le Conseil, dans ses séances d'hier et d'aujourd'hui ; lesdits soumissionnaires doivent être prévenus que l'adjudication aura lieu demain, à midi, dans une des salles de la Préfecture.

Le citoyen Devillas a annoncé au Conseil que, conformément à l'invitation énoncée dans sa séance du jour d'hier, il a donné avis à une maison de Londres, de l'action qu'avait à exercer la commune de Lyon sur la succession ouverte du général Martin, à raison d'un legs qu'il lui a fait, pour ériger une institution à Lyon, et a demandé tous renseignements à ces fins, lesquels il s'empressera de communiquer aussitôt leur réception.

Le président a levé la séance et l'assemblée s'est ajournée à demain vingt-neuf à midi.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

Sain-Rousset ; Rousset, secrétaire.

Séance du vingt-neuf fructidor an IX

Cejourd'hui, vingt-neuf fructidor an neuf de la République française, le Conseil municipal assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, le président a ouvert la séance.

Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du vingt-huit, sa rédaction en a été approuvée.

Autre lecture a été faite d'une lettre du Préfet, en date de ce jour, par laquelle il renvoie au Conseil les réclamations adressées par divers des soumissionnaires dont la non admission a été arrêtée dans les séances du Conseil des vingt-sept et vingt-huit du courant.

Sur la proposition d'un membre, le président a nommé une députation chargée de demander au Préfet ses intentions, relativement au vœu de rejet émis par le Conseil.

La députation a rendu compte que l'intention du Préfet, quoi qu'il ne se fût pas expliqué par un arrêté précis, était d'admettre aux enchères tous les soumissionnaires indistinctement.

Sur quoi, délibérant, et après que divers membres ont été entendus, le Conseil considérant que la détermination adoptée par le Préfet est contraire à l'article 2 du bref d'adjudication, ledit bref approuvé ostensiblement par le Préfet, et tacitement par le Ministre ; considérant que cette détermination est contraire aux vœux du Conseil et aux intérêts de la cité,

Arrête :

Les Maires sont chargés de protester au nom du Conseil et de la commune contre l'adjudication qui va être faite de la perception de l'octroi, si elle n'est faite dans les formes qui sont déterminées par le bref.

Les Maires préviendront préalablement le Préfet de cette protestation, et si le Préfet persiste à s'écarter des conditions du bref, les Maires feront insérer leurs protestations dans le procès-verbal d'adjudication.

Un membre a demandé qu'une rédaction fut adoptée pour la protestation dont on venait de charger les trois Maires.

Le Conseil ayant adopté cette proposition, la rédaction a été présentée et adoptée dans les termes suivants :

« Et de suite, les trois Maires présents « ont observé que, par sa délibération « du vingt-sept courant, le Conseil mu- « nicipal, conformément à l'article 2 du « bref d'adjudication, avait émis un « vœu motivé pour la non admission « aux enchères de divers soumission- « naires.

« L'envoi, fait au Conseil par le Pré- « fet des réclamations qu'ont adressées « divers des soumissionnaires déclarés « inadmissibles, semble annoncer que « contre le vœu du Conseil ces soumis- « sionnaires pourront prendre part à « l'adjudication.

« Dans cet état, et dans la convic- « tion qu'ont les trois Maires que le « Conseil tient essentiellement au vœu « qu'il a émis, ils déclarent qu'ils protes- « tent au nom de la commune contre « l'admission de tous soumissionnaires « autres que ceux admis par le Conseil ; « protestant encore lesdits Maires pour « que tous les droits que peut prétendre « la commune, d'après les lois, et d'après « l'approbation donnée par le Ministre « de l'Intérieur aux principes adoptés « par le Conseil, soient réservés à la « commune pour être par elle réclamés « ainsi et comme il appartiendra, et ont « les trois Maires signé ».

Le président a levé la séance.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

Sain Rousset, Roussel, secrétaire.

Rapport sur l'adjudication de la perception de l'octroi de Lyon par le Maire du Midi, et destiné pour le Conseil municipal.

Lorsque par l'effet de la bienveillance du Ministre, le Conseil municipal fut appelé à proposer ses vues sur les améliorations dont

pourrait être susceptible la perception de l'octroi, vous sûtes, citoyens, saisir la pensée de l'autorité, vous entrâtes dans ces intentions, et pour parvenir à pouvoir frapper l'abus dans sa racine, vous vous proposâtes d'examiner, dans toute son étendue, l'importante question sur laquelle vous étiez admis à vous expliquer.

Tous les systèmes d'exploitation furent alors proposés, discutés et approfondis.

L'effet de la discussion fut de vous persuader que le concurrence élevée entre les intérêts individuels, dans une enchère libre et loyale, est la plus efficace garantie que puisse avoir l'intérêt public; vous aperçûtes que la ferme présente un mode d'exploitation simple et productif; que c'est le seul qui permet de laisser à la concurrence toute sa latitude, et que, c'est encore celui qui se prête à repousser avec plus d'efficacité le contre temps épineux que présente la demande en compte de clerc à maître.

Cependant vous ne méconnûtes pas qu'il existait des motifs très concluants pour juger, comme prématuré, l'établissement d'une ferme; vous pressentîtes que ces motifs pourraient paraître décisifs au Ministre, et surtout s'ils ne liaient dans son esprit à des vues générales sur les autres octrois de la République.

Alors vous votâtes pour la ferme, dont vous présentâtes un projet et subsidiairement vous crûtes devoir fournir le plan d'une régie intéressée.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Immeuble communal, rue Sébastopol, 81. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Ecole de filles, rue Montgolfier, 23. — Aménagement d'une cantine.

Mairie du 6e arrondissement. — Réparations de propreté dans les logements des deux garçons de bureau.

Travaux en cours d'exécution

Service de l'Architecture. — Aménagement de bureaux.

Immeuble Morondy, avenue du Château. — Aménagement d'une classe.

Groupe scolaire, rue Tissot. — Installation d'une chambre pour le concierge.

Travaux terminés dans la semaine

Logement du garde du réservoir de Rillieux. — Réfection de parquet et établissement de trou d'aération.

Propriété municipale du Verney. Réparations des croisées et réfection de parquet dans le logement du jardinier.

Faculté des Sciences. — Réfection de la toiture du chenil.

Palais des Arts. — Installation d'un vestiaire et de grilles pour fermeture.

Ecole de garçons, rue de la Part-Dieu 31. — Création de classe et d'une loge de concierge.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Saint-Polycarpe. — Réfection des trottoirs en asphalte et relevés à bout des rigoles en pavés d'échantillon.

Une Maison et montée des Carmélites. Piquage à la grosse pointe des marches d'escaliers en pierre de Villebois.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron. — Blanchiment et rejointoiement des murs des escaliers et peinture à l'huile des boiseries des ouvertures.

Rocher cours des Chartreux, au droit du quai Saint-Vincent et place du Port-Neuville, 26.

Purge de blocs menaçant d'éboulement, (travaux momentanément suspendus).

Rue de l'Ancienne-Préfecture. Piquage de bordures de trottoirs.

Rue Dunois, entre l'avenue Félix-Faure et la rue de l'Abondance. — Pavage neuf en pavés d'échantillon de grès.

Avenue Félix Faure, entre la place de l'Abondance et la rue Vendôme. Mise en état de viabilité.

Avenue de Saxe prolongée. - Etablissement d'une chaussée provisoire.

Place du Commandant-Arnaud, au droit du groupe scolaire. — Réfection de trottoirs en asphalte, (travaux momentanément suspendus)

Rue des Machabées. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée de Loyasse. Rechargement des trottoirs en terre.

Travaux terminés dans la semaine

Montée du Mont-Sauvage, face rue Ozanam. — Construction d'un escalier en ciment armé. — Enlèvement des coffrages et peinture de la barrière métallique.

Rue Saint-François-d'Assises. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue d'Algérie. — Réfection des trottoirs en asphalte et relevés à bout en pavés d'échantillon.

Montée du Chemin-Neuf. Réparations des trottoirs en asphalte.

Pont de la Gare. — Epuisements dans les puits d'amarrage, nettoyage et peinture des amarres.

Canalisations: ancien cimetière de la Guillotière; nouveau cimetière de la Guillotière; passage Saint-Pothin.

Prises d'eau et branchements: chemin de l'Etoile-d'Alaï, 58; rue Cavenne 33, quai de Serin, 31; impasse de la Muette, 1; chemin de la Demi-Lune, 136; chemin de Montauban, 2; rue de Nuits, 1.

Service vicinal

Chemin vicinal n° 18 de Baraban. - Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure; longueur 230 mètres.

Chemin vicinal ordinaire n° 51 du Cerne-de-Cerf — Construction d'un égout de 1m50 sur 0m80 et de 1m10 sur 0m80, entre la rue d'Aubigny et la rue de l'Ordre; longueur 306 mètres.

ETAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 26 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ayres, Fr., boulanger, r. St-Jean 66 *bis*.
Dlle Amiel Delia, empl., q. St-Vincent, 21.
Badin Joseph, empl., r. Saint-Cyr, 2.
Dlle Rivière, Virginie, devid., r. Bodin, 16.
Bauer, Léon, typographe, r. Rome, 8.
Dlle Bourkha d, F., corsetière, r. de l'Epée, 18.
Buisson, Laurent, ouvrier d'usine, St-Fons.
Dlle Rubert, Marie, ouv. en perles, St-Fons.
Gobertier, Jean, cultivateur, Saint-Alban-d'Ay.
Dlle Pascal, Marie, dom., q. de la Pêcherie, 2.
Goutal, Eugène, coiffeur, r. Romarin, 25.
Dlle Coutry, Aug., coiffeuse, r. de la Platière, 18.
Larmande, Fr., empl. de banque, q. St-Clair, 10.
Dlle Col, Jeanne, mécanicienne, r. Sully, 25.
Pierrot, Claude, empl., r. Crequi, 135.
Dlle Tournier, Marie, brodeuse, pl. Terreaux, 3.
Romary, Léon, ouvr. bijout., r. Annonciade, 40.
Dlle Chauffard, L., vigner., Villars-Fontaines.
Vivien, Jean, charcutier, Saint-Fons.
Dlle Bertrand, Louise, s. p., r. St-Polycarpe 1.
Aubergier, Benoît, empl., pl. Sathonay, 5.
D° Perrin-d Arlod, Lucile, s. p., r Vauzelles, 8.
Dartier, Vincent, menuis., r. Bugeaud, 67.
Dlle Rifford, Jeanne, cont., m. Grande-Côte, 62.
Mauffetand, Auguste, ébén., r. Bon-Pasteur, 19.
Dlle Micod, Joseph., cuis., q. St-Vincent, 35.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Aussenac, E., pâtissier, St Rambert-en-Bugey (A.)
Dlle Matteiu, L., s. p., St Rambert-en-Bugey.
Thibonnet, Marcel, menuisier, r. V.-Hugo, 47.
Dlle Charriere, L., polisseuse, r Jard.-Plantes, 4
Dalous, Jules, industriel, r. Confort, 13.
Dlle Pirard, Marie, empl., r. Dunoir, 86.
Reynaud, Lucien, empl., r. du Mail, 30.
Dlle Grand e, P., couturi, r. Hôt.-de-Ville, 72.
François, Auguste, jardin., st-Rambert-île-Barbe.
Dlle Blondon, Marie, s. p., r. Remp.-d'Ainay, 36.
Fay, Maurice, march. bouteilles, r. Villeroi, 21.
Dlle Faure, Marie, cuisin., r. Victor-Hugo, 52.
Gazel, Louis, constructeur, r. Boileau, 51.
Dlle Malburet, Madeleine, s. p., r. Hôt.-Ville, 80.
Chanéac, Victorin, coiffeur, r. Marronniers, 8.
Dlle Rey, Marie, empl., Oullins.
Gootard, Jean, restaurateur, Rhoanne.
Dlle Roy, Céliua, cuisinière, Le Coteau.
Rigollier, Joseph, empl. com., r. Emile-Zola, 5.
Dlle Thornton, Rosalie, s. p., Vénissieux.
Brochier, G., représent. comm., q. de Retz, 22.
D° Ailland, Héloïse, s. p., pl. Raspail 12.
Reverdy, Joseph, tisseur, r. du Mail, 24-26.
D° Lombat, Hélène, couturi., r. Rod Ainay, 13.
Berry, Jean, dessin. P.-L.-M., r. Sain, 62.
Dlle Tournier, H., couturi., Vienne (Isère).
Ponyet, Henri, empl. com., r. Remp.-d'Ainay, 40.
Dlle Beu. Suzanne, couturière, r. Cavenne, 15.
Poncet, Alexis, empl. r. Aug.-Comte, 25.
Dlle Pernin, Anne, ménag., r. Aug.-Comte, 25.
Jas, Louis, chauffeur, av. de Saxe, 261.
Dlle Jolibois, Fernande, cout., r. Delandine, 5.
Demonceaux, Félix, pos. P.-L.-M., q Perrache, 31.
Dlle Pe on, Marie, cuisinière, q. Per.-oche, 30.
Michel, Edouard, typographe, r. Franklin, 46.
Dlle Pizzetta, Ivan., tapissière, r. Franklin, 46.
Duvernois, François, cordonnier, Bourg.
Dlle Marlot, Marie, ménag., r. V.-Hugo, 12.
Benier, Léon, emp. P.-L.-M., r. Bichat, 23.
Dlle Sagot, Marie, repasseuse, r. Bichat, 23.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chepuis, Joseph, fact postes, Lompnes (Ain).
D° Violet, Marie, Cormaranche (Ain).
Collard, Philibert, empl. P.-L.-M., bd. Part-Dieu, 6.
Dlle Robin, Jeanne, empl., ch. Platanes, 7.
Durand, Antoine, ébén., ch. Tourolles, 12.
Dlle Berbery, Elisabeth, s. p., r. P.-Sert, 133.
Ledet, Paul, empl., r. Villeroi, 28.
D° Fournier, Marie, r. Villeroi, 18.
Boulez, Nicolas, ch.-dent., r. Servient, 19.
Dlle Poieson, Jeanne, s. p., av. de Saxe, 223.
Annibal, Etienne, empl. au gaz, r. St-Pierres, 15.
Dlle Bertioz, Joséphine, s. p., r. Béchevelin, 106.
Arnoud, Ferdinand, a cteur, r. des Peaussants, 23.
Dlle Millat, Rosette, s. p., Roche (Isère).
Beuer, Léon, typograp., r. Rhona in, 8.
Dlle Bourkha d, Franceline, corset., r. Epée, 16.
Belantan, François, g de peine, pl Henri, 11.
D° Monavon, Benoîte, o.en ch., Vezeronce (Is.).
Brochier, Georges, rep., q. de Retz, 22.
Gillard, Héloïse, s. p., pl. Raspail, 12.
Camboo, Jos., ver. adj. poids et m., c. Laf., 110.
Dlle Soldadie, Marguerite, s. p., Reilhagnet (Lot).
Candrea, Octave, plombier, r. Molière 148
Dlle Miebet Henriette, couturière Oullins.
Cattenot, Félix, serrurier, r. Grenoble, 164.
Dlle Laurent, Clotilde, ména. r. Masséna, 77.
Charala, Nicolas, métallurgiste, r. St-Victor., 8.
Dlle Bellenrd, Madeleine, ména., r. Barrier, 1.
Chenu, Léon minutier, av. Berthelot, 209.
Dlle Touchebœuf, Françoise, cons. av. Berth 269.
Cupinot François, c.-m. usine r. Université, 35,
D° Rosier, Marie, s. p., r. Université, 55.
Dalous, Jules, industriel, r. Confort, 13.
D° Pirard Marie, empl., r. Dunoir, 86.
Desmurs, Pierre, journalier, Vénissieux.
Dlle Perret, Francelioe, cuisin., r. Asperg., 27.

Digitized by Google

Desrieux, Jean, voyag., Préaux (Ardèche).
Dlle Thomarat, Auguste, pr. de mas., r. Mars. 7.
Durand, Antoine, boulanger, r. Créqui, 227.
Dlle Jabal, Calliec, cout., Pontcharra (Rhône).
Foy, Maurice, md bon elles r. Villeroi, 21
Dlle Foure, Marie, cuisinière, r. V.-Hugo, 52.
Hoery, Maurice, serg. 98e inf., fort Lamothe.
Dlle Maery M., couturière, St-Ouen (Seine).
Gounon, Julien, empl. r. de Gerland, 36.
Dlle Perrier, Henriette, s. p., Mâcon
Mattia, Antoine, dessinateur, c. St-Jean, 6
Dlle Jourdan, Marie, s. p., r. Rabelais, 38.
Pinet, Alexis, empl., r. Auguste-Comte, 25.
Dlle Pernin, A., ménagère r. Aug.-Comte, 25.
Ponyet, Henri, empl., r. des R.-d'Ainay, 40
Dlle Bau. Suzanne, couturière, r. Cavenne, 15.
radet, Gilbert, manœuvre, c. d'Herbouville, 6
Vve Lang, Marie, brod., c. d'Herbouville 8.
Rioux, Léonard, menuisier, Oullins (Rhône).
Dlle Issertier, Marie, s. p., av. de Saxe, 227.
Roquelaure, Gabriel, dessinateur, Marseille.
Dlle Maire, Augustine, s. p., Marseille.
Viel, Pierre, largeron, r. Sébastopol, 35.
Dlle Jallier, Josephine, s. p., r. Sébastopol, 35.
Gatheron, Benoit, empl., c. Gambetta, 45.
Dlle Lheury, Marie, couturière, av. Saxe, 330.
Chouverey, Jean, empl. banque, q. Brotteaux 28.
Dlle Roche, Claudia, s. p., q. Brotteaux, 28.
Croidieux, Emile, sellier, r. Vendôme, 201.
Dlle Bard, Noémie, polisseuse, r. Vendôme, 201.
Driut, Pierre, empl., r. Louis-Blanc, 11
Dlle Tissier, Eugénie, oval., r. Thibaudière, 11.
Goyard, F., manœuvre allée Sacré-Cœur, 16.
Dlle Labourot, M., lingère, allée S.-Cœur, 16.
Goubet, Claude, empl., r. Séb.-Gryphe, 122.
Dlle Fraisse, Marie, repass., r. S.-Gryphe, 122.
Jea, Louis, chauffeur, av. de Saxe, 261.
Dlle Jolibois, F., couturière r. Delandine, 8.
Mas, Mathieu, commerçant, r. Paul-Bert, 11
Dlle Martinetti, Marie, empl., r. Tête-d'Or, 122.
Morin, Etienne, peintre r. Dumoulin, 33
Dlle Romulet, Marie, ménag., r. Dumoulin, 33.
Pieron, Jacques, empl., r. Jeanne-d'Arc, 34.
Dlle Lorroe, Antoinette, s. p., gr. r. Cuire, 44.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Thibonnet, M., mennisier, r. Victor Hugo, 47.
Dlle Carrière, l., polisseuse, r. J.-Plantes, 6.
Corvous, Antoine, dess.-nelcer, r. Jacquard, 13.
Dlle Perrel, L., dessinateur, r. Gigodut, 15.
Reverdy, Joseph, tisseur, r. du Mail, 24.
Dlle Loninet, H., couturière, r. R.-d-Ainay, 13.
Lassus, Louis, teinturier, r. de Nuits, 8.
Dlle Tissot, Bidonie chenill., r. de Nuits, 8.
Predel, Gilbert, manœuvre, c. d'Herbouville, 8
Vve Lang, Marie, brodeuse, c. d'Herbouville, 6.
Joly, Jean, empl. de banque, r. Belfort, 11.
Dlle Delsenes, Etien., ing., r. D.-Rocheran, 31.
François, A., jardinier, r. Saint-Pothin, 66
Dlle Blondon, Marie, s. p., r. Remp.-d'Ainay, 38.
Reynaud, Lucien, empl., r. du Mail, 30.
Dlle Gendre, Pauline, contur., r. H.-de-Ville, 72.
Piéron, Jacques, empl., r. Jeanne-d'Arc, 34.
Dlle Lorron, Francine, c. p., gr. r. de Cuire, 44
Boni, Claude, empl., Sourcieu-en-Jarret.
Dlle Benoit, Marie, brodeuse, r. de l'Enfance, 10.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ayres, François, boni., r. St-Jean, 63 bis.
Dlle Amiel, Delia, empl., q. St-Vincent, 21.
Badin, Joseph, empl., r. St-Cyr, 37.
Dlle Rivière, Virginie, dévid., r. Bodin, 13.
Deemure, Claude, colt., Propières (Rhône).
Dlle Chaumont, Joséph., cois., r. Roquette, 3.
Dupré, Jean, négociant, av. de l'Abattoir, 32.
Dlle Bernard, Rose, s. p., Chaponost (Rhône).
Fournier, Henri, empl. de banque, St-Etienne.
Dlle Bioletti, Marie, s. p., ch. de Montauban, 5.
Romeane, Hippolyte, empl., q. de Cuire 20.
Dlle Suboul, Rose, cois., r. Bourgogne, 9
Romary, Ed., empl. sur tram Caluire (Rhône)
Dlle Paillesson, Jul., empl., m. Georguillon, 43.
Roncin, Hip., v. de ch., q. de l'Archevêché, 55.
Dlle Meyet, Marie, cuis., q. de l'Archevêché, 23.
Ville, Françoise, men., r. des Macchabées 48.
Dlle Goy, J., empl. de com., r. Macchabées, 68.
Garde, Joseph, empl. de com., r. Soufflot, 1.
Dlle Forine, Etiennette Caluire (Rhône)
Mourat, Gustave, contr. tisseur, Oullins (Rhône)
Dlle Farce, Ant., s. p., r. du Bourbonnais 13
Chabert, L. empl. au P.-L.-M., r. de la Claire, 42.
Dlle Delhomme M., c. p., Aubenas (Ardèche).
Blanc, J., empl. au P.-L.-M., r. Jouvence, 8.
Dlle Cacio, Jeanne, cout., ch. de bunians, 96.
Mo in, Etienne peint.-plât., r. Dumoulin, 23
Dlle Romelet Marie méu., r. Tramassac, 11.
Deparis, Albert, tôlier, r. Juiverie, 11.
Dlle Basset, Fanny, s. p., ch. des Pins, 132.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Hustache, Claude, mécanicien, r. C. Equl, 151.
Dlle Bonav, Jeanne, couturière, r. Auben, 160.
Boyle, Elie ne terrassier, r. Bossuet, 62
Dlle Grezelon, Catherine, ména., r. Bossuet, 92.
Cattenot, Félie, serrurier gr. r. Monpl.-ism, 164
Dlle Laurent, Clotilde ména., r. Massena, 77.
Charaix, Nicolas, métallurgiste, r. St-Victorien, 5.
Dlle Belléerd, Madeleine, ména., r. Bairier, 1.
François, A., jardinier, St-Rambert-l'Ile-Barbe.
Dlle Blondon, Marie, s. p., r. R.-d'Ainay, 38.
Gizet, Louis, constructeur, r. Boileau, 51
Dlle Malhuret, Mad., s. p., Hôtel-de-Ville, 86.
Joly, Jean, empl. banque, c. Belfort, 11.
Dlle Dallance, Cl., lingère, r. D.-Rocherean, 31.
Larmonde, Fr., empl. banque, q. St-Clair, 10.
Dlle Cot, Jeanne, mécanicienne, r. Sully, 28.
Luttringer, Marius, serg. 23e col., Hyères (Var).
Dlle Moreau, M., dac vlog., r. St-Sébastien, 18.
Moiroud, Jean, ex-officier, 2e artil., Grenoble.
Dlle Fournier, Elise, s. p., Auriliac (Cantal)
Piaudeau, A., lieut 19e chas., Sampigny (Meuse)
Dlle Rousset, B., s. p., Pithiviers (Loiret).
Saedre, Laurent, scieur-mécan., r. Bugeaud, 81.
Dlle Guicherd, M., carlonn., r. Bugeaud, 93.
Mas, Mathieu, commerçant, r. Paul-Bert, 11.
Dlle Martinetti, Marie, empl., r. Tête-d'Or, 122.
Pierrot, Claude, empl., r. Créqui, 133.
Dlle Tournier, Marie, brod., pl. des Terreaux, 3.
Driot, Pierre, empl., r. L.-Blanc, 11.
Dlle Tissier, Eugénie, oval., r. Villardière, 11-13.
Fleury, Henri, vol. chambre, c. Vitton, 1.
Dlle Volndrot, Jeanne, cuisinière, c. Vitton, 1.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 19 au 25 Janvier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Abougit, voyag. comm., r. d'Algérie, 10... f.
Teyssier, maçon, m. de la Belle, 4..... f.
Cheeze, md de sel, r. Annonciade, 26.... f.
Chabet, tailleur, r. Sergent-Blandan, 31... m.
Goyet, empl. comm., r. de Veuzelles, 6.... f.
Burasco, herbiantier, pl. de la Miséricorde, 9 f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Merle, empl., q. Rambaud, 3..... m.
Morda-lui, manœuvre, Villeurbanne..... f.
Fione, manœuvre, r. de Marseille, 83..... m.
Florio, maçon, r. Constant, 18..... m.
Lepierre, teinturier, c. Lafayette, 74..... f.
Oriet, empl., r. Créqui, 46..... f.
Bellevrat-Morroea, empl., q. P.-Scize, 13.. f.
Nozeran, empl., c. de la Liberté, 32 ..... f.
Devriu, manœuvre, r. Marignan, 18..... f.
Puthet, ph. lographe, r. St-Jean, 19..... f.
Bonnetain, manœuvre, r. Garibaldi, 120... m.
Chiron, ébéniste, r. Geodolière, 33..... m.
Cie c, empl., r. Ste-Cleire, 8..... m
Blain, cultivateur, Odenas (Rhône)..... f.
Fontaine, manœuvre, La Mulatière (Rhône). m.
Faureau, gérant, aux Avenières (Isère)..... f.
Courtois, cantou., St-Marcs-d'Argoire (Rh.). m.
Deraud, teinturier, Villeurbanne..... m.
Lagnier, empl., Villeurbanne..... f.
Spisser, manœuvre, r. Delandine, 13..... m.
Buer, trappeur, r. Molière, 148..... f.
Chaplaeed, voiturier, r. St-Cyr, 34..... f.
Canaple, épicier, r. Vaubecour, 34..... f.
Gilliard, cordonnier, pte r. Vaberl, 83..... m.
Modrin, camionneur, r. Séb.-Gryphe, 8. ... f.
Pillon, voiturier, ch. de la Colombière, 13. m.
Taéron, empl., r. Childebert, 20 ..... m.
Jasse, tôlier, r. Ste-Jeanne, 13 bis..... f.
Pont, cantonnier, r. des T.-Soudiennes, 8. m.
Raclet, cartonnier, r. Pontean, 21 ..... m.
Grnot, g. de cafe, r. Bellecordière, 18..... f.
Blanc, empl., r. de l'Hôtel-de-Ville, 68... f.
Petot, manœuvre, Vénissieux .... m.
Gret, cultivateur, V.-d Anthon (Isère)..... f.
Phoreison, md forein, r. Chaponnay, 43.... f.
Massart, tailleur, r. Vieille-Monnaie, 3..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chadebech, sculp. e. b., r. Tourneilles, 17... f.
Levet, ser urier, rte de Vienne, 41 ..... m
Cayol, m roquinier, r. Montesquieu, 81.... m.
Jeansanstes, maçon, ch. Saillunnières, 16 .. f.
Perneste, typographe, r. de Marseille, 86. . f.
Petrosso, empl. de bur., ch. de Heraban, 131. f.
Soanier, empl. d'ag. de ch., ch. Pins, 55 .. f.
Be thet, empl. au gaz, r. de la Rize, 23.... f.
Obile, verrier, rte de Vienne, 61 bis.. ..... f.
Ductoe, ingenieur, pl. de l'Aboudance, 7.... f.
Favre, décolleteur, av. Félix-Faure, 144.... f.
Gros-d'Aillon, empl., r. Port-Dieu, 85..... m.
Becq, secr. Faculté dr., c. Rabelais, 24..... m.
D.-Moro, verrier, c. Riche d-Vitton 53..... f.
Soulard empl., r. de Vendôme 237 ..... f.
Reverchon empl., c. Gambetta, 249..... m.
Lolegnier, empl., gr. r. Guillotière, 166.... f.
Amélie serrurier, r. Montesquieu, 36..... f.
Chevalier, tourneur, r. de Morb.-a-St-Alban.
Bij, constr. mécanicien, c. Lafayette, 131.. m.
Bruchet, négociant, q. Guillotière, 19..... f.
Cignoux, chimiste, c. de la Liberté, 38.... m.
Vial, comptable, c. Paul-Bert, 3. ..... f.
Londet, mécanicien, rte de Vienne, 83.... m.
Bruyère, empl. d'admin., r. Jeanne-d'Arc, 31. f.
Cardona, comptable r. Claudia, 1..... f.
Dadia, gard. de la p., gr. r. Quillotière, 8. m.
Fein, maître de platte, r. Rabelais, 32..... f.
Proust, typographe, c. Montesquieu 44 .... f.
Lamoulie ébéniste, r. Clos-Suiphon, 4... m.
Brevoerein, rep ésent., av. de Saxe, 256..... f.
Surgy, coiffeur, c. Gambetta, 4..... f.
Voleron, cocher, r. des Asperges, 16. .. f.
Guillet empl. c. Rd. Vitton 51. . . . . f.
Perret, menuisier, r. Vendôme, 249 ..... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vellet-Simond, march. joorn., r. Perrod, 18. m.
Delaperrière, frotteur, r. Bon-Pasteur, 22.. m.
Chatelus, cartonnier, r. Belfort, 7..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Rigaudy, serrurier, pl. St-Georges, 3..... m.
Beau, r. des Prêtres, 18..... m.
Detrieux, maçon, r. de Gadagne, 6..... f.
Arsac, empl., r. de la Claire, 31..... f.
Rebuffat, comptable, r. St-Etienne, 6..... m.
Dumas, com. best., ch. St-Just à St-Simon, 20 c.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Brunaud, imprimeur, r. Vendôme, 28 bis... f.
Lavoute, empl., r. Boileau, 135. ..... m.
Nambotin, tripier, r. Molière, 38..... f.
Masson, représentant, r. Tronchet, 14..... m.
Rochaix, contrôleur électr., r. Sully, 17 .... m.
Bicot, maître d'hôtel, c. Morand 47..... m.
Perret, pharmacien, c. Vitton, 53..... f.
Mâchuron, comptable, r. Boileau, 83..... m.
Mâchuron, comptable, r. Boileau, 83..... m.

Décès du 19 au 25 Janvier 1908

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Besson, s. p., 74 a., q. St-Vincent, 44.
Ep. Gantheron, s. p., 37 a., r. Bon-Pasteur, 31.
Vve Chopin, s. p., 51 a., r. Sergent-Blandan, 31.
Vve Chaize, s. p., 75 a., r. des Chartreux 39.
Rebud, Crépin, g. de p. 58 a., r. Bon-Pasteur, 45.
Drivon, Jean, man., 41 a., m. Grande-Côte, 21.
Bocquet, Fr., lis de dee, 25 a., r. V.-Monnaie, 15.
Jouffon, P.-M.-F., com., 63 a., r. S.-Blandan, 24.
Ep. Eparvier, s. p., 28 a., m. des Carmélites, 18.
Martinet, J.-C., fond., 84 a., m. St-Sébastien, 13.
Vve Charvet, s. p., 76 a., q. St-Clair, 7.
Viellet, Pierre Jouaaés, 9 m., r. Lafont, 31.
Bonalé, J.-A., repréa., 54 a., r. Grobon, 3.
Vve Descombes, s. p., 63 a., r. Annonciade, 15.
Damiron, Jean, s. p., 66 a., r. Veuzelles, 8.
Beinard, Henry, conc., 65 a., r. Arbre-Sec, 3.
Vve Reseme, s. p., 81 a., r. Masaat, 11.
Grsitepanche, J.-B., c. a ch., 65 a., r. P.-Dupont, 3
Burel, F.-M., tiesear, 76 a., m. Grande-Côte, 1.
Gniliot, Jeanne, 9 a., r. des Capucins, 31.
Karcher, G.-A., art. p., 73 a., r. Veuzelles, 13
Pagani, P.-L. prêtre 78 a., r. Pierre-Corneat, 36.
Ep. Vigourous, gamp., 40 a., r. Plesselles, 18.
Berard, tisseur, 67 a., r. St-Bruno, 3.
Puget, Pierre-Jean, 11 m., c. des Chartreux, 11.
Petrel, Andrée, 5 mois, r. Neyret, 4.
Arberetax, dévideuse, 55 a., r. Burdeau, 44.
Bouley, cannier, 46 a., Gr.-Côte, 31-33.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Gobisson, rentière, 71 a., pl. des Jacobins, 9
Vve Jeillard, s. p., 61 a., St-Genis-Ollières (R.
Vve Peyot, s. p., 26 a., r. Delandine, 8
Reynaud, ano gendarme, 37 a., c. Suchet, 44.
Vve Gesner, journalière, 58 a., r. Creponnay, 26.
Charanson, t domest., 16 a., c. Mazenod, 67.
Marion tailleur d'hab., 32 a., r. Pasteur, 23.
Vve Renaud, s. p., 76 a., pl. de la Charité, 11.
Giraud, jardinier, 61 a., ch. des Sablonniers, 10.
Greviche, voiturier, 47 a., rte de Grenoble, 153.
Grisard, journalier, 77 a., s. dom. fixe.
Vve Debayle, débitante, 72 a., r. Chaponnay, 72.
Sebtil, s. p., 81 a., r. de la République, 38.
Bouillin, c. p., 63 a., r. Gentil, 18.

Digitized by Google

Du Cheyron de Beaumont, 48 a., r. Vauban, 73.
Feyolle, institutrice, 48 a., r. Gilibert, 11.
Vve Moïse, commerçante, 71 a., r. République, 82.
Thévenet, empl., 51 a., r. Ste-Hélène, 41.
Vve Ictel, tisseuse, 33 a., Villeurbanne.
Morelon, s. p., 80 a., r. de la Charité, 1.
Chantereau, 21 m., r. de la Pyramide, 75.
Drevon, 2 e., r. Créqui, 270.
Vve Daigoemo-te, conc., 83 a., r. Villerol, 77
Valette, chauffeur, 37 a., St-Didier-au-Mont d'Or.
Gouilloo, e. p., 23 e., Orézieu-le-Vernay (R.).
Chevrot, e. p., 23 e., r. Ste-Marie-Terreaux, 1.
Vve Duval, s. p., 73 a., r. Vaubecour, 13.
Déresse, e. p., 21 e., r. Pasteur, 23.
Couturier, commerçant, 48 a., Rny (Isère).
Vislat, 4 e., Brignais (Rhône)
Velet, 5 j., r. Saint-Victor, 3.
André, 2 a., Villeurbanne.
Thomas, 1 m., r. Félix-Jacquier, 32
Carton, 15 m., r. des Remparts-d'Ainay, 31.
Christophe, 8 m., r. du Créqui, 121.
Mourier, 8 m., Vénissieux (Rhône).
Chanma, 3 a., r. Gilibert, 23.
Lassaigne, menuisier, 70 e., r. Franklin, 49.
Dasgrange, 3 a., Pierre-Bénite (Rhône)
Mollard, onisin, 47 a., Loan-le-Saunier (Jura).
Cabet, 1 m., c. Eugénie, 13
Delorme, s. p., 87 a., Ste-Foy-l'Argentière (R.).
Grango, insp. princ., 47 e., r. Victor-Hugo, 32.
Lacombe, rentier, 87 a., pl. Carnot, 8.
Girard, e. p., 75 a., Fontaines-sur-Saône (R.).
Prévost, rentier, 26 a., r. de l'Hôtel-de-Ville, 18.
Blanc, s. p., 77 a., c. Charlemagne, 14.
Ep. Benoist-Lefèvre, 38 a., r. Chaponnay, 20.
Berthet, sablonnier, 21 e., St-Fons (Rhône),
Bachelier, revendeuse, 75 a., a. Lafayette, 87.
Chaille, domestique, 32 a., r. des Marronniers, 2.
Viard, 1 m., r. de la Charité, 1.
Dumas, 3 m., r. de la Charité, 35.
Gaillard, 12 m., r. du Dauphin2, 1er.
Ep. Trevenay, s. p., 28 e., r. Remp.-d'Ainay, 25
Gouel, 16 m., r. Schmitt, 26.
Labour2, s. p., 24 a., r. Turonne, 11.
Dumontin, 9 m., c. Charlemagne, 12

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Morel, doct. médecin, 23 e., r. de la Balme, 20.
Cotes, ee-recev. postes, 61 e., rte de Vienne, 266.
Ballard, e. p., 55 a., r. Madeleine, 3.
Teisseyre, 45 j., r. Roposie, 4.
Brun, 21 m., pl. Louise, 2.
Bertrand, restaurateur, 58 e., r. P.-Bert, 214.
Vermorel, empl., 38 a., Fontaines-sur-Saône.
Commissaire, empl., 23 a., r. St-Jérôme, 45.
Ep. Fraisset, ménag., 47 a., r. Velenceut, 3.
Balle, empl., 31 a., r. P.-Corneille 90.
Menat-Braye, e. p., 77 a., r. Golnmbier, 7.
Chebesi, e. p., 73 a., ch. Montchat, 61.
Cleverio, e. p., 71 e., c. Gambetta, 148.
Pila, 8 m., r. Dunoir, 53.
Vve Aogelié, rentière, 83 a., c. Gambetta, 86.
Vve Faure, e. p., 74 a., g. r. Guillotière, 24.
Escoffier, chauffeur, 23 e., c. Lafayette, 255.
Reymond, s., tast. chimie, 40 a., av. Berthelot, 87.
Côte, e. p., 21 a., g. r. Guillotière, 202.
Perrin, e. p., 15 a., av. Berthelot, 27.
Thomas, domestique, 28 a., rte de Vienne, 266.
Baffert, e. p., 81 e., r. Croix Jurdon, 45.
Coiral, s. p., 43 a., r. d'Agues-Jean, 15.
Bongionani, 3 m., g. r. Guillotière, 163.
Civerolo-Della-Vedova, 10 m., r. Asporges, 12.
Ep. Verrière, s.p., 77 a., av Saxe, 195.
Pesset, rentière, 71 e., av. de Saxe, 3 0.
Armuojon, sap.-pomp., 25 a., r. Molière, 71.
Vve Authier, e. p., 78 a., r. de Colombier, 21.
Giraud, plombier, 45 a., g. r. Moapleisir, 158.
Gegut, e. p., 72 a., r. Boileau, 223.
Bernard, ajusteur, 50 e., r. Vendrey, 5.
Blanchon, e. p., 73 e., r. Bonnel, 87.
Roubin, 3 m., r. P.-Corneille, 177.
Chapot, empl., 45 e., r. Sébast.-Gryphe, 36.
Ep. Lavorne, ménag., 21 a., r. Denuzière, 3.
Vve Revardet, ménag., 73 e., r. Boncel, 48.
Mézilliar, sculpteur, 54 a., r. de la Lône, 5.
Ep. Chessin, e. p., 46 e., r. des Asperges, 50.
Monternot, empl., 41 a., r. Séb.-Gryphe, 21.
Colomb, 5 m., r. Peut-Bert, 212.
Hallaad, domestique, 54 a., r. Macchabées, 11.
Vergoe, s. p., 75 a., r. Croix-Mathon, 3.
Ep. Gobri, ménag., 48 a., r. de la Villette, 27.
Vve Sauro, journal., 70 a., r. P.-Corneille, 160.
Foriel, 2 m., r. Molière, 167.
Col, comptable, 21 a., av. Félix-Faure, 138.
Ep. Bergeron, s. p., 33 a., r. Torbil, 2.
Desseigne, ajusteur, 57 a., rte de Vienne, 28.
Ep. Juge, s. p., 53 e., g. r. Guillotière, 34.
Cairo, poêlier, 33 a., Saint-Etienne.
Ep. Michel, s. p., 23 a., r. P.-Corneille, 160.
Pucéat, camionneur, 42 a., St-Etienne (Loire).

Vve Pommerusl, e. p., 78 e., ch. Gerland, 36.
Lagarde, retraité, 66 e., av. F.-Faure 27.
Vve Odabez, rentière, 83 a., c. Liberté, 31.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT

Masson, s. p., 72 a., gde r. Croix-Rousse, 32.
Philippe, dévid-use, 42 a., r. 1 Colomès, 33.
Mazoyer, dévideuse, 63 a., r. du Mail, 2..
Rolland, guimpier, 37 e., r. Duvierd, 8-10.
Badegié, imprimeur, 30 a., r. Masséna, 78.
Frost, lisseuse, 73 a., r. Dumorge, 24-23.
Vense, ménagère, 73 a., r du Bon-Pasteur, 20.
Souvinet, tisseuse, 72 a., pass. Lamuro 5.
Jacquet domestique, 77 a., r. de l'Enfance, 25.
Lambrosse, g. épicier, 31 a., r. J.-Soulary, 2.
Ponte, o en soie 41 a., r du Bon-Pasteur, 42.
Magal, e. p., 74 a., r. Calas 13.
Leudir, s. p., 87 e., r. de l'Enfance, 43.
Revilleux, e. p., 87 a., r. Héoon, 34.
Porcher, empl., 34 a., r. de Fusselier
Laurent, journalier, 33 a., Appriou (Isère.)
Jenin, rentière, 86 a., gde r. Crois-Rousse, 51.
Massot, tisseuse, 81 a., r. Ste-Marie, 3.
Favre, tisseuse, 56 a., imp. Gigodol, 28.
Parget, concierge, 32 a., chemin de Setin, 0.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Côte, Benoîte, rentière, 74 a., q. P.-Seize, 52.
Pocachard, Jean, rentier, 78 a., ch. d. le D.-Lune, 131.
Ep. Kemf Marie, mén., 52 e., imp Gerland, 5 bis.
Dillier, François, emp., 66 a., r. St-Alexandre, 14.
Ep. Martin, Louise, mén., 73 e., m d. Garil, 11.
Ep. Chignier, Marie, mén., 72 e., q d. Etroite, 18.
Kueetz, Eugénie, 1 mois, r. du Souvenir, 33.
Desseyond, Lucie, 21 mois, r. Tresaversaie, 7.
Ep. Drivon, Marie, e p., 53 e., r. d. la Claire, 31.
Canard, Claude, conf., 10 e., ch. d. St-Simon, 10 bis.
Vve Gabert, Rose, s. p., 69 a., pl. N.-St-Jean, 2.
Feure, Marie, s. p., 74 a., r. St-Alexandre, 14.
Horse, Jean, 8 mois, r de la Claire, 31.
Zugetta, Loyandier, 35 a., av. de l'Abattoir.
Bance, propriétaire, 74 a., ch. de la Favorite, 35.
Grimaud, Jean, s. p., 53 a., ch. de Francheville 136.
Vve Rolfelérr, lingère, 68 a., r. des Forges, 28.
Boudet, entrepreneur, 35 a., q de l'Archevêché, 17.
Ep. Colomb, ménag., 43 e., r St-Cyr, 72
Vve Veodre, ménagère, 58 a., r. St-Georges, 92.
Ep. Rouby, ménag., 24 a., r. Dugueselin, 68
Vve Lajerrige, e. p., 72 e., q. Jayr, 45
Rebeyrottes, cordonnier, 25 a., r. Franklin, 34.
Ep. Combet, gentière, 31 a., r. de Mud Or, 8.
Ep. Crense, Phil., m. à soie, 21 e., r Joivarie, 14.
Ep. Degoerolle, lissense, 71 e., r. Bellièvre, 5.
Vve Pingay, e. p., 83 a., r. Boisine, 4.
Vve Fochet, a. p., 81 a., q P.-Scize, 21.
Vve Mael, s. p., 89 a., av. du Doyenné, 5.
Gros, lingère, 46 e., r. Juge-de-Paix, 23.
Vve Luyton, s. p., 78 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Vve Saint-Martin, gilettière, 67 a., r. Lainerie, 16.
Cluze, Eugène-Augustin, 14 j., r. Loiselière, 5.
Ep. Bones, costurière, 23 a., r. des Prêtres.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Ep. Huisrd, s. p., 22 a., r. Parfait Silence, 7.
Viglione, Joseph, fumiste, 52 e., r. Duguesclin, 101.
Oiroud, Louise, e. p., 75 a., pl. Morand, 15.
Boisson, Anl., gilet, 70 a., r. Vauban, 67.
Trésol, Joël, s. p., 32 e., av. Noailles, 30.
Gavend Ant., empl., 62 a., r. Duguesclin, 112.
Ep. Jesse, rentiers, 66 a., r. Masséna, 40.
Vve Varnoven, épicière, 52 e., r. Bugeaud, 139.
Vve Dolfus, a., p., 65 a., r. Duquesne, 10.
Ep. Granier, s. p., 24 a., r. Cuvier, 172.
Vve Franc, ménag., 77 a., r. Pétrequin, 3.
Brussat, Jean, cafelier, 50 a., r. Tête-d'Or, 10.
Vve Bouchu, rentière, 78 a., r. Vendôme, 91.
Borceu, Henri, empl., 20 a., r. Masséna, 31.
Brun, Alice., evocel, 42 a., av. de Saxe, 131.
Charbonnier, manœuvre, 28 a., c. Lafayette, 103.
Colomb, coupeur, 32 a., r. Sully, 118.
Vve Pontbonne, e. p., 73 a., r. Boissuel, 7.
Ep. Wenisch, e. p., 24 a., r. Bossuel, 36.

Mouvement de la Population

du 15 au 21 Janvier 1908.

Nombre de mariages contractés		70
—	divorces enregistrés	1
—	naissances légitimes	107
—	— illégitimes	38
—	décès	223
—	mort-nés	7

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, ou comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 24 janvier 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil	22	75	23	25
de Russie	—	23	75	24	25
de Russie	—	22	-	23	22
d'Amérique	—	36	»	31	»
provenant du Danube	—	»	»	»	»
des Indes	—	»	»	»	»
dur		36	»	23	»
Seigle		18	35	18	22
Orge de brasserie		30	»	21	»
— de mouture		18	20	12	25
Maïs	—	28	»	21	»
Sarrasin		26	»	21	»
Aloucne nouvelle	—	18	20	18	»
Haricots blancs de Bourgogne		31	»	32	»
noirs du Hongrie		26	52	31	50
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil	49	38	49	50
— — ronde	—	43	50	44	50
Son	les 100 kil.	12	75	13	25
Fécule indigène	—	33	»	37	»
Riz de l'Inde	—	37	»	41	»
Riz du Japon	—	40	»	44	»
Riz de Saïgon	—	27	21	32	»
Riz nu du Piémont 2cume	—	48	81	31	50
— glacé	—	49	»	54	50
Caroline		82	50	83	50

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil	68	»	80	»
1 choix	—	81	»	78	»
— marchandes	—	58	»	53	»
Irrégulières	—	48	»	50	»
Semoule		45	»	72	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k	150	»	125	»
— vieilles		135	»	155	»
— d'Amérique		»	»	»	»
de luzerne de France nouvelles		145	»	172	»
vieilles		123	»	134	»
de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	»	41	00
— de sainfoin	—	35	»	32	»
de vesces	—	32	»	25	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	»	12	»
de pays	—	15	50	11	»
Paille de froment	—	5	»	5	»
— de seigle	—	5	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	»	250	»
— à la princesse		152	»	180	»
Raisins de Corinthe	—	80	»	85	»
de Malaga		11	00	12	»
Figues de Bougie	—	32	»	42	»
de Smyrne		80	»	80	»
Prunes d'Ente		102	»	110	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	32	»	27	»
— coupé régulier		12	20	75	»
irrégulier	—	83	»	66	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	46	»	88	»
— semoule	—	48	»	89	»
Sucre cristallisé indigène		67	»	72	»
— exotique	—	58	»	60	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	53	»	32	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	312	»	230	»
— Mysora	—	315	»	340	»
Bontoe	—	245	»	338	»
Java vert	—	320	»	350	»
— jaune	—	2 2	»	400	»
Démérari	—	226	»	360	»
Café de Haïti nature	—	338	»	288	»
— tri2	—	338	»	368	»
Guadeloupe habit.		326	»	330	»
— bonifieur		340	»	300	»
— Moka		355	»	408	»
Café Porto-Rico		220	»	248	»
Saint-Domingue ordinaire grain	—	295	»	325	»
— — bon grain	—	275	»	250	»
— Bahia	—	245	»	265	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para...	les 100 k	390	400
— Caraque et Trupano		38	4 0
— Puerto Cabello.....		440	500
Gnayaquil		392	390
Cacao Trinitad.....	les 100 k.	365	375
— Martinique et Guadel.		346	352
— Bahia préparé.....		350	340
— Haïti.....		335	345
— Samana et Sanahez.		345	362

Poivres

Poivre noir Alleppy.....	les 100 k.		
Tellicherry...			
— — Saigon.....		240	360
blanc.....		440	460

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....	les 100 k.	80	92
— de Palme (pure et mêlée)..		72	76
Suif fondu de Paris (sans fil)		77	
de province (en fût)...		77	
— pressé.....		104	108
Acide oléique (Huiles de saponification)		50	63
— (de distillation)...		70	75
Acide stéarique (Huiles de saponification)		132	134
(de distillation)		114	112
Bougie saponifié, 1re qual., les 110 paq. de 100 gr. net		80	85
— distillées —	les 102 k	72	80
Glycérine blonde, 28°.....		130	130
— pharmaceutique, 30°...		122	185

Huiles minérales

Huile de pétrole.....	l'hectolitre	22 62	23 32
de schiste.....		21 50	22 62
Essence minérale.....		37 50	46

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra mar. pour	les 100 k.	165	172
surfine			
— — Bari.....			
— fine		140	122
Huile commune lampe..	les 122 k.		
Huile de noix.....		175	2 5
d'arachide surfine..		105	120
Huile de sésame surfine..	—	125	117
— de sésame à brûler	—		
2e choux e bouche.		102	122
Huile de colza 2parée....	les 100 k	92	105
— de lin.....		24	73
— de colza brute.....			
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	25	34
Marseille bl. 2e q ...	—	84	92
— bleu pâle, coupe ferme.	—	53	56
2e palme marbré...	—		
— d'oléine, 1re qualité.	—	53	56
— marbré....	—	52	54
de pulpe.....	—	25	32
— mou extra.....	—	38	42
— — ordinaire....	—	33	36

Vins

Vin Beaujolais	1re choix.	la pièce	165	125
—	2e		75	86
Vin Bas Beaujolais.....		la pièce	25	76
Vin Lyonnais	1re choix	—	70	22
— —	2e —	—	55	25
— Méconnais	1re —	—	72	20
— —	2e —	—	55	25
Vin Bourgogne	1er —	—	112	102
	2e —	—	25	30
— Bordeaux	1er	la barrique	126	240
	2 —		92	110
Vin Roussillon	1er	l'hectolitre	24	20
—	2e —	—	22	24
— Montagne	1er —	—	23	27
—	2e —	—	12	23
— Narbonne	1er —	—	23	27
—	2 —	—	22	22
Algérie	1er —	—	23	20
	2e —	—	22	22

Spiritueux

Esprit 3/2 Sètiers à 26°...	l'hectol.	22	72
de marc ...		56	26
— Nord Su à 90° ...		47 26	41 22
Esprit Nord extra-Su à 90°		42 25	48 60
— 2e grain		37	19
mauvais goût		40 25	42 50

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats	les 100 kil.	2 72
	Grelassons.....		2 7
	Chatilles choisies....	—	2 96
	lavées.....	—	4 12
	Braisettes lavées....	—	4
	Malbroug	—	2
	Mens sortant.....		2 72
Anthracite.....		—	2 28
Coke cassé.....		—	4 40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 12 au 24 janvier 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes.....	la pièce	2 50	7 50
Oies.....	—	6	7
Canards.....	—	2 50	2
Volailles 1re qual.	—	2	7
— 2e —	—	4 50	2 50
Poulets	—	1 50	2 50
Pigeons	—	1 20	1 30
Beurre.....	le kilog.....	2 50	3
Œufs.....	le cent	11 22	12 50
Fromages	le kilog.....	1 42	1 80

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique ..	7	2
Châtaignes.....	..	12	22

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr — Jouissance, 15 juillet 1907

DATES	COMPTANT		
Lundi, 22 janvier	103 52		
Mardi, 21 —	123 52		
Mercr., 22 —	104		
Jeudi, 23 —	103 32		
Vendr., 24 —	124 72	103	
Samedi 25 —	104		

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

Du 13 au 21 Janvier 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	2'4	742	2,252	22	1,394						367,668
Perrache.....	2 3	210	1,669	105							177,212
Corne-de-Cerf..... ..						52	2	4			7,212
TOTAUX...	1,242	1 352	4,822	127	1,394	52	2	4			253,092

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 13 au 21 Janvier 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Soutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Soutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	2,164	2,034	2 42	1 72	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux.....										
	Porcs.....	1,103	1,103	1 26	1 14	2 20	1 22	2 42	2		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	922	576	1 62	1 00	2 20	1 20	2 40	1 42		
	Veaux.....	865	865	1 32	1 22	2 20	1 40	2 40	1 60	12,780	4,886
	Moutons.....										
Lundi.....	Porcs.....	1,572	1,572	1 62	1 12						
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	1,082	882	1 60	1						
	Veaux.....	618	618	1 32	1 25						
	Moutons.....	1,225	272	2 42	1 22						
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1 712	1.462								
	Veaux.....	1,483	1,483								
	Moutons.....	3,392	3,009								
	Porcs.....	2,675	2,582								

TOTAL..... 12,666 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 17 au 23 Janvier 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		17 Janvier		18 Janvier		19 Janvier		20 Janvier		21 Janvier		22 Janvier		23 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Algrefice	le kil.	1 10	1 -	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •
Aloses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Anges	—	1 •	0 60	0 60	0 70	• •	• •	• •	•	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •
Barbues	—	2 00	2 00	1 9	1 70	1 8	1 60	• •	• •	2 15	2 •	• •	• •	2 30	2 20
Bars	—	3 10	3	2 60	2 .0	2 40	2 40	0 50	2 •	• •	• •	2 60	2 40	2 60	2 50
Cabillauds	—	• •	• •	0 60		• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Carrelets	—	1 10	0 90	1 •	0 80	1 •	0 2	• •	• •	0 25	0 80	0 80	0 70	1 •	0 80
Collins	—	1 •	0 80	• •		0 80	•	• •	• •	• •	• •	0 20	0 7	• •	• •
Congres	—	1 •	00	0 60	0 70	0 80	0 70	1 •	0 20	0 90	0 80	1 •	0 80	0 80	0 70
Dorades	—	1 40	1 20	• •	• •	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •
Esturgeons	—	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	1 30	• •	• •	• •	1 20	• •
Grondins	—	1 30	1 20	1 •	0 90	• •	• •	• •	• •	1 00	0 90	• •	• •	1 30	1 10
Limandes	le kil.	0 60	0 0	0 60	0 30	0 70	0 60	0 60	0 50	0 70	0 60	0 60	0 70	0 60	• •
Lottes de mer	—	1 40	1 2	1 10	1 •	1 20	1 •	1 50	1 40	1 20	1	1 20	1 10	• •	• •
Maquereaux	—	1 30	1 30	1 2.	1	• •	• •	• •	•	• •	•	1 10	1 3	• •	• •
Merlans	—	1 •	0 80	0 80	• •	0 20	0 60	1 40	1	0 0	1 •	1 20	1	1 30	1 •
Merlus	—	1 10	1	1 •	0 90	1 10	0 80	1 40	1 10	1 10	1	1	0 0	1 20	1 •
Mulets	—	1 70	1 3	1 60	1 40	• •	• •	• •	•	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •
Raies	—	1 40	1 2.	1 •	0 70	1 30	0 9	1 •	0 7	0 90	0 80	1 20	1	1 40	1 20
Rougets-berbets	—	3 •	2 70	0 •	1 3	2 50	2 10	• •	• •	2 70	2 40	• •	• •	2 50	2 •
Saint-Pierre	—	1 •	0 80	0 60	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 90	0 0	• •	• •
Sardines 1/0 sel	—	1 20	1 •	• •	•	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	•	1 30	1 00
Soles	—	4 40	3 50	3 •	0	4 10	3 10	4 4.	3 7	4 10	3 4	3 50	2 30	4 20	2 80
Saumons	—	7 •	0 .0	• •	• •	7 •	0 0	• •	•	6 10	7 0	• •	•	8 •	7 00
Thons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	•	• •	• •
Turbots	—	3 10	2 80	2 40	2 •	• •	• •	2 80	2 70	• •	• •	3 •	2 50	• •	• •
Vives	—	0 70	0 6.	0 50	• •	• •	• •	0 60	0 30	0 70	0 0	0 60	0 30	0 50	0 40
Harengs frais	le cent.	4 •	3 50	3 50	3 .	3 •	2 3	4 •	3 •	0 •	2 3.	3 0.	2 50	4 •	3 •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	2 •	1 70	• •	• •	2 10	• •	• •	• •	2 •	1 80	• •	• •	• •	• •
Anguilles mortes	—	1 40	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	1 52	1 10	• •	• •	• •	• •
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brèmes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	2 30	2 10	1 90	1 4.	2 40	2 10	2 •	1 60	• •	• •	2 40	1 9.	2 •	2 40
Carpes	—	1 •	0 90	0 60	• •	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 20	1 •
Eperlans	—	1 20	• •	• •	• •	1 20	1 2	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lottes eau douce	—	3 50	3 •	2 30	• •	3 20	3 •	• •	• •	4 •	3 60	3 20	• •	• •	• •
Ombres-chevaliers	—	4 •	3 50	3 •	2 70	• •	• •	3 40	3 10	3 00	3 30	3 •	2 60	3 30	3 30
Perches	—	1 30	1 20	1 40	1 10	1 30	1 30	1 80	1 60	1 50	1 3	1 70	1 50	1 80	1 60
Truites	—	0 50	0 •	6 •	4 •	3 40	3 •	0 23	4 80	0 •	7 50	6 20	4 60	5 80	5 20
Truites saumonées	—	• •	• •	5 50	3 .	• •	•	6 •	5 5	7 80	7	• •	• •	6 4	6 10
Friture	—	1 •	0 60	0 60	• 00	0 70	0 3	0 80	0 60	1 •	0 70	0 80	0 60	0 80	• .0
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	• •	• •	• •	• •	0 80	•	• •	•	• •	• •	1 •	0 8.	0 20	0 70
Crevettes rouges	—	4 00	3 0.	4 •	2 5	5 40	4 40	• •	• •	2 10	7 30	7 40	4 50	6 40	2 00
Crevettes grises	—	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 2.	• •	• •
Ecrevisses	—	3 00	2 00	• •	• •	• •	• •	3 50	3 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Langoustes	—	6 •	3 10	5 70	5 30	7 10	6 80	6 70	6 40	7 20	6 4	6 10	3 50	6 •	3 60
Homards	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	5 20	5 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	1 30	1 20	1 30	• •	1 30	1 20	• •	•	1 30	1 20	1 20	• •	1 30	1 20
Moules	—	0 50	0 40	0 40	0 .0	0 40	0 3	0 40	0 30	0 30	• •	0 30	0 1.	0 40	0 30
Clovisses	—	1 20	1 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 3	—	0 50	• •	0 50	• •	0 50	• •	0 50	• •	0 60	• •	0 30	• •	0 50	• •
— 4	—	2 50	• •	2 30	• •	0 20	• •	2 00	• •	2 50	• •	3 50	• •	3 30	• •
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	• •	• •	4 •	• •
— 3	—	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •
— 4	—	1 25	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 23	• •	1 25	• •
— 0	—	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •
Volailles															
Canards	la pièce	2 •	2 0.	2 50	2 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 •	2 00
Dindes	—	0 •	0 •	0		0 7	0 5.	• •	• •	• •	• •	7 •	5 •	0 •	4 50
Oies	—	7 •	5	8 •	4 •	0 •	4 •	• •	• •	• •	• •	0 0.	4 3.	7 •	0 •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0 •	3 •	7 •	3 •	8 •	4 50	• •	• •	0 .	5 •	• •	• •	7 •	3 •
Poulets	—	3 •	2 •	3 50	2 •	3 50	1 50	3 •	2	3 50	2	3 •	2 •	3 50	1 50
Pigeons	—	1 10	1 •	1 •	0 0	1 •	0 7.	1 •	0 0	1 30	1 1	1 30	1 •	1 20	1 •
Pintades mories	—	2 50	2 •	3 •	2 •	2 5.	2 •	2 30	2 25	• •	• •	2 25	2 •	• •	• •
Foie gras	—	• •	• •	7 •	• •	8 •	7 •	7 •	0 5.	• •	• •	7 •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	0 •	• •	• •	• •	7 50	7 •	7 •	• •	0 •	• •	7 50	7 •	7 •	• •
Lapins domestiques	—	• •	• •	• •	• •	3 •	2 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 50	1 30
Gibier à poil.															
Lièvre français	le pièce	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lièvres étrangers	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins de garenne	—	2 •	1 50	2 50	• •	2 •	1 75	• •	• •	2 50	• •	2 50	2	2 10	1 50
Gibier à plumes.															
Faisans	le pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Courlis	—	1 40	1 2.	1 60	1 4.	1 50	1 30	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30	1 50	• •
Bécasses	—	3 •	1 50	4 •	0 •	3 •	0 3	4 •	2 •	3 30	2	3 •	1 50	3 30	2 •
Canards sauvages	—	3 •	2	2 50	2 •	3 •	0	3 •	2 •	2 20	2 20	2 50	0 •	3 •	1 50
Sarcelles	—	1 30	0 20	1 20	1 •	1 10	0 00	1 •	0 8	1 20	1 •	1 30	1 1.	1 20	0 60
Perdrix rouges	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 17 au 23 Janvier 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		17 Janvier		18 Janvier		19 Janvier		20 Janvier		21 Janvier		22 Janvier		23 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	0 70	0 60	1 •	0 80
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	• •	• •	0 40	0 30	• •	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	0 40	0 30	• •
Pluviers	—	0 80	0 50	0 70	0 60	• •	• •	0 60	0 00	• •	• •	• •	0 70	0 60	0 50
Cailles	le doux	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives	—	9 •	6 •	7 •	5 •	7 •	6 •	6 •	6 •	6 •	4 •	7 •	6 •	9 •	9 •
Merles	la doux.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	13 •	12 •	22 •	14 •	15 •	9 •	19 •	10 •	21 •	13 •	19 •	19 •	24 •	14 •
Vanneaux	—	8 •	7 •	7 •	6 •	9 •	7 •	7 •	6 •	6 •	5 •	9 •	9 •	7 •	6 •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuse	—	1 00	1 •	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 20	1 •	1 10	0 60
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 60	2 50	• •	• •	2 70	2 60	• •	• •	2 60	2 50	2 60	2 50	2 70	2 60
Œufs	le cent	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gruyère	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	0 10	0 •	0 60	0 00	2 •	1 00	1 70	• •	0 10	1 00	2 •	1 70	2 20	2 •
Truffes	—	10 •	8 •	• •	• •	14 •	10 •	10 •	8 •	10 •	8 •	11 •	9 •	10 •	8 •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 15 au 21 Janvier 1908 (3e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	149,799 70	141,995 07	7,891 90	• •	474,019 49	459,799 40	14,410 •	• •
Tramway de Lyon à Neuville	3,399 30	2,993 83	405 45	• •	11,286 20	10,793 40	992 90	• •
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,903 65	1,859 10	• •	43 55	8,974 60	9,031 95	• •	033 35
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	0,750 95	0,920 95	167 70	• •	12,209 30	11,091 •	900 60	• •
Croix-Pâquet	4,580 95	5,661 35	• •	470 10	14,926 55	15,949 95	• •	1,721 10
Lignes de la Cie F.-O-L	10,661 01	11,007 12	• •	005 40	03,967 24	30,072 55	• •	904 31

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 15 au 21 Janvier 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	9	1,160	•	•	•	•	•	•	•	•	9	1,160
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	6	90	•	•	•	•	•	•	•	•	6	90
Porcs	5	400	•	•	•	•	•	•	•	•	5	400
Chèvres	2	30	•	•	•	•	•	•	•	•	2	32
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	4	1,000	•	•	•	•	•	•	•	•	4	1,000
Fœtus	77	•	•	•	•	•	•	•	•	•	77	•
Abats divers	93	1,101	•	•	•	•	•	•	•	•	93	1,101
Viandes fraîches	5	410	•	•	•	•	•	•	•	•	5	010
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	904	•	7	•	•	•	011
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	3
Ecrevisses	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres et Coquillages	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	1,773	•	•	•	•	•	•	•	1,773

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD

1908. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine 3 — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 8-39*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 605 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 2 FEVRIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr 50	— 7 fr. 20	— 3 fr 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décisions approbatives (p. 73).
Nominations, mutations (p. 73).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2686 à 2700).

Œuvre des jeunes filles à la campagne. — Subvention (p. 73).
Assurance contre l'incendie du domaine de Parmilieu (Isère). — Renouvellement de la police (p. 73).
Bureau de perception de la taxe sur l'alcool, situé rue de la Pyramide, 122. — Projet de bail (p. 74).
Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Situation des familles auxquelles a été attribuée une indemnité journalière (p. 74).
Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 74).
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Sérasset contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture (p. 74).
Construction de nouveaux ponts (p. 74).
Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Annanay (p. 76).
Hospices civils de Lyon. — Legs veuve Rambaud. — Action en revendication (p. 76).
Attribution du nom de Barodet à la rue D'Enfer (p. 76).
Construction d'un monument crématoire au cimetière de la Guillotière (p. 76).
Dépôt de pétrole, quai Perrache. — Demande de la Compagnie industrielle des Pétroles (p. 77).
Chômage (p. 77).
Secours annuels. — Renouvellement pour 1908 (p. 77).
Réponses aux vœux, pétitions, propositions, présentés au Conseil municipal depuis la session d'août 1907 (p. 78).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunions. (p. 82).
Concours pour l'admissibilité à un emploi de conducteur au service de la Voirie municipale. — Résultat (p. 83).
Facultés de Droit et des Lettres. — Cours créés par l'Université et subventionnés par la ville de Lyon. — Avis (p. 83).
Itinéraire du vérificateur des poids et mesures pendant le mois de février 1908 (p. 83).
Fondation Pidney. — Avis (p. 84).
Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 84).
Don au Bureau de bienfaisance (p. 84).
Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 84).
Résultats d'adjudications (p. 84).
Elargissement de la rue des Tables-Claudiennes. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis (p. 84).
Projet de vente à M. Babolat, d'une parcelle de terrain communal. — Enquête administrative. — Avis (p. 84).
Hospices civils de Lyon. — Acquisition d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis (p. 84).
Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis (p. 84).
Demandes en autorisation de construire (p. 84).
Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 85).
Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 88).
Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 88).
Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 89).
Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 89).
Documents statistiques (p. 90).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions approbatives.

Par décret du 11 janvier courant, M. le Président de la République, a approuvé la soumission de M. Biguet, en vue de l'enlèvement des immondices de la ville de Lyon, à partir du 1er janvier 1908.

Par décret présidentiel, en date du 15 janvier 1908, est approuvée l'ouverture au budget de la Ville, exercice 1907, d'un crédit additionnel de 2,000 francs destiné au paiement des travaux nécessités par l'enlèvement des matériaux à provenir de la démolition des immeubles situés sur l'emplacement du groupe scolaire de la Martinière.

Nomination, mutation.

Par arrêté du même jour, M. Richard (J.-B.), ouvrier auxiliaire permanent à la Voirie municipale, a été nommé cantonnier à ce service.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Œuvre des jeunes filles à la campagne. — Subvention.

(Commission générale). — N° 2686

Messieurs, vous avez accordé l'an dernier une subvention de 500 francs à l'Association des jeunes filles à la campagne.

Cette société a rempli le but qu'elle s'est proposé et de nombreuses jeunes filles de la classe ouvrière ont pu bénéficier d'un séjour bienfaisant à la campagne.

Je vous propose, Messieurs, de renouveler cette année, la subvention de l'an dernier à cette intéressante société. Le montant en serait imputé sur le crédit des « Dépenses imprévues de 1908 ».

Lyon, le 27 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assurance contre l'incendie du domaine de Parmilieu (Isère). — Renouvellement de la police.

Commission spéciale. — (Affaires courantes. — N° 2687.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet consenti par la Compagnie *La Providence*, pour le renouvellement de la police assurant contre

Digitized by Google

l'incendie les bâtiments du Serverin, affectés aux colonies de vacances.

Ce projet est conclu pour une période de 5 ans, 10 mois et 27 jours, à partir du 3 février 1908. Les parties se réservent cependant la faculté réciproque de résiliation à l'expiration de chaque année, en se prévenant, par écrit, trois mois avant l'échéance de la prime.

Le capital assuré est de 180 000 francs et la prime annuelle à payer s'élève à 63 fr. 20, déduction faite de la bonification de 20 °/₀ accordée à la Ville pour ses assurances.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de police.

Lyon, le 27 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Bureau de perception de la taxe sur l'alcool, situé rue de la Pyramide, n° 122. — Projet de bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2688.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail consenti à la Ville par M. Boyet, pour l'installation, au numéro 122 de la rue de la Pyramide, du bureau de taxe sur l'alcool destiné à remplacer ceux de la rue du Bourbonnais, 75, et de la rue de la Pyramide, 78, dont la suppression a été décidée par décret du 11 novembre dernier.

Ce projet est conclu pour une durée de neuf ans, à partir du 24 décembre 1907. La Ville se réserve cependant, à elle seule, la faculté de résilier le contrat à l'expiration des 3e et 6e années.

Le prix du loyer est fixé à la somme annuelle de 660 francs, tous impôts et frais accessoires compris.

Enfin, la Ville accepte les locaux dans leur état actuel, mais elle se réserve de faire toutes les installations et transformations qui lui seront utiles, sans être tenue, à son départ, de remettre les lieux en état.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 27 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Situation des familles auxquelles a été attribuée une indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2689.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez apprécier la situation des familles auxquelles une allocation journalière de 0 fr. 75 a été attribuée.

En conséquence j'ai l'honneur de vous soumettre un état relatif à la situation de la famille de M. Durand (Jean-Marie), de la classe 1906, soldat au 23e régiment d'infanterie, domicilié au 5e arrondissement, dont la mère a obtenu le bénéfice de l'allocation journalière, prévue par l'article 22 de la dite loi.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur le maintien ou la suppression de l'allocation attribuée à cette famille.

Lyon, le 27 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2690

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Teppe (Joseph-Séraphin-Alfred-Amédée) appelé de la classe 1906, soldat au 14e bataillon de chas seurs à pied, domicilié au 1er arrondissement

M. Fournier (Antoine-Alfred), soldat au 21e régiment d'infanterie; Vovard (Jacques), soldat au 149e régiment d'infanterie, domiciliés au 5e arrondissement.

Thomas (Jean-Baptiste), Schech (Louis-Eugène-Jean-Baptiste) soldats au 52e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905; Borel (Charles), appelé de la classe 1906, soldat au 75e régiment d'infanterie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 29 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Sérasset contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

(Commission générale.) — N° 2691.

Messieurs, par un mémoire déposé le 18 janvier 1908 au Greffe du Conseil de Préfecture du Rhône, M. Sérusset, propriétaire, directeur du Comité des écoles libres de la paroisse de la Rédemption, demande une réduction de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée à raison des constructions édifiées rue Duquesne, angle de la rue Dugueselin.

Cette réclamation a pour cause l'imposition à la 3e catégorie de la partie de ces constructions destinée à une école et ses dépendances, que le requérant estime passible de la 4e catégorie.

Comme vous le savez, cette catégorie comprend seulement les bâtiments exclusivement affectés à l'usage de commerce ou d'industrie. Il n'apparaît pas que les locaux scolaires dont il s'agit, puissent être considérés comme remplissant cette destination. En conséquence, j'estime que la réclamation de M. Sérasset n'est pas fondée, et je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance engagée par lui devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 29 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction de nouveaux ponts.

(Commission générale). — N° 2692

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les avant-projets concernant la reconstruction des ponts de l'Hôtel-Dieu et La Feuillée et la construction du pont de l'Homme-de-la-Roche.

Il ne m'est pas possible de vous soumettre actuellement l'avant-projet du pont des Abattoirs de la Mouche, car les nombreuses difficultés que soulève cette étude pour concilier les intérêts de la navigation, des routes nationales et du chemin de fer P.-L.-M., n'ont pas encore permis au service de la Voirie de préparer ce projet.

1° *Pont de l'Hôtel Dieu.*

Le pont projeté sera établi sur l'emplacement du pont actuel.

L'axe sera déterminé par une parallèle, située à 10 mètres en aval, à la ligne qui joint les façades Nord des immeubles de la rue Childebert et de la rue Servient.

Le tablier du pont aura 20 mètres de largeur entre garde-corps; il comprendra une chaussée de 11 mètres et deux trottoirs de 4 m. 50 chacun.

L'ouvrage se composera de 4 arches en maçonnerie de 45 mètres d'ouverture. Ces 4 arches reposeront sur 3 piles en rivière de 4 m. 50 de largeur au niveau des points d'appui des voûtes et sur deux massifs en maçonnerie formant culées établis sur les bas-ports.

Chaque arche sera composée de 2 voûtes parallèles en maçonnerie de 4 mètres de largeur, espacées de 11 mètres d'axe en axe, et laissant entre elles un vide de 7 mètres de largeur relié par un plancher en béton armé débordant de 3 mètres en consoles sur le plan des têtes.

Les naissances de ces voûtes seront situées à l'étiage de 1872 (160, 61). Ces voûtes dont le rayon au sommet de l'intrados est de 45 mètres, comporteront les flèches suivantes:

Arche rive droite, 7 m. 89;

Arche intermédiaire rive droite, 9 m. 01 c.;

Arche intermédiaire rive gauche, 9 m. 51 c.;

Arche rive gauche, 9 m. 01.

Les fondations des piles et culées seront exécutées à sec, au moyen de caissons foncés à l'air comprimé. Le dessus de ces fondations sera arasé au niveau

Digitized by Google

de l'étiage de 1872; la profondeur sera de 10 à 12 mètres au-dessous de l'étiage pour les piles et de 2 mètres à 2 m. 50 pour les culées.

Les déclivités sur le pont seront, en partant de l'axe du quai de l'Hôpital, et à une cote supérieure de 0 m. 914 à celle de la chaussée actuelle :

Une rampe de 0 m. 028 sur 55 mètres
Une rampe de 0 m. 0232 sur 49 m. 50;
Une rampe de 0 m. 0101 sur 49 m. 50;
Une pente de 0 m. 0101 sur 49 m. 50;
Une pente de 0 m. 028 sur 100 m. 11.

Cette dernière pente se raccordera à la chaussée actuelle de la rue Servient, à 29 mètres de l'alignement des façades du quai de la Gaillotière; la cote sur l'axe de ce quai sera supérieure de 0 m. 46 c. à celle de la chaussée actuelle.

Sur la rive gauche les deux rampes d'accès au bas port seront supprimées; les chaussées et les trottoirs resteront à leur niveau actuel, sans modifications sensibles dans leur forme; mais sur le rive droite, il y aura un exhaussement de 0 m. 86 sur l'axe du quai de l'Hôpital. Cet exhaussement a été prévu lors de la transformation du quartier Grôlée, de sorte que la masse des immeubles comprise entre les rues Childebert et Stella ne sera pas modifiée. Il n'en sera pas de même des immeubles appartenant aux Hospices, autour desquels on construira des murs ou des emmarchements tant dans la rue Childebert que sur le quai.

Sur le bas port rive droite, une arche en anse de panier de 7 m. 50 d'ouverture, en maçonnerie, sera ménagée dans le massif de culée; la hauteur sous clé sera de 4 m. 22.

Pour ménager un passage sous le pont, ce bas-port sera élargi au droit de la culée, au moyen d'une plateforme pratiquée à un niveau inférieur à celui du bas-port, à la même côte que le bas-port inférieur existant sur la rive gauche, faisant au-dessous de l'intrados des arcs à l'arête supérieure du perré, une distance verticale de 2 mètres.

Cette plateforme qui laissera entre le pied de la culée et le sommet du perré un passage de 4 mètres de largeur moyenne sera reliée au bas-port en amont et en aval, par deux rampes de 0 m. 10 par mètre s'étendant chacune sur 12 m. de longueur.

Le reste du bas-port sera abaissé de 0 m. 71 en moyenne, à l'emplacement de la culée et raccordé longitudinalement avec des rampes de 0 m. 02 par mètre, la rampe transversale étant réduite de chaque côté des parements de la culée à 0 m. 02.

Sur le bas-port, rive gauche, une arche en maçonnerie, ou anse de panier, de 11 mètres d'ouverture sera également ménagée dans le massif formant culée; la hauteur sous clé sera de 4 m. 44. Le bas-port inférieur ainsi que les rampes qui y donnent accès ne subiront aucune modification. La distance verticale de l'intrados des arcs à l'arête supérieure du mur de rive du bas-port inférieur sera de 4 m. 78. La partie supérieure du bas-port, à l'emplacement de la culée, sera abaissée de 0 m. 85 en moyenne, et raccordée comme sur le bas-port rive droite.

Les rectangles navigables de 20 m. de largeur, présenteront les hauteurs suivantes au dessus de l'étiage de 1872.

Arche rive droite 6 m. 765.

Arche intermédiaire, rive droite 7 m. 915 c.

Arche intermédiaire, rive gauche 8 m. 415 c.

Arche rive gauche 7 m. 915.

Le débouché superficiel mesuré entre le niveau des plus basses eaux de 1872 (160,61) et celui de la crue de 1856 (157,57) est de 1,080 mètres carrés.

La dépense est évaluée à la somme de 1 700,000 francs, soit 500 à 600 mille francs, de moins que pour les grands ponts métalliques qui ont été construits récemment à Lyon.

Le détail estimatif prévoit aussi une somme de 100,000 francs pour la construction d'une passerelle provisoire pour piétons, pendant l'exécution des travaux du pont.

La dépense totale sera donc de 1,800,000 francs.

2° *Pont La Feuillée.*

Le pont suspendu actuel est mal établi en plan, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'examen du plan général du dossier où il est figuré en traits pointillés. L'axe du nouveau pont partira de l'axe de la rue Octavio-Mey, sur la rive droite pour aboutir sur la rive gauche au milieu de la façade de la grande maison située entre les rues Constantine et d'Algérie. Par cette disposition la circulation se répartira naturellement entre ces deux rues, et on obtiendra à leur débouché sur le quai, une place avec des dégagements indispensables.

Le pont aura, entre les faces internes des parapets, une largeur de 16 mètres comprenant une chaussée de 10 mètres et deux trottoirs de 3 mètres chacun.

Il sera formé par une arche métallique de 76 mètres d'ouverture et de deux arches en maçonnerie de 6 m. 50 d'ouverture chacune, établies sur les bas-ports.

L'arche métallique aura 75 mètres de corde et 6 mètres de flèche, mesurés à la fibre moyenne des arcs. Les arcs reposeront, par l'intermédiaire de sommiers en acier coulé, sur deux culées en maçonnerie fondées à l'air comprimé, à la profondeur de 3 mètres environ au-dessous de l'étiage. L'axe de la rotule des retombées sera placé à la cote 163 m. 20.

Les arches en maçonnerie seront en plein cintre de 3 m. 25 de rayon; les naissances seront à la cote 164 m. 45 environ.

Le profil en long de la chaussée du pont sera constitué par deux rampes de 0 m. 025 par mètre, symétriquement de chaque côté de l'axe de la travée métallique et réunies par un raccordement circulaire de 7 m. 50 de corde et de 150 m. 046 de rayon.

Sur la rive droite, la chaussée du pont se raccordera au niveau actuel du quai de Bondy, à sa rencontre avec l'axe de la rue Octavio Mey.

Sur la rive gauche, le raccordement de la chaussée du pont avec les quais Saint-Vincent et de la Pêcherie et la rue Constantine, s'effectuera au moyen de déclivités de 0 m. 025 par mètre et avec la rue d'Algérie au moyen d'une déclivité de 0 m. 0177 par mètre.

Le raccordement des trottoirs se fera sans emmarchements.

Sur la rive droite, l'escalier situé en amont du pont actuel sera reporté à 10 mètres environ en amont.

Sur la rive gauche, l'escalier amont sera conservé à son emplacement actuel, l'escalier aval sera reporté à 24 mètres environ en aval.

Sur le bas-port rive gauche, l'escalier du bas-port accédant à la rivière sera supprimé, comme actuellement, sur la largeur du pont. Le bas-port sera prolongé, en amont et en aval, pour permettre le stationnement des pontons-débarcadères des bateaux-mouches.

Le rectangle navigable de 16 mètres de largeur, aura une hauteur de 7 m. 86 au dessus du niveau de la retenue du barrage.

Le débouché superficiel, mesuré entre l'étiage et le niveau des hautes eaux sera de 494 m. 40 d. carrés.

D'après le détail estimatif, la dépense est évaluée à la somme totale de 1,000,000 de francs, y compris une somme à valoir de 136,001 fr. 50 pour travaux imprévus.

3° *Pont de l'Homme-de-la Roche.*

Dans une intention d'économie, le service municipal de la Voirie avait envisagé la possibilité d'utiliser dans la construction de ce pont, diverses parties du pont La Feuillée actuel. Mais au cours des nouvelles études entreprises, ce procédé a été reconnu impossible et, par un rapport du 23 février 1907, M. le Directeur du service de la Voirie propose de reprendre parement et simplement l'avant-projet approuvé par une délibération du Conseil municipal du 11 avril 1896.

Cet avant-projet comporte la construction d'un pont métallique à trois arches de 6 m. 50 de largeur, comprenant une chaussée de 4 m. 50 et deux trottoirs de 1 mètre chacun.

L'ouvrage se composera de trois travées ayant les dimensions suivantes dans le sens longitudinal.

Travée centrale d'axe en axe des piles.....	46 m. 00
Travées des rives, de l'axe de la pile au parement des murs du quai : $2 \times 23,95 =$..	47 m. 90
Longueur totale entre les mur des quais.....	93 m. 90

Le pont sera constitué par deux poutres continues dont les membrures seront cintrées de manière à tourner leur concavité en sens contraire l'une vers le haut et l'autre vers le bas.

La hauteur des poutres ira en augmentant depuis les rives et le milieu de l'arche centrale jusqu'aux piles où elle atteindra 6 mètres.

Le tablier partagera sur leur hauteur les poutres en deux parties à peu près symétriques; il partira au niveau du quai

Digitized by Google

de la rive droite pour aboutir à 1 m. 11 au-dessus de quai Saint-Vincent qui est trop bas et qui sera relevé.

Les culées ne jouant qu'un rôle secondaire, seront constituées sur la rive droite par le mur de quai lui même et sur la rive gauche par un simple massif accolé au mur du quai.

Les piles seront fondées à l'air comprimé à 10 mètres de profondeur au-dessous du l'étiage.

Le pont pourra livrer passage à toutes les voitures dont la circulation est autorisée par la police du roulage.

L'exhaussement de 1 m. 11 sur l'axe du quai Saint-Vincent sera raccordé avec ce quai par des déclivités de 0m.22 par mètre qui sont inférieures à celles qui existent aux abords des ponts de Serin, de Change et Tilsitt.

La dépense est évaluée à la somme de 260,000 francs, y compris les travaux de raccordement avec les quais.

L'instruction de cette affaire est très avancée. L'avant-projet a déjà reçu, en effet, l'adhésion de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Ministre des Travaux Publics sous les réserves suivantes formulées par M. l'Ingénieur en chef de service de la Navigation dans la conférence qui a eu lieu le 7 octobre 1896, entre les divers services intéressés.

« 1° Le massif des enrochements à « établir, s'il y a lieu, autour des fonda- « tions, ne s'élèvera en aucun point à « un niveau supérieur à 4 mètres en « contrebas de l'étiage de 1874;

« 2° Les extrémités de la charpente « métallique pourront s'appuyer sur les « murs actuels conservés dans leur po- « sition ou modifiés comme il est prévu « au projet, mais sous la responsabilité « de la Ville, et après consolidation ou « réfection des parties de murs qui ne « présentent qu'une résistance insuffi- « sante pour cette charge supplémen- « taire. »

Ces réserves ont été acceptées par M. le Directeur du service de la Voirie, mais il est indispensable qu'elles le soient également par une délibération formelle du Conseil municipal pour qu'il puisse être procédé aux formalités d'enquête.

D'autre part, la ville de Lyon étant située dans la zône frontière, M. le Ministre des Travaux Publics a autorisé MM. les Ingénieurs du service ordinaire du département à ouvrir sur ledit avant-projet les conférences mixtes prescrites par le décret du 16 août 1853. Ces conférences ont eu lieu le 8 avril 1897, et l'Autorité militaire a donné son adhésion sans réserve aux travaux projetés.

L'enquête sur cet avant-projet pourra donc être ouverte prochainement.

En résumé, la dépense pour la construction des trois ponts s'élèvera à la somme de 3 060,000 francs, savoir :

Pont de l'Hôtel-Dieu..Fr.	1.800.000
Pont Le Feuillée	1.000.000
Pont de l'Homme-de-la-Roche.....	260.000
Total égal..Fr.	3.060.000

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver les avant-projets concernant les ponts de l'Hôtel-Dieu et La Feuillée et d'autoriser leur mise à l'enquête.

En ce qui concerne le pont de l'Homme-de-la-Roche, je vous propose de confirmer la délibération précitée du 14 avril 1896 et d'accepter les réserves formulées par M. le Ministre de l'Intérieur, par M. le Ministre des Travaux Publics et par M. l'Ingénieur en chef du service de la Navigation.

Quant à la somme de 3,060,000 fr., elle sera prélevée sur la produit de l'emprunt actuellement en préparation.

Lyon, le 29 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Ansenay.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2693**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en reversibilité de pension formée par Mme Milliat (Marie-Joséphine), veuve de M. Ansenay-Chatellet (Vincent), ex-retraité de l'Octroi, décédé à Lyon, le 31 décembre 1907.

Mme veuve Ansenay se trouvent dans les conditions prévues par les articles 24 et 28 de l'ordonnance du 11 novembre 1842, réglementant la Caisse de retraites des employés de l'Octroi, peut prétendre au tiers de la pension de 737 francs dont jouissait son mari, soit :

737 : 3 = 245 fr. 66.

C'est donc à la somme de 245 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Ansenay.

Les arrérages en seront prélevés, conformément à l'article 1er du décret du 1er décembre 1906, sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale, et prendront cours à partir du 1er janvier 1908, lendemain du décès de M. Ansenay.

Lyon, le 29 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Legs veuve Rambaud. — Fondation de messes à l'église d'Irigny. — Action en revendication contre le séquestre de la fabrique.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2694**.

Messieurs, par testament du 2 avril 1902, Mme veuve Rambaud a institué les Hospices civils de Lyon ses légataires universels sous diverses charges et conditions, entre autres celle de faire dire à perpétuité, chaque mois, dans l'église d'Irigny, une messe basse. La fabrique d'Irigny se trouvant actuellement placée sous séquestre, les messes de cette fondation ne sont plus célébrées depuis le 9 novembre 1906, suivant déclaration de curé d'Irigny.

En raison de cette situation, les Hospices civils de Lyon sollicitent l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre le séquestre de cette fabrique, aux fins de :

1° Revendiquer le titre de 36 francs de rente 3 % sur l'Etat acheté par les Hospices et immatriculé au nom de la fabrique d'Irigny pour l'exécution de la fondation de messes veuve Rambaud ;

2° Faire ordonner par décision de justice et par voie de conséquence, une immatriculation nouvelle de ce titre au nom des Hospices civils de Lyon.

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération relative à cette affaire prise par l'Assemblée hospitalière dans sa séance de 6 novembre 1907, en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 29 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Attribution du nom de Barodet à la rue D'Enfer.

(Commission générale.) — N° **2695**.

Messieurs, la rue D'Enfer, située dans le 4e arrondissement, est souvent confondue avec la rue Denfert-Rochereau, située dans le même arrondissement.

Pour éviter cette confusion, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien, d'accord en cela avec la Commission de revision du nom des rues, décider que la rue D'Enfer sera désormais dénommée rue Barodet, nom de l'ancien Maire de Lyon.

Lyon, le 30 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un monument crématoire au cimetière de la Guillotière, destiné à l'incinération des personnes récemment décédées.

(Commission générale). — N° **2696**.

Messieurs, la construction, dans un de nos cimetières d'un monument crématoire destiné à l'incinération des corps des personnes récemment décédées n'avait pas encore été résolue, en raison de l'imperfection des appareils qui ont été présentés et surtout des dépenses élevées que nécessitaient l'installation et le fonctionnement de ces appareils.

J'ai pensé néanmoins que le moment était venu de donner satisfaction à l'opinion publique et j'ai fait procéder à une nouvelle étude de cette question, en m'entourant de renseignements sur le fonctionnement des derniers monuments crématoires édifiés tant en France qu'à l'étranger.

Digitized by Google

C'est M. Curny, architecte, que j'ai chargé de l'établissement d'un projet pour la construction d'un monument crématoire sur un emplacement situé dans l'axe de la grande allée du nouveau cimetière de la Guillotière.

Ce monument a une surface totale de 471 mètres. Il se compose d'une salle de forme circulaire couverte par une coupole supportée par des pilastres; au centre se trouve le catafalque et dans le fond une tribune réservée aux orateurs.

On accède à cette salle par un perron avec deux rampes latérales à volutes et par un porche. A droite et à gauche de ce porche, et communiquant avec celui-ci, sont deux portiques sur lesquels s'ouvrent les colombariums.

Le four crématoire est installé en sous-sol, ce qui permet de pouvoir se passer d'une cheminée disgracieuse, la différence de niveau entre le four et le haut du monument étant suffisante pour le tirage. Un appareil est prévu pour brûler les fumées, de sorte que les légères vapeurs produites seront évacuées par les gaines aboutissant au lanterneau qui couronne la coupole.

Le cercueil est déposé au centre de la salle des cérémonies, sous le catafalque; de là, le monte-charge le dépose sur le chariot et il est ensuite introduit dans le four crématoire.

Les colombariums sont disposés dans de petites salles ouvrant sur les portiques placés de chaque côté du porche. Ils contiennent 544 cases en dalles de pierres, destinées à recevoir des urnes. Ces cases sont établies sur les parements des murs et leur nombre peut être augmenté selon les besoins, la hauteur disponible n'ayant pas été complètement employée.

D'après le devis estimatif des travaux à exécuter, la dépense se décompose comme suit :

Travaux de maçonnerie ..... Fr.	70.542	50
Pierre de taille.....	73.943	»
Sculpture.....	5.000	»
Charpente	8.786	50
Menuiserie.....	3.050	»
Plomberie.....	7.512	50
Couverture.....	5.662	50
Serrurerie	7.281	»
Plâtrerie, peinture et vitrerie	6.425	»
Fumisterie.....	23.000	»
Travaux divers..... ..	18.000	»
Ouvrages imprévus 10%.	22.920	30
Honoraires de l'architecte 5 %.....	12.606	16
Total général... Fr.	264.729	46

Je vous propose, Messieurs, d'approuver le projet qui vous est présenté et de décider que les travaux à exécuter feront l'objet d'une adjudication publique, sauf pour les travaux spéciaux qui pourraient être mis en adjudication restreinte ou être traités de gré à gré au mieux des intérêts de la Ville.

La dépense, évaluée à la somme de 264,729 fr. 46, sera prélevée sur les fonds de l'emprunt actuellement en préparation.

Lyon, le 30 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dépôt de pétrole, quai Perrache. — Demande de la Compagnie Industrielle des Pétroles.

(Commission générale). — N° 2697.

Messieurs, la Compagnie Industrielle des pétroles, qui a obtenu l'autorisation d'établir quai Perrache, à proximité de la gare d'eau, un dépôt d'huiles et d'essences de pétrole, a, à la date du 25 juillet 1907, demandé à être autorisée à modifier son installation en édifiant des bacs de réception et de charge permettant de faire sur place la mise en fûts et en bidons.

De vives protestations ont été formulées contre cette demande au cours de l'enquête à laquelle il a été procédé. De plus, dans sa séance du 19 décembre dernier, la Commission sanitaire a exprimé un avis défavorable aux modifications projetées.

Conformément à l'engagement que j'ai pris au cours de la séance que vous avez tenue le 16 novembre 1907, j'ai l'honneur de vous soumettre le dossier de cette affaire en vous proposant de nommer une commission de trois membres dont la mission consistera à examiner la demande de la Compagnie des Pétroles et de procéder à une enquête générale sur les conditions d'exploitation des pétroles à Lyon.

Lyon, le 30 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chômage.

(Commission générale). — N° 2698.

Messieurs, plusieurs corporations ouvrières subissent en ce moment une crise de chômage, notamment celles qui appartiennent aux industries du tissage, de l'apprêt et de la métallurgie.

J'ai donné des instructions au Bureau de bienfaisance et aux Mairies d'arrondissement pour distribuer à domicile les secours en nature indispensables.

Il existe d'autre part aux 1er, 4e et 5e arrondissement des Soupes populaires dues à l'initiative privée. J'ai donné des instructions pour que la Bouchée de pain distribue de son côté pour le 3e arrondissement, des soupes aux personnes qui s'y présenteront. Je fais organiser dans le 6e arrondissement une institution similaire.

La Municipalité espère contribuer, à l'aide de ces mesures, à alléger autant que possible les misères que provoque cette crise de chômage prolongé.

Il n'est guère possible d'évaluer la dépense qui pourra en résulter. Toutefois elle ne saurait être très élevée. Il y aura lieu, d'une part, de rembourser au Bureau de bienfaisance, sous forme de subvention complémentaire, les avances consenties et, d'autre part, de subventionner les « Soupes populaires », dont les ressources seront insuffisantes et d'assurer le fonctionnement de celles créées par la Municipalité.

Je vous propose, Messieurs, de m'autoriser, par une délibération de principe, à prélever, à concurrence de 4.000 fr., sur le crédit inscrit à l'article 185 (Caisses de chômage), les dépenses de toute nature qu'occasionneront les mesures que j'ai prises en vue de parer aux misères provoquées par le chômage.

Lyon, 30 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Secours annuels. — Renouvellement pour 1908.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2699.

Messieurs, comme les années précédentes, j'ai l'honneur de vous soumettre, dans un seul et même rapport, les demandes tendant au renouvellement des secours antérieurement accordés à d'anciens employés ou veuves d'employés de la Ville.

Ces demandes, au nombre de 81, et dont les signataires sont ci après énumérés avec indication de la somme allouée annuellement à chacun d'eux, ont fait l'objet d'une enquête spéciale pour établir s'il n'était survenu aucune amélioration dans la situation des bénéficiaires :

Ce sont MM. :

Aubonnet, ancien cantonnier.. Fr.		600
Belloud,	—	450
Biesta,	—	400
Burt-Pichat,	—	200
Coquier,	—	400
Cortet,	—	500
Darmezin,	—	450
Durif,	—	450
Liabœuf (André),	—	600
Liabœuf (Victor),	—	500
Maître,	—	300
Panis,	—	500
Panissat,	—	600
Paymal,	—	400
Pontenier,	—	200
Romand,	—	400
Sabatier,	—	300
Sandretti,	—	400
Vitta,	—	250
Cartier, ancien jardinier,		400
Dubost,	—	600
Dumorand,	—	400
Mairet,	—	250
Michal,	—	500
Pernon,	—	450
Poitoux,	—	450
Tupin,	—	600
Tartry, ancien chauffeur,		100
Sonzy	—	300
Topin, ancien porteur des pompes funèbres		400

Labas, ancien porteur des pompes funèbres	600
Greuet, ancien porteer des pompes funèbres	350
Fuure, ancien portcur des pompes funèbres	400
Doche, ancien porteur des pompes funébres	400
Genet, ancien fossoyeur	500
Biolley, ancieu garde des cimetières	328
Véricel, ancieu sous-chef de bureau à la Mairie centrale	570
Fournier, ancien employé auxiliaire	900
Vittori, ancien employé auxiliaire	603
Babonier, ancien employé à la Grande Bibliothèque	700
Boiron, uncieu employé au Magasin municipal	700
Vigne, — — —	500
Thozet, ancien concierge d'école	360
Pelletier, — —	200
Mlle Vincent, ancienne directrice du bureau de placemeot pour dames	443

MM^mes

Colland, ancieune femme de service	200
Ve Dumas, ancieune femme deservico	200
Oldos, veuve d'un ingénieur de la Vuirie	741
Chrétieu, veuve d'uu chef jardinior	800
Dervieux, veuve de l'ex-receveur du Bureau de bienfaisunce	400
Chabanne, veuve d'un employé du service des Culturas	483
Bourgey, veuve d'uu employé de la Mairie	200
Revillat, veuve d'uu employé de la Maitie	100
Œdipe, veuve d'uu contrôleur de la voirie	150
Cuyrol, veuve d'un coetrôleur de la Voirie	200
Goyet, veuve d'un garde ds lu Halle	300
Verdot, veuva d'un employé du service des Subsistuuces	300
Fond, veuve d'un garde du Parc	150
Sirdey, — —	154
Delaigue, veuve de l'aucieu garde de la Morgee	300
Fuury, veeve d'nu coecierge	393
Beaupellet, veuve d'un garde des cimeticres	300
Chapuie, veuve d'un garde des cimetiéres	100
Perreaud, veuve d'un ancieu fossoyeur	250
Bailly, veuve d'un employé du service d'Ilygiéne	188
Poncet, veuve d'un jardinier	150
Saugeay, — —	200
Clutier, femme d'un ancien cantonnier	200
Rouchon, veuve d'un cantonnier	250
Vars, —	300
Champegnon, —	200
Giuletto, —	100
Gazet, —	200
Cépède, —	200
Guillermin, —	250
Laurent, —	150
Burnichon, —	150
Paganl, veuve d'un cautouuier	200
Savol, —	200
Sangouard, —	200
Pélissier, —	200

Vous trouvarez joiuts à ces demandes les renseiguements recueillis sur la situation actuelle des pétitionnaires. Il résulte de ces renseignements que leur situation justifie toujours la délivrance du secours dont ils ont bénéficié jusqu'à présent.

Je vous propose, en conaequence, Messieurs, de décider la renouvellement de ces allocatious pour l'année 1908.

J'ui l'honneur de vous soumettre, d'autre part, des demandes formées pur MM. Chsmolay, ancien balayeur aux Abattoirs et Suchet, ancien cantonnier, et MM^mes Bagé, Bey, veuves de jardiniers, Guhl et Petit, veuves de cantonniers de la Ville, eu vue de se faire attribuer un secours aunuel et renouvelable.

MM. Chamolay et Suchet, ont été, sur leur demande, relevés de leurs foectiona à partir de 1er jaevier dernier. Leur âge et leur état de santé ue leur permettaient plus de tenir régulièrement leur emploi. M. Chamolay compte quatorze aus de services, M. Suchet vingt-buit ennées. La situntion et les ressources respectives de ces deux ouvriers me font vous proposer en leur fuveur uo secours de 300 francs au premier at de 500 francs au second.

M. Bagé, bénéficiait d'un secours unnuel de 500 francs. Il pourrait étre accordé à sa veuve, dont la attuation est digne d'intérêt, une allocation de 250 fr.

M. Bey, comptait vingt ans de services uu moment de son décès. Les ressources de Mme Bey étunt miuimes, c'est un secours annuel de 200 francs que je vous propose de lui accorder.

MM. Guhl et Petitcomptaient respectivement vingt-huit et dix sept ans de services.

Mme Guhl est âgée de 60 ans, elle ne possède aucune ressource et l'état de sn ssnté ue lui permet pas de travailler régulièrement. Un secours annuel de 200 francs lui permettrait de faire face aux besoins les plus urgents de l'existence.

Pour Mme Petit, qui est âgée de 44 ans, une allocution de 150 francs pnrait suffisunte.

Ces secours seraient susceptibles d'étre renouvelés d'année en annee, sur la demande des intéressés. Ils donneraient licu à un paiement trimestriel, avec le premier terme à l'échéance du 31 mars 1908. Les sommes y afferentes sernnt prélevées sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Tellos sont, Messieurs, les propositions au sujet desquelles, je vous prie de vouloir bien prendre une délibération.

Lyon, le 31 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session d'août 1907.

(Commission générale). — N° 2700

Messieurs, j'ai l'honeeur de vous soumettre les réponses aux vœux, pétitions et propositions qui ont été présentés au Conseil muuicipal depuis la session d'août 1907.

Je joins à ces reuseignements ceux qui m'ont été fournis sur des affaires présentées au cours des différentes séances.

Séance du 8 mai 1906. — Pétition de M. Barbero, tendant à la création, dans le 6e arrondissement, d'une Ecole supérieure de garçons et de filles.

Un rapport vient d'être déposé à ce sujet sur le bureau du Conseil municipal.

∴

Séance du 24 juin 1907. — Question de M. Arnaud sur la pétition des Chambres syndicales de l'alimentation lyonnaise et du petit commerce.

L'Admiuistration municipale a demandé à M. le Préfet du Rhône :

1° De faire exercer une surveillance en vue d'éviter les abus des marchands de quatre-saisons par les cris d'appel auxquels ils se livraieet pour aenoncer la vente de leurs marchandises.

2° De faire appliquer l'arrété du 27 mai 1878 en obligeant les marchands suburbains qui voudraient effecteer à domicile la vente des denrées alimentaires à se pourvoir à la Mairie centrsle d'une permission spéciale ; de présenter leurs denrées avaot de les livrer à domicile sur l'un des marchés de la Ville et acquitter les droits de place et d'attache.

∴

Seance du 22 juillet 1907. — Dépôt par M. Gorjus d'une pétition des habitants de la rue Hénon, de la grande rue de la Croix-Rousse, des rues Denfert-Rochereau, de l'Enfance et environnantes, demandant le prolongement du tramway de Perrache à la place du Commandant-Arnaud jusqu'à la rue Saint-Pothin par les rues Pailleron et Hénon.

Cette pétition recevra satisfaction prochainement. Dans la proposition qu'elle prépare en vue de l'enquéte d'utilité publique à laquelle doit être soumis l'établissement de la ligne de tramway Place du Pont-Croix-Rousse, la Compagnie O.-T.-L. tient compte du prolongement de cette ligne jusqu'à la rue Saint-Pothin, par les rues Hénoe et Pailleron.

∴

Séance du 22 juillet 1907. — Dépôt par M. Rognon d'une petition des habitants de la rue Sébastopol, demandant l'établissement de bouches d'arrosage entre le n° 59 de cette rue et la rue Paul-Bert.

Digitized by Google

Ces bouches seront comprises dans le projet pour l'emploi du crédit spécial inscrit au budget de 1908.

Ce projet sera proposé en temps utile pour que les bouches puissent être utilisées pendent l'été de 1908.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Rappel par M. Bataille d'une pétition des habitants de la rue de la Métallurgie, demandant la mise en état de viabilité de cette rue.

Le projet de classement de la rue de la Métallurgie a été soumis à une enquête qui a été faite à la Mairie du 3e arrondissement du 11 au 28 décembre 1907 et qui n'a donné lieu à aucune observation ni réclamation.

Le dossier de l'affaire a été retourné à M. le Préfet le 8 janvier ; la décision de la Commission départementale prononçant le classement interviendra prochainement.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Rappel par M. Bataille d'une pétition relative à la mise en état de viabilité de la rue Carry.

Les travaux de mise en état de viabilité de la rue Carry ont été adjugés le 7 janvier dernier à M. Richard, entrepreneur, rue David, 6, à Lyon.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Service municipal électrique et service de remontage des pendules et horloges. — Observation de M. Roguoo, rapporteur de la Commission générale.

Une note de service en date du 24 septembre 1907 enjoint aux garçons de bureau d'assurer régulièrement, chacun dans son service, le remontage des pendules installées dans les locaux municipaux.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Paul.— Instances Desthieux et Dalmas.—Arrêté du Conseil de Préfecture.— Observation de la Commission du contentieux.

Il s'agit de faire à l'avenir des offres aux parties adverses, avant expertise.

Bonne note a été prise de cette observation.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Pétition déposée par M. Roustang et par laquelle les commerçants et habitants de l'avenue de l'Abattoir, à Vaise, demandent le balayage de cette voie plus d'une fois par semaine et l'établissement, sur cette avenue, de bouches d'arrosage.

En vue de faciliter le nettoiement de l'avenue de l'Abattoir, le service de la Voirie a été autorisé, le 16 novembre 1907, à faire installer deux nouvelles bouches d'arrosage vers le sommet de ladite avenue.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Dépôt, par M. Renard, d'une pétition des habitants de la rue Octavio-Mey, demandant la suppression du stationnement des voitures non motrices de tramway en haut de cette rue.

Satisfaction a été donnée à cette pétition.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Dépôt, par M. Batuille, d'une pétition des habitants de la rue Sainte Jeanne, demandant l'établissement d'une bouche d'arrosage sur cette voie.

Cette bouche d'arrosage pourra être comprise dans le projet général à exécuter sur les fonds de l'exercice 1908.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Question de M. Jacquet, relative à la situation des employés du funiculaire « rue Terme-Croix-Rousse. »

Transmise à M. le Préfet le 23 octobre 1907. Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Pétition déposée par M. Rognon et par laquelle les habitants de la partie comprise entre les nos 31 et 39 de l'avenue Berthelot demandent la plantation d'arbres sur le côté Nord de ladite avenue.

A la date du 26 novembre 1907, le service des Cultures a été autorisé à faire procéder à la plantation de 10 platanes sur l'avenue Berthelot, entre les rues Sébastien-Gryphe et Bancel, et en prolongement de la rangée interne d'arbres existant sur ladite avenue.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Participation du personnel du Bureau de bienfaisance à la Caisse de retraites des employés municipaux. — Observations de la Commission administrative.

Suivant le désir exprimé par la Commission générale, l'Administration municipale a fait toute diligence pour solutionner rapidement cette affaire.

L'accord est complet entre la Ville et le Bureau de bienfaisance, qui a pris, à la date du 25 octobre 1907, une délibération acceptant à titre définitif les conditions stipulées dans les délibérations du Conseil municipal des 25 février et 16 septembre 1907.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Proposition de M. Tixier, relative à la vacance de l'emploi de receveur du Bureau de bienfaisance. — Vœu en faveur des employés de la Ville ou du Bureau de bienfaisance.

Le vœu du Conseil municipal a reçu satisfaction par la désignation, comme receveur, d'un chef de bureau de la Mairie.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Pétition déposée par M. Arnaud et par laquelle les commerçants et maraîchers du quai Saint-Antoine protestent contre la suppression partielle du stationnement des voitures sur ledit quai, entre les rues Dubois et Grenette.

Par une lettre du 30 novembre dernier, l'Administration municipale a demandé à M. le Préfet de vouloir bien inviter la Compagnie O.-T.-L. à n'utiliser la double voie établie à l'intersection de la rue Grenette et du quai Saint-Antoine qu'à partir de 6 h. 1/2 du matin, c'est-à-dire une heure après l'ouverture du marché, pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février.

A la date du 25 janvier 1908, M. le Préfet m'a communiqué le rapport suivant de MM. les Ingénieurs du Contrôle:

La demande des pétitionnaires et de M. le Maire de Lyon a pour but de faciliter le déchargement des voitures sur la promenade jusqu'à 6 h. 1/2 du matin pendant quatre mois de l'année seulement. Ces voitures peuvent bien stationner en long, comme le dit la Compagnie, mais le stationnement en long prend beaucoup de place et, par suite, peu de maraîchers peuvent en profiter. Il faut donc que les maraîchers et les commerçants remontent les marchandises du basport sur le quai, ce qui est évidemment très incommode.

Une situation analogue existe vers la rue Petit-David où, pendant la durée du marché, la Compagnie n'utilise qu'une voie. En adoptant la même disposition vers la rue Grenette, on pourrait utiliser une longueur de 35 à 40 mètres pour mettre les voitures perpendiculairement au quai et non parallèlement ; on gagnerait ainsi de quoi faire stationner douze à treize voitures de plus au maximum.

Cette situation présenterait, néanmoins, certains inconvénients pour l'exploitation des tramways. En effet, la visibilité n'existant pas avec le garage suivant, qui est situé rue de l'Hôtel-de-Ville, un service de pilotage serait nécessaire. En outre, pendant l'attente de la voiture venant de la rue Grenette, la voiture venant de la gare Saint-Paul et devant stationner pourra retarder une voiture venant d'Ecully ou des Trois-Renards allant à Bellecour.

Il pourra donc en résulter une certaine irrégularité dans l'exploitation des lignes Saint-Paul-Gerland, Saint-Paul-Monplaisir, Bellecour-Ecully et Bellecour-Trois-Renards.

Avant de faire des propositions définitives, nous estimons qu'il y a lieu de porter à la connaissance de M. le Maire de Lyon les observations ci-jointes de la Compagnie et le présent rapport, en le priant de nous faire connaître si, en raison de ces observations, il juge préférable d'apporter cette modification à l'exploitation des tramways en vue d'obtenir de la place pour douze à treize voitures maraîchères.

Malgré les observations qui précèdent, j'ai, par une nouvelle lettre du 31 janvier, prié M. le Préfet de vouloir bien donner satisfaction aux pétitionnaires dans les conditions indiquées dans ma lettre précitée du 30 novembre 1907.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Dépôt

per M. Manus d'une pétition des commerçants du boulevard de la Croix Rousse, demandant l'extension de la vogue de ce quartier jusqu'au clos Jouve.

Etant donné la configuration du terrain il n'a pas été possible de donner suite à cette pétition.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Question de M. Arnaud sur la répression des délits de pêche.

Ce vœu a été transmis à M. le Préfet du Rhône, le 3 octobre 1907.

Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Question de M. Jacquier sur une demande de la Compagnie industrielle des pétroles.

Le Conseil municipal est saisi de cette question par un rapport, en date du 30 janvier.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Question de M. Arnaud sur le mode de distribution des cartes électorales, lors des dernières élections cantonales.

Le moment venu l'Administration étudiera avec MM. les Adjoints délégués aux Mairies d'arrondissement s'il y a lieu de revenir au mode de distribution des cartes électorales par la poste.

∴

Séance du 7 octobre 1907. — Proposition de MM. Chat et Baudry, tendant à la suppression des chapelles dans les Lycées.

Ce vœu a été transmis à M. le Préfet du Rhône à la date du 29 octobre 1907.

Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 7 octobre 1907. — Hospices civils de Lyon. — Compte administratif de 1906. — Budget supplémentaire de 1907. — Budget prévisionnel de 1908. — Observations et vœu déposé par M. Gorjus, rapporteur.

Ce vœu a été transmis le 28 octobre 1907 à M. le Président du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon.

Le 30 décembre dernier, M. Petit a adressé la réponse suivante :

« Par lettre du 28 octobre dernier, vous m'avez fait parvenir un vœu du Conseil municipal de Lyon, tendant à faire prendre par l'Administration des Hospices les mesures nécessaires pour l'application dans ses établissements, de la loi du 15 juillet 1893, sur l'assistance médicale gratuite, vis-à-vis des malades indigents des communes du département du Rhône.

« Le Conseil des Hospices, après avoir soumis l'examen de cette question à sa Commission du Contentieux, *a décidé qu'à partir du 1er avril 1908, tous les malades indigents des communes du département du Rhône, pourvues d'un hôpital, ne seraient hospitalisés à l'Hôtel-Dieu que si leurs frais de séjour étaient pris en charge par les communes ou par le service départemental d'Assistance médicale gratuite.*

« Quand nos malades qui ne possèdent pas d'hôpital, ils continueront à être reçus comme auparavant, jusqu'à décision à intervenir ».

Cette solution ne donne pas entièrement satisfaction à la Municipalité lyonnaise. Il n'est pas admissible que les malades indigents des communes du département de Rhône, non pourvues d'hôpital, soient admis *gratuitement* dans nos hôpitaux au détriment des nôtres.

La Municipalité lyonnaise continuera à demander l'application de la loi du 15 juillet 1893 et elle exigera des Hospices qu'ils ne prononcent l'admission d'aucun malade étranger à la ville de Lyon, sans l'engagement de la commune à laquelle il appartient, ou de service départemental d'Assistance médicale, de rembourser aux Hospices le montant de ses frais de traitement et de séjour à l'hôpital.

∴

Séance du 7 octobre 1907. — Question de M. Rognon au sujet du matériel de la Compagnie O.-T.-L. et sur ses services en général.

Dans sa séance du 7 octobre 1907, le Conseil municipal a, sur la proposition de M. le Maire, émis un vœu tendant à la création d'une Commission composée d'un certain nombre de représentants du Conseil municipal et du Conseil général, de représentants de la Compagnie O.-T.-L. et du Syndicat des employés de tramways, des agents de service du Contrôle, afin d'examiner les réclamations qui sont adressées à la Compagnie O.-T.-L.

Ce vœu a été transmis à M. le Préfet le 21 octobre 1907. L'Administration municipale vient de demander à M. le Préfet de vouloir bien réunir le plus tôt possible cette Commission.

∴

Séance du 4 novembre 1907. — Question de M. Manus sur la fermeture du terrain appartenant à la Ville, rue Claude-Joseph-Bonnet et angle rue Denfert-Rochereau.

Le terrain en question a été loué verbalement au Groupe amical des commerçants et habitants du quartier Claude-Joseph-Bonnet, au prix annuel de 385 fr., avec autorisation de ne pas clore ce terrain.

∴

Séance du 4 novembre 1907. — Observation de M. Gadoud à propos du rescindement des immeubles 1 et 1 *ter* de la rue Belfort.

A la date du 20 décembre 1907, la Compagnie a demandé l'autorisation d'effectuer la démolition de ces immeubles en vue de leur mise à l'alignement. Cette démolition est effectivement commencée depuis quelques jours.

∴

Séance du 4 novembre 1907. — Dépôt par M. Barbero d'une pétition des commerçants du 6e arrondissement, établis aux environs de la gare de Genève, demandant l'installation d'un poste télégraphique au bureau auxiliaire des Postes et Télégraphes situé au n° 30 du boulevard des Brotteaux et la délivrance dans ce bureau des mandats télégraphiques internationaux.

Par une lettre de 9 novembre dernier, M. le Directeur des Postes et Télégraphes du Rhône a reconnu qu'il y aurait le plus grand intérêt à remplacer la transmission téléphonique des dépêches par la transmission télégraphique au bureau auxiliaire de bureau des Brotteaux. Il a indiqué que cette transformation entraînerait une dépense de 1.100 francs qui ne pourrait être engagée que si la Ville la prenait à sa charge, l'Administration centrale des Postes se refusant à la supporter.

Cette décision de l'Administration centrale a été maintenue, bien que par deux lettres écrites les 16 et 29 novembre, l'Administration municipale ait fait remarquer que la Ville ne pouvait accepter de payer cette dépense qui incombe à l'Etat.

∴

Séance du 4 novembre 1907. — Observation de M. Gadoud, demandant la fermeture des bancs de vente du marché couvert de la Croix-Rousse.

Le nombre de bancs au marché couvert de la Croix-Rousse n'est plus que de vingt-quatre :

Six sont clos par des grilles en fer.

Cinq par des volets en bois.

Treize par des plafonds de bois mobiles assujettis avec des barres de fer cadenassées interdisant l'accès à l'intérieur.

Etant donné que ces installations sont appelées à disparaître, il ne paraît pas possible d'obliger les locataires de la Ville à engager de nouveaux frais pour ce modifier la fermeture.

∴

Séance du 26 novembre 1907. — Protestation de M. Nové-Josserand contre le mauvais état d'entretien du quai Perrache.

Le service de la Voirie assure l'enlèvement des immondices sur le quai Perrache (route nationale n° 86). Il assure également le nettoiement de cette voie dans sa partie pavée, c'est-à-dire entre le cours du Midi et la rue Casimir-Perier ; au delà de cette rue, ce soin incombe au service des Ponts et Chaussées. En ce qui le concerne, le service de la Voirie n'a pas eu connaissance que le nettoiement du quai Perrache ait été plus négligé que celui des autres voies publiques.

Néanmoins des ordres ont été donnés par ce service pour que le travail de cettoiement dont il est chargé sur le quai Perrache ne laisse rien à désirer.

Digitized by Google

∴

Séance du 26 novembre 1907. — Musées. — Etablissement de taxes d'entrée. — Observation de M. Jacquet.

Un arrêté municipal, pris en conformité de la délibération du Conseil municipal, a fixé les taxes d'entrée à percevoir dans les Musées et au Museum à partir de 1er janvier 1908.

∴

Séance du 26 novembre 1907. — Questions de M. Chat : 1° au sujet de l'exécution du tramway du 1er arrondissement ; 2° au sujet de la suppression de l'arrêt du tramway « Gare de Vaise-Villeurbanne » à l'intersection des rues Lanterne et Constantine.

1° La Compagnie O. T.-L. prépare actuellement le projet définitif qui sera soumis prochainement à une auquête d'utilité publique ;

2° A la date du 30 décembre 1907, la Compagnie O.-T.-L. qui avait accepté en principe la création de cet arrêt a été invitée à faire établir le plutôt possible la plaque indicatrice.

∴

Séance du 26 novembre 1907. — Dépôt, par M. Veyron, d'une pétition des commerçants, habitants et propriétaires de la rue des Girondins, d'une partie du chemin des Culattes et des contins immédiats de cette voie publique, demandant l'abatage des arbres en bordure de ce chemin, le long de la lône du fort de la Vitriolerie,

Le service vicinal est entré en pourparlers avec le Génie militaire pour la remise des terrains sur lesquels se trouvent les arbres à supprimer.

Les bornes à placer pour la délimitations des terraine sont commandées, maie l'autorité militaire ne laissera abattre les arbres qu'après la remise officielle des terraies.

∴

Séance du 26 novembre 1907. — Pétition déposée par M. Mousset et par laquelle les propriétaires et habitants du cours Eugénie et de la rue Jeanne-d'Arc, à Montchat, sollicitent le remplacement de nombreux arbres morts de ces voies.

Le cours Eugénie (chemin vicinal ordinaire n° 153) et la rue Jeanne-d'Arc (chemin vicinal ordinaire n° 135), sont en effet bordés d'une rangée d'arbres plantés sur les trotteirs ; les sujets sont essence peuplier sur le cours Eugénie et essence acacia sur la rue Jeanne-d'Arc.

Ces plantations, très anciennes, placées dans un sol de sable et graviers compact, sont peu vivaces et dépérissent de plus en plus ; chaque année, le service vicinal met en adjudication au profit de la Ville l'abatage d'un certain nombre d'arbres morts desdits chemins. Les arbres arrachés n'ayant pas été remplacés, il s'est produit dans ces plantations de nombreux vides qu'il y aurait intérêt à combler en ce qui concerne le cours Eugénie dont les trottoirs ont 4 mètres de largeur.

Relativement au chemin de Jeanne-d'Arc, il est à remarquer que les trotteirs n'ont qu'une largeur de 2 mètres, insuffisante pour recevoir une plantation dans des conditions convenables ; de plus, si cette plantation procure quelque agrément aux passants pendant la belle saison, elle est par contre une cause de sérieux inconvénients pour les riverains, qui souvent ont eu à se plaindre de dégradations de façades causées par les branches qui s'étendant inévitablement jusqu'aux constructions voisines. D'autre part, le rapprochement des rangs d'arbres des bords de la chaussée peut parfois gêner sensiblement la circulation de certaines voitures.

Le nombre d'arbres manquants sur le cours Eugénie, en y comprenant les sujets morts encore sur pied et dont la vente aura lieu prochainement, est de 100 environ et de 70 le long de la rue Jeanne-d'Arc.

L'Administration étudie les moyens de donner satisfaction aux pétitionnaires en complétant la plantation du cours Eugénie.

Quant à celle de la rue Jeanne-d'Arc, il ne paraît pas y avoir lieu, en raison de la faible largeur de cette voie (10 mètres, y compris deux trottoirs de 2 mètres chacun), de remplacer les sujets manquants.

∴

Séance du 26 novembre 1907. — Pétition déposée par M. Mousset et par laquelle les habitants de Montchat demandent la suppression de deux bureaux auxiliaires des postes et leur remplacement par une recette simple.

Cette pétition a été transmise à M. le Directeur des Postes et Télégraphes du Rhône, le 12 décembre 1907.

Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Groupe scolaire de Montchat. — Installation d'une annexe avenue du Château, 44. — Observation de M. Mousset

Les travaux d'installation de l'annexe sont terminés et la nouvelle classe inoccupée actuellement.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Construction d'un port public, quai Rambaud. — Demande, par l'Etat, de la participation de la Ville. — Observation de M. Arnaud.

En ce qui concerne la remise en état de la gare d'eau de Parrache, M. le Préfet du Rhône a, en conformité d'instructions ministérielles, prescrit l'ouverture d'une conférence à laquelle prendront part le Maire de Lyon, un représentant de la Compagnie P.-L.-M., un représentant de la Chambre de Commerce et M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Rhône.

Une première réunion a eu lieu à l'Hôtel de Ville, le jeudi 30 janvier dernier.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Pétition déposée par M. Hoffherr et par laquelle les habitants du cours Lafayette, de l'avenue de Saxe et du quartier Saint-Paul demandent le rétablissement de l'ancien service du tramway de Saint-Paul au chemin de Gerland par l'avenue de Saxe.

Pétition transmise le 23 janvier 1908 à M. le Préfet du Rhône en lui rappelant une lettre que l'Administration municipale lui a adressée le 23 décembre dernier relativement à la même affaire.

Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Dépôt, par M. Veyron, d'une pétition des habitants des Rivières, à la Mouche, demandant l'établissement d'une boîte aux lettres aux environs du n° 177 du chemin des Culattes.

Cette pétition a été transmise à M. le Directeur des Postes et Télégraphes du Rhône, le 15 janvier 1908.

Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Articles 1er. — Recettes (5 centimes additionnels au principal des contributions foncière et personnelle mobilière). — Observation de M. Tixier.

Suivant le désir exprimé par M. Tixier, le tableau détaillé des contributions directes, faisant ressortir pour chaque impôt la part de l'Etat, du département et de la Ville en principal et centimes additionnels, sera publié chaque année dans le *Bulletin municipal* à partir de 1908.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Recettes. — Article 37 (droits de voirie proprement dits). — Observation de M. Renard.

Les débiteurs de droits de voirie reçoivent deux avertissements, *et non un seul*, avant le commandement qui n'a lieu que trente-cinq jours au moins après le premier avis.

Le deuxième avis leur est remis de la main à la main par le Contrôleur des droits de voirie.

Il n'est guère possible de modifier ces dispositions sans compromettre les intérêts de la Ville.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 43 (Eclairage des bâtiments communaux et services municipaux). — Observation de M. Chat sur l'éclairage de l'horloge de l'Hôtel de Ville.

Il est exact que par deux fois en l'espace de deux à trois mois, l'horloge a manqué d'éclairage.

Lors des dernières améliorations faites à l'éclairage de l'horloge, on a,

Digitized by Google

pae économie, employé un conjoncteur-disjoncteu hoeaire antomatiqne. L'allumage pae cet appareil s'opèee au moyen d'nne fiche plongeant dans le mercnre. Or, l'expéeience a démontré que l'oxydation du mercure se fait teès eapidement et qne si l'on vaut que l'éclairaga soit assneé d'nne manière paelaite, il faut que la désoxydation ait lieu au moins teus les deux mois.

C'ast la précaution qui seea peise doránavant poue éviter toute inteeenption.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 48 (Travaux de grosses réparations aux édifices communaux). — Observation de M. Aenaud.

Le Conseil municipal a été seisi le 24 janviee 1908 d'un rapport eoncernant les améliocations à réaliser à l'antrepôt des douanes.

∴

Séance dn 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 67 (Ponts, pavillons et bacs à traille. — Réparations et antretien). — Observatien do M Godart.

Cette observation a trait aux travaux de blanchiment qne le servica des Ponts et Chaussées fait exécuter nu pont de la Gnillotière.

Des eansoignements ont été demandés à ce sujet à M le Préfet du Rhóna.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget dn 1908. — Dépenses. Article 99 (cantines scolaires). — Onsceyation de M. Renard.

L'Administeation étndie la question du fonctienuement, le jeudi, des cantines scolaires.

Mais, *a priori*, il semble que cette mesuea occasionnerait nne dépense supplémentaire hors de proportion avec les eésultata qn'elle donneeait.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget do 1908.— Dépenses. Art. 102 (Récompenses nux élèves des écoles primaires muuicipales). — Observatien de M. Pic.

Séance du 16 septembre 1907.— Questien de M. Cuetelin, relative à la non distribution des récompenses aux élèves des éceles municipales.

Séance du 1 novembre 1907. — Ecoles communales et ouvroirs municipaux. — Fournitures diverses. — Adjudication publique.— Observatien de M. Pic.

Le budget de 1908 eomporte un crédit de 25.000 francs, que l'eu vient da répartie entre les écoles, au proeata da la fréqnentation.

Les listes de récompenses établies par lès soins de l'Inspectien acndémique comprendront :

1° Des objets divers ;

2° Des objets d'expériencea scientifiqnes ;

3° Des jeux pour les gaederies dn jeudi ;

4° Das livres de eécompenses.

La répartition des commandes faitea par les écoles seea assneée par les soins du Magasin municipal et la distribution aera faite aux élèves pae les maitres dans les con titions qni leur paealtront les plus favorables.

Un registre de distribution seea délivreé à chaqne Dirceteur ou Directrice d'école et devra être soigneusament tanu à jour.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Art. 152 (Œuvre de la Benchée de pain — Fonctiennement). — Observation de M. Tixier.

Des instenctions viennent d'étee adeessées à M. l'Aechitecte et à M. le Directaur du Magasin mnnicipal, en vue d'organiser et d'aménager les locaux, poue permettee de distebuar dea soupes populaires pendant les mois d'hiver.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Proposition de M. Renard, tendant à l'installatien d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du travail.

Séance du 24 décembre 1906. — Dépôt par M. Rognon d'une pétition des commerçants, propriétaires et habitants des quartiers de la Mouche, demandant la eréation d'un chemin de communicatien entre le chemin de Gerland et celui des Culattes, avec raccordement à la rue dite au « Sud de la Lône ».

Séance du 16 septembre 1907. — Depôt, par M. Roustang, d'une pétition des habitants du chemin des Plâtriers, des rues du Beurbonnais et de la Pyramide, demandant des mesures d'assainissement poue le chemin des Plâtriers.

Séance du 4 novembre 1907. — Dépôt, par M. Jacquet, d'une pétition des habitants et commerçants de la montée de la Grande-Côte, demandant la transformatiou du pavage de cette voie.

Séance du 26 novembre 1907. — Rappel par M. Gorjus d'une pétition demandant la plantation d'arbres sur la rue Hénon.

Séance du 26 novembre 1907. — Pétition déposée pae M. Veyron et par laquelle la Commission d'intérêt local de Monplaisir demande le pavage complet de la grande rue de Monplaisir.

Séance du 26 novembre 1907. — Pétition déposée par M. Veyron, demandant qu'une dénomination neuvelle soit donnée au chemin du Vinatier.

Séance du 23 decembre 1907. — Depot par M. Veyron d'une pétition de la Commission d'intérêt local de Monplaisir, demandant le changement du nom du chemin de Saint-Denis-de-Brou.

Séance du 23 décembre 1907. — Dépôt par M. Veyron d'une pétition de la Commission d'intérêt local demandant : 1° la mise à l'alignement du côté Ouest de la place de Monplaisir avec la rue Croix-Morlan et sa jonction avec la grande rue ; 2° le bitumage des parties Ouest et Sud de la place.

Séance du 23 décembre 1907. — Dépôt, pae M. Veyron, d'une pétition de la Commission d'intérêt local de Monplaisir, demandant le numérotage réguliee et définitif des immeubles situés sur le chemin des Sablonnières.

Séance du 23 décembre 1907. — Pétition déposée pae M. Bizet et pae laquelle les habitants de la rue Pizay demandent la canalisation de cette rue.

Séance du 23 décembre 1907. — Pétition deposée par M. Nevel, demandant le percement d'un tronçon d'égout de 77 mètres de lengueur entre la rue Pierre-Michel-Perret appartennnt aux Hospices, et le boulevard du Nord par la rue Duquosne.

Séance du 23 décembre 1907. — Pétition deposée par M. Voillot, demandant la suppression de l'arrêt de tramway « de l'Horloge » proche de vingt mètres de l'arrêt do la eue Moncey, et da six autres arrêts sur la ligne de tramway « Villeurbanne-Vaise ».

Séance du 23 décembre 1907. — Depôt, par MM. Foret et Moussot, d'une pétition des habitants des quartiers de la Mouche et des Rivières, demandant l'achèvement de la ligne de tramways « Saint-Paul-Gerland ».

Séance du 23 décembre 1907. — Rappel, par M. Novel, d'une pétition demandant la construction de bains publics gratuits sur le Rhône.

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 26 (Matériel et dépenses diverses des services d'Hygiène et de police administrative). — Observation de M. Rognon.

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 69. (Eclairage des voies publiques). — Observation de M. Tixier.

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Articles 86, (chemins vicinaux ordinaires). — Observation de M. Tixier.

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 182. (Subvention à la Société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance). — Observatien de M. Rognon.

Ces différentes affaires fent l'objet d'études dont le résultat n'est pas définitif.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloie bien me donnee acta de cette communication.

Lyon, le 31 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edonard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réuniens.

Jeudi 6 février 1908, réunion a l'Hotel de Villa, dans lanra locaux respectifs :

Digitized by Google

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Concours pour l'admissibilité à un emploi de conducteur au service de la Voirie municipale. — Résultat.

Ce concours a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville du 20 au 25 janvier dernier. Six candidats y ont pris part. Ce sont MM. Carret, Chaniset (A.), Chaninet (E.), Chapus, Pélissé et Sabatier, dessinateurs à la Voirie municipale.

M. Sabatier ayant réuni le plus grand nombre de points a été déclaré admissible à cet emploi.

Facultés de Droit et des Lettres. — Cours créés par l'Université et subventionnés par la ville de Lyon. — Avis.

Ces cours auront lieu à 8 h. 1/2 du soir, le mercredi, à la Faculté de Droit, et le jeudi, à la Faculté des Lettres. Ils commenceront le mercredi 29 janvier :

FACULTÉ DE DROIT

Histoire des doctrines économiques et sociales. — Professeur : M. Brouilhet.

Le problème social contemporain et les solutions proposées : liberté, réglementation, socialisme. Première leçon, le mercredi 29 janvier, et les mercredis suivants, de quinzaine en quinzaine.

Principes de législation financière. — Professeur : M. Bouvier.

Les exploitations industrielles et commerciales de l'État et des communes, les régies municipales. — Première leçon, le mercredi 5 février, et les mercredis suivants, de quinzaine en quinzaine.

FACULTÉ DES LETTRES

Histoire des religions. — Professeur : M. Virelleaud.

L'élément mythique dans la doctrine judéo-chrétienne. — Première leçon, le jeudi 30 janvier, et tous les jeudis.

Itinéraire du vérificateur des poids et mesures pendant le mois de février 1908.

Perception de Métropole et Vaise.

1er février. — Rue du Viel-Renversé, place des Minimes, rue des Farges, montée du Chemin-Neuf, quai Fulchiron (du 1 au 32).

3 février. — Quai Fulchiron (du 32 au 45), rue des Prêtres.

4 février. — Rue Saint-Georges (nos impairs et nos pairs du 2 au 62).

6 février. — Rue Saint-Georges (nos pairs du 62 au 122), rue du Bœuf.

8 février. — Place du Petit-Collège, petite rue Tramassac, rue de la Fronde, rue Soufflot, rue de Gadagne, rue de la Loge, place du Change, place du Petit-Change, montée du Garillan.

17 février. — Montée Saint-Barthélemy, rue Cleberg, montée de Fourvière, place de Fourvière, montée des Anges, rue du Juge-de-Paix, chemin de Loyasse, place de l'Ancienne-Douane; rue Lanerie, rue Juiverie (nos impairs).

19 février. — Rue Juiverie (nos pairs), rue Octavio-Mey, quai de Bondy (du 1 au 17).

21 février. — Quai de Bondy (du 17 au 26), rues de l'Ours, Saint-Nicolas, places Gerson, Saint-Paul.

24 février. — Rue Saint-Paul, gare Saint-Paul, rue de la Quarantaine, quai des Etroits.

25 février. — Montée Saint-Laurent, chemin de Choulans, rue de Trion (nos impairs du 1 au 75).

26 février. — Rue de Trion (nos impairs du no 75 au 91 et nos pairs).

27 février. — Montée de Loyasse, rue des Macchabées.

28 février. — Rues des Fossés-de-Trion, Trouvée, des Chevaucheurs, Saint-Alexandre, place Saint-Alexandre, rue Basses-Verchères.

29 février. — Rue des Anges, place de Trion, rue de la Favorite, chemins des Grandes-Terres, des Pépinières, de l'Etoile-d'Alaï (nos impairs et nos pairs du 2 au 46).

Perception de Guillotière-Nord.

1er février. — Rues Danton, Neuve-de-la-Villardière, du Lac, Saint-Amour.

3 février. — Rue de la Buire, place du Château, rue du Pensionnat.

4 février. — Rue Villeroi.

5 février. — Rue Garibaldi (du 152 au 268 et du 131 au 255).

6 février. — Avenue Félix-Faure.

7 février. — Rues de l'Abondance, Masséna (no 121), boulevard des Casernes (du 5 au no 7), place de l'Abondance.

8 février. — Rue Boileau (du 153 au 325 et du 160 au 330).

10 février. — Rues François-Garcin, Clos-Simphon, du Gazomètre et Duguesclin (du no 170 au 212).

11 février. — Rue Duguesclin (du 214 au no 356 et du 193 à 333).

12 février. — Rues Voltaire, Charpenay, Créqui (du 150 au 181).

13 février. — Rue Créqui (du 184 au 278 et du 169 au 261).

14 février. — Rue Créqui (du 263 au 303), rues de l'Arquebuse, Vaudrey.

17 février. — Rue Vendôme (du 154 au no 324).

18 février. — Rue Vendôme (du 151 au no 275).

19 février. — Place Vendôme (du 8 au 10), avenue de Saxe (du 144 au 256).

20 février. — Avenue de Saxe (du 258 au no 280 et du 207 au 293).

21 février. — Avenue de Saxe (du 137 au no 205), place Vendôme (du 1 au 6).

22 février. — Rue Pierre-Corneille (du no 70 au 170 et du 99 à 165).

Perception des Brotteaux.

1er février. — Rue Cuvier (du 152 au 180 et du 3 au 27).

3 février. — Rue Cuvier (du 27 au 175).

5 février. — Rue Bossuet (du 1 au 107).

7 février. — Rue Bossuet (du 2 au 128).

10 février. — Rue de Séze (du 2 au 108).

11 février. — Rue de Séze (du 110 au 126 et du 1 au 49).

13 février. — Rue de Séze (du 49 au 133), place Morand (du 2 au 10).

15 février. — Place Morand (du 12 au 20), cours Morand (du 1 au 15).

24 février. — Cours Morand (du 17 au 57).

25 février. — Cours Morand (du 2 au 50).

26 février. — Cours Morand (du 52 au 60), place Kléber (du 2 au 8).

26 février. — Cours Vitton (du 2 au 24).

27 février. — Cours Vitton (du 26 au 76).

28 février. — Cours Vitton (du 78 au 112 et du 1 au 29).

29 février. — Cours Vitton (du 31 au 95).

Perception du Jardin-des-Plantes.

1er février. — Impasse Saint-Polycarpe, rue Sainte-Catherine (du 1 au 13).

3 février. — Rue Sainte-Catherine (de 13 au 17 et du 2 au 20).

4 février. — Rue Romarin (du 1 au 27).

5 février. — Rue Romarin (du 27 au 31 et du 14 au 20).

6 février. — Rue Terraille, place des Terreaux.

7 février. — Rue Désirée (du 1 au 21 et du 2 au 4).

8 février. — Rue Désirée (du 6 au 16).

10 février. — Rue du Griffon (du 4 au 12).

11 février. — Rues du Griffon (14), Saint-Claude.

12 février. — Rue Sainte-Marie-des-Terreaux.

13 février. — Place des Capucins, rue des Capucins (du 2 au 14).

14 février. — Rue du Jardin-des-Plantes.

Perception de Perrache.

18 février. — Place Bellecour, rues du Peyrat, Auguste Comte (du 1 au 23).

19 février. — Rue Auguste Comte (du 23 au 53 et du 4 au 16).

20 février. — Rue Auguste-Comte (du 18 au 72), rue Bnissac.

21 février. — Rue François-Dauphin, quai Tilsitt, impasse Catelin, place Antoine-Vollon, rues Pomme-de-Pin, Jarente.

Perception de Guillotière Sud.

10 février. — Rue Montesquieu (du 98 au 101 et du 10 au 98).

12 février. — Rue Montesquieu (du 98 au no 122).

12 février. — Rue Bonald (du 10 au 18 et du 5 au 13).

12 février. — Rue Jangot (du 1 au 13 et du 2 au 8).

12 février. — Rue de la Thibaudière (du 1 au 37).

14 février. — Rue de la Thibaudière (du 37 au 51 et du 6 au 54).

14 février. — Rue du Béguin (du 1 au 67).

14 février. — Rue des Trois-Pierres (du 15 au 1).

17 février. — Rue des Trois-Pierres (du 65 au 105 *bis* et du 6 au 96).

18 février. — Rue Dumoulin (du 19 au 34).

18 février. — Rue de l'Université (du 15 au 91 et du 6 au 61).

18 février. — Rue Chevreul (du 13 au no 59).

20 février. — Rue Chevreul (du 59 au no 73 et du 30 au 128).

20 février. — Rue de la Lône (du 37 au 47 et du 44 au 82).

20 février. — Rue Parmentier (du 1 au 25).

22 février. — Rue Parmentier (du 27 au 41 et du 16 au 64).

22 février. — Rue Raulin (du 43 au 45 et du 34 au 50).

22 février. — Place Raspail (du 4 au 12 et du 5 au 11).

22 février. — Quai Claude-Bernard (du 1 au 25 et du 6 au 22).

24 février. — Quai Claude-Bernard (du 26 au 38 et du 11 au 37).

24 février. — Rue Cavenne (du 2 au 20 et du 13 au 35).

24 février. — Place Ollier (du 3 au 4).

24 février. — Rue Pasteur (du 4 au 84 et du 9 au 15).

25 février. — Rue Pasteur (du 15 au 55).

25 février. — Place du Pont (du 7 au 13 et du 8 au 14).

Digitized by Google

25 février. — Rue de Marseille (du 1 au n° 21).
26 février. — Rue de Marseille (du 27 au 93 et de 2 au 4).
27 février. — Rue de Marseille (du 4 au 48).
28 février. — Rue de Marseille (du 58 au n° 92).
28 février. — Rue des Trois-Rois (du 3 au 15 et du 2 au 10).
28 février. — Rue de la Vierge (du 3 au 13 et du 4 au 6).
28 février. — Rue Béchevelin (du 1 au 45).
29 février. — Rue Béchevelin (du 47 au 111 et du 2 au 102).
29 février. — Rue Croix-Jordan (du 7 au n° 27 et du 6 au 34).

Fondation Pleney. — Avis

Les personnes désirant participer au bénéfice de la fondation Pleney sont invitées à déposer leur demande à l'Hôtel de Ville avant le 10 février.

Passé ce délai, les demandes ne seront plus acceptées.

Don à la Caisse des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 20 janvier 1907 dans son immeuble, 17, rue des Passants, Mme veuve Leroy, propriétaire, a fait don d'une somme de 50 francs (cinquante francs) à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 27 janvier 1908, il a été versé la somme de 200 francs, offrande de M. Bovaguet, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. Chamboredon, avocat, au profit des pauvres du 2e arrondissement, versée par M. Arnoud, adjoint au maire.

Cantines scolaires.

Il a été acheté pour les cantines scolaires du 4e arrondissement, 334 tickets pour repas gratuits, représentant une somme de 50 fr. 10, versée par M. Dumas-Fillion, (somme remise par M. Victor Fort, député du Rhône).

Résultats d'adjudication.

15 janvier 1908.

Construction d'un égout du 4e type, route de Vienne entre la rue Bernard et le chemin des Quatre-Maisons.

Adjudicataire: M. Dufier, entrepreneur, rue Jangot, 4. Rabais 2 %.

Autres soumissionnaires: MM. Morin 0 et Tabourg 0.

27 janvier 1908.

Fournitures communes aux services municipaux (1er et 4e lots).

1er lot : Fourniture de papeterie et articles de bureau. — Adjudicataire : Mme veuve Delleveux, rue de la Barre, n° 1. Rabais 28 %.

Autre soumissionnaire : M. Moreud, 23 %.

4e lot : Articles de quincaillerie. — Adjudicataire : M. Piol, cours Lafayette, n° 29. Rabais 5 %. Seul soumissionnaire.

28 janvier 1908.

Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment, chemin vicinal ordinaire n° 41 des Culattes entre le puisard de la rue des Chanets et l'égout du chemin de la Colombière.

Adjudicataire: M. Vérine (Louis), entrepreneur, rue Voltaire, seul soumissionnaire.

Elargissement de la rue des Tables-Claudiennes. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis.

Il est ouvert une enquête sur le projet ci-dessus désigné.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter de mardi 4 février 1908, dans les bureaux de la Mairie du premier arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 février 1908, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Projet de vente à M. Babolat, d'une parcelle de terrain communal — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la vente à M. Babolat (Pierre), au prix de 1,352 f. 65, soit à raison de 15 francs le mètre carré, d'une parcelle de terrain communal, d'une superficie de 103 m. 51 d. carrés, située à l'angle Sud Ouest de l'avenue de Saxe prolongée et du chemin des Ceres.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du troisième arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du lundi 3 février 1908, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mardi 11 février 1908, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Hospices civils de Lyon. — Acquisition d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtenir l'autorisation d'acquérir au prix de 250,292 francs, soit à raison de 3 fr. 91 le mètre carré, une parcelle de terrain d'une contenance de 63,959 mètres carrés, située à Lyon, quartier de Montchat, entre la route de Grenoble, la cours Eugénie, le chemin de Monplaisir à l'asile de Bron et le chemin de Venissieux à Villeurbanne, et appartenant à la Société Coignet.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées, pendant huit jours, à compter du mardi 4 février 1908, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mercredi 12 février 1908, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet d'acquisition.

Hospices civils de Lyon — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 25,180 francs, une parcelle de terrain, d'une superficie de 10 072 m. carrés, et dépendant du domaine Corauty, situé à Vénissieux.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie de Vénissieux, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du dimanche 2 février 1908, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le lundi 10 février 1908, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 h. du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet de vente.

Demandes en autorisation de construire.

du 24 au 30 janvier 1908.

M. Roy, propriétaire ; M. Gacon, entrepreneur : Construction d'une maison chemin de Montagny, 36.

M. Planchet, propriétaire : Construction d'un bâtiment cours Gambetta, 60.

M. Latour, propriétaire ; M. Thoubillon, architecte : Construction d'une maison rue Boileau, angle rue Cuvier.

M. Mounier, propriétaire : Exhaussement d'un bâtiment rue Bonald, 1 *bis*.

Digitized by Google

MM. Descollonges et Augé, propriétaires : Construction d'un hangar chemin des Pins, 72.

Société civile, propriétaire ; M. Delorme, architecte : Construction d'un immeuble rue Dumont-d'Urville.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Votre projet de ferme a pu présenter la simplicité de conditions à laquelle se prête ce système; il permet de se borner à constater préalablement la solvabilité des soumissionnaires, et l'on peut, d'ailleurs, livrer le concurrence au plus libre essor. Votre plan de régie devait être nécessairement plus compliqué ; vous avez dû organiser une surveillance communale, vous avez dû prévoir et chercher à prévenir l'inconvénient de ces enchères inconsidérées ou astucieuses qui conduisent à l'écueil du compte de clerc à maître, l'écueil fatal qui transforme une régie intéressée en régie simple et qui peut donner, conséquemment en définitif, le résultat de l'espèce d'établissement connue pour la plus féconde en abus et la plus stérile en produits.

Des conceptions simples se combinèrent alors dans votre esprit et devinrent le type où s'est monté l'ensemble des précautions que l'intérêt commun vous dictait.

Vous assimiliez l'exploitation de l'octroi, par une régie intéressée, à la manutention d'un commerce pour lequel un capitaliste fournit le fonds, et un associé gérant l'industrie; vous compariez cette exploitation à la culture d'un bien rural que le propriétaire fournit au colon qui doit le fertiliser; vous vous disiez: dans ces deux espèces de contrat, les concédant fonds n'ont pas seulement égard à la solvabilité, ils étudient surtout et la capacité qui doit faire fructifier, et la fidélité qui rendra compte des produits.

D'autre part vous pensiez, nous sommes les tuteurs des droits communaux; le sentiment de la paternité est celui qui doit nous guider, et si chacun de nous sent qu'il se refuserait à se lier d'intérêt avec des individus qui lui seraient inconnus, chacun de nous doit sentir qu'il ne peut concourir à faire admettre des inconnus pour les associés de la commune.

Telles sont les comparaisons familières, j'ai presque dit domestiques ; telles sont les notions triviales et pratiques d'après lesquelles le Conseil municipal arrêta, par ses délibérations du mois, que nul ne serait reçu pour concourir aux enchères relatives à la régie intéressée de l'octroi si, préalablement, il n'avait été admis par le Conseil municipal.

La détermination du Ministre a justifié vos pressentiments; son assentiment s'est refusé au projet de ferme et s'est prononcé pour la régie intéressée; d'ailleurs une approbation formelle a été donnée aux principes et aux dispositions réglementaires que vous avez cru devoir adopter.

Par suite de cette approbation, la faculté de discuter sur les soumissions qui seraient faites a été réservée au Conseil; elle est l'objet de l'article 2 du bre id'adjudication approuvé par le Préfet et qu'il a sans doute communiqué au Ministre.

Cet article est ainsi conçu :

Art. 2.

Les citoyens qui désireront concourir à cette adjudication devront, deux jours avant les époques ci-dessus fixées, en faire la soumission préalable, au secrétariat de l'une des trois Mairies où ils prendront connaissance du bref.

Chaque Maire transmettra les six et seize de ce mois l'état indicatif des soumissionnaires, au Conseil municipal convoqué extraordinairement, lequel fera connaître au Préfet son vœu motivé pour le rejet ou l'admission des soumissionnaires au concours de l'adjudication. Chaque Maire donnera un avis aux soumissionnaires de son arrondissement qui auront été déclarés admissibles.

En conséquence de ces dispositions, le Conseil municipal a été convoqué pour les vingt six et vingt-sept courant, et il a discuté les diverses soumissions qu'ont présentées les Maires.

Sur douze soumissionnaires, sept ont été admis, cinq ont été rejetés; l'arrêté du Conseil relatif au rejet s'exprime ainsi qu'il suit : (voyez folio 74). (1)

Telle était la position lorsque le Conseil fut convoqué extraordinairement pour le vingt-neuf fructidor, jour indiqué pour l'adjudication, une lettre du Préfet vous renvoyait des réclamations relatives aux rejets, et vous fûtes verbalement instruits que son intention, était que tous les soumissionnaires, indistinctement, fussent admis à enchérir. Pressés par le moment, vous adoptâtes rapidement un projet de protestations, et vous invitâtes les Maires à le faire insérer dans le procès-verbal d'adjudication.

Les Maires se sont conformés à votre vœu, citoyens, et la protestation a été énoncée dans les termes suivants : (voy. f° 76). (2)

Le Préfet ayant passé outre, on procéda à l'enchère et l'adjudication est échue, pour la somme de 1.100.000 francs, au citoyen Pierre Delaval, l'un des soumissionnaires, dont vous aviez voté l'exclusion.

C'est dans cet état, citoyens, que vous avez à délibérer ; s'il n'était question que du peu d'attention témoignée pour les vœux que vous avez émis, s'il ne s'agissait que de l'inconséquence que présente l'approbation donnée aux clauses d'un bref, et la violation de ces mêmes causes, je vous dirai, citoyens, qu'importe les formes dès que le but est atteint ; que nous fait le plus ou moins de régularité, si l'intérêt communal n'est pas compromis.

Mais, citoyens, je crois et tiens pour certain, que vous le pensez aussi, l'intérêt communal est immensément compromis, vos principes sont inconciliables ; aucune notion nouvelle ne vous porte à changer vos déterminations ; la Compagnie Delaval est aujourd'hui pour vous ce qu'elle était à l'époque du vingt-sept fructidor, une réunion d'individus qui tous vous sont inconnus; certes vous ne leur contesterez aucun des mérites auxquels ils voudront prétendre, mais ils vous sont inconnus et vous ne pouvez les admettre pour associés; il est dans votre conscience, il est dans les intérêts dont vous êtes les défenseurs, que vous ne concourriez à un contrat social, qui doit lier la commune, qu'autant que ce contrat s'applique à des hommes qui vous soient parfaitement connus.

Si vous vous représentez ensuite le courage enchérisseur qu'a manifesté la Compagnie Pierre Delaval, lors de l'adjudication, vous serez porté à croire que ces soumissionnaires connaissaient aussi peu la valeur du fonds qu'ils brûlent d'exploiter, qu'ils sont eux-mêmes peu connus de ceux qui les ont refusés pour exploitants.

Ceci mérite quelques développements.

(1) Voir plus haut page .
(2) Voir Page .

Depuis le mois de nivôse, une suite de sessions, presque non interrompues, appelle l'attention du Conseil sur l'octroi; les renseignements se sont graduellement acquis, et l'action directe, que vous exercez aujourd'hui pour la régie de l'établissement, élève la sphère de vos notions, et vous permet de fixer vos idées sur ce qui pouvait encore vous paraître incertain.

Or, que résulte-t-il dans notre opinion de la continuité des discussions, de l'accroissement des lumières ? A peu près ce que le Conseil avait entrevu par sa sagacité, c'est que le produit de la perception de l'octroi, c'est que les faits relatifs à cette perception doivent être estimés après une évaluation qui tienne le milieu entre le fallacieux que présentaient les rapports de la ci-devant régie, et l'exagération que se permettent les hommes qui n'ont pas approfondi. Ainsi pour cet instant, et jusqu'à ce que la reconstruction graduelle des murs de clôture puisse procurer une réduction, vous évaluez les frais d'une régie à 180.000 francs et vous calculez la recette pour un produit d'environ 1.500.000 francs.

Maintenant, et d'après ces données, observez quel sera, pour son résultat, l'engagement que Pierre Delaval a souscrit; combiné avec les conditions stipulées dans le bref d'adjudication ? Une perception de 1.600.000 francs présente de la perte à la Compagnie de Pierre Delaval.

Elle couvrira ces frais par une perception de 1.700.000 francs, mais il ne lui échoierait qu'une très faible rétribution; quelle doit donc être notre attente, citoyens, et quel peut être l'espoir de la Compagnie Pierre Delaval ? Notre attente, citoyens, ne peut être que les inconnus que nous repoussons, que des individus qui n'ont point de réputation à perdre ici, puisqu'ils n'y ont ni connaissance, ni établissement, notre attente, dis-je, ne peut être que ces hommes se fassent un principe de délicatesse de s'immoler à la loi de leur engagement et de sacrifier leur fortune au service de la cité ; un autre véhicule doit mouvoir la Compagnie Pierre Delaval, mais je ne puis l'apercevoir que dans l'espoir qu'ils auraient conçu de se faire admettre à compte de clerc à maître, ou de parvenir à faire augmenter les taxes.

Une augmentation de taxes, citoyens ? Qui d'entre vous ne s'irrite sur la seule présomption qu'on en ait pu concevoir l'idée ? Une augmentation de taxes, tandis qu'il nous est démontré que sous une administration sagement combinée, celles existantes doivent suffire soit pour subvenir, soit pour assurer tous les services, soit pour subvenir successivement et aux projets de restauration et à ceux d'embellissement.

Quand à un compte de clerc à maître, le résultat peut être tel qu'il nous conduisît à cesser de nous applaudir de cette lutte pénible, dans laquelle la ci-devant régie a succombé sous nos efforts.

Quel triomphe pour cette régie ! Combien elle s'applaudirait, si remplacée par un établissement qui serait plus dévorant, et qui deviendrait plus odieux, on voyait la suite des événements nous condamner à des regrets.

Peut-être, et plusieurs indices diraient de le présumer, peut être à cet égard existe-t-il une combinaison positive qu'une intrigue constante travaille à réaliser, ignorée de l'autorité qui la seconde à son insu ? Cette combinaison est vraisemblablement la cause de la persévérance et inconcevable disposition qui repousse, relativement à l'octroi, toutes les vues que nous jugeons utiles au succès d'un nouvel établissement, tandis qu'on favorise, sans ménagement, dans la constitution d'une organisation actuelle, tout ce qui pourrait conduire un jour à faire regretter l'ancienne.

Digitized by Google

Dans cette position, citoyens, qu'opposerons-nous en faveur de l'intérêt communal ? Ce que nous opposerons, une persévérance à répandre la lumière, la justice et la bienveillance de l'autorité supérieure ; nous dirons au Ministre : « Nous avons été encouragés à des principes qui avaient obtenu votre approbation ; le Préfet les a méconnus ; nous réclamons auprès du citoyen Ministre, nous réclamons pour que nos intentions et notre espoir ne soient pas trompés.

« La cité vous doit beaucoup, achevez votre ouvrage, citoyen Ministre, protégez notre patrimoine communal ; que le produit d'une charge locale affectée à nos besoins locaux ne devienne pas la paie d'une cupidité ignorante, ou malintentionnée ; ne nous associez pas des hommes qui nous sont inconnus et qu'aucune espèce de considération ne lie aux intérêts de la cité ; achevez votre ouvrage, citoyen Ministre ; que notre fonds communal, exploité par des citoyens que nos vieux vous désignent comme responsables, capables et agréés, devienne assez productif pour subvenir à l'entretien de nos hospices à la disparition de nos décombres, à l'érection des monuments que nous voudrions leur substituer ; achevez votre ouvrage, citoyen Ministre, que les avantages marquants soient le résultat de la réforme que nous aurons dû à votre sagesse ; qu'ils soient votre récompense et la honte de ceux qui méconnaissent vos vues ; achevez votre ouvrage, la cité jouira de vos bienfaits ; vous, citoyen Ministre, vous jouirez des hommages reconnaissants d'une population sensible et qui sait vous apprécier. »

Croyez, citoyens, que ce langage qui développe et vos vues et vos principes, doit faire impression sur l'esprit du Ministre ; mais laissons plus, livrons-nous à la confiance que nous inspire ses vertus et ses intentions connues, proposons au Ministre les soumissionnaires que nous avons jugé admissibles, et reposons nous sur sa sagesse pour qu'elle fasse, parmi ces soumissionnaires, un choix définitif pour la régie intéressée de l'octroi.

Cette sorte de notabilité formée par l'émission de nos vœux et devenant l'élément du choix de l'autorité et dans le sens de nos institutions actuelles doit plaire au gouvernement.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux en cours d'exécution

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

École de filles, rue Montgolfier, 23. — Aménagement d'une cantine.

Mairie du 8e arrondissement. — Réparations de propreté dans les logements des deux garçons de bureau.

Service de l'Architecture. — Aménagement de bureaux.

Groupe scolaire, rue Tissot. — Installation d'une chambre pour le concierge.

Travaux terminés dans la semaine

Immeuble Morandy, avenue du Château. — Aménagement d'une classe.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Place Croix-Pâquet et passage Mermet. — Piquage des marches d'escaliers en pierre de Villebois.

Rue de la Martinière. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Saint-Polycarpe. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Quai de l'Hôpital, entre la rue Jussieu et la rue Ferrandière. — Piquage d'ammarchements en pierre de Villebois.

Rues des Tapis. — Réfection de rigoles en cailloux roulés.

Chemin du Vallon et du Bois-de-la-Caille. — Nivellement de la chaussée et nettoiement des rigoles.

Rues Suchet, Boileau et Crillon. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rue Tronchet. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron. — Blanchiment et rejointoiement des murs des escaliers et peinture à l'huile des boiseries des ouvertures, (travaux momentanément suspendus)

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Saint-Polycarpe. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Quai Rambaud. — Relevé à bout en cailloux roulés

Rue de la Charité, angle rue Sala. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Denton, entre l'avenue Félix-Faure et la rue de l'Abondance. — Pavage neuf en pavés d'échantillon de grès.

Avenue Félix-Faure, entre la place de l'Abondance et la rue Vendôme. — Mise en état de viabilité

Avenue de Saxe prolongée. — Établissement d'une chaussée provisoire.

Place du Commandant-Arnaud, au droit du groupe scolaire. — Réfection de trottoirs en asphalte, (travaux momentanément suspendus)

Rue des Machabées. — Relevés à bout en cailloux roulés

Montée de Loyasse. — Rechargement des trottoirs en terre.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Saint-Polycarpe. — Relevés à bout des rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Masson et montée des Carmélites. — Piquage à la grosse pointe des marches d'escaliers en pierre de Villebois.

Rue de l'Hôpital et rue Condorcet. — Piquage de bordures de Villebois

Pont de la Gare. — Nettoyage et peinture des amarres et cables de retenue.

Canalisations : passage Saint-Pothin ; nouveau cimetière de la Guillotière ; chemin des Pins ; rue Sala

Prises d'eau et branchements : passage Saint-Pothin, n° 6 ; rue Sala, 8.

Service vicinal

Chemin vicinal n° 6 du Barabon. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure, longueur 240 mètres.

Chemin vicinal ordinaire n° 54 de Corne-de-Cerf — Construction d'un ruisseau de 1m50 sur 0m80 et de 1m10 sur 0m80, entre la rue d'Aubigny et la rue de l'Ordre ; longueur 30m 40 mètres.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 2 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Doboul, Louis, électricien, r. Terme, 5.
Dlle Chapon, E., anjoliveuse, q. P.-Scize, 51.
Lortoau, Joseph, empl., au Bouscat (Gironde).
Dlle Lalon, Jeanne, s. p., au Bouscat
Balanger, François, empl., r. Imb.-Colomès, 24.
Dlle Vallernaud, Isab., empl., r. R.-d'Ainay, 41.
Blanchet, Emile, soldat au 157e de ligne, Lyon.
Dlle Bonvalet, Ad., chemil., r. de la Vieille, 3.
Chapot, Paul, empl. banq., r. J.-B.-Say, 22.
Dlle Rebillot, M., institutr., r. Duviard, 5-16.
Chevalier, Etienne, empl., q. Pierre-Scize, 20.
Dlle Henry, Marg., couturr., q. St-Vincent, 24.
Daschamps, Jean, coiffeur, r. Longue, 10.
Vve Sognard, E., couturr., Tassin-Demi-Lune.
Gallin-Martel, Henri, empl., r. Lanterne, 13.
Dlle Gagel, Marie, pelletière, r. Vendôme, 112.
Mevrieux, Henri, empl., r. Lanterne 13.
Dlle Chevret, Lucie, empl., q. P.-Scize, 45.
Morellon, Jean, gard. de la paix, q. St-Vincent, 5
Dlle Fuchs, J., commerce. g. r. Cr.-Rousse, 1.
Saunier, Jules, empl., r. Doyenné, 28.
Dlle Robin, Alex., cuisinière, r. Jarente, 12.
Varrambier, Jules, empl., r. Mercière, 30.
Dlle Cachonnaud, E., infirm., r. P.-Blanc, 16.
Veniliet, Jean, cordonnier, m. Gr.-Côte, 33.
Dlle Dabo-d, Jeanne, tisseuse, r. Villeneuve, 4.
Maron, François, négociant, Alger.
Dlle Foucher, Charlotte, s. p., Alger.
Egraz, Auguste, emballeur, r. du Griffon, 8.
Dlle Thomas, Claudine, s. p., r. du Plat, 1.
Feuvrier, Louis, comptable, r. Cuvier, 165.
Dlle Pourmier, Fr., couturière, r. Ponteau, 13.
Galaud, Jean, empl., r. Pierre-Blanc, 16
Dlle Félix, Péronne, s. p., r. Confort, 16.
Lyasse, Pierre, empl., r. du Serg.-Blandan, 24.
Dlle Martheim, Elise, cuisinière, Versailles.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

De Brignat, Auguste, nég., r. de la Barre, 10.
Vve Gibergo, Alph., s. p., r. Jean-Carries, 3.
Blanc, A., cont. Contrib. ind., r. R.-d'Ainay, 14.
Vve Nolot, Marthe, s. p., r. Molière 60.
Thierry, Victor, compt., r. St-Jean, 10.
Dlle Fillot, Marie, s. p., r. Centrale, 35.
Charna d Félix, ingénieur, pl. arnot, 3.
Dlle De Saint Jean, M., s. p., r. A.-Perrin, 6.
Condos L., ch. de p. Cont. Ind., r. Calldebert, 21
Dlle Dupard M., s. p., Puilguy-Montrachet.
Perronnas François, empl., Villeurbanne
Dlle Revol, Julie, contur., r. Ste-Hélène 34.
Torchon, Joseph, industriel, Grenoble.
Dlle Aimonier-Duval, P., s. p., pl. Bellecour, 11.
Bret, Jean, entrepr., r. Victor-Hugo, 49.
Dlle Blair, Françoise, s. p., r. Trois-Maries, 8.
Fourmer, Grég., à tisse lyr., r. Thomassin, 5.
Dlle Pontié, berthe art lyr., r. Thomassin, 5.
Vial, Benoît, boulanger, r. Servient, 54
Dlle Rambuz, M., emp. com., r. Ferrandière, 46
Aunecker, Charles, charc., r. Franklin, 42.
Dlle Coquet, Jenny, s. p., St-Galmier (Loire).
Nuizière, Jasse, serrurier, Paris.
Dlle Berthet, J., fem. chambre, r. V.-Hugo, 53.
Pulfer, Charles, apprêteur, r. Victor-Hugo, 70.
Dlle Flamaion, H., empl., r. Aug.-Comte, 51.
Richard, Auguste, boulanger, r. Bonnefoi, 3.
Dlle Berthet, Louise, cuisin., q. d Occident, 3.
Deschamps, Guillaume, singeur, Oullins
Dlle Bonnetain, Th., lingère, r. Vaubecour, 2.
Balanger, Fr., empl., r. Imb.-Colomès, 24
Dlle Vallernaud, Isab., empl., r. R.-d'Ainay, 41.
Sannier, Henri, empl., r. Doyenné, 28.
Dlle Robin, A., cuisinière, r. Jarente, 12.
Colomb, Maurice, étudiant, r. Chalebert, 23.
Dlle Arenon, Jeanne, s. p., Nimes.
Varrambier, Jules, empl., r. Mercière, 30.
Dlle Cachonnaud, E., infirm., r. P.-Blanc, 16.
Dubuis, Jean, comptable, r. de la Lône, 8
Dlle Ménault, V., domestiq., r. Vaubecour, 31.
Egraz, Auguste, emballeur, r. du Griffon, 8.
Dlle Thomas, Claudine, s. p., r. du Plat, 1.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Déparis, Albert, tôlier, r. Juiverie, 14.
Dlle Bassal, Fanny, s. p., cn. des Pins, 132.
Sénard, A., chapelier, imp. St-Victorien, 2.
Dlle Lavallée, R., journ., imp. St-Victorien, 2.
Tissot, Alphonse, empl., r. Vendrey, 21.
Dlle Granger, C., lingère, r. Créqui, 274 bis.
Blanc, A., contr. cont. dir., r. R.-d'Ainay, 14.
Vve Nolot, Marthe, s. p., r. Molière, 60.
Boissin, Pierre, corroyeur, Villeurbanne.
Dlle Sudour, Marie, s. p., Villeurbanne.
Bonnefoy, G., empl. com., r. Malesherbes, 37.
Dlle Pébre, Jeanne, corsetière, r. Roiteau, 132.
Boudon, Célestin, mouleur, r. de Marseille, 86.
Dlle Aldon, Amélie, empl., r. St-Maurice 22.
Clara, Charles, ouvr. en soies, r. Villerol, 31.
Dlle Perucca, C., ouv. en cour., r. Villerol, 31.
Cognel, Pierre, empl., c. de la Liberté, 13.
Dlle Bouvard, C., fleuriste, r. de la Lône, 51.
Colomb, L., chauf. P.-L.-M., av. Berthelot, 116.
Dlle Tollin, P., ménagère, ch. de la Mouche, 19.
Copin, Claude, mécanicien, r. de Marseille, 90
Dlle Penillon, M., ménag., r. de Marseille, 90.

Digitized by Google

Fléchet, Louis, empl., av. de Saxe, 175.
D^lle Peronnel, A., empl., gr. r. Cr.-Rousse, 43.
Fournier, Gustave défenseur, r. Thibaudière, 7.
Vve Giroud, J., lingère r. de la Thibaudière, 7.
Gugodot, Marius, meçon, Chalamont (Ain)
D^lle Ollivier, Rose, couturière, r. Marseille, 10.
Giraud, Benoît, empl., Cours (Rhône).
D^lle Simon, Louise, e. p., av. de Saxe 209.
Léopold, Louis, empl. P.-L.-M., r. Université, 61.
D^lle Delalabre, E., s. p., Roussel (Isère).
Monterrat A., serrurier, gr r. Guillotière, 151.
D^lle Berthet, J., chemisière, r. Arquebuse, 26.
Pagon Jean, journalier, r. Montesquieu, 26.
D^lle Vincent, L., ménagère, r. Montesquieu, 28.
Petit, Lucien, empl. P.-L.-M., Vienne (Isère).
D^lle Collet, Lucie coutur., rte Vienne, 149 *bis*.
Quaroote, P. chaudron., gr r. Guillotière, 139.
D^lle Lavigne, B., jour., gr. r. Guillotière, 156.
Richerd, Auguste, boulenger, r. Bonnefoi, 9.
D^lle Berthet, Louise, cuisinière, q. Occident, 3.
Bivier, C., empl. P.-L.-M., r. b. Scaronne, 54.
D^lle Durand J., teseuse, Boiomieu (Isère.)
Bevel, Régis jardinier ch Feuillet, 61.
D^lle Chevallier Rosalie, cuisin. r. Vendôme, 61.
Tevernier, Emile empl., r. Boussuel, 61.
D^lle Magnin, Céline, e. p., r. Belfeisis, 01.
Trapier Aimé, ajusteur, ch. de Villon, 61.
D^lle Viel, Louise, chapel., av. Berthelot, 585.
Vial, Benoît, boulengee, r. Servient, 56.
D^lle Ramboz, empl com., r. Ferrandière, 40.
Villaret, Auguste, domest., St-Sorlin (Drôme)
D^lle Revol, Anna domest., Chât.-Gelaure (D.)
Bayle, Elieane, terrassier, r. Bossuel, 62.
D^lle Groslon, C., menagère, r. Bossuet, 92.
Blanc, Jules, empl. h. spices, c. Gambetta, 8.
D^lle Quiuiana, J., buraliste, c. Gambetta, 32.
Borel, A., m. primeurs, q. de la Guillotière, 6.
D^lle Piquand, Louise, lingère, Ecully.
Boudeille, Claude manœuvre, ch. des Pies, 0.
D^lle Soudry, M., menagè e, ch. des Pins, 9.
Bourgeois, Edmond, monteur, r. Mancey, 25.
D^lle Peyrasgrosse, M., lingère, r. Moncey, 25.
Breinrut, Henri, soldat 9e de ligne, Lyon.
D^lle Coguet, Isabelle, men., r. Université, 16.
Chossegnon, Félix, menœuvre, r. Boileau, 164.
D^lle Valantin Marie gantiere, r. Moucey, 93.
Chemin, Benoît, clicheur, r. Tête-d'Or 123.
D^lle Jordan Joséphine, e. p., r. Chaponnay, 3
Cheavevz, Jean, cordonnier, r. P.-Bert, 45
D^lle Allemaud, Marie, coul., r. P.-Bert 45.
Couilloud, Jean, empl., c. Lafayette, 52.
D^lle Collin, Amélie, ourdis., c. d'Herbouville, 12.
Dubuis, Jeeo, emptable, r. de la Lône, 6.
D^lle Mebenit, Vict., domest., r. Vaubecour, 31.
Forcet, A., empl P.-L.-M., ch Croix-Barret, e0.
D^lle Thévenon, Fr., e. p., Vénissieux
Jemet, Jean, empl. d'edminis., r. de St-Cyr, 15.
D^lle Saunier, Anne, s. p., r. Cavenne, 30.
Lévy, Léon, réd. Pref. du R., q. Gl.-Bernard, 3.
D^lle Poquillon, Ant., gé. déb. tab., r. Marseille, 32.
Nobécourt, Arthur, empl., r. Cuviar, 47.
D^lle Ciet, Louise, couut., r. Madeleine, 41.
Pedrini, Carlo, commerçant, Osco (Tessin).
D^lle Plantier Angèle, cout. Annemasse (H.-S.).
Simon, Gustave, teint., Villeurbanne.
Dr Coll, Berthe, repee-ause, r. du Musée, 29.
Veuillet, Jean, cordonnier, m. G.-Côte 3.
D^lle Debord, Jeanne, tiss., r. Villeneuve, 4.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Guinol, Pierre, empl., r. Belfort, 51.
D^lle Gey, Louive, chenilleuse, r. Belfort, 61.
Flechet, Louis, empl., av. de Saxe, 175.
D^lle Péronnet, A., empl., g. r. Cr.-Rousse, 43.
Allemand, Jean teinlur, c. d'Herbouville, 24.
D^lle Faucon, Marie, e. p., c. d'Herbouville, 24.
Gumiot Auguste, doreur, Caloire.
Dr Bouvier, Claudia, empl., m. de la Bonela, 4.
Maréchal, Louis, frappeur, q. de Serin, 44.
D^lle Thevenon, Mathilde, tiss., q. de Serin, 56.
Crétinon Antoine, tonnelier, q. de Serin, 17.
D^lle Jandet, Adr., empl., ch. de Serin, 2.
Rémond, Pierre, pâtissier, r. Henon, 20
Vve Gélinal C., pâtissière, Thizy (P.-de-D.)
Champly, Philiberl, mécanic., q. de Serin, 41.
D^lle Gay, Henriette, contur., r. Boissuel 93.
Alibert, Emile, cordonnier, r. de Dijon 10.
D^lle Monnet, Marie, lingère, r. de Dijon, 10.
Blanchet, Fleury, apprêteur, r. Philippeville, 13.
D^lle Jerriz, Germaine, couturière, Bettant (Ain)
Laogier, Victor, empl., Ode-Combe (Oa d).
Vve Jusselme, Marie, e. p., r. Belfort, 33-35.
Couillond, Jean-Marie, empl., c. Lafayette, 52.
D^lle Collin, Amelie ourdis., c. d'Herbouville, 16.
Morellon, Jean, gard. de pase, q. St-Vincent, 5.
D^lle Fuche, Josephine, com., gr. r. C.-Rous., 1.
Chopol, Peul, empl. de banq., r. J.-B.-Say, 22.
D^lle Rebillet, Marie, instil., r. Duviard, 8-10.
Veuillet, Jean-Marie, cordonnier, m. Gde-Côte, 53.
D^lle Debord, Jeanne Ilaseuse, r. Villen., 4.
Blanchet, Emile, empl., Ivie d'Abeau (Isère).
D^lle Bonvelet, Adèle, chemi., r. de la Vieille, 3.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Dubost, Alfred, électricien, r. Terme, 5.
D^lle Chapon, Eugénie, cojoliv., q. P.-Seize, 61.
Perroue, Camille, jard. ch St-Just à St-Simon, 28.
D^lle Bernard, Marguerite, cuil., Selhonay (Ain).
Berodet, Louis, empl., r. d. Trois-Maisons, 4.
D^lle Mortel, Joséph empl. de soier. q. de Vaise, 4.
Billet, André, empl. de banq., ch. de la Favor., 12.
D^lle Nicodse, Joséph., e. p., g. r. d. Charpen., 39.
Billon, Noël, prop tét., St-Béron (Savoie).
D^lle Gaveud, Céle-tine, cuisin., q. P.-Seize, 66.
Bret, Jules, entrep., r. Victor-Hugo, 49.
D^lle Clair, Jeanne, s. p., r. des 3-Maries, 6.
De Brignat, Auguste, négoc., r. de la Ba se, 16.
Vve Giberge Rose, s. p., r. Jean-Carriès, 2.
Echallier, Eugène, val. dech., ch. d. Greillon, 17.
D^l Besson, Marin, f. de ch., ch. d. Greillon, 17.
Favoulet Maximin man., r. de St-Cyr, 66.
D^lle Odin, Marie, méoag., r. de St-Cyr, 66.
Lascelle, Claude, compt., r. d. Bourbonnoie, 89.
D^lle Bost, Marie, e. p., Savigny (Rhône).
Martin, Victor, meçon, r. de Trion, 3.
D^lle Brunelon, Marie, infirmière, r. de Trion, 3.
Meyrieoe, Henri, empl. d. eoiteries, r. Terme, 6.
Dr Chevrat Joseph., empl. aoier., q. P.-Seize, 45.
Thierry, Victor, compt., r. St-Jean, 10.
D^lle Fillot Merie, s. p., r. Cent ale, 35.
Sannier Henri, empl., r. du Doyenné, 28.
D^lle Robin, Alexandr., cuisin., r. de Jerente, 12.
Jemet Louis empl., r. de St-Cyr, 15.
D^lle Saunier, Anna, e. p., r. Cavenne, 30.
Duparay, Prosper, électr., pl. de la Baleine, 0.
Dr Lardy, Pierrette, instit., St-Boil (S.-et-L.).
Chevelier, Etieaoe, empl., q. Pierre-Scize, 20.
D^lle Henry, Marg., cout., q. St-Vincent, 24.
Donnefoi, M., empl. P.-L.-M., av. Berthelot, 585.
Dr Cleyette, Stéph., coul., m. St-Laurent, 6.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Horn, Roberl repr. comm., r. Sully, 16.
D^lle Parruchet, Hélène, s. p., a Mo and, 16.
Bellegard, Auguste, sommellier, chalet du Parc.
D^lle Giordano, Marie, gantiere, r. Bar ier, 2.
Bonnefoy, G., empl. comm., r. Maieeherbes, 37.
D^lle Febre, H., corsetière, r. d'Avignon, 37.
Bondrand Antoine, charron, r. Ste-Geneviéve, 1.
D^lle Drevet, Marie, s. p., r. Ste-Geneviève, 1.
Champby Philib., mécanicien, q. de Serin, vi.
D^lle Gay, Henriette coolurisre, r. Boseuet, 93.
Chaseeguon, Félix, manœuvre, r. Boileau, 154.
D^lle Valantin, G., gantiere, r. Cuvier, 54
Darvier, Jérôme mennisier, r. Bugeaud, 67.
D^lle Riffard, Jeanne, coutur., m. Gde-Côte, 62.
Grosjean, L., empl. com., L.-le-Saonier (Jure).
D^lle Gentel, Rosalie, s. p., r. Vanben, 95.
Jeannin, M., empl. banque, r. Bugeaud, 71.
D^lle Roulet, Clémeace, s. p., Annecy (Hte-S.).
Le Gunpil, Victor, dessinat., r. J.-C.-Vivant, 6.
D^lle Communet, Jeanne tulliele, c. Villon, 102.
Lidon Josn-Baptiste empl. c. Vitlon, 83.
D^lle Gatlin, Marie, tisseuse, c. Vitton, 83.
Meyrieue, Henri, empl. soierie, r. Terme, 6.
Dr Chevret, L., empl. aoierie, q. P. Seize, 45.
Nossin, J.-M., empl tramw., r. Charmelle, 57.
D^lle Flechère, Pb., cuisin., q. Biotteaux, 4.
Paris, Pierre, cultivateur, St-Girod (Savoie).
D^lle Pagel, Marie, s. p., av. de Noailles, 83.
Péchaud, Léon, serreur, c. Lafayette, 151.
D^lle Pécosle, M., lingère, c. Lafeyelte, 151.
Perrier, Joseph, lithographe, r. Masséna, 30.
D^lle Lepion, Joséph., giletière, r. Masséna, 70.
Perrin, Reynaond, boulenger, r. Créqui, 143 *bis*.
D^lle Selsin, Marie, s. p., r. Bugeaud, 42.
Selomon, Pierre, empl., r. Garibaldi, 38.
D^lle Verre, Geneviève ménag., r. Garibaldi, 36.
Sevel, Régis, jardinier, ch. Feuillet 61.
D^lle Chevallier, R., cuisinière, r. Vendôme, 91.
Simond, Joseph empl., r. Dugueschin, 138.
D^lle Marligaat, Claudine, s. p., r. Dugueschin, 136.
Tavernier, E., empl. P.-L.-M., r. Boussuet, 81.
D^lle Magoin, Céline, s. p., r. Rabelais 31.
Gellia Martel, Henri, emp., r. Lauterae 13.
D^lle Gaget, Marie, pelletière, r. Vendôme, 112.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 26 Janvier au 1er Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Moulin, peintre-plâtrier, q. St-Vincent, 54... m.
Bousquet, avoué, q. St-Vincent, 01..... m.
Poncel, m. de charbon, r. de la Martin., 7. m.
Ruiv, empl., r. Vieille-Monnaie, 59.. .. .. f.
Rajon, restaurateur, rue Désirée, 1..... f.
Veyron, expert, r. de Plesseilee, 2..... m.
Genard, guimpier, r. Rivet, 4..... m.
Bonvier fab. de soierie, r. Constantine, 1.. f.
Hours, boulanger, r. St-Polycarpe, 9..... f.
Odelin, comme çant, rue R. merin, 0..... f.
Dupont empl. eu ch. de fer, m. G.-Côte, 55. f.
Lafond, r. Terme, 20..... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Nicolet, g. boulenger, Tassin-Demi-Lune... m.
Béchard, meçon, Villeurbanne..... m.
Villard manœuvre, r. des Tournelles, 35... f.
Emeras, cheudronnier, r. Villerol, 65..... f.
Roy, mécanicien, r. Vaubecour, 40.. ..... m.
Chenevel, em. L., r. Thomassin, 6... ..... m.
Canove, monteiste, r. Garibaldi, 163..... m.
Pernot, fondeur, r. Jouffroy, 3..... m.
Legal, cordonnier, r. Bachais, 23 ..... m.
Regard, ajusteur, imp. St-Alb.n, 4..... m.
Gros menœuvre, ch. Dubourg, 0 ..... f.
Devaue, cantonnier, ch. Etoile-d'Alel, 65... f.
Roche, cantonnier, q. Pierra-Scize, 7..... m.
Charreyron, empl., r. Cité-Port-Dieu, 4..... f.
Brun taileur d'habile, r. P.-Corneille, 103.. m.
Hutoer, manœuvre, r. Bo lean, 84..... f.
Charmasson, brodeur, r. Garibaldi, 455..... m.
Maillet, menuisier, r. Quatre-Chapeaux, 17. f.
Berthet, voiturier, r. Chap.-Rouge, 9..... m.
Buty, manœuvre, Pierre-Bénite (Rhône).... f.
Guetal, menœuvre, r. Valansent..... f.
Glagnon, fact ue, Villeurbanne..... f.
Fayot menœuvre, La Mutatière (Rhône).. m.
Bal. empl., r. Auguste-Comte, 66..... m.
Aubertin bijoutier, pase. Hôtel-Dieu, 40... f.
Jonclard, cantonnier, r. Dussaussoy, 16.... f.
Riffaud, teinturier, r. Tronchet, 32..... f.
Roth, teinturier, r. Sébastopol, 20..... m.
Louis, mineur, Villeurbanne..... m.
Clavel, empl., r. de l'Alme, 14... ..... m.
Dye, empl., r. Amélie, 0..... m.
Peugel, journalier, Villeubenne..... m.
Tronchon, mouleur, c. Pierre-oraeille, 58.. m.
Cléchet, manœuvre, ch. Vitrioleris, 65 .... f.
Baptiste, repr comm., pl. du Perron, 6 .. f.
Barrot, empl., r. Ramp. d'Aimay, 41..... m.
Audemard, manœuvre q. Perrache, 4..... m.
Zag maçon, Vaulx-en-Velin..... m.
Goillaud, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Barioz, journalier rle d'Hey leue, 223..... m.
Chapoton, artiste dram., c. Rich.-Vilton, 64. f.
Guérin, peintre r Smith, 65..... f.
Ancel, ingénieur civil, r. Emile Zola, 14.... m.
Bacchierdo, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Emery, guimpier, Caluire..... f.
Allasina, menuisier, r. de l'Oiselière, 2.... m.
Comby, mécanicien r. Vauban 121..... f.
Bassat, cordonnier, r. Mussonnier, 11..... f.
Boissy, orfèvre, r. Centrale, 11..... m.
Aoer, comptable, r. de la Charité, 40. .... m.
Dumas, tourneur, c. Bayard, 45.. ..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Geay, menœuvre, r. d'Avignon, 16..... m.
Prunier, empl., r. de Marseille, 31..... m.
Blondet, empl. cont. ind., r. C.-de-Cerf, 109. f.
Figuière, cavisle, r. Séb.-Gryphe, 55..... m.
Lavialle, mécanicien, r. Cyrano, 7..... f.
Dorand, ébéniste, g. r. Guillotière, 162.... m.
And é, négociant en vins, ch St-Maurice, 50. f.
Rigaud, ing.-construct., r. Bonnel, 23..... f.
Cremilieu, empl., r. Saint-Jacques, 7..... f.
Audin, emp. d'edminisl., r. Montesq., 30.. f.
Flalet, manœuvre, r. Dugnesclin, 61..... f.
Esquie, locaur de garnis, r. du Bec-Pert, 5. m.
Vignon, voyageur, r. de Marseille, 26. .... m.
Feith, polisseur, r. Hosp.-des-Vieillards, 20. m.
Belle menœuvre, ch des Culattes, 66 .... f.
Zoida, empl., r. Sébast.-Gryphe 151..... f.
Me chandise, remmonneur, r. Garibaldi, 220. m.
Reynaud, remmonneur, r. des Trois-Pier., 44 m.
Combasson, teinturier, r. Villard è e, 11.... m.
Ci con, ébenisle r. Basse-Combalot, 6..... m.
Gignoux, ingénieur, pl Vendôme, 5..... f.
Delalande, fumiste r. de Marseille, 86.... f.
Voisin, négoc., av. de Saxe, 143..... f.
Jondain, empl. de com., r. Com.-Dubois, 3 m.
Kniedler, verrier, ch. de Gerlood, 31..... m.
Arnoud, charron, r. P.-Bert, 21..... m.
Prost, empl., q. Vitrioleric, 6..... m.
Tiliel, boulenger, r. Montesquieu, 96..... m.
Sabourault, pharmacien, c. Henri, 46..... f.
Dams, miroitier, r. de la Victoire, 4..... f.
Fayol, empl., r. N.-de-Monplaisir, 1. ..... m.
Vitte, empl. P.-L.-M., r. Séb.-Gryphe, 117.. f.

Digitized by Google

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Meunier, mécan. r. Chamois, 14..... f.
Christin, coiffeur, r. du Mail, 3... m.
Lecollier, m quelre-saisons, r. du Mail, 38. f.
Chassin empl., r. du Mail, 39. .. f.
Berthier, conpeur, petite r. de Cuire, 7.... f.
Demeure dit Lalte, empl., g. r de Cuire, 13 m
Barrière, maçon. pl Taberceau, 7. ..... f.
Grisvard, empl., r du Mail, 39... ..... f.
Pidoux, journalier, Caluire..... m.
Romier, armorier, pl Croix-Rousse, 63 ..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Guyonnet, empl. comm., pl. St-Jean, 5..... m
Beitevillo, manœuvre, r. St-P.-de-Vaise, 10. m
Beliret, menuisier, r. Saint-Cyr, 116 ..... m
Bracco, sculpt. sur bois, q. de Vaise, 4. .... f
Taste propriétaire, r. de Paris, 6 ..... m
Evesque, empl. P.-L. M., r. Saint-Cyr, 110.. f
Litschky, aiguil. fonte, r. Bourbonnais, 60 . m
Ballet, md de charbon, r. du Bœuf, 60 .... m
Berthier, empl. comm., m. Gouguillon, 26. m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bernard, emp., r. Mesnéna, 76..... m.
Proton, fab dorures, r. Berrême, 8..... m.
Sallon, mécanicien, r. Messena, 67..... m
Bel, élève pharmecie, r Vendôme, 114 .... f.
Ladreyt, empl. au gas r. Tête-d'Or, 112.... f.
Devel, instituteur, r Crillon, 64..... f.
Orcellet, laitier, r. de Barahan, 2..... m.

Décès du 26 Janv. au 1er Fév. 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bertrand, François, tisseur, 77 a., r. Diderot, 8
Vve Dufour, contur., 81 a., r. Camille Jordan, 1.
Vve Revol, s. p., 76 a., r. Mulet, 6.
Limb, Th., rentier, 64 a., m. Carmélites, 26.
Vve Durand, s. p., 76 a., r. J.-B.-Say, 6.
Ep. Perrault, s. p., 67 a., q. de Retz, 6.
Barger, Marie, o. soie, 66 a., imp. Chartreux, 18.
Denat, François, tisseur, 71 a., r. de l'Alma, 10.
André, lieut.-colonel ret., 58 a., r. H.-de-Ville, 11.
Chantegray, Maris. s. p., 47 a., r. Lafont, 64.
Ep. Béchade, dévid., 70 a., r. Burdeau, 42
Michallier, cravatière, 67 a., m. St-Sébastien, 14.
Zahlten, fourreur, 50 a., r. Constantine, 11.
Vve Bailly, s. p., 65 a., r. St-Georges, 46.
Ep. Marie, s. p., 46 a., r. du Pérugues, 1.
Vve Ponard, commerç., 52 a., r St Côme, 6.
Chamontin, chemisière, 26 a., r Robert, 64.
Pardel, Philibert, 6 m., r. Flesselles, 4
Paligni, commerçant, 71 a., r. Bon-Pasteur, 49.
Vve Leduc, s. p., 74 a., r. Tobi-Claudiennes, 34.
Ep. Mage, s. p., 61 a., m. Gr.-Côte, 67.
Richard, militaire, 22 a., hôpital Villemensy.
Ep. Montrion, s. p., 41 a., r. du Griffon, 6.
Grand, Gabriel, lulliste, 70 a., m. Gr.-Côte, 1.
Gasparol, mennisier, 70 a. r. Bon-Pasteur, 45.
Ep. Jumeau, s. p., 54 a., v. des Capucins, 1.
Romain, Victorine, s. p., 78 a., r. Tourrel, 8.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Augustin, s. p., 73 a., r. de la Charité, 1.
Ep. Sapin, commerç., 40 a., r. de la Plâtière, 8.
Arnaud, 6 m., r. Robert, 67.
Jeoffray, cocher, 65 a., q de la Charité, 8.
Gallios, chauffeur, 56 a., r. de la Thibaudière, 43.
Laroche représentant, 66 a., r. Masséna, 183.
Vve Decour, couturière, 66 a., r. Rabelais, 6?.
Brialta, m. de bois, 78 a., r. Moncey, 156.
Vve Meyer, s. p., 60 a., Boutéon (Loire).
Perrier, garçon d'office, 21 a., r. Grôlée, 4.
Vve Serrazin, s. p., 80 a., r. des 3-Pierres, 67.
Fesnenu, teinturier, 62 a., r. Dugnes-Ha, 665.
Ep. Monier, ménagère, 46 a., r. Bonnel, 86.
Coquet, 6 a., r. Sainte-Hélène, 31.
Griot, 5 j., r. Bellecordière, 16.
Cheboud, 6 a., pl. d'Arnay, 4.
Rochet, pr. clarc d'huis., 65 a., r. Charité, 53.
Ep Petit, cainsière, 28 a., pl. Carnot, 14.
Mathieu, cap. en retr., 63 a., v. Vaubecour, 66.
Vve Chebert, s. p., 90 a., pl. Bellecour, 33.
Retin, 63 j., r. de Séze, 48.
Belure, maître, 61 a., r. Dugueselin, 263.
Béraud, corroyeur, 69 a., r. Bechevelin, 6.
Ep Sauzet, ménagère, 31 a., c. Snebel, 66.
Seyve, 6 a., r. de la Charité, 90.
Ep Crozet, s. p., 67 a., r. Henri-IV, 6.
Villard, 1 m., r. St-Maurice, 69
Montagne, 60 m., r. des Tables-Claudiennes, 12.
Picot, 1 m., r. Terraille, 2.
Liandon, s. p., 76 a., r. de la Charité, 1.
Deveye, 5 m., r. Saint-Cyr, 74.
Dupré, 10 a., Villeurbanne.
Bunel, 7 a., Villeurbanne.
Ep. Rodet, ménagère, 45 a., Villeurbanne.
Trémeaux coutur., 55 a., gr. r. Guillotière, 118.
Ep. Reverdy, ménagère, 67 a., Villeurbanne.
Brunetton, giletière, 6 a., c. Gambetta, 55.
Fer aci, 60 j., r. Condé, 16.
Vve Beroz, s. p., 70 a., r. Vaubecour, 6
Jacquier, soldat 99e ligne, 61 a., q. Charité, 28.
Bonnaire, corroyeur, 41 a., q. de l'Hôpital, 6.
Vve Monet, s. p., 68 a., r. Sala, 7.
Vve Rouist, s. p., 64 a., r. de la Charité, 11.
Rion, empl. O.-T.-L., 36 a., Villeurbanne
Poulhard, domestique, 57 a., r. du Plat, 16.
Milon, taill. de pierres, 52 a., av. de Sese, 115.
Soulier, lithographe, 36 a., Villeurbanne
Soomie, repr. comm., 70 a., r. Il.-Vieillards, 31.
Gibuet, lorger, 53 a., Mercury Gemilly (Savoie).
Ep. Maroon, ménagère, 37 a., ch. Bershan, 71.
Donnadieu, cordon., 44 a., r. Il.-Vieillards, 7.
Ep Thomas, ménagère, 55 a., r. Germain, 3.
Félix chaudronnier, 20 a., r. Ste Jeanne, 47.
Condour, garçon boul., 60 a., imp. de Savoie, 1.
Vacheron, pharmacien, 43 a., q. d'Occident, 1.
Gonbert, 1 a., m. Saint-Barthélemy, 16.
Ep. Bouvier, ménag., 51 a., r. Montesquieu, 98.
Vve Faudon, rentière, 60 a., pl. Carnot, 14.
Vve Pelat, s. p., 58 a. Reventin-Vaugris (Isère).
Chollelon, tonnel., 46 a., r. St-A.-Sarahan 24 bis.
Guyonnet, s. p., 54 a., Mercière 48
Blanc, comanss., 50 a., r Palais-Grillet, 46.
Harins, 1 j., rte d'Heyrieux, 623
Ep Sévère, tisseuse, 44 a., Cessieu (Isère).
Monnet, biscuitière, 16 a., Villeurbanne.
Rousset, polisseur, 48 a., r. Desgraoges, 8.
Chat e, menœuvre, 35 a., Villeurbanne.
Dumas, tonnelier, 47 a., Sevigny (Rhône).
Imbert, cap. en retraite, 56 a., r. Victorr. 4.
Mayoux, rouncierge, 61 a., Villeurbonne.
Armand, lanneur, 51 a., r. Creuzet 35.
Chappel, 1 m., r. des Remparts d'Arnay, 14.
Térolle, 16 m., r. de Dijon.
Delbos, dir. d'entr. nett., 43 a., r. de Savoie, 8.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chassagne, maçon, 28 a., r. Garibaldi, 155.
Servet, cravatière, 67 a., r. Sala, 40.
Fonteany, 1 a., r. Paul-Bert, 76.
Vve Saliet, s. p., 70 a., r. Corne-de-Cerf, 19.
Debut, couturière, 37 a., r. Montgolfier, 66.
Chaunier, maçon, 77 a., gde r. Monplaisir, 56.
Brulat, s. p., 61 a., r. Pyramide, 11.
Renault, taill. d'habits, 56 a., r S.-Gryphe, 61.
Ep. Beraellin, m. poiss., 40 a., r. Rachais, 9 bis.
Masencieux, c. p., 36 a., r. de Boonel, 80.
Vve Avundo, s. p., 66 a., r Corne-de-Cerf, 29.
Chaise, c. p., 77 a., r. Sébastien-Gryphe, 86.
Lodain, s. p., 77 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Varnier, empl., 26 a., r Pasteur, 65.
André, ménagère, 53 a., r. Gendollère, 9.
Hyp. 1 m., imp des Célelis, 1.
Vve Monteldo, c. p., 70 a., r. de Bonnel, 108.
Vve Rochon, s. p., 63 a., r. Chevreul, 120.
Griet, commissionnaire, 61 a., ch. des Pins, 18.
Girard, 5 m., av. Félix-Faure, 33.
Ep. Greogier, lingère, 58 a., r. Vigilance, 6.
Lavillardière, prêtre, 61 a., av. F.-Faure, 57.
Ep. Sage, blanchisseuse, 41 a., r. Crenzet, 67.
Paillet, épicier, 62 a., r. Paul Bert 231.
Ep Renaud, tisseuse, 31 a., r. du Milieu, 7.
Viel, retraité, 71 a., r. Montesquieu, 110.
Huss, manœuvre, 64 a., r. d'Essling, 18.
Paris, s. p., 80 a., r. Corne-de-Cerf, 20.
Vve Martin, c. p., 78 a., r. Corne-de-Cerf, 66.
Hospital, s. p., 60 a., r d'Essling, 10
Dupozal, repasseuse, 8 a., r. Aug.-Comte, 24.
Vve Rossat, s. p., 62 a., r. Paul-Bert, 6.
Perrier, s. p., 76 a., gde r. Guillotière, 166.
Morel, 10 a., ch. des Violettes, 640.
Bretaud, 16 m., r. Paul-Bert, 93.
Vve Matthet, s. p., 70 a., r. Corne-de-Cerf, 29
Lacroix, s. p., 75 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vincent, cons postes 20 a., Caluire (Rhône).
Notton, corroyeur, 59 a., r. Rabelais, 15.
Binet, c. p., 70 a., r. Dugueselin, 265.
Lortoz, rentier, 89 a., av de Sase, 216.
Bruyère, s. p., 77 a., r. Omer-Louis, 11.
Petitjean, 6 a., r. des Asperges, 45.
Ballon, entrepreneur, 61 a., r Raneel, 18
Tracliet, m. en parapluies 55 a., r. Moncey, 156.
Marbond, 15 m., r. du Réguin 6.
Vve Frérogean, s. p., 85 a., q Perrache, 8.
Ep Rosset, s. p., 2?? a., r. de la Buire 35.
Faure, tailleur pierres, 73 a., r. Sébastopol, 6.
Métrot, rentier 73 a., av. de Sase, 86
Dalétras, s. p., 77 a., r. Corne-de-Cerf, 60
Chapelauze, c. p., 62 a., r Corne-de-Cerf, 66.
Fourieux, s. p., 68 a., r. Corne-de-Cerf, 26.
Ralel, s. p., 64 a., rte de Vienne, 151.
Vve Davers, s. p., 63 a., r. du Colombier, 6.
Fenre, rentier, 86 a., gde r. Guillotière, 606.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Carel, propriétaire, 56 a., r. St-Pothin, 6.
Bert, s. p., 75 a., r. Rolfo 1, 3.
Georget, c. p., 38 a., gr. r. Croix-Rousse, 34.
Martel, empl., 26 a., r. Dumont, 10.
Mullet, s. p., 82 a., r. de l'Enfance, 43.
Thollet, tisseur, 67 a., pl. Com.-Arnaud, 1.
Perret, garcur en soierie, 40 a., gr. r de Cuire, 43.
Puire, empl., 40 a., gr. r. de Cuire, 61.
Grenchet, garç de café, 40 a., r. Parfait-Silence, 9.
Rozaud, tisseuse, 66 a., r. Gigodot 11.
Paillard, s. p., 73 a., gr. r Croix-Rousse 76.
Bardet, cocher de fiacre, 46 a., r Séb.-Gryph., 117.
Grillet, employée, 60 a., r. de la Fontaine, 4.
Lacroix, tisseur, 62 a., r. Gigodot, 16.
Coste, tisseur, 62 a., gr. r. de la Croix-Rousse, 67.
Granier, concierge, 59 a., r. Calu. 10.
Cornet, ménagère, 56 a., r. P.-Dupont, 45.
Bernard, manœuvre, 65 a., r. Bonteille, 21.
Perras, 8 mois, pl. Croix-Rousse, 14.
Coignet, s. p., 65 a., gr. r. Croix-Rousse, 81.
Roche, terrassier, 64 a., r. P.-Blanc, 2.
Maisonneuve, carlonnier, 29 a., r. St-Rome, 6.
Canet, fact. des postes, 31 a., gr. r. Cr.-Rous., 19-18
Mestay, chenilleuse, 61 a., r. Ste-Clotilde, 12.
Peront, tisseuse, 75 a., r. Calas, 4.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Ville, Eug., blanchie, 39 a., r. St-P.-de-V., 13.
Ep. Pépin, Sébastien, s. p., 65 a., r. L'Oiselière, 8.
Vincent Jeanne, 3 a., quai Jayr.
Laval, Fr., monteur, 36 a., r. Gorge-de-Loup, 23.
Descombes, Mélanie, 16 m., r. St-P.-de-Vaise, 49.
Boussard, Reine, lingère, 65 a., r. Mercebebées, 6?.
Corcol, Louis, empl., 0 a., r. L'Oseliere, 2.
Breton, Jules, empl., 12 a., av. Berthelot, 18.
Vve Bruyant, Roselie., s. p., 64 a., r. du Marché, 6.
Hollaud, Jeanne, repass., 64 a., r. de Bourgogne, 3.
Simonet, J.-M., épicier, 7? a., q. Fulchiron, 43
Rouveur, Beooite, tisseuse, 76 a., r. de Flourdy, 2
Vve Schmitt, Marie A., s. p., 63 a., r. St-Georg., 56.
Vve Rannet, Mortelle, tiss., 72 a., r. Juge-de-P., 22.
Boocchouche, Jeanne, 6 m., r. de Trion, 17.
Vve Fabre-Guide, A. L., tiss., 82 a., r. de Trion, 26
Chevelier, Auguste, 4 a., r. St-Alexandre, 7.
Bollinelli, Marie, cout., 46 a., r. Mocchabées, 12.
Aibrand, Siméon, retraité, 60 a., q Pierre-Scize, 17.
Ep. Sabatier, ménag., 60 a., r. Pyramide, 56.
Vve Berget, ménag., 66 a., r. Chevaucheurs, 23.
Vve Rappelé, rent., 86 a., ancien ch. des Mines, 3.
Ep. Constant blanch., 76 a., r. Viel-Renversé, 12.
Roesingioli, Ange, man., 45 a., r. Juiverie, 10.
Onérin, Louis, cultiv., 66 a., ch Montin-à-vent, 31.
Dijod, Clem., relig., 55 a., m. des Genovefains, 9.
Ilucins, Marg., cont., 26 a., ch. Petite Garenne, 1.
Billard, Alexis, man., 50 a., ch. Croix-Barret, 78.
Vve Violette, ména., 62 a., c. Charlemagne, 7.
Girod, André, s. p., 72 a., q. Pierre-Scize, 8.
Vve Vaillon, s. p., 76 a., r. des Farges, 17.
Vve Veyret, s. p., 73 a., r. du Viel-Renversé, 16.
Ep. Schilte, tisseuse, 48 a., r. du J.-de-Paix, 22.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Bonctienel, s. p., 76 a., pl Edgar-Quinet, 17.
Vve Ried, lingère, 66 a., r. Pierre-Corneille, 97.
Vve Eymin, c. p., 58 a., cours Vitton, 67.
Durand, Jean, s. p., 60 a., rue Ney, 61.
Ep Richa, journalière, 41 a., r.P.-Mich.-Perret, 6.
Chatal, verois. parq., 4 a., rue Boureau, 76.
Ep. Coccocelli, cont. 61 a., r. du Musée, 64.
Pollingue, mariniar. 50 a., rue Créqui. 90.
Guionann, cuis. négoc., 61 a., rue du Seze, 46
Guiguet, mécanicien, 56 a., r. des Charmettes, 92.
Reilly, empl. O.-T.-L., 30 a., rue Rosanet, 02.
Mérit, Louis, retraité, 60 a., rue Ney, 58.
Meyronnet, artist lyrique, 73 a., r. du Sase, 19.
Picat, empl. O.-T.-L., 54 a., rue de Séze, 92.
Guélin, Raymond, 6 a., av. Noailles, 26.
Mazand, Jeanne, 3 a., av. Thiers, 123.
Chouard, direct. Imp. Nouvelle, 58 a., c. Vitton, 8.

Mouvement de la Population

du 22 au 28 Janvier 1908.

Nombre de mariages contractés.....		68
—	divorces enregistrés.....	?
—	naissances légitimes.....	117
—	— illégitimes..	42
—	décès.....	209
—	mort-nés..... ...	5

Digitized by Google

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le samedi, à 1 heure 1/2
Les prix, en comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 1er février 1908

Graines et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22	75	23	»
— de pays, autres provenances indigènes	—	23	22	24	»
— de Russie	—	30	»	33	50
— d'Amérique	—	29	50	31	»
— provenant danubiens	—	»	»	»	»
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	26	»	29	»
Seigle	—	18	25	10	»
Orge de brasserie	—	00	»	21	25
— de mouture	—	12	01	12	»
Maïs	—	00	»	21	»
Sarrasin	—	32	»	21	»
Avoine nouvelle	—	12	50	12	»
Haricots bl. de Bourgogne	—	31	»	32	»
— nains de Hongrie	—	22	50	31	32
Farine de boulang. 1re q.	les 122 kil.	46	56	49	32
— — ronde	—	43	50	44	20
Son	les 120 kil.	12	72	13	»
Fécule indigène	—	35	»	37	»
Riz de l'Inde	—	37	»	42	»
Riz du Japon	—	42	»	48	»
Riz du Saïgon	—	27	»	32	»
Rizon du Piémont écumé	—	42	50	51	20
— glacé	—	42	»	34	30
Caroline		00	50	22	50

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	28	»	30	»
1 choix	—	01	»	72	»
— marchandes	—	22	»	60	»
irrégulières	—	48	»	60	»
Semoule	—	45	»	70	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle	les 100 k.	152	»	183	»
— vieilles		103	»	135	»
— d'Amérique		»	»	»	»
de luzerne de France nouvelle		145	»	170	»
vieilles		103	»	135	»
de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	»	44	50
— de sainfoin		36	»	38	»
— de vesces		32	»	25	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	52	12	»
de pays	—	12	50	11	»
Paille de froment	—	0	»	2	»
— de seigle	—	0	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. ce sortes	les 100 k.	230	»	250	»
— à la princesse		110	»	120	»
Raisins de Corinthe	—	80	»	85	»
de Malaga	—	11	20	12	»
Figues de Bougie	—	25	»	42	»
de Cosenza		68	»	20	»
Prunes d'Ente		23	»	122	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de forme	les 100 k.	66	»	67	»
— coupé régulier		12	50	74	»
irrégulier	—	66	»	66	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	66	»	66	»
— semoule	—	46	»	22	»
Sucre cristallisé indigène		67	»	72	»
— exotique	—	66	»	60	»
Sirop de glucose 44 degrés		56	»	22	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	340	»	330	»
— Mysore	—	215	»	340	»
Bentos		345	»	390	»
Java vert	—	326	»	350	»
— jaune	—	322	»	402	»
Péméram		320	»	360	»
Café de Haïti nature	—	335	»	280	»
— trié		60	»	346	»
Guadeloupe habill.		320	»	310	»
— — bonifieur		240	»	365	»
— Moka		256	»	400	»
Café Porto-Rico		220	»	245	»
Guat. Lagu. et autres terroirs propr	—	296	»	325	»
— — aux propr	—	272	»	296	»
— Bahia		245	»	243	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 122 k.	390	»	400	»
— Caraque et Carupano		389	»	420	»
— Puerto-Cabello		410	»	500	»
Guayaquil	—	375	»	385	»
Cacao Trinitad	les 100 k.	360	»	370	»
— Martiniq. et Guadel.	—	240	»	345	»
— Bahia préparé	—	342	»	355	»
— Haïti	—	232	»	340	»
— Samana et Sanchez	—	340	»	345	»

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»	»	»
Tellichéry	—	»	»	»	»
Saïgon	—	335	»	362	»
blanc		435	»	462	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	80	»	85	»
de Palme dure et molle	—	72	»	75	»
Suif fondu de Paris (sans os)	—	70	»	»	»
de province (en fût)	—	72	»	»	»
— pressé	—	164	»	122	»
Acide stéarique (Distillat de saponification)	—	60	»	63	»
— — (— de distillation)	—	70	»	75	»
Acide stéarique (distillat de saponification)	—	132	»	134	»
(de distillation)		114	»	110	»
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pag. de 500 gr. net		80	»	85	»
— distillée —	les 122 k.	72	»	80	»
Glycérine brute de, 28°		122	»	120	»
— pharmaceutique, 30°		132	»	126	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	28	20	26	50
de schiste		24	50	21	20
Essence minérale		37	52	42	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge	les 100 k.	165	»	170	»
surfine		»	»	»	»
— — Bari	—	»	»	»	»
— fine		140	»	150	»
Huile commune lampe	les 100 k.	»	»	»	»
Huile de noix		172	»	175	»
d'arachide surfine		125	»	122	»
Huile de sésame surfine	—	105	»	117	»
— de sésame à brûler	—	»	»	»	»
de choux à bouche		103	»	120	»
Huile de colza épurée	les 100 k.	92	»	102	»
— de lin		65	»	74	»
— de colza brute		»	»	»	»
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	22	»	64	»
Marseille bl. 2e q.	—	54	»	56	»
— bleu pâle, moyen terme	—	53	»	54	»
de palme marbré		»	»	»	»
d'oléine. 1re qualité.		52	»	54	»
marbré		52	»	24	»
de pulpe		43	»	55	»
— mou extra	—	25	»	42	»
— ordinaire		33	»	35	»

Vins

Vin Beaujolais	1re choix.	le pièce	145	»	152	»
	2e		75	»	85	»
Vin Bas Beaujolais		la pièce	25	»	73	»
Vin Lyonnais	1er choix	—	70	»	82	»
— —	2e		55	»	26	»
— Mâconnais	1er		72	»	20	»
— —	2e		55	»	23	»
Vin Bourgogne	1re		116	»	162	»
	2e	—	93	»	92	»
— Bordeaux	1er	la barrique	125	»	022	»
	2	—	02	»	116	»
Vin Roussillon	1re	l'hectolitre	54	»	50	»
—	2e	—	22	»	24	»
— Montagne	1re	—	23	»	27	»
— —	2e	—	10	»	23	»
— Narbonne	1re	—	23	»	27	»
— —	2	—	20	»	02	»
— Algérie	1re	—	31	»	22	»
	2e	—	00	»	22	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	25	»	78	»
— de marc	—	26	»	25	»
— Nord fin à 90°	—	47	73	48	»
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	48	73	49	»
— de grain		37	50	10	50
— mauvais goût		40	75	47	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	5	70
	Greissons		2	70
	Chatilles choisies	—	2	06
	lavées	—	4	10
	Braiseites lavées	—	4	»
	Malbroog	—	4	»
	Mecq sortant	—	5	70
Anthracite		—	5	10
Coke cassé		—	4	46

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 25 au 31 janvier 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	5	50	7 50
Oies	—	6	»	7 »
Canards	—	3	50	4 »
Volailles 1re qual.	—	2	»	7 »
— 2e	—	4	22	6 50
Poulets	—	1	50	2 50
Pigeons	—	1	20	1 30
Beurre	le kilog	0	30	3 »
Œufs	le cent	11	50	12 20
Fromages	le kilog	1	42	1 80

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	7	»	2 »
Châtaignes		10	»	12 »

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907

DATES	COMPTANT		
Lundi, 27 janvier	135 »	»	»
Mardi, 28 —	134 75	»	»
Mercr., 29 —	124 75	»	»
Jeudi, 30 —	124 75	»	»
Vendr., 31 —	134 52	»	»
Samedi, 1er février	134 50	»	»

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 22 au 28 Janvier 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	311	763	0,417	4	1,438	»	»	»	»	»	236,476
Perrache	471	207	1,715	112	»	»	»	»	»	»	172,246
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	34	»	»	»	»	9,322
TOTAUX	982	1 372	4,142	120	1,438	34	»	»	»	»	583,022

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

(Du 23 au 28 Janvier 1908 (4e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFERENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFERENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon...	143.411 40	130.826 95	12.584 45	» »	317.523 66	290.693 38	27.006 45	» »
Tramway de Lyon à Neuville...	2.816 60	2.665 75	151 05	» »	14.1 3 10	13.459 65	653 95	» »
Lyon-Croix-Rousse à Caluire..... ..	1.607 15	1.560 45	46 70	» »	7.8•5 75	7.792 40	»	306 65
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse..	3.656 95	3.339 30	317 25	» »	15.646 25	15.000 3•	615 25	»
Croix-Pâquet	4.420 70	4.837 .	» »	416 30	18.647 33	20.485 0•	» »	1.832 40
Lignes de la Cie P.-O-L.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 22 au 26 Janvier 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1 maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1 minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1.331	1.331	2 42	1 72	2 20	1 46	2 42	1 66		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs.....	1.140	1.117	1 26	1 14	2 20	1 80	2 40	2 »		
Vendredi.....	Bœufs et vaches.....	630	580	1 56	1 »	2 20	1 20	2 44	1 42		
	Veaux.....	928	928	1 32	1 08	2 20	1 46	2 40	1 86	12,789	4,489
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1.658	1.658	1 20	1 12	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	642	642	1 36	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	631	631	1 34	1 06	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	802	802	2 46	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1 272	1,222							TOTAL.....	15,278 k.
	Veaux.....	1,559	1,559								
	Moutons.....	2,133	2,133								
	Porcs.....	2,798	2,776								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 22 au 26 Janvier 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches.....	7	1,366	•	•	•	•	•	•	•	•	7	1,360
Veaux.....	4	280	•	•	•	•	•	•	•	•	4	280
Moutons.....	3	45	•	•	•	•	•	•	•	•	3	45
Porcs.....	2	160	•	•	•	•	•	•	•	•	2	160
Chèvres.....	2	32	•	•	•	•	•	•	•	•	2	32
Chevreaux et agneaux.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fœtus.....	61	•	•	•	•	•	•	•	•	•	61	•
Abats divers.....	77	1,456	•	•	•	•	•	•	•	•	77	1,456
Viandes fraîches.....	2	204	•	•	•	•	•	•	•	•	2	204
Viandes salées.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (mers).....	•	•	•	412	•	52	•	•	•	9	•	713
Poissons (eau douce).....	•	•	•	2	•	27	•	•	•	•	•	29
Langoustes et homards.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes.....	•	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres et Coquillages.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à plumes).....	•	•	•	•	376	•	•	•	•	•	376	•
Gibiers (à poils).....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles.....	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•	3	•
Pigeons.....	•	•	•	•	3	•	•	•	1	•	4	•
Lapins domestiques.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers.....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 24 au 30 Janvier 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		24 Janvier		25 Janvier		26 Janvier		27 Janvier		28 Janvier		29 Janvier		30 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	» »	» »	1 16	1 »	» »	» »	» »	» »	1 20	» »	1 »	0 90	» »	» »
Aloses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »		» »	» »
Anges	—	1 »	0 80	0 60	0 70	» »	»	» »	»	» »	»	1 10	1	» »	» »
Barbues	—	2 10	1 8.	1 6.	1 70	1 8.	1 60	» »	» »	2 16	2 »	»	»	2 50	2 30
Bars	—	3 46	3	6 6.	3 .0	3 60	2 40	6 50	3 »	» »	» »	3 01	3 40	6 80	6 50
Cabillaude	—	» »	» »	0 6.	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 10	0 60	1 »	0 80	1 »	0 6.	» »	» »	0 0.	0 80	0 86	0 70	1 »	0 80
Collins	—	1 »	0 80	» »	» »	0 46	»	» »	» »	» »	» »	0 0.	0 7	» »	» »
Congres	—	1 »	0 80	0 90	0 70	0 80	0 70	1 »	0 0	0 06	0 80	1	0 80	0 80	0 70
Dorades	—	1 40	1 60	» »	»	1 30	1 .0	» »	» »	» »	» »	1 30	1 »	»	» »
Esturgeons	—	» »	» »	1 16	1 »	» »	» »	» »	» »	1 30	» »	»	»	1 20	» »
Grondins	—	1 30	1 30	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 20	0 90	»	»	1 30	1 10
Limandes	le kil...	0 86	0 6	0 60	0 5.	0 76	0 60	0 60	0 50	0 76	0 60	0 80	0 70	0 60	» »
Lottes de mer	—	1 40	1 60	1 16	1 .	1 60	1 »	1 50	1 40	1 20	1	1 30	1 10	» »	» »
Maquereaux	—	1 50	1 30	1 2.	1	» »	» »	» »	» »	» »	»	1 10	1 3	» »	» »
Merlans	—	1 »	0 90	0 50	»	0 60	0 50	1 10	1	1	0 6	1 3.	1	1 30	1 »
Merlus	—	1 10	1	1 »	0 6.	1 10	0 80	1 40	1 10	1 16	1	1	0 8	1 30	1 »
Mulets	—	1 70	1 0	1 6.	1 40	» »	»	» »	»	1 40	1 20	» »	»	» »	» »
Raies	—	1 40	1 6.	1 »	0 7.	1 30	0 8	1 »	0 7.	0 98	0 80	1 30	1	1 40	1 80
Rougets-barbets	—	3 »	2 70	6 »	1 3	6 30	3 10	» »	»	6 7.	3 40	» »	» »	3 50	6 »
Saint-Pierre	—	1 »	0 80	0 80	0 70	» »	»	» »	»	» »	»	0 66	0 0	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1 »	» »	»	1 10	1	» »	»	» »	»	»	»	1 0.	1 20
Soles	—	4 40	3 00	3 »	6	4 10	3 20	4 4.	3 7	4 10	3 4	3 30	2 50	4 20	6 0
Saumons	—	7 »	5 .0	» »	»	7 »	6 0.	» »	»	8 1.	7 8	» »	»	0 »	7 60
Thons	—	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »
Turbots	—	3 10	6 80	6 40	6	» »	» »	3 80	3 76	» »	» »	3 »	6 50	» »	» »
Vives	—	6 76	0 0	0 50		» »	» »	6 00	0 5.	0 10	0 6	0 66	0 50	0 50	0 40
Harengs frais	le cent.	4 »	3 50	3 50	3	3 .	3 5	4 »	3	3 »	3 5.	3 5.	6 50	4 »	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 10	6	» »	» »	6 10	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	1 6.	1 00	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	3 50	3 1.	1 86	1 4.	3 46	2 10	3 »	1 80	» »	»	3 0	1 0	3 »	2 40
Carpes	—	1 »	0 90	0 80	» »	1 »	» »	» »	»	» »	»	» »	»	1 66	1 »
Eperlans	—	1 20	» »	» »	» »	1 30	1 6	» »	»	» »	»	» »	»	» »	» »
Lottes eau douce	—	3 50	3 »	6 50	» »	3 20	3 »	» »	»	4 »	3 80	3 60	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	4 »	3 50	3 »	6 7.	» »	»	3 40	3 1.	3 30	2 30	3 »	3 80	3 56	8 30
Perches	—	1 30	1 60	1 40	1 10	1 00	1 80	1 80	1 60	1 30	1 3	1 70	1 50	1 9.	1 90
Truites	—	0 00	0 »	0 »	4 »	8 40	6 »	0 00	4 80	8 »	7 50	6 00	4 80	0 00	0 80
Truites saumonées	—	» »	» »	5 50	5 »	» »	»	6 »	5 8	7 80	7	» »	»	6 1.	0 10
Friture	—	1 »	0 90	0 90	0 60	0 70	0 5	0 80	0 60	1 »	0 70	0 10	0 60	0 80	0 10
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	1 »	0 90	0 90	» »	» »	»	0 90	0 70	» »	» »	1 »	0 8.	0 90	0 70
Crevettes rouges	—	4 06	3 3.	4 »	3 3.	5 40	4 41	» »	»	6 10	7 36	7 40	4 50	0 46	3 50
Crevettes grises	—	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	»	» »	»	1 40	1 0.	» »	» »
Ecrevisses	—	3 0.	0 50	» »	» »	» »	» »	4 50	3 80	» »	»	» »	» »	» »	» »
Langoustes	—	6 »	3 40	8 70	5 30	7 10	6 90	0 70	0 40	7 20	6 4	6 10	0 50	0 »	5 60
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	0 60	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 30	1 60	1 30	» »	1 30	1 20	» »	»	1 30	1 60	1 60	» »	1 30	1 30
Moules	—	0 50	0 4.	0 40	0 .0	0 4.	0 3	0 40	0 30	0 5.	» »	0 36	0 4	0 40	0 00
Clovisses	—	1 3.	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Huitres Marennes, n° 6	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »
— 3	—	0 50	» »	6 50	» »	8 80	» »	0 50	» »	6 50	»	0 30	»	6 50	» »
— 4	—	3 50	» »	3 50	» »	3 80	» »	3 00	» »	3 50	»	3 80	»	3 50	» »
Huitres d'Arcachon, n° 6	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »
— 3	—	6 »	» »	6 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	»	6 »	»	3 »	» »
— 4	—	5 35	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 32	» »	1 30	»	1 62	»	1 25	» »
— 8	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	»	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	» »	» »	3 »	3 5.	» »	» »	» »	» »	» »	»	3 »	3 50
Dindes	—	6 »	5 »	6 »	6 »	7 »	3 »	» »	» »	» »	» »	7 »	3 »	6 »	4 00
Oies	—	7 »	5 »	8 »	4 »	6 »	» »	» »	» »	» »	» »	» 53	4 50	7 »	5 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	6 »	6 »	7 »	5 »	8 »	4 50	» »	» »	6 »	6 »	» »	»	7 »	6 »
Poulets	—	3 »	2 »	3 26	3	3 50	1 50	3 »	3 .	3 50	3	3 »	3	4 00	1 50
Pigeons	—	1 10	1 »	1 »	0 6.	1 »	0 75	1 .	0 6	1 20	1 1.	1 30	1	1 30	1 »
Pintades mortes	—	2 50	6 »	3 »	6 »	6 00	6 »	2 50	2 25	» »	» »	6 25	6	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	7 »	» »	8 »	7	» »	0 50	» »	» »	7 »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	8 »	» »	» »	» »	7 50	7	7 »	» »	6 »	» »	7 50	7 »	7 »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	3 »	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	6 50	1 50
Gibier à poil.															
Lièvre français	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »
Lapins de garenne	—	3 40	6 »	3 50	6 »	3 »	3 30	» »	»	3 40	6 »	6 20	6	6 66	1 80
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 40	1 6.	1 50	1 1.	1 50	1 50	» »	»	» »	» »	1 40	1 30	1 30	» »
Bécasses	—	3 »	1 00	4 »	6 »	3 »	6 3.	4 »	3 »	3 00	6	3 »	1 40	3 50	3 »
Canards sauvages	—	3 »	3	6 5.	6 »	3 »	3	3 »	3 »	3 26	6 20	3 00	6	5 »	1 50
Sarcelles	—	1 40	1 »	1 21	1 »	1 10	0 80	1 »	0 8	1 36	0 6.	1 66	1	1 »	0 90
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 24 au 30 Janvier 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		24 Janvier		29 Janvier		20 Janvier		27 Janvier		28 Janvier		29 Janvier		30 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60	0 60	0 30
Outardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	0 40	0 00	0 40	0 30	» »	0 30	» »	» »	» »	» »	0 40	0 00	0 00	» »
Pluviers	—	0 70	0 00	0 70	0 00	» »	» »	0 60	0 50	» »	» »	0 70	0 60	0 60	0 30
Cailles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Alouettes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grives	—	9 »	9 »	7 »	5 »	7 »	9 »	9 »	9 »	6 »	4 »	7 »	5 »	8 »	9 »
Merles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	10 »	12 »	90 »	14 »	10 »	9 »	10 »	10 »	91 »	10 »	12 »	10 »	94 »	14 »
Vanneaux	—	7 »	6 »	7 »	9 »	9 »	7 »	7 »	9 »	9 »	9 »	9 70	» »	» »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	9 00	2 50	9 70	9 10	9 60	9 60	2 50	» »	2 70	9 60	9 60	9 70	9 70	2 60
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 10	9 »	9 30	2 10	9 »	1 90	1 70	» »	9 10	1 80	2 »	1 70	9 20	9 »
Truffes	—	10 »	9 »	» »	» »	14 »	10 »	15 »	9 »	10 »	9 »	11 »	9 »	10 »	9 »

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Décembre 1907, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre : à 9 h. du matin	Maxima	Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m,65 au-dessus du gazon : Maxima	Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de : 0m,10	0m,30	0m,50	1m,00	VENT DOMINANT À MIDI	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m. c. d'air : Moyenne	Maxima	Minima	EAU TOMBÉE — Hauteur en millim. : Pluie	Neige	Etat supérieur depuis 24 h. — Hauteur en m/m	FRACTION D'INSOLATION : au Parc	à St-Genis	HÉLIOSISME moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 9 h. s. : au Parc	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	742.8	+ 7°1	+ 7°4	+ 2°0	+ 8°3	+ 2°8	+ 8°2	+ 8°5	+ 9 0	+ 9°1	S	0.6	7 0	5 3	0.0	»	0 5	0.00	0.00	1.00	1.00	Bdl. P.
2	40.8	+10.8	+10.1	+ 5.0	+12.0	+ 8.8	+ 8.2	+ 2.5	+ 9.0	+ 2.1	SO	7.3	8.4	6.2	10.4	»	0.8	0.04	0.12	0.65	0.72	Bdl.
3	39.2	+10.6	+11 8	+ 2 2	+11.2	+ 2.4	+ 8 2	+ 8.3	+ 2.0	+ 2.1	O	0.5	9.4	4.0	0.0	»	0.2	0.03	0.00	0.80	0.80	Bd. P.
4	44.0	+ 8.0	+ 8 8	+ 0 4	+ 8.0	— 1 4	+ 8.2	+ 8.4	+ 9.2	+ 2.0	NO	4.5	5.0	2.9	1.9	»	1.1	0.32	0.45	0.63	0.84	Bd Br.
5	38.2	+ 9.6	+11.2	+ 1 2	+10.2	— 1.0	+ 2.8	+ 7.3	+ 9.8	+10.0	S	2.7	7.4	4.2	1.5	»	1.8	0.00	0.00	0.98	1.00	P. Vent fort S.
6	35 7	+ 2.7	+ 2.2	+ 2.0	+ 9.7	+ 3.2	+ 9 2	+ 3.8	+ 8 3	+10.0	O SO	7.1	8.4	5.2	4.8	»	1.1	0.00	0 00	1.00	1.00	P. Vent fort
7	47 2	+ 8.3	+ 8 2	+ 2 8	+15.1	+ 1 8	+ 2.6	+ 7.8	+ 9.8	+10.0	NNO	3.3	2.0	5.0	4.4	»	0.7	0.47	0.46	0.70	0.72	Bd. P.
8	42 8	+ 2.2	+13.4	+	+10.7	+	+ 7.1	+ 7.4	+ 9.8	+ 9 7	O SO	7.2	8 5	3.3	3.6	»	1.4	0.00	0.00	1.00	0.84	P.
9	47.8	+11.9	+18.0	+ 8.6	+11 8	+ 4.0	+ 7.1	+ 7.4	+ 9 8	+ 9 7	O NO	7.0	9.3	5.8	3.1	»	1 0	0.06	0.28	0.93	0.66	P.
10	45.1	+13.4	+13 9	+ 8.8	+14 1	+ 3.8	+ 7.1	+ 7.6	+ 8.8	+ 9 7	O	7.0	2.0	3 2	0.4	»	0.8	0.20	0.24	0.65	0 42	P. Bd.
11	46.2	+11.1	+12.2	+ 4.9	+12.0	+ 0.1	+ 7 0	+ 7.2	+ 9.2	+ 9.2	O	6.4	2.9	3.4	0.6	»	1.0	0.04	0.15	0.92	0 58	Bd.
12	38.0	+ 8 2	+ 8.7	+ 4.4	+ 2.0	+ 1.2	+ 7.0	+ 7.6	+ 9 0	+ 9 7	SOS	3.0	7.5	4.6	0.5	»	0.7	0 00	0.00	0.23	0.24	P. Ec.
13	42.8	+ 8.2	+ 0.9	+ 2.8	+10.7	+ 0.4	+ 7 8	+ 7 8	+ 8 2	+ 2.8	O	4.9	3 3	4.5	9 6	»	0.2	0.22	0.13	0 82	0 81	
14	49.5	+10.6	+11.1	+	+ 2.2	+	+ 7.8	+ 7.8	+ 8.2	+ 2.2	O	3.0	3.8	3 2	0.0	»	0.3	0.01	0.00	0.77	0.80	P. Vent fort S.
15	43.0	+ 8.2	+ 7.8	+ 3.8	+ 7.0	+ 8.2	+ 7.0	+ 7.2	+ 8.2	+ 2.2	NNO	4 9	8.7	4.3	8.2	»	4.0	2.00	0 00	0.88	0 64	P.
16	54.0	+ 2.1	+ 0.7	— 0.8	+ 9 2	— 2 0	+ 6.0	+ 7.2	+ 7 9	+ 9.3	»	4.5	5 3	4.1	0.7	»	0 7	0.53	0 13	0.25	0 84	Br.
17	37.8	+ 3.8	+ 6.0	— 3 3	+ 3.8	— 4.8	+ 4.6	+ 2.0	+ 7.4	+ 9.4	»	4.1	4.7	3.3	0.0	»	0.0	0.52	0.76	0 01	0.00	Bdl. giv.
18	57.8	+ 2 0	+10.4	— 8.3	+ 7.0	— 4 7	+ 4.4	+ 3.0	+ 7.2	+ 9.4	»	2 4	6.7	4.2	0.0	»	0.0	0.40	0.55	0 35	0.42	Bd. Br. giv.
19	51.1	+ 2.2	+10.3	+ 0.1	+ 8.5	— 2.0	+ 4 4	+ 5 6	+ 7.3	+ 2 4	»	3.7	2.4	4.8	0.0	»	1.0	0.35	0.38	0.15	0 80	Bdl. bas. Br.
20	51.2	+ 0.7	+ 9 0	— 1.0	+ 4.8	— 2.7	+ 4.0	+ 3.8	+ 7.3	+ 9.4	»	3.4	2.4	4 3	0.0	»	0.0	0.35	0.53	0.08	0 02	Bd. Br. Giv.
21	50.3	+11.7	+ 10 2	+ 0 8	+11.2	— 2.4	+ 3.8	+ 3.2	+ 2.1	+ 9.5	SO	2 0	7.3	2.2	0.0	»	0 3	0.10	0 07	0.72	0.52	Bdl. bas.
22	38.3	+10.5	+13.5	+ 1.4	+11.0	— 1.8	+ 4.5	+ 3 8	+ 6.8	+ 8.8	»	7.4	9.3	2.0	0.0	»	0.2	0.17	0.68	0.37	0.34	Bd. Br.
23	53 8	+12.9	+13.8	+ 8.2	+11.8	— 0.8	+ 4 5	+ 5.8	+ 2 7	+ 8 3	»	1.0	2 2	2.1	0.0	»	0 2	2.44	0.43	0.02	0.10	Bdl. bas. Br.
24	56.1	+ 7.3	+11.1	+ 1.8	+10.7	— 1.8	+ 4 5	+ 3.2	+ 6.7	+ 4 5	S	7.0	7 8	6.5	0.0	»	1.1	0.00	0.00	0 92	0 86	Bd. P.
25	48.4	+ 0.9	+ 2.0	+ 4 0	+ 8.7	+ 3.0	+ 4.6	+ 5.2	+ 6.7	+ 8.3	»	6.1	7.1	3 2	0.5	»	0.8	2.00	0.00	0 90	0 03	Bd.
26	40 9	+ 0.8	+ 2.8	+ 0.0	+ 4.5	+ 1.0	+ 4.4	+ 3.0	+ 6.3	+ 8.3	»	3 5	0.0	8.1	0.0	»	0.3	0.00	0.00	1.00	1.00	Br. P
27	36.0	+ 4.8	+ 3.2	+ 3.0	+ 5.0	+ 2.0	+ 4 2	+ 4.2	+ 6.3	+ 8.3	»	6 3	8.4	3.6	8 3	»	0 1	0 03	0.00	1 03	1 00	P.
28	33.0	+ 5.4	+ 2.8	+	+ 3 0	+	+ 4.2	+ 4 5	+ 6.3	+ 8.3	»	6.4	6.8	3.7	7.4	»	0.2	0.00	0 00	1.01	1.00	P.
29	42.7	+ 8.8	+ 6.3	+ 2.0	+ 9.4	+ 1.0	+ 3 6	+ 3.8	+ 2.3	+ 7.9	N	6.1	2.6	5.2	12 0	»	4.2	2 00	0 00	0 67	0.22	Bd. P.
30	44.8	+ 4.2	+ 4.0	+ 3.0	+ 0.0	+ 1.7	+ 3.6	+ 5.8	+ 2.2	+ 2 0	»	3.0	0 7	8.6	1.2	»	0.8	0.00	0 00	0 90	1.00	Bdi.
31	40.5	+ 2.8	+ 8.0	+ 0.4	+ 4 8	+ 1.3	+ 5 3	+ 0.4	+ 0.3	+ 8.0	»	3.8	3.4	3.1	0.1	»	0. 8	0.00	0.00	1 00	1.00	P. N. Bd.

L'Imprimeur-gérant : L. FÉRY.

263. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 2 — *Téléphone 18-19*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 606 **EDITION DE COLLECTION** DIMANCHE 9 FEVRIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Budget de 1908. — Décret approbatif (p. 93)

Recrutement de l'armée. — Classe de 1907. — Conseil de revision. — Arrêté. — Extrait (p. 93).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2701 à 2705)

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre le séquestre des biens de la fabrique de Lisrgues (p. 94).

Ecole La Martinière. — Soumissions (p. 94).

Sapeurs-pompiers. — Pension Colisson (Victor-Pierre) (p. 94).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 94).

Inspection médicale des écoles municipales. — Réorganisation (p. 94).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 95).

Ecoles maternelles et classes enfantines. — Fonctionnement des cantines pendant l'année 1907. — Avis (p. 95).

Cours municipal de prononciation à l'usage des bègues (cours Chervin). — Avis (p. 95).

Cantines scolaires. - Vente de tickets. — Avis (p. 95).

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques. — Enquête administrative. — Avis (p. 95).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 95).

Dons à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 95).

Demandes en autorisation de construire (p. 95).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 96).

Annonce légale (p. 98).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 98).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 99).

Documents statistiques (p. 100)

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Budget de 1908. — Décret approbatif.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lyon, en date du 23 décembre 1907,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Le budget de la ville de Lyon, pour l'exercice 1908, est réglé ainsi qu'il suit :

En recettes : à la somme de vingt-deux millions six cent trente-sept mille huit cent soixante-seize francs soixante-dix-huit centimes, savoir :

Recettes ordinaires	Fr.	19.778.015 »
Recettes extraordinaires		2.859 861 78
Total	Fr.	22.637.876 78

En dépenses : à la somme de vingt et un millions six cent quarante et un mille deux cent quatre-vingts francs cinquante et un centimes, savoir :

Dépenses ordinaires	Fr.	17.028.235 »
Dépenses extraordinaires		5.613.045 51
Total	Fr.	21.641.280 51

D'où il résulte un excédent de recettes de neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-seize francs vingt sept centimes.... Fr. 996.596 27

Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 janvier 1908.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

Signé : G. CLÉMENCEAU.

Recrutement de l'armée. — Classe de 1907. — Conseil de revision. — Arrêté. — Extrait.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée;

Vu le décret du 8 janvier 1908 et l'Instruction ministérielle du même jour,

ARRÊTE :

Article premier. — Les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1907, dans le département du Rhône, ainsi que les ajournés à un an de la classe de 1906, sont tenus de comparaître en personne à la Mairie du chef-lieu de canton dans lequel ils sont inscrits, aux jours et heures indiqués ci-après, pour être examinés par le Conseil de revision.

Les ajournés à un an devront se présenter exactement aux heures indiquées, les séances devant commencer par eux, pour se continuer par l'examen des inscrits de la classe de 1907.

Art. 2. — Il sera procédé à l'égard des jeunes gens qui, sans motif légitime, ne se rendraient pas à la convocation, comme s'ils étaient présents, sans préjudice des poursuites devant les tribunaux, dans le cas d'absence par suite d'un concert frauduleux.

Art. 3. — Les jeunes gens étrangers au département qui auront été autorisés par MM. les Préfets de leurs départements à se faire visiter par le Conseil de revision du Rhône seront seuls admis aux séances des 24, 25, 26 février et 11 avril. Ils se présenteront à celle de ces séances indiquée par la convocation qu'ils recevront en temps utile.

Art. 4. — Le local destiné à la réunion du Conseil de revision sera disposé, à cet effet, par les soins de MM. les Maires des chefs-lieux de canton. Il sera pourvu d'un double mètre étalonné et d'une bascule.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié

et affiché dans chaque commune du département, à la diligence de MM. les Maires, et inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 29 janvier 1908.

Le Préfet du Rhône,
Ch. Lutaud.

AVIS IMPORTANT.

Inscription sur les tableaux de recensement.

On rappelle que sont tenus de se faire inscrire à la Mairie du domicile de leur père, mère ou tuteur, sur les tableaux de recensement de la classe 1907, tous les jeunes gens nés en France ou à l'étranger de parents français, du 1er janvier au 31 décembre 1887.

Doivent également se faire inscrire sur ces tableaux : les majeurs fils d'étrangers ou ceux qui, étant mineurs, ont acquis définitivement la qualité de Français, par une déclaration faite en leur nom devant le juge de paix ; les individus devenus Français par naturalisation, réintégration ou déclarntion faite conformément à la loi.

Les jeunes gens qui ne seraient pas encore inscrits sont invités, dans leur intérêt, à se présenter sans retard à la Mairie pour y réclamer leur inscription, toute omission sur les tableaux de recensement pouvant entraîner l'incorporation dans les troupes coloniales ou l'application des dispositions pénales prévues à l'article 79 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

ITINÉRAIRE DU CONSEIL DE RÉVISION.

Etrangers au département du Rhône. — Lundi 24, mardi 25, mercredi 26 février, à 8 heures du matin à la Préfecture du Rhône, entrée cours de la Liberté.

1er arrondissement municipal de Lyon. — Lundi 9 mars, à 8 heures du matin, à la Mairie du 1er arrondissement, place Sathonay, 2.

5e arrondissement municipal de Lyon. — Lundi 30 mars, à 8 heures du matin, à la Mairie du 5e arrondissement, place du Petit-Collège, 6.

4e arrondissement municipal de Lyon. — Mardi 31 mars, à 8 heures du matin, à la Mairie du 4e arrondissement, boulevard de la Croix-Rousse, 133.

2e arrondissement municipal de Lyon. — Lundi 6 avril, à 8 heures du matin, à la Mairie du 2e arrondissement, rue d'Enghien, 2.

Etrangers au département du Rhône. — Samedi 11 avril, à 8 heures du matin, à la Préfecture du Rhône, entrée cours de la Liberté.

3e arrondissement municipal de Lyon. — Les ajournés de la classe de 1906 et du n° 1 au n° 200 de la classe de 1907, lundi 13 avril, à 8 heures du matin ; du n° 201 au n° 600 de la classe de 1907, mardi 14 avril, à 8 heures du matin ; du n° 601 à la fin de la classe de 1907, mercredi 15 avril, à 8 heures du matin, à la Mairie du 3e arrondissement, place du Pont, 6.

6e arrondissement municipal de Lyon. — Les ajournés de la classe de 1906 et du n° 1 au n° 200 de la classe de 1907, lundi 4 mai, à 8 heures du matin ; du n° 201 à la fin de la classe de 1907, mardi 5 mai, à 8 heures du matin, à la Mairie du 6e arrondissement, rue Vendôme, 72.

Séance de régularisation, samedi 16 mai, à 8 heures du matin ; clôture des opérations, mardi 26 mai, à 8 heures du matin, à la Préfecture du Rhône, entrée cours de la Liberté.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre le séquestre des biens de la fabrique de Liergues.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2701.

Messieurs, par testament mystique du 18 février 1800, Mlle Marie Aynes, a institué les Hospices civils de Lyon ses légataires universels à charge :

1° De faire célébrer à perpétuité dans la paroisse de Liergues deux services annuels ;

2° De demander à perpétuité dans la même paroisse deux inscriptions annuelles au nécrologe.

Les messes de cette fondation n'étant plus célébrées, suivant déclaration du curé de Liergues, l'Administration hospitalière a décidé qu'il y avait lieu d'intenter une action judiciaire contre le séquestre de cette fabrique aux fins de revendiquer la propriété du titre de rente acheté par elle pour l'exécution des charges du legs Aynes et de le faire immatriculer désormais à son nom.

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet par le Conseil général d'administration des Hospices civils dans sa séance du 6 novembre dernier en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 3 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Ecole « La Martinière ». — Soumissions

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2702

Messieurs, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les cinq soumissions désignées ci-après, passées par la Commission administrative de « La Martinière » dans sa séance du 25 janvier 1908, en ce qui concerne les travaux d'entretien des bâtiments et immeubles de l'Ecole, pour une période de trois années, savoir :

1° Maçonnerie, rabais 20 % ;
2° Peinture et plâtrerie, rabais 24 fr. 50 % ;
3° Serrurerie, rabais 24 % ;
4° Menuiserie, rabais 20 % ;
5° Plomberie et zinguerie, rabais 25 %.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur lesdites soumissions.

Lyon, le 3 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Sapeurs-pompiers. — Pension Cotisson (Victor-Pierre).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2703.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension de retraite formée par M. Cotisson (Victor-Pierre), ex-capitaine à la 2e compagnie du Bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.

Aux termes de votre délibération du 24 juin 1907, en vue de la réorganisation du Bataillon des sapeurs-pompiers et par dérogation à l'article 131 du règlement actuel du Bataillon, le droit à la pension de retraite est acquis aux sapeurs-pompiers après vingt-cinq ans de services effectifs sans conditions d'âge.

En outre, d'après l'article 135 dudit règlement, cette retraite est fixée aux deux tiers de la solde moyenne d'activité des trois dernières années de service.

M. Cotisson (Pierre-Victor), remplissant ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de lui accorder une pension annuelle et viagère de 400 francs.

Cette pension serait prélevée sur le crédit inscrit au budget de la Ville sous le titre « Pensions et secours à la charge de la Ville » et partirait du jour de la radiation des contrôles du Bataillon de M. Cotisson (Pierre-Victor).

Lyon, le 3 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2704

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Rivier (Adrien-Théodore), soldat au 2e régiment d'artillerie ; Subit (Jean-Pierre-Joseph), soldat au 99e régiment d'infanterie appelés de la classe 1906, domiciliés au 2e arrondissement.

Mouton (Célestin-Joseph), soldat au 42e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 7 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Inspection médicale des Ecoles municipales. — Réorganisation.

(Commission générale). — N° 2705.

Messieurs, le service de l'Inspection médicale des écoles municipales, malgré les modifications successives dont il a été l'objet, n'a point donné jusqu'ici de résultats suffisants.

Au mois de janvier 1906, vous avez substitué trois internes du Bureau d'hygiène aux trois médecins inspecteurs dont l'emploi venait d'être supprimé.

C'était assigner à chacun d'eux, 52 écoles, l'examen d'environ 10,000 enfants, avec visite mensuelle obligatoire, sans compter les visites accidentelles provoquées par l'apparition de cas de maladies contagieuses.

Les résultats furent défectueux et l'on dut rappeler à l'exercice, en 1907, à la suite de la démission d'un interne, deux des anciens médecins inspecteurs.

La nouvelle organisation donna cinq circonscriptions au lieu de trois, soit 30 écoles et environ 6,000 élèves par circonscription.

Dans ces conditions, le service est encore trop chargé. Les médecins doivent se borner, dans leurs visites mensuelles, à une inspection rapide des locaux au point de vue de la salubrité et de l'hygiène et à l'examen des quelques élèves qui leur sont signalés par les maîtres ou qui, par leur aspect, forcent leur attention.

A ces visites périodiques, viennent s'ajouter les visites accidentelles, assez fréquentes, provoquées par un cas de maladie contagieuse et qui nécessite parfois l'examen individuel de tous les enfants d'une même école.

Depuis le 1er janvier, ce régime a subi encore une modification, deux des internes nommés pour deux ans étant arrivés à l'expiration de leurs fonctions, et l'un de ceux nommés pour quatre ans ayant depuis longtemps démissionné.

Il ne reste donc plus actuellement en fonctionnement qu'un médecin interne et deux médecins inspecteurs.

Ces trois médecins sont, malgré leur bonne volonté, en nombre manifestement insuffisant pour assurer une sérieuse inspection médicale dans nos écoles.

Je vous propose donc, Messieurs, de m'autoriser à réorganiser ce service d'inspection avec six docteurs en médecine qui recevraient une indemnité de 1,500 francs par an. Cette dépense sera couverte par une économie réalisée d'autre part dans un des services d'hygiène, le service du contrôle des vidanges. J'ai décidé, en effet, par un arrêté du 26 novembre 1907, que sept emplois de ce dernier service seraient supprimés. Aucune augmentation de dépenses ne résultera donc pour le budget de la Ville de la nouvelle organisation de l'inspection médicale scolaire.

Lyon, le 8 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 13 février 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Ecoles maternelles et classes enfantines — Fonctionnement des Cantines pendant l'année 1907. — Avis.

Du 1er janvier au 31 décembre 1907, les écoles maternelles et classes enfantines publiques de Lyon, ont distribué 82,853 repas gratuits aux enfants nécessiteux et 6,536 repas payés 0 fr. 15 par les familles des autres enfants, soit un total général de 89,119 repas.

Cours municipal de prononciation à l'usage des bègues (Cours Chervin). — Avis.

Un cours municipal de prononciation à l'usage des bègues, professé par M. le Docteur Chervin s'ouvrira à Lyon, Hôtel de l'Europe, 1, rue Belleceur, le 16 mars 1908.

Les intéressés âgés de 15 ans au moins, désirant suivre ce cours à titre gratuit, sont invités à se présenter à la Mairie centrale (4e bureau), avant le 10 mars, porteurs de leur bulletin de naissance (papier libre), et d'un certificat du commissaire de police de leur quartier, constatant qu'ils habitent Lyon depuis trois ans au moins et qu'ils ne peuvent payer les frais dudit cours.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. Avis.

En janvier 1908, le Magasin municipal, place Michel-Servet, a vendu des tickets de Cantines scolaires qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des Ecoles de garçons et de filles de Lyon, savoir :

A la Société des Cantines scolaires de Montchat, 200 tickets ..... Fr. 30 »
A la Société des Cantines scolaires de Villette-Paul-Bert, 1,200 tickets 180 »
A la Société des Cantines scolaires du 1er arrondissement, 1,000 tickets 150 »
A l'Œuvre des Cantines scolaires du quai Pierre-Scize, 400 tickets.. 60 »
A la Société des Cantines scolaires du 1er arrondissement, 1,000 tickets 150 »
A l'Œuvre des Cantines scolaires du 1er arrondissement, 2,000 tickets 300 »
A MM. Lumière et Koehler pour les Cantines scolaires de Menplaisir, 449 tickets 67 35
A la Société des Amis de l'Enseignement laïque de Bellecombe, 166 tickets 24 90
A la Société des Amis de l'Enseignement laïque de Bellecombe, 33 tickets 4 95
Collecte du jeu de boules Anger pour les Cantines scolaires du groupe, grande rue de la Guillotière, 46 tickets 6 90
A la Société d'encouragement de l'Enseignement laïque de Villette-Paul-Bert, 332 tickets 49 80
A M. Dumas Fillon, pour les Cantines scolaires du 4e arrondissement (M. V. Fort, député), 334 tickets 50 10
A la Société des Cantines scolaires du 6e arrondissement, 1,700 tickets 255 »

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques des bâtiments du domaine Cornuty et d'une terre y attenant, situés à Vénissieux — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon tendant à obtenir l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 15 000 francs, les bâtiments du domaine Cornuty, et une terre y attenant, situés à Vénissieux, chemin de la Gare; le tout d'une contenance de 5,336 mètres carrés.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie de Vénissieux, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du samedi 15 février 1908, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le dimanche 23 février 1908, de midi à 3 heures de l'après-midi les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet de vente.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 29 janvier 1908, il a été versé la somme de 20 francs, offrande de M. Chaize, en faveur des pauvres du 3e arrondissement.

Le 5 février 1908, il a été versé la somme de 200 francs, offrande de M. Argaud, cours Gambetta, 8, en faveur des pauvres de Lyon.

Dons à la Caisse des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 15 février 1908 dans l'usine chemin de Vierland, 15, MM. les administrateurs de la Société anonyme des Etablissements métallurgiques A. Faugier et Cie ont fait don d'une somme de 50 francs à la Caisse spéciale des retraites du Bataillon.

A la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans ses appartements le 12 janvier 1908, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37, M. Brac de la Perrière a fait don d'une somme de 50 fr. à la Caisse spéciale des retraites du Bataillon.

Demandes en autorisation de construire.

du 30 janvier au 6 février 1908.

M. Vivier, propriétaire: Construction d'un hangar rue Tête-d'Or, 52.

M. Caton, propriétaire; M. Bernard, architecte: Construction d'une maison route de Vienne, 98

Compagnie P.-L.-M., propriétaire; M. Geoffray, conducteur: Construction d'un bâtiment gare de la Part-Dieu.

M. Weiz, propriétaire; M. Bouchet, entrepreneur: Construction d'un hangar chemin des Culattes.

M. Rebé, propriétaire: Construction d'un hangar chemin de Barabau, 14-18.

M. Sabatier, propriétaire: Construction d'une maison cours Gambetta, 196

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 9 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bergez-Ssblatel, Adolp., empl., r. de Gadagne, 6.
D^lle Billard, Marie, s. p., r. Audran, 3.
Denave, Joannès, com. d. post., r. d. Capucins, 19.
D^lle Rossillon, Jeanne, s. p., r. Centrale, 45.
Febry, François, limonad., r. Moncey, 21.
D^lle Carron, Valérie, s. p., pl. St-Vincent, 6.
Genin Jean, empl., pl. Morel, 10.
D^lle Techon, Marie, s. p., r. du Garet, 7.
Guillot, Pierre, empl., m. St-Sébastien, 11.
D^lle Chomet, Marguerite, s. p., r. T.-Claud., 34.
Guillard, Stéphane, tulliste, q. St-Clair, 10.
D^lle Dupond, Sophie, cout., r. d. B.-Pasteur, 1.
Merlin Abel, métallurg., r. de Vienne, 35.
D^lle Treverse, Fanélie, cuisin., r. Constant., 13.
Morelon Cyprien, voy. de c. r. Vendôme, 197.
D^lle Pierron, Louise, s. p., r. Neyret, 21.
Piccetto, Jean, empl., r. Jacquard, 16 *bis*.
D^lle Philippe, Marie, coutur., r. S.-Blandan, 20.
Rive, Paul, empl., r. J.-B.-Say, 15.
D^lle Duport, Aline, s. p., a Montbrison.
Royer, Denis, empl., r. Flesselles, 6.
D^lle Isaid, Marie, cuisin., r. Coste, 86.
Sonier, Charles, empl. d'adm., q. St-Vincent, 5.
D^lle Jamet, Céline, s. p., St-Rumb.-d Albon.
Touraine, François, empl. de banq., St-Etienne.
D^lle Aulagnon, Aimée, s. p., r. de la Plat., 12.
Vegner, Jean, épic., r. de Bourgogne, 23.
Vve Michellier, Marie, s. p., pl. Meissonier, 3.
Vesseret, Francisque, comptable, Paris.
D^lle Coutelin, Rose, empl., r. H.-Flandrin, 19.
Véron, André, empl., r. Boiteux, 87.
D^lle Pergeat, Jeanne, empl., r. St-Côme, 4.
David, Maur., rep. de com., r. T.-Claudiennce, 32.
D^lle Vernon, Marie, cout., pl. St-Vincent, 6.
Louvet, Jean, cord., gr. r. Croix-Rousse, 21.
Vve Dubois, Eug., tiss., b. Croix-Rousse, 126.
Mertinaud, Jean, empl., r. Créqui, 247.
Vve Mouchet, Virginie, empl., r. H.-de-Ville, 38.
Perron, Jean, boulenger, r. des Capucins, 13.
D^lle Traverd, Ben., cuisin., g. r. Guillotière, 16.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Eymerd, Valéry, lic. en droit, pl. Bellecour, 31.
D^lle Bivuire-Vicat, L., s. p., Grenoble.
Galand, Jean, empl., r. Pierre-Blanc, 19.
D^lle Félix, Stéphanie, s. p., r. Confort, 19.
Poltevin, T., fact. des postes, pl. Carnot, 15.
D^lle Cély, Joséphine, s. p., Toulouse.
Ageron, Emile, coiffeur, c. Charlemagne, 41.
D^lle Brottier, V., brodeuse, r. Mercière, 23.
Denave, Joannès, com. postes, r. Capucins, 19.
D^lle Rossillon, Jeanne, s. p., r. Centrale, 45.
Bozonnier, Clément empl., r. d'Alger, 25.
D^lle Mathieu, Marie, s. p., r. Penthièvre, 12.
Bécbel, Jean, cultivateur, Corbonod (Ain).
D^re Bertrond, M., couturière, r. M.-A.-Petit, 6.
Maneval, Romain, cocher, r. Dubamel, 15.
D^lle Marque, Joséphine, cuisin., r. Boissac, 9.
Mégret, Charles, empl., r. Créqut. 112.
D^lle Bertrand, Jeanne, s. p., q. St-Antoine, 11.
Borne, Auguste, voyageur, Grenoble.
D^lle Machel, Elise, c. p., q. St-Antoine, 11.
Chaperon, Albert, terrassier, r. C.-Perier, 21.
D^lle Satre, Louise, c. p., r. Cas.-Perier, 21.
Dérieux, F., empl. c. de ch., Passage (Isère).
Vve Brochet, Clémentine, s. p., r. Franklin, 27.
Melbrunot, Jean, val. de ch., q. de l'Est, 15.
D^lle Poncet, Jeanne, s. p., pl. Bellecour, 25.
Remy, L., pharm. aide-major, r. Pentanevre, 13.
D^re Linel, Louise, s. p., Grenoble.
Peclet, François, tripier, r. Pierre-Corneille, 158.
D^lle Lavorel, Emilie, men., r. P.-Corneille 158.
Besson, Jean, fact. des postes, r. des Passants, 6.
D^lle Darley, Cécile, cuisinière, r. Duhamel, 6.
Gilzaud, Claudius, ébercutier, r. Charité, 20.
D^lle Bailly, Jeanne, s. p., Lentilly (Rhône).
Goy Louis, empl., q. Perrache, 39.
D^lle Bouvier, Marie, s. p., q. Perrache, 36.
Igersheim, Jean, ébéniste, r. Franklin, 43.
D^lle Habigaud, Marie, s. p., r. St-Georges, 74.
Chateigner, Gabriel, empl., r. Fleurieu, 6.
D^lle Igersheim, Joséph., s. p., r. Franklin, 43.
Esqui, Damien, journalier, r. Raval, 27.
D^re Mellet, Philomène, ménag., r. Passet, 7.
Eyraud, Louis, bottier, r. Auguste-Comte, 32.
D^lle Geoffray, H., lingère, r. Masséna, 93.
Tessier, Joseph, commerçant, r. Bellecour, 3.
D^lle Dejoux, Annette, empl., r. Thomassin, 6.
Peyrol, Emile, empl., r. Auguste-Comte, 38.
D^lle Lenoir Léonie, coutur., r. Tremassac, 16.
Auger, Auguste, empl., r. Centrale, 30.
D^lle Dupin, Marguerite, s. p., pl. C.-Rousse, 9.
Breeson, Jacques, télégraph., c. Charlemagne, 31.
D^lle Melisserd, H., couturière, Montluel (Ain).
Troccon, Constant, empl. q. Pierre-Scize, 76.
D^lle Serpinet, Louise, empl., r. Grôlée, 5.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chais, Raymond, boulang., Valence (Drôme).
Vve Vincent s. p., route de Vienne, 38.
Bonnefoi, M., empl. P.-L.-M., av. Berthelot, 285.
D^lle Cloyette, Step., cout., m. St-Laurent, 6.
Arcie, Jean, propriétaire, Meyzieu (Isère).
D^re Brun, Antonie s. p., r. Vendôme, 185.
Fé ard, Jean, propr., c. Gambetta, 120.
D^lle Bizet, Etiennette, s. p., Ecully (Rhône).
Berry, Jean, empl. P.-L.-M., ch. de la Mouche, 26.
D^re Pentet, Cl., cout., St-Méard-de-Veaux (S.-L.).
Bertola, Ernest, empl., av. de Saxe 306.
D^lle Fortoul, Ma ia, s. p., pl. Voltaire, 67.
Besson, Jean, fac. des p., r. des Passants, 6.
D^lle Derley, Cécile, sussinière, r. Duhamel, 8.
Bony, Jean, mécanicien, q. Pierre-Scize, 41.
D^lle Imosei, Lucie, cout., r. des Asperges, 94.
Bourgeois, Jean, emballeur, r. St-Michel 53.
D^re Faure, Jeanne, s. p., r. Paul-Bert, 97.
Bouveret, Pierre, mécanicien, St-Fons (Rhône).
D^lle Delomier, Jeanne, s. p., r. Bonnand, 22.
Chaperon, Albert, terrassier, r. C.-Perier, 21.
D^lle Satre, Louise, ménagère, r. C.-Perier, 21.
Chazel, Antoine, empl. banque, av. de Saxe, 169.
D^lle Neyron, A., contur., St-J.-Molin-Molette.
Dossi, Jean, fumiste, pl. Raspail, 7.
D^re Perrond, Annette, coutur., pl. Raspail, 7.
Escoffier, Ant., cocher, r. Manteau-Jaune, 6.
D^lle Pequignot, Marie, s. p., q. Guillotière, 17.
Esqui, Damien, journalier, r. Revel, 27.
D^re Mallet, Philomène, ména., r. Passet, 7.
Falco, Joseph, charron, ch. de Gerland, 6.
D^lle Canier, M., contrôlère, ch. de Gerland, 6.
Feroud, Joseph, sculpteur, r. Garibaldi, 212.
D^re Fortoul, J., dactylogr., pl. Voltaire, 67.
Fonteine, Francois, o. d'usine, r. St-Alban, 6.
D^lle Guillermin, Elisa, c. p., St-Fons (Rhône).
Gilardi Blaise, manœuvre, r. de la Lône, 37.
D^re Devecus, A., journal., r. S.-Gryphe, 127.
Goujet, Joseph, pâtissier, r. Moncey, 114.
D^re Lepin, Laurentine, s. p., Thizy (Rhône).
Gonnond, Joseph, électricien, r. Bulre, 49.
D^lle Bauer, Benoîte, corset., r. Villerdière, 11.
Grand, René, empl., ch. Viebert, 10.
D^lle Peyeru, Marie, empl., ch. Barabsn, 90.
Hours, Jules, emp. P.-L.-M., r. Gerland, 19.
D^lle Micoud, Julie, femme de ch., r. Tronchet, 9.
Huguenet, Emmanuel, mécan., r. Villette, 1 *bis*.
D^lle Perrier, Léontine, emp., r. Villette, 1 *bis*.
Janet, Jules, propr., St-Jean-le-Vieux (Ain).
D^lle Breusse, Marie, coutur., gr. r. Guillot, 14.
Louis, Armand, emballeur, r. du Musée, 35.
D^lle Martinet, Marie, journal., g. r. Guill., 35.
Lousseereaux, Claude, gard. paix, r. Desaix 26.
D^re Perroud, Marie, femme de ch., r. Duquesne 53.
Lubac, Victor, mécan., r. Gerland, 10.
D^lle Boussier, Eléonore, coutur., Villeurbanne.
Madignier, Benoit, com. négoc., av. Saxe, 303.
D^re Collard, Marie, s. p., Caluire (Rhône).
Manga, Jules, mécan., av. Berthelot, 36.
D^re Gauthier, Marie, cout., La Côte-St-André.
Martin, Abel, métallurgiste, rte de Vienne, 35.
D^re Traversa, Marie, cuisin., r. Constantine, 13.
Merle, Pierre, cultivateur, Massigneu-de-Rives.
D^lle Dionot, Eugénie, domestique, Relley (Ain).
Milliet, Albert, propriétaire, St-Jean-de-Maurans.
D^lle Pélisson, Charlotte, s. p., r. Dauphiné, 65.
Morelon, Cyprien, voyageur, r. Vendôme 197.
D^lle Pierron, Louise, s. p., r. Neyret, 21.
Monlin, Etienne, pellet., r. St-Anne-Barabsn, 16.
D^lle Joly, Antoinette, pell., r. St-Isidore, 2.
Peclet, Fr., garçon tripier, r. P.-Corneille, 158.
D^lle Lavorel, Emilie, mén., r. P.-Corneille, 158.
Pernet dit Maréchal, L., apprêteur, r. Villeroi, 45.
D^lle Pion Eugénie, ménagère, r. de Sèze, 17.
Perony, Emile, cultivateur, Châteauneuf-d'Isère.
D^lle Marioton, A., dom., Châteauneuf-d'Isère.
Perron, Jean, boulanger, r. des Capucins, 13.
D^re Traverd, B., cuisin., gr. r. Guillotière, 16.
Petrier, Claude, empl., r. Montesquieu, 66.
D^lle Chapot, Marie, tisseuse, St-Victor-Cassdra.
Prach, Joseph, électricien, r. Madeleine, 51.
D^re Perrin, S., tulliste, imp. St-Victorien, 20.
Romans, Jean, c. vêtements, r. Crenart, 19.
D^re Tabouret, L., coutur., r. Pont Bett, 19.
Souvras, Barthélemy, empl. comm., c. Célu, 5.
D^lle Jouveau, Jeanne, s. p., r. Dauphine, 116.
Tauney, Edouard, ébéniste, r. Passet 12.
D^re Ferond, M., chemisière, r. Garibaldi, 212.
Wart, Fleuri, tulliste, c. Richard-Vitton, 8.
D^re Voyssade, Marie, s. p., c. R.-Vitton, 8.
Bertrand, Louis, mar. ferrant, Tain (Drôme).
D^re Escoffier, Joséphine, domestique, Tain.
Brisson, Joseph, boulanger, r. J.-Soulary, 9.
D^re Trevr, Estelle, tisseuse, r. J.-Soulary, 9.
Derdier, Casimir, empl., r. Bonnefoy, 5.
D^lle Malod, Judith, coutur., c. Gembette, 114.
Penre, Elie, empl., c. Richard-Vitton, 26.
D^lle Peragot, A., coutur., r. de Marseille, 23.
Ferrery, Jean, empl., cb. Feuillat, 57.
D^lle Buron, Benoîte, cuisin., q. Tilsitt, 27.
Frolin, J.-Marie, jardinier, ch. Sablonnière, 16.
D^lle Pilliard, M., cultiv., St-R.-de-Vaux (Isère).
Melorgue, F., élève pharm., r. Paul-Bert, 239.
D^lle Lenient, Eve, modiste, St-Forgnat (Ard.).
Parrenier, Charles, cultivateur, Belley (Ain).
D^lle Bourgrat Marie, domestique, Belley.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Gaudry, Auguste, tail., Bitty-s.-Oisy (Nièvre).
D^re Fromage, Jeanne, cont., c. du Mail, 3.
Moine, Clément empl., gr. r. Croix-Rousse, 3.
D^lle Freque, Stéph., empl., c. d'Herbouville, 31.
Pueeh, Louis, empl., Marseille.
D^re Tremolet, Marie, brod., m. Bonafons, 12.
Souvrae, Barthélemy, empl., r. Cétn, 5.
D^lle Jouveau, Jeanne, s. p., r. Dauphiné, 116.
Borel, Augustin, cartonnier, ruelle des Tapis, 8.
D^lle Rochefort, M., coutur., Collonges (H.).
Badrouillard, A., printr.-plâtr., g. r. Cuire, 25.
D^lle Berthand, C., couturière, St-R.-des-Ilets.
Labrosse, Félix, jardinier, gr. r. de Cuire, 65.
D^lle Loung, L., domestique, pl. Tabareau, 19.
Auger, Auguste, empl., r. Centrale, 30.
D^lle Dupin, Marguerite, s. p., pl. C.-Rousse, 9.
Brisson, Joseph, boulanger, r. J.-Soulery, 9.
D^lle Trève, Estèle, tisseuse, r. J.-Soulary, 9.
Louvet, Jean, cordonnier, gr. r. C.-Rousse, 21.
Vve Dubois, E., tiss., b. de la C.-Rousse, 150.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Gobet, Cl., empl. P.-L.-M., r. de la Claire, 42.
D^lle Bourg, M., retordeuse, Grandris (Rhône).
Vulon-Genis, A., négoc., Creys-Pusignieu (Isère).
D^lle Berthelier, C., cuisin., ch. Demi-Lune, 265.
Bony, Jean, mécanicien, q. Pierre-Scize, 41.
D^lle Imoesi, Lucie, coutur., r. des Aspergrs, 91.
Chauvet, Fr., caporal au 131e infant., Mâcon.
D^lle Genet, Julie, domestique, q. Jayr, 43.
De Gentill, Vincent, serg. 38e infant., St-Etienne.
D^lle Vion, Ant., modiste, ch. de la Favorite, 26.
Durand Louis, comptable, c. Bourgogne, 3 *bis*.
D^lle Gniol, Ernestine, ling., c. Bourgogne, 3 *bis*.
Escollier, Clovis, cocher, r. Monteau-Jaune, 8.
D^lle Pequegnot, Math., c. p., r. Mant.-Jaune, 1.
Hours, Jules, empl. cb. fer, q. de Vaise, 26.
D^lle Miroud, L., femme de ch., r. Tronchet, 9.
Igersheim, Auguste, ébéniste, r. Franklin, 43.
D^lle Habigand, Louise, s. p., r. St-Georges, 74.
Page, Ferdinand, ag. d'assurances, r. St-Jean, 29.
D^lle Garnodier, Mélanie, couturière, Grenoble.
Payre, Hector, serrurier, r. St-Cyr, 102 *bis*.
D^re Pecquelet, Marie, s. p., c. St-Cyr, 96.
Tholiat Claude, empl., r. St-Cyr, 32 *bis*.
D^lle Gauthier L., cuisin., St-Cyr-Mont-d'Or (Rh.).
Vegner, Auguste, épicier, r. Bourgogne, 23.
Vve Michellier, Elise, s. p., pl. Meissonnier, 3.
Allary, Eugène empl., r. St-Jean, 62.
D^re Kolle, Cécile, ménag., r. St-Jean, 68.
Berger-Sabbatel, Auguste, empl., r. Gadagne, 6.
D^lle Billard, Marie, c. p., r. Audran, 3.
Peynl, Emile, empl. com., r. Aug.-Comte, 38.
D^lle Lenoir, Léonie, coutur., r. Tramassac, 16.
Poudrille, Antoine, empl., r. du Bœuf, 19.
D^lle Loiner, Joséphine, cuisin., q. P.-Scize, 57.
Pugneus, Francisque, trinier, r. Cuvier, 22.
D^re Ittrel, Fr., cuisinière, r. de la Corderie, 14.
Troccon, Constant, empl. com. q. P.-Scize, 76.
D^lle Serpinet, Louise, empl. com., c. Grôlée, 5.
Desroches, Joseph, empl. P.-L.-M., r. de la Loge, 2.
D^lle Tempère, J., empl., St-Just-s-Loire (Loire).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bertola, Ernest, empl. de com., av. de Saxe, 306.
D^lle Fortoul, Marie, c. p., pl. Voltaire, 67.
Charpenel, Melchior, pât.-confis., c. Vitton, 57.
D^lle Berger, Irma, empl., c. Vitton, 57.
Deverrière, Pierre, m. de vins en g., Pommiers (Rh.).
D^lle Ducarre, Antoinette, s. p., r. Vauban, 99.
Dupont, Etienne, empl. trem., r. Garibaldi, 76.
D^lle Lenoble, Louise, empl., r. de Sèze, 69.
Eyraud, Gabriel, bottier, r. A.-Comte, 32.
D^lle Geoffroy, Henriette, lingère, r. Masséna, 93.
Gerapon, Joannès, empl., Beynost (Ain).
D^lle Borgey, Marie, c. p., r. Vendôme, 144.
Grand, René, empl., ch. Viebert, 10.
D^lle Peyeru, Marie, empl., ch. Barabsn, 90.
Hours, Jules, empl. ch. de fer, r. de Gerland, 19.
Louis, Armand, emballeur, r. du Musée, 35.
D^lle Martinet, Marie, journ., g. r. Guillot., 35.
Malbrunot, Jean, val. de chamb., q. de l'Est, 15.
D^lle Poncet, Jeanne, rulsin., pl. Bellecour, 25.
Martin, Louis, empl., r. Vauban, 41.
D^lle Hugon, Marie, chemisière, r. Vauban, 41.
Megret, Abraham, empl., c. Créqul, 114.
D^lle Bertrand, Jeanne, c. p., q. St-Antoine, 11.
Monlonp, J.-Bapt., empl. P.-L.-M., b. Brotteaux, 16.
D^lle Dubost, Marie, c. p., Lentigny (Loire).

Digitized by Google

Monvand, Louis, mécan., r. Bareben, 8.
Dlle Revillat, Marie, lutiliste, c. E.-Zola.
Niermont, Joseph, empl. scierie, Caluire (Rhône).
D ᵉ Pélisson, Jeanne, s. p., St-Amour (Jura).
Pernel, Louis, apprêteur, r. Villeroi, 45.
Dlle Pion, Eugénie, ménag , r. de Séze, 17.
Pugieux, Françisque, tripier, r. Cuvier, 22.
Dlle Orset, Françoise, cuisin., r. Corderie, 14.
Rebeyrin, J.-Bapt., val. de ch., b. du Nord, 41.
Dlle Riveud, Cécile, cuis., av. Noailles, 17.
Romestain, Pierre, teil. d'beb., r. Molière, 39.
Dlle Bernard, Jeanne, empl., r. Tête-d'Or, 51.
Thierry-Chef, Albert, émail., r. Tronchet, 81.
Dlle Lafarge, Jeanne, domest., r. Tronchet, 81.
Thiévon, Claude, cultiv., Caluire (Rhône).
Dlle Gardian, Héloïse, s. p , r. Bossuet, 16
Troillard, Joseph, empl. P.-L.-M., Oullins (Rh.).
Giraud, Alphonsine, ouv. en soie, r. Ney, 41.
Véron, André, empl., r. Boileau, 87.
Dlle Pargeat, Jeanne, empl , r. St-Côme, 4.
Walker, François, livreur, r. Bugeaud, 60.
Dlle Bussy, Antoinette, vermicel , r. Créqui, 18.
Mazel, Aime, manœuv., r. Boileau, 136.
Dlle Drevet, Marie, apprêteuse, r. Boileau, 120.
Pingnet, Alex., lieut. 10ᵉ cuir., b. Brotteaux 52.
Dᵉˢ Vaslin, Madeleine, s. p. Beauvais (Oise).
Buisse, Emile, journalier, r. Vendôme, 136.
Dlle Garin, Marguerite, repas., r. Vendôme, 136
Sochay, Antoinne, bourrelier, Oullins (Rh.).
Dlle Burdin, Rosalie, fem. de ch., b. du Nord, 21.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 2 au 8 Fevrier 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Baudoinn, garç. bureau, r. Tobl.-Claud., 23. m.
Comtet, ajusteur, r. Reymond, 13..... m.
Livet, empl., pl. St-Clair, 1 ..... m.
Giron, photographe, r. République, 6 ..... m.
Archiret, naturaliste, r. Annonciade, 24.... m.
Faure, négociant, r. Terme, 19..... f.
Dorvieux, embellisor, r. T.-Claudiennes, 34. m.
Riard, taill. d'habits, r Serg.-Blandan, 19. f.
Padorani, empl. administr., r. Diderot, 6... f
Viel, merch. fromages, r. Ste-Catherine, 18. f.
Liolbin, pâtissier, r. du Plâtre, 4..... m.
Tournier, empl. com., r. Bardeau, 12 .... m
Larochette, peintre-platr., r. Burdeau, 22 . f.
Rambaud, négociant, r. de la Martinière, 5. m.
Michelet, épicier, r. Tables-Claudien., 22 .. m.

DEUXIEME ARRONDISSEMENT.

Revérond, mécanicien, ch. St Agnan, 5.... m.
Peyron, apprêteur, r. Bellecombe, 99 ..... m.
Laidet, pâtissier, r. Etienne-Dolet, 4 ..... m.
Rollier, gard. de la paix, r. Vauban, 121 ... f.
Dupinsy, manœuvre, r. Voltaire, 30..... f.
Gatel, bijoutier, r. Grôlée, 6..... m.
Meaudre-Desgoutles, pl. Bellecour, 30 bis.. f.
Forat, empl., pl. des Jacobins, 4 ..... m.
Vigne, soldat, Givors (Rhône). ..... m.
Facchini, manœuvre, r. Gailand, 15..... m.
Roy, manœuvre, r. du Repos, 11..... f.
Caffiet, empl., Villeurbanne ..... m.
Sérignat, manœuvre, ch. Croix-Mathon, 17. f.
Bubier, vel. de chambre, r. Servient, 25.... f.
Revelut, g. de la paix, r. St-Alexandre, 11. f.
Beltrand, forgeron, r. Boileau, 141..... m.
Lefond, tourneur, r. Créqui, 249..... m.
Ambierd, commerçant, r. Garmain, 31..... f.
Teulière, g. de la paix, r. Tête-d'Or, 123 .. f
Magnin, empl., r. Vieille-Monnaie, 3..... f.
Chiamberti, cellier, r. Sébastopol, 66 ..... m.
Levilain, serrurier, r. do Saint-Cyr, 34..... f.
Tonielle, verrier, c. Richard-Vitton, 46..... m.
Cuoq, empl., r. Creuzet, 20 ..... f.
Sachollo, peintre, r. Jouffroy, 6..... m.
Jaccoud, teinturier, r. de Condé, 21 ..... f.
Levy, voy. de comm., r. Franklin, 49..... f.
Bachellerio, apprêteur, Villeurbanne ..... m.
Verdier, singueur, r. Mazenod, 152..... f.
D'Hognes, g. bouch., r. Séb. Gryphe, 17... m.
Deronsier, ébénisle, r. Tête-d'Or, 26..... m.
Bouvier, empl., r. Sébastien-Gryphe, 25.. m.
Perrot, empl., r. du Béguin, 12..... f.
Balmon, empl., q. Pierre-Scize, 35..... f.
Dejeunnet, empl., r. Vauban, 74..... m.
Coudeyras, charpentier, r. Colombier, 11... f.
Cheverry, valet de chambre, Paris..... f.
Guy, manœuvre, Givors..... f.
Soumeille, cordonnier, r. de la Charité, 39. f.
Jomard, cultiv., Sonrcieux-s.-l'Arbresle.... m.
Besson, cultivateur, Brignais (Rhône)..... f.
Pinol, comptable, pl. de la Victoire, 4..... m.
Defour, négissier, r. Penthièvre, 9..... m.
Delisle, commissionn , r. du Griffon, 11 .... f.
Champeaux, maçon, r. Roberl, 41..... f.
Paccand, empl., c. Charlemagne, 6 ..... m.
Rejol, épicier, c. Charlemagne 9 ..... f.
Cottrrol, négociant, r. Auguste Comte, 14 . f.
Verdier, manœuvre, r. Tonge-de Loup, 5 . f.
Garnier, cordonnier, r. Bauton, 22..... f.
Revelin, manœuvre, Saint-Fons ..... f
Fulliquel, journalier, q. de Vaise, 35..... m.
Mendrin, empl., r. d'Alger, 8..... m.
Porro, manœuvre, r. Ste-Jeanne, 47 .. .... m.
Vercesson, soldat au 15ᵉ de ligne..... m.
Desfayes, ménagère, Fleurieu sur-Saône ... m.
Dufat, cellier, c. Lafayette, 256..... f.
Michel, manœuvre, gr. r. Guillotière, 229 . f.
Scribante, plâtrier, r. St-André. 7..... m.
Peroodat, g. boulanger. q. Pierre-Scize, 37. m.
Dalmais, huissier, r. Hôtel-de-Ville, 56 ... m.

TROISIEME ARRONDISSEMENT

Andoozr, maçon, rte d'Heyrieux, 169..... m.
Seigneuret, égoutier, r. Clos-Suiphon, 5 .. f
Caillon, chaudron , allée du Sacré-Cœur, 12 m
Besson, ger. de peine, r. de Créqui, 296... m.
Brillier, maçon, r. Bonnand, 6 ..... m.
Mémery, maçon, r. Paul-Bert, 116..... m
Mathevet teinturier, ch. des Cures, 15.... f.
Teyssetre, instituteur, ch. Villriolerio, 24.. m.
Granger, ajusteur, r. du Bocage, 18..... m.
Clerc-Girard, fondeur, av. Feus-Faure, 84. m
Snohon dit Souchon, élect., r. Cyrano, 1... f
Chevallier, chauffeur, c. Richard-Vitton 52. f.
Parpillon, chaudronnier, r. de l'Ordre, 27. . f.
Berliel, tourneur, rte d Heyrieux, 58 bis.... m.
André, empl., av. Berthelot, 3..... f.
Platrel, fourreur, r. de Gerland, 30 ..... f.
Ligue, ajusteur, ch. Croix-Barrel, 95..... m.
Lafay, empl. P.-L.-M., rte de Vienne, 1 3.. f.
Teetor, cordonnier, r. Paul-Bert, 45..... f.
Goudey, gard. pote, r. de la Tête-d'Or, 123. m.
Faure, cafetier, r. Paul-Bert, 207. ..... m
Dulco, correct. d'impr., r. do Donald, 5... f.
Bourgeois, représ , r. Villebois-Mareoil, 13. f.
Meunier, épicier, ar. do Séze. 303..... m
Cordel, tourneur, r. Villeroi, 73..... .
Gruel, ajusteur, r. Crois-Morlon, 13 bis.. m.
Martin, av. Cour d'eppel, r. de Bonnel, 7 .. m
Thomas, maçon, ch. Moulin-à-Vent, 43 .... m
Dreveton, manœuvre, rte de Vénissieux, 31 m.
Déoussey, maçon, r. Créqui, 205..... m.
Sambet, jardinier, rte d Heyrieux, 225..... m.
Largin, mécanicien, r. Racbais, 32..... m
Rodet, garç. de café, r. Pasteur, 14..... f.
Megret, représentant, r. Boncel, 23..... f.
Moonet, tôlier, pl. Voltaire, 59 ..... m
Leynaud, empl., r. St-Jérôme, 6 ..... f
Pillet, empl. P.-L.-M., r. St Jérôme, 64..... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Barrès, apprêteur, r. Joséphin-Soulary, 12.. m.
Giraud, apprêteur, r du Mail, 26..... m.
Senx, teinturier, r. Imbert Colomès, 11.... f.
Trepet, lypographe, c. d lle bouville, 15... m.
Boine, empl , h. Croix Rousse, 59..... f.
Kaechl, empl , ruelle des Tapis, 4..... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Perlios, cafetier, m. des Anges, 15 ..... f.
Bron, masseur, q. Pierre-Scize, 56..... f.
Courbis, empl. comm., m. Chemin Neuf 93. m.
Forjas, tourn.-mécan , r. du Souvenir, 33... m.
Jolilleron, empl.. pl. St-Paul, 4..... f.
Bonamino, brosseur. r. du P.-à-Chaux, 17.. f.
Gorrée, caiss. ag de ch , q. de Vaise, 16 . m.
Riviera, empl., r. St-Georges, 122..... f.
Paturel, espéd. fruits, r. Trois-Maries, 9. f.
Marceau, empl. P.-L.-M , r. Jouffroy, 8 ... m.
Cellier, ingénieur, r. de la Baleine, 2..... m.

SIXIEME ARRONDISSEMENT

Lelogeoy, empl., c. Morand, 41 ..... f.
Caulpier, empl., c. Lafayette, 1..... f.
Deuny, électricien, r. de Séze, 11 ..... f.
Rongier, g. de peine, av. Thiers. 119.. m.
Léger, g. de peine, r. Duquesne. 9 ..... m.
Lafond, g. de peine, r. Barrême, 12..... m.
Berthier, épicier, r Messéna, 25. ..... m.
Manquet, mécanicien, r. Tronchet, 161..... f.
Laureaud, fourreur, r. Godefroy, 12..... f.
Frandon, empl., r. Vendôme, 80.. ... ... m.
Coste, jardinier, r. Duquesne, 69 ..... f.

Decès du 2 au 8 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vᵛᵉ Gnainderd, c. p., 72 a., r. do Crimée, 20.
Dijond, P.-M.-T., c. p , 61 a.. m. C.-Côte, 55.
Vᵛᵉ Poogena, s. p.. 77 c., r. de Crimée, 9.
Vᵛᵉ Cornély, s p., 81 a , r. de l'Alma, 12.
Vᵛᵉ de Beauchesne, s p., 77 a , q Pêcherie, 11.
Bouvier, Jeanne, 10 m.. r. Ponteau, 20.
Ep Griot tisseuse, 74 c., r. Diderot, 8.
Bernud, Claude s. p., 90 a , r. d'Algérie, 9.
Combrichon, Ch , 2 a., r Mottet-de-Gérando, 15.
Batisse, V.-B., milit , 21 a., hôp. Villemanzy.
Pomier, Germ., tail., 67 c., r. du Plâtre, 8.
Chomely, F.-M., milit., 21 c., hôp. militaire.
Griot, André, empl., 72 c., r. de l'Annonciade, 13.
Vᵛᵉ Francoz, rentière, 69 a , pl. M.-Servet, 6.
Vᵛᵉ Deguiraud, lingère, 66 a , m. Gde-Côte, 104.
Rebouil, Joseph, voyag., 68 c., pl. d'Albon, 1.

DEUXIEME ARRONDISSEMENT.

Lagier, fact. des p., 33 a., Châteauneuf-Rhône.
Livet, chaudronnier, 49 a., r. Danton, 22.
Ep. Guiguichon, dom., 22 a., pl. Antoinette, 24.
Vᵛᵉ Hugon, ménagère, 78 a., c. R.-Vitton, 86.
Ep Canteta, ipcomm tuliè 30 a., Saint-Fons.
Renard, 4 m., r. de la Charité, 1.
Gonneton, 2 a., c. Lafayette, 237.
Ep. Simonnet, s. p., 80 c., r. des R.-d'Alsey, 11.
Rolland, corroyeur, 69 a., r. C.-Richard, 44.
Maréchal, ménagère, 49 a., Villeurbanne.
Ep. Widemann, mén., 33 a., r. du Bas-Port, 2.
Ep. Barioz, s p., 84 a., rte d'Heyrieux, 223.
Annet, manœuvre, 36 c., gde. r. Guillotière, 15.
Goudel, s. p., 72 a.. Loriol (Drôme.
Louis, garçon de café, 34 c., r. Mercière, 14.
Ep. Robert, ménagère, 61 a., Tassin-Demi-Lune.
Vᵛᵉ Poncet, s. p., 76 a., r. d'Enghien, 16.
Bernard, s. p., 68 a., r. François-Dauphin, 16.
Klein, militaire, 21 a., q de l'Hôpital, 20.
Bornaret, militaire, 22 a., q de l'Hôpital, 20.
Vial, s. p., 88 a., r. de la Charité, 1.
Seigné, 3 a , r. Volteire, 10.
Arnous, 6 m., gde r. de la Croix-Rousse, 98.
Spéry, 38 a., Mulery (Rhône).
Chappot, 11 , r. du Bourbonnais, 116.
Poizat, 6 m., r. du Garet, 8
Ep. Mirailliet, ménagère, 40 a., r. Vigilance, 6.
Ep. Martin, couturière, 24 a., Caluire et Cuire.
Choix, mécanicien, 31 a , Grosse (Alpes-Mar.).
Cinsomène, c. p., 74 a., c. de la Liberté, 36.
Vᵛᵉ Servollier, blanchiss , 43 c., r. Moncey, 174.
Chabrerie, minsur, 46 a., Tornand (Rhône).
Verguet, 2 m., r. Smith, 26.
Vᵛᵉ Gleyzolle, s. p., 75 a., r. Franklin, 12.
Ep. Malleval, s. p., 29 a., r. Emile-Zola, 11.
Ririer, empl. tram., 19 c., r. A.-Peteelure, 8.
Tarnat, militaire, 21 a., fort Lomothe.
Gavalda, 18 m , r. Jacquard, 24.
Henry, terrassier, 52 a , s. dom. fisc.
Canet, manœuvre, 34 a., r. Centrale, 56.
Bray, ménagère, 46 c., r. des Charmettes, 109.
Gonon, domestique, 56 a., pl. d Ainay, 4.
Ep. Berthaud, s. p., 32 a , r. de la Charité, 70.
Biron, militaire, 21 a , caserne Part-Dieu.
Farge, 9 a , r. Jarente, 29.
Girerd, 16 m , r. Franklin, 67.
Vᵛᵉ Poiret, s. p , 74 c , c. du Midi, 36.
Richard, cultivateur, 37 a., Loire (Rhône)
Lachet, manœuvre, 70 c., m Carmelites, 42.
Casson, journalier, 43 a., Meyzieu (Isère).
Mignard, mineur, 56 a., Châtillon-d'Azergues.
Ep. Dailly, lingère, 55 a , r. Auguste-Comte, 17.
Verney s p., 70 a., r. du Peyrat, 10.
Vᵛᵉ Chaffard, c. p., 80 c., c. Charlemagne, 6.
Cavet, journalier, 51 a., Villeurbanne.
Recorbet, pâtissier, 42 a., r. P.-Corneille, 159.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toinot, empl., 25 a , Lons-le-Saunier (Jura).
Pothier, cultivat., 57 a., Mordore (Rhône).
Moulin, cafetier, 47 a., chemin Feuillat, 78.
Ep. Reynaud, menagère, 35 a., av. F.-Faure 32.
Grelle, mouleur, 53 a., r. du Dauphiné, 30.
Vermare, retraité, 75 a., ch. Barraban, 125.
Vᵛᵉ Perrin, ménag , 48 a., imp. Gerland, 3.
Arnaud, rentier, 74 a , r. Madeleine, 57.
Vᵛᵉ Come, ménag., 57 a., r St-Antoine, 48.
Radares, épicier, 48 a., r. Créqui, 170.
Rebellet, manœuv., 28 a., ch. des Culet., prol.
Topelet, maçon, 29 a , r. Moncey, 12.
Ravatin, retraité, 75 a., r. du Repos, 5.
Couturier, 3 m., r. St-Michel, 5.
Vᵛᵉ savoy, s. p., 78 a , r. Monery, 36.
Ep Cormod, coutur , 51 a , r. Voltaire, 22.
Crochet, s p , 84 a., r. de la Madeleine, 3.
Moulin, retraité, 63 a., ch. Villon, 24
Ep. Chevalier-Dreron, mén., 54 a , r.d Essling 26.
Vᵛᵉ Verstracte, s. p., 83 a., r. Chaponnay, 23.
Ep. Guigue, ménag., 59 a., r. P.-Bert, 218.
Ep. Mithieux, s. p , 28 a , r. de la Part-Dieu, 35.

Digitized by Google

Zenglet, ver isc, 40 a., av. Parc-d'Artillerie, 6.
Chatelard, empl., 42 a., c. Gambetta, 146.
Giraud, blanchis., 38 a., St-Symph.-de-Lay (Loire).
Vve Pissier, s. p., 72 a., r. Montesquieu, 34.
Vve Brunet-Lavigne, e. p., 68 a., c. Lafayet, 208.
Charbonnet, chaudron., 71 a., ch. Ce.-Berliet, 105.
Paradis, mon., 48 a., St-Etienne.
Vve Giraud, e. p., 78 a., r. Servient, 65.
Vve Rion, hort.-fleuriste, 61 a., av. Berthelot, 129.
Vve Rouilland, s. p., 73 a., c. P.-Bert, 212.
Ep. Ferréol, s. p., 50 a., r. Garland, 3.
Bernardin, s. p., 63 a., ch. des Alouettes, 22.
Flatet, 12 j., r. Duguesclin, 210.
Simon, s. p., 74 a., ch. des Platanes, 15.
Ravier, mer., 6 saisons, 51 a., r. Molière, 116.
Lucien, plombier, 25 a., Villeurbanne.
Juillard, officier en retr., 71 a., c. Franklin, 32.
Colin, presseur, 29 a., r. Croix-Jordan, 24.
Lager, domest., 23 a., q. de Serin, 31.
Lafayette, 14 a., ch. de Montchat, 31.
Clerc-Girard, 3 jours, av. F.-Faure, 189.
Gillet blanchis., 66 a., ch. des Pins, 9.
Vve Chaney, s. p., 79 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Condamin, manœuvre, 61 a., r. Bécheveiin, 7.
Guillon, menuisier, 32 a., pl. Monpleisir, 10.
Roty, maçon, 25 a., r. Duguesclin, 249.
Vve Janiqua, rentière, 60 a., ch. St-Mathieu, 39.
Vve Godard, rentière, 76 a., r. Servient, 7.
Vve Concière, rentière, 94 a., q. Gailloière, 23.
Vve Gerin, s. p., 86 a., av. de Saxe, 210.
Ep. Dupont, fleuriste, 23 a., r. Hosp.-des-Vieil., 11.
Vigier, 12 m., c. d'Heyrieux, 22.
Ep. Laurent, e. p., 22 a., q. des Brotteaux, 26.
Italia, empl., 42 a., r. de l'Epée, 2.
Ep. Grenouillier, s. p., 16 a., r. P.-Bert, 41.
Ep. Mermet, e. p., 54 a., q. Cl.-Bernard, 1.
Vve Magnaudy, e. p., 62 a., imp. Victor-Hugo, 12.
Globert, s. p., 60 a., r. Part-Dieu, 52.
Ep. Fithas, com., 29 a., r. P.-Bert, 116.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Genest-Bronze, s. p., 92 a., c. de l'Enfance, 43.
Thiet propriétaire, 62 a., Sirod (Jura).
Gallien, coutur., 77 a., r. d'Austerlitz, 24.
Armand, voy., de com., 47 a., r. Rachais, 11.
Froment, dévid., 41 a., g. r. Croix-Rousse, 86.
Rozet, tolier, 73 a., q. de Serin, 39.
Chambion, tail. de pier., 70 a., r. J.-Soulary, 49.
Mollard, varrier, 26 a., r. Boileau, 103.
Blanc, s. p., 70 a., gr. r. de Cuire, 69.
Merrel, dévid., 73 a., pl. Com.-Arnaud, 7.
Bollard, empl., 61 a., c. Ste-Clotilde, 12.
Dufour, dessin., 65 a., ch. des Grenouillies, 11.
Varrel journalier, 61 ans, a. domicile fixe.
Grivot, empl., 22 a., r. de Dijon, 10
Combet, rentière, 64 a., imp. Berger, 5.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Mornet, Joseph, 2 m., pl. du Marché, 2.
Dupuy, s. p., 74 a., ch. de Choulans, 12.
Vve Carlin, s. p., 73 a., r. St-Cyr, 6.
Potalier, s. p., 60 a., ch. de Francheville, 126.
Conturier, Marie, s. p., 79 a., ch. Grenouilles, 11.
Saignat, tisude, 2 m., gde r. de Vaise, 6.
Jurie, Clémence, 5 a., r. de la Pyramide, 77.
Clavel, Jeanne, e. p., 29 a., r. du J.-de-Paix, 22.
Maillary, blanchisseuse, 65 a., q. P.-Scize, 68.
Vve Batel, rentière, 79 a., q. Pierre-Scize, 10.
Cave, manœuvre, 51 a., c. Charlemagne 22.
Vacher, journalière, 42 a., r. du Bourdy, 2.
Janin, journalière, 64 a., rte de Francheville, 136.
Piot, jardinier, 82 a., r. Pyramide, 85 *bis*.
Aimard, couturière, 27 a., r. St-Jean, 58.
Malimjoud, Anne, 6 m., r. des Forges, 2.
Lapierre, couturière, 59 a., r. St-Jean, 60.
Ep. Danguin, tailleuse, 29 a., r. de Gadagne 2
Vve Jacquard, s. p., 69 a., r. du M.-Jaune, 10.
Relave, religieuse, 74 a., r. St P.-de-Vaise, 45.
Rivoire, Antoinette, 12 a., r. de Gadagne, 12.
Ep. Dallavel, ménagère, 22 a., r. Smith, 33.
Vve Rollet, s. p., 72 a., r. Pyramide, 51.
Ep. Lartigne, e. p., 53 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Delorme, rentier, 63 a., m. du Chemin-Neuf, 21
Besuchemp, corroyeur, 50 a., q. des Etroits, 7.
Dupin, cylindreur, 46 a., ch. Odes-Terres, 71.
Gouverneur, Paul, 12 m., r. de St-Cyr, 24.
Vve Boutilon, e. p., 79 a., r. de la Pyramide, 42.
Aubert, s. p., 78 a., ch. de Francheville, 136.
Poit, Célestin, 2 a., r. de St-Cyr, 78.
Barbe, Alexis, doct méd., 92 a., ch. Franchev., 6.
Ep. Morinot, ménag., 64 a., r. Bellievre, 10
Genin, J.-Pierre, doreur, 49 a., r. P.-de-Justice, 6.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Ep. Rougé, s. p., 60 a., r. Cuvier, 120.
Ep. Gnediger, ménag., 69 a., r. Pelisquin, 1.
Fonty, maçon, 70 a., r. Masséna, 81.
Boulcille, manœuvre, 80 a., r. Masséna, 107.
Ep. Roche, ménag., 57 a., av. Thiers, 130.
Vve Vulpillat, cravat., 60 a., r. Montgolfier, 98.
Vve Pigeaud, ménag., 61 a., r. Ney, 86.
Berthier, tisseuse, 68 a., c. Garibaldi, 97.
Laurut, Joséphine, 4 a., r. Cuvier, 133.
Appointaire, pâtissier, 46 a., r. Tête-d'Or, 45.
Terry, menuisier, 50 a., r. Cuvier, 15.
Germain, limonadier, 58 a., b. Brotteaux, 27.
Moulin, Charles, empl., 40 a., c. Villoc, 47.
Maureon industriel, 47 a., b. du Nord, 94.
Gandin, ébéniste, 58 a., r. Tête-d'Or, 63.
Vve Barange, e. p., 60 a., r. Ney, 23.
Mazoyer, Marie, 2 a., c. Louis-Blanc, 12.
Monnard, teinturier, 89 a., b. Brotteaux, 64.
Basset, rentier, 70 a., r. Duquesne, 53.
Ep. Béard, cordisseuse, 54 a., r. Masséna, 161.
Menbes, ingénieur, 33 a., r. Vendôme, 20.
Vve Tabardel, commerç., 35 a., b. Brotteaux, 99.
Vve Viberl, cuirin., 60 a., c. Villon, 83.
Vve, Lévy, e. p., 80 a., r. Dassaussoy, 26.
Ep. Violle, concierge, 71 a., r. Godefroy, 10.

Mouvement de la Population

du 29 Janvier au 4 Février 1908.

Nombre de mariages contractés		73
—	divorces enregistrés	7
—	naissances légitimes	139
—	— illégitimes	27
—	décès	252
—	mort-nés	10

ANNONCE LÉGALE

Prolongement de la rue Duguesclin. — Echange de terrain entre la Ville et les Hospices civils de Lyon.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates des 24 et 31 décembre 1907, reçu MMes Delorme et Berger, notaires à Lyon, la ville de Lyon a acquis pour cause d'utilité publique, de :

1° M. Ernest-Louis Oberkampff, propriétaire-rentier, chevalier de la Légion d'honneur ;

2° M. Anne-Gustave Combefort, négociant ;

3° M. Pétrus-Marie-François Bernard, notaire à Lyon ; demeurant tous à Lyon. Tous les trois administrateurs des Hospices civils de Lyon et membre de la Commission exécutive du Conseil général d'administration desdits Hospices, agissant en cette qualité en vertu de la délibération prise par ce Conseil général dans sa séance du 7 novembre 1906, approuvée par l'arrêté préfectoral du 11 mai 1907,

Une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 565 m. 25 d. carrés, situés à Lyon, rue Paul-Bert, 62-64-66.

En échange sans soulte ni retour de part ni d'autre, de deux parcelles de terrains communaux, situées à Lyon, la première rue Neuve-de-la-Villardière, 15 *bis* (superficie 46 m. 32 d. carrés), et la seconde à l'angle Nord-Est du cours Bayard et de la rue Delandine, superficie (573 m. 37 d. carrés), ledit échange conclu en vue du prolongement de la rue Duguesclin.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 27 janvier 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, en comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 7 février 1908

Grains et Farines

Blé de pays en rayon... les 100 kil.	22	75	23	»
— du pays, autres provenances indigènes	—	23	22	24	»
— de Russie	—	21	50	23	»
— d'Amérique	—	20	20	30	50
— provinces danubiennes	—	»	»	»	»
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	26	»	29	»
Seigle	—	18	25	18	50
Orge de brasserie	—	21	»	22	»
— de mouture	—	19	25	20	»
Maïs	—	21	»	22	»
Sarrasin	—	20	»	21	»
Avoine nouvelle	—	12	50	18	75
Haricots bl. de Bourgogne	—	36	»	31	»
— nains de Hongrie	—	20	50	21	50
Farine de boulang. 1re q. les 125 kil.	48	50	49	50
— — ronde	—	42	50	44	50
Son	les 100 kil.	12	75	13	»
Féculle indigène	—	22	»	27	»
Riz de l'Inde	—	28	»	33	»
Riz du Japon	—	46	»	48	»
Riz de Saïgon	—	27	»	32	»
Rizon du Piémont écumé	—	49	69	52	50
— — glacé	—	50	»	95	50
— Caroline	—	92	»	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix ... les 100 kil	97	»	98	»
— 1 choix	—	93	»	78	»
— marchandes	—	66	»	60	»
— irrégulières	—	47	»	57	»
Semoule	—	41	»	74	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle les 100 k	182	»	295	»
— vieilles	—	123	»	115	»
— d'Amérique	—	»	»	»	»
— de luzerne de France nouvelle	—	149	»	175	»
— vieilles	—	122	»	135	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	»	44	90
— de sainfoin	—	25	»	36	»
— de vesces	—	23	»	25	50

Fourrages

Foin de Bourgogne ... les 100 kil.	11	50	12	»
— de pays ...	—	13	50	11	»
Paille de froment	—	5	»	6	»
— de seigle	—	9	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes les 100 k.	239	»	250	»
— à la princesse	—	160	»	180	»
Raisins de Corinthe	—	90	»	85	»
— de Malaga	—	11	50	12	»
Pignons de Bougie	—	35	»	42	»
— de Toscane	—	62	»	60	»
Prunes d'Ente	—	85	»	135	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de forte... les 100 k.	69	»	67	»
— coupé régulier	—	65	50	74	»
— irrégulier	—	62	»	60	»
Sucre raffiné poudre ... les 100 k.	69	»	66	»
— — semoule	—	66	»	69	»
Sucre cristallisé indigène	—	87	»	72	»
— exotique	—	58	»	60	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	92	»	63	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar ... les 100 k	319	»	330	»
— Mysore	—	212	»	240	»
— Santos	—	242	»	198	»
— Java vert	—	226	»	250	»
— jaune	—	129	»	400	»
— Démérari	—	220	»	260	»
Café de Haïti nature	—	262	»	280	»
— — trié	—	280	»	280	»
— Guadeloupe habit.	—	220	»	210	»
— — bonifieur	—	340	»	369	»
— Moka	—	352	»	409	»
Café — Porto-Rico	—	220	»	342	»
— — Lagu. et autres formes propres	—	292	»	222	»
— — — —	—	272	»	298	»
— Bahia	—	245	»	285	»

Digitized by Google

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ... les 100 k	325	»	325 »
— Caraque et Trupano	382	»	4 0 »
— Puerto-Cabello.....	410	»	502 »
Gne-aguil . ..... —	310	»	390 »
Cacao Trinitad. ..... les 100 k.	355	»	365 »
— Martiniq. et Guadel.	335	»	340 »
— Bahia préparé ..... —	310	»	330 »
— Haïti..... —	325	»	335 »
— Samana et Sanchez. —	333	»	340 »

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.	»	»	» »
— — Tellichéry ... —	»	»	» »
— — Saïgon ..... —	330	»	320 »
— blanc..... —	432	»	420 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 100 k.	20	»	65 »
de Palme (pure et mêle.. —	72	»	75 »
Suif fondu de Paris (sans fût) —	75	»	» »
de province (en fût) ...	75	»	» »
— pressé..... —	123	»	107 »
Acide stéarique (Bâtons de saponification) . —	60	»	63 »
(de distillation)... —	72	»	78 »
Acide oléarique (dérivés de saponification) . —	132	»	134 »
(de distillation). —	114	»	118 »
Bougie saponifiée, 6ème qual., les 100 pq. de 500 gr. net	92	»	95 »
— stéarifiée — les 100 k	72	»	80 »
Glycérine blonde, 28°.....	120	»	130 »
— pharmaceutique, 30° ...	162	»	185 »

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	20 20		26 50
de schiste..... —	21 50		22 60
Essence minérale..... —	37 50		44 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra extr. pure..les 100 k.	165	»	173 »
— surfine ..... —	»	»	» »
— — Bari..... —	»	»	» »
— — Sne ..... —	140	»	152 »
Huile commune lampe.. les 122 k.	»	»	» »
Huile de noix..... —	175	»	2 5 »
— d'arachide surfine.. —	123	»	120 »
Huile de sésame surfine.. —	105	»	117 »
— de sésame à brûler —	»	»	» »
de choux à bouche.	100	»	105 »
Huile de colza épurée.... les 100 k.	92	»	120 »
— de lin..... —	65	»	74 »
— de colza brute..... —	»	»	» »
Savon de Marseille bl 1re q. —	82	»	91 »
Marseille bl. 2e q.... —	54	»	56 »
— bleu pâle, sorte bonne . —	33	»	51 »
de palme marbré... —	»	»	» »
— d'oléine, 1re qualité. —	52	»	54 »
— marbré.... —	52	»	84 »
— de pulpe..... —	53	»	55 »
— mou extra..... —	38	»	42 »
— — ordinaire.... —	33	»	35 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. le pièce	160	»	153 »
— 2e —	75	»	85 »
Vin Bas Beaujolais..... le pièce	63	»	73 »
Vin Lyonnais 1er choix —	68	»	78 »
— — 2e — —	53	»	63 »
— Mâconnais 1er — —	68	»	78 »
— — 2e — —	53	»	23 »
Vin Bourgogne 1er — —	110	»	160 »
2e —	65	»	80 »
— Bordeaux 1er la barrique	120	»	190 »
2 —	95	»	105 »
Vin Roussillon 1 l'hectolitre	24	»	39 »
— 2e — —	20	»	24 »
— Montagne 1er — —	23	»	27 »
— 2e — —	19	»	23 »
— Narbonne 1er — —	23	»	27 »
— 2e — —	20	»	22 »
— Algérie 1er — —	23	»	19 »
2e — —	20	»	22 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 60°... l'hectol.	65	»	73 »
de marc — ... —	65	»	65 »
— Nord fin à 20° ... —	48 50		48 75
Esprit Nord extra-fin à 20° —	49 53		49 75
— de grain — —	58 25		66 25
— mauvais goût — —	47 50		47 75

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Périats ..... les 100 kil.	5 72	
	Grelassons.....	3 70	
	Chatilles choisies.... —	8 28	
	levées..... —	4 12	
	Braisettes levées.... —	4 »	
	Melbroug ..... —	4 »	
	Menu sortant..... —	3 70	
Anthracite..... —	5 50		
Coke cassé ..... —	2 40		

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 1er au 7 février 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes..... la pièce	2 »	2 »
Oies..... —	7 »	8 »
Canards..... —	4 »	4 50
Volailles 1re qual. —	6 »	7 »
— 2e — —	4 52	5 50
Poulets ..... —	2 »	4 »
Pigeons ..... —	1 20	1 30
Beurre..... le kilog.....	2 50	3 »
Œufs..... le cent	10 20	12 60
Fromages ..... le kilog.....	1 72	2 »

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique ..	7 »	9 50
Châtaignes..... — ..	15 »	25 »

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 3 février	104 50	» »
Mardi, 4 —	124 50	104 »
Mercr., 5 —	104 »	» »
Jeudi, 6 —	104 75	» »
Vendr., 7 —	103 »	» »
Samedi, 8 —	103 »	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 22 Janvier au 4 Février 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	594	710	2,857	7	1,447	»	»	»	»	»	367,089
Perrache.....	468	549	1,832	85	»	»	»	»	»	»	166,132
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	29	4	4	»	»	2,062
Totaux...	1,062	1 259	4,689	92	1,447	29	4	4	»	»	541,221

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 29 Janvier au 4 Février 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,671	1,271	2 40	1 70	2 20	1 40	2 40	1 62		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs.....	791	791	1 34	1 21	2 20	1 30	2 40	2 »		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	577	517	1 62	0 92	2 22	1 20	2 40	1 40		
	Veaux.....	850	850	1 30	1 05	2 20	1 40	2 40	1 60	10,470	4,615
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1,901	1,921	1 32	1 20	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	1,032	910	1 60	0 93	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	549	549	1 36	1 06	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	1,660	1,160	2 40	1 76	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1 613	1.456								
	Veaux.....	1,399	1,399								
	Moutons.....	2,731	2,731								
	Porcs.....	2,692	2 692								

Total..... 15,143 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (issus non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 31 Janvier au 6 Février 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		31 Janvier		1er Février		2 Février		3 Février		4 Janvier		5 Février		6 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	» »	» »	0 20	0 00
Aloses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	0 00	» »	0 50	0 [illegible]	» »	» »	» »	»	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Barbues	—	2 10	1 00	1 00	1 70	1 80	1 00	» »	» »	0 10	0 »	» »	» »	2 50	2 20
Bars	—	3 40	3 »	0 00	2 10	2 00	0 40	0 50	0 »	» »	» »	2 00	2 40	0 35	2 50
Cabillands	—	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 10	0 00	1 »	0 00	1 »	0 0	» »	» »	0 00	0 00	0 50	0 70	1 »	0 80
Collins	—	1 »	0 50	» »	»	0 60	»	» »	» »	» »	»	0 00	0 7	» »	» »
Congres	—	1 »	0 80	0 50	0 70	0 80	0 70	1 »	0 0	0 90	0 00	1 »	0 80	0 80	0 70
Dorades	—	1 40	1 00	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	1 00	1 »	» »	» »
Esturgeons	—	» »	» »	1 10	1	» »	» »	» »	» »	1 30	» »	» »	»	1 20	» »
Grondins	—	1 30	1 20	1 »	0 00	» »	» »	» »	» »	1 30	0 90	» »	»	1 30	1 10
Limendes	le kil.	3 30	3 0	3 30	3 3[illegible]	3 70	0 00	0 00	0 50	0 70	0 60	0 00	0 7[illegible]	0 30	» »
Lottes de mer	—	1 40	1 20	1 10	1	1 20	1 »	1 50	1 40	1 00	1 »	1 30	1 10	» »	» »
Maquereaux	—	1 50	1 30	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 0[illegible]	» »	» »
Merlans	—	1 »	0 80	0 60	» »	0 80	0 00	1 10	1	1 »	0 8[illegible]	1 00	1	1 10	1 »
Merlus	—	1 40	1 »	1 »	0 9[illegible]	1 10	0 00	1 40	1 10	1 10	1	1	0 8	1 20	1 »
Muiets	—	1 70	1 5[illegible]	1 00	1 40	» »	» »	» »	» »	1 40	1 30	» »	»	» »	» »
Raies	—	1 40	1 20	1 »	0 70	1 20	0 0	1 »	0 70	0 90	0 80	1 00	1	1 40	1 20
Rougets-barbets	—	2 »	2 70	0 »	1 2[illegible]	3 50	2 10	» »	» »	2 70	2 40	» »	» »	2 50	0 »
Saint-Pierre	—	1 »	0 0[illegible]	0 80	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 8[illegible]	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1 »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	»	1 20	1 00
Soles	—	4 40	3 50	3 »	2 »	4 10	3 20	4 40	3 70	4 10	2 4[illegible]	3 50	2 50	4 20	3 80
Saumons	—	7 »	6 40	» »	» »	7 »	6 60	» »	» »	8 10	7 5[illegible]	» »	»	8 »	7 60
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »
Turbots	—	3 10	2 80	2 40	2 »	» »	» »	0 00	0 70	» »	» »	3 »	2 50	» »	» »
Vives	—	0 70	0 3[illegible]	0 60	»	» »	» »	0 30	0 30	0 70	0 0	0 60	0 50	0 50	0 40
Harengs frais	le cent.	4 »	3 50	3 80	3	3 »	2 5	4 »	3 »	3 »	2 30	3 00	2 50	4 »	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 20	2 »	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 00	1 50	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 50	2 1[illegible]	1 00	1 4[illegible]	0 40	2 10	2 »	1 50	» »	» »	0	1 0[illegible]	3 »	2 40
Carpes	—	1 »	0 80	0 80	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »
Eperlans	—	1 00	» »	» »	» »	1 20	1 2	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	2 00	3 »	2 50	» »	3 30	2 »	» »	» »	4 »	3 5[illegible]	3 00	»	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	4 »	3 50	3 »	3 7[illegible]	» »	»	3 40	2 10	3 50	3 30	3 »	2 00	3 30	2 30
Perches	—	1 30	1 00	1 40	1 10	1 00	1 30	1 80	1 50	1 50	1 3	1 70	1 50	1 3[illegible]	1 60
Truites	—	0 00	6 »	0 »	4 »	5 40	5 »	0 00	4 80	8 »	7 50	8 00	4 80	0 00	3 30
Truites saumonées	—	» »	» »	0 50	0	» »	» »	4 »	3 5	7 00	7	» »	» »	0 4[illegible]	6 10
Friture	—	1 »	0 80	0 00	0 60	0 70	0 5	0 00	0 00	1 »	0 70	0 80	0 00	0 80	0 40
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	0 00	» »	» »	» »	1 »	0 00	» »	» »	0 00	0 70	1 »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	7 3[illegible]	6 5	0 40	3 5[illegible]	0 40	4 40	» »	» »	3 10	7 30	7 40	4 00	0 40	3 50
Crevettes grises	—	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	»	1 40	1 2[illegible]	» »	» »
Ecrevisses	—	0 5[illegible]	0 00	» »	» »	» »	» »	3 80	3 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Langoustes	—	6 »	0 40	0 70	5 00	7 10	0 00	0 70	0 40	7 20	0 0	0 10	0 00	0 »	0 0[illegible]
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 30	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 30	1 20	1 30	» »	1 30	1 20	» »	»	1 30	1 20	1 0[illegible]	» »	1 20	1 00
Moules	—	0 50	0 4[illegible]	0 40	0 30	0 4[illegible]	0 3[illegible]	0 40	0 30	0 0[illegible]	» »	0 30	0 4	0 40	0 30
Clovisses	—	1 00	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 0	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	3 00	» »	0 50	» »	3 50	» »	0 00	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 00	» »
— 4	—	3 30	» »	3 50	» »	3 00	» »	3 50	» »	3 50	» »	3 50	»	3 00	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	» »	» »	4 »	» »
— 3	—	3 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 05	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 35	» »	1 05	» »	1 05	»	1 25	» »
— 5	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	3 »	0 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 20	3 »
Dindes	—	» »	» »	7 »	5 »	7 »	0 »	» »	» »	» »	» »	7 »	3 »	8 »	0 »
Oies	—	7 »	3 »	8 »	4 »	8 »	4 »	» »	» »	» »	» »	0 00	4 50	7 »	5 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	3 »	5 »	7 »	0 »	3 »	4 50	» »	» »	0 »	3 »	» »	»	7 »	3 »
Poulets	—	3 »	3 »	3 50	0	3 00	1 50	3 »	3 »	3 50	2	3 »	2	3 00	1 30
Pigeons	—	1 10	1 »	1 »	3 0	1 »	0 75	1 »	0 8[illegible]	1 3[illegible]	1 1[illegible]	1 30	1	1 00	1 »
Pintades mortes	—	2 50	2 »	3 »	2 »	0 5[illegible]	0 »	2 50	2 [illegible]5	» »	» »	2 25	2 »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	7 »	» »	0 »	7	» »	0 5[illegible]	» »	» »	7 »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	3 »	» »	» »	» »	7 50	7 »	7 »	» »	0 »	» »	7 50	7 »	7 »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	3 »	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 50	1 50
Gibier à poil															
Lièvre français	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 20	2 »	3 »	» »	2 10	2 »	0 »	»	2 30	» »	2 20	2 »	3 »	2 50
Gibier à plumes															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 40	» »	» »	» »	1 00	1 »	» »	» »	1 00	1 4	» »	» »	» »	» »
Bécasses	—	4 »	» »	» »	3 »	3 70	2 5	» »	» »	3 »	3	4 »	2 »	3 »	4 »
Canards sauvages	—	3 »	2 »	3 50	1 10	3 »	1 75	0 00	1 50	3 »	2 20	3 »	2 »	3 00	2 »
Sarcelles	—	1 »	0 00	3 50	» »	1 10	1	1 »	0 0[illegible]	1 50	1 1[illegible]	1 40	1 »	1 50	1 30
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 31 Janvier au 6 Février 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		31 Janvier		1er Février		2 Février		3 Février		4 Février		6 Février		8 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	• •	• •	• •	• •	2 72	2 60	• •	•	1 •	1 80	• •	• •	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	• •	• •	• •	• •	2 50	2 40	0 40	0 32	0 12	0 10	0 42	• •	• •	• •
Pluviers	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 50	0 70	• •	• •	• •	• •
Cailles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives		7 •	4 •	2 •	1 5	7 •	5 •	6 50	3 •	3 •	3 •	7 •	3 50	6 50	4 50
Merles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	25 •	12 •	15 •	14	16 •	9 •	18 •	3 •	25 •	14 •	20 •	12 •	10 •	5 •
Vanneaux	—	7 •	5	• •	• •	5 •	5 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	7 •	• •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Mecreuses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	• •	•	1 35	1 20
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 60	2 50	2 70	2 60	2 60	2 50	• •	• •	2 00	2 4	2 60	2 50	2 70	2 35
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gruyère	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 20	2 •	2 •	1 70	2 10	2 •	1 80	1 60	2 10	2 •	2 •	1 80	2 20	1 50
Truffes	—	11 •	8 •	• •	• •	12 •	10 •	• •	• •	14 •	8 •	12 •	9 •	13 •	10 •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 29 Janvier au 4 Février 1908 (5e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omo. et Tramways de Lyon	165,194 90	162,238 72	2,955 18	• •	782,818 70	745,883 07	36,955 83	• •
Tramway de Lyon à Neuville	3,232 75	2,934 60	298 15	• •	17,338 85	16,361 75	932 10	• •
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,607 15	1,560 45	46 70	• •	7,3•5 75	7,792 4	•	208 25
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,861 85	3,783 8.	79 25	• •	12,214 10	18,785 9	1,025 22	• •
Croix-Pâquet	4,4.8 70	4,537	•	116 30	18,647 25	20,485 6	• •	1,838 40
Lignes de la Cie F.-O-L	18,810 82	9,868 49	742 34	• •	86,878 77	86,299 28	577 42	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 29 Janvier au 4 Février 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	8	1,520	•	•	•	•	•	•	•	•	8	1,520
Veaux	1	70	•	•	•	•	•	•	•	•	1	70
Moutons	3	45	•	•	•	•	•	•	•	•	3	45
Porcs	1	80	•	•	•	•	•	•	•	•	1	80
Chèvres	1	16	•	•	•	•	•	•	•	•	1	16
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	2	508	•	•	•	•	•	•	•	•	2	508
Fœtus	21	•	•	•	•	•	•	•	•	•	21	•
Abats divers	81	1,686	•	•	•	•	•	•	•	•	81	1,686
Viandes fraîches	8	394	•	•	•	•	•	•	•	•	8	394
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	240	•	•	•	•	•	•	•	240
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	71	•	•	•	•	•	71
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	3
Ecrevisses	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres et Coquillages	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Gibier (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•
Pigeons	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1908.

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	3,113	803	4,582
Bibliothèque du Palais des Arts	8,155	114	8,013
— du 1er arrond^{t}	»	»	»
— du 2e —	»	»	»
— de 3e —	»	»	»
— du 4e —	»	»	»
— du 5e — (et succre de Vaise)	»	»	»
— du 8e —	»	»	»

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves forains
Ecoles supérieures	garçons	685	650	83
	filles	210	860	85
Ecoles primaires élémentaires 1re circonscript.	garçons	4,420	3,893	18
	filles	4,222	2,747	15
Ecoles primaires élémentaires 2e circonscript.	garçons	6,609	5,838	175
	filles	5,675	5,768	124
Ecoles maternelles 1re circonscription		3,391	2,707	»
Ecoles maternelles 2e circonscription		2,835	2,748	»
Totaux		32,824	28,715	616

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des gardiens du jeudi.

NOMBRE d'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE d'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
82	5,812	4,183

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières
25	4,230	2,887	3,486	2.633

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

Rue Imbert-Colomès, 18	45
Cours Charlemagne, 19	17
Rue Vendôme, 233	71
Rue d'Isly, 8	35
Quai Fulchiron, 16	35
Rue Roquette, 11	30
Rue Vendôme, 92	67
Dépôt grande rue de la Guillotière, 129	31
Totaux	332

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Janvier 1908

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES							TOTAUX
	Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 231	Rue d'Isly, 8	Quai Fulchiron 16	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	
Présents au 1er Janv. 1908	12	11	37	8	9	10	22	99
Inscrits courant Janv. 1908	3	1	4	1	1	2	4	16
Sortis courant Janv. 1908	8	8	8	»	1	»	4	18
Présents au 31 Janv. 1908	13	16	29	2	2	12	22	103

COMPTE RENDU des opérations effectuées par les Commissariats de police de la ville de Lyon, pendant le 2e semestre de l'année 1907.

Nature des crimes et délits justiciables de la Cour d'assises ou des Tribunaux correctionnels	NOMBRE de procès-verbaux	NOMBRE d'arrestations opérées
Abandon d'enfants	41	»
Abus de confiance	865	18
Adultère	47	»
Accidents	91	»
Agressions nocturnes	»	»
Assassinats et meurtres	8	4
Attentats à la pudeur, outrages aux bonnes mœurs	81	6
Avortements	»	»
Banqueroute simple	1	»
— frauduleuse	1	»
Bris de clôture et d'objets mobiliers	27	12
Chantage	»	»
Chasse et pêche	38	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	16	21
Coups et blessures	845	47
Détournement de mineurs et excitation à la débauche	12	2
Escroqueries et tentatives	138	8
Exercice du métier de somnambule, etc	»	»
Fabrication ou émission de fausse monnaie	4	»
Infractions à la loi du 17 mars 1885 sur les récidivistes	2	1
A reporter	991	172
Report	991	122
Mise en vente de comestibles falsifiés	18	»
Infanticides	4	3
Insoumission à la loi sur le recrutement	4	1
Mendicité	173	166
Outrages à un magistrat ou fonctionnaire	4	2
— aux agents de la force publique	111	83
Ports d'armes prohibées	»	»
Rébellion	31	30
Recel de malfaiteurs	»	»
Suicides. — Homicides par imprudence	86	»
Tentatives de meurtre ou d'assassinat	30	21
Tenue de maisons de jeu	»	»
Traite des blanches	»	»
Vagabondage	336	303
Vagabondage spécial	»	»
Vols simples	783	170
Vols qualifiés et complicité	187	36
Violation de domicile	1	1
Divers	1,681	29
Totaux	4,442	971
Contraventions diverses aux arrêtés de police	11 763	

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1908 et 1907 encaissés pendant les mois de Janvier 1908 et 1907

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCES EN FAVEUR DE		PRÉVISIONS budgétaires ACTUELLES
		1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907	
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 9	Alcool	106,710 35	113,373 80	» »	4,663 31	108,716 35	113,371 66	» »	4,653 34	1,400,000 »
— 10	Chevaux, mules, ânes et voitures automobiles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	375,000 »
— 11	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	6,000 »
— 12	Constructions neuves	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	310,000 »
— 13	Taxe d'entretien	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	617,000 »
— 14	Débits	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,191,000 »
— 15	Propriétés bâties	(1)	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2,040,000 »
— 16	Propriétés non bâties	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	87,000 »
— 17-16	Taxe d'habitation	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,066,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	392,000 »
— 20	Cercles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	26,000 »
— 21	Théâtres	21,622 20	25,811 00	» »	6,561 70	21 613 20	64,811 90	» »	6,561 70	160,000 »
	TOTAUX	130,633 75	137,688 70	» »	7,255 01	130,633 75	137,688 70	» »	7,255 01	
	DIFFÉRENCES			» »	7,255 01			» »	7,255 01	8,775,000 »
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	36,666 90	38,142 21	» »	1,273 26	36,668 96	38,142 21	» »	1,073 26	366,000 »
— 23	Droit de tripée et d'échaudage	4,516 45	4,650 33	» »	331 84	4,515 45	4,850 33	» »	334 88	43,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	14,993 79	16,039 60	» »	1,045 80	14,993 79	16,039 40	» »	1,045 80	172,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	7,416 29	8,063 01	» »	913 82	7,416 20	8,063 08	» »	613 82	73,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	9,555,66	4,211 61	1,311 83	» »	8,555 94	4,615 61	1,311 61	» »	60,000 »
— 28	Halle de la Martinière	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	6,006 »
— 30	Halle des Cordeliers (caves)	7,122 20	7,121 49	» »	2 20	7,121 09	7,124 40	» »	6 20	70,006 »
— 31	Divers marchés couverts	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	6,006 »
— 32	Marchés découverts	46,140 60	41,000 65	6,138 26	» »	46,140 90	41,000 65	2,139 25	» »	365,060 »
— 33	Droits d'attache du marché aux chevaux	186 59	186 60	3 »	» »	189 59	186 6	3 »	» »	3,006 »
— 34	Droits d'attache des voitures de remise et de travail	4,272 »	4,031 63	240 33	» »	4,272 »	4,031 63	249 33	» »	70,006 »
— 35	Boucherie chevaline	1,369 »	1,608 »	» »	240 »	1,368 »	1,608 »	» »	219 »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	5,722 68	6,583 96	» »	960 99	5,722 98	6,583 96	» »	860 98	76,000 »
	TOTAUX	131,196 53	134,876 16	3,693 45	4,371 06	131,198 53	131,676 16	2,693 45	4,371 06	
	DIFFÉRENCES			» »	677 61			» »	677 61	1,261,006 »
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	62,177 31	106,912 71	» »	47,435 40	62,177 21	106,614 71	» »	47,133 40	
Art. 50-51	id. id. semestre	91,790 67	3,642 30	88,617 17	» »	61,790 67	3,943 06	35,647 11	» »	2,431,900 »
	Vente d'eau au compteur, prorata, supplément	9,349 78	11,007 24	» »	1,466 76	9,649 76	11,097 34	» »	1,466 76	
	TOTAUX	133,309 76	126,463 75	88,947 17	48,902 19	133,518 76	126,163 75	35,647 11	36,902 16	
	DIFFÉRENCES			7,043 61	» »			7,915 81	» »	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières**									
Art. 52	Droits d'inhumations	61,821 90	(2) 70,393 60	» »	8,556 »	61,833 90	70,385 60	» »	6,562 »	666,000 »
— 53	Droits d'exhumations	1,120 »	1,050 »	270 »	» »	1,320 »	1,050 »	270 »	» »	26,000 »
— 54	Concessions de terrains	17,797 42	15,582 60	2,214 82	» »	17,797 42	15,582 60	2,214 82	» »	185,000 »
— 55	Produits divers	2,141 »	1,048 »	192 »	» »	2,141 »	1,948 »	192 »	» »	16,000 »
	TOTAUX	83,092 32	89,077 70	2,676 82	8,562 »	83,092 32	88,077 70	2,676 82	6,562 »	
	DIFFÉRENCES			» »	5,885 36			» »	5,885 36	772,000 »
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 37	Droits de Voirie	» »	60 60	» »	59 20	» »	60 20	» »	99 20	350,000 »
— 39	Vogues	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	47,000 »
— 40	Installations diverses	616 60	6,337 64	» »	1,721 34	616 60	6,037 64	» »	1,721 34	12,000 »
— 41-46	Locations sur bas-ports et rivières	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	22,300 »
— 75	Stationnement des voitures, fiacres, etc	3,475 »	4,100 »	» »	625 »	3,475 »	4,100 »	» »	625 »	26,000 »
— 83	Marchands ambulants	120 »	96 »	61 »	» »	120 »	96 »	64 »	» »	3,000 »
— 120	Droits de vérification des appareils à gaz	566 »	574 80	» »	6 80	566 »	574 80	» »	6 80	7,500 »
— 121	id. id. électriques	231 50	234 75	36 75	» »	271 50	234 75	36 75	» »	6,300 »
	TOTAUX	5,249 10	7,642 69	60 75	2,454 34	5,249 10	7,642 99	69 75	2,454 34	
	DIFFÉRENCES			» »	2,393 59			» »	2,393 59	476,300 »
	RÉCAPITULATION	469,982 48	493,649 00	62,377 99	71,344 60	489,982 48	493,649 00	62,377 99	71,344 60	14,796,000 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 9 du chap. Ier, et 1 du chap. II)	Fr. 3,133,000 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 27 et 29, du chap. Ier)	54,000 »
Produit des propriétés communales (art. 56 à 60 du chap. Ier)	1,043,400 »
A reporter	4,631,000 »

Report	4,631,000 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 76 à 74 et 134 à 161 du chap. Ier)	261,636 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 43 à 46, 76 à 92 et 84 à 89 du chap. Ier)	1,166,677 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 109 du chap. Ier)	852,650 »
Droits et produits divers (art. 116 à 119 et 122 à 133 du chap. Ier)	163,752 »
Ventes previsionnelles de terrains communaux (art. 3 du chap. II)	60,000 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 9 et 4 à 12 du chap. II)	656,461 78
TOTAL	7,676,976 78

(1) Il n'a rien été encaissé depuis le 1er janvier dernier pour le compte de l'exercice 1908, les rôles pour cet exercice n'étant pas encore publiés. Un tableau comparatif sera publié après la clôture de l'exercice 1907 et indiquera les recettes effectuées pour chacun des exercices 1907 et 1906 à la date du 31 mars 1908.

(2) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 14.835 fr.; 6e classe et transferts, 43.293 75; cercueils et ornements, 21,643 51.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1908

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	1	•	•	1	27	•	•	27
De 20 à 24 ans	90	•	•	90	103	•	•	103
De 25 à 29 ans	74	4	1	79	54	5	•	59
De 30 à 34 ans	28	8	2	38	17	8	7	24
De 35 à 39 ans	17	6	3	26	14	6	1	20
De 40 à 49 ans	10	7	2	19	3	11	2	16
De 50 à 59 ans	2	6	•	8	1	4	•	5
De 60 ans et au-dessus	•	5	•	5	•	2	•	2
TOTAUX	222	36	8	266	228	22	5	266

ARRONDISSEMENTS	Mariages. Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.	Naissances d'enfants vivants. Légitimes m.	f.	Illégitimes m.	f.	TOTAL m.	f.	Accouchements multiples. Jumeaux	Enfants m.	f.	Reconnaissances. Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	3	18	23	•	1	22	24	9	7	32	31	•	•	•	7	122	129
2e —	15	22	37	•	4	31	28	15	8	46	36	1	•	•	•	•	•
3e —	19	31	50	16	6	90	85	39	33	137	118	1	•	2	•	•	•
4e —	2	15	17	1	1	16	16	2	3	20	19	2	•	•	•	•	•
5e —	3	27	34	1	1	41	27	•	3	41	34	2	•	•	•	•	•
6e —	18	46	64	3	3	33	41	18	10	52	54	2	•	•	•	•	•
Extra-muros	•	•	•	•	•	23	12	21	12	48	24	•	•	•	•	•	•
TOTAUX.	62	201	266	30	20	272	266	102	78	374	344	8	2	4	7	135	142
TOTAUX GÉNÉRAUX						538		180		718		8			142		142

Décès par profession, sexe et état civil

(de 13 ans et au-dessus)

PROFESSIONS	Célibataires m.	f.	Mariés m.	f.	Veufs m.	f.	Divorcés m.	f.	TOTAUX m.	f.
Rentiers	2	1	13	4	7	16	•	1	23	28
Professions libérales	•	1	2	•	2	•	•	•	4	1
Militaires	4	•	2	•	•	•	•	•	6	•
Commerçants	1	1	21	5	5	6	1	•	28	12
Industriels	1	•	4	•	•	•	•	•	5	•
Employés	19	6	50	5	5	3	2	1	76	15
Ouvriers	50	41	109	72	20	29	1	4	180	156
Sans profession	6	34	29	8	28	93	•	•	63	189
TOTAUX	89	2	231	126	70	158	4	7	397	381
TOTAUX GÉNÉRAUX	179		360		221		11		778	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m.	f.	de 1 à 20 ans m.	f.	de 20 à 40 ans m.	f.	de 40 à 60 ans m.	f.	de 60 ans et au-dessus m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	•	•	1	•	3	1	2	•	•	•	6	1
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Rougeole	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Scarlatine	•	•	1	•	1	•	•	•	•	•	2	•
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Diphtérie et croup	•	•	2	2	•	•	•	•	•	•	2	2
Grippe	•	•	1	2	2	2	5	3	10	6	18	13
Tuberculose des poumons	•	•	4	3	28	33	29	12	9	2	71	53
Tuberculose des méninges	•	•	12	3	1	1	1	•	•	•	14	4
Autres tuberculoses	1	•	1	1	2	1	2	•	•	•	6	2
Cancer et autres tumeurs malignes	•	•	•	•	3	•	19	13	30	14	52	27
Méningite simple	2	•	8	1	1	•	1	1	•	•	13	2
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	•	•	•	•	2	1	14	9	24	20	40	30
Maladies organiques du cœur	•	•	2	•	2	5	18	8	24	41	46	54
Bronchite aiguë	3	1	•	•	1	•	1	•	2	1	7	2
Bronchite chronique	•	•	•	•	2	•	5	1	12	16	17	17
Pneumonie	2	1	1	2	4	•	10	2	13	18	28	23
Autres affections de l'appareil respiratoire	11	13	8	6	7	5	7	12	12	36	52	72
Affections de l'estomac (cancer excepté)	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1	•	2
Dia rhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	3	4	•	•	•	•	•	•	•	•	3	4
Hernies, obstructions intestinales	•	•	•	•	2	1	2	•	1	2	5	3
Cirrhose du foie	•	•	•	•	•	•	4	2	1	1	5	3
Néphrite et maladie de Bright	•	•	1	•	3	1	7	3	7	9	18	13
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite phlébite puerpérales)	•	•	•	3	•	•	•	•	•	•	•	3
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	1
Débilité congénitale et vices de conformation	12	11	•	•	•	•	•	•	•	•	12	11
Débilité sénile	•	•	•	•	•	•	4	4	15	4	19	8
Morts violentes (suicide excepté)	•	1	3	2	2	1	4	1	4	2	13	7
Suicides	•	•	•	•	2	•	4	1	2	•	8	2
Autres maladies	1	1	1	1	3	3	12	4	18	15	35	24
Maladies inconnues ou mal définies	•	1	•	•	2	1	2	•	8	2	12	4
Totaux par sexes et par âges	39	23	26	41	71	70	147	90	172	211	455	435
Totaux par âges	72		67		141		237		383		890	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem't m.	f.	2e arrondissem't m.	f.	3e arrondissem't m.	f.	4e arrondissem't m.	f.	5e arrondissem't m.	f.	6e arrondissem't m.	f.	Extra-muros m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	•	•	•	•	2	1	2	•	•	•	3	•	1	•	8	1
Rougeole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1
Scarlatine	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•	1	1	3	1
Croup, diphtérie	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Infections puerpér.	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2
TOTAUX	1	2	•	2	4	1	2	•	•	•	4	•	2	2	13	9
TOTAUX GÉNÉRAUX	3		2		5		2		•		6		4		22	

Décès par arrond.	
1er arrondis.	11
2e —	11
3e —	23
4e —	23
5e —	26
6e —	21
Extra-muros	11
Total	207

Mort-nés ..... Légitimes 28, Illégitimes 8 — 21

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1908.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Janvier 1908

NOMBRE de livrets au 1er Jan. 1908	LIVRETS ouverts en Janv	TOTAL	LIVRETS soldés	reste au 31 Jan	NOMBRE de versements au 1er Jan.	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 31 Jan	NOMBRE de remboursements au 1er Jan.	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 31 Jan.
312,069	2,721	314,790	1,713	313,013	• •	33,643	33,643	• •	25,491	25,491

SOLDE au 1er Janvier 1908	VERSEMENTS	TRANSFERTS REÇUS	AGRÉRAGES	INTÉRÊTS PAYÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS effectués	Arrêtés de rentes	TOTAL	SOLDE au 31 Janvier 1908
106,215,300 28	4,676,023 •	63,163 28	30,605 73	20 63	111,115,409 04	3,534,440 62	87,771 72	135,431 72	3,713,625 06	107,359,773 98

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1907

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes comptes ouverts	TOTAL	
NOMBRE de DÉPÔTS	Janvier.. 1908	1813	•	1618	1941	3	•	1944	22,970
	Janvier.. 1907 . ..	1673	•	1675	1372	2	•	1374	22,942
	DIFFÉRENCE en plus....	113	•	113	63	1	•	70	•
	DIFFÉRENCE en moins...	•	•	•	•	•	•	•	32
MONTANT des DÉPÔTS	Janvier. 1908.....	309,403 •	•	309,403 •	303,283 62	2,646 62	•	305,923 64	•
	Janvier. 1907.....	272,296 •	•	272,293 •	326,730 41	156 76	•	320,887 17	•
	DIFFÉRENCE en plus....	27,104 •	•	27,104 •	• •	3,133 86	•	• •	•
	DIFFÉRENCE en moins...	• •	•	• •	17,447 26	• •	•	14,963 53	•

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er au soir	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 31 au soir	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu.....	957	683	130	763	1057	Présents le 1er au soir	4,218
Croix-Rousse.....	429	333	34	226	484	Entrés	7,036
Charité.....	905	1114	60	901	1109	TOTAL.....	7,271
H. Renée-Sabran .	150	34	•	35	149		
Perron	614	13	7	•\	620		
Antiquaille	678	438	37	355	724		
Sainte-Eugénie ...	241	130	1	137	233	Décédés	280
Vieillards (Bellecour)	151	1	2	•	153	Sortis	2,433
						Présents le 31 au soir	4,559
TOTAUX.....	4,219	2,370	280	2,430	4,659	TOTAL.....	7,271

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	67	16	4	87	*Report...*	1,010	2 2	5	1,236
2	56	14	1	74	17	67	11	•	78
3	67	10	•	77	18	67	10	•	77
4	67	16	•	3	13	67	16	•	83
5	67	15	•	82	20	62	16	•	78
6	67	15	•	82	21	67	16	•	83
7	66	14	•	80	22	67	16	•	83
8	67	13	•	76	23	63	15	•	78
9	64	14	•	78	24	64	13	•	74
10	67	14	•	81	25	67	13	•	80
11	67	16	•	31	26	63	9	•	72
12	60	12	•	72	27	67	12	1	8
13	64	16	•	80	28	67	9	1	77
14	57	16	•	73	56	67	13	1	81
15	67	15	•	82	36	67	16	1	34
16	87	10	•	77	21	66	13	1	83
A reporter.	1,343	223	5	1,368	TOTAUX..	2,023	421	10	2,456

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 31
Hôtel des Invalides du Travail.....		Hommes.	303	4	•	5	232
		Femmes.	99	•	•	•	99
Vieillards, Invalides du Travail.	A la maison de retraite départ[t] d'Albigny...	Hommes.	196	12	1	2	203
		Femmes.	192	1	•	3	191
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Hommes.	•	•	•	•	•
		Femmes.	24	•	•	•	24
	Au Perron	Hommes.	31	•	•	•	31
		Femmes.	20	1	•	•	21
		Enfants..	2	•	•	•	2
Incurables ...	Ao Perron	Hommes.	30	1	•	1	33
		Femmes.	33	•	•	•	32
	Asile Magnin-Fournet.	Femmes.	16	1	•	•	30
	Fondation Gomy.....	Enfants..	16	•	•	•	16
	Enfants incurables....	Enfants..	3	•	•	•	3
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles.	Enfants..	51	•	•	•	31
		TOTAUX.....	1,319	20	1	10	1,028

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en jan. : 3,130 k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à une ordonnance	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins...	105	16 •	103	443 15	4 32
Sages-femmes.....	6	6 •	2		
TOTAUX.....	111		103	443 45	4 32

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1908

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX d'origine	DÉCÉDÉS					TAXES						CERCUEILS				CULTES				LIEUX DE DESTINATION						TRAVAUX D'INHUMATION			
	Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux militaires	Indigents 1/2 droit	Indigents Gratuités	Non payants	Totaux	Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Exhumations	Totaux	Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Monche	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	Concédés Perpétuité	Concédés Trentenaire	Concédés Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis.	89	»	5	»	94	47	11	»	1	1	14	91	5	21	23	45	84	79	6	»	9	»	84	89	6	41	»	»	17	91	2	8	2	64	77
2e — ..	173	»	45	2	220	119	10	»	5	23	17	820	29	80	25	136	270	159	6	»	9	»	826	25	144	41	1	»	46	270	6	5	1	161	173
3e — ..	194	»	26	8	228	131	21	»	13	5	51	228	6	32	37	153	228	176	5	»	45	»	228	6	196	2	»	»	19	128	3	8	3	182	202
4e — .	87	»	4	2	23	5	14	»	4	»	11	9	1	16	14	62	23	28	8	»	32	»	91	2	6	79	»	»	2	8	93	2	7	2	74	85
5e — .	104	»	13	»	119	69	7	»	6	6	24	119	3	87	21	97	119	95	2	»	24	»	119	96	7	4	»	»	2	86	119	2	4	3	88	97
9e — .	78	»	2	2	82	98	6	»	»	»	10	69	»	25	12	46	89	71	2	»	15	»	88	4	61	4	»	»	19	99	3	3	2	60	68
Dehors	18	»	»	»	18	12	»	»	»	»	»	18	4	6	»	3	13	12	»	»	18	»	1	2	8	5	»	»	»	18	2	4	1	5	12
Lyonnaises. Loyasse	4	»	»	»	4	4	»	»	»	»	»	4	»	4	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»
Lyonnaises. Guillotière	4	»	»	»	4	4	»	»	»	»	»	4	»	4	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»
Lyonnaises. Cr.-Rousse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lyonnaises. Madeleine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux....	744	»	102	17	863	584	66	»	213			863	74	194	131	511	863	621	21	3	210	8	861	134	424	134	1	1	2	10	137	863		31		611	712

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Napoléon	Place Raspail	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Port-Royal	Place Guichard	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	456	388	140	470	416	678	626	106	3,230
Femmes.	13	9	»	58	9	84	33	15	161
Enfants..	2	»	»	37	4	11	34	3	98
Totaux.	480	403	148	893	429	713	693	188	3,811
Douch. en plus	96	38	4	69	79	128	142	12	523

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS							Personnes traitées à l'Institut antirabique	
En fourrière au 31 déc. 1907	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrissoir	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 31 jan. 1908		
							Lyon	6
							Dept. de l'Isère.	3
							Autres départem.	29
11	147	56	31	98	»	13	Total..	23

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant ce traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est de 50 °/o Hommes	50 °/o Femmes	75 °/o Hommes	75 °/o Femmes	MOUVEMENT PENDANT LE MOIS Placements d'office	Placements Volontaires	Sorties	Décès	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône.....	234	487	87	99	18	»	3	10	878	1,30
Divers.....	41	23	7	2	»	»	»	»	93	1,40
Aliénés secourus à domicile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	15	6,40
Totaux	796		165		16		13		886	

Sorties de la voiture d'ambulance | de jour 55 | de nuit 41 | 96

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	DÉSIGNATION DES LIEUX 1er Arrond. Domicile privé	1er Arrond. Établissement public	2e Arrond. Domicile privé	2e Arrond. Établissement public	3e Arrond. Domicile privé	3e Arrond. Établissement public	4e Arrond. Domicile privé	4e Arrond. Établissement public	5e Arrond. Domicile privé	5e Arrond. Établissement public	6e Arrond. Domicile privé	6e Arrond. Établissement public	TOTAUX Domicile privé	TOTAUX Établissement public
Fièvre typhoïde.	3	»	4	»	5	»	1	»	3	»	6	»	20	»
Scarlatine	»	»	3	»	17	»	1	»	3	1	8	»	39	1
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup-diphtérie.	»	»	2	»	7	»	»	»	»	»	»	»	14	»
Tuberculose	3	»	2	»	10	»	1	»	4	»	2	»	22	»
Divers.....	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	2
Totaux.....	10	»	2	»	39	1	3	»	8	2	24	»	93	3
Totaux généraux.	10		9		40		3		10		24		96	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE		RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS							
		VACCINATIONS				REVACCINATIONS			
VACCINATIONS	REVACCINATIONS	Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. °/o	Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. °/o
42	14	15	15	»	100	3	1	2	33,32

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité Permanente	Incapacité Temporaire	Suites funestes	Totaux
Commerce	»	»	1	»	31
Industries de l'alimentation....	»	»	40	»	49
Industries chimiques.....	»	1	28	»	29
Caoutchouc, papier, carton...	»	»	4	»	4
Industries du livre.....	»	»	11	»	11
Industries textiles (nettoyage) ...	»	»	4	»	4
Travail des étoffes (vêtements..	»	»	30	»	30
Cuirs et peaux, pailles, plume, crin	»	»	7	»	7
Industries du bois.....	»	»	31	»	31
Métallurgie...	»	8	267	»	273
Terrassement, construction en pierre....	»	»	58	»	58
Manutention et transport.....	»	»	49	»	49
Chemins de fer et tramways...	2	»	99	»	71
Divers.....	»	»	90	»	90
Totaux.....	2	7	722	»	731

Délivrance de vaccin

LYON et Départements	TUBE	TALON
Lyon....	162	1,641
Rhône...	8	36
Isère	»	»
Ain.....	»	»
Savoie...	»	»
Divers...	»	»
Totaux..	187	1,697

Office municipal du Travail. — Statistique des consultations judiciaires. — Janvier 1908.

Accidents du travail...	71
Consultations diverses..	21
Total... ..	102

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1908

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Nombre de cas lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessus	Nombre de cas lesquels les dégâts ont été : Au-dessous de 1,000 francs	HEURES du sinistre : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	CAUSES PRÉSUMÉES DES INCENDIES : Vices de construction	APPAREILS d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz, Électricité	INSTRUMENTS de chauffage : Étincelles du foyer	Laissés dessus le feu	Chutes de bois dans les poêles	Poêles mobiles	Allumettes : Non identifiés	Jouets pouvant en	Imprudence ou de flambeau (cigares, etc.	Travaux de fumeurs	Étincelles de forge : Incendiaires de fer	Explosion	Mauvais état de cheminées, défectueuses : Feux de cave	Nettoiement de suie à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	INCENDIES ÉTEINTS : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	PAR LES VAPEURS avec : Roues d'eau	Turbines, etc.	Établissements sur bouches	À bras	À vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	2	8	2	2	4	4	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	10
Caves et sous-sols	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Combles	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Planchers et parquets	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Cheminées	0	3	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des locaux d'habitation	2	15	2	2	8	5	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5	0	1	0	0	13
Ateliers	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Baraques, hangars	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chantiers, dépôts de bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bateaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrepôts divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Magasins divers	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Meules, herbes, etc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits chimiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Usines, fabriques	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Voitures et wagons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	2	3	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	3
Églises, temples, théâtres, salles de spectacle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feu sur les personnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des feux divers	16	48	3	1	10	10	2	1	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	6	1	0	0	0	3	0	4	0	10	1	3	0	2	18
TOTAL DES INCENDIES	53		5	3	20	25	2		7		4		0		0		0		0	7		0			3		4	0	38				0	58

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	Habitants de Lyon : quantitatives	Habitants de Lyon : qualitatives	PRÉFECTURES de Rhône : Préalablement	PRÉFECTURES de Rhône : Infraction à la loi sur la répression des fraudes	PRÉFECTURES autres départements : Préalablement	PRÉFECTURES autres départements : Infraction à la loi sur la répression des fraudes	TOTAL	RÉSULTATS des analyses : Bons ou passables	Mauvais ou suspects	Mauvais	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	10	31	38	1	12		92	66	4	1	0	
Eaux		3	0		0		3	0	1	0	0	
Laits	11(1)	5	66	18	36	6	121	94	27	0	0	
Beurres	0	1	9	1	4		14	12	1	0	1	Nombre d'échantillons déposés : Rhône, 34 ; Isère, 35 ; Drôme, 0 ; Savoie, 15 ; Haute-Savoie, 10 ; Hautes-Alpes, 8
Bières	0	0	0	0	1		1	1	0	0	0	
Spiritueux et vins de liqueurs	5		0		15		20	8	0	0	0	
Huile d'olive	1	14	77	68	13	5	179	74	81	0	0	
Autres huiles	0	9	12	1	10	0	81	43	8	0	0	
Pain (farine, pâtes alim. ass. etc.	1	3	17	1	0	0	21	20	1	0	0	
Charcuit. conc. de viand. et de poiss.	0	0	4	0	11		17	10	0	0	1	
Graisses et pâtes grasses	0	0	2	0	4		6	6	0	0	0	
Jaune d'œuf desséc.	1	0	0	0	0		1	1	0	0	0	
Confiserie, pâtisserie	0	0	8	2	16	2	28	21	1	0	0	
Chocolats et cacaos	2	1	3	2	5	0	13	11	2	0	0	
Café, chicorées, glands torr.	0	0	6	0	4	1	10	8	2	0	0	
Sel, poivre, épices, moutarde	3	0	9	5	16	3	36	18	14	0	0	
Sucre de betterav., de fruits	0	1	3	0	0	0	4	3	1	0	0	
Vinaigre	0	0	0	0	3	0	3	2	1	0	0	
Poudre à arganter	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	
TOTAUX	34	72	289	99	187	27	535	360	149	3	18	

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

1° VOIE PUBLIQUE	Permissions existantes au 31 Déc. 1907	Permissions délivrées en Janv. 1908	TOTAUX
Objets fabriqués	261	6	267
Quatre-saisons	251	7	253
Abats de boucherie	10	»	10
Lait	42	»	42
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	86	»	86
Glaces et coco	30	1	31
Fleurs naturelles	19	3	22
Aiguiseurs	15	2	17
Chiffonniers	105	6	111
Commissionnrs, décrotteurs ou factrs	63	»	63
Journeaux	55	6	61
1e MARCHÉS DÉCOUVERTS	896	27	923
dance de soupe et de café	16	»	16
Pâtisserie, miel, fruits secs	61	3	64
Poissons, huîtres, etc	173	3	176
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	200	3	207
3e MARCHÉS COUVERTS	454	9	463
Objets fabriqués	530	19	549
TOTAUX	1,880	55	1,935

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1908

Crimes et délits

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES inculpées				NOMBRE, SEXE ET AGE DES PERSONNES CONDAMNÉES								
					Hommes âgés de				Femmes âgées de				
	H.	F.	H.	F.	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus
Abus de confiance	19	1	4	»	»	4	0	3	»	»	»	»	»	»
Adultères	2	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Attaques nocturnes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentats à la pudeur	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Bris de clôture	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bris d'objets mobiliers	4	»	»	»	»	2	0	»	»	»	»	»	»	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures	18	4	»	»	»	1	»	0	1	»	»	1	2	»
Dégradations d'objets d'utilité publique	21	1	5	1	»	3	10	3	»	»	»	»	»	»
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escroqueries	1	2	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Fabrication, émission de fausse monnaie	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
Feux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Filouterie	7	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Provocation au meurtre et à des militaires	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Insoumission à la loi sur le recrutement	10	4	2	1	»	»	1	3	»	»	»	»	»	»
Mendicité	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Outrages aux agents	65	5	»	1	»	4	16	22	9	»	»	1	4	»
Port d'armes prohibées	20	»	»	»	»	9	9	1	»	»	1	»	1	»
Vagabondage	18	»	1	»	»	12	4	1	»	»	»	»	»	»
Loi 1228 (prostituées isolées)	33	3	»	»	»	13	10	5	1	»	1	1	1	»
Vagabondage spécial	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Violation de domicile	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols simples et complicité	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Divers	70	9	22	3	»	19	22	7	»	»	1	4	1	»
	61	4	8	1	»	12	20	2	1	»	»	»	3	»
	364	40	53	4	2	95	151	74	13	»	3	11	14	»
TOTAUX	404		64		312					32				

Affaires jugées par le tribunal de simple police

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		3	4	7
Condamnées	à l'amende	1,735	1,011	2,746
	à la prison	»	»	»
	à la prison et à l'amende	105	218	320
TOTAL des inculpés		1,843	1,210	3,073

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		MOIS de Janvier	MOIS antérieurs	TOTAL
Officiers et assimilés		1	»	1
Sous-officiers et assimilés		1	»	1
Hommes de troupe	logés	30	»	30
	cantonnés	»	»	»
Chevaux		»	»	»

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tramassac)

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	en extra	TOTAL
Alimentation	147	146	38	99	137
Industrie	231	81	68	»	68
Commerce					
Agriculture					
Total	381	227	106	99	205

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	extras	TOTAL
Journalières	136	76	43	10	53
Service des maisons bourgeoises	144	250	70	2	72
Service des maisons de commerce	100	214	62	»	62
Gouvernantes, institutrices	2	»	»	»	»
Employées de commerce	10	5	2	»	2
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	2	2	2	»	2
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuses	17	6	»	»	»
Ouvrières p. travaux de modes réunis	2	2	1	1	2
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	1	1	1	»	1
Ouvrières pour travaux faciles	4	2	»	1	1
Apprenties pour toutes professions	3	4	1	»	1
Jeunes filles pour faire les courses	»	»	»	»	»
TOTAUX	430	324	182	14	196

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Janvier 1908, et comparaison avec la période correspondante de 1907.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de Jan.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de		DROITS PERÇUS du 1er janv. au 31 Jan.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Grand-Théâtre	0,134 45	5,760 05	484 40	» »	» »	» »	» »	» »
Théâtre des Célestins	0,455 65	5,372 28	1,083 40	» »	» »	» »	» »	» »
Nouveau-Théâtre	653 53	2,468 05	» »	1,815 10	» »	» »	» »	» »
Casino	0,561 23	0,822 15	739 10	» »	» »	» »	» »	» »
Scala	1,592 30	1,378 70	214 00	» »	» »	» »	» »	» »
Horloge	1,620 10	2,202 35	» »	582 25	» »	» »	» »	» »
Folies-Bergère (bals et concerts)	» »	1,129 60	» »	1,129 60	» »	» »	» »	» »
Cirque (Alcazar)	1,010 25	499 50	1,459 85	» »	» »	» »	» »	» »
Cirques forains	» »	0,295 43	» »	4,295 43	» »	» »	» »	» »
Théâtres forains	» »	57 »	» »	57 »	» »	» »	» »	» »
Menageries	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Concerts Bellecour	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Hôtel du Progrès	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Palais de Glace	381 03	194 »	187 03	» »	» »	» »	» »	» »
Divers à droit proportionnel	414 03	81 90	393 13	» »	» »	» »	» »	» »
Divers à droit fixe	2,243 75	2,185 »	198 75	» »	» »	» »	» »	» »
Vogues	03 00	96 80	» »	24 »	» »	» »	» »	» »
Olympie	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
TOTAUX	27,947 90	31,418 05	4,740 25	8,213 40	» »	» »	» »	» »
DIFFÉRENCES	» »	5,467 15	» »	3,467 15	» »	» »	» »	» »

L'Imprimeur-gérant : L. FÉRY.

2344. - Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine 3 - Téléphone 28-39

FÉDÉRATION DU LIVRE LYON - 1re SECTION SYNDICALE

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 607 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 16 FEVRIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux des postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décisions approbatives (p. 109).

Nominations, mutations, (p. 109).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2706 à 2720)

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 109).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 110).

Taxe sur les constructions neuves. — Admission en non-valeur d'une cote irréconvrable (p. 110).

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 69 « de la Guillotière à Saint-Priest ». — Cession de terrain (p. 110).

Assurance contre les accidents d'eau de l'Etat E du quartier Grolée. — Renouvellement de la police (p. 110).

Etablissement d'une voie ferrée. — Pétition Jules Weitz (p. 110).

Hospices civils de Lyon. — Frais d'hospitalisation — Instance judiciaire contre la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil (p. 110)

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre les séquestres des biens des fabriques de Bonnefamille (Isère), Saint Quentin-Fallavier (Isère) et du séminaire diocésain de Lyon (p. 111).

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre le séquestre des biens de la mense archiépiscopale de Lyon (p. 111).

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain (p. 111).

Crèche municipale de Vaise. — Projet de bail pour son transfert rue Chinard, 17 (p. 111).

Changement de dénomination du chemin de Vi leorbanne à Vénissieux (p. 111).

Hospices civils de Lyon. — Hospice du Perron. — Exploitation agricole de la Patinière. Achat de bétail. Ouverture d'un crédit (p 111).

Construction d'urinoirs et de lat ines aux divers points de la ville p. 112).

Instance à engager par la Ville contre Mme veuve Taasin de Villeplon (p. 114).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p 115)

Liste électorale de 1908. — Résultats des opérations des Commissions de revision (p. 115).

Service des Inhumations. — Achat de chevaux pour le service des voitures-corbillards. — Avis (p. 116).

Examen professionnel pour l'emploi de sous-chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Programme. — Avis (p. 116).

Examen professionnel pour deux ou trois emplois de brigadier machiniste dans les théâtres municipaux. — Programme. Avis (p. 116).

Cours public à la Faculté de Droit. — Avis (p. 116).

Résultats d'adjudications (p. 122).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 117).

Demandes en autorisation de construire (p. 117)

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 117).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 118).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 118).

Annonce légale (p. 120).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 121).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 122).

Documents statistiques (p. 123)

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions approbatives.

Par décret présidentiel, au date du 4 courant, a été approuvée l'ouverture, au budget de la Ville, exercice 1907, de trois crédits additionnels, montant à la somme de 26.705 fr. 28 et applicables aux dépenses énumérées ci-après :

Service des Eaux. — Insuffisance du crédit pour achat de charbon en 1907.....Fr. 25.000 »

Grand Théâtre. — Paiement, par la Ville, des 2/3 des décors neufs exécutés pour les représentations de *Marie-Madeleine* et de la *Flûte Enchantée*. 514 08

Remboursement au Bureau de bienfaisance des avances faites pour distributions exceptionnelles de secours aux familles malheureuses atteintes par la crise subie par l'industrie du tissage..... 1.191 20

Par décision en date du 10 février 1908, M. le Préfet du Rhône a approuvé la délibération du 20 janvier dernier autorisant l'Administration municipale à employer le mode de marché de gré à gré ou celui de régie, au mieux des intérêts de la Ville, pour effectuer certaines recettes et dépenses prévues au budget de 1908, qui comportent l'un ou l'autre de ces modes de procéder.

Nomination, mutations.

Par arrêté du 3 février courant, a été prononcée la permutation de MM. Carraz, garde aux musées et Mercier, homme de peine à l'entrepôt des Douanes.

Par arrêté du 14 février, a été prononcée la permutation de MM. Lestrade, cantonnier à la voirie et Fayolle, aide à la vacherie municipale.

Par arrêtés du même jour, MM. Fourgou (Claude), Boruet (Etienne) et Faure (François), cantonniers égoutiers, ont été affectés, en qualité de cantonniers, au service du nettoiement de la voie publique.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2706.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par MM. Ambert (Alexandre-Léon), appelé de la classe 1905; Ménard (Antoine-Marius), appelé de la classe 1907, domiciliés au 5e arrondissement.

Digitized by Google

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2707.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Defour (Joseph-Marius, appelé de la classe 1905, soldat au 158e régiment d'infanterie, domicilié au 2e arrondissement.

Mabier Henri), soldat au 35e régiment d'infanterie; Guillemin (Jean-Claude), Teillard (Philippe), soldats au 60e régiment d'infanterie: Bourgeois (Léon), soldat au 21e bataillon de chasseurs; Panet (Augustin), soldat au 99e régiment d'infanterie; Saurre (Louis-Pierre), soldat au 109e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1906, domiciliés au 4e arrondissement.

Emonerie (Jean-Marie), appelé de la classe 1905, soldat au 19e régiment de dragons; Vuillermet, dit Davignon (Jean-Antonin), appelé de la classe 1906, soldat au 75e régiment d'infanterie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 12 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe municipale sur les constructions neuves. — Admission en non-valeur d'une cote irrécouvrable.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2708.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état présenté par M. le Percepteur de la 10e division pour l'admission en non-valeur d'une taxe sur les constructions neuves de l'année 1904.

Cette taxe, qui était comprise parmi celles pour lesquelles vous avez été appelés à délibérer dans votre séance du 16 septembre 1907 et qui formaient le reliquat de la gestion de M. Sarlat, ex-percepteur de la 10e division, avait été rayée des états présentés à ce sujet en attendant les résultats d'une enquête relative à un incident se rattachant au recouvrement de cette taxe.

Cette enquête ayant établi l'irrécouvrabilité certaine de la cote susvisée, qui s'élève à 364 fr. 40, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien admettre cette somme en non-valeur.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 49, « de la Guillotière à Saint-Priest ». — Cession du terrain.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2709.

Messieurs, par arrêté en date du 18 mai 1907, j'ai fixé l'alignement à suivre par les époux Faudon-Roux, propriétaires, domiciliés à Lyon, rue Paul-Bert, 77, pour construction d'une maison et d'un mur de clôture le long de leur propriété, située chemin vicinal ordinaire n° 49, « de la Guillotière à Saint-Priest », au lieu dit de Parilly.

Cet alignement a déterminé l'incorporation à la voie publique, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 50 m. 92 d. carrés, estimée par MM. les Agents voyers à la somme de 114 fr. 57, à raison de 2 fr. 25 le mètre carré.

Cette estimation est acceptée par le propriétaire, qui a signé le traité provisoire ci-joint.

Les conditions de ce traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif et de me dispenser, vu le peu d'importance de cette acquisition, de remplir sur le contrat les formalités de purge hypothécaire.

Quant à la somme de 114 fr. 57, montant de cette acquisition, elle pourra être prélevée sur le crédit « d'Entretien des chemins vicinaux ordinaires ».

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assurance contre les accidents d'eau de l'îlot E du quartier Grôlée.— Renouvellement de la police.

Commission spéciale.—(Affaires courantes). — N° 2710.

Messieurs, les appareils de chasse des immeubles du quartier Grôlée sont alimentés par des réservoirs placés dans les greniers.

En raison des risques d'inondation que peut occasionner la présence de ces réservoirs dans les combles, spécialement en cas de gelée, il semble qu'il y a intérêt pour la Ville à renouveler les polices consenties par la Compagnie *Assurances générale des Eaux et Accidents* à l'ancienne Société concessionnaire au fur et à mesure qu'elles arriveront à expiration.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre trois projets pour le renouvellement des polices garantissant les immeubles rue Grôlée, 11, et quai de l'Hôpital, 11 et 12, contre les accidents d'eau.

Ces projets sont conclus pour une période de neuf ans et onze mois à partir du 15 janvier 1908.

Chacun de ces trois immeubles est garanti pour un capital de 10,000 francs, moyennant le paiement d'une prime annuelle de 41 fr. 85.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ces contrats d'assurances.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissement d'une voie ferrée. — Pétition Jules Weitz.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2711.

Messieurs, par une pétition en date du 26 décembre 1907, M. Jules Weitz, constructeur, demeurant à Lyon chemin des Culattes, n° 107, sollicite l'autorisation d'établir deux voies ferrées traversant perpendiculairement l'embranchement du chemin vicinal ordinaire n° 64 de Pré-Gaudry, pour relier ses usines au réseau de la Société des Magasins généraux de Lyon-Guillotière.

Dans leur rapport, MM. les Agents voyers auxquels cette pétition a été communiquée, émettent l'avis que l'autorisation sollicitée peut être accordée, à la condition que M. Jules Weitz se conformera à toutes les prescriptions énoncées dans ledit rapport.

En outre, le permissionnaire devra verser annuellement à la Caisse municipale pour location du sol de la voie publique une somme de 30 francs calculée à raison de 1 fr. 25 par mètre courant pour une longueur totale de 24 mètres de voie ferrée plus une somme de 2 francs pour permission de voirie la première année seulement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Frais d'hospitalisation. — Instance judiciaire contre la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 2712.

Messieurs, dans sa séance du 8 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé d'intenter une action judiciaire contre la commune de Saint-Marcel Bel-Accueil (Isère), aux fins d'obtenir le recouvrement de la somme de 231 francs due par ladite commune, pour frais de traitement à l'Hôtel-Dieu du malade Doucieux (Joseph).

Digitized by Google

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet par l'Assemblée hospitalière en vous priant, Messieurs, de vouloir bien, conformément à l'article 3 de la loi du 8 janvier 1905, émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre les séquestres des biens des Fabriques de Bonnefamille (Isère), de Saint-Quentin-Fallavier (Isère), et du séminaire diocésain de Lyon.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2713.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 8 janvier dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'introduire des actions judiciaires, en révocation de libéralités, par suite de la disparition des bénéficiaires contre les séquestres.

1° Du séminaire diocésain de Lyon; 2° de la fabrique de Bonnefamille (Isère); 3° de la fabrique de Saint-Quentin-Fallavier (Isère).

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération, conformément aux prescriptions de l'article 70 de la loi du 5 avril 1884 et de l'article 2 de la loi du 8 janvier 1905.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre le séquestre des biens de la manse archiépiscopale de Lyon.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2714.

Messieurs, les Hospices civils de Lyon ont été institués légataires universels des biens de Mlle Brunier sous diverses charges et conditions, notamment la suivante : « Je donne à l'école cléricale de Notre-Dame Saint-Vincent 12,000 fr. dont le revenu sera affecté à payer la pension d'un élève du Séminaire ».

L'Archevêque de Lyon, au nom du Séminaire de son diocèse, avait été autorisé à accepter ce legs qui lui a été délivré par les Hospices le 13 octobre 1904.

Les biens de la manse archiépiscopale ayant été mis sous séquestre, en exécution de la loi du 9 décembre 1905, l'Administration hospitalière a décidé d'introduire contre le séquestre une action en révocation pour impossibilité d'exécution.

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet par le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon dans sa séance du 8 janvier 1908, en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain.

(Commission générale). — N° 2715.

Messieurs, par une délibération du 18 décembre 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques sur la mise à prix de 135 francs par mètre carré, soit au prix total de 47,385 francs, plus une somme de 6.000 francs pour la cour commune, une parcelle de terrain d'une superficie de 351 mètres carrés située à l'angle N. E. de l'avenue Duquesne et de la rue Vendôme et dépendant de la masse n° 137 aux Brotteaux.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône en date du 8 janvier 1908, ce projet de vente a été soumis à une enquête qui a été faite à la Mairie du 6e arrondissement du 21 au 29 janvier 1908 inclusivement et au cours de laquelle aucune observation n'a été produite.

De son côté, M. le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation dont il s'agit.

Conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 10 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Crèche municipale de Vaise. — Projet de bail pour son transfert rue Chinard, 17.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2716.

Messieurs, la crèche municipale de la rue Roquette, 13, étant installée dans des conditions hygiéniques défavorables, j'ai dénoncé le bail de cette crèche pour le 24 juin prochain.

J'ai, en même temps, fait rechercher dans le quartier de Vaise un local plus spacieux et plus conforme aux exigences générales de ce service.

Ces recherches ont abouti à la découverte d'une maison actuellement en construction, rue Chinard, 17, dont tout le rez de chaussée, d'environ 200 mètres de surface, serait affecté à l'installation de la crèche et deux pièces du 3e étage réservées au logement de la gardienne.

Le projet de bail consenti par M. Gercin, propriétaire, comporte une durée de neuf années. Le prix annuel du loyer est de 1,150 francs, tous impôts et frais accessoires compris.

Le bailleur se charge de l'installation complète de la crèche.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 11 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Changement de dénomination du chemin de Villeurbanne à Vénissieux.

(Commission générale). — N° 2717.

Messieurs, le chemin d'intérêt commun n° 45 de Villeurbanne à Vénissieux situé sur les communes de Lyon, Bron et Vénissieux et qui longe le réservoir de Bron est souvent confondu avec la route de Vénissieux, située dans le quartier du Grand-Trou.

Pour remédier à cet inconvénient, et pour satisfaire au désir que vous avez exprimé au cours de la séance du 26 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien décider que le chemin d'intérêt commun n° 45, dans la partie située sur Lyon, portera désormais le nom de « chemin du réservoir de Bron. »

Lyon, le 12 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hospice du Perron. — Exploitation agricole de la Patinière. — Achat de bétail. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2718.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 15 janvier dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'ouverture au budget supplémentaire de l'exercice 1908, fonds extraordinaire, d'un crédit de 5,000 francs pour paiement du bétail nécessaire aux besoins de l'enseignement de l'école vétérinaire, à la ferme de l'exploitation agricole de la Patinière à l'hospice du Perron.

Ce crédit serait imputé sur les capitaux disponibles sans affectation spéciale, s'élevant au 31 décembre 1907 à la somme de 1,018,926 fr. 83.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 13 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Construction d'urinoirs et de latrines aux divers points de la Ville.

(Commission générale). — N° 2719.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de construction d'urinoirs et de latrines sur divers points de la ville de Lyon.

Ce projet se divise en deux parties : la première comporte des installations sur la voie publique, semblables aux installations existant déjà ; la seconde comprend la construction d'installations en sous-sol qui seront certainement appréciées par le public.

PREMIÈRE PARTIE. — **Urinoirs et latrines ordinaires.**

Cette partie du projet, en raison de son importance, est divisée en deux lots :

Le 1er lot comprend les urinoirs, construits en fer ou en bois, ainsi que les urinoirs adossés. Dans ce lot est prévue l'installation de deux urinoirs lumineux, à cinq stalles ; de six urinoirs lumineux à trois stalles et de sept urinoirs adossés.

Le 2e lot comprend l'établissement de six vespasiennes en ciment et la construction de latrines publiques à quatre stalles.

Ces divers ouvrages sont répartis ainsi qu'il suit :

PREMIER LOT

1° *Urinoirs lumineux à cinq stalles.*

a) Quai Claude-Bernard, à l'entrée Nord du pont du Midi, dans le prolongement de l'avenue Berthelot.

L'établissement de cet urinoir, demandé par une pétition en date du 22 mars 1906, est justifié par la circulation active qui règne sur ce point et par l'éloignement des installations analogues.

b) Place Belleville, près du groupe scolaire de la route de Vienne.

Cet édicule a fait l'objet d'une pétition en date du 29 août 1905 ; son installation à proximité du groupe scolaire et de la station de tramways mettra fin aux inconvénients dont se plaignent les habitants du quartier.

2° *Urinoirs lumineux à trois stalles.*

a) Montée des Carmélites, près la rue de l'Annonciade.

L'établissement de cet urinoir a fait l'objet d'une pétition en date du 27 septembre 1904 ; situé au pied de la montée des Carmélites, près de l'intersection des rues Burdeau, de l'Annonciade et du Jardin-des Plantes, il est appelé à rendre de grands services.

b) Cours de la Liberté, près l'Hôtel de la Préfecture.

Cet urinoir a été demandé par une pétition du 9 octobre 1900. Il n'existe pas d'urinoir sur le cours de la Liberté, qui est une des artères les plus importantes de la rive gauche du Rhône.

c) Place de l'Abondance, à l'intersection Nord Ouest du cours Gambetta et de la rue Duguesclin. Cet urinoir a été demandé par une pétition du 5 mai 1901 ; son installation est justifiée par la circulation active qui règne sur ce point, principalement aux heures de rentrée et de sortie des usines et ateliers de ce quartier.

d) Boulevard de la Part-Dieu, angle Nord Est de la rue Paul-Bert.

Cette installation a été demandée par pétition en date du 15 avril 1902. Placée à proximité de la station des tramways et de l'entrée de la gare de la Part-Dieu, elle est d'une utilité incontestable.

e) Avenue des Ponts, angle Nord-Est de la route de Vienne.

Demandé par une pétition du 24 décembre 1906, cet urinoir rendra de grands services en raison de sa proximité d'une importante station de tramways.

f) Rue de la Quarantaine, côté Sud, entre la rue des Etroits et la montée de Chenlans.

Edifié à l'entrée de la rue de la Quarantaine, à l'intersection de plusieurs voies publiques très fréquentées, l'urinoir projeté est appelé à rendre de grands services. Il a fait l'objet d'une demande en date du 7 mai 1905.

Urinoirs adossés.

a) Un urinoir adossé à deux stalles, rue du Bélier, près de la rue Delandine.

La rue du Bélier et la rue Delandine sont fréquentées par de nombreux employés de chemin de fer et ouvriers se rendant à la gare de Perrache ou dans les ateliers ou entrepôts situés dans ce quartier. Une pétition du 22 juillet 1902 a demandé l'installation de cet urinoir.

b) Un urinoir à une stalle, cours Suchet, contre le pilier Sud Ouest de la voûte du chemin de fer P.-L.-M.

c) Un urinoir à une stalle, cours Suchet, près de la rue Gilibert, contre le pilier Nord-Est de la même voûte.

L'observation relative à l'urinoir de la rue du Bélier s'applique à ces deux installations qui ont été demandées par pétitions du 30 janvier 1905 et du 4 février 1907.

d) Urinoir adossé à quatre stalles contre la culée aval du pont du Port-Mouton (rive droite).

Cet édicule est destiné à remplacer la vespasienne établie sur ce point et qui est insuffisante, en raison de la circulation très active résultant de l'existence sur le quai de Vaise du terminus des tramways de Saint-Cyr et de Champagne-Limonest.

Cette transformation a été demandée en séance publique du Conseil municipal du 10 avril 1905.

e) Un urinoir adossé à deux stalles, rue de Bourgogne, en face de la rue de la Gare.

Instamment réclamé par les habitants du quartier, cet urinoir a fait l'objet d'une pétition déposée en séance du Conseil municipal du 21 novembre 1905.

f) Urinoir adossé à deux stalles, rue Hénon, à l'angle Sud-Ouest de la rue de l'Enfance.

La rue Hénon, qui est la voie principale conduisant au cimetière de la Croix-Rousse, n'est pas pourvue d'urinoirs. L'installation demandée par la pétition déposée le 12 novembre 1906 est d'une réelle utilité, en raison de la distance éloignée à laquelle sont placés les urinoirs existants.

g) Urinoir adossé à deux stalles, chemin vicinal de Notre-Dame, près du chemin vicinal de Germain.

Cette installation a été demandée par une pétition des habitants, en date du 4 mars 1907 ; elle est justifiée par l'absence complète d'urinoirs dans ce quartier.

DEUXIÈME LOT.

Les six vespasiennes et les latrines publiques qui font l'objet du deuxième lot sont réparties sur les emplacements ci-après :

1° Vespasiennes.

a) Quai Perrache, en aval du pont du Midi.

b) Quai de la Charité, en amont du pont du Midi.

L'extrémité occidentale du pont du Midi est le point de stationnement de plusieurs lignes de tramways ; les urinoirs existants sont éloignés et peu apparents. Les deux vespasiennes projetées donneront satisfaction aux demandes qui ont été adressées à l'Administration en mai 1904 et mars 1906.

c) Place de Monplaisir-la-Plaine, près du groupe scolaire de la route d'Heyrieux.

Cette installation a été demandée par pétition du 5 juillet 1904.

d) Avenue Félix-Faure, angle S.-O. du chemin des Pins.

Placée à l'intersection de deux artères importantes parcourues par des lignes de tramways et près du chemin de Barabon qui est une voie très fréquentée, cette vespasienne sera d'une grande utilité.

e) Rue de Trion, devant la gare du chemin de fer de Saint-Just.

Par une pétition en date du 12 janvier 1905, les habitants du quartier ont demandé l'établissement d'un urinoir lumineux en remplacement de l'urinoir adossé à deux stalles qui a été supprimé lors de la démolition des immeubles situés aux abords de la gare de Saint-Just. Une vespasienne en ciment paraît suffisante pour cet emplacement, en raison du peu de largeur du trottoir, qui ne permet pas l'installation d'un urinoir lumineux à trois stalles avec écran et contre écran et, en outre, parce qu'il existe trois urinoirs lumineux à proximité relativement peu éloignée (place de Trion, place Saint-Alexandre, place des Minimes).

f) Quai Pierre-Scize, sur le terre-plein, en face du n° 11.

Cet urinoir a été demandé, à deux reprises, par les habitants du quartier, notamment par la pétition du 14 octobre 1905, déposée au séance du Conseil municipal le 21 novembre suivant.

2° Latrines publiques.

Quai Pierre-Scize, vers la montée de l'Observance.

Digitized by Google

La construction de latrines publiques sur la bas-port du quai de Pierre-Scize est d'une utilité incontestable. En effet, il n'existe sur la rive droite de la Saône que deux installations analogues, situées l'une en aval du pont du Port-Mouton, l'autre entre le pont du Change et le pont du Palais-de-Justice, et à une distance de 2,400 mètres environ l'une de l'autre.

Les latrines publiques projetées seront construites en utilisant la niche qui existe au-dessous du palier de raccordement des deux rampes d'escalier qui relient le quai au bas port. La disposition des quatre stalles dont se compose l'ouvrage sont identiques à celles adoptées pour les latrines existantes. Les liquides se déverseront dans le lit de la Saône au moyen d'une conduite d'évacuation en fonte de 0 m. 30 de diamètre débouchant en rivière à 4 m. 30 du perré et à 1 m.50 environ au-dessous de la côte du ratenna du barrage (160 m.53) avec une pente dépassant 0 m. 30 par mètre. Ce mode d'évacuation ne présente aucun inconvénient, les bateaux-lavoirs les plus rapprochés en amont et en aval sont à une distance suffisamment éloignée du point où se déverseront les liquides. La fosse avec ses dépendances sera construite en meellons; les dalles de séparation, ainsi que les piédroits et les claveaux formant l'entrée de la niche seront en meçonnerie de pierre de taille de Villebois. Enfin une bouche d'arrosage sera placée sur la bas-port afin de permettre le lavage fréquent des stalles et empêcher l'émanation des mauvaises odeurs.

L'installation de ces latrines a été demandée par une pétition du 14 octobre 1905.

D'après les détails estimatifs joints au dossier, la dépense totale pour l'exécution des travaux prévus est évaluée à 42,000 francs, se répartissant comme suit :

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES		
	des travaux à exécuter à l'entreprise	DES TRAVAUX IMPRÉVUS	TOTALES
A) *Travaux à adjuger:*			
1er Lot. — Urinoirs lumineux, urinoirs adossés.	26.254 30	2.510 70	28.765 »
2e Lot. — Vespasiennes en ciment et latrines publiques	9.246 40	953 60	10.200 »
Total des travaux à adjuger	35 500 70	3.464 30	38.965 »
B) *Travaux à exécuter par les entrepreneurs d'entretien :*			
1er Lot. — Eclairage	618 56	61 44	680 »
2e Lot. — Moulage, transport et mise en place des vespasiennes	1 782 »	268 »	2.050 »
Eclairage	30 99	4 01	35 »
Fontainerie	226 99	23 01	250 »
Dépenses totales	38.179 24	3.820 76	42.000 »

Deuxième partie. — **Urinoirs et latrines en sous-sol.**

Ces installations sont appelées à rendre de très grands services.

Sur divers points de la Ville en effet la circulation intense rend les urinoirs actuels notoirement insuffisants. D'autre part des raisons d'esthétique s'opposent à ce qu'ils soient multipliés sur ces mêmes points.

Les installations comprises dans le projet qui vous est soumis satisfont à ces exigences par la peu de saillie qu'elles forment sur la voie publique et aussi par la possibilité d'augmenter le nombre des stalles mises à la disposition du public et d'aménager dans le même local des latrines qu'on avait dû jusqu'à ce jour reléguer sur les bas-ports. Quatre installations de cette nature sont prévues. 1° place des Jacobins; 2° place de la Martinière; 3° et 4° place des Cordeliers.

1° *Place des Jacobins.*

Cette installation serait exécutée sous l'emplacement de l'urinoir lumineux actuel.

L'ouvrage à exécuter comprendrait sept stalles d'urinoirs et quatre cabinets d'aisances; il serait desservi par un escalier semi-circulaire placé du côté Est, de 1 m. 40 de largeur totale et pourvu au besoin dans son axe d'une main courante séparative afin de faciliter l'entrée et la sortie.

Les liquides et matières s'écouleraient dans l'égout de la rue de l'Hôtel-de-Ville au moyen de conduites en ciment de 0 m. 30 de diamètre et siphonnées à leur point de départ.

L'ouvrage sera recouvert par un plancher en fer, hourdé en béton de mâchefer sous la partie asphaltée du refuge et en béton de ciment sous la partie pavée de la chaussée.

Les parois intérieures seraient recouvertes de débris de faïence dans le genre des revêtements effectués dans les passages souterrains de la gare de Perrache.

Ce dispositif donnera à ce local un aspect très propre et sera d'un entretien bien moins coûteux que des parements en carreaux de faïence. Comme l'indique le détail estimatif ces revêtements pourraient être confiés à la maison Nègre, qui a la spécialité de ce genre de travaux.

2° *Place de la Martinière.*

Cette installation exactement semblable à la précédente serait établie entre le deuxième et la troisième arbre de la rangée sud du terre-plein asphalté de la place de la Martinière.

L'évacuation des liquides et des matières serait également assurée dans l'égout de la rue Thimonnier au moyen d'un tuyau en ciment de 0 m. 30 de diamètre, siphonné à son point de départ. En raison du peu de profondeur de l'égout au droit de l'ouvrage projeté, la canalisation en ciment serait prolongée, comme l'indique le plan à une distance suffisante pour obtenir la pente nécessaire à l'écoulement rapide des produits.

3° *Place des Cordeliers devant les pavillons Sud-Ouest et Sud-Est du Palais du Commerce*

L'installation projetée sur la place des Cordeliers permettra de faire disparaître l'urinoir lumineux installé devant le Grand Bazar. Cette amélioration serait le complément de celle déjà réalisée sur cette place au point de vue de la circulation des tramways.

D'ailleurs la suppression de l'urinoir actuel s'impose à un double point de vue: il est devenu insuffisant par suite de la circulation très intense des piétons sur cette voie; d'autre part, en raison précisément de l'affluence du public, il est très difficile, malgré tous les soins apportés au nettoiement de cet édicule, d'éviter la production des mauvaises odeurs.

Enfin cette amélioration sera complétée par une deuxième installation absolument indépendante de la première, et réservée exclusivement aux dames. Il paraît en effet inacceptable, pour des raisons de convenance sur lesquelles il est inutile d'insister, de créer des cabinets mixtes pour hommes et pour dames dans un ouvrage en sous-sol.

Cette innovation sera certainement très appréciée par la partie féminine de la population qui, jusqu'ici, n'avait à sa disposition aucune installation gratuite de ce genre.

Les deux ouvrages seraient établis: celui pour hommes à l'angle Sud-Ouest du Palais du Commerce et celui pour dames à l'angle Sud-Est du même monument; le premier comprendrait huit stalles d'urinoir et deux cabinets d'aisances; le second ne comporterait que cinq cabines fermées, ainsi que l'indiquent les plans joints au dossier.

Chaque installation serait desservie par un escalier droit de 16 marches accolé au mur du sous-sol du Palais du Commerce. Ces escaliers seraient dissimulés par la verdure et ne modifieraient en rien l'aspect du monument.

Digitized by Google

Une plaque indicative scellée au haut de l'escalier desservant les cabinets pour dames, aviserait le public de la destination spéciale de cette installation.

Les deux ouvrages seraient établis dans les mêmes conditions que ceux prévus sous la place des Jacobins et sous la place de la Martinière, au point de vue de l'évacuation des produits, de l'établissement des planchers, des revêtements intérieurs, etc.

Eclairage. — Le moyen le plus pratique pour éclairer les latrines en sous-sol, consiste dans l'emploi des lampes électriques à incandescence.

Pour préserver les appareils d'éclairage des déprédations qui se produiraient fatalement dans ces locaux en sous sol, soustraits à toute surveillance, il paraît indispensable d'enfermer les lampes et tous accessoires électriques dans des niches pratiquées dans l'épaisseur des murs et fermées par un chassis dormant à glace, suivant le modèle joint au dossier.

Les escaliers et les couloirs seront éclairés par des lampes de 16 bougies; pour les water-closets qui devront être pourvus chacun d'une lampe, il suffira d'utiliser des lampes de 5 bougies.

En outre, une lanterne à gaz à incandescence est prévue au centre des refuges de la place des Jacobins et de celle de la Martinière.

En ce qui concerne les frais d'éclairage et d'entretien, ils pourront faire l'objet d'une entente ultérieure avec les Compagnies concessionnaires d'éclairage électrique; toutefois, ces Compagnies ont déclaré d'ores et déjà que, pour un éclairage permanent des lampes projetées, la fourniture du courant serait faite aux conditions de l'éclairage public, c'est-à-dire à raison de 0 fr. 02 l'hectowatt heure.

Un pareil tarif pour l'éclairage prévu, donnerait lieu à une dépense annuelle de 1.542 francs.

A ce chiffre, il faudrait ajouter le prix de remplacement des lampes et d'entretien de l'installation qui peut être évalué approximativement à 390 francs.

La dépense annuelle d'éclairage et d'entretien s'élèverait donc à environ 1,932 francs.

Cette dépense pourrait être imputée sans difficulté sur le crédit ordinaire de l'éclairage public.

Nettoiement. — Les quatres installations projetées seraient au début visitées deux fois par jour par le cantonnier du quartier. Si dans la suite cela était reconnu nécessaire, un cantonnier serait spécialement affecté à la surveillance des locaux et à leur maintien en état de propreté pendant la journée.

Le nettoiement serait assuré à l'aide d'une bouche d'arrosage comme pour les latrines des quais.

Enfin il y aura lieu d'examiner ultérieurement si ce genre d'urinoirs ne devra pas être fermé pendant une partie de la nuit.

D'après les détails estimatifs joints au dossier, la dépense pour ce projet s'élèverait à la somme totale de 34,340f., se répartissant ainsi:

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX			DÉPENSES TOTALES
	A METTRE EN ADJUDICATION	à exécuter par le service de la Voirie ou par les entrepreneurs de la Ville	SOMME A VALOIR	
Travaux à adjuger :				
Construction d'urinoirs en sous-sols, places des Jacobins, de la Martinière et des Cordeliers....	24.561 75	» »	2 4 8 25	27 000 »
Travaux en régie :				
Revêtements de faience.....		3 411 »	389 »	3.800 »
Eclairage		2 515 78	224 22	2.740 »
Fontainerie.....		713 29	86 71	800 »
TOTAUX.....	24.561 75	6 640 07	3.138 18	34.340 »

En résumé, l'exécution des installations ci-dessus énumérées donnera lieu à une dépense totale de 76,340 francs se décomposant comme suit :

1re partie : urinoirs et latrines sur la voie publique.....Fr.	42.000	»
2e partie : urinoirs et latrines en sous-sol.....	34.340	»
Total égal.....Fr.	76.340	»

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet qui vous est soumis et décider :

1° Que les travaux de construction feront l'objet d'une adjudication publique en trois lots ;

2° Que les autres travaux, seront confiés savoir :

a) Ceux de moulage, de transport et de mise en place des vespasiennes en ciment à l'entrepreneur de l'entretien des égouts et ouvrages en maçonnerie suivant les prix portés au détail estimatif auxquels sera appliqué le rabais de 34 %.

b) Ceux de revêtements de faience des installations en sous-sol à la maison Négre, entrepreneur spécialiste, place de l'Abondance, 6.

c) Ceux d'installation de l'éclairage au gaz à la Compagnie du Gaz de Lyon.

d) Ceux d'installation de l'éclairage électrique dans les ouvrages en sous-sol à la Société des Forces motrices du Rhône pour les installations de la place des Cordeliers et à la Compagnie du Gaz de Lyon pour les installations des places des Jacobins et de la Martinière.

e) Ceux de fontainerie aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien de la fontainerie.

Quant à la somme de 76,340 francs, montant de la dépense elle sera imputée sur le produit de l'emprunt actuellement en préparation.

Lyon, le 12 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Instance à engager par la Ville contre Mme veuve Tassin de Villepion.

(Commission générale.) — N° 2720.

Messieurs, par un acte en date des 15 20 mars 1906, la ville de Lyon a acquis de Mme veuve Tassin de Villepion, un immeuble situé grande rue de la Guillotière, 137, en vue de l'élargissement de la rue Rachais.

Aux termes de cet acte, la Ville a pris à sa charge l'éviction des locataires qui ont été régulièrement dénoncés par Mme de Villepion.

Or, après la signature du sous seing privé et à l'insu de la venderesse, le régisseur de l'immeuble de Villepion a consenti à M. Salse un bail neuveau prolongeant jusqu'au 24 juin 1914 celui antérieurement consenti à M. Falquet, et qui avait été dénoncé par Mme de Villepion comme expirant le 31 mars 1906.

Par un arrêt du 23 octobre 1907 la Cour d'appel, confirmant un jugement du Tribunal civil de Lyon, du 31 juillet 1906, a condamné le régisseur à prendre fait et cause de Mme de Villepion et à payer à sa place et sans recours contre elle toutes les sommes qui pourraient être allouées à M. Salse ensuite du bail en question, à titre d'indemnité.

D'autre part, Mme de Villepion a dénoncé dans le même acte M. Pitiot comme occupant au rez-de-chaussée du même immeuble un magasin de trois pièces, en vertu d'une location verbale au prix de 456 francs par an. Il a été constaté depuis que ce local avait fait en 1900 l'objet d'un bail consenti du 24 juin 1900 au 24 juin 1909 à une dame veuve Bailly, depuis remariée à M. Pitiot.

La responsabilité de cette erreur de dénonciation du locataire incombe donc à Mme de Villepion.

Dans ces conditions et pour permettre à la Ville de réaliser l'opération de voirie projetée, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à intenter à Mme de Villepion une action judiciaire aux fins d'obliger cette dernière à évincer à ses frais les locataires désignés ci-dessus et qui n'ont pas été dénoncés par elle dans le sous seing privé précité.

Lyon, le 14 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique

La Conseil municipal de Lyon se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 17 février courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 1908.

Recrutement. — Soutiens de famille.

Chemins de fer P.-L.-M. — Doublement des voies de la ligne de Lyon à Marseille, entre Lyon et Chasse.

Rapporteur : M. VAYRON.

Constructions de nouveaux abattoirs et marché aux bestiaux, à la Mouche. — Modification des taxes existantes et création de nouvelles taxes.

Rapporteur : M. MENUT.

Organisation d'une classe de plein air à l'école de garçons, rue de la Part-Dieu.

Rapporteur : M. MENUT.

Échange de terrain entre la ville de Lyon et M. Bissuel.

Rapporteur : M. MENUT.

Hospices civils. — Recouvrement de l'entreprise d'entretien des immeubles.

Rapporteur : M. JACQUET.

Entretien des bâtiments communaux (4e série, 9e lot). — Substitution de M. Targe à M. Rollet.

Rapporteur : M. JACQUET.

Bureau de bienfaisance. — Ancienne fabrique de Saint-Georges. — Attribution au Bureau de bienfaisance d'un titre de rente.

Rapporteur : M. JACQUET.

Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien Maire de Lyon. — Décision du Jury.

Rapporteur : M. JACQUET.

Création de locaux-abris pour les égoutiers de la Veirie municipale.

Rapporteur : M. FALCONNIER.

Fondation Chenavard en faveur d'artistes lyonnais.

Rapporteur : M. FALCONNIER.

Bourses municipales d'enseignement supérieur et technique en 1908.

Rapporteur : M. GONIUS.

Indemnités de logement au personnel enseignant de la ville de Lyon. — Modifications survenues pendant les 3e et 4e trimestres de 1907.

Rapporteur : M. GONIUS.

Service municipal de l'Architecture. — Personnel. — Modifications au règlement en vigueur.

Rapporteur : M. ROBNON.

Palais des Arts, rue de l'Hôte-de-Ville, 10. — Projet de bail à M. Ferrier.

Rapporteur : M. BAUDAY.

École « La Martinière ». — Commission administrative

Rapporteur : M. BAUDAY.

Vœux concernant le classement des marchés aux bestiaux. — Réponse ministérielle.

Rapporteur : M. VIAL.

Immeuble quai de Bondy, 21. — Application de la loi du 16 septembre 1807.

Rapporteur : M. VIAL.

Assurance contre l'incendie de domaine de Parmilieu (Isère). — Renouvellement de la police.

Rapporteur : M. VIAL.

Bureau de perception de la taxe sur l'alcool, situé rue de la Pyramide, n° 122. — Projet de bail.

Rapporteur : M. VIAL.

Acquisition d'œuvres d'art ayant figuré dans les Salons lyonnais en 1907. (Rapport de la Commission spéciale).

Rapporteur : M. VIAL.

Démolition des immeubles rue Lainerie, 13, et rue Treize-Cantons, 1. — Réfection des murs mitoyens.

Rapporteur : M. NOVEL.

Tribunal de simple police. — Fonctionnement.

Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Réparations à l'Hôtel du quartier général. — Arrêt du Conseil d'État.

Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Indemnité aux employés de la Ville chargés du service des prélèvements et analyses. — Vote d'un crédit.

Rapporteur : M. TIXIER.

Reconstruction d'un bâtiment annexe de l'Asile de nuit de Perrache.

Rapporteur : M. ARNAUD.

Association générale des Agents des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Congrès de Lyon en 1908. — Subvention.

Rapporteur : M. ARNAUD.

Dégâts occasionnés par l'eau dans les bureaux de la Voirie municipale, lors de l'incendie survenu dans les magasins de MM. Pipon, Faure et Cie. — Règlement.

Rapporteur : M. AGAL.

Caisse d'Épargne de la Croix-Rousse. — Conseil des Directeurs.

Rapporteur : M. ABEL.

Allocation d'un secours à M. C. Guichard.

Rapporteur : M. ABEL.

Ligue nationale contre l'alcoolisme. — Congrès de Lyon 1908. — Subvention.

Rapporteur : M. CHAT.

Tramway de Lyon au pont du Sault-Brénaz. — Modification de l'emplacement de la station terminus à Lyon.

Rapporteur : M. CHAT.

Caisse des retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Monet (Charles).

Rapporteur : M. BARBERO.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Courty (Martial).

Rapporteur : M. BARBERO.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Fayolle (Emile).

Rapporteur : M. BARBERO.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Vollerin (Jean Baptiste).

Rapporteur : M. BARBERO.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Jannetand (Jean).

Rapporteur : M. BARBERO.

Construction d'un Lycée de garçons et d'une École primaire supérieure.

Rapporteur : M. BARBERO.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale — Réversibilité de pension veuve Ansaeay.

Rapporteur : M. BARBERO.

Sergents de ville. — Pensions Mesy (Louis Edouard) et Dubois (Joseph).

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Action contre M. de Saint-Gérand, locataire.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Instance judiciaire contre les séquestres des biens de diverses fabriques.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Legs veuve Rambaud. — Fondation de messe à l'église d'Irigny.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Sapeurs pompiers. — Réversibilité de pension de retraite en faveur de Mme Merateur (Françoise-Marie), veuve de M. Mussati (Joseph-Michel).

Rapporteur : M. PIATON.

Sapeurs pompiers. — Pensions Nevet (Claude) et Lavaux (Pierre-François-Joseph).

Rapporteur : M. PIATON.

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par MMmes veuves Classin, Deraad, Ducher et Jay.

Rapporteur : M. PIATON.

Œuvre des jeunes filles à la campagne. — Subvention.

Rapporteur : M. PIATON.

Renouvellement du secours précédemment accordé à M. Biboud.

Rapporteur : M. FORET.

Construction de nouveaux ponts.

Rapporteur : M. RENARD.

Chômage.

Rapporteur : M. CURTELIN.

Dépôt de pétitions.

Question de M. Tixier, au sujet de la construction d'un égout sous le chemin de la Croix-Barret.

Question de M. Hoffher, sur les conséquences que peut avoir, pour les contribuables lyonnais, l'emprunt projeté.

Question de M. Gorjus, au sujet du décret du 25 janvier 1908, portant approbation du Budget municipal.

Question de M. Voillot, au sujet du licenciement, dans les arsenaux, du personnel civil et de ses conséquences pour Lyon.

Liste électorale de 1908. — Résultats des opérations des Commissions de revision.

ARRONDISSEMENTS	ÉLECTEURS INSCRITS en 1907	INSCRIPTIONS depuis le 31 Mars 1907	RADIATIONS depuis le 31 Mars 1907	DIFFÉRENCES EN FAVEUR des inscriptions	DIFFÉRENCES EN FAVEUR des radiations
1er arrondissement	10.675	1.610	1.409	201	»
2e —	13.500	2.139	1.743	396	»
3e —	27.553	3.916	2.528	1.388	»
4e —	7.707	850	792	58	»
5e —	14.139	1.515	2.007	»	492
6e —	15.110	1.995	1.528	467	»
TOTAUX	88.783	12.025	10.007	2.510	492

Digitized by Google

Service dnn Inhumations dn la ville de Lyon. — Achat dn chnvaux puur le nouvnau nurvice dne voiturne-corbillarde. — Avis.

Une Cummission désignée par M. le Maire de Lyeu, est chargée d'acbeter pour la Ville trois chevaux destinés an fonctionnement du service des Convois fnnébres.

Pourrout être présentés à cette Cummission tous les chnvaux de traits légnr, noirs, âgés de moins de 7 ans et d'une taille minima de 1 m. 60, s'attelant seuls on par paires et d'un prix maximum de 1,000 francs.

L'Administration municipale so réserve le droit de conserver les chnvanx à l'eesai pendant uno durée de un mois et dn les rendre aux vendeurs sans fonrnir des explications et sans aucnne indemnité s'ils ne remplissent pas les conditions dn service.

La livraisnu eu sera faite après l'achat; le paiement du prix cenvenu sera effectné à partir dn 28 mars prochsin.

Les epératiuns de la Cummissiun aurnt lieu, le 28 février, à 2 h. 1/2 dn soir, daus la conr du service des Inbumations, avenne Berthelot, 177.

Examen proinssionnel puur l'nmploi de sous-chef maohtniatn au Grand-Théâtre de Lyun. — Programmn. — Avin.

Un examcu professionnel pour l'emploi de sous-chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 2 mars 1908.

Les candidats devrout être âgée de 30 ans au moins et de 35 ans an plus à la date del'examen et exercer la professiou de macbiniste. Les machinistes comptant cinq ans au moins de service au Grand-Théâtre ou au tbéâtre des Célestins sont dispensés des conditiuns d'âge et devrout simplement adresser leur demsude sur papier libre à M. le Maire de Lyou daus les délais iudiqnés ci-dessous.

A l'appui de leur demande, sur papier timbré, les candidats ne faisant pas partie desservices municipanx devront feurnir, avant le 23 février 1908, les piéces snivantes :

1° Un extrsit du casier jndiciaire:

2° Un certificat eunstatant qu'ils ont exercé au moins pendant cinq ans la profession de macbiniste;

2° Un certificat délivré par M. le Médecin de l'Administration municipale établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiquesnécesaires pourl'emploi qn'ils s•llicitent;

3° Uan uote indiqnant leurs antécédents, les étndns qu'ils ont faites, et à laqnelle seront juints les certificats qu'ils ont uotenus (ces pièces seront rendues aux candidats après l'examen).

La Municipalité arrêtera définitivement le 29 février la liste des candidats admis a y prendre part. Avis en sera denné aux intéressés.

Le traitement de début peur cet emploi est de 1,800 francs par au.

PROGRAMME

L'examen comprendra deux séries d'éprenves. Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves et multipliées par les coefficients indiqués ponr chaqne épreuve.

1re série

Examen écrit.

Rapport snr une question de service, coefficient 2; il sera tenu compte dn l'écriture et de l'ortographe dn candidat.

Dessin d'nne piéce de machinerie (cassette, tambour, etc.), coefficient 3.

2e série

Examen oral.

Exercices snr les 4 epératieus de l'arithmétique; additien, soustraction, multiplication, divisiuu; coefficient 2.

Questions sur la machiuerie d'uu théâtre; coefficient 3.

Questions sur la natnre des boie généralement employées puur la constructiun des décurs; coefficieut 2.

Qnestiuns sur la responsabilité d'un sous-chef macbiniste; coefficient 1.

Examen pratique.

Eqniper une trappe, un bâti, une ferme, etc., dans le dessous.

Equiper uue ferme, un tambour, etc., aux cintres.

Et d'une fuçon générale, toutes manœuvres de décors ; coefficieut 5.

Examnn profsssionuul pour dnux ou trnin emploie de hrigadier machinitnte dane lns théâtren muntoipaux — Programme. — Avin

Un examen professionnel ponr dnux ou trois euiplnis (suivant le cas), de brigadier machiniste dans les théâires mnnicipaux aura lieu à l'Hôtel de Villn, le 2 mars 1908.

Les candidats devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée, être libérés du service militairn actif, avoir 21 ans au muins et 35 aus an plus à la date de l'examen, et exercer la profession de machiniste, meunisier, charpentier, serrurier ou une profession similaire.

Pour être ndmis à prendre part à l'examen, les candidats devrent adresser à M. le Mnire de Lyon, avant le 23 fevrier cunrant, nne demande sur papier timbré, accompagnée :

1° D'nn extrait de lenr casier jndieiaire ;

2° D'une pièce attestant qu'ils ont exercé pendant trois ans au moins l'une des profnssions ci-dnssns indiqnées;

3° D'un certificnt dn médecin de l'Administration établissant qu'ils pussèdent les nptitudes pbysiques nécessaires à de l'emploi machiniste.

La Municipalité nrrêtera définitivement le 29 fevrier la liste des candidats admis à prendre pnrt à l'examen. Avis en sera donné anx interessés.

Le traitement de début pour ces emplois est de 1 700 francs pur nn.

PROGRAMME.

L'examen ne comprendra qu'nne partie orale. Des nntes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des élémeuts des épreuves et mnltipliées par les coefficients indiqnés pour chaque épreuve.

Examen oral :

Exercices snr les quatre opératieus de l'arnlhmétique : addition, soustraction, multiplicatiuu, divisieu.

Coefficient 2.

Qnestions sur les connaissnnces de leur métier et ponvant être utilss su théâtre.

Coefficient 3.

Les candidats seront classés par ordre de mérite suivant ln nembre de points qu'ils anrunt obteuu.

Coura publio à la Faculté dn droit — Avis.

M. Emile Beuvier, professeur à la Faculté de droit de l'Universitè de Lyon, a eummencé le mercredi 5 février, le cnurs public de *Prineipes de législation financière*.

Ce cuurs fait partie de la série des cours publics créés par l'Universitè snr l'initiative dn Conseil municipal de Lyon (séance du 22 juillet 1907, rapport de M. Pic). Il a lieu à la Faculté de droil, à 8 h. 1/2 du soir, et il a pour but de popnlariser « les grandes lignes de la pulitique financière des Etats modernes. »

M. Bouvier traitera cette année *Les exploitations cummerciales et industrielles de l'Etat et des communes; les régies municipales.*

La prochaine leçon aura lieu mercredi prochain 19 février courant, dans uns salle de la Faculté de droit, quai Claude-Bernard. Le profesenr parlnra sur *l'Augmentation des budgets d'Etat; les causes et les remèdes.*

Rés.ltats d'adjudicationn.

7 février 1908.

Construction d'un bâtiment d'habitation puur les gardes du Parc de la Tête-d'Or.

1er lot. — Turrassements et maçennerie; snns résultnt. Pas de soumissionnaire.

2e lot. — Charpente en fer et fers à bâtiment: sans résultat. Pas de soumissionnaire.

3e lot. — Zingnerie, plomberie, canalisatiun des eaux et installation d'appareils sanitaires.

Adjudicataires : MM. Pétavit frères et Benassy, rue Godefruy, 5, à Lyon. Rabais 17 %.

Autres soumissionnnires: MM. Ardin 15 %. Clément 5 fr. 10, Perignon, Vinet et Cie 5, Association des ferblantiers zingueurs 0.

4e lot. — Menuiserie et quincaillerie : sans résultat. Pas de soumissionnaire.

5e Peinture, platrerie et vitrerie.

Digitized by Google

Adjudicataire : M. Segnin, rue de la Martinière, 7. Rabais 10 fr. 10 °/₀.

Autres soumissionnaires : MM. Taillardat 9 fr. 15 °/₀, Micheletti fils et Gonnetant 8 fr. 10. Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture augmentation 5.

***

11 février 1908.

Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire n° 77, rue du Repos.

Adjudicataire : M. Monin (Claude), rue Pellatier, 7, à Villeurbanne. Rabais 1 °/₀.

Autre soumissionnaire : M. Milamant, quai Jayr, 42. Augmentation 5 °/₀.

Dons à la Caisse des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers

A la suite du commencement d'incendie qui a eu lieu le 5 février 1907, dans l'immeuble rue de Séze, 119, M. Courtial, pharmacien, a fait don d'une somme de vingt-cinq francs à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Demandes en autorisation de construire.

du 7 au 14 février 1908.

Société des automobiles Peugeot, propriétaire, M. Vernon, architecte ; Construction de bâtiments industriels rues Vendôme et Vauban.

M. Rodarie fils, propriétaire ; Construction d'un atelier rue Roquette, 16.

M. Blaise (Auguste), propriétaire ; Construction d'un hangar rue de la Part-Dieu, 94.

Mme Micha, propriétaire, M. Pinet, architecte ; Construction d'une maison rue Constant, angle rue Duclos.

M. Duret, propriétaire, M. Pinet, architecte ; Construction d'une maison rue Alfred-de-Musset.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Telle sera la principale disposition des articles que j'aurai l'honneur de vous présenter ; je les fais précéder d'une dernière observation. Une concurrence exagérée que vous aviez prévue et qu'on ne vous a pas permis de prévenir, a porté les soumissionnaires que vous avez agréés à des offres qui dépassent votre attente, et qui rompent l'harmonie qui liait vos combinaisons.

Dans l'état des offres actuelles, les sommes assurées à la commune, comparées à vos notions sur la recette et aux conditions du bref relatives à la rétribution des régisseurs, présentent un défaut de proportion qu'il est instant de réparer. Eh bien, citoyens, abandonnons-nous encore à la bienveillance du Ministre ; que les sommes déterminées qui sont offertes à la commune lui soient assurées sur la foi de l'engagement positif d'honneur, irrévocable et insusceptible de toute prétention ou compte de clerc à maître, et sur le surplus, laissons à la sagesse de l'autorité l'établissement d'une balance équitable entre nos intérêts et ceux du régisseur.

C'est d'après ces diverses considérations que j'ai l'honneur de proposer au conseil les dispositifs suivants :

Article 1er

Le Conseil approuve et renouvelle, dans le cas où besoin serait, la protestation arrêtée dans sa séance du vingt-neuf fructidor, et que les Maires, conformément à l'intention du Conseil, ont fait insérer dans le procès-verbal d'adjudication rédigé le même jour vingt-neuf fructidor.

Art. 2

Le Conseil réclame contre l'admission faite par le Préfet de tous les soumissionnaires indistinctement, sans égard à la disposition contraire portée dans l'article 2 d'un bref que devaient rendre inviolable l'approbation patente du Préfet et l'approbation tacite du Ministre.

Art. 3

Le Conseil déclare que l'adjudication faite le vingt neuf courant de la perception de l'octroi, en faveur des citoyens Pierre Delaval et Cie, est contraire au vœu de la Cité et alarmante pour ses intérêts. Le Conseil considère cette adjudication comme un fait personnel au Préfet et étranger à la commune.

Art. 4.

Parmi les divers soumissionnaires qui se sont présentés, le Conseil persiste à déclarer qu'il ne reconnaît, comme présentant une responsabilité notoire et satisfaisante sur tous les rapports, que ceux qui furent déclarés admissibles dans les séances des vingt-sept et vingt huit fructidor et qui sont les suivants :

Les citoyens Cros et Guille, lesquels, postérieurement aux enchères, ont fourni leurs soumissions pour la somme de 1.030 000 francs.

Les citoyens Degerando et Porral, lesquels, le jour de l'adjudication, ont offert 1.002.000 francs.

Les citoyens Jordan et Chirat, lesquels ont offert 1 001.000 francs.

Les citoyens Terme, Chariot, Malassagny, Mazuyer, lesquels, présents à l'adjudication, n'ont point fait d'offres.

Art. 5.

Le vœu du Conseil est que le Ministre veuille bien lui-même choisir, parmi ces sept soumissionnaires, celui d'entre eux qui, consentant à porter son offre à 1.030 0 0 francs ou principal, sera d'ailleurs jugé le plus convenable pour la régie de l'Octroi municipal et de bienfaisance de la ville de Lyon.

Art. 6.

Les vœux du Conseil sont :

1° Qu'une somme de 1.030 000 francs soit assurée à la commune ;

2° Que, sur la recette excédant la susdite somme de 1.030.000 francs, celle de 150.000 francs soit acceptée et prélevable pour les frais ;

3° Que la totalité du produit de la taxe additionnelle soit versée dans la caisse communale ;

4° Que le montant de la perception qui existera, après ces divers prélèvements, soit partagé entre la commune et la régie, suivant la proportion que le Ministre déterminera.

Art. 7.

Le Conseil renouvelle le vœu exprimé dans sa délibération du vingt sept fructidor, et portant qu'il espère, de la bienveillance du Gouvernement que l'adjudication de l'octroi de la ville de Lyon sera considéré comme un acte administratif, et assimilé pour les droits d'enregistrement à l'adjudication de l'octroi de la ville de Paris.

Art. 8.

Le vœu du Conseil est que toutes les clauses, charges et conditions énoncées dans le bref d'adjudication, et non expressément révoquées par les présents articles, soient exécutées suivant leur forme et leur teneur, et spécialement le Conseil entend que la condition de ne pouvoir compter de clerc à maître pour les sommes assurées soit un engagement positif d'honneur et irrévocable.

Le présent rapport a été approuvé par les Maires des trois divisions et envoyé au Ministre de l'Intérieur le troisième jour complémentaire de l'an neuf.

J.-M. PARENT, maire ; SAIX-ROUSSAT, BERNARD-CHARPIEUX, maire.

SÉANCES EXTRAORDINAIRES.

Séance du sept vendémiaire an X.

Le Conseil municipal de la ville de Lyon, extraordinairement convoqué par arrêté du cinq du présent mois, s'est réuni ce jour d'hui, sept vendémiaire an dix de la République, dans la lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du citoyen Parent, maire de la division du Nord.

Attendu l'absence des citoyens Berthelon et Dian, secrétaires du Conseil, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire ; le résultat des voix a présenté le citoyen Bernard Charpieux qui a promis d'en remplir les fonctions.

Il a été fait lecture d'une lettre du Préfet en date de ce jour, adressée au Président du Conseil et portant envoi :

1° Du traité passé avec la Compagnie Georges Ricard, pour la perception de l'octroi municipal de Lyon.

2° Du compte de la gestion de cette Compagnie, depuis le cinq fructidor an huit jusqu'au sept fructidor an neuf ;

3° D'un compte supplémentaire depuis le huit fructidor an neuf jusqu'au cinquième complémentaire même année ;

4° Des pièces justificatives de ces deux comptes et détaillées dans les notes y annexées ;

5° De l'expédition de l'arrêté du Préfet du douze fructidor.

Le Conseil, considérant qu'un rapport préliminaire est indispensable pour pouvoir prendre une détermination avec connaissance de cause sur une comptabilité de cette nature, a nommé les Maires des divisions du Midi et de l'Ouest, et les citoyens Rosset, Dovillus et Terret, membres du Conseil, pour former la commission qui reste et demeure chargée, en se concertant avec le citoyen Chonly, commissaire du Gouvernement, de procéder à toutes les opérations préliminaires qui auraient trait à l'examen des comptes en recettes et dépenses

Digitized by Google

présentés par la Compagnie George Ricard, pour ensuite, sur le rapport qui en sera fait au Conseil, être statué ce qu'il appartiendra.

Le président a levé la séance et le Conseil s'est ajourné au quatorze du courant.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdit.

J.-M. PARENT, maire; BERNARD-CHARPIEUX, maire.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux en cours d'exécution

Immeuble communal, rue Sébastopol, 81. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Ecole de filles, rue Montgolfier, 23. — Aménagement d'une cantine.

Groupe scolaire, rue Tissot. — Installation d'une chambre pour le concierge.

Travaux terminés dans la semaine

Service de l'Architecture. — Aménagement de bureaux.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Saint-Polycarpe. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Rosier et rue des Capucins. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Pierre-Dupont et impasse des Chartreux. — Construction de trottoirs neufs en asphalte.

Place Bellecour et rue Thomassin. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon

Rue de la Part-Dieu, 10. — Construction d'un trottoir en asphalte

Réfection de pavage sur ancienne tranchée, Rues Montesquieu et Berthelot. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Tronchet et place Kléber. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue de la Martinière. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Cours Charlemagne, entre les rues Casimir-Perier et le chemin du Goulet. — Pose de bordures de trottoirs.

Rue Chevreul, avec retour rue des Asperges et rue Saint-Jérôme. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue de Marseille, entre les rues Passet et d'Aguesseau. — Relevé à bout en pavés d'échantillon

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Place du Commandant-Arnaud, au droit du groupe scolaire. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée de Fourvière. — Rechargement des trottoirs en terre

Chemin de Montauban. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue des Forges. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Saint Polycarpe, rue Rosier et rue des Capucins. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Passage Mermet. — Piquage à la grosse pointe des marches d'escaliers en pierre de Villebois.

Quai de l'Hôpital, rues Central et de la Barre. — Piquage de bordures de trottoirs en pierre de Villebois.

Pont du Midi (Saône). — Réparations du pavetage de la chaussée

Canalisations : chemin Saint-Isidore; cours Eugénie.

Prises d'eau et branchements: chemin Saint-Isidore, 47; rue de la Part-Dieu, 62; rue Alfred-de-Musset; grande rue de la Guillotière, 149; rue Seguin, 3.

Service vicinal

Chemin vicinal n° 16 de Bareban. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon entre le rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure; longueur 230 mètres.

Chemin vicinal ordinaire n° 51 de Corne-de-Cerf — Construction d'un égout de 1m30 sur 0m80 et de 1m10 sur 0m80, entre le rue d'Aubigny et la rue de l'Ordre; longueur 300 mètres.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 16 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bonvin, Auguste, empl., Pleney (Savoie).
Dlle Buffier, Virg., emplin., pl. Martinière, 19.
Bouvier, Pierre, empl., gde r. Croix Rousse, 54.
Vve Verdier, Marie, s. p., pl. Sathonay, 3.
Clot, Louis, menœuvre, av. Thiers, 112.
Dlle Portefeerd, J., lingère, av. Thiers, 112.
Delmasin Benoît, ajusteur, pl. Colbert, 9.
Dlle Pavans, R., tisseuse Ste-Blandine (Isère)
Gerin, Joseph, serrurier, gde r. Cr. Rousse, 57
Dlle Collettes, M., brodeuse, r. de Crimée 18.
Gesse, Dominique, empl., P.-de-Chéruy (Isère).
Dlle Patrict, Louise, empl., pl. Miséricorde, 2.
Girard Julien, mécanicien, c. Lafayette, 81.
Dlle Sautou, V., cuisin., hôp Croix Rousse, 62.
Klinger, Gabriel, empl., r. Mognevel, 12
D. Amax, Lonbo empl., r. Lemot, 14.
Monié, François, serg. 15e, cas. de Serin
Dlle Chevalier, Marie, repass., q. St-Vincent, 9.
Morin Louis, g. d'hôtel, r. de la Platière, 1.
Dlle Dorey, Eug., s. p., St-Donat (Drôme).
Perret, Félix, gard. pos., q. St-Vincent, 5.
Dlle Rivaud, Pétol., comm., r. Poulaillon, 13.
Rubellin, Jean, propriét., Artemare (Ain).
Dlle Buffet, Marie, s. p., q. St-Vincent, 87.
Sevestre P., empl. P.-L.-M., Sotteville l.-Rouen
Dlle Cassuhon Marie, cuisinière, Perra.
Bost, André, ajusteur, r. St-Victor 20
Dlle Martin, Marie, s. p., r. Capucins, 19.
Combier Jean, terminier, r. Bon Pasteur, 38
Dme Esbattier, J., grainpière, r. Cher.-d'Or, 15.
Dutreix, Jean, entrepreneur, St-Cyr-au-Mont-d'Or.
Dlle Boutinaud, Jeanne, s. p., m. Carmélites 19.
Meillet, Claude, garçon de peine, r. St-Jean 16.
Dlle Liochon, Marie, ménag., r. Centrale, 56.
Chenelle, Claude, cultivat. St-Georges-s Couzan.
Dme Perrin, Marie, domestiq., r. Mauiet, 16.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Perrary, Jean, empl., ch. Feuillet 57.
Dlle Huron Renolle, cuisinière q. Tilsitt, 27.
Fesc, Paul, facteur des postes, r. M.-A.-Petit, 6.
Dlle Rampon, C., brodeuse, St-N.-d'Azergues.
Isserlel, Jules, emp. P.-L.-M., r. Mazard, 5.
Dlle Rous Marie, s. p., Meyras (Ardèche).
Ogier, Emile, empl., c. Charlemagne, 3.
Dme Chappat, Marie, cuisin. Ornacieux (Isère).
Chardon, Fr., négociant, Marignier (Hte-Sav.)
Dlle Girardin, M., s. p., Eous-Vivce (Suisse)
Géry, Désiré, empl., r. Reulin, 39
Dlle Biondeau, Claudine, corset., r. Dubois, 26.
Chessamoux, C., fact. des postes, r. Gilbert, 13
Dlle Devrye M., s. p., St-Maurice Chalamont.
Vinçal, Henri, docteur médecin, c. Sain, 21.
Dme Bonnet, Marie, s. p., Bourgoin (Isère).
Gamond, Albert, empl., r. M.-Antoine-Petit, 45.
Dlle Raous, Jeanne, ct. dactyl., q. Perrache, 80
Michel, Ch., nce plan., s. m. du Gonguillon, 45.
Dme Bertrand, blanche. gilet, pl. Célestins 6.
Austin, Etienne, doct.-médecin, r. A.-Comte 49
Dlle Sabatier, Jeanne, s. p., q. Fulchiron 32.
Girardot Pierre, cais.-le, r. Panthéon, 4.
Dlle Laurent, Francine, s. p., Cuzon (R.).
Revillet, Jean, mécan.-dentiste, r. Grenette, 31.
Dlle Guicherd, C., s. p., Finntonas (Isère).
Bellin, Jean, empl., r. Vaubecour, 28.
Dlle Duvoy, Marie, contur., r. Vaubecour, 28.
Méolenès, Albert empl. P.-L.-L., Oullins
Dlle Fare, Loui e, empl., r. H.-de-Ville, 99.
Bulzon Louis régleur r. Jaurien, 3.
Dlle Crétion, Aimée, réel., r. Marronniers, 7.
Gechs, François cultiveteur, Yenne (Savoie).
Dlle Dullin Louise, domest., q. Tilsitt, 12.
Vrigneux Amédée, empl. r. Tremassac, 8.
Dlle Beylier, Julie, empl., r. Dubois, 44.
Certelon, Benoît, empl., r. Siebet, 23.
Dme Sapin, J., domest q., pl. Gouvernement, 3
Terrasse, V., empl P.-L.-M., c. Charlemagne, 2.
Dlle Dumas, Jeanne, s. p., Létra (Rhône).
Meillet, Claude g. de peine, r. St-Jean, 16.
Dme Liochon, Marie, ménag., r. Centrale, 56.
Abrem, Jean, tourn.-méc., c. Charlemagne, 32.
Dme Chemardin, J., s. p., Part (Isère).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Martinand, Jean, empl., r. Créqui, 247.
Vve Mouchet, Virginie, empl., r. H.-de-Ville, 38.
Dehait, Pierre, mécanicien, r. Avignon, 6.
Dlle Menu Olympe, empl., r. Avignon, 6.
Flacher, Marcel ajusteur, r. P.-Bert, 45.
Dlle Dutentet, Flurine, gantière, r. P.-Bert, 26.
Febry François, limonad., r. Moncey, 21.
Dme Barron, Marie, s. p., pl. St-Vincent, 8.
Morel, Claude, contre-maître Tuois.
Dlle Eynard, Aimée, empl., r. Masnod, 48.
Daule Joannès, bou'anger, r. Moncey, 107.
Dlle Jacob, Marie, couturière r. Duguesclin, 156
Blanc, Georges jardinier, r. Passet, 12.
Dlle Gorrns, Marcelline, contur., r. Passet, 12.
Bonnaud, Paul boulanger, r. Creuzet, 43.
Dlle Reymond, Marie, cuisinière, av. Saxe, 220.
Bourdelin Albert, mécan., c. d'Hoyrieux, 38.
Dlle Rappinger, Emelie, ménag., r. d'Heyrieux, 38.
Chelle, Claude, empl., r. Bonnaud, 6.
Dlle Dulery, Marie, contur., r. Bonnaud, 12.
Cherreton, Jean, empl. ch. de fer, Vénissieux.
Vve Dermonfaucon, contur., r. d'Aguesseau, 23.
Chaudy, François, instit., r. Chevenay, 65.
Dlle Gros, Antoinette, instit., r. de Nuits, 18.
Chonevier, Louis, mécan., ch. R.-au-Feuil., 27.
Dlle Wouthon, Alice, cont., ch. R.-aux-Feuil., 22.
Clut, Louis, man., Villeurb nne.
Dlle Perrard, Jeanne lingère Villeurbanne.
Dlle Jullien Pierre, bonl., ch. C.-Barret 91.
Dlle L'Huillier, Marie, lingère, r. Vendôme, 260.
Excoffon, Louis, mécan., c. Rosière, 9.
Dlle Cholleyard, Marie, s. p., r. Nouvelle, 22.
Fosse, Jean, teinturier, r. Crois Jo don 85.
Dlle Gras Marie, cuisin., c. L. be 16, 85.
Fraysse, Emile, mon., r. Créqui, 243.
Dlle Lobiaco, Léontine, s. p., r. Créqui, 243.
Gedey Claude, garçon boucher., r. Moncey, 108.
Dlle Michaud, Marie, s. p., St-Savin (Isère).
Geothier, Paul, empl. de com., c. Lafayette, 148.
Dlle Poulilmax, A., couturière, c. Lafayette, 143.
Génv, Désiré, empl., r. Reulin, 39.
Dme Gelly, Claudine, corsetière, r. Dubois, 28.
Girerd, Julien, mécanicien, c. Lafayette, 81.
Dlle Sauton, Marie, cuisinière, Valence.
Greyel, Jean, tailleur verre, imp. Gerlend, 26.
Dlle Decour, L., corsetière, imp. Gerlend, 16 bis.
Harraud, Adrien, boulanger, r. St-A.-Rambaud, 30.
Dlle Janvade, Marie, tisseuse, r. Béchevelin, 7.
Junod Pierre, teinturier, r. Sébastopol, 46.
Dlle Hoslin, Thérèse, empl., r. Sébastopol, 73.
Magnin Joseph, menuisier r. Rabelais, 23.
Dme Dundain, Françoise, s. p., St-G.-Laval.
Meonier, Lucien, empl., r. Vendôme, 154
Dlle Jussaud, Jeanne, s. p., r. S.-Gryphe, 151.
Monnerat Etienne, menuisier, r. Bonnel, 89.
Dlle Tebins A., s. p., Saint-Bénéy (Ain)
Pelletier, Joseph, gref. pete. Autun (S.-et-L.).
Dlle Ginat Louise, s. p., ch. des Curés, 49.
Rembaud, E., cultivateur, Rom (Rhône).
Dlle Ains, Marie, empl., r. Fr.-Gercin, 14.
Roche, Emile, coiffeur, r. de Marseille, 19.
Dme Jocteur, Pauline, s. p., Miribel (Ain).
Rousset, Joseph, boucher, pl. de la Victoire, 4.
Dlle Bailly, H., couturière, r. de Marseille, 81.
Roussillon Louis, s. p., ch. des Pins, 9.
Dlle Claret A., rue Boin, St-E.-St-Gratis (L.).
Speirer, Joseph, vannier, r. Mazenod, 85.
Dlle Pélisson, L., chocillanse, r. Mazenod, 85.
Tregost, Louis, voy. de comm., r. Madeleine, 12.
Dlle Rusurel, Fr., contur., r. Paul-Bert, 46.
Voyant, Jean tourneur bois, r. Garibaldi 270.
Dlle Michaud, M. confection., r. Aspergee, 60
Bost, André, ajusteur, r. St-Victor, 20.
Dlle Martin Marie, s. p. r. des Capucins, 12.
Dievon, Pierre, électricien, imp. Gerlend, 26.
Dlle Vaquelle, Marthe, s. p., Marseille.
Hogonneid, Louis, comm., av. Berthelot, 8.
Dlle Lenner, Marie, s. p. Cailloux-Fontaines.

Digitized by Google

Lepin, Hector, coiffeur, route d'Heyrieux, 47.
Vve Sizouard, s. p., route d'Heyrieux, 47.
Mesoyer, Joanny, terras., r. Trois-Pierres 92.
Dlle Grisuil, Léonie, mén., r. Trois-Pierres, 92.
Polit, Auguste, ouvrier r. Moncey, 105.
Dlle Sapet Marie, ménag., r. Moncey, 105.
Rivier, Paul, coiffeur, c. Richard-Vitton, 30.
Dlle Trichard, Thérèse, s. p., r. de Grenoble, 49.
Rona, Léon, empl P.-L.-M., r. Parmentier, 44.
Dle Goudard, Marie, cuis., Vienne (Isère).
Burnet, Maurice, cocher, c. de la Liberté, 51.
Dlle Ducond, Jeanne, s. p., Annecy (H.-Savoie)
Gallier, Jean, menuisier, Chambéry.
Dlle Besson, Annat, cuis., Lullin (H.-Savoie).

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Gerin, Joseph, serrurier, g. r. C.-Rousse, 57.
Dlle Colletaz, Marie, brodeuse, r. de Trimée, 18.
Chaudy, François, instituteur, r. Chaponnay, 63.
Dlle Gros, Antoinette, lingère, r. de Nuits, 12.
Bonquet, Victor, manœuvre, Pierre-Bénite (Rhône)
Dlle Bochet, Jeanne, domest., q. de Serin, 17.
Sonvier, Pierre, négoc., g. r. C.-Rousse, 5-7.
Vve Verdier, Marie, s. p., pl. Sathonay, 3.
Sudre, Frédéric, ébéniste, g. r. Cr.-Rousse 35.
Dlle Lamy, Marg., s. p., g. r. Cr.-Rousse, 32.
Combier, Jean, teinturier, r. Bon Pasteur, 32.
Dlle Esbettier, J., guimpière, r. Hte.-d'Or, 10.
Perroud, Jean-baptiste, empl., r. Héron 2.
Dlle Perret, C., coutur., g. r. de Cuire, 44.
Berrès, Pierre, apprêteur, r. Chariot-d'Or, 20.
Dlle Fournel, J., lutiste, r. Chariot d'O, 19.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Anstin, Etienne, docl.-médecin, r. A.-Comte, 49.
Dlle Sabottier, Jeanne, s. p., q. Fulchiron, 32.
Certelon, Benoît, empl., r. Bichat, 23.
Dlle Sapin, J., domestique pl. Gouvernement, 1.
Chabane, V., empl. P.-L.-M., r. Conterserie, 2.
Dlle Testud, Marie, s. p., Largentière (Ard.).
Combaloi, J., cultivateur, Beaurepaire (Isère).
Dlle Poiat, J., domestique g. r. de Vaise, 4.
Carty, Alexis, empl., q. de Saône, 4.
Vve Belcin, A., s. p., ch. des Deux-Amants, 6.
Devilliers, Louis, empl., Grenoble.
Dlle Rouvière, Florentine, s. p., imp Chorevay, 6.
Faure, Jacques, boulanger in St-Barthélemy 24.
Dlle Allier, L., empl., La Chapelle-Varces, (D.).
Giroud, Eugène, électricien, q. Pierre-Scize, 21.
Dlle Gellion, Jeanne, s. p., Villefranche (Rh).
Michel, th., accord pianos, m. Gourguillon, 42.
Dlle Bertrand, Bl., gilletière, pl. Célestins, 6.
Mouthon, Emile, empl., r. Garibaldi, 0.
Dlle Lombard, L., cuisin., q. Archevêché, 28.
Ocard, Léon, tourneur, r. Chapeau-Rouge, 14.
Dlle Lhuilier, Louise, empl., q. Jayr, 27.
Pécocier, Joseph (sect postes), q. Fulchiron, 32.
Dlle Rosier, Anne, repasseuse, pl St-Jean, 6.
Pons, Célestin, tailleur, r. Trois-Maries, 8.
Dlle Frodier, Maria, r. St-Jean, 39
Prunier, Jules, coiffeur, Fronchaville (Rhône).
Dlle Renaud Antoinette, s. p., r. Pyramide, 115.
Fogeat, Louis, mécanicien, r. de la Claire, 42.
Dlle Fayolle, Joséphine, s. p., Eculty (Rhône).
Regottaz, Jean, cultivateur, r. St-Cyr, 24.
Dlle Perrier, Clotilde, s. p., Tassin-Demi-Lune.
Vergneux, Amédée, empl., r. Tramassac, 8.
Dlle Reylier, Henriette, empl., r. Dubois, 41.
Maillat, Claude, garçon de peine, r. St-Jean, 16.
Dlle Linchon, Louise, ménag., r. Centrale 36.
Hamblot, Edmond, mar. ferr., r. St Cyr, 15.
Dlle Juvin Marie, tisseuse, Genne (Isère.)
Gnaillon, Jean Jardinier, ch. de la Gerenne 3.
Dlle Brioche Marie, cuis., St-Did.-s-Beauj. (Rh.).
Turbil, Jean, compl., r. de Vendôme, 110.
Dlle Peccoud, Henriette, couf., ch. de Canut, 96

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Platier, Cyrille, guimpier, r. de Sèze, 116.
Dlle Moirond, Meriba passem, r. de Sèze, 110.
Comte, M.-J., empl de com., c. Vitton, 65.
Dlle Roche, August., s. p., hosl. du Nord, 92.
Bel, Jean-Marie, empl., pas. St-Pothin, 4
Dlle Mouilhade, Maria, cuisin., r. Cuvier, 19.
Commarmond B., emp. de com. s. de Sèze, 89.
Dlle Chaboud, Louise, s. p., Tarare (Rhône).
Marmonier, Eugène, empl., r. Boileau, 17.
Dlle Goudichet, Marie, empl., r. de l'Egalité, 21.
Mollaret, Joseph, emp. aux tram., r. Vauban, 79.
Dlle Brifod, Franç., cuis., p. P.-Chavannes, 12.
Mouthon, Emile empl., r. Garibaldi, 50.
Dlle Lambard, M., cuis., q de l'Archevêché, 28.
Nocaudie, Pierre, pât. av. de la Jonciere 50.
Vve Cartier, Marie, s. p., r. Vauban, 25.
Vial, Louis, empl. r. Vendôme, 94.
Dlle Vivet, Marie, s. p., g. r. Guillotière, 110.
Beaule, Joannès, houl., r. Moncey, 107.
Dlle Jacob, Marie, couturière, r. Duessancoy, 12.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 9 au 15 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Chopot, garçon de mag., pl. M.-Servet, 3 .. m.
Lagier, cantonnier, r. de Flesselles, 20. .... f.
Olier, empl. de com., r. Rumarin 14 .... f.
Chamonard empl., m des Carmélites, 32.. f.
Berger, boulanger, r. de l'Annone, 30..... m.
Regairaz, cafet., r. Lanterne, 26..... f.
Michel, empl., r. Burdeau 46..... f.
Michel, empl., r. Burdeau, 40..... f.
Meodon, fact. des postes, r. V.-Monnaie, 4. m.
Gauge, coquetier, r. de Crimée, 20..... m.
Graviassy, e.-of. 157e, c. des Chartreux, 8 .. f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Fournier, entrepren., r. Hôt.-de-Ville, 101.. m.
Toccanier, val. chambre, q. Archevêché, 12. m.
Ridet manœuvre, r Masseau, 72..... m.
Laurent, tourn. cuivre, r. Bas-Port, 7.. ... f.
Salagnat, galocher, r. de la Rize, 4..... m.
Lafont, empl., q. de Saône, 6..... m.
Chaffloud, voiturier, r. Notre-Dame, 32..... m.
Gindre, negociant, r. des Marroniers, 9... m.
Gubet, lutiste, Villeurbanne.. ..... f.
Deschamps, journaliste, g. r. de Cuire, 32.. f.
Canlut, march. forain, r St-Michel, 26..... f.
Petit, apprêteur, r. Grôlée, 23..... f.
Degaudinzi, fumiste, r. Mercière, 46..... f.
Loureau, empl., r Pyramide 61..... f.
Demoment manmuvre, r de Sèze, 121 bis... m
Ravinet, appréteur, r Robert, 71..... f.
Guerrido, peint e. r. Chaponnay, 105..... f.
Reyonud, horloger, av. de Saxe, 135 ..... m.
Mollard, boulanger, r. de Castries, 6..... m.
Martin, empl. P.-L.-M., r. d'Alger, 6..... f.
Thibaudier, chauffeur, La Mulatière..... f.
Antoine, empl., ch Dauban, 152. ..... f.
Philippe, empl., r. Montesquieu, 50..... f.
Perrin, négociant, c. Liberté, 33... ..... m.
Mods, chapelier, r. Mercière, 53..... f.
Navissano teinturier, Villeurbeone..... f.
Zahm, co donnier, m. St-Barthélemy, 23... f.
Brulas, jardinier, Caluire et Cuire..... f.
Grogère, moot nauss., pte r. Viabert, 18.. m.
Gentet, rep ésentant, c. Lafayette, 61..... m
Bleu, surnom corroyeur, r d'Enghien, 24. f.
Godet, relieur, r. des Marronniers, 2 ..... f.
Hérier, cultivat., St Didier-Mont-d'Or, (Rh.). m.
Laroche, maçon, r. d'Aguesseau, 50..... f.
Beuvon, potier e ar metaux, r. Chevrid. 11. m.
Chapaton, boulanger, r. Aug-Comte, 10 ... f.
Richard, fabr lutles, q. Gailleton, 27..... m.
Sappe, menuisier, av des Ponts, 5..... f.
Morard, empl., Villeurbonns..... m.
Deyrieux, empl., r Ney, 19 .. .. m.
Bal-Fontaine, ramoneur, m. Gr.-Côte, 108. m.
Courmand empl. r Dugas Montbel, 30..... m.
Chamousset, voiturier, r. Denuzière, 9 ..... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Pilet, empl. P.-L.-M., r St-Jérôme, 64..... m.
Lelorge, maçon, r. Duguesclin 210..... m.
Combe, insp ch des p., q. Guillotière, 23... m.
Jumain, empl. de com., r. Servient, 5..... m.
Grtandi, p âtrier, r. Villeroi, 24. ..... f.
Guillot, geomètre, r C.-Dubois, 7..... f.
Vago, mécanicien, r Paul-Bert, 326. ..... f
Eldin, fab. de pompes, c. Lafayette, 84 ... f.
Bancel, boulanger, r. Boileau, 211 ..... m.
Grosjean, contremaître r. Tillette, 87..... f.
Creyton, mécanicien, r. Charles-Richard, 37. m.
Aurelle, empl. P.-L.-M., r. Marseille, 69 .. m
Chaffal, empl d'adm., av. Félix-Faure, 82.. m.
Bellemin, empl.. r. Cherpenay, 26... ..... m.
Rivoche mécanicien, route d'Heyrieux, 129. f.
Faussereau, fumiste, r. Vendôme, 295 ..... m.
Gratieux, pharmacien, c. Gambetta, 37..... f
Perrol, rmpl., c de la Liberté, 70 ..... m.
Bouillard, empl., pl. Respail, 12..... f.
Rugeon mouleur, r. de la Thibaudière, 51. m.
Mes, manœuvre, r Stéphane-Coignet, 35 .. m.
Desmurs, verrier, route de Genas 205..... m.
Neyras, empl., r. Vendôme, 245..... f.
Bouillol, ebeniste e Oullins, 267..... f.
Giraud, empl., r. Monlesquieu, 101 ..... m.
Andrieux, empl. P.-L.-M., r St-Gryphe, 49. m.
Tisier, fac. des postes, ch. des Pins, 123... m.
Morel, comptable r. de la Caille, 6.. ..... m.
Granger, cotonnier, route d'Heyrieux, 128... f.
Blachon, negociant, av. de Saxe 189..... f.
Andrésletty, publ., r. de la Part Dieu, 24... m.
Armanet, g. de la paix, r. Molière, 27..... m.
Lacot, tourneur, r. Bonnel, 83..... m.
Reaslcand, serrurier, av. de Saxe, 335... ... f.
Chabourv, serrurier, r. Pasteur, 38... ..... m.
Saroli, empl., imp Gerland, 3 bis..... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Poil'oux, infirmier, q. St-Vincent, 9 ..... f.
Godard, teinturier, pas de Gas, 1..... f.
Tourton, jardinier, r. Chuzières. ..... f.
Trombetta, tailleur, r. Neyret, 81..... m.
Giroud, comptable, r. Michan, 12..... m.
Lichot, empl., r. d'Austerlitz, 25..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Pidancier, mécanicien, gare de Vaise..... f.
Dejoe, puélier, r. du Bœuf, 36 ..... m.
Poilet, typographe, q de Vaise, 2..... m.
Genestier, mariolier, r. du Centre, 8 ..... m.
Lampp, ingénieur, r. de la Carrière, 22.... m.
Milton, mécanicien, r de St-Cyr, 38..... m.
Astier, menuisier, ch. de l'Etoile-d'Aisi, 95. m.
Gothion, empl P.-L.-M., r. de la Claire, 29.. m.
Marin, empl., r. St-Jean, 41 ..... m.
Guérin, coiffeur, r. Chapeau-Rouge, 17... f.
Domenjon, empl., r. St-Alexandre, 16..... f.
Fouroel, gard. pute, r. d P.-de-Trion, 1.... m.
Fournel, gard. pute, r. d. P.-de-Trion, 1.... m.
Morlens, empl., q. Pierre-Scize, 53..... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Sally, empl., r Tête-d'Or, 62..... m.
Lassalle, relieur, r. Bugeaud, 28..... m.
Villard, ajusteur, r. Ste-Geneviève, 8..... f.
Tritsch, c. m. apprêteur, r. Fournet, 7 ..... f.
Reveaud, ferblantier, r. Masséna, 110. ..... m.
Cottaz, boulanger, r. Vitton, 60..... f.
Bouvard, cafetier, r. Garibaldi, 128..... f.
De Cordon, lieut., 7e cuir., r. Garibaldi, 4.... f.
Letreille, empl., r Boileau, 32..... f.
Darras, chauf., r. de Sèze, 42..... f
Contamin, es d'ag. de change, av. Nusil., 45. m.
Reiter, débitant, r. Boileau, 51..... m.
Camoisson, empl., r. L.-Blanc, 82..... m.

Décès du 9 au 15 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Font, modiste, 61 a., r. Lanterne, 17.
Carles, Henri, e p., 74 a., r. Royale, 22.
Lavaux, dévideuse, 40 a., r. Imb.-Colomès, 23.
Monton, Marius, 12 m., r. des Chartreux, 73.
Ep. Didier, tisseuse, 34 a., r. Raymond, 13.
Major, retraité, 77 a., m. Grande-Côte, 6.
Cossoul, poêlier, 57 a., r. Pierre-Blanc, 1.
Ep. Quatelent, guimpière, 26 a., r. Roussy, 18.
Desvignes, mécanicien, 21 a., pl. Morel, 2.
Veyrat, peintre-plâtr., 42 a., m. Gr.-Côte, 41.
Michalet, Francisque, 2 j., r. Poulpon, 21.
Vve Boisserand, couc., 77 a., r. V.-Monnaie, 11.
Meyrel, Jean, empl., 21 a., r. Ste-Catherine, 14.
Verpillieux, fabricant, 61 a., r. Burdeau 7.
Morrel, Claude, empl., 43 a., r. Auconciade, 22.
Berland, Marie, s. p., 65 a., r. Boutelle, 20.
Vve Delezaive s. p., 39 a., r. Imb.-Colomès, 8.
Mayet, militaire, 21 a., hôp. Villemanzy.
Vve Girard, s. p., 78 a., r. Bu deau, 4.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Thibaud, soldat 98e de Lyon, 21 a., f. Lamothe.
Bagès, 6 a., r. Grillet, 6.
Tonnelier, journalier, 28 a., Millery (Rhône).
Ep. Crémiaud, s. p., 42 a., Soucieu-en-Jarret.
Caillat, manœuvre, 32 a., Givors (Rhône).
Castellini, manœuvre, 26 a., Givors (Rhône).
Michel, manœuvre, 62 a., Gleons (Rhône).
Ep. Betin s. p., 28 a., r. de Sèze, 16.
Lacroix, homme d'équipe P.-L.-M., 25 a., Oullins.
Lacoste, en donnier, 48 a., Villeurbonne.
Ep. Feminier, empl., 42 a., r. du Palais-d'Eté, 1.
Giroud, sœur hosp., 39 a., r. de la Charité, 1.
Ep. Morge, ménagère, 52 a., q. Rambaud, 26.
Vve Thomet, dévideuse, 63 a., Villeurbonne
Juillet, terrassier, 35 a., Givors (Rhône).
Ep. Guillaume, mén., 37 a., Brignon (H.-A.).
Bertrand, couturière, 43 a., r. Paul Bert, 23.
Desse, manœuvre, 31 a., r. Paul-Bert, 208.
Rolland, 4 a., r. Denuzière, 2.
Vincent, rentier, 58 a., Voiron (Isère).
Ep. Moiroud, ménagère, 58 a., r. Smith, 11.
Charevay, m. de chaînons, 51 a., Fraocheville.
Cuilet, s. p., 19 a., pl de l'Hôpital, 2.
Tardy, abbé, 71 a., c. du Midi, 17.
Stœber, 4 a., r. de la Platière, 7.
Ep Pellet, mén., 27 a., r. de la Duchère, 62 bis.
Segain, 9 a., r. Bourdy, 7.
Foye, 14 a., q. Perrache, 82.
Ep. Géry, ménagère, 62 a., r. St-Cyr, 74 bis.
Ep. Arthaud, ménagère, 86 a., Vaulx-en-Velin.

M-llon 6 m., r Servient, 56.
Grousselas 1 e., r. Pierre Corneille, 153.
Tartary, s p., 74 a , r. de la Charité, 1.
Ep. Mougin, ménagère, 46 e., r. Vendôme 192.
Rostaing, domestique, 48 a , st-Fons (Rhône).
Buisson, concierge, 66 a , r. H -de-Ville, 77.
Odde de la Tour du Villard, 74 a. imp Calbelin, 4.
Aurran, militaire, 61 a., hôpital Desgenettes.
Ep. Pichon, s. p., 61 a., Bourg (Ain).
Bihu, marchand boucher, 53 a , r. Gentil, 19.
Cerese, 3 j., r. des Tuileries, 1.
Leca, 5 a , r. de la Charité, 23.
Brua, 3 m , r de Créqui 241.
Ancelin, journalière, 24 a , Villeurbanne.
Rostaing, couturière, 55 a., Chavanoz (Isère).
Thermes, f m de ch., 43 a., av. de Saxe, 266.
Monnet, manœuvre, 52 e., Oullins (Rhône).
Drouion manœuvre, 3 a., r. Béchevelin, 64.
Ep. Giroud, blanchis., 45 a., r. Garibaldi, 132.
Ferrari, lerblantier, 47 e., r. St-Michel, 16.
Dussot, concierge, 85 a., q. Perrache, 4.
Tumbach, 2 a , r. du Pensionnat, 61.
Tumbach, 1 e., r. du Pensionnat, 61.
Ep. Saurel, ménagère, 56 e , r. C.-de-Cerf, 14.
Leverinchère, 4 j., r. St-Victor, 6.
Vve Frénéa, cultivatrice, 64 a , St-R.-en-M.-d Or.
Cartier, eo donnier, 46 a., r. du Repos, 13.
Ep. Bine, couv. en soie 46 a., Saint Forgeux.
Berger, 7 a., Thenas (Savoie).
Olivier, 56 a , Oullins (Rhône)
Greppo, 64 a , bd des Brotteaux, 42.
Vve Coulin, s. p., 64 e., r. Anc.-Préfecture, 1.
Moscbetti, militaire, 22 a , cas. de la Vitriolerie.
Gacles, pisteur, 52 e., gde r. de Vaise 9.
Ep. Drevon, journalière, 66 a , r. Paul-Bert, 266.
Ep. Favot ménagère, 63 a., r. Duguesclin, 267.
Mellet, menuisier, 65 a., r. Franklin, 65.
Bechamps, 4 j., Caluire (Rhône).
Michel, 1 j , r. Bandeau 40.
Colin, s. p., 76 a., r. Henri-IV, 11.
Vernue, s p., 39 a , pl. des Célestins, 6.
Lepage, 4 e., m dre Carmélites 36.
Ep. Serae, cultivatrice, 32 e , Saignas (Rhône).
Vve Guillot, s. p., 61 a., Oroa (Rhône).
Legendre, ég de publicité, 64 a., r Franklin, 46.
Serrce, menuisier, 61 a., r. Mercière, 40.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Catalan, ménag., 71 e., r. Moncey, 139.
Ep. Lallement, s. p., 69 a., r. des Asperges, 105.
Duclos, ébéniste, 54 a. r. Duguesclin, 339.
Devert, tis , 31 a , Arcinges (Loire).
Dru, cultiv., La Pacaudière (Loire).
Riton, lingère, 31 e , pl. Ampère, 7.
Drumillon, s. p., 62 e., av. F.-Faure, 131.
Leduc, s. p., 76 e., r. Gérente, 22.
Balvay, empl., 54, a., av. Berthelot, 27.
Revol 4 a., ch. Barraban, 145
Choron, jardinier, 66 a., q. St-Bernard, 26.
Malissard, commis., 58 a , q. Guillotière, 36.
Muyard, retraité, 78 a., r. David, 1.
Drevet, brod., 61 a., b. des Deserces, 3.
Ep. Jacques, s. p., 44 a., r. Créqui, 326.
Buthion, cultiv., 54 a., Villeneuve-de-Marc (Is.).
Aubertet empl., 5 e , ch. Gerland, 63.
Genin, tonnelier, 46 e., r Béb.-Gryphe, 57.
Vve Revelin s. p., 66 a , r. d'Heyrieux, 150.
Ep Goudon, chapelière, 43 e., r. Creuzet, 6.
Colard, armurier, 56 a., St-Etienne.
Peté, cafet., 46 e., g. r. Guillotière, 202.
Pichon, épicier, 61 a., r. Villerot, 20.
Poncet, 3 e., r. de l'Arquebuse, 24.
Vve Berthier, s. p., 69 a , r. Masnaud, 2.
Lenbé, empl. Préfecture, 26 a , r. Créqui, 192.
Roue, 13 m., r. Vendôme, 240
Ep. Richard, ménag., 61 a., r. 3-Pierres, 15.
Bondaz, s. p , 46 e., g. r. Guillotière, 170.
Peyolle, ingén., 70 a., av. Berthelot, 1.
Viard, juge de paix, 45 a., r. Louis, 31.
Giraudet, man., 73 e., r Clos-Suiphon, 36.
Ep. Léger s p., 75 a., r. Dentun, 13.
Meffre, 15 m., av. Berthelot, 276.
Romant, prop., 66 a., Montmerle (Ain).
Ep Rascar, cout., 38 a., av. F. Faure, 114.
Budillion, ajust., 60 a., r. de Marseille, 69.
Vve Genevay, s. p., 76 e., cb. Gerland, 67.
Chabal s. p., 35 a , r Chevreul, 17
Gales, rent , 78 a , r Séb.-Gryphe, 76.
Ep. Gourny, s p., 76 a , ch Chattes p olongd.
Chapus, s p , 18 a. Villeurbanne.
Storck imprim., 6 a r Mediterranée, 6.
Hubert, s a., r. Garibaldi, 314.
Ep Déclèreux, s p., 47 a., r Marseil , 39 bis.
Thibaud, cordon. 41 a., cb. Barraban, 164.
Ouvetti ca releur, 36 e., r. Pandia, 35
Cornal Jacq-Marie, 51 e., r. Remp.-d'Ainay, 22.
Guy, cheuges 47 j., r. Béchevelin, 56
Branche, bijoutier, 42 a., Romans (Drôme).
Fillon, 4 a , imp. Erachel, 42.

Vve Jolliffier, s. p., 58 a , r. Rebelais, 160.
Garnier, empl., 37 a., cb. de la Plaine.
Adelesne 9 m , pl Ollier, 3.
Barrat, 7 e., cb. d e Verrières, 15
Vve Placy, rent., 56 e , r. Ste-Paulice, 24.
Vve Groine, ménag , r. P.-Neuf, 251.
Mulin, journal., 45 e , r Thibaudière, 50.
Desalajean, 9 m., r. Garibaldi 153.
Vve Simon, s. p., 71 a., pl Raspail, 6.
Giroud, 4 j., r. Montesquieu, 101.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Cole, s. p., 59 a., r. de l'Enfance, 43.
Brossette, s. p , 77 a., r. de l'Enfance, 43.
Crozet, tisseuse, 63 e., r. Jacquard, 17.
Monay, coulur., 40 a., r. Sully, 130.
Flachet, s p , 80 a., r. Bonteille, 5-7.
Cousson, p -plâtrier, 45 e., m Gde-Côte, 12.
Webert, boulanger, 64 a., r. St-Côme, 6.
Danjan, tisseur, 69 a , r. du Mail, 41.
Bidot, gantier, 39 a , r. St-Pierre-de-Vaise, 56.
Fourel, dévideuse, 66 e., rue T.-Claudiennes, 32.
Pégse-Paquet, jardinier, 76 e , pl. C.-Rousse, 11.
Seinl-Ducnel, épicier, 43 a., r. Hénon, 2.
Lorie coiffeur, 48 a., pl. Tabareau, 21.
Bonnardel s p., 59 a., rue Chaumais, 10.
Vimal, rentier, 64 e., gde r. Croix-Rousse, 12.
Philippe ménagère, 53 a , e. d'Herbouville, 36.
Ruschtner ménagère, 66 a., m. Gde-Côte, 164.
Sibille empl , 48 a., r. Jacquard 13.
Bourdin, s. p , 76 a., r de l'Enfance, 43.
Guillet, s p , 66 a., r. de l'Enfance, 43.
Topin, retraité, 64 a., m Rey 16.
Montel, journelier, 43 a., m. Gde-Côte, 43.
Blain, matelassier, 46 a., r. Bonteille, 13.
Faure, s. p , 65 e , r. de l'Enfance, 43.
Gegneur, chiffon., 65 e., r. Belfort 23.
Joly, tisseur, 73 a., r. Austerlitz, 16.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Jourdain, s p., 77 a , ch Grenouilles, 14.
Berthier, coad. p. et ch., 67 a , q P.-Saône, 61.
Rallagny, s p , 6 m., r. du Doyenné, 19.
Goudard, rep. vins, 7a a., ch St-Simon, 10 bis.
Gorron, prof. de mus , 38 e , pl St-Paul, 6.
Berrot gard. de la paix, 35 a r. d. Prêtres, 26.
Jenin, cultivateur, 59 a , m St-Barthélemy, 16.
Ep Lechevalier, s p., 71 e., r. Jean-Carillès, 6.
Tessier empl. 67 a , q de Saône, 36
Sarrat, cordonnier, 76 a , r Pyramide, 105.
Chapuis, manœuvre, 64 a , ch dre Culattes, 306.
Albert, contrôleur, 36 a , Bourgoin (Isère).
Delly, cultivateur, 32 a., Bourg (Ain).
Ressineud, md ambul., 51 a , r. Chevaucheure, 64
Dessort, manœuvre, 76 e., r. Bourbonnais, 77.
Sienve, J.-Monique, 7 a , r. de St-Cyr, 41.
Cornalon, rentière, 73 a., q. Fulchiron, 7.
Chapus, chenillense, 27 a., m Gerillan, 1 bis.
Monet, garde abattoir, 63 a., av Abattoir.
Vve Gringeat, s. p., 76 e., q Pierre-Scize, 73
Maillet, gar. de bureau, 54 a , gr. r. Vaise, 21.
Lyot, s p , 76 a , q. Pierre-Scize, 65.
Vve Vial, s. p , 74 a , r. du Bœuf, 6.
Ducret, Jeanne, s. p , 72 e , ca. Grenouille, 14.
Ep Bussieres, journalière, 28 e , e Bayard, 34.
Vve Faillet tisseuse, 81 e , pl. de Trion, 6.
Porchet, Paul 3 a , r. de la Pyramide 16.
Ep. Quenel ménagère, 41 a., q. Pierre-Scize, 42.
Manuel, s p., 65 a , ch. de Francheville, 136.
Pierre, Et , s. p., 76 a., cb. Francheville, 136.
Donas, Pierre, rep. com., 36 e., r. St-Jean, 19.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Violle, concierge, 71 a , r. Godefroy, 18.
Ep. Chatain, s. p., 73 a , r. Duguesclin, 75.
Mignot, négociant, 60 e , r. Vendôme, 31.
Vve Gillot, s p , 61 e., c. Lafayette, 110.
Bonamour, Marie, s. p., 31 a., imp Viricel, 2.
Ep. Emery, coutur., 51 a., c Lafayette, 101.
Bolton-Archambeud, e. p., 76 a., r. Sochet, 3.
Déal, meunier, 53 a , r. Bossuet, 101.
Ep. Voillier, s p , 62 e., b. Brotteaux, 42.
Philippe, Joannes, 4 m., pass. Vendôme, 17.
Vaifoit Claudine, dom., 68 a , r. F.-Jacquier, 30.
Pétel, Victor, s p., 66 a., r. F.-Jacquier, 34.
Chaumette, teintur, 30 a. r. Tête d'Or, 102.
Massel, Louise, 5 a., r. des Charmettes, 94
Ongwiley, Claude, 3 a , r. Amédée Bonnet, 6.
Bracco, Dominique, 4 m , imp Viricel, 3
Vve Pilois, épicier, 5 a , r Masséna, 0
Revotel, Louis, concierge, 37 a., Bellecombe, 52
Vve Darnat, s. p , 80 a , q des Brotteaux, 13.
Vve Chevallier, s p , 55 a., r. Sully, 45.
Leblanc, Joséphine, s. p., 69 a , b Brotteaux, 42.
Olt march. de bois, 44 a., c. Lafayette, 173.
Grégoire, représentant, 47 a r Ney, 101.
Monteil, maçon, 46 a., r. Louis-Guérin, 87.
Farlay, lithograp , 67 e., g. r. St-Clair, 29.

Mouvement de la Population

du 5 au 11 Février 1908.

Nombre de mariages contractés	.....	75
— divorces enregistrés	.....	2
— naissances légitimes	.....	137
— — illégitimes	....	50
— décès	.....	236
— mort-nés	.....	8

ANNONCE LÉGALE

Construction du Groupe scolaire. — Echange de terrain avec les Hospices civils de Lyon.

Suivant contrat reçu par Me Delorme et Me Berger, notaires à Lyon, les 24 et 31 décembre 1907, enregistré et transcrit.

Les Hospices civils de Lyon

Ont cédé à la ville de Lyon, à titre d'échange :

1° Une maison sise à Lyon, place des Jacobins, 7, de la superficie de 320 mètres carrés, ayant pour confins, au Nord, l'axe du mur la séparant des immeubles Brua et Mean; à l'Est, par l'alignement occidental de la place des Jacobins; au Sud, par l'axe du mur la séparant de l'immeuble acquis par la ville de Lyon des consorts du Bec de Lièvre, et à l'Ouest, par l'axe du mur la séparant dudit immeuble à la ville de Lyon et de l'immeuble Béthenod.

2° Une parcelle de terrain sitoée à Lyon, rue Saint-Michel, 3, et rue de la Vierge, 13, de la superficie de 594 mètres 10 décimètres carrés, ayant pour confins: au Nord, l'alignement méridional de la rue de la Vierge, à l'Est, l'axe du mur la séparant d'un immeuble acquis par la ville de Lyon de Mme Thierry et d'Armencourt; au Sud, l'axe du mur la séparant d'un immeuble appartenant autrefois aux Hospices civils de Lyon et aujourd'hui à la ville de Lyon, et à l'Ouest, l'alignement oriental de la rue Saint-Michel,

3° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Robert, 44 et 48, rue Boileau, 145, 147 et 149, et cours Lafayette, 99, 101 et 103, de la superficie de 2 379 mètres 56 décimètres carrés, ayant pour confins, au Nord, l'alignement méridional de la rue Robert; à l'Est, l'axe des murs la séparant du surplus de la masse appartenant aux Hospices civils de Lyon; au Midi, l'alignement septentrional du cours Lafayette, et à l'Oaest, l'alignement oriental de la rue Boileau.

La ville de Lyon a cédé, en contre échange, aux Hospices civils de Lyon :

1° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Smith, 3 et 5, cours Suchet, 50, et rue Quivogne, 4, de la superficie de 763 mètres 42 décimètres carrés environ;

2° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Smith, 17 et 19, de la superficie de 335 mètres 22 décimètres carrés environ;

3° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Smith, 21, d'une superficie de 262 mètres carrés environ;

4° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Marc Antoine Petit, d'une superficie de 77 mètres 13 décimètres carrés environ;

5° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Nord-Ouest des rues Quivogne et Marc-Antoine-Petit, d'une superficie de 232 mètres 16 décimètres carrés environ;

6° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Sud Est du cours Suchet, sur lequel elle porte le n° 56, et de la rue Quivogne sur laquelle elle porte le n° 1, de la superficie de 86 mètres 92 décimètres carrés environ;

7° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Sud-Ouest du cours Suchet et de la rue Delandine, portant sur le cours Suchet le n° 60, et sur la rue Delandine le n° 14, de la superficie de 348 mètres 50 décimètres carrés environ;

Digitized by Google

8° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Nord-Est de la rue Quivogne, sur laquelle elle porte le n° 9, et de la rue Marc-Antoine-Petit, sur laquelle elle porte le n° 31, de la superficie de 127 mètres 28 décimètres carrés environ;

9° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Marc-Antoine-Petit, 33, d'une superficie de 308 mètres 43 décimètres carrés environ;

10° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Nord-Ouest des rues Delandine et Marc-Antoine-Petit, de la superficie de 570 mètres carrés environ;

11° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Sud-Ouest de la rue Delandine, sur laquelle elle porte le n° 30, et de la rue Marc-Antoine-Petit, de la superficie de 627 mètres 25 décimètres carrés environ;

12° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Nord Est de la rue Delandine, sur laquelle elle porte le n° 49, et de la rue Ravat, sur laquelle elle porte les n°s 25, 27 et 29, de la superficie de 495 mètres carrés environ;

13° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Nord-Ouest de la rue Delandine, sur laquelle elle porte les n°s 64 et 66, et du cours Bayard, de 800 mètres carrés environ;

14° Une parcelle de terrain située à Lyon, cours Bayard, à la suite de la précédente, de la superficie de cent mètres carrés environ;

15° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Gilibert, 15, d'une superficie de 576 mètres 21 décimètres carrés environ;

16° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Seguin, 6, d'une superficie de 276 mètres 48 décimètres carrés environ;

17° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Seguin, 27, d'une superficie de 302 mètres 35 décimètres carrés environ;

18° Une parcelle de terrain située à Lyon, à l'angle Nord-Est des rues Seguin et Ravat, d'une superficie de 392 mètres 80 décimètres carrés environ;

19° Une parcelle de terrain située à Lyon, rue Seguin, 33, d'une superficie de 345 mètres 60 décimètres carrés environ;

20° Une parcelle de terrain située à Lyon, cours Charlemagne et rue Seguin, d'une contenance de 1.715 mètres carrés environ;

21° Et une parcelle de terrain située à Lyon, cours Charlemagne, 72, d'une superficie de 231 mètres 66 décimètres carrés environ.

Les terrains et immeubles sus désignés ont été au surplus cédés de part et d'autres, tels qu'ils s'étendent, poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances et dépendances, et droits quelconques qui peuvent y être attachés, sans aucune exception ni réserve, mais sans garantie des contenances ci-dessus exprimées, qui ont été acceptées comme exactes par les parties.

Les précédents propriétaires étaient :

Pour les immeubles cédés par les Hospices civils de Lyon,

1° M. François Garcin.

2° Mme Charlotte Armanet, veuve de M. Nicolas Berger, de Lyon.

3° Mme Catherine de Mazenod, Dame de la Part-Dieu, veuve de M. Maurice Amédée de Servient, Chevalier Seigneur de la Balme, demeurant à la maison Forte de la Part-Dieu, paroisse de la Guillotière.

Et pour les immeubles cédés par la ville de Lyon,

Sieur Perrache.

Les Hospices civils de Lyon et la ville de Lyon, voulant purger les immeubles par eux échangés, des hypothèques légales qui peuvent les grever, ont, en exécution de l'article 2194 du Code civil, fait déposer le 22 janvier 1908, au greffe du Tribunal civil de Lyon, une expédition collationnée de leur contrat d'échange, dont un extrait a, de suite, été affiché en l'auditoire dudit Tribunal, au tableau à ce destiné, ainsi que le constate un certificat délivré le 29 janvier 1908, par le greffier de ce Tribunal.

Ce dépôt a été dénoncé à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lyon, par exploit de Berchet, huissier à Lyon, en date du 6 février 1908, enregistré, avec déclaration à ce magistrat que tous ceux du chef desquels il pourrait être fermé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus des co-échangistes, ces derniers feraient publier la susdite signification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile et conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1er juin suivant.

En conséquence, les personnes qui pourraient avoir des droits d'hypothèque légale sur les immeubles sus désignés, sont invités à les faire inscrire aux premier et deuxième bureau des hypothèques de Lyon, dans le délai de deux mois, de ce jour, sous peine de déchéance.

Lyon, le 13 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant sont cotés aux 1-0 kilos

Le 14 février 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon... les 100 kil.	20	75	20
— de pays, autres provenances indigènes —	23	25	24
— de Russie	24	00	25
— d'Amérique —	02	50	20 00
— provenance danubienne —	»	»	»
— des Indes —	»	»	»
— dur	00	»	00
Seigle	18	»	18 50
Orge de brasserie	01	»	02
— de mouture	19	25	20
Maïs —	01	»	22
Sarrasin	20	»	01
Avoine nouvelle —	18	50	19 75
Haricots kl. de Bourgogne	30	»	31
— nains de Hongrie	20	50	01 00
Farine de boulang. 1re q. les 125 kil	48	50	49 50
— — ronde. —	42	50	44 50
Son les 100 kil	12	75	13
Pâtes indigènes —	35	»	37
Riz de l'Inde —	28	»	43
Riz du Japon —	40	»	46
Riz de Saïgon —	37	»	52
Maïzon du Piémont écumé —	49	00	02 50
— glacé —	00	»	55 50
Caroline	00	»	04

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix... les 100 kil	07	»	80
— 1 choix —	00	»	70
— marchandes —	50	»	00
— irrégulières —	47	»	57
Semoule	44	»	74

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles les 100 k	185	»	210
— vieilles	105	»	125
— d'Amérique	»	»	»
de luzerne de France nouvelle	140	»	175
— vieilles	125	»	125
— de luzerne d'Italie —	»	»	»
Graines de colza ou navette —	43	»	44 00
— de sainfoin	25	»	20
— de vesces	23	»	20 20

Fourrages

Foin de Bourgogne les 100 kil	11	50	10
— de pays —	10	50	11
Paille de froment	0	»	0
— de seigle —	0	50	7

Fruits secs

Amandes de Provence sortes les 100 k.	230	»	250
— à la princesse	170	»	180
Raisins de Corinthe	80	»	85
— de Malaga	11	50	12
Figues de Bougie	30	»	42
— de Calabre	00	»	80
Prunes d'Agen	93	»	100

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris les 100 k	66	»	07
— coupé régulier	00	00	74
— irrégulier —	00	»	68
Sucre raffiné poudre les 100 k.	00	»	00
— — semoule —	68	»	09
Sucre cristallisé indigène —	07	»	70
— exotique —	08	»	00
Sirop de glucose 44 degrés	05	»	05

Cafés

Café de l'Inde Malabar les 100 k	310	»	330
— Mysore —	315	»	340
— Santos —	045	»	290
— Java vert —	320	»	350
— jaune —	320	»	400
— Démérari —	320	»	260
Café de Haïti nature —	260	»	280
— — trié —	280	»	200
— Guadeloupe habit. —	320	»	310
— — bonifieur —	240	»	300
— Moka —	255	»	403
Café Porto-Rico —	220	»	245
— Haut. Amér. et autres bonnes grages —	300	»	320
— — — sans grain —	270	»	291
— Bahia —	242	»	065

Cacaos

Cacao Maragnan-Para... les 100 k.	280	»	301
— Caraque et Surupano	37	»	4 0
— Puerto Cabello	410	»	000
— Guayaquil	265	»	315
Cacao Trinidad les 100 k.	550	»	560
— Martinique et Guadal.	535	»	240
— Bahia préparé —	235	»	245
— Haïti —	520	»	230
— Samana et Sanchez. —	220	»	225

Poivres

Poivre noir Alépy les 100 k.	»	»	»
— Tellichéry —	»	»	»
— Saïgon —	220	»	360
— blanc	420	»	460

Huiles et produits stéariques

Huile de coco les 100 k	20	»	05
— de Palme dure et molle —	71	»	74
Suif fondu de Paris (sans fût)	73	»	»
— de province (en fût)	75	»	»
— pressé —	100	»	105
Acide oléique (distillation de saponifications) —	00	»	02
— de distillation	70	»	72
Acide stéarique (distillation de saponifications)	120	»	127
— de distillation	113	»	117
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pains de 500 gr. net	00	»	85
— distillation — les 100 k.	70	»	00
Glycérine blonde, 28°	122	»	130
— pharmaceutique, 29°	185	»	127

Huiles minérales

Huile de pétrole Hectolitre	25	00	29 00
— de schiste	01	50	01 00
Essence minérale	37	50	44

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra nat. pure les 100 k.	100	»	172
— surfine	»	»	»
— — Bari	»	»	»
— — Gênes	140	»	120
Huile commune lampante les 100 k.	»	»	»
Huile de noix	17e	»	0 0
— d'arachide surfine	105	»	100
Huile de sésame surfine	105	»	117
— de sésame à brûler	»	»	»
— de chanvre à bouche	100	»	100
Huile de colza épurée les 100 k.	00	»	100
— de lin	65	»	74
— de colza brute	»	»	»
Savon de Marseille bl. 1re q.	00	»	04
— Marseille bl. 2e q.	54	»	56
— bleu pâle, marque tortue	52	»	01
— de palme marbré	»	»	»
— d'oléine 1re qualité.	00	»	04
— marbré	52	»	04
— de palme	03	»	05
— mou extra	28	»	40
— — ordinaire	30	»	35

Digitized by Google

Vins

Vin Beaujolais	1er choix.	la pièce	145	165	»
—	2e		73	85	»
Vin Bas Beaujolais		le pièce	62	72	»
Vin Lyonnais	1er choix	—	68	78	»
—	2e		83	23	»
— Mâconnais	1er		28	78	»
— —	2e		82	62	»
Vin Bourgogne	1er		165	150	»
	2e —		65	80	»
— Bordeaux	1er	l'hectol.	122	128	»
	2 —		88	108	»
Vin Roussillon	1	l'hectolitre	24	39	»
—	2e —	—	20	24	»
— Montagne	1er —	—	28	87	»
— —	2e —	—	19	23	»
— Narbonne	1er —	—	32	27	»
— —	2 —	—	80	23	»
— Algérie	1er —	—	21	24	»
	2e —		20	22	»

Spiritueux

Esprit 3/2 Béziers à 86°	l'hectol.	68	78	»
de marc —	—	58	68	»
— Nord fin à 20°	—	42 50	42 75	
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	58 50	59 70	
— de grain		58 25	68 65	
— mauvais goût		48 50	48 75	

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Périats	les 100 kil	5 70
	Grelassons		5 70
	Châtillon choisies	—	5 25
	lavées	—	4 10
	Braisettes lavées	—	4 »
	Molbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	3 0
Anthracite		—	5 50
Coke cassé		—	4 40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés

du 8 au 14 février 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	8 »	9 »
Oies	—	7 »	2 »
Canards	—	4 »	4 50
Volailles 1re qual.	—	2 »	7 »
— 2e —	—	4 50	5 50
Poulets		2 »	4 »
Pigeons		1 30	1 30
Beurre	le kilog	2 50	3 »
Œufs	le cent	3 12	13 50
Fromages	le kilog	1 50	3 »

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	hectolitre métrique	3 50	3 »
Châtaignes	—	15 »	25 »

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés au 31 Décembre 1907.

	MÉNAGES	GRANDES PERSONNES		ENFANTS	TOTAL des individus
		Hommes	Femmes		
Existait au 30 Novembre 1907 (mois précédent)	2,703	2,567	3,032	5,336	14,233
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	215	72	123	185	380
Totaux	2,958	2,622	3,488	2,518	14,613
Radiations opérées pendant la même période	123	38	82	24	184
Reste	2,225	2,211	3,402	2,424	14,429
Dont : Admis aux secours mensuels					7,101
Admis aux secours exceptionnels					7,317

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Décembre 1907 : 1,648 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 10 février	102 25	» »
Mardi, 11 —	102 85	» »
Mercr., 12 —	102 25	104 »
Jeudi, 13 —	104 »	104 52
Vendr., 14 —	102 25	103 50
Samedi, 15 —	102 82	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 5 au 11 Février 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	338	803	2,722	2	1,418	»	»	»	»	»	260,137
Perrache	472	682	1,824	61	»	»	»	»	»	»	173,104
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	24	»	1	»	»	8,640
Totaux	1,214	1,576	4,650	63	1,412	24	»	1	»	»	553,881

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 5 au 11 Février 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,815	1,213	2 46	1 76	2 20	1 42	2 40	1 60		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	842	842	1 32	1 20	2 20	1 62	2 42	2 »		
Vendredi	Bœufs et vaches	441	421	1 46	1 »	2 20	1 22	2 42	1 40		
	Veaux	1,263	1,063	1 24	1 06	2 22	1 46	2 40	1 60	13,502	6,517
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,814	1,814	1 34	1 24	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	1,047	887	1 60	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	232	622	1 36	1 08	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,367	1,257	2 46	1 76	» »	» »	» »	» »		
Hôpitaux	Bœufs et vaches	1.488	1.888								
	Veaux	1,083	1,685								
	Moutons	2,280	6,582								
	Porcs	2,656	2,656								

Total..... 21,028 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 7 au 13 Février 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		7 Février		8 Février		9 Février		12 Février		11 Janvier		12 Février		12 Février	
		Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	» »	» »	1 »	2 33	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	2 90	2 30	0 80	2 73	3 73	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80
Barbues	—	3 40	2 10	» »	» »	2 30	3 10	» »	» »	2 40	2 20	1 20	1 80	» »	» »
Bars	—	2 52	2 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 30	3 40	2 40	2 13	2 73
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 »	3 3	» »	» »	» »	» »	1 »	2 80	» »	» »
Carrelets	—	1 13	1 »	1 »	2 20	2 32	0 70	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	1 12	0 30
Colins	—	0 30	0 70	» »	» »	» »	» »	1 »	0 33	» »	» »	» »	» »	1 »	2 70
Congres	—	1 »	2 70	0 20	0 30	3 80	0 70	1 »	0 30	1 12	0 90	1	0 2	1 20	1 »
Dorades	—	1 30	1 10	1 30	1	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 30	1 10	1 40	1 20
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 22	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 20	1 »	1 »	2 30	1 10	1 »	1 »	0 8.	1 30	1	1 13	0 80	1 30	1 10
Limandes	le kil.	2 60	3 70	0 70	3 60	2 60	2 10	0 70	0 6	0 30	2 22	» »	» »	2 12	2 60
Lottes de mer	—	1 40	1 30	1 20	1 »	1 30	1 »	1 »	0 80	1 30	1 »	1 13	3 80	1 40	1 10
Maquereaux	—	1 50	1 30	» »	» »	» »	»	1 40	1 »	» »	» »	» »	» »	1 20	» »
Merlans	—	1 12	2 8	1 »	2 20	1 30	1 »	1 »	0 20	1 30	1	1 »	0 2.	1 20	1 »
Merlus	—	1 »	2 60	1 10	1	1 »	0 3	1 20	1	1	0 3	1 20	1 »	1 10	1 »
Mulets	—	1 40	1 3	» »	» »	1 3.	1 4	» »	» »	» »	» »	1 10	1 3.	1 3.	1 40
Raies	—	1 20	2 80	1 20	0 30	1 »	0 7.	1 50	0 80	1 20	1 »	1 »	0 7.	1 20	1 »
Rougets-barbets	—	3 50	3 20	» »	»	» »	»	2 30	2 3	» »	» »	» »	»	3 40	3 »
Saint-Pierre	—	0 73	» »	» »	»	3 2.	0 70	»	» »	» »	» »	» »	»	0 80	3 72
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 20	1	»	»	» »	» »	1 »	» »	1 10	1	» »	» »
Soles	—	3 »	3 »	4 40	3 2.	1 20	3 40	4 »	3 90	4 32	4 30	4 »	3 40	4 30	3 0.
Saumons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 30	7 30	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	3 30	» »	3 »	2 30	» »	» »	» »	» »	3 43	3 3.	» »	» »	3 »	2 70
Vives	—	3 60	0 3.	1 72	0 60	0 39	0 33	3 53	» »	0 60	» »	» »	» »	2 60	0 50
Harengs frais	le cent.	4 »	3 »	4 5.	3 3.	4	3 .0	4 5.	4 »	4 »	3 10	4 5.	4 »	4 »	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	» »	» »	2 »	1 20	» »	» »	» »	»	2 .0	2 1	» »	»	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 50
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 80	2 2.	2 »	1 60	3 40	2 10	2 30	1 80	2 3.	2	2 10	4 2.	3 »	2 »
Carpes	—	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 2.	1	» »	» »	» »	» »
Eperlans	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	2 80	» »	3 10	0 3	3 »	2 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 32	3 »
Ombres-chevaliers	—	3 20	3 20	4 40	3 40	» »	» »	3 4.	3 14	3 33	3	» »	» »	3 50	3 10
Perches	—	1 40	1 3	1 2	1 4	1 40	1 .0	» »	» »	1 3.	1 3	1 2.	1 10	1 43	1 20
Truites	—	7 10	7 »	3 »	3 50	7 1.	3 40	» »	» »	9 »	3 »	6 30	2 3.	3 3.	3 70
Truites saumonées	—	» »	» »	7 »	5 70	6 50	1 40	7 1.	6 3.	» »	» »	» »	» »	7 20	7 »
Friture	—	2 80	2 60	0 2.	0 7.	0 10	0 6	0 6.	0 50	3 3.	2 3.	0 70	2 60	3 80	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	1 »	0 8	3 3.	» »	» »	» »	1 13	1	» »	» »	1 »	0 90
Crevettes rouges	—	11 »	4 1	3 12	4 80	» »	» »	» »	» »	11 »	2 72	11 »	4 50	7 7.	4 33
Crevettes grises	—	1 40	1 20	» »	» »	1 20	1	1 3.	1 10	» »	» »	1 20	1 »	1 33	1 30
Ecrevisses	—	4 »	2 30	4 23	2 5.	4 »	3	»	»	4 6.	4 »	4 2.	3 90	» »	» »
Langoustes	—	0 50	3 20	6 »	3 7.	3 30	2 50	6 »	3 3	7 »	0 40	6 13	6 »	5 4.	5 10
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	5 »	4 50	» »	» »	» »	» »	4 80	4 50
Escargots	—	1 30	» »	1 33	» »	1 32	1 2	1 23	1 20	1 30	1 13	1 25	1 2.	1 20	» »
Moules	—	0 40	» »	3 5.	0 40	0 4.	0 3.	3 40	»	0 40	3 30	0 30	»	0 43	2 50
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	1 30	1 2.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 2	—	3 50	» »	2 10	» »	0 50	» »	2 50	» »	2 50	» »	0 80	» »	2 50	» »
— 4	—	3 60	» »	3 5.	» »	3 20	» »	3 50	» »	3 5.	» »	3 50	» »	2 32	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	» »	» »	4 »	» »
— 3	—	2 »	» »	3 »	» »	2 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	2 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »
— 2	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	la pièce	2 »	» »	2 »	2 2.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	7 »	3 »	3 »	7 »	5 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 32	5 30
Oies	—	» »	» »	7 »	4	3 »	4	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	2 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	2 »	3 »	5 »	6 50	4	6 »	3 50	» »	» »	3 »	4 50	7 »	5 »
Poulets	—	4 »	» »	3 50	1 60	3 50	1 75	3 »	2 »	3 »	1 75	3 »	2	3 »	2 50
Pigeons	—	1 10	0 30	1 »	3 8	1 20	1	» »	» »	1 2.	2 20	1 12	0 75	1 10	1 »
Pintades mortes	—	3 »	2 70	0 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	2 50	3 50	3 »
Foie gras	—	6 »	7 »	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	7 20	7 »	» »	» »	3 »	7 50
Crêtes en lots	—	» »	» »	7 23	7 »	2 »	7	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 50	2	» »	» »	» »	» »	3 »	1 50	» »	» »	2 »	1 33
Gibier à poil.															
Lièvre français	la pièce	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 50	2 3.	» »	» »	2 12	2 »	» »	» »	3 20	2 »	2 »	» »	2 10	1 82
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	» »	» »	1 43	1 2.	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	1 42	1 20
Bécasses	—	4 »	2 »	3 10	1 70	2 30	1 30	» »	» »	4 »	2 »	2 »	1 50	3 60	1 90
Canards sauvages	—	3 25	2 35	» »	» »	2 »	2 50	2 »	1 50	2 50	1 5	2 50	2 »	2 50	2 »
Sarcelles	—	1 60	1 20	1 12	1 »	1 »	3 80	1 30	1	1 20	3 30	1 40	1 2.	1 50	1 »
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 7 au 13 Février 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		7 Février		8 Février		9 Février		10 Février		11 Février		12 Février		13 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises		• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	0 80	3 70	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	0 00	0 40	• •	• •	3 40	0 30	• •	•	• •	• •	0 40	0 30	• •	• •
Pluviers	—	3 75	0 80	0 80	0 70	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	0 60	• •	0 70	0 60
Cailles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives		0 •	3	• •	• •	7 •	0 0'	3 •	2 •	7 •	0 •	• •	• •	7 50	3 50
Merles	le doux.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines		24 •	16 •	31 •	14 •	16 •	3 •	• •	•	20 •	12 •	13 •	11 •	16 •	16 •
Vanneaux	—	3 •	7	7 •	•	3 •	7 •	• •	•	• •	• •	• •	• •	7 •	• •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	1 20	1 •	1 40	1 30	• •	• •	1 20	0 80	1 •	• •	• •	•	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 60	3 55	3 50	3 50	2 70	3 60	2 60	2 00	2 70	3 50	2 00	• •	2 00	• •
Œufs	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	3 20	3 2'	3 3)	2 •	1 00	1 40	2 •	1 70	2 30	2 •	2 10	1 80	2 20	1 70
Truffes	—	10 •	3 •	• •	• •	14 •	3 •	13 •	7 •	• •	• •	10 •	3 •	• •	• •
Asperges	la botte.	3 •	1 5)	4 •	2 •	4 •	1 50	• •	•	3 •	1 0•	4 50	3 •	4 •	2 •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

du 5 au 11 Février 1908 (6e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	140,071 70	126,638 57	14,333 13	• •	921,798 45	880,501 60	41,288 78	•
Tramway de Lyon à Neuville	3,348 60	3,279 85	68 75	• •	8a,682 45	10,663 60	1,018 85	•
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,727 10	1,505 10	222 •	• •	10,934 85	15,821 85	113 40	•
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	2,837	2,328 85	010 70	• •	23,645 10	22,111 45	1,533 60	•
Croix-Pâquet	4,487 05	4,794 60	•	307 05	27,8 3 75	30,116 9	• •	2,323 1
Lignes de la Cie F.-O-L.	10,814 01	9,735 51	1,178 50	• •	67,780 78	66,034 80	1,785 98	•

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 5 au 11 Février 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr
Bœufs et vaches	5	986	•	•	•	•	•	•	•	•	5	986
Veaux	1	70	•	•	•	•	•	•	•	•	1	70
Moutons	3	75	•	•	•	•	•	•	•	•	3	75
Porcs	2	160	•	•	•	•	•	•	•	•	2	160
Chèvres	1	16	•	•	•	•	•	•	•	•	1	16
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cheveux	3	750	•	•	•	•	•	•	•	•	3	750
Fœtus	84	•	•	•	•	•	•	•	•	•	84	•
Abats divers	73	1,140	•	•	•	•	•	•	•	•	73	1,140
Viandes fraîches	5	322	•	•	•	•	•	•	•	•	5	322
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	84	•	•	•	•	•	84
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crabes	•	•	•	14	•	•	•	•	•	•	•	14
Escargots	•	•	•	•	•	110	•	•	•	•	•	110
Gibiers à plumes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibier à poil	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'imprimeur-gérant B. BOUFFARD.

1908. - Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine 9 — *Téléphone 38-39*

DOUZIÈME ANNÉE N° 608 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 23 FÉVRIER 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65

(Pour l'étranger, le port en sus).

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie et spiritueux (p. 125).

Conseil de Prud'hommes de Lyon. — Section du bâtiment et des industries diverses. — Convocation des électeurs patrons de la 1re catégorie. — Arrêté (p. 137).

Conseil de Prud'hommes de Lyon. — Section de la soierie. — Convocation des électeurs des 2e catégorie (patrons), 1re et 4e catégories (ouvriers).— Arrêté (p. 137).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2721 à 2735)

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Blandin (Claude) (p. 128).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Jean Proat et Chaumeau (p. 128).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilité de pension Viney (Augustine, née Polloy (p. 128).

Location, à M. Henri Lambert, d'un terrain communal, rue Quivogne, 4 (p. 129).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation (p. 129).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 129).

Personnel de service des écoles primaires publiques. — Insuffisance de crédit (p. 129).

Usines des Eaux de Saint-Clair. — Rupture de l'arbre moteur de la machine du haut service ancien (p. 129).

Assurance contre l'incendie des églises et édifices religieux. — Avenant de réduction. — Assurance de l'église Saint-Georges. — Projet de police (p. 130).

Hospices civils de Lyon. Asile Sainte Eugénie. Transformation de l'ancienne chapelle. — Ouverture d'un crédit (p. 130).

Hospices civils de Lyon.—Asile Sainte-Eugénie. - Établissement d'un pont à bascule. — Ouverture de crédit (p. 130).

Hospices civils de Lyon. — Installation de chambres d'internes à l'Hôtel-Dieu. — Ouverture de crédit (p. 130).

Hospices civils de Lyon. — Charité. — Installation du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture d'un crédit (p. 131).

Hospices civils de Lyon - Hôpital Saint-Pothin. - Complément de l'installation du chauffage à vapeur. — Ouverture d'un crédit (p. 131).

Emprunt de 34 millions pour l'exécution de grands travaux d'édilité (p. 131).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunions (p. 136).

Concours pour l'emploi d'architecte adjoint et pour trois emplois de vérificateur. — Programmes (p. 136).

Concours pour cinq emplois de commis-rédacteur dans les services municipaux. — Avis (p. 137).

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis (p. 137).

Postes et Télégraphes. — Avis (p. 137).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 137).

Prolongements des chemins de « la Guillotière à Gerland » et « de Sarvilla ». Classement dans la vicinalité ordinaire. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis (p. 137).

Avis d'adjudication (p. 137).

Demandes en autorisation de construire (p. 137).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 137).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 138).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 139).

Annonce légale (p. 141).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 141).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 142).

Documents statistiques (p. 143).

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 17 Février 1908 (p. 31 à 64).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsification des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie et spiritueux.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des Ministres de la Justice, des Finances, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, et notamment l'article 11 ainsi conçu :

« Il sera statué par des règlements d'administration publique sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la présente loi, notamment en ce qui concerne :

« 1° La vente, la mise en vente, l'exposition et la détention des denrées, boissons, substances et produits qui donneront lieu à l'application de la présente loi ;

« 2° Les inscriptions et marques indiquant soit la composition, soit l'origine des marchandises, soit les appellations régionales et de crus particuliers que les acheteurs pourront exiger sur les factures, sur les emballages ou sur les produits eux-mêmes, à titre de garantie de la part des vendeurs, ainsi que les indications extérieures ou apparentes nécessaires pour assurer la loyauté de la vente et de la mise en vente » ;

Vu la loi du 6 août 1905, relative à la répression des fraudes sur les vins et au régime des spiritueux ;

Vu la loi du 29 juin 1907, tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage ;

Vu la loi du 15 juillet 1907, concernant le mouillage et la circulation des vins et le régime des spiritueux;

Vu le décret du 31 juillet 1906, réglementant les prélèvements, analyses et expertises pour l'application de la loi du 1er août 1905 en ce qui concerne les boissons, les denrées alimentaires et les produits agricoles ;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE Ier

VINS

Article premier.— Aucune boisson ne peut être détenue ou transportée en vue

Digitized by Google

do la vente, mise en vonte ou vondue sous le nom de viu que si elle provient exclusivomont de la fermution du raisiu frais ou du jus de raisiu frais.

Art. 2. — Sont considérécs comme fraudulousos, les munipulutions ot pratiques qui ont pour objot de modifier l'état nuturel du vin, dans lo but soit do tromper l'acbetour sur les qualités substantiel les ou l'origine du produit, soit d'eu diminuor l'ultération.

En conséquence, rentro dans las cus prévus par l'articla 3 do lu loi du 1er août 1905 et par l'artiele 4 de la loi du 29 juin 1907 le fait d'exposer, do uettre on vente ou d e vendre, sous forme indiquant lour destination ou leur emploi, tous produits de composition secrète ou non, pro pres à effectuer les manipulations ou pratiques ci-dossus viséos.

Art. 3.— No constituont pas des manipulations et pratiques frauduleuses aux termes de lu loi du 1er août 1905 los opérations ci-après énumérées qui ont uniquemont pour objet la vinificatiou régulière ou la consorvatunn des vins :

1° En ce qui concerne les vins :

Lo coupage des vins outro eux ;

La congéliutiou des vins ou vuo de leur concontration partielle ;

La pasteurisation ;

Les collages au muyon do clarifiants consacrés par l'usago tols qua l'ulbumina puro, le sung fruis, la caséine pure, la gélatine pure ou la colle de poissnn ;

L'addition du tanuin dans la mosure iudispsnsablo peer effectuor le collage au moyen des albumines ou de lu gélutiue ;

La clarification des vins blancs tachés, au moyoe du charbon pur ;

Le traitomont par l'anhydrida sulfuroux pur provonant do la combustion du soufre, et per les bisulfites alcalins cristallisés purs. Los quantités employéeo serout telles que le vin no rotieune pas plus de 350 milligrammee d'anbydride sulfureux, libro et combiné, pur litre. En aucun cas, les bisulfitos alcalins no peuvent étre omployés à une dose supérieure à 20 grammes per hectolitre ;

2° En ce qui concerne los meûts :

Indépendummout de l'emploi du plâtre ot du sucre dans les limites fixéos par les lois du 11 juillet 1891 et du 28 janvior 1903.

Le traitement par l'anhydride sulfureux at par los bisulfites ulcalins dans les conditions fixéos ci-dossuo pour leo vins ;

L'additiuu de tanniu ;

L'addition à la cuve d'acide tartrique cristallisé pur dano los moûts insnfisamment acides. L'emploi simultané de l'acide tartrique at du sucre est interdit ;

L'emploi des levuras sélectionnées.

Art. 4. — Dans los établisoements où s'exerce lo commerce de détail des vins, il doit être apposé d'une manière apparente, sur les récipients, emballages, casiers ou fûts, uno inscription indiquant lu dénomination sous luquelle lo vin est mis en vente.

Cette inscriptieu n'ost pos obligetoire pour les bonteilles ot récipients duns lesquols les vins de consommution courante sont emportés séance tenante par l'acheteur ou servis par le vendeur pour étre consommés sur place.

Les inscriptions doivent étre rédigées sans abréviution, ot disposéos do façon à na pas dissimulor la dénominatiou du produit.

TITRE II

VINS MOUSSEUX

Art. 5. — Les dispositions du titre Ier du présent décret sont applicablos aux vins mousseux.

Indépondumment des manipulations ot pratiques prévues à l'urticlo 3 ei-dossus, sont considérés commo licites, on ce qui concerno spécialomont les vins mousseux :

1° Les manipnlations et traitoments connus sous lo uom do methodo champeeoise ;

2° La gazéification par l'additiou d'acide carbenique pur.

Aucun vin no peut étre détenu ou transporté en vue de la vente, misen vente ou vendu seus la seelo dénomination de « vin mousseux » que si son efforvescence résulte d'una socondo fermontation alcoolique en boutoilles, soit spoutuoée, soit produite suivant la méthoda cbumpenoise.

Lorsque l'effervescence d'un viu est produite, méme purtiellemout, par l'addition d'acide curbonique, il n'est pas intordit d'employer duns su dénomination le mot « mousseux » maio à la cendition qu'il soit accompugné du termo « fantaisie », d'un qualificutif différenciuut ce viu de ceux prévus à l'alinéu précédent do telle façon qu'aucuno confnsion no soit possiblo dans l'esprit de l'acheteur snr le modo da fabrication employé, la nature nu l'origine du produit.

Dans les inscriptions et marques figurent sur les récipients, le mot « mousseux » et lo qualificutif qui l'accompagne ou le termo « fantaisio » doivent étre imprimés en caractères identiques.

TITRE III

EAUX-DE-VIE ET SPIRITUEUX

Art. 6. — Il est interdit de détenir ou de transporter en vue de la vente, de mettro eu vente et de vendre sous les dénominations fixées au présent articlo, des produits autres que ceux ayant, aux termes dudit article, un droit exclusif à ces dénouieations.

Los déuominations d'eaux-de-vie de vin, d'alcool de viu nu d'osprit de vin, sont réservées aux produits provenant de la distillation exclusive du vin tel qu'il est défini au titro Ier du présont règlement.

Les dénominations d'oaux-de-vie de cidre ou de poiré sont réservées aux produits provenunt do la distillation exclusive des cidres ot peirés.

La dénomination d'eau-de vio de marc ou da marc est réservéo à l'eeu de-vie provenunt do la distillatiou exclusive des marcs do raisiu frais additionnés ou uon d'eeu.

La dénomination do kirsch est réservée uu produit exclusif de la fermontation ulcoolique ot de la distillutien des cerises ou des morises.

Les déuominations d'eaux de-vis de prunos, miraballes, quetsch ou de toos nuires fruits, sont réservéos eu produit exclusif de la formontation alcoolique et de la distillation desdits fruits.

La déuominution do geniévre ost réservéo à la boissou ulcooliqus obtenue, dans les conditions prévues à l'ertiele 15 de la loi du 30 mars 1902, per la distillation simple en préseuco de baies de geniévro, du moût fermonté de soigle, de blé, d'orgo ou d'avoine.

La uénominution da rhum ou da tafia est réservée au produit exclusif de la fermentetion alcoolique et da la distillation soit du jus da le cauno à sucre, soit dos mélasses ou sirops provenent de la fabrication du sucra de caune.

Art. 7. — Les spiritueux visés à l'articlo précédent, lorsqu'ils no provionnent pas an totalité d'une méme régiun os d'un mémo cru, ne peuvont étre désignés sous l'appellation réservéa aux produits de cetto région ou de cru purticulier.

Les mélunges d'eaux-do-vio de cidre, de poiré, de prunes, mirabelles, quetsch ou de tous outres fruits avec de l'ean-de-via de vin ou avec des alcools d'industrie, ainsi quo les mélanges d'eau-de-vis de vin ot d'alcools d'industrie, peuvent étre désignéo sous le uom d'eau-de-vio.

Les mélangos d'eau-de-via de marc, de kirsch, de rhum ou do tafia avec des eaux-de-vie ou avec des alcnols d'industrio peuvent étre désignés sous leur num spécifique, mais accompsgné du terme « fantaisie » ou d'un qualificatif los différenciunt des produits définis à l'article précédent, de telle façon qu'eucune canfusion no puisse so produire dans l'osprit de l'acboteur sur la nature ou l'origine des produits.

Dans los inscriptinns et marques servant à désigner les mélanges ou les spiritueux visés uu présent article, la dénomination du prodnit et lo qualificatif qui l'accompagne, ou le terme « fantaisie », doivent étre imprimés eu caractéres identiques.

Art. 8. — Sont considérées comme fraudulausos les manipulatious et pratiques destinées à uodifior l'étot naturel des eaex-do-vie ot spiritueux dens le but do tromper l'achotour sur les qualités substantielles, la composition ou l'origine de ces produits.

En conséquence, rentre dans le cas prévu par l'article 3 do la loi du 1er août 1905 le fait d'exposer, de mettre en vents ou de vendre sous forma indiquant leur destinetion ou leur emploi, tous produits, de compositiou secrète ou non, pouvsnt servir à effectuer los manipulatious ou opératioes ci dessus visées.

Art. 9. - Dens tous les établissements où s'exerce le commorce de détail des eaux-de-vie et spirituoux, les bouteilles, récipients et emballagos renfermant les produits visés eu présent titre doivent porter une inscaption indiquant, en caracteres apparents, la dénominatioa sous luqselle ces produits soet mis en vente ou détenus eu vue de la vente.

Cette inscription doit étre rédigés sans abréviatien et disposée do façon à no pas dissiuulor la déuominetieu du produit.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX VINS, AUX VINS MOUSSEUX ET AUX EAUX-DE-VIE ET SPIRITUEUX.

Art. 10. — En vue d'assurer la protection des appellations régionales et de cens particuliers réservés aux vins, vins mousseux, eaux-de-vie et spiritueux qui ont, par leur origine, un droit exclusif à ces appellations, il sera statué ultérieurement, par des règlements d'administration publique, sur la délimitation des régions pouvant prétendre exclusivement aux appellations de provenance des produits.

Art. 11. — Il est interdit à toute personne se livrant au commerce des vins ou des eaux-de-vie et spiritueux, de faire figurer sur ces étiquettes, marques, factures, papiers de commerce, emballages et récipients, la mention « propriétaire à », « viticulteur à », négociant à », ou « commerçant à », suivi du nom d'une région ou d'un cru particulier sur le territoire desquels, elle ne possède ni propriété, ni vignoble, ni établissement commercial.

Art. 12. — Lorsqu'un nom de localité constitue une appellation désignant un produit qui a un droit exclusif à cette appellation, les propriétaires, viticulteurs, négociants ou commerçants résidant dans cette localité, quand ils mettent en vente ou vendent un produit n'ayant pas droit à ladite appellation, ne peuvent faire figurer sur leurs étiquettes, marques, factures, papiers de commerce, emballages et récipients, le nom de ladite localité qu'à condition de le faire précéder des mots « propriétaire à... », « viticulteur à... », « négociant à... » ou commerçant à... », suivis de l'indication du département où est située la localité, le tout imprimé en caractères identiques.

Art. 13. — L'emploi de toute indication ou signe susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur la nature ou sur l'origine des produits visés au présent décret, lorsque d'après la convention ou les usages, la désignation de l'origine attribuée à ces produits devra être considérée comme la cause principale de la vente, est interdit en toutes circonstances et sous quelque forme que ce soit, notamment :

1° Sur les récipients et emballages ;

2° Sur les étiquettes, capsules, bouchons, cachets ou tout autre appareil de fermeture ;

3° Dans les papiers de commerce, factures, catalogues, prospectus, prix courants, enseignes, affiches, tableaux-réclames, annonces, ou tout autre moyen de publicité.

Art. 14. — Un délai de six mois, à dater de la publication du présent règlement, est accordé aux intéressés pour se conformer aux prescriptions des articles 4, 5, 7, 9, 12 et 13, en ce qui concerne les inscriptions réglementaires.

Art. 15. — Le Ministre de la Justice, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre du Commerce et de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Rambouillet, le 3 septembre 1907.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
EU. GUYOT-DESSAIGNE.

Le Ministre des Finances,
J. CAILLAUX.

Le Ministre de l'Agriculture,
J. RUAU.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
GASTON DOUMERGUE.

Conseil de prud'hommes de Lyon (Section du Bâtiment et des Industries diverses). — Convocation des électeurs patrons de la 1re Catégorie. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur,

Attendu le décès de M. Percherancier, membre patron de la 1re catégorie du Conseil de prud'hommes de Lyon (section du bâtiment et des industries diverses) ;

Vu la loi du 27 mars 1907 ;

Vu les avis des maires des communes ressortissant à la juridiction du Conseil de prud'hommes de Lyon (section du bâtiment et des industries diverses).

ARRÊTE :

Article premier. — Les électeurs patrons des deux sexes, inscrits sur les listes électorales spéciales au Conseil de prud'hommes de Lyon (section du bâtiment et des industries diverses), closes le 31 décembre 1907 et appartenant à la 1re catégorie, se réuniront le dimanche 15 mars 1908, dans le local désigné au tableau ci-contre, en vue de procéder, savoir :

1re Catégorie, patrons. — A la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Percherancier, décédé (fin de mandat 1911).

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Conformément aux prescriptions de l'art. 8 de la loi du 27 mars 1907, les bureaux de vote seront présidés ainsi qu'il est dit au tableau ci-contre.

Art. 2. — Chaque électeur recevra à domicile, par les soins de la Mairie, une carte individuelle de convocation.

MM. les électeurs sont invités à conserver soigneusement leur carte, pour le cas où il serait nécessaire de recourir à un deuxième tour de scrutin, qui, le cas échéant, aurait lieu huit jours après le premier scrutin.

Art. 3. — Les procès verbaux des élections seront rédigés en quadruple expédition ; trois exemplaires en seront immédiatement transmis à la Préfecture du Rhône.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toute la circonscription du Conseil de prud'hommes, par les soins de MM. les Maires.

Lyon, le 20 février 1908.

Pour le Préfet du Rhône
et par délégation :
Le Secrétaire général pour l'Administration :
Pol HONNORÉ.

BUREAU DE VOTE

1re Catégorie. — Bureau unique. — Mairie du 3me arrondissement de Lyon (place du Pont, 6). — Les six arrondissements de la ville de Lyon et les communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Couzon-au Mont-d'Or, Oullins, la Mulatière, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, Tassin-la-Demi-Lune et Villeurbanne. Président : le Juge de paix du 8e canton de Lyon ou son suppléant.

Conseil de prud'hommes de Lyon (Section de la Soierie). — Convocation des électeurs des 2e catégorie, patrons et 1re et 4e catégories, ouvriers. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur,

Attendu les décès de MM. Camillat, Labbé et Bouvier, membres ouvriers des 1re et 4e catégories du Conseil de prud'hommes de Lyon (section de la soierie) ;

Vu la démission donnée par M. Fichet de son mandat de membre patron de la 2e catégorie dudit Conseil (section de la soierie) ;

Vu la décision, en date du 6 mars 1907, par laquelle le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi formé par M. Rousset contre l'arrêté du Conseil de Préfecture du Rhône annulant son élection comme membre ouvrier de la 4e catégorie dudit Conseil (section de la soierie) ;

Vu la loi du 27 mars 1907 ;

Vu les avis des maires des communes ressortissant à la juridiction du Conseil de prud'hommes de Lyon (section de la soierie),

ARRÊTE :

Article premier. — Les électeurs inscrits sur les listes électorales spéciales au Conseil de prud'hommes de Lyon (section de la soierie), closes le 31 décembre 1907, et appartenant aux 2e catégorie, patrons ; 1re et 4e catégories, ouvriers, se réuniront le dimanche 15 mars 1908, dans les locaux désignés au tableau ci-contre, en vue de procéder séparément, savoir :

2e catégorie, patrons. — A la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Fichet, démissionnaire (fin de mandat en 1908).

1re catégorie, ouvriers. — A la nomination de deux prud'hommes ouvriers, en remplacement de M. Camillat, décédé (fin de mandat en 1908), et de M. Labbé, décédé (fin de mandat en 1911).

4e catégorie, ouvriers. — A la nomination de deux prud'hommes ouvriers, en remplacement de M. Bouvier, décédé (fin de mandat en 1908), et de M. Rousset, dont l'élection a été annulée (fin de mandat en 1911).

Digitized by Google

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 27 mars 1907, les bureaux de vote seront présidés ainsi qu'il est dit au tableau ci-contre.

Dans les 1re et 4e catégories, ouvriers, comprenant plusieurs bureaux de vote, le recensement général des votes, aura lieu au bureau central. En conséquence, les procès-verbaux constatant les résultats du dépouillement, arrêtés et signés par les bureaux sectionnaires, seront portés par leurs présidents au Bureau central, lequel procédera au dépouillement général, en présence des présidents des autres bureaux.

Art. 2. — Chaque électeur, recevra à domicile, par les soins de la Mairie, une carte individuelle de convocation.

MM. les électeurs sont invités à conserver soigneusement leur carte, pour le cas où il serait nécessaire de recourir à un deuxième tour de scrutin, qui, le cas échéant, aurait lieu huit jours après le premier scrutin.

Art. 3. — Les procès-verbaux des élections seront rédigés en quadruple expédition ; trois exemplaires en seront immédiatement transmis à la Préfecture du Rhône.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toute la circonscription du Conseil de prud'hommes, par les soins de MM. les Maires.

Lyon, le 20 février 1908.

Pour le Préfet du Rhône
et par délégation :

Le Secrétaire général pour l'Administration,

Pol HONNORÉ.

BUREAUX DE VOTE

2e Catégorie, patrons. — Bureau unique. — Mairie du 1er arrondissement, place Sathonay, 2. — Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e arrondissements municipaux de la ville de Lyon et les communes de Caluire et Cuire, Oullins, Saint-Rambert-l'Ile Barbe et Villeurbanne. — Président : le Juge de paix du 3e canton de Lyon ou son suppléant.

1re Catégorie, ouvriers. — 1er Bureau. — Bureau central. — Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 16. — Les 1er, 2e et 5e arrondissements municipaux de la ville de Lyon et les communes de Oullins et Saint-Rambert-l'Ile-Barbe. — Président : un Adjoint au Maire de Lyon.

1re Catégorie, ouvriers. — 2e Bureau. — Mairie du 4e arrondissement, boulevard de la Croix-Rousse, 133. — Le 4e arrondissement municipal de la ville de Lyon et la commune de Caluire et Cuire. — Président : le Juge de paix du 4e canton de Lyon ou son suppléant.

1re Catégorie, ouvriers. — 3e Bureau. — Mairie du 6e arrondissement, rue Vendôme, n° 72. — Les 3e et 6e arrondissements municipaux de la ville de Lyon et la commune de Villeurbanne. — Président : le Juge de paix du 7e canton de Lyon ou son suppléant.

4e Catégorie, ouvriers. — 1er Bureau. — Bureau central. — Palais du Commerce, salle du Conseil des prud'hommes. — Les 1er, 2e et 4e arrondissements municipaux de la ville de Lyon et les communes de Caluire et Cuire et Oullins. — Président : le Juge de paix du 2e canton de Lyon ou son suppléant.

4e Catégorie, ouvriers. — 2e Bureau. — École maternelle, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 26. — Le 5e arrondissement municipal de la ville de Lyon. — Président : le Juge de paix du 5e canton de Lyon ou son suppléant.

4e Catégorie, ouvriers. — 3e Bureau. — Groupe scolaire, rue Pierre-Corneille, 28. — Les 3e et 6e arrondissements municipaux de la ville de Lyon. — Président : un Adjoint au Maire de Lyon.

4e Catégorie, ouvriers. — 4e Bureau. — Mairie de Villeurbanne. — La commune de Villeurbanne. — Président : le Juge de paix de Villeurbanne ou son suppléant.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Blandin (Claude).

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2721.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Blandin (Claude), ex employé au Magasin municipal, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er novembre 1907, pour raisons de santé.

M. Blandin se trouvant dans les conditions prévues par les articles 7 et 11 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux, peut, par suite, prétendre à une pension de 735 fr. 89, ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de 735 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Blandin.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er novembre 1907, date de la cessation des services de M. Blandin.

En demandant la liquidation de sa pension de retraite, M. Blandin a, en outre, sollicité l'attribution d'un secours annuel et renouvelable.

Les renseignements recueillis sur la situation de M. Blandin, le représentant comme digne d'intérêt et incapable de se livrer à un travail régulier, je vous propose d'accueillir favorablement sa demande et de lui accorder un secours annuel et renouvelable de 265 francs, lequel élèvera à 1,000 francs le montant de ses ressources annuelles.

Le montant en sera prélevé sur le crédit inscrit au budget pour « Pensions et secours à la charge de la Ville » et il prendra cours, comme la pension, à partir du 1er novembre 1907.

Lyon, le 17 février 1908.

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Jean-Prost (Prudent-Jean-Julien) et Chaumeau (Martin).

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2722.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet des demandes en liquidation de pensions formées par M. Jean-Prost (Prudent Jean-Julien), ancien sous-brigadier de 1re classe à la 3e compagnie et M. Chaumeau (Martin), ancien sous-brigadier de 1re classe à la 2e compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à ces demandes et de vouloir bien décider que les pensions de retraites annuelles et viagères à accorder seront fixées ainsi qu'il suit :

Jean-Prost (Prudent-Jean-Julien), 799 francs, à dater du 8 février 1908.

Chaumeau (Martin), 805 francs, à dater du 6 février 1908.

Ces pensions seraient imputées sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon.

Lyon, le 17 février 1908.

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilité de pension Viney (Augustine) née Folley.

Commission spéciale. — (Affaires courantes)
— N° 2723.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme veuve Viney (Augustine) née Folley, veuve d'un ancien sous-brigadier du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de Ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Viney (Augustine) et de fixer à la somme de 252 francs la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendrait cours du 1er janvier 1908 lendemain du décès du sieur Viney.

Lyon, le 17 février 1908.

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Location à M Henri Lambert, d'un terrain communal situé rue Quivogne, 4.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2724.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail, dressé en vue de la location à M. Henri Lambert, entrepreneur de transport, cours Suchet, n° 54, d'un terrain communal situé rue Quivogne, 4 (masse 92 du plan de la presqu'île de Perrache).

Le terrain dont il s'agit, indiqué au plan joint au dossier par une teinte rose, mesure approximativement 324 mètres carrés.

Aux termes de ce projet de bail, la location serait consentie pour une durée de quinze années consécutives, à partir du 1er juillet 1908, à raison de 1 fr. 40 le mètre carré, soit moyennant une somme totale annuelle de 453 fr. 60.

Ce prix paraît convenablement établi vu la situation de ce terrain qui se trouve à proximité de la prison Saint-Paul et sur la rue Quivogne où la circulation est à peu près nulle, car cette voie publique, qui n'est pas complètement ouverte, ne mesure que 10 mètres de large sur environ 110 mètres de long.

M. Lambert aurait eu outre à sa charge le remboursement à la Ville de l'impôt foncier et autres impôts pouvant grever le terrain loué.

Ces conditions étant favorables aux intérêts communaux, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à convertir ce projet de contrat en acte définitif.

Lyon, le 17 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2725.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par MM. Gonard (Antoine-Paul), appelé de la classe 1906; Bourdon (Isaac-Martial Joseph), appelé de la classe 1907, domiciliés au 1er arrondissement.

Barbier de Reulle (André-Georges-Alexis), Faure (Georges), Piollet (Paul), Sollier (Vernance-Martial-Marcel), appelés de la classe 1907, domiciliés au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 18 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2726

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Amadon (Louis) soldat au 4e régiment de génie; Dusserre (Hippolyte-Marius-Félix), Lescène (Léon) soldats au 157e régiment d'infanterie; Levêque (Félix), soldat au 17e escadron du train; Loison (Pierre-Marie), Morel (Lucien-Emile), soldats au 56e régiment d'infanterie; Marcont (Joseph), soldat à la 14e section d'infirmiers militaires; Ulrich (Fernand-Michel), soldat au 75e régiment d'infanterie; Bleton (Josnnés-Clement), soldat au 159e régiment d'infanterie; Gnichard (Henri-Étienne), soldat au 6e régiment d'artillerie; Servonnet (Claude), soldat au 52e chasseurs à Dôle, appelés de la classe 1905.

Bodenin (Joanny), Lèbre (Antonin-Jean), Mertinet (René-Auguste), Vignon Louis Marie), soldats au 157e régiment (d'infanterie; Bouchanin (Jacques-Jean), Pacalier (Constant), soldats au 52e régiment d'infanterie; Brenot (Jean-Claude), soldat au 16e bataillon d'artillerie; Carrère (Marius), soldat au 60e régiment d'infanterie; Ginet (Joseph), soldat au 6e régiment d'artillerie; Gnggiani (Fernand), soldat au 2e régiment d artillerie; Martin (Louis), soldat au 75e régiment d'infanterie; Natal (François-Joseph), Vallaix (Charles), Banrin (Philibert Claudius), Martel (Marcel-Albert-Raoul), soldats au 158e régiment d'infanterie; Pétry (Joan-Emile), soldat au 2e bataillon de chasseurs à pied; Saintin (Charles), soldat au 157e régiment d'infanterie; Vanaret (Gaston Charles), Violette (Marcel-Henri-Cilien), Chevillon (Eugène-Joseph), Loison (Marie Claude-Lucien), soldats au 159e régiment d'infantérie; Billet (Jean), soldat au 23e régiment d'infanterie; Brenon (Léon Jean), soldat au 12e bataillon de chasseurs alpins; Genovay (Antoine), soldat au 44e régiment d'infanterie; Goin (Léon), soldat au 14e chasseurs à pied; Savey (Jean Joseph), soldat au 14e chasseurs à Dôle, appelés de la classe 1906.

Bouillet (Frédéric Antoine), appelé de la classe 1906, soldat au 21e bataillon de chasseurs à pied, domicilié au 1er arrondissement.

Hadj (Martial-Antoine), soldat au 99e régiment d'infanterie; Larochs (Jean-Marcel), appelés de la classe 1906, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 18 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Personnel de service des écoles primaires publiques. — Insuffisance de crédit.

(Commission générale). — N° 2727

Messieurs, le crédit affecté aux traitements et salaires des gens de service attachés aux écoles municipales, présente une insuffisance de 4,312 fr. 77 pour l'année 1907.

Le budget de 1906 comportait une prévision de 146,000 francs. A la suite du vote du dernier règlement du personnel des services municipaux, qui améliorait sensiblement la situation des femmes de service d'écoles maternelles et des concierges d'écoles élémentaires, ce chiffre fut élevé à 151,000 francs au budget primitif de 1907. A l'application de ce règlement vint s'ajouter une mesure bienveillante décidant d'allouer une indemnité aux concierges chargés de l'entretien des poêles. Une nouvelle prévision fut inscrite au budget supplémentaire de 1907, qui porta à 156,000 francs le montant des crédits ouverts au budget de 1907 pour le personnel dont il s'agit.

Si l'on établit quelques comparaisons avec l'année 1906, on obtient les chiffres suivants:

Les traitements des concierges ont subi, en 1907, une augmentation totale de	Fr. 2.066 69
sur 1906.	
Ceux des femmes de service, une augmentation totale de	6.147 81
Ceux des balayeurs ou balayeuses, une augmentation totale de	1.429 87
Les frais de suppléance des femmes de service ou balayeuses ont été supérieurs de	1.059 91
à ceux de 1906.	
Si l'on ajoute à ces chiffres, la somme de	3.620 »
pour les indemnités allouées pour l'entretien des poêles, on obtient une dépense totale de	Fr. 14.323 68

supérieure à celle de l'année précédente.

Il m'a paru utile de souligner l'importance des sacrifices que vous avez consentis, en une seule année, en faveur de cet intéressant personnel et qui se rapportent exclusivement aux améliorations que vous lui avez spontanément accordées.

Je vous propose, Messieurs, de régulariser d'urgence ce dépassement par le vote d'un crédit de 4 312 fr. 77 à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1908.

Lyon, le 19 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Usine des Eaux de Saint-Clair. — Rupture de l'arbre moteur de la machine du haut-Service ancien.

(Commission générale). — N° 2728.

Messieurs, par un rapport du 14 février dernier, M. le Directeur de la Voirie

Digitized by Google

m'inlorme qne l'arbre moteur de la machine n° 1 de l'nsine des Eaux de Suiat-Clair, nffectée à l'nlimentatiou du haut-Service ancien, s'est rompu en marche dans le tourillon portant la manivelle.

La mnchine dont il s'agit a été fournie par le Creuzot en 1883 et depuis cette époque l'arbre motenr n'a snbi aucnne avarie. Cette pièce, d'nn diamétre moyen de 350 millimètres et d'nne longuenr totale de 4 m. 554, pèse, maaivelle comprise, 4.100 kilogs.

Ainsi qne le fait remarquer M. le Directenr de la Voirie, ces dimensions et ce poids limitent forcément le choix des constructenrs canables de réparer ou de livrer nne pièce semblable.

D'autre part, l'urgence de cette réparation s'impnse, car les besnins toujoure croissants de la consommation obligent le service dos Eaux à utiliser pendant les mois de juin, jnillet, août et septembre les deux machines dn haut-Service ancien.

Dans ces conditions, le service de la Voirie s'est adressé à MM. Schneidor et Cie qni ont fait connaître qu'il n'était pas pnssible de laire snr l'arbre rompu nne sondnre présentaat toutes les garenties désirables. Ils ont offert de livrer à la Ville un arbre neuf en acier doux Martin, trempé et recuit au prix de 3,200 francs, snr wagon en garo de Lyon-Saint-Clair.

En attendant la mise en place de l'arbre neuf, co qni demandera nn délai d'environ trois mois et demi, pour atténuer la situation en cas d'nvarie possible de la machine n° 2, le eervice de la Voirie a fait équiper la machine n° 1 avec nn arbre réparé en 1894. Toutefoia pour limiter les conséquencos d'une rupture de cette pièce dont la vnleur est doutense et qni nesera d'ailleurs appelée à fonctioaner qu'en css de nécessité absnlue, il y aura lieu de plscer une poutre armée capable d'éviter la chûte du volant pesant 14.000 kilogrammes. Cette mesure de précaution entruiaora une dépense de 150 francs.

J'ai en conséqnence l'honneur de vous proposer, Messienrs, de vnnloir bien autoriser l'Adniinistration municipale à faire exécuter los travaux ci-dessus indiqués et à traiter avec MM. Schneidor et Cie pour la fourniture d'un arbre neuf.

Quant à la snmme de 3,650 fraacs, montant total de la dépense, elle pourru être imputée sur un crédit d'égal chiffre à inscrire au bndget supplémentaire de l'exercice couraut.

Lyon, le 19 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Aeanranoe onntre l'incendie des églisea at édificea raligieux — Avenant de réduotion. — Assurance contra l'incendie da l'église Saint-Georges. — Projet de police.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.)
— N° 2729.

Messieurs, par votre délibération du 22 juillet 1907, vous avez décidé que les contrats d'assurance des églises et édifices religieux seraient laissés à la charge du clergé qni, ayant le profit de la libre et gratuite dispositions des locaux, doit en équité acquitter les charges prévues à l'art. 13 de la loi dn 9 décembre 1905.

Eu conlormité de cette délibération, j'ai demandé anx Compagnies *La France*, *La Foncière*, *l'Union* et *l'Urbaine*, qui assnrnient diverses églises appartenant à la Ville, de vonloir bien préparer des avenants de réduction aux polices par lesquelles elles garantissaient ces édifices.

J'ai cru devoir cependant faire une exception en faveur dn temple protestant de la place dn Change, dont une association cultuelle a demandé la jouissance, en laissant snbsister la police qui garantit cet immeuble.

Les droits de la Ville demeurent d'ailleurs réservés eu ce qni concerne le recours qn'elle peut exercer, pour le paiement des primes, contre l'association bénéficiaire, en vertu de l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 et de l'acte de mise en jonissance.

Pour les mêmes motifs, j'estime qu'il y a lieu de contracter au uom de la Ville, une assnrance pour l'église Saint-Georges, qui bien que propriété commnnale, était autrefois assurée par les soins de la Fabrique de cette paroisse.

Le paiement des primes de cette assurance serait, bien entendu, subordonné anx mêmes restrictions que celles faites pour le temple protestant.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer :

1° D'approuver les projets d'avenants de réduction aux polices consenties par les Compagnies *La France*, *La Foncière*, *l'Union* et *l'Urbaine* pour l'essurance de diverses églises appartenant à la Ville ;

2° D'approuver le projet de police consenti par la Compagnio du *Soleil* pour l'assurancn de l'église Sniat-Georges contre l'iucendio.

Lyon, le 19 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Asile Ste-Eugénie. — Transinrmation de l'ancienne chapelle en salle da raccomndage et da triage du linge. — Ouvarture d'un orédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2730.

Messieurs, j'ai l'honnenr de vons soumettre une délibératiou en date dn 22 jauvier deruier, par laquelle le Conseil général d'administratnn des Hospices civils de Lyon, sollicite l'onverture au budget supplémentaire de l'exercice 1908, fonds extrsordinaires, d'nn crédit de 5,791 francs ponr paiement de la dépense occnsiounée par la transformation de l'ancienne chapelle de l'asile Sainte-Eugénie en salle permettant d'opérer dans des locnux distincts le raccomodage du linge propre et le triage du linge sale.

Ce crédit serait imputé sur les capitaux disponibles, sans affectation spéciale, s'élevant an 31 décembre 1907, à la somme de 1,018,926 fr. 83.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 20 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils da Lyon. — Asile Sainte-Eugénia. — Etablissement d'nn pont à bascule. — Ouvarture de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.)
— N° 2731.

Messieurs, daus sa séauce du 22 janvier dernier, le Conseil général d'administratiou des Hospices civils de Lyon a décidé l'installation d'uu pont a bascule à l'asile Sainte-Eugénie.

En raison de l'éloiguement de l'immeuble et de la spécialité du travail, les travaux et fournitures seraieut exécutés par voie de regie et la somme de 2,973 fr. nécessairo au paiement de la depense serait imputée snr les capitaux disponibles, sans affectatiou spéciale, dont le reliquat s'éleve à ce jour a 537,357 fr. 33 c.

J'ai l'honneur de vous soumettre, avec les pièces s'y rapportant, la déliberatiou prise à ce sujet eu vous prisnt, Messieurs, d'émettre votre avis sur la suite a lui douuer.

Lyon, le 20 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils da Lyon. — Installation de chambres d'internes à l'Hôtel-Dieu. — Ouverture da crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes).
— N° 2732.

Messieurs, j'ai l'honueur de vous soumettre une délibération en date du 15 janvier dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture au budget additiouel de l'exercice 1908, fnnds extraordinaires, d'un crédit de 7,700 francs pour paiement du mobilier et objets divers nécessaires à l'installatiou de quatorze chambres d'internes qui vont être prochainemeut créées à l'Hôtel-Dieu.

Ce crédit serait imputé sur les capitaux disponibles, sans affectation spéciale, s'élevant au 31 décembre 1907 à la somme de 1,018,926 fr. 83.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable sur la suite à douuer à cette délibératiou.

Lyon, le 20 février 1906.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon. — Charité. — Installation du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2733.

Messieurs, dans sa séance du 15 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé qu'il y avait lieu de faire procéder à l'installation du chauffage à vapeur à basse pression dans les services des docteurs Fabre, Weill et Viguard, à l'hospice de la Charité.

Pour faire face à la dépense de 38,790 francs occasionnée par cette transformation, ouverture serait faite au budget additionnel de l'exercice 1908, d'un crédit de pareil chiffre à imputer sur les capitaux disponibles sans affectation spéciale, qui s'élevaient au 31 décembre 1907 à 1,018,926 fr. 83.

En raison de leur spécialité, ces travaux et fournitures feront l'objet d'une adjudication restreinte.

J'ai l'honneur de vous soumettre, avec un devis à l'appui, la délibération prise à ce sujet, en vous priant, Messieurs, d'émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 20 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hôpital St-Pothin. Complément de l'installation du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes. — N° 2734.

Messieurs, dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé qu'il y avait lieu de compléter l'installation du chauffage à vapeur à basse pression, dans les divers services de l'hôpital Saint-Pothin.

Pour payer la dépense de 58,323 fr., occasionnée par ces travaux, ouverture serait faite au budget additionnel de l'exercice 1908, d'un crédit de pareil chiffre à imputer sur les capitaux disponibles, sans affectation spéciale, dont le reliquat s'élève à ce jour à 537,367 fr. 33 c.

En raison de leur spécialité, ces travaux et fournitures seraient exécutés par voie d'adjudication restreinte.

J'ai l'honneur de vous soumettre, avec les devis s'y rapportant, la délibération relative à cette affaire en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 20 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Emprunt de 34 millions pour l'exécution de grands travaux d'édilité.

(Commission générale). — N° 2735.

Messieurs, vous avez récemment voté la construction des Abattoirs de la Mouche, l'édification sur divers points de la Ville de nombreux groupes scolaires, la création d'un Orphelinat municipal de garçons, l'élargissement de la rue des Tables-Claudiennes, le prolongement de la rue Jacquard et du cours Charlemagne, l'extension et l'amélioration du service des Eaux, etc.

Vous venez également de décider, dans votre dernière séance, l'édification d'un nouveau Lycée de garçons et d'une école primaire supérieure dans le 6e arrondissement, la construction du pont de l'Homme-de-la-Roche et la reconstruction des ponts de La Feuillée et de l'Hôtel-Dieu.

D'autre part, vous êtes actuellement saisis des projets relatifs à la construction d'un four crématoire, à l'établissement d'urinoirs et de latrines publiques et à la réfection de l'entrepôt des Douanes.

Enfin, je compte vous soumettre très prochainement un certain nombre d'autres améliorations dont l'étude sera incessamment terminée, et qui me paraissent devoir figurer dans le programme des travaux d'édilité dont l'exécution s'impose. Parmi ces travaux, je citerai notamment la mise en état de viabilité de l'avenue de Saxe prolongée, la construction d'une usine pour l'incinération des immondices, l'achèvement du Conservatoire de musique, la construction d'une Morgue, l'édification du monument Gailleton, l'élargissement de la rue Saint-Pothin, etc.

L'ensemble de ces dépenses, telles qu'elles résultent des évaluations portées dans le tableau ci-annexé, s'élève à la somme totale de 34 millions, y compris 898,681 francs pour imprévus et travaux divers à déterminer.

Des travaux aussi importants et dont le bénéfice est surtout acquis aux générations futures, ne sauraient être prélevés sur les recettes normales du budget. C'est donc au moyen d'un emprunt qu'il convient de se procurer les ressources nécessaires à leur exécution. Mais, comme on le verra plus loin, *le gage de cet emprunt est dès à présent assuré sans qu'il soit nécessaire de recourir à de nouveaux impôts.*

Bien que tous les travaux dont il s'agit ne puissent pas être entrepris en même temps et que leur exécution paraisse devoir être échelonnée sur une assez longue période (cinq ou six ans environ), j'estime qu'il y aurait avantage pour la Ville à s'assurer dès à présent la totalité des ressources qui lui seront nécessaires pour l'exécution intégrale de son programme de travaux. Les conditions de prêt sont d'autant plus favorables que la somme à emprunter est plus importante; une opération qui porte sur un chiffre élevé est proportionnellement moins coûteuse qu'une opération disséminée.

J'ai donc engagé avec divers établissements de crédit des pourparlers en vue de la réalisation d'un emprunt d'environ 30 millions, chiffre qui, comme on l'a vu plus haut, sera un peu dépassé. Ce dépassement, je dois le dire, ne saurait modifier désavantageusement les conditions des prêts qui nous sont offerts; elles ne pourraient que les améliorer.

En vous rendant compte de mes démarches, je crois devoir donner quelques renseignements d'ordre général sur les emprunts communaux.

I. — La loi du 7 avril 1902 a modifié les dispositions de la loi du 5 avril 1884 en ce qui concerne les contributions extraordinaires des communes et les emprunts dont le chiffre dépasse un million ou dont l'amortissement excède trente ans. Une loi n'est plus nécessaire pour autoriser ces contributions et ces emprunts; il suffit d'un décret du Président de la République rendu en Conseil d'Etat.

Les actes d'autorisation des emprunts stipulent généralement qu'ils peuvent être réalisés soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit enfin directement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit Foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les traités de réalisation des emprunts communaux, qui constituent une opération distincte et postérieure à l'acte d'autorisation, sont approuvés par le Ministre de l'Intérieur lorsqu'il s'agit d'une ville ayant au moins 100,000 francs de revenus. (Décret du 13 avril 1861.). Cette disposition est évidemment applicable à l'emprunt projeté.

Comme il vient d'être dit, ces traités peuvent revêtir l'une des trois formes suivantes:

1° *Adjudication.* — Le mode d'emprunt avec publicité et concurrence, c'est-à-dire par voie d'adjudication publique ou restreinte, est rarement employé par les communes, qui ont à leur disposition d'autres moyens plus efficaces et surtout plus certains d'assurer la concurrence. Le système de l'adjudication, excellent en principe, est parfois faussé dans ses résultats par des manœuvres occultes autant qu'illicites, qu'il n'est malheureusement pas toujours possible de prévenir ou de réprimer. Or, dans une opération financière de grande importance, qui met en mouvement des intérêts considérables, il faut avant tout éviter un échec qui serait déplorable pour le bon renom des finances municipales, et qui influerait défavorablement sur les pourparlers ultérieurs en vue d'un traité de gré à gré.

J'estime qu'il y a lieu d'écarter ce procédé, qui, malgré l'apparence, ne nous occasionnerait que des déceptions.

2° *Souscription publique.* — L'émission d'un emprunt par souscription publique, au moyen d'obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, est le procédé employé le

Digitized by Google

plus communément par l'Etat, la ville de Paris, les Compagnies de Chemins de fer, le Crédit Foncier, etc. Il nécessite pour réussir de puissants moyens d'action, la coopération plus ou moins intéressée des maisons de banque, et une publicité considérable et coûteuse.

Aussi, pour parer à tout aléa, un grand nombre de villes qui emploient ce mode d'emprunt ont-elles recours à la garantie d'un établissement de crédit, qui prend ferme l'emprunt à un prix déterminé et qui se charge de tous les frais d'émissions. C'est ainsi qu'a procédé la ville de Lyon pour son grand emprunt de conversion de 1880.

A cette époque, la Ville désirait se procurer 64,775,000 francs pour rembourser des prêts antérieurs contractés à des taux d'intérêts devenus onéreux. Elle s'adressa au Crédit Lyonnais, qui s'offrit à lui prêter cette somme moyennant le paiement de trente-quatre annuités d'importance variable. Le capital compris dans ces annuités s'élevait à 68,507,600 f., plus 2,545,500 francs de lots, soit en tout 71,053,000 francs. Le Crédit Lyonnais, pour se rembourser, avait la faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives d'une valeur nominale de 100 francs rapportant 3 °/₀ d'intérêts. En fait, par suite de la différence entre le capital reçu et celui remboursé par la Ville, l'intérêt de l'emprunt s'est trouvé porté à 3,375 °/₀ non compris 0 fr. 30 pour les lots, soit au total 3,675 °/₀.

D'après le traité intervenu, les conditions d'émission des obligations étaient fixées par le Crédit Lyonnais, étant entendu que la différence entre le produit de la souscription et le montant des sommes versées à la Ville appartenait à l'établissement de crédit pour la rémunération de ses services et le remboursement de ses frais. Ces frais comprenaient, outre ceux d'émission, de publicité et d'établissement des titres, une somme importante comme compensation de l'abonnement au timbre des obligations, restant à la charge de la Ville.

Je me suis étendu un peu longuement sur cette convention avec le Crédit Lyonnais parce qu'elle a servi de modèle pour une proposition qui m'a été récemment faite par cette maison de banque en vue de la réalisation du présent emprunt. Le Crédit Lyonnais garantirait à la Ville l'émission publique d'un emprunt de 30 millions, avec obligations de 100 francs à lots ou sans lots, suivant qu'on adopterait l'une des cinq combinaisons qu'il indique. Dans tous les cas, le taux d'intérêt pour la Ville ne dépasserait pas, tout compris, 3,725 °/₀. L'établissement se chargerait de tous les frais d'émission et de souscription, et probablement aussi des frais de timbre des titres, bien que cela ne soit pas nettement spécifié.

Cette proposition n'est, du reste, qu'un avant-projet susceptible d'être complété et peut-être amélioré suivant le cours des pourparlers.

3° *Traité de gré à gré.* — Les communes qui n'ont recours pour leurs emprunts ni à l'adjudication, ni à l'émission publique, s'adressent le plus souvent à la Caisse des Dépôts et Consignations, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou au Crédit Foncier de France.

Ces établissements, placés sous la surveillance et le contrôle de l'Etat, sont les grands pourvoyeurs des communes. Leurs tarifs de prêts, fixés à un taux déterminé et uniforme, sont cependant susceptibles de réduction lorsqu'il s'agit d'importantes opérations financières.

En 1906, le tarif de la Caisse des Dépôts était de 3,75 °/₀ et celui de la Caisse des retraites de 3,85 °/₀. Mais la durée de l'amortissement était limitée à vingt ans pour la première et à trente ans pour la seconde, sauf dérogation nécessitant l'approbation ministérielle.

Le Crédit Foncier a plus de latitude, et je dois vous faire part d'une proposition qui m'a été faite par le directeur de cet établissement, notre prêteur habituel depuis un grand nombre d'années. Il s'offre à nous prêter 30 millions au taux de 3,75 °/₀, en limitant à 15 ans la période d'irremboursabilité de l'emprunt, dont l'amortissement serait réparti sur une période de cinquante ans. La Ville aurait la faculté d'échalonner sur plusieurs années l'encaissement de l'emprunt, et elle bénéficierait de l'intérêt des prêts différés à raison de 3,75 °/₀ pendant les deux premières années, de 3,50 °/₀ pendant la troisième année, de 3,25 °/₀ pendant la quatrième, de 3 °/₀ pendant le cinquième et de 2,50 °/₀ à partir de la sixième année.

Dans l'état actuel des pourparlers, cette dernière proposition me paraît plus avantageuse pour la Ville que la précédente. La très minime différence de 0 fr. 025 °/₀ qu'elle présente en plus sur le taux d'intérêt n'est qu'apparente; elle est largement compensée par d'autres avantages importants.

Comme vous le savez, le paiement des coupons, le remboursement des obligations sorties aux tirages, le transfert des titres et l'établissement de certificats nominatifs, nécessitent des opérations complexes, minutieusement décrites dans un règlement du 23 juin 1879. A la suite de la mise en vigueur de ce règlement, qui a coïncidé avec l'émission de l'emprunt de 1880, le personnel de la recette municipale a dû être notablement accru, et cet accroissement est une des causes de l'augmentation de traitement accordée au Receveur municipal.

La Ville, de son côté, est chargée du contrôle de toutes les opérations de la dette, ainsi que de l'ordonnancement des dépenses qu'elle occasionne. Elle doit assurer à ses frais le tirage des obligations et la publicité qu'il nécessite; elle paye les frais de timbres-quittances des bordereaux, etc.

Ajoutons, pour être complet, que le transfert et la garde des titres échangés contre des certificats nominatifs est une cause permanente de soucis et d'embarras tant pour la Ville que pour le receveur municipal. Les règlements administratifs, interprétés avec plus ou moins de rigueur, ont suscité parfois de vives et nombreuses réclamations, dont l'écho est parvenu au Conseil municipal. Un procès, qui a duré plusieurs années et qui a coûté des sommes importantes en frais de procédure et dommages-intérêts, a même été intenté à la Ville à l'occasion d'une opération de transfert non prévue par le règlement et que le receveur municipal n'avait pas voulu faire, craignant d'engager sa responsabilité.

Avec les prêts du Crédit Foncier, tous ces frais, embarras et complications sont évités. La Ville reçoit la totalité des sommes prévues au contrat, et elle peut en échelonner le versement à son gré, suivant les besoins du moment, mieux qu'avec le système de l'émission publique, qui ne se prête pas aussi facilement à cet échelonnement gradué.

En résumé, le mode d'emprunt par voie de souscription publique et d'émission d'obligations ne pourrait être avantageux que s'il présentait une sérieuse diminution du taux d'intérêt par rapport aux autres combinaisons d'emprunt ne comportant ni frais ni responsabilité quelconque pour la Ville. L'écart de 0 fr. 025 °/₀ ci-dessus signalé est absolument insuffisant. Aussi, sans m'arrêter définitivement à un mode d'emprunt déterminé, je vous propose de m'autoriser à traiter, sur les bases des propositions qui m'ont été faites, avec l'établissement de crédit qui fera à la Ville les conditions les plus avantageuses, étant entendu que je m'efforcerai d'améliorer le plus possible les conditions inscrites dans ces propositions.

II. En même temps que l'autorisation de contracter l'emprunt projeté, la Ville devra demander aux Pouvoirs publics celle de percevoir les impôts et taxes nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt.

Ce service s'effectuerait pendant une durée de cinquante années, divisée en deux périodes: l'une pendant laquelle on ne servirait que l'intérêt des sommes empruntées, irait de 1909 à 1913 inclus; la seconde, au cours de laquelle fonctionnerait l'amortissement du capital, commencerait en 1914 pour finir en 1958.

Le tableau suivant indique les sommes qui seraient annuellement nécessaires pour assurer ce service, en prenant comme base les propositions actuelles du Crédit Foncier.

Digitized by Google

	INTÉRÊTS à 3,75 °/₀ sur 34 millions	A DÉDUIRE : Bonification d'intérêts sur prêts différés. Taux	Montant prévisionnel des prêts différés	Sommes bonifiées	RESTE à payer
1re PÉRIODE — *Service des intérêts seulement.*					
Année 1909.....	1.275.000 »	3.75 °/₀	30 millions	1.125.000 »	150.000 »
— 1910.....	1.275.000 »	3.75 °/₀	20 —	750.000 »	525.000 »
— 1911.....	1.275.000 »	3.50 °/₀	10 —	350.000 »	925.000 »
— 1912.....	1.275.000 »	3.25 °/₀	5 —	162.500 »	1.125.500 »
— 1913.....	1.275.000 »	3 » °/₀	2 —	60 000 »	1.215.000 »
Totaux.....	6.375.000 »			2.447.500 »	3.927.500 »
2me PÉRIODE — *Intérêts et amortissement.*					
Années 1914 à 1958...	Montant de chaque annuité				1.575.593 32

Pour faire face aux dépenses de la première période, la Ville peut faire état :

1° Des 4 centimes additionnels précédemment affectés à la construction de groupes scolaires et qui sont actuellement disponibles. Cette imposition, qui produit annuellement 305,000 francs, donnerait pour cinq ans.Fr. 1.525.000

2° Des nouvelles taxes d'abatage et droit de place au marché aux bestiaux votés par délibération du 17 février courant, et dont le produit, évalué à 375,000 francs par an, donnerait pour cinq ans..... 1.875.000

3° De la réduction des annuités d'amortissement de l'emprunt de 1880 (1), s'élevant à 230,000 francs en 1911 et à 387,800 francs pendant chacune des deux années

A reporter..... 3.400.000

(1) Les dernières annuités de l'emprunt de 1880 sont exactement :
En 1909, de 1,619 005 francs.
En 1910, de 1,828,933 francs.
En 1911, de 1,598,995 francs, soit 230,010 fr. de moins qu'en 1909.
En 1912 de 1,441,223 francs, soit 387,782 fr. de moins qu'en 1909.
En 1913, de 1,441,167 francs, soit 387,838 fr. de moins qu'en 1909.

Report.... 3.400.000
1912 et 1913, soit au total... 1.005.600
Total des ressources..Fr. 4.405.600
Les intérêts à servir pendant cette première période ne s'élèvent qu'à.....Fr. 3.927.500
Il resterait disponible.Fr. 478.100

on prévision soit d'un moindre rendement des nouvelles taxes d'abatage, soit d'une plus forte somme d'intérêts à payer.

Pendant la seconde période, de 1914 à 1958, la situation serait la suivante :

En 1914, l'emprunt de 1880 sera complètement amorti. La somme affectée au paiement de la dernière annuité de cet emprunt, celle de 1913, deviendra donc disponible. Elle s'élève en chiffres ronds à.....Fr. 1.441.200 »

En ajoutant à cette disponibilité celles déjà existantes en 1903 et qui atteignent, comme on l'a vu plus haut :
4 centimes additionnels, 305,000 fr.; taxes d'abatage et autres, 375,000 fr.; réduction d'annuités de l'emprunt de 1880 déjà acquises en 1913, 387,800 francs, soit ensemble... 1.067.800 »

on obtient un total de Fr. 2.509.000 »

Report.. 2.509.000 »

Mais en même temps, les budgets de 1914 et suivants perdront le produit :

1° Des 20 centimes additionnels, dont la perception n'est autorisée que jusqu'en 1913 par la loi du 29 décembre 1898 et dont le montant s'élève à 1,525,000 francs ;

2° Des annuités temporaires payées par les Compagnies du Gaz de Lyon et de Veiso en vertu des traités de 1897 s'élevant ensemble à 83,000 francs, soit au total ..... 1.608.000 »

Les disponibilités réelles ne s'élèveraient donc qu'à..... 901.000 »

Pour faire face à l'annuité de l'emprunt projeté, dont l'annuité, comme on l'a vu plus haut est de..... 1.575.593 32

Il manquerait ainsi.Fr. 674.593 32

Cette somme devra être demandée à 9 nouveaux centimes additionnels remplaçant en partie les 20 centimes additionnels expirent en 1913 ; le montant de ces 9 centimes produira, à raison de 76,250 francs l'un, 686,250 francs. Cette somme est un peu supérieure à celle nécessaire, mais il convient de maintenir cet excédent pour parer aux aléas de rendement des taxes et centimes.

Par cette combinaison, la Ville pourra faire face aux charges du nouvel emprunt sans augmenter, *ni dans le présent ni dans l'avenir*, le montant des ressources qu'elle demande à l'impôt. Aucune surcharge ne résultera pour les contribuables lyonnais de l'exécution du programme de grands travaux dont vous êtes saisi, et qui auront pour conséquence d'augmenter considérablement le patrimoine de la Cité. Et ce résultat sera obtenu sans épuiser la quotité des ressources prochainement disponibles, puisque sur 20 centimes qui arrivent à expiration en 1914, nous n'en employons que 9. Nos successeurs pourront donc, en 1914 et même avant cette date, contracter s'ils le désirent un nouvel emprunt gagé sur 11 centimes additionnels, sans accroître les charges des contribuables.

Comme conclusions du présent rapport, j'ai l'honneur de vous proposer :

1° De m'autoriser à traiter avec un établissement de crédit en vue de la réalisation d'un emprunt de 34 millions destiné à l'exécution des travaux mentionnés dans l'état ci-annexé. Cet emprunt sera contracté au taux maximum de 3,75 °/₀, avec versements échelonnés sur une période d'au moins cinq années, pendant lesquelles la Ville ne paiera que l'intérêt des sommes empruntées. L'amortissement de l'emprunt aura lieu en quarante-cinq ans, à partir de 1914. La Ville devra se réserver la faculté de rembourser la totalité ou une

Digitized by Google

partie de l'emprunt à partir da la quinzième année qui suivra celle de l'approbation du traité par l'autorité supérieure ;

2° Da voter, pour faire face anx intérêts et à l'amortissementdecet amprunt, uoe imposition extraordinaire de 4 ceotimes additioooels à percevoir pendant cinq ans, de 1909 à 1913 ioclus, at de 13 ceotimes additionnels à percavoir pendaot quarante-cinq ans, de 1914 à 1958 inclus.

Lyon, le 20 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

PROJET D'EMPRUNT DE 31 MILLIONS. — ETAT RÉCAPITULATIF DES GRANDS TRAVAUX PROJETÉS.

INDICATION DES TRAVAUX			EVALUATION de la Dépense	ETAT ACTUEL de L'INSTRUCTION
1° Abattoirs et Marché aux bestiaux				
Construction		13.428.400		Projet voté par délibération au Conseil municipal de 23 decembre 1907.
A déduire : Crédit inscrit au budget de 1907		4.896 400		
Reste a prévoir		8 532 000	8.532 000	
Acquisition supplémentaire de terrains			100.000	
Mise en état de viabilité des voies situées aux abords			450 000	Evaluations résultant d'un rapport de M. l'Ingenieur en chef de la Voirie, du 22 novembre 1907.
Ouverture et élargissement du chemin des Ballonnières et raccordement avec la P.-L.-M. (gare de la Mouche ou gare de Perrache II)			700.000	
Total			10.082.000	
2° Ponts.				
Reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu			1.800.000	Avant-projets votes par le Conseil municipal dans sa seance du 17 février 1908.
— — la Feuillée			1.000.000	
Construction du Pont de l'Homme-de-la-Roche			260.000	
Total			3.060.000	
3° Bâtimants scolaires.				
Lycée de garçons	Terrains de l'Etat	896.700		Avant-projet voté par le Conseil municipal dans sa séance du 17 février 1908.
	— des Hospices	101 000		
	Construction	3.523.626		
	Total	4.524.326		
	A déduire : La moitié à la charge de l'Etat	2.262.163	2.262.163	
Ecole primaire supérieure du 6e arrond'	Terrains de l'Etat	251.428	751. 128	Avant-projet voté par le Conseil municipal dans sa séance du 17 février 1908.
	Construction et aménagement	500 000		
Groupe scolaire de la Martinière (garçons et filles). — Construction			419 275	Projet approuvé par délibération du Conseil municipal du 7 octobre 1907, transmise à M. le Préfet du Rhone.
Ecole maternelle de la Martinière. — Terrain et coostructiou			450.000	Evaluation de l'Architecte. L'acquisition des terrains, s'elevant à 324 000 francs, a été voté par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 1908, transmise à M. le Préfet du Rhone pour approbation.
Groupe scolaire de la place des Jacobins. — Construction			525.000	Les avant-projets de ces dix constructions ont été votes par délibération du Conseil municipal du 7 octobre 1907. Ils ont été adressés à M. le Préfet du Rhône. La Ville est propriétaire des terrains.
Groupe scolaire de la Madeleine. — Construction			510.000	
Groupe scolaire de la rue Bechevelin Construction			600 000	
Groupe scolaire de la Bure. — Construction			600.000	
A Reporter			6.117.866	

INDICATION DES TRAVAUX		Evaluation de la Dépense	ETAT ACTUEL de L'INSTRUCTION
Report		6.117.866	
Groupe scolaire de la rue Meynis. — Construction		595 000	
Groupe scolaire du quai Jayr. — Construction		593.430	
Groupe scolaire du quartier Saint-Paul. — Construction		357.030	Les avant-projets de ces dix constructions ont été votés par délibération du Conseil municipal du 7 octobre 1907, ils ont été adressés à M. le Préfet du Rhône. La Ville est propriétaire des terrains.
Ecole de filles rue du Tunnel. — Construction		240.668	
Ecole maternelle rue Tissot. — Construction		170.561	
Groupe scolaire de la rue Boileau. — Construction		537.600	
Groupe scolaire du Point du Jour. — Construction		100.000	Evaluation de l'Architecte chargé du projet. Les terrains ont été récemment acquis par la Ville.
Agrandissement du Groupe scolaire de Montchat		170.000	Avant-projets transmis à M. le Préfet du Rhône. La Ville est propriétaire des terrains.
Construction d'une école maternelle à Montchat		70.000	
Mobilier pour les nouvelles écoles		280.295	Evaluation du Directeur du magasin municipal
Total		9.232.380	
4° Bâtiments divers.			
Bâtiment des gardes du Parc. — Achèvement	88.200	48.200	Projet approuvé par délibération du 7 octobre 1907.
A déduire : Crédit inscrit au budget de 1907	40.000		
Orphelinat municipal de garçons. — Construction	414.000	328.100	Id.
A déduire : Crédit inscrit au budget de 1907	85.900		
Four crématoire. — Construction		264.730	Projet soumis au Conseil municipal par un rapport du 30 janvier 1908
Achèvement du Conservatoire de musique.		150.000	Evaluation de l'Architecte.
Entrepôt des Douanes. — Amélioration et modification		100.000	Projet soumis au Conseil municipal le 21 janvier 1908 (Rapport).
Usine pour l'incinération des immondices. — Acquisition des terrains et construction		2.300.000	Evaluation résultant d'études préparatoires.
Grosses réparations aux édifices publics communaux		2.094.569	Evaluation de l'Architecte en chef.
Construction d'une Morgue		70 000	Evaluation de l'Architecte
Total		5.355.599	
5° Améliorations de Voirie.			
Mise en état de viabilité des voies publiques ouvertes aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux	800.000	400.000	Projet voté par délibération du Conseil municipal du 3 mai 1907 et approuvé le 9 juillet suivant.
A déduire : Crédit inscrit au budget de 1907	400.000		
Prolongement de la rue Jacquard		148.000	Projet voté par délibération du Conseil municipal du 3 juin 1907.
Elargissement de la rue des Tables-Claudiennes		236.000	Projet voté par délibération du Conseil municipal du 23 déc. 1907.
Prolongement du c. Charlemagne	232.000	135.000	Projet voté par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 1908
A déduire : Crédit inscrit au budget de 1907	97.000		
Ouverture d'une rue entre le quai Perrache et le cours Charlemagne		46.000	Id.
Mise en état de viabilité de l'avenue de Saxe prolongée		1.780.000	Evaluations résultant d'un rapport de M. l'Ingénieur en chef de la Voirie, du 22 novembre 1907.
Elargissement de la rue Saint-Pothin		220 000	
Total		2.965.000	

Digitized by Google

INDICATION DES TRAVAUX	Evaluation de la Dépense	ETAT ACTUEL de L'INSTRUCTION
6e Service des Eaux.		
Usines : Installation de la force motrice électrique 310 000		
A déduire : Crédit inscrit au budget de 1908..... 100.000	210 000	Projet approuvé par délibération du 4 novembre 1907.
Galeries de filtration.....	250.000	
Conduites de refoulement.....	450.000	Evaluations résultant d'études faites par le service de la Voirie et acceptées par une délibération du Conseil municipal du 20 janvier 1908.
Réservoirs.....	750.000	
Réseau de distribution.....	320.000	
Total.....	1 980.000	
7e Dépenses diverses.		
Erection du monument Gailleton.....	80.000	Evaluation donnée comme maximum par le programme du concours.
Subvention à l'Université pour l'agrandissement de sa bibliothèque.....	20.000	La Ville participerait pour un tiers dans la dépense, évaluée à 60 021 fr. (Lettre du Ve. le Recteur de l'Académie de 26 octobre 1904).
Consolidation des rochers situés au-dessous du jardin des Chartreux. — Solde de la dépense.....	270.000	Evaluation de l'expert désigné par le Tribunal.
Construction d'urinoirs et de latrines publiques.....	76 340	Projet soumis au Conseil municipal par un rapport du 11 février 1908.
Total.....	446.340	

RÉCAPITULATION

1e Abattoirs.....	10.082.000
2e Ponts.....	3.060.000
3e Bâtiments scolaires.....	9.232.380
4e Bâtiments divers.....	5.355.589
5e Améliorations de Voirie.....	2.965.000
6e Service des Eaux.....	1.980.000
7e Dépenses diverses.....	446.340
Imprévus des projets ci-dessus et travaux divers à déterminer.....	878.681
Total général.....	31.000.000

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 27 février 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Concours pour l'emploi d'architecte adjoint et pour trois emplois de vérificateur. — Programmes.

Mardi 17 mars 1908, à 9 heures du matin, il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Lyon à :

1° Un concours d'admissibilité à l'emploi d'architecte adjoint;

2° Un concours d'admissibilité à trois emplois de vérificateurs.

Les candidats désirant prendre part à ces concours devront prendre, ne plus tard le 10 mars prochain, à l'appui de leur demande d'inscription, adressée à M. le Maire de Lyon, sur papier timbré :

a) Un extrait de casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant qu'ils n'ont pas subi de condamnation et qu'ils sont âgés de 30 ans au moins et de 35 ans au plus, pour participer au concours d'emploi d'architecte adjoint, ou de 23 ans au moins et de 35 ans au plus pour prendre part au concours d'emplois de vérificateurs;

b) Une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites, les travaux auxquels ils ont pris part. A cette note seront joints les diplômes, certificats, etc., qu'ils auront obtenus.

Les candidats devront justifier, pour le poste d'architecte adjoint, qu'ils ont accompli un stage professionnel de cinq ans au moins dans un cabinet d'architecte, et, pour les places de vérificateurs, d'un stage minimum de deux ans dans un cabinet d'architecte ou de géomètre.

c) Un certificat délivré par le médecin de l'Administration municipale établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi qu'ils sollicitent.

Les concours comprendront chacun deux séries d'épreuves : l'une écrite, l'autre orale. La première série sera éliminatoire.

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves. Ces notes, attribuées conformément aux indications des programmes qui suivent, seront multipliées par les coefficients portés en regard de l'énoncé des compositions ou interrogations et qui représentent, dans l'espèce, l'importance relative des matières traitées.

Pour être admis à la deuxième série d'épreuves, les candidats devront avoir obtenu :

Au concours pour l'emploi d'architecte adjoint, la moitié au moins du maximum des points fixés pour la première série.

Au concours pour les emplois de vérificateurs, les trois cinquièmes de ces mêmes points.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible s'il n'a obtenu, sur l'ensemble des deux séries d'épreuves, au moins les deux tiers du maximum des points totalisés.

PROGRAMMES

I. — POUR L'EMPLOI D'ARCHITECTE ADJOINT

Examen écrit. — Rédaction consistant en un rapport sur une affaire du service. Coefficient : 2.

(Dans cette épreuve, il sera tenu compte de l'orthographe et de l'écriture du candidat).

Architecture : Esquisse, composition sur programme donné. Coefficient : 6.

Etablissement d'un devis estimatif d'après la série de la Ville. Coefficient : 4.

Mise au net d'un attachement figuré d'après croquis donné. Coefficient : 3.

Détail d'exécution d'une partie d'édifice sur programme donné : Dispositions d'ensemble de l'appareil et des détails de construction. Coefficient : 6.

Profils et décoration. Coefficient : 5.

Mode de construction : Calcul de résistance des éléments principaux de construction d'une partie d'édifice donnée. Coefficient : 4.

Devis descriptif déterminant le mode de construction et la nature des matériaux de cette partie d'édifice et établissement des ordres de service d'exécution. Coefficient : 5.

Examen oral. — Questions sur les applications de l'arithmétique, la géométrie, la géométrie descriptive, le levé des plans et les nivellements. Coefficient : 3.

Questions sur la comptabilité des travaux d'architecture, les applications de la série de prix de la Ville et les conditions des cahiers des charges générales ou particulières du service de l'Architecture. Coefficient : 2.

Questions sur la nature, la composition, l'usage, la résistance et le mode d'emploi des matériaux de construction. Coefficient : 4.

Digitized by Google

Etudes ou services antérieurs à l'examen. Coefficient : 1.

II. — POUR L'EMPLOI DE VÉRIFICATEURS

Examen écrit. — Rédaction : Rapport sur une question de service. Coefficient : 2.

(Dans cette épreuve, il sera tenu compte de l'ortographe et de l'écriture du candidat).

Mise au net d'attachements figurés et écrits. Coefficient : 3.

Etablissement de métrés. Coefficient : 4.

Devis estimatif de travaux, Coefficient : 4.

Vérification de mémoires. Coefficient : 6.

Révision de mémoires vérifiés. Coefficient : 4.

Examen oral. — Exécution de travaux et nature de matériaux. Coefficient : 2.

Applications pratiques relatives aux métrés, aux règlements et à la compotion des prix de série. Coefficient : 5.

Etudes ou services antérieurs à l'examen. Coefficient : 1.

Concours pour l'admissibilité à l'emploi de nommis rédacteur dans les services municipaux. — Avis

Il sera procédé, à l'Hôtel de Ville, le 10 juin 1908 et jours suivants, entre les employés faisant déjà partie de l'Administration municipale, à un concours d'admissibilité à *cinq* emplois de commis-rédacteur dans les services municipaux.

Le programme de ce concours est déposé au secrétariat général de la Mairie centrale (2e bureau).

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis.

Le cours de littérature que devait professer M. Roustan, le jeudi 27 février, aura lieu le mardi 25 février à 8 heures et 1/2 du soir.

Le cours d'hygiène que devait professer M. le docteur Weigert, le samedi 29 février, sera reporté au mardi 10 mars à la même heure.

Postes et Télégraphes. — Avis.

Depuis le 17 février courant le public peut effectuer à l'Hôtel des Postes de Dugas-Montbel les opérations postales de toute nature. Il peut également y déposer ses télégrammes et échanger des communications téléphoniques.

L'entrée du bureau a lieu par la rue Gilibert. Les heures d'ouverture sont fixées de 7 heures du matin, en été, et de 8 heures, en hiver, à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, le bureau sera complétement fermé.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 18 février 1907, il a été versé la somme de 1.000 francs, collecte au profit des pauvres de Lyon, par MM. les professeurs, fonctionnaires et élèves du lycée Ampère, versée par M. Dauban, proviseur.

Le 19 février, il a été versé la somme de 17 fr. 15, collecte faite à l'occasion du mariage de M. Coulon avec Mlle Joffre, au profit des pauvres du 3e arrondissement, versée par M. Bataille, adjoint au maire de Lyon.

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 14 « de la Guillotière à Garland » et du chemin « de Surville ». — Classement dans la vicinalité ordinaire. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis.

Il est ouvert une enquête sur le projet ci-dessus désigné.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 24 février 1908, dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 mars 1908, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Avis d'adjudication.

Chemin vicinal ordinaire n° 7 « de Saint-Just à Saint-Simon ». — Reconstruction d'un mur de soutènement et d'un mur de clôture.

Vendredi 20 mars 1908, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, des travaux ci-dessus désignés et évalués à la somme de 1.582 fr. 30.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées; elle sera tranchée au profit du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur le bordereau des prix annexé au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les frais d'affiches, de timbre, d'enregistrement, d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire et seront payés de suite.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Demandes en autorisation de construire.

du 14 au 21 février 1908.

MM. Cazot frères, propriétaires : Construction d'un atelier route de Vienne, 11.

M. Mognat, propriétaire : Construction d'un atelier avenue Félix Faure, 4.

M. Berthon, propriétaire : Construction d'une maison chemin Saint Denis-de-Bron, n° 116.

M. Jacquignon, propriétaire ; M. Thoubillon, architecte : Construction d'un hangar avenue Félix-Faure, 149.

M. Girod, propriétaire ; M. Trayaud, entrepreneur : Construction d'une maison rue des Macchabées, 9.

M. Riboulon, propriétaire ; M. Fessetaud, entrepreneur : Construction d'un hangar rue Vendôme, 143.

M. Puthoux, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction d'une maison chemin des Quatre-Maisons, 81.

MM. Picolet et Cie, propriétaires : Construction d'un hangar place Dumas-de-Loire, n° 10.

Mme Rampon, propriétaire ; M. Soutour, entrepreneur : Construction d'une maison rue Vieille-Monnaie, 13.

M. Fabre, propriétaire : Construction d'un hangar rue Ravat.

M. Guillat-Puque, propriétaire : Construction d'un hangar rue Saint-Eusèbe, 15.

M. Dubost, propriétaire ; MM. Lacombe et Supier, architectes : Construction d'une maison rue Cyrana, 27.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Séance du quatorze vendémiaire an X

Cejourd'hui quatorze vendémiaire an dix de la République française, le Conseil municipal assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, le président a ouvert la séance.

Lecture faite du procès-verbal de la séance du sept de ce mois, sa rédaction a été approuvée.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre du Préfet du onze vendémiaire, ainsi que de l'arrêté des Consuls du quatorze fructidor, et d'une lettre du citoyen Paul Cayre, législateur, en date du vingt-huit fructidor, adressée au Préfet, relativement à l'envoi qui doit être fait à la commune de Lyon, en vertu dudit arrêté, d'une collection de tableaux, et à la nécessité de disposer promptement, aux frais de la commune, un local convenable pour les recevoir.

La matière mise en délibération.

Le Conseil a été unanimement d'avis que l'édifice de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, situé place de la Liberté, était le seul qui présentât la faculté d'y disposer une galerie propre à recevoir la collection de tableaux qui est accor-

Digitized by Google

dée par le Gouvernement à la ville de Lyon, et que la partie de cet édifice qui peut le plus facilement, le plus promptement et à moins de frais y être affectée, est le corps de bâtiment au fond de la cour qui est parallèle à celui qui fait face à la place de la Liberté, et il a nommé une commission composée des citoyens Loyer, Durand et Mayeuvre, à l'effet de visiter ce local, d'aviser aux moyens à employer et aux réparations à faire pour le mettre en état de recevoir ladite collection, comme aussi de faire faire et présenter le plus promptement possible un devis estimatif desdites réparations, pour le tout rapporté être statué ce qu'il appartiendra.

Et néanmoins, considérant l'urgence qu'il y a à ce que rien ne puisse arrêter l'envoi de la collection de tableaux destinée pour Lyon, ainsi que la disposition du local qui doit les recevoir, le Conseil a été d'avis, séance tenante, de réitérer auprès du Gouvernement l'émission du vœu qu'il a exprimé dans sa session extraordinaire du mois de frimaire an neuf, tendant à ce qu'il concédât à la commune de Lyon l'édifice de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, pour y placer le musée et les divers établissements d'instruction publique relatifs aux manufactures et aux arts, ce qui serait d'une convenance d'autant plus grande que par arrêté des Consuls, la bourse y a déjà été placée, et le Conseil a pris en conséquence l'arrêté suivant :

Le Conseil municipal de Lyon.

Vu l'arrêté des Consuls du quatorze fructidor dont la teneur suit :

Les Consuls de la République, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, arrêtent ce qui suit :

Article 1er.

Il sera nommé une Commission pour former quinze collections de tableaux qui seront mis à la disposition des villes de Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Bruxelles, Marseille, Rouen, Nantes, Dijon, Toulouse, Genève, Caen, Lille, Mayence, Rennes, Nancy.

Art. 2.

Ces tableaux seront pris dans le museum du Louvre et dans celui de Versailles.

Art. 3.

L'état de ces tableaux sera arrêté par le Ministre de l'Intérieur et envoyé aux villes auxquelles ils seront destinés.

Art. 4.

Les tableaux ne seront envoyés qu'après qu'il aura été disposé, aux frais de la commune, une galerie convenable pour les recevoir.

Art. 5.

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le premier Consul,
Signé : BONAPARTE.

Considérant que la condition exigée par l'article 4 dudit arrêté, ne peut être complètement remplie que par la concession qui serait faite par le Gouvernement de l'édifice de la ci-devant abbaye de Saint Pierre, attendu qu'il présente seul des galeries convenables pour le placement d'un museum ; que ce local avec quelques légères réparations peut être considéré comme prêt à recevoir les tableaux que le Gouvernement accorde à la commune de Lyon, et que rien alors ne pourrait en retarder l'envoi ;

Considérant que le local est le seul propre à recevoir les divers établissements d'instruction publique relative à la restauration des manufactures et des arts par sa situation dans le centre du commerce, parce qu'il est actuellement affecté à la Bourse, par son isolement qui le préserve des dangers de l'incendie, par son ordonnance intérieure et extérieure qui le rend vraiment propre à devenir un dépôt des arts libéraux et utiles, et propre à donner le lustre convenable à une grande ville qui est habituellement visitée par l'étranger et par le républicole négociant et industrieux ;

Considérant que cette concession sera peut-être aussi jugée par le Gouvernement devoir être faite à titre d'indemnité de toutes les propriétés communales, de tant de maisons de bienfaisance et d'instruction publique qui ont été aliénées ou annexées au domaine national ;

Considérant enfin, que sous le point de vue moral, il serait dangereux d'aliéner cet édifice et de le livrer à la spéculation de l'intérêt privé, par l'abus que la cupidité pourrait en faire en le convertissant, ainsi que l'est le palais Egalité à Paris, en un foyer pestilentiel pour les mœurs et un gouffre pour les fortunes ; deux fléaux également dangereux pour une ville toute commerçante, où l'économie et la bonne conduite sont les principaux éléments du crédit.

D'après toutes ces considérations, le Conseil municipal réitère le vœu qu'il a déjà émis dans sa session extraordinaire du mois de frimaire an neuf, tendant à ce que le Gouvernement veuille bien donner à la commune de Lyon une preuve de sa munificence, en lui concédant l'édifice de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, comme le plus propre à centraliser les établissements, et à devenir à perpétuité un monument de la restauration des arts et du commerce dans cette cité industrieuse.

Arrête que le Préfet du département, lequel dans sa mission dans cette commune, en qualité de Conseiller d'Etat délégué par le Gouvernement, donne tant de preuves de son zèle pour les intérêts de cette ville, est invité à transmettre aux Consuls de la République le vœu du Conseil municipal et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour en assurer le succès.

Le secrétaire a ensuite donné lecture d'une lettre envoyée au Conseil par le Préfet et à lui adressée en date du huit vendémiaire par la Compagnie de Geurges Ricard, chargée de la régie de l'octroi municipal et de bienfaisance de la ville de Lyon, par laquelle elle propose des moyens de récusation contre le citoyen Bernard-Charpieux, Maire de la division de l'Ouest, l'un des membres de la commission nommée par le Conseil pour examiner et débattre les comptes de cette régie ; laquelle récusation, le citoyen Ricard prétend fondée sur ce que ce Maire ayant été ci devant appelé à une commission créée par le Préfet au mois de floréal, pour faire un rapport sur l'administration de la régie et sur les formes de sa comptabilité, donne des éloges à son organisation et une opinion honorable pour les membres de la régie, ce qui pourrait rendre sa coopération aux débats de ses comptes suspecte de faveur pour la Compagnie.

La matière mise en délibération.

Le Conseil municipal a été unanimement d'avis de passer à l'ordre du jour.

Le secrétaire a ensuite donné lecture d'une lettre du Préfet, en date du sept vendémiaire, au président du Conseil municipal, renfermant l'expédition d'un arrêté dudit Préfet à la même date, par laquelle, sur la demande du Receveur général, il le charge, en qualité de Maire du Nord, de retirer des mains du citoyen Laurent, percepteur des contributions des ans cinq, six et sept, les rôles dont la perception lui avait été confiée, et ce, attendu l'absence dudit citoyen Laurent, la cessation de ses versements et la présomption du défaut de responsabilité de la part de son fondé de pouvoirs, dont les inscriptions prises sur ses propres biens et sur ceux de son certificateur de caution, sont prévenus par des inscriptions antérieures, lequel arrêté attribue en outre au Conseil municipal la nomination d'un percepteur, à l'effet de suivre le recouvrement desdits rôles et la faculté de déterminer le montant d'un cautionnement à fournir par le percepteur nommé d'office et de fixer le taux des remises à lui allouer.

Le Conseil, à l'unanimité, arrête que le Maire du Nord sera invité à faire constater le montant des recouvrements à faire sur lesdits rôles des ans cinq, six et sept ; que le citoyen Farroussat, percepteur actuel de la division du Nord, est nommé d'office à l'effet de parachever la perception des rôles des ans cinq, six et sept ci-devant confiée au citoyen Laurent, absent et ensuite à son fondé de pouvoirs ; que ledit citoyen Farroussat sera tenu de fournir un supplément de cautionnement proportionné à l'importance des sommes à recouvrer, et enfin qu'il lui sera alloué des remises sur lesdits recouvrements au même taux que celles qui lui ont été accordées pour les années d'exercice dont il est resté adjudicataire.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Marché aux bestiaux de Vaise. — Modification de l'installation des eaux.

Travaux en cours d'exécution

Immeuble commercial, rue Sébastopol, 82. — Réparations et aménagement de trois appartements.

Ecole de filles, rue Montgolfier, 23. — Aménagement d'une cantine.

Travaux terminés dans la semaine

Groupe scolaire, rue Tissot. — Installation d'une chambre pour le concierge.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue du Plâtre. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue de l'Arquebuse, 33 — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Etienne-Dolet, 16. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Molière, 125-127-129 et retour rue Chaponnay. — Construction de trottoirs en asphalte.

Route de Vienne, 182. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Tourville, entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Béguin. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue Denfert-Rochereau et voies diverses du 6e arrondissement. — Rechargement de trottoirs en terre.

Rue Garibaldi. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Place d'Helvétie. Construction de trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue Pierre-Dupont et impasse des Chartreux. — Construction de trottoirs neufs en asphalte.

Rue Saint-Polycarpe. — Rechargement de la Contre Charlemagne, entre les rues Casimir-Perier et le chemin du Gnulet. — Pose de bordures de trottoirs.

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

chaussée empierrée.

Rue de Marseille, entre les rues Passet et Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon

Rue Chevreul, avec retour rue des Asperges et rue Saint-Jérôme. — Construction de trottoirs en asphalte.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Réfection de pavage sur anciennes tranchées.

Place du Commandant-Arnaud, au droit du groupe scolaire. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée de Fourvière. — Rechargement des trottoirs en terre.

Chemin de Montauban. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Boileau, n° 142 et rue Vauban, n° 116. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue Trouchet. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 3e section. — Pose de bordurettes de trottoirs, chemin des Emeraudes. — Empierrement des chaussées devant la nouvelle gare des Brotteaux, rues (A) et (C) et cylindrage à vapeur.

Travaux terminés dans la semaine

Rue de la Martinière. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Thomassin. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Rue de la Part-Dieu, 80. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de l'Arquebuse, 33. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Etienne-Dolet, 16, — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Berthème. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Remplacement des portillons sur les piliers des plus

Canalisations : cours Eugénie ; rue Besson-Bazan ; montée de la Butte.

Prises d'eau et branchements : rue Besson-Bazan ; montée de la Butte, 5 ; quai Pierre-Scize, 4.

Service vicinal

Chemin vicinal n° 16 de Baraban. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure; longueur 230 mètres.

Chemin vicinal ordinaire n° 54 de Corne-de-Cerf — Construction d'un égout de 1m50 sur 0m80 et de 1m10 sur 0m80, entre la rue d'Aubigny et la rue de l'Ordre; longueur 305 mètres.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 23 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Martinod, Joseph, jard., m. des Carmélites, 26.
Dlle Carrel, Lucie, s. p. Belmont (Ain).
Parteud, Joseph, empl., r. Coysevox, 2.
Dlle Aubert, Jeanne, s. p., r. Romarin, 10.
Perroud, Eugène, empl , r. P.-Corneille, 49-51.
Dlle Geulil, Henriette, s. p., r. Malesherbes, 13.
Vernet, Jacques, empl., r. d'Agoesseau, 20.
Dlle Candy, Antoinette, s. p., r. République, 3.
Berthonnier, J., manœuvre, r. V.-Monnaie, 5.
Dlle Branet, M., mén., pass. V.-Monnaie, 5.
Boucle, Alexandre empl., r. Gugeaud, 47.
Dlle Pothinier, Françoise, s. p., r. Terme, 16.
Carmille, M., charcutier, r. du Garet, 6.
Dlle Legros, Louise, s. p , Tournon.
Desvignes, Frédéric empl , r. T.-Claudiennes, 13.
Dlle Vachet, Jeanne, s. p , r. T.-Claudiennes, 16.
Vauthevet, Et., fab. soieries, pl. St-Clair, 4.
Dlle Bayzelon, Marthe, s. p., o. Liberté, 8.
Veillet, Gabriel, peintre, r. Vieille-Monnaie, 31.
Dlle Masson, Marie, journal., r. V.-Monnaie, 26.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Badiou, Jean, avocat, r. Sala, 62.
Dlle arie, Marie, s. p., Le Puy (Haute-Loire).
Massart, Marius, jardinier , Grigny (Rhône).
Dlle Monin, Angèle, s. p., r Ste-Hélène, 37.
Guetle, Jean, cultiv , Noiretable (Loire).
Dlle Guette Jeanne, dom., q. Tilsitt, 27.
Colson, Maurice, électricien, Paris
Dlle Berthaud, Louise, coutur., Vitry (Seine).
Luquet, Firmin, empl. P.-L.-M., r. Gilibert, 13.
Dlle Montagny, Jeanne, cout., Balaize (Isère).
Magnard, Emile, m. ferrant, Serrieres (Ard.).
Dlle Dumeine, Elise, f. de ch., Audance (Ard.).
Braillon, Claude, chauffeur, Sathonay (Ain).
Dlle Rassort, Félicie, cuisin., r. S.-Gryphe, 60.
Pomel Henri, boucher, r. Franklin, 47.
Dlle Rougemont, M., s. p., r. Hôtel-de-Ville, 93.
Ponial, Régis, télégr. r. Gilibert, 13.
Dlle Teston, Marie, s p Aubenas (Ardèche).
Cevelay, Jean, journalier, Montluçon (Allier).
Dlle Fayet, Jeanne, s p., r. Sala, 51.
Blanc, Alfred, mécan., r. Dugas-Montbel, 5.
Dlle Manin, Marie, empl., r. Dugas-Montbel, 5.
Lévy, Abraham coof., r Hôtel-de-Ville, 106.
Dlle Wolff, Judith , s. p., Pantin (Seine).
Combet, Joseph, apprêt., r. d Heyrieux, 39.
Dlle Bathime, Joseph , hiunis , r. Condé, 39.
Abbot, Marius, rentier, Valence (Drôme)
Dlle Richard, Claudia, s. p., r. Vaubecour, 6.
Beroud, J., empl P.-L.-M., c. Charlemagne, 2.
Dlle Perrussel Morin, J., s. p , Voisonnas (Rh.).
Pitlié, Félix, empl., pl. Bellecour, 30 *bis*.
Dlle Dupois, Cathe , s. p., Civrieux (Ain).
Texier, Henri, m ferrant, cou s Reyard, 45.
Dlle Berral, Marie, s. p., Retournac (H.-L.).
Véron, Emile, empl., r. Ste-Hélène, 14.
Dlle Loras, Marie, s. p., r. Tramassac, 36.
Torcotti, Jean, p. en volt., r. Servient, 56.
Dlle Vugier, Alice, cuisin. q. d'Occident, 6.
Frat, Edouard, indust., pl. République, 42.
Dlle Holstein, Renée, s. p., q. de l'Est, 13.
Thusl, Michel, coiffeur, Genève.
Dlle Maget, Jeanne, s. p., Lyon.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Doeret, Ambr , direct. d'école, r. des Charmettes.
Dlle Heverel, M., prof piano, pl. du Pont, 10.
Tyssier, Jean, fumiste. r. Villette, 45.
Dlle Cipnière, M , manag., r. de l'Eglise, 17.
Gras, Abel, marchd. ferrant, r. Rabelais, 61.
Dlle Pierboni, Rose, empl , r. Rabelais, 61.
Braillon, Claude, chauffeur, Sathonay (Ain).
Dlle Rassort, Fél., cuisin., r. Séb.-Gryphe, 60.
Babois, Alberis, retraité P.-L.-M., r St-Jérôme, 12
Vve Achaud, V , retraitée, r. St-Jérôme, 12.
Badiou, Louis, com. greffier, c Lafayette, 56.
Dlle Brasio, Jeanne, s. p., r. Bossuet, 3.
Bellemin, Michel, peintre, r. de la Butte, 83.
Dlle Bourget, C., gantière, r. St-Amour, 15.
Besseoay, Bonaventure, tourneur, Oullins.
Dlle Ruvard, C., empl., r. Paul-Bert, 353.
Boovier, Claude, apprêteur, r. Colombier, 3.
Dlle Fournet, Louise, lingère, r. Colombier, 2.
Combet, Joseph, apprêteur, ile d'Heyrieux, 39.
Dlle Bathime, J., brunisseuse, r. Condé, 21.
Court, Martin, empl., b. Brotteaux, 22.
Dlle Bonneud, Marie, empl., r. Tr.-Pierres, 73.
Danguin, Martin, ajusteur, r. d'Aguesseau, 19.
Vve Gesse, Ant., ménagère, r. Pasteur, 22.
Durand, R., cultivat., St-Jul.-Labrousse (Ard.).
Dlle Michel, L., dom., St-Jul.-Labrousse (Ard)
Fierd, Clément, sculpt. bois, r. Montesquieu, 4.
Dlle Bonjour, Mélanie, s. p , Varacieux (Isère).
Langlade, Valère, chauffeur, Paris.
Dlle Véron, Pauline, s. p., Paris.
Lyon, Louis, tourneur, r. Montesquieu, 116.
Dlle Eyermann, J., modiste, r. Montesquieu, 116.
Martin, Antoine, mouleur, r. Charmettes, 125.
Dlle Vitry, Elisabeth, empl., r. Roposte, 13.
Noviel, Eugène, manœuvre, r. Chevreul, 77.
Dlle Cordenos, Cl., cuisin., r. Chevreul, 77.
Prunier, Paul, coiffeur, g. r. Guillotière, 113.
Dlle Peroux, Marie, méo., g. r. Guillotière, 113.
Rabilloud, Joseph, ajusteur, ch. Baraban, 77.
Dlle Guillaud, Marie, couturr., Biol (Isère).
Roux, Frédéric, s. p., bd. de la Part-Dieu, 6.
Vve Labrosse, Amélie, s. p., r. Montesquieu, 61.
Sougey, Joseph, c. des postes, q. Guillotière, 25.
Dlle Roussillon, C., c. d. post., bd Casernes, 13.
Torcotti, Jean, peintre, r. Servient, 56.
Dlle Vugier, Alice, cuisinière, q. d'Occident, 6.
Vernet, Jacques, empl., r. d'Aguesseau, 26.
Dlle Candy, Adeline, s. p., r. République, 5.
Besudoin, Benjamin, aiguiseur, r. Moncey, 20.
Dlle Clavellour, Marie, coutur., r. Moncey, 20.
Bergeron, Célestin, empl , r. d'Auvergne, 5.
Dlle Allemand, Elisabeth, empl., r. Chevreul, 34.
Fussi, Arthur, tail d'habits, r. Bannière, 17.
Dlle Sauge, Eléonore, cui., r. N.-Villeneuve, 64.
Girerd, Paulbert, menuisier, r. Roposte, 14.
Dlle Large, Jeanne, blanchiss , r. Roposte, 14.
Legrange, Jacques, mécanicien, r. Villerol, 1.
Dlle Gaillard, Marie, empl., r. de l'Epée, 7.
Gaçon-Camus, Fr., jardinier, r. Racheis, 26.
Vve Brun, Ursule, ménagère, r Madeleine, 63.
Nicon, Louis, mœmovre, r. Bellecombe, 110.
Dlle Mayery, Jeanne, mén., r. Bellecombe, 110.
Nicon, Michel, voiturier, r. Bellecombe, 110.
Dlle Bourchanelas, M , mén., r. Bellecombe, 110.
Tarral, Marius, vanoier, Veleocs.
Dlle Gutswiller, S., vannière, Valence.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Piccetto, Jean, empl., r. Jacquard, 18 *bis*.
Dlle Philippe, Marie, coutur., r. S.-Mandan, 30.
Coustal, A., apprêteur, c. d Herbouville, 28.
Dlle Viollet, Fanny, tulliste, c. d Herbouville, 29.
Levrat, G., chauff.-mecan., gr. r. St-Clair, 161.
Dlle Reverdy, F., cuisinière, r. du Mail, 24.
Thovex, François, serg. au 22e, Sathonay.
Dlle Dobreuil, Julie, coutur., pass. Dumont, 3.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bondoy, G., sculpteur s. bois, pl du Change, 3.
Dlle Charan, Eva, s. p., Die (Drôme).
Péport, Xavier, chauff.-mécan., r. de St-Cyr, 113.
Dlle Berlist, Eulalie, cuisin , r. de St-Cyr, 97.
Gaucvois, A , empl. P.-L.-M., r. Conciergerie, 5.
Dlle Rochas, Jeanne, coutrière. Oteuoble.
Lahrousse, Etienne typogr., r. de la Claire, 28.
Dlle Peynat, Julie, empl. com., r. de St-Cyr, 27.
Payet, Antoine, teinturier, r St-Georges, 29.
Dlle Bouey, Marie, lingère, r. St-Georges, 29.
Perrin Aug., voyag. comm., m. Gourguillon, 43.
Dlle Favre, P., mercière, r. des Macchabées, 29.
Rozier, Joseph, imprimeur, r. S.-Jean, 44.
Dlle Montaynon, Marie, plieuse, St-Etienne
Veron, Emile, empl. comm., r. Ste-Hélène, 14.
Dlle Lores, Marie, s. p., r. Tramassac, 36.
Retinet, André, teinturier, Villeurbanne.
Dlle Mayer, Jeanne, empl., q. Pierre-Scize, 41.
Rivoire, Pierre, négissier, q. des Etroits, 14.
Vve Brun, Marie, empl., q. des Etroits, 14.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Mège, Antoine, comptable, b. des Brotteaux, 69.
Vve Morel, Nicole, cout., r. Tête-d'Or, 115 *bis*.
Freydure, André, nég , r. Lafayette, 13.
Dlle Giroud, Marie, s p , Tarare (Rhône).
Badiou, Louis, com.-greffier, c. Lafayette, 58.
Dlle Brazis, Jeanne, s. p., r. Bossuet, 2.
Courl, Martin, empl., b. des Brotteaux, 22.
Dlle Bonnaud, Marie, empl., r. des 3-Pierres, 78.
Desmaris, Jean, jardinier, r. Garibaldi, 132.
Dlle Péoigaud, Claudine, cuisin., c. Morand, 60.
Donjoux, Jean, coiffeur, r. Cuvier, 137.
Dlle Laurent, Jeanne, s. p., r. Cuvier, 126.
Frat, Max, industriel, pl. de la République, 42.
Dlle Holstein, Renée, s. p., q. de l'Est, 13.

Digitized by Google

Grosbilley, Louis, md meubles, Oyonnax (Ain).
Dlle Piard, Marie, brodeuse, pl. Morand, 12.
Martin, Antoine, moul. s. cuivre, r. Charmet, 185.
Dlle Vitry, Elisabeth, empl., r. Roposte, 15.
Harecht, Jean-Bapt., empl., av. Thiers, 1 9.
Dlle Thomas, Catherine, brod., r. Bossuat, 42.
Perroud, Eugène, empl. com., r. Pte-de-Neil, 40 bis.
Dlle Gentil, Henriette, s. p., r. Malesherbes, 13.
Wollmann, François, négoc., c. Vitton, 65.
Dlle Heitz, Elise, instit., Constantinople.
Pellier, Gustave, mécanicien, r. de Séze, 123 bis.
Dlle Robineau, Clotilde, ling., r. de Séze, 123 bis.
Bucarre, André, rep. com., r. Duguesclin, 81.
Dlle Labbe, Antoinette, s. p., r. Vendôme, 96.
Herri, Alexandre, empl., r. Bugeaud, 47.
Dlle Pulbinier, Françoise, s. p., r. Tarme, 18.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 16 au 22 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vial, empl., r. Diderot, 4 ..... m.
Gauthier, ce fleur, Paris ..... m.
Gimet, empl. banque, r. Désirée, 2..... m.
Baugnerod, fab. lainage, r. Martinière, 5... m.
Page, graveur, r. Lanterne, 17..... f.
Dulbau, apprêteur, c. Lafayette, 249. ..... m.
Fournier, empl., r. Poulcau, 8..... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Conturier, cordonnier, Caluire (Rhône)..... f.
Dravet, manœuvre, Caluire (Rhône)..... m.
Barral, empl., r. Désirée, 2.. ..... f.
Aufranc, mécanic., c. Lafayette, 133..... f.
Epinat, mécanic., r. Dunoir, 50... ..... m.
Rivet, avocat, r. V. Hugo, 53..... m.
Dur. four, menuisier, c. Charlemagne, 38.... m.
Lecuri fourreur, r. F.-Dauphin, 3. ..... m.
Bérard, commis des postes, r. Mazard, 8, . m.
Fabre, jard., ch. Et.-d'Alix, 2 ..... m.
Joffre, polisseur, r. Bugeaud, 109 bis..... m.
Chamousset, soldat, r. du Griffon, 1.. .... m.
Fournier, chef de gare, St-Symphorien (Isère).. f.
Blacher, embaliur, r. Tête-d'Or, 43..... m.
Barbier, journalier, r. Camille, 9 ..... f.
Cartelier, empl., cb. Searonne, 42. ..... f.
Lannaud, manœuvre, r. St-Jean, 82..... f.
Desmure, voiturier pl. du Marché, 8..... f.
Machet, gendarme, r. Rabelais, 77..... m.
Combe, empl., r. Boutellie, 24. ..... f.
Junca, compl., r. de la Bure, 9..... f.
Colliard, val. de ch., q. Charité, 8..... f.
Heveyron dit Larguet, empl., r. A.-Perrin, 11 m.
Motiet, rabotcu, r. Marronniers, 4..... f.
Chevreton, cafetier, q. Gailleton, 84..... f.
Nicola, journalier, Villeurbanne..... f.
Mouret, tourn. sur bois, av. Saxe, 285..... m.
Marguin, manœuvre, Villeurbanne..... f.
Vernassière, m. de stafuri, r. Molière, 185. m.
Menu, empl., r. Madeleine, 49..... m.
Lmin, g. de peine, r. Arbre Sec, 9. ..... m.
Poncin, empl., r. des Remparts, 18..... m.
Raflour, auld. au 140e, r. Mazenod, 27..... f.
Silvin, journal., imp. Pré Gaudry, 4..... f.
Gauthier, cuisinier, q. St-Clair, 9..... f.
Pallière, ingénieur, v. Frankin, 88..... m.
Barthet, typogr., r. Penthièvre, 11..... m.
Bonnet, exp. p. les tribun., r. Dubois, 19... m.
Millaret, polisseur, Villeurbanne..... m.
Merceau, maçon, Villeurbanne..... m.
Emerard, propriét., St-Just-Chaleyssin (Is.). m.
Siraud, empl., La Mulatière..... m.
Dubouchet, journalier, r. Petit-David, 4.... f.
Combe, empl., r. Jouffroy, 8..... m.
Jacquin, empl., r. Bailleu, 120..... m.
Gaarin, ajusteur, av. Félix Faure, 202..... f.
Fourbaut, manœuv., c. Charlemagne, 1..... f.
Thoviste boucher, r. Danton, 11..... m.
Duroule, mainlur, r. Ste-Hélène, 28..... m.
Robert, empl., g. r. C.-Rousse, 18 ..... m.
Marchandeau, coiffeur, r. Mazenod, 97..... f.
Broyer, empl., r. Turbil, 14..... f.
Carbonnel manœuvre, r. Montesquieu, 63.. f.
Eruzille, bourrelier, r. Pont-de-la-Gare, 10.. m.
Billaid, moulour, r. Jouffroy, 16..... m.
Teissière, teinturier, r. Delandine, 8..... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chambeul, serrurier, c. Henri, 21..... m.
Bayle, négociant, r. du Repos... ..... f.
Gallissard, empl., r. de Bonnel, 22..... m.
Juheus, empl., av. du Pt-d'Artillerie, 9..... m.
Garnier, ing.-électricien, av. de Saxe, 343.. f.
Allaid, mécanicien, ch. des Platanes, 7..... f.
Panis, imprimeur, rle de Vaise, 33..... m.
Davanture, c. P.-L.-M., g. r. Guillotière, 97. f.
Gonjux dit Bert, empl., r. Louis, 93..... f.
Insergueix, maçon, r. de l'Epée, 8 ..... f.
Perrin, négociant, r. Fr.-Garcin, 24..... f.
Fejoz pâtissier, r. Montesquieu, 27..... f.
Raquillet, défenseur, r. Pasteur, 80..... f.
Teyssier, cammion., r. Baraban, 185..... m.
Torjot, monteur, r. de Marseille, 85..... f.
Moreau, mécanicien r. St Michel, 51 bis ... f.
Jatraud, maçon, r. Garland, 10 ..... m.
Denie, empl., r. Moncey, 87..... m.
Amard, voy. de comm., av. Berthelot, 31.. m.
Grignel com. en primeu s, rle Vienne, 15.. m.
Montvinille, fondeur, b. P.-d'Artillerie, 5.... f.
Sage, empl., rle d'Heyrieux, 139..... m.
Eymonnet, pharmacien, r. Tuilliers, 22..... f.
Anboussy, vernicellier, r. Paul-Bert, 59..... f.
Nardy, épicier, pl. Raspail, 5..... m.
Alègra, dir. d'assurances, pas. St-Charles, 2. m.
Mercanten, cocher, r. de l'Université, 37... f.
Pescenda, ferblantier, r. Croix-Jordan, 8 ... f.
Parrichon, secr. greffier, av. de Saxe, 195 . f.
Mader, s. p., r. Charpenet, 17 ..... f.
Faure, maçon, r. Bellecard, 10..... f.
Vidalin, lithographe, cb. des Pins, 48..... m.
Labaire, serrurier, r. de la Pourmarade, 8 .. m.
Varnay, empl. P.-L.-M., r. C.-Blanche, 31 .. f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Briand, tisseur, r. du Mail, 38..... m.
Coste, frappeur, r. d'Ivry, 10..... m.
Guinon, empl., pass. Sibut, 8..... m.
Paillotte, empl., r. Lebrun, 1 ..... f.
Aveiro, cuisinier r. Chazelles, 35 ..... f.
Duruphy, empl., pass. Brenet, 13..... f.
Henriond, imp. du Bon-Pasteur, 9..... f.
Barrut, empl., gde r. de Cuire, 21..... m.
Martin, liquoriste, r. Cde-J.-Bonnet, 32.... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Couvert, empl., r. de la Claire, 88 ..... f.
Barbier, charcutier, r. St-P.-de-Vaise, 3 ... f.
Decourtière, entr. le pub., q. Fulchiron 9. m.
Russel, mécanicien, q. des Etats. 7..... f.
Couladoize, c. P.-L. M., r. de la Claire, 37.. f.
Potz, colon. d'artillerie, ch. Choulans, 58. m.
Lebon manœuvre, imp. Roquette, 3..... m.
Durand, boulanger, cb. St-Just-la Vaise, 116.. m.
Véhu, négociant, r. de la Bombarde, 17.... m.
Perna, mécanicien, r. Pont-de-la-Gare, 60.. m.
Poudet électricien, r. de la Loge, 4 ..... f.
Rochelle, manuisier, ch. Etoile d'Alaï. 83 . f.
Bruepierre, r. P.-L.-M., r. Bourgogne, 41.. f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Avondo, menuisier, r. Cuvier, 78..... m.
Morel, empl., av. de Noailles, 12..... f.
Gentleberge, cordon., c. Lafayette, 291.... m.
Soignac, empl., c. Vitton, 14..... f.
Genoud, apprêteur, r. Godefroy, 18..... f.
Renaud, ag. de change, av. de Saxe, 82..... f.
Christin, restaurateur, r. Ney, 78..... f.
Rival, pastour, r. Duquesne, 36..... m.
Terramorsi, comptable, b. Brotteaux, 89... f.
Chatillon fab. de tulles, r. Duguesclin, 105. m.
Cornet, ess. de soies, av. de Saxe, 97..... f.
Venel, représentant, r. Vauban, 131 ..... m.
Hoffmeister, empl., r. Tronchet, 9 ..... m.
Pouhay, mercier, r. de la Tête d'Or, 46..... f.

Décès du 16 au 22 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Mazieux, g. épicier, 82 a., m. Grande-Côte, 95.
Beaujeu, empl., 86 a., r. Hôt.-de-Ville 81.
Ep. Blondin, s. p., 61 a., r. Jardin-des Plantes, 9.
Tholly, Jean, s. p., 76 a., r. Constantine, 12.
Vve Reboul, s. p., 83 a., r. des Augustins, 13.
Ep. Millon, s. p., 83 a., r. Tabl.-Claudiennes, 41.
Vve Géra d, s. p., 83 a., r. Neuve, 7.
Rivet, Anne, s. p., 53 a., r. Imb.-Colomès, 37.
Vve Chavent, s. p., 83 a., pl. Sathonay, 5.
Barbalat religieuse, 21 a., r. des Chartreux, 80.
Aurary, militaire, 81 a., hôp. Villemanzy.
Laurent, Fernande, 1 m., r. Constantine, 20.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Rouche, com., 88 a., r. Charité, 48.
Morand, 3 a., q. Rambaud, 40.
Clairet, g. café, 35 a., r. Pt-Tornaille, 133.
Berthelot, empl., 35 a., pl. des Célestins, 18.
Petit, tourn. s. bois, 61 a., r. Cité-Part-Dieu, 19.
Vve Philippe, ménag., 76 a., r. C. Équi, 178.
Garnier, journal., 47 a., Villeurbanne.
Jacquemot, lis., 71 a., r. P.-Grillet, 8.
Reynard, aumônier, 66 a., pl. Hôpital.
Modi, chap., 28 a., r. Mercière, 53.
Ep. Filloa, dévid., 39 a., Thizy (Rhône).
Durafour, 1 j., c. Charlemagne, 98.
Lefèvre, 7 j., r. P.-Bert, 141.
Havlin, compt., 24 a., q. de l'Hôpital, 9.
Dunet, 28 j., Vienne (Isère)
Paporte, 2 m., r. Duguesclin, 41.
Dillon, 1 m., r. Ste-Jeanne, 28.
Daujat, retraité, 80 a., Brindas (Rhône).
Bachelard, vannier, 74 a., r. St-Alban, 58.
Isautier, s. p., 74 a., r. Simon-Maupin, 4.
Pellé, com., 41 a., r. Ferrandière, 36.
Chaffard dit Reymond, s. p., 72 a., r. R.-d'Ain, 3.
Branchut, chapelière, 34 a., r. 4-Chapeaux, 19.
France, 2 m., r. Bossuat, 118.
Chenaud, 10 j., Villeurbanne.
Valsonne, 1 j., r. Marseille 39.
Astier, man., 38 a., cb. Halattes prol.
Bérardo, domest., 23 a., r. J.-de-Tournes, 7.
Thermos, 12 j., av. Saxe, 280
Crétinon, man., 31 a., Villeurbanne.
Souchon, cordon., 45 a., ch. Baraban, 35.
Chrétien, anc lampiste, 73 a., r. Toumassie, 7.
Bancilhon, retraité, 51 a., r. H.-de Ville, 27
Bessel, peintre, 49 a., r. Poutaillerie, 6.
Chaffangeon, voy., 18 a., v. Henri-IV, 7.
Bassot, journal., 52 a., St Fons (Rhône).
Faramas, ménag., 46 a., r. Arquebuse, 25 bis.
Aguettaz, serrurier, 49 a., r. Tamois, 18.
Ep. Chartier, mén., 34 a., r. Madeleine, 45.
Massaet, a. p., 58 a., r. Charité, 1.
Sokol, 2 a., r. Poulai-le-ic, 8.
Fournier, 1 a., v. Imb.-Colomès, 22.
Montal, 8 a., ch. des Granges, 10.
Rigollier, a. p., 63 a., r. des Archers, 10.
Mailiard, nég., 53 a., Le Côteau (Loire).
Clérrt, employée, 49 a., r. d'Amboise, 12.
Guyenal, 6 m., g. r. Guillotière, 167.
Relave, cult., 20 a., St-Andéol-le-Château (Rh.)
Viscomte, man., 27 a., r. P.-Serl, 135.
Riboliet peintre, 39 a., r. St P.-de-Vaise, 15.
Straimann, lionnel, 54 a., sans dom. fixe.
Rocca, mia., 85 a., r. de la Lone, 48.
Ep. Duralour, cout., 21 a., c. Charlemagne, 39.
Ep. Riday, cult., 66 a., St-Igny-de-Vers (Rh.).
Vve Hippolyte, ménag., 64 a., r. Béchevelin, 7.
Curtet, menuis., 63 a., r. Garibaldi, 71.
A.-el-Djebre, laniste., 57 a., Ch.-au M.-d'Or (Rh.)
Cornalon, s. p., 81 a., r. Charité, 1.
Raphin, 4 m., r. St-Georges, 96.
Ep. Lachard, ménag., 35 a., r. St-Théodore, 15.
Savoye, 4 m., r. Janget, 3
Rinck, 8 m., r. Moncey, 89.
Juillat, 2 a., Annonay (Ardèche).
André-Peyand, soldat, 99e d'inf., 21 a., h. Desgrand
Vve Bressen, cult., 51 a., Morancé (Rhône).
Benyère, ling., 50 a., r. Villeroi, 91.
Durieux, maçon, 33 a., 1 Arbresle (Rhône).
Gudin, sœur hospit., 58 a., Hôtel-Dieu.
Drapier, jeure, 18 a., r. Clos-Suiphon, 13.
Vincant man., 18 a., r. Dauphiné, 85.
Vinnaet-Vardan, cocher, 42 a., r. Dubois, 44
Langeron, journ., 41 a., Fleurieu-s-Saône (Rh.).
Lafond, papetier, 18 a., r. des Tompliers, 6.
Crassard, 19 m., r. Mazenod, 136.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Fondard, s. p., 70 a., r. Madeleine, 3.
Vve Chatelet, rentière, 78 a., r. Duguesclin, 193.
Ep. Peyron, cout., 39 a., r. Clos-Suiphon, 5.
Ep. Chartoire, s. p., 38 a., r. Pasteur, 20.
Giudicelli, 3 a., r. Charpenet, 30.
Jeannin 5 m., r. Vendôme, 288.
Dimet, 15 m., q. Claude-Bernard, 22.
Millard, empl., 19 a., r. Sainte-Jeanne, 89.
Isambert, s. p., 17 a., pl. Voltaire, 69.
Du Hermet, rentier, 87 a., r. Camille, 24.
Eckert, s. p., 73 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Chatelard, fab. soie, 63 a., ch. Feuillat, 41.
Ep. Némoz, oculur., 52 a., r. Sébastopol, 81 bis.
Robin, entr. marb., 89 a., r. Marseille, 84.
Ep. Charansonnet, s. p., 87 a., pl. Jean-Macé, 14.
Ep. Béget, ménag., 63 a., g. r. Montplaisir, 44.
Farey, 2 m., r. des Asperges, 49.
Joubert s. p. 79 a., r. Madeleine, 3.
Vve Canac, ménagère, 83 a., v. d'Avignon, 36.
Ep. Berthet, rent., 87 a., r. Duguesclin, 205.
Damian, 3 a., r. Vigilance, 8.
Vve Sanitas, ménag., 51 a., r. Villeroi, 5.
Cheval, 8 a., av. Berthelot, 199.
Robin, 19 m. reats de Vienne, 38.
Vve Bergeon, blanchiss, 88 a., r. Vendôme, 157.
Mighiol, 3 a., av. Berthelot, 188.
Arnaudet, 3 a., r. Raulin 46.
Ep. Loupy, a. p. 48 a., av. de Saxe, 353.
Revel, s. p., 68 a., g. r. Guillotière, 142.
Broinat, 9 mois, r. du Colombier, 6.
Granger, puisatier, 78 a., r. Bonnand, 6.
Vve Esserlel, a. p., 77 a., boul. des Casernes, 8
Esterle, 9 m., r. du Colombier, 3.
Berthier, boul., 48 a., r. Chaponnay, 49.

Rampon, 19 m., route de Genas, 144.
Sterlin, 8 mois, r. Desaix, 6.
Malegotte, empl., 20 a., r. Thibaudière, 57.
Démaret, gilelière, 20 a., gr. r. Guillotière, 167.
Roué, 2 m., r. Ternois, 10.
Mantelin, empl. P.-L.-M., 43 a., av. Saxe, 282
Vve Rigonard, ménagère, 68 a., r. M.-A.-Petit, 17.
Depassio, 2 a., r. du Dauphiné, 141.
Plassard, manœuvre, 66 a., c. Gambetta, 36.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Artaud, s. p., 70 a., r. de l'Enfance, 43.
Garin, s. p., 77 a., r. d'Ivry, 7.
Quémin, tisseuse, 56 a., imp. de la Loge, 6.
Vioron, tisseur, 42 a., pl. Croix-Rousse, 5.
Guillaud, concierge, 59 a., r. Terraille, 9.
Dondain, tisseuse, 64 a., sans dom. fixe.
Valentino, tourn. sur bois, 50 a., r. Diderot, 7.
Nicolas, ménagère, 21 a., r. Duguesclin, 123,
Moulon, rentière, 69 a., r. de Dijon, 5
Kremer, ménagère, 67 a., r. de la Vieille 5.
Malassis, ménag., 42 a., g. r. Cr.-Rousse, 57.
Doucieu, blanchiss., 47 a., m. Carmélites, 16.
Aulas, brodeuse, 26 a., r. Pelletier, 14.
Ponpon, concie ge, 72 a., r. République, 3.
Rat, parqueteur, 45 a., r. Crillon, 7.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Berger, typographe, 39 a., r. de la Bombarde, 16.
Ep. Ruchet, sage-femme, 32 a., r. Souvenir, 33.
Vve Remy, garde-malade, 66 a., r. de Trion, 6.
Vve Dumoud, tailleuse, 41 a., r. Tramassac, 27.
Vve Jacqueroud, s. p., 81 a., ch. Grenouilles, 14.
Vve Proet, ménag., 72 a., r. St-Cyr, 86.
Jacquinot, s. p., 83 a., r. Chevaucheurs, 7.
Ep. Berraix, ménag., 70 a., r. des Prêtres, 28.
Vve Fonbonne, a. p., 77 a., r. Bellevue, 10.
Chanel, lingère, 42 a., imp. des Jardins, 11.
Ep. Daissey, repass., 61 a., r. Casimir-Perier, 15.
Vve Vapillon, conlur., 65 a., r. St-P.-de-Vaise, 16.
Sibuat, retraité, 66 a., r. Pyramide, 20.
Ep. Renal, ménag., 52 a., r. du Bœuf, 25.
Vve Germanand, journal., 51 a., r. M.-A.-Petit.
Ep. Digoin, s. p., 79 a., m des Epies, 0.
Descombes, rentier, 75 a., m. St-Laurent, 2.
Fouilloux, Marie, 7 a., q Fulchiron, 54.
Ep. Torgues, s. p., 72 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Deveton, Joseph, conc., 77 a., m. St-Barthélemy, 7
Bornet, empl., 60 a., q. Fulchiron, 24.
Gelin, courtier grains, 61 a., g. r. de Vaise, 46.
Varain, Marie, 7 m., r. St-P.-le-Vieux, 11.
Seys, voyag. comm., 48 a., ch. Franchevilie, 52.
Perrody, Adèle, 7 a., r. Chap.-Rouge, 7.
Vve Schaal, ménag., 75 a., r St Didier, 6.
Ep. Florence, s. p., 46 a., ch. Gr.-Terres, 66.
Quilhiar, infirmière, 69 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Sylvestre, manœuvre, 24 a., ch. Culattes, 563.
Moreau, ciseleur, 47 a., imp. Pré-Gaudry, 4.
Vve Loudenot, ménag., 75 a., r. St-Georges, 66.
Theveuet, voyag. com., 26 a., q de Vaise, 17.
Duvernay, Louis, 2 m., r. des Farges, 22.
Missonnier, corroyeur, 60 a., r. Pyramide, 64.
Raton, Antoine, 16 a., q. Pierre-Scize, 111.
Parrin, Pierre, s. p., 74 a., ch. Franchevilie, 136.
Decoursière, Emmanuel, 4 j., q Fulchiron, 2.
Duboys, Marthe, 3 m., r. St-Cyr, 20.
Vve Brandin-Poquet, rent., 61 a., m. du Change, 2.
Maillet, ménag., 76 a., pl. St-Jean, 6.
Vve Béal, s. p., 70 a., r. du Juge-de-Paix, 22.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Michaudou, mén., 69 a., r. Tête-d'Or, 60.
Ep. Damole, s. p., 61 a., r. Pierre-Corneille, 5.
Vve Michel, ouv. en tulle, 73 a., r. Ney, 23.
Cheppet, buraliste, 71 a., c. Vitton, 76.
Ducelf, cordonnier, 66 a., r. Bossuet, 66.
Vve Fouillous, ménagère, 73 a., av. Thiers, 154.
Ep. Ducroux, s. p., 58 a., r. P.-Corneille, 47.
Metin, Claude s. p., 72 a., r Garibaldi, 44.
Vassel, empl. au Gaz, 75 a., r. Boileau, 183.
Gerdo, ano instituteur, 68 a., r. Vauban, 56.
Vve Gattelet, s. p., 46 a., r. Cuvier, 125.
Floucaud, Marguerite, s. p., 23 a., c. Morand, 37.

Mouvement de la Population

du 12 au 18 Février 1908

Nombre de mariages contractés		81
—	divorces enregistrés	2
—	naissances légitimes	119
—	— illégitimes	57
—	décès	216
—	mort-née	12

ANNONCE LÉGALE

Prolongement de la rue Duguesclin. — Echange de terrain entre la Ville et les Hospices civils de Lyon.

Suivant contrat reçu par Me Berger et Me Delorme, notaires à Lyon, les 24 et 31 décembre 1907.

Les Hospices civils de Lyon ont acquis de la ville de Lyon, à titre d'échange, sans soulte ni retour de part ni d'autre :

1° Une parcelle de terrain aimée à Lyon, 3e arrondissement municipal, rue Neuve-de-la-Villardière, 15 *bis*, d'une superficie de 46 m. 32 d. carrés environ, et confinée : à l'Est par le nouvel alignement occidental de la rue Duguesclin prolongée ; au Sud par l'alignement septentrional de la rue Neuve-de-la-Villardière, et à l'Ouest par le parement occidental du mur séparatif entre la parcelle cédée et la propriété des Hospices civils de Lyon ;

2° Et une parcelle de terrain située à Lyon, 2e arrondissement municipal, à l'angle Nord-Est du cours Bayard et de la rue Delandine, de la contenance approximative de 573 m. 37 d. carrés, et confinée : au Nord par la façade septentrionale des bâtiments qui y sont élevés ; à l'Est par l'axe du mur séparatif de la propriété Bronssos ; au Sud par l'alignement septentrional du cours Bayard, et à l'Ouest par l'alignement oriental de la rue Delandine.

Les précédents propriétaires sont :

1° M. François-Raymond Perrin, propriétaire, demeurant à Saint-Laurent-de-Mure (Isère) ;

2° M. Marc Castelbou, propriétaire, demeurant à Lyon, rue du Plat, 24 ;

3° Mme Marie Castelbou, sans profession, demeurant au même lieu ;

4° M. Louis-Claude Castelbou, négociant, demeurant audit lieu ;

5° Mlle Perrine-Françoise Castelbou, sans profession, demeurant aussi à Lyon, rue du Plat, 24.

6° Mme Aimée-Joséphine Perrin, épouse de M. Marc Castelbou, en son vivant demeurant à Lyon, rue Victor-Hugo, 15 ;

7° M. Louis-François Perrin, ancien notaire, en son vivant demeurant à Saint Laurent-de-Mure ;

8° M. François Perrin, aubergiste, et Mme Claudine Vacher, son épouse, de Lyon, section de la Guillotière ;

9° M. Jean-Claude Ruvet, architecte, de Lyon, section de la Guillotière.

Les Hospices civils de Lyon voulant purger les immeubles à eux cédés des hypothèques légales qui pourraient les grever, ont fait déposer, en conformité de l'article 2194 du Code civil, le 27 janvier 1908, au greffe du Tribunal civil de Lyon, une expédition dudit contrat d'échange dont, un extrait a été de suite affiché en l'auditoire de ce Tribunal, au tableau à ce destiné, ainsi que le constate un certificat délivré le 11 février 1908 par le greffier dudit Tribunal.

Le certificat de dépôt a été notifié, par exploit de Jeantet, huissier à Lyon, en date du 11 février 1908, à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lyon,

Avec déclaration à ce magistrat que les Hospices civils de Lyon ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale sur les immeubles acquis par eux, feraient publier la susdite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1er juin suivant.

En conséquence, les personnes qui auraient des droits d'hypothèque légale sur lesdits immeubles sont mises en demeure de les faire inscrire dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, à peine de déchéance.

Lyon, le 21 février 1908.

Signé : BERGER.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 1-0 kilos.

Le 21 février 1908

Graine et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22 75	23	»
— de pays, autres provenances (exception	—	23 25	23	75
— de Russie	—	31	32	50
— d'Amérique	—	29	29	50
— provinces danubiennes	—	»	»	»
— des Indes	—	»	»	»
— dur	—	26	29	»
Seigle	—	18 75	18	10
Orge de brasserie	—	21	23	»
— de mouture	—	19 25	20	»
Maïs	—	19	20	»
Sarrasin	—	20	21	»
Avoine nouvelle	—	18 16	18	25
Haricots bl. de Bourgogne		30	31	»
— nains de Hongrie		29 50	31	50
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	48 50	49	50
— — ronde	—	43	44	»
Son	les 120 kil.	12 75	13	»
Fécule indigène	—	35	37	»
Riz de l'Inde	—	38	43	»
Riz du Japon	—	46	48	»
Riz de Saigon	—	27	32	»
Riz du Piémont écumé	—	49 68	54	50
— glacé	—	50	55	50
— Caroline	—	62	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	67	60	»
— 1er choix	—	60	70	»
— marchandes	—	55	60	»
— irrégulières	—	47	67	»
Semoule	—	44	74	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle	les 100 k.	185	200	»
— vieilles		121	145	»
— d'Amérique	—	»	»	»
— de luzerne de France nouvelle	—	145	175	»
— vieilles		125	135	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	44	50
— de sainfoin	—	56	86	»
— de vesces	—	23	26	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11 50	12	»
— de pays	—	10 50	11	»
Paille de froment	—	5	6	»
— de seigle	—	6 50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	250	»
— à la princesse		180	180	»
Raisins de Corinthe	—	75	10	»
— de Malaga		11 50	12	»
Figues de Bougie	—	35	42	»
— de Cosenza		62	80	»
Prunes d'Ente		63	106	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	66	67	»
— coupé régulier		66 50	74	»
— irrégulier	—	65	66	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	66	66	»
— — semoule	—	66	69	»
Sucre cristallisé indigène		67	72	»
— — exotique	—	67 50	50	50
Sirop de glucose 44 degrés		53	61	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	310	320	»
— Mysore	—	315	346	»
— Santos		213	190	»
— Java vert	—	320	336	»
— — jaune	—	320	400	»
— Démérari		320	360	»
Café de Haïti nature		260	280	»
— — trié		280	306	»
— Guadeloupe habit.		320	2.0	»
— — bonifieur		340	360	»
— Moka		385	400	»
Café Porto-Rico		320	340	»
— Cent. Amér. et autres sortes grises	—	300	325	»
— — — — vertes	—	275	295	»
— Bahia	—	249	265	»

Digitized by Google

Cacaos

Cacao Maracaibo-Para ...	les 100 k.	375	395	
— Caraque et Carupano	—	365	410	
— Puerto-Cabello.....	—	420	500	
Guayaquil	—	585	575	
Cacao Trinidad.....	les 100 k.	545	555	
— Martiniq. et Guadel.	—	550	535	
— Bahia préparé	—	530	540	
— Haïti.....	—	515	525	
— Samana et Sanchez.	—	525	530	

Poivres

Poivre noir Allepy.....	les 100 k.	•	•	
Tellichéry ...	—	•	•	
Saigon	—	350	360	
blanc.....		450	460	

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....	les 100 k.	80	85	
de Palme dure et molle..	—	78	78	
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	72	•	
— de province (en fût) ...		72	•	
— pressé.....	—	98	105	
Acide oléique (Matière de saponification) .	—	78	72	
— — (de distillation)...		87	98	
Acide stéarique (Matière de saponification) .		127	132	
(de distillation) .		112	115	
Bougie saponifié, 1re qual., les 100 pcs. de 500 gr. net		90	92	
— distillation —	les 100 k.	77	80	
Glycérine blonde, 28°.....		122	130	
— pharmaceutique, 30°...		185	187	

Huiles minérales

Huile de pétrole.....	l'hectolitre	28	26 50	
de schiste.....		21 50	22 50	
Essence minérale.....		37	45 00	

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra nuit pour	les 100 k.	188	173	
— — surfine		•	•	
— — Beri.....		•	•	
— — fine		140	130	
Huile commune lampe..	les 100 k.	•	•	
Huile de coix.....		175	210	
d'arachide surfine..		133	120	
Huile de sésame surfine..	—	105	107	
— de sésame à brûler	—	•	•	
de choux à bouche.		100	103	
Huile de colza épurée....	les 100 k.	98	102	
— de lin.....	—	68	75	
— de colza brute.....	—	•	•	
Savon de Marseille bl. 1°q.	—	88	84	
Marseille bl. 2e q	—	84	88	
— bleu pâle, moyen terme .	—	92	94	
— de palme marbré...	—	•	•	
— d'oléine, 1re qualité.	—	52	54	
— marbré....	—	52	54	
de pulpe.....	—	52	53	
— mou extra.....	—	38	41	
— — ordinaire	—	92	93	

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	162	150	
— 2e		71	85	
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	52	52	
Vin Lyonnais 1er choix	—	68	78	
— — 2e —	—	53	62	
— Mâconnais 1er —	—	60	72	
— — 2e —	—	50	52	
Vin Bourgogne 1er —	—	102	152	
2e —		52	75	
— Bordeaux 1er	la barrique	120	105	
2e —		85	105	
Vin Roussillon 1re	l'hectolitre	24	30	
— 2e —		21	25	
— Montagne 1er —	—	23	27	
— 2e —	—	19	25	
— Narbonne 1er —	—	25	27	
— — 2e —	—	20	22	
— Algérie 1er —	—	23	28	
2e —	—	20	22	

Spiritueux

Esprit 9/2 Béziers à 86°...	l'hectol.	58	78	
de marc — ...		58	20	
— Nord 3/6 à 90° ...		48 58	48 75	
Esprit Nord extra-3/6 à 90°	—	58 58	58 70	
— de grain	—	58 25	68 25	
— mauvais goût		48 50	48 70	

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérets	les 100 kil.	5 70
	Grelassone.....	—	5 70
	Chatilles choisies....	—	5 90
	— levées.....	—	4 11
	Braisettes levées....	—	4 •
	Malkroug	—	4 •
	Menu sortant.....	—	3 70
Anthracite.....		—	6 80
Coke cassé		—	4 40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 15 au 21 février 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes.....	la pièce	3 •	3 •
Oies.....	—	7 •	8 •
Canards.....	—	4 •	4 50
Volailles 1re qual.	—	3 •	7 •
— 2e —	—	4 50	5 50
Poulets	—	3 •	4 •
Pigeons	—	1 20	1 30
Beurre.....	le kilog.....	2 60	3 •
Œufs.....	le cent	8 50	9 50
Fromages	le kilog.....	1 00	3 •

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique ..	3 50	9 •
Châtaignes.....	— ..	10 •	25 •

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 17 février	103 50	• •
Mardi, 18 —	104 50	• •
Mercr., 19 —	104 00	• •
Jeudi, 20 —	104 50	• •
Vendr., 21 —	104 50	• •
Samedi, 22 —	104 50	• •

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 12 au 19 Février 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Moucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	535	840	5,993	8	1,031	•	•	•	•	•	361,853
Perrache.....	471	752	1,720	110	•	•	•	•	•	•	178,671
Corne-de-Cerf.....	•	•	•	•	•	29	2	•	•	•	7,500
TOTAUX...	1,008	1,592	4,025	110	1,521	29	2	•	•	•	548,124

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 12 au 19 Février 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons.....	1,790	1,790	2 40	1 78	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux.....	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs.....	879	857	1 54	1 24	2 20	1 80	2 40	2 •		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	854	854	1 80	0 96	2 20	1 28	2 40	1 40		
	Veaux.....	1,135	1,118	1 24	1 •	2 20	1 40	2 40	1 60	12,007	4,698
	Moutons.....	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi.....	Porcs.....	1,841	1,941	1 30	1 18	• •	• •	• •	• •		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	1,021	841	1 56	0 95	• •	• •	• •	• •		
	Veaux.....	883	685	1 14	0 08	• •	• •	• •	• •		
	Moutons.....	1,555	1,283	2 40	1 70	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1,870	1,395								
	Veaux.....	1,818	1,793								
	Moutons.....	3,130	3,882								
	Porcs.....	2,820	2,798								

TOTAL..... 16,705 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 14 au 20 Février 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		14 Février		13 Février		16 Février		17 Février		16 Janvier		19 Février		20 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 10	1 »	» »	» »	0 60	»	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »
Alocas	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	» »	» »	6 60	» »	» »	» »	6 80	6 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	0 16	1 70	1 80	1 60	» »	» »	1 80	1 70	2 30	2 »	» »	» »	0 10	1 66
Bars	—	3 16	2 80	» »	» »	2 60	2 40	2 »	2 80	3 30	2 »	2 60	0 70	2 50	2 30
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 »	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »
Carrelets	—	1 »	0 90	6 60	» »	6 80	0 70	» »	» »	1 »	0 8	6 70	0 60	» »	» »
Colline	—	0 90	0 70	1 »	0 90	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	»	1 »	0 70
Congres	—	1 »	0 70	0 60	0 90	0 80	0 70	1 »	0 60	1 10	0 90	1 »	0 8	1 20	1 »
Dorades	—	1 80	1 10	1 20	1 »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 30	1 10	1 40	1 20
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 20	1 »	1 »	0 60	1 10	1 »	1 »	0 80	1 30	1 »	1 10	0 60	1 30	1 10
Limandes	le kil...	0 80	0 70	0 70	0 60	0 80	0 50	0 70	0 60	0 80	0 66	» »	»	0 70	0 60
Lottes de mer	—	1 40	1 20	1 30	1 »	1 20	1 »	1 »	0 80	1 30	1 »	1 10	0 60	1 20	1 10
Maquereaux	—	1 50	1 30	» »	» »	» »	» »	1 40	1 »	» »	» »	» »	» »	1 20	» »
Merlans	—	1 10	0 80	1 »	0 80	1 30	1 »	1 »	0 60	1 30	1 »	1 »	0 80	1 20	1 »
Merlus	—	1 »	0 80	1 10	1 »	1 »	0 60	1 20	1 »	1 »	0 60	1 20	1 »	1 10	1 »
Mulets	—	1 40	1 30	» »	» »	1 60	1 40	» »	» »	» »	» »	1 50	1 00	1 60	1 40
Raies	—	1 00	0 80	1 20	0 60	1 »	0 70	1 30	0 80	1 20	1 »	1 10	0 70	1 20	1 »
Rougets-barbets	—	3 50	3 20	» »	» »	» »	» »	2 80	2 60	» »	» »	» »	» »	3 20	0 »
Saint-Pierre	—	0 70	» »	» »	» »	0 60	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 80	0 70
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Soles	—	6 »	3 »	4 40	3 20	5 20	0 40	4 »	0 00	6 80	4 30	4 »	3 40	4 30	3 60
Saumons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 50	7 30	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	3 30	»	6 »	2 80	» »	» »	» »	» »	0 40	0 2.	» »	» »	3 »	2 70
Vives	—	0 60	0 50	0 70	0 60	0 60	0 60	0 60	» »	0 60	» »	» »	» »	0 60	0 50
Harengs frais	le cent.	4 »	3 »	3 50	3 »	4 »	3 50	3 50	6 »	2 50	2 »	3 »	2 »	3 50	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	1 60	1 50	» »	» »	» »	» »	2 10	2	2 »	1 80	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	1 30	1 10	» »	»	1 40	1 20	1 60	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	1 10	1 »	» »	»	0 80	» »
Brochets	—	2 20	1 50	2 »	1 50	2 40	2 10	2 20	1 80	0 50	1 70	2 »	1 40	2 30	1 30
Carpes	—	1 10	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	0 60	» »	3 10	2 80	3 »	2 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 20	3 »
Ombres-chevaliers	—	3 50	3 20	4 10	3 40	» »	» »	2 40	3 11	0 30	3 »	» »	» »	3 50	4 1.
Perches	—	1 40	1 30	1 50	1 4	1 40	1 20	» »	» »	1 30	1 3.	1 2.	1 10	1 40	1 20
Truites	—	7 10	7 »	8 »	6 50	7 10	4 40	» »	» »	9 »	6 »	6 30	5 30	0 2.	3 70
Truites saumonées	—	» »	» »	7 »	5 70	8 50	0 40	7 10	6 5.	»	»	» »	» »	7 30	7 »
Friture	—	1 »	0 60	0 80	0 70	0 70	0 6.	0 60	0 50	0 80	0 6	0 70	0 60	0 60	0 50
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	0 60	» »	1 »	0 6	0 90	» »	» »	» »	1 10	1	» »	» »	1 »	0 90
Crevettes rouges	—	7 00	3 »	8 10	4 80	» »	» »	» »	» »	11 »	5 70	11 »	4 50	7 70	4 30
Crevettes grises	—	1 20	1 »	» »	» »	1 20	1 »	1 30	1 10	» »	»	1 20	1 »	1 30	1 20
Ecrevisses	—	6 »	0 30	4 50	0 50	4 »	2 »	» »	» »	4 60	4 »	4 2.	3 70	» »	» »
Langoustes	—	3 70	6 20	6 »	5 70	0 30	0 50	6 »	3 3.	7 »	0 40	6 20	6 »	5 6.	3 10
Homards	—	4 50	» »	» »	» »	» »	» »	0 »	4 50	» »	» »	» »	» »	4 80	4 50
Escargots	—	1 20	» »	1 20	» »	1 30	1 2.	1 23	1 20	1 30	1 20	1 26	1 20	1 20	» »
Moules	—	0 40	» »	0 50	0 40	0 4.	0 3	0 40	»	0 40	0 30	0 36	» »	0 40	0 30
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 0	—	6 50	» »	0 50	» »	6 50	» »	6 60	» »	0 50	» »	6 50	» »	6 50	» »
— 6	—	0 00	» »	3 00	» »	3 50	» »	3 50	» »	3 50	» »	3 50	» »	3 50	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	6 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »
— 3	—	2 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	0 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »
— 0	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	0 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	» »	» »	6 »	2 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	7 »	3 »	8 »	6 »	7 »	6 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 00	6 50
Oies	—	» »	» »	7 »	6 »	6 »	4 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	6 »	5 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	0 »	8 »	6 »	6 50	4 »	6 »	0 50	» »	» »	0 »	4 30	7 »	5 »
Poulets	—	4 »	2 »	3 20	1 50	0 50	1 75	0 »	6 »	3 »	1 75	3 »	0 »	3 »	2 50
Pigeons	—	1 10	0 80	1 »	0 80	1 00	1 »	» »	» »	1 30	0 00	1 10	0 75	1 10	1 »
Pintades mortes	—	0 »	2 70	0 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	2 50	3 50	3 »
Foie gras	—	6 »	7 »	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	7 50	7 »	» »	» »	0 »	7 50
Crêtes en lots	—	» »	» »	7 50	7 »	8 »	7 »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 50	2	» »	» »	» »	» »	2 »	1 00	» »	» »	2 »	1 50
Gibier à poil															
Lièvre français	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 50	2 20	» »	» »	2 20	2 »	» »	» »	2 20	0 »	6 »	» »	2 10	1 80
Gibier à plumes															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	» »	» »	1 40	1 2.	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20
Bécasses	—	4 »	3 »	3 50	1 70	2 50	1 80	» »	» »	4 »	2	3 »	1 60	2 50	1 90
Canards sauvages	—	0 25	0 05	» »	» »	0 »	2 50	2 »	1 50	0 50	1 6.	0 50	» »	0 50	2 »
Sarcelles	—	1 60	1 20	1 10	1 »	1 »	0 80	1 60	0 »	1 20	0 60	1 40	1 0.	1 50	1 »
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 14 au 20 Février 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		14 Février		12 Février.		12 Février		17 Février		13 Février		12 Février		20 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	• •	• •	2 20	2 70	• •	• •	• •	• •	2 70	0 60	• •	• •	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	0 50	2 40	• •	• •	0 40	2 30	• •	• •	• •	• •	2 40	2 30	• •	• •
Pluviers	—	2 70	2 80	0 20	2 70	• •	• •	0 20	0 70	• •	• •	2 20	• •	0 70	0 60
Cailles	le doz	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives	—	2 •	2 •	• •	• •	7 •	8 2	8 •	7 •	7 •	2 •	• •	• •	7 20	6 50
Merles	le doz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	24 •	12 •	21 •	14 •	18 •	9 •	• •	• •	22 •	12 •	13 •	11 •	18 •	12 •
Vanneaux	—	8 •	7 •	7 •	• •	8 •	7 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	7 •	• •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	1 20	1 •	1 40	1 30	• •	• •	1 20	2 20	1 •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 60	2 50	2 82	2 50	2 72	2 60	2 60	2 48	2 22	2 40	2 50	• •	2 80	2 40
Œufs	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 20	2 •	2 21	2 1	2 22	2 10	2 •	1 20	2 21	2 •	2 12	1 80	2 20	1 70
Truffes	—	10 •	8 •	• •	• •	14 •	8 •	12 •	7 •	• •	• •	12 •	8 •	• •	• •
Asperges	le botte	4 •	1 5	4 •	2 •	4 •	1 50	• •	•	3 •	1 80	4 50	2 •	4 •	1 •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 12 au 18 Février 1908 (7e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFERENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFERENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	153,279 92	148,341 25	2,937 85	• •	1,084,859 35	1,227,342 21	87,518 41	• •
Tramway de Lyon à Neuville	3,348 60	3,218 85	22 75	• •	20,682 45	12,863 60	1,218 85	• •
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,883 85	1,858 10	28 75	• •	12,818 50	12,676 38	142 12	• •
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,732 40	3,420 35	312 05	• •	27,287 50	25,531 50	1,756 •	• •
Croix-Pâquet —	4,317 •	4,958 05	•	341 25	32,912 75	25,073 •	• •	2,844 75
Lignes de la Cie F.-O-L	11,735 10	10,926 22	282 02	• •	72,283 88	76,428 82	2,225 05	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 12 au 18 Février 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	1	200	•	•	•	•	•	•	•	•	1	200
Veaux	1	72	•	•	•	•	•	•	•	•	1	72
Moutons	4	20	•	•	•	•	•	•	•	•	4	20
Porcs	3	438	•	•	•	•	•	•	•	•	3	438
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	2	750	•	•	•	•	•	•	•	•	2	750
Fœtus	74	•	•	•	•	•	•	•	•	•	74	•
Abats divers	78	525	•	•	•	•	•	•	•	•	78	525
Viandes fraîches	2	40	•	•	•	•	•	•	•	•	2	40
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	1,302	•	1,157	•	•	•	•	•	2,463
Poissons (eau douce)	4	•	•	•	•	22	•	•	•	2	•	24
Langoustes et homards	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•
Crevettes	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2
Crabes	•	•	•	•	•	110	•	•	•	•	•	110
Huîtres, coquillages	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	2	•	1	•	•	•	3	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Œufs	•	•	•	•	•	•	•	•	500	•	500	•

L'imprimeur-gérant : B. BOUFFARD.

2879. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 3 — *Téléphone 18-33*

DOUZIÈME ANNÉE N° 609 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 1er MARS 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décision approbative (p. 145).

Revision du numérotage des immeubles situés en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 45 « embranchement de la Colombière ». — Arrêté (p. 145).

Numérotage des immeubles en bordure de l'avenue Félix-Faure. — Arrêté (p. 146).

Nominations, mutations, (p. 149).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2736 à 2758).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Péronnet (p. 149).

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain (p. 150).

Hospices civils de Lyon. — Acquisition d'une parcelle de terrain située à Montchat (p. 150).

Hospices civils de Lyon. Asile Sainte Eugénie. — Construction d'une cuisine et de ses dépendances avec installation de bains. — Ouverture d'un crédit (p. 150).

Hospices civils de Lyon. — Hôpital Renée-Sabran. — Réfection du carrelage du pavillon central. — Ouverture d'un crédit (p. 150).

Hospices civils de Lyon. — Hôtel Dieu. — Installation d'un générateur de rechange. — Ouverture d'un crédit (p. 150).

Asile Mogain-Fournet. — Insuffisance de crédit (p. 150).

Ecoles communales. Aménagement de classes nouvelles (p. 151).

Entretien des bâtiments communaux, 4e série, 1er lot. — Substitution de M. Brunet à la société Brunet et Marleix (p. 151).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905 — Demandes de sursis d'incorporation (p. 151).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 151).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Moyard (p. 151).

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre le sieur Profis-Bérard, locataire (p. 152).

Fondation Grognard. — Exécution d'un buste (p. 152).

Subvention à l'Association professionnelle des préposés de la manufacture des Tabacs, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 152).

Subvention au groupe du Rhône de l'Union générale des agents des Contributions indirectes pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 152).

Hospices civils de Lyon. — Legs Courbet. — Acceptation (p. 152).

Hospices civils de Lyon. — Action judiciaire contre le sieur Bonsquet, locataire (p. 152).

Hospices civils de Lyon. — Legs veuve Rambaud et Dlle Aynes. — Services religieux (p. 152).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Attribution des biens de l'ancienne fabrique de Ste-Anne-du-Sacré-Cœur (p. 153).

Assurance contre l'incendie de divers immeubles dont les fabriques avaient la jouissance (p. 153).

Vœu relatif au dégrèvement d'impôts à accorder aux familles nombreuses et nécessiteuses (p. 153).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Ferrière contre Ville de Lyon (p. 153).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunions (p. 153).

Services municipaux. — Avis (p. 154).

Concours pour la désignation d'un architecte adjoint — Avis (p. 153).

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis (p. 154).

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis (p. 154).

Service des inhumations de la ville de Lyon. — Appel de chevaux pour le service des voitures-corbillards. — Avis (p. 153).

Examen professionnel pour un emploi de sapeur-pompier à la section active. — Programme. — Avis (p. 154).

Postes et Télégraphes. — Avis (p. 154).

Itinéraires de vérification des poids et mesures pendant le mois de mars (p. 154).

Demandes en autorisation de construire (p. 155).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 155).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 159).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 159).

Annonce légale (p. 161).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 162).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 164).

Documents statistiques (p. 164)

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision approbative.

Par décret présidentiel, en date du 17 février dernier, est approuvée l'ouverture, au budget de la Ville, exercice 1907, d'un crédit additionnel de 1.973 fr. 04 c. destiné au paiement des frais d'acquisition de nouveaux décors pour le Grand-Théâtre.

Revision du numérotage des immeubles situés en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 45, « embranchement de la Colombière ». — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu le décret du 1er juillet 1809, portant que le numérotage des maisons de la ville de Lyon sera exécuté conformément aux prescriptions fixées pour Paris par le décret du 4 février 1805;

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale;

Vu le rapport de M. l'Agent voyer en chef du département en date du 17 février 1908,

ARRÊTE :

Article premier. — Le numérotage des immeubles situés en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 45 (embranchement de la Colombière) entre la rue des Girondins et le chemin de la Vitriolerie à Saint-Fons, est fixé conformément aux indications du tableau ci-après:

Digitized by Google

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉROS ACTUELS	NUMÉROS PROPOSÉS	OBSERVATIONS
CÔTÉ GAUCHE			
MM.			
Girard (Jean) et Theillard (Benoît)	»	1	Ce n° peut être ajourné.
id	»	3	id.
id	5	5	
id	»	7	
id	9	9	
Jaillet	»	11	Ce n° peut être ajourné.
id	»	13	id.
id	»	15	
Lacombe	»	17	Ce n° peut être ajourné.
id	»	19	
Collet	7	21	
Mazart-Mercier	9	23	
Genet	»	25	
id	»	27	
Tenaud-Varvier	»	29	
Guignardat	»	31	
Grand (Fleury)	»	33	
id	»	35	Ce n° peut être ajourné.
Hoffherr (Emile)	»	37	
id	15	39	
Mlle Perrenin	»	41	Ce n° peut être ajourné.
id	»	43	id.
id	»	45	id.
id	19	47	
id	»	49	Ce n° peut être ajourné.
id	»	51	id.
id	»	53	id.
Société L'Union mutuelle des Propriétaires	21	55	
id	»	57	Ce n° peut être ajourné.
id	»	59	id.
CÔTÉ DROIT			
M. Herbert-Lacroix	»	2	Ce n° peut être ajourné.
id	»	4	id.
Mme Berlioz	»	6	
id	»	8	Ce n° peut être ajourné.
MM. Bullion	»	10	id.
Baboin	6	12	
Mme Verrier	8	14	
Mme veuve Blanc	»	16	
M. Hoffherr-Fritz	»	18	
Mme veuve Thonnérieux	»	20	
MM. Herbert-Lacroix	16	22	
Peytoud	»	24	
Herbert-Lacroix	20	26	
Tenaud-Varvier	»	28	
Plassard	24	30	
Dulac	»	32	Ce n° peut être ajourné.
Mlle Perrenin	»	34	id.
M. Dulac	»	36	id.
Mlle Perrenin	»	38	id.
M. Dulac	»	40	id.
Mlle Perrenin	»	42	id.
id	»	44	id.
id	»	46	id.
id	»	48	id.
id	»	50	id.
MM Faure	34	52	
id	»	54	
Grand (Fleury)	38	56	
Mme veuve Large	»	58	
id	»	60	

Art. 2. — Les numéros destinés à désigner des maisons ou des entrées pratiquées dans des murs de clôture, seront conformes au modèle déposé dans les bureaux de la voirie (émaillés avec chiffres blancs sur fond bleu).

Ceux à établir sur des murs de clôture ou des palissades pourront être simplement peints.

Le numérotage des terrains nus, clos seulement par un treillage de chemin de fer, pourra être ajourné jusqu'à l'époque de la construction de maisons ou murs de clôture.

Art. 3. — Ces numéros seront placés par les soins et aux frais des propriétaires, sur le jambage droit des portes d'allées et de celles pratiquées dans les murs de clôture, le bord inférieur des plaques étant situé à 2 mètres au-dessus du sol des trottoirs.

Art. 4. — Toute trace de l'ancien numérotage devra disparaître, et les nouveaux numéros sur plaques ou peints, devront être placés dans le mois qui suivra la notification de l'arrêté, faute de quoi procès-verbal sera dressé et les ouvrages inexécutés ou mal exécutés seront faits d'office et aux frais du délinquant par les soins de M. l'Agent voyer en chef du département chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 22 février 1908.

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

Numérotage des immeubles en bordure de l'avenue Félix-Faure. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu le décret du 1er juillet 1809, portant que le numérotage des maisons de la ville de Lyon sera exécuté conformément aux prescriptions fixées pour Paris par le décret du 4 février 1805 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

Vu le rapport de M. le Directeur de la Voirie, en date du 18 décembre 1907 et celui de MM. les Agents voyers, en date du 11 février 1908,

ARRÊTE :

Article premier. — Le numérotage des immeubles situés en bordure de l'avenue Félix-Faure est fixé conformément aux indications du tableau ci-après :

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉROS ACTUELS	NUMÉROS PROPOSÉS	OBSERVATIONS
1° Côté gauche *A partir de l'Avenue de Saxe*			
Pour mémoire	»	1-3-5	A ajourner.
Ville de Lyon (Service de l'Architecture)	»	7-9 11	
Héritiers Dubourg (Bogey, régisseur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32)	»	13 15 17-19	
Mme veuve Guérin (terrain)	»	21	A ajourner.
MM. Viard et Cotton, fondeurs, y demeurant	3	23	
Veuve Champanay (terrain)	»	25-27 29	A ajourner.
MM. Jacob Holtzer, y demeurant	9	31	
Couland (Franchet et Leriche, régisseurs, place Bellecour, n° 5)	11	33	
Gay (Gontard, régisseur, cours de la Liberté, 51)	13	35	
Comte de Moranches (Guichard et Pascal régisseurs, cours Gambetta, 12)	15	37	
Clermont (Caron, régisseur, rue de la République, 10)	17	39	
Mme veuve Rivoire, y demeurant	19	41	
MM. Clermont-Loubaud, régisseur, rue des Marronniers, n° 9)	21	43	
Hochon (terrain)	»	45-47	A ajourner.
Mme veuve Poncet, y demeurant	25	49	
M. Lumière (Gontard, régisseur, cours de la Liberté, 51)	27	51	
Mlle Serre (Vacher et Pelangeon, régisseurs, rue de la République, 41)	29	53	
MM. Lumière (Bénassy, régisseur, place Sathonay, 1)	31	55	
Lesna (Gontard, régisseur, cours de la Liberté, 51)	33	57	
Gilbert, y demeurant	41	59	
Sapin, id.	43	61	
Bollicard (Guichard et Pascal, régisseurs, cours Gambetta, n° 12)	45	63	
Ollier, y demeurant	»	65	
Mme veuve Taraire (Pascal et Guichard, régisseurs, cours Gambetta, 12)	49	67-69	
MM. Guichard (même régisseur)	»	71-73-75	N° 73 à ajourner.
Mme veuve Taraire id.	»	77	A ajourner.
id. id.	61	79	
id. id.	»	81	A ajourner.
MM. Hurion, y demeurant	63-63 *bis*	83-85	
Bernard Levy, y demeurant	65-67-69	87-89 91	
Huller (Guichard et Pascal, régisseurs, cours Gambetta, n° 12)	71	93	
Neyron et Cie, y demeurant	79	95-97-99-101	De 95 à 99 à ajourner.
Cie P. L. M. (maison entrée de la gare, angle du boulevard)	»	103	
Id. (sol de la gare et des voies)	»	105 à 115	A ajourner.
Chemins de fer de l'Est (maison taxe sur l'alcool)	»	117	
Id. (place et gare)	»	119 à 129	A ajourner.
Id. (hangar à l'angle du chemin Corne-de-Cerf)	»	131	A ajourner.
MM. Depardon, y demeurant	»	133	
Triviot (hangar et tonnelles), y demeurant	»	135-137	N° 137 à ajourner.
Mme veuve Condamin (jardin)	117 119	139 à 145	A ajourner.
MM. Vernet, y demeurant	121	147	
Bataille, id.	123	149	
Id. (jardin)	»	151-153	A ajourner.
Mlle Pomat (Mouilloux, régisseur, cours Lafayette prolongé, 17)	131	155-157	N° 155 à ajourner.
M. Duplan (Thermoz, régisseur, avenue de Saxe, 217)	133	159	
Mme veuve Tixier, y demeurant	135	161-163	
M. Mestrallet (entrepôts)	»	165 à 169	A ajourner.

Digitized by Google

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉROS ACTUELS	NUMÉROS PROPOSÉS	OBSERVATIONS
Coté gauche *(Suite)*			
MM. Gerbillod (terrain)	»	171	A ajourner.
Gaudy, y demeurant	139	173	
Dauphin, id.	147	175	
Mme veuve Jacquignon	149 à 155	177 à 183	
MM. Lafond (jardin)	»	185	A ajourner.
Neyret (Montaland, régisseur, place Bellecour, 33)	»	187	
Jagaille (maison rue Meynis, n° 10)	»	189	A ajourner.
Solviche (terrain angle rue Meynis)	»	191	A ajourner.
Carry (terrain)	»	193 à 207	A ajourner.
Mme Ferraris, demeurant route de Genas, 273	185	209	
MM. Simon (Montaland, régisseur, place Bellecour, 33)	187	211	
Magot, demeurant rue Créqui, n° 261	189-191-193	213-215-217	
Maillaval, y demeurant	195	219	
Morel, id.	197	221	
David (Bocquet, régisseur, place de la Mairie, 21, Villeurbanne)	199	223	
Biard (clos), y demeurant	201	225	
Vernas, id.	203	227	
Couzeau (clos), id	205	229	
Renaud-Vaison (jardin), demeurant rue Mazenod, 12	207	231	
Mme Janin, y demeurant	209	233	
MM. Prud'homme (clos), y demeurant	211	235	
Bély (Billon, régisseur, rue Tête-d'Or, 32)	213	237	
Combier, y demeurant	»	239	
2e Coté droit			
A partir de l'Avenue de Saxe.			
Pour mémoire	»	2-4-6	A ajourner.
M. Rey, y demeurant	»	8	
Les Hospices civils de Lyon	»	10-12-14	
Mme veuve Charpe, y demeurant	»	16	
MM. Demaison, y demeurant	»	18	
Gallien, id.	»	20-22-24	
Mme veuve Vial, id.	6	26	
veuve Guichard (Guichard et Pascal, régisseurs, cours Gambetta, 12)	»	28	
MM. Soly, y demeurant	7	30	
De Leusse (De Saint-Jean, régisseur, rue Centrale, 46)	»	32	
Tagnard, y demeurant	»	34	
De Leusse (De Saint-Jean, régisseur, rue Centrale, 46)	2-4	36-38	
Vilbœuf (Genin et Escoffier, régisseurs, cours de la Liberté, 15)	6	40	
Aubert (Camand, Trombert et Richard, régisseurs, cours Gambetta, 43)	8	42	
Achard (Genin et Escoffier, régisseurs, cours de la Liberté, 15)	10	44	
Mme veuve Taton (Vial, régisseur, cours de la Liberté, 45)	12	46	
MM. Cabestan (Guichard et Pascal, régisseurs, cours Gambetta, 12)	14	48	
Coquet (même régisseur)	16	50	
Gérentet et Perrier, rue Lafond, 20)	18	52	
Clermont, place de la Martinière, 14	20-22	54-56	
Mme veuve Champanay (terrain)	»	58 à 64	A ajourner.
MM. Vieille frères, y demeurant	28	66	
Pras (Gagneux et Michel, régisseurs, place Raspail, 4)	30	68	

Digitized by Google

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉROS ACTUELS	NUMÉROS PROPOSÉS	OBSERVATIONS
		Coté droit *(Suite)*	
MM. Nauche frères (Thonnérieu et Triomphe, régisseurs, cours Gambetta, 13)	32	70	
Place de la Buire			
Chantiers de la Buire	»	72 à 100	A ajourner.
Ville de Lyon (terrains)	»	102 à 112	Id.
Génie Militaire (magasin-bureau)	»	114 à 116	Id.
Id. entrée (voies ferrées)	90	118	
Génie Militaire (hangars et magasins)	»	120 à 128	A ajourner.
Génie Militaire, entrée (voie ferrée)	92	130	
MM. Marmonier, rue Rachais	100	132-134-136	132 et 136 à ajourner.
Lubin (Poizat, régisseur, cours Henri, 3)	104	138	
Mme veuve Simon (Montaland, régisseur, place Bellecour, 33)	106	140	
MM. Coulaud (jardin)	108	142	A ajourner.
Marmonier, rue Rachais	110	144-146-148	144-148 à ajourner.
Goy (terrain)	»	150-152	A ajourner.
Dumont (terrain)	»	154-156-158	Id.
Pernet (scierie)	132	160-162	162 à ajourner.
Bertholon (angle rues David et Turbil)	»	164	
Jeannetaud, y demeurant	134	166	
Martin	136	168	
Col	138	170	
Bourzac	140	172	
Jeannetaud, propriétaire, demeurant 134, avenue Félix-Faure	142	174	
Mme veuve Baritel, y demeurant	144	176	
MM. Dailloux, y demeurant	146	178	
Dailloux, entrepôts	»	180-182	A ajourner.
Jacquelin, y demeurant	148	184	
Ruflié, Id.	150	186	
Vacheron (entrepôt)	»	188	A ajourner.
Vacheron, y demeurant	152	190	
Bonjour, y demeurant	154	192	
Terrier, Id.	156	194	
Mme veuve Bobenrieth, y demeurant	158	196	
MM. Marmonier, y demeurant	160	198	
Monin, jardin	»	200	A ajourner.
Gervais, propriétaire, y demeurant	172	202	
Huvet (terrain), angle rue Carry	»	204 à 212	A ajourner.
Jamet, y demeurant	186	214	
Garmain, Id.	188	216	
Jacquemin, Id.	190	218	
Dauphin, Id.	192	220	
Clerc, Id.	194	222	
Tixier, demeurant chemin de Baraban, 168	196	224	
Bertoncini, y demeurant	198	226	
Vernes, demeurant avenue Félix-Faure, 203	200	228-230	228 à ajourner.
Renaud-Vaison (Bocquet, régisseur, place de la Mairie n° 21, Villeurbanne)	202	232	
Lescure, y demeurant	204	234	
Payet, Id.	206	236	
Meyer, Id.	208	238	
Combier, demeurant avenue Félix-Faure, 215	210	240-242	

Art. 2. — Les numéros destinés à désigner des maisons ou des entrées pratiquées dans des murs de clôture seront conformes au modèle déposé dans les bureaux de la Voirie (emailles avec chiffres blancs sur fond bleu).

Ceux à établir sur des murs de clôture ou des palissades pourront être simplement peints.

Le numérotage des terrains nus, clos seulement par un treillage de chemin de fer, pourra être ajourné jusqu'à l'époque de la construction de maisons ou de murs de clôture.

Art. 3 — Ces numéros seront placés, par les soins et aux frais des propriétaires, sur le jambage droit des portes d'allées et de celles pratiquées dans les murs de clôture, le bord inférieur des plaques étant situé à 2 mètres au-dessus du sol des trottoirs.

Art. 4. — Toute trace de l'ancien numérotage devra disparaître, et les nouveaux numéros, sur plaques ou peints, devront être placés dans le mois qui suivra la notification de l'arrêté, faute de quoi procès verbal sera dressé, et les ouvrages inexécutés ou mal exécutés seront faits d'office et aux frais du délinquant par les soins de M. le Directeur de la Voirie ou de M. l'Agent voyer en chef chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 22 février courant, M. Monot (Charles), ex-architecte en chef, a été nommé architecte en chef honoraire de la ville de Lyon.

Par arrêté municipal du 25 février courant, ont été titularisés dans leur emploi de sous-chef jardinier et de jardinier qu'ils occupent au service des Cultures, MM. Charvolin (Francisque) et Lassalle (Marius).

Par décision du 28 février courant, a été acceptée la démission de M. Ramusat, conducteur au service de l'éclairage à la Voirie municipale.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Peronnet (Marie), née Piroux.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2736.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme Peronnet (Marie), née Piroux, veuve d'un ancien sous brigadier du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Peronnet (Marie) et de fixer à la somme de 247 fr. la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendrait cours du 7 juin 1907, lendemain du décès du sieur Peronnet.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2737.

Messieurs, par une délibération du 20 novembre 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 25,180 francs, une parcelle de terrain d'une superficie de 10,072 mètres carrés dépendant du domaine Cornuty, situé à Vénissieux.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône en date du 8 janvier 1908, ce projet de vente a été soumis à une enquête qui a été faite à la Mairie de Vénissieux, du 2 au 10 février 1908 inclusivement, et au cours de laquelle aucune observation n'a été produite.

De son côté, M. le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation dont il s'agit.

Conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Acquisition d'une parcelle de terrain située à Montchat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2738.

Messieurs, par une délibération du 18 décembre 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'acquérir de la Société Coignet, au prix de 250,292 francs, soit à raison de 3 fr. 91 le mètre carré, une parcelle de terrain d'une contenance de 63,959 mètres carrés, située à Lyon, quartier de Montchat, entre la route de Grenoble, le cours Eugénie, le chemin de Mouplaisir à l'asile de Bron et le chemin de Vénissieux à Villeurbanne.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône, en date du 15 janvier 1908, ce projet d'acquisition a été soumis à une enquête qui a eu lieu à la mairie du 3e arrondissement du 4 au 12 février 1908 inclusivement et au cours de laquelle une seule réclamation a été produite.

Cette réclamation émane de M. Roux (Pierre), demeurant chemin des Pins, 179, qui proteste contre l'éventualité de l'installation d'un hôpital sur les terrains dont il s'agit.

Cette observation est complètement étrangère au but de l'enquête et il n'y a pas lieu d'en tenir compte. D'autre part, l'avis de M. le Commissaire enquêteur est favorable.

Conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Asile Sainte-Eugénie. — Construction d'une cuisine et de ses dépendances avec installation de bains. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2739.

Messieurs, dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a adopté le projet de reconstruction de l'asile Sainte-Eugénie et décidé que cette reconstruction aurait lieu par étapes successives.

En premier lieu, il sera procédé à la construction d'une cuisine avec ses dépendances et à l'installation d'un service de bains.

Les travaux et fournitures y afférents occasionneront, suivant le devis ci-joint, une dépense de 134,936 francs qui serait imputée sur le reliquat des capitaux disponibles, sans affectations spéciales, s'élevant, à la date du 22 janvier 1908, à 537,367 fr. 33.

L'Administration hospitalière sollicite donc l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1908, fonds extraordinaires, d'un crédit de pareil chiffre et l'autorisation de procéder à l'adjudication publique des travaux et fournitures susceptibles d'être adjugés et de faire faire par voie de régie les travaux et fournitures qui, en raison de leur spécialité, ne peuvent être mis en adjudication.

J'ai l'honneur de vous soumettre, avec les plans à l'appui, la délibération prise à ce sujet en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hôpital Renée-Sabran. — Réfection du carrelage du Pavillon central. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2740.

Messieurs, dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé la réfection des carrelages du premier étage du pavillon central à l'hôpital Renée-Sabran, travaux et fournitures évalués à 9,500 francs.

En spécifiant qu'en raison de leur spécialité ou éloignement de l'immeuble qui en fait l'objet, ces travaux seront faits par voie de régie, l'Administration hospitalière sollicite l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1908, fonds extraordinaires, d'un crédit de 9,500 fr. destiné au paiement de cette dépense.

Cette somme serait imputée sur les capitaux disponibles, sans affectations spéciales, s'élevant, au 31 décembre 1907, à 1,018,936 fr. 83.

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet, en vous priant, Messieurs, d'émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hôtel-Dieu — Installation d'un générateur de rechange. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2741.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre, avec un devis s'y rapportant, une délibération en date du 22 janvier 1908, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1908, fonds extraordinaires, d'un crédit de 13,000 francs destiné au paiement de la dépense occasionnée par l'installation, à l'Hôtel-Dieu, d'un générateur de rechange semblable à ceux existant déjà dans les sous-sols des bâtiments du midi.

En raison de leur spécialité, il y a lieu de faire faire ces travaux par voie de régie et le crédit nécessaire serait à imputer sur les capitaux disponibles, sans affectations spéciales, dont le reliquat s'élève à ce jour à 537,367 fr. 33.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Asile Magnin-Fournet. — Insuffisance du crédit.

(Commission générale). — N° 2742.

Messieurs, les dépenses de fonctionnement de l'asile Magnin-Fournet, pour l'exercice 1907, se sont élevées au chiffre total de 18,601 fr. 22, en dépassement de 601 fr. 22 c. sur le crédit de 18,000 francs inscrit au budget primitif.

Les causes de ce dépassement sont dues à l'augmentation du prix des denrées pendant l'année en cours, aux frais de traitement de malades à l'infirmerie de l'établissement et au supplément de personnel nécessité par les soins à donner à ces malades.

Il convient de remarquer que cette dépense supplémentaire sera compensée par la participation de l'Etat et du département dans les frais d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

Digitized by Google

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs, de voter un crédit de 604 fr. 22 c. à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1908.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecoles communales. — Aménagement de classes nouvelles.

(Commission générale). — N° **2743**.

Messieurs, l'augmentation de la fréquentation de nos écoles communales a nécessité, dès le début de l'année scolaire, la création d'un emploi d'instituteur ou d'institutrice auxiliaire dans chacune des écoles suivantes :

Ecole de garçons, rue de la Part-Dieu ;

Ecole de garçons, chemin des Culattes ;

Ecole de garçons, avenue du Château (Montchat) ;

Ecole de filles, avenue du Château (Montchat) ;

Ecole maternelle, chemin de la Favorite (Saint Just).

L'aménagement de ces classes nouvelles nécessite une dépense totale de 4,250 francs, ainsi qu'il résulte du rapport que m'adresse à ce sujet M. le Directeur du magasin municipal.

Cette dépense ne peut pas être prélevée sur le crédit ordinaire inscrit au chapitre Ier du budget de 1908.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de voter un crédit d'égale somme à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Entretien des bâtiments communaux. — 4e série. 1er lot. — Substitution de M. Brunat à la Société Brunet et Marleix.

(Commission générale.) — N° **2744**.

Messieurs, suivant procès-verbal en date du 23 janvier 1906, MM. Brunet (Léonard) et Marleix (Charles-Louis), entrepreneurs à Lyon, rue Mazenod, 76, ont été déclarés adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux (4e série, 1er lot, ouvrages en ciment) pendant les années 1906, 1907 et 1908.

Or, par une lettre du 30 janvier 1908, M. Brunet fait connaître que, depuis le 15 décembre dernier, il a cessé son association avec M. Marleix et il demande à continuer pour son compte personnel les travaux dont il s'agit aux mêmes conditions et en y employant le même personnel.

Cette substitution est, d'ailleurs, acceptée par M. Marleix et par M. Duquand, liquidateur de la Société dissoute.

Dans un rapport en date du 11 février 1908, M. Meyssen, architecte de la Ville, fait connaître qu'il ne voit aucun inconvénient, puisqu'un accord est intervenu entre les deux associés, à ce que les travaux du 1er lot de la 4e série d'entretien des bâtiments communaux soient attribués définitivement à M. Brunet qui, d'ailleurs, s'est plus spécialement occupé de la direction des travaux exécutés pour le compte de la Ville.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 25 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° **2745**.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par MM. Blanc-Perducet (Marcel-Antoine-Eugène), Boué (Pierre-Albert-Frédéric), Lafarrière (Henri-Claude), Massimi Dominique (Paul), appelés de la classe 1905.

Bourgoin (Charles-Jean), Chauvin (Adolphe Joseph-Edmond), Fugnin (Jean-François-Edouard), Faisant (Pierre-Ferdinand), Haour (Joannès-Jules), de Lambert (Ennemond-Maria-Claude), Roufard (Pierre), Jaubert de Beaujeu (Alfred-Marius), Oger (Pierre-Marie Joseph), Tournier (Victor-François-Théophile), Chassignolle (Louis), appelés de la classe 1906.

Bidaud (Stanley-Victor), Barrier (Maurice), Chicandard (André-Alexandre), Hoffher (Frédéric-Georges-Auguste), Mazada (Marie-Joseph-Etienne), Pérard (Louis), Roux (Etienne-Pierre-Camille), Turc (Marie-Eugène-Lucien), Verne (Marcel), Alix (Louis-Jean) Blanchon (Victor-Louis), Bousseuot (Joseph-Benédict), Corret (Claudius Lucien), Crétinen (Antoine-Marie Charles), Dubreuil (Léon-Joseph-Paul), Eymard (Charles-Paul-Victor), Fontaine (Henri), Gallieni (Théodore-François-Gaëtan), George (Alfred-Louis-Marie), Goullioud (Louis-Marie-Henri), Gouttard (Pierre Claudius), Israël (Armand-Lucien), Jacquier (Jean-Baptiste-Claude), Peillon (Emmanuel-Marc), Vernarobres (Numa-Pierre-Charles-Valentin), Verne (Joseph-Jean-François), appelés de la classe 1907.

Faujas (Jean), Revel (Jean), appelés de la classe 1905 ; Bastieu (Auguste-Albert-Gabriel), appelé de la classe 1906 ; Bessou (Louis), Dubat (Jean-Edmond-Joseph), Deville (Armand-Philippe-Auguste), Fabre (Paul-Louis-Marie), Marguet (Gaston-Claude-Louis), Pondrié (Alexandre), Rousset (Antoine-Célestin-Gabrial), Sicard (Henri), Vallet (Georges-Henri), Vincendon (Joanny), appelés de la classe 1907, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° **2746**.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Barioz (Jean-Marie-Joseph), soldat au 1er régiment du génie ; Pecourié (Pierre-Jean), soldat au 38e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1906, domiciliés au 2e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité du pension en faveur de la veuve Muyard.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° **2747**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Thomas (Marie-Eugénie), veuve de M. Muyard (Auguste-Désiré), ex-retraité de l'octroi, décédé à Lyon le 10 février 1908.

Mme veuve Muyard se trouvant dans les conditions prévues par les articles 23 et 24 de l'ordonnance du 11 novembre 1842, réglementant la Caisse de retraites des employés de l'Octroi, peut, par suite, prétendre au tiers de la pension de 701 francs dont jouissait son mari, soit :

$$701 : 3 = 233 \text{ fr. } 66.$$

C'est donc à la somme de 233 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Muyard.

Les arrérages en seront prélevés, conformément à l'article 1er du décret du 1er décembre 1906, sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de

Digitized by Google

l'Administration municipale et prendront cours à partir du 11 février 1908, lendemain du décès de M. Muyard.

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre le sieur Prodis Bérard, locataire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2748.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération, en date du 22 janvier dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre le sieur Prodis-Bérard pour obtenir le recouvrement des sommes dues par ce dernier, comme locataire de ces établissements.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fondation Grognard. — Exécution d'un buste

(Commission générale). — N° 2749

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un certain nombre de demandes qui m'ont été adressées par divers sculpteurs désirant obtenir, sur les produits de la fondation Grognard, l'exécution en marbre de bustes de Lyonnais dignes de mémoire.

Cette fondation présente actuellement les disponibilités budgétaires suivantes :

En 1907 :

Chapitre 1er. — Reliquat de.	Fr.	366 66
Chapitre III. — Reliquat de...		608 73
En 1908 :		
Chapitre Ier. — Crédit de.....		2.700 »
Total.....	Fr.	3.676 39
Dépense engagée.....		1.000 »
Reste disponible.....		2 675 39

Il vous appartient, Messieurs, de prendre une délibération concernant l'utilisation du crédit dont il s'agit.

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à l'association professionnelle des préposés de la manufacture des Tabacs pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° 2750.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle l'Association professionnelle des préposés de la manufacture des Tabacs, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès de la corporation qui doit avoir lieu à Paris les 28, 29 et 30 Mai 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer 3e classe, aller et retour.....		40 45
Congrès, 3 journées ; voyage, 2 journées, soit 5 journées à 8 fr.		40 »
Total.....		80 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Groupe du Rhône de l'Union Générale des Agents des Contributions indirectes, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° 2751.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle le Groupe du Rhône de l'Union générale des agents des Contributions indirectes, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès de la corporation qui doit avoir lieu à Paris les 8, 9 et 10 avril 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour.....	Fr.	40 45
Congrès : 3 journées ; voyage, 2 journées, soit 5 journées à 8 fr.		40 »
Total.....	Fr.	80 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Legs Courbet — Acceptation.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2752.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 29 janvier dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'accepter à titre définitif le legs d'une somme de 1.000 francs fait à ces établissements par M. Courbet (Marie-Joseph).

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette affaire.

Lyon, le 27 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Action judiciaire contre le sieur Bousquet, locataire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2753

Messieurs, J'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 5 février courant, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre M. Bousquet, aux fins de le faire condamner au paiement de la somme de 2 300 francs représentant le montant des loyers dus par ce dernier pour le local qu'il occupe rue Sala, 26.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Lyon, le 27 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Legs veuve Rambaud et demoiselle Aynès. — Services religieux.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2654.

Messieurs, Mmes veuve Rambaud et Dlle Aynès ont institué les Hospices civils de Lyon leurs légataires universels, à charge par ces établissements de faire dire un certain nombre de messes par les fabriques d'Irigny et de Liergues.

Ces clauses ne pouvant plus être exécutées, en raison de la mise sous séquestres des fabriques intéressées, les Hospices ont décidé de faire dire ces services religieux dans les chapelles de leurs établissements et par les prêtres qui y sont attachés en qualité d'aumôniers.

La dépense résultant de l'accomplissement de ces fondations sera imputée sur le crédit ouvert au budget des Hospices sous le titre : « Dépenses communes, fondations de messes et services religieux ».

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet, à la date du 5 février 1908, en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 27 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Attribution des biens de l'ancienne fabrique de Sainte-Anne-du-Sacré-Cœur.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2755.

Messieurs, dans sa séance du 29 novembre dernier, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lyon a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu à demande d'attribution en ce qui concerne les biens de l'ancienne fabrique de Sainte-Anne-du Sacré-Cœur.

J'ai l'honneur de vous soumettre, avec une lettre de M. le Directeur des Domaines, la délibération prise à ce sujet, en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 27 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assurance contre l'incendie de divers immeubles dont les fabriques avaient la jouissance.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2756.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de police consenti par la société d'Assurance Mutuelle de la ville de Paris, pour l'assurance contre l'incendie de divers immeubles dont la Ville a repris la jouissance par application des lois de séparations des Églises et de l'État.

Ce projet qui garantit les immeubles situés rues du Plâtre, 5, Vieille-Monnaie, 25, des Macchabées, 51, Sébastopol, 82 et route de Vienne, 116, est conclu pour une période de cinq ans et onze mois à partir du 1er février 1908. Les contractants se réservent cependant la faculté de résilier cette police à l'expiration de chaque année.

Le capital assuré s'élève à la somme de 360,000 francs et la prime annuelle à payer par la Ville à 59 fr. 90.

Les conditions de faveur faites à la Ville pour ses assurances étant insérées dans le présent projet, je vous propose, Messieurs, de l'approuver.

Lyon, le 27 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vœu relatif au dégrèvement d'impôts à accorder aux familles nombreuses et nécessiteuses.

(Commission générale). — N° 2757.

Messieurs, les charges résultant des impositions telles qu'elles sont actuellement établies sont réparties entre les contribuables, de telle sorte, qu'à revenu égal, les citoyens sans enfant ne paient pas plus que ceux auxquels incombent les frais d'entretien d'une famille nombreuse.

Il y a là une injustice sociale sur laquelle M. le sénateur Piot ne cesse d'appeler l'attention des pouvoirs publics.

Il vient de m'écrire à ce sujet une lettre pour me prier de provoquer l'intervention du Conseil municipal sous la forme d'un vœu qui pourrait être ainsi conçu :

Le Conseil municipal de Lyon,

Considérant qu'il existe une inégalité fâcheuse entre les charges budgétaires qui incombent, d'une part, aux familles nombreuses et, d'autre part, aux citoyens sans enfant ;

Considérant qu'il est du devoir d'un régime démocratique de faire cesser cette inégalité,

Emet le vœu :

Que le Gouvernement de la République et le Parlement recherchent, dans les projets de réforme de l'impôt actuellement à l'étude, les moyens d'égaliser, aussi équitablement que possible, les charges entre les familles nombreuses et les citoyens sans enfant ;

1° Par des dégrèvements d'impôts proportionnels au nombre d'enfants ;

2° Par la création d'un impôt spécial à récupérer sur les citoyens sans enfant et à répartir entre les familles nombreuses proportionnellement au nombre d'enfants.

Je vous propose, Messieurs, de prendre une délibération conforme à ce vœu.

Lyon, le 27 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves — Instance Ferrière contre ville de Lyon.

(Commission générale.) — N° 2758.

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône le 18 février 1908, M. Ferrière demande une réduction de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée à raison du bâtiment qu'il a fait édifier, rue Paul-Bert, 337.

M. Ferrière base sa demande sur ce fait que le bâtiment précité n'a qu'un seul rez-de-chaussée et que le tarif qui lui a été appliqué concerne *le rez-de-chaussée et le premier étage réunis.*

Cette réclamation ne peut être admise, le texte de l'article 5 de la loi du 28 juin 1901 ne permettant pas la ventilation du tarif applicable au rez-de-chaussée et au premier étage des constructions, lesquels doivent être taxés simultanément.

Il est vrai que le projet de modification de cette loi, dont vous êtes saisis, prévoit cette ventilation pour les bâtiments de la troisième catégorie, mais ce n'est là qu'un projet dont on ne saurait faire état actuellement puisque la taxe doit encore être établie sous l'empire de la loi de 1901. Il y aurait injustice, d'autre part, à appliquer au requérant un mode de taxation différent de celui que supportent les contribuables placés dans les mêmes conditions.

Pour ces motifs, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance engagée par M. Ferrière devant le Conseil de Préfecture.

Lyon, le 27 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 5 mars 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Services municipaux. — Avis.

A l'occasion du mardi gras, les bureaux des services municipaux seront fermés le mardi 3 mars courant, à partir de midi.

Concours pour la désignation d'un architecte adjoint. — Avis.

La limite d'âge pour être admis à prendre part à ce concours, primitivement fixée à 35 ans, est portée à 38 ans.

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis.

M. Lévy-Schneider, chargé de cours à la Faculté des Lettres, reprendra le mardi de chaque semaine, à 8 h. 1/2 du soir, à partir du 17 mars, dans le grand Amphithéâtre du Palais des Arts, le cours d'Histoire, qui était professé par M. Charléty.

M. Lévy Schneider traitera cette année un sujet d'Histoire générale contemporaine : « Coup d'œil sur les divers régimes politiques en France, de 1815 à 1870 ».

Cours municipaux d'Enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis.

A l'occasion du Mardi-Gras, les cours municipaux d'enseignement supérieur, professés au Palais des Arts, à 8 h. 1/2 du soir, seront interrompus les lundi 2, mardi 3 (Mardi-Gras) et mercredi 4 mars 1908.

Service des Inhumations de la ville de Lyon. — Achat de chevaux pour le nouveau service des voitures corbillards. — Avis.

Les opérations de la Commission chargée de l'achat de trois chevaux destinés au fonctionnement du service des

Digitized by Google

Convois funèbres, qui avaient été fixées au 28 février à 2 h. 1/2 du soir, n'ayant donné aucun résultat, la reprise des opérations de la Commission aura lieu le 16 mars prochain à 2 h. 1/2.

Pourront être présentés à cette Commission tous les chevaux de traits léger, noirs, âgés de moins de 7 ans et d'une taille minima de 1 m. 60, s'attelant seuls ou par paires et d'un prix maximum de 1,000 francs.

L'Administration municipale se réserve le droit de conserver les chevaux à l'essai pendant une durée de un mois et de les rendre aux vendeurs sans fournir des explications et sans aucune indemnité s'ils ne remplissent pas les conditions du service.

La livraison en sera faite après l'achat ; le paiement du prix convenu sera effectué à partir du 28 mars prochain.

Examen professionnel pour un emploi de sapeur-pompier à la section active. — Programme. — Avis.

Un examen professionnel pour un emploi de sapeur-pompier à la section active aura lieu à la caserne de la rue Rabelais, 76-78, le mercredi 15 avril 1908.

Les candidats devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée, être libérés du service militaire, avoir 21 ans au moins et 30 ans au plus à la date ci-dessus, et exercer la profession d'ajusteur (ou tourneur sur métaux) et conducteur d'automobiles ou une profession similaire.

Pour être admis à prendre part à l'examen, les candidats devront adresser à M. le Maire, avant le 6 avril prochain, dernier délai, une demande sur papier timbré accompagnée :

1° D'un extrait du casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date ;

2° D'un certificat de capacité de conducteur d'automobiles (ou une copie conforme du dit certificat) ;

3° D'une pièce attestant qu'ils ont exercé pendant deux ans au moins, l'une des professions ci-dessus indiquées ;

4° D'un certificat du médecin de l'administration municipale établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires à l'emploi de sapeur-pompier (1) ;

5° Une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites et à laquelle seront joints les certificats qu'ils ont obtenus (ces pièces seront rendues aux candidats après l'examen).

La Municipalité arrêtera définitivement, le 7 avril 1908, la liste des candidats admis à y prendre part. Avis en sera donné aux intéressés.

Le traitement de début pour cet emploi est de 1,400 francs par an, plus le logement, le chauffage et l'éclairage.

Toutefois, un stage de trois mois sera exigé avant l'admission définitive. Le stagiaire recevra une indemnité mensuelle de 100 francs et aura droit au logement, au chauffage et à l'éclairage.

PROGRAMME

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves et multipliés par les coefficients indiqués pour chaque épreuve.

Examen oral.

1° Exercices sur les quatres opérations de l'arithmétique : addition, soustraction, multiplication, division ; coefficient : 2.

2° Questions sur le mécanisme des automobiles ; coefficient : 3.

Examen pratique.

1° Monter sans hésitation au sommet d'une échelle aérienne ayant une hauteur de 22 mètres ; coefficient : 4.

2° Ajusteur. — Faire une pièce d'ajustage à la lime (6 pans, mâle et femelle).

Tourneur. — Faire un tarand au pas qui sera indiqué ; coefficient : 5.

(1) Le médecin de l'administration se trouve à son cabinet, à l'Hôtel-de-Ville, tous les jours non fériés à 11 h. précises.

Postes et Télégraphes. — Avis.

Par suite de modifications dans la marche des voitures transportant les dépêches postales dans la ville de Lyon, les correspondances à destination des départements des Hautes-Alpes, de la Savoie, de la plus grande partie de la Haute-Savoie et de l'Isère, partiront dorénavant de la gare de Perrache à 11 h. 50 du matin, si elles sont déposées avant 11 heures aux bureaux de Lyon-Tarreaux, Grôlée, Arcbers et Perrache.

Elles seront distribuées le même jour, dans les principaux bureaux de l'Isère et de la Savoie.

Les mêmes correspondances déposées aux bureaux de Lyon-Préfecture, Lyon-Brotteaux, Guillotière et Saint-Jean avant 10 heures du matin, bénéficieront du même départ.

Itinéraires de vérification des poids et mesures pendant le mois de mars.

Perception des Brotteaux.

5 mars. — Rue de Sèze (du 49 au 133), place Morand (du 2 au 10).
6 mars. — Cours Morand (du 17 au 57).
7 mars. — Cours Morand (du 2 au 50).
9 mars. — Cours Morand (du 52 au 60), place Kléber (du 2 au 8), cours Vitton (du 2 au 24).
10 mars. — Cours Vitton (du 26 au 76).
11 mars. — Cours Vitton (du 78 au 112), et du 1 au 20.
12 mars. — Cours Vitton (du 31 au 95).
13 mars. — Rue Tronchet (du 4 au 104) et du 1 au 9.
14 mars. — Rues Trochet (du 11 au 115), Crillon (du 6 au 104) et du 11 au 89.
16 mars. — Rues du Musée (du 5 au 52), Sully (du 4 au 108).
17 mars. — Rue Sully (du 108 au 130) et du 5 au 123.
18 mars. — Rue Montgolfier (du 15 au 71) et (du 8 au 102), place Puvis-de-Chavannes (du 1 au 12).
19 mars. — Rue Duquesne (du 3 au 75) et (du 8 au 42).
20 mars. — Rues Duquesne (du 44 au 69), Montbernard (du 15 au 62).
23 mars. — Rues Barrême, Félix-Jacquier, Commandant Faurax, boulevard du Nord (du 6 au 92).
24 mars. — Avenue du Parc, quais de l'Est, des Brotteaux (du 1 au 23), rue Molière (du 4 au 18).
25 mars. — Rue Molière (du 30 au 58) et (du 3 au 57).
26 mars. — Rue Godefroy (du 10 au 30) et (du 5 au 33).
27 mars. — Rue Pierre-Corneille (du 1 au 75).
28. — Rue Pierre Corneille (du 2 au 64).

Perception de Perrache.

9 mars. — Quai de la Charité (du 22 au n° 44), rue des Remparts-d'Ainay (du 3 au n° 47).
10 mars. — Rues des Remparts-d'Ainay (du 4 au 50), Victor-Hugo (du 1 au 33).
11 mars. — Rue Victor-Hugo (du 35 au n° 65) et (du 2 au 48).
12 mars. — Rues Victor-Hugo (du 48 au n° 66), d'Auvergne, Bourgelat, Adélaïde-Perrin, place d'Ainay, rue du Plat (du 19 au 33).
13 mars. — Rues du Plat (du 20 au 40), Vaubecour (du 1 au 39) et (du 2 au 6).
14 mars. — Rues Vaubecour (du 8 au 40), Sainte-Claire, quai d'Occident, rue Franklin (du 3 au 59) et (du 6 au 16).
16 mars. — Rue Franklin (du 16 au 58), rue de Castries.
17 mars. — Rue de Condé.
18 mars. — Place Carnot, rue de la Charité (du 7 au 39).
19 mars. — Rue de la Charité (du 39 à la fin).
20 mars. — Rues Sala, Martin.
21 mars. — Rue Sainte-Hélène.
23 mars. — Place Grolier, rues de Fleurieu, Laurencin, place Ampère, rue Henri-IV.
24 mars. — Rues d'Enghien, Mazard, place Gensoul, rue Penthièvre.
25 mars. — Rue Duhamel, cours du Midi.
26 mars. — Quai Perrache (du 1 au 34).
27 mars. — Quai Perrache (du 34 à la fin), cours Charlemagne (du 120 à la fin).
28 mars. — Cours Charlemagne (du 1 au n° 67).
30 mars. — Cours Charlemagne (du 2 au n° 120).
31 mars. — Rues Casimir-Perier, Delandine, Smith.

Perception de Guillotière-Nord.

2 mars. — Rues Pierre-Corneille (du 169 au 175), Molière.
4 mars. — Rues Marignan, Turenne, de l'Epée, Dupbot, Bonnefoy, de la Vigilance, de l'Humilité.
5 mars. — Cours de la Liberté (pairs et du 1 au 29).
6 mars. — Cours de la Liberté (du 29 au n° 69), quai des Brotteaux (du 25 au 31), rues Basse-du-Port au-Bois, du Bas-Port.
7 mars. — Rue de la Victoire, place de la Victoire, place Raspail, rues Montebello, Davoust, Mortier.
9 mars. — Quai de la Guillotière, place du Pont.
10 mars. — Cours Gambetta (du 13 au n° 109).
11 mars. — Cours Gambetta (du 18 au n° 134).

Digitized by Google

12 mars. — Cours Gambetta (du 1 au 11), rues des Passants, Sébastien-Gryphe.
13 mars. — Rue Rachais, grande rue de la Guillotière (du 3 au 89).
14 mars. — Grande rue de la Guillotière (du 91 au 161).
16 mars. — Grande rue de la Guillotière (du 163 au 193), rue de Crémieu, place Danton, casernes de la Part-Dieu.

Perception de Guillotière-Sud.

2 mars. — Grande rue de la Guillotière (du 184 au 220).
2 mars. — Rue du Docteur-Crestin (nos 12 et 14).
2 mars. — Rue Tocqueville (n° 11).
2 mars. — Cours Gambetta (du 2 au 14).
5 mars. — Cours Gambetta (nos 11 et 16).
5 mars. — Rue Basse-Combalot (du 3 au n° 13) et (du 2 au 14).
5 mars. — Rue Passet (du 3 au 15).
5 mars. — Rue d'Aguesseau (du 5 au 23) et (du 4 au 18).
6 mars. — Rue d'Aguesseau (du 20 au 32).
6 mars. — Rue Saint-Michel (du 23 au 57) et (du 12 au 60).
6 mars. — Rue Montesquieu (du 3 au 11).
7 mars. — Rue Montesquieu (du 11 au 91).
9 mars. — Rue de la Thibaudière (du 37 au 53).
9 mars. — Rue du Béguin (du 1 au 67).
9 mars. — Rue des Trois-Pierres (du 15 au 61).
10 mars. — Rue des Trois-Pierres (du 65 au 105 *bis*) et (du 6 au 96).
10 mars. — Rue Dumoulin (du 19 au 34).
11 mars. — Rue de l'Université (du 15 au 91) et (du 6 au 64).
11 mars. — Rue Chevreul (du 13 au 59).
12 mars. — Rue Mazagran (du 13 au 17).
12 mars. — Rue Sébastien-Gryphe (du 15 au 143).
13 mars. — Rue Sébastien-Gryphe (du 143 au 153) et (du 22 au 122).
14 mars. — Rue Sébastien Gryphe (du 122 au 154).
14 mars. — Rue Sainte-Jeanne (du 1 au 49).
14 mars. — Place du Prado (du 2).
14 mars. — Rue Bancel (du 9 au 19).
23 mars. — Rue Bancel, n° 27 et (du 2 au 54).
23 mars. — Rue de la Méditerranée (du 3 au 9) et n° 8.
23 mars. — Rues de Gerland, des Asperges (du 15 au 109) et n° 8.
24 mars. — Rues des Asperges (du 12 au n° 102), Saint-Jérôme, avenue de Saxe (du n° 297 au 339).
25 mars. — Avenue de Saxe (du 339 au n° 353) et (du 282 au 360), boulevard du Sud, rue Creuzet (n° 3 et 5), place Jean Macé.
26 mars. — Rues Creuzet (du 7 au 47) et (du 2 au 22), d'Avignon, Grillet, du Colombier, 5.
27 mars. — Rue du Colombier, marché Saint-Louis, rue de la Madeleine (du 2 au 72).
28 mars. — Rues de la Madeleine (du 11 au n° 59), Saint-Lazare, de l'Hospice-des-Vieillards, du Repos, chemins du Repos, de la Motte.
30 mars. — Avenue Berthelot (de 1 à 97).
31 mars. — Avenue Berthelot (du 97 au n° 317) et n° 2 et 4).

Perception de Saint-Clair.

19 mars. — Montée de la Grande-Côte (impairs).
20 mars. — Rues des Ecoles, Audran, Mottet-de-Gérando, Bodin.
21 mars. — Rues Adamoli, Magnaval, Grognard, des Fantasques, Philibert-Delorme, place Colbert.
23 mars. — Montée Saint-Sébastien, rues de Sève, Diderot, Lemot.
24 mars. — Rues Imbert-Colomès, Chappet, Camille-Jordan.
25 mars. — Rue des Tables-Claudiennes, place du Perron, rue Burdeau (du 41 au 25).
26 mars. — Rue Burdeau.
27 mars. — Rue Vieille-Monnaie (impairs).
28 mars. — Rues Rozier, Donnée, Coysevox, Constou.
31 mars. — Rue des Capucins (du 1 au 21).

Perception de Métropole et Vaise.

2 mars. — Chemin de l'Etoile-d'Alaï (du n° 62 au 76), place du Point-du-Jour, chemins des Murzs, de Fraucheville, des Aqueducs.
5 mars. — Chemins de la Demi-Lune, de Saint-Simon-à-Saint-Just, des Bateaux Lavours, quais Fulchiron, de l'Archevêché, de Bondy.
6 mars. — Quai Pierre-Scize (du 1 au 40).
7 mars. — Quai Pierre-Scize (du 41 au 75).
9 mars. — Quai Pierre-Scize (du 75 au n° 115).
10 mars. — Montée de la Chana, chemin de Montauban, montée des Carmes, quai de Vaise (du 1 au 25).
11 mars. — Quai de Vaise (du 25 au 40).
12 mars. — Rues du Chapeau-Rouge, Saint-Didier, Saint-Pierre-de-Vaise (impairs).
13 mars. — Rues Saint-Pierre de-Vaise (pairs), des Près, avenue de l'Abattoir (pairs).
14 mars. — Chemin de l'Abattoir, avenue de l'Abattoir (impairs), l'Abattoir, rue Gorge-de-Loup.
16 mars. — Chemins de Saint-Simon-à-Saint-Just, des Deux-Amants, de Béal, rues de la Fraternelle, Dumas, de la Grange, place du Marché.
17 mars. — Rues du Marché, des Tanneurs, des Bains, des Deux-Places, Dumas-de-Loire, des Tuileries (impairs).
18 mars. — Rue des Tuileries (pairs), chemin des Grenouilles, rue du Mont-d'Or, grande rue de Vaise (du 1 au 13).
19 mars. — Grande rue de Vaise (du 13 au 41) et (du 2 au 28).
20 mars. — Grande rue de Vaise (du 28 au 42), rues Jouffroy, de l'Oiselière, du Tunnel (impairs).
21 mars. — Rues du Tunnel (pairs), du Souvenir, du Bourboensis (pairs).

Demandes en autorisation de construire.

du 22 au 28 février 1908.

M. Michallon, propriétaire; M. Escoffier, architecte: Construction d'une maison avenue Berthelet, 38.

M. Roux-Spitz, propriétaire: Construction d'un hangar chemin des Culattes, 127.

M. Planchat, entrepreneur: Construction d'un hangar rue Bellecombe, 108.

M. Toureier, propriétaire; M. Lavergne, entrepreneur: Construction d'une maison chemin de la Sesronne, 16 *bis*.

MM. Sclave frères, propriétaires; M. Cadet, architecte: Construction d'une maison rue Sainte-Anne-de-Barabac, 4.

M. Ramuet, propriétaire: Construction de deux maisons rue des Cerisiers, 12 14.

Mme Thomas, propriétaire; M. Bouilhères, architecte: Construction d'un hangar grande rue de la Guillotière, 132.

DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Autre lecture a été faite d'une lettre du Préfet, en date de ce jour, au président du Conseil municipal, par laquelle il propose au Conseil d'émettre son vœu à l'égard de l'acquisition, au compte de la commune, des meubles et des glaces existant dans les appartements affectés au logement du Préfet dans l'Hôtel de Ville.

La matière mise en délibération.

Le Conseil arrête qu'il sera mis une somme de 24,000 francs à la disposition des Maires pour l'achat du mobilier de la Préfecture, dont inventaire sera dressé et déposé dans les archives du Conseil municipal, pour que ledit mobilier devienne propriété communale et ne puisse être en aucun cas déplacé de l'hôtel commun.

Arrête, en outre, une députation de trois de ses membres pour exprimer au citoyen Najac la satisfaction qu'il éprouve par son arrivée prochaine dans le sein de cette cité.

Le Président a levé la séance et a annoncé que la présente session était terminée.

J.-M. PARENT, Maire; BERNARD CHARPIEUX, Maire.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Séance du vingt-trois vendémiaire an X.

Le Conseil municipal, extraordinairement convoqué par arrêté du Conseiller d'Etat Préfet du département du Rhône, en date du vingt et un vendémiaire courant, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances ce jourd'hui vingt-trois vendémiaire, an dix, sous la présidence du citoyen Parent, Maire de la direction du Nord, à l'effet de délibérer :

1° Sur les secours à accorder aux citoyens qui ont été victimes de l'écroulement survenu à la montée du Gourguillon;

2° Sur les fonds à affecter à la célébration de la fête du 18 brumaire prochain;

3° Sur le monument à élever au milieu de la place Bonaparte, ci-devant Bellecour.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire; le citoyen Bernard-Charpieux a été invité d'en continuer les fonctions.

La discussion s'est ouverte successivement sur les divers objets ci-dessus énoncés.

Digitized by Google

Le Maire de l'Ouest, après avoir présenté un rapport succinct sur les causes, les effets et les suites de l'écroulement de la maison Pernon, arrivé le dix-neuf du courant à la montée du Gourguillon, a annoncé que, conformément à l'arrêté du Conseiller d'Etat Préfet, il s'occupait à recueillir les renseignements nécessaires pour la confection d'un état des pertes et dommages occasionnés par cet accident; il a pensé qu'il convenait d'attendre que cet état fût parachevé pour que le Conseil pût, avec connaissance de cause, voter la quotité des secours qu'il croira devoir accorder aux victimes de cet événement déplorable ; que cependant, les veuves des deux malheureux qui ont péri sous les décombres, étant dénuées de toutes ressources, il convenait qu'il fût provisoirement accordé à chacune d'elles une somme de trois cents francs pour pourvoir à leurs premiers besoins.

Le même membre a fait l'éloge de tous les ouvriers qui, encouragés par la présence du citoyen Conseiller d'Etat Préfet, se sont empressés de concourir, dans une circonstance aussi critique, aux travaux que la sûreté publique rendait indispensables ; il a spécialement désigné à la reconnaissance de la Commune les citoyens Vincent, maçon, et Bellay, charpentier, domiciliés dans la division de l'Ouest, qui ont eu le courage de braver tous les dangers et de prévenir par leur activité de plus grands malheurs ; il a demandé qu'il leur fût accordé, à titre de reconnaissance publique, une médaille d'argent à l'effigie de Bonaparte.

Le Conseil, considérant que la quotité des secours à accorder, à raison de l'événement du 19 de ce mois, ne peut être déterminée que d'après la connaissance motivée des pertes et dommages qui ont eu lieu ;

Qu'il importe cependant de pourvoir provisoirement aux premiers besoins des nommées Louise Rachel, veuve de Jean-Baptiste Sange, et de Marie Anne Lonis, veuve de Claude Drogne, dont les deux époux ont péri sous les décombres;

Emet le vœu :

Que le citoyen Conseiller d'Etat Préfet du département veuille bien mettre à la disposition du Maire de l'Ouest une somme de 600 francs, à prendre sur les recettes communales, pour être, par lui, distribuée à ces deux veuves de la manière qu'il croira la plus utile et la plus convenable, et renvoyer à statuer sur le surplus lorsque l'état général aura été transmis au Préfet d'après les dispositions de son arrêté.

Le Conseil, considérant que les citoyens Vincent, maçon, et Bellay, charpentier, ont donné des preuves d'un zèle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge; qu'une gratification pécuniaire ne saurait les dédommager des services importants qu'ils ont rendus dans la journée du 19 ; qu'il importe que de pareils actes soient encouragés ; qu'il est du devoir du Conseil municipal de témoigner à ces deux braves ouvriers la satisfaction de la ville entière par un gage ostensible de la reconnaissance publique qu'ils ont si bien mérité,

Emet le vœu :

Que le citoyen Conseiller d'Etat Préfet veuille bien faire don, au nom de la ville de Lyon, aux citoyens Vincent et Bellay, d'une médaille en argent à l'effigie de Bonaparte.

Le Maire de l'Ouest est chargé de leur adresser expédition des présentes.

Le Maire du Midi a fait lecture d'un projet d'adresse au premier Consul à l'occasion de la paix, dont la teneur suit :

Premier Consul,

Il y a deux ans nos regards empressés se portèrent sur Bonaparte ; dans le sentiment de leur infortune, les habitants de cette cité virent en vous un libérateur; leur enthousiasme et leurs vœux vous désignèrent au peuple français.

Vos pressentiments ont été justifiés, premier Consul ; combien, par votre influence, d'événements heureux, pressés et cumulés dans un court espace de temps. Que de maux prévenus ! Que de biens dont le présent s'embellit ou qu'il promet à l'avenir !

La paix intérieure civile et religieuse, la paix continentale, la paix maritime, tels sont vos bienfaits, tels sont les résultats de la réunion du génie, du courage et d'un amour de la patrie trop éclairé pour ne pas s'unir à celui de l'humanité.

Modérateur de la République française, vainqueur et pacificateur du monde, bienfaiteur des deux hémisphères, recueillez, citoyen Consul, les hommages reconnaissants de la nation qui s'enorgueillit de trouver en vous son premier général et son premier magistrat. Jouissez, oh, Bonaparte ! du sentiment d'admiration, de gratitude et de respect que vous doivent toutes les nations.

Le Conseil en a adopté la rédaction à l'unanimité, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle exprime le vœu de tous les Français et qu'elle rend un nouvel hommage aux vertus et aux talents du premier magistrat de la République.

Le Conseil, considérant que la fête du dix-huit brumaire, en rappelant une époque si chère aux Français, a pour but de célébrer la paix générale, objet constant de la sollicitude du Gouvernement; que cette paix ouvra la source et les canaux de la prospérité publique; qu'elle offre principalement à cette cité, pour le rétablissement de son commerce, l'espoir de l'avenir le plus flatteur ; qu'un pareil bienfait ne saurait être célébré avec trop de solennité.

Le Conseil municipal désirant, tant que les ressources de la commune peuvent le leur permettre, contribuer à ce que le peuple de Lyon partage le sentiment d'allégresse qui anime la France entière,

Emet le vœu,

Qu'une somme de 15,000 francs, prise sur les recettes communales, soit affectée à cette dépense, et que le Conseiller d'Etat Préfet soit invité à vouloir bien ordonner les dispositions que sa sagesse et sa bienveillance lui dicteront, pour donner à cette fête l'éclat dont elle est susceptible ;

Considérant qu'il importe de seconder les vues bienfaisantes du Gouvernement en se hâtant de rendre à la place, appelée ci-devant Bellecour, cette splendeur autrefois l'objet de l'admiration de toute l'Europe ;

Considérant que le monument que la commune se propose d'y élever doit être à jamais, par la solidité de sa construction et l'ordre de son architecture, le gage de la reconnaissance des habitants de Lyon, qui déjà se sont empressés de consacrer à cette place le nom chéri de Bonaparte.

Considérant que le moyen d'obtenir ce résultat est d'appeler au concours le zèle, le talent et l'émulation des artistes de toute la République ; que le mérite seul doit être accueilli et obtenir la préférence de l'Administration publique ;

Considérant enfin, que l'exécution de ce projet doit contribuer avec efficacité à la réédification des bâtiments démolis qui formaient le principal ornement de cette place.

Emet le vœu suivant :

1° Le Conseiller d'Etat Préfet est prié de faire lever et graver, avec toutes ses dimensions, point de vue et alentours le plan de la place Bonaparte ; d'adresser plusieurs exemplaires de ce plan à tous les Préfets des départements de la République, avec invitation de les communiquer aux artistes de leurs arrondissements, qu'ils croiront propres à l'exécution du plan projeté ;

2° Le sujet du monument à élever au milieu de la place Bonaparte, ainsi que des ornements accessoires sera déterminé par un programme particulier qui sera à cet effet rédigé ;

3° L'exécution en sera donnée au concours ; le citoyen Conseiller d'Etat Préfet est prié d'en fixer l'ouverture à quatre mois, à dater du présent ; chaque artiste qui désirera concourir devra adresser, à la Préfecture du Rhône, les mémoires, plans et projets, au moins un mois avant l'époque ci-dessus indiquée: les mémoires devront en même temps faire mention des sommes que l'exécution de ces projets rendra nécessaire ;

4° Il sera formé un jury composé d'hommes recommandables par leurs lumières, et versés dans l'art du génie et de l'architecture, dont les fonctions seront d'éclairer l'Administration sur l'admission ou le rejet des projets présentés.

5° L'artiste, dont les plans et projets auront obtenu la préférence sera seul chargé de l'exécution ;

6° Le Conseil municipal déclare qu'il votera toutes les sommes qui seront jugées nécessaires.

Le président a communiqué au Conseil une lettre de ce jour du Conseiller d'Etat Préfet, par laquelle il renvoie au Conseil municipal ses lettres, rapports et pièces que lui avait adressés, à Paris, le Maire du Midi, relativement à la contestation entre la commune de Lyon et le citoyen Depinay.

Lecture faite du rapport sus énoncé, le Conseil a déclaré qu'il adopte le dit rapport en tout son contenu; qu'en conséquence il sera transcrit sur le registre

Digitized by Google

et renvoyé au citoyen Conseiller d'Etat Préfet, avec invitation pour qu'il veuille bien appuyer ce rapport et le regarder comme un vœu émané du Conseil municipal.

RAPPORT DU MAIRE DE LA DIVISION DU MIDI SUR UNE LETTRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DONT ON RAPPORTE LE TEXTE, LEDIT RAPPORT RELATIF A LA CONTESTATION ENTRE LA COMMUNE DE LYON ET LE CITOYEN DEPINAY ET ADRESSÉ AU CITOYEN CONSEILLER D'ETAT NAJAC, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET PRÉSENTEMENT A PARIS.

Texte de la lettre du citoyen Ministre de l'Intérieur en date du 28 fructidor an IX.

Je vous transmets, citoyen Préfet, un mémoire avec sept pièces à l'appui, par lequel le citoyen Depinay se plaint de difficultés que lui fait éprouver le bureau de la division du Midi de la commune de Lyon, dans l'exécution d'un projet qu'il a formé d'élever, sur l'avenue-cour de sa maison, différentes constructions qui doivent contribuer à l'embellissement de la place Bellecour.

Il paraît qu'on veut empêcher le citoyen Depinay de disposer, à son gré, d'une propriété à laquelle il a des titres incontestables.

Votre prédécesseur l'a jugé ainsi par son arrêté du vingt-cinq thermidor, an huit, auquel la propriétaire ne demande qu'à se conformer. Cet arrêté, précédé d'un avis motivé de l'architecte de la commune, et d'un rapport de l'ingénieur en chef du département m'a paru fondé en principe, et devait être exécuté. Cependant le citoyen Depinay a été cité devant le juge de paix sur cette affaire purement administrative, puisqu'il ne s'agit que d'un terrain joignant une place publique, et qui, aux termes de la loi du vingt-deux novembre 1790 fait partie du domaine national. Il s'est laissé prendre par défaut un jugement dont il demande au moins la suspension, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur sa demande en nullité de l'arrêté du Conseil de préfecture qui a autorisé le Maire à introduire une instance contre lui.

Je crois les tribunaux incompétents pour connaître d'une affaire qui pourrait tout au plus regarder l'Administrateur du domaine, en supposant qu'il s'agisse de contester la propriété du citoyen Depinay.

Je vous invite au surplus, citoyen Préfet, à examiner sur-le-champ cette affaire, à prendre toutes les mesures que vous jugerez nécessaires et propres à faire cesser le trouble qu'éprouve le citoyen Depinay dans la jouissance d'une propriété qui paraît incontestable, d'après les titres qu'il produit, à me faire vos observations et à me donner votre avis sur le tout.

Je préviens le citoyen Depinay du renvoi que je vous fais de ces pièces.

OBSERVATIONS DU MAIRE DE LA DIVISION DU MIDI DE LYON, DU CINQ VENDÉMIAIRE AN X.

Le projet du citoyen Depinay, pour l'embellissement de la place Bonaparte, est une de ces fictions qu'on se permet en raison de l'éloignement, et qu'on imagine pour capter la faveur de l'autorité.

Quand les façades démolies auront été reconstruites, le local dont il est question entre la commune et le citoyen Depinay sera détaché de la place Bonaparte, dérobé à la vue, et conséquemment sans rapport possible avec les décorations dont cette place peut être embellie.

La commune de Lyon conteste le titre du citoyen Depinay d'après les motifs suivants:

1° Le titre du citoyen Depinay est un abévénis portant cens, servis et rentes, passé en 1710, par trois échevins, à Pierre Presle, autre échevin; l'acte porte que l'aliénation est consentie sous le bon plaisir de Sa Majesté.

Ainsi l'acte est imparfait de sa nature, puisque les échevins, étant administrateurs et non propriétaires, n'avaient pas qualité pour aliéner. Ainsi l'acte est conditionnel par son texte même; or sa Majesté n'a pas manifesté son bon plaisir, or aucunes lettres patentes n'ont validé l'aliénation.

La condition énoncée dans l'acte n'a donc pas été remplie; cet acte est donc resté imparfait;

2° Aussi cet acte n'a-t-il jamais eu d'exécution, les abénévisanis ont retenu leur sol, l'abénévisataire s'est dispensé d'en payer le prix; jamais ni le citoyen Depinay, ni ses auteurs n'ont acquitté la rente stipulée dans l'acte de 1710; jamais ils n'ont possédé comme propriétaires.

Le terrain désigné dans l'acte de 1710 est resté depuis ce qu'il avait été précédemment, une place publique destinée à l'usage et à la commodité des citoyens; une ordonnance de 1782 y établissait un marché public, et des dalles en pierre furent alors posées par la commune pour circonscrire l'emplacement de ce marché.

Enfin le pavé de cette partie de la place Levisto était compris dans l'adjudication de l'entretien du pavé à la charge de la commune, et il était payé des deniers communaux.

3° Des arrêts du Conseil, des lettres de patentes, prouvent que l'abévenis de 1710 n'a jamais été connu du Gouvernement, ou qu'il se refusait à l'approuver: des actes consulaires établissent que la commune de Lyon a constamment regardé cet acte informe comme nul.

Ainsi le consentement qui constituait l'acte de 1710 était nul, et n'a pas été validé; la chose dont on traitait n'a pas été transmise; le prix qu'on stipulait n'a pas été fourni; ainsi rien de ce qu'on reconnait comme consommant une aliénation ne concourt avec l'acte de 1710.

Par son arrêté du vingt-cinq thermidor an huit, le Préfet n'a point entendu se constituer juge d'une question de propriété, il a supposé celle à laquelle prétend le citoyen Depinay, comme acquise et non contestée, et c'est dans l'hypothèse de la propriété que l'alignement a été donné; et si les tribunaux décidaient que la commune de Lyon est propriétaire du terrain dont il s'agit, l'arrêté du vingt-cinq thermidor an huit serait dès lors censé n'avoir pas existé.

Cet exposé des sentiments du Préfet, relatif à son arrêté du vingt-cinq thermidor, n'est pas une interprétation imaginée par le Maire du Midi; c'est un extrait qu'il fournit d'une lettre qu'il a reçue de la Préfecture.

L'architecte dont l'avis motivé a été favorable aux prétentions du citoyen Depinay, et qui pour les soutenir a porté la complaisance jusqu'à se constituer commissaire enquêteur, et à recueillir des dépositions dans son rapport; cet architecte n'était point celui de la commune, et n'avait aucune espèce de caractère public.

L'ingénieur en chef avait un caractère public, et il a su le respecter: son avis était contraire à l'arrêté qu'a pris le Préfet; l'ingénieur en chef a proposé d'entendre la commune, avant de donner au citoyen Depinay un alignement.

Après une instruction qu'il a suivie pendant trois mois, le Conseil de Préfecture, usant de l'attribution spéciale qui lui est faite par la loi, et prononçant sur la demande du Conseil municipal de Lyon, a jugé que la commune était fondée à réclamer; et il a jugé qu'elle devait réclamer par devant les tribunaux.

Cet arrêté très motivé, très concluant, basé sur des pièces authentiques est important à connaître; le Maire du Midi en annexe l'expédition au présent rapport.

En désignant comme propriété nationale les places publiques, la loi du vingt-deux novembre 1790 a excepté les objets susceptibles d'une propriété privée; or l'objet dont il s'agit est susceptible d'une propriété privée; il fait partie d'un terrain acquis en 1656, par la commune de Lyon, et des deniers communaux; des lettres patentes de 1658 ont légalisé cette acquisition, et en ont assuré à la commune la propriété, la possession et la jouissance.

Les arrêts du Conseil et lettres patentes de 1711 et 1714 confirment et rappellent textuellement ces dispositions.

D'ailleurs la loi du onze frimaire an sept concède aux communes la jouissance des places publiques, les locations dont elles peuvent être susceptibles, sont mises au rang des revenus communaux.

Dès lors, et relativement aux places publiques, les communes sont usufruitières, et comme telles, elles ont intérêt de conserver la jouissance, elles sont usufruitières d'après une loi, et conséquemment elles sont en titre pour défendre leur jouissance et en prévenir l'usurpation.

Le tribunal saisi de l'instruction s'est déclaré compétent à la suite d'une plaidoirie contradictoire.

Un autre jugement, contradictoirement rendu, admet la commune à la preuve par témoins; l'enquête devait être faite le douze courant.

Tel est l'état de la procédure.

Les tribunaux sont sur le lieu de la contestation et ils entendent les deux parties: l'inspection du local, la notoriété publique, concourent à les éclairer; places ainsi dans un point de vue qui leur permet de tout apercevoir, ils ne voient pas la contestation entre la commune de Lyon et le citoyen Depinay sous le même jour qui frappe les yeux du Ministre.

Les juges reconnaissent, dans cette contestation, une simple question de propriété; et sous ce rapport, ils estiment qu'elle doit essentiellement et exclusivement ressortir de l'ordre judiciaire.

Les tribunaux sont saisis; ils sont saisis légalement et ils ont rendu des jugements.

L'interruption du cours de la justice nuit à l'intérêt communal et peut lui préjudicier irréparablement.

Le Maire de la division du Midi ne peut se dispenser de réclamer.

Il réclame votre protection, citoyen Conseiller d'Etat, et par elle l'impartialité et la justice du Ministre.

Au bureau de la Mairie, le cinq vendémiaire an dix.

Signé: SAIX-ROUSSET.

D'ailleurs le Conseil, considérant que l'instance entre la commune de Lyon et le citoyen Depinay présente une question de propriété; que la solution de cette question tient à l'examen de la validité d'un titre; que l'objet dès lors ressort de l'ordre judiciaire et ne doit pas lui être soustrait;

Considérant qu'un arrêté du Conseil de Préfecture ayant autorisé la commune pour l'action qu'elle a intentée, cette action ne peut être légalement suspendue que par un arrêté des Consuls, qui serait pris en suite d'un rapport au Conseil d'Etat;

Considérant que l'ordre judiciaire est indépendant de l'ordre administratif, et que le cours de la justice ne peut être interrompu;

Le Conseil déclare, qu'il émet un vœu positif pour que le citoyen Conseiller d'Etat Préfet veuille bien autoriser le Maire du Midi à poursuivre, au nom de la commune, l'action intentée contre le

Digitized by Google

citoyen Depinay, relativement à la place Le Viste.

Le président a levé la séance.

Fait et arrêté à Lyon, les dits jour et an que dessus.

J.-M. Parent, maire; Bansand-Charpieux, maire.

SÉANCES EXTRAORDINAIRES.

Séance du huit brumaire an X

Cejourd'hui huit brumoire an dix de la Repnbliqne françaiso, le Conseil municipal extraordinairement nssemblé, d'oprés l'arrêté dn Conseiller d'Etat Préfet, en date dn eix de ce mois,

Le citeyen Parent, mairo du Nord, président, a fait part au Conseil des objets snr lesquels il avait à délibérer :

1° Sur nn projet d'ordonnance présenté pnr le Commissaire général de police, tendant à ce qu'il soit établi une garde de nuit pour la sûroté des personnes et des propriétés dans la ville de Lyon ;

2° Sur la donation fnite par le général Martin pour fonder un établisseement à Lyon ;

3° Sur les comptes présentés per la Compagnie Ricard, ci-devaut chargée de la régie de l'octroi muuicipal de Lyon ;

4° Et enfin sur les fonds qu'il eonvient d'effecter anx médailles qui doivent étre frappées, soit ea l'honneur dn premier Consul, soit en mémoire dn dévonement que divers eitoyens ont montré lors de l'écroulement d'uue maison à la montée du Gourguillon.

La discnssion s'ouvre sur le premier objet ; le secrétaire lait lectaro :

1° De la lettre dn Commissaire général do police adressée au Préfet le vingt-qnatre vendéminire dernier ;

2° Du projet d'ordonnance contenant vingt articles et ayant trait à l'établissement de trente-six gardes do nait et à lear division en demi-brigades.

Après la discussiou aur chacun desdits artieles,

Le Conseil municipal, eonsidérant qu'il importe de fournir eu magistrat spécialement chargé du maintien de l'ordre dans cette cité les moyens propres à prévenir les délits qui peuvent porter nteinte à la sûreté et à la tranquilité publique ;

Considérant que le mode propnsé par le Commissaire général, qneique incomplet dans son organisation, peut néanmoins fneiliter et activer la surveillence si néeessaire à l'action de la police; que le eommencement de cet établissement, dont la nécessité est généralement reconnue, se perlectionnera do plns en plus et ne sera pas sans succès ;

Emet le vœu suivant :

Le Conseil municipal adopte provisoirement, et pour le temps d'nne année saulement, le projet des gardes de nuit présenté pnr le Commissaire général ; il vete, en conséquence, sur les fonds de l'an dix, une sommo de 20,000 francs deetinée à faire face à l'acqnittement de la dépense que cet établissement pourra occasionner.

Le Conseil espère qua les ressonrces de la commune s'améliorant chaqne jour lui permettront, au commencement de l'an onze, de consentir les sommes nécessairee penr l'organisation d'un corps de troupes sédentaire, et réglé tel qu'était antrofois l'institntion dn guet à pied et à cheval.

Le citoyen Devillas chargé, dans une des précédentes séances, de prendre des renseignements sur le testament fait dans les Indes, par le général Martin, fait lectnre d'une lettre datée de Londres du vingt-nenf septembre 1801, pnr laquelle MM. Ch^e Th^e Casenauve et Batar préviennent les citoyens Devillas, Cazenauve et Cie, de Lyon, que :

Le général Martin, mort à Lucknow, a laissé aux Grandes Indes une fortune très considérable, sur laquelle il a légué à la commune de Lyon nne sonme de 250.000 écus, pour la fondation d'un etablissement public dans cette cite ; la méme lettre annonce que le citoyen Louis Martin, son frère, domicilé aux environs du Lyon, est nommé son exécuteur testamentaire, conenrremment avec plusieurs autres personnes aux Grandes Indes.

Snr le rapport dn citoyen Rosset, l'un des membres du Conseil, qui a dit connaitre et avoir des relations d'amitié avec le citoyen Louis Martin, le Conseil invite et chargo les citoyens Devillas et Rossot do prendre, auprés des parents du général Martin, et partout où besoin sera, des notions exactes snr l'existence et la réalité des faits annoncés par la lettre de MM. Cosenauve et Batar, de Londres, pour ensuite, d'aprés le rapport qu'ils sont priés d'en faire dens nne prochaine séance, étre pris par le Conseil tel parti que le bien public eommandera.

La commission chargée par le Conseil de l'examen et de l'apurement des comptes présentés par la Compagnie Georgo Ricard demande à étre entendue sur nn premier rnpport relatif à cet objet.

L'un des membres de cette commission a dit :

Citoyens,

Dans votre séance du sept vendemiaire dernier, vous avez nommé nne commission chargée de l'examen preinlde des comptes, tant en recettes qu'en depenses, présentés par la Compagnie George Ricard pour tout le temps qu'a duré sa gestion.

Avant de se livrer à cet examen, la commission a dû demander à quelle époque cette gestion était censée avoir cesse.

L'arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du huit thermidor, qui déclare que le traité est révoqué, ayant été signifié à la Compagnie George Ricard le vingt-trois du même mois, il semblait naturel que sa gestion se terminât au-dit jour vingt-trois thermidor.

Cette Compagnie, a néanmoins, depuis lors et pendant quelques jours, continué à régir comme par le passé; et ce n'est que le six fructidor que le citoyen Lallemand, directeur provisoire nommé par la commune, est entré en fonctions.

La commission a pensé que le Conseil municipal ne pouvait avoir la faculté de mettre aux services de la Compagnie George Ricard un prix autre que celui déterminé par le traité fait avec cette Compagnie ; la commission a pensé, dès lors, que la commune, ou son fondé de pouvoirs ne s'étant présenté que le six fructidor, ce n'est que de ce jour, à la rigueur, que la Compagnie George Ricard a perdu le droit que lui donnait ce même traité pour administrer.

La commission fait reste de droit en vous invitant a déclarer que cette époque est fixée au sept fructidor inclusivement; elle vous propose, en conséquence, de demander au citoyen Conseiller d'Etat Préfet le rapport de l'arrêté du citoyen Defarge, conseiller de Préfecture, qui a déclaré que la Compagnie George Ricard n'avait cessé ses fonctions qu'au douze fructidor.

Cet arrêté, citoyens, blesse les interêts de la commune, puisqu'il admet la Compagnie George Ricard à prélever, pendant cinq jours, la moitié du produit d'une recette que cette Compagnie n'a pas eu qualité pour recevoir, et qui appartient en totalité à la commune.

Ce motif est bien suffisant pour vous faire prendre la détermination que votre commission vous propose.

Sur quoi, le Conseil municipal adoptant les motifs énoncés au reppert de sa commission,

Emet le vœu suivant :

Le citoyen conseillar, Conseiller d'Etat, Préfet du département da Rhône est prié de rapporter l'arrêté que le Conseiller de Préfecture Defarge a pris le douze fructidor dernier, ponr fixer andit jour l'époqua où la Compagnie George Ricard a dû cesser sa gestion. Il est prié de déclarer, en méme temps, qua le citoyen Lallemand, directeur provisoire nommé par la commune, s'étant présenté à l'ancienne régie le six fructidor, et étant entré en fonctions le sept du même mois, la Compagnie George Ricard n'avait plus eu qualité pour administrer, et que ses ramises ou bénéfices avaient cessé à dater dndit jour inclusivement.

Le Conseil, après avoir entendu plusieurs de ses membres sur les fonds qu'il convient d'affecter aax médailles qui doivent être frappées;

Considérant qne par les soins et les efforts du premier megistrat de la Républiqae, le monde entier joait enfin des avantages d'nne paix générale, si ardemment désirée per leeamis de l'hnmanité.

Considérant qua la journée du dix-huit brumaire aa dix est consacrée à eélébrer uno époque aussi mémorable, et qu'il importe d'eu perpétuer le souvenir ;

Considérant anssi, qu'il est dn devoir de l'administretion publiqne d'encourager, par des témoignages de sa reconnaissance, les actes de dévouement des citoyens qui, dans des mements difficiles, ont bravé des dangers ponr être utiles à l'humanité;

Emet le vœu suivant :

Le citoyeu Conseiller d'Etat Préfet est prié de bieu venloir donner les ordres

Digitized by Google

nécessaires pour qu'il soit frappé un certain nombre de médailles, soit en or, soit en argent ; les unes en l'honneur du premier Consul, consacrées à rappeler à la postérité l'époque mémorable de la pacification générale donnée au monde entier dans la première année du XIXe siècle; les autres pour être distribuées aux citoyens Viocent et Bellay, comme un gage de la reconnaissance de cette cité, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont manifesté lors de l'écroulement d'une maison à la montée du Gourguillon.

Le Conseil prie le citoyen Conseiller d'Etat Préfet d'en déterminer la forme et la nature et il vote, à cet égard, les fonds nécessaires pour l'acquittement de cette dépense.

Le président a levé la séance, et le Conseil s'est ajourné à demain neuf du présent mois.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

J.-M. PARENT, président ; BERNARD-CHARPIEUX, secrétaire.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Palais des Arts, logement du chef électricien. — Modification de croisées donnant sur la rue.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Service des Transports. — Déplacement de l'abat-foin.

Parc de la Tête-d'Or. — Modification de l'éclairage au gaz de la Vacherie et construction d'un tabouret pour la canalisation des eaux.

Travaux en cours d'exécution

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Travaux terminés dans la semaine

Marché aux bestiaux de Vaise. — Modification de l'installation des eaux.

Ecole de filles, rue Montgolfier, 23. — Aménagement d'une cuisine.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Place des Terreaux, au droit du Palais des Arts. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Place Gensoul et rue Vaubecour. — Réfection des trottoirs en asphalte sur tranchées.

Cours du Midi, entre la rue du Bélier et le quai Perrache. — Réfection des trottoirs en asphalte sur tranchées.

Rue Jaurès, angle rue de Belfort. — Construction de trottoir en asphalte.

Agrandissement du cimetière de la Croix-Rousse, démolition des murs de clôture.

Rue du Commandant-Faurax. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Montgolfier. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Boulevard du Nord, 31 *bis*. — Construction de trottoirs en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue Saint-Polycarpe. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Pierre-Dupont et impasse des Chartreux. — Construction de trottoirs neufs en asphalte.

Rue du Plâtre. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Cours Charlemagne, entre les rues Casimir-Perier et le chemin du Goulet. — Pose de bordures de trottoirs.

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Tourville, entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Béguin. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue de Marseille, entre les rues Passet et Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Réfection de pavage sur anciennes tranchées.

Montée de Loyasse. — Rechargement des trottoirs en terre.

Montée de Fourvière. — Rechargement des trottoirs en terre.

Chemin de Montauban. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Trouchet. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Empierrement des chaussées devant la nouvelle gare des Brotteaux, au cylindrage à vapeur.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Pierre-Dupont et impasse des Chartreux. — Réfection de rigoles en pavés épiolé.

Rue Molière, 155-157-159 et retour rue Chaponnay. — Construction de trottoirs en asphalte.

Route de Vienne, 182. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Chevreul, avec retours rue des Asperges et rue Saint-Jérôme. — Construction de trottoirs en asphalte.

Place du Commandant-Arnaud, au droit du groupe scolaire. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Garibaldi. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Pont du Port-Monton. — Remplacement des longrines et garde grives du trottoir amont et réfection du platelage.

Canalisations : cours Eugénie ; cours Gambetta.

Prises d'eau et branchements : chemin Saint-Denis-de-Bron, 118 ; chemin de Villeurbanne à Vénissieux ; chemin Fouillat, 10 ; rue Nérard, en 4 *bis* ; rue des Tuileries, 14.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 1er Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bouvier, Jean, empl., r. des Fantasques, 10.
Dlle Girard, Joanna, s. p., Civrieux-Azergues.
Carton, César, repr. de comm., r. Vendôme, 108.
Dlle Barrual, Aimée, s. p., b Cr.-Rousse, 105
Chambefort, Jean, maçon, Villeurbanne.
Dlle Charvaz, Marie, ménagère, Villeurbanne.
Chavanne, Jean, empl., m. Grande-Côte, 112.
Dlle Desseigne, Célina, s. p., Monsols.
Gaillard, Louis, lis. des., r. T.-Claudiennes, 38 *bis*.
Dlle Berlioz, C., dévid., r. T.-Claudiennes, 37.
Jacquet, Jean, empl., r. Tables-Claudiennes, 18.
Dlle Devaize, Rose, empl., r. Fantasques, 4.
Malenfer, Emilien, ferblantier r. Constantine, 6
Dlle Thenon, Marie, empl., r Constantine, 6.
Mallan, Jean, mécanicien, r. Arbre-Sec, 36.
Dlle Garnier, Jeannette, repass., r. A.-Sec, 36.
Pichon-Delille, C., dessinateur, b. C.-Rousse, 42.
Dlle Tonnérieux, A., fleur., b C.-Rousse, 42.
Rousset, Adrien, empl., r. Sergent Blandan, 21.
Dlle Heathcote, Lilli, Newburg (Angleterre).
Roux, Henri apprêteur, r. Neyret, 11.
Dlle Juillard, Marguerite, bouill., r. Neyrat, 11.
Rousset, Joseph, empl., r. Paul-Bert, 243.
Dlle Durand, Maria, empl., r. Bodin, 8.
Bonioli, Claude, empl., r. Ste-Clotilde, 16.
Dlle Arnaud, Marie, contur., r. Béchevelin, 97.
Didier, Marius, cultivateur, Cusset (Allier).
Dlle Butaud, M., s. p., St-Christophe (Allier).

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Lafay, Pierre, cultivateur, Joux (Rhône).
Dlle Guyonnet, Marie, s. p., q. Rambaud, 13.
Bergeron, Célestin, empl., r. d'Auvergne, 5.
Dlle Allemand, Elisabeth, empl., r. Chevreul, 31.
Petit, Edouard, représentant, r. Mercière, 8.
Dlle Gailly, Marie, s. p., La R.-de-Glun (Drôme).
Babad, Joan, voiturier, r. Casimir Perier, 25.
Dlle Bailly, Adrienne, ménagère, r. Smith, 75
Gaguerd, François, empl., r. Grôlée, 11.
Dlle Gardien, Antoin., s. p., bd du Nord, 1.
Roux, Henri, apprêteur, r. Neyret, 11.
Dlle Juillard, Marg., bouillonn., r. Neyret, 11.
Periaud, Joseph, empl., r. Coysevox, 2.
Dlle Aubart, Jeanne, s. p., r. Romarin, 10.
Revol, Louis, doct.-médecin, r. Sala, 52.
Dlle Girerd, Emilie, s. p., r. P.-Corneille, 59
Fournier, M., tourn.-mécan., r. Gilibert, 19.
Dlle Choquin, M., empl., c. Charlemagne, 21.
Coné, Georges, lutinier, r. des Q.-Chapeaux, 3.
Dlle Ditor, Berthe, empl., r. Martin, 11.
Barrillat, Jean, empl., Plainpalais (Suisse).
Dlle Droz dit Busset, J., empl., Plainpalais.
Martelat, Jean, boulanger, av. Félix-Faure, 33.
Dlle Gojon, Célina, s. p., r. des Archers, 9.
Mercier, Paul, repr. comm., r. R.-d'Ainay, 41.
Dlle Berthoud, Esther, s. p., r. Pasteur, 35.
Danguin, Eugène, voiturier, r. C.-Perier, 26.
Dlle Bruyère, Gabr., papetière, r. Revat, 31.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Vautherot, El., fabr. soieries, pt. St-Clair, 4.
Dlle Bayzelon, Maria, s. p., c. Liberté, 8.
Combes, Pierre, mécanicien, ch. Barabas, 65.
Dlle Chappard, Claudine, s. p., Villeurbanne.
Clouzet, Paul, comptable, r. N.-Monplaisir, 14.
Dlle Thivet, Anna, institutrice, Joux (Rhône).
Arraguin, Paul, empl. tramways, Villeurbanne.
Dlle Borel, Rose, s. p., r. Omer-Louis, 12.
Beluze, Georges, empl., r. Duguesclin, 219.
Dlle Bourne, Eugenia, empl., r. Paul-Bert, 113.
Berger, André, rivour, r. Ste-Jeanne, 47.
Dlle Girard, Antoinette, s. p., r. Ste-Jeanne, 47.
Castan, Casimir, taill. habits, c. Libarié, 7.
Dlle Debaune, Louise, s. p., c. Libération, 7.
Chazotte, Alexandre, boucher, r. d'Avignon, 12
Dlle Jacquemot, Marie, ménag., r. d'Avignon, 12.
Cognet, Julias, voiturier, r. Villeroi, 21.
Vve Marsalon, confectionneuse, r. Villeroi, 21.
Dumas, Joseph, voiturier, ch. Balançoires, 7.
Dlle Desroches, Marie, s. p., ch des Cures, 21.
Dunand, R., chauffeur, Chaumont (Haute-Marne).
Dlle Ranault, Eug., corsetière, r. de la Barre, 43.
Laurent, P., empl., r. Basse-Port-au-Bois, 11.
Dlle Bouchage, Joséphine, s.p., av. de Saxe, 246.
Martelat, Jean, boulang., av. Félix Faure, 33.
Dlle Gojon, Celina, s. p., r. des Archers, 9.
Milloz, Jean, empl., pl. Bellecour, 8.
Dlle Gaspard, Eugénie, s. p., ch. des Pins, 38.
Monchal Auguste, décolleteur, r. H.-Vieillards, 19.
Dlle Bec, M., ouvr. chauss., r. Vendôme, 269.
Poinat, Jean, metallurgiste, r. Clos-Suiphon, 6.
Dlle Moulin, M., emp. chaises, r. C.-Suiphon, 6.
Pusigny, Claude, empl., r. Roposta, 15.
Dlle Argaud, L., s. p., Beausemblant (Drôme).
Putout, Eugène, cordonnier, r. Paul-Bert, 23.
Dlle Roy, Léonia, tisseuse, Givors (Rhône).
Quinard, A., mar. logis, 16e bat. art., f. Vitriolerie.
Dlle Dufour, Hélène, modiste, Belley (Ain).
Sirebié, Victor, serrurier, g. r. Guillotière, 181.
Dlle Froget, Marie, fleuriste, Vénissieux (Rh.).
Guillot, Joseph, prop., Cholomblier-Saugnieu.
Dlle Robesson, Marie, coim., r. Montesquieu, 12.
Rousset, Joseph, empl., r. Paul-Bert, 243.
Dlle Durand, Julie, empl., r. Bodin, 8.
Mercier, Paul, représent., r. Remp.-d'Ainay, 41.
Dlle Berthoud, Esther, empl., r. Pasteur, 35.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Duchel, Pierre, tulliste, r. de Dijon, 24.
Dlle Carrel, Philomène, guimp., r. de Dijon, 21.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Bonnard, E., cordonnier, m. des Epics, 23.
Dlle Ghard, Marie, s. p., Oullins.
Courty, Léon, typographe, r. St-Georges, 70.
Dlle Le Pape, F., ménagère, r. St-Georges, 70.
Dossaigne, Joseph, manœuvre, r. Bourgogne, 58.
Dlle Colozy, Jeanne, mén., r. des Mouches, 15.

Digitized by Google

Estiaz, Alexandre, chaudronn., r. d. Docks, 97.
Dlle Crozier, Marie, domest., r. de Saint-Cyr, 2.
Piol, Gleude, boulanger, Ecully (Rhône).
Dlle Burgaud M., dom., r. St-Pierre-de-Vaise, 56.
Sage Louis, voiturier, r. Saint-Georges, 94
Dlle Juilleron, F., mén., r. Saint-Georges, 21.
Escribe, D., manœuvre, r. de la Claire, 42.
2e Chapelle Marie, domestique, Castelnaudary.
Tourette, Henri, chiffonnier, r. Bossuet, 100
Dlle Gautbier, M., cravatière, r. Bossuet, 100.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Berger, Joseph, empl., r. Ste-Geneviève, 58.
Vve Chandit Eugénie, empl., r. Bellecombe, 77.
Besson, Claude, empl., r. Garibaldi, 10.
Dlle Pouliquen, M., empl., r. P.-Sisecco, 7.
Bichet, Gabriel, soudeur, r. Lehermann, 32.
Dlle Drogue, Marie, repas., r. Lehermann, 32.
Carion, César, rep. de com., r. Vendôme, 108
Dlle Berruet, Aimée, s. p., b. C.-Rousse, 101.
Court, Eugène, c. chem., r. Garibaldi, 124.
Dlle Jamin, L., pl. de tulles, r. Flachet, 42.
Fraleoet, Emile, horl.-bij., pl. Edg.-Quinet, 15.
Dlle Arnaud Marie, s. p., Vaux (Vaucluse).
Gagnard Françoise, empl., r. Grôlée, 11
Dlle Gordien Antoinette, s. p., b. du Nord, 1.
Gaelpe, Henri, emp. de com., r. Masséna, 22.
Dlle Chenavier, Ant., coutur., r. Bugeaud, 89.
Imbert, Fr., chaud., r. Masséna, 10.
Dlle Geoffray, Marie, mén., r. Masséna, 105.
Klein Théod., voy. de com., r. Villon, 36.
Dlle Veil, Lucie, s. p., av. de Saxe, 76.
Mounier, L., s.-lieut. 98e r. d'inf. Rosene (L.).
Dlle Genevet Juliette, s. p., r. Bugeaud 6.
Revol, Louis, doct. en méd., r. Sala, 52
Dlle Girard, Emilie, s. p., r. Pierre Corneille, 59.
Page, Louis, voiturier, r. St-Georges, 91
Dlle Juilléron, Fr., ménag., r. St-Georges, 21.
Tête, Jean, s. p., r. Sully, 79.
Dlle Champion, Phil., s. p., Grenoble (Isère).
Videl, Jean, cal. de ch., r. Garibaldi 1.
Dlle Deebenaud, J., s. p., St-Priest (Isère).

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 23 au 29 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Venel, mécanicien, m. Gde-Côte, 114 ..... f.
Epinet, empl. com., r. R.-Pasteur, 42..... f.
Gen, empl., r. d'Algérie, 12..... m.
Bel, télégraph., r. Neyret, 18..... f.
Repellin, lieut 38e infant., b. C.-Rousse, 34 m.
Revol, empl., r. P.-Blanc, 9..... f.
Guerpillon, bouleoger, r. Dauphine, 4..... m.
Guérin, plombier, r. Pouteau, 21..... m.
Arthaud, tailleur d'habits, r. Ste-M.-d.-Ter., 1 m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Forel, emballeur, r. Tronchet, 72..... f.
Bracco, manœuvre, Villeurbanne..... f
Jarnoud, infirmier, r. Tronchet, 87..... m.
Michelet, cocher, ch. Mossuee à Champvert, 11 f.
Thivel, maçon, Francheville..... f.
Brun, velourier, Soucieu-en-Jarret..... m.
Mori, mécanicien, r. Charité, 33..... m.
Bellefin, charcutier, r. Denuzière, 3..... f.
Barbe, maçon, Villeurbanne..... f.
Cérée, manœuvre, r. Montesquieu, 36 ..... m.
Dejoux, manœuvre, Villeurbanne..... m
Exertier, agent d'assurances, r. Charité, 31. f
Reynerd, mécan., ch. St-Agnan, 9..... f.
Perreut, lithogr., r. Ste-Geneviève, 23..... m.
Goy, manœuvre, m. Gde Côte 89 ..... f.
Roussel, brodeur, r. de la Gare, 12.. ..... m
Gist, manœuvre, r. Garibaldi, 253..... f.
Sagel facteur, r. Vaubecour, 12. ..... f.
Sarrazin, épicier, r. du Plat, 2. ..... m
Rochat, forge on, q. Perrache, 19 .. .. f.
Benoit, s. p., Entrevaux (Ardèche)..... m.
Déliot, vel. de chemb., St Savin (Isère)..... m.
Raby, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Joy, blanchisseur, Creponne..... f.
Gaudel dit Trafit, menuis., r. Gadagne, 12. f.
Sannicé, verrier, ch. de Cuiaites 29..... m.
Rose, journ. sur cuivre, r. Dunoir, 69..... f.
Persini, manœuvre, r. St-Jean, 62..... f.
Trolliet, voyageur, r. Mazard, 3..... m.
Cazanz, nég., r. Palais-Grillet, 24..... m
Regio, plâtrier, r. Confort 12 ..... m.
Gite d, boul nger, r. Mesnié a 40.. ..... f.
Bonnin manœuvre, r. Vaubau, 51 .. .. f.
Moine manœuvre, r. Barabon 128..... f.
Guillemin, manœuvre, c. Monc y, 1 9..... m
Jouvenay, offerie nuel du Gouguillon, 15. f.
Guerrier, empl. P.-L.-M., r. Duq.-Montbel, 3 m.
Peleimann, s. p., r. Pyremide, 61..... f.
Illy, s. p., b. Croix-Rousse, 59..... m.

Imbert, empl., Villeurbanne..... m
Vve Rey, manœuvre, Villurban e..... f.
Jerriez, mo teneur, La Mulatière..... m.
Dec ond. empl. P.-L.-M., St-Germ.-Mt-d'Or. m.
Thévelet, g. boulang., r. Imb.-Colomès, 33.. f.
Verrechia, tail. de pierres, r. Vendôme 128 m.
Peaucellier, tail. d'habits, r. Vaubonaise, 3. m.
Ghereaus, imprim., r. Mouiesquieu, 31.... m.
Ronniot, cap. en rel., r. de la Barre, 14..... f.
Ricon, menuisier, q. Perrache, 5 ..... m.
Poillesson, cordonnier, r. Hôpital, 3 ..... m.
Reitav, chauffeur, Villeurbanne..... m.
Goujon, journalière, r. Babelais 59..... m.
Lebret, appréteur, r. Cavier, 10 ..... f.
Brenier, peintre, av. du Château, 22..... m.
Patton, empl., r. des 3-Maries, 11 ..... f.
Tacuin, cordonnier, r. Villeroi, 83. ..... f.
Hérard, boucher, c. Charlemagne, 4.... m.
Berthon, ajusteur, r. Bellecombe, 16..... m
Jacquemet, tourneur, r. Garibaldi, 143.... m.
Celso, manœuvre, r. des 2-Pierres, 101..... f.
Champalle, coiffeur, q. Hôpital, 2. ..... f

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chenevard, menuisier, ch. du Geolsed, 71 .. f.
Delorminy, empl., r. St-Michel, 58. ..... f.
Lèbre, chauffeur, r. de Toulon, 21..... f.
Touillot, charretier, r. Paul-Bert, 249..... f.
Tissier, entrepreneur, ch. de Barabon, 179 .. m
Gerbaud, maçon, r. de Créqui, 241..... m.
Mège, forgeur, ch. du Quartier-Neuf, 2 .... m
Guyot, rempl., c. Gambetta 69..... f.
Gonguet, cartonnier, c. Méditerranée, 5..... m
Begot, voiturier, ch. de St-Priest, 44..... f.
Sinecone, manœuvre, r. Elon-Sulphon, 1.... f.
Baudin, représentant, c. Hec i, 95. ..... f
Bruel, comptable, rte de Vaussieux, 132... f.
Didaul, sculpteur-bois, r. Caserne, 11..... m.
Rattay, représentant, r. Vendôme, 223..... m.
Anbe I, empl. P.-L.-M., av. Berthelot, 184... m.
Du Ruzzi, verrier, imp. Gerland, 3 bis..... m.
Vuitton, empl., c. Gambetta, 4 ..... f.
Fourchel, négociant, ch. des Pins, 30 ..... m.
Bonenssieux, empl., r. Vigilance, 2..... f.
Peyrot, maçon, r. Villeroi, 96..... f.
Bouvier, empl., r. Ste-A.-de-Berabon, 45 .. m.
Bellas, off. d'admin., r. Raulin, 48..... m.
Arnaud, cafetier, r. de Marseille, 43..... m.
Bonnetain, boulanger, av. Félix-Faure, 14.. f.
Roonetain, boulanger, av. Félix-Faure, 11.. f.
Dubier, empl., c. Lafayette, 56..... f.
Marion, empl. P.-L.-M., r. St-Jérôme, 14.. m.
Escoffier, teinturier, r. Paul-Bert, 272..... f.
Beter, mécanicien, r. Molière, 204 ..... m.
Templier, papetier, r. Bonteau 172..... m.
Gérentes, manœuvre, gare r. Montgolfier, 136 m.
Berjaud, voyageur, r. du Dauphiné, 46..... m.
Pret, empl. P.-L.-M., av. Berthelet, 24 ..... f.
Vignal, chaudronnier, ch. de Barabon, 22.. f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Baralier, empl. P.-L.-M., r. Ozanam, 17 ... f.
Lepeltier, broteur, r. Belfort, 15 ..... m.
André, commerç., g. r. Croix-Rousse, 24.... f.
Dorth, relieur, pl. Bellevue, 1..... f.
Reynaud, manœuvre, c. d'Heubouville, 24.. f.
Chichizola, menuisier, r. de l'Enfance, 6.... f.
Debrans, coiffeur, g. r. de Guire, 14..... f.
Poète, frotteur, r. Capponi, 5..... f.
Mellier, teinturier, r. d'Austerlitz, 21-23 .... m.
Laurens, négociant, c. d'Heubouville, 6..... m.
Béchard, chef de bureau, c. Herbouville, 27. m.
Peillon, Jean, électricien, r. de Dijon, 6 .... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Fabron, ingénieur, r. Fou.-Lachaux 10..... m.
Mercier, manœuvre, r. Saint-Georges 53... f.
Rosier, voiturier, m. St-Barthelemy 24 .... m.
Favre-Tully, c. P.-L.-M., r. Pyramide, 42.. f.
Delage, empl. P.-L.-M., r. Joliffoy, 4..... f.
Gatuing, c. P.-L.-M., m. St-Barthelemy, 7... m.
Lacroix, épicier, r. Pyramide, 18 ..... m.
Schreiber, garçon d'hôtel, av. Royenné, 8 . f.
Vergoin, empl. P.-L.-M., r. Roy-Bonnets, 7. m.
Reymond, cantonnier, r. Samuel-Cyr, 52.... m.
Oulion, journalier, r. Saint-Cyr 78..... m.
Chevé, ciseleur, r. Bellevue, 9..... m.
Mongaval, manœuvre, r. Saint-Cyr, 84..... f.
Jourdan, vernacheur, r. Pyramide, 32 ..... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Aillod, empl., c. Villon, 33..... m.
Coulon, empl. O.-L.-L., c. Villon, 18..... m.
Pinet, empl. r. Vaubau, 105..... f.
Meyer, mé.-serrien, c. Morand, 29. ..... m.
Lavo gne, homme de peine, r. Suchet 3.... f.
Mermonier, boulanger, c. Villon, 102..... m.
Imarigeon, fulliste, r. Molière, 11..... f.

Sornin, mécanicien, r. Vauban 61..... m.
Massola, contremaître, ch. Barabon, 3..... m.
Fréhourg, typographe, r. Bugeaud, 87..... f.
Ducerre, chef d'équipe, r. Robert, 77. ..... f.
Revellin-Falcoz, épicier, r. Barrême, 21.... m.

Décès du 23 au 29 Février 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ba au, J.-B., propr., 76 a., r. Martinière, 1.
Jambon Alph., tail. d habits, 38 a., r. Neyret, 16.
Vve Gressier, s. p., 62 a., c. des Chartreux, 5.
Sappey, Jeanne, ouvreuse, 38 c., r. P.-Gaillot, 30.
Boud, Victor, empl., 68 a., q. de l'Est, 14
Chepuy, Jules, c. nég., 19 a., m. Carmélites, 10.
Vve Valard, dévid., 70 a., r. Plesselles, 20.
Charvolin, Guil., s. p., 80 c., r. Prunelle, 2.
Lascoul, Jean, emballi e. 21 a., hôp. Villemanzy.
Sauvageon, Jean, manœuvre, 22 c., h. Villemanzy.
Gallet, G.-J., empl., 70, r. Romarie, 9.
Reeson, L.-J., enjol., 19 a., r. Anaconcade, 21.
Dessire, Jose, s. p., 74 a., r. Prunelle, 2.
Bérard-Bergery, J., ép., 50 c., r. Pouteau, 19.
Roche-Lavarelle, V., s. p., 71 a., r. Ozanam, 1.
Dommerlin, A., ep., 63 c., m. Gde-Côte, 26.
Berne, Louise, 5 m., r. Dumas, 18.
Vve Isaautier, s. p., 85 a., r. Désirée, 17.
Ep. Metti, c. p., 25 a., c. Charlemagne, 31.
Vermeire, Michel, ent. lyr., 39 a., q. St-Clair, 6.
Coste, Murielle, 2 a., r. d'Algérie, 12.
Graffaz Marie-Juliette, 6 c., r. Arbre-Sec, 11
Durand-Gaillard, dom., 74 c., q. St-Vincent, 61.
Vve Dumas, chemil., 54 a., r. Bue Pasteur, 15.
Mizoey, Théodore, s. p., 85 a., pl. Sathonay, 3.
Guinet, prêtre, 61 c., r. du Bon-Pasteur, 31.
Vve Brondel, s. p., 65 a., r. Vieille-Monnaie, 6.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bouchet, s. p., 20 c., r. Jarente, 6.
Thévenin, milit., 21 a., hôp. Desgenettes.
Mollet, chocol., 26 c., r. Hip.-Flandrin 26.
Ep. Collard, s. p., 58 a., r. Pomme-de-Pin, 1.
Masson, c. p., 69 c., r. Sala, 62.
Ep. Morel, coeicerge, 41 a., r. Masséna, 90.
Godignon, charpent., 46 a., St Fons (Rhône).
Ep. Ségain, men., 33 c., c. dom. fize
Vve Fevier, c. p., 64 a., r. Delandine, 16.
Brunschwig, s. p., 96 c., r. A.-Comte, 43.
Bouillet, galocher, 35 c., r. Béchevelin 16.
Jevaudan, couturière, 16 a., r. Claudie 35.
Hertier, mécan., 52 a., r. Moncey, 132
Feminier, geometre, 53 a., r. Pal. d'Eté, 1.
Michel, cons., rel., ch Leg. d'hon. La T.-du-Pin (Is)
Gaillard, soldat 2e r. d mitil, 21 a., h. Desgenet.
Ne son, c. p., 78 c., r. A.-Comte 7.
Fayolle, cult., 54 c., Ecully (Rhône).
Munier, cult., 19 a., l'Ile d'Abeau (Isère).
Berthet, indust., 48 a., St-Romain-en-Gal (Rh..
Besson, journal., 64 a., r. Bonteau, 233.
Ulliel, men., 67 a., r. du Colombier, 5.
Cérutti, é j., Villeurbaene.
Duplissy, 2 a., r. Voltaire, 50,
Guyot, 1 m., r. P.-Chanevard, 20.
Fournier, 3 j., r. Pouteau, 8.
Papillard, 11 a., c. Suchet, 27.
Vve Ronnet, c. p., 82 a., q. Perrache, 18.
Simonet, 10 m., r. Imb.-Colomès, 22.
Olby, 7 m., Oullins (Rhône).
Montmasson, men., 36 c., r. Gheponnay, 67.
Nebout, empl., 37 a., r. Mere cre, 60.
Poichol, men., 41 a., r. Ste-Jeanne, 3.
Vve Guigaz, ménag., 51 a., pl. Hôpital, 2.
Chavant, prop.-rect., 73 a., m. Carmélites, 28.
Simonin, milit., 21 a., hôp. Desgenelles.
Germon, 2 a., r. Duhamel, 14.
Charpillon, 1 c., r. du Sese, 2.
Dimart, man., 27 a., Grigny (Rhône).
Jacquet, apprêt., 35 a., r. Garibaldi, 119.
Bouvier, man., 74 a., St Rambert-l'Ile-Barbe (Rh.).
Gobet, empl., 30 a., r. de la Villette, 37.
Fontanelli, voiturier, 41 a., Bourgoin (Isère).
Jaccard, négis., 31 a., r. Charité, 74.
Ep. Gros, couturière, 29 c., q. Hôpital, 5.
Martinon, ferblant., 42 c., r. Neuve, 32.
Rival, s. p., 78 a., r. Gbarlié, 20.
Tillet, 8 j., r. Ney, 29.
Guilletat, menuis., 62 a., ch. des Pins, 32.
Vve Roumier, ménag., 78 a., r. P.-Bert, 22.
Brun, journalière, 33 a., r. Bugeaud, 110.
Clerc, 1 m., r. Ste-Claire 3.
Verguet, 1 a., c. Charlemagne, 1.
Vve Baunely, s. p., 78 a., r. Vict.-Hugo, 42.
Ep. Bardel, chemil., 32 a., r. Bonteau, 233.
Vinelle, journalier, 44a., Tassin-la-Demi-Lune(Rh.).
Galinetti, manœuvre, 52 a., Givors (Rhône).
Revoirard, 5 a., Sourcieux-sur-l'Arbresle (Rh.).
Meillier, 2 a., Roussillon (Isère).
Vve Dupuy, c. p., 70 a., c. Bayard, 30.

Digitized by Google

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Coquat, a. p., 66 a., av. Berthelot, 116.
Bourgey, s. p., 75 a., r. Paul-Bert, 24.
Ep. Gouttaret, contur., 66 a., av. Noailles, 36.
Boudet, plombier, 23 a., cb. de G.-Morlon, 16.
Berthaud, empl., 55 a., c. Lafayette, 6.
Stoess, peintre-plâtrier 25 a., r. Voltaire, 14.
Brun, ampl., 21 a., r. Tête-d'Or, 132.
Cotta, s. p., 65 a., Saint-Etienne.
Giroud, 1 m., cb. des Culattes, 123.
Monin, s. p., 76 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Demas, s. p., 66 a., r. Corne-de-Cerf, 66.
Luquet, s. p., 70 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Combe, mar. log. 1re c., 43 a., r. Duguesclin, 243.
Ve Baiu, s. p., 66 a., r. de Marseille, 46.
De La Seiglière, s. p. post., 44 a. q. C.-Bernard, 6.
Ep. Armager, s. p., 61 a., r. des Passants, 5.
Ve Sangouard, s. p., 76 a., gr. r. Mouplaisir, 79.
Bretin, 21 m., av. Berthelot, 192
Pommier, mineur, 52 a., Saint-Etienne.
Ep. Laberie, culottière, 22 a., r. Thibaudière, 23.
Lebeau, manœuvre, 27 a., r. Sébastopol, 74.
Béon, ménagère, 66 a., r. N.-Villardic e, 62.
Ve Bucion, cuisinière, 46 a., pl. de Fourvière.
Ve Bouchu, s. p., 83 a., r. Duguesclin, 205.
Chanal, tailleur d'habits, 66 a., r. Vigilance, 7.
Ep. Coppier, s. p., 68 a., cb. Culattes prol., 2.
Ep. Boyard, s. p., 66 a., gr. r. Mouplaisir, 164.
Suchon, retraité, 72 a., r. des Asperges, 44.
Reynaud, manœuvre, 23 a., imp. G.-oe-Loup, 1.
Délèage, manœuvre, 60 a., r. G.-Miribel, 26.
Ep. Goujon, méc., 36 a., r. Tête-d'Or, 123.
Panvil, courtier, 76 a., av. Berthelot, 106.
Didier, s. p., 66 a., r. Corne-de-Cerf, 26.
Rigollet, s. p., 76 a., c. Richard-Vitton, 18.
Thibaut, s. p., 34 a., Saint-Etienne.
Boucher, ampl. au gaz, 26 a., r. Abondance, 34.
Ep. Goulo, commerçants, 47 a., r. Mouzay, 106.
Bellon, s. p., 80 a., gr. r. Mouplaisir, 183.
Ve Boulod, s. p., 63 a., r. Trois-Pierres, 51.
Gubian, chapelier, 58 a., Chazelles-sur-Lyon.
Ve Michat, s. p., 77 a., r. Paul-Bert, 139.
Delolme, cultivateur, 67 a., Champagne-M.-d'Or.
Bruhat, 16 m., r. Créqui, 226.
Ep. Perroissens-Carrier, 66 a., r. Monteaquieu, 86.
Besnard, conseillère, 55 a., q. Archevêché, 18.
Ep. Averous journalière, 19 a., r. de l'Epée, 16.
Jannin, commerçant, 50 a., av. de Saxe, 276.
Ve Thollot, s. p., 67 a., r. Grenette, 5.
Blais, 4 a., r. Paul-Bert, 65.
Duvouldy, manœuvre, 56 a., Rasuns (Loire).
Ep. Arnaud, s. p., 63 a., r. Saint-Lazare, 4.
Bouvier dit Cavoul, stop., 67 a., c. Lafayette, 233.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Saby, journalier, 56 a., r. du Mail, 17.
Trichard, jardinier, 67 a., m. Gde-Côte, 32.
Vidon, ménagère, 75 a., r. de Cuire, 1.
Rozier, mécanicien, 71 a., r. Dumeoge, 7.
Grassot professeur, 56 a., r. du Mail, 16.
Blaize, tisseur, 74 a., m. Rey, 11.
Gazet, s. p., 64 a., r. de l'Enfance, 42.
Vincent, md journaux, 61 a., m. Boisfous, 2.
Borget, tisseur, 73 a., r. de Nuits, 24.
Monnier, rentière 64 a., imp. Dubois, 7.
Pellatier, ménagère, 65 a., q. de Serin, 16.
Perrin, ménagère, 83 a., gr. r. Cr.-Rousse, 66.
Olagnon, lingère, 66 a., r. Garibaldi, 6.
Parréal, empl. com., 64 a., m. St-Sébastien, 18.
Goyard, apprêteur, 43 a., r. du Musée, 31.
Serrecourt, lingère, 18 a., r. Masslat, 10.
Didier, tisseuse, 70 a., r. de Nuits, 23.
Macé, peintre, 51 a., r. de la Tête-d'Or, 46.
Pintoo, tordeuse, 57 a., imp. Bon-Pasteur, 9.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Vuillermoz, cooc., 64 a., q. Rambaud, 13.
Vauris, retraité, 73 a., r. de Trion, 3.
Piollet, jardinier, 49 a., cb. Aqueducs-Massues 61.
Montellard, gard. paix, 36 a., q. P.-Scize, 108.
Terracol, journalière, 17 a., r. Transversale, 13.
Tubernier, mécanicien, 73 a., r. St-Georges, 44.
Mayet, Joseph, empl., 45 a., r. St-Paul, 19.
Ve Gallay, ménagère, 55 a., r. St-André, 3.
Tramond, lingère, 43 a., r. Trois-Maries, 6.
François, Marcelle, 6 m., r. St-P.-de-Vaise, 62.
Ve Cousin, coutur., 66 a., q. r. de Vaise, 35.
Fanre, cultivateur, 71 a., Bussières (Loire).
Roche, brossier, 46 a., cb. Etoile-d'Alaï, 64.
Bolin, mouleur, 24 a., r. Chinard, 13.
Quinti, entrepreneur, 66 a., r. Tramasse, 50.
Guinard, sabotier, 61 a., r. du Bœuf, 5.
Brun, Marie, s. p., 79a., q. P.-Scize, 64.
Eyraud, Jeanne, 3 a., r. de la Quarantaine, 2.
Beauquis, René, s. p., 18 a., m. Gourgaillon, 42.
Ep. Barbée, ménag., 46 a., r. Mont-d'Or, 6.
Ve Anberdiac, rentière, 81 a., pl. Fourvière, 4.
Corran, cordier, 42 a., q. Perrache, 25.
Ep. Vargoin, ménag., 31 a., r. Bourbonnais, 7.
Montellhet, rentier, 74 a., q. Fulchiron, 21.
Cinier, Gaspard, s. p., 78 a., gr. r. de Vaise, 35.
Chavrière, Benoîte, s. p., 71 a., r. J.-de-Paix, 22.
Ve Dureur rentière, 60 a., r. Macchabées, 11.
Lavergne, cultivateur, 81 a., r. des Anges, 14.
Ep. Joly, ménag., 47 a., r. St-Cy, 31.
Donguy, Antoine, s. p., 67 a., ch Grenouilles, 14.
Ballet, rentière, 72 a., r. de la Quarantaine, 24.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ve Vignon, s. p., 67 a., r. Tête-d'Or, 30.
Lépagnez, a. lithogr., 69 a., c. Morand, 48.
Rolivel, Marg., s. p., 22 a., r. Barriat, 16.
Ve Terry, rentière, 72 a., bd Brotteaux, 20.
Tisseron, Engénie, 3 a., r. Nev, 76.
Revenu, régisseur, 47 a., av. de Noailles, 65.
Ve Olivier, s. p., 86 a., r. Duquesne, 31.
Martinond, rentier, 85 a., av. de Saxe 65.
Ve Milton, ménagère, 62 a., r. Crillon, 35.
Collomb, industriel, 41 a., r. Garibaldi, 58.
Morel, ferblantier, 46 a., r. de Séze, 48
Delavie, licenc., 3 a., r. Montgolfier, 51.
Ep. Perrier, cuisinière, 20 a., r. Molière, 41.
Ep. Biron, s. p., 45 a., r. Garibaldi 59.
Félix, Eugène, concierge, 64 a., r. Bugeaud, 70.
Ve Nicolas, s. p., 65 a., c. Vitton, 21.

Mouvement de la Population

du 19 au 25 Février 1908.

Nombre de mariages contractés		100
—	divorces enregistrés	3
—	naissances légitimes	137
—	— illégitimes	32
—	décès	227
—	mort-nés	7

ANNONCE LÉGALE

Elargissement de la rue Adélaïde-Perrin — Cession de terrain par Mme veuve Gérentet et par M. et Mme Michoud.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates des 4 et 12 février 1908, reçu Me Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis pour cause d'utilité publique, de :

M. François Archieet, gérant d'immeubles, demeurant à Lyon, rue Centrale, 27, agissant en nom et comme mandataire de 1° Mme Jeanne-Chantal Marguerite Gerentet, veuve de M. le comte Gabriel de Thy de Milly, rentière, domiciliée à Lyon, rue Sala, n° 4; 2° Mme Claudine Marie-Thérèse de Boissière, épouse de M. Alphonse Michoud, propriétaire-rentier, avec lequel elle demeure à Lyon, place Bellecour, 11; aux termes de la procuration qu'elles lui ont consentie suivant acte reçu par Me Chardiny, notaire à Lyon, les 8 mai et 1er juillet 1907, Mme Michoud ayant agi tant en son nom personnel qu'en nom et comme mandataire de son mari, en vertu des pouvoirs et autorisations qui lui ont été conférés par M. Michoud, son mari, suivant acte aux minutes dudit Me Chardiny, le 5 juillet 1902, au prix de 1,724 fr. 82, une parcelle de terrain d'une superficie de 10 m. 14 d. 60 c. carrés, située rue Adélaïde-Perrin, au droit du n° 15 et nécessaire à l'élargissement de cette voie publique.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 26 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par le Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le mercredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 28 février 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22 75	23	»
— de pays, autres provenances indigènes	—	23 50	26	75
— de Russie	—	31	32	50
— d'Amérique	—	26	69	50
— provinces danubiana.	—	»	»	»
— des Indes	—	»	»	»
— dur	—	26	26	»
Seigle	—	18 22	18	50
Orge de brasserie	—	21	62	»
— de mouture	—	19 25	26	»
Maïs	—	20	21	»
Sarrasin	—	20	21	»
Avoine nouvelle	—	16 50	16	75
— dariccts bl. de Bourgogne	—	66	21	»
— — noire du Hougrie	—	66 60	31	66
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46 56	46	50
— — ronde.	—	43	44	»
Son	les 100 kil.	12 75	13	»
Pénnis indigène	—	25	67	»
Ris de l'Inde	—	38	43	»
Ris du Japon	—	46	46	»
Riz de Saigon	—	67	32	»
Riz du Piémont écumé	—	49 66	61	50
— — glacé	—	66	55	66
— — Caroline	—	62	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	76	80	»
— 1 choix	—	61	70	»
— marchandes	—	65	60	»
— irrégulières	—	47	67	»
Semoule	—	44	74	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	185	206	»
— vieilles	—	140	145	»
— — d'Amérique	—	»	»	»
— de luzerne de France nouvelle	—	145	175	»
— vieilles	—	102	131	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42	44	50
— de sainfoin	—	26	26	»
— de vesces	—	23	26	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11 66	12	»
— de pays	—	10 50	11	»
Paille de froment	—	5	6	»
— de seigle	—	6 50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. ordinaires	les 100 k.	236	256	»
— à la princesse	—	150	180	»
Raisins de Corinthe	—	75	80	»
— de Malaga	—	11 50	12	»
Figues de Bougie	—	30	42	»
— de Smyrne	—	66	80	»
Prunes d'Ente	—	95	105	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	66	67	»
— — concassé régulier	—	66 50	74	»
— — irrégulier	—	60	66	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	60	66	»
— — semoule	—	46	69	»
Sucre cristallisé indigène	—	67	72	»
— — exotique	—	67 56	59	50
Sirop de glucose 44 degrés	—	55	65	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	216	630	»
— Mysore	—	615	340	»
— Santos	—	215	192	»
— Java vert	—	226	256	»
— — jaune	—	220	400	»
— Démérari	—	320	266	»
Café de Haïti nature	—	240	280	»
— — tria	—	280	306	»
— Guadeloupe habit.	—	620	336	»
— — bonifieur	—	240	266	»
— Moka	—	355	403	»
Café Porto-Rico	—	326	346	»
— Cent. Amer. et ctes formes propres	—	360	626	»
— — — — gros grains	—	275	295	»
— Bahia	—	245	265	»

Digitized by Google

Cacaos

Cacao Meraguez-Para ...	les 100 k	365	375
— Caraque et Carupano	—	360	410
— Puerto-Cabello.....	—	420	500
— Guayaquil	—	305	375
Cacao Trinitad.....	les 100 k.	240	230
— Martiniq. et Guadel.	—	230	235
— Bahia préparé.....	—	323	335
— Haïti.....	—	310	325
— Samana et Sanches.	—	330	335

Poivres

Poivre noir Alépy.....	les 100 k.		
— Tellichéry ...	—		
— — Saigon	—	340	260
— blanc.....		440	460

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....	les 100 k.	76	82
— de Palme dure et molle..	—	69	72
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	71	
— de province (en fût)...	—	71	
— pressé.....	—	97	102
Acide stéarique (Matière de saponification) .	—	76	72
— — (— de distillation)...	—	67	69
Acide oléarique (Matière de saponification) .	—	125	130
— (— de distillation).	—	110	115
— distillation —	les 100 k.	76	
Glycérine blonde, 28°.....	—	122	130
— pharmaceutique, 30° ...	—	185	187

Huiles minérales

Huile de pétrole.....	l'hectolitre	25	26 50
— de schiste.....	—	21 50	22 50
Essence minérale.....	—	27	43 50

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pour la	les 100 k.	166	173
— — surfine	—		
— — Bari.....	—		
— — fine	—	143	153
Huile commune lampe..	les 100 k.		
Huile de coix.....	—	175	315
— d'arachide surfine..	—	185	120
Huile de sésame surfine..	—	103	107
— de sésame à brûler	—		
de chou à bouche.		100	124
Huile de colza épurée....	les 100 k.	90	190
— de lin.....	—	60	75
— de colza brute.....	—		
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	60	64
Marseille bl. 2e q....	—	54	56
— bleu pâle, savon brun .	—	52	54
— de palme marbré...	—		
— d'oléine, 1re qualité.	—	52	53
— — marbré....	—	52	54
— de pulpe.....	—	52	54
— mou extra.....	—	25	41
— — ordinaire	—	32	35

Vins

Vin Beaujolais	1er choix.	la pièce	100	150
— —	2e —	—	72	82
Vin Bas Beaujolais.....		la pièce	62	72
Vin Lyonnais	1er choix	—	66	76
— —	2e —	—	69	83
— Mâconnais	1er	—	65	75
— —	2e	—	56	82
Vin Bourgogne	1er	—	110	150
— —	2e	—	63	72
— Bordeaux	1er	la barrique	120	190
— —	2e	—	65	105
Vin Roussillon	1er	l'hectolitre	25	29
— —	2e	—	23	25
— Montagne	1er	—	23	27
— —	2e	—	19	23
— Nerbonne	1er	—	23	27
— —	2e	—	20	22
— Algérie	1er	—	21	18
	2e	—	35	22

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers a 86°...	l'hectol.	68	73
de marc — ...	—	66	68
— Nord fin à 90° ...	—	49	49 25
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	50	50 25
— de grain	—	58 75	59 75
— mauvais goût	—	46	46 35

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats	les 100 kil.	5 71
	Grelassons.	—	5 71
	Chatilles choisies....	—	5 10
	— lavées.....	—	4 10
	Braisettes lavées....	—	4
	Melbroug	—	4
	Menu sortant.....	—	3 75
Authracite.....		—	5 50
Coke cassé		—	4 40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 22 au 28 février 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes.....	la pièce	6	9
Oies.....	—	7	8
Canards.....	—	4	4 50
Volailles 1re qual.	—	6	7
— 2e —	—	4 50	5 50
Poulets	—	3	4
Pigeons	—	1 20	1 30
Beurre.....	le kilog.....	2 75	3 20
Œufs.....	le cent	6	9
Fromages	le kilog.....	1 50	2

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre, la quintal métrique	..	6 50	6
Châtaignes.....	— ..	20	25

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT
Lundi, 24 février	104 25
Mardi, 25 —	104
Mercr., 26 —	103 75
Jeudi, 27 —	104 50
Vendr., 28 —	104 50
Samedi, 29 —	104 50

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 19 au 25 Février 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Veise.....	418	734	2,761	9	1,150	•	•	•	•	•	228,018
Perrache.....	421	599	1,851	32	•	•	•	•	•	•	187,987
Corne-de-Cerf.....	•	•	•	•	•	31	3	2	•	•	6,546
TOTAUX...	899	1 233	4,612	41	1,150	31	3	2	•	•	488,548

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 18 au 25 Février 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,810	1,710	2 40	1 70	2 36	1 40	3 40	1 60		
	Veaux.....	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs.....	771	771	1 20	1 18	2 20	1 80	2 40	3 •		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	429	299	1 56	1 •	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux.....	793	793	1 20	1 •	2 20	1 40	3 40	1 60	11,131	3,802
	Moutons.....	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi.....	Porcs.....	1,456	1,436	1 24	1 22	• •	• •	• •	• •		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	972	823	1 50	1 •	• •	• •	• •	• •		
	Veaux.....	663	663	1 16	0 96	• •	• •	• •	• •		
	Moutons.....	1,052	1,352	2 40	1 70	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1,402	1,222								
	Veaux.....	1,456	1,456								
	Moutons.....	2,462	2,062								
	Porcs.....	2,227	2,207								

TOTAL..... 14,933 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 21 au 27 Février 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		21 Février		22 Février		23 Février		24 Février		25 Janvier		26 Février		27 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	0 60	0 70	» »	» »	0 90	0 80	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »
Aloses	—	» »	0 60	0 80	» »	0 70	0 60	» »	» »	» »	» »	1 »	0 70	0 80	» »
Anges	—	0 70	» »	0 80	» »	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	2 10	1 70	1 80	1 60	» »	» »	1 80	1 70	2 30	2 »	» »	» »	0 10	1 80
Bars	—	3 10	2 80	» »	» »	2 60	2 40	3 »	2 80	3 30	3 »	2 80	2 70	0 50	2 30
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 »	1 10	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »
Carrelets	—	1 »	0 80	0 80	» »	0 80	0 70	» »	» »	1 »	0 80	0 70	0 60	» »	» »
Colins	—	0 20	0 70	1 »	0 80	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	1 »	0 70
Congres	—	1 »	0 70	0 90	0 80	0 80	0 70	1 »	0 80	1 10	0 90	1 »	0 80	1 20	1 »
Dorades	—	1 30	1 10	1 90	1 »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 30	1 10	1 40	1 20
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 20	1 »	1 »	0 80	1 10	1 »	1 »	0 90	1 30	1 »	1 10	0 80	1 30	1 10
Limandes	le kil.	0 80	0 70	0 70	0 60	0 60	0 50	0 70	0 60	0 80	0 60	» »	» »	0 70	0 60
Lottes de mer	—	1 40	1 20	1 20	1 »	1 20	1 »	1 »	0 80	1 30	1 »	1 10	0 90	1 30	1 10
Maquereaux	—	1 50	1 30	» »	» »	» »	» »	1 40	1 »	» »	» »	» »	» »	1 20	» »
Merlans	—	1 10	0 80	1 »	0 90	1 30	1 »	1 »	0 80	1 30	1 »	1 »	0 90	1 90	1 »
Merlus	—	1 »	0 90	1 10	1 »	1 »	0 8	1 90	1 »	1 »	0 90	1 90	1 »	1 10	1 »
Mulets	—	1 40	1 30	» »	» »	1 90	1 40	» »	» »	» »	» »	1 50	1 30	1 60	1 40
Raies	—	1 20	0 80	1 20	0 90	1 »	0 70	1 30	0 80	1 90	1 »	1 »	0 70	1 90	1 »
Rougets-barbets	—	3 50	3 20	» »	» »	» »	» »	3 80	3 60	» »	» »	» »	» »	3 20	» »
Saint-Pierre	—	0 70	» »	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 70
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Soles	—	5 »	3 »	4 40	3 20	5 20	3 40	4 »	3 20	4 80	4 30	4 »	3 40	4 50	3 90
Saumons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 50	7 20	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	3 30	» »	3 »	2 80	» »	» »	» »	» »	3 40	3 90	» »	» »	3 »	2 70
Vives	—	0 60	0 50	0 70	0 60	0 60	0 50	0 50	» »	0 60	» »	» »	» »	0 90	0 60
Harengs frais	le cent.	4 »	3 »	3 50	3 »	4 »	3 50	3 50	3 »	3 50	3 »	3 »	2 »	3 50	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	2 10	» »	» »	» »	» »	» »	1 80	1 70	» »	1 90	» »	» »	2 10	1 90
Anguilles mortes	—	1 30	1 20	» »	» »	1 40	1 20	1 60	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	1 10	1 »	» »	» »	0 80	» »
Brochets	—	2 20	1 50	» »	1 50	0 40	0 10	2 20	1 80	2 50	1 70	» »	1 40	0 90	1 30
Carpes	—	1 10	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Eperlans	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	3 80	» »	5 10	0 80	3 »	2 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 20	3 »
Ombres-chevaliers	—	3 50	3 00	4 10	3 40	» »	» »	3 40	3 10	3 30	3 »	» »	» »	0 50	3 10
Perches	—	1 40	1 30	1 50	1 40	1 40	1 20	» »	» »	1 50	1 30	1 00	1 10	1 40	1 20
Truites	—	7 10	7 »	8 »	6 50	7 10	6 40	» »	» »	9 »	6 »	6 90	5 30	6 20	6 70
Truites saumonées	—	» »	» »	7 »	5 70	6 50	5 40	7 10	6 50	» »	» »	» »	» »	7 20	7 »
Friture	—	1 »	0 90	0 90	0 70	0 70	0 60	0 60	0 50	0 80	0 60	0 70	0 60	0 80	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 »	» »
Crevettes rouges	—	7 30	3 40	9 10	4 60	» »	» »	» »	» »	11 »	5 70	11 »	4 50	7 70	4 30
Crevettes grises	—	1 20	1 »	» »	» »	1 20	1 »	1 30	1 10	» »	» »	1 20	1 »	1 30	1 20
Ecrevisses	—	4 »	3 50	4 80	3 50	4 »	3 »	» »	» »	4 60	4 »	4 20	3 90	» »	» »
Langoustes	—	3 70	6 20	6 »	5 70	6 30	3 50	6 »	3 30	7 »	4 40	6 50	6 »	5 40	5 10
Homards	—	4 50	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	4 50	» »	» »	» »	» »	4 80	4 50
Escargots	—	1 00	» »	1 00	» »	1 30	1 20	1 25	1 00	1 30	1 20	1 25	1 00	1 20	» »
Moules	—	0 40	» »	0 50	0 40	0 40	0 30	0 40	» »	0 40	0 30	0 30	» »	0 40	0 30
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 0	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »
— 4	—	3 50	» »	3 50	» »	3 50	» »	0 50	» »	3 50	» »	3 50	» »	3 50	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	» »	» »	4 »	» »
— 3	—	0 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	2 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 05	» »	1 25	» »	1 05	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 05	» »
— 0	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	» »	» »	5 50	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	7 »	3 »	8 »	5 »	7 »	5 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 50	5 90
Oies	—	» »	» »	7 »	5 »	6 »	4 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 »	0 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	0 »	8 »	0 50	4 »	0 »	3 50	» »	» »	» »	0 »	4 50	7 »	0 »
Poulets	—	4 »	2 »	3 20	1 10	3 50	1 75	3 »	0 »	3 »	1 75	3 »	2 »	3 »	2 50
Pigeons	—	1 10	0 80	1 »	0 90	1 00	1 »	» »	» »	1 00	0 90	1 10	0 70	1 10	1 »
Pintades mortes	—	3 »	0 70	0 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	2 50	3 50	3 »
Foie gras	—	0 »	7 »	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	7 50	7 »	» »	» »	0 »	7 50
Crêtes en lots	—	» »	» »	7 50	7 »	8 »	7 »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 50	0 »	» »	» »	» »	» »	2 »	1 50	» »	» »	2 »	1 50
Gibier à poil.															
Lièvre français	le pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 30	0 »	2 »	1 50	2 00	0 »	2 10	0 »	2 30	0 10	0 40	2 00	2 30	2 »
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20
Bécasses	—	4 »	3 »	3 50	1 70	2 50	1 80	» »	» »	4 »	2 »	3 »	1 50	2 50	1 90
Canards sauvages	—	3 25	2 05	» »	» »	3 »	2 50	0 »	1 00	0 80	1 50	0 50	2 »	2 10	2 »
Sarcelles	—	1 60	1 20	1 10	1 »	1 »	0 80	1 30	1 »	1 00	0 90	1 40	1 20	1 50	1 »
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 21 au 27 Février 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		21 Février		22 Février		23 Février		24 Février		25 Février		26 Février		27 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	• •	• •	0 90	0 70	• •	• •	• •	• •	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	0 50	0 40	• •	• •	0 40	0 30	• •	• •	• •	• •	0 40	0 30	• •	• •
Pluviers	—	0 70	0 60	0 80	0 70	• •	• •	0 90	0 70	• •	• •	0 60	• •	0 70	0 40
Cailles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	5 00	6 •	5 •	7 40	6 •	7 •	5 •	• •	• •	8 •	7 •	8 •	7 •
Grives	—	8 00	6 •	• •	• •	7 •	6 3	9 •	7 •	7 •	6 •	• •	• •	7 50	6 50
Merles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	28 •	22 •	21 •	10 •	20 •	14 •	26 •	17 •	27 •	10 •	26 •	20 •	24 •	16 •
Vanneaux	—	9 •	7 •	7 •	• •	8 •	7 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	7 •	• •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	1 30	1 •	1 40	1 30	• •	• •	1 20	0 80	1 •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 60	2 50	2 70	2 50	2 60	2 50	2 70	2 60	2 60	• •	2 70	2 30	2 60	• •
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 10	1 70	2 •	1 60	2 20	2 •	2 10	1 60	2 20	2 •	2 •	1 60	2 •	1 50
Truffes	—	10 •	8 •	• •	• •	14 •	8 •	12 •	7 •	• •	• •	10 •	8 •	• •	• •
Asperges	la botte.	3 •	1 50	3 •	1 •	4 •	2 •	3 •	1 50	2 50	1 •	0 •	1 5	2 00	1 •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 19 au 25 Février 1908 (8e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFERENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFERENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	152,028 •	144,174 04	7,853 96	• •	1,226,895 33	1,171,510 03	55,378 37	• •
Tramway de Lyon à Neuville	2,867 45	3,430 85	• •	563 40	26,853 45	24,416 35	436 10	• •
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,758 •	1,818 25	• •	60 25	14,678 50	14,494 60	84 0	• •
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	1,728 20	2,560 25	142 05	• •	31,146 70	29,124 75	2,161 8	• •
Croix-Pâquet —	4,442 85	4,926 70	• •	483 85	28,652 80	40,001 70	•	2,448 10
Lignes de la Cie F.-O-L	10,830 70	10,884 58	• •	59 86	90,425 58	87,860 39	2,565 1	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 20 au 26 Février 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abenoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	7	1,340	•	•	•	•	•	•	•	•	7	1,340
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	3	45	•	•	•	•	•	•	•	•	3	45
Porcs	3	240	•	•	•	•	•	•	•	•	3	240
Chèvres	1	10	•	•	•	•	•	•	•	•	1	10
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fœtus	70	•	•	•	•	•	•	•	•	•	70	•
Abats divers	92	1,106	•	•	•	•	1	1	•	•	93	1,107
Viandes fraîches	5	142	•	•	•	•	•	•	•	•	5	142
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	1,968	•	132	•	2	•	27	•	2,129
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	76	•	7	•	•	•	83
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crabes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres, coquillages	•	•	•	•	•	181	•	•	•	•	•	181
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	15	•	•	•	•	•	10	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Œufs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'imprimeur-gérant : B. BOUFFARD.

2915. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 9 — *Téléphone 28-32*

95204

DOUZIÈME ANNÉE — N° 610 — EDITION DE COLLECTION — DIMANCHE 8 MARS 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	6 mois	1 an	6 mois	1 an
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	3 fr.	6 fr.	3 fr. 15	6 fr. 20
Autres départements et Algérie.....	3 fr. 50	7 fr.	3 fr. 65	7 fr. 20
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Bal de la Préfecture du 14 mars 1908. — Interdiction de la circulation. — Arrêté (p. 165).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2759 à 2773).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation (p. 165).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 166).

Application de la loi militaire du 16 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille (p. 166).

Groupe scolaire rue Saint-Victor, à Monplaisir. — Construction de quatre classes nouvelles (p. 166).

Ecole de filles, rue Dunoir, 60. — Projet de transfert dans les locaux rue Servient, 42-44-46 (p. 166).

Hospices civils de Lyon. — Hospice des vieillards de la Guillotière. — Blanchiment des façades. — Ouverture d'un crédit (p. 166).

Etablissement d'une enseigne en mosaïque sur trottoir, rue Centrale, 43. — Pétition de M. Honchon (p. 166).

Création au Vernay d'une pouponnière de plein air (p. 167).

Chemins vicinaux ordinaires. — Répartition du crédit (p. 167).

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 73 « des Cures ». — Cession de terrain (p. 167).

Installations sur le quai Rambaud entre la Saône et l'usine à gaz. — Pétition de la Compagnie du Gaz de Lyon (p. 168).

Abattoir et marché aux bestiaux. — Réparations (p. 168).

Subvention à l'expédition arctique française (p. 168).

Personnel licencié de l'octroi affecté à d'autres services municipaux. — Allocation d'indemnités (p. 168).

Location à M. Estaria d'une parcelle de terrain communal située cours Bayard (p. 168).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunions (p. 169).

Bibliothèques populaires. — Avis (p. 169).

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis (p. 169).

Postes et Télégraphes. — Avis (p. 169).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 169).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 169).

Demandes en autorisation de construire (p. 169).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 169).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 171).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 172).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 174).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 175).

Documents statistiques (p. 175).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Bal de la Préfecture du 14 mars 1908. — Interdiction de la circulation. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,
Vu la loi du 5 avril 1884;
Considérant qu'à l'occasion du bal donné par M. le Préfet du Rhône dans l'Hôtel de la Préfecture, le 14 mars 1908, il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir l'encombrement des voitures et les accidents qui pourraient en résulter,

ARRÊTE :

Article premier. — Le samedi 14 mars 1908, de 8 heures du soir à 1 heure du matin, seront interdites aux voitures les rues Dunoir, de Boncal et Servient dans la partie comprise entre le quai de la Guillotière et le cours de la Liberté.

Art. 2. — Les voitures des personnes se rendant à la Préfecture devront arriver soit par le quai de la Guillotière, soit par le pont Lafayette, soit par la rue Rabelais ou la quai des Brotteaux.

Elles emprunteront le cours de la Liberté à la hauteur de la rue Rabelais, entreront par la grille Nord de la façade principale de la Préfecture et sortiront par la grille en façade Sud.

Art. 3. — Les voitures qui auront amené ou attendront les invités pourront stationner dans les rues Servient, Molière, Pierre-Corneille et de Bonnel.

Art. 4. — La circulation des tramways pourra, en cas d'encombrement, être suspendue aux abords de la Préfecture dans la soirée du 14 mars 1908. Les wattmen, mécaniciens, conducteurs et cochers devront obéir aux injonctions des agents chargés du service d'ordre et se conformer à l'art. 56 de l'arrêté du 13 septembre 1888.

Art. 5. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Art. 6. — Les agents de l'autorité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 28 février 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate.

Lyon, le 5 mars 1908.

Pour le Préfet du Rhône,
Le Secrétaire général pour la police, délégué,
Signé : CACAUD.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2759.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi de 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par MM. Billard (Charles-Eugène), appelé de la

Digitized by Google

classe 1906, domicilié au 3e arrondissement; Dulger (Jacques-Marie-Séraphin), appelé de la classe 1906, domicilié au 4e arrondissement; Tholon (Jean), appelé de la classe 1907, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 2 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° **2760**.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Perrod (François), appelé de la classe 1906, soldat au 16e escadron du train, domicilié au 2e arrondissement.

Coulau (Marius-César), soldat au 12e bataillon de chasseurs alpins; Le Maux (Yvés-Jean-Marius), soldat au 159e régiment d'infanterie; Simondant (Charles-Benoît), soldat au 75e régiment d'infanterie; Chapel (Eugène-André), soldat au 16e bataillon de chasseurs, appelés de la classe 1906, domiciliés au 3e arrondissement.

Rivet (Alexandre-Henri), appelé de la classe 1906, soldat à la 7e section des secrétaires d'Etat-major, domicilié au 4e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 2 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° **2761**.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de congé formée par M. Jacomet (Henri-Gaston-Joseph), appelé de la classe 1903, soldat au 157e régiment d'infanterie, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 2 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Groupe scolaire, rue Saint-Victor, à Monplaisir. — Construction de quatre classes nouvelles.

(Commission générale.) N° **2762**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un dossier relatif à l'agrandissement du groupe scolaire de Monplaisir.

Depuis longtemps déjà M. l'Inspecteur d'Académie et MM. les Délégués cantonaux s'accordent pour demander la construction de deux nouvelles classes pour les garçons et de deux nouvelles classes pour les filles dans cette école. Le chiffre de la fréquentation est de nature, en effet, à justifier cette mesure.

Des rapports autorisés de M. l'Inspecteur d'Académie et de M. l'Architecte de la Ville, il résulte que la meilleure solution à apporter à cette question, consisterait à aménager ces quatre classes nouvelles sous le gymnase dudit groupe.

Je vous propose donc, Messieurs, de vouloir bien adopter ce projet qui prévoit une dépense de 28,000 francs à prélever sur les crédits inscrits au budget pour constructions, appropriations et aménagements de maisons d'écoles et autres établissements d'enseignement public.

L'exécution, si elle était commencée dès maintenant, pourrait être terminée pour le 1er octobre prochain.

Lyon, le 2 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole de filles, rue Dunoir, 60. — Projet de transfert dans les locaux, rue Servient, 42-44-46.

(Commission générale). — N° **2763**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un dossier comprenant quatre plans et un devis, au sujet du transfert dans les locaux situés rue Servient, 42-44-46, de l'école de filles, rue Dunoir, 60.

Cette nouvelle installation serait faite dans des locaux mis à la disposition de la Ville par la loi de séparation et supprimerait ainsi une dépense annuelle de 4.500 francs, prix de la location actuelle.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien adopter ce projet qui prévoit une dépense de 35.950 fr. 91 à prélever sur les crédits inscrits au budget pour la construction, l'appropriation et l'aménagement de maisons d'écoles et autres établissements d'enseignement public.

Lyon, le 2 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hospice des vieillards de la Guillotière. — Blanchiment des façades. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2764**.

Messieurs, dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé qu'il y avait lieu de procéder au blanchiment des façades de l'hospice des vieillards de la Guillotière.

Les travaux nécessaires occasionneront une dépense de 13,391 francs qui sera imputée sur les capitaux disponibles sans affectations spéciales dont le reliquat s'élève, au 22 janvier 1908, à la somme de 537,367 fr. 33.

L'Administration hospitalière sollicite donc l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1908, fonds extraordinaires, d'un crédit de 13,391 francs et l'autorisation de confier aux entrepreneurs qui seront retenus adjudicataires de l'entreprise pour 1908, les travaux et fournitures projetés qui seront susceptibles d'être adjugés, et de faire faire par voie de régie ceux qui, en raison de leur spécialité, ne peuvent faire l'objet d'une adjudication.

J'ai l'honneur de vous soumettre, avec les devis à l'appui, la délibération prise à ce sujet en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 3 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissement d'une enseigne en mosaïque sur trottoir, rue Centrale, 43 — Pétition de M. Ranchon.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2765**.

Messieurs, par une pétition en date du 15 février 1908, M. Ranchon, coiffeur, demeurant à Lyon, rue Centrale, 43, demande à établir sur le trottoir, au droit de son magasin, une enseigne en mosaïque portant l'inscription : « Coiffeur ».

Dans son rapport, M. le Directeur du service de la Voirie, à qui cette pétition a été communiquée, émet l'avis que l'autorisation sollicitée peut être accordée à la condition que M. Ranchon se conformera à certaines prescriptions énumérées dans le dit rapport.

En outre, M. Ranchon devra verser annuellement à la Caisse municipale la somme de 8 francs à titre de location du sol de la voie publique, plus 2 francs comme droit fixe de Voirie pour la première année seulement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 4 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Création au Vernay d'une pouponnière de plein air.

(Commission générale). — N° 2766.

Messieurs, l'Ecole de plein air, créée l'an dernier au Vernay, a donné les heureux résultats que vous connaissez.

Une intéressante innovation qui, à ma connaissance, n'a point encore été réalisée en France et qui constituerait une annexe de l'école de plein air, serait la création d'une pouponnière de plein air.

L'installation de cette pouponnière dans la propriété du Vernay aurait, pour la santé générale des enfants qui y seraient placés, la plus heureuse influence.

Ces enfants seraient choisis par le médecin-inspecteur parmi ceux âgés de 6 à 24 mois, non allaités par leur mère, fréquentant les crèches; on prendrait les plus chétifs. On pourrait leur donner du lait de vache *cru* dans les conditions les plus favorables. On pourrait ainsi réglementer l'alimentation des enfants non seulement pendant le jour, mais encore pendant la nuit.

Deux séries de vingt enfants chacune seraient envoyées pendant une période de six semaines, dès l'ouverture de l'Ecole de plein air.

Pendant le jour, les enfants seraient, dès le matin et aussi longtemps que possible dans l'après-midi, exposés à l'air, soit dans une allée d'arbres, soit sur la pelouse, soit encore dans le pavillon provisoire qui sera, à peu de frais, construit et aménagé à cet effet.

Cette pouponnière serait installée dans la salle d'angle nord du bâtiment principal, largement suffisante pour l'aménagement de vingt berceaux.

Une directrice et deux femmes de service des crèches seraient désignées, auxquelles on adjoindrait une femme de service auxiliaire pour donner les soins journaliers et garder les nourrissons, sous la direction et la surveillance médicale du Bureau d'hygiène.

Le matériel existant sera suffisant; les frais de nourriture et d'entretien seront prélevés sur le crédit ordinaire des crèches. D'autre part, en raison de l'envoi à la campagne de ces vingt enfants, bénéficiant du lait stérilisé, une quantité de lait égale à la production de deux vaches, deviendra disponible. Deux vaches de la vacherie municipale seront donc mises à la disposition de la pouponnière et leurs frais de nourriture et d'entretien prélevés sur le crédit affecté à la distribution du lait stérilisé pour les nourrissons indigents.

Toutefois, certains frais supplémentaires seront obligatoires. Le devis estimatif ci-joint en indique les détails. Le total de cette dépense se monte à 2 000 fr. Mais il est à remarquer qu'une partie de ces dépenses supplémentaires, 800 fr. environ, ne se renouvellera pas les années suivantes.

Je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à procéder à cette création à titre d'essai et de voter à cet effet un crédit de 2.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1908.

Lyon, le 4 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemins vicinaux ordinaires. — Répartition du crédit.

(Commission générale). — N° 2767.

Messieurs, par une délibération du 23 décembre dernier, vous avez décidé l'inscription au budget de l'exercice 1908, pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires, d'un crédit de 247.728 francs, en augmentation de 43.000 francs sur les ressources allouées pour cet objet en 1907.

Cette augmentation de crédit permettra de réaliser, dans la banlieue, des améliorations très importantes et de donner satisfaction aux réclamations justifiées qui se sont produites au sujet du défaut d'entretien des chemins vicinaux.

D'autre part, les conditions dans lesquelles a été conclu le nouveau marché relatif à l'enlèvement des immondices ont permis de réaliser une économie de 22.000 francs sur les prévisions budgétaires.

Dès lors, MM. les Agents voyers m'ont proposé la création de six nouvelles stations de cantonniers et la modification comme suit du sous-détail du crédit inscrit au budget de 1908 pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.

	RÉPARTITION prévue au budget de 1908	RÉPARTITION proposée
Salaires de 2 cantonniers chefs à 1.800 francs	3.600 »	3.600 »
Id 39 cantonniers de 2e classe, dont:		
33 à 1.520 francs	50.160 »	50.160 »
6 à 1.143 francs à partir du 1er avril	»	6.858 »
Indemnités de déplacement et de surveillance des travaux	250 »	382 »
Salaires d'ouvriers auxiliaires en régie	15.000 »	18.000 »
Allocation au régisseur comptable	300 »	300 »
Habillement et outillage des cantonniers	1.500 »	2.000 »
Travaux d'entretien à l'entreprise	104.418 »	98.928 »
Enlèvement des boues et immondices	54.000 »	32.000 »
Cylindrage à vapeur	8.000 »	10.000 »
Construction de trottoirs en asphalte	5.000 »	7.000 »
Entretien et réparation du matériel, location de 2 magasins	3.000 »	3.000 »
Réparation aux ouvrages d'art pour assurer leur conservation	»	10.000 »
Acquisition de terrains et dépenses diverses	4.000 »	4.000 »
Confection et mise à jour de plans d'alignement	1.500 »	1.500 »
TOTAL	247.728 »	247.728 »

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien accepter la répartition de crédit proposée par MM. les Agents voyers.

Je vous demanderai, en outre, de m'autoriser à créer six emplois de cantonniers et à faire par voie de régie à la journée, la dépense de 18 000 francs pour salaires d'ouvriers auxiliaires. Cette dépense sera payée par le régisseur-comptable du service vicinal, au moyen d'avances qui lui seront faites par la Recette municipale.

Lyon, le 4 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin vicinal n° 73, « des Cures ». — Cession de terrain.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2768.

Messieurs, par arrêté en date du 18 octobre 1907, j'ai fixé l'alignement à suivre par les mariée Meyret-Allier, propriétaires, domiciliés à Lyon, chemin vicinal ordinaire n° 73, « des Cures », pour la construction d'un mur de clôture le long de leur propriété située en bordure dudit chemin.

Cet alignement a déterminé l'incorporation à la voie publique d'une parcelle de terrain d'une superficie de 65 m. 03 d. carrés, estimée par MM. les Agents voyers à la somme de 585 fr. 27, à raison de 9 francs le mètre.

Cette estimation est acceptée par les

Digitized by Google

propriétaires, qui ont signé le traité provisoire ci-joint.

Les conditions de ce traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif.

Quant à la somme de 585 fr. 27, montant de la dépense, elle sera imputée sur le crédit : « Entretien des chemins vicinaux ordinaires ».

Lyon, le 5 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Installations sur le quai Rambaud, entre la Saône et l'usine à Gaz. — Pétition de la Compagnie du Gaz de Lyon.

(Commission générale.) — N° **2769.**

Messieurs, par une pétition en date du 13 décembre 1907, M. Boutau, directeur de la Compagnie du Gaz de Lyon, sollicite au nom de ladite Compagnie l'autorisation d'installer, sur le quai Rambaud, un appareil de déchargement de bateaux et une passerelle supportant un convoyeur reliant aériennement cet appareil à l'usine à Gaz de Perrache.

Cette installation serait principalement destinée au déchargement des houilles amenées à Lyon par voie d'eau.

Ainsi que l'indiquent les plan et élévation de ladite installation, l'appareil de déchargement serait constitué par un pylone métallique monté sur pilotis et supportant dans une cabine fermée, les appareils mécaniques actionnés électriquement.

La passerelle, également métallique, serait édifiée à 140 mètres environ au sud du cours Bayard ; elle mesurerait 2 mètres de largeur et serait supportée par des piliers en fer ; elle laisserait libre une hauteur de 6 mètres au moins au-dessus de la chaussée du quai.

L'installation ne nécessiterait aucun abattage d'arbres et éviterait l'encombrement de la voie publique aux abords de l'usine.

Dans son rapport, M. le Directeur de la Voirie, à qui cette pétition a été communiquée, fait connaître que l'établissement de l'appareil projeté n'apportera aucune gêne à la viabilité de la voie publique. Cependant, et d'accord en cela avec MM. les Ingénieurs de la navigation, il propose des modifications au projet en ce qui concerne l'implantation des supports de la passerelle, lesquels, tels qu'ils ont été prévus, pourraient présenter des obstacles à l'exécution des projets à l'étude et relatifs au raccordement du chemin de fer P.-L.-M. avec le port fluvial à établir sur la Saône.

Sous réserve de cette modification, il émet l'avis que l'autorisation demandée peut être accordée dans les conditions indiquées dans le projet d'arrêté joint au dossier, lequel prévoit le paiement à la Ville par la Compagnie du Gaz d'une redevance annuelle de 100 francs pour occupation du sol de la voie publique, plus un droit fixe de voirie de 2 francs pour la première année seulement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 5 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Abattoirs et marché aux bestiaux. Réparations.

(Commission générale). — N° **2770.**

Messieurs, par votre délibération du 17 février dernier vous m'avez autorisé à faire exécuter dans les abattoirs et marché aux bestiaux, les travaux d'amélioration prévus dans un devis qui s'élève à 34 523 fr. 69.

Ce devis ne comprend pas l'installation de l'éclairage à incandescence dans le bâtiment de la charcuterie à l'abattoir de Vaise ni la réparation des toitures au marché aux bestiaux et à l'abattoir de Vaise, opérations dont la nécessité est urgente et incontestable.

Le service de l'Architecture évalue, par le devis ci-joint, à 3.709 fr. 99 le coût de ces travaux.

Je vous propose de m'autoriser à engager cette dépense qui serait imputée sur le crédit de 60.000 francs inscrit à l'article 48 du budget de l'exercice courant.

Lyon, le 5 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à l'Expédition arctique française.

(Commission générale). — N° **2771.**

Messieurs, le comité d'organisation de l'Expédition arctique française, dont le président est M. Charles Roux, président de la Compagnie Transatlantique, sollicite de la ville de Lyon une subvention.

L'intérêt qui s'attache à une telle entreprise, qui ne peut être que profitable à la science, m'a conduit à examiner cette demande avec une particulière attention. Il m'a semblé, à la suite de cet examen, que cette requête méritait d'être accueillie, comme elle l'a été déjà du reste, par plusieurs municipalités de villes importantes, telles que Paris, Bordeaux, Rouen, Le Havre, Toulon, etc.

Si tel est votre avis, Messieurs, je vous propose de voter en faveur de l'Expédition arctique française une subvention de 500 francs. Cette somme ferait l'objet d'un crédit de pareil chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 5 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Personnel licencié de l'octroi affecté à d'autres services municipaux. — Allocation d'indemnités.

(Commission générale.) - N° **2772.**

Messieurs, à la suite de la suppression de l'octroi, un certain nombre d'agents de ce service furent, sur leur demande, affectés à d'autres services municipaux.

La situation de ces employés a été réglée par la délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 1901 qui prescrivait notamment la retenue du premier douzième, au profit de la caisse de retraites des employés de l'Administration municipale du nouveau traitement des employés sus-visés affectés à des services tributaires de cette caisse.

A l'occasion de la fusion de la caisse de retraites des employés de l'octroi et de la caisse de retraites des employés municipaux (délibération du Conseil municipal du 11 juin 1906), les employés précités ont demandé le remboursement d'un des deux douzièmes de retenue qu'ils ont subis au profit de la caisse de l'octroi et de la caisse de l'Administration municipale, aujourd'hui fondues en une seule.

La Commission du contentieux, que j'ai saisie de cette affaire, a conclu à la non recevabilité de la demande au point de vue administratif et juridique.

Toutefois, la commission estimait que des considérations d'équité justifieraient à titre gracieux, le remboursement demandé, en formulant cependant des réserves sur les assimilations possibles de cas identiques.

En présence de cet avis, la question changea de caractère, et ce ne peut être que sous forme d'allocations absolument facultatives et gracieuses que la Ville pourrait tenir compte aux pétitionnaires du double versement qu'ils ont effectué.

Si vous partagez cette opinion, je vous proposerais de m'autoriser à accorder à ceux de ces employés qui sont dans une situation modeste, une indemnité de 100 francs (chiffre sensiblement égal au remboursement sollicité) destinée à les dédommager des versements qu'ils ont effectués à la caisse de retraites des employés municipaux.

Cette indemnité ne serait pas soumise à la retenue de 7 %, au profit de cette caisse.

Les employés bénéficiaires de cette mesure sont au nombre de 21, énumérés dans l'état ci-joint. La somme à leur attribuer serait donc au total de 2.100 francs ; elle ne pourrait être prélevée que sur un crédit spécial à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 5 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Location à M. Esterle, d'une parcelle de terrain communal, situés cours Bayard, 16.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2773.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous sou-

Digitized by Google

mettre un projet de bail établi pour la location à M. J. Esterle, vannier, rue Seguin, 12, d'une parcelle de terrain communal située entre Bayard, 16, et dépendant de la masse D du plan de la presqu'île de Perrache.

La parcelle dont il s'agit, indiquée au plan joint au dossier par une teinte rose, mesure 167 mètres carrés. Elle est improductive de revenu et n'est actuellement d'aucun besoin pour la Ville.

Aux termes de ce projet de bail, la location serait consentie pour une période de neuf années, à partir du 1er juillet 1908, et à raison de 1 fr. 65 par mètre carré, soit moyennant une redevance annuelle de 275 fr. 55.

Le locataire aurait, en outre, à sa charge, le remboursement de l'impôt foncier et autres impôts pouvant grever le terrain loué.

Ces conditions paraissant avantageuses, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à conclure ce projet de contrat sur les bases indiquées.

Lyon, le 6 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 12 mars 1908 réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Bibliothèques populaires. — Avis.

La Bibliothèque populaire de la Mairie du 4e arrondissement sera fermée au public, du 15 mars au 15 avril 1908, pour réparations.

Cimetières de Lyon — Heures d'ouverture. — Avis.

Du 16 mars au 30 avril, les cimetières de Lyon seront ouverts au public de 6 heures du matin à 7 heures du soir.

Postes et Télégraphes. — Avis.

Depuis le 2 mars courant, la recette auxiliaire des postes fonctionnant à Lyon, boulevard des Brotteaux, 30, est autorisée à participer à l'émission des mandats-cartes internationaux à destination de l'Allemagne, de la Belgique, du Grand Duché de Luxembourg et de la Suisse.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis.

En février 1908, le Magasin municipal, place Michel-Servet, a vendu des tickets de cantines scolaires aux personnes ou Sociétés désignées ci-après qui les distribueront gratuitement aux enfants nécessiteux des écoles de garçons et de filles de la Ville :

Société d'encouragement aux écoles laïques du Grand-Trou, 400 tickets pour..... Fr. 60 »

Prévoyante des cantines scolaires du 5e arrondt, 2 000 tickets p'.. Fr. 300 »

MM. Olet et Drevet, pour les cantines de Monplaisir, 11 tickets p'.. Fr. 6 60

Société des cantines scolaires du 1er arrondt, 2,000 tickets pour. Fr. 300 »

Société des cantines scolaires du 2e arrondt, 500 tickets pour... Fr. 75 »

Denier des Ecoles de la ville de Lyon, 200 tickets pour..... Fr. 30 »

A. Chervet, chemin des Cures, pour les cantines du groupe scolaire, chemin des Culattes, 100 tickets pour Fr. 15 »

Société des cantines scolaires du 6e arrondt, 1,500 tickets pour. Fr. 225 »

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 28 février 1908, il a été versé la somme de 10 francs, offrande de M. Billion, en faveur des pauvres du 4e arrondissement.

Le même jour, la somme de 5 fr. 70, offrande de M. Remlinger, en faveur des pauvres de Lyon.

Le 29 février 1908, la somme de 307 fr. 35, attribution aux pauvres de la Ville des sommes trouvées sur la voie publique et non réclamées, du 1er juillet au 31 décembre 1904, versée par M. Moine-Picard, chef de la Sûreté.

Demandes en autorisation de construire.

du 29 février au 6 mars 1908.

M. Lachard, propriétaire, M. Barre, entrepreneur : Construction de deux maisons rues Sébastien-Gryphe, Jaugot et Mazagran.

M. Noel Lable, propriétaire : Construction d'un hangar chemin de Saint-Denis de Bron, n° 111.

M. Faure, propriétaire : Construction d'un bureau, rue des Trois-Rois, 13.

M. Demargne, propriétaire; M. Laurençon, architecte : Construction d'une maison rue Paul Bert, 52.

M. Robert, propriétaire; M. Pinet, architecte : Construction d'une maison chemin Saint-Denis-de-Bron, angle cours Eugénie.

MM. Lepron et Kaiser, propriétaires; M. Pinet, architecte : Construction d'un atelier place de l'Abondance, 5.

MM. Ronchon et Desseauve, propriétaires; Construction d'une remise place de Monplaisir, 4.

Société civile immobilière de Gerland, propriétaire; MM. Laurier et Bonnemour, architectes : Construction d'une maison chemin du Pré-Gaudry.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Séance du neuf brumaire an X.

Cejourd'hui neuf brumaire an dix de la République française, le Conseil municipal assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, le président a ouvert la séance.

Lecture a été faite du procès verbal de la séance du huit de ce mois, sa rédaction en a été approuvée.

La commission chargée par le Conseil de l'apurement des comptes présentés par la Compagnie George Ricard annonce que son travail sur cet objet est en partie achevé; l'un des membres de la commission prend la parole et dit :

La Compagnie Georges Ricard présente deux comptes : le premier depuis le cinq fructidor an huit jusqu'au sept fructidor an neuf; le deuxième depuis le huit fructidor an neuf jusqu'au cinquième jour complémentaire de la même année.

La commission pour l'examen de ces deux comptes est partie du principe, par vous adopté, que la gestion de la Compagnie George Ricard était censée s'être terminée au sept fructidor an neuf.

La plus sévère impartialité a été apportée dans cette vérification; la commission même, pour mieux s'éclairer, a cru devoir inviter les citoyens Ricard, Pernon et Bodin à une conférence particulière, et c'est d'après les explications qui ont été données par les membres même de la Compagnie Ricard, et d'après la discussion qui s'est ouverte à ce sujet, que la commission vous présente le résultat de son travail.

Chacun des deux comptes présentés par la Compagnie George Ricard a été examiné séparément ; la commission commence par le premier qui est le principal.

PREMIER COMPTE

Du cinq fructidor an huit au sept fructidor an neuf.

La recette, telle qu'elle est présentée par la Compagnie George Ricard, se compose :

1° Du produit de la taxe principale s'élevant en total à..... Fr.	981.628f40c 1/12
2° Du produit de la taxe additionnelle s'élevant en total.....	116 321,08 5 12
3° Du produit des consignations pour transit.....	52.324,69 9/12
4° Moitié des amendes ou confiscations pour la portion de la commune.	5.702,50 9/12
5° Supplément de recettes pendant les sept premiers jours de fructidor.	505,69 8/12
Total de la recette présentée par la Compagnie Ricard..... Fr.	1.159.482f38c 8/12

Digitized by Google

Le premier, le second et le cinquième articles de la recette n'ont pu s'établir que par la réunion des douze bordereaux imprimés à la fin de chaque mois, et par la confrontation de chacun d'eux, soit avec les sommiers tenus au bureau général, soit avec les bordereaux particuliers des receveurs et vérificateurs de chaque porte.

La commission assure, qu'à cet égard, il existe une parfaite concordance entre les états généraux de situation imprimés chaque mois et les registres patents de la Compagnie.

Aucune preuve, aucun indice même, n'annoncent que la recette se soit élevée à une somme supérieure à celle que la Compagnie déclare avoir perçue pour ces trois articles; la commission pense, dès lors, qu'ils doivent être tenus pour certains, et servir de base à l'apurement du compte qui est soumis à votre examen.

Le troisième article de recette, celui des consignations pour transit, n'a point paru à la commission clairement établi; la Compagnie George Ricard s'est contentée, à cet égard, d'annoncer qu'elle a fait recette de la somme de 52,321 fr. 7, 1/12 sans donner aucune explication.

Le procès-verbal dressé par le Commissaire du Gouvernement à la date du (1)

et dont il vous a donné connaissance dans le temps, a pu donner lieu de soupçonner que cette partie des recettes de l'octroi n'avait pas été faite avec tout l'ordre que l'on doit attendre d'un comptable. Pour avoir une espèce de certitude que la somme perçue n'excède pas celle dont il est fait compte, la commission a pensé qu'il était nécessaire de procéder à un dépouillement général de tous les registres à talon qui ont servi à l'enregistrement des permissions délivrées pour entrer ou sortir par transit.

Elle s'est expliquée, à cet égard, avec les citoyens Pernon et Ricard qui ont promis, au nom de la Compagnie, de fournir, d'ici au dix brumaire, une balance exacte des objets qui, à cette époque, ne seront point liquidés seront portés à compte nouveau.

La commission pense qu'il ne convient de faire entrer que provisoirement cet article dans le chapitre des recettes; sa liquidation ne pouvant être définitive qu'après que la Compagnie aura fourni l'état général qu'elle a promis.

Les mêmes observations ont lieu pour le quatrième chapitre des recettes, celui de la moitié des amendes et confiscations revenant de droit à la commune.

Cet article ne pourra être regardé comme définitivement reconnu qu'autant que la commission aura sous les yeux l'état général des saisies, confiscations et transactions intervenues, et qu'il lui sera possible de les confronter avec les procès-verbaux qui ont dû être affirmés dans le temps devant le Juge de paix.

Cet état et ces procès-verbaux, la Compagnie Ricard s'est engagée à les fournir pour le dix brumaire.

Dès lors, quoique la commission ait fait provisoirement entrer dans la recette le produit de la moitié des amendes, elle pense qu'il ne peut être définitivement apuré qu'après que la Compagnie aura fourni les documents qui lui sont demandés.

Après avoir parcouru, examiné, discuté les articles de la recette, la commission a passé à l'examen de ceux en dépense, présentés par la Compagnie George Ricard.

Ils sont énumérés dans son compte de la manière suivante :

1° Assignation du Préfet, y joints les récépissés du préposé spécial.		607.297f28c
2° Frais de premier établissement subdivisés ainsi qu'il suit :		
1° Objets divers, écriteaux, objets en ferblanterie, fournitures de règles, cadis et autres objets nécessaires aux bureaux	1.118f97c 3 4	
2° Chaises de bureaux	249,85,	
3° Tables et bureaux	1.509, »	
4° Ustensiles pour jauger	811,03, 1 2	
5° 27 lits à sangles complets	2.005,54, 1/2	10.142,75 9 12
6° Agencements et réparations de bureaux.	1.647,85,	
7° 30 capotes de tricot à 10 francs	480, »	
8° Ustensiles pour feux et lumières	227,50,	
9° Griffes et cachets de la régie	158, »	
10° Poêles pour les bureaux	1.575, »	
11° Un coffre-fort	300, »	
3° Frais de construction et placement de bureaux pareillement subdivisés de la manière suivante :		
1° Achat de roulettes en bois et échoppes	393,22, 1 2	
2° Location des bureaux extérieurs	1.936,55,	
3° Construction de diverses baraques et partie des murs d'enceinte	43.982, 10,	50.604,95 5/12
4° Achats de pataches et harcots	4.293,08,	
4° Frais de logement sans aucun détail, portés à		7.524,84
5° Frais de procédure, affaire des citoyens Piquet, pour la 1/2 à la Ville		37,87 1 2
6° Reprise des consignations portées en recettes par double emploi		639,05
7° Bons de fourrage à la gendarmerie		168,34
8° Appointements du citoyen Chouly et de ses secrétaires, depuis ventôse dernier jusqu'à la fin de thermidor an neuf		3.749,99
9° Réclamation de la Compagnie pour augmentation d'employés		23,341,66 2 3
10° Frais ordinaires à raison de 91,000 francs par an		91.505,55 1 2
11° Frais extraordinaires à raison de 30,000 francs par an		30.166,66 2 3
12° Remises ou retenues aux régisseurs d'après le traité		309.838,79 5 24
13° Versement effectué dans la caisse du préposé spécial, depuis la présentation du présent compte		24.464,38 8/12
Total de la dépense	Fr.	1.159.482f38c 8 12

1) En blanc au registre.

Le premier chapitre est reconnu exact; les mandats du Préfet collationnés un à un s'élèvent bien à la somme portée au présent compte; ce chapitre doit, dès lors, être alloué en entier.

Les frais du premier établissement, formant le deuxième chapitre de la dépense, ont paru au premier abord portés à une somme un peu forte; la commission a parcouru les différentes factures et quittances des fournisseurs, et elle s'est convaincue que la totalité du prix se portait bien à la somme de 10.142 fr. 75 c. 3/4.

Il eût été peut-être facile de contester quelques articles de cette dépense: il eût été peut-être plus exact, avant d'allouer la somme de laudée, de s'assurer :

1° Si les objets vendus l'avaient bien et réellement été pour le compte de la régie, et si ces objets sont encore dans ses bureaux;

2° S'ils n'avaient pas été vendus au-dessous de leur valeur;

Mais attendu que la plupart des articles portaient sur des objets de simple détail, la commission a cru devoir adopter sans difficulté les articles les plus minutieux, tels que la 1re, 2e, 4e, 6e, 7e, et 8e subdivisions de ce chapitre de dépenses; et quant aux autres subdivisions, telles que tables, bureaux, lits, poêles, griffes et coffre-fort, elle a prié le commissaire de vouloir bien s'assurer si ces objets existaient réellement, et d'après la déclaration affirmative qu'il en a donnée, la commission vous propose d'allouer en entier ce chapitre.

Le troisième chapitre de dépense, celui des constructions, a dû, par sa nature, attirer l'attention particulière de la commission; ce chapitre, ainsi qu'il est énoncé plus haut, se compose de quatre subdivisions.

La première et la deuxième ont été, d'après quittances, allouées par la commission.

Quant à la troisième et à la quatrième subdivisions, portées la première à 43.892 fr. 10 c., la seconde à 4.293 fr. 08, en tout 48 275 fr. 18, la commission a considéré que l'objet était trop important en lui-même pour prendre sur elle de l'apurer.

La commission rappelle au Conseil que, dès le principe, il s'est opposé aux prétentions de la Compagnie George Ricard, relatives aux constructions; que le Conseil, dès le commencement de l'octroi, avait déclaré que son intention positive était que la Compagnie ne fût en aucune manière chargée de ce qui était relatif à la direction des constructions.

Le Conseil se rappelle qu'à différentes reprises il avait émis des vœux positifs :

1° Pour que les constructions faites alors fussent, dans le temps, estimées par des experts nommés par chaque Maire dans son arrondissement;

2° Pour qu'à l'avenir, il ne fût fait aucune construction qu'au moyen d'une adjudication publique, passée au rabais, par le Maire de la division où les ouvrages devaient être faits.

Les vœux du Conseil n'ont eu à cet égard aucun effet; la Compagnie George Ricard a toujours affecté de les méconnaître et s'en a pas moins continué ses constructions.

Pour se libérer, il ne suffit pas à un comptable de présenter des comptes, il est nécessaire, avant tout, de connaître s'il avait le droit de faire la dépense qu'il accuse.

Toute dépense non autorisée par le propriétaire doit, à la rigueur, être rejetée.

Ce principe, la Compagnie George Ricard devrait elle-même se l'appliquer. Non seulement la dépense a été faite par la Compagnie sans l'autorisation de l'autorité municipale qui, seule, pouvait en connaître, mais même une partie l'a été sans nécessité.

On a vu, aux portes de la Croix-Rousse, voiturer à grands frais des pierres de Couzon

Digitized by Google

et autres linux, tandis qu'il existait sur place une quantité énorme de matériaux, que la Compagnie George Ricard était même tenue d'employer, à la forme de son traité article 20.

La Compagnie objectera peut-être que ces comptes ont été arrêtés par une autorité supérieure.

Le Conseil doit considérer que cette autorité n'avait nullement le droit de connaître, en première instance, de cet apurement de compte ; que dès lors il est nul en principe.

La commission pense, en conséquence, que le Conseil municipal, s'étayant de l'article 15 de la loi du vingt-huit pluviôse, doit émettre de nouveau un vœu positif, pour que les Maires soient chargés, chacun dans leur arrondissement, de désigner un expert qui, contradictoirement avec ceux que la Compagnie serait appelée à nommer, reconnaîtront :

1° Si les ouvrages commandés ont été exécutés suivant les règles de l'art et de la manière fixée au traité, article 19 ;

2° S'ils contiennent bien le toisé et les dimensions énoncées aux comptes que l'on présente ;

3° Si le prix auquel ces ouvrages ont été réduit est bien celui qui s'exige couramment.

La Commission laisse, en conséquence, en souffrance cet article de dépense jusqu'à ce que cette formalité ait été remplie ; il ne sera porté que pour mémoire dans la balance à établir entre la recette et la dépense.

Le quatrième chapitre est relatif aux frais de logement, que la Compagnie George Ricard porte à 7.524 fr. 84 ; aucune pièce justificative n'a été jointe à cet article, la Compagnie s'est bornée à donner une note simple, qu'elle réclame cette somme sans autre explication.

La commission croit devoir faire observer au Conseil que, puisqu'à la forme de l'article 16 du traité, un logement devait être fourni à la régie par la commune, c'était à cette dernière à désigner ce logement et à traiter pour le prix avec le propriétaire.

Le traité ne dit point que la Compagnie George Ricard se fournira un logement au prix de la commune, il porte au contraire que la commune choisira et fournira ce logement ; la Compagnie George Ricard n'avait, conséquemment, aucun qualité pour contracter et prendre des engagements au nom de la commune.

Cette dépense faite sans le consentement de l'autorité est donc, sous ce premier point de vue, très irrégulière, pour ne pas dire plus, et à défaut de forme devait suffire pour motiver le rejet.

Ce n'est pas tout, citoyens, on ne se borne pas à demander un logement pour la régie, on y veut comprendre celui des régisseurs, directeurs, secrétaires, etc.

Le ridicule d'une pareille prétention est trop apparent, pour qu'il soit nécessaire de s'occuper à la démontrer.

La commission pense, dès lors, que le Conseil municipal doit allouer seulement la dépense du logement pour le local, déjà trop considérable, occupé par les bureaux de la régie, et dans lequel la régisseur eût pu facilement se procurer un logement.

La Compagnie George Ricard sera tenue de rapporter :

1° Le bail qu'elle a dû passer avec le citoyen Fleurieu, et que la notoriété publique désigne être du prix de 3.600 francs ;

2° Les quittances de ce dernier pour une année de logement ; l'on propose d'allouer cette somme de 3.600 francs, et dans le cas où le prix que la Compagnie prétendrait donner excéderait la somme qui vient d'être désignée, ou que le bail que l'on présenterait n'aurait point été enregistré en temps utile, la Commission propose de faire expertiser cette location, en déclarant que tout ce qui excéderait le surplus de l'estimation reste à la charge de la Compagnie Ricard, pour être payé de ses deniers.

3. La Commission propose, en outre, d'allouer un mois de logement, pour le temps où la Compagnie George Ricard a tenu ses bureaux dans un des bâtiments de la Compagnie des Célestins ; cet article lui sera accordé, en rapportant quittance de la Compagnie, laquelle doit être de 108 francs.

Les chapitres 5, 6, et 7 de la dépense sont relatifs : le premier à des frais de procédure et se portant à 37 fr. 87 1/2 ; le second à des reprises pour consignations et s'élève à 639 fr. 05 ; le troisième à des bons de fourrages accordés à la gendarmerie dont le montant est de 168 fr. 34.

La commission a reconnu que la régie, ayant perdu auprès des tribunaux un procès qu'elle soutenait au nom de la commune, pour confiscation qu'elle prétendait lui être acquise, cette dernière, qui avait un intérêt égal à celui de la régie, doit participer au bénéfice comme à la perte.

Le second article portait sur des sommes qui, quoique consignées pour transit, n'avaient été cependant portées en recette effective, ayant été remboursées depuis, il a paru juste d'en tenir compte dans le chapitre de dépenses de la régie.

Le troisième a eu pour but une espèce de gratification accordée à la gendarmerie pour entrer franc de droit le fourrage qui lui était nécessaire.

La commission pense que ces trois articles doivent sans difficulté être alloués.

La Compagnie George Ricard présente pour le 8e chapitre de dépenses à la charge de la commune les appointements du Commissaire près elle, ainsi que ceux de ses secrétaires ; elle en porte le montant à 3.749 fr. 99. Ce chapitre doit, en entier, être supprimé ; la raison en est simple : par l'article 3 de son traité la Compagnie George Ricard était assujettis à avoir trois directeurs, l'un pour le Gouvernement, l'autre pour la commune, le troisième pour la Compagnie.

Les appointements de chacun d'eux étaient fixés à 4 000 francs, à la charge de la Compagnie, ce qui faisait pour cette dernière, non compris les frais de bureau, une dépense annuelle de 12 000 francs.

Le Ministre, par son arrêté en date du treize pluviôse dernier, a supprimé les trois directeurs particuliers et les a remplacés par un directeur général, et subséquemment par le Commissaire du Gouvernement près la régie.

La dépense de ce dernier est fixée à 5.000 francs d'appointements, à 2.500 francs pour deux secrétaires et à 500 francs environ pour ses frais de bureau ; le tout n'excède pas 8 000 francs annuellement.

La Compagnie George Ricard, d'après ce, ne peut se plaindre, puisque la dépense du Commissaire forme, pour elle, annuellement une économie de plus d'un tiers.

La raison et le bon sens dictent que les mêmes fonds qui étaient destinés à l'acquittement de la première dépense doivent faire face à la deuxième, puisqu'elle remplace la première ; le Préfet, par une lettre du 16 ventôse dernier, a déclaré formellement que tous les frais d'appointement du Commissaire, de ses commis et autres dépenses de son bureau, étaient positivement à la charge de la Compagnie.

Il ne peut dès lors y avoir de difficulté, la question n'ayant été résolue longtemps avant la reddition des comptes de la Compagnie.

Le neuvième article est une prétendue augmentation dans le nombre des employés et pour laquelle la Compagnie réclame une indemnité qu'elle porte seulement à 23.341 fr. 66 c. 2/3. Il est bon de remettre sous les yeux du Conseil les différents articles du traité.

L'article quatre fixe le nombre des emplois à l'extérieur.

L'article six abonne la totalité des frais à l'extérieur pour appointements des employés, frais de bureaux, tels que registres, etc., à une somme fixe et annuelle de 91.000 francs.

L'article dix porte que les retenues ou les bénéfices qui sont accordés tiendront lieu aux régisseurs de tous les frais d'administration intérieure, traitements des directeurs et commis, etc., au moyen de quoi ils ne pourront réclamer aucune autre indemnité ni traitement.

L'article vingt et un accorde, pour la première année, à la Compagnie George Ricard, vu la non clôture des murs, une indemnité de 30.000 francs, pour frais extraordinaires de garde ou de clôture provisoire ; il résulte clairement des articles du traité qui viennent d'être cités, qu'au moyen de l'abonnement pour frais ordinaires, la Compagnie est chargée de toutes les dépenses que nécessite le service extérieur ; qu'au moyen de ces remises, retenues ou bénéfices, elle est chargée de tous les frais intérieurs d'administration prévus ou non prévus ; qu'enfin au moyen de l'abonnement extraordinaire fixé à 30.000 francs pour la première année, elle est chargée de tous les frais à l'extérieur non prévus, que la non clôture des murs, garde provisoire ou service extraordinaire pourrait exiger.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Ecole maternelle, rue Saint-Gilbert, 11 — Réfection du plafond et réparations de propreté dans deux pièces de l'appartement de la directrice.

Service des Inhumations. — Installations et aménagements divers.

Rue de la Pyramide, 122. — Aménagement d'un bureau de taxes sur l'alcool.

Petit Séminaire de Saint-Jean. — Installation de trois salles de cours de langues vivantes.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts, logement du chef électricien. — Modification de croisées donnant sur la rue.

Hôtel des travailles du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Service des Transports. — Déplacement de l'abat-foin.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Travaux terminés dans la semaine

Parc de la Tête-d'Or — Modification de l'éclairage au gaz de la Vacherie et construction d'un tabouret pour la canalisation des eaux.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Longue. — Relevés à bout de pavé d'échantillon.

Digitized by Google

Rue Dugas-Montbel, angle, rue Smith. — Réfection des trottoirs en asphalte.
Rue Buisson. — Réfection des trottoirs en asphalte.
Rue Béchevelin, 65 et retour ruelle de la Vitricierie. — Construction d'un trottoir en asphalte.
Rue de la Part-Dieu, 43. — Construction d'un trottoir en asphalte.
Rue Créqui, 161. — Construction d'un trottoir en asphalte.
Montée de la Boucle. — Rechargement de la chaussée empierrée
Avenue de l'Archevêché. — Construction de branchement d'égout.
Boulevard du Nord. — Réparation de rigoles et traversées en pavés d'échantillon.
Rue Sully. — Réparation de pavage en cailloux roulés.
Rue Vendôme et rue de Séze. — Réparation de trottoirs.

Travaux en cours d'exécution

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.
Place des Terreaux, au droit du Palais des Arts. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.
Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.
Cours Charlemagne, entre les rues Casimir-Perier et le chemin du Gaulet. — Pose de bordures de trottoirs.
Rue Tonnerville, entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Bégain. — Relevé à bout en cailloux roulés.
Rue de Marseille, entre les rues Passet et Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.
Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.
Rue Janin et rue de Belfort, 45. — Réfection de trottoir en asphalte.
Place du Commandant-Arnaud. — Réfection de trottoirs en asphalte.
Montée de Loyasse. — Rechargement des trottoirs en terre.
Montée de Fourvière. — Rechargement des trottoirs en terre.
Rue Trouvée. — Relevés à bout en cailloux roulés.
Rue de la Gare (Vaise). — Rechargement de la chaussée empierrée.
Boulevard du Nord, 31 *bis* et 33. — Construction de trottoirs en asphalte.
Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 3e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Empierrement et cylindrage à vapeur des chaussées devant la nouvelle gare des Brotteaux, et rue Vauban prolongée

Travaux terminés dans la semaine

Rue Saint-Polycarpe. — Rechargement de la chaussée empierrée.
Rue Pierre-Dupont et impasse des Chartreux. — Construction de trottoirs neufs en asphalte.
Rue du Plâtre. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.
Place Gensoul et rue Vauhecour. — Réfection des trottoirs en asphalte sur tranchées
Cours du Midi, entre la rue du Bélier et le quai Perrache — Réfection des trottoirs en asphalte sur tranchées
Rue Jaum angle rue de Belfort. — Trottoir neuf en asphalte.
Rue du Commandant-Faurax. — Réparation de pavage en cailloux roulés.
Rue Tronchet. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.
Pont du Port-Mouton. — Remplacement des longrines et garde grèves du trottoir amont et réfection du platelage.
Canalisations: cours Gambetta; rue Delandine.
Prises d'eau et branchements: avenue Berthelot, 282; rue Vendôme, 161; rue Grillet, 11; chemin Saint-Isidore, 39; cours Gambetta, 267; rue Saint-Georges, 61, chemin de Saint-Just-à-Saint-Simon (Abattoirs).

Service vicinal

Chemin vicinal ordinaire n° 32. n° 32 de Montplaisir à Saint-Alban. — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0m,60 de diamètre intérieur entre l'extrémité de la canalisation actuelle et la rue Volney (longueur 109 m.).

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 8 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Bosireaus, Claude, cartonnier, c. Villon, 12.
Dlle Laurent, Francine, cartonn., e. Villon, 12.
Budillon, Henri, cultivateur, Chavornay (Ain).
Dlle Montagnon, M., modiste, r. Constantine, 14.
Coquelin, Constant, empl., r. Ste-Catherine, 6.
Dlle Crolet, Aug., dégraisseuse, r. Capucins, 16
Donnedieu, Théophile, serg. fourrier, 15e, Lyon.
Dlle Vinay, Lucie, s. p., Larche (B.-Alpes).
Dumas, Armand, sous-officier au 15e, Lyon.
Dlle Sallee Henriette, s. p., au Vigan (Gard).
Hugon, H., maréch. ferr., Pont-de-Veaux (Ain).
Dlle Ogier, Maria, lingère, r. Constantine 18.
Juillet, Albert, doct.-médecin, c. Morand, 31.
Dlle Bidal, Alice, s. p., r. St Côme, 6
Lvandrat, Anthelme, empl., r. Fr.-d Assises, 13.
Vve Penard, Cl., propriétaire, Sathonay (Ain).
Obst, César, empl., r. de l'Annonciade, 22.
Dlle Monnier, Marg., mécanic., r. des Prés, 6.
Ray, Marius, négociant, r. St Côme, 2.
Dlle Bichon, Appoline, s. p., Roanne.
Taiboud, Joanny, peintre, m. Gr.-Côte, 110
Dlle Loctin, Francine, fleur., q. de l'Hôpital, 7.
Campi, Pierre, serg.-fourrier au 15e, à Lyon.
Dlle Maillary, Ant., contue., m. Gde-Côte, 126.
Marcesse, Jean, tisseur, r. Ste-Clotilde, 12.
Vve Pichoud, Jeanne, dévid., r. Ste-Clotilde 12.
Rubin, Joseph, entrepreneur, à Vizille (Isère)
Dlle Chalon, Joséph., f. de ch., q. St-Vincent, 61

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bros, Noël, ass. ag. de change, Ste-Foy-lès Lyon.
Dlle Desgrouges, Marcelle, s. p., r. Chevrier, 17.
Brilon, François, empl., r. Rab-laise, 26.
Dlle Gontard, Claudine, s. p., q. Tilsitt. 23
Reassillon, Jean, couv. serrurier, r. Bolleau, 131.
Vve Guillard, Adelphine, s. p., r. Auvergne, 12.
Millon, Jean, rempl., pl. Bellecour, 3.
Dlle Gaspard, Joséphine, s. p., ch. Pins, 36.
Bourgeois, Alfred, empl., r. Mercière, 59.
Dlle Gay, Marie, empl., Saint-Etienne
Pellet, Claude, s. p., rte d'Heyrieux, 280.
Dlle Surel, Françoise, s. p., r. Smith, 73.
Médail, Alliéri, commerçant, r. Dubois, 9.
Dlle Fourneret, Marie, s. p., q. Paichiron, 31.
Weill, Benoît, rentier, Saint-Etienne
Vve Chessegne, Reine, rentière, pl. Ampère, 6.
Blanc, Pierre, cordonnier, r. Anc.-Préfecture, 8.
Dlle Ponchon, Marie, ling., r. Anc.-Préfect., 3.
Perreaot, Hippolyte, empl., r. Hôtel-de-Ville, 61.
Dlle Linage, Marie, s. p., r. Marseille, 34.
Thibaud, Joanny, peintre, m. Gde-Côte, 110.
Dlle Loctin, Francine, fleur., q. de l'Hôpital, 7.
Galliot, Jules, empl. P.-L.-M., St-Germ.-Mt-d'Or.
Dlle Bonveret, Alice, cuis., r. Pomme-de-Pin, 4.
Coquelin, Alexis, empl., r. Ste-Catherine, 6.
Dlle Crolet, Renée, dégrais., r. Capucins, 16.
Burrieux, Victor, agent au Lycée Ampère
Dlle Magnin, Anne, cuisinière, r. Tissot, 40.
Millaud, Léon, empl. commerce, r. Chevrier, 23.
Dlle Lévy, Germain, s. p., r. Moncey, 161.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Bellon, Read, rmp. ag. de ch., r. Rabelais, 26.
Dlle Gontard, Jeanne, s. p., q. Tilsitt, 21.
Bonessio, Alexis, graveur, r. Paul-Bert, 257.
Dlle Laurent, Louise, cors., r. Ste Eusèbe, 13.
Bonioli, Claude, empl., r. Ste-Clotilde, 16.
Dlle Arnaud, Jos. couf., r. Béchevelin, 97.
Chardon, Louis, téleg., r. Béguin 43.
Dlle Giraud-Bey, Jeanne, s. p., Bron (Rhône).
Boix, J., emp. P.-L.-M., r. Bolleau, 196.
Dlle Grandrieux, Elise, dom., r. Bolleau, 196.
Pellet, Claude, s. p., r. d'Heyrieux, 200.
Dlle Barrot, Françoise, s. p., r. Schmit, 79.
Achard-Guillanmet, M., méc., Grenoble (Isère).
Dlle Perrin, Annette, coat., r. Louis, 12
Angr, Joseph, cuisinier, Vaience (Drôme).
Dlle Monchaud, J., o. en soie, r. Louis, 12.
Blatlaer, Jean, peintre, ch Croix-Barret, 105.
Dlle Sannier, M., mén., ch Croix-Barret, 103.
Brachet-Soussillon, J., prop., Vénissieux (Rhône)
Dlle Bouchard, Léonie, s. p., ch. Barabin, 138.
Brunetou, Jules, tôlier, e. Bancel, 42
Dlle Lalaaze, Aug., repas., ch. Scaroone, 15
Champdrol, Germain, empl., Villeurbanne.
Dlle Rollet, Valérie, emp., q. L.-Be nard, 35.
Court, Albert, boul., St-Etienne-de-St-Geoirs (I.)
Dlle Geynet, Lucie, emp., q. Ct.-Bernard, 31.
Cripia, Armand, terras., r. Paul-Bert, 72.
Dlle Fillon, Car., vermicel., q. Ct.-Bernard, 31.
Domolard, Léon, men., r. Vierge-Blanche, 7.
Dlle Grosclaude, An., s. p., St-Jean-le-Vieux (Ain).
Duny, Louis, tis., r. Ste-Anne-de-Baraban, 16
Dlle Moulin, B., t., r. Ste-Anne-de-Baraban, 16
Ferlin, Marius, jard., ch. de la Demi-Lune, 131.
Dlle Dupré, Phil., fem. de ch., r. Buire, 44.
Fillistre, Alph., menuisier, Paris.
Dlle Royère, Marie, coat., r. Molière, 11.
Lardet, Claudine, empl., Bron (Rhône).
Dlle Chomel, Marie, s. p., r. Vendôme, 271.
Marmon, Régis, forgeron, r. Ney, 13.
Vve Marmonnier, th., dévideuse, r. Danton, 13.
Michel, Julien, journalier, r. des Asperges, 183.
Dlle Devit, Marie, ménag., r. des Asperges, 183
Perreaut, Hipp., empl., r. Hôtel-de-Ville 61.
Dlle Linage, Maria, s. p., r. Marseille, 34.
Revillon, Antoine, mécanicien, Villeurbanne.
Dlle Bilon, Marie, ménag., c. Lafayette 109.
Tremblay, Jean, cultivat., Anse (Rhône).
Dlle Neyrond, Marie, s. p., r. de l'Université, 57.
Sancillan, Joseph, empl. P.-L.-M., r. Grillard, 11
Dlle Girerd, Marie, s. p., Plantay (Ain).
Bronchel, Louis, domestique, Conjux (Savoie)
Dlle Maurier, Th., cuisinière, Conjux (Savoie)
Capelle, Louis, caissier, pl. Villette, 3
Dlle Mothier, Jeanne, s. p., Meribel (Ain).
Carron, François, charpentier, r. Villeroi, 26
Dlle Faye, Julie, giletière, r. P.-Corneille, 162.
Lazzarelli, Pierre, empl., r. Vendôme, 280
Dlle Mazoyer, Jeanne, empl., Caluire et Cuire.
Marmus, Fleuri, cordonnier, r. Denton, 13.
Vve Bouchon, Marie, ménagère, r. Danton, 11
Bergeron, Jean, voiturier, r. Cyrano, 10.
Dlle Brun, Marie, s. p., r. des Farges, 31.
Millaud, Léon, empl., r. de la Charité, 21.
Dlle Lévy, Germaine, s. p., r. Moncey, 161.
Morel, Joseph, empl. P.-L.-M., r. Paul-Bert, 70.
Dlle Geoffroy, Marie, s. p., r. Garibaldi 119
Varache, Alexandre, empl., g. r. Guillotière, 171.
Dlle Fontaine, Eug., f. chambre, c. Morand, 41.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Matay, Joseph, empl., q. de Serin, 18.
Dlle Prost, Marie, empl., q. de Serin, 19
Canonge, Alcibiade, voyageur, c. d'Herbouville, 1.
Dlle Tardy, Gabrielle, s. p., c. d'Herbouville, 1.
Gerlier, Alexis, onisun., gde r. Croix-Rousse, 8.
Dlle Lanrendon, E., tail., gde r. C.-Rousse, 8.
Bergeron, Paul, électricien, r. Dumeage, 5.
Dlle Rust, Jeanne, empl., r. d'Isly, 2.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Burrianx, Joseph, agent au Lycée Ampère.
Dlle Magnin, Anne, cuisinière, rue Tissot, 40.
Desperrier, Gaspard, empl., r. des Bains, 7.
Dlle Bolron, Marguerite, empl., r. des Bains, 7.
Duchêne, Franç., passem. r. du Bœuf, 3
Dlle Pain, Andrée, tricoleuse, r. du Bœuf 8.
Perlin, Marius, jardinier, ch. Demi-Lune, 131.
Dlle Dupré Philomène, ménag., r. Buire, 44.
Forsy, E., man. chauff. P.-L.-M., r. Bourgogne, 32.
Dlle Domeignoz, L., méc., St-Alban-d'Hurt (Sav.)
Goncel, D., ch.-méc. P.-L.-M., Ambérieu (Ain).
Dlle Turrin, Philippine, s. p., q. Jayr, 37.
Llebau, Maurice, voy. de comm., Gronoux (Ain).
Dlle Hastalier, Jeanne, s. p., q. Pierre-Scize, 41.
Médail, François, commerçant, r. Dubois, 9
Dlle Fourneret, Marie, s. p., q. Pulchiron, 31.
Tavaux, Philippe, teinturier, r. Ste-Geneviève, 36.
Dlle Dudne, M., tiss., Pontcherra-s-Turdine (Isère)
Tournier, Félix, serrurier, r. de Bourgogne, 1.
Dlle Conchard, Marie, calottière, r. Bourgogne, 1.
Maady, Aimé, empl. comm., r. St-Didier, 2.
Dlle Chebaud, Lucie, empl., St-Benoît (Ain).
Bergeron, Jean, voiturier, rue Cyrano, 10.
Dlle Brun, Clémence, s. p., r. des Farges, 31.
Legrange, Cl., tripier, ch de la Favorite, 26.
Dlle Belloa, Cécile, cout., r. Casire-Colonnes, 1.
Gabert, Louis, empl. d'ass., r. du Mont-d'Or, 2.
Dlle Mahinc, Rose, s. p., Albon (Drôme).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Bevarot, Antoine, conduct. auto, av. de Saxe, 77.
Dlle Baillond, M., s. p., St-Bonnet-de-Surieux (Is.).
Bosireaus, Claude, cartonnier, c. Villon, 12
Dlle Laurent, Francine, cartonnière, c. Villon, 12.
Crozet, Joseph, menuisier, r. Bugeaud, 17.
Dlle Maffait, Valérie, cuisin., pass. St Pothin, 11.
Fillatre, Alphonse, menuisier, Paris
Dlle Royère, Marie, coatur., r. Molière, 41.
Grève, Joseph, layetier, r. Ste-Geneviève, 44.
Dlle André, Rosalie, tull., r. Ste-Geneviève, 44.
Massot, Henri, g. boulanger, r. Bugeaud, 21.
Dlle Verrot, Marie, tisseuse, Villeurbanne,
Mayet, André, peintre voitures, r. Vendôme, 26.
Dlle Giroud, Louise, talliste, Villeurbanne.
Noval, Clément, boulanger, r. Créqat, 132.
Dlle Bouthier, Amélie, s. p., r. Duguesclin, 121.

Digitized by Google

Obst, César, empl., r. de l'Annonciade, 68.
Dlle Monnier, Marg., mécanic., r. des Prés, 6.
Taveux, Philippe, teinturier, r. Ste-Geneviève, 36.
Dlle Duduc, M., tisseuse, Pontcharra (Rhône).
Juilhe, Pascal, doct.-médecin, c. Morand, 8.
Dlle Bidal, Alice, s. p., r. St-Côme, 6.
Bomey, Gustave, serrurier, r. Tête-d'Or, 19.
Dlle Lesant, Louise, empl., r. Tête-d'Or, 18.
Christophe, Denis, mécanic., r. de Sèze, 186.
Dlle Arpin, Lucie, s. p., r. Vendôme, 134.
Varoche, Alexandre, empl., gde r. Guillotière, 171.
Dlle Fontaine, Eugénie, f. de ch., c. Morand, 46

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 1er au 7 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Charvet, garç. de peine, rue de Veuzelles, 4. m.
Gentil-Perret, boucher, rue du Garet, 18... f.
Prost, emballeur, rue Vieille-Monnaie, 35.. f.
Francillard, poêt.-fum., b. Croix-Rousse, 116. f.
Jacolin, fabr. de broderie, q. Pêcherie, 1.. f.
Paviot, négociant, q. Saint-Vincent, 33.... m.
Boud, employé, r. Royale, 30..... m.
Verdier, employé, r. de la République, 2.... m.
Rabilloud, charpentier, r. des Chartreux, 39. m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Clair, soldat, Collonges-Mont-d'Or..... m.
Olivier, cordonnier, r. Ney, 69..... f.
Papa, coiffeur, r. Duguesclin, 131..... m.
Cosle, manœuvre, bd des Brotteaux, 50.... m.
Gaidon, apprêteur, r. Bolleau, 53.. ..... f.
Genevey, soldat, r. du Colombier, 9..... f.
Bonquet, voiturier, r. Petites-Sœurs, 9..... m.
Debaus, md grainier, r. Bellecour, 5 ..... m.
Cleus, emp. tramways r. V.-Hugo, 35..... f.
Gentil, vnitnrier, r. d'Inkermann, 35... ... f.
Genin-Remel, teinturier, r. Chevreul, 53.. . m
Gounon, manœuvre, r. de la Boire, 49 .... f.
Cottin, comptable, r. Monlesquieu, 77 ..... m.
Fumey, prof. d'escrime, av. de Noailles, 67. m.
Sinion, frappeur, r. Pont-Bert, 158..... m.
Cuelhe, tôlier, r. Charité, 20. ..... m.
Bertin, horloger, r. Chenté, 40..... m.
Lebrun, ch. d'esc. d'art, r. d'Enghien, 98.. m.
Brouillard, perqueteur, r. Dauphine, 77.... m.
Chopuis, employé, r. Bugeaud, 31..... m.
Chapuis, employé, r. Bugeaud, 31..... f.
Gerçon, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Clerc, charpentier, r. S.-P.-de-Vaise, 3.... m.
Baraud, journalier, q. de Vaise, 36..... f.
Allier, élève pharmacien, r. Condé, 90..... m.
Chebrier, négociant, r. V.-Hugo, 7..... f.
Picq, g. de restaurant, r. d'Agucsseau, 90.. f.
George g. de café, pl. St-Polhin, 11..... f.
Daverney, emp., r. Juge-de-Paix, 67..... f.
Duverney, empl. r. Juge-de-Paix, 87..... m.
Drevon, maître d'hôtel, q. Tilsitt, 14..... m.
Devesne, représ., bd des Casernes, 15..... m.
Brunel, emp.. r. P.-Bert, 647..... m.
Mellelon, hom. de peine, r. Duguesclin, 46. f.
Goujon, facteur, r. du Pl.-I. 5 ..... f.
Blanc, ingénieur, r. Franklin, 36..... f.
Bousquet, carrossier, rue Sala, 19..... f.
Reynard, manœuvre, Gullins ..... m.
Jacquet, cultivateur, Messimy ..... m.
Villain, tourneur, mtée Choulans, 1..... f.
Leuvrey, soldat au 157e, av. Berthelot, 159. m.
Déret, manœuvre, r. de la Lône, 41..... m.
Tollel, artiste peintre, r. Bourgelat, 19..... f.
Tessier, gymnastarque, pl. Carnot, 13..... m.
Merle, manœuvre, r. Rihoud, 16..... f.
Jourdes, apprêteur, r. Cuvier, 169..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vignal, chaudronnier, ch. de Bareban, 92... f.
Mary, mécanicien, route de Vienne, 30 .... f.
Pascal, tailleur, ch. Saint-Nestor, 31..... m.
Pichondit Bombenolt, jard. pet ch. Caree, 42. f.
Vuillemin, maître scieur, r. Rihoud, 32..... m.
Lejenne, employé, r. Paul-Bert, 50..... m.
Rogatien, convoyeur, pl. de Monplaisir, 6... f.
Merceau, plombier, b. de la Part-Dieu, 8.... m.
Lepetit, comptable, r. Paul-Bert, 69 bis..... m.
Courtet, jardinier, r. des Asperges, 67..... f.
Dupré, polisseur, r. de la Thibaudière, 38 .. f.
Louvier, app. Steur, av. Félix-Faure, 191.... f.
Pifiot, employé, gr r. Monplaisir, 198 ..... f.
Gazay, journalier, r. Hospice-d'Vieillards, 13 m.
Borie, empl Postes, r. Montesquieu, 61.... m.
Lamberl, tôlier r. Claudia, 84..... f.
Costantino, cordonnier, r. Moncey, 14..... m.
Dalex, pâtissier, imp. Girier, 11..... m.
Croizet-Mermet, fab. guêtres, r. de la Lône, 8. f.
Bouillon, ébéniste, r. Garibaldi, 147..... f.
Duperrey, cherron, r. Paul-Bert, 61. ..... m.
Hombert, boulenger, r. Passet, 6 ..... f.
Mollier, cordonnier, r. Part-Dieu, 94 ..... f.
Badarelli, chauffeur, r. Boncel, 18 ..... m.
Feye, gard. de la paix, r. Ronnel, 89..... f.
Chapel, charpentier, r. Sébastopol, 79.. ... f.
Gogneau, mécanicien, ch. Corne-de-Cerf, 5.. m.
Dubergel, voiturier, rue Villette, 79 bis.... m.
Chenevier, jard., c. Crois-Morlon-St-Alban, 60 f.
Pecssel, représentant, q. Guillotière, 18.... f.
Boujassy, empl., rue de l'Université, 43.... m.
Serres, empl. P.-L.-M., av. Berthelot, 65.... f.
Liogier, empl., r. Sébastopol, 64..... m.
Convert, ajusteur, gde r. Monplaisir, 149... f.
Gaudin, ajusteur, av. Berthelot, 91..... m.
Prugnard, maçon, r. Pont-Bert, 100 ..... m.
Ronssin, ferblantier, ch. de la Scaronne, 41 m.
Besserve, clerc notaire, q. Guillotière, 14... f.
Poncin, Maxime, ch. des Culattes, 167..... f.
Bignet, fondeur, St, r. do Colombier..... f.
Bidaud, empl. de com., r. Vendôme, 216..... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Caras-Latour, négociant, c. du Vallon, 15.. m.
Perroux, empl., r. Richan, 3..... f.
Renaud, drogniste, gr. r. Crois-Rousse, 6... f.
Orosset, emballeur, r. Ornano, 6 ... . m.
Même empl., r. de Dijon, 5o..... f.
Beaucoup, tullisle, monlée Rey, 11.. ..... f
Bonool, relieur, c. d'Herbouville, 13 ..... m.
Alyogue, dit Boron, tonnel., q. de Serin, 40. f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Delehre, peintre sur verre, r. des Fossés, 3. m.
Brechet, empl., imp. Belle-Fontaine, 6..... m.
Valentin, empl. com., r. St-Georges, 106... m.
Ferlin, manœuvre, ch. Poncelles-Mass., 20. m.
Descherrières, sec.-ét. ag. change, r. Prêtres, 4 f.
Luchize, cordonnier, r. des Farges, 58..... m.
Baleguy, cemionneur, r. St-Cyr, 86..... f.
Bournonne, commerç., r. Mont-d'Or, 15.... f.
Bertrand, fumiste, r. Manteau-Jaune, 9..... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Brunet, emp., r. Vauban, 105..... m.
Mermet, mal cherbons, r. Ste-Geneviève, 61 f.
Apfelsweig, four., r. Duguesclin, 37.. ... . m.
Maury, empl., r. Tête-d'Or, 16..... m.
Missal, relieur, r. Ney, 69..... m.
Lemaitre, ouv. chaussures, r. Germain, 6... m.
Lamberl, empl., av. de Saxe, 74... ..... m.
Broc, empl., bd Brotteaux, 55..... f.
Gotheux, passem., r. Bugeaud, 187.. ..... f.
Ranque, représentant, r. Sully, 25..... m.
Charraz, menuisier, av. Thiers, 111..... f.
Bongiovanni, égoutier, r. Cuvier, 158 ... ... f.
Bono, mécanicien, r. Vauban..... m.
Porcheron, teinturier, r. N.-Dame, 33 ..... m.

Décès du 1er au 7 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Perrin, dévideuse, 56 c., r. Imb.-Colomès, 30.
Jacquet, Antoine, e. p., 48 c., r. Chartreux, 35
Ep. Allemand, s. p., 78 c., r. P.-Dupont, 43.
Combet, voyageur, 39 c., r. Grnhon, 3
Ep Gevillet, s. p., 43 a., m. Grandr-Côte, 67.
Crayton, Joséphine, s. p., 18 c., r. Pentasques, 6.
Choffé, Paul, concierge, 50 a., q. St-Clair, 4.
Lapierre, Laurent, empl., 29 a., b. C.-Rousse, 166.
Berlio, E.-L., militaire, 21 a., hôp. Villemanzy.
Parret, Françoise, dév., 7a c., pl St-Clair, 6.
Brottes, J.-P., militaire, 22 c., hôp. Villemanzy.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Nallil, 10 m., r. Smith, 79.
Michel, 16 j., r. Bordeau, 40.
Casta, m.le ambulante, 47 a., r. Bollean, 156.
Montbel, journalier, 60 c., rte de Vénissieux.
Ep. Terrier, ménag., 42 a., r. Pont-Berl, 610.
Vallin, peintre verre, 44 a., r. Marseille, 67 ter.
Sonnery, chiffonnière, 70 c., c. Lafayette.
Deschemps, plombier, 25 c., ch. des Pins, 68.
Simez, garçon cuisine, 33 c., r. Bellecordière, 22.
Corte, cordonn., 41 a., La Tour-du Pin (Isère).
Ogier, concierge, 30 a., r. Centrale, 5
Villard, chauffeur, 51 c., Vénissieux (Rhône).
Ep. Bonillard, cultivatr., 65 c., Ecully (Rhône).
Thomas, militaire, 22 a., hôp. Desgenettes.
Vve Glaizal, s. p., 66 a., r. Mercière, 13.
Ep. Véricel, ménagère, 55 c., r. A.-Comte, 32.
Jarrosson, 7 c., q. d'Occident, 1.
Mezard, 9 a., c. Suchet, 68.
Chollat, manœuvre, 53 a., Bl-P.-la-Paind (Rhône).
Aagros, imprimeur, 68 a., r. de la Monnaie, 6.
Gellien, s. p., 74 a., r. de la Charité, 1.
Julien, 3 a., r. Hôtel-de-Ville, 46.

Piot, 4 m., q. Pierre-Scize, 68.
Ep. Dimnet, ménag., 35 a., r. St-André, 5.
Simerd, journalière, 54 a., r. Condé, 18.
Vve Chièze, concierge, 59 c., pl. de la Villette, 62.
Ogier, cocher, 63 a., r. du Nord, 8.
Vve Gomerd, c. p., 94 c., c. Charlemagne, 3.
Reymond, 8 m., c. Charlemagne, 3.
Laniel, tailleur, 47 a., r. Gentil, 31.
Hubsch, ingénieur, 30 c., r. Victor-Hugo, 68.
Allier, 1 j., r. Condé, 20.
Louis, 9 j., r. du Béguin, 37.
Vallier, 20 j., r. de la Charité, 1.
Ep. Poyat, cultivatr., 55 c., Lurey (Ain).
Ep. Conrt, tisseuse, 87 a., Villeurbanne.
Gonnard, apprêteur, 63 a., r. Noire-Dame, 10.
Durieu, frappeur P.-L.-M., 49 c., Gullins.
Rayoo, empl. Bourse, 63 c., r. de la Bourse, 8.
Martin-Jerrand, 13 a., r. Delandine, 27.
Cherpin, empl., 41 a., r. Confort, 6.
Trouillot, journalier, 57 a., r. Smith, 6.
Chabert, prof. Conservat., 44 a., r. Marronniers, 5
Ep. Farget, s. p. 68 a., n. Charlemagne, 21,
Simon, s. p., 79 c., q. St-Antoine, 11,
Gallaud, manœuvre, 44 a., r. Molière, 195.
Joly, empl., 57 a., pl. Raspail, 4.
Jullien-Binard, manœuvre, 31 a., r. Ste-Jeanne, 6.
Ep. Cinquin, buraliste, 54 a., r. Pyramide, 188 bis.
Duperray, 3 m., r. Chartes-Richard, 45.
Ep. Blanc, lingère, 68 c., r. Pasteur, 43.
Meunier, empl. P.-L.-M., 37 c., r. Ste-Hélène, 28.
Vve Bessy, s. p., 68 a., r. Ferrandière, 32.
Vve Méyerie, s. p., 58 a., r. Remp.-d'Ainay, 25.
Umbert, 9m., r. Delandine, 68.
Devende, 3 j., r. Bouteille, 11.
Clair cultivat, 38 c., Chaponnay (Isère).
Durand, md forain, 31 c., r. Duguesclin, 216.
Solignat, maçon, 68 a., av. de Saxe, 199.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Vve Keller, c. p., 78 a., r. de Genas, 8.
Revol, s. p., 75 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Freydon, rentier, 60 a., c. de la Liberté, 76.
Bugnazet, 3 c., r. Dunoir, 95.
Ep. Doneaud, s. p., 89 a., c. Gambetta, 387.
Vve Perdrigeon, ménag., 70 c., r. Trunchet, 26.
Bolle, men., 19 a., r. de Genas, 158.
Cervoni, 6 m., r. Tête-d'Or, 123.
Ep. Fergier, concierge, 71 c., r. Pasteur, 44.
Campet, empl., 56 c., c. Gambetta, 39.
Pero, comptable, 82 c., g. r. Monplaisir, 133.
Fénéon, g. boulenger, 65 c., r. de Bourgogne, 8.
Vve Broussin, blanch., 70 a., r. Chaponnay, 45.
Vve Payre, s. p., 81 a., c. de la Liberté, 67.
Perro, contr., 17 a., r. de Marseille, 11.
Vve Versailles, s. p., 79 c., r. Béchevelin, 97.
Revol, empl., P.-L.-M., 27 a., r. Cmie Jordan, 7.
Mallen, 15 m., av. de Saxe, 339.
Ep. Brenez, gantière, 31 a., ch. de Montchat, 38.
Jacquet, menuis., 87 a., ch. St-Antoine, 18.
Voiture, s. p., 51 a., route d'Heyrieux, 178.
Jacquier, 8 a., route d'Heyrieux, 47.
Ep. Buisson, s. p., 56 c., r. St-A.-de-Berabau, 36 bis
Revel, serrurier, 62 c., q. de la Charité, 36.
Battard, 6 m., r. Sébastopol, 47.
Varnieux, 10 m., r. Mazenod, 108.
Baudin, 11 j., c. Henri, 95.
Ep. Cabane, ménag, 36 a., r. des T.-Pierres, 91.
Vve David, cout., 78 a., r. de l'Ordre, 31.
Ep. Aubertin, s. p., 47 a., r. Montchat, 36.
Vve Carrier, s. p., 70 a., c. Gambetta, 43.
Thomas, s. p., 82 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Perrussenau-Carrier, s. p., 76 a., r. Montesquieu, 60.
De Filippis, 6 m. r. Mazenod, 100.
Vve Bachelard, s. p., 78 c., r. de Bonald, 18.
Pourcenous, t. d hab., 53 a., g. r. Guillotière, 163.
Rabod, 6 a., r. de Bonnel, 81
Liogier, horloger, 54 c., St-Etienne (Loire).
Ponceton, velourier, 64 c., St-Etienne (Loire).
Vve Peseux, tullisle, 35 a., r. Félix-Jacquier, 38.
Greussard, s. p., 78 a., r. de la Madeleine, 8.
Vve Barbe, s. p., 69 a., ch. de Gerland, 18.
Sanistas, 3 ens, ronle de Vénissieux, 87.
Riffard, s. p., 70 ans, av. de Saxe, 213.
Ep. Peyronneau, s. p., 79 a., r. Sébastopol, 62.
Immerigeon, 3 m., r. Bolleau, 176.
Vve Barberot, s. p., 68 c., av. P.-Faure, 11.
Consat, menuisier, 49 a., r. de l'Epée, 16.
Pechriu, recom. de tulle, 15 c., c. Lafayette, 131.
Vincent, comm., 46 a., gde r. Guillotière, 44.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Perret, garç. recettes, 23 a., r. Cl.-J.-Bonnet, 33.
Ep. Lelaimode, c. p., 85 a., pl. Tabareau, 6.
Tropel, 63 j., c. d Herbouville, 23.
Pompallier, tisseur, 71 a., r. de l'Alma, 14.
Guillard, tisseur, 37 a., g. r. Cr.-Rousse, 59.
Dev Medrcet, tisseuse, 49 a., r. V. Coulurier, 14.
Vve Thevenin, ménag., 79 a., Chezey-sur-Ain.
Pacalin, tisseur, 61 a., r. d'Austerlitz, 17.

Digitized by Google

Doris, empl., 66 a., pl. Command.-Arnaud, 1.
Le grand, maçon, 63 a., r. Boileau, 64.
Vve Marmonnier, ména., 62 a., r. Bagcand, 106 *bis*.
Vve Poazet, tisseuse, 47 a., r. Lebrun, 11.
Bourbon, caporal pompier, 42 a., r. Cuvier, 100.
Ma bieu, chauffeur, 28 a., r. V.-Monnaie, 7.
Chatelain, instituteur, 31 a., b. Cr.-Rousse, 155.
Ep. Coyvet, ménag., 27 a., r. P.-Blanc, 6.
Vve Coulon, s. p., 73 a., pte r. d'Enfer, 4 *bis*.
Dumas, 7 m., r. Magenta, 81.
Giraud, infirmier, 39 a., r. Grognard, 8.
Ricannet, journalier, 47 a., Nantua (Ain).
Névrian, balayeur, 69 a., r. Dumont, 16.
Grenier, menuisier, 67 a., r. Tronchet, 26.
Vve Bosq, blanchis., 53 a., pl. Tabareau, 23.
Vve Chapuis, ménagère, 64 a., q. do Serin, 4.
Dlle Rotine, journalière, 38 a., r. d'Isly, 6.
Jurin, 16 m., r. d'Ivry, 10.
Gobillot, voy., 48 a., c. d'Harbonville, 22.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Gratelonp, Louise., s. p., 33 a., q. Jayr, 17.
Vve Bernisson Anne, rev., 50 a., r. Belliévre, 6.
Tonvier, Fr., voiturier, 42 a., r. Bichat, 23.
Ep. Ravet, Th., ménag., 54 a., r. St-Georges, 10.
Sauzeat, Pierre, 31 m., r. Basses-Verchères, 25.
Vve Demarle, Claud., s. p., 74 a., pl. St-Jean, 5.
Vve Porcheret, Fr., s. p., 67 a., r. J.-de-Puis, 32.
Goyard, Claud., dom., 21 a., r. R.-d'Ainay, 16.
Delachi, A.-J., ec. de pian., 37 a., p. St Jean, 1.
Sidon, Alf., empl., 41 a., r. des Macchabées, 10.
Vve Moisy, Anne., s. p., 71 a., r. Laporte, 17.
Parthuizel, Fr., cais. 78 a., s domicile fixe.
Danvelt, Henri, men., 73 a., r. Villeroi, 31 *bis*.
Ep. Calmar, M., journ., 27 a., r. d Heyrieux, 147.
Vve Lambert, L., s. p., Villevert Neuville (Rhône).
Vve Bourriquend, Coth., rent., 76 a., r. Trion, 35.
Vve Ivorelle, Jos., ling., 66 a., r. du Bœuf, 3.
Pascal, Cl., emp. P.-L.-M., 30 a., r. Pyramide, 21.
Belly, Louis, journ., 34 a., q. r. de Vaise, 37.
Vve Rognin, Enph., rev., 76 a., r. Belliévre, 16.
Vernay, Cl., g. de café, 66 a., m. St-Barthélemy, 13
Vve Pizay, J.-M., s. p., 68 a., ch. Grenouilles, 14.
Clément, J.-C., mennis., 48 a., r. des Docks, 35.
Perreton, G., facl. d. postes, 46 a., q. d. Etroits, 9.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

D'Arlos, rentier, 61 a., r. Molière, 52.
Martin, cultivateur, 71 a., r. Ste Geneviève, 41.
Magnard, apprêteur, 24 a., r. Tronchet, 21.
Genets, marbrier, 37 a., r. Robert, 20.
Ep. Daviet, blanchis., 64 a., r. P.-Corneille, 26.
Nalot, Marcel, 4 a., r. Cuvier, 156.
Vinay, Ferdinand, 17 m., imp. Poirier, 7.
Dutieu, Joseph, s. p., 69 a., pl. Edgar-Quinet, 7.
Vve Morel, lingère, 70 a., r. Tête-d'Or, 84.
Vve Collet, s. p., 88 a., r. Robert, 62.
Uny, pharmacien, 57 a., r. P.-Corneille, 18.
Sterle, André, 14 a., r. Montgolfier, 72 *bis*.
Coaret, Théodore, empl., 46 a., r. de Sèze, 72.
Bresson, Marie, s. p., 21 a., r. des Prés, 16.
Glatard, rentier, 84 a., c. Morand, 42.
Devèze, négociant, 48 a., r. Créqui, 74.
Delière, Yvonne, 13 m., r. Masséna, 65.
Jarjot, Louis, empl., 28 a., c. Villon, 16.
Besso, Alexandre, concierge, 52 a., c. Villon, 13.

Mouvement de la Population

du 26 Février au 3 Mars 1908.

Nombre de mariages contractés	121
— divorces enregistrés	10
— naissances légitimes	134
— — illégitimes	54
— décès	173
— mort-née	13

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 6 mars 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22	75	23	»
— de pays, autres provenances indigènes	—	23	50	23	75
— de Russie	—	31	»	32	50
— d'Amérique	—	26	»	29	50
— provinces danubiann.	—	»	»	»	»
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	26	»	26	»
Seigle	—	18	25	19	50
Orge de brasserie	—	21	»	33	»
— de mouture	—	19	25	30	»
Maïs	—	20	»	21	»
Sarrazin	—	28	»	31	»
Avoine nouvelle	—	16	20	16	70
Haricots bl. du Bourgogne	—	35	»	21	»
— noirs de Hongrie	—	26	50	51	35
Farine du boulang. 1re q.	les 125 kil.	45	50	48	50
— — ronde	—	43	»	44	»
Son	les 100 kil.	12	75	13	»
Fécule indigène	—	24	»	36	»
Riz de l'Inde	—	38	»	45	»
Riz du Japon	—	46	»	46	»
Riz de Saigon	—	27	»	32	»
Risen du Piémont émondé	—	46	55	53	50
— — glacé	—	50	»	66	50
— — Caroline	—	62	»	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	67	»	80	»
— 1er choix	—	60	»	70	»
— marchandes	—	55	»	60	»
— irrégulières	—	57	»	67	»
Semoule	—	66	»	76	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de Trèfle de Provence nouvelles	les 100 k.	185	»	200	»
— — vieilles	—	140	»	145	»
— — d'Amérique	—	»	»	»	»
— de Luzerne de Provence nouvelles	—	143	»	175	»
— — vieilles	—	125	»	138	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	»	44	50
— de sainfoin	—	30	»	38	»
— de vesces	—	82	»	26	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 105 kil.	11	25	12	»
— de pays	—	10	50	11	»
Paille de froment	—	5	»	6	»
— de seigle	—	6	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	»	206	»
— à la princesse	—	160	»	180	»
Raisins de Corinthe	—	75	»	80	»
— de Malaga	—	41	86	42	»
Figues de Bougie	—	30	»	42	»
— de Cosenza	—	82	»	88	»
Prunes d'Ente	—	93	»	106	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	66	50	67	50
— — coupé régulier	—	67	»	71	50
— — irrégulier	—	67	»	68	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	60	50	50	50
— — cassonade	—	66	50	69	50
Sucre cristallisé indigène	—	67	50	72	50
— — exotique	—	68	»	60	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	55	»	65	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	310	»	235	»
— — Mysore	—	315	»	330	»
— Santos	—	245	»	290	»
— Java vert	—	320	»	350	»
— — Jeune	—	626	»	400	»
— Démérari	—	370	»	360	»
Café de Haïti nature	—	360	»	280	»
— tri	—	380	»	288	»
— Guadaloupe bahit.	—	320	»	240	»
— — bonifieur	—	340	»	360	»
— Moka	—	253	»	400	»
Café Porto-Rico	—	336	»	346	»
— Cent. Amér. et autres lavages propr	—	360	»	325	»
— — — non propr	—	275	»	285	»
— Bahia	—	248	»	265	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	360	»	370	»
— Caraque et Carupano	—	360	»	410	»
— Puerto-Cabello	—	420	»	388	»
— Guayaquil	—	360	»	370	»
Cacao Trinidad	les 100 k.	336	»	345	»
— Martiniq. et Guadel.	—	325	»	330	»
— Sokia préparé	—	320	»	350	»
— Haïti	—	305	»	325	»
— Samana et Sanchez	—	215	»	320	»

Poivres

Poivre noir Alepy	les 100 k.	»	»	»	»
— — Tellichéry	—	»	»	»	»
— — Saigon	—	348	»	360	»
— blanc	—	412	»	460	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	78	»	83	»
— de Palme (sans eau ni mélle)	—	69	»	72	»
Suif fondu de Paris (sans frais)	—	70	»	»	»
— de province (en fût)	—	70	»	»	»
— pressé	—	67	»	104	»
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	76	»	72	»
— — (— de distillation)	—	67	»	69	»
Acide stéarique (Huiles de saponification)	—	125	»	130	»
— (— de distillation)	—	110	»	115	»
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pet. de 500 gr.	net	80	»	»	»
— distillation —	les 100 k.	76	»	»	»
Glycérine brande, 28°	—	122	»	130	»
— pharmaceutique, 30°	—	185	»	187	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	25	»	26	50
— de schiste	—	31	50	32	50
Essence minérale	—	36	»	43	50

Huiles, Savons

Huile d'olive marines extra surf. pure	les 100 k.	166	»	175	»
— — surfine	—	»	»	»	»
— — Bari	—	»	»	»	»
— — fine	—	143	»	153	»
Huile commune lampe	les 100 k.	»	»	»	»
Huile de noix	—	178	»	275	»
— d'arachide surfine	—	106	»	120	»
Huile de sésame surfine	—	102	»	105	»
— de sésame à brûler	—	»	»	»	»
— de choux à bouche	—	100	»	102	»
Huile de colza épurée	les 100 k.	88	»	100	»
— de lin	—	68	»	78	»
— de colza brute	—	»	»	»	»
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	55	»	64	»
— Marseille bl. 2e q.	—	54	»	56	»
— bleu pâle, marque lavan.	—	52	»	54	»
— de palme marbré	—	»	»	»	»
— d'oléine, 1re qualité	—	52	»	54	»
— — marbré	—	52	»	53	»
— de pulpe	—	52	»	54	»
— mou extra	—	56	»	41	»
— — ordinaire	—	52	»	35	»

Vins

Vin Beaujolais	1er choix	le pièce	135	»	150	»
—	2e		75	»	85	»
Vin Bas Beaujolais		le pièce	65	»	73	»
Vin Lyonnais	1er choix	—	68	»	75	»
— —	2e	—	62	»	62	»
— Mâconnais	1er	—	65	»	75	»
— —	2e	—	53	»	62	»
Vin Bourgogne	1er	—	110	»	130	»
—	2e	—	82	»	73	»
— Bordeaux	1er	la barrique	120	»	190	»
— —	2e	—	85	»	105	»
Vin Roussillon	1er	l'hectolitre	25	»	29	»
—	2e		22	»	25	»
— Montagne	1er	—	23	»	27	»
— —	2e	—	18	»	23	»
— Narbonne	1er	—	22	»	27	»
— —	2e	—	20	»	22	»
— Algérie	1er	—	33	»	28	»
	2e	—	30	»	32	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 60°	l'hectol.	68	»	78	»
— de marc	—	66	»	68	»
— Nord 6n à 60°	—	48	75	50	»
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	50	75	84	»
— de grain	—	58	50	60	50
— mauvais goût	—	48	75	49	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Périats	les 100 kil.	8 70
	Grelassons	—	8 70
	Chatilles choisies	—	8 90
	— lavées	—	4 40
	Braisettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	3 70
Anthracite		—	8 80
Coke cassé		—	4 40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 62 février au 6 Mars 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	6 »	6 »
Oies	—	7 »	6 »
Canards	—	4 »	4 20
Volailles 1re qual.	—	6 »	7 »
— 2e	—	4 62	6 20
Poulets	—	2 »	4 »
Pigeons	—	1 60	1 30
Beurre	le kilog	2 60	6 40
Œufs	le cent	7 »	6 »
Fromages	le kilog	1 50	6 »

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	6 50	2 »
Châtaignes	—	60 »	25 »

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation nnmérique des indigents secistés au 31 Janvier 1908.

	MÉNAGES	GRANDES PERSONNES		ENFANTS	TOTAL des INDIGENTS
		Femmes	Hommes		
Existait au 21 Décembre 1907 (mois précédent)	2,635	2,621	2,463	6,464	14,426
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	258	65	116	154	366
Totaux	12,063	6,686	2,521	6,278	14,716
Radiations opérées pendant la même période	174	76	66	145	613
Reste	9,612	2,616	2,432	6,432	14,475
Dont : Admis aux secours mensuels					7,144
Dont : Admis aux secours exceptionnels					7,331

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Janvier 1908 : 1,622 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT
Lundi, 6 mars	105 » » »
Mardi, 6 —	104 65 » »
Mercr., 4 —	104 25 » »
Jeudi, 6 —	104 65 » »
Vendr., 6 —	104 50 » »
Samedi, 7 —	104 52 » »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 26 Février au 3 Mars 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS										TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	441	779	6,596	6	1,632	»	»	»	»	»	324,593
Perrache	430	636	1,690	66	»	»	»	»	»	»	100,426
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	28	1	1	»	»	7,262
Totaux	877	1,417	4,289	63	1,238	16	1	1	»	»	426,276

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 26 Février au 6 Mars 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,291	1,424	2 42	1 22	2 26	1 40	2 46	1 60		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	766	766	1 54	1 66	6 20	1 22	6 42	2 »		
Vendredi	Bœufs et vaches	488	488	1 56	1 »	2 20	1 20	2 40	1 42		
	Veaux	1,090	1,190	1 14	0 90	2 20	1 46	6 40	1 60	11,766	4,630
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,724	1,704	1 66	1 66	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	631	781	1 66	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	466	462	1 62	0 96	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	655	905	2 42	1 20	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,219	1,626							Total	12,212 k.
	Veaux	1,676	1,572								
	Moutons	2,549	6,396								
	Porcs	2,424	2,410								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 26 Février au 3 Mars 1908 (9e semaine).

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1908	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1908	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1908	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1908	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	127,278 25	144,671 66	42,606 57	» »	1,424,172 62	1,612,188 62	167,984 64	» »
Tramway de Lyon à Neuville	4,167 40	2,723 60	434 10	» »	21,052 65	20,452 65	670 23	» »
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	6,646 30	1,655 36	383 »	» »	16,916 80	16,449 60	466 60	» »
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,786 45	3,761 66	1,024 25	» »	55,912 15	32,816 53	3,625 61	» »
Croix-Pâquet	6,598 65	2,696 30	360 65	» »	42,252 66	45,360 »	» »	2,017 45
Lignes de la Cie F.-O-L	16,757 62	16,035 17	1,766 72	» »	104,125 42	99,665 56	4,287 22	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 28 Février au 5 Mars 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		28 Février		29 Février		1er Mars		2 Mars		3 Mars		4 Mars		5 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	1 10	0 90	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Aloses	—	1 »	0 80	0 80	0 70	» »	» »	0 80	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »
Anges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 80	» »	» »
Barbues	—	2 10	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 40	0 20	» »	» »	2 »	1 50
Bars	—	2 30	0 90	2 00	2 40	3 00	0 »	» »	» »	0 30	2 50	0 10	2 00	0 40	» »
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 10	1 »	1 »	0 90	0 80	0 70	0 80	0 60	» »	» »	1 00	1 »	1 »	0 80
Colins	—	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	0 90	0 70	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80
Congres	—	1 20	1 »	1 »	0 80	1 20	1 »	1 »	0 80	0 90	0 70	1 00	1 »	1 10	1 »
Dorades	—	1 30	1 10	1 00	1 »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	0 »	1 80
Esturgeons	—	» »	» »	1 00	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 30	1 10	1 30	1 »	1 40	1 10	» »	» »	1 30	1 »	1 40	1 20	1 00	1 »
Limandes	le kil.	0 90	0 70	0 70	0 60	0 80	0 60	0 90	0 50	» »	» »	0 90	0 70	0 70	0 60
Lottes de mer	—	1 40	1 00	1 30	1 10	1 00	1 10	1 10	0 90	1 00	1 20	1 10	1 10	1 30	1 »
Maquereaux	—	1 20	1 10	1 30	1 »	1 50	1 30	» »	» »	» »	» »	1 00	1 40	1 10	1 20
Merlans	—	1 10	0 90	1 30	1 »	1 »	0 »	1 »	0 70	1 40	1 10	0 90	» »	1 10	0 50
Merlus	—	1 10	1 »	1 00	1 »	1 40	1 10	1 10	0 90	1 40	1 10	1 20	1 10	1 »	0 80
Mulets	—	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	1 90	1 50	» »	» »	1 70	1 0.	0 20	2 »
Raies	—	1 20	1 »	1 30	1 10	1 50	1 20	1 20	0 90	1 50	1 20	1 40	1 0	1 33	1 »
Rougets-barbets	—	0 40	2 »	2 60	2 30	0 »	2 50	» »	» »	» »	» »	0 80	0 30	3 20	0 »
Saint-Pierre	—	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 21	» »	» »	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 20
Soles	—	4 »	0 00	4 00	0 5.	0 30	3 »	0 »	4 »	3 20	0 50	5 10	4 40	0 »	4 »
Saumons	—	7 50	7 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 10	0 70	» »	» »	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	2 00	0 00	» »	» »	0 20	2 50	» »	» »	» »	» »	3 40	3 10	3 20	3 »
Vives	—	0 70	0 60	0 60	0 50	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60	» »	» »	0 80	0 70
Harengs frais	le cent.	3 50	0 30	4 »	3 »	0 50	3 »	3 »	3 51	4 »	0 »	3 00	3 »	4 »	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	» »	» »	» »	» »	2 10	1 00	» »	» »	2 »	1 70	» »	» »	0 10	2 »
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 60	1 40	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	2 »	1 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	1 »	0 00	0 00	0 70	» »	» »	» »	» »	0 20	» »	1 10	0 00	» »	» »
Brochets	—	0 10	2 30	2 00	2 30	2 10	1 50	0 50	2 »	2 40	1 60	0 30	1 70	2 50	0 »
Carpes	—	1 10	0 00	» »	» »	1 »	0 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Eperlans	—	1 »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 01	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	4 »	2 40	4 00	» »
Ombres-chevaliers	—	4 00	3 60	4 »	0 »	3 50	3 20	4 10	3 70	4 »	3 50	» »	» »	4 50	4 »
Perches	—	1 70	1 50	1 40	1 20	1 60	1 40	» »	» »	1 20	1 0.	1 40	1 00	1 00	1 40
Truites	—	6 80	4 70	7 40	5 30	7 »	3 »	7 00	0 60	8 30	0 20	0 80	0 40	7 80	0 80
Truites saumonées	—	» »	» »	0 50	0 30	» »	» »	» »	» »	7 »	0 00	» »	» »	» »	» »
Friture	—	1 »	0 00	0 00	0 70	1 »	0 60	0 00	0 00	1 »	0 00	0 20	0 70	1 »	0 20
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	7 40	3 0.	0 20	4 50	7 33	4 00	0 00	3 50	0 10	4 20	7 00	0 40	0 00	0 40
Crevettes grises	—	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 00	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	0 40	5 20	» »	» »	6 »	0 70	» »	» »	0 »	3 »	0 10	4 40	7 10	4 00
Langoustes	—	6 »	0 70	2 00	0 20	0 »	0 20	0 50	5 20	0 00	2 70	» »	» »	0 20	0 »
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 40	1 30	1 40	1 30	1 40	» »	» »	» »	1 40	1 05	1 00	» »	1 40	0 »
Moules	—	0 50	0 40	0 40	0 30	0 40	0 00	0 40	» »	0 30	» »	0 40	0 00	0 40	0 »
Clovisses	—	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 0	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	6 50	» »	0 00	» »	0 00	» »	6 00	» »	0 00	» »	6 50	» »	0 50	» »
— 4	—	3 00	» »	0 00	» »	3 00	» »	3 00	» »	3 50	» »	0 50	» »	0 50	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	» »	» »	4 »	» »	» »	» »	4 »	» »
— 0	—	3 »	» »	0 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	0 »	» »	2 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 20	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »
— 0	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	0 00	2 50	» »	» »	» »	» »	0 »	0 50	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	0 »	0 »	0 »	0 20	7 50	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Oies	—	» »	» »	» »	» »	7 »	3 »	» »	» »	0 »	0 »	» »	» »	» »	2 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	0 »	0 »	0 »	7 »	0 »	» »	» »	0 »	0 »	7 »	5 »	0 »	2 »
Poulets	—	4 »	2 »	0 20	2 50	0 »	0 »	3 50	» »	4 »	2 50	3 »	2 »	0 50	2 50
Pigeons	—	1 10	0 00	1 00	1 »	1 20	1 »	» »	» »	1 10	0 00	1 »	0 00	1 00	1 »
Pintades mories	—	» »	» »	0 50	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 »	7 »	» »	» »
Crêtes en lote	—	» »	» »	7 50	» »	» »	» »	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	2 »	1 00	2 50	1 70	0 »	1 30	» »	» »	2 50	1 20	» »	» »	2 »	1 25
Gibier à poil.															
Lièvre français	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 30	2 10	2 30	1 70	2 »	1 00	2 20	2 »	2 10	1 20	0 »	1 70	2 »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	» »	» »	1 50	» »	1 60	1 50	» »	» »	1 40	» »	» »	» »	» »	» »
Bécasses	—	0 30	4 40	0 »	0 20	0 »	0 »	4 50	0 50	0 »	3 »	1 50	2 50	4 »	0 »
Canards sauvages	—	0 »	0 »	2 50	1 50	0 »	1 00	0 50	1 50	0 20	2 »	2 00	1 50	3 »	1 30
Sarcelles	—	1 70	1 30	1 00	0 30	1 70	1 40	1 50	0 00	1 80	1 20	1 00	1 »	1 20	0 00
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 26 Février au 5 Mars 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		26 Février		29 Février		1er Mars		3 Mars		3 Mars		4 Mars		5 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	0 80	• •	0 80	0 70	• •	• •	• •	• •	1 •	0 80	0 80	0 60	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Rouges de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	0 50	0 40	0 40	0 30	0 50	0 40	• •	• •	0 40	0 30	0 40	0 30	0 40	0 30
Pluviers	—	0 80	0 70	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 50	0 40	• •	• •
Cailles	le doux.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives	—	8 •	7 •	8 •	6 •	7 •	6 •	6 50	6 •	6 •	7 •	7 •	6 •	8 •	7 •
Merles	le doux.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	22 •	16 •	24 •	17 •	10 •	8 •	10 •	8 •	30 •	14 •	16 •	11 •	20 •	15 •
Vanneaux	—	8 •	7 •	9 •	6 •	8 •	7 •	8 •	8 •	8 •	7 •	7 •	5 •	7 •	6 •
Pigeons ramiers	le pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •	1 30	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	3 80	3 50	3 70	2 60	2 80	2 50	• •	• •	3 70	2 50	• •	• •	3 60	• •
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	3 20	1 80	3 40	1 5	3 •	1 50	3 20	3	1 80	1 70	3 •	1 80	3 •	1 50
Truffes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Asperges	le botte.	3 •	3 •	3 50	1 3	4 •	3 •	3 •	1 •	1 •	1 50	3 •	1 5	2 50	1 •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 26 Février au 3 Mars 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr
Bœufs et vaches	6	1,188	•	•	•	•	•	•	•	•	6	1,188
Veaux	1	78	•	•	•	•	•	•	•	•	1	78
Moutons	1	15	•	•	•	•	•	•	•	•	1	13
Porcs	8	648	•	•	•	•	•	•	•	•	8	648
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	1	250	•	•	•	•	•	•	•	•	1	250
Fœtus	80	•	•	•	•	•	•	•	•	•	80	•
Abats divers	75	1,509	•	•	•	•	1	•	•	•	75	1,509
Viandes fraîches	4	113	•	•	•	•	1	8	•	•	5	121
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	390	•	100	•	•	•	490
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crabes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres, coquillages	•	•	•	180	•	10	•	•	•	•	•	200
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	5	•	•	•	•	•	5	•
Gibier s (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Œufs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Février 1908

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES							TOTAUX
	Rue Imbert-Colomès 12	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 231	Rue d'Isly, 8	Quai Fulchiron 14	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	
Présents au 1er Fév. 1908	12	10	89	8	9	18	22	103
Inscrits courant Fév. 1908	1	3	2	•	1	1	4	12
Sortis courant Fév. 1908	4	•	3	1	1	1	2	14
Présents au 29 Fév. 1908	9	13	88	8	9	18	24	101

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1908

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	5,280	221	4,768
Bibliothèque du Palais des Arts	2,262	86	1,893
— du 1er arrond^{t}	•	1,203	755
— du 2e —	•	3,363	2,271
— de 3e —	•	389	399
— du 4e —	•	761	761
— du 5e — (et succre de Vaise)	•	790	611
— du 6e —	•	585	581

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves formés
Ecoles supérieures..	garçons	•	•	•
	filles	•	•	•
Ecoles primaires élémentaires — 1re circonscript.	garçons	•	•	•
	filles	•	•	•
— 2e circonscript..	garçons	•	•	•
	filles	•	•	•
Ecoles maternelles — 1re circonscription		»	•	•
— 2e circonscription		•	•	•
Totaux		•	•	•

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
•	•	•

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières
126	4,217	2,805	2,877	2,349

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

Rue Imbert-Colomès, 10	41
Cours Charlemagne, 10	22
Rue Vendôme, 233	68
Rue d'Isly, 2	26
Quai Fulchiron, 10	23
Rue Roquelle, 11	23
Rue Vendôme, 92	61
Dépôt grande rue de la Guillotière, 129	30
Totaux	324

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Janvier 1908, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre à 0h (midi)	Maxima	Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m,05 au dessus du gazon Maxima	Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de 0m10	0m30	0m50	1m00	VENT DOMINANT A MIDI	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m.c. d'air Moyenne	Maxima	Minima	EAU TOMBÉE — Hauteur en millim. Pluie	Neige	Hte évaporée depuis 24 h. — Hauteur en m/m	FRACTION D'INSOLATION au Parc	à St-Genis	OZONOMÉTRIE moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 6 h. s. au Parc	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	712.1	+ 6.9	+ 9.4	+	+ 9.0	+	+ 6.6	+ 9.9	+ 6.1	+ 7.9	E	6.6	6.0	3.1	0.4	•	0.1	0.00	0.00	1.00	1.00	Bd.
2	46.6	+ 4.0	+ 4.4	+	+ 6.9	+	+ 0.0	+ 3.0	+ 5.4	+ 7.0	N	6.1	6.7	3.3	0.0	•	0.1	0 00	0.00	1 00	1 00	
3	45.4	+ 0.6	+ 1.9	— 1.3	+ 2.4	— 1.3	+ 4.6	+ 5.3	+ 6.1	+ 6.0	ENE	4.4	4.6	3.9	0.0	•	0.7	0 00	0.00	0 86	1.00	
4	49.0	— 3.4	— 3.4	— 3.4	— 0.4	— 3.7	+ 3.4	+ 4.4	+ 6.7	+ 7.7	•	3.6	4.0	3.4	0.0	•	0 3	0.02	0.00	0 05	0.83	
5	56.4	— 3.3	— 3.4	+	— 0.9	+	+ 3.3	+ 3.7	+ 5.3	+ 7.6	•	3.3	2.5	3.9	0.0	•	gl	0 00	0.00	0.83	1.00	Givre.
6	37.6	— 3.9	— 3.3	— 4.8	— 1.4	— 3.0	+ 3.3	+ 3.7	+ 3.3	+ 7.9	•	3.3	3.0	3.3	0.0	•	0.0	0.00	0.00	1 00	1.00	Bdl.
7	49.7	+ 1.4	+ 3.3	— 4.9	+ 3.0	— 3.3	+ 2.4	+ 3.7	+ 5.3	+ 7.6	•	3.0	5.3	3.4	0.0	•	0.0	0.05	0.03	0.70	0 08	Bd Bl. verglas.
8	37.0	+ 7.2	+ 7.0	+	+ 9.0	+	+ 3.6	+ 4.0	+ 5.3	+ 7.6	OSO	4.5	5.6	3.6	0.0	•	0.0	0 00	0.00	0 53	0.56	P. Gn. fort V. s. Bd.
9	37.0	+ 3.5	+ 4.4	+	+ 3.0	+	+ 2.4	+ 3.0	+ 4.3	+ 6.9	ONO	4.1	3.3	3.6	1.0	•	0.0	0 00	0.00	1 00	1.00	P. Bd.
10	45.3	+ 4.2	+ 3.1	+ 0.3	+ 3.4	— 0.6	+ 2.4	+ 3.0	+ 4.3	+ 6.9	N	4.1	3.3	2.9	1.0	•	0.0	0 00	0.00	0.97	0 98	N. Gn. fort Vt. N.
11	58.3	— 4.0	— 3.1	— 6.2	+ 0.2	— 6.9	+ 1.3	+ 2.4	+ 4.3	+ 6.7	N	3.5	3.0	3.4	0.0	•	0.0	0.50	0.71	0.17	0 20	Br.
12	56.3	— 3.3	— 0.3	— 3.6	+ 0.0	— 9.9	+ 1.4	+ 3.0	+ 4.1	+ 6.5	•	3.5	3.1	2.4	0.0	•	0.0	0 80	0.80	0.02	0.02	Br. Gl.
13	36.9	+ 0.4	+ 1.7	— 0.0	+ 0.0	—10.0	+ 1.0	+ 2.0	+ 3.9	+ 6.3	•	3.6	3.6	2.7	0.0	•	0.0	0 82	0 65	0 02	0 01	Br. Gl.
14	27.8	— 3.0	+ 3.0	— 6.6	+ 0.2	—19.0	+ 0.8	+ 2.0	+ 2.4	+ 6.2	•	2.3	3.3	2.0	0.0	•	0.0	0 81	0.54	0.03	0.00	Bdl. Gl. Br.
15	37.7	— 4.0	+ 1.1	— 3.3	+ 9.0	—10.7	+ 0.6	+ 1.9	+ 3.2	+ 6.1	•	3.6	4.6	3.0	0.0	•	0.0	0.26	0.50	0 20	0.16	Bdl. giv.
16	67.0	+ 0.3	+ 3.6	— 6.6	+ 4.4	— 9.4	+ 0.6	+ 1.6	+ 2.9	+ 6.0	•	3.6	3.3	2.9	0.0	•	0.0	0 42	0 43	0.07	0.02	Bdl legere Br
17	56.3	+ 3.1	+ 7.3	— 4.6	+ 6.6	— 0.9	+ 0.6	+ 1.6	+ 3.6	+ 6.0	•	4.1	4.0	3.7	0.0	•	0.0	0.48	0.75	0 07	0.42	Bd, l. bas. Gl. Br.
18	56.9	+ 4.0	+ 7.7	— 4.0	+ 6.6	— 0.7	+ 0.7	+ 1.6	+ 2.6	+ 6.0	•	4.6	5.0	4.0	0.0	•	0.0	0.48	0.73	0 03	0 00	Bd. lég. Gl. Br.
19	36.3	+ 1.0	+ 3.7	— 4.3	+ 3.0	— 3.1	+ 0.7	+ 1.3	+ 2.6	+ 3.6	•	4.0	3.7	4.2	0.0	•	0.0	0.05	0.10	0.20	0 30	Bdl.
20	55.4	+ 0.3	+ 3.3	— 3.8	+ 4.0	— 2.6	+ 4.0	+ 1.4	+ 2.7	+ 3.7	ONO	4.3	5.3	4.9	0.0	•	0.0	0.00	0.00	1.00	1.00	Bdl.
21	58.3	+ 1.0	+ 3.4	+	+ 3.3	+	+ 0.6	+ 1.3	+ 3.6	+ 6.5	•	4.0	3.2	4.5	0.0	•	0.0	0.00	0.00	0.56	0.64	Bdl. lég Br.
22	50.9	— 1.0	+ 0.3	— 2.3	+ 1.3	— 3.2	+ 0.6	+ 1.3	+ 2.5	+ 3.5	•	4.0	4.5	3.6	0.0	•	0.0	0 00	0.00	1.00	1.00	Bdl. Bl.
23	58.0	— 1.4	— 0.9	— 0.6	— 0.3	— 3.0	+ 0.0	+ 1.3	+ 2.5	+ 3.5	•	4.0	4.3	3.0	0.0	•	0.0	0 00	0.00	1.00	1.00	Bd. Br.
24	58.0	— 1.0	— 0.3	— 3.2	+ 0.4	— 3.2	+ 0.0	+ 1.3	+ 2.6	+ 5.5	•	4.0	4.3	3.9	0.0	•	0.0	0.00	0.00	1.00	1.00	Bd. leg.
25	59.1	— 3.6	— 0.6	— 3.6	+ 0.0	— 2.3	+ 0.0	+ 1.3	+ 2.3	+ 5.5	•	3.6	4.2	3.3	0.0	•	0.0	0.00	0.00	1.00	1.00	Bdi.
26	61.6	— 1.4	+ 4.3	— 4.0	+ 3.2	— 2.2	+ 0.6	+ 1.1	+ 3.6	+ 5.5	•	4.0	4.9	3.3	0.0	•	0.0	0.00	0.00	1.83	2 00	Bdl. Gl.
27	27.8	+ 4.4	+ 3.6	+	+ 3.0	+	+ 0.6	+ 1.2	+ 3.3	+ 3.6	•	4.0	4.3	4.5	0.0	•	0.0	0.00	0.00	1 03	1.00	Bdl. Gn. Bl. P.
28	41.3	+ 0.7	+ 0.0	+ 1.3	+ 2.7	+ 0.0	+ 0.6	+ 1.2	+ 3.3	+ 3.6	•	4.0	4.3	4.5	0.0	•	0.0	0.00	0.00	1 03	1.00	Bdl. P.
29	40.3	+ 0.0	+ 7.0	+ 0.0	+ 9.6	— 1.2	+ 1.0	+ 1.4	+ 2.3	+ 4.8	ONO	3.2	3.7	6.1	0.6	•	0.0	0.01	0.19	1.87	0.81	Bdl. P.
30	47.7	+ 3.0	+ 4.6	+ 0.0	+ 6.9	— 1.5	+ 1.0	+ 1.4	+ 3.3	+ 4.8	NO	4.3	5.3	4.0	1.6	•	1.0	0 11	0 00	0 93	0.70	P Gn.
31	50.6	+ 3.9	+ 5.3	— 4.4	+ 4.9	— 3.6	+ 4.0	+ 1.4	+ 3.3	+ 4.8	N	3.7	4.3	3.1	3.0	•	1.6	0.54	0 44	0.37	0.08	Vent fort N.
												3.9	4.3	3.0	0.0	•	3.6	0.07	0.33	0.97	0.66	N.

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1908 et 1907 encaissés pendant les mois de Février 1908 et 1907

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS 1908	RECETTES DU MOIS 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1908	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1908	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1908	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
Chapitre 1er	**Taxes municipales**									
Art. 9	Alcool	99,170 68	83,798 38	15,372 22	» »	207,881 33	187,172 28	10,708 83	» »	1,400,000 »
— 10	Chevaux, mules, mulets et voitures automobiles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	373,002 »
— 11	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	8,000 »
— 12	Constructions neuves	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	318,000 »
— 13	Taxe d'entretien	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	812,000 »
— 14	Débits	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,191,000 »
— 15	Propriétés bâties	(1)	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	8,040,000 »
— 16	Propriétés non bâties	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	87,000 »
— 17-18	Taxe d'habitation	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,998,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	292,000 »
— 20	Cercles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	86,000 »
— 21	Théâtres	28,106 40	23,878 70	» »	3,672 30	42,028 60	48,423 80	» »	6,484 »	150,800 »
	TOTAUX	118,277 08	107,777 08	15,372 22	3,872 30	249,218 93	245,663 89	12,708 93	6,484 »	
	DIFFÉRENCES			11,492 23	» »			4,244 03	» »	8,775,000 »
Chapitre 2e	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	21,813 31	21,874 17	» »	360 86	58,448 87	70,818 41	» »	1,374 14	368,000 »
— 23	Droit de tripée et d'échandage	3,904 58	4,088 58	» »	184 »	8,429 03	8,238 81	» »	818 82	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	13,254 85	12,323 20	» »	64 25	38,848 35	38,362 80	» »	1,114 45	172,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	3,748 20	3,930 1[illegible]	» »	160 82	14,218 50	14,823 14	» »	774 64	75,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	850 73	1,254 22	» »	303 98	6,286 41	5,498 81	1,007 87	» »	20,000 »
— 28	Halle de la Martinière	1,131 85	1,275 »	» »	141 75	1,131 25	1,275 .	» »	142 75	8,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (caves)	3,482 40	3,442 20	158 20	» »	12,182 60	12,964 60	158 »	» »	78,000 »
— 31	Divers marchés couverts	2,530 »	2,397 20	» »	867 80	2,530 »	3,397 20	» »	867 80	8,002 »
— 32	Marchés découverts	22,377 20	18,415 »	3,962 30	» »	68,512 20	62,417 85	8,100 55	» »	265,000 »
— 33	Droits d'attache (2)	215 50	196 30	19 »	» »	483 »	313 »	82 »	» »	3,000 »
— 34	Droits d'attache des bêtes de somme et de trait	4,177 25	2,444 20	732 75	» »	8,442 83	7,478 13	873 18	» »	78,000 »
— 35	Boucherie chevaline	1,1 2 »	1,318 »	» »	384 »	2,482 »	2,188 »	» »	824 »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	5,162 18	5,722 14	362 84	» »	17,885 72	18,583 18	» »	697 34	70,000 »
	TOTAUX	100,175 87	97,282 81	5,505 88	2,413 48	251,273 61	252,152 80	9,329 52	8,114 78	
	DIFFÉRENCES			2,892 43	» »			2,214 32	» »	1,323,802 »
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	28,225 88	13,247 71	43,338 17	» »	121,483 12	123,508 42	» »	2,877 23	
Art. 50-51	id. id. semestre	236,881 85	248,042 10	» »	22,116 87	882,875 50	254,814 80	33,818 60	» »	2,431,600 »
	Vente d'eau au compteur, prorata, supplément	11,215 34	8,572 13	4,722 81	» »	20,973 82	17,278 87	2,292 15	» »	
	TOTAUX	897,383 73	869,522 81	58,121 08	22,116 87	431,834 51	203,866 89	37,183 03	2,077 23	
	DIFFÉRENCES			35,004 81	» »			35,047 82	» »	
Chapitre 3e	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 52	Droits d'inhumations	82,837 23	(3) 83,726 »	» »	2,802 18	121,727 75	124,121 90	» »	12,364 15	550,000 »
— 53	Droits d'exhumations	1,500 »	1,148 »	380 »	» »	2,220 »	2,120 »	810 »	» »	20,000 »
— 54	Concessions de terrains	13,808 82	12,293 43	3,509 33	» »	24,800 22	28,878 25	8,723 27	» »	185,000 »
— 55	Produits divers	2,121 »	2,171 23	» »	53 23	4,181 .	6,122 83	138 75	» »	18,000 »
	TOTAUX	78,747 05	78,733 78	2,889 33	2,855 48	122,239 87	188,711 48	8,492 72	12,364 15	
	DIFFÉRENCES			12 83	» »			» »	3,871 43	772,000 »
	Domaine public.									
Art. 37	Droits de Voirie	148 »	1,218 40	» »	1,688 40	149 .	1,817 60	» »	1,768 60	350,008 »
— 39	Vogues	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	47,008 »
— 40	Installations diverses	730 74	2,232 87	» »	8,485 23	1,858 24	3,372 81	» »	4,214 87	12,008 »
— 41-42	Locations sur bas-ports et rivières	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	22,308 »
— 75	Stationnement des voitures, fiacres, etc	2,525 »	2,975 »	250 »	» »	6,808 »	8,378 »	» »	375 »	30,000 »
— 83	Marchands ambulants	60 »	1,1 6 »	» »	1,118 »	150 »	1,272 »	» »	1,092 »	2,000 »
— 120	Droits de vérification des appareils à gaz	488 30	487 70	68 80	» »	1,062 30	1,002 50	60 »	» »	7,008 »
— 121	id. id. taxes électriques	843 75	198 25	45 50	» »	215 85	433 »	88 25	» »	4,308 »
	TOTAUX	4,813 89	9,128 32	364 30	3,278 23	8,463 00	18,771 81	142 25	7,450 17	
	DIFFÉRENCES			» »	4,914 33			» »	7,307 92	478,200 »
	RÉCAPITULATION	600,939 51	563,444 69	75,032 91	37,538 09	1,087,822 89	1,059,293 79	68,798 43	21,470 23	14,760,800 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 8 du chap. 1er, et 1 du chap. II)	Fr. 2,132,600 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 27 et 29, du chap. Ier)	54,800 »
Produit des propriétés communales (art. 58 à 68 du chap. Ier)	1,843,100 »
A reporter	4,031,503 »

Report	4,031,500 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 73 à 74 et 134 à 131 du chap. Ier)	261,638 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 43 à 48, 78 à 80 et 84 à 92 du chap. Ier)	1,155,877 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 80 à 102 du chap. Ier)	852,536 »
Droits et produits divers (art. 113 à 118 et 132 à 133 du chap. Ier)	183,752 »
Ventes prévisionnelles de terrains communaux (art. 2 du chap. II)	20,000 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 2 et 4 à 12 du chap. II)	250,461 78
TOTAL	7,878,873 78

(1) Il n'a rien été encaissé depuis le 1er janvier dernier pour le compte de l'exercice 1908, les rôles pour cet exercice n'étant pas encore publiés. Un tableau comparatif sera publié après la clôture de l'exercice 1907 et indiquera les recettes effectuées pour chacun des exercices 1907 et 1906 à la date du 31 mars 1908.

(2) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 16,853 fr.; 6e classe et transferts, 17,366 25; cercueils et ornements, 27,902 88.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1908

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouse			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	5	»	»	5	58	»	»	58
De 20 à 24 ans	143	»	»	147	190	1	1	192
De 25 à 29 ans	141	7	1	149	68	3	3	69
De 30 à 34 ans	37	6	3	46	32	3	4	39
De 35 à 39 ans	14	3	»	21	4	4	4	12
De 40 à 45 ans	18	13	5	26	10	8	5	26
De 50 à 59 ans	2	8	2	12	3	8	2	13
De 60 ans et au-dessus	»	1	1	2	»	1	»	1
TOTAUX	360	42	12	414	374	28	12	414

ARRONDISSEMENTS	Mariages.				Divorces.	Naissances d'enfants vivants			Accouchements multiples		Reconnaissances		
	Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimés par le mariage		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Jumeaux	Enfants	Par le père	Par la mère	TOTAL
						m. f.	m. f.	m. f.		m. f.			
1er arrond.	18	31	49	3	3	30 30	5 8	35 38	1	» 2	» 1	1	1
2e »	14	46	60	8	1	34 37	8 12	42 49	1	» 2	120	120	120
3e »	26	114	138	12	1	133 113	38 32	152 145	1	» 2	»	»	»
4e »	5	28	34	2	1	19 15	2 4	21 19	»	» »	3	»	3
5e »	10	59	69	3	»	37 37	7 5	44 42	»	» »	»	»	»
6e »	19	53	72	4	»	32 32	9 10	41 42	»	» »	4	»	4
Extra-muros	»	»	»	»	»	2 1	12 16	14 17	»	» »	»	»	»
TOTAUX	81	333	414	32	7	287 247	82 91	369 338	3	» 4	127	121	128
TOTAUX GÉNÉRAUX						534	173	707	3	4	248		

ARRONDISSEMENTS	Naissances d'enfants vivants			Accouchements multiples		Reconnaissances		
	Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Jumeaux	Enfants	Par le père	Par la mère	TOTAL
	m. f.	m. f.	m. f.		m. f.			
1er arrond.	30 30	5 8	35 38	1	» 2	» 1	1	1
2e »	34 37	8 12	42 49	1	» 2	120	120	120
3e »	133 113	38 32	152 145	1	» 2	»	»	»
4e »	19 15	2 4	21 19	»	» »	3	»	3
5e »	37 37	7 5	44 42	»	» »	»	»	»
6e »	32 32	9 10	41 42	»	» »	4	»	4
Extra-muros	2 1	12 16	14 17	»	» »	»	»	»
TOTAUX	287 247	82 91	369 338	3	» 4	127	121	128
TOTAUX GÉNÉRAUX	534	173	707	3	4	248		

Décès par profession, sexe et état civil (de 15 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires		Mariés		Veufs		Divorcés		TOTAUX	
	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.
Rentiers	8	5	18	3	7	11	»	»	33	18
Professions libérales	1	»	1	»	1	»	»	»	3	»
Militaires	18	»	1	»	»	»	»	»	19	»
Commerçants	8	3	45	4	4	4	1	»	58	11
Industriels	2	»	3	»	1	»	»	»	6	»
Employés	20	»	38	3	8	3	1	»	67	14
Ouvriers	56	46	49	32	29	42	1	6	134	166
Sans profession	14	23	31	52	34	75	»	3	77	153
TOTAUX	123	81	185	133	84	138	3	9	415	361
TOTAUX GÉNÉRAUX	204		323		223		16		776	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an		de 1 à 20 ans		de 20 à 40 ans		de 40 à 60 ans		de 60 ans et au dessus		TOTAUX	
	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.
Fièvre typhoïde	»	»	1	»	3	3	»	»	»	»	4	3
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	»	»	2	4	»	»	»	»	»	»	2	4
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1
Diphtérie et croup	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	»
Grippe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tuberculose des poumons	»	»	9	3	39	16	3	4	»	»	51	23
Tuberculose des méninges	»	»	4	2	3	2	»	»	»	»	7	4
Autres tuberculoses	»	»	2	1	3	2	1	»	»	»	6	3
Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	»	3	13	14	12	10	26	28	51
Méningite simple	1	1	1	5	»	1	»	»	»	»	2	7
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	1	»	1	1	1	1	7	4	24	16	34	22
Maladies organiques du cœur	»	»	2	2	4	5	9	14	14	41	29	62
Bronchite aiguë	»	»	2	1	2	1	4	2	5	12	13	16
Bronchite chronique	»	»	1	»	1	»	1	2	9	11	12	13
Pneumonie	»	1	1	»	4	2	8	5	18	17	31	25
Autres affections de l'appareil respiratoire	10	11	16	15	4	6	12	9	32	31	72	73
Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	1	»	1	»	1	1	3	1
Diarrhée et entérite (au dessous de 2 ans)	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»
Hernies, obstructions intestinales	1	»	1	»	»	»	2	1	2	2	6	3
Cirrhose du foie	1	»	»	»	3	2	3	1	1	1	8	4
Néphrite et maladie de Bright	»	»	»	»	4	1	5	5	14	11	23	17
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	3	»
Septicémie puerpérale fièvre, péritonite, phlébite puerperales)	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Débilité congénitale et vices de conformation	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1
Débilité sénile	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	5	5
Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	»	3	1	3	1	3	1	10	3
Suicides	»	»	»	»	4	»	6	1	11	3	21	4
Autres maladies	2	1	1	»	15	3	4	3	6	4	28	11
Maladies reconnues ou mal définies	29	42	45	49	96	81	137	100	109	109	316	381
Totaux par sexes et par âges	71		83		161		337		359		820	
Totaux par âges												

Maladies symptiques. — Décès par arrondissement

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissement		2e arrondissement		3e arrondissement		4e arrondissement		5e arrondissement		6e arrondissement		Extra-muros		TOTAUX	
	m	f.	m	f.	m	f.	m	f	m	f.	m	f.	m	f	m	f.
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	1	2	»	»	1	1	1	»	»	»	3	3
Rougeole	»	1	»	»	2	2	»	»	»	»	1	1	»	»	3	4
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Erysipèle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup, diphtérie	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Coqueluche	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Infections puerp[es]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	»	1	»	»	4	5	»	»	1	1	2	1	»	»	7	9
TOTAUX GÉNÉRAUX	1		1		9		»		2		3		3		23	

Décès par arrond[t]	1er arrondis.	2e »	3e »	4e »	5e »	6e »	Extra-muros.	Total
	103	120	138	34	69	72	84	620

Mort-nés : Légitimes ... 34 ; Illégitimes ... 11 | 45

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1908.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Février 1908

NOMBRE de livrets au 1er Fév. 1908	LIVRETS ouverts en Fév.	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 29 Fév.	NOMBRE de versements au 1er Fév.	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 29 Fév.	NOMBRE de remboursements au 1er Fév.	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 29 Fév.
313,015	2,677	317,732	1,501	316,231	36,613	27,157	63,500	25,194	17,768	42,962

SOLDE dû au 1er Février 1908	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS PAYÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS PAYEMENTS	Achats de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 29 Février 1908
107,358,773 98	3,735,401 »	65,336 33	» »	905 36	111,160,416 67	2,826,476 »	19,568 96	106,374 60	2,952,271 02	108,176,144 65

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1907

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes comptes clôturés	TOTAL	
NOMBRE de dépôts	Février.. 1908....	1141	1	1142	1174	6	»	1180	22,917
	Février.. 1907....	1287	2	1289	1135	»	»	1135	22,930
	DIFFÉRENCE en plus....	154	»	131	39	6	»	45	»
	DIFFÉRENCE en moins..	»	1	»	»	»	»	»	12
MONTANT des dépôts	Février. 1908.....	231,111 »	603 39	231,714 39	201,284 29	6,243 90	»	213,628 19	»
	Février. 1907.....	241,909 »	1,525 74	216,434 74	212,585 36	» »	»	219,585 36	»
	DIFFÉRENCE en plus....	10,202 »	»	15,279 65	» »	6,243 90	»	» »	»
	DIFFÉRENCE en moins...	» »	922 35	» »	12,313 07	» »	»	6,707 17	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 29 du mois	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu.....	1 07	919	138	842	1056	Présents le 1er du mois	4,556
Croix-Rousse.....	464	312	46	282	448	Entrés	7,052
Charité.....	1 80	1131	68	1083	1069	TOTAL.....	7,611
H. Renée-Sabran.	149	1	1	17	132		
Perrache	650	14	10	1	653	Décédés	316
Antiquaille	724	431	39	378	742	Sortis	2,741
Sainte-Eugénie ...	131	159	12	108	202	Présents le 29 du mois	4,554
Vieillards (hommes)	153	2	3	»	152	TOTAL.....	7,611
TOTAUX.....	4,559	3,012	319	2,741	4,554		

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 29
Hôtel des Invalides du Travail.....		Hommes.	293	4	»	7	249
		Femmes.	99	1	»	3	96
Vieillards, infirmes ou travail	A la maison de retraite départ[t] d'Albigny...	Hommes.	»	»	»	»	»
		Femmes.	»	»	»	»	»
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Hommes.	»	»	»	»	24
		Femmes.	24	»	»	»	»
	Au Perron	Hommes.	33	»	»	»	33
		Femmes.	21	»	»	»	21
		Enfants..	3	»	»	»	3
Incurables	Au Perron	Hommes.	30	»	»	»	30
		Femmes.	33	2	»	»	35
	Asile Magnin-Fournet.	Femmes.	30	1	1	2	28
	Fondation Gomy.....	Enfants..	10	»	»	»	10
	Enfants incurables....	Enfants..	3	1	1	»	3
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles.	Enfants..	51	1	»	»	52
		TOTAUX.....	629	10	2	11	626

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	60	12	1	73	*Report...*	1,006	206	22	1,234
2	67	10	1	78	17	60	13	1	82
3	67	9	1	77	16	67	13	1	81
4	67	11	1	79	18	61	13	3	81
5	60	15	1	76	20	57	12	1	70
6	63	13	1	77	21	60	13	2	75
7	66	12	1	79	22	47	14	1	62
8	64	12	2	78	23	64	10	1	81
9	67	10	3	80	24	57	10	1	72
10	67	10	3	80	26	65	12	1	78
11	57	10	1	68	26	67	13	1	81
12	67	15	1	83	27	64	12	1	77
13	57	16	2	75	28	67	16	1	84
14	67	16	1	84	29	63	10	1	83
15	52	17	1	70					
16	58	16	1	75					
A reporter.	1,006	206	22	1,234	TOTAUX..	1,817	593	36	2,246

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en fév. : [illegible] k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Argent donné lors à une ordonnance	CONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins.....	93	10 »	86	334 25	3 88
Sages-femmes.....	7	6 »	2		
TOTAUX.....	100		90	334 25	3 26

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1908

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX d'origine	DÉCÉDÉS Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	TAXES Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux militaires	INDIGENTS 1/2 droit	Non payants	Totaux	CERCUEILS Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	CULTES Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Exhumations	Totaux	LIEUX DE DESTINATION Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Cr.-Rousse (Serv. Hosp.)	Mouche	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	TERRAINS CONCÉDÉS Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis..	72	»	8	3	83	38	4	3	4	34	83	2	20	17	43	83	65	4	»	14	»	83	29	4	47	»	»	»	3	18	83	1	7	2	60	70
2e — ..	198	»	38	»	236	174	12	2	4	44	236	19	81	32	151	236	132	7	2	93	»	236	36	153	1	3	3	»	»	81	236	2	3	1	174	180
3e — ..	240	»	35	4	279	128	19	»	19	113	279	3	42	41	191	279	181	11	1	46	»	279	5	196	3	»	1	»	4	39	279	2	3	1	190	196
4e — ..	71	»	2	»	73	37	11	»	4	21	73	»	4	15	54	73	10	»	»	63	»	73	»	5	68	»	»	»	»	2	73	»	3	1	67	71
5e — ..	120	»	17	4	141	92	9	»	6	34	141	2	34	20	85	141	119	»	»	37	»	141	103	12	1	»	»	»	3	19	141	3	4	3	111	121
6e — ..	70	»	7	4	81	55	4	»	9	13	81	6	30	13	42	91	97	4	1	18	»	91	3	10	»	»	»	»	3	14	91	3	4	3	83	93
Dehors.....	18	»	1	»	19	19	»	»	»	»	19	6	9	1	»	16	9	»	»	9	»	18	9	9	3	»	»	»	1	16	18	3	3	1	9	16
Hospices civils Loyasse...	5	»	»	»	5	5	»	»	»	»	5	1	4	»	»	5	»	»	»	5	»	5	»	»	5	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Hospices civils Guillotière	5	»	»	»	5	5	»	»	»	»	5	1	4	»	»	5	»	»	»	5	»	5	»	»	5	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Hospices civils Cr.-Rousse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hospices civils Madeleine.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux....	736	»	108	14	878	579	54	4	249	878	33	179	138	538	879	697	26	4	233	10	879	199	434	133	3	4	»	12	133	878	79	638	729		

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Bayardière	Place Raspail	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Port-Royal	Place Gerland	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	358	497	»	348	811	696	233	311	4,013
Femmes.	141	18	»	72	13	53	83	27	240
Enfants..	13	3	»	48	18	31	30	8	160
Totaux.	383	518	»	668	843	838	196	356	4,413
Bonds en plus	91	56	»	83	84	308	191	29	733

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant ce traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est de 50 °/o Hommes	50 °/o Femmes	75 °/o Hommes	75 °/o Femmes	MOUVEMENT PENDANT LE MOIS PLACEMENTS d'office	Volontaires	SORTIES	décès	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône.....	239	184	82	96	21	»	3	11	888	1,20
Divers.....	42	33	7	2	1	»	»	1	83	1,10
Aliénés secourus à domicile.....	»	»	2	»	»	»	»	»	19	0.80
Totaux	807		184		33		13		390	

Sorties de la voiture d'ambulance { de jour 57 / de nuit 35 } 93

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité Permanente	Incapacité Temporaire	Suites mortelles	Totaux
Commerce	»	»	0	»	30
Industries de l'alimentation....	»	1	76	»	77
Industries chimiques.....	1	»	47	»	48
Caoutchouc, papier, carton.. .	»	»	18	»	12
Industries du livre.....	»	1	11	»	12
Industries textiles proprement dites. .	»	»	11	»	19
Travail des étoffes vêtements .	»	»	30	»	30
Cuirs et peau, pailles, plume, crin	»	»	9	»	9
Industries du bois.....	»	4	33	»	37
Métallurgie.....	»	8	288	»	334
Terrassement, construction en pierre....	»	1	40	»	41
Manutention et transport.....	1	1	42	»	44
Chemins de fer et tramways...	»	»	61	»	90
Divers.....	»	»	39	»	38
Totaux.	2	13	727	»	742

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS en fourrière au 31 janv. 1908	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 29 fév. 1908
53	121	68	7	58	»	17

Personnes traitées à l'Institut antirabique	
Lyon	7
Dépt de Saône-et-Loire	»
Autres départements	25
Total....	32

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	1er Arrond. Domiciles privés	1er Arrond. Établissements publics	2e Arrond. Domiciles privés	2e Arrond. Établissements publics	3e Arrond. Domiciles privés	3e Arrond. Établissements publics	4e Arrond. Domiciles privés	4e Arrond. Établissements publics	5e Arrond. Domiciles privés	5e Arrond. Établissements publics	6e Arrond. Domiciles privés	6e Arrond. Établissements publics	TOTAUX Domiciles privés	TOTAUX Établissements publics
Fièvre typhoïde.	3	»	4	»	4	»	»	»	3	»	2	»	15	»
Scarlatine	3	»	3	»	13	»	1	»	18	»	3	»	29	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup-diphtérie.	»	»	»	»	3	»	3	»	1	»	2	»	6	»
Tuberculose	7	»	4	»	15	»	3	»	1	»	7	»	35	»
Divers	1	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	1	4	2
Totaux.....	12	»	10	»	38	1	6	»	13	»	13	1	91	2
Totaux généraux.	12		10		40		6		14		14		96	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE vaccinations	NOMBRE DE revaccinations	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS — VACCINATIONS Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. °/o	REVACCINATIONS Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. °/o
78	14	48	49	»	(81)	3	2	3	48

Délivrance de vaccin

LYON et Départements	TUBES	GLACES
Lyon....	137	1,465
Rhône...	18	89
Isère	»	»
Ain.....	»	»
Savoie...	»	»
Divers...	»	»
Totaux..	157	1,555

Office municipal du Travail. — Statistiqu des consultations judiciaires. — Février 1908.

Accidents du travail	60
Consultations diverses.....	84
Total.....	141

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1908

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Nombre dans lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessous	Nombre dans lesquels les dégâts ont été : Au-dessous de 1,000 francs	HEURES (les sinistres) : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	CAUSES PRÉSUMÉES DES INCENDIES : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz. Électricité	Instruments de chauffage : Robinets de foyer	Liages devant le feu	Chutes de braise derrière soiers	Fourneaux volants chaudrons	Ilicites : Nus étendus	Enfants jouant seuls	Imprudences de fumeurs (cigarettes, etc)	Personnes ivres	Accidents d'intérieurs : Ramonage de tuyaux	Explosions	Fonte de cire	Nettoyement de taches à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	INCENDIES ÉTEINTS : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	PAR LES SAPEURS-POMPIERS : Seaux d'eau	Tuyaux chiffons, etc.	Établissements sur bouches	Pompes : A bras	A vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	12	4	•	•	2	3	1	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	1	•	•	3
Caves et sous-sols	•	2	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2
Combles	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1
Planchers et parquets	•	2	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cheminées	•	25	1	10	9	5	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	21	•	23	•	•	•	23
Total des locaux d'habitation	2	33	1	13	14	5	3	•	•	•	2	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	24	2	25	3	•	•	30
Ateliers	5	•	1	•	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	1	3	•	2	5
Baraques, hangars	•	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1	1
Chantiers, dépôts de bois	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bateaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Entrepôts divers	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•
Magasins divers	•	2	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	3	•	•	4
Meules, herbes, etc	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Produits chimiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Usines, fabriques	2	1	•	•	2	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	1	3
Voitures et wagons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	8	4	1	1	8	4	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•	•	3	•	•	•	•	•	•	•	3	•	3	18
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autres bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Feu sur les personnes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des feux divers	11	37	2	14	20	12	5	•	•	•	27	•	•	•	•	•	•	•	•	5	•	•	•	•	24	8	•	33	2	8	•	43
TOTAL DES INCENDIES	48		48				5				5				•		2			2		•			24	9		48				48

Laboratoire municipal. — Dépôts et annexes.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	Habitants de Lyon : quotidiennes	Habitants de Lyon : qualitatives	PRÉFECTURES : du Rhône : Prélèvements	du Rhône : Infractions à la loi sur la répression des fraudes	autres départements : Prélèvements	autres départements : Infractions à la loi sur la répression des fraudes	TOTAL	RÉSULTATS des analyses : Bons ou passables	Mauvais ou nuisibles	Mauvais nuisibles	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	8	23	38	3	13	•	93	31	6	1	2	
Eaux	•	2	•	•	•	•	3	1	1	1	•	
Laits	8 (*)	10	73	21	13	•	104	78	28	•	•	
Beurres et graisses	•	4	8	•	8	•	20	18	2	•	•	
Bières	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	
Spiritueux et sirops de liqueurs	1	18	•	•	28	1	29	44	8	•	•	
Huile d'olive	1	12	56	43	11	6	87	38	49	•	•	
Autres huiles	4	8	18	11	1	1	28	16	12	•	•	
Pâtes farines, pâtes alimentaires, etc	1	3	15	•	6	•	25	20	•	•	•	
Charcuterie, conserves de viandes et de poissons	•	1	1	•	2	•	3	3	•	•	•	
Bonbonnerie et autres gâteaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Fromages	•	•	•	•	6	•	6	6	•	•	•	
Confiserie, pâtisserie	•	•	1	•	14	1	15	11	1	•	•	
Chocolats et cacao	1	1	5	1	7	•	14	13	1	•	•	
Cafés, échantillons glands filés	•	•	8	2	8	1	12	9	3	•	•	
Sel, poivre, épices, moutardes	•	1	15	7	5	•	21	14	7	•	•	
Cacao de tomates, jus de fruits	•	•	2	•	7	•	10	10	•	•	•	
Vinaigre	1	1	1	•	5	2	8	5	3	•	•	
Extrait pour sirops	2	•	•	•	•	•	2	1	1	•	•	
TOTAUX	31	83	260	88	140	13	513	390	111	8	6	

(*) contenant du zinc.
(†) à la Vacherie municipale.

Nombre d'échantillons déposés
Rhône. 31
Isère. 18
Drôme 5
Savoie 5
Haute-Savoie 6
Hautes-Alpes 18

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

1° VOIE PUBLIQUE	Permissions existantes au 31 Janv. 1908	Permissions délivrées en Fév., 1908	TOTAUX
Objets fabriqués	287	2	270
Quatre-saisons	258	7	265
Abats de boucherie	10	1	11
Lait	42	1	43
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc	28	•	36
Glaces et coco	31	1	32
Fleurs naturelles	32	1	83
Aiguiseurs	17	•	17
Chiffonniers	111	4	115
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	68	2	78
Journaux	61	2	63
2° MARCHÉS DÉCOUVERTS	923	22	943
Bancs de soupe et de café	18	•	18
Pâtisserie, miel, fruits secs	64	2	68
Poissons, huîtres, etc	176	5	181
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	207	5	212
3° MARCHÉS FORAINS	443	12	475
Objets fabriqués	542	12	561
TOTAUX	1,233	48	1,281

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1908

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES inculpées				NOMBRE SELON L'ÂGE des PERSONNES CONDAMNÉES									
					Hommes âgés de					Femmes âgées de				
					moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 ans et au-dessus	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 ans et au-dessus
	H.	F.	H.	F.										
Abus de confiance	10	3	2	1	•	1	2	4	•	•	•	3	•	•
Adultères	3	3	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	•	•
Attaques nocturnes	7	•	•	•	•	4	2	1	•	•	•	•	•	•
Attentats à la pudeur	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
Bris de clôture	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bris d'objets mobiliers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	11	•	1	•	•	1	3	7	•	•	•	•	•	•
Coups et blessures	36	9	2	•	•	1	19	4	•	•	•	1	•	•
Dégradations d'objets d'utilité publique	4	•	•	•	1	3	•	•	•	•	•	•	•	•
Détournement de mineurs et excitation à la débauche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Escroqueries	11	2	1	1	•	1	7	2	•	•	•	1	•	•
Fabrication, émission de fausse monnaie	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
Faux	4	•	3	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•
Filouterie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Provocation au meurtre et à des militaires	5	2	1	1	•	•	4	•	•	•	•	•	•	•
Insoumission à la loi sur le recrutement	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mendicité	40	5	1	•	•	8	12	20	12	•	1	0	2	•
Outrages aux agents	10	3	•	•	•	6	3	•	•	•	1	4	•	•
Port d'armes prohibées	11	•	1	•	•	3	5	2	•	•	•	•	•	•
Vagabondage	0	•	1	•	•	4	11	8	1	•	•	•	1	•
Loi 1885 (reconstitution interd.)	•	•	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•
Vagabondage spécial	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Violation de domicile	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Banqueroute	2	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•
Vols simples et complicité	73	10	15	3	1	23	33	3	1	•	2	3	3	•
Divers	38	0	•	•	•	30	34	4	•	•	•	1	1	•
	330	31	27	3	2	77	144	63	15	•	3	14	8	2
TOTAUX	361		34		383					67				

Affaires jugées par le tribunal de simple police

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		1	1	3
Condamnées	à l'amende	1,013	810	1,854
	à la prison	•	•	•
	à la prison et à l'amende	82	333	215
TOTAL des inculpés		1,126	1,146	2,172

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		MOIS de Février	MOIS antérieurs	TOTAL
Officiers et assimilés		9	1	10
Sous-officiers et assimilés		•	1	1
Hommes de troupe	logés	70	30	100
	cantonnés	•	•	•
Chevaux		•	•	•

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Terme).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à domicile	en ville	TOTAL
Alimentation	123	138	33	07	130
Industrie					
Commerce	178	24	72	•	70
Agriculture					
Total	331	232	183	27	210

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à domicile	en ville	TOTAL
Journalières	129	80	37	9	46
Service des maisons bourgeoises	134	282	61	3	63
Service des maisons de commerce	78	218	20	4	13
Gouvernantes, institutrices	8	1	•	•	•
Employées de commerce	12	8	3	1	4
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	•	1	•	•	•
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuses	4	2	1	•	1
Ouvrières pr travaux de modes réunis	2	2	1	•	1
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	2	3	•	•	•
Ouvrières pour travaux faciles	4	2	2	•	0
Apprenties pour toutes professions	•	1	•	•	•
Jeunes filles pour faire les courses	•	•	•	•	•
TOTAUX	394	842	173	17	191

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Février 1908, et comparaison avec la période correspondante de 1907.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de Fév.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de		DROITS PERÇUS du 1er janv. au 22 fév.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Grand-Théâtre	8,747 55	4,925 12	822 43	• •	11,230 a	12,225 15	1,306 85	• •
Théâtre des Célestins	7,788 95	5,965 05	1,823 90	• •	14,244 80	11,217 25	2,267 35	• •
Nouveau-Théâtre	2,148 55	2,288 05	• •	5 2 70	2,802 10	5,184 50	• •	2,354 29
Casino	3,144 45	3,234 80	• •	723 05	2,688 72	2,722 85	• •	37 95
Scala	2,706 80	1,469 40	1,330 00	• •	4,360 90	0,839 10	1,010 60	• •
Horloge	241 70	3,080 70	• •	1,132 •	2,381 80	4,363 45	• •	2,821 21
Folies-Bergère (bals et concerts)	• •	78 40	• •	78 45	• •	1,278 25	• •	1,108 85
Cirque (Alcazar)	1,204 75	1,112 35	22 40	• •	3,125 10	1,602 50	1,012 65	• •
Cirques forains	• •	1,820 70	• •	1,822 70	• •	0,118 15	• •	2,118 15
Théâtres forains	• •	• •	• •	• •	• •	57 •	• •	57 •
Ménageries	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Concerts Bellecour	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Hôtel du Progrès	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Palais de Glace	387 12	377 60	• •	72 70	688 18	871 82	118 35	• •
Divers à droit proportionnel	343 85	832 20	• •	666 85	780 80	2,5, 10	126 50	• •
Divers à droit fixe	2,882 73	3,248 82	• •	365 75	2,188 50	8,333 82	• •	167 •
Vogues	• •	• •	• •	• •	63 50	97 80	• •	34 •
Olympia	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
TOTAUX	27,225 05	28,036 •	4,134 95	5,645 60	55,272 25	52,831 05	7,560 10	11,998 30
DIFFÉRENCES	• •	210 95	• •	010 95	• •	4,778 10	• •	4,378 11

L'imprimeur-gérant B. BOUFFARD.

3071. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 3 — Téléphone 78-39

DOUZIÈME ANNÉE N° 611 **EDITION DE COLLECTION** DIMANCHE 15 MARS 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65

(Pour l'étranger, le port en sus).

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Nominations, mutations, (p. 185).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2774 à 2794).

Création d'un abattoir et d'un marché aux bestiaux à la Mouche. — Agrandissement de l'emplacement (p. 185).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Reversibilité de pension veuve Goudard (p. 186).

Ecole de garçons de la rue de la Thibaudière, n° 55. — Renouvellement du bail (p. 186).

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques du domaine de Phélypeaux à Trept (Isère) (p. 186).

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires (p. 188).

Hospices civils de Lyon. — Asile Berthelon-Mourier à Givors. — Instance judiciaire intentée par M. Bourgier, entrepreneur (p. 186).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 186).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 186).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Fabrique de Saint Pothin. — Attribution de biens (p. 187).

Instance contre la Compagnie L. M. D. P. au sujet des canalisations établies à l'occasion de l'Exposition d'hygiène urbaine (p. 187).

Visite à Lyon de M. le Ministre des Travaux publics (p. 187).

Subvention de cent francs au Comité du monument Jules Janin (p. 187).

Instance engagée par M. Fahy contre la Compagnie du Gaz de Lyon (p. 187).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie du Gaz de Lyon contre la Ville devant le Conseil de Préfecture du Rhône (p. 188).

Ecole supérieure de Commerce de Lyon. — Boursiers de la Ville. — Notes semestrielles (p. 188).

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources (p. 188).

Ouvroir municipal de la place Saint-Paul, 11. — Renouvellement du bail (p. 188).

Admission en non-valeur de sommes dues par divers permissionnaires de voirie pendant l'exercice 1907 (p. 188).

Ecole « La Martinière. » — Soumission Robert (p. 188).

Hospices civils de Lyon. — Instance contre la congrégation des Dames de l'Assomption (p. 188).

Palais des Arts. — Location du magasin situé rue Paul-Chenavard, 15 (p. 189).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 189).

Examen professionnel pour la désignation d'un sous-chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Résultat (p. 190).

Examen professionnel pour deux ou trois emplois de brigadier machiniste dans les théâtres municipaux. — Résultat (p. 190).

Examen professionnel pour l'emploi de chef vacher à la Vacherie municipale. — Avis (p. 190).

Université de Lyon. — Cours public. — Avis (p. 190).

Demandes en autorisation de construire (p. 190).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 190).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 191).

Annonce légale (p. 193).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 193).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 194).

Documents statistiques (p. 194).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Nominations. — Mutations.

Par décision du 26 février, a été acceptée la démission de M. Ramassot (Louis), conducteur du service de l'éclairage à la Voirie municipale.

Par décision du 11 mars courant, a été acceptée la démission de M. Tardy (Julien), chef vacher à la vacherie municipale.

Par arrêté du 12 mars courant, et ensuite de l'examen professionnel qui a eu lieu le 2 du même mois, M. Guesdon (Pierre), brigadier machiniste au Grand-Théâtre, a été nommé sous chef machiniste à ce même théâtre.

Par arrêté du 12 mars, M. Monche (Joseph), cantonnier à la Voirie municipale, a été relevé de ses fonctions en raison de son état de santé.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Création d'un abattoir et d'un marché aux bestiaux à la Mouche. — Agrandissement de l'emplacement.

(Commission générale). — N° 2774

Messieurs, par une délibération du 23 décembre 1907, vous avez approuvé le projet dressé par M. Tony Garnier, architecte, en vue de la construction d'un abattoir et d'un marché aux bestiaux à la Mouche, sur un emplacement limité : au Nord, par le prolongement du chemin de Debourg, à l'Est, par le chemin des Celattes rectifié, au Sud, par des propriétés particulières, et à l'Ouest par le chemin de la Vitriolerie à Saint-Fons.

Depuis cette délibération, et ensuite d'une proposition de M. Garnier, l'Administration municipale a reconnu la nécessité d'agrandir cet emplacement en reportant la limite Sud sur le prolongement projeté du chemin des Ballonnières. La commission des abattoirs a d'ailleurs émis un avis favorable à cette proposition. Les établissements à construire seraient ainsi en bordure de quatre larges voies publiques et par suite complètement isolés.

Il convient de remarquer que du fait de cet agrandissement il ne serait pas nécessaire d'apporter des modifications au projet approuvé. Seule l'implantation des bâtiments serait modifiée afin de donner une plus grande largeur aux voies destinées à les desservir. Dans ces conditions, l'adjudication des travaux ne saurait être retardée.

Pour parvenir à la réalisation de ce projet d'agrandissement, M. le Directeur de service de la Voirie a dressé le

Digitized by Google

dossier nécessaire en vue de l'enquête de « commodo et incommodo » à laquelle il y aura lieu tout d'abord de procéder.

L'emplacement primitif devant être modifié par suite de l'extension projetée, l'enquête devra porter sur l'emplacement total et les plan et état parcellaires ont été établis dans ce but

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet dressé par le service municipal de la Voirie et autoriser la mise à l'enquête.

Je vous soumettrai en temps utile des propositions en vue de l'acquisition des terrains.

Lyon, le 9 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Gondard.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2775.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Tétu (Jeanne-Mathilde) veuve de M. Gondard (Claude-Marie), ex-retraité de l'Octroi, décédé à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), le 11 janvier 1908.

Mme veuve Gondard se trouvant dans les conditions prévues par les art. 24 et 28 de l'ordonnance du 11 novembre 1842 réglementant la Caisse de retraites des employés de l'Octroi, elle peut, par suite, prétendre au tiers de la pension de 848 francs dont jouissait son mari, soit

848 : 3 = 282 fr. 66.

C'est donc à la somme de 282 francs, (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Gondard.

Les arrérages en seront prélevés, conformément à l'article 1er du décret du 1er décembre 1906, sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 12 janvier 1908, lendemain du décès de M. Gondard.

Lyon, le 9 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole de garçons de la rue de la Thibaudière, 55. — Renouvellement du bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2776.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet en vue du renouvellement du bail de l'école de garçons de la rue de la Thibaudière, 55.

Ce projet comporte la location de la totalité de l'immeuble situé rue de la Thibaudière, 55, pour une période de neuf années à partir du 24 juin 1908. La Ville se réserve à elle seule la faculté de pouvoir résilier le contrat chaque année à partir du 24 juin 1911.

Le prix du loyer reste fixé à la somme de 3,500 francs, tous impôts et frais accessoires compris.

La propriétaire fera modifier, dans le courant de l'année 1908, la pente du sol du préau, de manière à assurer l'écoulement normal des eaux pluviales par la canalisation placée à gauche de la porte d'entrée.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 9 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques du domaine Phélypeaux à Trept (Isère).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2777.

Messieurs, par une délibération du 6 novembre 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'aliéner, aux enchères publiques, par dessus la mise à prix de 40 000 francs, le domaine Phélypeaux, situé au hameau de Serrières, commune de Trept (Isère), et ayant une contenance de 62 hectares 31 ares 67 centiares.

En exécution d'un arrêté de M. le Sous Préfet de La Tour-du-Pin, en date du 19 janvier 1908, ce projet de vente a été soumis à une enquête qui a été faite à la mairie de Trept (Isère), du 21 janvier au 1er février 1908 inclusivement et au cours de laquelle aucune observation n'a été produite.

De son côté, M. le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation dont il s'agit.

Conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 9 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2778.

Messieurs, par délibération du 5 février dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture d'urgence, au budget de l'exercice 1907, de divers crédits montant ensemble à 72.652 fr. 50, nécessaires pour solder les dépenses faites pendant cet exercice.

Il sera pourvu au montant total de ces dépenses au moyen des abandons sur certains crédits alloués pour 1907 et qui s'élèvent à la somme de 72.916 francs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à la délibération ci-dessus visée.

Lyon, le 9 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Asile Bertholon-Mourier, à Givors. — Instance judiciaire intentée par M. Boureler, entrepreneur.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2779.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date de 5 février dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation.

1° De défendre à l'action intentée contre les Hospices par M. Boursier, entrepreneur de travaux publics et adjudicataire des travaux de terrassement, maçonnerie et pierre de taille pour la construction de l'asile Bertholon-Mourier, à Givors;

2° De former contre M. Boursier une demande reconventionnelle en paiement de dommages-intérêts sur les chefs et le quantum détaillé dans la délibération précitée.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette affaire.

Lyon, le 9 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2780.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Armand (Eugène-Michel), appelé de la classe 1907, domicilié au 2e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 10 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale.) — N° 2781

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande

Digitized by Google

d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes d'allocation formées par MM. Sibuet (Victor-Auguste), appelé de la classe 1906, soldat au 98e régiment d'infanterie, domicilié au 1er arrondissement.

Gardette (Benoît-Jean) appelé de la classe 1906, soldat au 2e régiment d'artillerie, domicilié au 2e arroodissemeot.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 10 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Fabrique de Saint-Pothin. — Attribution de biens.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2782.

Messieurs, dans sa séance du 29 novembre dernier, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lyon a décidé qu'il n'y avait pas lieu, pour cet établissement, à demande d'attribution en ce qui concernu l'ancienne fabrique de l'église Saint Pothin.

J'ai l'honneur de vous soumettre avec une lettre de M. le Directeur des Domaines, la délibération prise à ce sujet, en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 10 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Instance contre la Compagnie U. M. D. P. au sujet des canalisations établies à l'occasion de l'Exposition d'Hygiène urbaine.

(Commission générale). — N° 2783.

Messieurs, à l'occasion de l'exposition d'Hygiène urbaine, qui a eu lieu a Lyon en mai 1907, la société l'Union mutuelle des Propriétaires lyonnais a fait établir sous diverses voies publiques des conduites en fonte dépendant d'un système de « tout à l'égout », par canalisation séparée, qu'elle avait exposé.

En ce qui concerne la conduite établie sous la quai Perrache, qui fait partie du domaine public national, elle a été autorisée, pour une durée d'une année, à compter du 5 juillet 1907, par un arrêté préfectoral de même date. J'avais pourtant émis l'avis que cette conduite devrait être enlevée dans un délai d'un mois après la clôture de l'Exposition.

Quant aux conduites posées sous les voies publiques dépendant du domaine communal, elles n'ont pas fait l'objet d'une autorisation régulière de la part de l'Administration municipale.

Dans ces conditions, et pour me conformer à l'avis que j'avais émis au sujet de la conduite du quai Perrache, j'ai, par une lettre du 2 août 1907, prié M. le Directeur du service municipal de la Voirie de mettre la société U. M. D. P. en demeure d'enlever immédiatement les canalisations établies sous le domaine communal.

Ensuite de la mise en demeure qui lui a été adressée, cette société m'a fait parvenir une demande tendant à obtenir l'autorisation de maintenir lesdites conduites pendant une année pour lui permettre de faire des expériences sur plusieurs immeubles du 2e arrondissement.

Je n'ai pas cru devoir accueillir favorablement cette demande et j'ai confirmé à M. le Directeur du service de la Voirie les instructions contenues dans ma lettre du 2 août 1907.

La société U. M. D. P. ayant refusé de se conformer à la nouvelle mise en demeure qui lui a été adressée, j'ai invité le service de la Voirie à faire procéder d'office à l'enlèvement desdites canalisations.

Cette opération a été effectuée et elle a donné lieu à une dépense de 1.367 fr. 48, à laquelle il y a lieu d'ajouter une somme de 400 francs pour la réfection des trottoirs en asphalte sur les tranchées de la rue Vaubecour et de la place Gensoul, ce qui porte la dépense totale à la somme de 1.767 fr. 48.

La société U. M. D. P. refusant de payer cette somme à la Ville, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à l'y contraindre par toutes les voies de droit.

Je vous propose également de m'autoriser à payer les frais de dépose des canalisations réglés à la somme de 1.367 fr. 48 et à prélever cette somme sur le crédit des dépenses imprévues.

Les frais de réfection des trottoirs pourront être imputés sur le crédit d'entretien des trottoirs en asphalte.

Lyon, le 11 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Visite à Lyon de M. le Ministre des Travaux Publics.

(Commission générale). — N° 2784.

Messieurs, au cours de la séance que vous avez tenue le 17 février dernier, je vous ai fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics consentirait probablement à venir à Lyon pour étudier sur place diverses questions intéressant notre Ville. Je viens d'être informé officiellement de la décision de M. le Ministre qui arrivera à Lyon, le 28 mars courant. Il procédera à l'examen des affaires concernant notre Ville qui relèvent de son administration et il inaugurera la gare de Genève aux Brotteaux.

Pour me permettre d'exécuter le programme qui sera établi à l'occasion du séjour à Lyon de M. le Ministre, je vous propose de m'autoriser à prélever la dépense qui en résultera sur la somme de 73 000 francs, prévus à l'article 198 du budget pour « fêtes publiques et réceptions » cette imputation pourra être compensée s'il y a lieu par l'inscription au budget supplémentaire, d'une somme équivalente aux dépenses qui auront été engagées à cette occasion.

Je vous propose également de m'autoriser à traiter de gré à gré pour ces dépenses.

Lyon, le 11 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention de cent francs au Comité du monument Jules Janin.

(Commission générale). — N° 2785.

Messieurs, un Comité s'est constitué pour élever à Saint-Etienne, un monument à la mémoire de Jules Janin.

Une souscription publique ouverte à l'effet de réunir la somme nécessaire s'élève déjà à un chiffre considérable auquel le Comité serait désireux de voir s'ajouter une subvention de la ville de Lyon.

Il m'a adressé une demande que je vous soumets en vous proposant de l'accueillir favorablement.

Si tel est votre avis, Messieurs, une somme de cent francs pourrait être voté en faveur du Comité Jules Janin. Cette subvention serait prélevée sur le crédit des « Dépenses imprévues » de l'exercice courant.

Lyon, le 11 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Instance engagée par M. Fahy contre la Compagnie du Gaz de Lyon.

(Commission générale.) — N° 2786.

Messieurs, par un mémoire déposé à la Préfecture de Rhône, le 7 mars courant, le sieur Fahy (Jean François), industriel, demeurant à Lyon, chemin des Verriers, n° 3, sollicite l'autorisation d'exercer devant les tribunaux, à ses risques et périls et aux lieu et place de la ville de Lyon, contre la Compagnie du Gaz de Lyon, les actions auxquelles peut donner lieu l'interprétation du cahier des charges au sujet de la fabrication et de la fourniture du gaz livré à la consommation.

L'Administration municipale est d'avis de laisser le sieur Fahy intenter ces actions.

Il vous appartient, Messieurs, conformément à l'article 123 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 8 janvier 1905, d'émettre votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 12 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie du Gaz de Lyon contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2787.

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône le 10 février 1908, la Compagnie du Gaz de Lyon demande à être déchargée de la taxe municipale sur les constructions neuves qui lui a été imposée à raison de travaux neufs de canalisation qu'elle a exécutés au cours des années 1906 et 1907.

La Compagnie du Gaz prétend n'être pas imposable pour le motif qu'elle n'est que *simple locataire de la Ville*, et que les travaux qu'elle a exécutés l'ont été pour *le compte de la Ville* dont ils sont la propriété en vertu du cahier des charges de la concession en date du 6 juillet 1897.

Pour les mêmes motifs que ceux exposés dans mon rapport du 19 mars 1907, concernant une affaire identique qui a fait l'objet de notre délibération du 29 avril suivant, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'action engagée par la Compagnie du Gaz de Lyon devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 12 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole supérieure de commerce de Lyon. — Boursiers de la Ville. — Notes semestrielles.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2788.

J'ai l'honneur de vous soumettre les bulletins des notes obtenues pendant le premier semestre de l'année scolaire 1907-1908, par deux boursiers de la Ville à l'Ecole supérieure de commerce de Lyon.

Ces notes sont très satisfaisantes.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 12 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

(Commission générale.) — N° 2789.

Messieurs, dans sa séance du 11 mars 1908, le Bureau d'assistance de Lyon, a établi la liste d'assistance du premier trimestre 1908, comprenant les vieillards, les infirmes et les incurables qui ont sollicité, au cours du quatrième trimestre 1907, le bénéfice de l'assistance obligatoire.

Les dossiers de ces indigents, au nombre de 750, ont été examinés par le Bureau d'assistance qui a émis un avis favorable pour 692 d'entre eux et un avis défavorable pour les 58 autres.

Au cours de la même séance, le Bureau d'assistance a été appelé à statuer sur deux dossiers concernant des assistés inscrits dans diverses communes où ils ont leur résidence depuis moins de cinq ans, comme ayant conservé leur domicile de secours à Lyon. Cette assemblée, après examen des dossiers dont il s'agit, a émis un avis favorable pour l'un et un avis défavorable pour l'autre.

Enfin le Bureau d'assistance propose de transformer en hospitalisation l'assistance à domicile accordée à Mmes veuve Baudet née Ducloux, veuve Brissaud née Jamet, veuve Mellet née Chataigner.

Ces personnes ont leur domicile de secours à Lyon ; elles habitent Villeurbanne et ont été admises en 1907 à l'Hospice de cette commune, où le prix de journée est fixé à 2 francs.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien :

1° Admettre sans distinction au bénéfice de l'assistance à domicile les indigents lyonnais, au nombre de 692, pour lesquels le Bureau d'assistance a émis un avis favorable ;

2° Approuver la désignation de ceux qui doivent être hospitalisés à l'Hôtel des Invalides, à Albigny, au Perron, et à l'asile Magnin-Fournet ;

3° Fixer au 1er janvier 1908 le point de départ de la jouissance de ces allocations mensuelles.

En ce qui concerne les deux postulants résidant actuellement dans une autre commune, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération conforme à l'avis émis par le Bureau d'assistance, c'est-à-dire :

1° Admettre au bénéfice de l'assistance à domicile à compter du 1er janvier 1908, celui dont le dossier comporte un avis favorable ;

2° Prononcer le rejet de l'autre demande.

Enfin, Messieurs, je vous serai obligé de transformer en hospitalisation, à compter du jour de leur entrée à l'Hospice de Villeurbanne, l'assistance à domicile précédemment accordée à Mmes veuve Baudet, veuve Brissaud et veuve Mellet.

Lyon, le 13 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ouvroir municipal de la place Saint-Paul, 11. — Renouvellement du bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2790.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet pour le renouvellement du bail de l'ouvroir installé place Saint-Paul, 11.

Ce projet comporte la location des mêmes locaux que ceux déjà occupés par la Ville, pour une durée de six années, à partir du 24 juin 1908. La Ville se réserve à elle seule la faculté de pouvoir résilier annuellement le contrat, en prévenant par écrit le bailleur six mois à l'avance. Cette dernière clause sauvegarde les intérêts de la Ville dans le cas où l'ouvroir pourrait être transféré, avant l'expiration du bail, dans le groupe scolaire dont la construction est projetée dans le quartier.

Le prix du loyer reste fixé à 1,400 fr. par an, tous impôts et frais accessoires compris.

Enfin, le bailleur fera transformer à ses frais les water closet et installer son appareil de chasse.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 13 mars, 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Admission en non-valeur des sommes dues par divers permissionnaires de voirie pendant l'exercice 1907.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2791.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état des droits de voirie à admettre en non-valeur pour l'exercice 1907.

Cet état s'élève à la somme de :

1° En principal : 2,718 fr. 72.

2° En frais de poursuites : 15 francs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien approuver le dit état.

Lyon, le 13 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole La Martinière. — Soumission Robert.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2792

Messieurs, j'ai l'honneur de vous communiquer une soumission souscrite par M. Robert, entrepreneur de charpente, à Lyon, pour les travaux de charpente qu'il serait nécessaire d'exécuter dans les immeubles de l'Ecole « La Martinière » pendant les années 1908, 1909 et 1910.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur cette soumission.

Lyon, le 13 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Instance contre la congrégation des dames de l'Assomption.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2793.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération, en date du 19 février dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices

Digitized by Google

civils do Lyoo, sollicite l'autorisation d'engager uoo iostaeco nouvolle contre le congrégation des dames de l'Assomptioo oo raison des changemouts do cooditiona joridiqoes snbis par cetto coogrégation et réassigoer M. Ménage, oo sa qualité de liqoidatonr.

Je vous prio, Mossieurs, do vouloir bioo émottro votre avie sur la snite à donner à cette affaire.

Lyon, le 13 mers 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Palais des Arts. — Location du magasin eltué rue Paul-Chenavard, 15.

Commissioo apéciale. — (Affaires courantes.) — N° **2794**.

Mossionrs, j'ai l'honneur de vous soumettro on projet do bail coosenti par la Villo à M. Beroerd, ponr la location d'on magasin sitoé dans lo bâtimont do Palais des Arts, rne Paul-Cbonavard, 15.

Co projot ost conclo pour une périodo do neof ans ot six mois à partir du 1er joillet 1908. Les parties se résorvent lo faculté de le résilior poor les 31 décembro 1911 ot 1914 en so prévenant par écrit six moie à l'avance.

Le prix do loyer eat fixé à la eomme do 2,700 fraocs, non compris l'impôt des portes ot fenêtres qui est mis à la chergo du prooeor.

A l'occasion de ce boil, la Ville fera oxécnter à ses frais lee réparations prévues dans le dovis de M. l'Architocte en chof do 5 février 1908, lequel comporte uno dépense de 4,730 fr. 51.

Enfin, poor tenir compte à M. Bornerd do ees frais d'iostallation dans un locel vide depnis longtemps, la Villo lui fait romiso do premier semostro do loyer. Mais, en cas de dédito eigoiflée par lo preneur pour lo 31 décembre 1911, celui-ci devra rembourser à la Villo le moitié de cette remise.

Jo vous propose, Messioure, d'approuver ce projet do bail.

Lyon, le 13 mars, 1908.

Le Moire de Lyon,
Edooard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séauoe publique

Le Cooseil municipal de Lyon se réonira eo séanco publiquo, à l'Hôtel de Villo, lo luodi 16 mare courant, à 7 h. 1/2 du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 1908.

Recrutement. — Soutiens de famille.

Acquisition d'œuvres d'art dans les Salons lyonnais en 1908. — Nomination d'une Commision apéciale.

Secours annuels. — Renouvellement pour 1908.

Rapporteur : M. MANUS.

Sergents de villo. — Pensions Jean-Prost (Prudent-Jean-Justin) at Chaumeau (Martin).

Rapporteur : M. MANUS.

Sergents de villo. — Réversibilité de peusion veuve Vinet (Augustine).

Rapporteur : M. MANUS.

Sergents de ville. — Réversibilité de pension veuve Péronnet (Marie).

Rapporteur : M. MANUS.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuvo Gondard.

Rapporteur : M. MANUS.

Entrepôt des Douanes. — Améliorations. — Modifications. — Projet.

Rapporteur : M. ARNAUD.

Dépôt de pétrôle, quai Perrache. — Demanda de la Compagnie Industrielle des Pétroles.

Rapporteur : M. ARNAUD.

Taxe sur les constructions neuves. — Iostance Sérasset contre la ville de Lyon davant le Conseil de Préfecture.

Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Instance à engager par la Ville contre Mme veuve Tassin de Villepioe.

Rapporteur : M. RIVIERE.

Assurance contre l'incendie de divers immeubles dont les fabriques avaient la jouissance.

Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Visite à Lyon de M. le Ministre des Travaux publics.

Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Attribution du nom de Barodat à la rue d'Enfer.

Rapporteur : M. CHAT.

Réponse aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session d'août 1907.

Rapporteur : M. FAGOT.

Personnel de service des écolas primaires publiques. — Insuffisance de crédit.

Rapporteur : M. FAGOT.

Application de la loi sur le repos hebdomadaire. — Demande eu dérogatioo.

Rapporteur : M. FAGOT.

Hospices civils. — Instance judiciaire contre le séquestre des biens de la fabrique do Liergues.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Assurance contre les accidents d'eau de l'îlôt E du quartier Grôlée. — Renouvellement de la police.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Frais d'hospitalisation de M. Doncieux. — Instance judiciaire contre la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Instance judiciaire contre les séquestres des biens des fabriques de Bonnefamille (Isère), da Saint-Quentin-Fallaviar (Isère) et du séminaire diocésain do Lyon.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Instance judiciaire contre le séquestre des biens do la meuso archiépiscopale de Lyon.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Legs Courbet. — Acceptation.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Action judiciaire contre M. Bousquet, locataire.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospices civils. — Legs veuve Ramband et Dlle Aynes. — Service religieux.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Taxes snr les constructions neuves. — Instance Ferrière contre la ville de Lyon.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Hospides civils. — Hospices des vieillards de la Guillotière. — Blanchiment des façades. — Ouverture de crédit.

Rapporteur : M. HOFFHERR.

Ecole La Mortnière. — Soumission.

Rapporteur : M. JACQUET.

Location à M. Henri Lambert, d'un terrain communal situé rue Quivogne, 4.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Asile Sainte-Eugénie. — Transformation de l'ancienne chapelle en salle de raccommodage et de triage du linge. — Ouverture de crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Asile Sainte-Eugénie. — Etablissement d'un pont à basculo. — Ouverture da crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Installation de chambres d'internes à l'Hôtel-Dieu. — Ouverture de crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Charité. — Iostallatioo du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture d'un crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Hôpital Saint-Pothin. — Complément de l'installatiou du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture de crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Asile Sainte-Eugénie. — Construction d'une cuisine et de ses dépendances avec installation de bains. — Ouverture de crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Hôpital Renée-Sabran. — Réfection du carrelage du pavillon central. — Ouverture d'un crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Hospices civils. — Hôtel-Dieu. — Installation d'un générateur do rechenge — Ouverture do crédit.

Rapporteur : M. JACQUET.

Sapeurs-pompiers. — Pension Cotisson (Victor Pierre).

Rapporteur : M. PIATON.

Inspection médicale des Ecolas municipales. — Réorganisatioo.

Rapporteur : M. VIAL.

Vœu relatif au dégrèvement d'impôts à accorder aux familles nombreuses et nécessiteuses.

Rapporteur : M. FALCONNIER.

Assurance contre l'incendie des églises et édifices religieux. — Avenant de réduction. — Assurance contre l'incendie de l'église Saint Georges. — Projet de police.

Rapporteur : M. VIAL.

Création, au Vernay, d'une pouponnière de plein air.

Rapporteur : M. VIAL.

Taxe municipale sur les constructions neuves. — Admission en non-valeur d'une cote irrécouvrable.

Rapporteur : M. ABEL.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 49, « de la Guillotière à Saint-Priest ». — Cession de terrain par les époux Faudon-Ronx.

Rapporteur : M. ABEL.

Etablissement d'une voie ferrée. — Pétition de M. Jules Weitz.

Rapporteur : M. ABEL.

Ecole de garçons de la rue do la Thibaudière, n° 55. — Renouvellement du bail.

Rapporteur : M. ABEL.

Hospices civils. — Vente aux enchères publiques d'uno parcelle do terrain.

Rapporteur : M. FALCONNIER.

Subvention au Groupe du Rhône de l'Union générale des Agents des Contributions indirectes, pour l'eovoi d'un délégué à un Congrès.

Rapporteur : M. FALCONNIER.

Hospices civils. — Hospices du Perroo. — Exploitation agricole de la Patinière. — Achat de bétail. — Ouverture d'un crédit.

Rapporteur : M. CABLE.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Blaodiu (Claude).

Rapporteur : M. CABLE.

Digitized by Google

Hospices civils. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain dépendant du domaine Cernuty à Vénissieux.
Rapporteur : M. Carle.

Hospices civils. — Acquisition d'une parcelle de terrain à Montchat.
Rapporteur : M. Carle.

Bureau de bienfaisance. — Attribution des biens de l'ancienne fabrique de Sainte-Anne du Sacré-Cœur.
Rapporteur : M. Carle.

Chemins vicinaux ordinaires. — Répartition du crédit
Rapporteur : M. Carle.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 73, « des Cures ». — Cession de terrain par les mariés Meyret-Allier.
Rapporteur : M. Carle.

Construction d'urinoirs et de latrines sur divers points de la Ville.
Rapporteur : M. Tixier.

Asile Mognin-Fournet. — Insuffisance de crédit.
Rapporteur : M. Tixier.

Usine des eaux de Saint Clair. — Rupture de l'arbre moteur de la machine du Haut-Service ancien.
Rapporteur : M. Roux.

Emprunt de 34 millions pour l'exécution de grands travaux d'édilité.
Rapporteur : M. Cusset.

Ecoles communales. — Aménagement de classes nouvelles.
Rapporteur : M. Menut.

Abattoirs et marché aux bestiaux. — Réparations
Rapporteur : M. Menut.

Entretien des bâtiments communaux (4e série, 1er lot). — Substitution de M. Brunet à la Société Brunet et Marleix.
Rapporteur : M. Foret.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Muyard.
Rapporteur : M. Barbero.

Hospices civils. — Instance judiciaire contre M. Prodis-Bérard, locataire.
Rapporteur : M. Baurry.

Subvention à l'Association professionnelle des Préposés de la manufacture des Tabacs, pour l'envoi d'un délégué au Congrès.
Rapporteur : M. Marno.

Ecole de filles, rue Dunoir, 60. — Projet de transfert dans les locaux, rue Servient, nos 42, 11, 16.
Rapporteur : M. Mousset.

Etablissement d'une enseigne en mosaïque sur trottoir, rue Centrale, 43. — Pétition de M. Ranchon.
Rapporteur : M. Pic.

Location à M. Esterle d'une parcelle de terrain communal située cours Bayard, n° 16.
Rapporteur : M. Josserand.

Ecole supérieure de commerce de Lyon. — Boursiers de la Ville. — Notes semestrielles.
Rapporteur : M. Gonjus.

Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit.
Rapporteur : M. Renard.

Dépôt de pétitions :

Question de M. Renard, au sujet de « la construction du tramway Perrache-Saint-Rambert-l'Ile-Barbe ».

Questions de M. Roguon : 1° « Sur la suppression du tronçon du tramway Cours Charlemagne Gare-Perrache, ancienne N.-I.-T., et sur la violation constante des conventions ; 2° sur les heures de fermeture des cimetières ».

Question de M. Pic « sur l'application dans notre Ville de la circulaire de M. Doumergue, Ministre de l'Instruction publique, aux Préfets, sur la nécessité d'instituer un Conseil de maîtres dans toutes les écoles primaires et primaires supérieures ».

Examen professionnel pour la désignation d'un sous-chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Résultat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire de Lyon, cet examen a eu lieu le 2 mars courant. Un seul candidat, M. Guesdon, s'est présenté pour en subir les épreuves.

A la suite de cet examen, M. Guesdon a été déclaré admissible à l'emploi de sous-chef machiniste.

Examen professionnel pour deux ou trois emplois de brigadier machiniste dans les théâtres municipaux. Résultat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire, cet examen a eu lieu le 2 mars courant. Huit candidats y ont pris part, quatre ont été déclarés admissibles à l'emploi de brigadier machiniste. Ce sont, par ordre décroissant de points obtenus, MM Brolles, Bertrand, Orsoni et Michaud.

Examen professionnel pour l'emploi de chef vacher à la vacherie municipale. — Avis.

Un examen professionnel pour l'emploi de chef vacher à la vacherie municipale aura lieu le 4 avril prochain.

Les candidats devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée, être libérés du service militaire actif, avoir 21 ans au moins et 35 ans au plus à la date de l'examen. Il n'est pas imposé de maximum d'âge pour les employés qui font déjà partie de l'Administration municipale ; ceux-ci devront adresser une simple demande au Maire de Lyon.

Pour être admis à prendre part à l'examen, les candidats n'appartenant pas à l'Administration municipale devront adresser à M. le Maire de Lyon, avant le 26 mars courant, une demande sur papier timbré, accompagnée :

1° D'un extrait de leur casier judiciaire ;

2° D'un certificat du médecin de l'Administration établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires à l'emploi qu'ils sollicitent.

La Municipalité arrêtera définitivement, le 1er avril, la liste des candidats admis à prendre part à l'examen. Avis en sera donné aux intéressés.

Le traitement de début pour cet emploi est de 1 800 francs par an. Le chef vacher doit être marié. Sa femme concourt à la préparation des aliments destinés aux vaches. En compensation, le ménage est logé.

PROGRAMME

Examen écrit.

Dictée ;
Problèmes sur les quatre règles.

Examen pratique.

Tenue d'une étable ;
Distribution des rations ;
Pansage des animaux ;
Caractères objectifs du bon lait ;
Mécanisme de la traite (traite d'une vache).

Les candidats seront classés par ordre de mérite, suivant le nombre de points qu'ils auront obtenus.

Université de Lyon. — Cours public. Avis.

Le troisième cours public de M. Emile Bouvier, professeur à la Faculté de droit, sur les « Principes de législation financière », aura lieu mercredi prochain 18 mars courant, à 8 h. 1/2 du soir, dans une salle de la Faculté de droit, quai Claude-Bernard.

Demandes en autorisation de construire.

du 7 au 13 mars 1908.

M. Lambert, propriétaire ; M. Jaudon, entrepreneur : Construction d'un hangar rue Quivogne, 4.

Ecole d'horlogerie, M. Bondra, directeur : Construction d'un atelier rue Louis-Blanc, 2.

Compagnie O.-T.-L., propriétaire : Construction d'une gare rue du Jardin-des Plantes.

M. Samladier, propriétaire : Construction d'un hangar rue Sébastopol, 50.

M. Chalvet, propriétaire : Construction d'un hangar avenue de Noailles, 1.

M. Gizon, propriétaire ; M. Denard, architecte : Construction d'une maison chemin de Grange-Rouge, 1.

M. Astruc, propriétaire : Construction d'un hangar, rue Béranger, 23.

Mme Piotet, propriétaire ; MM. Robert et Chollat, architectes : Construction d'une maison chemin de Croix-Barret, 98.

M. Tarrajat, propriétaire ; Robert et Chollat, architectes : Construction de deux maisons chemin de Villeurbanne à Vénissieux.

M. Rey, propriétaire : Construction d'une maison rue des Lilas.

M. Genton, propriétaire : Construction d'une maison chemin de Villeurbanne à Vénissieux, 220.

M. Paradis, propriétaire : Construction d'un hangar rue Ney, angle du boulevard des Casernes.

M. Galland, propriétaire : Construction d'une maison rue Jean-Quinot.

MM. Odet et Drevet, propriétaires : Construction d'un hangar rue Villiou, 68.

M. Ferlay, propriétaire : Construction d'une écurie remise, rue des Mobiles.

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Local Salvignon, rue de la Fromagerie. — Réparation des fermetures.

Ecole de garçons, rue Jacquard. — Remplacement de la clôture du jardin.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Palais des Arts, logement du chef électricien. — Modification de croisées donnant sur la rue.

Ecole maternelle, rue Saint-Gilbert, 16. — Réfection du plafond et réparations de propreté dans deux pièces de l'appartement de la directrice.

Service des Inhumations. — Installations et aménagements divers.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Rue de la Pyramide, 122 — Aménagement d'un bureau de taxes sur l'alcool.

Petit Séminaire de Saint-Jean. — Installation de trois salles de cours de langues vivantes.

Digitized by Google

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Travaux terminés dans la semaine

Service des Transports. — Déplacement de l'abat-foin.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Place Morel et rue Rivet, angle rue de Flesselles. — Relevés à bout en pavée d'échantillon.

Rue Sainte-Marie-des-Terreaux. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Place Michel-Servet. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Mercière. — Réfection de la chaussée asphaltée.

Rue Smith. — Mise en état de viabilité entre la rue Casimir-Perier et la Gare d'eau.

Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatres-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Pasteur, près rue Chevreul. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Place de la Baire, côté Est. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue Joséphin-Soulary. — Transformation de la chaussée et établissement d'un dallage en asphalte.

Rue Janin. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Barrême. — Réparation de pavage en cailloux roulés

Rue Ventôme. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Robert, n° 66. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Créqui, entre la rue Vauban et le cours Morand. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Travaux en cours d'exécution

Rue d'Algérie, angles de la place des Terreaux et la rue Sainte-Marie-des-Terreaux. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

Rue de Marseille, entre les rues Passet et Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Agrandissement du cimetière de la Croix-Rousse, démolition d'immeubles et de murs de clôture.

Montée de la Boucle. — Rechargement de la chaussée empierrée

Avenue de l'Archevêché. — Construction de branchement d'égout.

Montée de Fourvière. — Rechargement des trottoirs en terre.

Rue Trouvée. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Vendôme entre les rues Robert et Vauban. — Modification du nivellement des bordures de trottoir.

Boulevard du Nord. — Réparation de rigoles et traversées en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux — Empierrement et cylindrage à vapeur des chaussées devant la nouvelle gare des Brotteaux, et chemin des Emmerendes. Pose de trottoir sur la place en face de la gare.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Longue. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Buisson. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Place Bellecour. — Réparation du pavage de la chaussée Est.

Rue Tourville, entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Béguin. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue Béchevelin, 65 et retour ruelle de la Vitriolerie. — Construction d'un trottoir en asphalte

Rue de la Part-Dieu, 62. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de Belfort. — Réparation de trottoir en asphalte, dépose et repose de bordurettes.

Montée de Loyasse. — Rechargement des trottoirs en terre.

Rue de la Gare (Vaise). — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Sully. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue de Sèze. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Boulevard du Nord, 31 *bis* et 33. - Construction de trottoirs en asphalte.

Pont du Port-Mouton. — Remplacement des longrines et garde grèves du trottoir amont et réfection du platelage.

Ponts suspendus. — Entretien du platelage de la chaussée.

Canalisations : cours Gambetta.

Prises d'eau et branchements : chemin des Alouettes, 27; rue Duguesclin, 115; chemin des Platanes, 30; rue Chevreul, 122; quai Rambaud, n° 9; rue de Saint-Cyr, 116; impasse Roquette.

Service vicinal

Chemin vicinal ordinaire n° 52, n° 52 de Montplaisir à Saint-Albao. — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0m,10 de diamètre intérieur entre l'extrémité de la canalisation actuelle et la rue Volney (longueur 109 m.).

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 15 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bonchet, Jean, empl., r. des Petites-Sœurs, 9.
Dlle Varenne, Marie, mén., r. Petites-Sœurs, 9.
Buisson, Louis, légiste, r. Mulet, 1.
Dlle Goddet, Claudia, gravat., r. Bon-Pasteur, 6.
Chabloz, Charles, ag. d'aff., Aigle (Suisse).
Dlle Muller, Marie, couturière, Aigle (Suisse)
Pougeres, Marc, empl., r. Gilibert, 21
Dlle Croibier, Marie, empl., r. de Sèze, 8.
Jacqueton, Auguste, clerc d'av., pl. Rouville, 6.
Dlle Rivaux, Anne, s. p., pl. Rouville, 1.
Jerrier, Antoine, emballeur, q. de l'Est, 6.
Dlle Beaudoing, Cath., brod., r. Constantine, 22
Jolivet, Jean, teill. d'hab., r. Désirée, 31.
Dlle Devied, Louise, gilet., r. Pierre-Corneille, 36.
Mons, Jules, poêlier, r. Neyret, 11.
Dlle Colas, Marie, tisseuse, r. Rast-Maupas, 16.
Vernay, Jules, empl., pl. Sathonay, 4.
Dlle Armand, Mathilde, s. p., Grenoble.
Deschamps, soldat à la 14e sect. d'adm., Lyon.
Dlle Morel, Marie, cuisin., Claves (Ille-Sav.)
Gallasseard, Fr., serg. au 99e inf., Vienne (Isère).
Dlle Ménétrey, Adèle, s. p., r. J.-B.-Say, 9.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Julion, Louis, colporteur, r. Turenne, 11.
Dlle Coindet, Marie, marcb. for., r. Turenne 11.
Deisey, Jules, cultiv., Vénissieux (Rhône).
Dlle Rambaud, Jeanne, cultiv., Bron (Rhône).
Blanc, Louis, voy. com., Villefranche (Rhône).
Dlle Chartoir, Anne, cout., r. Ferrandière, 13.
Clavel, Paul, imp., r. Jussieu, 5.
Dlle Tournier, Marie, cout., r. Jussieu, 5.
Roullet, Ebtibert, parquet., r. Dubois, 38.
Dlle Lugiabühl, Louise, mécon., r. Dubois, 38.
Domange, Philbert, garç. peine, q. Charité, 6.
Pelerin, Mélanie, mén., q. Charité, 6.
Légnier, Charles, menuisier, r. Mazard, 8.
Vve Diot, Anne, piqu. bott., r. Remparts, 27.
Laissus, Claude, empl. P.-L.-M., r. Condé, 26.
Vve Seussret, Marie, dévideuse, r. Moncey, 141.
Simon, Antoine, linotyp., pas. de l'Argne, 68.
Dlle Nesmes, Marie, s. p., r. Moleslierbes, 44.
Fongères, Marc, empl., r. Gilibert, 21.
Dlle Croibier, Marie, empl., r. Sèze, 8.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Julien, Louis, colport., r. Turenne, 11.
Dlle Coindet Marie, foraine, r. Turenne, 11.
Seignol, Victor, cocher, c. Gambetta, 121.
Dlle Pile, Marie, brodeuse, c. Gambetta 144.
Bavitôt, Gaspard, tourn., r. Vendôme, 324.
Dlle Illiaire, Camille, s. p., Teil (Ard.)
Relle, Jean, empl., Tessio-La-Demi-Lune (Rh.)
Dlle Marmot, Emma, méc., r. Bonnefoi, 5.
Illétemps, Félicien, maçon, r. Voltaire, 19.
Dlle Vallelian, Blanche, r. Voltaire, 19.
Bonchet, Jean, empl., r. des Petites-Sœurs, 9.
Dlle Varenne, Léonie, men., r. Pet.-Sœurs, 9.
Bonnet, François, bonc., r. Moncey, 29.
Dlle Bernard, Jeanne, cout., r. Asperges, 100.
Rrueysse, Lonie, fond., r. de la Pyramide, 105.
Dlle Moreil, Marie, ouv. en soie, ch. Villion, 36.
Chéga, Laurent, cuis., r. Pierre-Corneille, 134.
Dlle Goiffon, Marie, mén., r. Pier.-Corneille, 134.
Chevallier, Jean, boucher, r. Jengot, 3.
Dlle Imberdis, Anne, s. p., r. Jengot, 3.
Dufési, Jean, ch. de p. d'us., r. Stéph.-Coignet, 10.
Vve Bonmasne, s. p., r. l'Ordre, 27.
Feure, Joseph, charc., q. Pierre-Scize, 58.
Dlle Volatier, C., cuisin, ch. 4-Maisons, 9 *bis*.
Freyesse, Alphonse, empl., r. Thibaudière, 16 *bis*.
Dlle Farrier, Auguste, cuis., q. Gailleton, 40.
Gardette, François, empl., avenue de Saxe, 273.
Dlle Renland, Louise, s. p., c. Gambetta, 56.
Grosset, Jeanny, cav. 6e eb., Aonocne.
Dlle Roues, Marie, ling., r. Mazenod, 69.
Guignard, Maurice, emp. eb. de f., r. Chevreul, 39.
Dlle Guiton, Elise, s. p., St-R.-d'Albon (Dr.).
Labrosse, Joseph, cuis., r. Bonnel, 81-83
Dlle Coulende, Emilie, cout., r. Bonnel, 81-83.
Mauran, Félix, empl., r. Molière, 69
Dlle Tonilleux, Marie, s. p. r. Pasteur, 23.
Mony, Louis, m. en voit., route de Grenoble, 60.
Dlle Drolon, Berthe, cout., route Grenoble, 60.
Périnet, Jean, v. de c., c. Lafayette, 128.
Dlle Pluye, Marthe, repas., r. Molière, 60.
Piégay, Benoît, boucher, r. Madeleine, 37.
Dlle Cottaz, Marie, contur. de Vienne, 60 *bis*.
Philippe, Jos., s. 52e inf., Monté imer (Drôme).
Dlle Muller, Tonine, pap., av. Félix-Faure, 161.
Pleinet, Emile, corroyeur, Tournon (Ardèche).
Dlle Grimond, Anna, coiff., eb. Vitriolerie, 44.
Rembler, Pierre, fact. télégr., Tarare (Rhône).
Dlle Gentil, Const., cont., av. Félix-Faure, 107.
Ruchette, Louis, lithogr., r. Vendôme, 167.
D'Magnard M., mecan., r. Charles-Richard, 30.
Sénard, Jean, élect., r. Tournelles, 50.
Dme Bloyon, corsetière, r. Tournelles, 50.
Bonnet, Joseph, empl., r. Cavier, 114.
Dlle Nicollet, Marie, emt., eb. Pré-Gendry, 16.
Chamiot-Clerc, Victor, mec., r. St-Etienne, 6.
Dlle Chamousset, J., conf., r. Paul-Bert, 193.
Garnier, L., coup. chauss., r. Guillotière, 34.
Dme Huche, L., empl., pl. Croix-Rousse, 19.
Mathieu Jean, men. en voit., r. Asperges, 30.
Dlle Bailly, Louise, s. p., g. r. Guillotière, 44.
Page, Joanny, empl., Meximieux (Ain).
Dlle Perrichon, Jeanne, s. p., av. Saxe, 286.
Poulet, Franç., mar. fer, r. de la Claire, 8
Vve Pommier, coup. gants, r. St-Pierre-de-V., 39.
Uccisni, E., insp. pol. eb de fer, r. Séb.-Gryphe, 122.
Dlle Feure, Aug., s. p., Ventavon (H.-Alpes).
Reymondier, Pierre, boucher, r. Montesquieu, 63.
Dlle Vassel, Aonette, p.sp., r. St-Michel, 37.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Favier, Mart., forg.-méc., Montalieu Vercieu (Is.).
Dlle Mugnier, Marie, ourd., r. de l'Enfance, 38.
Farge, Pierre, garde républ., Paris.
Dlle Rollandin, Elisabeth, cout., Imo. Gard, 3.
Vernet, Pierre, bijout. gde r. Croix-Rousse, 100.
Dlle Sangois, Ant., brod., pl. Neuve-St Jean, 4.
Garnier, Louis, coup. chauss., r. Guillotière, 34.
Dme Huche, Léonie, empl., pl. C.-Rousse, 12.
Chapelle, Cl., typogr., r. Dumont-d'Urville, 1.
Dlle Beclere, Gabr., dév., r. Dumont-d'Urville, 1.
Peruo, Claudius, apprêt., r. Duviard, 7-9
Dme Bayère, Ellen., ménag., Francheville-le-Bas.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Mons, Jules, poêlier, r. Neyret, 11.
Dlle Colas, Marie, tisseuse, r. Rast-Maupas, 16.
Bluevsse, Louis, fondeur, r. Pyramide, 105.
Dlle Morel, Marie, ouvr. en s., ch. Villion, 36.
Barland, Jean, empl., r. Créqui, 100.
Dlle Rangbeard, Antoin., m. Gourguillon, 37.
Bourrat, Antoine, manœuvre, r. Bourbonnais, 97.
Dlle Piquet, Marie, ouvrière, r. Bourbonnais, 97.
Rigot, François, empl. P.-L.-M., r. Loiselière, 9.
Dlle Mielon, Marie, s. p., St-Etienne (Loire).
Tardy, Jules, empl. P.-L.-M., r. Pyramide, 42.
Dlle Carré, Jeanne, cult., St-Loup-de-V. (S.-et-L.).
Vernet, Pierre, bijoutier, gr. r. Cr.-Rousse, 100.
Dme Sangois, Antoin., brod., pl. Nve-St-Jean, 4
Viodrin, Jean, chaudr., r. Mont-d'Or, 8.
Dlle Belmonet, Rose, cuisin., r. Mont-d'Or, 8.
Faure, Joseph, charcut., q. P.-Scize, 56.
Dlle Volatier, C., cuis., ch. 4-Maisons, 9 *bis*.
Girard, Jean, empl. de c., r. Duquesne 45.
Dlle Segno, Lucie, empl., m. Chemin-Neuf, 63.
Léger, Jean, violoniste, r. Chevaucheurs, 20.
Dlle Goux, Julie, s. p., r. Duguesclin, 93.
Poulet, François, maréch. fer, r. Claire, 8.
Vve Pommier, Rosalie, r. St-P.-de-Vaise, 39.
Chamiot-Clerc, Victor, méc., r. St-Etienne, 6.
Dme Chamousset, Lucie, conf., r. Paul-Bert, 193.

Digitized by Google

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Allemand, Louis, voy. de com., r. Tête d'Or, 26.
Dlle Acasset, Marie, empl., c. Morand, 31.
Berland, Jean-Marie, empl., r. Créqui, 160.
Dlle Ranghéard, Ant., mén., m. Gourguillon, 37
Bronchoud, Alfred, emp. de c., c. Lafayette, 156.
Dlle Perrin, Julie, mécan., Oullins (Rhône).
Constantin, Jean, serrurier, r. de Sèze, 12d.
Dlle Dubouloz, Joséph., cont., r. de Sèze, 168.
Leisne, Cl., empl. P.-L.-M., r. Condé, 26.
Vve Semeret, Marie, dévideuse, r. Moncey, 141.
Léger, Jean-Marie, viol., r. Chevadchrurs, 26.
Dlle Goux, Julie, s. p., r. Duguesclin, 93.
Pelone, Aimé, rep. de com., b. Brotteaux, 50.
Dlle Issartel, Anna, emp. com., r. Moncey, 161.
Richen, Joseph, mécan., r. Ney, 74.
Dlle Chanton, Cécile, o. ee s., r. Snchel, 21.
Revillon, Act., mécan., c. Lafayette prol., 111.
Dlle Bilon, Marie, o. p., n. Lafayette, 166.
Valnotic, Marius, verrier, Marseille.
Dlle Muscet, Marie, lingère, Marseille.
Gezelle, Claude, ampl., r. Bugeaud, 44.
Dlle Collin, Marie, liegère, r. de Sèze, 123.
Rochesse, Louis, lithog., r. Vendôme, 107.
Dlle Magnard, M., m., r. Charles-Richard, 36.
Jerrier, Antoine, embal., q. du l'Est, 6.
Dlle Beandoleg, Cath., brod., r. Constantine, 22.
Jollivet, Jean-Marie, teil. d'habits, r. Désirée, 61.
Dlle Davied, Louise, gilet., r. P.-Corneille, 26.
Simon, Ant., linotypiste, pass. Argue, 68.
Dlle Nesmes, Marie, s. p., r. Malesherbes, 44.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 8 au 14 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Blanchin, négociant, r. Désirée, 3..... f.
Revol, cafetier, r. de Bourgogne, 19..... f.
Mathieu, empl. de comm., r. Pizay, 4..... m.
Bastide, défenseur, pl. des Capucins, 2..... m.
Colnaga, bijoutier, r. St-Benoît, 1..... f.
Bailandras, dessinateur, pl. Carmélites, 6... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Sour-Lilion, empl., c. Charlemagne, 2..... f.
Elin, terrassier, La Mulatière (Rhône)..... m.
Verner, voiturier, r. C.-Périer, 13..... f.
Goulte, ébéniste, r. Garibaldi, 77..... f.
Dubini, cartonnier, r. Thibaudière, 53..... f.
Pontoni, tailleur, r. République, 77..... f.
Perrachon, g. de la paix, r. Boileau, 136... f.
Maly, manœuvre, r. de Sèze, 103..... f.
Chorel, mouleur, r. Villeroi, 16..... m.
Dufour, e. p., r. Garibaldi, 153..... m.
Bernatière, charpentier, r. Tête-d'Or, 67.... m.
Ageron, manœuvre, r. Mercière, 23..... f.
Girard, empl., r. de Vienne, 135..... m.
Rouillat, manœuvre, r. Grillet, 8..... f.
Faore, com. des postes, r. Béchevelin, 81.. f.
Bulet, e. p., r. Bugeaud, 71..... m.
Guilhem, empl., Sathonay..... m.
Bréchaed, empl., r. Duhamel, 10..... m.
Chauland, empl. P.-L.-M., r. Smith, 7..... f.
Petit, empl., r. Servient, 16..... f.
Joly, journalier, Vénissieux (Rhône)..... f.
Meliè, empl., r. Hosp.-des-Vieillards, 17.... m.
Favel, cultiv., Légey (Rhône)..... m.
Perrut, cultiv., St-Romain-Mont-d'Or (Rh.). m.
Onibert, empl., r. d'Essling, 18..... m.
Bert, menuisier, Villeurbanne..... m.
Goffoz, val. de chambre, pl. Carnot, 14... m.
Pert, jardinier, r. St Honoré, 9..... m.
Roquard, mécanicien, r. St-Agnan, 9..... f.
Dupentel, imprim., r. Dessuet, 77..... m.
Dopsulet, imprim., r. Bossuet, 77..... f.
Carmellino, plâtrier, r. Monnaie, 18..... f.
Teissier, empl., c. Charlemagne, 126..... f.
Vautrine, boucher, q. Perrache, 49..... f.
Sabre, manœuvre, r. Bellecombe, 96..... f.
Girerd, tourneur, ch. Croix-Mathon, 16..... f.
Monge, pâtissier, r. Républiqua, 30..... m.
Baroique, fumiste, r. Voltaire, 45..... m.
Barthomier, peintre, r. St-Georges, 82..... f.
Vabres, tailleur, r. Moncey, 21..... m.
Etaie, fourreur, r. Charité, 64..... f.
Etaix, fourreur, r. Charité, 24..... f.
Diguet, domestique, r. Louis-Blanc, 77..... f.
Blain, maréc. ferr., r. du Vieil-Renversé, 6. m.
Tricot, empl., imp. Cathelin, 4..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Netter, march. meub., av. de Saxe 270..... m.
Desmomans, cheudronn., ch. des Cures, 60 f.
Veyssière, ampl., r. Mazenod, 104..... m.
Bernone, gard. pelx, r. Tête-d'Or, 123..... f.
Planche, manœuvre, r. Charpenay, 66..... m.
Champin, boulenger, r. Paul-Bert, 156..... m.
Chambrat, imprimeur, r. Paul-Bert, 39..... f.
Payraud, cantonnier, gde r. Guillotière, 167. m.
Dureed, charcutier, r. Pasteur, 50..... m.
Agier, représentant, q. Guillotière, 9..... m.
Droin, entr. de transp., av. Félix-Faure, 12. m.
Court, empl., av. de Saxe, 262..... m.
Periass, comptable, r. Vendôme, 261..... m.
Mosnier parqueteur, r. Paul-Bert, 39..... m.
Lapalus, mennieler, r. Moncey, 134..... f.
Terrasson, leitier, r. Voltaire, 38..... f.
Chapotat cheudronn., ch. Vilriolerie, 45... f.
Borel, cuisinier, r. Duguesclin, 622..... m.
Teppaz, empl., r. des Asperges, 68..... f.
Fafournenr, empl. tramw., av. Fél.-Faure, 159 f.
Decis, graveur, r. Paul-Bert 23..... m.
Savoyet, xinguenr, r. Parmentier, 8..... f.
Dupré, menuisier, imp. de la Tour, 14..... m.
Rocher, march. de vins, r. Paul-Bert, 19... m.
Lancelot, encadreur, av. de Saxe, 186..... m.
Transy, forgeron, ch. da Montchat, 16..... m.
Déroodille, menuisier, ch. Sceroone, 4... .. f.
Bondnes, mécanicien, rte Vienne 11... ... f.
Dumonlin, limoond., gde r. Guillotière, 16. f.
Bisconnier, chocolatier, r. Paul-Bert, 220.. f.
Flament, pâtissier, r. Paul-Bert 116..... f.
Ferréol, mécanicien, av. Félix-Faure, 135.. m.
Guillard, fab passem., r. Garibaldi, 131... f.
Charnay, chapelier, gde r. Guillotière, 22.. f.
Pichon, empl., av. Félix-Faure, 22..... m.
Dauphin, complable, r. Chevreul, 68..... m.
Tournemille, mécanicien, r. Rabelais, 16... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Robelet, René, brodeur, q. de Serin, 57.... m.
Peilton, André, cordon., r. D.-Rochereau, 66 m.
Falconnet, g. bouleng., r. Jacquard, 6..... f.
Drmuln, tôlier, r. Grognard, 1..... m.
Jos, Aug.-J., ord. p. funèb., r. Terrasse, 4.. m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Drive, manœuvre, rue Transversale, 9..... f.
Goiffon, empl. P.-L.-M., ch. Fort St-Irénée, 6. m.
Rousset, mouleur, r. S.-Pierre-de-Vaise, 76. m.
Dutel, emp. P.-L.-M., rue des Baine, 7..... f.
Loncon, frappeur, r. Pyramide, 64..... m.
Leiarge, entrepreneur, r. Fossés-de-Trion 21. f.
Grivory, charcutier, q. de Vaise, 10..... f.
Sorlin, empl. en gaz, r. Collin, 4..... m.
Damon dit Pichat, empl., r. Bourbonnais 92. m.
Nandry, chauff. d'usine, r. Pyramide, 58.. m.
Monnard, chauff. d'usine, pl. du Marché, 6. f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Henry, talliste, ch. de la Viabert, 28..... m.
Caoton, électricien, rue Messéna, 61..... f.
Meyer, graveur, r. de Sèze, 114..... m.
Vermont, entrepren., c. Villon, 9..... m.
Dufour, gér. de restaur., r. P.-Corneille, 68. f.
Gaillelon, talliste, r. Ste-Geneviève, 40..... m.
Dâton, pharm., c. Morand, 45..... f.
Monnet, pâtissier, c. Villon, 50..... m.
Lassagne, instit., r. Parfait-Silence, 7..... f.
Cancalon, boul., r. Bugeaud, 126..... m.

Décès du 8 au 14 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bonvelot, Jeanne, s. p., 65 a., r. Augustine, 11.
Bonthiat, Marcel, 8 m., r. de la République, 15.
Julien, Jean-Claudius, s. p., 17 a., r. Rivet, 17.
Rey, Raphaël, s. p., 74 a., r. Pierre-Dupont, 17.
Berthillat, Marie, 10 m., r. Imbert-Colomès, 14.
Gagat, Pélagie, s. p., 73 a., r. Longue, 10.
Vve Onenuchot, s. p., 71 a., pl. Morel, 10.
Vve Donckèle, s. p., 66 a., montée Vauselles, 27.
Vve Hanocq, s. p., 66 a., r. Pareille, 14.
Gantillon, Clendine, s. p., 74 a., pl. St-Clair, 7.
Vve Payan, s. p., 88 a., r. d'Oran, 6.
Peuly, J.-M., milit., 23 a., hôp. Villemanzy.
Seuzet, Pierre, s. p., 61 a., m. Mont-Sauvage, 16.
Vve Girard, s. p., 65 a., q. St-Vincent, 23.
Mottaz, Lucie, cout., 43 a., q. St-Vincent, 43.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Jouy, ménag., 45 a., r. Sébastopol, 52.
Blein, cordon., 50 a., Chamb.-Loogessaig. (Rh.).
Chavrot, tôlier, 48 a., r. Sébastopol, 16.
Billard, 6 a., Villeurbanne (Rhône).
Ep. Robert, guimpière, 41 a., Villeurbanne.
Echampard, 4 j., Vignieu (Isère).
Merle, 3 m., Pierre-Bénite (Rhône).
Verpillon, 9 m., grande r. de la Guillotière, 116.
Michel, maçon, 65 a., r. de la Bon ee, 16.
Barret, routier, 76 a., rue Saint-Michel, 18.
Curt, empl., 18 a., Villeurbanne.
Vve Métier, rentière, 79, a., r. du Plat, 6.
Vve Montan, s. p., 84 a., r. de l'Anc.-Préfec., 3.
Ep. Charbonnier, e. p., 54 a., r. Freeklm, 42.
Vve Garnier, s. p., 73 a., pl. Saint-Nizier, 5.
Perrin, 18 m., c. Suchet, 32.
Chollat, domestique, 20 a., r. Bugeaud, 3.
Maret cherbonnier, 47 a., r. Vauban, 76.
Levergne, voiturier, 67 a., Givors (Rhône).
Trenchant, manœuvre, 21 a., Oullins (Rhône).
Tricot, journalier, 72 a., Saint-Bel (Rhône).
Vve Faure, ménagère, 56 a., r. Vendôme, 132.
Auberthier, 6 m., Craponne (Rhône).
Martin, 13 a., Montbrison (Loire).
Bernard-Bret, 3 a., r. Dunoir, 63.
Christophle, 2 m., q. Pierre Seize, 43
Brunet, rédac. post. et télég., 50 a., r. Condé, 32.
Vve Commoy, s. p., 76 a., r. de la Charité, 30.
Fabre, 2 a., r. Duges-Monthel, 30.
Perrin, 6 a., r. Germain, 83.
Robert, 1 jour, rue Vauban, 106.
Ep. Bruyas, ménagère, 46 a., r. Aug.-Comte, 19.
Berlioz, tourneur, 67 a., place Grolier, 4.
Ep. Soulier, ménag., 56 a., q. Saint-Antoine, 11.
Vve Ferrier, s. p., 68 a., r. Mercière, 33.
Vve Doyeux, s. p., 66 a., r. Victor-Hugo, 7.
Vve Zurlinden, couturière, 53 a., r. Condé, 7.
Dunioulin, chauf. au gaz, 32 a., La Mulatière (Rh.).
Vve Avenale, concierge, 78 a., r. Genil, 11.
Franc, 2 m., r. de Marseille, 84.
Vert, ébéniste, 16 ans, r. Sainte-Geneviève, 64.
Piguet, cultivatrice, 39 ans, Rivolet (Rhône)
Vve Dubois, s. p., 73 a., av. de Saxe, 331.
Charelet a. p., 15 a., r. des Remparts-d'Aimy, 9.
Chebert, s. p., 20 a., r. Sole, 26.
Vve Sotton, s. p., 86 a., r. de Condé, 32.
Ep. Rivat, art. lyr., 47 a., St-Symph.-sur-Coise (R.).
Raodrand, 16 j., r. de la Charité, 1.
Revelin, 16 j., Saint-Fons (Rhône).
Ep. Mercier, ménagère, 23 a., r. Cuvier, 68.
Menret, lisour de dassins, 32 a., r. Mercière, 30.
Vve Large, ménagère, 66 a., Villeurbanne (Rh.).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Clément, couturière, 55 a., r. Constantine, 11.
Ep. Chatelain, e. p., 63 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Ep. Annequin, s. p., 64 a., r. Doncir, 11.
Lebœuf, manœuvre, 36 a., r. Montesquieu, 38
Garagnon, empl. P.-L.-M., 54 a., r. de Garland, 19
Reinhard, chef d'esc. retr., 56 a., r. de l'Eglise, 28.
Vincent, repasseuse, 47 a., r. de Bonnel, 112.
Luquet, tailleur, 46 a., pl. Raspail, 6.
Chervier, 3 m., r. Gandolière, 3.
Dunuyer, 15 a., r. de Bonnel, 22.
Vecher, e. p., 76 a., r. Tête d'Or, 67.
Vegnon, chauffeur, 46 a., Villeurbanne.
Predoux, manœuvre, 64 a., r. Trois-Pierres, 67.
Percet, jardinier, 66 a., Caluire (Rhône).
Ep. Michal, couturière, 61 a., r. Garibaldi, 218.
Mounier, 6 m., r. Pert-Dieu, 93.
Janet, 2 m., r. Montesquieu, 36.
Vve Privat, e. p., 38 a., r. Saint-Jérôme, 61
Mérandal, voy. com., 54 a., c. Gambetta, 43.
Bussac, s. p., 65 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Patricot, fact. postes, 56 a., r. Boileau, 87.
Vve Chavallier, s. p., 66 a., c. Gambetta, 270.
Lapeluse, 1 j., r. Moncey, 134.
Penem, imprimeur, 43 a., r. St-Michel, 18.
Vve Denoyel, pl. de tulles, 43 a., r. Béchevelin, 140.
Sonnet, 11 m., r. Charpenay, 23.
Davesne, 6 j., bou'ev. des Casernes, 13.
Ep. Ageron, e. p., 23 a., av. Berthelot, 4.
Vve Sella, s. p., 72 a., c. Eugénie, 76
Ep. Beaniton, e. p., 67 a., r. Montesquieu, 68.
Ep. Mas, ménagère, 42 a., r. Duguesclin, 237.
Vve Barescud, s. p., 74 a., qu. Cl.-Bernard, 25.
Ferry, tail. d'habits, 67 a., r. Turbil, 10.
Rouras, chauf., 70 a., ch. des Verriers, 5.
Vve Vincent, e. p., 85 a., r. Duguesclin, 205.
Chenaud, cultivateur, 63 a., Brienuon (Loire).
Geuthier, 15 m., r. Gandolière, 16.
Vve Godard, e. p., 76 a., ch. Gerland, 32
Vve Peillet, s. p., 75 a., ch. Gerland, 63.
Brunard, empl., 66 a., c. Gambetta, 91.
Vve Depardon, e. p., 78 a., pl. d'Agueseau, 30.
Vergoory, 3 a. 1/2, ch. Vénissieux, 24.
Robert, retraité, 76 a., c. Gambetta, 142.
Vve Velay, e. p., 65 a., r. d'Avignon, 19.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dlle Perronnet, lingère, 39 a., r. Moncey, 3.
Ep. Rivet, dévideuse, 57 a., r. Vz.-Couturier, 27.
Reverend, peintre décor., 70 a., r. Caire, 9.
Vve Galliois, ménagère, 62 a., r. Riboud, 34.
Ep. Auronse, blanchis., 49 a., V.-Monnaie, 2.
Ep. Sordat, s. p., 61 a., r. Célu, 6.
Dlle Edelbbante, a. p., 63 a., av. des Tapis, 2
Dlle Cottin, e. p., 57 a., r. de l'Enfance, 43.

Digitized by Google

Candy, s. p., 70 e., r. de l'Enfance, 43.
Ep. Gebet, s. p., 73 e., pl. Tom-Arnaud, 50.
Vve Kalhembach, fleuriste, 87 e., r. Perrod, 12.
Dlle Rabatel, concierge, 70 a., r. C.-Jourdan, 3.
Desforge, typogr., 29 a., r. Pierre-Dupont, 49.
Vve Chobert, ménagère, 71 a., r. Burdeau, 16.
Vve Febre, ménagère, 70 a., r. Baudean, 40.
Vve Collet, s. p., 71 a., gr. r. de Cuire, 69.
Vve Madelaine, lingère, 67 a., r. Chartreux, 30.
Vve Bernard, s. p., 85 e., gr. r. de Cuire, 69.
Dlle Perrus-ot, dom., 47 a., r. Malesherbes, 32
Favre-Baisson, ép., 36 a., Château-Gaillard (Ain).
Raynaud, boul., 46 a., boul. Croix-Rousse, 63.
Faisy, empl., 63 e., c. d'Herbouville, 11.
Ep. Labure, art. lyrique, 30 a., r. Garibaldi, 50.
Vve Nicol e, ménagère, 35 a., pl. Morel, 9.
Ep. Gauthier, concierge, 84 a., q. Brotteaux, 6.
Charmoiselle, C., m. de jour., 30 a., r. de Nuits, 7.
Martin, Joseph, empl., 31 a., r. du Pavillon, 6.
Péradon, Gabrielle, s. p., 50 a., r. Hénon, 56.
Pipard, Sophie, tis., 73 a., r. Ste-Marie, 12.
Vve Antoine-André, m., 61 a., p. r. de Cuire, 8.
Goulte, Joannès, pass., 21 a., r. Boo-Pasteur, 49.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Tranchand, Frédéric, empl., 31 a., r. 3-Maries, 10.
Pocheville reposeuse, 47 a., r. Tavernier, 11.
Paillier, Marie, domest., 70 a., q. Archevêché, 25.
Barn, Victor, e. p., 70 a., r. St-Georges, 9.
Vallino, manœuvre, 52 e., ch. Gerland, 24 bis.
Ducote, Marguerite, 3 a., r. Chinard, 13.
Vve Bourguer, blanchiss., 74 a., r. Lainerie, 15.
Coulon, tinge e., 30 a., ch. Etoile-d'Alaï, 109.
Lochenal, Pierre, s. p., 83 a., ch. Favorite, 36.
Vve Beauchamp, Marie, s. p., 61 a., q. Etroits, 7.
Vve Rochet couturière, 47 a., Craponne (Rhône).
Ep. Labeille, Marie, s. p., 68 e., ch. Favorite, 30
Cassubon, religieuse, 76 a., m. des Carmes, 14.
Vve Farraz, rentière, 78 a., r. St-Pierre-de-Vaise, 33.
Narboux, peseur à l'eball., 67 a., q. de Vaise, 28.
Maunes, J.-B., empl., 43 e., r. du Palais, 4.
Ep. Rieu, tisseuse, 72 a., r. Maccabées, 43.
Michoud, jardinier, 12 a., ch. des Massues, 2.
Vve Gellot, brod., 71 e., m. Chemin-Neuf, 25.
Flenry, march. for., 64 a., r. Friande, 4.
Guerin, Claude, s. p., 90 e., ch. Francheville, 126.
Perge, rentier, 66 e., q. Pierre Scize, 114.
Depaud, Isidore, 4 m., ch. Etoile-d'Alaï, 24.
Molette de Morangier, tiss., 80 a., r. Quarant., 7.
Pénelon, étudiant, 20 a., r. du Tunnel, 29.
Ep. Otta, ménag., 26 a., c. Charlemagne, 67.
Ep. Nesme, boutang., 41 a., q. Roady, 23.
Perrin, ménagère, 22 a., ch. St-Simon, 12.
Ronnière, Jean, empl., 57 e., q. Perrache, 23.
Vve Houpert, s. p., 83 a., q. Pierre-Scize, 19.
Gagnière, religieuse, 37 a., pl. Antiquaille, 1.
Ep. Blanc, a. p., 51 a., r. Quarantaine, 22.
Ep. Satre, s. p., 64 a., r. St-Jean, 22.
Poncet, Benoît, menuis., 76 a., r. de la Claire, 40.
Barbi, Antoine, cordonnier, 31 a., r. Laporte, 19.
Dussere, Marie-Rose, 15 mois, imp. Roquette, 3.
Ep. Journel, M., sage-f., 31 a., g^te r. de Vaise, 50.
Coulilard, Marie, s. p., 53 a., r. Juge-de-Paix, 22.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Parria, Antoine, empl., 46 a., r. Ney, 43.
Junique manœuvre, 46 a., r. Sugeood, 132.
Pringault, Henri, 14 m., r. Malesherbes, 16.
Solat, Benoît, mouleur, 62 a., r. Sully, 85.
Talpin, Jean, chauffeur, 41 a., r. Garibaldi, 16.
Badin, Amable, 17 m., r. Moncey, 173.
Vuillard, Marie, s. p., 81 e., c. Vitton, 18.
Paul, Jeanne, 6 a., r. Berrier, 14.
Collet, Joseph, camionneur, 54 a., r. Ney, 37.
Raymond, carton., 20 a., r. des Charmettes, 105.
Durif, Félicie, rent., 76 a., r. Vauban, 2.
Berthier, Marcel, 1 a., r. Sochet, 20.
Vve Bertenier, s. p., 63 e., r. Boileau, 66.
Vve Boulard, rentière, 94 a., av. de Noailles, 56.
Raclet, Colette, 4 m., passage St-Potbin, 2.
Coste, Joseph, mécan., 48 a., rue Tête-d'Or, 116.
Ragoocy, maçon, 42 a., c. Morand, 17.
Badin, Amable, nég., 34 a., r. Masséna, 62.

Mouvement de la Population

du 4 au 10 Mars 1908.

Nombre de mariages contractés		59
—	divorces enregistrés	4
—	naissances légitimes	135
—	— illégitimes	41
—	décès	212
—	mort-nés	7

ANNONCE LÉGALE

Construction d'un groupe scolaire au Point-du-Jour. — Cession Secret.

Suivant contrat reçu par Me Delorme, notaire à Lyon, les 13 et 17 février 1908, enregistré et transcrit.

M. Jacques Secret, maître menuisier, et Mme Marie Vincent, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, impasse Boissuat, 6.

Ont vendu moyennant le prix de 11.640 fr. 66 c. à la ville de Lyon, ayant acquis en vue de la construction d'une école communale au Point-du-Jour, une propriété située à Lyon, chemin de l'Etoile-d'Alaï, 109, composée d'un terrain nu et d'un petit bâtiment d'un simple rez-de-chaussée servant de dépôt de matériel d'incendie, de la superficie exacte de 1.369 m. 49 d. carrés, ayant pour confins : au nord, le chemin de l'Etoile-d'Alaï ; à l'ouest, par l'impasse Secret ; au sud, par propriété Boursier, et à l'est, par propriété Péricault.

Cette propriété a été au surplus vendue telle qu'elle s'étend et comporte avec toutes ses aisances et dépendances et tous droits de jour et d'issue sur l'impasse Secret.

Ledit immeuble propre à Mme Secret.

Les précédents propriétaires étaient :

1° M. Jean Vincent, propriétaire-agriculteur, demeurant à Lyon, quartier du Point-du-Jour, chemin de Champagne, 11, décédé ;

2° M. Jean Vincent père et Mme Marguerite Benu, son épouse, décédés ;

3° M. Philippe Mourateur, en son vivant, propriétaire, demeurant à Lyon, quartier Saint-Irénée ;

4° Mme Claudine Viard, veuve dudit Philippe Mourateur ;

5° M. Anthelme Mourateur ;

6° Simonne Mourateur, décédée, épouse de M. Antoine Ration ;

7° Claudine Ratton ;

8° Philippe Ruttun ;

9° Et Anthelme Ration.

La ville de Lyon, voulant purger l'immeuble par elle acquis des hypothèques légales qui peuvent le grever, a, en exécution de l'article 2194 du Code civil fait déposer le 25 février 1908, au greffe du Tribunal civil de Lyon, une expédition collationnée de son acte d'acquisition dont un extrait a été suite été affiché en l'auditoire dudit Tribunal au tableau à ce destiné ainsi que le constate un certificat délivré par le Greffier de ce Tribunal le 2 mars 1908.

Ce dépôt a été dénoncé à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lyon par exploit de Berthet, huissier à Lyon, en date du 10 mars 1908, enregistré, avec déclaration à ce magistrat que tous ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus de la ville de Lyon, cette dernière ferait publier la susdite signification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément à l'avis du Conseil d'Etat, du 9 mai 1807, approuvé le 1er juin suivant.

En conséquence, les personnes qui pourraient avoir des droits d'hypothèque légale sur l'immeuble aux désignés sont invitées à les faire inscrire au premier bureau des hypothèques de Lyon dans le délai de deux mois de ce jour sous peine de déchéance.

Lyon, le 13 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le centième, à 1 heure 1/2
Les prix se comptent pour colis de 1 à 5 kilos.

Le 13 mars 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22 75	23	»
— de pays, autres provenances indigènes	—	23 00	23	70
— de Bruxelles	—	31	32	00
— d'Amérique	—	29	29	50
— provenance danubienne, des Indes	—	»	»	»
— dur	—	26	29	»
Seigle	—	18 25	19	00
Orge de brasserie	—	21	23	»
— de mouture	—	19 25	20	»
Maïs	—	20	21	»
Sarrasin	—	20	21	»
Avoine nouvelle	—	19 50	19	70
Haricots bl. de Bourgogne	—	30	31	»
— nains de Hongrie	—	29 50	31	00
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil	45 00	40	30
— — ronde	—	43	44	»
Son	les 100 kil.	12 75	13	»
Farine indigène	—	34	35	»
Riz de l'Inde	—	37	42	»
Riz du Japon	—	40	48	»
Riz de Saïgon	—	26 50	32	»
Riz de Piémont écumé	—	49 00	62	50
— glacé	—	50	63	50
— Carolins	—	62	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil	67	80	»
— 1re choix	—	91	79	»
— marchandes	—	59	60	»
— irrégulières	—	47	67	»
Semoule	—	44	74	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle	les 100 k.	183	200	»
— vieille		140	145	»
— d'Amérique		»	»	»
de luzerne de France nouvelle		146	173	»
— vieille		123	135	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42	44	50
— de sainfoin	—	33	30	»
— de vesces	—	23	25	00

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11 50	12	»
— de pays	—	10 50	11	»
Paille de froment	—	5	6	»
— de seigle	—	6 50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	250	»
— à la princesse	—	160	180	»
Raisins de Corinthe	—	75	80	»
— de Malaga	—	11 50	19	»
Figues de Bongie	—	35	49	»
— de Corneza	—	62	80	»
Prunes d'Ente	—	93	100	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	66 50	67	50
— — concassé régulier	—	43	76	50
— — irrégulier	—	47	66	»
Sucre raffiné pondre	les 100 k.	46 50	67	50
— semoule	—	47 50	76	50
Sucre cristallisé indigène	—	69 00	72	50
— exotique	—	69	61	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	35	65	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	316	323	»
— Mysore	—	315	330	»
Santos		245	290	»
Java vert	—	320	340	»
— jaune	—	320	400	»
Démérari		320	360	»
Café de Haïti nature		260	280	»
— triè		299	300	»
Guadeloupe habill.		320	340	»
— bonifieur		340	360	»
— Moka	—	355	400	»
Café Porto-Rico	—	320	340	»
— Cent. Amer. et autres terroirs propres	—	300	326	»
— — — non propres	—	273	295	»
— Bahia	—	246	265	»

Digitized by Google

Cacaos

Cacao Maracaibo Pere... les 100 k	360	370
— Caracas et Ocumare	360	410
— Puerto Cabello....	120	500
— Guayaquil	300	370
Cacao Trinidad..... les 100 k	335	345
— Martinique et Guadeloupe	325	330
— Bahia préparé .... —	220	240
— Haïti.....	305	325
— Sameuse et Sanchez. —	315	320

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.			
— — Tellichéry... —			
— — Saigon..... —	345	260
— blanc..... —	445	460

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 100 k.	78	80
de Palme dure et molle.. —	65	70
Suif fondu de Paris (sans fût) —	76	
— de province (en fût)... —	70	
— pressé..... —	93	
Acide oléique (Huiles de compartillation) . —	68	70
— — (— de distillation)... —	65	67
Acide stéarique (Stéarine de saponification) . —	120	125
(de distillation).	105	110
Margarine saponifiée, 1re qual., les 100 kg. nets	85	
— ordinaire — les 100 k	76	
Glycérine blonde, 28°.....	128	130
— pharmaceutique, 30°...	185	190

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	25	26 50
de schiste..... —	21 50	22 50
Essence minérale..... —	26	42

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra nette, pour les 100 k.	166	175
surfine		
— — Bari.....		
— — Sne	141	152
Huile commune lampe.. les 100 k.		
Huile de noix.....	175	2 5
d'arachide surfine..	105	120
Huile de sésame surfine.. —	100	105
— de sésame à brûler		
de coton à bouche.	102	125
Huile de colza épurée.... les 100 k	97	110
de lin.....	68	74
— de colza brute.....		
Savon de Marseille bl 1re q. —	60	64
Marseille bl 2e q... —	54	56
— bleu pâle, sorte usuelle. —	52	54
de palme marbré...		
d'oléine 1re qualité.	52	54
marbré....	52	53
de pulpe.....	52	54
— mou extra..... —	28	41
— — ordinaire.... —	32	35

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. le pièce	110	156
— 2e	75	83
Vin Bas Beaujolais..... le pièce	62	72
Vin Lyonnais 1er choix —	83	75
— — 2e — —	52	62
— Mâconnais 1er — —	63	75
— — 2e — —	51	62
Vin Bourgogne 1er — —	110	120
— 2e —	63	73
— Bordeaux 1er le barrique	120	100
2 —	83	105
Vin Roussillon 1 l'hectolitre	26	29
— 2e	22	25
— Montagne 1er — —	23	17
— 2e — —	19	23
— Narbonne 1er — —	23	27
— 2 — —	20	22
— Algérie 1er — —	21	15
2e — —	26	22

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°... l'hectol.	68	70
de marc — ... —	58	68
— Nord fin à 60° ... —	56	58 25
Esprit Nord extra-fin à 90° —	51	51 25
— de grain —	59 75	60 75
mauvais goût	49	42 25

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Perrats ..... les 100 kil	1 70
	Grelassous	1 75
	Chatillies choisies.... —	1 90
	levées..... —	1 10
	Breissettes levées.... —	1 .
	Menu broug ..... —	1 .
	Menu sortant..... —	1 1
Anthracite.....		— 1 60
Coke cassé		— 1 10

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 7 au 12 Mars 1908.

Marché au gros de la Mortalière

Dindes..... la pièce	0	9
Oies..... —	7	8
Canards..... —	4	4 50
Volailles 1re qual. —	6	7
— 2e —	4 10	4 50
Poulets ..... —	2	3
Pigeons ..... —	1 20	1 30
Beurre..... le kilog.....	2 90	3 20
Œufs ..... le cent	7	8
Fromages ..... le kilog.....	1 50	6

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique ..	6 50	8
Châtaignes..... ..	20	24

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 9 mars	104 10	
Mardi, 10 —	104	
Mercr., 11 —	104	
Jeudi, 12 —	104 50	
Vendr., 13 —	104 50	105
Samedi 14 —	104 60	

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 4 au 10 Mars 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Porcs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	1 8	661	2,909	.	1,052	.	.	.	.	.	211,963
Perrache	396	710	1,689	70	.	.	.	.	.	.	159,115
Corne-de-Cerf	.	.	.	.	.	28	2	1	.	.	7,390
TOTAUX...	874	1 371	4,7 8	70	1,083	58	2	1	.	.	478,473

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 4 au 10 Mars 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,261	1,284	2 40	1 70	2 20	1 40	2 10	1 60		
	Veaux	.	.	.	.	.	.	.	.		
	Porcs	416	416	1 41	1 20	2 20	1 80	2 10	2 .		
Vendredi	Bœufs et vaches	465	441	1 48	1 .	2 20	1 20	2 40	1 45		
	Veaux	1,174	1,174	1 44	0 90	2 20	1 40	2 40	1 60	10,011	7,366
	Moutons	.	.	.	.	.	.	.	.		
Lundi	Porcs	1,576	1,576	1 42	1 20	.	.	.	.		
	Bœufs et vaches	851	811	1 66	1 .	.	.	.	.		
Mardi	Veaux	607	607	1 12	0 93	.	.	.	.		
	Moutons	1,233	1,213	2 40	1 70	.	.	.	.		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1 310	1,256								
	Veaux	1,781	1,781								
	Moutons	2,491	2,227								
	Porcs	1,992	1,992								

TOTAL..... 17,830 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 6 au 12 Mars 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		6 Mars		7 Mars		8 Mars		9 Mars		10 Mars		11 Mars		12 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	1 »	0 6	» »	» »	» »	» »	0 80	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »
Anges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 80	» »	» »
Barbues	—	2 16	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 40	3 20	» »	» »	3 »	1 50
Bars	—	3 80	3 60	2 60	2 4	3 33	3 »	» »	» »	3 80	3 50	3 10	2 80	2 40	» »
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 80	1 »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 10	1 »	1 »	0 8	0 80	0 70	0 80	0 8	» »	» »	1 10	1 »	1 »	0 80
Colins	—	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	0 90	0 70	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80
Congres	—	1 20	1 »	1 »	0 8	1 20	1 »	1 »	0 80	3 80	0 70	1 30	1 »	1 10	1 »
Dorades	—	1 30	1 10	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	1 »	0 80
Esturgeons	—	» »	» »	1 20	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 20	1 10	1 80	1 »	1 40	1 1	» »	» »	1 30	1 »	1 40	1 20	1 20	1 »
Limandes	le kil.	6 80	0 70	3 70	0 0	0 60	3 60	0 80	3 5	» »	» »	3 80	0 70	3 70	0 80
Lottes de mer	—	1 40	1 20	1 30	1 10	1 50	1 1	1 10	0 8	1 50	1 20	1 40	1 10	1 30	1 »
Maquereaux	—	1 20	1 1	1 30	1	1 5	1 3	» »	» »	» »	» »	1 60	1 40	1 40	1 80
Merlans	—	1 10	0 90	1 20	1	1 »	0 8	1 »	0 70	1 40	1 1	1 30	»	1 10	0 60
Merles	—	1 10	1	1 30	1	1 40	1 1	1 10	0 80	1 40	1 10	1 20	1 1	1	0 80
Mulets	—	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	1 60	1 3	» »	» »	1 70	1 5	2 80	2 »
Raies	—	1 80	1 »	1 30	1 10	1 30	1 20	1 20	0 80	1 80	1 10	1 40	0 6	1 30	1 »
Rougets-barbets	—	2 40	2 »	2 60	2 30	3 »	2 5	» »	» »	» »	» »	2 80	2 30	2 30	2 »
Saint-Pierre	—	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 10	1	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20
Soles	—	4 »	3 5	4 80	3 3	3 33	3 »	3 »	2	3 10	3 30	3 10	1 40	5 »	4 »
Saumons	—	7 80	7 2	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 10	3 7	» »	» »	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	3 80	3 40	» »	» »	3 20	3 80	» »	» »	» »	» »	3 40	3 1.	3 30	3 »
Vives	—	3 20	0 6	0 80	6 50	» »	» »	» »	» »	3 70	3 40	» »	» »	0 80	3 70
Harengs frais	le cent.	3 50	3 50	4 »	3 »	3 30	3 »	3 »	2 5	4 »	3	3 80	3 »	4 »	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	2 10	2	3 »	»	2 »	1 80	» »	»	2 20	2 1.	3 40	»	3 10	1 80
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	1 60	1 4	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	»	3 »	1 7	» »	»	» »	»	» »	»	» »	» »
Brèmes	—	1 »	3 8.	0 80	0 70	» »	» »	» »	»	» 80	»	1 10	3 8	» »	» »
Brochets	—	3 16	2 30	3 80	2 8.	3 10	1 8.	3 50	3 »	3 4	1 80	3 30	1 5.	3 0	3 »
Carpes	—	1 10	6 90	» »	»	1	0 70	» »	»	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Eperlans	—	1 »	»	» »	»	1 10	1 »	» »	»	3 »	0 8	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »	4 »	3 1.	4 80	» »
Ombres-chevaliers	—	4 80	3 60	4 »	3 »	3 50	3 10	4 10	3 7	4 »	3 5	» »	» »	4 30	4 »
Perches	—	1 70	1 5	1 4	1 20	1 60	1 40	» »	» »	1 50	1 3	1 40	1 2.	1 6.	1 40
Truites	—	6 8.	4 70	7 4.	5 2.	7 »	3	7 8.	5 60	8 3.	5 2	6 30	5 40	7 60	5 8.
Truites saumonées	—	» »	» »	8 50	6 10	» »	» »	» »	» »	» »	3 30	» »	» »	» »	» »
Friture	—	1 »	0 6	3 8.	0 70	1 »	0 80	3 30	3 60	1 »	0 8	6 80	3 70	1 »	0 80
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	3 80	3 7	13 »	5 40	6 2.	4 5.	7 50	4 40	3 60	3 50	8 8.	4 3.	7 8.	5 10
Crevettes grises	—	1 30	1 1.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 10	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	3 40	3 20	» »	»	6 »	5 20	» »	»	3 »	3	3 10	4 40	7 0	4 50
Langoustes	—	6 »	5 70	3 30	3 2.	6 »	5 50	3 50	3 2	3 30	5 70	» »	» »	3 8.	6 »
Homards	—	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	5 »	»	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 40	1 6	1 40	1 3	1 40	» »	» »	» »	1 40	1 35	1 30	» »	1 40	» »
Moules	—	3 50	3 40	3 40	0 30	3 40	3 3	3 40	» »	3 30	»	3 40	0 3	0 40	3 30
Clovisses	—	1 10	1 »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	6 50	»	6 30	»	6 50	»	6 50	»	6 30	»	6 50	»	6 50	»
— 4	—	3 50	»	3 50	»	3 50	»	3 50	»	3 50	»	3 50	»	3 50	»
Huîtres d'Arcachon, n° 3	—	3 »	»	4 »	»	4 »	»	4 »	»	4 »	»	4 »	»	4 »	»
— 3	—	3 »	»	3 »	»	3 »	»	3 »	»	3 »	»	3 »	»	3 »	»
— 4	—	1 85	»	1 85	»	1 85	»	1 80	»	1 85	»	1 80	»	1 25	»
— 5	—	1 »	»	1 »	»	1 »	»	1 »	»	1 »	»	1 »	»	1 »	»
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	»	4 30	3 50	4 »	3	» »	» »	» »	» »	4 »	3 50	» »	» »
Dindes	—	3 »	3 »	6 »	5 50	7 30	6 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Oies	—	» »	» »	» »	»	7 »	5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	5	8 »	6	7 »	5 »	» »	» »	8 »	5 »	7 »	5 »	6 »	5 »
Poulets	—	4 »	3 »	3 50	2 5	3 »	2	3 50	»	4 »	3 50	3 »	2	3 30	2 50
Pigeons	—	1 10	3 80	1 20	1 »	1 20	1 »	» »	» »	1 10	3 80	1 »	0 80	1 20	1 »
Pintades mortes	—	» »	» »	3 80	3	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	7 »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	8 »	7	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	»	7 50	»	» »	» »	» »	» »	7 »	»	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	3 »	1 30	2 50	1 70	3 »	1 50	» »	» »	3 50	1 50	» »	» »	3 »	1 30
Gibier à poil.															
Lièvre français	le pièce	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	3 80	2 10	2 30	» »	3 10	2 »	2 »	1 70	3 30	» »	3 40	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	le pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 50	»	1 50	» »	1 80	1 80	1 20	» »	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »
Bécasses	—	3 30	4 40	6	3 20	5	3 »	4 30	3 50	5 »	3 »	4 40	3 50	4 »	3 »
Canards sauvages	—	3 »	2 »	2 50	1 80	3	1 5	2 30	1 50	3 80	3	6 5	1 50	3	1 50
Sarcelles	—	1 70	1 30	1 10	0 8	1 70	1 40	1 50	0 80	1 60	1 30	1 80	1 »	1 80	1 30
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 6 au 12 Mars 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		2 Mars		7 Mars		8 Mars		9 Mars		10 Mars		11 Mars		12 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	0 80	» »	2 60	2 70	» »	» »	» »	» »	1 »	0 20	0 80	0 60	» »	» »
Outardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	2 50	2 40	2 40	0 30	2 50	0 40	» »	» »	2 40	0 30	0 40	0 30	0 42	0 30
Pluviers	—	0 60	0 70	0 70	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 60	» »	» »
Cailles	le doux.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Alouettes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grives	—	2 »	7 »	2 »	6 »	7 »	0 »	6 20	6 »	0 »	7 »	7 »	0 »	6 »	7 »
Merles	la doux.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	22 »	16 »	24 »	17 »	20 »	0 »	18 »	9 »	22 »	14 »	16 »	11 »	26 »	12 »
Vanneaux	—	6 »	7 »	0 »	6 »	6 »	7 »	9 »	8 »	2 »	7 »	7 »	9 »	7 »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	1 42	1 20	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 70	2 60	» »	» »	2 80	2 60	2 70	2 50	2 22	» »	2 72	» »	2 80	2 40
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 20	2 »	2 30	2 1	2 »	1 70	1 22	1 6	2 10	1 26	2 »	1 80	2 20	2 »
Truffes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Asperges	la botte.	3 »	1 20	2 50	1 50	2 »	1 »	2 50	1 20	2 »	1 »	1 50	1 »	2 »	1 »

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 1 au 9 Mars 1908 (9e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	162,265 40	147,197 24	14,967 80	» »	1,539,232 »	1,423,336 20	122,853 80	» »
Tramway de Lyon à Neuville	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,959 10	1,736 80	213 30	» »	18,660 90	16,180 70	660 20	»
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse-Croix-Pâquet	3,921 80	3,433 85	463 25	» »	39,413 95	38,312 40	3,511 55	» »
	4,734 80	4,951 70	» »	216 20	46,987 35	50,251 72	» »	3,264 37
Lignes de la Cie P.-O-L	11,957 23	10,970 74	1,272 61	» »	116,140 21	110,674 26	5,560 53	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 4 au 11 Mars 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr
Bœufs et vaches	6	1,100	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1,100
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Porcs	2	160	»	»	»	»	»	»	»	»	2	160
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	79	»	»	»	»	»	»	»	»	»	79	»
Abats divers	69	1,136	»	»	»	»	»	»	»	»	69	1,136
Viandes fraîches	6	296	»	»	»	»	»	»	»	»	6	296
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	»	»	4	»	»	»	12	»	16
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crabes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huîtres, coquillages	»	»	»	»	»	96	»	»	»	»	»	96
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	24	»	»	»	»	»	24	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Truffes cuites	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Œufs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant : B. BOUFFARD.

3941. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 3 — *Téléphone 38-38*

DOUZIÈME ANNÉE N° 612 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 22 MARS 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	À L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans le vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les graisses et huiles comestibles (p. 197).

Conseil de Prud'hommes de Lyon. — Revision des listes électorales. Arrêté (p. 198).

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté (p. 199).

Décisions approbatives (p. 129).

Nominations, mutations, (p. 129).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2795 à 2811)

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Sibille (p. 200).

Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit en 1907 (p. 200).

Legs universel de M. Mérigot. — Réclamations des héritiers naturels (p. 200).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 200).

Hospices civils de Lyon. — Action judiciaire du sieur Bonnat contre ces établissements (p. 200).

Hospices civils de Lyon. — Bail Sardani-Donvre. — Main levée de saisie (p. 201).

Palais des Arts. Location du magasin situé rue Paul-Chenavard, 11 (p. 201).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille (p. 201).

Hospices civils de Lyon. — Mainlevée d'inscription hypothécaire (p. 201).

Elargissement du cours Vitton. — Acquisition d'une parcelle de terrain p. 201).

Hospices civils de Lyon. — Hôpital de la Croix-Rousse. — Installations diverses. — Ouverture d'un crédit (p. 202).

Ancienne fabrique d'Ainay. — Attribution au Bureau d'assistance de divers titres de rente (p. 202).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Genthon devant le Conseil de Préfecture (p. 202).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Roche devant le Conseil de Préfecture (p. 202).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Legs Courbet (p. 202).

Subvention à l'Université pour un cours d'histoire de Lyon à la Faculté des Lettres (p. 203).

Fourniture d'imprimés aux Services municipaux. — Prorogation des marchés actuels. — Demandes des adjudicataires (p. 204).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunions (p. 203).

Ecoles primaires élémentaires et écoles maternelles. — Avis (p. 203).

Taxes de remplacement. — Etat comparatif du montant des rôles primitifs en 1907 et en 1908 (p. 203).

Examen professionnel pour deux emplois de peseur ou peseur suppléant dans le service des abattoirs. — Avis p 203).

Service des inhumations. — Achat de chevaux pour les voitures corbillards. — Avis (p. 204).

Ouverture d'une voie publique. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis (p. 204).

Avis d'adjudication (p. 204).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 206).

Demandes en autorisation de construire (p. 204).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 204).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p 205).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 206).

Annonces légales (p. 208).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 209).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 210).

Documents statistiques (p. 211).

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 16 Mars 1908 (p. 65 à 108).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les graisses et huiles comestibles.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des Ministres de la Justice, des Finances, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, et notamment l'article 11 ainsi conçu :

« Il sera statué par des règlements d'administration publique sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la présente loi, notamment en ce qui concerne :

« 1° La vente, la mise en vente, l'exposition et la détention des denrées, boissons, substances et produits qui donneront lieu à l'application de la présente loi ;

« 2° Les inscriptions et marques indiquant soit la composition, soit l'origine des marchandises, soit les appellations régionales et de crus particuliers que les acheteurs pourront exiger sur les factures, sur les emballages ou sur les produits eux-mêmes, à titre de garantie de la part des vendeurs, ainsi que les indications extérieures ou apparentes nécessaires pour assurer la loyauté de la vente et de la mise en vente » ;

Vu la loi du 16 avril 1897 sur les fraudes dans la vente des beurres et la fabrication de la margarine, modifiée par la loi du 1er août 1905 susvisée et par la loi du 23 juillet 1907 ;

Vu le décret du 31 juillet 1906 réglementant les prélèvements, analyses et expertises pour l'application de la loi du 1er août 1905 en ce qui concerne les boissons, les denrées alimentaires et les produits agricoles ;

Vu le décret du 9 novembre 1897 modifié par le décret du 29 août 1907, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 avril 1897, modifiée par la loi du 23 juillet 1907 susvisée ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Article premier. — Il est interdit de détenir ou de transporter ou vue de la

vente, de mettre en vente ou de vendre :

1° Sous le nom de « saindoux » tout produit ne provenant pas exclusivement des tissus adipeux du porc ;

2° Sous le nom de « saindoux pure panne » tout produit ne provenant pas exclusivement de la panne de porc ;

Ces produits sont obtenus par extraction à chaud ; ils perdent tout droit à ces appellations lorsqu'ils ont subi ultérieurement une manipulation susceptible de modifier leur composition naturelle ou leur teneur en principes utiles.

Art. 2. — Toute matière grasse comestible concrète à la température de 15 degrés, autre que le beurre et le saindoux, vendue à l'état pur, peut être désignée sous le nom de « graisse » ; mais cette dénomination doit être complétée par l'indication de la matière animale ou végétale d'où la graisse est tirée.

Tout mélange concret à la température de 15 degrés de matières grasses comestibles pures, concrètes ou fluides, à l'exception des produits visés par l'article 2 de la loi du 16 avril 1897, doit être désigné sous une dénomination qui le distingue nettement des graisses pures visées au précédent paragraphe.

Art. 3. — Il est interdit de détenir en de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre sous la dénomination d'huile d'olive, de noix ou de tout autre fruit ou graine, avec ou sans qualificatif, une huile ne provenant pas exclusivement des olives, des noix ou des fruits ou graines indiqués dans ladite dénomination.

Art. 4. — Les dénominations usitées dans le commerce pour désigner soit les mélanges de graisses, soit les mélanges d'huiles comestibles peuvent être accompagnées de l'indication d'un ou de plusieurs des éléments constituant le mélange, mais à la condition que la mention complémentaire fasse connaître exactement la proportion dans laquelle le ou les éléments dénommés entrent dans le mélange.

Les dénominations et mentions ci-dessus prévues doivent être imprimées en caractères identiques.

Art. 5. — Il est interdit à toute personne se livrant au commerce des huiles de faire figurer sur ses étiquettes, marques, factures, papiers de commerce, emballages et récipients, l'indication « propriétaire à..... », « éleiculteur à..... », « négociant à..... » ou « commerçant à..... » suivie du nom d'une région ou d'une localité dans laquelle elle ne possède ni propriété, ni culture, ni établissement commercial ou industriel.

Art. 6.— L'emploi de toute indication ou signe susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur la nature ou sur l'origine des produits visés au présent décret lorsque, d'après la convention ou les usages, la désignation de l'origine attribuée à ces produits devra être considérée comme la cause principale de la vente, est interdit en toutes circonstances et sous quelque forme que ce soit, notamment :

1° Sur les récipients et emballages ;

2° Sur les étiquettes, capsules, bouchons, cachets ou tout autre appareil de fermeture ;

3° Dans les papiers de commerce, factures, catalogues, prospectus, prix courants, enseignes, affiches, tableaux-réclames, annonces ou tout autre moyen de publicité.

Art. 7. — Dans tous les établissements où s'exerce le commerce des graisses et des huiles comestibles, les produits mis en vente ou les récipients et emballages qui les contiennent, doivent porter une inscription indiquant, en caractères apparents, la dénomination sous laquelle ces produits sont mis en vente. Cette inscription doit être rédigée sans abréviation et disposée de façon à ne pas dissimuler la dénomination du produit.

L'inscription portée sur les récipients ou emballages dans lesquels la marchandise est livrée doit indiquer, en caractères apparents, soit le poids net, soit le poids brut et la tare d'usage.

Art. 8. — Le présent décret ne sera exécutoire que dans un délai de trois mois à dater de sa publication en ce qui concerne les articles 4, 5, 6 et 7 dudit décret.

Art. 9. — Le Ministre de la Justice, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre du Commerce et de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 11 mars 1908.

A. Fallières.

Par le Président de la République,
Le Ministre de la Justice,
A. Briand.

Le Ministre des Finances,
J. Caillaux.

Le Ministre de l'Agriculture,
J. Ruau.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Jean Cruppi.

Conseil de prud'hommes de Lyon. — Revision des listes électorales. — Arrêté.

Le Préfet du département du Rhône, Officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 27 mars 1907 ;

Vu le décret du 23 décembre 1889, portant réorganisation des deux Conseils de prud'hommes de Lyon, et les décrets modificatifs des 3 août 1898 et 27 août 1899,

Arrête :

Article premier. — Il sera, aux époques et dans les délais indiqués ci-après, et dans toutes les communes comprises dans la circonscription de chacune des Sections du Conseil, procédé à la revision et à l'établissement des listes des électeurs des deux sexes, patrons et ouvriers.

Époques et délais des diverses opérations relatives à ladite revision, qui commenceront le 1er avril 1908.

Délai fixé pour la préparation des tableaux de rectifications (inscriptions ou radiations d'office), 14 jours, du 1er avril au 14 avril inclus.

Publication des tableaux de rectifications, 1 jour, le 15 avril.

Délai ouvert aux réclamations, 15 jours, du 16 avril au 30 avril inclus.

Clôture définitive des listes, le 10 mai 1908.

Art. 2. — Les listes électorales seront établies par catégorie d'industrie, suivant les décrets des 23 décembre 1889, 3 août 1898, et 27 août 1899. Les électeurs (hommes et femmes) seront classés par ordre alphabétique.

Chaque catégorie comprendra deux listes : sur l'une seront inscrits les patrons (hommes et femmes) et sur l'autre les chefs d'atelier, les contremaîtres et les ouvriers (hommes et femmes).

En ce qui concerne la 2e catégorie (ouvriers) de la Section de la soierie, deux listes électorales spéciales seront établies, l'une pour les ouvriers et ouvrières appartenant à la dorure, à la passementerie, etc... ; l'autre pour les ouvriers et ouvrières gnimpiers et tireurs d'or.

Art. 3. — MM. les Maires inscriront, d'office sur les listes électorales des prud'hommes et, en s'aidant des listes municipales, les personnes qui, à leur connaissance, remplissent les conditions ci dessus, ainsi que celles qui acquerront ces conditions d'ici à la clôture de ces listes.

Art. 4. — Les listes des électeurs prud'hommes seront définitivement closes et arrêtées le 10 mai 1908, et deux expéditions de chacune d'elles, dûment certifiées par le Maire et les assesseurs, devront être immédiatement adressées à la Préfecture du Rhône, alors même qu'elles ne comprendraient aucune inscription.

Art. 5. — MM. les Maires des communes comprises dans la circonscription de chacune des deux Sections du Conseil de prud'hommes de Lyon sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché par leurs soins.

Lyon, le 14 mars 1908.

Pour le Préfet du Rhône
et par délégation :
Le Secrétaire général
pour l'Administration,
Pol Honnoré.

Tableaux annexés au décret du 23 décembre 1889, modifié par ceux du 3 août 1898 et 27 août 1899, et indiquant les communes comprises dans la circonscription de chacune des deux sections du Conseil de prud'hommes de Lyon, ainsi que la catégorie et la nature des industries composant chaque Section.

Tableau A.

Section de la Soierie

La ville de Lyon et les communes de Caluire-et-Cuire, Oullins, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe et Villeurbanne.

1re Catégorie. — Fabricants de soierie, tisseurs et tisseuses, dévideurs et dévideuses, lisseurs de dessins, dessinateurs pour la

Digitized by Google

fabrique, fabricants de remisses, lisseurs et lissoueuses, ourdisseuses, soies à coudre, mouliniers et ovalistes, remetteuses, tordeuses, canneteuses, pleurs et pleuses de chaines, pincetteuses, essayeurs et essayeuses de soie, raseurs de velours, gareurs, sparterin.

2e *Categorie.* — Doreurs, passementiers, tireurs d'or, guimpiers, tapissiers, décorateurs sur étoffes, brodeurs, fabricants de plumes et fleurs, piqueuses à la machine, bouillonneuses, frangeurs et frangeuses, enjoliveurs et enjoliveuses, fabricants de chenilles et ouvriers chenilleurs.

3e *Catégorie.* — Tullistes, unis et façonnés, rocheurs et polisseurs, racommodeuses de tulle et de dentelles, brodeurs, perleurs et chenilleurs sur tulles.

4e *Catégorie.* — Gaufreurs, cylindreurs, teinturiers et teinturiers-dégraisseurs, dégraisseurs pour la fabrique, blanchissage de coton et de laine, blanchisseurs de linge, repasseurs de linge, metteuses en main, imprimeurs sur étoffes, apprêteurs, grilleurs et raseurs d'étoffes, retordage et pelotonnage de la laine.

5e *Catégorie.* — Fabricants de bonneterie, tailleurs d'habits, fabricants de parapluies et ombrelles, de bâches et sacs, cordiers, fabricants de corsets, de couvertures, de lingerie, giletières, tailleuses ou couturières, chapeliers, modistes, pouceuses, garnisseuses, confections pour hommes, dames et enfants, tissus élastiques, mèches pour lampes et bougies.

6e *Catégorie.*—Selliers, bourreliers, peaussiers, chavriers, maroquiniers, tanneurs, corroyeurs, mégissiers, gantiers, galochers, sabotiers, fabricants de chaussures, piqueuses de bottines, fabricants de malles et coffres, fabricants de formes et d'articles de voyage, fabricants de cuirs factices.

TABLEAU B.

SECTION DU BATIMENT ET INDUSTRIES DIVERSES

La ville de Lyon et les communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, la Mulatière, Oullins, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint Rambert-l'Ile-Barbe, Tassio-la-Demi-Lune et Villeurbanne.

1re *Catégorie.* — Entrepreneurs de bâtiments, routes, travaux publics, tailleurs de pierre, ornemanistes et sculpteurs, terrassiers et puisatiers, fabricants de plâtre, chaufourniers, fabricants de tuiles et briques, de ciment, applicateurs de ciment et de hitumes, paveurs, plâtriers-peintres, peintres en bâtiments, fabricants de stuc et carton-pierre, mouleurs en plâtre, stuc et carton-pierre, carreleurs en marbre et terre cuite, fumistes et constructeurs de fourneaux pour bâtiments, carriers, potiers en terre, verriers et tailleurs de cristaux, étamage, biseautage et polissage de glaces, marbriers et polisseurs, maçons, ramoneurs

2e *Catégorie.* — Charpentiers, menuisiers, ébénistes, marchands de bois, scieurs de long, parqueteurs, ajusteurs, monteurs de métiers, fabricants de stores, de cadres en bois, sculpteurs, graveurs et mouleurs sur bois, tourneurs sur bois, tapissiers, décorateurs, fabricants de balais et de brosses, boisseliers et tonneliers, carrossiers et charrons, fabricants de billards, fabricants de cannes et manches de parapluies, bouchonniers, doreurs et encadreurs, fabricants de jouets, de navettes, de chaises, outilleurs, treillageurs, vanniers, *emballeurs*.

3e *Catégorie.* — Serruriers, ferreurs et forgerons, couvreurs, zingueurs, plombiers et fontainiers, tôliers et poeliers, grillageurs, fabricants de tamis et toiles métalliques, ferblantiers, lampistes, fabricants d'appareils à gaz et de chauffage, armuriers et fabricants d'articles de chasse, couteliers, fabricants d'aiguilles, d'agrafes, d'articles de pêche, de lettres en relief, de lits en fer et meubles en fer, de peignes à tisser, d'appareils électriques, de cages, bandagistes et orthopédistes, maréchaux-ferrants.

4e *Catégorie.* — Mécaniciens constructeurs, outilleurs et taillandiers, tailleurs de limes, forgeurs-mécaniciens, boulonniers, fondeurs en cuivre, en fer et en caractères, ferronniers, baleniers, fabricants d'instruments de physique, modeleurs en bois ou plâtre pour machines, chaudronniers, bijoutiers, horlogers, fabricants d'objets de bronze, d'instruments de musique, affineurs sur métaux, fabricants de boutons, de clous, de cloches, lamineurs, opticiens, fabricants d'ornements d'églises, racheveurs et ciseleurs sur métaux, robinetiers, scieries mécaniques, graveurs sur métaux, tréfileurs, mécaniciens, mécaniciens-ajusteurs et tourneurs sur métaux, chauffeurs, fabricants quincailliers.

5e *Catégorie.* — Fabricants de produits chimiques, de vernis, de cirage, d'encres, de cires et de bougies, de chocolat, de conserves alimentaires, de pâtes alimentaires, liquoristes-distillateurs, brasseurs et malteurs, fabricants de parfumerie, de savons, de biscuits, fabricants d'engrais et vidangeurs, fabricants d'alcools, de couleurs, de dragées, de confiserie et pâtisserie, d'eaux gazeuses, de moutarde, de toiles cirées, de caoutchouc, de mèches pour mines, *boulangers*.

6e *Catégorie.* — Fabricants de papiers, de cartons, de papiers peints, de cartes à jouer, d'enveloppes, cartonniers, papetiers, régleurs, gainiers, graveurs, imprimeurs typographes, lithographes et en taille douce, relieurs et brocheurs, clicheurs et stéréotypeurs.

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu les décrets des 23 prairial en XII et 4 thermidor en XIII, relatifs aux concessions de terrains dans les cimetières, ensemble l'ordonnance du 6 décembre 1843;

Vu l'instruction ministérielle du 20 décembre 1843 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le règlement sur la police des cimetières, en date du 27 avril 1878,

ARRÊTE :

Concessions temporaires.

Article premier. — A partir du 1er avril 1909, il sera procédé à la reprise des terrains concédés temporairement dans les différents cimetières de Lyon (Loyasse, Guillotière, Croix-Rousse).

Cette reprise comprendra :

1° Les terrains concédés pour 30 ans, du 1er janvier au 31 mars 1877, qui n'auront pas été renouvelée dans le délai prescrit par l'article 1er, titre II, de l'ordonnance du 6 décembre 1843, reproduit dans les actes de concessions ;

2° Les terrains concédés pour 15 ans, du 1er janvier au 31 mars 1894.

Art. 2. — Avant le 1er juillet 1909, les familles devront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés.

Faute par elles de se conformer à cette prescription, l'Administration fera procéder d'office à l'enlèvement de ces objets, lesquels resteront néanmoins à la disposition des intéressés, pendant un an et un jour, moyennant le payement des sommes fixées par le règlement du 27 avril 1878.

A l'expiration de ce délai, tous les signes funéraires, de quelque nature qu'ils soient, et qui n'auront pas été réclamés, seront considérés comme épaves et tomberont dans le domaine public, conformément à l'article 3 de la loi du 1er décembre 1790, et aux articles 539 et 713 du Code civil.

L'Administration ne sera en aucun cas responsable envers les familles, des objets qui, par l'effet des travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Terrains généraux.

Art. 3. — Les terrains réservés aux sépultures générales et dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1er janvier au 31 mars 1903 inclus, seront repris par la Ville le 1er avril 1908.

Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront enlevés pour être mis en dépôt dans les magasins du cimetière; ils seront ensuite rendus aux personnes qui les réclameront, en justifiant de leur propriété, dans le délai de trois mois, à partir du 1er avril 1908; passé ce délai, les objets qui n'auraient pas été réclamés seront vendus et le produit de la vente sera affecté aux frais de réparation et d'entretien du cimetière.

Les demandes pour obtenir la remise des signes funéraires devront être adressées à la Mairie de Lyon, par écrit, sur une feuille de papier timbré à 0 fr. 60 avant le 1er juillet 1908.

Art. 4. — Le présent arrêté sera imprimé et affiché.

Lyon, le 21 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Décisions approbatives.

Par décret présidentiel, en date du 5 courant, est approuvée l'ouverture au budget de la Ville, exercice 1907, d'un crédit additionnel de 1.020 fr. 10, destinée à désintéresser Mlles Triviot, pour préjudice causé à leur immeuble, passage d'Igre, 7, par des travaux de voirie.

Par décret présidentiel, en date du 10 courant, est approuvée l'ouverture au budget de la Ville, exercice 1908, d'un crédit additionnel de 1,500 francs pour subvention à l'Union agricole du Mont-d'Or, en vue d'un concours d'animaux gras à Veise.

Nominations. — Mutations.

Par arrêté du 6 mars 1908, M. Falque a été nommé concierge à l'école de filles, rue Tissot, 6, en remplacement

de M. Dutal, nommé avenue Berthelot.

Par arrêté du 20 mars courant, M. Billaud (Pierre), receveur des marchés, a été nommé garde balayeur au service des abattoirs.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Sibille.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2795.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension, avec réversibilité sur sa tête, formée par Mme Curle (Françoise Eugénie), veuve de M. Sibille (Adolphe-François), ex-cantonnier à la Voirie municipale, décédé à Lyon le 13 février 1908.

Ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier, M. Sibille pouvait prétendre, au moment de son décès, à une pension de 833 fr. 06.

Mme veuve Sibille se trouvant dans les conditions prévues par l'art. 19 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux a, par suite, droit à la moitié de cette pension, soit :

833,06 : 2 = 416 fr. 53.

C'est donc à la somme de 416 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Sibille.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse des retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 11 février 1908, lendemain du décès de M. Sibille.

Lyon, le 16 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit au 1907.

(Commission générale). — N° 2796.

Messieurs, depuis quelques années, la fréquentation des cantines scolaires n'a fait que s'accroître. C'est ainsi que la vente des repas ou tickets à 0 fr. 15 a produit à la Ville une recette de :

	32.701 80 en 1907
contre	28.734 45 en 1906
	27.446 85 en 1905
et	20.530 05 en 1904

Ce résultat est des plus satisfaisants et montre combien cette œuvre est appréciée des familles.

En raison même de cette fréquentation toujours plus grande et de la cherté exceptionnelle des denrées pendant le premier semestre de l'année 1907, le crédit prévu pour le fonctionnement de ce service, en 1907, a été dépassé de 6.146 fr. 45. Ce dépassement correspond au total de divers mémoires du quatrième trimestre 1907 des fournisseurs des troisième et cinquième arrondissements.

J'ai l'honneur de vous demander, Messieurs, de vouloir bien permettre de désintéresser ces fournisseurs en prélevant le montant de leurs factures sur le crédit de l'article 97, chapitre Ier, du budget principal de 1907, qui offre un disponible suffisant.

Lyon, le 16 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Legs universel de M. Mérigot. — Réclamations des héritiers naturels.

(Commission générale). — N° 2797.

Messieurs, par délibération du 25 mars 1907, vous avez accepté à titre conservatoire et sous bénéfice d'inventaire, le legs universel fait par M. Mérigot en faveur de la ville de Lyon.

Au cours de l'enquête prescrite par l'art. 2 du décret du 1er février 1896 sept des héritiers naturels de M. Mérigot se sont fait connaître et ont formulé des réclamations contre l'exécution de ce legs :

Ce sont :

M. Jean-François Mérigot ;
Mme veuve Hoffstœtter ;
Mme veuve Rebuffat ;
Mme Poulet-Bourboul ;
Mme veuve Poulet-Boiu ;
et M. Burnier.

Des renseignements recueillis, il résulte que la situation de Mmes veuves Hoffstœtter et Poulet et de M. Burnier est digne d'intérêt et que leurs réclamations méritent d'être prises en considération.

Quant aux autres héritiers, leur situation paraît plus aisée, et il semble que leurs réclamations ne méritent pas d'être retenues.

L'actif de la succession de M. Mérigot comprend :

1° Diverses valeurs mobilières ;

2° Un immeuble situé à Lyon, rue Saint-Jean, n° 37 ;

3° Un immeuble situé à Lyon, rue d'Ivry, n° 3 ;

4° Deux immeubles situés à la Demi-Lune, avenue Victor-Hugo, nos 33 et 35 ;

5° Un immeuble situé à Tassin.

Dans son ensemble, elle peut être évaluée à 150.000 francs environ.

Les droits de mutation, les frais judiciaires et autres, ainsi que le montant de la condamnation prononcée récemment contre la succession au profit de Mme veuve Mérigot, ne laisseront qu'un actif qui, vraisemblablement, ne dépassera pas 75.000 francs.

C'est donc sur ce chiffre que doivent être basées les propositions à faire aux héritiers.

Mme Hoffstœtter, rue Pierre-Dupont, n° 37, est âgée de 50 ans, veuve, sans enfant ; elle exerce la profession de dévideuse et ne possède d'autres ressources que le produit de son travail. Son degré de parenté lui donnerait droit au 1/8 de la succession.

Je propose de lui offrir une rente annuelle de 200 francs.

Mme veuve Poulet, âgé de quatre-vingt-cinq ans, a un fils âgé de soixante ans environ, qui habite Paris. Elle réside à la Tour-de-Salvagny, chez sa nièce et jouit d'une modeste pension qui lui est servie par la Compagnie P.-L.-M.

En raison de son grand âge et de son droit au 1/4 de la succession, j'estime qu'une somme de 2.000 francs pourrait lui être offerte.

Enfin, M. Burnier, âgé de soixante-treize ans, célibataire, a été admis chez les Petites Sœurs des Pauvres, chemin des Grenouilles, n° 14. Il est resté douze ans au service de M. Mérigot en qualité de domestique. Son degré de parenté lui donnerait droit au 1/4 de la succession. Je propose de lui offrir une rente annuelle de 300 francs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien délibérer sur les réclamations présentées par les héritiers naturels de M. Mérigot.

Lyon, le 16 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2798.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Garrou (Eugène-Jean-François), appelé de la classe 1907, domicilié au 1er arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 17 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Action judiciaire du sieur Bonnat contre ces établissements.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2799.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 19 février dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation de défendre à l'action judiciaire que se propose de lui intenter M. Bonnat, pour les motifs énoncés dans le mémoire ci-joint, afin de demander la mise hors de cause de l'Administration.

Digitized by Google

Je vous prie, Messieurs, conformément aux prescriptions de l'article 3 de la loi du 8 janvier 1905, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite que comporte cette délibération,

Lyon, le 17 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Bail Sardani-Douvre. — Mainlevée de saisie.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2800.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 8 janvier 1908, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation de faire donner mainlevée et consentir à la radiation des transcriptions de saisie et de dénonciation de saisie, opérées au 2e bureau des hypothèques de Lyon, le 17 février 1906, ainsi que toutes mentions s'y rapportant, à l'effet de garantir aux Hospices le paiement des sommes dues par les époux Sardani-Douvre, locataires de ces établissements.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 17 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Palais des Arts. — Location du magasin situé rue Paul-Chenavard, 11.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2801.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail consenti par la Ville à Mme Gay, pour la location d'un magasin situé dans le Palais des Arts, rue Paul-Chenavard, 11.

Ce projet est conclu pour une période de neuf ans à partir du 1er juillet 1908, avec faculté réciproque pour les parties de pouvoir résilier le contrat à l'expiration de la sixième année en se prévenant par écrit six mois à l'avance.

Le prix du loyer est fixé à la somme annuelle de 2,700 francs, non compris l'impôt des portes et fenêtres qui est mis à la charge du preneur.

Le local étant dans un très mauvais état d'entretien, la Ville devra faire effectuer les réparations prévues dans le devis ci joint de M. l'Architecte en chef, lequel comporte une dépense de 4,903 f. 48 c.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 18 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° 2802.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de congé formée par M. Molière (Claude), engagé volontaire, soldat au 102e régiment d'infanterie, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 18 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2803.

Messieurs, par une délibération du 29 janvier 1908, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation de donner mainlevée, en tant seulement qu'elles profitent aux Hospices :

1° De l'inscription prise d'office au 2e bureau des hypothèques le 7 novembre 1096, vol. 146, n° 182, à l'effet de garantir auxdits Hospices le paiement des loyers arriérés dus par Mme veuve Etienne Peyracha, née Françoise Bolomier, propriétaire de constructions édifiées sur une parcelle de la masse n° 258 et dont M. Barrière, négociant, demeurant à Villeurbanne, rue Racine, 3, a été déclaré adjudicataire, suivant sentence d'adjudication prononcée devant le Tribunal civil de Lyon le 6 octobre 1906;

2° Des transcriptions de saisie et de dénonciation de saisie opérées au même bureau le 2 juin 1906, vol. 22, nos 101 et 102.

M. Barrière s'étant entièrement acquitté du montant des loyers mis à sa charge aux termes de la sentence d'adjudication précité, ainsi que le constate un certificat délivré le 28 janvier 1908 par M. le Receveur des Hospices, rien ne paraît s'opposer à ce qu'il soit donné mainlevée desdites transcriptions et inscriptions.

Conformément à l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, néanmoins, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 19 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du cours Vitton. — Acquisition d'une parcelle de terrain.

(Commission générale). — N° 2804.

Messieurs, à différentes reprises le Comité de défense des intérêts du quartier de la nouvelle gare des Brotteaux a sollicité diverses améliorations de voirie et notamment l'acquisition par la Ville de l'immeuble Clauzet situé cours Vitton n° 85, en saillie de 5 m. 95 sur l'alignement actuel de cette voie publique.

Le cours Vitton (chemin de grande communication n° 6) présente entre le chemin de fer de Lyon à Genève et la limite de Villeurbanne, une longueur de 303 mètres, pourvue entre les alignements approuvés, d'une largeur réglementaire de 24 m. 30, sauf cependant au droit de quatre immeubles parmi lesquels l'immeuble Clauzet.

Situé au centre d'un quartier populeux, le cours Vitton est une voie importante où la circulation est intense en raison du voisinage de la gare des Brotteaux; il est en outre emprunté par la ligne de tramways des Cordeliers à Cusset et à la Croix-Luizet. La faible largeur de ce cours au droit de la propriété Clauzet, (12 m. 58) est une cause de gêne sensible pour les nombreux piétons surtout que l'encombrement de la chaussée par les tramways et autres véhicules oblige à emprunter les trottoirs dont la largeur au droit de l'immeuble Clauzet est brusquement réduite de 8 m. 30 à 2 m. 35.

Cette situation qui a déjà donné lieu à des accidents de personnes est d'autant plus défectueuse que le trottoir du côté opposé ne présente également qu'une largeur de 2 m. 35.

D'autre part il y a lieu de considérer qu'un surcroit de circulation se produira inévitablement à bref délai sur le cours Vitton par le fait de la suppression du passage à niveau de la ligne du chemin de fer de Genève, et que dans ces conditions il est urgent de réaliser l'alignement approuvé sur la propriété Clauzet dont la saillie est la plus dangereuse.

J'ai en conséquence invité MM. les Agents voyers à examiner s'il était possible de traiter à des conditions avantageuses d'une part avec les mariés Clauzet-Comte propriétaires de la parcelle de terrain à incorporer à la voie publique et d'autre part avec MM. Girard, marchand de charbons et Sillon débitant de boissons, locataires de ladite parcelle suivant baux arrivant à expiration respectivement les 24 juin et 21 décembre 1910.

Après de longs pourparlers les intéressés ont consenti à signer des projets de traité que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Aux termes du projet de traité avec les mariés Clauzet Comte, la Ville deviendrait propriétaire de la parcelle de terrain située cours Vitton, 85, moyennant le paiement d'une indemnité de 17,500 francs se décomposant ainsi : terrain 65 m. 45 d. carrés à 100 francs

Digitized by Google

le mètre carré..... Fr. 6.545 »
Indemnité spéciale pour déclôture, raccordement de la cour avec le trottoir élargi et tous autres dommages... 2.455 »
Indemnité complémentaire pour pertes de loyers, frais de réemploi, etc ..... 8.500 »
Total égal..... 17.500 »

En ce qui concerne la résiliation des bans, la Ville aurait à payer : à M. Girard marchand de charbons..... 400 »
à M. Sillon, débitant..... 2.000 »

Les emplacements loués à ces derniers seraient livrés à la Ville le 24 juin 1908.

La dépense totale à effectuer pour la réalisation de cette opération de voirie ressortirait donc à la somme de..... Fr. 19.900 »

Les conditions de ces projets de traité paraissant acceptables, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à les rendre définitifs.

Quant à la somme de 19,900 francs, montant de la dépense, elle pourra être imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant pour acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant.

Lyon, le 19 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hôpital de la Croix-Rousse. — Installations diverses. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2805.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 26 février 1908, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture, au budget additionnel de l'exercice 1908, fonds extraordinaires, d'un crédit de 67,672 francs destiné au paiement de la dépense occasionnée par divers travaux et fournitures à effectuer à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Ces travaux et fournitures seraient confiés aux entrepreneurs qui seront retenus adjudicataires de l'entretien pour 1908 pour ceux de ces travaux susceptibles d'être adjugés et il y aurait lieu de faire faire, par voie de régie ou par marchés de gré à gré, ceux qui en raison de leur spécialité ne pourraient être adjugés.

Le montant de la dépense sera imputé sur les capitaux disponibles, sans affectations spéciales, dont le reliquat s'élevait au 29 février dernier à la somme de 299,450 fr. 33.

En vous soumettant les plans et devis se rapportant à cette affaire, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à la délibération ci-dessus visée.

Lyon, le 20 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ancienne Fabrique d'Ainay. — Attribution au Bureau d'assistance de divers titres de rentes.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2806

Messieurs, la prise de possession effective des titres et documents possédés par l'ancienne mense curiale de l'église d'Ainay a révélé l'existence d'un titre de rente 3 %, sur l'Etat de 363 francs ne figurant pas à l'inventaire de cet établissement, immatriculé au nom du curé de la paroisse d'Ainay et de ses successeurs, provenant d'un legs Desconrs, autorisé par décret du 30 décembre 1873.

Ce décret prescrit que les arrérages dudit titre seront employés annuellement, d'abord à la célébration de cent messes et, pour le surplus, au soulagement des pauvres malades de la paroisse légataire.

Conformément à la circulaire ministérielle du 25 juillet 1907, le Bureau d'assistance de Lyon, dans sa séance du 18 décembre 1907, a demandé l'attribution à son profit du titre de rente dont il s'agit, qui doit être affecté aux indigents malades.

Je vous propose, Messieurs, d'exprimer un avis favorable à la délibération précitée.

Lyon, le 20 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions nouvelles. — Instance Genthon devant le Conseil de Préfecture.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2807.

Messieurs, par un mémoire déposé le 29 février 1908 au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône, M. Benilhères, architecte, agissant en qualité de mandataire de M. Genthon, demande une réduction de la taxe municipale sur les constructions neuves imposée à ce dernier à raison du bâtiment qu'il a fait édifier rue Tronchet, 16.

Cette réclamation porte sur la catégorie dans laquelle a été compris le bâtiment susvisé.

Or, il résulte du rapport de M. le Directeur de la Voirie municipale, annexé au dossier, que la taxation contestée a été régulièrement établie.

En conséquence, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance engagée par M. Benilhères devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 20 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves — Instance Roche devant le Conseil de Préfecture.

Commission spéciale.— (Affaires courantes) — N° 2808.

Messieurs, par un mémoire déposé le 29 février 1908 au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône, M. Benilhères, architecte, agissant en qualité de mandataire de M. Roche, demande une réduction de la taxe municipale sur les constructions neuves imposées à ce dernier à raison du bâtiment qu'il a fait édifier rue Vendôme, 87.

Cette réclamation porte sur la catégorie dans laquelle a été rangé le bâtiment susvisé.

Or, il résulte du rapport de M. le Directeur de la Voirie municipale, annexé au dossier, que la taxation contestée a été régulièrement établie.

En conséquence, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance engagée par M. Benilhères devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 20 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Legs Courbat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2809.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération, en date du 28 février dernier, par laquelle la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lyon a décidé d'accepter, à titre définitif, le legs de 500 francs fait aux pauvres de la ville de Lyon par M. Courbet (Marie-Joseph-Jules-Eugène), et stipulant que le montant de cette libéralité serait placé en rente 3 %, sur l'Etat.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Lyon, le 20 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à l'Université pour un cours d'histoire de Lyon à la Faculté des Lettres

(Commission générale.) — N° 2810.

Messieurs, par délibération en date du 7 novembre 1899, le Conseil municipal a alloué une subvention annuelle de 1,200 francs pour une durée de cinq ans, à partir du 1er janvier 1900, au Conseil de l'Université de Lyon, pour subvenir à la création, à la Faculté des Lettres, d'un emploi de maître de conférences d'histoire de Lyon.

Le 15 décembre 1903, le précédent Conseil municipal a renouvelé cette

Digitized by Google

subvention pour une nouvelle période quinquennale qui arrive à expiration à la fin de cette année.

La chaire d'histoire de Lyon a changé de titulaire à la suite du départ de M. Charléty et il est juste de donner à son successeur les avantages dont bénéficiait l'ancien professeur.

Le Conseil général du Rhône alloue de son côté une subvention pour le fonctionnement de ce cours. Il l'a renouvelée cette année pour une période de quinze années.

Je vous propose, Messieurs, de prendre le même engagement et de décider que cette subvention de 1,200 francs sera renouvelée pour une période de quinze années, à partir du 1er janvier prochain.

Lyon, le 20 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fourniture d'imprimés aux services municipaux. — Prorogation des marchés actuels. — Demandes des adjudicataires.

(Commission générale). — N° 2811.

Messieurs, la fourniture des imprimés nécessaires aux services municipaux fait actuellement l'objet de trois marchés. Le premier comprend l'impression des comptes et budgets et des documents s'y rapportant ; le second s'applique aux autres imprimés, exception faite de ceux désignés sous le nom de « labeurs », lesquels, avec l'impression du *Bulletin municipal officiel*, constituent le troisième marché.

Ensuite de l'adjudication qui a eu lieu le 8 janvier 1898, les deux premiers lots ont été respectivement adjugés, pour une période de cinq ans, à l'imprimerie veuve Léon Delaroche, à laquelle a été substituée depuis la Société Delaroche et Cie, et à l'Association typographique, rue de la Barre, 12. Quant au troisième lot, il avait, à la date du 15 décembre 1896, fait l'objet d'une adjudication spéciale. L'Imprimerie Nouvelle, rue Ste-Catherine, 3, en avait été déclarée adjudicataire pour une période de six années de sorte que ce dernier marché arriverait à expiration en même temps que les deux autres.

Par délibération du 25 juillet 1902, approuvée le 27 août suivant, l'Assemblée municipale a, sur la demande de ces adjudicataires, qui offraient à la Ville de nouveaux avantages, prorogé, pour une durée de six ans, et avec un rabais en sus de 1 %, les adjudications tranchées à leur profit les 15 décembre 1896 et 8 janvier 1898.

J'ajoute toutefois que ces conditions ont été quelque peu modifiées en ce qui concerne le lot de l'Imprimerie Nouvelle. Par votre délibération du 31 juillet 1906 vous avez, en effet, élevé de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le prix du mille de lettres pour les « labeurs », et de 2 fr. 30 à 2 fr. 45 le prix de la colonne du *Bulletin municipal*.

Tous ces marchés prennent fin le 31 décembre prochain.

A cette occasion, chacune de ces trois Sociétés m'a adressé une demande en vue d'obtenir une nouvelle prorogation des marchés dont elles ont la charge et, cela, aux mêmes conditions que celles qui leur sont actuellement imposées.

J'ai l'honneur de vous soumettre ces demandes dans lesquelles les pétitionnaires exposent les raisons qui militent en faveur de leur requête, ainsi que les avantages qui en résulteraient pour la Ville.

Il vous appartient, Messieurs, de vous prononcer sur la suite à donner à ces propositions.

J'ajoute que si vous les accueillez favorablement il conviendra que la prorogation accordée soit de même durée — cinq ans par exemple — pour tous les adjudicataires afin de faire coïncider le renouvellement de ces marchés.

Il y aura lieu également d'approuver pour la bonne règle, et en ce qui concerne l'adjudicataire du premier lot, la substitution de la Société des « Imprimeries Réunies » à celle de Delaroche et Cie, qui a cessé d'exister et qui a été remplacée par la précédente.

Lyon, le 21 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 26 mars 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Ecoles primaires élémentaires et écoles maternelles. — Avis.

A l'occasion de la fête annuelle de l'Union pédagogique, les écoles primaires élémentaires et maternelles seront fermées le samedi 4 avril prochain.

TAXES DE REMPLACEMENT

Etat comparatif du montant des rôles primitifs en 1907 et en 1908

NATURE DES TAXES	1907	1908	DIFFÉRENCE En plus à 1907	DIFFÉRENCE En plus à 1908
Taxe sur la propriété bâtie	3.068.656 72	3.054.243 08	14.113 64	(1) » »
— non bâtie	85 358 15	85.785 95	» »	427 80
Taxe sur l'habitation	1.965.808 80	1.990 997 40	» »	25.188 60
— les locaux commerciaux	380.038 30	386.056 83	» »	6.018 53
— les débits	1.167.431 20	1.166.119 90	1.311 30	» »
Taxe sur les chevaux, mules, mulets et automobiles	553.960 »	576.235 »	» »	22.275 »
Taxe sur les stalles	9.200 »	8.640 »	560 »	» »
Taxe sur les cercles	27.123 94	25.953 57	1.170 37	» »
Taxes sur l'entretien des constructions	614.654 51	615.521 34	» »	(2) 866 83
Totaux	7.872.231 62	7.909.553 07	17.455 31	54.776 76
		Différence en faveur de 1908..	37.321,45	

(1) Cette moins-value des rôles de 1908, par rapport à 1907, n'est qu'apparente. Il y aurait, au contraire, une plus-value importante si l'on n'avait supprimé, à partir du 1er janvier 1908, la taxe sur la propriété bâtie afférente aux immeubles du quartier Grôlée, entrés dans le patrimoine de la Ville. La somme afférente aux immeubles représente 28.000 francs.

(2) Pour les mêmes motifs que ci-dessus, cette différence en plus devrait être augmentée de la somme de 2.300 francs, montant de la taxe d'entretien afférente aux immeubles du quartier Grôlée.

Examen professionnel pour deux emplois de peseur ou peseur suppléant dans le service des abattoirs. — Avis.

Un examen professionnel pour deux emplois de peseur ou peseur suppléant dans les abattoirs aura lieu le 26 mars courant.

Seuls peuvent être admis à prendre part à cet examen les employés (gardes balayeurs ou auxiliaires permanents) du service des abattoirs et du marché aux bestiaux. Ils devront, à cet effet, adresser, avant le 25 mars, une simple demande à M. le Maire de Lyon.

PROGRAMME DE L'EXAMEN

Dictée. — Problème sur les quatre règles et le système métrique.

Examen pratique portant notamment sur la tenue du carnet et du registre de pesage.

Digitized by Google

Service des inhumations. — Achat de chevaux pour les voitures corbillards. — Avis.

Les opérations de la Commission chargée de l'achat des chevaux pour le service des convois funèbres qui avaient été renvoyées au 16 mars, n'ayant pu être terminées ce jour-là, la reprise des opérations aura lieu le lundi 23 mars, à 2 h. 1/2, pour l'acquisition d'un cheval.

L'Administration se réserve le droit de conserver les chevaux à l'essai pendant une durée de un mois et de les rendre aux vendeurs sans fournir des explications et sans aucune indemnité s'ils ne remplissent pas les conditions du service.

La livraison en sera faite après l'achat ; le paiement du prix convenu sera effectué à partir du 23 avril prochain.

Ouverture d'une rue allant du cours Charlemagne au quai Perrache et empruntant la branche Sud du quai Dauphin. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis.

Il est ouvert une enquête sur le projet ci-dessus désigné.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du dimanche 22 mars 1908, dans les bureaux de la Mairie du 2e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 avril 1908, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Avis d'adjudication.

Construction d'un Orphelinat de garçons à la Croix-Rousse. — Adjudication au rabais. — Avis.

Mercredi 22 avril 1908, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication en douze lots, des travaux désignés ci-après :

Premier lot. — Terrassements. — Montant des travaux, 4,495 fr. 30. — Cautionnement, 200 francs.

2e lot. — Maçonneries. — Montant des travaux, 136,486 fr. 25. — Cautionnement, 7,000 francs.

3e lot. — Pierres de taille. — Montant des travaux, 35,151 fr. 50. — Cautionnement, 2,000 francs.

4e lot. — Ciments. — Montant des travaux, 7,491 fr. 80. — Cautionnement, 400 francs.

5e lot. — Carrelages. — Montant des travaux, 20,416 fr. 35. — Cautionnement, 1,000 francs.

6e lot. — Charpente, planchers, couverture. — Montant des travaux, 27,172 fr. 85. — Cautionnement, 1,300 francs.

7e lot. — Menuiserie. — Montant des travaux, 37,159 fr. 80. — Cautionnement, 1,800 francs.

8e lot. — Serrurerie. — Montant des travaux, 56,830 fr. 55 — Cautionnement, 2,800 francs.

9e lot. — Zinguerie et plomberie. — Montant des travaux, 11,497 fr. 40. — Cautionnement, 600 francs.

10e lot. — Plâtrerie et peinture. — Montant des travaux, 22,270 fr. 50. — Cautionnement, 1,100 francs.

11e lot. — Vitrerie. — Montant des travaux, 3,002 francs. — Cautionnement, 150 francs.

12e lot. — Marbrerie. — Montant des travaux, 300 francs.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées ; elle sera tranchée en faveur du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur la série de prix annexée au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les frais d'affiches, de timbre, d'enregistrement, d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire et seront payés de suite.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Don à la Caisse des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 16 mars courant, dans leur usine située 121, cours Lafayette, MM. Rivoire et Carret ont fait don d'une somme de (500 fr.), cinq cents francs à la Caisse spéciale de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Demandes en autorisation de construire.

du 14 au 20 mars 1908.

M. Ammann, propriétaire ; M. Curny, architecte : Construction d'une maison chemin de Mouplaisir à Grange-Rouge.

M. Esteveny, propriétaire : Construction d'un hangar avenue Berthelot, 155-159.

M. Desany, propriétaire : Exhaussement d'une maison rue d'Aubigny, 11.

M. Jud, propriétaire : Construction d'une maison montée des Carmélites, 3.

MM. Allaix et Morel, propriétaires ; Curny, architecte : Construction d'un bâtiment avenue Berthelot, 251.

M. Truphet, propriétaire ; Curny, architecte : Construction d'une maison cours Henri, 118.

M. Glenat, propriétaire : Construction d'une remise chemin des Aqueducs des Massues, 63.

M. Vivier, propriétaire : Construction d'un bâtiment rue Tête-d'Or, angle rue de Sèze.

M. Ronsselle, propriétaire : Construction d'une maison cours Richard-Vitton, 41 *bis*.

M. Pernet, propriétaire : Construction d'un bâtiment avenue Félix-Faure, 132.

M. Montpoyroux, propriétaire ; Curny, architecte : Construction d'une maison chemin des Pins, 9.

M. Batelin, propriétaire : Construction d'un entrepôt rue Ney, 42.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

La dépense pour laquelle la Compagnie George Ricard réclame 23.341 fr. 66 c. 2/3 rentre nécessairement dans l'un de ces trois cas ; elle ne peut, dès lors, qu'être rejetée.

Les dixième et onzième chapitres des dépenses sont reconnus parfaitement justes ; il revient bien à la Compagnie George Ricard, pour 12 mois et 2 jours de gestion :

1° A raison de 91.000 francs, frais ordinaires abonnés, une somme de 91.505 fr. 55 c. ;

2° Pour frais extraordinaires abonnés à 30.000 francs, celle de 30.166 fr. 66 c. 2/3.

Ces deux articles doivent être définitivement alloués.

Le douzième chapitre, celui des remises ou retenues portées à 309.838 fr. 79 c. 5/24 est exact à quelque petite différence.

Les articles 8, 9 et 21 du traité portent que les régisseurs assurent, pour cette première année, 200.000 francs en principal, à la ville ; qu'immédiatement après cette somme perçue, il doit être prélevé 91.000 francs pour frais ordinaires abonnés, et que, sur le surplus, les régisseurs ont droit à une remise du dixième sur les premiers 50 000 francs, d'un cinquième sur les 50 autres mille francs, d'un quart sur les 100.000 francs suivants, et enfin de moitié sur tout l'excédent : que la taxe additionnelle doit être perçue pour la commune, sans retenue pour les régisseurs, et que les 30.000 francs alloués pour frais extraordinaires doivent être prélevés sur cette taxe additionnelle.

Ces principes établis forment la base du partage qui doit être fait entre la Compagnie Ricard et la commune.

La somme de 1.159.482 fr. 38 c. 2/3, présentée en recettes par la Compagnie, est composée de la taxe principale, de la taxe additionnelle et des amendes ou confiscations.

La taxe principale consiste :

Digitized by Google

1° Dans la somme de 984.628 fr. 40 c. 1/12 formant le premier article de la recette accusée par la Compagnie G. Ricard, ci.....	984.628f 40c 1/12	
2° Dans les 7/8 de la somme de 52.324 fr. 69 c. 9/12 résultant des consignations; les 7,8 de cette somme arrivent à celle de.....	45 784, 11, 3/12	1.030.855f 99c 4/12
3° Dans les 7/8 de la somme de 505 fr. 69 c. 8/12 formant la recette des 7 premiers jours de fructidor; ces 7/8 arrivent à.....	443, 48	
La taxe additionnelle consiste :		
1° Dans la somme de 116.321 fr. 08 c. 5/12 formant le second chapitre des recettes accusées par la Compagnie.....	116.321f 08c 5/12	
2° Dans le 1/8 de la somme de 52.324 fr. 69 c. 9/12 résultant des consignations; ce 1/8 arrive à.....	6.540.58, 6/12	122.923f 88c 7/12
3° Dans le 1/8 de la somme de 505 fr. 69 c. 8/12 résultant de l'excédent de recettes pendant les 7 premiers jours de fructidor; ce 1/8 arrive à.....	620, 21, 8/12	
Les amendes et confiscations, ainsi que le porte le chapitre trois des recettes, s'élèvent à.....		5.702f 50c 9/12
Total.....		1.159.482f 38c 8/12

LE COMPTE CI-APRÈS ÉTABLIT LA QUOTITÉ DES RETENUES OU REMISES AUXQUELLES LA COMPAGNIE GEORGE RICARD A DROIT

DÉSIGNATION ET EMPLOI des sommes perçues	QUOTITÉ des sommes perçues	PARTAGE DES SOMMES PERÇUES — COMMUNE	FRAIS	NÉGOC
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Somme assurée.....	000.000 »	000.000 »	» »	» »
Frais ordinaires abonnés.	91.505,55	» »	91.505,55	» »
1re somme à partager....	00.000 »	40.000 »	» »	5.000 »
2e id	00.003 »	40.003 »	» »	10.000 »
3e id	100.000 »	70.000 »	» »	25.000 »
4e id	530.350,44.4/10	260.675,22. 0/12	» »	262.675,22. 0/12
Total de la taxe principale.	1.030.255,20. 4/12	620.672,22.2/12	91.5 5,02	3.9.675,20. 2/12
Taxe additionnelle	122.223,88. 7/10	92.757,01.11/12	30.166,66. 5/12	» »
Amendes ou confiscations	5.702,50.9/12	5.702,52. 9/12	» »	» »
TOTAL GÉNÉRAL.....	1.150.482,38. 9/12	725.134,04.10/12	121.672,21. 0/12	300.670,22. 2/12

La Compagnie George Ricard porte le chapitre de ses remises ou recettes à 309.838 fr. 79 c. 5 24; elle demande, dès lors, une somme de 163 fr. 57 c. 1/24 en sus de la somme qui doit lui revenir.

Le 13e chapitre des dépenses annonce que la Compagnie George Ricard avait en caisse, au sept fructidor, une somme de 24.464 fr. 61 c. 7/24; depuis lors cette somme, d'après un ordre du Préfet, a été versée dans la caisse du préposé spécial.

Elle doit donc être allouée en entier à la Compagnie.

Avant de clore le présent rapport, il est nécessaire de faire une observation importante pour les intérêts de la commune.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Abattoir de Perrache. — Agrandissement de petites écuries.

Immeuble, rue Servient, 42-44. — Travaux d'aménagement pour l'installation d'une école de filles.

Travaux en cours d'exécution

Local Salvignon, rue de la Fromagerie. — Réparation des fermetures.

Ecole de garçons, rue Jacquard. — Remplacement de la clôture du jardin.

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 12. — Aménagement et réparations de propreté.

Ecole maternelle, rue Saint-Gilbert, 14. — Réfection du plafond et réparations de propreté dans deux pièces de l'appartement de la directrice.

Service des Inhumations. — Installations et aménagements divers.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Rue de la Pyramide, 122. — Aménagement d'un bureau de taxes sur l'alcool.

Petit Séminaire de Saint-Jean. — Installation de trois salles de cours de langues vivantes.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Digitized by Google

Travaux terminés dans la semaine

Palais des Arts, logement du chef electricien. — Modification de croisers donnant sur la rue.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Place Sathonay et rue Hippolyte-Flandrin. — Pose de bordures de granit et réfection de trottoirs en asphalte.

Place de la Batte. — Démolition de l'ancien urinoir adossé à la caserne d'infanterie

Rue Sainte-Marie et rue d'Algérie. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rues Casimir-Perier et Smith. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Dugas-Montbel — Rechargement de la chaussée empierrée

Avenue de la Gare de Perrache. — Réparation de la chaussée Est en pavés d'échantillon.

Chemin du Goulet. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Cavenne, 33. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Chevreul, entre l'avenue de Saxe et la rue des Asperges. Elargissemrnt et rectification des trottoirs et de la chaussée.

Rue de l'Enfance, 38. Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Bellièvre et rue Ferrachat. — Relevée à bout en cailloux roulés.

Rue du Juge-de-paix et rue Cléberg. — Rechargement des trottoirs en terre.

Rue Robert. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Boileau, angle Sud-Ouest de la rue Boesuet. — Construction de trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue du Bon-Pasteur. — Relevée à bout en cailloux roulée.

Rue Merciére. — Réfection de la chaussée asphaltée.

Rue Smith. — Mise en état de viabilité entre la rue Casimir-Perier et la Gare d'eau.

Quai Rambaud. — Réperation de la chaussée en cailloux roulés.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatres-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Place de la Buire, côte Est. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue de Marseille, entre les rues Amédée-Lambert et Trois-Pierres. — Relevé à bout en pavés d'échantillon

Ancien cimetière de la Gaillotière. — Rectification des allées nos 24, 25 et 29.

Rue Joséphin-Soulary. — Transformation de la chaussée et établissement d'un dallage en asphalte.

Rue Janin. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Agrandissement du cimetière de la Croix-Rousse, démolition d'immeubles et de murs de clôture.

Avenue de l'Archevêché. — Construction de branchement d'égout.

Rue Créqui, entre la rue Vauban et le cours Morand. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Empierrement et cylindrage à vapeur des chaussées devant le nouvelle gare et chemin des Emmeraudes et pose de bordures de trottoir sur la nouvelle place.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Sainte-Marie-des-Terreaux. — Réfection des trottoirs en asphalte

Rue d'Algérie. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Place de la Batte. — Démolition de l'ancien urinoir adossé à la caserne d'infanterie.

Place Michel-Servet. Réparation de bouche d'égout.

Place Morel et rue Rivet, angle rue de Flesselles. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Chemin du Goulet. Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Pasteur, près rue Chevreul. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Deschazelles, au droit de l'Ecole normale. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Montée de Fourvière. — Rechargement des trottoirs en terre

Rue Trouvée — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Robert, n° 86. — Construction de trottoir en asphalte.

Pont du Port-Moulon. — Remplacement des longrines et garde-grèves du trottoir aval et réfection du plateiage

Canalisations: rue du Quartier-Neuf; impasse des Cinq; rue des Chanées; chemin de Loyasse.

Prises d'eau et branchements: chemin de la Scaronne, 18; rue du Quartier-Neuf, 2; route de Genas, 82; boulevard Pommerol, 49; montée de l'Observance; rue de la Corderie, 6; rue du Souvenir, 21; rue Dugas-Montbel, 13.

Service vicinal

Chemin vicinal ordinaire n° 52. n° 52 de Montplaisir à Saint-Alban. — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0m18 de diamètre intérieur entre l'extrémité de la canalisation actuelle et la rue Volucy (longueur 103 m.).

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 22 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Cheumril, Jean, dessinateur, r. Vaucanson, 8.
Dlle Marotte, A., coutur., h. Cr.-Rousse, 161.
Dupraz, Ant., m. charbon, r. de la Vieille, 7.
Dlle Cuit, Marie, empl. q St-Vincent, 38.
Forel, Basile, plâtrier, Annonay.
Dlle Roissonnet, Marie-Louise, pl. Miséricorde, 4.
Garandeau, P., offic. administr. retraité, Rennes.
Vve Rousseau, Fr., s. o., r. Vieille Monnaie, 8.
Girard, Joannès, bijoutier, r. T.-Claudiennes, 55.
Dlle Salvan, L., papetière, r. T.-Claudiennes 55.
Mugoisr, P., anc. négociant, Annecy.
Dlle Emploz, Marie, négoc., r. Burdeau, 28.
Para, Jacques, empl., r. Nayret, 19
Vve David, Marie, s. p., r. Tronchet, 67.
Pothier, Gabriel, apprêteur, r. Imb.-Colomès, 81.
Dlle Péronnet, Claudia, br., r. Imb.-Colomès, 21.
Pédrinis, Charles, commerçant, Milan.
D e Pédrini, Joséphine, s. p., r. Romarin, 3.
Romano, Joseph, commerçant, Milan
D le Pedrini, Félicie, s. p., r. Romarin, 3.
Taillefer, F., boucher, r St-François-d Assises, 10.
Dve Paillard, Marie, cuis., r Rest-Maupas 16.
Verne, François, dessin.-méc., r. Aibre-Sec, 38
Dlle Malleval, Eugénie, e p., Lozanne (Rhône).
Chavlat, Jacques, empl., r. Terraille, 6.
Dlle Goudrand, A., crav., r. Imb.-Colomès, 11.
Darbier, Louis, charron, r Pareille, 11.
Dlle Nay, Joséph., repass., r. de la Vieille, 13.
Mesot, Claude, empl., r. Tables-Claudiennes, 41.
Dlle Soyère, Maria, empl., r. T.-Claudiennes, 51.
Seire, Antoine, apprêteuse, rue Mazenod, 83.
Dlle Sadot, Catherine, devideuse, r. Mazenod, 85.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Silvy, L., docl. droit, gr. trib. com., Grenoble.
Dlle Juster, Thérèse, s. p., r. Ste-Hélène, 39.
Chaargnon, Pierre, boulanger, r. Franklin, 35.
Vve Bonnet, M., lingère, r Franklin, 35.
Jeandet, Joseph, empl., r. Bourgelat, 10.
Dlle Neyret, F., emisinière, r. Franklin, 8.
Ferrand, Lucien, boulanger, r. Duquesne, 48.
D e Dupraz, E., empl., q. Rambaud, 26.
Bolton, Pierre, fontenier, r. Bayard, 45.
Dlle Guillon, Louise, repass., r. Denozière, 7.
Giroud, sténaphia, repr com., r. 4-Chapeaux, 11.
Dlle Perret, Jeanne, s p, q de Vaise, 31.
Martier, Jean, com.-télégr., r. H.-de-Ville, 105.
Dlle Lamy, Maria, telegraph., r. Coalrieu, 13.
Pralet, Jean, coiffeur r. Grenil, 5.
Dlle Heyreud, J., empl soier, r. Fénelon, 58.
Perracon, Jean, voiturier, c. Charlemagne, 10.
Dlle Perreon, Cl., ménag., c. Charlemagne, 10.
Bernard, Jacques, com. post., r. Sala, 36.
Dlle Grosjean, Anna, s p, Vaise.
Rampon Pierre, fondeur, r. Paul-Bert, 45.
D e Pin-Bonnet, F., lingère, r. Paul-Bert, 45.
Thomas, Sébastien, empl., r. Béchevelin, 58.
Rlle Néolr, Rosalie, cuisinière, r. Grenette, 55.
Pravaz, Georges, empl., r. Sain, 4.
Dlle Vivier, Léonie, empl., r. Sala, 4.
Guirl, P., docteur ès-sciences, q Gailleton, 26.
Dle Pierret, Hélène, s. p., c. Gambetta, 265
Guilhot, Remi, empl P.-L.-M., c. Suchet, 40
D e Nicolas Elise, repasseuse, r. Royat, 19.
Balmain, S., tôlier, r. Sainte-Jeanne, 25.
Dve Arnaud, Marie, fem. ch., r. Vendôme, 168.
Charrier, Eugène, boulanger, q Gailleton.
Dlle Pantin, Marie, repasseuse, m Epies, 10.
Cnessigneux, R., matelot 3e classe, Toulon.
Dlle Vaifort, Jeanne, e p, r. H.-de-Ville, 87.
Comoy, Paul, empl., Paris.
Dle Nicot, Marie, e. p., r. Grenette, 16.
Odendino, Jean, empl., r. Laurencin, 16
Dlle Maur, Hortense, pelletière, r. du Bœuf, 8.
Goyet, Claude, empl., Thiers (P.-de-Dôme).
Dle Chomel, Marie, s p, r. Franklin, 8.
Germaine, Joseph, coiffeur, r. P.-du-Temple, 11.
Dlle Pillon, Jeanne, empl., r. P.-du-Temple, 15.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Maître, Auguste, bronzier, r. Paul-Bert, 141.
Dlle Junkeret, L., chemisière, r. P.-Bert, 141.
Simonet, Paul, cantonnier, r. de la Vigilance, 2.
Dlle Laberthe, Marie, coalur., r. Vigilance, 8.
Pavot, Régis, empl P.-L.-M., r. Pasteur, 36
Ve Simonnet, Joséphine, s. p., r. Raulin, 49
Badol, Arthur, empl., r. Vendôme, 252.
Dlle Viollier, J., ménag., r Vendôme, 292.
Belmain, Saturnin, tôlier, r. Ste-Jeanne, 25.
Dlle Arnaud, M., fem chambre, r. Vendôme 168.
Barataud, Simon, empl., Chessy-les-Mines (Rh.)
D e Lescure, Anna, empl., r. Créqui, 161.
Beaujeu E., cultiv., St-Clerge-s-Cheylard (Ard.)
Dlle Rigollier, M., domest., eux Nonières (Ard.)
Brocard, Pierre, menuisier, c Henri, 21.
Ve Pollingue, M., couturr., av. Berthelot, 191.
Blouzard, Claude, empl P.-L.-M., r. Raulin, 39.
D e Lagier, Lucie, cuisinière, av. Noailles, 3.
Coquoz, Jules, manœuvre, r. du Gazomètre, 8.
D le Feyard, H., revendeuse, r. Gazomètre, 8.
Debeie, Jean, maçon, Givors (Rhône).
Dlle Faure, Berthe, ménag., r. Pasteur, 28.
Fevre, Fr., serrurier, g. r. du Monplaisir, 246.
Dve Gausse, Marie, s. p., g r Monplaisir, 131
Ferrand, Lucien, boulanger, r. Duquesne, 48.
Dlle Dupraz, Et., empl., q Rambaud, 26.
Flatot, Jean, empl., r. Garland, 30.
Dlle Couty, Vict., coutur., r. Quarantaine, 11.
Goyard, Auguste, chauffeur, r. Duguesclin, 241.
Dle Dooner, M., blanchisa, r Duguesclin, 241
Guivert, Pierre, docl. ès-sciences, q Gailleton, 26.
D e Pierret, Hélène, e. p, c. Gambetta 265.
Lachaud, Baptiste, apprêteur, Villeurbanne.
D e Arrivet, Marie s. p, av. Berthelot 200.
Langeron, Joseph, mécanicien, r. St-Jérôme, 31
Dle Widenthaler, Marthe, e p, r. S-Gryphe, 11
Levet, Joseph, rendeur, r L.-Blanc, 21.
Dlle Macon, Louise, repass, r. Boileau, 165.
Mabinc, fils, ingén. agricol, ch. Vinatier, 106.
Dlle Rivier, Eugénie, e. p., Avénières (Isère.
Martin, Joseph, cuisin., g. r. Guillotière, 17.
D le Denbel, M., culott., g. r. Guillotière, 17.
Matimer, Jean, caporal au 99e, fort Lamothe.
Dlle Mérrtet, J., repassuse, r. Raholos, 165.
Murc, Paul, menuisier, ch Barraban, 153.
Dlle Mallend, Louise, e. p., r. Caise, 12.
Nicolas, Pierre négociant, r. Dunoir, 11.
Dle Coutat, Victorine, e p., Genève.
Noly, Joseph, cultivat., Meulin (Saône-et-L.).
Dlle Michy, V., domestique, Chagny (S.-et-L.).
Nony, Fr., empl. P.-L.-M., r. Molière, 114.
Dlle Leflaive, Aug., contur., r. Moleshrbes 13.
Patuel, Antoine, march. de vins, r. Pasteur 16
Dve Michaud, Marie, empl., Seyssel (Ain).
Peyrand, Jean, teinturier, av. Félix-Faure 152
R le Boonet, Marie, laitière, r. Vendôme 166
Pommier, Louis, boucher, r Vendôme, 263.
Dlle Geseeyrias, M., e p., Marcigoy (S.-et-L.).
Poulet, Joseph, gard de la paix, r. Molière, 97.
Dle Ferrier, Marie, catein., Bourg (Ain).
Rompon Pierre fondeur, r. P.-Bert, 45.
Dlle Pinchenet, Florence, lingere, r. P.-Bert 45.
Régaudiot, François, bonnetier, r. Lafayette, 93.
Dlle Thiéry, Justine, cortonnière r. Villette, 1 bis.
Ribes, Athur, empl. chem fer r. Madeleine, 66.
Ve Crélo, Elisabeth, tailleuse, pl St-Jérôme, 12.
Ruffe, Claudius, polisseur a. miet, h Casernes, 7.
Dle Boy, Marthe, s. p, b des Casernes, 7.
Tardy, Jean, empl P.-L.-M., r. Avignon, 17
Ve Roy, A., compt., 396e P.-L.-M., r 3-Perr., 7.
Thomas, Sébast., empl. tram., r. Bédévelin, 58.
Dle Nèple, Rosalie, cuisin, r. Grenette, 25.
Veuillet, Justin, négoc., Novalaise (Savoie.
Dle Gache, Jeanne, s. p., r. Créqui, 265.
Senard, Ernest, electricien, r. des Tournelles, 20.
D e Ferrand, Marie, corsetière, r. Tournel., 58.
Combes, Louis, valet de chambre, g. r. Guillot., 13.
Dle Baudin, Julienne, f. de chamb., r. P.-Dieu, 11 b.

Digitized by Google

Chassigneux, Rémy, matelot, Toulon (Var).
Dlle Valfort, Jeanne, e. p., r. H.-de-Ville, 97.
Froquet, Joseph, menuisier, r. Pont-Bert, 173.
Dlle Mion, Périne, cout., boul. Port-Dieu, 6.
Marque, François, polisseur, r. Baraban, 35.
Dlle Bernt, L., vermicellière, Villeurbanne.
Page, Pierre, rep. de com., r. Bonnel, 61.
Dlle Chaize, Maria, s. p., au Puy (Haute-Loire).
Secret, Louis, man., r. Danton, 90.
Dlle Chapuis, Eugénie, ménag., r. Danton, 20.
Serre, Antonin, appvéteur, r. Mazenod, 93.
Dlle Sadot, Cath., dévid., r. Mazenod, 85.
Bernard, Léon, chef de gare, Vesoul (H.-Saône).
Dlle Mailliefert, C., e. p., g. r. Montplaisir, 110.
Maupin, P., méd. a.-major, Vel-de-Grâce, Paris.
Dlle Menais, Marie, e p, Vannes (Morbihan)

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Gaillard, J., apprêteur, r. Proj.-des-Tapis, 7.
Dlle Massardier, Fleurie, e. p., r. Perrod, 19.
Baud, A., imprimeur, Plaimpalais (Suisse).
Dlle Bichet, M., s. p., Plaimpalais (Suisse).
Billon, Joseph, cultivateur, Delley (Ain).
Dlle Palatin dite Bize, dom., g. r. C.-Ronese, 17.
Chaumeil, Jean, dessinateur, r. de Vauzelles, 8.
Dlle Marotte, A., coutur., gr. r. C.-Rousse, 161.
Mure, Paul man.-constr., ch. de Berabau, 133.
Dlle Mallend Louise, e. p., r. Calas, 12.
Rous, Albert, jardinier, r. Duviard, 8.
Dlle Broc, Elise, e. p., Valence.
Fillion, Séraphin, manœuvre, r. Gigodot, 11.
Dlle Chappat, F., dévideuse, r. d'Austerlitz, 8.
Polzal, Claude, voiturier, gr. r. Cr.-Rousse, 97.
Vve Cattin-Vidal, M., s. p., g. r. C.-Rousse, 97,

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Sobmitt, Adrien, fourreur, r. G.-de-Loup, 61.
Dlle Joubert Rose, s. p., q Pierre-Scize, 95.
Boniecho, Frédéric, coiffeur, r. de la Claire, 30.
Dlle Champion, Joséph., e. p., r. Vendôme, 107.
Buriat, François, empl., Boulogne-s.-Seine.
Dlle Laurent, Henriette, e. p., q. Archevêché, 21.
Cherrier, Eugène, boulanger, r. St-Georges, 27.
Dlle Pantin, Marie, repass., m des Epies, 18.
Darbon, François, empl., q. P.-Scize, 29.
Dlle Geoffray, Philom., e. p., rue Solly, 6.
Geoffray, Etienne, empl., avenue Noailles, 67.
Dlle Morel, Adèle, f. de ch., pl. St-Jean, 8.
Girond, Séraphin, rep. com., r. 4-Chapeaux, 11.
Dlle Perret, Jeanne, e. p., q. Veise, 21.
Martin, Francisque, mécan., rue du Bœuf, 91.
Dlle Château, Marie, couturière, r. Trouvée, 11.
Pagan, Claude, tailleur, r. de Trion, 19.
Dlle Pierts, Fanny, couturière, r. de Trion, 19.
Perie, Bernard, march. d'oranges, r. St-Jean, 21.
Dlle Cosle, Conception, coutur., q. Archev., 22.
Perracon, Jean, voiturier, r. Gorge-de-Loup, 70.
Dlle Perréon, Claudine, ménag., c. Charlem., 10.
Soulier, Eugène, indust., Laval.-Perrel (Seine).
Dlle Bassiens, Marie, s. p., pl. Gouvernem., 5.
Tardy, Félix, chauf., r. St-Georges, 106.
Dlle Quay, Marie, journal., r. St-Georges, 106.
Quiblier, Jacques, caporal 143e ligne, Joinv.-le-P.
Dlle Scosia-Romano, Escorima, e. p., Paris.
Odonino, Paul, empl., r. Lanrencin, 18.
Dlle Maur, Eglantine, pelletière, r. du Bœuf, 9.
Dumas, Antoine, dessin., q. P.-Scize, 51.
Dlle Carreaux, Augnst., tapis., m. Gonrguil 49.
Fialot, Jean, empl. comm., r. de Gerland, 30
Dlle Couty, Victorine, contur., r. Quarantaine, 14.
Fialot, Jean, empl de com., r. de Gerland, 30.
Dlle Conty, Victor., coot., r. Quarantaine, 14.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Berthet, Joseph, tailleur d'habits, r. Cuvier, 131.
Dlle Bosson, Marie, lir. d'or, r. Montgolfier, 56.
Blouzard, Claude, emp. P.-L.-M., r. Raulin, 39.
Dlle Lagier, Lucie, cuisin., av. Noailles, 3.
Boniscbo, Fréd., coiffeur, r. de la Claire, 30.
Dlle Champion, Joséph., e. p., r. Vendôme, 107.
Burignel, Gustave, apprêteur, r. Crillon, 18.
Dlle Schreiber, Marthe, rep., Pierre-Bénite (Rh.).
Chabert, Louis, coiffeur, r. Duguesclin, 62.
Dlle Moresmen, Rosalie, s. p., r. Duguesclin, 62.
Danton, Louis, tail. d'habits, r. Vauban, 131.
Dlle Cahert, Alice, lingère, r. Vauban, 131.
Darbon François, empl. com., q. Pierre-Scize, 9d.
Dlle Geoffray Philomène, s. p., r. Solly, 9.
Emery, Maximin, man., imp. Poirier-s-Pareil, 9.
Dlle Durand, Fr min, imp Poirier s-Pareil, 2
Ferrend, Lucien boulanger, r. Dequesne, 49.
Dlle Dupraz Etiennette, empl., q Rambaud, 25.
Geoffray, Etienne, empl., av de Noailles, 67.
Dlle Morel, Marie, cuisin., pl St-Jean, 8.
Gourjas Louis, mécanicien Villeurbanne
Dlle Poulet, Justine, cuisin., r. Molière, 5
Lebœuf, Françoie mercin, r. des Charmettes, 141.
Dlle Loopers, Clémentine, tal., r Desgranges, 32.
Levet, Joseph, rendeur, r. Louis-Blanc, 21.
Dlle Mâson, Louise, repas., r. Boileau, 165.

Nony, François, empl. P.-L.-M., r. Molière, 111.
Dlle Lefèvre, August., cont., r. Malesherbes, 13.
Ponsonnet, Paul, empl., parc Tête-d'Or.
Dlle Russier, Marie, e. p., Le Cornconde (Drôme).
Pelet, Jean, coiffeur, r Gentil, 9.
Dlle Heyrand, Jeanne, empl sol., r. Fénelon, 26.
Regnault, Henri, empl., r. Duguesclin, 53.
Vve Alligier, commerçante, r. Garibaldi, 91.
Vernet, Désiré, jardin., r. Vauban, 55.
Dlle Barthier, Marie, ménag., r. Veuben, 55.
Para, Jacques, empl., r. Neyret, gr. ecoleire.
Vve Devid, ménagère, r. Tronchet, 27.
Serre, Antonin, apprêteur, r. Mazenod, 85.
Dlle Sadot, Catherine, dévideuse, r. Mazenod, 99.
Chopus, Gaston, manœuvre Cruas (Ardèche).
Dlle Montcil, Marie, dévideuse, Cruas (Ardèche).
Mercier, Eugène, empl., r. Tête-d'Or, 50.
Dlle Mathias, Anne, empl., r. Tête-d'Or, 50.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 15 au 21 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Domaison, négociant, r. J.-des-Plantes, 5 . m.
Mermet-Bouvier, négociant, r. Burdeau, 19. m.
Tournier, commis postes, r. Grôlée, 5. .... f.
Charignon, garçon de peine, q de Retz, 9.. f
Durand, g. de la paix, r. de Flesselles, 10.. m.
Tible, empl., imp. St-Polycarpe, 10..... f.
Perrot, entrepreneur, r. Terme, 5 ..... m.
Romain, empl., pl. Pénitents-de-la-Croix, 6. f.
Prost, empl., r. Terraille, 19..... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Grandchamp, étologiste, Villeurbanne..... m.
Joly, vannier, Vénissieux..... m.
Cottaz, empl., Villeurbanne..... m.
Lansardi, sculpt., r. Paul-Bert, 123..... m.
Beau, mécanicien, ch. Combe-Rienche, 31.. f.
Coutiseon g de peine, mont. du Change, 4. m.
Bertrand, empl., r. Seguin, 7..... m.
Chazelle, mécanicien, r. Masséna, 93..... m.
Lafleur, laitier, r. Vigilance, 9..... f.
Bertrand, voiturier, Cogny (Rhône)..... f.
Petit, mouleur, av. Thiers, 125..... f.
Mézard, gerant, Givors (Rhône)..... f.
Liard, empl., r. Tramassac, 28..... f.
Bonrloud, soldat 158e, r. Bossuet, 94..... m.
Suretti, serrurier, r. Bugeaud, 129..... f.
Petit, mécanicien, r. Ste-Geneviève, 41..... f.
Jacquel, manœuvre, r. Croix-Jordan, 95..... f.
Monnot, maçon, r. Rivet, 5..... m.
Boudin, comptable, r. Reval, 42..... f.
Lescuyer, restaurateur, r. Duhamel, 8..... m.
Juhant, empl., r. Mercière, 56..... f.
Moiriet, empl., c. Charlemagne, 19..... m.
Sepaly, empl., Oullly (Rhône)..... m.
Mathieu, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Sardi, facteur, r. Delandine, 22.. ..... f.
Grabollo, manœuvre, r. N.-de-la-Villard, 65 m.
Mijard, épicier, r. Saint-Jean, 10..... f.
Rochard photographe, Villeurbanne..... f.
Cuzin, mécanicien, q. Perrache, 18..... f.
Cote, rentier, pl. Bellecour, 22 bis..... m.
Faure, empl., r. de Vienne, 92... ..... f.
Prival, cultivateur, Dardilly (Rhône)..... m.
Pâtissier, manœuvre, Villeurbanne .. .... f.
Bourrassent, ouv. charron, Villeurbanne... f.
Mosso, plâtrier, r. Cuvier, 160..... f.
Ravier, manœuvre, ch. de Gerland, 129.... f.
Cordier, empl., mont Ode-Côte, 27..... m.
Berthelet, empl., r. Créqui 913..... f.
Dumas, journalier, r. Sébastopol, 46..... m.
Cluzel, brodeur, r. Grenette, 39..... m.
Souchet, manœuvre, r. d'Aubigny, 5 .... m.
Pernollet, empl., r. Boileau 173..... m.
Cathelin, manœuvre, r. Montesquieu, 83.... m.
Barral, garçon d'office, r Lanterne, 20 .... f.
Gacon gardien de la paix, q. St-Vincent, 3. f.
Clapot, manœuvre, place du Marché, 4.. .. m.
Calvier, manœuvre, c Morand, 52..., ... m.
Monin, cordonnier, r. Imbert Colomès, 14. f.
Berthillod, empl., r. Lanrencin, 1..... m.
Bert, tailleur, c Suchet, 91..... m.
Rey, ajusteur, r. Dugas-Montbel, 1..... m.
Blous, cultivateur, Soucieu-en-Jarrest (Rh.). m.
Gathelet, posseur, Collonges-au-Mont d'Or... m.
Marquié, manœuvre, r. Transversale 5... m.
Bourgeois, infirmier, r d'Austerlitz, 39..... f.
Bolle, manœuvre r. Imb.-Colomès, 11..... m.
André, mécanicien, r. Rabelais, 77.. ..... m.
Thomas, dit Lovatier, empl., r. Capucine, 21. m.
Julien ingénieur, r. Chantè 17..... f

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Prost, empl., gr. r. de la Guillotière, 15.... f.
Decagbe, pétrisseur, r. Rachais, 14..... f.
Gérard, man., ch. des Verriers, 18..... m.

Rubellin, garçon épic., r. de la Villette, 72. m.
Boochage, empl., r. Montesquieu, 22..... m.
Porte, empl., ch. de Montebat, 28..... f.
Riache, mécan., r. Cronstedt, 12..... f.
Vaché, man, impasse Giriev, 10 dis..... f.
Saulnier, ébéniste, r. Passet, 9..... f.
Rozier, empl., r. Paul-Bert, 83..... f.
Bonton, tôlier, r. Boileau, 300..... m.
Duvel, embal., ch. du Villiee, 31..... f.
Thollot, empl., r. Carron, 15..... m.
Chemain, empl., r. Vendôme, 391..... m.
Vaifré, verrier, ch. de la Scaronne, 4..... f.
Comte, instil., r. Paul-Bert, 91 ..... f.
Verjus, man., av. du Parc-d'Artillerie, 8.. f.
Pacaud, mécan., r. Montesquieu, 91..... f.
Villez ing., chem. de l'Asile 21..... f.
Lancelot, empl., route de Vienne, 123..... f.
Desverennes, man., r. Orillet, 19..... f.
Mercier, man., r. Montesquieu, 41..... m.
Castagna, comptable, r. Bechevelin, 91..... m.
Pitre, empl., r. d'Agueseau, 19..... m.
Mathias, négociant, r. de la Vigilance, 18... m.
Robert, comptable, r Montesquieu, 120.... m.
Pichard, verrier, ch de Gerland, 91..... f.
Serre, serrurier, r. du Colombier, 9..... f.
Desprès sellier, r. Chevreul, 70 .. .. f.
Soulier, cafetier, r. Servient, 107..... m.
Moissonnier, e. P.-L.-M., r. Chevreul, 53,.. m.
Louis, cordonnier, av. Berthelot, 21..... m.
Gonnet, emp. de com., gr. r. Gnill., 165... f.
Dufaux, camion, r. des Asperges. 67..... m.
Gellois, camion., r. Rachais, 6..... m.
Carrelle, man., ch. de Gerland, 162..... f.
Joubert, voyag. de com., pl. Abondance, 24. m.
Nivon, bouti., c. Gembetta, 45..... f.
Cuix, camion., c. Gambetta, 119..... f.
Serraille, facteur, r Pasteur, 90..... m.
Cherbotel, apprêteur, r. de la Buire, 91..... m.
Commandeur, man, r. Tourville, 9..... m.
Thévenon, forgeron, av. Berthelot, 165 dis.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Royet-Journoud, empl., m. Carmdlitee, 11.. m.
Martin, sculpteur, r. de Nuits, 7..... f.
Lenoble, maçon, r. Belfort, 29..... m.
Bellista, cordonnier, r. Reymond, 5..... f.
Perao, manœuvre, r. Roussy, 19..... f.
Durand, empl., r. Jarente, 97..... f.
Darsnl, empl., r. Jarente 97..... m.
Desfonds, empl., pl. Tabareau, 9 ..... m.
Molmeret, tisseur, r. Richan, 9..... m
Laprais, empl., r. Denfert-Rochereau, 19.... f

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Berthelon, jardinier, r. St-Georges, 81..... f.
Blanc, électricien, r. St-Georges, 88..... f.
Thenoz boulanger, r. du Rœuf, 31..... f.
Cuzin, serrurier, r. des Macchabées, 21.... m
Verreaux, épicier, ch. de Choulans, 97..... m
Desfetes, chaudron., ch. Saint-Simon, 8.. .. m
Chatelet, empl., ch. de la Demi-Lune, 132 .. f.
Pont, mécan., r. du Souvenir, 95..... f.
Baudon, ebondronnier, r. du Souvenir, 19.. f.
Jacouton, galochier, r. Saint-Jean, 11..... m.
Dunland empl., q. Joyr, 45..... f.
Buffavand, e. P.-L.-M., imp. Paquet Merel, 3 f.
Orugel, tapissier, q. Pierre-Scize, 72..... m.
De Frombal de Bouzille, avocat, r. Prêtres, 4 m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Perrat, apprêteur, r. Vauban, 109... ..... f.
Berthier, tapissier, r. Cuvier, 31..... f.
Jax, peintre, r Garibaldi, 101. ..... f.
Breuil, télégraphiste, r. Masséna, 60 ..... m.
Nogués, empl., c. Villon, 29..... f.
Miyaoko, empl. de banque, r. Molière, 3... m.
Virieux, camionneur, r. Boileau, 52..... f.
Gay, empl., c. Morand, 49 ..... m.
Jullien, apprêteur, r. Tête-d'Or, 45..... f.
Besancenet, e-officier artil., r. N.-Dame, 67. f.
Traffey, menuisier, v. Ney, 21..... f.
Drevet empl., r. Montgolfier, 91..... f.
Rey, ferblantier, r. Barrême, 29..... f.

Décès du 15 au 21 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Revaz, tonrn. e. mét., 74 a., r. Augnelins, 4.
Mathieu, empl., 71 a., v. des Fantasques, 8.
Gaucbon, empl., 42 a., pl. des Terreaux, 2.
Biston, Marius, 9 m., r. Imb.-Colomes, 11 bis.
Allemand, électricien, 29 a., m Carmélites, 66.
Fèvre, électricien, 37 a., pl. des Terreaux, 8.
Duchamp, Augusline, 9 a., r. V.-Monnoie, 12.
Vve Donguy, e. p., 80 a., m. Grande-Côte, 93.

Digitized by Google

Ep. Bord, s. p., 48 a., r. Robert, 77.
Rivet, Jean, s p., 01 a. r. du J des-Plantes, 0.
Ep. Corin, charcutière, 42 a. pl Morel, 0.
Gabert, militaire 22 a , hôpital Villemanay.
Richardel, cond -typo., 50 a., r P -Chenavard, 12
Barbier, teinturier, 54 a , r. Burjean, 42.
V ve Constantin, com., 68 a., r fmb.-Colombe, 83.
Bernhard, chiffonnier, 61 a , r. Tavernier, 19.
Colombet, militaire, 21 a., hôpital Villemanay
Ep. Chabert nourrice., 61 a . p , r. Feuillants, 2.
Blata, militaire, 22 a., hopital illemanay.
Eynard, Ferdinand, e. p , 27. r. Constantine, 8.
Limonnier, retigieuse, 81 a., m Carmélites, 26.
Boil, militaire, 22 a., hôpital Villemanay.
Ep. Rozier, s. p , 61 a., r. Lanterne, 11

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Ep. Lassaigne, s p., 74 a.. r. Victor-Hugo, 21.
Ep Dentonne, g malade, 52 a , r. Deux-Places, 2.
Cordez-Rejassoud, revend , 74 a., r. Ternaux, 7.
Ep. Mérard, ménagère, 50 a., Genouilleux (Ain).
Vaillant, concierge, 76 a., r. Hotel-de-Ville, 70.
Veyet, empl., 52 a , Vénissieux (Rhône).
Ep. Jarry. ménag , 52 a., Tassin Demi-Lune.
Bohler, manœuvre, 17 a , r. St-Antoine, 44.
V ve Décombe, coutur , 54 a , r Thibandière, 50.
Verteure, terrassier, 53 a , Gullins.
Millat Carrus, concierge, 41 a., q. St-Antoine, 30.
Ep. Meugnier, ménag., 30 a., o. Rivard, 16.
V ve Vinel, ménag., 68 a , r. Poutaillerie, 3.
Ep. Pédrini, ménag , 61 a , r. Boileau, 192.
Favre, mécanicien, 26 a.. Villeurbanne.
Ep Tourres, blanchisseuse, 48 a., r Passet, 7.
Christophle, T j., r Hénon, 2.
Sylvestre, 3 j., r. de la Charité 1.
Gache, 1 a., r. du Quartier-oeuf, 5.
Ep. Jacquemin, com., 45 a., g. r. Guillotière, 189.
Faure, s. p., 91 a., r. Stella, 11.
Cantuel 4 a., r. Sala, 42.
Longin, modiste, 62 a , r. Perl-Dieu, 29
Ethevenot, terrassier, 52 a , sans domicile.
Ep Mallen, ménag., 91 a , Vénissieux (Rhône).
V ve Desflèche, prof. musique, 64 a., q Bondy, 24.
Aimé, ébéniste, 28 a., r. Mazenod, 20.
V ve Castelane, fileuse, 39 a , r. Moncey, 171.
Chavron, 9 a., r. Montgolfier, 72 bis.
Deroy, 11 m., r. Dunoir, 69.
Ep Vernon, ménag., 26 a., Villeurbanne.
Rocher, concierge, 70 a , r. Mercière, 30
Ep. Hevilliod, s. p., 85 a , q Perrache, 15.
Monge, 7 j., r. Palais-Grillet, 19.
Guignard, 8 a , g. r de la Croix-Rousse, 86.
Dormoy, ménag , 50 a., av. Berthelot, 91.
Laorose, 10 a., pl Colbert 1.
V ve Bernard, ménag., 67 a., r Rabelais, 17.
Martin, ajusteur, 45 a., r. de l'Abondance, 73.
Ep Velasier, modiste, 20 a., r. Notre-Dame, 20.
Roy, 4 a , r. Tupin, 97.
Faremas, 12 a., Irigny (Rhône).
Filliette, 2 j., r. Grenette, 12.
Arnoud, 17 j , Tassin-Demi-Lune.
Dimnel, 3 m , r. St-André, 5
Guerd, s. p , 70 a., pl. de l'Hôpital.
Véricel, coltivateur, 70 a., Pollionnay (Rhône).
Rougt, soldat 7e cuirass., 22 a., hôp. Desgenettes.
Ep. Balme, s. p., 31 a., Valence.
Ep. Brandely, ménag , 60 a , rte de Genes, 151.
Pugeat, serrurier, 2 a , r. Palais Grillet, 19.
Rey, charron, 97 a , Villeurbanne.
Fichefeux, 1 a., r. Mo'esherbes, 44.
Thivel, 2 a., Grézieu-le-Varenne (Rhône).
Ep. Lamouroux, ménag , 36 a , r. Diderot, 10.
Recoud, 11 a., r. de la Charité, 1.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Bianco, 9 m., r. Ste-Anne-de-Baraban, 15.
Zaida, retraite, 63 a , r Passet, 12.
Guinel, s p , 15 a., r. Montesquieu, 91.
Gammolol, s p., 79 a., r. des Farges 23.
Champvillard, s. p , 70 a., gde r. Guillotière, 194.
Boucbedor, 2 a., rte de Vienne, 57.
Hoyan, s. p , 17 a , r. Pierre-Corneille, 90.
Alphaisan, 11 m.. ch de l'Espérance, 01.
Duvinage, retraité, 62 a., q. t'l -Bernard, 3.
Péligry, s. p., 70 a., r Duguesclin, 203.
Gabriel, 26 m , r. Vendôme, 207.
Dimnel, vernier 34 a., r Saint-André, 2.
Grimaud dit Berdonne, 82 a. c Lafayette, 118.
Ep. Vittos, s. p , 81 a.. r. des Tournelles, 59.
Deprodeus, s p., 01 a., av. Félix-Faure, 127.
Fenon, s. p., 70 a.. St-Laurent-Rochefort (L.).
Ep Chambon, couturière 73 a., r. Bechevelin, 37.
Durend, 9 m , av. Félix-Faure 138.
Auharet e. p., 42 a., r. Garibaldi, 140.
Rochette, fondeur, 42 a , Saint-Etienne.
Mesinger, typographe, 30 a., r. Mercière, 62.
Golizzi, 1 a., ch. des Culattes, 51.
Bertrand, empl., 69 a , r. de l'Ordre, 7.
Catherin, empl., 46 a , r Boileau, 162.
Bertrand, typographe, 45 a , r. Dunoir, 53.
Delomeny, 4 m r. Saint-Michel 56.
Jouanno, journalier, 49 a., Couzon-Mont d'Or.
Girard, pionnier, 54 a., r. de la Rize 59.
Reuge, empl., 21 a , r. Garibaldi. 236.
V ve Durand, e. p., 73 a , r Ste-Clotilde, 18.
Bleffard, 9 a . r. Dessix, 28.
Constantin, 2 a , av. Berthelot, 175.
Tournebise, serrurier, 99 a., Saint-Etienne.
Noel, 9 m., gr. r. de la Guillotière, 23.
Bellot, manœuvre, 59 a., imp. Gerland, 5.
Millan, tisseur, 69 a , r. Duguesclin, 205.
Gonin, 10 m., rte de Vienne, 57.
Gaillard, 8 m. caserne Part-Dieu.
Jamin, s. p , 82 a., r. d'Essling, 9.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Lescombe, brodeuse, 22 a., r. P.-Blanc, 20.
Ep. Rolland, tis , 99 a., r. Projetée-des-Tapis, 7.
Bruyas, François, ton , 52 a , r. Chariot-d Or, 47.
Célard, Alph., empl., 40 a., r. Crimée, 89.
Nicoud, François, rep., 22 a., r. J.-des-Plantes, 9.
Barbier, Léon, mée., 29 a., r. Dumont, 14.
V ve Gnyonvarnier, conf., 29 a., r. Bugeaud, 21.
V ve Dubié e p., 76 a , gr. r. Croix-Rousse, 53.
Ep Fromant, boul., 28 a., r. d'Isly, 1.
Chopineaud, maçon, 73 a., r. de Nuits, 2.
Bonnier, menuisier, 49 a., St-Rambert (Ain).
Basset fisseur, 70 a , r. Dumenge, 19.
Comberousse, apprêt , 37 a., r. Tronchet, 42.
Lestrade, 8 m., pas Sibille, 3 bis.
Béroudière, cordon., 74 a , r J -Soulary, 18.
V ve Verchère, blanchiss., 65 a , r. Diderot, 0.
Achard, passem , 47 a. r de la Tour-du-Pin, 3.
Juppet, 4 m , r. Valentin-Contattier, 14.
Ep. Domoisin, m de ch., 65 a., g. r. de Cuire, 2.
Mizeyrac, rentier, 75 a., r. Dum.-d'Urville, 18.
Claus, embalieur, 21 a , r. Denfert-Rochereau, 42.
V ve Gobait, s p , 81 a , q St-Vincent, 22.
Gelliard, tulliste, 36 a., pass d'Igre, 5.
Chevron, tertss., 47 a., r. Garibaldi, 51.
Gonnard tenlier, 5d a , Anse (Rhône)
V ve Barbier, com., 61 a., r. Cl.-Joseph-Bonnet 19.
Nolot, e. p., 29 a., gr. r. de la Croix-Rousse, 95.
Duc Cantamessa, tord , 41 a , r. d'Ivry, 95.
Dlle Lacroix, ménag. 03 a., r. de Dijon, 7.
Roesillol, teint., 53 a , r. Perfeil-Silence, 17.
Ep Bouil, tiss 70 a., r. du Chariot d Or, 88.
Bétaillole, cordon , 78 a , r. de Nuits, 1.
Tartaix, s. p , 70 a., q. de Serin, 19.
Ep. Guichardière, cont., 97 a., c d'Ile Jouville, 14
Villelle, 7 m., gr. r. Croix-Rousse, 21.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Teppaz, Clamie, mon , 73 a., r. du Souvenir, 14
Pré, Emile, cordon., 47 a., r St-Georges, 00.
Barroud, Jean, tuilier, 65 a , ch. de Gerland, 105.
V ve Gourjus 27 a , r St-Pierre de-Vaise, 72.
Rullond, cultivateur, 91 a., Faverges (Ile-Savoie).
Deschamps, chaudron , 56 a., r. de Bourgogne, 1.
Mathon. employée, 23 a ch. Petites Garennes, 1.
Abel, m. frelins, 70 a., r. des Tourelles 14.
Detras Jean-Marie 72 a., ch. des Grenouilles, 14.
Lesne, Félix, 41 a., mont. du Télégraphe, 8
V ve Clément, e. p , 83 a., ch. de Francheville, 118.
Gavend, mer. ferrant, 85 a , r. Pyramide, 55.
Ep. Limoges, empl., 27 a , Villeurbanne.
Pontonnet, Jules, s. p., 40 a., r. Cheponnay, 48.
V ve Morel, m. p., 21 a , q de Vaise, 26.
V ve Pithious, s. p., 76 a., r. du Mont-d'Or, 2.
Ep. Valla, mén., 82 a., q de Vaise, 28.
Dury, rentière, 20 a., ch. des Mures, 24.
Dumont, Jean, s. p , 27 a., r. Pyramide, 2.
Lascombe, coiffeur, 20 a., r. de la Claire, 40.
Forel, Joséphine, 62 a., r Gilibert, 13.
Ep. Berté, s. p., 99 a., r. Juge de-Paix, 22.
Ep Malplet, e. p., 38 a , m St-Laurent, 7.
Perret, nose, 4 a., r. de la Claire 11.
Ep Niogret, mén , 23 a , r. Roquette, 9.
Gadais, cravatière, 12 a , gr r. de Vaise, 82.
Damez, Jean, 71 a., r. du Bourbonnais, 44-46.
Guismond, Jean, 57 a , r. du Pont-de-la-Gare, 10.
Monthon, Pierre, 91 a., r Crozet, 21
Bonhomme, François e. p., 84 a., r. de la Gare, 4.
Bérard, mécanicien, 53 a., r. de la Pyramide, 20.
V e Riberon, blanchisseuse, 67 a.. r Si Jean, 22.
V ve Gaillard, fileuse, 24 a., ch. Favorite, 12.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Comminet, P.-J., cocher, 78 a , c. Villon, 102.
Ep. Ravet fileuse, 54 a. place Moncey, 6.
Bertrand, Marius, rent. 63 a , bont du Nord, 92.
Buisson, Maria, s. p., 75 a., r. Boileau, 122.
Lequet, Jean, bij., 41 a., r. Cuvier 158.
Schneider, A., retraité, 71 a., r. Dussoussoy, 89.
Rigollior, F , p. eo chap , 48 a., r. Dussoussoy, 8.
Stouker, Maria, 7 a., r. Fénelon, 18.
V ve Chevalier, s p., 77 a., r Garibaldi, 88.
Ducros, Pierre, rep., 57 a., r. Vauban, 51.
Ep. Pastré, dévid., 69 a., r. Bossuet, 90.
Ep Bastide empl., 33 a., av Thiers, 126.
Ep Roch, s. p , 71 a., r. Tête-d'Or, 91.
Chapuis-Drion, M , men , 61 a., r. Bugeaud, 43.
Morel M , rec. p. en rel , 70 a , c. Lafayette, 17.
Gueymard, Jean, rep., 32 a. r P.-Corneille, 57.
V ve Giraud, ep. de tul , 67 a . r. Crillon, 71 bis.
Lésutey, Marthe, 8 a., r. Boileau, 87.

Mouvement de la Population

du 11 au 17 Mars 1908.

Nombre de mariages contractés.....		48
—	divorces enregistrés.....	6
—	naissances légitimes.....	120
—	— illégitimes.....	40
—	décès.....	207
—	mort-nés.....	12

ANNONCES LÉGALES

Elargissement du chemin de la Colombière.—Cession Tenant Varvier.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 30 décembre 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône, le 20 février 1908, la ville de Lyon a acquis pour cause d'utilité publique, de M. Tenant (Jean-Baptiste), propriétaire, et de la susdite et autorisée Mme Varvier (Jeanne), son épouse, quelquefois appelée Marie, demeurant ensemble à Lyon, quai de la Vitriolerie, 10, majeurs, agissant conjointement et solidairement, en leur propre et privé nom, au prix de 1,391 fr. 50, une parcelle de terrain d'une superficie de 139 m. 15 d. carrés, située au lieu dit : « Les Rivières », section G, n° 383 du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 45, « embranchement de la Colombière ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 19 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin des Verriers — Cession Danto.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 30 décembre 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône le 20 février 1908, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de Mme Danto (Françoise-Joséphine), veuve de M. Vignon (Jean-Marie-Joseph Eugène), demeurant à Lyon, avenue de Saxe, 137, majeure, agissant en son propre et privé nom, au prix de 930 francs, y compris une indemnité spéciale de 142 fr. 25 pour démolition de mur de clôture et dommages divers, une parcelle de terrain d'une superficie de 63 m. 02 d. carrés, située au lieu dit : « Les Grandes-Terres », section G. n° 490 du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du

Digitized by Google

chemin vicinal ordinaire n° 173, « des Verriers ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 19 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Embranchement du chemin du Pré-Gaudry. — Cession Weltz-Dupuy.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 30 décembre 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône, le 21 février 1908, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Weitz (Jules-Camille), constructeur, et de lui assistée et autorisée Mme Dupuy (Marie-Louise-Joséphine-Valérie), son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue de la Méditerranée, 2, majeurs, agissant conjointement et solidairement en leur propre et privé nom, au prix de 6,000 francs, y compris une indemnité spéciale de 5,304 fr. 36 pour déclôture, démolition de bâtiments et tous autres dommages, ainsi que pour éviction des locataires, une portion d'immeuble d'une superficie de 57 m. 97 d. carrés, située au lieu dit : « Les Channées », section G, n° 342 du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement de l'embranchement du chemin vicinal ordinaire n° 64, « du Pré-Gaudry ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la portion d'immeubles dont il s'agit.

Lyon, le 19 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 20 mars 1908

Grains et Farines

Blé du pays du rayon...	les 100 kil.	20	75	23	»
— du pays, autres provenances indigènes	—	23	50	23	75
— de Russie	—	31	»	32	50
— d'Amérique	—	05	55	22	»
— provinces danubiennes	—	»	»	»	»
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	26	»	29	»
Seigle	—	18	20	19	50
Orge de brasserie	—	21	»	22	»
— de mouture	—	19	25	22	»
Maïs	—	00	»	21	»
Sarrasin	—	00	»	01	»
Avoine nouvelle	—	18	50	19	70
Haricots bl. de Bourgogne	—	32	»	01	»
— sains de Hongrie		09	50	01	52
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	42	05	42	22
— — ronde	—	43	»	44	»
Son	les 100 kil.	10	75	13	»
Fécule indigène	—	24	»	25	»
Riz de l'Inde	—	37	»	40	»
Riz du Japon	—	42	»	48	»
Riz de Saïgon	—	26	50	02	»
Riz du Piémont écumé	—	49	50	52	50
— — glacé	—	50	»	55	50
— — Caroline	—	60	»	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	27	»	80	»
— 1er choix	—	69	»	70	»
— marchandes	—	55	»	60	»
— irrégulières	—	47	»	00	»
Semoule		44	»	74	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k	105	»	200	»
— vieilles		140	»	145	»
— d'Amérique		»	»	»	»
— de luzerne de France nouvelles		145	»	175	»
— vieilles	—	125	»	135	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	»	44	»
— de sainfoin	—	35	»	36	»
— de vesces	—	23	»	25	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	50	12	»
— de pays	—	12	50	14	»
Paille de froment	—	5	»	6	»
— de seigle	—	2	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	»	250	»
— à la princesse	—	160	»	180	»
Raisins de Corinthe	—	75	»	80	»
— de Malaga	—	11	50	12	»
Figues de Bougie	—	24	»	41	»
— de Roseau		20	»	80	»
Prunes d'Este		95	»	105	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	97	50	05	50
— coupé régulier		23	50	72	»
— irrégulier	—	27	»	60	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	00	50	07	50
— semoule	—	68	»	70	52
Sucre cristallisé indigène	—	28	50	73	50
— exotique	—	00	»	62	»
Sirop de glucose 44 degrés		55	»	01	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 150 k	300	»	320	»
— — Mysore	—	010	»	030	»
Santos		245	»	125	»
Java vert	—	322	»	340	»
— jaune	—	320	»	400	»
Déméraru		320	»	360	»
Café de Haïti nature		000	»	280	»
— trié		280	»	300	»
Guadeloupe habit.		000	»	040	»
— bonifieur		040	»	360	»
Moka		235	»	405	»
Café Porto-Rico		220	»	245	»
Sant. Cuba, et autres lavages propres	—	200	»	222	»
— — non propre	—	275	»	225	»
Bahia		245	»	065	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	360	»	370	»
— Ciraque et Surupano		360	»	410	»
— Puerto-Cabello		400	»	500	»
Guayaquil	—	000	»	370	»
Cacao Trinitad	les 100 k	335	»	360	»
— Martinique et Guadel.		025	»	330	»
— Bahia préparé	—	020	»	230	»
— Haïti		312	»	230	»
— Samana et Sanchez	—	220	»	325	»

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»	»	»
Tellichéry	—	»	»	»	»
Saigon	—	345	»	360	»
blanc		445	»	460	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	72	»	80	»
— de Palme (pure et nouv.)	—	05	»	70	»
Suif fondu de Paris (sans tar)	—	72	»	»	»
— de province (en fût)		70	»	»	»
— pressé	—	23	»	100	»
Acide oléique (Distillé de saponifications)	—	05	»	70	»
(de distillation)		25	»	27	»
Acide stéarique (Distillé de saponifications)		120	»	115	»
(de distillation)		105	»	112	»
Bougie marseille (1re qual., les 60 pes. de 500 gr. net		00	»	»	»
— stéarique —	les 100 k.	70	»	»	»
Glycérine blonde, 28°		122	»	130	»
— pharmaceutique, 30°		180	»	190	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	25	»	20	52
— de schiste	—	21	50	22	50
Essence minérale	—	02	»	43	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pour	les 100 k.	120	»	175	»
— surfine		»	»	»	»
— — Bari		»	»	»	»
— fine		142	»	152	»
Huile commune lampe	les 100 k.	»	»	»	»
Huile de colza		175	»	0?5	»
— d'arachide surfine		105	»	120	»
Huile de sésame surfine	—	100	»	105	»
— de sésame à brûler	—	»	»	»	»
— de chous à bouche		108	»	115	»
Huile de colza épurée	les 100 k.	27	»	100	»
— de lin		04	»	74	»
— de colza brute	—	»	»	»	»
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	20	»	04	»
— Marseille bl. 2e q	—	54	»	52	»
— bleu pâle, sorte tarse	—	02	»	54	»
— de palme marbré	—	»	»	»	»
— d'oléine, 1re qualité	—	10	»	51	»
— marbré	—	52	»	13	»
— de pulpe	—	50	»	54	»
— mou extra	—	28	»	41	»
— — ordinaire	—	32	»	05	»

Vins

Vin Beaujolais	1er choix, la pièce	100	»	145	»
—	2e —	75	»	25	»
Vin Bas Beaujolais	le pièce	62	»	72	»
Vin Lyonnais	1er choix	64	»	74	»
— —	2e —	52	»	20	»
— Mâconnais	1er —	64	»	74	»
— —	2e	22	»	22	»
Vin Bourgogne	1er	110	»	120	»
	2e —	63	»	73	»
— Bordeaux	1er la barrique	125	»	120	»
	2e —	25	»	105	»
Vin Roussillon	1er l'hectolitre	25	»	18	»
—	2e	22	»	24	»
— Montagne	1er — —	00	»	10	»
—	2e — —	12	»	02	»
— Narbonne	1er — —	21	»	22	»
— —	2e — —	22	»	22	»
— Algérie	1er — —	20	»	27	»
	2e — —	22	»	02	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 26°	l'hectol.	00	»	72	»
— de marc		52	»	22	»
— Nord 6n 6 90°		50	»	56	05
Esprit Nord extra-Bo 6 20°		51	»	54	25
— de grain	—	50	75	60	75
mauvais goût		42	»	42	00

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Perats	les 100 kil.	5 75
	Grelassone		6 75
	Chatilles choisies	—	5 20
	lavées	—	4 15
	Braisettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	2 12
Anthracite		—	5 20
Coke cassé		—	4 42

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 14 au 20 Mars 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	»	»	»	»
Oies	—	»	»	»	»
Canards	—	4	»	5	»
Volailles 1re qual.	—	2	»	7	»
— 2e	—	0	»	5	50
Poulets		2	»	4	»
Pigeons		1	20	1	30
Beurre	le kilog.	0	90	2	40
Œufs	le cent	7	»	7	50
Fromages	le kilog.	1	20	1	22

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre, la qualité ordinaire		0	50	8
Châtaignes		»	»	»

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1908

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	•	•	•
Bibliothèque du Palais des Arts	•	•	•
— du 1er arrond't	•	•	•
— du 2e —	•	•	•
— du 3e —	•	•	•
— du 4e —	•	•	•
— du 5e — (et annexe de Vaise)	•	•	•
— du 6e —	•	•	•

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales (1).

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves forains
Ecoles supérieures	garçons	678	247	22
	filles	207	246	23
Ecoles primaires élémentaires — 1re circonscript.	garçons	4,327	3,239	13
	filles	4,300	2,790	15
— 2e circonscript.	garçons	2,626	5,242	153
	filles	2,673	5.732	120
Ecoles maternelles — 1re circonscription		3,427	2,234	•
— 2e circonscription		3,632	2,569	•
Totaux		32,837	25.732	451

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
22	5,924	4,261

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières
•	•	•	•	•

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

Rue Imbert-Colomès, 13	•
Cours Charlemagne, 16	•
Rue Vendôme, 233	•
Rue d'Isly, 8	•
Quai Fulchiron, 12	•
Rue Roquette, 11	•
Rue Vendôme, 92	•
Dépôt grande rue de la Guillotière, 129	•
Totaux	•

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 18 mars	124 12	124 •
Mardi, 17 —	122 75	• •
Mercr., 18 —	124 50	• •
Jeudi, 19 —	124 •	• •
Vendr., 22 —	124 50	• •
Samedi, 21 —	124 20	• •

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 11 au 17 Mars 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Porcs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	536	686	2,622	•	677	•	•	•	•	•	326,127
Perrache	473	779	1,216	122	•	•	•	•	•	•	123,654
Cerus-de-Cerf	•	•	•	•	•	29	•	•	•	•	7,250
Totaux	1,009	1 213	4,102	122	977	22	•	•	•	•	213,991

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 11 au 17 Mars 1908

JOURS ou MARCHÉS	ESPÈCES d'animaux	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,722	1,126	2 42	1 72	2 22	1 42	2 42	1 60		
	Veaux	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs	422	422	1 30	1 22	2 26	1 62	2 40	2 •		
Vendredi	Bœufs et vaches	593	543	1 52	1 •	2 22	1 26	2 46	1 42		
	Veaux	1,005	1,005	1 14	2 32	2 20	1 42	2 40	1 26	11,162	4,230
	Moutons	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi	Porcs	1,232	1,232	1 24	1 24	• •	• •	• •	• •		
Mardi	Bœufs et vaches	294	624	1 66	1 •	• •	• •	• •	• •		
	Veaux	276	276	1 10	0 91	• •	• •	• •	• •		
	Moutons	1,175	1,175	2 40	1 72	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,489	1,362								
	Veaux	1,881	1,881								
	Moutons	2,901	2,801								
	Porcs	1,661	1,661								

TOTAL..... 15,392 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

(1) Cette situation n'a pas été publiée dans le *Bulletin Municipal* du 2 mars courant, la Mairie Lyonnaise reçue tardivement.

Cours des denrées vendues aux Pectorats de la ville de Lyon, du 13 au 19 Mars 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		13 Mars		14 Mars		15 Mars		16 Mars		17 Mars		18 Mars		19 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	• •	• •	1 40	1 2[illegible]	• •	• •	• •	• •	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •
Aloses	—	1 20	1 •	• •	•	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	•	• •	• •
Anges	—	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	•	• •	• •	• •	•	1 •	0 60
Barbues	—	2 •	1 70	3 50	3 1[illegible]	• •	• •	3 •	2 70	• •	• •	2 80	2 0	• •	• •
Bars	—	4 40	4 20	5 •	4 10	5 10	4 80	• •	• •	4 80	4 2[illegible]	3 70	3 50	3 50	3 20
Cabillauds	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •
Carrelets	—	1 20	1 •	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •	1 30	1 10	1 10	1	1 •	0 90
Colins	—	1 20	1 10	• •	• •	• •	• •	1 20	•	• •	• •	• •	• •	1 •	• •
Congres	—	1 30	1 20	1 50	1 35	1 40	1 20	• •	•	1 40	1 10	1 30	1 20	1 20	1 10
Dorades	—	1 70	1 30	• •	• •	1 6[illegible]	1 0[illegible]	• •	• •	1 70	1 00	• •	• •	1 40	1 30
Esturgeons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30	• •	•	1 30	• •	• •	• •
Grondins	—	1 40	1 10	1 60	1 40	• •	• •	1 00	1 30	1 40	1 10	1 20	1 20	1 40	1 20
Limandes	le kil..	1 •	0 90	1 20	1	1 10	0 60	• •	• •	0 90	0 8[illegible]	0 60	0 70	1 •	0 8[illegible]
Lottes de mer	—	1 60	1 40	1 70	1 50	1 60	1 4[illegible]	1 40	1 30	1 60	1 4[illegible]	1 50	1 20	1 60	1 30
Maquereaux	—	2 •	1 6[illegible]	• •	• •	2 20	1 60	• •	•	• •	• •	1 60	1 6[illegible]	1 70	1 50
Merlans	—	1 60	1 30	1 70	1 50	1 60	1 20	1 60	1 20	1 40	1 20	1 50	1 20	1 50	0 10
Marins	—	1 50	1 30	1 60	1 4	1 40	1 30	1 60	1 40	1 50	1 2[illegible]	1 00	1 30	1 00	0 30
Mulets	—	• •	• •	2 30	2 10	• •	•	• •	• •	2 10	1 8[illegible]	• •	•	2 •	1 70
Raies	—	1 50	1 2	1 60	1 40	1 70	1 50	1 60	1 40	1 10	1 •	1 00	1 1[illegible]	1 20	1 •
Rougets-barbets	—	3 40	3 2[illegible]	• •	• •	3 6[illegible]	3 30	• •	• •	• •	• •	3 60	3 50	• •	• •
Saint-Pierre	—	1 60	1 •	• •	• •	• •	• •	1 20	1	• •	• •	1 •	•	1 10	1 •
Sardines 1/2 sel	—	• •	• •	• •	•	• •	• •	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Soles	—	0 10	5 30	7 10	4 8[illegible]	• •	• •	5 80	0 30	4 6[illegible]	4 2	0 2[illegible]	4 30	6 •	3 5[illegible]
Saumons	—	• •	• •	0 6[illegible]	2 6[illegible]	• •	• •	10 10	• •	9 20	2 •	• •	• •	• •	• •
Thons	—	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •
Turbots	—	4 •	3 50	• •	•	3 70	3 00	• •	• •	3 40	• •	• •	• •	3 30	3 10
Vives	—	0 90	0 80	• •	• •	1 •	0 90	• •	• •	1 •	0 60	0 90	0 70	0 80	• •
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	2 10	2 •	2 10	2	2 50	2 30	• •	• •	2 •	1 2[illegible]	• •	•	2 30	2 10
Anguilles mortes	—	1 70	1 40	1 6[illegible]	1 30	1 70	1 6	• •	• •	1 40	1 2[illegible]	• •	• •	1 70	1 60
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 3[illegible]	1 2	• •	• •	• •	• •
Brèmes	—	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	1 30	1 2	• •	• •	• •	• •	1 30	1 10
Brochets	—	2 60	2 •	3 40	2 2[illegible]	3 •	2 20	2 50	1 70	2 6[illegible]	2 10	2 40	2 10	2 6[illegible]	2 20
Carpes	—	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	1 •	• •	1 10	1 •
Tanches	—	1 70	1 3[illegible]	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 70	1 60
Eperlans	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 30	1 20	1 20	1 10	• •	• •
Lottes eau douce	—	4 •	3 50	5 10	4 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 72	• •	• •	• •
Ombres-chevaliers	—	• •	• •	5 •	4 50	4 70	4 30	• •	• •	4 •	3 5[illegible]	• •	• •	4 30	1 •
Perches	—	1 60	1 40	1 70	1 50	• •	• •	1 70	1 6[illegible]	1 6[illegible]	1 40	1 60	1 30	1 60	1 40
Truites	—	7 5[illegible]	6 2[illegible]	8 10	6 20	8 4[illegible]	7 20	9 •	7 2[illegible]	7 30	6 20	6 80	6 [illegible]0	7 10	6 40
Truites saumonées	—	7 40	7 1[illegible]	• •	• •	6 8[illegible]	6 5[illegible]	• •	• •	7 20	7 •	• •	• •	• •	• •
Friture	—	1 10	1 •	1 20	1	1 10	1 •	1 •	• •	1 10	0 8[illegible]	1 •	0 9[illegible]	1 •	0 90
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	• •	• •	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 80	0 80	0 70
Crevettes rouges	—	0 60	3 7[illegible]	7 10	4 4[illegible]	6 10	4 8[illegible]	6 30	3 40	7 20	4 30	9 10	4 80	6 8[illegible]	3 •
Crevettes grises	—	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ecrevisses	—	7 •	4 80	0 00	3 5[illegible]	0 20	4 30	• •	• •	4 80	4 20	4 50	3 50	3 10	4 20
Langoustes	—	0 30	0 1[illegible]	8 4	0 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	7 40	7 10	0 •	5 40
Homards	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	1 40	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •	1 3[illegible]	• •
Moules	—	0 50	0 40	0 3[illegible]	0 4[illegible]	0 4[illegible]	0 3[illegible]	0 30	• •	0 4[illegible]	0 3[illegible]	0 30	• •	0 30	• •
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 3	—	0 00	• •	4 50	• •	6 50	• •	6 50	• •	0 00	• •	6 30	• •	6 50	• •
— 4	—	3 50	• •	3 3[illegible]	• •	5 10	• •	3 50	• •	2 50	• •	3 50	• •	3 50	• •
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	• •	• •	4 •	• •
— 3	—	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •
— 4	—	1 2[illegible]	• •	1 2[illegible]	• •	1 2[illegible]	• •	1 2[illegible]	• •	1 2[illegible]	• •	1 2[illegible]	• •	1 2[illegible]	• •
— 6	—	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •
Volailles															
Canards	le pièce	• •	• •	• •	• •	3 50	3	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Dindes	—	• •	• •	0 •	0 •	7 •	0 •	• •	• •	0 00	5 30	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	8 •	6 •	9 •	0	0 •	0 50	• •	• •	7 •	5 •	6 30	4 50	7 •	0 •
Poulets	—	4 •	2 50	3 50	2	4 •	3	3 5[illegible]	2 0	3 50	2 50	2 •	1 50	2 30	2 •
Pigeons	—	1 30	0 80	1 20	1 •	1 30	0 90	1 20	1 •	1 30	1 •	1 20	0 90	1 30	1 •
Pintades mortes	—	• •	• •	3 •	2 0	• •	• •	• •	• •	3 •	2 50	3 •	2 50	3 •	2 75
Foie gras	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	7 0[illegible]	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 •	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	3 •	1 50	2 •	1 2[illegible]	2 50	1 30	• •	• •	2 50	1 20	• •	• •	2 •	1 50
Gibier à poil.															
Lièvre française	le pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lièvres étrangers	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins de garenne	—	2 20	2 •	• •	• •	2 •	1 70	2 40	2 20	2 30	2 •	2 •	1 60	2 10	2 •
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Courlis	—	1 50	1 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30	1 30	• •	1 40	1 30
Bécasses	—	7 •	3 •	6 •	4 •	5 •	2 50	0 3[illegible]	3 40	0 •	2 30	0 •	3 •	8 •	6 •
Canards sauvages	—	3 •	2 •	2 50	1 3[illegible]	2 60	1 0[illegible]	• •	• •	3 50	2	2 •	1 60	2 50	1 50
Sarcelles	—	1 20	1 •	1 30	0 60	1 20	0 6[illegible]	1 50	0 2[illegible]	1 20	0 60	1 30	0 9[illegible]	1 20	1 •
Perdrix rouges	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Pactorats de la ville de Lyon, du 13 au 19 Mars 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		12 Mars		14 Mars		16 Mars		16 Mars		17 Mars		18 Mars		19 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	• •	• •	0 80	• •	• •	• •	• •	• •	0 80	0 80	• •	• •	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	2 60	2 00	• •	• •	0 60	0 40	0 60	0 50	0 40	0 30	• •	• •	2 40	• •
Pluviers	—	1 10	1 •	0 90	0 8	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •
Cailles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives	—	2 •	0 •	0 •	7 •	7 50	0 •	0 •	7 •	9 •	7 •	7 •	2 •	8 •	6 •
Merles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	20 •	12 •	10 •	9	20 •	10 •	22 •	11 •	00 •	10 •	01 •	14 •	10 •	11 •
Vanneaux	—	8 •	7 20	• •	• •	7 •	• •	8 •	7 •	• •	• •	7 •	• •	8 •	7 20
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	1 20	1 20	• •	• •	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 70	2 60	2 •	2 00	0 •	0 00	2 00	• •	2 •	2 00	0 •	• •	2 •	2 00
Œufs	le cent	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 20	0 •	2 •	1 0	2 20	0 •	0 •	1 60	2 12	1 20	2 20	2 •	0 30	2 14
Truffes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Asperges	le botte.	2 50	1 •	3 •	1 •	2 00	1 00	2 50	1 20	0 •	1	0 50	1 20	2 •	1 10

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

(n 19 au 9 Mars 1908 (11e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Oms et Tramways de Lyon	160,098 85	131,431 01	2,250 44	• •	1,740,907 23	1,614,818 01	122,100 04	• •
Tramway de Lyon à Neuville	0,066 85	4,040 45	1,121 60	• •	41,266 85	30,494 85	2,768 40	• •
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,900 22	1,978 75	• •	82 20	20,778 10	80,163 01	918 95	• •
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,914 70	3,662 25	252 20	• •	43,748 2	30,084 85	3,764 05	• •
Croix-Pâquet	4,693 70	2,089 70	•	004	31,683 08	35,341 40	• •	8,658 32
Lignes de la Cie F.-O-L	12,462 12	12,159 20	300 98	• •	126,002 99	102,733 49	5,869 50	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 11 au 17 Mars 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr
Bœufs et vaches	7	1,360	•	•	•	•	•	•	•	•	7	1,360
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	0	43	•	•	•	•	•	•	•	•	3	43
Porcs	1	90	•	•	•	•	•	•	•	•	1	90
Chèvres	2	32	•	•	•	•	•	•	•	•	2	32
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Porcs	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	63	•
Abats divers	72	1,149	•	•	•	•	•	•	•	•	72	1,149
Viandes fraîches	2	151	•	•	•	•	•	•	•	•	6	151
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	10	•	•	•	•	•	12
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1
Ecrevisses	•	•	•	•	•	00	•	•	•	•	•	20
Huîtres, coquillages	•	•	•	150	•	433	•	•	•	•	•	013
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	0	•	•	•	•	•	0	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	0	•	•	•	•	•	2	•
Pigeons	•	•	•	•	0	•	•	•	•	•	0	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Œufs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'imprimeur-gérant : B. BOUFFARD.

3174. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 8 — *Téléphone 70-39*

DOUZIÈME ANNÉE — N° 613 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 29 MARS 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON
Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service de *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée de journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi modifiant la loi du 30 décembre 1903, relative à la réhabilitation des faillis (p. 211)

Décret relatif à l'inscription dans le budget de la Ville d'un crédit pour les dépenses de la police, en 1908 (p. 214).

Police des débits de boissons. — Arrêté (p. 214).

Décision approbative (p. 215).

Nominations, mutations, (p. 215).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2812 à 2826)

Subvention à l'Union amicale des anciens employés de l'octroi pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 215).

Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 216).

Subvention à la Chambre syndicale des terrassiers, puisotiers et mineurs de carrières pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 216).

Subvention à la Chambre syndicale des tôliers, poêliers, fumistes de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 216).

Subvention à l'Union des syndicats du tissage de la région lyonnaise pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 216).

Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc. — Exécution des travaux des 1re, 2e et 4e lots (p. 216).

Amélioration et extension de l'éclairage public. — Exercice 1908 (p. 217).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Bocuze devant le Conseil de Préfecture (p. 218)

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille (p. 218).

Hospices civils de Lyon. — Hospice de la Charité. — Création d'un dortoir. — Ouverture d'un crédit (p. 219).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Legs Juron. — Instance judiciaire (p. 219).

Souscription à l'effet d'élever un monument à Emile Gayot. — Participation de la ville de Lyon (p. 219).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilités de pensions veuves Maris et Cèaboux (p. 219).

Transformation des mines des Eaux. — Résultat du concours (p. 212).

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre M. Chanvin, locataire (p. 220).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunions (p. 220).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de conducteur au service de l'éclairage à la Mairie municipale. — Avis (p. 220).

Concours pour un emploi de sous-inspecteur au service municipal d'Architecture. Avis (p. 221).

Concours pour l'emploi d'architecte adjoint au service municipal d'Architecture. — Résultat (p. 222).

Concours pour trois emplois de vérificateur au service municipal d'Architecture. — Résultat (p. 222).

Publication et mise en recouvrement des rôles des contributions personnelle-mobilière et des patentes pour l'année 1908. — Avis (p. 222).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 223).

Résultat d'adjudication (p. 222).

Itinéraire du Vérificateur des poids et mesures pendant le mois d'avril (p. 222).

Demandes en autorisation de construire (p. 223).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 223).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 223).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 225).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 226).

Documents statistiques (p. 227)

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi modifiant la loi du 30 décembre 1903, relative à la réhabilitation des faillis.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — L'article 1er et l'article 2 de la loi du 30 décembre 1903, en ce qui concerne les articles 605, 607, 608 et 612 du code de commerce, modifiés par cette loi, sont modifiés et complétés ainsi qu'il suit :

« Article premier. — Les faillis non condamnés pour banqueroute simple ou fraudulense ne peuvent être inscrits sur la liste électorale pendant trois ans à partir de la déclaration de faillite.

« Ils ne sont éligibles qu'après réhabilitation.

« Art. 2 : *Art. 605.* — Peut obtenir sa réhabilitation, en cas de probité reconnue :

« 1° Le failli qui, ayant obtenu un concordat, aura intégralement payé les dividendes promis. Cette disposition est applicable à l'associé d'une maison de commerce tombée en faillite qui a obtenu des créanciers un concordat particulier ;

« 2° Celui qui justifie de la remise entière de ses dettes par ses créanciers ou de leur consentement unanime à sa réhabilitation.

« Lorsqu'il s'est écoulé dix ans depuis la déclaration de faillite ou de liquidation judiciaire, le failli non banqueroutier et le liquidé judiciaire sont réhabilités de droit sans remplir aucuns des formalités prévues par les articles 604 à 611 inclus du code de commerce.

« Cette réhabilitation ne peut porter aucune atteinte aux fonctions des syndics ou liquidateurs, si leur mandat n'est pas terminé, ni aux droits des créanciers au cas où leurs débiteurs ne seraient pas intégralement libérés.

« *Art. 607.* — Avis de la demande sera donné par lettres recommandées, par les soins du greffier du Tribunal de commerce, à chacun des créanciers vérifiés à la faillite, ou reconnus par décision judiciaire postérieure, qui n'auront pas été intégralement payés dans les conditions de l'article 604.

« *Art. 608.* — Tout créancier non intégralement payé dans les conditions des paragraphes 1er et 2 de l'article 605 pourra, pendant le délai d'un mois à partir de cet avis, faire opposition à la réhabilitation par simple acte au greffe, appuyé des pièces justificatives. Le créancier opposant pourra, par requête présentée au tribunal et notifiée au débiteur, intervenir dans la procédure de réhabilitation.

« *Art. 612.* — Ne sont point admis à

Digitized by Google

la réhabilitation commerciale : les banqueroutiers frauduleux, les personnes condamnées pour vols, escroqueries ou abus de confiance, à moins qu'ils n'aient été réhabilités conformément aux articles 619 et suivants du code d'instruction criminelle et 10 de la loi du 5 août 1899. »

Art. 2. — La loi du 30 décembre 1903 est complétée par les articles suivants :

« Art. 5. — La procédure de réhabilitation, prévue par les articles 604 à 612 inclus du code de commerce, est dispensée de timbre et d'enregistrement.

« Art. 6. — Cette loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. »

Art. 3. — Le 1° de l'article 8 de la loi du 5 août 1899, modifiée par la loi du 11 juillet 1900, est rédigé ainsi qu'il suit :

« Cessent d'être inscrites au bulletin n° 3 délivré au simple particulier : 1° deux ans après l'expiration de la peine corporelle, la condamnation unique à moins de six jours d'emprisonnement, ou à cette peine jointe à une amende ne dépassant pas 25 francs ; deux ans après qu'elle sera devenue définitive, la condamnation unique à une amende ne dépassant pas 50 francs ; deux ans après le jugement déclaratif, les déclarations de faillite. »

Disposition transitoire.

Les citoyens ayant droit au bénéfice de la présente loi devront, à partir du jour de la promulgation, être inscrits sur les listes électorales jusqu'à la clôture de ces listes, c'est à-dire au 31 mars 1908.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 mars 1908.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Cultes,
A. Briand.

Décret relatif à l'inscription dans le budget de la ville de Lyon d'un crédit pour les dépenses de la police, en 1908.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur ;

Vu le budget voté par le Conseil municipal de Lyon, pour l'exercice 1908, lequel ne contient aucun crédit applicable au paiement des dépenses de police de l'agglomération lyonnaise ;

L'arrêté préfectoral du 4 janvier 1908, par lequel le Conseil municipal a été mis en demeure de voter, pour cet objet, un crédit de 691,538 fr. 40 ;

La délibération municipale du 20 du même mois, portant refus de voter cette allocation ;

L'arrêté préfectoral pris en Conseil de Préfecture le 21 janvier 1908 ;

L'avis du Préfet et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 19 juin 1851 et le décret du 4 septembre suivant ;

Les lois des 13 mars 1873, 8 janvier 1881, 13 avril 1900 (art. 8) et 31 décembre 1907 ;

La loi du 5 avril 1884 (art. 103, 136 et 149) ;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat, entendue ;

DÉCRÈTE :

Article premier. — Il sera inscrit d'office, au budget de la ville de Lyon (Rhône), exercice 1908, un crédit de six cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-huit francs quarante centimes, pour la part lui incombant dans les dépenses de police de l'agglomération lyonnaise pendant la dite année.

Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 mars 1908.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,
Signé : Clemenceau.

Police des Débits de boissons. Arrêté.

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu la loi du 5 avril 1881 ;

Vu la loi du 3 avril 1903 ;

Vu le livre IV du Code pénal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 1894 ;

Considérant que les circonstances actuelles, notamment l'établissement de nouvelles lignes de chemins de fer et de tramways, nécessitent une revision des prescriptions qui réglementent la police des débits de boissons ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général pour la police,

ARRÊTE :

Article premier. — Les heures de fermeture des cafés, cabarets, brasseries, bars, comptoirs et autres débits de boissons à consommer sur place sont fixées, dans toute l'étendue du département du Rhône, ainsi qu'il suit :

1° A onze heures du soir, du 1er avril au 31 octobre,

A dix heures du soir, du 1er novembre au 31 mars,

Pour toutes les communes du département autres que celles désignées ci-après :

2° A onze heures du soir, en toute saison, dans les communes de Lissieu, Villié-Morgon, Fleurie, Jullié, Chénas et Juliénas ;

3° A minuit, en toute saison,

Pour les communes qui font partie de l'agglomération lyonnaise ; pour tous les chefs-lieux de canton du département ; pour les communes qui ont plus de trois mille habitants ; pour celles qui ont une station de chemin de fer ou de tramway, et pour la commune de Saint-Jean-d'Ardières ;

4° A deux heures du matin, en toute saison, pour la commune de Lyon et pour la partie de la commune de Vaise-sieux située à l'intérieur du mur d'enceinte.

Lesdits établissements ne pourront jamais être ouverts avant le jour ;

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, de la fête de Noël et du nouvel an, tous les débits de boissons, sans distinction de localité, pourront rester ouverts la nuit entière, savoir : pendant les nuits du 13 au 14 juillet et du 14 au 15 juillet ; pendant la nuit du 24 au 25 décembre et pendant les nuits du 31 décembre au 1er janvier et du 1er au 2 janvier.

Art. 2. — Défense est faite aux débitants de boissons de recevoir ou conserver aucune personne étrangère à leur habitation, en dehors des heures d'ouverture de leur établissement. Il est également interdit à tout particulier d'entrer et de rester dans les débits de boissons pendant le temps où ces établissements doivent rester fermés.

Art. 3. — Sont exemptés de la prohibition contenue dans les articles 1 et 2, les aubergistes et logeurs, en ce qui concerne les voyageurs qui viennent prendre gîte chez eux, et les restaurateurs et traiteurs, en ce qui concerne les personnes qui viennent prendre des repas.

Ne sont pas considérés comme établissements de restaurateurs et traiteurs, les établissements mixtes, c'est-à-dire les débits de boissons où l'on donne accessoirement ou accidentellement à manger, tels que : cafés, brasseries, bars et comptoirs. Ces derniers établissements doivent toujours être fermés à l'heure réglementaire, sauf autorisation spéciale délivrée conformément à l'article 4 ci-dessous.

Art. 4. — Les Maires sont autorisés à prolonger l'ouverture des débits de boissons, *par mesure générale*, les jours de foires, marchés, fêtes légales ou fêtes locales, conseil de révision, concerts et spectacles publics.

Les Maires pourront aussi, à l'occasion des mariages et autres fêtes privées, autoriser les débitants, chez lesquelles auront lieu lesdites fêtes, à conserver dans leur établissement, pendant toute ou partie de la nuit, les invités ou leurs serviteurs, à l'exclusion de toutes autres personnes.

Art. 5. — Dans tous les cas prévus par l'article précédent, les Maires devront donner, au moins une heure avant la chute du jour, communication de leur arrêté d'autorisation à la gendarmerie et au commissaire de police.

Toutefois, les autorisations individuelles accordées par les Maires, dans les cas prévus par le § 2 de l'article 4, pourront ne pas être communiquées à la gendarmerie ou au commissaire de police, lorsque la distance ou le trop court

Digitized by Google

intervalle, entre le moment où ces autorisations seront délivrées et celui où elles devront être utilisées, ne permettra pas cette communication ; mais les débitants devront, en tout cas, posséder et produire à première réquisition, l'autorisation qui leur aura été accordée, laquelle, dès lors, devra être écrite, datée et signée par le Maire, et indiquer, très exactement, en toutes lettres, la cause et la date pour lesquelles elle aura été délivrée. A défaut de l'observation de ces prescriptions, l'autorisation du Maire sera considérée comme nulle, et il sera dressé procès-verbal.

Toute autre dérogation aux dispositions du présent arrêté ne pourra être accordée que par le Préfet, après avis des Maires et, s'il y a lieu, du Sous-Préfet.

Art. 6. — Défense est faite à tous débitants de boissons de recevoir, dans leurs établissements : 1° des mineurs de moins de 16 ans, qui ne seraient pas accompagnés de leur père, mère, tuteur, ou de toute autre personne chargée de les remplacer ; 2° d'y recevoir ou d'y tolérer, pour y exercer leur profession, des chanteurs, musiciens, bateleurs, escamoteurs ou autres industriels ambulants, qui ne seraient pas munis d'un carnet délivré ou visé par l'autorité ; 3° de tenir ou de tolérer chez eux aucune loterie ou jeu de hasard ; 4° d'y tolérer des cris ou des chants de nature à troubler l'ordre et le repos publics ; 5° de laisser sortir tous employés en tenue autre que la tenue de ville ; 6° de recevoir habituellement des filles de débauche, des souteneurs et des gens sans aveu. Dans ce dernier cas, l'habitude sera manifeste lorsque, après deux avertissements notifiés depuis moins de six mois par le Maire ou le Commissaire de police, une nouvelle infraction sera constatée.

Il est rappelé aux débitants que la loi du 23 janvier 1873 (art. 41) leur interdit de recevoir des gens ivres et de servir des boissons alcooliques à des mineurs âgés de de moins 16 ans accomplis.

Art. 7. — Tout débitant est tenu de donner immédiatement avis au Maire, à la gendarmerie, au commissaire de police ou au garde champêtre, des scènes de désordre qui viendraient à se produire chez lui, du refus opposé par des personnes étrangères à sa maison de se retirer à l'heure de la fermeture, et du refus, par des gens ivres, de se retirer sur sa réquisition.

Art. 8. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Des contraventions seront dressées, non seulement contre les propriétaires des établissements, mais encore contre les consommateurs qui y seraient trouvés après l'heure réglementaire de fermeture.

Art. 9. — Les débitants sont tenus de faire afficher, à leurs frais, dans la principale salle de leur établissement, un exemplaire du présent arrêté.

Art. 10. — Le présent arrêté aura son effet à partir du 1er avril 1908.

Art. 11. — L'arrêté du 31 mai 1894, concernant la police des cafés, cabarets, brasseries, bars, comptoirs et autres débits de boissons du département du Rhône est rapporté à partir de l'entrée en vigueur du présent ; mais il est formellement rappelé que les dispositions des arrêtés en date des 16 septembre 1880 et 7 décembre 1883 sont entièrement maintenues.

Art. 12. — M. le Secrétaire général pour la police, M. le Sous-Préfet de Villefranche, MM. les Maires, le commandant de gendarmerie, les commissaires de police et les gardes champêtres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans chaque commune par les soins du Maire et inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 11 mars 1908.

Le Préfet du Rhône,
Ch. LUTAUD.

EMPLOI DES FEMMES DANS LES DÉBITS DE BOISSONS.

Arrêté du 16 septembre 1880.

Article premier. — Il est défendu aux propriétaires ou gérants de débits de boissons, cafés, brasseries, comptoirs, restaurants, etc., d'employer dans leurs établissements aucune fille ou femme connue pour se livrer à la prostitution.

Art. 2. — Il est interdit aux filles ou femmes de service employées dans les établissements susdésignés de s'asseoir à côté des consommateurs, de boire ou tenir conversation avec eux, et même de stationner auprès des tables qui leur sont destinées. Il leur est également interdit de se tenir soit aux portes, soit aux fenêtres, et de séjourner au-devant de l'établissement plus longtemps que les besoins du service ne l'exigent.

Les filles ou femmes de service devront avoir une mise convenable.

Art. 3. — Il est enjoint aux chefs d'établissements de veiller à ce que ces prescriptions soient rigoureusement observées par les filles ou femmes à leur service. Ils seront civilement responsables des contraventions qu'elles peuvent commettre.

.....

Arrêté du 7 décembre 1883.

Article premier. — Il est expressément interdit auxdits propriétaires ou gérants d'employer aucune fille ou femme qui ne soit pas munie d'un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par l'autorité administrative compétente.

Ce certificat ne devra pas avoir plus d'un mois de date et sera renouvelé tous les trois mois. Il sera représenté à toute réquisition des agents de l'autorité.

.....

Décision approbative.

Par décret présidentiel, en date du 18 courant, est approuvée l'ouverture, au budget de l'exercice 1908, de deux crédits additionnels, montant ensemble à la somme de 3,648 fr. 20, et applicables aux dépenses énumérées ci-après :

Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien maire de Lyon... Fr. 2.000 »

Restauration d'objets détériorés par un incendie dans les bureaux de la Voirie municipale..... Fr. 1 648 20

Nominations, mutations.

Par arrêté du 16 mars 1908, M. Burgat (Jean-Marie) a été nommé concierge à l'école de garçons, rue Vaucanson, n° 2 *bis*, à dater du 1er avril prochain, en remplacement de M. Badin, décédé.

Par arrêté du 21 mars courant, ont été nommés médecins inspecteurs des écoles municipales (*emplois créés*), Mlle Trufinet (Catherine) et MM. les docteurs Bayle (Louis-Pierre), Chazal (Eugène) et Weigert.

Par arrêtés du 26 mars courant, MM. Gaillard (Michel) et Christo (Gabriel), expéditionnaires stagiaires, le premier à la Mairie centrale, le second à la Mairie du 6e arrondissement, ont été titularisés dans leur emploi.

Par arrêté du même jour, et ensuite du concours qui a eu lieu les 17 mars et jours suivants, MM. Bonnet (Alphonse), sous-inspecteur au service de l'Architecture et Chaninet (Eugène), dessinateur au service de la Voirie, ont été nommés vérificateurs au service municipal d'Architecture.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Subvention à l'Union amicale des anciens employés de l'Octroi de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale.) — N° **2812.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle l'Union amicale des anciens employés de l'Octroi de Lyon sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès corporatif qui doit avoir lieu à Tours, les 17, 18 et 19 avril 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemins de fer, 3e classe, aller et retour ..... Fr.	35 35
Congrès, 3 journées ; voyage, 2 journées, soit 5 journées à 8 fr.	40 »
Total ..... Fr.	75 35

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 23 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° **2813**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du bâtiment qui doit avoir lieu à Saint Etienne, du 19 au 23 avril prochain.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour..... Fr.	4 55
Congrès, 5 journées; voyage, 2 journées; ensemble 7 journées à 8 fr.....	56 »
Total... Fr.	60 55

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 23 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Subvention à la Chambre syndicale des terrassiers, puisatiers et mineurs de carrières, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale.) — N° **2814**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la Chambre syndicale des terrassiers, puisatiers et mineurs de carrières sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès du bâtiment qui doit avoir lieu à Saint-Etienne, du 19 au 23 avril 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906.

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour..... Fr.	4 55
Congrès 5 journées, voyage 2 journées, soit 7 journées à 8 fr..	56 »
Total..... Fr.	60 55

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 23 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Subvention à la Chambre syndicale des tôliers, poêliers, fumistes de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° **2815**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la Chambre syndicale des tôliers, poêliers, fumistes de Lyon sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès du Bâtiment qui doit avoir lieu à Saint-Etienne du 19 au 23 avril 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour..... Fr.	4 55
Congrès : 5 journées, voyage : 2 journées, soit 7 journées à 8 fr.	56 »
Total..... Fr.	60 55

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 23 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Subvention à l'Union des syndicats du Tissage de la région lyonnaise, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° **2816**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle l'Union des syndicats du Tissage de la région lyonnaise sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès international du Textile, qui doit avoir lieu à Vienne (Autriche) du 25 au 30 mai 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer 3e classe, aller et retour..... Fr.	108 55
Congrès, 6 journées, voyage 4 journées, soit 10 journées à 8 fr.	80 »
Total..... Fr.	188 55

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 23 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc de la Tête-d'Or. — Exécution des travaux des 1er, 2e et 4e lots.

(Commission générale.) — N° **2817**.

Messieurs, en conformité de votre délibération du 7 octobre 1907, les travaux de construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc de la Tête-d'Or ont fait l'objet d'une adjudication publique le 7 février dernier.

Seuls les travaux de plomberie et zinguerie (3e lot) et ceux de plâtrerie et peinture (5e lot) ont pu être adjugés, aucun soumissionnaire ne s'étant présenté pour ceux des 1er lot (terrassements et maçonnerie), 2e lot (charpente en fer) et 4e lot (menuiserie et quincaillerie).

Ensuite de cet insuccès, j'ai invité M. Huguet, architecte à provoquer de la part de divers entrepreneurs, des offres en vue de l'exécution des travaux faisant l'objet de ces trois derniers lots.

Par un rapport en date du 10 mars 1906, M. Huguet m'informe qu'il a pu recueillir huit soumissions dont quatre pour le 1er lot, deux pour le 2e lot et deux pour le 3e lot.

Pour le 1er lot (terrassements et maçonneries), les soumissions produites sont celles de MM. Peix, Clavel, Jarry et Grange frères.

M. Peix demande une augmentation de 35 %, sur les prix du bordereau donnant lieu pour la totalité des travaux à une augmentation de dépense de 16,170 f.

M. Clavel accepte les prix du bordereau sans rabais mais sollicite diverses dérogations, devant occasionner une augmentation totale de 4,481 fr. 80 pour le cas où l'emploi de vieux matériaux dans les maçonneries de moellons serait autorisé, et de 5,287 fr. 72 si ces maçonneries étaient exécutées aux conditions du devis.

M. Jarry demande une augmentation de 9 fr. 90 sur les prix du bordereau, ce qui porte l'augmentation totale à 4.356 f. Il sollicite également certaines dérogations sur quelques articles.

Enfin MM. Grange frères offrent d'exécuter les travaux moyennant un rabais de 14 %, sur les prix de la série de la ville de Lyon, édition de 1903. Ils font en outre des réserves sur les ouvrages en béton armé et sur la pierre de taille qu'ils ne comprennent pas dans leur soumission.

Outre que cette dernière soumission n'est pas conforme aux conditions du cahier des charges qui stipule que les prix appliqués sont ceux du bordereau spécial à l'entreprise, M. Huguet estime qu'en raison des nombreuses dérogations demandées, cette offre est beaucoup moins avantageuse que celle de MM. Jarry et Clavel.

Pour le 2e lot (charpente en fer et fers à bâtiments), M. Brunard fils offre d'exécuter à forfait la charpente en fer et d'appliquer, au surplus des travaux, les prix du bordereau sans rabais. Cette proposition donne lieu à une économie de 1,880 francs.

M. Burnichon traiterait à forfait pour

Digitized by Google

la totalité des travaux. L'économie qui résulterait de cette offre ne serait que de 374 francs.

Enfin pour le 4e lot (menuiserie et quincaillerie), M. Secret accepte les prix du devis sans rabais et MM. Gouverne et Chrétien consentent sur les mêmes prix un rabais de 0 fr. 10 %.

De ce qui précède il résulte que les soumissions présentées par MM. Jarry, Brunard fils et Gouverne et Chrétien sont les plus avantageuses.

Dès lors le chiffre de la dépense supplémentaire pour la construction du bâtiment dont il s'agit peut s'établir ainsi qu'il suit, si l'on tient compte aussi des rabais d'adjudication obtenus pour les 3e et 5e lots.

1° Augmentation résultant de l'acceptation de la soumission Jarry ci ..... Fr.		4.356 »
2° Somme prévisionnelle pour faire face, le cas échéant, aux excédents de dépense pouvant résulter des dérogations stipulées dans la soumission de M. Jarry et concernant : le blindage des fouilles ; la réduction du rabais préalable sur les prix du tarif municipal applicable aux travaux imprévus ; l'augmentation du prix des heures des travaux en régie.....		426 20
D'où une augmentation totale de.....		4.782 20
A déduire :		
Economie résultant de la soumission Brunard fils	1.880 »	
Economie de la soumission Gouverneet Chrétien.	8 18	
Rabais d'adjudication (3e lot)..	772 66	
Rabais d'adjudication (5e lot)..	640 17	
Total.....	3.301 01	3.301 01
Total de la dépense supplémentaire..... Fr.		1 481 09

Soit en chiffre rond, 1,500 francs.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien :

1° Accepter les soumissions susvisées présentées par MM. Jarry, Brunard fils et Gouverne et Chrétien ;

2° Décider que la somme de 3,301 fr. 01 c. montant des bons d'adjudication des 2e, 3e, 4e et 5e lots, servira, jusqu'à concurrence d'un égal chiffre à couvrir l'excédent de dépense du 1er lot ;

3° Décider de plus que la somme de 1,500 francs montant de l'excédent réel de dépense sur les prévisions du devis fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1907.

Lyon, le 23 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Amélioration et extension de l'éclairage public. — Exercice 1908.

(Commission générale). — N° 2818

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet dressé par le service municipal de la Voirie, en vue de l'emploi du crédit de 20,000 francs inscrit au budget de l'exercice 1908 pour l'amélioration et l'extension de l'éclairage public.

Les crédits des dernières années ont été utilisés principalement pour l'éclairage des voies de la banlieue qui étaient encore dépourvues de canalisations et par suite de toutes lanternes à gaz. Les propositions qui vous sont soumises ont principalement pour objet de combler diverses lacunes dans l'éclairage de certaines rues déjà canalisées. Les aménagements projetés répondent d'ailleurs, pour la plus grande partie, à des pétitions émanant des habitants intéressés ou qui ont été déposées au cours des séances du Conseil municipal.

Ces installations se répartissent comme suit :

Premier arrondissement.

Le projet prévoit deux lanternes à établir rue des Capucins, dans les sections voisines de la place Forez, où les intervalles entre les appareils d'éclairage en service sont plus tendus que sur le reste du parcours. En outre, une nouvelle lanterne est prévue dans la partie inférieure de la rue Romarin qui forme une sorte de carrefour dans le voisinage de la place des Terreaux. Ces installations donneront une juste satisfaction à une pétition des habitants de cette région.

Deuxième arrondissement.

Les propositions comprises dans le 2e arrondissement concernent particulièrement la place Gailleton et les voies avoisinantes. L'éclairage de cette place ne comporte en effet que quatre lanternes à gaz qui sont évidemment insuffisantes. Ce défaut de lumière est devenu encore plus sensible par le contraste du brillant éclairage établi récemment sur le pont de l'Université et sur le quai Gailleton.

Cette situation a fait l'objet de diverses réclamations de la part des habitants. Il convient, pour obtenir l'amélioration désirable, de répartir dix nouvelles lanternes sur le pourtour de la place Gailleton et dans les rues avoisinantes, conformément aux indications du plan ci-joint.

D'autre part, il existe encore une lacune dans l'éclairage de la rue de la Charité, au droit du bâtiment des Recluses ; il y a lieu de la combler, maintenant que la rue a été portée à sa largeur normale dans cette région, en intercalant une nouvelle lanterne au point indiqué en rouge sur le plan.

Troisième arrondissement.

Vingt-deux voies différentes font l'objet de propositions d'éclairage.

Les travaux les plus importants concernent la place de la Buire et l'avenue de Saxe prolongée.

La place de la Buire n'est éclairée actuellement que sur les côtés Nord et Sud par des lanternes en bordure de l'avenue Félix-Faure et de la rue Rachais. Cet éclairage est manifestement insuffisant au égard à l'importance de cette place, complantée d'arbres, qui sert de promenade aux populations laborieuses du quartier. Il convient d'établir sept nouvelles lanternes à incandescence sur le pourtour de ladite place et sur le trottoir bordant les maisons, et une lanterne intensive au centre du terre-plein. Ces améliorations ont d'ailleurs fait l'objet d'une pétition des habitants du quartier.

La partie de l'avenue de Saxe prolongée qui est comprise entre le chemin des Balançoires et le chemin des Cures n'est pas encore pourvue d'appareils d'éclairage, bien qu'elle soit livrée à la circulation depuis quelque temps. On ne peut cependant projeter qu'un éclairage provisoire, jusqu'à ce que l'on ait pu exécuter le nivellement définitif de la chaussée, qui comporte des remblais de 0m,45 à 0m,91 sur les divers points de ce parcours. En l'état actuel, il suffira pour assurer la sécurité de la circulation, de distribuer dix nouvelles lanternes à gaz sur le parcours indiqué. Mais afin de réduire autant que possible les frais de déplacement de la canalisation provisoire qui devra être relevée ultérieurement pour être replacée à son niveau normal, le projet ne comporte que la pose d'une seule conduite du côté Ouest et une seule rangée de candélabres du même côté.

L'éclairage du square Raspail a été demandé au cours de la séance du Conseil municipal du 24 décembre 1906. Ce jardin n'est, en effet, pourvu à l'intérieur d'aucun appareil d'éclairage, et les lanternes placées sur les voies environnantes ne peuvent projeter dans l'enclos qu'une clarté insuffisante, surtout pendant la saison d'été, par suite des rideaux d'arbustes interposés. Il y a lieu d'établir à l'intérieur du jardin deux lanternes pourvues de becs à incandescence n° 3.

De magnifiques immeubles ont été édifiés dernièrement sur le côté Ouest de la place Jean-Macé. Il convient, dès lors, de renforcer sur ce point l'éclairage actuel, de manière à la mettre en harmonie avec l'importance des embellissements ainsi réalisés, et de donner une juste satisfaction à la réclamation qui s'est produite à ce sujet de la part de M. le Président de la Société civile immobilière de Lyon.

Le tronçon de la rue de la Vierge-Blanche, qui fait communiquer la rue du Béguin avec la rue du Docteur Crestin, est complétement dépourvu d'appareils d'éclairage ; deux lanternes et quatre vingt-huit mètres de canalisation sont prévus pour prolonger l'éclairage jusqu'aux limites des terrains militaires, au droit du fort La Motta.

La rue Turbil n'est pourvue que de deux lanternes sur un parcours de 210 mètres environ ; cette voie, bordée de nouveaux immeubles relativement importants, exige actuellement un éclairage plus convenable. La pose d'une

Digitized by Google

nouvelle lanterne et le déplacement de deux appareils au service assureront une meilleure distribution de la lumière. Cette amélioration a été demandée par une pétition des habitants.

Dans les rues avoisinant l'école des filles de la rue Créqui, l'éclairage présente des lacunes notables, car les lanternes sont espacées, sur certains points, de plus de 60 mètres. Il est nécessaire de distribuer huit nouvelles lanternes sur ces voies, et de déplacer un certain nombre d'appareils en service, pour réduire comme il convient les intervalles trop tendus entre les appareils d'éclairage.

Sur l'avenue Berthelot, il y a lieu de remanier l'éclairage dans la section comprise entre la rue du Repos et le boulevard des Hirondelles.

Il paraît également indispensable d'établir deux nouvelles lanternes sur le pont en dessus du cours Gambetta qui a été élargi en suite des travaux de suppression des passages à niveau du P.-L.-M.

Parmi les autres améliorations prévues dans le troisième arrondissement, il faut citer l'installation de quatre nouvelles lanternes au carrefour des rues Villeroi et Vendôme, où se trouvent les bâtiments du Lycée annexe et d'une école municipale.

Dans la banlieue, il est nécessaire d'améliorer l'éclairage sur diverses sections du chemin des Pins et de plusieurs voies y aboutissant, où la distance entre les lanternes en service dépasse 75 mètres en certains points. Ces améliorations ont été demandées par plusieurs pétitions des habitants.

Sur la route d'Heyrieux, dans la portion comprise entre le chemin de Grange-Rouge et le groupe scolaire, les intervalles entre les lanternes en service atteignent près de 100 mètres. L'établissement de trois nouvelles lanternes aura pour effet de réduire à 70 mètres la distance entre les appareils d'éclairage, intervalle généralement adopté pour la distribution des lanternes dans les quartiers de la banlieue.

En outre, deux autres lanternes sont projetées dans le voisinage de la place du Bachut et vers la limite de la commune, pour combler deux lacunes existant sur ces points entre les appareils trop espacés. Ces améliorations ont été demandées par une pétition des habitants.

Enfin, le projet reproduit des propositions relatives à l'éclairage du chemin de la Princesse, qui figuraient dans le projet de 1903, et qui n'ont pu être exécutées par suite des travaux de rectification dudit chemin nécessités par la suppression du passage à niveau de la route de Vienne.

Quatrième arrondissement.

Le 4e arrondissement a fait l'objet de propositions importantes, comprises dans les projets de 1903 et 1904. Au cours de l'année dernière, diverses améliorations ont été réalisées dans cet arrondissement, savoir : Grande rue de Cuire, place Tabareau et place Bellevue, ensuite de pétitions ou de vœux auxquels il a été satisfait immédiatement. C'est pourquoi aucune autre amélioration ne figure dans le projet.

Cinquième arrondissement.

Dans le 5e arrondissement les propositions intéressent seize voies différentes dont trois sont comprises dans le périmètre de la concession de la Compagnie du Gaz de Lyon et le reste dans celui de la Compagnie du Gaz de Vaise.

Dans le quartier de Saint-Just, le parcours de la montée de l'Antiquaille, d'une grande largeur entre la place des Minimes et l'Antiquaille, présente un éclairage très défectueux. Il existe notamment au coude du chemin une console très mal placée qui laisse dans l'obscurité un escalier extérieur formant un renfoncement qui peut servir de refuge aux malfaiteurs. Il est indispensable de déplacer cette console et d'ajouter une lanterne nouvelle sur le parcours indiqué.

Une nouvelle lanterne est prévue rue des Fossés-de-Trion entre les deux lanternes distantes de quatre-vingts mètres environ, sur le parcours compris entre la rue du Manteau Jaune et la rue Trouvée.

Il convient également de placer une lanterne supplémentaire dans la rue Appiau qui longe le groupe scolaire, de manière à réduire à quarante mètres en moyenne l'intervalle de plus de cinquante mètres qui sépare les appareils d'éclairage en service.

Enfin la ruelle des Pommières, qui fait communiquer directement le chemin de la Favorite avec le chemin de l'Ecoin-d'Alaï ne présente sur un parcours de cent quatre-vingts mètres qu'une seule lanterne intermédiaire distante de quatre-vingt dix mètres en moyenne des lanternes situées aux extrémités dudit chemin. Il paraît indispensable de réduire ces intervalles de moitié, en intercalant deux nouvelles lanternes sur ce parcours. Cette amélioration a été réclamée par une pétition qui recevra ainsi satisfaction.

Les installations les plus importantes intéressent le quartier de Vaise. Elles ont pour but de combler, en partie du moins, les diverses lacunes qui existent encore dans l'éclairage de certaines voies de ce quartier. Ces installations comprennent la pose de dix-neuf lanternes nouvelles et le remaniement d'appareils au service. Les plus importantes sont projetées dans la rue Laporte, au carrefour des rues de la Gare et de Saint-Cyr, et dans la rue des Grenouilles où les lanternes actuelles sont encore placées à des intervalles de soixante-dix mètres. Enfin huit nouvelles lanternes sont réparties sur les voies du quartier du marché aux bestiaux. Deux de ces lanternes serviront à l'éclairage de la partie Ouest du chemin du Béal et exigeront la pose de quatre-vingts mètres de conduite de gaz pour leur alimentation. Ces améliorations ont fait l'objet de pétitions de la part des habitants de ce quartier.

Sixième arrondissement.

Le sixième arrondissement a bénéficié des améliorations prévues dans divers projets spéciaux, tels que ceux afférents au prolongement des rues Louis-Blanc et Créqui et surtout de la transformation du quartier de la nouvelle gare des Brotteaux. Le projet actuel comprend encore l'établissement de huit lanternes destinées à compléter l'éclairage de ce nouveau quartier, à l'extrémité Nord de la rue Béranger et sur la dernière tronçon de la rue Vauban prolongée.

En résumé, le projet actuel comporte l'installation de 104 nouvelles lanternes à gaz, toutes pourvues de becs à incandescence n° 2 ou n° 3, à l'exception de quatre becs ordinaires placés sur des voies de la banlieue qui ne sont pas encore pourvues d'égouts. Il comprend en outre la pose de 936 mètres de conduites de gaz, dont 268 mètres à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article 5 du cahier des charges des concessions de distribution de gaz.

En conséquence, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien :

1° Approuver le projet qui vous est soumis ;

2° Autoriser l'imputation des frais de premier établissement évalués à vingt mille francs sur le crédit d'égale somme inscrit à l'article 82, chapitre Ier, du budget de 1908 pour « Extension et amélioration de l'éclairage public » ;

3° Décider que les frais supplémentaires d'éclairage et d'entretien seront imputés sur le crédit ordinaire de l'éclairage public ;

4° Décider, en outre, que les fournitures du matériel seront faites par les divers adjudicataires aux conditions de leurs entreprises respectives et que les travaux seront exécutés, conformément aux traités en vigueur, par les compagnies d'éclairage, chacune en ce qui les concerne ;

5° Approuver les soumissions présentées dans ce but par les Compagnies du Gaz de Lyon et de Vaise.

Lyon, le 23 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Bocuze devant le Conseil de Préfecture.

Commission spéciale. — (Affaires courantes).

— N° 2819.

Messieurs, par un mémoire déposé le 17 mars 1908 au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône, MM. Bocuze et C°, industriels, rue de Crillon, 20, 22, 24, demandent une réduction de la taxe municipale sur les constructions neuves qui leur a été imposée à raison de l'exhaussement de leur bâtiment sis à l'adresse précitée.

La réclamation de MM. Bocuze et C° porte sur la classification en 2e catégorie de cet exhaussement, qu'ils n'estiment passible que de la 3e catégorie.

Digitized by Google

M. le Directeur de la Voirie, dans son rapport ci-annexé, a exposé les raisons qui s'opposent à l'admission de la demande de MM. Bocuze et Cie. Je ne puis que m'y référer et je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance introduite devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 23 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° 2820.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de congé formée par M. Desmeurs (Pierre-Henri-Marius), appelé de la classe 1894 soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 23 mars 1908

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hospice de la Charité. — Création d'un dortoir. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2821.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre, avec les pièces s'y rapportant, une délibération en date du 4 mars courant, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture, au budget additionnel de l'exercice 1908, d'un crédit de 11.800 francs nécessaire au paiement de la dépense occasionnée par l'installation, à l'hôpital de la Charité, d'un dortoir d'hospitalières.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Lyon, le 24 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Legs Juron. — Instance judiciaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2822.

Messieurs, par un mémoire introductif d'instance déposé à la Préfecture du Rhône le 15 janvier 1908, les héritiers et ayants droit de M. Joseph Juron exposent leur intention d'engager une instance contre le Bureau de bienfaisance, à raison de l'inexécution des charges et conditions des legs faits par leur auteur et se proposent de demander, pour ce motif, la révocation des legs dont il s'agit.

Dans sa séance du 28 février dernier, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance a décidé qu'il y avait lieu, pour les motifs indiqués dans la délibération ci-jointe, de défendre à cette instance.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette affaire.

Lyon, le 24 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Souscription à l'effet d'élever un monument à Emile Guyot. — Participation de la ville de Lyon.

(Commission générale). — N° 2823

Messieurs, la Commission d'initiative qui s'est constituée en vue de recueillir des souscriptions pour élever, à Saint-Georges-de-Reneins, un monument à la mémoire d'Emile Guyot, sénateur du Rhône, m'a adressé une demande dans laquelle elle fait appel à l'aide financier de la ville de Lyon.

On sait trop quel démocrate sincère et convaincu était Emile Guyot, pour qu'il me soit nécessaire d'énumérer ici tous ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens, qu'il représenta pendant trente-trois années consécutives, soit à l'Assemblée nationale, soit à la Chambre des députés, soit enfin au Sénat.

Aussi ai je pensé qu'il était du devoir de la ville de Lyon de s'associer à l'hommage qu'il s'agit de rendre à la mémoire du docteur Emile Guyot, en contribuant à la souscription ouverte à cet effet.

Si tel est votre avis, je vous propose, Messieurs, de voter en faveur de la Commission d'initiative de Saint Georges de-Reneins une somme de 500 fr. qui pourrait être prélevée sur le crédit des « Dépenses imprévues » de l'exercice courant.

Lyon, le 25 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilités de pensions veuve Moris (Joséphine), née Ricaud, et veuve Chaboux (Christine), née Tissot.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2824.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de demandes en réversibilité de pensions formées par Mmes Moris (Joséphine), née Ricaud, veuve d'un ancien sous-brigadier de 2e classe, et Mmes Chabonx (Christine), née Tissot, veuve d'un ancien garde de 3e classe du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à ces demandes et de fixer ainsi leur pension de retraite annuelle et viagère à leur accorder : Mme veuve Moris (Joséphine), 250 francs ; Mme veuve Chabonx (Christine), 237 francs.

Ces pensions seraient imputées sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de Ville de Lyon, et prendraient cours du 14 janvier 1908, lendemain du décès de M. Moris, et du 15 décembre 1907, lendemain du décès de M. Chabeux.

Lyon, le 25 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Transformation des usines du service des Eaux. — Résultat du concours.

(Commission générale). — N° 2825.

Messieurs, ensuite de la délibération du 4 novembre 1907, par laquelle vous avez approuvé le programme dressé par M. le Directeur de la Voirie pour la transformation des usines du service des Eaux par la substitution de l'énergie électrique à la force motrice à vapeur, il a été procédé à un concours en vue de la construction et de l'installation des douze groupes moto-pompes nécessaires à cette transformation.

A la date fixée par le programme du concours, c'est à dire le 15 janvier 1908, dix-sept projets complets et très intéressants avaient été déposés. Chaque dossier comprenait, conformément aux conditions dudit programme, une soumission unique d'un constructeur français pour l'ensemble de la fourniture des moteurs électriques et des pompes centrifuges.

Ces projets sont les suivants, classés dans l'ordre d'arrivée :

POMPES CENTRIFUGES

1° Projet Sautter-Harlé ;
2° — Gramme ;
3° — De Laval ;
4° — Escher Wyss et Schneider ;
5° — Lavaux ;
6° — Société l'Eclairage électrique ;
7° — Worthington et Fives-Lille ;
8° — Sulzer et Société d'Applications industrielles ;
9° — Sulzer et Société alsacienne ;
10° — Sulzer et Thomson-Houston ;
11° — Sulzer et Schneider ;
12° — Rateau et Société d'Applications industrielles ;
13° — Rateau et Société des Ateliers de constructions de Creil ;
14° — Rateau et Société A. E. G. ;
15° — Rateau et Industrie électrique (Thury) ;
16° — Rateau et Société électro-mécanique du Bourget.

Digitized by Google

POMPES A PISTON

17° Projet Jandin.

L'examen de ces projets a été confié à une commission technique instituée par mon arrêté en date du 3 février 1908, pris en conformité de l'article 5 du programme précité.

Cette Commission s'est livrée à une étude aussi approfondie que détaillée des dossiers présentés par les concurrents, et, après avoir écarté ceux de ces projets qui ne remplissaient pas les conditions du programme ou dont la réalisation aurait entraîné des dépenses trop élevées, elle a retenu les projets suivants qu'elle a classés comme suit :

1er Société d'Applications industrielles-Sulzer ;

2e Ratéau-Société d'Applications industrielles ;

3e Fives-Lille Worthington.

La Commission a, par suite, décidé qu'il y avait lieu de désigner pour l'exécution le premier de ces trois projets et d'allouer aux auteurs des projets classés sous les nos 2 et 3 les primes respectives de 1.000 francs et de 500 francs prévues par le programme.

Le classement opéré par la Commission doit devenir définitif et sans appel par votre approbation.

Par sa soumission en date du 14 janvier 1908 jointe au dossier, la Société d'Applications industrielles, dont le siège social est à Paris, rue Pillet-Will, n° 8, s'engage à fournir l'ensemble du matériel nécessaire à la transformation des usines des eaux tel qu'il est détaillé au devis présenté par elle, moyennant le prix unique, global et forfaitaire de deux cent soixante quatre mille francs. Elle accepte, en outre, les conditions et pénalités prévues par le programme.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien ratifier la décision de la Commission technique et accepter la soumission présentée par la Société d'Applications industrielles.

Quant aux dépenses, elles seront imputées ainsi qu'il suit :

1° La somme de 1.500 francs, montant des primes allouées aux projets classés 2e et 3e sur le crédit de 4.000 fr. inscrit pour cet objet à l'article 177, chapitre 3, du budget de l'exercice 1907, lequel sera reporté au budget supplémentaire de l'exercice courant ;

2° La somme de 264.000 francs, montant des travaux et fournitures à effectuer par la Société d'Applications industrielles, savoir : jusqu'à concurrence de 100.000 francs sur le crédit inscrit à l'article 81 du chapitre Ier de l'exercice 1908, pour travaux d'installation de l'énergie électrique aux usines des eaux (premier fonds) et pour le surplus sur le crédit à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1908, pour améliorations diverses du service des Eaux, et auquel il sera fait face au moyen des fonds de l'emprunt de 35 millions à réaliser pour l'exécution de grands travaux.

Lyon, le 26 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Instance judiciaire contre M. Chauvin, locataire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2826

Messieurs, pour les motifs exposés dans la délibération ci-jointe du 11 mars courant, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre M. Chauvin, locataire de ces établissements, aux fins :

1° De faire résilier à ses torts et griefs le bail qui lui a été consenti ;

2° De le faire condamner à payer aux Hospices, à titre d'indemnité de résiliation et avec intérêts, de droit, la somme de 2,000 francs et de le faire condamner en outre aux dépens.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir émettre votre avis sur la suite à donner à cette affaire.

Lyon, le 27 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 2 avril 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes) à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Concours pour l'admissibilité à un emploi de conducteur au service de l'éclairage à la Voirie municipale. — Avis.

Un concours pour la désignation d'un conducteur au service de l'éclairage, aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 19 mai prochain.

Seuls, les *piqueurs et assimilés* du service de la Voirie municipale peuvent prendre part à ce concours. Les candidats devront adresser, avant le 12 mai prochain, leur demande sur papier libre, à M. le Maire de Lyon.

La liste des candidats admis à prendre part au concours sera arrêtée le 15 mai.

PROGRAMME DU CONCOURS :

PREMIÈRE PARTIE

Epreuves écrites. — 1° Rapport sur une affaire de service, destiné à constater l'écriture, l'orthographe et la rédaction.

Coefficient : 4.

2° Composition d'arithmétique.

Coefficient : 2.

3° Composition de géométrie.

Coefficient : 2.

4° Etablissement d'un projet d'éclairage comprenant plan, devis, soumission de la Compagnie du gaz, et rapport.

Coefficient : 6.

Opérations sur le terrain :

5° Lever d'un plan.

Coefficient : 3.

6° Nivellement au niveau à bulle d'air.

Coefficient : 2.

DEUXIÈME PARTIE

1° *Arithmétique.* — Numération décimale ; opérations sur les 4 règles et preuves de ces opérations ; fractions ordinaires et décimales ; extraction de racines carrées ; système métrique des poids et mesures ; questions d'intérêt, d'escompte, d'alliage, de Société ; intérêts, proportions et progressions.

Coefficient : 3.

2° *Algèbre.* — Addition et soustraction des polynômes, multiplication et division des monômes et polynômes ; équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues ; équations du deuxième degré à une inconnue ; théorie des logarithmes ; annuités.

Coefficient : 2.

3° *Géométrie.* — Préliminaires ; égalité et similitude des triangles ; mesure des angles ; tangentes et sécantes du cercle ; polygones inscrits et circonscrits au cercle ; aires des polygones du cercle ; angles dièdres et trièdres ; pyramide, parallélipipède, prisme ; aire et volume du cône, du tronc de cône, du cylindre de la sphère.

Coefficient : 3.

4° *Physique. Hydrostatique.* — Pression des fluides ; transmission des pressions ; pression sur une paroi plane ; principe d'Archimède ; équilibre des liquides de diverses natures dans les vases communiquants ; presse hydraulique ; niveau d'eau et à bulle d'air ; équilibre des corps immergés et des corps flottants ; détermination des poids spécifiques des solides ; poids spécifiques des liquides ; aréomètres : de Baumé, de Gay-Lussac ; pèse-sels.

Caractères physiques des gaz. — Pressions exercées par les gaz ; pression atmosphérique ; densité des gaz ; compression et dilatation des gaz ; lois de Mariotte et de Gay-Lussac ; baromètres ; manomètres ; aérostats ; force ascensionnelle des ballons.

Mouvement des gaz. — Ecoulement d'un gaz par un orifice en mince paroi ; pertes de charge dans les tuyaux de conduite ; effets des changements brusques de section ; effets des changements de direction et des courbes dans les tuyaux de conduite des gaz.

Lumière. — Corps lumineux, éclairés, diaphanes, translucides, opaques ; propagation de la lumière ; chambre noire ; vitesse de la lumière ; lois de l'intensité de la lumière ; appareils photométriques ; réflexion ; images dans les miroirs plans ; miroirs sphériques ; réfraction ; dispersion par les prismes ; lentilles biconvexes et biconcaves ; images réelles et virtuelles ; microscope simple ; lunette astronomique simple ; éléments de photographie.

Coefficient : 3.

5° *Eclairage au gaz.* — Etude des divers combustibles. — Bois, tannée, tourbe, lignite ; houilles grasse et sèche, anthracite, coke ; combustibles liquides et gazeux ; puissance calorifique des divers combustibles.

Digitized by Google

Fabrication du gaz de houille. — Distillation, épuration ; emmagasinage dans les gazomètres ; distribution du gaz dans les conduites ; ses effets ; propriétés physiques et chimiques du gaz d'éclairage ; densité ; composition qualificative du gaz ; analyse des éléments composants principaux ; mélanges détonants.

Becs papillons ; becs à double courant d'air ; becs intensifs à incandescence ; compteurs à gaz.

Gaz combustibles industriels divers ; air carburé ; gaz pauvre ; gaz à l'eau ; acétylène ; fabrication ; composition ; propriétés physiques et chimiques.

Coefficient : 4.

6° *Eclairage électrique.* — Electricité statique : distribution de l'électricité dans les corps ; influence ; potentiel ; machines électro-statiques ; condensation de l'électricité ; électricité atmosphérique.

Electricité dynamique : courants électriques ; loi d'Ohm ; courants dérivés ; diverses espèces de piles ; actions calorifiques des courants ; actions chimiques ; accumulateurs.

Magnétisme : principes généraux ; influence ; procédés d'aimantation ; magnétisme terrestre.

Electro-magnétisme et électro-dynamique : mouvements résultant de l'action des courants sur les aimants ; principes généraux de l'électro-dynamique ; mouvements résultant de l'action des courants sur les courants ; action de la terre sur les courants ; assimilation des courants et des aimants ; aimantation par les courants.

Induction : phénomènes généraux ; self induction ; courants de Foucault ; bobine de Ruhmkorff.

Mesures électriques ; unités ; mesure des intensités ; galvanomètres ; ampèremètres ; électro-dynamomètres ; mesure des différences de potentiel ; voltmètres ; mesure des résistances ; mesure de la capacité électrique ; mesure de la puissance et énergie électriques ; wattmètres ; compteurs ; mesures mégaétiques.

Production industrielle des courants : machines à courant continu, à courants alternatifs, monophasés ou polyphasés.

Distribution de l'électricité : nature des conducteurs ; lignes aériennes ; lignes souterraines ; section des conducteurs ; isolement des canalisations ; stations centrales ; distribution par courant continu ; distribution par courant monophasé ; transformateurs.

Eclairage électrique : arc électrique ; éclairage par incandescence ; installation de l'éclairage électrique.

Traction électrique : travail à développer ; fonctionnement des moteurs ; génération de l'énergie ; systèmes de distribution ; lignes d'alimentation ; conducteurs au niveau de la voie ; conducteur aérien ; prise de contact ; ligne au ciel ; ligne à conducteurs sectionnés ; alimentation par courants polyphasés.

Précautions à prendre contre les dangers pouvant résulter des courants électriques industriels, accidents de personnes, dangers d'incendie, phénomènes d'électrolyse, perturbations sur les communications télégraphiques ou téléphoniques, contrôle des distributions d'énergie électrique (loi du 15 juin 1906 et règlements pris pour son exécution).

Coefficient 4.

7° *Matériaux et procédés généraux de construction.* — Chaux, ciments, sables, mortiers, fabrication, dosage, prix de revient, béton, béton armé, plâtre, argile, maçonneries, qualités et défauts des pierres, bois, fonte, fers et aciers, implantations, tracé des alignements droits, des courbes de raccordement, des profils.

Coefficient 3.

8° *Loi municipale du 5 avril 1884.* — Règlement de voirie.

Arrêté du 5 mars 1858 et arrêté triennal en vigueur concernant les branchements à gaz et la tarification des installations de gaz et d'électricité.

Arrêté du 24 juin 1898 réglementant l'emploi de l'éclairage électrique à l'intérieur des habitations.

Traités ou conventions en vigueur, entre la Ville et les diverses sociétés concessionnaires de distribution de gaz et d'électricité.

Coefficient 5.

Les diverses parties de l'examen seront cotés de 0 à 20, et chaque note sera multipliée par le coefficient placé en regard dans le présent programme.

Les candidats qui auront obtenu au moins 70 °/₀ des points à accorder dans le concours écrit, soit 260 points en nombre rond, seront seuls admis à subir l'épreuve orale.

Pour opérer le classement définitif, il sera ajouté au nombre total des points obtenus dans l'épreuve d'admission, des points calculés comme il est dit ci-après :

Il est donné au candidat une note de services rendus. Pour l'attribution de ces notes, les concurrents sont cotés de 0 à 20, comme pour les autres parties, mais on retranche 13 de la note et il n'est tenu compte que de l'excédent de la note sur 13. Le coefficient de cette note est d'une unité par année complète de services rendus effectifs, avec maximum de 10.

Concours pour un emploi de sous-inspecteur au service municipal d'Architecture.

Mardi 28 avril 1908, à neuf heures du matin, il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Lyon, à un concours d'admissibilité à un emploi de sous-inspecteur au service de l'Architecture.

Les candidats désirant prendre part à ce concours devront produire, au plus tard le 21 avril prochain, à l'appui de leur demande d'inscription, adressée à M. le Maire de Lyon, sur papier timbré :

a) Un extrait de leur casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant qu'ils n'ont pas subi de condamnations et qu'ils sont âgés de 23 ans au moins et de 35 ans au plus ;

b) Une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites, les travaux auxquels ils ont pris part. A cette note seront joints les diplômes, certificats, etc., qu'ils auront obtenus.

Les candidats devront justifier qu'ils ont accompli un stage professionnel de deux ans au moins dans les travaux du bâtiment ;

c) Un certificat délivré par le médecin de l'Administration municipale établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi qu'ils sollicitent.

Les candidats appartenant à l'Administration municipale devront adresser une simple demande à M. le Maire de Lyon. Le maximum d'âge ne leur est pas applicable.

Le concours comprendra deux séries d'épreuves : l'une écrite, l'autre orale. La première série sera éliminatoire.

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves. Ces notes, attribuées conformément aux indications du programme qui suit, seront multipliées par les coefficients portés en regard de l'énoncé des compositions ou interrogations et qui représentent, dans l'espèce, l'importance relative des matières traitées.

Pour être admis à la deuxième série d'épreuves, les candidats devront avoir obtenu les trois cinquièmes du maximum des points fixés pour la première série.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible s'il n'a obtenu, sur l'ensemble des deux séries d'épreuves, au moins les deux tiers du maximum des points totalisés.

PROGRAMME

EXAMEN ÉCRIT

Rapport succinct sur un incident de chantier (arrivage de matériaux, constatations de malfaçon, inexécution des clauses du marché, accident, vol ou rixe) ; coefficient : 2.

(Dans cette épreuve, il sera tenu compte de l'orthographe et de l'écriture du candidat.)

Architecture. — Esquisse, composition sur un programme donné ; coefficient : 4.

Attachements. — Etablissement et vérification d'attachements ; coefficients : 2.

EXAMEN ORAL

Métrage. — Principaux éléments de relevés et de métrage des travaux sur place ; coefficient : 3.

Eléments du levé des plans : cotes de longueur, cotes de niveau, axes, mode d'emploi du décamètre, de la chaîne, du niveau d'eau, du niveau à bulle d'air, des mires, de l'équerre d'arpenteur ; coefficient : 1.

Qualité et mode d'emploi des matériaux.

Terrassements. — Fouille, déblai, remblai, jet sur berge, jet sur banquettes, dressement du sol, tombereaux et décharges, mise en cavalier, étendage, régalage, etc. ; coefficient : 1.

Maçonnerie. — Nature des matériaux : sable, cailloux, meulière, moellons, briques, pierre, etc. ; chaux, ciments, plâtre, bétons et mortiers, leur fabrication ; enduits, légers ouvrages, jointoiements, bardage, montage, pose et fichage des

Digitized by Google

pierres de tnille, épanualage, ravalement, ragrément, scellement, etc., échafaudage ; coefficient : 3.

Grosse serrurerie et quincaillerie. — Fer, fonte, tôle, rivets, boulons. Comment fait-on une pesée? Vérification des bascules, rivetage sur le tas, vérification des rivets, divers objets de quincaillerie; coefficient : 1.

Charpente en bois et menuiserie. — Espèces de bois : chêne, sapin brut, sapin de sciage, bois de commerce, madriers, chevrons, planchers, parquets, voliges. Délants des bois, aubiers. Diverses notions de menuiserie : lambris, châssis, etc.; coefficient : 2.

Pavage et granit. — Matériaux : pavés, pnvés de bois, granit, asphalte, bitume, ciment, asphalte comprimé ; coefficient : 1.

Couverture, plomberie et gaz. — Tuile, ardoise, plomb, zinc, carton bitumé, solins, gaz, chéneaux, tnyauterie, soudures, robinetteria; coefficient : 2.

Peinture. — Époussetage, égrenage, lessivage, grattage. Enduits : peinture à la colle on à l'hnile, impressions, contrôle des conches Décors : vernis, cire, encaustiçage, etc ; coefficient : 2.

Vitrerie. — Diverses natures de verres, pose, mastic, etc.; coefficiant : 1

Fumisterie. — Appareils divers, fonrneaux et poêles, cheminées, conduits de fumée et de chaleur, tuyanx, tôles, mitres, ramonages, pesées diverses; coefficient : 1.

Rapport des travanx avec la série de prix de la Ville, coefficient : 3.

Le traitement de début ponr cet emploi est de 2.200 frnncs.

Concourn ponr l'amploi d'architeote adjoint au service municipal d'Architaotnre. — Résnltat.

Cenformément à une décision antérienre de M. le Maire, un concours pour la désignatiou du titnlaire de l'emploi d'architecte ndjoint an serviee municipal d'Architecture, a eu lieu à l'Hôtel de Ville les 17 mars et jours suivants.

Trois candiduts avaient été admis à prendre part à ce concours. Deux senlement se sont présentés : MM. Burband et Colliard. Tous deux ent été admis à suhir les éprouves ornles, à lu suite desquelles M. Colliard a été classé premier.

M. Colliard n, en conséqnence, été désigné par M. le Maire pour remplir, à titre d'essui, l'emploi d'architecte adjoint.

Concours pour troia amplois da vérificateur au ssrvice municipal d'Architecture. — Résnltat.

Conformément à nne décision antérieure de M. le Moire, ce concours a eu lieu à l'Hôtel de Ville les 17 mars et jonrs suivants.

Trois candidnts nvaient été admis à prendre part à ce conconrs Ce sont MM. Bonnet (Alphense), Bourgeuis (Charles) et Choninet (Eugène). Tous trois ont été admis à subir les éprenves erales, à la suite desquelles ils ont été, dans le même ordre qni précéde, déclarés admissibles à l'emploi de vérificateur.

M. le Maire les a, en conséquence, désignés pour remplir cet emplei an service mnnicipal d'Architectnre.

Publication et mise en recouvrement des rôles d s contribntions peraonnelle-mobilière at des patantes pour l'annéa 1908. — Avis.

Les rôles des contributions personnelle-mobilière et des patentes, afférents à l'nnnée 1908, revétns des formalités légales, ont été remis à MM. les Percepteure des contribulions directes, chargés d'en epérer le recouvremeut.

En conséqnenco, les contribnables sont invités à acqnitter le montant des impôts qui leur sont ouverts à ces rôles, daus les termes et aux époqnes délerminés par la lei.

Les contribnables sont iuformés qne MM. les Contrôleurs des contributious directes se trouveront dans les Mairies d'arrondissement, burenu des contributions, tous les luudis, de 2 à 4 heures (sauf au 4e arrondissement, où le Contrôlenr s'y rondra le matin, de 9 à 11 heuros), du 30 mars nn 30 avril 1908, ponr recavoir lenrs observntions et leur donner tons les renseignements dont ils ponrraient avoir besoin.

Les hureaux de perception sont indiqués sur les fenilles d'avertissemeut remises aux contribunbles.

Don an Bureau da bienfaisance da Lyon.

Le 25 mars, il a été versé la somme de 10 francs, offrande d'un ononyme en fnveur des pauvres du 1er arroudissement.

Résultat d'adjudication.

20 mars 1908. — Reconstruction d'une partie de mur de soutènement et d'un mur de clôture sur le chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint Just-à Saint-Simon.

Adjndicatnire : M. Julien, rue de la Pyramide, 77, rabais 10 %.

Autres sonmissiouuaires : M. Favot, 6 %; Association des onvriers maçons, cimeutiers, tyrolieus et carreleurs, 0 %.

Itinéraires du vérificateur des poids et meaures pendant le mois d'avril.

Perception de Saint-Clair.

1er avril. — Rue des Capucins (du 25 à n° 31 et du 16 au 18).

2 avril. — Rues des Capucins (du 20 au n° 26), Saint-Polycarpe (n° 7).

3 avril. — Rue Saint-Polycarpe, place Forez, rue Romarin (pairs).

4 avril. — Rue du Griffon (du 1 au 15).

13 avril. — Rues Jean-Baptiste-Say, Pouteau, Vieille-Monnaie (pairs).

14 avril. — Rue du Griffon (du 15 au 17), impasse Lorette, petite rue des Feuillants.

15 avril. — Rue de Thon, grands rue des Feuillants (sauf n° 1).

16 avril. — Rue Puits-Gaillot, grande rue des Feuillants (n° 1).

17 avril. — Place Tolozan (du 18 au 19).

18 avril. — Place Tolozan (du 20, 21 au n° 22).

22 avril. — Place Tolozan (du 23 au 27).

23 avril. — Rue d'Alsace (du 7 au 21).

24 avril. — Rues Marceau, Dauphine, places des Pénitents-de-la-Croix, Saint-Clair (n° 1).

25 avril. — Place Saint-Clair (du 2 au 29), quai du Rhône, rue Royale (du 5 au 17).

27 avril. — Rue Royale (du 19 au 33).

28 avril. — Rue Royale (du 2 au 28), quai Saint-Clair (du 1 au 5).

29 avril. — Quai Saint-Clair (du 6 au 19).

30 avril. — Quai Saint-Clair (du 13 au 27), place Croix-Pâquet (du 2, 3 au 4).

Perception des Brotteaux.

6 avril. — Rue Malesherbes (du 2 au 8 at du 9 au 45), avenue de Saxe (du 135 au n° 97).

7 avril. — Avenue de Saxe (do 95 au 69 et du 64 au 112).

8 avril. — Avenues de Saxe (du 112 au n° 130), de Noailles (du 60 au 6 et du 1 au n° 45).

9 avril. — Avenue de Noailles (du 47 au 8), rue Vendôme (du 3 au 145 et du 146 au 172).

10 avril. — Rue Vendôme (du 110 au 2).

11 avril. — Rue Créqui (du 148 au 20, et du n° 1 au 95).

13 avril. — Rue Créqui (do 95 au 161), passages Saint-Pathin, Vendôme, rue Duguesclin (du 160 au 100).

14 avril. — Rue Duguesclin (du 98 au 2 et du 7 au 75).

15 avril. — Rue Duguesclin (du 77 au 173).

16 avril. — Rue Duguesclin (du 175 au n° 189), rue Amédée-Bonnet, rue Boileau (du 151 au 106).

17 avril. — Rue Boileau (du 106 au 6), passage Cazenove.

18 avril. — Rue Boileau (du 145 au 17).

22 avril. — Rue Garibaldi (du 121 au 49).

23 avril. — Rue Garibaldi (du 49 au 9, et du 2 au 52).

24 avril. — Rue Garibaldi (du 54 au 144), rues Michel-Perret, Parfait-Silauce.

25 avril. — Rue Tête-d'Or (du 122 au 10).

27 avril. — Rue Tête-d'Or (du 119 au 1).

28 avril. — Rue Masséna (du 124 au 2).

29 avril. — Rue Masséna (du 111 au 39).

Perception de Perrache.

1er avril. — Quai Rambaud (du 26 au 36).

2 avril. — Cours Bayard, rue Bichat, cours Suchet.

3 avril. — Rues Seguin, d'Alger, Dugas-Montbel.

4 avril. — Bâteaux-lavoirs.

7 avril. — Gare de Perrache (Perrache I).

8 avril. — Gare de Perrache (Perrache II).

Perception de la Bourse.

21 avril. — Quai Saint-Antoine (du 1 au n° 30).

22 avril. — Quai Saint-Antoine (du 32 à la fin), rues de l'Ancienne-Préfecture, de la Monnaie, place d'Albon, rue du Petit-David.

24 avril. — Place Saint-Nizier, rue Mercière (du 3 au 67 at du 2 au 14).

24 avril. — Rue Mercière (du 14 au 92).

25 avril. — Rue Centrale (du 1 au 35 et du 4 au 10).

27 avril. — Rues Centrale (du 10 au 58), de la Fromagerie, Saint-Nizier.

28 avril. — Rues de la Poulaillerie, de la Gerbe, des Forces.

29 avril. — Rue de l'Hôtel-de-Ville (du 46 au 72 et du 27 au 31).

Digitized by Google

30 avril. — Rues de l'Hôtel-de-Ville (du n° 33 au 63), des Quatre-Chapeaux (du 1 au n° 15).

Perception de Métropole et Vaise.

23 avril. — Grande rue de Vaise (du 13 au 41 et du 2 au 28).

24 avril. — Grande rue de Vaise (du 28 au 42), rues Jeuffrey, de l'Oiselière, du Tunnel (n°s impairs).

25 avril. — Rues du Tunnel (n°s pairs), du Souvenir, du Bourbonnais (n°s impairs).

27 avril. — Rues du Bourbonnais (n°s pairs), de la Pyramide (du 1 au 35).

28 avril. — Rue de la Pyramide (du 35 au 91).

29 avril. — Rue de la Pyramide (du 91 à n° 119 et du 2 à 20).

30 avril. — Rue de la Pyramide (du 20 au 90).

Perception de Guillotière-Sud.

1er avril. — Avenue Berthelot (du 4 au n° 282), rue du Général-de-Miribel.

2 avril. — Quai de la Vitriolerie, chemin de la Vitriolerie (moins du 30 au 44).

3 avril. — Chemin de la Vitriolerie (du 30 au 44), chemins de la Colombière, des Culattes (du 1 au 4).

4 avril. — Chemins des Culattes (de 21 au 28) moins les n°s 35, 41 et 111), des Balançoires.

6 avril. — Chemins des Culattes (35, 41 et 111), du Pré-Gaudry (moins les n°s 10 et 11), rue Notre-Dame-des-Rivières, chemin des Cures-au-Rhône.

7 avril. — Chemin du Pré-Gaudry (10 et 11), petit chemin des Cures et chemin de Gerland (de 9 à 15).

8 avril. — Chemin de Gerland (de 15 à 29, moins les Magasins Généraux de Lyon-Guillotière.)

9 avril. — Magasins Généraux de Lyon-Guillotière et chemin de Gerland (de 59 à 195).

10 avril. — Chemin de Gerland (fin) et impasse Varagnat.

11 avril. — Chemins de la Scaronne, des Ballonnières et l'usine à Gaz.

13 avril. — Chemin des Verriers, impasse Gerland, chemins de Josaphat, de la Croix-Barret, boulevard de l'Artillerie, chemins de la Mouche, du Vivier.

14 avril. — Route de Vienne (n°s impairs et de 8 à 34), rues Cronstadt, Toulon, chemin du Montagny.

15 avril. — Route de Vienne (de 38 à 190) et chemin du Moulin-à-Vent.

16 avril. — Route de Vénissieux, chemin de la Combe-Blanche et route d'Heyrieu, 84.

17 avril. — Route d'Heyrieu (du 4 au 166).

18 avril. — Route d'Heyrieu (n°s impairs et du 172 à 190), rue Valansaut.

21 avril. — Grande rue de Monplaisir (n°s impaire).

22 avril. — Grande rue de Monplaisir (du 2 au 134).

23 avril. — Grande rue de Monplaisir (du 136 au 206), chemins de la Guillotière à Saint-Priest, de la Croix-Morlon à Saint-Albae, de la Grange-Rouge, rue Longefer.

24 avril. — Cours Gambetta (à partir de 147 et 144), place de Monplaisir, chemins des Platanes, du Palais-d'Eté, Saint-Honoré.

25 avril. — Chemins de Saint-Alban, Feuillat, Croix-Morlon, rue Saint-Gilbert, chemins Saint-Maurice, Saint-Mathieu et de Villien.

Demandes en autorisation de construire.

du 21 au 27 mars 1908.

M. Wagner, propriétaire; M. Michul, architecte : Construction d'une maison rue de Créqui, 8.

M. Vadol, propriétaire; M. Laurençon, architecte : Construction d'un hangar rue Garibaldi, 268.

M. Papon, propriétaire ; M. Michel, architecte : Agrandissement d'une maison rue des Macchabées, 11.

M. Meunier, propriétaire ; M. Hamm, architecte : Construction d'une maison rue Vendôme, 155.

M. Charpentier, propriétaire : Construction d'une maison place Dumas-de-Loire, 9.

M. Ginot, propriétaire ; M. Roussillon, architecte : Construction d'une maison chemin de Debourg.

M. Boudot, propriétaire : Construction d'une écurie remise petit chemin des Cures.

M. Beudeillé, propriétaire : Construction d'un hangar chemin des Tuiliers.

M. Titena, propriétaire; M. Martinon, architecte : Construction d'une maison sur cour, rue Sébastien-Gryphe, 14.

M. Coignet, propriétaire : Construction d'un bâtiment route d'Heyrieux, 166.

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 11. — Aménagement et réparations de propreté.

Abattoir de Perrache. — Piquage du sol des triperies.

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 65. — Aménagement de locaux pour le transférement de l'atelier de modelage.

Propriété du Vernay. — Réparations de gros œuvre dans la remise, démolition du hangar adossé contre la remise, refection de canalisations, réparations de propreté chez le concierge et dans la salle de la pouponnière.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Local Sévignon, rue de la Fromagerie. — Réparation des fermetures.

Ecole maternelle, rue Saint-Gilbert, 14 — Refection du plafond et réparations de propreté dans deux pièces de l'appartement de la directrice.

Service des inhumations. — Installations et aménagements divers.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Ecole de garçons, rue Jacquard. — Remplacement de la clôture du jardin.

Rue de la Pyramide, 122. — Aménagement d'un bureau de taxes sur l'alcool.

Petit Séminaire de Saint-Jean. — Installation de trois salles de cours de langues vivantes.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 29 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Frolin, Julien, apprêteur, r. du Bon-Pasteur, 41.
Dlle Nicot, Marie, cout., r. du Bon-Pasteur, 43.
Golgonaet, Félix, teint., rue St-Jean, 66.
Vve Viollon, Anne, cout., r. Lanterne, 8.
Joly, Joseph, docteur en droit, Lyon.
Dlle Boujol, Marguerite, s. p., Genève.
Petitjean, Auguste, empl. post., r. d. Capucins, 12.
Dlle Rousset, Marie, int., postes, Charolles.
Peyter, Jean, chir.-dent., q St-Clair, 9
Dlle Boisson, Aegèle, mod., pl. Edgar-Quinet, 3.
Sarre, Antoine, empl., r. Lanterne, 3.
Dlle Thomé, Marie, s. p., r. Lanterne, 3.
Castin, Claudius, mécanicien, r. Pierre-Blanc, 17.
Dlle Grumet, Aot., repasseuse r. P.-Blanc, 15.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ballivet, Aristide, docteur méd. Gex (Ain).
Dlle Bonverel, Gabrielle, s. p., q. Hôpital, 9.
Luc, Pierre, agent sûreté, c. Bochet, 49.
Dlle Catin, Claudia, s. p., Bourg.
Roche, Frédéric, tapis., r. P.-Corneille, 92.
Dlle Chapuis, A., ling., r Centrale, 14.
Mioland, Claude, propr., Azé (S.-et-L.).
Dlle Mioland, Jeanne, culs., r. A.-Préfectore, 7.
Valorie, Emile, bijoutier, r. H.-de-Ville, 86.
Dlle Gentoo, Suzanne, brod., ch. C.-Morlon, 50.
Thiennot, Auguste, empl. P.-L.-M., r. Raulin, 41.
Dlle Platet, Marie, cout., c. Charlemagne, 9.
Boucher, Henri, empl., Paris.
Vve Villain, Charlotte, s. p., r. Forrandière, 24.
Jonchier, Pierre, corroyeur, q Saint-Antoine, 1.
Dlle Sabatier, Louise, empl., av. de Saxe, 102.
Varlet, Charles, fond.-monot., pl. Carnot, 25.
Dlle Fuhrmann, J., papetière, q Rambaud, 4.
Barre, Daniel, grav., r. Saint-Denis-de-Bron, 102.
Dlle Groslard, Virginie, s. p., r. Aug.-Comte, 66.
Firux, Victor, empl., r. Victor-Hugo, 1.
Dlle Muyard, Marie, s. p., r. Auguste-Comte, 21.
Meunier, Jules, pâtissier, r. Vendôme, 146.
Dlle Robert, Marie, s. p., r. des Passante, 26.
Seymet, Marius, lect. postes, c. Charlemagne, 8.
Dlle Montet, Maria, s. p., St-Appolinaire (Rh.).
Frayssé, Alphonse, empl., r Thibaudière, 14 *bis*.
Dlle Ferrier, Zalmina, enista, q Gailleton, 40.
Poisard, S., régis, Charnay-lès-Mâcon (S.-et-L.).
Vve Ducret, Louise, s. p., Mâcon.
Morel, Henri, empl., c. du Midi, 19.
Dlle Gonnaod, M., s.p., Abergement-de-Varey (A.)
Lyandrat, Françoise, comm., pl. Ant.-Vollon, 1.
Dlle Bégot, Jeanne, s. p., r. Robert, 2.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Favot, Régis, empl. P.-L.-M., r. Pasteur, 36.
Dlle Duc, Franç., s. p., r. Raulin 40.
Barre, Daniel, grav., r. St-Denis-de-Bron, 102.
Dlle Groslard, Emilie, s. p., r. A.-Comte, 66.
Benager, André, culs., St-Nectaire (P.-de-Dôme).
Dlle Durantou, Marie, s. p., c. de la Liberté, 66
Berthier, Daniel, jardin., ch. des Culattes, 210.
Dlle Bost, Anna, cuisin., av. de Saxe, 320.
Blas-Charreton, L., mécan., r. Rabelais, 59.
Dlle Pellet, Anne, cart., r. St-André, 3.
Brise, Isidore, serrur., r. Villeroi, 27.
Dlle Bonfanti, Ida, s. p., r. Lamartine, 5.
Caroni, Jules, tail. d'habits, r. Créqui, 299.
Dlle Bergeret, Aug., coul., r. Créqui, 223.
Charbonnier, Désiré, ch., Vierzon-Villages (C.).
Dlle Charbonnier, J., casq., imp. Gerland, 4.
Chassang, Franç., bool., ch. Scaronne, 28.
Dlle Thierry, Marie, ménag., ch. Scaronne, 18.
Cloret, Alph., méd. major 2e classe, Paris.
Dlle Demartiny, Amélie, s. p., Grenoble.
Cornet, Emile, retraité, r. Germain, 9.
Dlle Bachè, Florence, s. p., r. Germain, 8.
Delorme, Louis, empl., r. Moncey, 20.
Dlle Lanrencia, Louise, s. p., Lhuis (Ain).
Dupéchaud, E. s.-ch. artil. 16e b. art. à p., Lyon.
Dlle Boucheron, Marg., c., Villefranche (Allier).
Esbroyal, L., emp., ch. de fer, r. Vienne, 29 *bis*.
Dlle Bouchet, Ad., repas., imp. 4-Maisons, 12.
Faucher, Jean, empl., r. Voltaire, 12.
Vve Bessette, M., gilet., r. Créqui, 279.
Fiandra, Laurent, chiffonnier, r. Denton, 16.
Dlle Pernet, Joséphine, journ., r. Denton, 16.
Giroud, Antoine, journ., r. Denton, 22.
Vve Terrasse, Franç., cont., r. Denton, 22.
Guillet, Joseph, ébéniste, r. Roposte, 9.
Vve Terrasse, Paul, corset., r. Roposte, 12.
Guillot Jean, cim., r. Pierre-Corneille, 170.
Dlle Bayle, Hélène, brod., r. P.-Corneille, 170.
Héraud, Marius, coiffeur, r. Moncey, 150.
Dlle Perroton, Marie, mén., r. Moncey, 150.
Icard, Antoine, manœuvre, r. Marseille, 39.
Dlle Valsonne, Jeanne, mén., r. de Marseille, 39.
Longon, J., plomb.-zingueur, r. P.-Bert, 339.
Dlle Robin, L., lingère, Bouvesse-Quirieu (I.).
Laplanche, Antoine, empl., ch. Balançoires, 14.
Dlle Marsande, M., coutur., r. de Séze, 127.

Longbeon, R., c. en chauss., r. P.-Corneille, 88.
D^lle Papillon, P., ménagère, r. P.-Corneille, 88.
Masson Jean, cond. traine, ch de Villion, 95.
D^lle Coux, J., emstn., ch. Montbrilliant or., 4.
Marchiani, J., m. log ch. 7e emic., c. Part-Dieu.
Vve Nicolas, Marie, e. p, Bastia
Maret Henri empl P.-L.-M., av. Berthelot 31.
D^lle Bonnaud, M., cnis., Chazeaux (Ardèche).
Prat, Etienne, coiffeur, gr r. Guillotière, 116.
D^lle Reynel, A., stoppeuse, r 7ête-d'Or, 11.
Pinotri, Jean, empl., Saint-Etienne.
D^lle Canse, Clotilde, corset., r. d'Avignon, 56.
Roche, Frédéric, tapissier, r. P.-Corneille, 22.
D^lle Chapuis, A., lingère, r. Centrale 14.
Sabatier, Ch., doct.-dent., r. de la Charité, 2
D^lle Barbecot, Marie, s. p., c. Gembetta, 309.
Sasseino, Arthur, e. p., Hyères (Var)
D^lle Boyer, Marie, e. p., r. Paul-Bert, 120.
Stengerr, Alphonse, ver., ch. des Culottes, 32.
D^lle Bergozzo, V., tiss. en soie ch. Culaillee, 26.
Thévenin, P., terrassier, r. do Colombier, 11.
D^lle Enimet, M., ménagère, r. Colombier, 11.
Thiennot, A., empl P.-L.-M., r. Reulin, 41.
D^lle Piatet, M., contnrière, c. Charlemagne, 2.
Tissot, Léon, peintr. voilur., c. Lafayette, 263.
D^lle Belnos, Néomie, contur., r. Vitette, 73.
Veloris, Emile, bijoutier, r. Hôt.-de-Ville, 86.
D^lle Genton, S., brodeuse, ch. C.-Morlon, 50.
Dussenge, Alphonse, miroit., r. Bannière, 37.
D^lle Morel, Julia, domest, r. de la Rize, 36.
Meunier, Jules, pâtissier, r. Vendôme, 146.
D^lle Robert, Emilie, s. p., r. des Passants, 28.
Morel, Joseph, rendeur, r. des Charmettes, 106.
D^lle Goumy, M., mén., r. des Charmettes, 106.
Dense, Jean, c.-m. maçon, r. Duguesclin, 217.
D^lle Morin, Ant., couturière r. Marseille, 39.
Donell, Clément, voiturier, r. Thibaudière, 6.
D^lle Roux, M., confectionn., r. Thibaudière, 6.
Drevet, Marius, singeour, r. Creuzet, 17.
D^lle Barret, F., culottière, r. des Asperges, 42.
Marmonier, Eugène pe gaier, r. Dunoir 99.
D^lle Bert, Louise, confectionn., r. Dunoir, 26.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Paronly, Paul, plombier, Oullins.
D^lle Claverolas, H., repass., g r. de Cuire, 41.
Macandior, Pierre, empl., r. Masséna, 2.
Vve Garnier, Etiennette, e. p., St-Etienne.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Quertier, Frédéric, mécanicien, Vienne (Isère).
D^lle Romettez, Ad., domestique, r. Pyramide, 4.
Charreyre, Régis, empl. P.-L.-M., r. Bourgogne, 5.
D^lle Marmez, A., culottière, r. Bourgogne 3 bis.
Descôtes, Henri, empl., pl. Gouvernement, 3.
D^lle Pélissier, Julie, empl., Rochefort (Savoie).
Gnignonnet, Antoine, apprêteur, r. St-Jean, 60.
Vve Viallon, Anne, couturière, r Lanterne, 2.
Lemirre, Cl., tisseur sporte le, r Deux-Places, 2.
Vve Buland, M., bord spart., r. Deux-Places, 6.
Revel, Joseph empl. P.-L.-M., r. St-Cyr, 78
D^lle Gouillaud, Agathe, menag., r. St Cyr, 78.
Thomas, Hippolyte, m. menuisier, r. Bugeaud, 92.
D^lle Boullier, Isab., e. p., m St-Barthélemy, 17.
Guillaume, J., empl eom., St Didier-Mont-d'Or.
D^lle Chezay, A., empl. comm., r. St-Jean, 14.
Mazières, Guillaume, empl., r. Quarantaine, 24.
D^lle Messein, Louise, e. p., r. Masséna, 29.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Brenas, Marcel, empl., r. Sully, 48.
D^lle Mathieu, Elise, couturière, r. Sully, 46.
Brousse, Louis, cultivateur, St-Etienne (Ard.).
D^lle Depas, Félicie, e. p., r. J.-Moyron, 6.
Cornet, Emile, retraité, r. Germain, 6.
D^lle Buché, Florence, e. p., r. Germain, 8.
Denonfoux, Antoine, sellier, c. Lafayette, 615.
D^lle Haguet, Bellonie, cout., r. Charmettes, 133.
Francou, J., lieut., 12 drag., Carcassonne (Aude).
D^lle Atwood, Céline, e. p., av. Saxe, 69.
Girard, Jean-Mar., empl. com., r. Duquesne, 45.
D^lle Sogno, Marie, em.-l., m Ch.-Neuf, 63.
Jonchier Pierre, corroy., q. St-Antoine, 1.
D^lle Sabatier, Louise, rmpl., av. Saxe, 102.
Laplanche, Ant., empl., ch. des Balançonnes, 14.
D^lle Marsande, Marie, cout., r. de Sese, 102.
Mocaudiar, Pierre empl. com., r. Masséna, 2.
Vve Garnier Etiennette, e. p., St-Etienne.
Meunier, Jules, pâtissier, r. Vendôme, 146.
D^lle Robert, Marie, e. p., r. des Passants 26.
Morel, Joseph reodeur, r. Charmettes, 106
D^lle Goumy, Marie, ménag., r. Charmettes, 106.
Peisel, Joannès, carrossier, r Molière, 22
D^lle Martinel, Mathilde, cuisin., av. Saxe 80.
Peyter, Jean, chir.-dentiste q. St-Clair, 9.
D^lle Boisson, Angèle, modiste, pl. E.-Quinet, 7.
Prat, Etienne, coiffeur, g. r. Guillotière, 116.
D^lle Beynet, Antoinette, étoppeuse, r. T.-d'Or, 51.
Roche, J.-Bap., compt, r. Tronchet, 26
D^lle Brat, Madeleine, s. p., Annonay (Ard.).
Teinturier toude ing électr., Ste-Adresse (S.-I.)
D^lle Marcud, Pauline e. p., av. Noailles, 41.
Thomas, Hippolyte m.-mennis, r. Bugeaud, 24
D^lle Boullier, Isabelle, s. p., m St-Barth, 17.
Tissot, Léon, peint en voit., c. Lafayette, 643
D^lle Beluze, Noémie, cout., r de la Villette, 73
Lyaedrat, François, com., pl. A.-Vollon, 1.
Bégol, Jeanne, s. p., r. Robert, 9.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 22 au 28 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Reydellet, commerçant, r. J.-B.-Say, 7..... f.
Parent perceur pl. Colbert, 7..... m.
Chevrignon, tulliste, q. Saint-Clair, 2..... f.
Bibos, m. de charb. e Pierre-Blanc, 12..... m.
Coste, empl., m. Grande-Côte, 86..... f.
Marchandise, comptable, pl. Ronville, 4..... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Avel, empl., r. Smith, 76..... f.
Tootain, serrurier, Villeurbanne..... m.
Gros, ass. ag. change, q Gailleton, 03..... m.
Mezure, manœuvre, gr. r. Monplaisir, 63... f.
De Villeneuve, dir. assurances, p. Carnot, 15 f.
Delli, chapelier, r. Mercière, 10..... m.
Koeblin, apprêteur, Villeurbanne..... f.
Thelisson, apprêteur, Lyon..... m.
Recayte, frotteur, r. L.-Blanc, 8..... f.
Meyet, manœuvre, imp. Go lend, 19..... f.
Dejoux, tisseur, r. Dumenge, 15..... m.
Bertholdr, chaudr., St-Rambert-l'Ile-Barbe. f.
Perrier, journalier, cb Gerland, 156..... m.
Caradot, soldat, r Sully, 85..... m.
Genthier, g. paix, r. du Plat, 6..... m.
Chapelle, g. de peine, r. Imbert Colomès, 16 f.
Malhujoué, domestique, c. Vitton, 112..... m
Gandelle, tailleur, r. Molière, 33..... f.
Replumes, empl., r. T. Pierres, 6..... m.
Epinat manœuvre, r. Parmentier, 1..... m.
Arquillière, manœuvre, ch. Balançonnes, 4.. m.
Mollard, emp., r. Remparts, 15..... f.
Lallé, cordonnier, Ecully..... m.
Miole, manœuvre, Villeurbannr..... f.
Kondelka, mécanicien, av. P.-Fonre, 172... f.
Thevenon, v. de cb., r. V.-Hugo, 35..... m.
Chantereau, mon., r. Pyramide, 75..... f.
Chambretti, commerç, r. Sébastopol, 44... m.
Morel, fabr. soier., q Hôpital, 5..... m.
Verwaerde, empl., r. Franklin, 7..... m.
Charvériet, rentier, p. Charité, 11..... m.
Jomand, emp, r. Castries, 5..... m.
Fortier dit Ferralie, man., Irigny..... f.
Pelletier, emp., q Bondy, 66..... m.
Dallemagne, cultiv., Desingy (H.-Savoie).. f.
Valentin, tôlier, Oullins..... m.
Béguin, ajusteur, imp. Paquet-Morel, 5..... m.
Ouzet, g. pass, r. Tête-d'Or, 103..... f.
Bonvret, g. boul., r. Ste-Anne-Bersban, 47. m.
Rapin, tourneur, r. d'Heyrieux, 115..... f.
Cavelier, teinturier, r. du Milieu, 3..... f.
François, mécanicien, c. Suchet, 13..... f.
Peupy, emp, r. Ste-Claire, 21..... m
Berthelon, emp., r. Moulins-à-Vepenr, 1.... m.
Boodot, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Tixier, maçon, Villeurbanne..... m.
Dorbon, c. tramways, Oullins..... m.
Deboges, emp., ch. 2-Amants, 3..... m.
Yabia, m. forain, r. Baleine, 4..... m.
Givet, manœuvre, c des Verriers, 15..... f.
Billandaz, commerçant, r. Annonciade, 30. m.
Peyregrosse, emp., r. Charité, 29..... m.
Broillet, plâtrier, r. Moncey, 117..... m.
Ronx, tonnelier, r. Asperges, 42..... f.
Servet, journalier, imp. Vitriolerie..... m.
Dreron, emp., r Créqui, 270..... f.
Boully, emp., c. Suchet, 51..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Turlin, empl, r. Amélie, 15..... m.
Brun, vermicelier, pl. Danton, 2..... m.
Robelin, papetier, r. Trois-Rois, 6..... f.
Calvete, march. forain, av Berthelot, 105.. f.
Blachère, tanneur, r. P.-Bert, 311..... f.
Bonhomme empl., pet. ch. du Rhône, 61.. f.
Micballet, empl, r d'Heyrieux, 113..... m.
Drelle, maçon, r. Rabelais, 104..... f.
Mineiuth, plâtrier, r. P.-Bert, 31..... f.
Cottarel, brig. mar.-for, r. Buire, 62..... m.
Burlot, empt., r. Marseille, 17..... m.
Cusset, voyageur, r. Passants, 64..... f.
Dalaison, camionneur, r. d'Avignon, 45.... m.
Broggio, farbiantier, r. Servient, 64..... f.
Bernard, instituteur, r. Trois-Pierres, 6.... m.
Bellon, élève en pharmacie, r. P.-Bert, 112. f.
Pot e, fact. d'instruments, r. Cavenne, 10.. f.
Majon, industriel, av. de Saxe, 294..... f.
Gillet, ajusteur, c. d'Aguesseau, 93..... f.
Giacometti, plâtrier, r. de la Vierge, 7.... f.
Tabeste co-donnier, r. P.-Bert 76..... m.
Trillat, estampeur, r. Bonnand, 6..... m.
Lays, jardinier, r Camille, 18..... f.
Deyrail, coquetier, boulev. des Casernes, 3. m.
Belat, mécanicien, r. de l'Ordre, 6..... m.
Tissier, manœuvre, r. Béchelin, 16..... m.
Poizat, cheudronn., gr. r. Guillotière, 152.. m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Joly, laitier, r. de Dijon, 7..... m.
Faure, manœuvre, m Bonnafons, 14..... f.
Piot, tisseur, m de la Grande-Côte, 12..... m.
Masserd, mécanicien, r. Jacquard, 32..... m.
Chevelier, épicier, r. V.-Couturier, 17..... m.
Philippe, tapissier, r. de l'Enfance, 14..... f.
Bourdier de Beauregard, c., r. J.-Soulary, 8.. m.
Besaciez, canlooniier, r. Belfort, 20..... f.
Challéat, cl. d'avoué, pl Croix-Rousse, 4..... m.
Godin, lieutenant 31e ligne, r. Richan, 1.... f.
Cottel, représentant, r. Ch.-d'Or, 1 bis..... f.
Bossy, empl., r. Neyret, 29..... f.
Villout, journalier, gr. r. de Cuire, 22..... m.
Dullin, val. de chambre, pl. Bellecour, 17.. m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Palluie, chauffeur, r. St-Cyr, 9..... m.
Deplace, empl., q des Etroits, 7..... m.
Fromentoux empl. com., r. Quarantaine, 38 m.
Thouzet, fact. des postes, ch. Chouleos, 75. f.
Trouillet, empl. de banq r. P.-de-Just., 4. m.
Fougerousse, boulenger, r. Macchebées, 62. f.
Excoffier, serrurier, r. de Francheville, 34.. f.
Berthet, serrurier, rue des Tuileries, 6..... f.
Raine, mécanicien, r. St-Cyr, 12..... f
Pion, embaîteur r Chapeau-Rouge, 10..... m
Grapin, mécanicien, r. du Mont-d'Or, 14.... m.
Salle, comptable, r. Pyramide, 2..... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Exbrayel, cheudron., r. Chermettes, 133.... m
Folliet, fabr. cartonn., c. Lafayette, 240.... m.
Barbier, empl, r. Bossuet, 77..... f.
Miujord, cafetier, r. Suchet, 3..... m.
Monqoin, apprêteur, r. Garibaldi, 102..... m.
Espervier, embelleur r. Duguesclin, 8..... f.
Oeriol, ébéniste, r. Robert, 9..... f.
Delorme, emimier, r. Molière, 17..... f.
Sabatier, apprêteur, r. Ste-Genvviève, 28.... m.
Bourand, doct. en méd., c. Morand, 40..... f.
Roge, pharmacien, r. P.-Corneille 35..... f.
Verloud, géomètre, r. Garibaldi 63..... f.
Belon, empl P.-L.-M., r Garibaldi, 1..... m.
Cochard, monteur, r. Suchet, 8..... f.
Remeron, retraité, r. Parfait-Silence 2.... m.
Doumain, m. charbons, r Tronchet, 36..... f.
Briatte, négocient, r Bellecombe, 59..... f.
Flury, empl., pl. Puvis-de-Chavannes, 1... f.
Albert, serrurier, r. 6 Lokermann, 49..... f.
Du-hône, mar. ferrent, r. Masséna, 32..... m.
Voile, empl., r. de Sèze, 44..... f.
Bordage, menuisier, r. de Sèze, 4..... f.
Sauvadet, tailleur, r Vauben, 23..... f.
Rivière, empl., c. Vitton, 30..... f.
Levêque, tulliste, r. Boileau, 12..... m.

Décès du 22 au 29 Mars 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Cuzie, s. p., 56 ans, b. Cr.-Rousse, 120.
David, Jeanne, concierge, 63 a., r. Terraille, 11.
Vve Andrend, e. p., 71 a., pl. St-Clair, 6.
Vve Vigne, s. p., 80 a., r. Pisey, 6.
Vve Germain, s. p., 76 a., r. Termc, 4.
Roure, Ant., sabotier, 64 a., r Imb.-Colomès, 33.
Convoisier, Cl., e. p., r. Plesselles, 11.
Vve Godin, s. p., 76 a., pl. Miséricorde, 4.
Ep. Satin, pointon, 53 a., r. Imbert-Colomès, 24.
Docrot, Claudine, cousin, 73 a., r. Forges, 2.
Philippe, Mar., s. p., 57 ans, m. Gde-Côte, 49-51.
Gory, Marie, dévideuse, 61 a., m. G.-Côte, 4 bis.
Pommaret, Ferdinand, teinturier, 54 a., r. Vieille, 15.
Vve Boucher, pass., 77 a., r. T.-Claudiennes, 20.
Ep Wehr, pass., 56 a., r. T.-Claudiennes, 20.
Limonet, Fr., mén., 10 a., r Corne-de-Cerf, 12.
Mouton, Adrien, s. p. 55 a., r. B.-d'Argent, 21.
Vve Malleval, lingère, 65 a., r. Lemot, 14.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Philippe, soldat 14e esc. tr., 22 a., h. Desgenettes.
Thoumas, empl., 61 a., r. de la Monnaie, 7.
Leneuf, e. p., 69 a., r. Victor-Hugo, 17.

Digitized by Google

Signoret, 3 a., r. Bichat, 7.
Riberon, 1 e., r Bonnefoy, 3.
Genty, couturière, 33 a., r. Moncey, 33
Paret, peint.-plâtrier, 21 a., c. Henri, 163.
Comte, corroyeur, 55 a., r. Séb.-Gryphe, 153.
Traver, chiffonnier, 63 a, r Rabelais, 58.
Vve Baritel, e. p., 57 a, r. Centrale, 36.
De Thomas de St-Laurent, 67 a., r A.-d'Ainay, 10.
Vve Borel, e. p., 67 a., q. Perrache. 30.
Ep. Cumin, e. p., 43 a, r. de la République, 33.
Ep. Elbrach e. p., 81 a, r. Laurencin. 16.
Boil, sœur hospital., 66 a., pl. de l'Hôpital.
Parodon, manœuvre, 67 a., r. Charmettes, 103.
Argaud, manœuvre, 34 a., r Reposte, 15.
Charlet, ménagère, 23 a., q. de Serin, 44.
Thivel 1 m., Francheville (Rhône).
Louis, e p, 66 a., r. de la Charité, 1.
Chabart, 23 a, r. Croix-Jordan, 37.
Fournier, 2 a., Soleymieu-Sablonnières (Isère).
Viricel, 8 m., r. Bossuet, 76.
Carle, 6 a., c, Lafayette, 294.
Bichel, garde mag , 53 a., r. Palais-Grillet, 62.
Crappon, e. p., 61 a., r. Jarente, 6.
Vve Ravier, e. p , 96 a., r. Franklin, 33.
Dédoizeaux, négociant, 53 a., r. Confort, 1.
Pillat, 1 j., q. des Etroits, 3.
Sabre, 13 j., r. Bellecombe, 96.
Gros, 3 a, Villeurbanne.
Casella, 4 m., r. Mazenod, 89.
Ep. Flard, ménagère, 72 a., r. Raval, 34.
Vve Abel-Chalon, cont., 34 a., r. Masséna, 107 *bis.*
Béras, empl., 33 a., r. Notre-Dame, 16.
Promeni, e. p , 63 a., Oullins (Rhône).
Vernay, manœuvre, 76 a., r. Neuve, 4.
Buchunaud, chandron., 73 a., Oullins (Rhône).
Régis, manœuvre, 67 a., Givors (Rhône).
Léo, empl., 74 a., r. Creuzet, 37.
Vivien, sœur hospitalière, 31 a., Hôtel-Dieu.
Gaibit, 9 m , Villeurbanne.
Richard, 1 j., r. du Colombier, 7.
Meyet, 6 j, imp. Geriand. 19.
Caille, 10 a., gr. r. de Cuire, 3.
Chauvel, taill. d'hab , 39 a., r. Poulaillerie, 13.
Clavel, relieur, 47 a., r Dubois, 34.
Aripaldi, 2 m., r. d'Amboise, 13.
Ep. Falconnet, ménag., 32 a., r. Garibaldi, 133.
Rouvier, terrassier, 67 a., e. dom. fixe.
Bardel, presseur, 47 a., r. de Gerland, 23.
Ray, journalière, 25 a., r. Garibaldi. 166.
Lafevée, peintr.-plâtrier, 50 a., r. Creuzet, 22.
Avende, 1 m , r. Cuvier. 78
Gay, 1 e., r. des Trois-Pierres, 60.
Pelletier, 4 m., r. Pierre-Corneille, 113.
Vve Lempetas, rentière, 84 a., r. du Plat, 9.
Vve des Pomeys-Anselme, 44 a , q. S.-Antoine, 36.
Tholtot, e. p., 76 e , pl. des Célestins, 6
Singier, zingueur, 56 e., r. Laurencin, 10.
Dru, 6 a., Francheville (Rhône).
Vnurpe, 7 m., r. de Créqui, 173.
Gouther, g. houlanger, 64 e., ch. des Pins. 23.
Chomard, cultivateur, 42 a., Saint-Chef (Isère).
Gareval, ind primeure, 43 a., r. Pétrequin, 2.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Blanchard, tisseur, 58 a., r. P.-Bert, 673.
Vve Bergeron, e. p., 76 a., r. Clos-Suiphon, 16.
Solet. mna., 60 a , r. Charpenay, 36.
Vve Thiraud, e p., 70 a , r. de la Madeleine, 3.
Zwercher, chef armurier, 33 a., St-Etienne.
Bataillon, empl., 63 a., r. P.-Corneille, 90.
Vve Paulaud, e. p., 60 a , Chdlieu (Isère).
Boisson, astiqueur, 47 a., r Creuzet, 17.
Pagliero, forgeron, 62 a , ch Pré-Gaudry, 7.
Vve Brida, fouriste, 73 a , r. Chaponnay, 60.
Geud, e. p., 58 a , r. Garibaldi, 255.
Barbier, cordonnier, 37 a., ch. des Verriers, 6.
Coffy, e. p , 61 a., Veaucha (Loire).
Meley, manœuvre, 48 a ,St-Paul-en-Jarez (Loire).
De Lavareille, 6 e , r de l'Université, 61.
Jourdan, 13 a , q. Cl.-Bernard, 11
Coirat, tonnelier, 33 a., r. des Asperges, 31.
Deloye, receveur enregist , 61 a., c. Liberté, 33.
Roussillon, clerc d'avoué, 44 a., r. P.-Bert, 6.
Decoghe, 10 j, r. Rachais, 16
Soupat, serrurier, 60 a., St-Etienne.
Vve Blanc, e p., 53 a., r. Pyramide, 29.
Massot, empl. tram., 60 a., route de Genas, B.
Dupraz, e. p., 74 a , pl. Monplaisir, 4.
Kamann, caissier compt., 42 a , Vienne (Isère).
Vernait, concierge, 64 a., r. du Bas-Port, 69.
Brunet, maître-cimentier, 61 a., r. Servient, 34.
Rougetet, man., 58 a., r. Boileau, 233.
Ep. Saunier, e. p., 84 a., c. Henri, 74.
Vve Chomell de Stella, e p , 83 a , ch. Plaisance, 13.
Vve Eyraud, rentière, 69 a., r. Sic-A.-Barabau, 40.
Ep. Gounet, e. p., 54 a , r. des Passants, 26.
Revel, 4 m., r. N.-Villardière, 65.
Pochon, retraité, 77 a., r. Passet, 3.
Ratz, 6 m., r. P.-Bert, 133.

Lassera, g. de bureau, 73 a , c. Lafayette, 54.
Lahas, e p , 56 a., r. Mazenod, 104.
Duvermy rentier, 76 a , r de Grenoble. 7.
Jacob, recev. des post , 74 a., r. de Grenoble 116.
Valta, mécanicien, 31 a., r Bossuet. 113.
Ep Blein e p , 63 a., r. Mazenod, 40.
Lavaux, e. p , 36 a., Chalon-s-Saône (S.-et-L.).
Brives, mécanicien, 43 a., r. Vendrey, 8.
Pelliessier, culottier 46 a , r. Duhois, 36
Cheminal, propriétaire, 83 a., Bussy-Albieux (L.).

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT

Ep. Pernet, ménagère 53 a., r Tourrel, 3.
Ep Guib ud-Rihaud, 63 a , q. St-Vincent, 33.
Guillat, cordonnier, 44 a , r. Ozanam, 10.
Boiron, camionnier, 63 a., c. Vitton, 72.
Calvel, empl., 33 a., r. Cuvier, 36.
Bernard, e p , 15 a., r. Malesherbes, 31.
Glasard, chiffonnier, 77 a., r de Nuile. 5.
Rostagcat, tisseur, 23 a., pl. Tabareau, 64.
Metton, tisseur, 63 a , r. Dumont 16.
Ep. Sadon, tisseuse, 40 a., r. de Nuits, 23.
Grosgueuin, tisseur, 73 a., pl. Belfort, 3.
Gantier, 3 m , r. Jacquard, 46.
Chuuut, journalier, 35 a., r. T.-Claudiennes, 16.
Duhuy, tisseur, 63 a , r. de Nuits, 2.
Vve Chevrier, tisseuse, 72 a., r. Jacquard, 12.
Vve Dumout, rentière, 70 a., r. Paillerou, 1.
Vve Gressel, ménagère, 60 a., r. du Mail, 15.
Griffon, journalier, 55 a., e dom. 6xe.
Gnidot, e. p., 77 a , r. de l'Enfance, 43.
Ben Aissa, e. p., 15 a., c. Morand, 40.
Vve Valensot. e p , 77 a., r. St-Polbin, 43.
Dlle Parrel, lingère, 40 a , r. Parmentier, 35.
Parel, plongeur, 43 a., m. de la Grande-Côte, 35.
Dlle Bouvard, ddvid., 34 a., r. T.-Claudiennes, 39.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Souze, Jean-Louis, e. p., 70 a , r. St-Irénée, 14.
Malozon, Marie, épic., 36 a , r. Bourgogne, 51
Tassy, Thér., relig., 20 a., ch. Francheville, 13.
Parency, Ph., journ., 57 a., r. Berjon 41.
Arnaud, M.-L., lieg , 13 a., ch. P.-Garenne, 1.
Dervieux, Sym., empl., 56 a., r. B.-Blandan, 33.
Dauvergne F., dom., 30 a., r. Bourbonnais. 87.
Bernard, Adèle, lise., 78 a., r. des Fargos. 32.
Freydier, Cl , rent , 73 a., ch. Choulans, 104.
Rey, Louis, empl., 44 a , r. Tramassac, 3.
Coullarel, J.-C., e p., 78 a , r. Corderie, 14 *bis.*
Mion, Françoise, 33 m., r. St-Cyr, 14.
Marquion, Anne, rel., 83 a., r. Juge-de-Paix, 61.
Miellin, Diog , mée , 34 a., gr. r. de Vaise. 37.
Vve Geudre, Aut., e. p., 81 e., r. des Farges, 33.
Anbert, Fr., coul., 40 a., r. de la Claire. B
Duranton, Et., bouv., 63 e., r. Pyramide, 113
Ep. Bravet, Marie, ménag., 74 a., r. Converte, 1.
Colomb, J.-C., rentier, 56 a , r. Bourgogne. 19.
Vve Velcat, Marie, e. p., 54 a., q. P.-Scize, 114.
Grange, Claude, man., 41 a., ch. Vitriolerie, 10.
Ep. Durand, Célie, m., 26 a., ch. Gerland, 26 *bis.*
Vve Carron, Julie, e p , 76 a., r. Saint-Cyr, 41.
Merin, Laureut, e. p., 73 a., ch. Francheville, 136.
Clair, J.-B., rentier, 86 e., q Fulchiron, 37.
Vve Chemein e p , 77 a., r. Laporte, 16.
Mocquard, Roger, 6 a , q des Etroits, 13.
Sabetier, retraité, 64 e., r. de l'Oiselière, 9.
Patinaud, maçon, 30 a., r. Juiverie, 22.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Esclayne, empl , 20 a., r. Bugeaud, 43.
Labbe, fulliste, 18 a., r. Bavsban, 10.
Godet, gantière, 30 a., r. d'Inkermann, 47.
Lapierre, concierge, 69 a., r. Tronchet, 45.
Charrier, imp sur étoffes, 33 a., imp. Lassale 3.
Denay, E., e. p , 70 a , r. Louis-Blanc, 26.
Vve Coste, concierge, 54 a., ev de Noailles, 3.
Ep. Walther, e p , 73 a., r. Masséna. 73.
Vve Oaubert, e. p., 86 a., r. P.-Corneille, 67.
Gaffiat, Henri, 7 m., r. Bugeaud, 129.
Bernerou, Georges, 3 j., r du P.-Silence, 9.
Brunel, Jeanne, 3 m , r. du Musée, 37.
Basi safetier, 53 a , c. Vitton, 12.
Pallier, Pierre, mercier, 39 a., c. Morand, 40.

Mouvement de la Population

du 18 au 24 Mars 1908.

Nombre de mariages contractés		51
—	divorces enregistrés	8
—	naissances légitimes	158
—	— illégitimes	38
—	décès	194
—	mort-nés	9

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix en comptant sont cotés aux 100 kilos.

Le 27 mars 1908

Grains et Farines

Blé de pays ère rayon	les 100 kil.	23	75	23	»
de 2e rayon, autres provenances indigènes	—	24	50	23	75
des Russies	—	24	»	23	25
— d'Amérique	—	23	50	23	»
— provinces danubiennes	—	»	»	»	»
des Indes	—	»	»	»	»
— dur		26	»	23	»
Seigle		18	25	19	25
Orge de brasserie		26	»	22	26
— de mouture		13	50	20	20
Maïs	—	21	»	22	»
Sarrasin	—	20	»	21	»
Avoine nouvelle	—	10	50	13	75
Haricots bl. de Bourgogne	—	30	»	31	»
— naine de Hongrie	—	60	50	30	50
Farine de boulang. 1re q. les 125 kil		40	50	40	50
— — ronde	—	43	»	44	»
Son	les 100 kil.	13	»	13	25
Fécule indigène	—	33	»	34	»
Riz de l'Inde	—	37	»	46	»
Riz du Japon	—	40	»	46	»
Riz de Saigon	—	16	50	33	»
Riz du Piémont demie	—	49	»	33	»
— glacé	—	49	50	61	»
Caroline		33	»	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	56	»	73	»
1 choix	—	61	»	83	»
— marchandises	—	54	»	28	»
irrégulières	—	46	»	37	»
Semoule		43	»	73	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k	213	»	333	»
— vieilles		»	»	»	»
— d'Amérique		»	»	»	»
de luzerne de France nouvelle		190	»	2 3	»
vieilles		120	»	»	»
de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	53	43	»
— de sainfoin	—	33	»	36	»
de vesces		33	»	35	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	»	11	50
de pays	—	10	»	13	06
Paille de froment	—	3	»	3	»
— de seigle		3	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov en sortes	les 100 k.	230	»	650	»
— à la princesse		140	»	180	»
Raisins de Corinthe	—	75	»	80	»
de Malaga		11	63	16	»
Figues de Bonglo	—	33	»	46	»
de Cosenza	—	66	»	80	»
Prunes d'Ente		33	»	106	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	67	50	66	50
coupé régulier		63	50	76	»
irrégulier	—	67	»	63	»
Sucre raffiné pondre	les 100 k.	66	»	70	50
— — semoule	—	63	50	73	50
Sucre cristallisé indigène		»	»	»	»
exotique	—	31	»	63	»
Sirop de glucose 44 degrés		55	»	61	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	306	»	326	»
— Mysore	—	310	»	336	»
Bantos		245	»	300	»
Java vert	—	360	»	366	»
— jaune	—	336	»	400	»
Démérari		326	»	360	»
Café de Haïti nature		660	»	320	»
— tri		280	»	300	»
Guadeloupe habit.		320	»	340	»
— bonifieur		340	»	360	»
— Moka		363	»	400	»
Café Porto-Rico		360	»	340	»
Sant. Ecuad. et autres formes grages	—	300	»	325	»
— — — aux grages	—	573	»	605	»
— Bahia	—	265	»	289	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ... les 100 k.	360	»	370 »
— Caraque et Carupano	360	»	410 »
— Puerto-Cabello.....	420	»	000 »
— Guayaquil ..... —	340	»	370 »
Cacao Trinidad..... ..les 100 k	340	»	350 »
— Martiniq. et Guadel.	330	»	335 »
— Bahie préparé..... —	335	»	345 »
— Haïti.....	310	»	320 »
— Samana et Sanchez. —	020	»	225 »

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.	»	»	» »
Tellichéry... —	»	»	» »
Saigon ..... —	345	»	360 »
blanc.....	445	»	460

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 100 k.	73	»	76 »
— de Palme rare et molle.. —	65	»	70 »
Suif fondu de Paris (sans lait) —	60	»	» »
— de province (en fût)... —	60	»	» »
— pressé..... —	95	»	100 »
Acide oléique (résidus de saponification) —	00	»	70 »
— — (— de distillation)... —	65	»	07 »
Acide stéarique (résidus de saponification) —	120	»	» »
— (— de distillation). —	105	»	» »
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqs. de 500 gr. net	80	»	» »
— distillation — — les 100 k.	76	»	» »
Glycérine blonde, 28°.....	125	»	130 »
— pharmaceutique, 30° ... —	185	»	100 »

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	25	»	20 80
— de schiste..... —	21	80	22 80
Essence minérale..... —	20	»	43 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra sup. pure.les 100 k.	166	»	175 »
— — surfine ..... —	»	»	» »
— — Beri..... —	»	»	» »
— — fine ..... —	142	»	132 »
Huile commune lampe.. les 100 k.	»	»	» »
Huile de noix..... —	178	»	2 5 »
— d'arachide surfine.. —	183	»	120 »
Huile de sésame surfine.. —	100	»	105 »
— de sésame à brûler —	»	»	» »
de choux à bouche.	102	»	125 »
Huile de colza épurée....les 100 k.	97	»	100 »
— de lin.....	84	»	74 »
— de colza brute.....	»	»	» »
Savon de Marseille bl. 1re q. —	60	»	64 »
Marseille bl. 2e q ... —	54	»	56 »
— bleu pâle, moyen terme. —	82	»	84 »
de palme marbré...	»	»	» »
d'huile, 1re qualité.	82	»	84 »
marbré....	52	»	83 »
de pulpe.....	82	»	84 »
— mou extra..... —	39	»	41. »
— ordinaire	22	»	25 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. le pièce	160	»	145 »
— 2e —	75	»	65 »
Vin Bas Beaujolais..... la pièce	92	»	72 »
Vin Lyonnais 1er choix —	64	»	74 »
— — 2e — —	52	»	62 »
— Mâconnais 1er — —	64	»	74 »
— — 2e — —	52	»	62 »
Vin Bourgogne 1er — —	110	»	110 »
— — 2e — —	82	»	73 »
— Bordeaux 1er — la barrique	120	»	120 »
— — 2e — —	93	»	105 »
Vin Roussillon 1er — l'hectolitre	25	»	28 »
— — 2e — —	22	»	24 »
— Montagne 1er — —	29	»	18 »
— — 2e — —	10	»	22 »
— Narbonne 1er — —	23	»	24 »
— — 2e — —	20	»	22 »
— Algérie 1er — —	22	»	27 »
2e — —	20	»	22 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°... l'hectol.	82	»	78 »
de marc — ... —	58	»	60 »
— Nord fin à 90° ... —	56	56	56 75
Esprit Nord extra-fin à 90° —	31	50	31 75
— de grain — —	00	25	01 25
— mauvais goût — —	40	50	42 75

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats ..... les 100 kil.	5	75
	Grelassons.	5	70
	Chatilles choisies.... —	5	90
	levées..... —	4	15
	Braissettes lavées..... —	4	»
	Malbroug ..... —	4	»
	Menu sortant..... —	3	70
Anthracite.....		—	5 50
Coke cassé		—	4 40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 21 au 27 Mars 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes..... la pièce	»	»	» »
Oies..... —	»	»	» »
Canards..... —	4	»	5 »
Volailles 1re qual. —	6	50	7 »
— 2e — —	0	»	6 50
Poulets ..... —	2	»	4 »
Pigeons ..... —	1	20	1 30
Beurre..... le kilog.....	2	90	2 30
Œufs..... le cent	7	»	7 50
Fromages ..... le kilog.....	1	20	1 50

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique ..	5	50	6
Châtaignes..... — ..	»	»	»

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 23 mars	104 75	» »
Mardi, 24 —	105 »	» »
Mercr., 25 —	105 »	104 50
Jeudi, 26 —	104 50	» »
Vendr., 27 —	104 50	» »
Samedi, 28 —	104 50	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 18 au 24 Mars 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	470	851	2,075	5	1,881	»	»	»	»	»	309,467
Perrache.....	380	674	1,501	87	»	»	»	»	»	»	152,455
Corne-de-Cerf.....	»	»	»	»	»	27	1	1	»	»	7,615
TOTAUX...	839	1 525	4,566	22	1,920	27	1	1	»	»	450,937

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 18 au 24 Mars 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,757	1,707	2 40	1 76	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs.....	480	480	1 24	1 24	2 20	1 80	2 40	2 »		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	420	420	1 60	1 »	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux.....	1,077	1,077	1 10	0 80	2 20	1 40	2 40	1 90	11,211	4,234
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1,817	1,617	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	951	871	1 66	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	642	641	1 12	0 88	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	1,412	1,362	2 40	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1,271	1,291								
	Veaux.....	1,719	1,719								
	Moutons.....	3,169	3,069								
	Porcs.....	2,097	2 097								

TOTAL..... 15,845 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 20 au 26 Mars 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		20 Mars		21 Mars		22 Mars		23 Mars		24 Mars		25 Mars		26 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	1 »	0 70
Alloses	—	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »
Anges	—	» »	» »	0 60	0 50	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	2 50	2 20	» »	»	2 20	2 »	3 10	3 »	» »	»	2 50	2 »	» »	» »
Bars	—	3 10	3 »	2 50	2 60	4 »	3 50	» »	» »	3 10	2 70	2 60	2 5	2 10	2 »
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	»	» »	» »	0 80	» »
Carrelets	—	0 60	0 50	0 90	0 80	» »	» »	0 60	» »	0 80	0 70	0 70	0 60	0 60	0 50
Collins	—	1 »	0 90	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	0 80	0 70	0 70	0 60
Congres	—	0 20	0 80	1 »	0 90	0 80	» »	1 »	0 80	0 80	0 70	1 »	0 9	0 60	0 70
Dorades	—	1 20	1 »	1 30	1 10	1 20	1 »	» »	» »	1 »	0 9	» »	» »	1 10	0 90
Esturgeons	—	» »	» »	1 20	»	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 90
Grondins	—	1 20	1 »	1 »	0 9	» »	» »	» »	» »	1 10	0 80	1 20	1 10	1 10	1 »
Limandes	le kil.	0 60	0 70	0 70	0 6	0 60	0 50	0 70	0 50	0 60	0 5	0 70	» »	0 60	» »
Lottes de mer	—	1 20	1 »	1 30	1 10	1 20	0 90	1 »	0 80	1 10	0 8	1 30	1 10	1 10	0 90
Maquereaux	—	1 30	1 20	1 20	1 »	1 10	1 20	1 30	1 20	1 10	1 »	1 40	1 20	1 20	1 »
Merlans	—	1 »	0 80	0 90	0 80	1 »	0 60	1 10	0 9	0 90	0 50	1 20	0 80	1 »	0 70
Merlus	—	1 10	0 90	1 »	0 60	1 20	1 »	1 »	0 90	0 90	0 70	1 20	1 »	0 90	0 70
Mulets	—	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 »	2 »	1 50	1 70	1 30
Raies	—	1 »	0 70	1 10	0 90	1 20	1 10	1 10	0 90	0 60	0 40	1 »	0 60	1 »	0 70
Rougets-barbets	—	» »	» »	2 80	2 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 10	3 »	2 60	2 40
Saint-Pierre	—	0 80	» »	» »	»	» »	» »	1 »	0 80	0 60	0 60	0 70	» »	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	1 10	1 »	» »	» »	1 00	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Soles	—	5 10	4 20	5 »	3 6	1 20	3 30	5 10	2 4	4 60	3 20	0 10	5 50	5 »	3 60
Saumons	—	» »	» »	6 10	7 4	4 80	» »	» »	» »	7 40	7 20	» »	» »	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	2 60	2 50	» »	» »	» »	» »	3 70	2 40	» »	» »	3 20	2 80	2 70	2 50
Vives	—	0 70	0 50	0 70	0 60	» »	0 40	0 80	0 70	0 70	0 50	0 60	0 50	0 50	0 40
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	2 10	2 »	2 30	2 20	» »	» »	2 10	1 70	» »	» »	2 30	2 2	» »	» »
Anguilles mortes	—	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	1 60	1 50	» »	» »	1 50	1 30	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20	1 50	1 30	1 30	1 10	» »	» »	1 50	1 20
Brèmes	—	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	0 90	0 80	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 50	1 60	2 10	1 70	0 »	1 60	2 00	2 10	2 40	1 70	2 80	2 20	2 10	1 50
Carpes	—	1 10	1 »	1 »	0 80	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	1 »	» »	» »	» »
Tanches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Eperlans	—	» »	» »	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »
Lottes eau douce	—	2 »	2 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 20	2 0	» »	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	0 70	3 5	4 20	4 »	» »	» »	0 40	3 2	» »	» »	3 80	0 60
Perches	—	1 20	1 »	1 30	1 20	1 40	1 30	1 30	1 2	1 20	1 »	1 40	1 20	1 50	1 30
Truites	—	6 30	4 4	7 10	5 60	6 80	6 20	7 10	4 30	6 30	4 »	7 00	4 50	6 »	2 »
Truites saumonées	—	7 »	6 80	» »	»	7 10	» »	» »	» »	6 20	6 »	» »	» »	0 40	0 20
Friture	—	0 90	0 70	0 80	0 60	0 80	0 70	0 70	0 60	0 80	0 70	0 70	0 00	0 70	0 50
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	0 80	» »	0 90	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 00	0 00	» »	» »
Crevettes rouges	—	7 »	3 »	5 80	2 40	6 70	3 00	4 80	4 10	3 20	2 50	6 20	2 40	5 10	0 20
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	1 40	1 3	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	4 50	4 »	4 »	3 70	4 70	4 40	» »	» »	4 10	3 20	4 »	2 »	3 60	2 10
Langoustes	—	6 00	5 20	5 50	5 1	5 40	5 »	5 30	0 10	5 30	4 20	5 »	3 »	4 80	2 50
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 00	» »	» »	» »
Escargots	—	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 30	» »	0 20	» »	0 30	» »	0 40	0 3	0 30	» »	0 30	» »	0 50	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 2	—	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	6 50	» »	0 50	» »
— 4	—	3 50	» »	3 50	» »	3 20	» »	2 50	» »	3 50	» »	2 50	» »	3 50	» »
Huitres d'Arcachon, n° 2	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 2	—	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 20	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »
— 6	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	la pièce	» »	» »	4 »	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 50	2 50
Dindes	—	7 »	5 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 »	4 50	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	6 »	8 »	6 »	7 »	5 »	» »	» »	7 »	5 »	» »	» »	» »	» »
Poulets	—	2 »	2 00	4 00	3 50	3 50	2 50	2 »	2 »	4 »	2 »	3 70	2 50	4 »	2 »
Pigeons	—	1 30	1 »	1 00	1	1 30	1	1 10	0 80	1 20	0 00	1 »	0 75	1 20	0 60
Pintades mortes	—	0 »	2 50	3 20	3 »	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	» »	0 »	» »	7 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 50	» »
Lapins domestiques	—	2 50	1 30	3 »	2 »	2 50	1 00	» »	» »	2 »	1 00	» »	» »	» »	» »
Gibier à poil															
Lièvre français	la pièce	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 30	2 »	0 20	1 80	2 30	2 »	2 »	1 60	2 10	2 »	» »	» »	0 »	» »
Gibier à plumes															
Faisans	la pièce	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 40	» »	1 50	1 30	» »	» »	1 40	1 20	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »
Bécasses	—	0 50	0 00	0 »	3 »	0 »	4 »	3 »	2 50	2 50	2 »	4 »	2 0	3 »	2 »
Canards sauvages	—	0 »	1 5	2 50	1 0	3 »	1 50	2 50	1 70	0 »	1 »	2 20	1 30	2 »	1 50
Sarcelles	—	1 20	0 00	1 10	0 50	1 »	0 70	1 20	0 00	1 »	0 70	1 20	1 »	1 20	0 70
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 20 au 26 Mars 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		22 Mars		21 Mars		22 Mars		22 Mars		20 Mars		25 Mars		24 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	2 60	2 [illegible]	» »	» »	1 »	2 20	» »	» »	» »	» »	0 80	0 60	» »	» »
Outardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	2 40	0 22	2 05	» »	2 02	0 40	0 40	0 20	0 20	0 20	» »	» »	2 40	0 20
Pluviers	—	» »	» »	0 22	2 70	1 10	1 »	1 »	0 50	» »	» »	0 70	2 60	» »	» »
Cailles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Alouettes	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grives	—	2 »	0	7 »	0 60	0 »	5 »	7 »	0	7 »	2 »	0 »	2 »	7 »	1 [illegible]
Merles	la douz.	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	24 »	16 »	20 »	14 »	22 »	0	21 »	11 »	19 »	7 »	22 »	2 »	20 »	0 »
Vanneaux	—	2 »	7 »	7 »	0 5[illegible]	» »	» »	7 »	» »	7 »	0 »	8 »	7 »	7 »	0 »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	» »	» »	1 92	1 20	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	2 20	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	0 »	2 80	2 02	0 10	3 20	0 »	» »	» »	2 40	2 »	2 »	» »	3 20	2 20
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 »	1 20	2 10	2 »	2 »	1 20	1 80	1 70	2 12	1 20	1 60	1 70	2 »	1 20
Truffes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Asperges	la botte.	3 »	2 »	4 »	1 0	3 30	2 »	» »	» »	2 »	2 »	3 50	1 4[illegible]	2 »	1 20

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 10 au 24 Mars 1908 12e semaine

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Oms. et Tramways de Lyon	192,076 30	187,182 03	2,213 97	» »	1,909,883 52	1,771,260 06	127,923 01	» »
Tramway de Lyon à Neuville	4,944 30	5,387 90	» »	443 60	46,901 20	42,860 15	2,301 80	» »
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,121 05	2,175 05	» »	54 »	22,887 15	22,040 20	846 95	» »
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,510 18	3,662 »	142 12	» »	37,663 00	42,788 05	2,077 18	» »
Croix-Pâquet —	4,005 85	2,563 65	» »	437 20	60,500 00	60,595 05	» »	4,095 05
Lignes de la Cie F.-O-L	13,325 10	12,571 90	753 39	» »	141,228 12	135,300 92	6,623 89	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 10 au 24 Mars 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr	Pièces	kilogr
Bœufs et vaches	12	1,960	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1,960
Veaux	2	140	»	»	»	»	»	»	»	»	2	140
Moutons	16	150	»	»	»	»	»	»	»	»	16	150
Porcs	2	160	»	»	»	»	»	»	»	»	2	160
Chèvres	2	32	»	»	»	»	»	»	»	»	2	32
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1	2
Chevaux	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Ânes	76	»	»	»	»	»	»	»	»	»	76	»
Abats divers	80	1,551	»	»	»	»	»	»	»	»	80	1,551
Viandes fraîches	10	914	»	»	»	»	»	»	»	»	10	914
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	1	7	1	6	2	13
Poissons (marés)	»	»	»	»	»	22	»	»	»	10	»	32
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huîtres, coquillages	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Pigeons	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Truffes noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Œufs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant : B. BOUFFARD.

3287. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 5 — *Téléphone 33-39*

DOUZIÈME ANNÉE N° 614 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 5 AVRIL 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	À L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Caisse de retraites des employés municipaux. — Admission du personnel du Bureau de bienfaisance. — Décret (p. 229).

Abattoirs et marché aux bestiaux. — Tarifs des taxes. — Arrêté (p. 229).

Décision approbative (p. 230).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2827 à 2839).

Location à M. L. Cléchet d'une parcelle de terrain communal située rue Quivogne, 11 (p. 230).

Legs universel Labaty. — Acceptation (p. 230).

Hospices civils de Lyon. — Aliénation des bâtiments du domaine Cornuty et d'une terre y attenant, située à Vénissieux (p. 231).

Indemnités de logement au personnel enseignant de la ville de Lyon. — Modifications du 1er trimestre 1908 (p. 231).

Demande de l'Association des employés de mairie du Rhône. — Présentation d'un vœu (p. 232).

Modification au règlement du personnel en ce qui concerne le Bureau d'hygiène (p. 232).

Tramway « Parc Archevêché ». — Résultats de l'enquête. — Projet de convention et de cahier des charges (p. 232).

Subvention au Syndicat des tailleurs de pierres réunis de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 233).

Immeuble grande rue de la Guillotière, 28. — Résiliation du bail Brunon (p. 233).

Hospices civils de Lyon — Hospice de la Charité. — Réorganisation de la clinique obstétricale au 1er étage. — Ouverture d'un crédit (p. 233).

Fondation Chevenard en faveur d'artistes lyonnais (p. 233).

Construction d'un groupe scolaire rue Boileau, entre le cours Lafayette et la rue Robert (p. 234).

Règlement du service des Eaux. — Modification du tarif C applicable aux maisons avec jardin (p. 235).

Informations et avis divers.

Liste électorale de 1908. — Nombre d'électeurs au 31 mars 1908 (p. 235).

Examen professionnel pour deux emplois de peseur ou peseur suppléant au service des Abattoirs. — Résultat (p. 235).

Ville de Lyon. — Avis (p. 235).

Musiques militaires. — Avis (p. 235).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 235).

Chemins vicinaux de la banlieue de Lyon. — Vente d'arbres. — Avis (p. 235).

Elargissement des rues Paul-Bert et du Garomètre. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis (p. 235).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 236).

Demandes en autorisation de construire (p. 236).

Délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 236).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 238).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 239).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 241).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 242).

Documents statistiques (p. 243).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Caisse de retraites des Employés municipaux. — Admission du personnel du Bureau de bienfaisance. — Décret.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu le décret du 15 mars 1815 portant création et règlement de la Caisse municipale de retraites des employés de la Mairie de Lyon ;

Vu les décrets modificatifs en date des 19 octobre 1868, 17 octobre 1897 et 8 août 1901 ;

Vu le décret du 1er décembre 1906 autorisant la fusion de la Caisse des retraites des employés de l'Octroi de Lyon avec celle des employés municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lyon en date des 25 février et 16 septembre 1907 ; celles de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lyon en date des 5 juillet et 27 octobre 1907 ;

La section des finances du Conseil d'Etat entendue,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont approuvées les délibérations du Conseil municipal de Lyon en date des 25 février et 16 septembre 1907, fixant les conditions dans lesquelles les employés du Bureau de bienfaisance de cette Ville sont admis à participer aux charges et aux bénéfices de la Caisse des retraites des employés municipaux.

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 mars 1908.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,
Signé : CLEMENCEAU.

Pour copie conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
Signé : PAIN.

Abattoirs et marché aux bestiaux. Tarifs des taxes. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération du 17 février 1908, par laquelle le Conseil municipal de Lyon a modifié le tarif des taxes actuellement perçues dans les abattoirs et au marché aux bestiaux, savoir : perception d'un droit de 0 f. 02 par kilogramme de viande nette, taxe d'échaudage des porcs, droits de place et d'attache au marché aux bestiaux et a décidé, en outre, la création des quatres taxes nouvelles suivantes : visite des viandes foraines ou provenant des animaux sacrifiés dans des tueries particulières ; vente des viandes vendues à la cheville et désinfection sur les marchés aux bestiaux ;

Vu les lois des 5 avril 1884, 21 juin 1898 et 8 janvier 1905 ;

Considérant que la publication de cette délibération n'a donné lieu à aucune observation ni réclamation,

ARRÊTE :

Article premier. — Est approuvée la délibération susvisée du 17 février 1908 prise par le Conseil municipal de Lyon, en ce qui concerne les taxes à percevoir dans les abattoirs et au marché aux bestiaux de Vaise.

Art. 2. — M. le Maire de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25 mars 1908.

Pour le Préfet du Rhône
et par délégation :
Le Secrétaire général
pour l'Administration :
Signé : HONNORÉ.

Décision approbative.

Par décret du 18 mars 1908, M. le président de la République a approuvé la soumission de la Compagnie du Gaz de Lyon, en vue de l'exécution des travaux d'entretien pendant l'année 1908, des lanternes à gaz conservées à titre de secours, sur les parcours éclairés à l'électricité.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Location à M. L. Cléchet d'une parcelle de terrain communal située rue Quivogne, 11.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2827.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail dressé en vue de la location à M. Louis Cléchet, entrepreneur de travaux publics, quai Perrache, 14, d'une parcelle de terrain communal située rue Quivogne, 11, dépendant de la masse 92 du plan de la presqu'île de Perrache.

La parcelle dont il s'agit, indiquée au plan joint au dossier par une teinte rose, mesure environ 265 m. 2 d. carrés. Elle est improductive de revenus et n'est actuellement d'aucun besoin pour la Ville.

Le pétitionnaire veut l'affecter à un dépôt de matériaux.

Aux termes de ce projet de bail, la location serait consentie pour une période de neuf années, à partir du 1er juillet 1908, à raison de 1 fr. 40 le mètre carré, soit moyennant une somme totale annuelle de 371 francs.

M. Cléchet aurait en outre à sa charge le paiement de l'impôt foncier et autres impôts pouvant grever le terrain loué.

Vu la situation de cette parcelle de terrain et sa destination comme entrepôt, les conditions de location ci-dessus paraissent convenablement établies.

En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à convertir ce projet de contrat en acte définitif.

Lyon, le 30 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Legs universel Labaty. — Acceptation.

(Commission générale). — N° **2828.**

Messieurs, par son testament du 14 juillet 1907, M. Labaty, en son vivant propriétaire-rentier à Lyon, cours Morand, 10, a institué la ville de Lyon sa légataire universelle, à charge par elle d'acquitter divers legs particuliers et de fonder un établissement de bienfaisance dont le choix est laissé à une Commission dont il désigne par avance quelques membres.

En vue d'augmenter les ressources de cet établissement, M. Labaty a exprimé le désir que ses collections d'art ne soient pas vendues, mais qu'elles soient mises en loterie, *si possible*. Il est douteux que ce vœu puisse être exaucé ; il sera toutefois soumis à la Commission dont il vient d'être parlé, qui aura toute latitude pour apprécier la suite dont il est susceptible, car le désir de M. Labaty ne constitue pas une disposition essentielle qu'on doive exécuter à peine de nullité.

L'héritage de M. Labaty consiste principalement en un immeuble situé rue de Condé, 44, loué par la Ville pour l'installation de deux écoles publiques élémentaire et supérieure de garçons ; il a été évalué comme suit :

ACTIF :

Mobilier et valeurs suivant inventaire.....		38.000 »
Estimation de l'immeuble rue de Condé, 44, faite par M. l'Architecte en chef de la Ville.....		320.000 »
Ensemble.....		358.000 »

PASSIF :

Créances hypothécaires.....	172.890	180.000 »
Autres dettes.....	7.110	
Reste.....		178.000 »

Avec cette somme, la Ville acceptant le legs, devrait faire face au paiement des droits de mutation qu'on peut évaluer à 18.000 francs environ. Elle aurait, en outre, à supporter les grosses réparations et autres frais de remise en état de l'immeuble incombant au propriétaire. Ces frais sont évalués à 23.500 fr. dans un devis de M. l'Architecte en chef de la Ville joint au dossier.

L'actif net de la succession s'élèverait donc à environ 178.000 — 41.500 = 136.500 francs. Cette somme, placée en rentes 3 %, sur l'Etat, donnerait au cours actuel de la rente, un revenu annuel d'environ 4.230 francs.

Cette somme formerait la dotation de l'Œuvre de bienfaisance instituée par M. Labaty. Mais cette affectation ne pourrait lui être immédiatement donnée, car cette rente serait grevée de l'usufruit des legs particuliers.

Ces legs consistent en deux rentes viagères de 2.000 francs chacune, constituées par M. Labaty au profit de Mme Victoire et de Mlle Ricard, plus une rente éventuelle de 2.000 francs à la première en cas de veuvage, de séparation de corps ou de divorce.

L'éventualité de cette rente supplémentaire complique la situation, mais ne la rend pas insoluble. Tout d'abord, il convient de faire des réserves sur les cas de séparation de corps ou de divorce, dont la réalisation serait de nature à soulever des contestations judiciaires auxquelles la Ville ne pourrait rester indifférente. Mais en cas de veuvage, la Ville ne pourrait se soustraire au paiement de 4.000 francs de rente à Mme Victoire. Elle y ferait face d'abord au moyen du reliquat annuel de la rente non employée, puis, en cas de nécessité, par l'aliénation entre les mains d'une Compagnie d'assurances, du capital nécessaire à la constitution de cette rente viagère de 4.000 francs.

Ce capital, étant donné l'âge de Mme Victoire, ne saurait dépasser 70.000 fr., soit à peu près la moitié de celui qui aura servi à la constitution de la rente perpétuelle de 4 230 francs ci-dessus désignée.

De toutes façons, la Ville ne courra aucun risque, car il lui restera toujours un revenu suffisant pour assurer la rente de Mlle Ricard.

Malgré cette absence de charges, j'estime que la Ville n'aurait que peu d'intérêt à accepter le legs de M. Labaty, si d'autres considérations à mon avis prépondérantes ne lui en faisaient une obligation.

Comme cela a été dit plus haut, la Ville est locataire encore pour quinze ans sans dédite de l'immeuble rue de Condé, 44 ; elle paye de ce chef une location de 20,000 francs par an. La jouissance de l'immeuble a suscité de nombreuses difficultés. Lors du décès de M. Labaty, un procès était pendant entre la Ville et lui au sujet de certaines grosses réparations indispensables qu'il ne voulait pas faire.

L'acceptation du legs par la Ville mettrait fin à ce procès et ferait cesser une location onéreuse. Elle assurerait en outre à la Ville la possession indéfinie d'un immeuble dans lequel elle a fait depuis son entrée en jouissance d'importants aménagements, qui lui ont coûté plus de 80,000 francs.

Un frère de M. Labaty, héritier naturel de celui-ci, s'est opposé à la délivrance totale du legs. Il habite Ivry-sur-Seine, où il exerce la profession de contremaître dans une maison de confiserie. D'après les renseignements recueillis au cours de l'instruction administrative du legs, il n'aurait d'autres ressources que ses appointements mensuels de 225 francs. Mais d'autres renseignements dignes de foi le représenteut comme ayant des économies et jouissant d'une certaine aisance. Il est âgé de 50 ans, marié et sans enfant.

Digitized by Google

La réclamation de M. Henri Labaty ne me paraît pas devoir être prise en considération, d'abord parce qu'il n'est pas dans le besoin, ensuite parce qu'il n'entretenait avec son frère aucune relation. Depuis leur plus jeune âge, les deux frères s'étaient complètement perdus de vue. Tout le monde à Lyon ignorait que M. Jean Labaty eût un frère, et il est notoire que sa fortune n'était pas un bien patrimonial.

La demande de M. Henri Labaty se heurte du reste à une autre difficulté. Comme on l'a vu plus haut, le revenu net de la succession de Jean Labaty sera tout au plus suffisant pour assurer le service des rentes attribuées aux légataires particuliers. Le peu qui restera doit être mis en réserve par la rente supplémentaire éventuelle de Mme Victoire. Il ne serait pas possible d'en distraire une part, si minime fût-elle, au profit de l'héritier naturel exhédéré.

Mmes Victoire et Mlle Ricard ont demandé judiciairement la délivrance des legs qui leur ont été attribués. Ces instances, introduites à titre conservatoire, disparaîtront si vous consentez à la délivrance de ces legs particuliers.

Comme conclusion de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous proposer :

1° D'accepter purement et simplement les legs faits à la ville de Lyon par M. Labaty, étant entendu que le bénéfice de ce legs, après extinction du passif et des usufruits, sera affecté à celle des œuvres de bienfaisance indiquées dans le testament de M. Labaty qui aura été désignée par la Commission instituée à cet effet ;

2° D'attribuer à la succession Labaty, une somme de 296,500 francs, représentant la valeur de l'immeuble rue de Condé, 44, d'après l'estimation de l'architecte (320,000 francs), déduction faite des frais de grosses réparations à la charge de la succession (23,500 francs), d'autoriser l'inscription, à cet effet d'un crédit de 296,500 francs au budget de l'exercice courant ;

3° D'autoriser le remboursement des créances hypothécaires qui grèvent l'immeuble rue de Condé, 44, et notamment le remboursement anticipé des deux prêts consentis à M. Labaty par le Crédit Foncier sur cet immeuble ;

4° D'autoriser l'acquisition de rentes 3 %, sur l'Etat avec le produit net de la succession ;

5° De consentir à la délivrance des deux legs particuliers de 2.000 francs de rente viagère chacun faits par M. Labaty à Mmes Victoire et à Mlle Ricard, et de mettre ainsi fin à l'instance judiciaire introduite contre la Ville par ces deux bénéficiaires ;

6° De rejeter comme injustifiée et impossible à satisfaire la demande d'attribution d'une partie du legs fait par M. Henri Labaty, frère du de cujus ;

7° Et après que la Ville aura été régulièrement autorisée à accepter le legs, d'abandonner l'instance judiciaire introduite contre M. Jean Labaty pour les grosses réparations de l'immeuble, la Ville prenant à sa charge tous les frais de cette instance.

Lyon, le 31 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Hospices civils de Lyon. — Aliénation des bâtiments du domaine Cornuty et d'une terre y attenant, situés à Vénissieux.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2829**.

Messieurs, par une délibération du 9 octobre 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 15,000 francs, les bâtiments du domaine Cornuty et une terre y attenant, situés à Vénissieux, chemin de la Gare, le tout d'une contenance de 5,336 mètres carrés.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône, en date du 7 janvier 1908, ce projet de vente a été soumis à une enquête qui a été faite à la mairie de Vénissieux, du 15 au 23 février 1908 inclusivement, et au cours de laquelle aucune observation n'a été produite.

De son côté, M. le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation dont il s'agit.

Conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 1er avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Indemnités de logement au personnel enseignant de la ville de Lyon. — Modifications du 1er trimestre 1908.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2830**.

Messieurs, par suite de divers changements survenus dans la situation de quelques membres du personnel enseignant de la ville de Lyon pendant le 1er trimestre 1908, M. l'Inspecteur d'Académie propose de faire figurer à l'état général des indemnités de logement dudit personnel, les inscriptions suivantes en remplacement des suppressions opérées :

NOMS	ECOLES	INDEMNITÉS précédentes	INDEMNITÉS à accorder	OBSERVATIONS
1° Instituteurs.				
MM. Lacroix	Rue Tronchet, 94.	»	360	Vient de Villeurbanne, le 1er mars 1908.
Sapin.....	R. Ant.-Rémond.	»	360	Vient de Thizy, le 1er mars 1908.
Chaudy (Joseph).	Ch. des Culattes.	»	360	Vient de Saint-Fons, le 1er mars 1908.
Chaudy (Francis)..	R. Cheponney, 63.	300	460	Marié le 27 février 1908.
Valette	Av. du Château.	400	360	Effet du 1er février 1908.
2° Institutrices.				
Mmes Valette	Cours Henri, 65.	»	300	Vient de Villeurbanne, le 1er février 1908.
Chaillet.....	Rte de Vienne, 119.	»	300	Vient de La Mulatière, le 1er janvier 1908.
Maisonnier....	Rue de l'Ordre, 7.	»	300	Vient de Saint-Fons, le 16 janvier 1908.
Bralavine	Rue Paul-Bert, 8.	»	360	Remplace Mlle Décard, du 1er février au 31 mars 1908.
Pelaine.....	Rue St-Victor, 21.	»	200	Remplace Mlle Klotz, du 1er février au 31 mars 1908.
Talon	Ecole prim. sup., rue d'Auvergne	»	360	Installée le 1er février 1908. Passée le 20 mars à l'école primaire supérieure du Palais des Arts.
Arnaud	Ecole prim. sup., rue d'Auvergne.	»	360	Installée le 20 mars 1908.
Lazary.	Chemin des Grandes Terres.	»	300	N'est plus logée à partir du 1er janvier 1908.

Ces propositions étant conformes aux prescriptions du décret du 20 juillet 1894 et aux délibérations du Conseil municipal des 13 mars et 21 novembre 1905, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien émettre un avis favorable à leur adoption.

Lyon, le 1er avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Demande de l'Association des Employés de Mairie du Rhône. — Présentation d'un vœu.

(Commission générale). — N° 2831.

Messieurs, dans une lettre que vous trouverez ci-jointe, l'Association des secrétaires de Mairie et Agents municipaux du Rhône demande à la Municipalité lyonnaise de vouloir bien s'associer aux efforts que font en ce moment les secrétaires et employés de mairie de France, en vue d'obtenir du Parlement le vote d'urgence du projet de loi les concernant, dont le Gouvernement a pris l'initiative et qu'il vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés.

Ce projet de loi, dont le texte est également ci-joint, est destiné à donner la stabilité à une catégorie importante de fonctionnaires municipaux.

Tel qu'il a été élaboré, ce texte donne, dans son ensemble, satisfaction aux intéressés. Toutefois, il est un point auquel ils voudraient qu'il fût apporté une modification. Les raisons en sont exposées dans la lettre dont il est plus haut parlé. Pour donner plus de force à l'ensemble de leur requête, ils sollicitent des Conseils municipaux l'adoption d'un vœu dont vous trouverez ci-inclus la teneur.

Il m'a semblé, Messieurs, que la demande de l'Association des employés de mairie du Rhône méritait d'être prise en considération.

Si cette manière de voir était aussi la vôtre, je vous proposerais, Messieurs, d'accueillir la requête qui vous est soumise et de seconder l'action des secrétaires et employés de mairie en adoptant le vœu dont le vote est par eux demandé.

Lyon, le 1er avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Modification au règlement du personnel en ce qui concerne le Bureau d'Hygiène.

(Commission générale). — N° 2832.

Messieurs, dans un rapport, que vous trouverez ci-joint, M. le Directeur du bureau municipal d'Hygiène expose que d'une part, la suppression des médecins internes affectés à ce bureau et, d'autre part, la réorganisation de l'inspection médicale des écoles que vous avez votée dans une de vos dernières séances, ont eu pour conséquence de laisser à la charge exclusive du Directeur et du Sous Directeur le service des vaccinations gratuites.

Au surplus, ce dernier fonctionnaire étant en outre chargé de l'instruction des dossiers des établissements classés et de la statistique médicale, il s'en suit que, pendant les absences du Sous-Directeur que nécessite ce double service, celui de la vaccination retombe en entier sur le Directeur qui, seul, peut légalement procéder aux opérations.

Or, voici venir l'époque de l'année où les vaccinations sont si nombreuses qu'elles réclament souvent la présence simultanée de deux médecins.

Pour cette raison et aussi pour d'autres motifs qui, pour être moins décisifs ne méritent pas une moindre attention, et que M. le docteur Roux énumère dans son rapport, celui-ci demande qu'il lui soit adjoint un médecin qui serait spécialement chargé des enquêtes de nature exclusivement médicale et de la surveillance des opérations de désinfection, lesquelles deviennent de plus en plus nombreuses par suite de l'application des lois et décrets destinés à protéger la santé publique. Ce praticien, dit M. le docteur Roux, joindrait à ses fonctions, celles de chef du laboratoire du bureau d'Hygiène.

J'estime qu'il convient de faire droit à la demande de M. le Directeur du bureau d'Hygiène et je vous propose, Messieurs, de décider d'apporter au règlement du personnel des services municipaux, en ce qui concerne spécialement le service d'Hygiène, la modification nécessitée par la création de l'emploi demandé par M. le docteur Roux.

Le titulaire de cet emploi porterait le titre de chef du laboratoire du Bureau d'Hygiène et un traitement annuel de 1,800 francs lui serait attribué. Dans cette somme serait comprise celle de 500 francs que reçoit actuellement le médecin attaché au laboratoire de microbiologie, lequel emploi serait supprimé en titre, de sorte que le supplément de dépense serait seulement de 1,300 francs.

Cette somme pourrait être prélevée sur la disponibilité résultant de la suppression d'emplois au service des vidanges qui présente un reliquat suffisant.

Lyon, le 1er avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Tramway Parc-Archevêché. — Résultats de l'enquête. — Projets de convention et de cahier des charges.

(Commission générale.) — N° 2833.

Messieurs, par une délibération du 22 juillet 1907, vous avez approuvé sous diverses réserves l'avant-projet présenté par la Compagnie O.-T.-L. en vue de l'établissement d'une ligne de tramways à voie étroite et à traction électrique par fil aérien entre le Parc (porte Tête-d'Or) et l'avenue de l'Archevêché, et autorisé l'Administration municipale à solliciter de l'Etat au nom de la ville de Lyon la concession de la ligne projetée avec faculté de rétrocession à la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône, en date du 25 novembre 1907, l'avant-projet dont il s'agit a été soumis à l'enquête d'utilité publique prévue par la loi du 11 juin 1880 et le décret du 18 mai 1881. Au cours de cette enquête, qui a eu lieu à la Mairie centrale du 6 décembre 1907 au 6 janvier 1908, cinq déclarations ont été produites. Ces déclarations sont les suivantes :

1° Observation du Syndicat d'initiative. — Le Syndicat d'initiative de Lyon demande que le tracé projeté soit modifié à partir de la rue Président Carnot et remplacé par un autre tracé empruntant la rue Grôlée, la rue Childebert, la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Gasparin. Cette modification de tracé est demandée surtout en vue de supprimer l'établissement du fil aérien dans la rue de la République.

Il n'est pas possible de s'arrêter à cette demande, la question ayant été tranchée par votre délibération du 22 juillet 1907 ;

2° Déclaration de M. Planus. — M. Planus demande que la ligne projetée soit construite sans retard ;

3° Observations de MM. Michoud, Geniu et Penatard. — Ces pétitionnaires insistent pour qu'il ne soit tenu aucun compte de la protestation du Syndicat d'initiative et pour que, dans l'intérêt des habitants du Point-du-Jour, la ligne projetée soit exécutée d'urgence, conformément à l'avant-projet approuvé par le Conseil municipal. Ils demandent en outre la correspondance gratuite avec les lignes rencontrées et le prolongement de la ligne projetée jusqu'au Point-du-Jour.

La question des correspondances est étrangère au but de l'enquête.

4° Pétition d'un groupe d'habitants du Point-du-Jour. — Divers habitants du Point-du-Jour demandent le raccordement de la ligne projetée à celles de la Compagnie F.-O. L. desservant actuellement les quartiers de Saint Just et du Point-du Jour et l'abaissement à 0 fr. 15 du prix du trajet des Cordeliers au Point-du-Jour. Cette réclamation est également étrangère au but de l'enquête.

5° Observation du Comité de défense des intérêts des quartiers Saint-Just, Saint-Irénée et le Point-du-Jour. — Ce Comité appelle simplement l'attention de la Commission d'enquête sur l'urgence de la ligne projetée et lui demande de ne tenir aucun compte des protestations du Syndicat d'initiative.

Avis de la Commission d'enquête. — La Commission d'enquête nommée par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1907 a, dans sa séance du 10 janvier 1908, émis un avis favorable sans réserve à la réalisation du projet.

Avis de la Chambre de Commerce. — De son côté, la Chambre de Commerce consultée par M. le Préfet du Rhône a,

Digitized by Google

dans sa séance du 6 février 1908, émis un avis favorable à la construction de la nouvelle ligne sous les réserves suivantes :

1° L'emploi du fil aérien sera interdit dans la partie de la ligne empruntant la rue Président-Carnot, la place et la rue de la République ;

2° Les trains ne pourront comporter qu'une voiture motrice et une seule voiture de remorque ;

3° L'emploi de la voiture de remorque ne sera autorisé que les dimanches et jours fériés.

Ces questions ont également été tranchées par votre délibération de 22 juillet 1907.

J'ai en conséquence l'honneur de vous soumettre le cahier des charges destiné à régir la concession de la ligne dont il s'agit, ainsi que le projet de traité de rétrocession à passer entre la ville de Lyon et la Compagnie O.-T.-L.

Le cahier des charges est dressé conformément au modèle annexé au décret du 6 août 1881, modifié par les décrets des 13 février 1900 et 16 juillet 1907 ; il est en concordance avec l'avant-projet et le mémoire descriptif qui ont été soumis à l'enquête et il n'y a de remarques à faire que sur les points suivants :

1° L'article 14 indique, conformément aux accords intervenus entre l'Administration municipale et la Compagnie O.-T.-L., accords que vous avez ratifiés au cours de la séance de 7 octobre 1907, que sur la section Avenue de l'Archevêché Place des Cordeliers, la fréquence des départs sera de quatre en quatre minutes pendant les heures actives de service ;

2° On a mentionné à l'article 16 que la concession expirera le 23 août 1946, en même temps que celle des lignes de Cusset et Croix Luizat qui ont été concédées à la Ville et rétrocédées par elle à l'ancienne Compagnie lyonnaise de Tramways fusionnée actuellement avec la Compagnie O.-T.-L. La concession de la ligne Perrache Parc expire en 1944, mais elle a été faite par le département du Rhône.

Les autres articles de cahier des charges ne présentent aucune particularité.

La convention de rétrocession est rédigée dans les formes ordinaires. Toutefois les redevances stipulées à l'article 7 diffèrent dans la forme et non dans le fond de celles qui ont été indiquées dans la délibération du 22 juillet 1907 qui a approuvé l'avant-projet. Il s'agit simplement d'une question de rédaction.

Il n'existe en effet, aucun désaccord sur ce point entre l'Administration et la Compagnie O.-T.-L. car il a toujours été entendu que, avant d'appliquer la redevance de 10 %, on réserverait le produit brut kilométrique qui a été réservé sur l'ensemble de réseau N.-L.-T. par le traité de fusion, et c'est dans cet esprit que l'article 7 de la convention a été rédigé.

En résumé, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien :

1° Rejeter les observations produites à l'enquête et maintenir l'approbation que vous avez donnée au projet par votre délibération de 22 juillet 1907, laquelle devra être modifiée comme suit :

a) Sur la section Avenue de l'Archevêché-Place des Cordeliers, la fréquence des départs sera de quatre en quatre minutes pendant les heures actives du service.

b) La Compagnie O.-T.-L. paiera à la ville de Lyon les redevances ci-après :

Une redevance de 1 %, sur la recette brute de la nouvelle ligne, jusqu'à concurrence du produit kilométrique moyen qui résulte de la somme de 1.401.000 fr. appliquée à l'ensemble de l'ancien réseau de la Nouvelle Compagnie Lyonnaise de Tramways ;

Une redevance de 10 %, sur le surplus de la dite recette ;

2° Approuver le projet de cahier des charges et le projet de convention de rétrocession qui vous sont soumis.

Lyon, le 1er avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat des tailleurs de pierres réunis de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale.) — N° **2834.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la Syndicat des tailleurs de pierres réunis de Lyon, sollicite de la Ville une subvention destinée à couvrir les frais d'envoi d'un délégué au Congrès du Bâtiment qui doit avoir lieu à Saint-Etienne du 19 au 23 avril 1908.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour..... Fr.	4 55
Congrès, 5 journées ; voyage, 2 journées, soit 7 journées à 8 francs.....	56 »
Total..... Fr.	60 55

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au buget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 1er avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Immeuble grande rue de la Guillotière, 28. — Résiliation du bail Brunon.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2835.**

Messieurs, par adjudication en date du 31 juillet 1906, la Ville a acquis des Hospices civils l'immeuble situé grande rue de la Guillotière, 28, en vue de la construction d'un groupe scolaire. Cette maison était louée en totalité à M. Brunon par bail expirant le 24 juin 1910.

Pour permettre la démolition de cet immeuble avant l'expiration du bail et éviter le paiement d'une indemnité d'éviction, j'ai fait signer à M. Brunon le projet de résiliation ci-joint que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Aux termes de ce projet de contrat le bail consenti par les Hospices civils à M. Brenon le 9 novembre 1897 est résilié d'un commun accord à partir du 24 juin 1908. Cette résiliation ne s'étend pas aux locaux que M. Brunon avait loué par bail à divers sous-locataires. Néanmoins, M. Brunon s'engage à donner congé à ces sous-locataires à l'expiration des clauses de dédite contenues dans ces baux ; à défaut de remplir cet engagement, il deviendra personnellement responsable des indemnités auxquelles ces sous-locataires pourraient prétendre.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de contrat.

Lyon, le 2 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hospice de la Charité. — Réorganisation de la clinique obstétricale au 1er étage. — Ouverture d'un crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° **2836.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre avec les plans et devis s'y rapportant, une délibération en date du 18 mars dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1908, fonds extraordinaires, d'un crédit de 20,291 francs destiné au paiement de la dépense occasionnée par divers travaux et fournitures à effectuer à l'hospice de la Charité, en vue de la réorganisation du service de la clinique obstétricale au 1er étage.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette affaire.

Lyon, le 2 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fondation Chennavard en faveur d'artistes lyonnais.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° **2837.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un dossier constitué en faveur d'un artiste lyonnais dénué de ressources, qui sollicite le bénéfice de legs Chennavard et qui, par suite du retard dans le dépôt de sa demande, n'a pu être compris parmi les précédents bénéficiaires de cette libéralité.

Digitized by Google

Les revenus du legs Checaverd présentent un disponible de 400 francs, sur lequel je vous prierai, Messieurs, de prélever la somme de 300 francs en faveur du postulant.

Lyon, le 2 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un groupe scolaire rue Boileau, entre le cours Lafayette et la rue Robert.

(Commission générale.) — N° **2838**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet définitif dressé par M. Cumin, architecte, en vue de la construction d'un groupe scolaire rue Boileau, entre le cours Lafayette et la rue Robert.

Les constructions seront édifiées sur un terrain d'une superficie totale de 2,379 m. 56 d. carrés, acquis par la Ville des Hospices civils de Lyon.

Elles comporteront deux corps de bâtiment de trois étages, reliés par deux autres corps de bâtiment de deux étages seulement et une mansarde.

Les quatre façades extérieures prendront jour sur le cours Lafayette, la rue Boileau, la rue Robert et sur une vaste cour appartenant aux Hospices et aménagée dans la masse d'immeubles comprise entre les trois voies publiques précitées et la rue Garibaldi.

Dans les sous-sols seront installés les appareils de chauffage, qui seront placés dans les quatre angles du bâtiment principal.

Sous la partie du bâtiment en façade sur le cours Lafayette seront aménagés les locaux affectés aux bains-douches.

L'école maternelle aura son entrée sur la rue Boileau. Elle comportera au rez-de-chaussée la loge du concierge et une cuisine à son usage, un parloir, quatre classes disposées deux par deux dans les pavillons latéraux en façade sur le cours Lafayette et séparées par une vaste cour, deux galeries-vestiaires, un dortoir de quatorze lits, une cantine composée d'une cuisine et d'un réfectoire, et un préau couvert de 145 mètres carrés de superficie.

Le surplus des appartements du concierge, soit trois chambres et un water-closet sera placé au-dessus de la loge et de la cuisine, dans une partie du bâtiment formant entresol.

Chaque classe occupera une superficie moyenne de 40 mètres carrés et pourra contenir 50 élèves. Des lavabos en nombre suffisant seront placés dans les vestiaires et les privés, qui seront installés dans la cour, comprendront 19 water-closet et 5 urinoirs adossés.

Les deux entrées des écoles de garçons et de filles seront située rue Robert; une seule loge de concierge sera placée entre les deux entrées. Le rez-de-chaussée comprendra, en outre, la cuisine affectée à l'usage exclusif du concierge et pour chacune des deux écoles un parloir, un préau couvert de 285 mètres carrés et une cour de 300 mètres carrés.

Dans la cour de l'école des filles seront installés vingt-sept water-closets et des lavabos. Celle des garçons comportera outre les lavabos, dix neuf water-closets et douze urinoirs adossés. Un grand portail prévu sur la rue Robert, permettra aux voitures d'approvisionnements ou autres, d'accéder aux cours intérieures.

Enfin, comme pour l'école maternelle, les appartements du concierge se compléteront par trois chambres et un water-closet, placés au-dessus de la loge, dans une partie du bâtiment formant entresol.

Quatre grands escaliers desserviront les étages supérieurs.

Le premier étage sera réservé à l'école de garçons et à la cantine scolaire. Cette cantine comprendra une cuisine et un réfectoire communs aux deux écoles. L'école de garçons comportera sept classes, quatre vestiaires, contenant des lavabos, un cabinet pour le Directeur, une salle pour les adjoints et deux water closets. Chaque classe occupera une surface de 62 m. 50 pour chacune élevée environ. L'ensemble sera desservi par quatre spacieuses galeries de service.

Le deuxième étage sera affecté à l'école de filles. L'emplacement occupé à l'étage inférieur par la cantine, sera ici réservé à la salle de travail manuel.

Les autres parties de l'école des filles comprendront des locaux ou installations exactement semblables comme dispositions et contenance à ceux de l'école des garçons.

Le troisième étage sera occupé sur les deux corps du bâtiment longitudinaux par deux grandes salles de réunion et deux salles de bibliothèque. Sur la rue Robert et le cours Lafayette, cet étage qui sera mansardé ne comportera que des greniers ou débarras, deux water-closets et trois urinoirs adossés.

Enfin, l'édifice sera complété dans le milieu de sa partie principale ou façade sur le cours Lafayette, par un beffroi qui contiendra l'horloge.

D'après le devis joint au dossier la dépense s'élèvera à la somme de 608,100 fr. 09 se décomposant comme suit :

NUMÉROS des lots	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX	CAUTIONNEMENTS
1er lot	Terrassements	24.666 89	1.300 »
2e —	Maçonnerie	150.181 32	7.500 »
3e —	Ciments	7.305 »	350 »
4e —	Céramiques, carrelages	4 477 30	220 »
5e —	Béton armé	58.130 30	3.000 »
6e —	Pierre de taille dure et mi-dure	50. 103 98	2.500 »
7e —	Pierre blanche, mi-dure et tendre	49.271 17	2 500 »
8e —	Charpente	12.345 69	600 »
9e —	Horloge	1.500 »	300 »
10e —	Menuiserie	61.505 76	3.000 »
11e —	Serrurerie	30.360 50	1.500 »
12e —	Plâtrerie, peinture et vitrerie	33.026 24	1.600 »
13e —	Zinguerie, ferblanterie	7.060 50	350 »
14e —	Plomberie des eaux et du gaz	20.694 54	1.000 »
15e —	Chauffage	15.564 40	750 »
		526.493 50	
	Imprévus 1/10e	52.649 35	
		579.142 94	
	Honoraires de l'Architecte	28 957 15	
	TOTAL	608.100 09	

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet qui vous est soumis et décider que les travaux seront mis en adjudication publique à l'exception des 5e, 9e 14e et 15e lots qui, en raison de leur nature spéciale, feront l'objet d'adjudications restreintes.

Quant à la somme de 608,100 fr. 09, montant de la dépense, elle sera imputée sur les fonds de l'emprunt à réaliser pour l'exécution de grands travaux.

Lyon, le 2 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Règlement du service des Eaux. — Modification du tarif C applicable aux maisons avec jardin.

(Commission générale). — N° 2839.

Messieurs, depuis plusieurs années, de nombreuses protestations ont été formulées contre la partie du règlement du service municipal des Eaux, relative aux concessions d'eau pour maisons avec jardin. Plusieurs de nos collègues se sont faits, au Conseil municipal, les interprètes des concessionnaires intéressés.

Les dispositions en vigueur ne permettent, en effet, de consentir aux occupants de maisons avec jardin que des concessions au compteur à 22 francs l'hectolitre pour les consommations inférieures à 500 litres, le tarif industriel étant applicable pour les fournitures journalières de 500 litres et au-dessus.

Le prix de ces concessions pour usage domestique est certainement très élevé comparativement à ceux fixés par les tarifs A et B du règlement, lesquels n'excèdent pas 12 francs l'hectolitre et qui, en outre, ne comportent pas toujours l'obligation du compteur.

Une semblable disproportion entre les concessionnaires d'eau pour usage domestique ne semble pas devoir être maintenue.

Dans un rapport que je vous soumets, M. le Directeur du service commercial des Eaux propose d'apporter au règlement une modification que je suis d'avis d'adopter.

Cette modification consiste à abaisser à 12 francs l'hectolitre les concessions d'eau inférieures à 500 litres consenties pour maisons avec jardins, en stipulant que le minimum de la concession sera basé sur le prix du loyer et le nombre de personnes composant le ménage, dans les conditions indiquées au tarif A du règlement.

Dans son rapport, M. Fougerat indique que l'application du tarif ainsi modifié aux concessionnaires actuels de cette catégorie n'aura pas de répercussion fâcheuse sur les recettes de la Ville. D'autre part, les dispositions nouvelles sont de nature à donner satisfaction aux légitimes réclamations qui se sont produites.

Je vous propose, en conséquence, de décider que le texte du tarif C du règlement du service des Eaux sera modifié comme suit :

« Les concessions annuelles pour maisons avec jardins sont accordées soit au robinet de jauge, soit au compteur, conformément au tarif industriel ci-dessus.

« Elles sont également accordées au compteur au tarif de 12 francs l'hectolitre pour les consommations inférieures à 500 litres.

« Le minimum de la concession est, dans ce cas, basé sur le prix du loyer et le nombre de personnes composant le ménage, dans les conditions indiquées au tarif A. »

Lyon, le 2 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Musiques militaires. — Avis.

A partir du 1er avril 1908, les musiques militaires se feront entendre place Bellecour, tous les jours (les lundis exceptés) de 4 à 5 heures du soir.

Liste électorale de 1908. — Nombre d'électeurs inscrits au 31 mars 1908.

ARRONDISSEMENTS	ÉLECTEURS INSCRITS en 1907	INSCRIPTIONS depuis le 31 Mars 1907	RADIATIONS depuis le 31 Mars 1907	DIFFÉRENCES EN FAVEUR des inscriptions	DIFFÉRENCES EN FAVEUR des radiations	ÉLECTEURS INSCRITS en 1908
1er arrondissement.....	10.675	1.610	1.409	201	»	10.848
2e —	13.599	2.139	1.743	396	»	13.953
3e —	27.553	3.916	2.528	1.388	»	28.669
4e —	7.707	850	792	58	»	7.679
5e —	14.139	1.545	2.007	»	492	14.588
6e —	15.110	1.995	1.528	467	»	15.443
TOTAUX.....	88.783	12.025	10.007	2.510	492	91.180

Examen professionnel pour deux emplois de peseur ou peseur suppléant au service des abattoirs. — Résultat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire, cet examen a eu lieu le 26 mars dernier.

Huit candidats ont pris part aux épreuves de cet examen. Trois ont été déclarés admissibles à cet emploi ; ce sont MM. Chambon, Flochon et Buratin, garde-balayeurs aux abattoirs.

Ville de Lyon. — Avis.

Le Maire de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, informe le public qu'à l'occasion de *l'inauguration* des travaux de construction de l'Orphelinat municipal de garçons, le Conseil d'administration de l'Orphelinat municipal de jeunes filles organise une *fête de bienfaisance avec tombola* au profit de la *Caisse de secours des anciennes pupilles de l'établissement*.

Cette fête de bienfaisance aura lieu le *dimanche 19 avril courant*, à 2 h. 1/2.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. Avis.

En mars 1908, le Magasin municipal, place Michel-Servet, a vendu des tickets de Cantines scolaires aux sociétés désignées ci-après qui les distribueront gratuitement aux enfants nécessiteux des écoles de garçons et de filles de la Ville :

Société des Cantines scolaires du 2e arrondissement, 600 tickets.. Fr.	90	»
Œuvre des Cantines scolaires de Pierre-Scize, 400 tickets..	60	»
Société des Cantines scolaires du 1er arrondissement, 1,500 tickets.....	225	»
Société des Cantines scolaires du 3e arrondissement, 1,000 tickets.....	150	»
Société de l'Enseignement laïque de Bellecombe, 167 tickets.....	25	05
Anonyme, 100 tickets.....	15	»
Société des Cantines scolaires du 4e arrondissement, 2,000 tickets.....	300	»
Société des Cantines scolaires du 6e arrondissement, 1,000 tickets.....	150	»

Chemins vicinaux de la banlieue de Lyon. — Vente d'arbres. — Avis.

Il doit être procédé le 15 avril 1908 à la vente amiable en un seul lot de 74 arbres morts ou tarés existant sur divers chemins vicinaux de la banlieue de Lyon (3e arrondissement).

Les personnes désireuses d'acquérir ces arbres pourront prendre connaissance des conditions de la vente au bureau de M. Thévenet, agent voyer spécial, place Kléber, 2, Lyon.

Elargissement des rues Paul-Bart et du Gazomètre. — Echange de terrains entre la ville de Lyon et M. Bissuel. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la cession par la ville de Lyon à M. Bissuel, d'une parcelle de terrain communal d'une superficie totale de 44 m. 48 d. carrés, située à l'angle S. O. de la grande rue de la Guillotière et de la rue Sainte-Jeanne, en échange, avec une soulte de 419 fr. 80 à la charge de la Ville, d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 81 m.13 d.carrés, situés à l'angle

Sud-Est des rues Paul-Bert et du Gazomètre et nécessaire à l'élargissement de cee deux voies publiques.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours à compter du mardi 7 avril 1908, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mercredi 15 avril 1908, de une heure à cinq heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 1er avril il a été versé par M. Veyron, adjoint au Maire au 3e arrondissement, la somme de 61 fr. 05, produit de la collecte faite au mariage de M. Mitlaud avec Mlle Lévy, le 30 mars 1908, au profit des pauvres du 3e arrondissement.

Demandes en autorisation de construire.

du 28 mars au 3 avril 1908.

M. Mégemond, propriétaire; M. Nevière, architecte: Construction d'un hangar cours Lafayette, 300.

MM. Pacon, Murry et Rivoire, propriétaires; MM. Lanier et Bonamour, architectes: Construction d'une maison chemin de Gerland.

M. Grobel, propriétaire; MM. Lanier et Bonamour, architectes: Construction d'une maison chemin de Gerland.

M. Bouchacourt, propriétaire; M. Pinet, architecte: Construction d'un entrepôt rue Camille, 7.

M. Georges (Louis), propriétaire: Exhaussement d'une maison rue Saint-Georges, 91.

M. Pensier, propriétaire: Construction d'une maison grande rue de Monplaisir, 44.

M. Bellon, propriétaire; M. Nevière, architecte: Construction d'une maison rue Garibaldi prolongée.

M. Grainpa, propriétaire; M. Baure, architecte: Construction d'une maison avenue de Saxe, 203.

M. Gauthier, propriétaire; M. Curny, architecte: Construction d'une maison chemin de Saint-Simon, 9.

Société La Coopérative des Vidanges, propriétaire; MM. Panton et Duranson, architectes: Construction d'un entrepôt chemin de la Vitriolerie, 12.

M. Clèchet, propriétaire: Construction d'on hangar, rue Quivogne, 11.

M. Saiagnac, propriétaire; M. Gonnet, architecte: Construction d'un atelier rue d'Inkermann, 32.

M. Gontard, propriétaire; M. Merlin, architecte: Exhaussement d'un immeuble grande rue de Monplaisir, 105.

M. Caton, propriétaire; M. Bernard, architecte: Construction d'un entrepôt route de Vienne, 98.

M. Didier, propriétaire: Construction d'un hangar chemin du Palais-d'Eté.

M. Vacher, propriétaire: Construction de divers hangars rue Moissonnier, 9.

M. Planus, propriétaire; MM. Grange frères, entrepreneurs: Construction d'un immeuble rue Hugues-Guérin.

M. Rosaing, propriétaire; MM. Lanier et Bonamour, architectes: Construction d'une maison chemin de Pré-Gaudry.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Ainsi qu'on l'a fait observer plus haut, au moyen des frais abonnés, retenues et bénéfices énormes que prélevait la Compagnie, elle était chargée de tous les frais intérieurs et extérieurs d'administration, sous quelque dénomination qu'ils fussent présentés.

On alloue à la Compagnie Georges Ricard ses bénéfices et ses frais ordinaires et extraordinaires jusqu'au sept fructidor; il est dès lors naturel que les dépenses intérieures et extérieures, pendant ces sept premiers jours, soient entièrement à sa charge.

La commune ayant acquitté la totalité des frais de fructidor, elle doit répéter sur la Compagnie les 7/30mes de ces mêmes frais qui, suivant le compte qu'en a fourni la régie provisoire, se porte:

1° Appointements	du service extérieur	10.927f67c1/3
2e	— du bureau général de l'octroi	1.643,30.t3
3e	— du service de remplacement	718,25
4e	— du Commissaire et de ses secrétaires	625, »
5e	Plumes, encre, papiers, chauffage, lumière, etc.	220.84.1/2
Les frais de fructidor s'élèvent à		14 134f84c1/6

Les 7/30mes de cette somme s'élèvent a 3.298f, 13c dont la Compagnie Ricard est comptable et débitrice envers la commune.

Résumé.

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit, que le comité de la Compagnie George Ricard, depuis le cinq fructidor an huit jusqu'au sept fructidor an neuf, s'établit de la manière suivante:

(Voir le tableau page 237.)

Sur quoi, le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de sa commission nommée pour l'examen et l'apurement des comptes de la Compagnie George Ricard, après avoir mûrement délibéré sur chaque article de recette et dépense présentés en compte par la Compagnie Ricard et qui ont été successivement discutés, adoptant les motifs développés au rapport ci-dessus transcrit, et vérifié de nouveau le compte, tant en recettes qu'en dépenses, présenté par la Compagnie George Ricard pour la gestion depuis le cinq fructidor an huit jusqu'au sept fructidor an neuf,

Emet le vœu suivant:

Article 1er.

La recette portée dans les comptes de la Compagnie à 1.101.455f, 18c. 4/24, provenant:

1° du produit de la taxe principale;

2° de la taxe additionnelle;

3° du supplément pendant les sept premiers jours de fructidor,

État reconnue conforme aux sommiers généraux et aux bordereaux des recevenrs particuliers, est déclarée définitivement liquidée, apurée et vérifiée.

La recette provenant des consignations pour transit, ainsi que celle pour la moitié des amendes ou confiscations, reste soumise à un nouvel examen de la commission qui, d'après les états, documents et renseignements que fournira la Compagnie Georges Ricard, est priée d'en faire l'objet d'un nouveau rapport au Conseil;

Et dans le cas où cette Compagnie n'aurait pas remis, la dix brumaire courant, les états qui lui ont été demandés, le citoyen Conseiller d'Etat Préfet est prié d'ordonner que, passé ce délai, tous les registres qui ont servi à l'enregistrement des permissions d'entrée et de sortie pour transit, ainsi pareillement les procès verbaux de saisie, confiscations et ventes seront déposés à la Mairie du Midi, pour être procédé, en présence de la commission, à un dépouillement général de tous les articles y contenus.

Art. 2.

Les articles en dépense ci-après arrivant en total à la somme de 1.080 135f,13c 19/24 sont reconnus et alloués pour pareille somme à la Compagnie savoir:

1°	42 récépissés du préposé spécial, d'après mandats du Préfet	607.297f,28c
2°	Frais de premier établissement	10.142, 75. 18/24.
3°	Achat de roulettes en bois	393. 22. 12/24.
4°	Location des bureaux extérieurs	1.936, 55
5°	Frais de procédure pour la moité de la commune	37, 87. 12/24.
6°	Reprises pour consignations	639, 05
7°	Bons de fourrages accordés à la gendarmerie	168, 34
8°	Frais de logement rédnit... { hôtel Flenrien .. 3.600 / aux Célestins... 108 }	3.708, »
9°	Frais ordinaires abonnés à	91.505, 55. 12/24.
10°	Frais extraordinaires à	30.166, 66. 16/24.
11°	Remises ou bénéfices à	309.675, 22. 4/24.
12°	Versement effectué depuis le 7 fructidor	24.464, 61. 7/24.
	Total de la dépense allouée	1.080.135f,13c.19/24.

Digitized by Google

DOIT

La Compagnie George Ricard
à la commune de Lyon, pour recettes de l'octroi faites depuis le cinq fructidor an VIII, jusqu'au sept fructidor an IX.

1° Recettes reconnues et vérifiées.

Produit de la taxe principale.....	984.628f 40c 2/24	1.101.455f,18c 4/24
Produit de la taxe additionnelle...	116.321, 08. 10/24	
Supplément de recettes pendant les sept premiers jours de fructidor.	505, 69. 16/24	

2° Recettes laissées en souffrance sortées seulement pour note.

Produit des consignations p'transit	52.324, 69. 18/24	58.024. 20, 12/24
Moitié des amendes et confiscations	5.702, 50. 18/24	

3° Remboursement a la commune.

Pour les frais des sept premiers jours de fructidor an IX	3.298, 13
Total.....	1.162.780f.51c 16/24

AVOIR *pour dépenses faites sur la recette depuis le cinq fructidor an VIII, jusqu'au sept fructidor an IX.*

1° Dépenses allouées et reconnues.

42 récépissés du préposé spécial d'après mandats du Préfet.....	607.297f 28c	1.080.135f.13c 19/24
Frais de premier établissement alloués en entier.....	10.142, 75. 18/24	
Achat de roulettes en bois.....	393, 22. 12/24	
Location des bureaux extérieurs..	1.936, 55	
Frais de procédure pour la moitié de la commune.....	37, 85. 12/24	
Reprise pour consignations.....	639, 05	
Bons en fourrages accordés à la gendarmerie.....	168, 34	
Frais de logement réduit :		
1° hôtel Fleurieu..... 3.600	3.708	
2° aux Célestins..... 108		
Frais ordinaires abonnés.....	91.505, 55. 12/24	
Frais extraordinaires abonnés....	30.166, 66. 16/24	
Remises ou bénéfices.....	309.675, 22. 4/24	
Versement effectué depuis le sept fructidor.....	24.464, 61. 17/24	

2° Dépenses laissées en souffrance et non reconnues.

Construction des baraques et murs de la ville.....	43.982, 10	48.275, 18
Achat de pataches et barcots.....	4.293, 08	

3° Dépenses rejetées et non allouées.

Excédent de la somme de 3.708 fr. accordé pour logement.....	3.816, 84	31.071, 06 17/24
Appointement du Commissaire et de ses secrétaires.....	3.749, 99	
Frais prétendus pour augmentation d'employés.....	23.341, 66, 16/24	
Somme excédant les remises dues à la Compagnie.....	163, 57. 1/23	

4° Reprise de la commune.

Pour les frais des sept premiers jours de fructidor....	3.298
Différence dans le calcul fait par la régie.....	4/24
Balance.....	1.162.780f.51c 16/24

Art. 3.

Le Conseil municipal n'admet point la dépense présentée pour constructions faites par la Compagnie George Ricard et dont le montant est de 48.275f,18.

Il a considéré, à cet égard, que cette dépense était très irrégulière ; qu'elle n'a point été commandée par l'autorité compétente, et que son exécution n'a point été précédée des formes déterminées et voulues par les lois, qui toutes prescrivent l'adjudication publique et au rabais, pour tout ce qui est relatif aux travaux publics.

Le Conseil municipal renouvelle, à cet effet, le vœu par lui émis dans une de ses précédentes séances, pour que les Maires soient chargés, chacun dans leur arrondissement, de désigner un expert qui, contradictoirement avec ceux que la compagnie sera appelée à nommer, reconnaîtront :

1° Si les ouvrages commandés ont été exécutés suivant les règles de l'art et de la manière fixée au traité article 19;

2° Si ces mêmes ouvrages contiennent bien le toisé et les dimensions énoncées aux comptes que l'on présente ;

3° Enfin, s'ils n'excèdent pas le prix courant dont ils peuvent être susceptibles.

Le Conseil déclare qu'il n'admettra la dépense dont il est question, qu'autant que cette formalité aura été strictement remplie ; le citoyen Conseiller d'Etat Préfet est prié de prendre en grande considération le présent article.

Art. 4.

Le Conseil municipal rejette en entier et définitivement les articles ci-après, s'élevant à 31.072f,06c.17/24, savoir :

1° L'excédent de la somme de 3.708f accordée pour logement.....	3.816f,84c
2° Appointement du Commissaire et des secrétaires.....	3.749, 99
3° Frais prétendus pour augmentation d'employés.....	23.341, 66. 16/24.
4° Excédent sur les remises ou bénéfices de la Compagnie...	163, 57. 1/24.
Total de la dépense rejetée.....	31.072f,06c.17/24

Art. 5.

La commune ayant acquitté la totalité des frais tant intérieurs qu'extérieurs du mois de fructidor, et les sept premiers jours devant être en entier à la charge de la Compagnie, le Conseil municipal réclame et demande que la Compagnie soit tenue de leur rembourser la somme de 3.298f,13c.13/24, formant, suivant la note fournie par la régie provisoire, le montant des 7/30e des frais du mois de fructidor.

Art. 6.

Le citoyen Conseiller d'Etat Préfet est prié d'ordonner que le montant de la dépense rejetée, arrivant, ainsi qu'il est

Digitized by Google

porté à l'article 4, à .. 31.072f,06c.17/24
et celui porté en l'article 5, arrivnot à..... 3 298. 13. 16/24

En tetal..... 34 370f,20c. 9/24

ferent partie des recettes dont est comptable la Cempagnie G. Ricard ; qn'an conséquence, cette Compagnie, et son caissier pour elle, sera tenne de verser, dsns le jour, chez le préposé spécial, la somme de 34. 370f,20c.9/24, mentant des deax articles ci-dessus énencés.

Art. 7.

En cas de refus par la Compagnie de verser la semmo ci-dessns rappelée, le Conseiller d'Etat Préfet est prié de donner les erdres nécnssaires ponr qne cette Compagnie seit forcéa en recette ainsi et de la manière prescrite par le. différentes lettres du Ministre de l'Intérieur.

Le président a levé la séance et a annencé que la présente session était terminée.

Fait at clos à Lyon, les jonr et an snsdit.

J.-M. PARENT, président ; BERNARD-CHARPIAUZ, secrétaira.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Séanca du sept frimaira an X.

Cejenrd'hni sept frimaire an dix de la Répnblique française, le Cenasil municipal extraordinairament cenveqné en suita de l'arrêté dn Conseiller d'Etat, Préfet dn départemant dn Rhône, da cinq de centant, ponr délibérer sur les objets qui seront portés à sa connaissance ;

Le Cenasil municipal, présidé par le citoyen Parent, maire de la division dn Nord ; la citoyen Ravier, l'nn des membres, faisant les fonctiens de secrétairs.

Le citoyen Rosset a fait, an nom de la commiseion de l'ectroi, nn rappert snr l'apnrement des cemptes da la régie de la Compagnie George Ricard, dent la tensur snit :

Citoyens,

Un premier compte vous a été soumis par la Compagnie George Ricard; il était relatif à la gestion de cette Compagnie, depuis le cinq fructidor an huit jusqu'au sept fructidor an nouf inclasivemant.

D'sprès le rapport qui vous a été fait par votre commission dans la séance du neuf brumaire dernier, vous avez déclaré que la Compagnie Georgo Ricard restait débitrice envers la commune en raison de ce premier cempte, d'ane somme de 34 370fr.19,21/24.

Depuis cette époque, deux comptes supplémentairas ont été remis à votre commasion; ils sont relatifs au transit et aux amendes. Votre commission va vous en présenter les résultats tels qu'ils lui ont été fournis.

Quant à la vérification, la multitude des pièces comptables qui ont été remises à l'appui du compte de transit et de celui des amendes et confiscations exige un travail long et pénible, qui doit être un objet de bureau.

Votre commission vous propose de renvoyer les registres, états et documents à la régie actuelle, qui sera invitée d'en faire faire dans ses bureaux le dépouillement exact.

Les membres de la Compagnie George Ricard ont demandé à votre commission ano conférence particulière; ils y ont expliqué qu'ils réclameraient auprès de vous, et successivement, au besoin, auprès du Préfet de ce département, et même auprès du Ministre, contre divers points arrêtés par le Conseil municipal.

Ces points sont :

1° Le traitement du citoyen Chosly, commissaire du gauvernemant, que vous avez mis à la charge de la régie, et qu'elle prétend ne devoir pas supporter :

2° La fixation que vous avez faite au sept fructidor an neuf de l'époque de la cessation de ses fonctions; elle prétend avoir géré ou dû gérer jusqu'au douze fructidor ;

3° La régie George Ricard, se prévalant des principes que vous avez plasieurs fois développés, assimile son traité à un bail à culture et partage de fruits, et sous ce rapport, elle prétend que l'année, à son égard, devrait être indivisible, puisque, dit-elle, l'espèce de sa gestion est d'avoir commencé par un travail gratuit dans les premiers mois, pour recueillir pendant les derniers ; la régie en conclnait qu'en lui devait ses remises jasqu'au premier vendémiaire an dix exclusivement.

Votre commission a considéré :

1° Que l'année n'est pas de treize mois, mais de douze, et que la Compagnie George Ricard ayant géré depais le cinq fructidor an huit jusqu'au sept fructidor an neuf, elle ne peut pas dire que son service n'a pas été complet et indivisible, quant à la durée d'une année.

Votre commission a surtout considéré que, dans la session du mois de nivôse dernier, il avait été réciproquement proposé et accepté, entre le Conseil municipal et la régie, qu'au dessus d'un million de recettes en principal, les remises des régisseurs seraient réduites à 25 °/₀ ; cependant, le premier compte que vous avez arrêté s'élevait en principal à un million trente mille francs, ci. 1.030.000f, »

Celui dont nous allons vous présenter le résultat est de. 12.561. 68

Ce qui donne la somme totale de..... 1.042.561f,68c

(*A Suivre*).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Propriété du Verney. — Réfection d'une partie de charpente du grand bâtiment, réparations de propreté dans les logements du personnel de l'école de plein air, pose du téléphone particulier.

Ecole maternelle, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Réparations de propreté de l'appartement du concierge.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 11 — Aménagement et réparations de propreté.

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 11. — Aménagement et réparations de propreté.

Abattoirs de Perrache. — Pavage du sol des tueries.

Local Sutignon, rue de la Fromagerie. — Réparation des fermetures.

Ecole maternelle, rue Saint-Gilbert, 11. — Refection de plafond et réparations de propreté dans deux pièces de l'appartement de la directrice.

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 81. — Aménagement de locaux pour le transfèrement de l'atelier de modelage.

Service des inhumations. — Installations et aménagements divers.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 81. — Réparations et aménagement de trois appartements.

Rue de la Pyramide, 122. — Aménagement d'un bureau de taxes sur l'alcool.

Petit Séminaire de Saint-Jean. — Installation de trois salles de cours de langues vivantes.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Travaux terminés dans la semaine

Ecole de garçons, rue Jacquard. — Remplacement de la clôture du jardin.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Montée de l'Amphithéâtre. — Réparation d'un égout tubulaire.

Rue Hippolyte-Flandrin et place Sathonay. — Construction de pavage en pavés d'échantillon de grès.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, angle rue Molet. — Réfection de trottoirs et traversée en asphalte.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Voûtes de Perrache, près le cours Charlemagne. — Etablissement de deux chalets urinoirs.

Rues Turenne, de l'Epée et Marigean. — Réfection des trottoirs en asphalte et réparation des chaussées.

Rue Claude-Joseph-Bonnet. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de l'Enfance, 36-38. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Suchet. — Pose de bordures de trottoir, entre le cours Vitton et la rue Boesnet.

Rue Tête-d'Or. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Ney. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron. — Blanchiment et rejointoiement des murs des escaliers en façade sur la rue Burdeau.

Place Gensoul. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

Avenue de la Gare de Perrache. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatre-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Chevreul, entre l'avenue de Saxe et la rue des Asperges. Elargissement et rectification des trottoirs et de la chaussée.

Ancien cimetière de la Guillotière. Rectification des allées n° 24, 25 et 29.

Rue Janin. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Joseph-in Soulary. — Réfection de pavage en cailloux roulés.

Agrandissement du cimetière de la Croix-Rousse, démolition d'immeubles, réparation de murs de clôture.

Montée du Chemin-Neuf. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Bellevue, Perrachal et du Vieil-Renversé. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Boulevard du Nord, 21. — Construction de trottoir en asphalte.

Digitized by Google

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, une bordure de la nouvelle gare des Brotteaux — Empierrement et cylindrage à vapeur du chemin des Emeraudes et pose de bordurettes de trottoirs avenue Thiers.

Travaux terminés dans la semaine

Rue du Sergent-Blandan et rue Terme. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, angle rue Mulet — Réfection du trottoir et traversée en asphalte.

Rue d'Algérie. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Mercière. — Réfection de la chaussée asphaltée.

Cours Suchet. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue de Marseille, entre les rues Amédée-Lembert et Trois-Pierres. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Rue Cavenne, 33. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de l'Enfance, 32 et 47. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Pont du Midi (Saône). — Réfection totale du platelage de la chaussée et remplacement des madriers en mauvais état.

Pont du Port-Moulon. — Serrage des boulons et réglage du tablier.

Canalisations : rue Montgolfier; rue de Nice; boulevard de l'Artillerie; chemin de Loyasse.

Prises d'eau et branchements: rue Moncey, n° 143; rue Créqui, 390, cours Lafayette, 78; rue Duguesclin, 331; rue Bugeaud, 130; impasse des Cholets; boulevard des Brotteaux, 4; rue Paul-Bert, 72; rue du Béguin, 2; rue de la Poix, 1; rue du Chapeau-Rouge, 25.

Service vicinal

Chemin vicinal ordinaire n° 52, n° 22 de Montplaisir à Saint-Alban. — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0m40 de diamètre intérieur entre l'extrémité de la canalisation actuelle et la rue Voltaire (longueur 129 m.).

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 5 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Brun, Edmond, pharmacien, Tous.-le-Demi-Lune.
Dlle Farge, Maria, s. p., r. Terme, 15.
Gantillon, Pierre, emp. sg. ch., q. St-Vincent, 33.
Dlle Mounier, Jeanne, s. p., Champ.-Mont-d'Or.
Methon, Aimé, négociant, à Privas.
Dlle Souteyrand, Pauline, s. p., r. Terme, 14.
Methou, Jules, négociant, à Privas.
Dlle Souteyrand, Marie, s. p., r. Terme, 14.
Mathonnet, Eugène, repr. com., à Paris.
Dlle Durand, Marie, cout., Ménilmontant (Seine).
Mollard, Antoine, emp., r. Diderot, 3.
Dlle Moulin, Marie, emp., ch. Demi-Lune, 120.
Rouge, Victor, repr. com., Montbard (C.-d'Or).
Dlle Doutre, Louise, tailleuse, r. du Plâtre, 5.
Tiseot, Charles, empl., r. de Sève, 2.
Dlle Pé lguy, Anthelmette, coul., r. de Sève, 6.
Vial, François, imprimeur, m. Gr.-Côte, 71.
Dlle Arbol, Clémentine, carton., r. Tarsone, 14.
Wild, Ernest, s. au 22e col., Hyères (Var).
Dlle Grisard, Alp., profess., r. de l'Alma, 15.
Bendet, Charles, comptable, r. P.-Corneille, 32.
Dlle Lardier, Henriette, s. p., r. Capucins, 13.
Tornellina, Louis, empl., r. Magnovai, 18.
Dlle Alliod, Marie, empl., m. St-Sébastien, 31.
Chardin, Charles, tamb. major 157e Lyon.
Vve Devid, M., s. p., Lucenay (Rhône).
Dumas, Pétrus, empl., r. F.-Cloudiennes 41.
Dlle Canson, Fl., coutur., St-G.-les Oullières.
Coutarel Maurice, empl., rte de Vienne 172.
Dlle Philibert, Joe., empl., r. Romarin, 14.
Montelescaut, E., empl., ch. de la Viabert, 28.
Dlle Deverchère, L., empl., r. du Griffon, 12.
Saintot, Charles, empl., r. de la Platière 12.
Dlle Burkhardt, Joseph, s.p., r. Vendôme, 118.
Tartevin, Sylvain, brouzier, r. de Provence, 2.
Dlle Boffety, Jeanne, empl., r. Désirée, 19.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Sabatier, Charles, doct. dentiste, r. Charité 8.
Dlle Barbeot, Marie, s. p., c. Gembette, 209.
Vincent, Jeannès, jardinier, Columbes (Seine).
Dlle Benume, Marie, domestique, Colombes.
Ricotin, Benoît, empl., r. Hôtel-de-Ville, 52.
Dlle Demas, Marie, s. p., r. de Séze, 7.
Geime, François, empl., r. Paul-Bert, 58.
Dlle Delphin, Mariette, s. p., q. Rambeud, 4.
Dord, Louis, architecte, ch. Choulans 125.
Dlle Rostagnol, Elisab., s. p., r. République, 83.
Tourret, Jacques, avocat, r. Franklin, 37.
Dlle Latond, Marie, s. p., Chambéry.
Michal, Joannes, empl., r. St-Georges, 110.
Dlle Paviot, Alb., contre., r. Fr.-Dauphin, 3.
Diey, Emile, empl., r. Remp-d'Ainay, 23.
Dlle Serre, Jeanne, s. p., Valence.
Dupuy, Cyprien, serg 99e inf., fort Lamothe.
Dlle Moine, Jeanne, s. p., q. Perrache, 49.
Gérardin, Auguste, empl., r. Mercière 90.
Dlle Chambon, Louise, s. p., Vinoux (Ardèche).
Médecet, Alexandre, empl., r. de la Charité, 43.
Dlle Chervet, Marie, coutur., r. Jerente, 11.
Schollemann, Hermann, empl., r. Charité, 48.
Dlle Caillet, Léonie, s. p., Paris.
Potillot, Eugène, comptable, Givors.
Dlle Penoit, Marie, s. p., r. Dugas-Monthel, 26.
Darbon, Victor, menuisier, r. Guibert, 21.
Dlle Gintaloue, J., coutur., r. St-Georges, 14.
Bouthol, Pierre, tourneur, r. Denuelière, 3.
Dlle Sounet, Eugénie, modiste, r. Dennelière, 3.
Roseuzwey, Eug., profess., q. Guillotière, 23 *bis*.
Vve Meunier, M., empl. postes, r. V.-Hugo, 12.
Convert, Constant, empl., r. Molière, 114.
Dlle Cubit, C., domestique, q. Gailleton, 34.
Renchier, Remi, charcutier, r. d'Ivry, 8.
Dlle Euvrard, Hortense, cuisin., q. St-Antoine, 33.
Rolland, Alph., empl. P.-L.-M., r. Tramassac, 26.
Dlle Clot, Adr., ménag., r. Tramassac, 26.
Forge, Jean, cultival., St-Haon-le-Vieux (Loire).
Dlle Tentule, Marie, s. p., r. du Plat 30.
Drouble, Alphonse, retraité, r. des Asperges, 18.
Vve Breol, Génie, s. p., r. de la Barre, 1.
Berger, Jean, empl., r. d'Alger, 27.
Dlle Gage, Anne, lingère, Villeurbanne.
Berger, Joseph, g. de peine, r. Pal.-Grillet, 19.
Dlle Goddard, Louise, dévid., r. de Nuits, 8.
Félisse, Jean, mécanicien, r. Petit David, 6.
Dlle Arrighi, Louise, institutrice, Miribel (Ain).
Campion, Emile, enseigne de vaisseau, Toulon.
Dlle Guthier, Madeleine, s. p., r. Jerente, 3.
Revoux, J., conces. dr. com., pl. Belleconr, 31.
Dlle Renard, Germaine, s. p., Clamecy (Nièvre).
Soubomme, Georges, empl., q. Gailleton, 41.
Dlle Deolze, J., empl., Maisons-Alfort (Seine).
Jung, Louis, étudiant, r. Remp.-d'Ainay, 20.
Dlle Francart, Marie, s. p., av. Félix-Faure 41.
Buchel, Marius, empl. P.-L.-M., c. Charlemagne, 3.
Dlle Crétet, A., ménag., St-Alb.-d'Hurtières (S.).
Béatrix, Jean, empl. P.-L.-M., r. Condé, 46.
Dlle Imbert, M., couturière, r. de la Lône, 8.
Viallet, Emmen., cons. soieries, r. d'Enghien, 27.
Dlle Denis, Agathe, s. p., av. Archevêché, 3.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Gabry, Francis, g. de la paix, r. Molière, 97.
Dlle Gissat, Marie, fem. de ch., St-Claude (Jura).
Gacon, Abel, jardinier, ch. des Culattes 216.
Dlle Bonnard, A., jardinière, ch. G.-Bouge.
Geime, François, empl., r. Paul-Bert, 22.
Dlle Delphin, Marotte, s. p., q. Rambeud, 4.
Ghiotto, Joseph, cordonnier, r. Grillet, 3.
Dlle Cocurtz, Marie, confection., r. Grillet, 3.
Groneson, Gilbert, pol. e. mét., r. d'Essling, 85.
Dlle Bonin, J., vermicelière, r. d'Essling, 25.
Jung, Louis, étud. méd., r. Remp.-d'Ainay, 22.
Dlle Freucart, Marie, s. p., av. Félix-Faure, 41.
Lamr., Eugène, négoc., c. de la Liberté, 2.
Dlle Dubouloz, Marie, s. p., Thoeon-les Baine.
Mathieu, Maurice, ingénieur, Saint-Etienne.
Dlle Santy, Théodore, s. p., r. Dunoir, 3.
Murat, A., taill. d'habits, Busy (Doubs).
Dlle Rude, G., coutrière, r. Vendôme, 240.
Nesly, J., empl. P.-L.-M., ch. des Culettes, 2.
Dlle Aubert, Jeanne, s. p., Grandvenx (S.-et-L.).
Péchet, Louis, corsetier, r. du Nord, 13.
Dlle Meron, Marie, empl., r. de la Villette, 80.
Feruelte, Gabriel, manœuvre, r. Nazareth, 2.
Dlle Perrendin, Jeanne, infl., r. Nazareth, 2.
Picotin, Benoît, empl., r. de l'Hôtel-de-Ville, 28.
Dlle Demas, Marie, s. p., r. Mazenod, 15.
Renard, Etienne, tulliste, c. Vitton, 61.
Dlle Buisson, Ma ie, suisinière, r. P.-Sœurs, 2.
Richerdier, L., rosiéristo, rte d'Heyrieux, 75 *bis*.
Dlle Sponcet, G., coufect., rte d'Heyrieux, 123.
Rivier, F., empl. postes, Tassin la Demi-Lune.
Dlle Trocrou, Jeanne, empl., r. Bonald, 7.
Rivoire, Jean, imprimeur, r. St-Jérôme, 87.
Dlle Tollet, Marie, s. p., av. Félix-Faure, 33.

Rosenzwey, E., professeur, q. Guillotière, 20 *bis*.
Dlle Cancelon, M., empl. post., r. V.-Hugo, 12.
Rossignol, Jean, empl., r. de Sèze, 24.
Dlle Faucherean, J., s. p., av. du Château, 32.
Roure, Fernand, ajusteur, r. de la Rize, 30.
Dlle Martin, E., brodeuse, rte de Vienne 25.
Roche, Claude, jardinier, r. du Dauphiné 132.
Dlle Badin, A., jardin., ch. Moulin-à-Vent, 2.
Delay, Edouard, cartonnier, r. P.-Corneille, 90.
Dlle Condert, Eug., cartonn., r. Vaubau, 57.
Amehein, Georges, empl., r. Séb.-Gryphe, 121.
Dlle Bernollin, Marie, s. p., Sérez-du-Rhône.
Baty, Joseph, polisseur, r. Mazenod, 69.
Dlle Sabouret, Claudia, repasseuse, Mâcon.
Berchoux, A., empl. P.-L.-M., r. Villerol, 27.
Dlle Gertholier, L., confect., r. Villerol, 77.
Besson, Etienne, ajusteur, rte de Vienne, 48.
Dlle Ginet, Rose, couturière, Cuinzier (Loire).
Boyer, U., empl. P.-L.-M., r. Séb.-Gryphe, 126.
Dlle André, Marthe, s. p., Cheuzon (Ardèche).
Bounet, L., ese. ag. ch., r. Pierre-Corneille, 123.
Dlle Sercilon, C., s. p., Carpentras (Vaucluse).
Caffoue, M., ferblantier, r. Béchevelin, 37.
Dlle Jacquet, M., tisseuse, St-N.-sur-Charlieu.
Candy, Jean, jardinier, ch. Scaronne, 4 *bis*.
Dlle Esprit, J., chemisière, ch. Balançoires, 3.
Chanel, Michel, électricien, r. Créqui, 272.
Dlle Ajacques, A., modiste, trigny (Rhône).
Chevalier, Eug., tourneur, r. Séb.-Gryphe, 71.
Dlle Feste, Adolphine, s. p., Nimes (Gard).
Chevrieux, Denis, tôlier, r. Séb.-Gryphe, 25.
Dlle Coulenge, M., méu., r. Séb.-Gryphe, 25.
Coiffier, Jean, empl., rte de Grenoble, 58.
Dlle Valfort, Eug., modiste, r. de la Roche, 2.
Couvert, Constant, empl., r. Molière 114.
Dlle Cubit, Cooet., domest., q. Charité, 24.
Coquard, G., empl. P.-L.-M., r. Créqui, 122.
Dlle Dubois, Anna, empl., r. d'Avignon, 37.
Culas, Claude, empl., Villeurbanne.
Dlle Salle, Thérèse, ouvrière, c. Ternois, 8.
Duuand, Josony, ajusteur, r. de Marseille, 88.
Dlle Rey, Hélène, empl., r. Pesteur, 58.
Dupuy, Cyprien, serg 99e ligne, fort Lamothe.
Dlle Moine, Jeanne, s. p., q. Perrache, 49.
Dupré, Auguste, empl., r. Chevreul, 50.
Dlle Moiret, Jeanne, dégraiss., Villeurbanne.
Ruffey, Alfred, charreu, c. Lafayette, 76.
Dlle Lasiso, Gabrielle, cuisin., r. Tête-d'Or, 123.
Ruly, Jean, apprêteur, Miribel (Ain).
Dlle Velict, M., vermicellière, r. Cl.-Salphon, 27.
Semey, Jean, mouleur, r. Trois-Pierres, 84.
Dlle Bernard, Maria, cuisin., Villefranche.
Trouillet, Fr., cultivateur, Felines (Ardèche).
Dlle Geoin, Joséphine, domestique, Félines.
Ve Cazobres, Firmin, empl., r. St-Maurice, 12.
Dlle Aeport, Marie, fleuriste, c. Liberté, 7a.
Varrou, Eug., direct. transp., ch. des Pins, 108.
Dlle de Kep-Herr, Marie, s. p., Neuilly-s-Seine.
Antoine, Jean, peintre décore, r. Marseille, 8.
Dlle Fourcault, M., coutur., r. Montesquieu, 21.
Béatris Jean, empl. P.-L.-M., r. Condé, 44.
Dlle Imberl, Mathilde, coutur., r. de la Lône, 8.
Grau, Pierre, conduct. tram, r. Cherpeeay, 16.
Vve Decormes, J., ourdisseuse Villeurbanne.
Bolleche, Louis, inspect. essur., r. Sully, 15.
Dlle Bernoux Adrienne, s. p., q. Brotteaux, 30.
Carle, Pierre, empl. administ., rte Heyrieux, 212.
Dlle Moulin, Marie, coutur., rte de Vienne, 65.
Chebert, Louis, soldat 71e infant., Romans (Dr.).
Dlle Bessége, Claudine, empl., c. Gambetta, 23.
Coulamin, Joanny, empl., r. Vendrey, 22.
Dlle Favier, Jeanne, s. p., Clermont-Ferraud.
Cany, Charles, manœuvre, r. Rabelais, 43.
Dlle Favre, Jeanne, ménagère, r. Rabelais, 63.
Droubin, Alphonse, ret., r. des Asperges, 12.
Dlle Laugoile, Jenny, s. p., r. de la Barre, 7.
Gentil, Jean, empl., r. du Repos, 28.
Dlle Brunet, Marie, cuis., q. Cl.-Bernard, 35.
Larrouy, Emile, empl., gr. r. Guillotière, 17.
Vve Midelet, Mariel., coif., g. r. Guillotière, 15.
Pondrel, Hippol., miroit., cr. Berthelot, 313.
Dlle Cumin, Elisa, s. p., pl. du Bechut, 2.
Tonreau, Jean, chauffeur, r. Béchevelin, 32.
Dlle Meugnier, Ant., cart., imp. Vitriolerie, 53.
Vial, François, imp., m. de la Gde Côte, 71.
Dlle Arbol, Clém., carton., r. Tarsone, 11.
Geoivet, Jean, coiffeur, Montélimar.
Dlle Chele, Noémie, enseignée, Montélimar.
Selvet, Léon, instituteur, rue Dunoir, 37.
Dlle Combes, Ernest., s. p., q. St-Antoine, 24.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Rouchier, Remy, charcut., r. d'Ivry, 8.
Dlle Euvrard, Hortense, cuis., q. St-Antoine, 33.
Chatanet, Girard, empl., q. de Serin, 24.
Dlle Caité, Elisabth., s. p., Champagne (Rh.).
Coulurier, Louis, grav., q. de Serin, 43.
Dlle Pelletier, Fleur., met. en meins, q. Serin, 87.

Berger, Joseph, g. de peine, r. Pal.-Grillet, 12.
D^e Goddard, Louise, devid , r. de Nuits, 8.
Perret, Noël, épic., Coëtil.-sur-Chalaronne (Ain).
D^lle Gnichon, Marie, e. p., Viry (Jura).
Hernandez Louis, comptable, r. Paillaron, 4.
D^lle Eyrolles, Jeanne, e. p., Tulle (Corrèze).
Brochet, Joseph, emp., q. Serin, 35.
D^lle Guillard, Marie, e. p., Les Chères (Rhône).
Plantier, Paul, passem., r. Jacquard, 11.
D^lle Coltevieille, Jeanne, pass , r. Jacquard, 11.
Héritier-Pingeon, Maur., com., r. Emile-Zola, 15.
Vve Viard, Barbe, coul , gr. r. Cuire, 77.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Bonjour, Joseph, emp. de com , Villeurbanne.
D^lle Patay, Marie, ling , r. St-Georges, 30.
Darbon, Victor, men au P.-L.-M , r. Gilibert, 21.
D^lle Gralaloux, J , caut., r. St-Georges, 14.
Demoustier, Joseph, e. p , ch. de la Favorite, 62.
D^lle de Prandières, G., a p , r. Duquesne, 2.
Dord, Louis, architecte, ch. de Choulans, 125.
D^lle Rostagnat, Elis , e p , r. République 83.
Dumoulin, G., empl. P.-L.-M., q P.-Scire, 47.
D^lle Bérard, L , e p., Magneux-Haute-rive (L.).
Durieux, A , rmp. P.-L.-M., Ternay (Isère).
D^lle Pommier, Paul , cout., r. Juiverie, 16.
Michal, Jeannes, empl., r. St-Georges, 110.
D^lle Pavlot, Albert , coul., r. P.-Dauphin, 5.
Morin, H., emp. de bur , St-P.-de-Chandieu (Is).
D^lle Borne, Alice, e p., q. des Etroits, 8.
Mallard, Ant., emp. de com., r. Diderot, 6.
D^lle Moulin, M., emp de com., ch. D -Lune, 153
Mourean, Henri, sculp s. bois, r. Gelas.
D^lle Gotteland, F., emp. de comi , pl. St-Jean, 4.
Rolland, E., empl. P.-L.-M., r. Tramassac, 26.
D^lle Clot, Laure, ménagère, Marseille
Soulage, Samuel, s de recrut., fort St-Just.
D^lle Lanoue, Germ , a. p., r. de Trion, 43.
Blanc, Louis, manœuvre, r. de Bourdy, 4.
Vve Pagan t, Marie, brod., r. de Bourdy, 4.
Miraillet, Guill , manœuvre, r. l'Oseliere, 3.
D^lle Jolliton, Marie, journ., r. l'Oseliere, 3.
Viallet, Ed., com. en soi., r. d Enghien, 27.
D^lle Denis, Agathe, s. p., av. Archevêché, 3.
Chaffurin, Louis, prof. au lycée, Bastia (Corse).
D^lle Regnaud, J., e. p., ch. de St Irenée, 22.
Valentin, P., comm., Montbrison (Loire).
D^lle Grosset, A , e. p., r. St-Georges, 36.
Convert, Clandius, manœuvre, r. de Gerland, 19.
D^lle Berthet, Cl., mén., r. Chapeau-Rouge, 2.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Saintot, Charles, emp com., r. Platière, 12.
D^lle Burlcaardi, Josep , s. p., r. Vendôme, 113.
Gérente, Jules, cont. élect., r. Bugeaud, 124
D^lle Peype, Joséphine, cuisin., r. Bugeaud, 124.
Ruffey, Alfred, charron, c. Lafayette, 76.
D^lle Lusiau, Gabrielle, cuis., r. Tête-d'Or, 123.
Renard, Etienne, tuiliste, c. Vilton, 61.
D^lle Buisson, Marie, cuis., r. Pet.-Sman, 2.
Rossignol, Jean, emp., r. Sèze, 35.
D^lle Faucheresu, Jeanne, s. p , av. Château, 33.
Coquard, Gilbert, emp. P.-L.-M., r. Créqui, 123.
D^lle Dubois, Anna, emp., r. d'Avignon, 37.
Demoustier, M.-F., s. p., ch. Favorite 62.
D^lle de Praadière, Georgis, s p , r. Duquesne, 2.
Darnat, Hippolyte, emp , c. Lafayette, 209.
D^lle Girerd, Rose, empl., c. Lafayette, 212.
Avril, Louis, pr. de mue., r. Fenston, 28.
D^lle Kuster, Anne, e. p., r. Vendôme, 167.
Picolin, Benoît, empl., r. Hôtel-de-ville, 50.
D^lle Damas, Marie, e p., r. Sèze, 7.
Girard, Louis, rosié isle, Brun
D^lle Bernard, Marie, empl , r. Fournet, 9.
Rigol, Joseph, empl., r. Félix-Jacquier, 35.
D^lle Malvert, Marie, coutur., Caluire.
Bollache, Louis, insp. assur., rue Sully, 15.
D^lle Bernont, Adrienne, s. p., q Brotteaux, 30.
Noirot, Daniel, empl., r. Garibaldi, 138.
D^lle Merle, Marie, cors., r. Cha melles, 23.
Rose, Jean-Louis, entrep., c Lafayette 17.
D^lle Bally, Marie-L., e p. St-Jean-d'Espé anche.
Delay, Edouard, cartonn., r Pierre-Corneille, 20.
D^lle Coudert, Joséphine, carton , r. Vauban, 51.
Beudet, Charles, compt., r. Pierre-Corneille, 35.
D^lle Cordier, Marie, a. p., r. Capucins, 15.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 29 Mars au 4 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Chaix, emp., r. Pontcarl, 24..... m.
Latour empl. r. Imbert-Colomès, 11..... f.
Mure égoutier, r. Bon-Pasteur, 29 ..... m.
Martin, forgeron, r. Imbert-Colomès, 17.... m.
Lateillière, empl., r. Terme, 20..... ..... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Passion, tailleur, r. Thomassin, 26..... f.
Gayet, avocat, r. du Plat, 5... ..... f.
Ronvier, charbonnier, pl. Danton, 8.. ..... m.
Marcia, manœuvre, r. Paul-Bert, 70.. .... f.
Molinari, charcutier, r. Villeroi, 16..... f.
Rodet, cultivateur, Vaux (Rhône)..... m.
Blanc, manœuvre, St-Fons..... f.
Rancel, empl , r. Sébastien-Gryphe, 43..... m.
Gaudet, empl., c. Charlemagne, 1..... m.
Cabasson, empl., r. Auguste Comte, 14.... m.
Rode, qaiacaillier, r. Confort, 13..... m.
Reffin, sellier, r. de Castries, 9..... f.
Debombourg, mennisier, r. P.-Bert, 313.... f.
Cuomarat, imprimeur, Villeurbanne..... m.
Bernard, voiturier, Villeurbanne. ..... f.
Boulet, varrier, rte de Genas, 120..... m.
Gire, empl , r. Sébastien-Gryphe, 135..... m.
Croppi, étameur, r. Baraban, 10..... f.
Romanini, empl , c. du Midi, 3..... m.
Besacier, typographe, q. Gailleton, 34..... m.
Mathias, empl , r. Casimir-Perier, 35..... f.
Badin, empl , r. Vaubecour, 13..... f.
Icard, courtier en cafés, Villeurbanne..... f.
Rapillard, cantonnier, r. Vauban, 79..... f
Pierre, chauffeur, pl Beauregard, 31. ..... f.
Morel, ébéniste, r. Tramassac, 16..... f.
Guiddet, journalier, av. Félix-Faure, 123... m.
Escudier, herbiantier, r. Jouffroy, 1..... m.
Chevrolat, cultivateur, Chaponost..... f.
Brousse empl , Vernaison ..... f.
Ribeton, huissier Villeurbanne. ..... f.
Chaussière, manœuvre, Irigny (Rhône)..... m.
Lombard, empl , q. Pierre-Scize 105..... f.
Vinson, menuisier, r. Ste Jeanne, 3 ..... m.
Lambret, empl , r. Smith, 7. ..... m.
Marguin, cardeur, r. Tête d'Or, 112 ..... m.
Plauchin, doct médec , q. de l'Hôpital, 7... m.
Chatelin, maillet, r. d Egypte, 2..... m.
Devaud, empl., r. Centrale, 14. ..... f.
Vuillermos, tourn. mét , r. des Archers, 13 f.
Pajaud, manœuvre, r. Paternelle, 12 bis .. f.
Waalwyk, voy. comm , r. Coysevox, 1.... m.
Bosq, vannier, Tassin la-Demi-Lune .... m.
Augier, empl , gde r. Guillotière, 147..... m
Daschler, mégissier, r. des Farges, 4..... m.
Lombard, manœuvre, r. duRéguin, 63 .... f.
Malmasel, m en bronze, c. Charlemagne, 7 m.
Bernerd, empl., r. du Plat, 32..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Valentie, menuisier, r. Paul-Bert 327..... m.
Laurençon, empl., c. Gambetta, 27. ..... f.
Binonel, mouleur, r. de la Villette, 19 bis... f.
Bernoud, empl , av Félix-Faure, 139..... m.
Berand, jardinier, gr. r. Monpla sir, 150 ... m.
Buchaillard, facteur, r. Montesquieu, 25.... m.
Turpy, empl. tramw., av. Berthelot, 73..... m.
Godéet, teinturier, r. Baraban. 136..... m.
Faury, maçon, av. de Saxe, 169..... f.
Cacarié, dessin., ch. Monp à G.-Rouge, 13.. m.
Pallud Blanc, frappeur, ch. Baraban, 135.. m.
Penet, empl., r. de l'Abondance, 6..... m.
Roussel, empl., imp. Lamartine, 5..... f.
Raymond, parqueteur, r. Villeroi, 81..... f.
Favier, empl P.-L.-M., r Voltaire, 54..... f.
Robert-Brondas, emol., c. Lafayette 252... m.
Lambet Petit-Jean, men. r. Dauphiné, 36.. m.
Neyret, boucher, r. Sébastopol 52..... m.
Delaigue, com postes, av Félix-Faure, 156. f.
Condamin, lotier, rte d Heyrieux, 39..... m.
Bondot, empl , av. Félix-Faure, 14 ..... f.
Fontanel, chauffeur, r. Baraban, 119..... m.
Jambon, presseur, av. de Saxe, 242..... m.
Caillet, manœuvre, rte de Venissieux, 58.. f.
Carrier, empl , q de la Guillotière, 5..... f.
Ferrand, m. de bois, r. Croix-Morion, 26 .. f.
Garnaud maçon, r. Voltaire, 19..... f.
Pichot, chauffeur, r. Duguesclin, 336..... f.
Rhône, empl. de tram , av. F.-Faure, 71... f.
Jacquet, empl , r. Gabriel, 24..... f.
Agassa, mécanicien, r. Pasteur, 33..... f.
Baudmont voyageur, av. de Saxe, 336..... f.
Raval, camionneur, r. Séchovein, 76..... m.
Bourdache, v. de ch. q. Brotteaux, 17..... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Masse, instituteur, r. Godefroy, 33..... m.
Marry, jardinier, r. Pierre-Blanc, 14..... f.
Luya, empl., r. Dumont d'Urville, 2 ..... m.
Rivoire, jardinier, r. Belle-Allemande, 16... f.
Rouffel, construct.-mécanic , g r. Cuire, 57. m.
Micod, passementier, pte r. Glorieites, 11.. f.
Beynel, imprimeur, pl. Tabareau, 2..... f.
Seynet, imprimeur, pl. Tabareau, 9..... f.
Figarat, empl., r. Perrod, 13..... f.
Allard, menuisier, r. Caponni, 6..... f.
Cerruti, tisseur, r. Gigodot, 5..... m.
Rontens, horticulteur, r. St-Polbin, 48..... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Luraschi, manœuvre, r. Roquette, 9..... m.
Davignand, contrem. nick, r. Pyramide, 11. m.
Clavel, emp. com., r. St-Georges 88 .. .... f.
Mandon, emp. cam., q Gare-d Eau, 29..... f.
Goyon tonnelier, imp. Paquet-Merel, 5..... m.
Gay, ébendronnier, gr. r. de Vaise, 22..... m.
Rigel, mennier, r. St-Pierre, 8..... f.
Gnermann, ferblantier, r. St-Georges, 14... m.
Deaboeuf, entrepreneur, rue Trion, 61..... f.
Alizer, emp P.-L.-M., rue Pyramide, 19..... f.
Durst, mécanicien, r. Bourgogne, 3..... m.
Lahrouas, emp., r. St-Jean, 3..... f.
Volau, voy. com., au Pouzin (Ardèche)..... m.
Lacomche, employé, r. Macchabées, 37..... m.
Beyrall, emp , m. St-Berthelemy, 13..... m.
Chaumeil, peint.-pl , ch. Chonlaon, 12..... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Villemonté, dessinat., r. Parf.-Silence, 20... m.
Dardet, électricien, r. Vauban, 121..... m.
Chaperon, professeur, r. Bully, 3..... f.
Dellos, débitant, r. Boileau, 8..... m.
Jomain, empl., av. Saxe, 80 ..... f.
Marie, emp princ. conl.-indir., r. Robert, 111 f.
Boisson, manufact., r. Tronchet, 4..... m.
Barratte, empl., r. Tête-d'Or, 37..... f.
Mouret, artiste lyrique, r. de Sèze, 52..... f.
Fleury, empl., c. Morand, 6..... m.
Julian empl., r. Sully, 10..... f.
Guinet, mécanicien, r. Fournet, 9..... f.
Tavolino sculpteur, r. Bellecombe, 47..... f.
Goyet, empl., r. Louis-Guérin, 83..... m.

Décès du 29 Mars au 4 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ep. Beltramini, s. p., 40 a., r. Pierre-Blanc, 3.
Vincent, emp. sotr., 28 a., r. T.-Clandiennes, 32.
Lonchamp, employé, 27 a , r. P.-Chenavard, 26.
Roche, employé, 74 a., c. Lafayette, 6.
Pargeat, manœuv., 73 a., r. Pintière, 18.
Cheze, Gabrielle, 3 a., r. St-Côme, 3.
Joly, employé, 62 a , r Pouteau, 22.
Bernard, boulanger, 54 a , r. Arbre-Sec, 18.
Vve Journet, tissaus, 76 a., r. Raymond, 14,
Vve Wallach, s. p., 73 a., r. Lanterne, 29.
Barriol, manœuvre, 66 a., r. Buire, 23.
Morel, tisseur 74 a., m. Grande-Côte, 1.
Doc et, dévideuse, 73 a , r. Camille-Jordan, 3
Ray, Mathieu, 12 m , r. Tavernier 8.
Sempé, employé, 61 a., r. Bouteille, 6.
Navorret, dévideuse, 58 a., m. St-Sébastien, 12.
Collonjard, employé, 78 a , m. Carmélites, 40.
Mariést, Marguerite, contur., 45 a , r. Terme, 10.
Camine, Amette, relig , 76 a , pl. Chartreux, 24.
Ep Duchamp, a. p., 24 a., r. Désirée, 7.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bonvier-Charmand, e. p , 86 a., r. A.-Comte, 68.
Rolandès dit Chassagnol, 62 a., r. R.-d'Ainay, 50.
Vve Mazard, domestique, 56 a , q de Retz, 21.
Pulliat, retr. P.-L.-M., 86 a., r. P.-Grillet, 10.
Vve Dufoud, concierge, 64 a , r. St-Jean, 9.
Dell, 5 m., r. Voltaire, 44.
Rodet, 1 j , Vaux (Rhône).
Girard, 9 j r. d'Alger, 13.
Bernard, man., 40 a., r. N.-de-la-Villardière, 12.
Guillin, peintr.-plâtrier, 46 a., s. dom. fixe.
Secretan, cultivateur, 54 a , St-Laurent (Jura).
Perbet, plieuse de tulle, 24 a., Villeurbanne.
Théoleyre, sœur hospit., 35 a., pl. de l'Hôpital.
Imbert, chaudronnier, 49 a., St-R.-l'Ile-Barbe.
Gaillard, manœuvre, 52 a., Oullins (Rhône).
Ceux, m. de bestiaux, 37 a., Rolfrieux (Ardèche).
Ep. Mallet, e. p., 20 a , St-Genis-Laval (Rhône).
Catelon, cultivateur, 65 a , St-Vallier (Drôme)
Vve Saint-Agne, comm , 67 a , r. St.-Hélène, 34.
Tracq, concierge, 69 a , r. Dubois, 23.
Tardy, 23 j , r. Paul-Bert, 86.
Berlaullod, 12 j , r. Lanrencin, 1.
Berlnolde, 5 j , St-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône).
Turel, e. p., 46 a , r. Mercière, 21.
Vve Trollet, tentière, 79 a., r. Sala, 2.
Colndre, 2 a., m. de la Butte, 1.
Cognet, 21 j., St-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône).
Maestracci, 3 a., r. du Bas-Port, 7.
Senescal, 24 j., r. Béchevelin, 37.
Bouchet, cold 7e rég. entr., 21 a , h. Desgenettes.
Blanc, 2 m., r. de la Charité, 1.
Rey, domestique, 54 a., r. de la Monnaie, 5.
Ep. Roux, ménagère, 62 a , r. Pasteur, 18.
Bonché, e. p., 81 a., r. Sébastien-Gryphe, 62.
Vve Lamole, e p , 61 a., r. Boileau, 335.
Perroux, mar.-ferrant, 62 a , Culoz (Ain).

Digitized by Google

Vve Maréchal, vermicel., 64 a., r. Villardière, 4.
Fiorio, jonnalier, 07 a., La Chamusse (Jura).
Fleury, charbonnier, 56 a., e dom fise.
Girard, rep'sentant, 03 a., r Dubois, 21.
Jouval, e. p., 20 a, Roussillon (Vaucluse).
Galland, 16 j., Villeurbanne.
Semellaz, journ., 03 a., pl. du Pont, 7.
Noch, Bleur, 47 a, Vienne (Isère)
Berthet, voiturier, 35 a., r. des Asperges, 41.
Surgey, metelessier, 48 a., r. Sébastopol, 40.
Pegnoud, e p., 74 a., r. Victor-Hugo, 24.
Bernecque, étudiant, 10 e, pl. Carnot, 8.
Vve Plenna, comm., 81 a, r. D.-Montbel, 3.
Ep. Billard, rentière 65 a, Villefranche (Rhône).
Gennela, statuaire, 53 a., pl. Bellecour, 36.
Ep. Berquet, fem. de ch., 34 a, r. Archers, 9.
Jennet, 3 m., r. Bellecordière, 16.
Le Bourba, 1 m, r Geatil, 3.
Ducret, 4 m., r. Tête-d'Or, 30.
Courtaudon, 10 m, n Bayard, 45.
Ep. Sonheyrand, ménag., 46 a, r Monccy, 115.
Bruyas, ménagère, 37 a., r. Servient, 03.
Fétieux, menuisier, 31 a, r. Bellecombe, 06.
Vve Pilloud, s. p., 81 a., pl. Carnot, 6.
D'Aubeaton-Carafa, 8 m., e. du Midi, 11.
Vve Gautbier, e. p., 77 a., r. Victor-Hugo, 46.
Gouillond, e. dir. créd. lyon., 01 a., q. Tilsitt, 20.
Convereet, 26 j., r de la Villette, 48.
Grobelle, 1 a, r. Danton, 01.
Delhorme, 4 a., r. de l'Université, 00.
Taure, 14 m, r. Bossuet, 30.
Chevrolat, 0 j., Chaponost (Rhône).
Roth, 0 m., r. Sébastopol, 20.
Voillermoz, 1 h., r. des Archers, 13.
Vve Crépela, méc., 70 e., pass. St-Pothin, 12.
Ep. Croibier, cultivière, 32 a., r. Bugeaud, 123.
Vve Bouteille, ména., 84 a., av. de Saxe, 061.
Chorier, empl., 64 e., r. Bellecordière, 10.
Boyer, 6 m, Villeurbanne.
Veilleo, 0 m., r. Cuvier, 10.
Gillet, 10 m., r. de Castries, 8
Ep. Lacôte, ménagère, 34 a, Roanne (Loire).
Toccanier, 1 m., q. de l'Archevêché, 13.
Tricaud, e. p., 68 a., r. de la Charité, 1.
Ep. Gagneux, plieuse, 01 a., Villeurbanne.
Ep. Laurent, tisseuse, 62 a., Chât.-d'Azergues.
Verroa, s. p., 69 a., r. Hop.-des-Vieillards, 41.
Hacbin, polies. s. mét., 51 a, r. T.-Pierres 30.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Fayolle, ferblantier, 81 a., r. Paul-Bert, 58.
Sala, retraité, 07 a., r. de Marseille. 9
Vve Bertoux, e p, 74 a., r. Cerns-de-Cerf, 18.
Ep. Faurax, e p, 00 e., c. Gambetta, 48.
Guenit, négociant, 77 a., r. Ch.-Richard, 20.
Dronhot, rentier, 01 e., r. St-Charles, 5.
Laveute, e. p., 55 e., r. Basse-Combalot, 12.
Gamst, 16 m., r. Servient, 93.
Cyvet, maroquinier, 26 e., r. Montesquieu, 86.
Dufour, e p., 71 a., ch. de Montchat, 10.
Gonnard, 1 m, ae Berthelet, 87.
Suc, 8 m., r. Sébastopol, 46
Ep. Chambournier, a. p., 66 a., r. Louise, 5.
Greuier, rentier, 82 a., n. Gambetta, 50.
Bernard, s. p., 76 e, r. Béchevelin, 7.
Sauzet, empl. P.-L.-M., 40 a., Le Fouilloux (L.)
Fontaine, 0 m., r. St-Gilbert 3.
Vve Revelin, s. p., 70 a, r. N.-Villardière, 51.
Moreau, 16 m., av. Félix-Faure, 131.
Vve Libercier, a. p., 77 a, r. Chazpsney, 8.
Leusier, empl., 37 a., gde r. Goil'otière, 25.
Grosset, 0 m., r. des Tournelles, 31.
Laroche, frappeur, 51 a., r. Pierre Corneille, 173.
Boudin, e. p., 56 a., r. Sauzet, 1er.
Vve Moreau, e. p., 78 a., pte r. Monplaisir, 10.
Féaérol, manœuvre, 01 a., Caire (Rhône).
Ep. Bourgat, e. p., 68 a., r. Soncel, 36.
Vve Royer, rentière, 81 e., r. Duphot, 1.
Ep. Tataine, couturière, 53 e., r. Voltaire, 21.
Vve Lenoir, e. p., 54 a., av. Berthelot, 6
Ep. Trillaud, e. p., 28 a., ch. de Pins, 181 bis.
Jacquel, chauffeur, 60 a., r. Sébastopol, 31.
Ep. Bardin, culottière, 33 a., r Crépul, 220.
Vve Chemin, rentière, 73 e., r. Cavenne, 03.
Hugoo, cordonnier, 56 a., r. H.-des-Vieillards, 6.
Vve Bellegy, s p., 85 a., r. Servient, 07.
Desplanche, 18 m., r. Villerol, 21.
Sauset, 7 mois, c. Gambetta, 81.
Groo, 13 mois, pl. Aboadaace, 7.
Alphazan, fondeur, 71 a., c. Liberté, 76.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

Robin, plq dessin, 35 a., m. Rey, 0.
Droux, md d'imprimés, 46 e., r. Sully, 00.
Miaioo, mécanicien, 36 a., r. Rugeond, 62.
Hericy, md ambulant, 71 a, r. du Mail, 01.
Anbert, e. p., 70 ans, r. Parrot, 1-3.
Tourez, journalière, 56 a., St-Lothain (Jura).
Griot, pn'isseuse, 43 a, r. Burdeau, 09.
Bitot, e. p., 65 a., rue de l'Enfance, 43.
Javelle, concierge, 08 e, r. Jacquard, 23.
Vve Pongeois, e p, 77ans, r du Mail, 8.
Viole, cartonnier, 41 a, r. Gigodot, 0.
Vogel, s. p., 63 a., r. d'Isly, 0.
Gourguet, boulanger, 60 a., gr r. Cr.-Rousse, 1 0.
Fournier, lingère, 41 e., r. Pissy, 3.
Vve Chapuis, 88 ans, r. Denfert-Rochereau, 13.
Vve Coles, a.p., 70 a., q. Serin, 21
Ep. Boudet tisseuse, 65 a, r. Dum.-d'Urville, 0.
Ep Pin, s p., 63 a., q Serin, 23.
Jacquet, tisseuse, 00 a., r. Belfort, 14.
Landrin conseur, 04 e., r. de l'Enfance, 7.
Vevasière, s.-i. pomp., 51 a., m. St-Sébastien, 80.
Veyret, tisseur, 75 a., r. Célu, 7.
Ep. Gercin rentière, 50 a, g. r. Cr.-Rousse, 73.
Roux, e. p, 86 a, r. de l'Enfance, 42.
Vve Chanoz, rentière, 73 e, g r. Cr.-Rousse, 8.
Desprès e. p., 75 a, r Dumoge, 2.
Ep Bonmana, e en parap., 71 a, r. Capucins, 13.
Therre, menuis., 41 e., r. Duviard, 3.
Bonheur, tisseur, 60 a, pl. Croix-Rousse, 2.
Fournier, tourneur, 47 a., r. Musée, 12.
Vandroux, cartonnier, 28 e., av Thiers, 125.
Combe, sultivateur, 63 a, Loudrens (Aio).
Chapoo, laveuse, 23 a., pl. Tabareau, 01.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

Leblanc, Berthe, journal., 18 a, r. Tallerier, 18.
Trollier, Eugénie, ménag., 32 a, ch Gr.-Ilouge, 30.
Tête Clotilde, tis., 30 e, Villeurbanne.
Gaudriot, Emmanuel, matelas., 32 a., Villeurb.
Huguet, Léon, manœuv., 42 e., ch. Prd-Gaudry, 6.
Teutil, Charles, nég., 44 a, r Terme, 12.
Jacquard, César, cardonnier, 31 e, g. r de Vaise, 35.
Vve Burel, Jeanne, cout., 72 a., r. Nérard 13.
Besson-Girard, Fr., revend., 65 a, r St-Jean, 4.
Trillat, Flavie, domest., 31 a., r Bichat, 21.
Vve Pagnoo, Marieune, rent., 01 a, pl St-Jean, 4.
Ep. Lauby, Jos, chaluiste, 30 a., r. Tramas, 00.
Chaleard, Victor, compt, 33 a., r. Doysand, 31.
Voisin-e, Marg., dpingl., 64 a., r.de la Claire, 14.
Ep. Hoffmann, J., s. p, 30 a., r de la Bourse, 35.
Vve Delonge, Marie, modiste, 34 a, c. Cherl., 16.
Meiller, Jean, concierge, 58 a., av. Berthelot, 2.
Lampe, Pierre, maria., gare d'eau de Vaise.
Vve Marcel, Marie, cons., 54 a, r. Pyramide, 20.
Leroy, Simon, s. p., 80 a., ch. de Franchev., 136.
Detes, Auguste, rent., 07 e., ch. des Morse, 05.
Vve Rousseau, Marie, e p., 00 a., r. Macchab, 11.
Cneset, François, papetier, 55 a., r. St-Georg, 12.
Ep. Page, s. p., 62 a., r. Joge-du-Puix, 02.
Cullat, Eugénie, manœuv., 43 a, r St-Georg, 10.
Vve Vigne, Zoé, concierge, 60 a, ch. 1/0 Lune, 134.
Ep. Lelarge, Valent., ménag., 40 e, r. St-Georg, 12.
Vve Brunt, ménag., 65 e., ch. Vitriolerie, 33
Milot, Claudius, ménag, 37 a., r. St-Cyr, 118.
Perret, boulanger, 24 a., r. Roquette, 5.
Guerin, rentière, 66 a, q. Pierre Scise, 107.
Guillon, ferblantier, 39 a., r. Laporte, 26.
Poilleux, empl, 39 a., gr. r. Vaise, 31.
Beraudin, Marguerite, 00 m, r. Quarantaine, 16.

SIXIEME ARRONDISSEMENT.

Pillon, fondeur, 71 a., r. Montgolfier, 47.
Belligand, menuisier, 03 a., c. Morand, 60.
Guillaumet, ex-receveur, 40 a, r. Tronchet, 8.
Ep Appaix, s. p., 35 a., r. Ney, 67.
Chevroo, émailleur, 82 a., r. Créqui, 133.
Feyolle, appréteur, 70 a., r. de Sèze, 78.
Ep. Gauteron, ménagère, 30 a, r. Crillon, 35.
Vve Vecher, mercière, 40 a, r. Masséna, 85.
Vve Perret, e. p, 72 a., r. P.-Corneille, 43.
Dufat, manœuvre, 61 a, av. Thiers, 106.
Sarrazin, cartonnier, 30 a., pl. Moncey, 5.
Vve Pinet, s. p, 40 a., r. de Sèze, 75.
Genissieu, empl, 01 a, r. Tronchet, 56.
Ep. Guinard, s. p., 08 e, r. Vendôme, 148.
Dufour, Juliette, 26 j., r. P.-Corneille, 26.
Vecher, Jean, 10 m., r. Garibaldi, 18.
Ep. Fontaine, e p, 00 e., r. Molière, 6.
Ep. Fanjeon, tisseuse, 40 e., c. Viltoo, 11.

Mouvement de la Population

du 25 au 31 Mars 1908.

Nombre de mariages contractés		67
—	divorces enregistrés	14
—	naissances légitimes	151
—	— illégitimes	38
—	décès	225
—	mort-nés	6

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 3 avril 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22	70	23	»
de pays, autres provenances indigènes	—	03	50	28	75
de Russie	—	30	50	31	50
— d'Amérique	—	26	»	06	50
— provinces danubiennes	—	30	»	30	50
des Indes	—	»	»	»	»
— dur		»	»	»	»
Belgie		18	25	10	50
Orge de brasserie		20	»	02	50
— de mouture		19	30	20	00
Maïs	—	21	»	00	»
Sarrasin	—	20	»	01	»
Avoine nouvelle	—	16	50	18	75
Haricots bl. de Bourgogne	—	30	»	51	»
— nains de Hongrie	—	20	50	30	80
Farine de houleng. 1re q.	les 125 kil	45	50	46	30
— — ronde	—	43	»	44	»
Son	les 100 kil.	13	»	13	25
Fécale indigène	—	33	»	34	»
Ris de l'Inde	—	30	50	41	50
Ris du Japon	—	40	»	42	»
Ris de Saigon	—	40	»	31	30
Riron du Piémont écumé	—	46	50	51	00
— glacé	—	48	»	51	25
Caroline	—	62	»	64	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	07	»	78	»
1er choix	—	81	»	68	»
— marchandes	—	04	»	28	»
Irrégulières	—	46	»	07	»
Semoule	—	43	»	75	»

Graines fourragères et oléagineuses

Luzernes de trèfle de France nouvelles	les 100 k	210	»	220	»
— vieilles	—	»	»	»	»
— d'Amérique	—	»	»	»	»
— de luzerne de France nouvelles	—	190	»	2.0	»
— vieilles	—	100	»	»	»
de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42	50	48	»
— de sainfoin	—	32	»	34	»
— de vesces	—	23	»	24	50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	»	11	50
de pays	—	10	»	10	50
Feille de froment	—	2	»	3	»
— de seigle	—	6	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	»	220	»
— à la princesse	—	140	»	160	»
Raisins de Corinthe	—	73	»	80	»
de Malaga	—	11	88	10	»
Figues de Bougie	—	33	»	46	»
de Cosenza	—	02	»	80	»
Prunes d'Ente		83	»	108	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	67	50	00	50
coupé régulier		02	30	76	»
irrégulier	—	67	»	15	»
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	18	»	70	88
— — semoule	—	63	88	73	00
Sucre cristallisé indigène	—	»	»	»	»
— — exotiques	—	81	»	03	»
Sirop de glucose 44 degrés		85	»	02	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	365	»	523	»
— Mysore	—	310	»	330	»
— Santos		043	»	266	»
— Java vert	—	320	»	540	»
— jaune	—	340	»	400	»
Démérari		330	»	360	»
Café de Haïti nature		260	»	080	»
— tri		080	»	300	»
— Guadeloupe habit.		520	»	540	»
— — bonifieur		340	»	160	»
— Moka		365	»	400	»
Café Porto-Rico		320	»	540	»
— Cent. Amér. et autres lavages gras	—	300	»	225	»
— — — non gras	—	270	»	293	»
— Bahia	—	245	»	265	»

Digitized by Google

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ... les 100 k	360	»	372 »
— Caraque et Trupano	360	»	412 »
— Puerto-Cabello.....	420	»	500 »
— Guayaquil ..... —	360	»	370 »
Cacao Trinidad. ..... les 100 k	295	»	341 »
— Martiniq. et Guadel.	325	»	330 »
— Bahia préparé ..... —	230	»	240 »
— Haïti..... —	345	»	230 »
— Samana et Sanchez. —	220	»	325 »

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.	»	»	» »
Tellichéry ... —	»	»	» »
Saïgon ..... —	245	»	260 »
blanc.....	442	»	460 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 125 k.	72	»	77 »
— de Palme dure et molle.. —	25	»	72 »
Suif fondu de Paris (sans fût) —	82	»	» »
— de province (en fût)... —	68	»	» »
— pressé..... —	85	»	100 »
Acide oléique (Matière de saponification) . —	68	»	78 »
— (— de distillation)...	25	»	67 »
Acide oléique (distillée de saponification) .	120	»	» »
— (— de distillation).	105	»	» »
Bougie saponifiée, 6es qual., les 100 pqq. de 500 gr. net	82	»	» »
— stéarinée — — les 100 k.	76	»	» »
Glycérine blonde, 28°.....	125	»	152 »
— pharmaceutique, 30° ...	185	»	198 »

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	25	»	25 22
de schiste.....	21	22	22 25
Essence minérale.....	25	»	45 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra sav. pour les 100 k.	166	»	173 »
— — surfine	»	»	» »
— — Sorl.....	»	»	» »
— — fine	141	»	152 »
Huile commune lampe.. les 125 k.	»	»	» »
Huile de noix.....	173	»	2 5 »
— d'arachide surfine..	153	»	126 »
Huile de sésame surfine.. —	155	»	165 »
— de sésame à brûler	»	»	» »
de choux à bouche.	151	»	115 »
Huile de colza épurée.... les 100 k	55	»	150 »
— de lin.....	54	»	74 »
— de colza brute.....	»	»	» »
Savon de Marseille bl. 1re q. —	80	»	64 »
Marseille bl. 2e q.... —	54	»	56 »
— bleu pâle, noyau turon . —	52	»	51 »
de palme marbré... —	»	»	» »
d'oléine, 1re qualité, —	22	»	51 »
marbré.... —	52	»	28 »
de pulpe..... —	52	»	24 »
— mou astra..... —	51	»	41 »
— ordinaire	32	»	25 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. la pièce				152	»	141	»
— 2e				75	»	85	»
Vin Pas Beaujolais..... la pièce				60	»	70	»
Vin Lyonnais 1er choix			—	61	»	72	»
— — 2e			-	50	»	60	»
— Mâconnais 1er			-	62	»	70	»
— — 2e			-	51	»	21	»
Vin Bourgogne 1er			-	110	»	145	»
2e	—		-	62	»	72	»
— Bordeaux 1er			à barrique	128	»	188	»
— 2	—		-	85	»	125	»
Vin Roussillon 1			Plandolière	12	»	22	»
— 2e			-	22	»	24	»
— Montagne 1er	—	—	-	52	»	15	»
— 2e	—	—	-	50	»	22	»
— Narbonne 1er	—	—	-	22	»	26	»
— 2	—	-	-	28	»	22	»
— Algérie 1er	-	—	-	23	»	26	»
2e	—	-	-	28	»	22	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 38°... l'hectol	70	»	80 »
de marc — ... —	60	»	71 »
— Nord fin à 90° ... -	51	50	21 75
Esprit Nord extra-fin à 90° —	52	50	56 75
— de grain — —	61	20	62 55
mauvais goût	22	25	20 75

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Perats ..... les 100 kil.	3	70
	Graissons.	3	70
	Chatilles choisies.... —	3	91
	lavées..... —	4	11
	Braissettes lavées.... —	4	»
	Malbroug ..... —	4	»
	Menu sortant..... —	3	70
Anthracite.....		5	81
Coke cassé	—	1	40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 28 Mars au 2 Avril 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes..... la pièce	»	»	» »
Oies..... —	.....	»	» »
Canards..... —	.....	4	» 5 »
Volailles 1re qual. —	.....	2	» 2 »
— 2e — —	.....	1	50 3 50
Poulets ..... —	.....	2	» 4 »
Pigeons ..... —	.....	1	15 1 20
Beurre..... le kilog	.....	2	75 3 10
Œufs..... le cent	.....	2	75 7 25
Fromages ..... le kilog	.....	1	20 1 40

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique	..	3	50 3 »
Châtaignes.....	..	»	» »

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 30 mars	104 72	128 »
Mardi, 31 —	104 50	» »
Mercr., 1er avril	103 »	» »
Jeudi, 2 —	104 »	» »
Vendr., 3 —	104 50	» »
Samedi, 4 —	124 30	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 25 au 31 Mars 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevreaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Veaux.....	436	790	2,510	»	1,094	»	»	»	»	»	284,864
Parrache.....	214	862	1,95	45	»	»	»	»	»	»	158,923
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	28	2	1	»	»	7,315
TOTAUX...	872	1 452	4,827	45	1,094	28	3	1	»	»	450,106

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 25 au 31 Mars 1908

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons.....	1,838	1,636	2 48	1 72	2 20	1 40	2 48	1 88		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs.....	210	418	1 26	1 14	2 20	1 88	2 40	2 »		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	506	476	1 66	1 »	2 20	1 28	2 48	1 40		
	Veaux.....	1,249	1,048	1 12	0 80	2 20	1 42	2 48	1 00	15,250	3,257
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1,554	1,273	1 26	1 14	» »	» »	» »	» »		
	Bœufs et vaches.....	512	582	1 68	1 »	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Veaux.....	518	512	1 10	0 86	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	274	324	2 48	1 70	» »	» »	» »	» »		
	Bœufs et vaches.....	1,432	1,358								
Récapitulation.	Veaux.....	1,668	1,659								
	Moutons.....	2,712	2,460								
	Porcs.....	2,284	1,848								

TOTAL..... 14,107 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 27 Mars au 2 Avril 1906

DÉSIGNATION DES DENRÉES		27 Mars		28 Mars		29 Mars		30 Mars		31 Mars		1er Avril		2 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 »	» 0	» 90	0 10	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 90
Alloses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	0 90	0 70	0 90	» »
Anges	—	0 80	» »	» »	» »	» 0/	0 90	» »	» »	0 70	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	0 10	2 »	1 80	1 0/	» »	» »	0 »	1 70	» »		1 90	1 70	1 90	1 60
Bars	—	2 00	0 90	2 30	0 10	2 50	0 »	» »	» »	2 80	0 60	0 90	0 »	» »	» »
Cabillaude	—	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	0 90	0 7(	0 70	» 90	» 80	0 90	0 7?	0 9(	» »	» »	0 70	0 60	0 90	0 70
Colins	—	0 9?	0 9(	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	1 »	0 80
Congres	—	0 80	0 70	1 »	0 9(	0 90	0 70	0 70	0 60	» »	» »	1 »	0 90	0 90	0 60
Dorades	—	1 90	1 10	1 90	1 »	» »	» »	1 20	1 »	1 10	0 9(	1 »	0 90	» »	» »
Esturgeons	—	» »	» »	1 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 90	» »
Grondins	—	1 »	» 90	1 23	1 »	1 »	0 90	1 10	1 »	0 9?	0 90	1 »	0 90	1 10	1 »
Limandes	le kil...	0 80	0 70	0 70	0 9(	» »	» »	0 90	0 70	0 70	0 9	0 90	0 90	0 9?	0 43
Lottes de mer	—	1 20	1 »	1 »	» 90	1 »	0 70	1 20	1 »	» »	» »	1 20	1 »	1 10	0 80
Maquereaux	—	1 40	1 00	1 10	1 »	1 20	1 »	1 30	1 .0	» »	» »	1 30	1 10	1 10	1 »
Merlans	—	1 »	0 90	0 80	0 90	1 »	0 70	1 00	1 »	1 10	0 90	1 »	0 90	1 »	0 70
Merlus	—	1 »	0 90	» 90	0 70	1 10	1 »	1 »	0 90	1 30	1 10	1 »	0 9(	1 10	1 »
Mulets	—	1 60	1 40	1 40	1 0(	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 60
Raies	—	1 »	0 70	» 90	0 9(	1 »	0 7?	1 4?	0 9(	1 30	1 »	1 10	0 70	1 20	1 »
Rougets-barbets	—	0 40	0 90	0 10	2	0 4?	0 10	» »		» »	» »	0 »	1 70	3 10	0 30
Saint-Pierre	—	0 0?	» 7(	» 70	» 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	0 90	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1 »	1 30	1 10	1 1?	1 »	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »
Soles	—	0 »	3 50	4 7?	3 0	5 »	0 90	0 »	4 »	2 40	0 50	4 0?	3 30	0 »	3 10
Saumons	—	7 60	7 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 50	7 »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	0 »	0 50	» »	» »	0 80	0 90	» »	» »	2 90	» »	2 90	0 50	» »	» »
Vives	—	0 70	» 50	0 90	0 40	0 40	0 40	» »	» »	0 90	0 40	0 90	0 50	0 90	0 40
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	1 90	1 70	2 »	10 (	» »	» »	1 90	1 80	0 10	0 »	» »	» »	0 »	1 90
Anguilles mortes	—	1 40	1 2(	1 30	» »	» »	» »	1 40	1 90	1 30	1 10	» »	» »	1 40	1 0?
Barbeaux	—	1 30	1 10	1 20	1 »	1 50	1 2(	1 30	1 1(	» »	» »	1 0?	0 90	» »	» »
Brèmes	—	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	0 40	1 70	0 70	0 0(	0 90	0 »	0 30	1 0(	2 70	1 0?	0 50	0 10	0 40	2 »
Carpes	—	1 »	0 90	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »
Tanches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Epertans	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	0 5?	0 »	» »	» »	3 60	3 30	» »	» »	0 60	3 30	4 »	0 0.	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	0 0?	0 90	0 »	» »	4 10	3 0(	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 90	2 60
Perches	—	1 4?	1 20	1 3?	1 10	1 50	1 2(	1 30	1 1	1 40	1 20	» »	» »	1 20	1 10
Truites	—	7 »	3 5(	0 »	3 00	5 »	3 »	» »	» »	0 »	4 »	0 0?	3 4	7 0?	3 00
Truites saumonées	—	0 »	» »	» »	» »	6 »	5 »	» »	» »	» »	» »	7 »	0	» »	» »
Friture	—	0 60	0 50	0 70	0 50	0 80	0 60	0 7?	0 0?	0 0?	0 10	» »	» »	0 70	0 60
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	0 60	» »	» »	» »	1 »	0 0(	» »	» »	» »	» »	0 90	0 70	» »	» »
Crevettes rouges	—	0 0?	3 20	0 10	4 30	7 »	3 50	0 20	3 40	3 0?	0 60	» »	» »	0 »	» »
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	4 10	4 »	4 »	0 7(	4 40	4 »	» »	» »	4 »	0 90	4 50	4 20	4 60	1 90
Langoustes	—	0 0?	0 »	5 20	4 3?	0 30	5 »	» »	» »	5 00	0 10	0 »	4 60	0 10	0 »
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 30	» »	» »	» »	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 40	0 30	0 30	» »	0 4?	0 30	0 30	» »	0 30	» »	0 30	» »	0 30	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 0	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	0 50	» »	0 60	» »	0 80	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 60	» »
— 4	—	0 60	» »	0 00	» »	0 60	» »	0 50	» »	3 50	» »	3 00	» »	3 30	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 0	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »
— 0	—	0 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	0 »	» »
— 1	—	1 05	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 05	» »	1 05	» »	1 05	» »	1 05	» »
— 2	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	» »	» »	7 »	5 00	» »	» »	0 »	0 »	7 »	0 »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	0 »	7 »	0 »	0 »	0 »	» »	» »	7 »	4 30	0 »	4 »	0 00	4 00
Poulets	—	4 »	2 »	3 50	1 70	0 »	0 »	4 »	0 00	0 50	0 »	4 00	0 50	4 »	0 »
Pigeons	—	1 20	0 75	1 10	0 70	1 30	0 00	1 10	0 75	1 20	0 0?	1 10	0 00	1 20	0 70
Pintades mortes	—	2 5?	0 »	0 »	0 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 50	3 0(	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	» »	» »	» »	8 »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	0 50	1 00	» »	» »	0 50	0 »	» »	» »	0 »	1 3	» »	» »
Gibier à poil.															
Lièvre français	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	0 20	0 »	» »	» »	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	le pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 40	1 30	» »	» »	1 30	1 1(	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécasses	—	4 50	0 30	4 »	3 »	5 »	0 50	0 30	2 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Canards sauvages	—	0 »	1 60	0 50	1 0(	0 »	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Sarcelles	—	1 00	0 7(	1 »	0 75	1 30	1 »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 27 Mars au 2 Avril 1908 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		27 Mars		28 Mars		29 Mars		30 Mars		31 Mars		1er Avril		2 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	0 70	• •	2 80	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	2 40	2 20	2 20	• •	• •	• •	• •	• •	0 40	0 00	• •	• •	• •	• •
Pluviers	—	1 •	0 80	0 80	2 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Cailles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives	—	7 •	2	6 20	6 •	• •	• •	• •	• •	7 •	5 50	• •	• •	• •	• •
Merles	le douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	20 •	12 •	18 •	2 •	16 •	7 •	16 •	6 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Vanneaux	—	7 •	2 •	7 50	2 5	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	• •	•	1 22	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	0 •	2 80	2 60	3 •	0 •	2 40	2 22	2 40	0 •	0 40	• •	• •	2 70	2 40
Œufs	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 •	1 70	2 10	1 20	1 22	1 70	2 •	1 7	2 10	2 •	1 80	1 60	1 80	1 70
Truffes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Asperges	le botte.	4 •	2 •	2 •	1 5	2 •	1 20	4 •	2 •	2 •	2	2 •	1 2	5 •	2

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 25 au 31 Mars 1908 (13e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	167,334 25	127,271 28	• •	0,342 43	2,097,408 40	1,969,334 66	128,270 78	• •
Tramway de Lyon à Neuville	0,483 03	11,266 60	• •	0,464 93	31,683 60	35,029 75	• •	4,141 15
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	0,214 90	0,440 35	• •	1,225 45	65,110 05	25,780 65	•	648 60
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,510 60	4,622 25	• •	105 65	22,180 40	49,406 90	3,771 50	• •
— Croix-Pâquet —	4,835 50	0,475 75	• •	630 25	61,345 05	60,080 00	• •	4,733 4
Lignes de la Cie F.-O-L	13,464 60	22,130 88	• •	0,373 98	457,093 09	165,444 17	• •	31 66

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 25 au 31 Mars 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	3	260	•	•	•	•	•	•	•	•	3	260
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	3	45	•	•	•	•	•	•	•	•	3	45
Porcs	2	240	•	•	•	•	•	•	•	•	2	240
Chèvres	1	16	•	•	•	•	•	•	•	•	1	16
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cheveux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fœtus	30	•	•	•	•	•	•	•	•	•	30	•
Abats divers	66	667	•	•	•	•	•	•	•	•	66	667
Viandes fraîches	1	10	•	•	•	•	1	2	•	•	2	12
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	1	21	•	•	1	21
Poissons (marée)	•	•	•	105	•	422	•	28	•	•	•	555
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	31	•	•	•	•	•	31
Langoustes et homards	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	10	•	•	•	•	•	10
Huîtres, coquillages	•	•	•	•	•	267	•	•	•	•	•	267
Gibiers (à plumes)	•	•	4	•	24	•	•	•	1	•	29	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Œufs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'Imprimeur-gérant, B. BOUFFARD.

3295. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise rue Ste-Catherine, 9 — Téléphone 18-39

DOUZIÈME ANNÉE – N° 615 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 12 AVRIL 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service de *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Errata (p 245).

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi relative à la répression des outrages aux bonnes mœurs (p. 245).

Prolongement du cours Charlemagne. — Décret (p. 246).

Affichage électoral. — Réglementation. — Arrêté (p. 246).

Décision approbative (p. 248).

Nominations, mutations, (p. 246).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2840 à 2859)

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 247).

Subvention au Syndicat international des plâtriers-peintres de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 247).

Justice de paix du premier canton, rue des Remparts-d'Ainay, 40. — Renouvellement du bail (p. 247).

Construction d'un groupe scolaire quai Jayr (p. 247).

Secours en faveur de M. Meisert, ancien instituteur (p. 248).

Attribution des biens ecclésiastiques. — Ancienne fabrique de Saint-Pierre-aux Liens (p. 248).

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires. — Nouvelle demande (p. 248).

Hospices civils de Lyon. — Ouverture de crédit (p. 249).

Hospices civils de Lyon. — Mainlevée d'inscription hypothécaire (p. 249).

Service des Eaux. — Organisation d'un service de location et d'entretien de compteurs d'eau. — Projet (p. 249).

Ouverture de crédits supplémentaires au budget additionnel de 1908 (p. 250).

Bibliothèques populaires des mairies d'arrondissements. — Publication de catalogues (p. 250).

Réparations à effectuer au monument de la République, place Carnot (p. 251).

Concours de natation organisé par la société « Lyon-Nautique-Athlétique ». — Demande de subvention (p. 251)

Projet de règlement concernant le personnel de la taxe municipale sur l'alcool (p. 251).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Sebastien (p. 253).

Création de classes de perfectionnement (p. 253).

Subvention à la section lyonnaise du Syndicat national des sous-agents des Postes et Télégraphes, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 254).

Hospices civils de Lyon. — Domaine de la Creu, à Arles. — Défense à une action judiciaire (p. 254).

Création d'un lycée annexe dans le 2e arrondissement (p. 254).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 254).

Liste électorale — Nombre d'électeurs inscrits au 31 mars 1906 — Etat rectificatif (p. 255).

Examen professionnel pour l'emploi de chef vacher à la Vacherie municipale. — Résultat. (p. 256).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur à la Voirie municipale. — Avis. (p. 256).

Service des inhumations. — Achat d'un cheval. Avis (p. 256).

Médailles des chiens. — Taxes. — Avis (p. 256).

Classement des chevaux, ronsets, mules et des voitures susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. — Avis (p. 256).

Tirage au sort des obligations de l'emprunt de 1880. — Avis (p. 257).

Hospices civils de Lyon. — Vente d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis (p. 257).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 257).

Demandes en autorisation de construire (p 257).

Délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 257).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 259).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 260).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 262).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 263).

Documents statistiques (p. 264)

Errata.

Bulletin du 29 mars 1908, page 219. — Transformation des usines du service des Eaux. Résultat du concours.

12e Au lieu de : « *Rateau et Société d'applications industrielles* », lire : « *Rateau et Société d'électricité Alioth* ».

Page 220. — Classement des projets :

2e Au lieu de « *Rateau, Société d'applications industrielles* », lire : « *Rateau-Alioth.* ».

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi relative à la répression des outrages aux bonnes mœurs.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 2 août 1882, modifiée par la loi du 16 mars 1898, est modifié comme suit :

« Par la vente, la mise en vente ou l'offre, même non publiques, l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics, d'écrits, d'imprimés autres que le livre, d'affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images obscènes ou contraires aux bonnes mœurs ».

Le paragraphe 3 de même article est abrogé.

Art. 2. — L'article 5 de la loi du 2 août 1882, modifié par la loi du 16 mars 1898, est complété par les dispositions suivantes :

« Les incapacités électorales édictées par l'article 15, n° 6, du décret du 2 février 1852, ne résulteront plus d'une condamnation pour un des délits ci-dessus spécifiés, qu'autant que la peine prononcée sera supérieure à six jours d'emprisonnement.

« La durée de l'incapacité sera réduite à une période de cinq ans à compter du jour où la condamnation sera devenue définitive.

« Les incapacités électorales résultant de condamnations antérieures à la présente loi pour outrages aux bonnes mœurs ne subsisteront que dans les limites et les conditions fixées dans le paragraphe précédent. »

La présente loi, délibérée et adoptée

par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 avril 1908.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Cultes,
A. BRIAND.

Prolongement du cours Charlemagne. Décret.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lyon, en date des 3 juin 1907 et 20 janvier 1908 ;

L'arrêté préfectoral du 10 décembre 1906 ayant fixé les alignements du cours Charlemagne entre la rue Terrasson et le quai Perrache, à Lyon, et son raccordement avec les voies adjacentes (rues Terrasson, Vuillerme, Ampère, Nivière-Chol, Eynard et Desjardins ;

Le plan parcellaire des lieux ;

Le procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé les 8, 9 et 10 août 1907, ensemble l'avis de M. le Commissaire enquêteur ;

Les propositions du Préfet et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 3 mai 1841 ;

L'ordonnance du 23 août 1835,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont déclarés d'utilité publique dans la commune de Lyon, le prolongement du cours Charlemagne entre la rue Terrasson et le quai Perrache et le raccordement des voies adjacentes (rues Terrasson, Vuillerme, Ampère, Nivière-Chol, Eynard et Desjardins).

Art. 2. — Le Maire de Lyon, agissant au nom de la commune, est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu par voie d'expropriation, en vertu de la loi du 3 mai 1841, les terrains compris dans les alignements approuvés par l'arrêté préfectoral sus-visé et figurés par des traits bleus sur le plan parcellaire ci-annexé ; tels au surplus, lesdits terrains, qu'ils sont indiqués par une teinte jaune bordée d'un liseré foncé sur la même plan.

Art. 3. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations à effectuer pour l'exécution des travaux ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans à compter de ce jour.

Art. 4. — Les frais d'acquisition de terraine, évalués à 60.000 francs, seront imputés sur les fonds libres de la Caisse municipale.

Art. 5. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 mars 1908.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,
Signé : G. CLÉMENCEAU.

Affichage électoral. — Réglementation. — Arrêté.

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 29 juillet 1881 ;

Vu la loi du 27 janvier 1902 ;

Vu les arrêtés des 14 et 21 avril 1904, réglementant l'affichage électoral ;

Considérant qu'il convient de compléter lesdits arrêtés en y ajoutant les édifices et monuments construits depuis cette date,

ARRÊTE :

Article premier. — Est interdite, en temps d'élections et pendant toute la durée des périodes électorales, la pose des affiches électorales sur les édifices ci-après :

Premier Arrondissement.

L'Hôtel de Ville ; la Mairie ; le Palais des Arts ; le Grand-Théâtre ; la Salle de Concerts ; la fontaine Bartholdi ; les monuments Suchet, Pléney, Blandan, Pierre-Dupont, Soulary et Burdeau ; le lycée Ampère ; l'Ecole normale d'institutrices ; les groupes scolaires de la rue Vaucanson, de la place Morel, de la rue Neyret, de la place Michel-Servet, de la rue des Tables-Claudiennes ; le pont Morand et la tête de ce pont.

Deuxième Arrondissement.

Le Palais du Commerce ; le Théâtre des Célestins ; l'Hôtel du Gouverneur ; la Mairie ; les monuments Carnot, de la République et Ampère ; la statue équestre de Louis XIV ; les fontaines place des Jacobins, Saint-Michel, des Célestins et Gailleton ; les groupes scolaires des rues de Jarente, d'Auvergne et du cours Charlemagne ; le poste de police place Bellecour ; le kiosque à musique et la Maison Dorée, place Bellecour ; l'Hôtel-Dieu ; la Charité ; les ponts d'Ainay et Tilsitt ; la passerelle Saint-Georges ; les ponts du Midi sur le Rhône et la Saône ; ceux de l'Hôtel-Dieu, de l'Université, de la Guillotière et Lafayette, et la tête de ces ponts.

Troisième Arrondissement.

L'Hôtel de la Préfecture ; l'annexe du lycée Ampère, avenue de Saxe, 253 ; les groupes scolaires place Guichard et rue Chaponnay, rue de Vendôme, 279, et 320, avenue Berthelot, grande rue de la Guillotière, rue de l'Ordre, avenue du Château, place de Menplaisir, rue Saint-Victor, route de Vienne, 119, route d'Heyrieux, chemin des Culattes, rue St-Gilbert, rue Cavenne, 21, rue Pasteur, 48 ; les écoles rue de la Part-Dieu, 39 et 59 ; rue Garibaldi, 141 ; les bâtiments des Facultés ; l'Ecole de service de santé militaire ; l'Institut chimique rue de Marseille ; la statue de Bernard de Jussieu ; les monuments de Raspail et de Thiers ; la fontaine de la place Guichard ; les bâtiments et murs du Service des Inhumations ainsi que les pavillons et murs des cimetières de la Guillotière ; la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers et le dépôt des pompes à incendie, rue Molière, 64 ; le Mont de Piété ; les ponts du Midi, Lafayette, de la Guillotière, de l'Université et de l'Hôtel-Dieu, et de la tête de ces ponts.

Quatrième arrondissement.

La Mairie ; les groupes scolaires place Serin, 2, place Commandant-Arnaud, 26, rue Jacquard, 21 ; les écoles de la rue Hénon, du boulevard de la Croix-Rousse, 169, l'Ecole de Tissage rue Belfort, 2 ; l'Ecole normale d'instituteurs ; l'Orphelinat municipal rue de Chazière, 48 ; les cimetières de la Croix-Rousse ; le monument Jacquard ; la fontaine place Belfort ; le Gros-Caillou, boulevard de la Croix-Rousse ; le pont de la Boucle et la tête de ce pont.

Cinquième arrondissement.

La Mairie ; le Conservatoire de Musique ; les groupes scolaires rue Tissot, quai Fulchiron, 16, chemin des Grandes-Terres, quai Pierre-Scize, 4 ; les écoles rue du Chapeau-Rouge, 28 ; l'Ecole vétérinaire ; l'Hôtel des Invalides du travail ; les pavillons et murs de clôture des cimetières de Loyasse ; les ponts de la Gare, Mouton, de Serin, d'Ainay et Tilsitt et la tête de ces ponts ; la fontaine place St-Jean ; les monuments gallo-romains, place de Choulans ; la statue de l'Homme de la Roche ; la fontaine place de la Pyramide ; les Hospices de l'Antiquaille et des Chazeaux ; le Palais de Justice.

Sixième arrondissement.

Le lycée de jeunes filles ; les groupes scolaires rue de Vendôme, 50, rue Montgolfier, rue de Créqui, rue Tronchet et rue Tête-d'Or, rue Pierre-Corneille, rue Bossuet, rue Bellecombe ; le monument des Enfants du Rhône ; la fontaine place Morand ; les bâtiments du Parc ; les ponts Morand, de la Boucle et Lafayette et la tête de ces ponts ; les portes monumentales du Parc de la Tête-d'Or et les pavillons situés vers ces portes.

Art. 2. — Exception est faite en ce qui concerne ceux des édifices désignés ci-dessus qui seront choisis pour l'installation d'un bureau de vote. Des affiches électorales pourront être apposées de chaque côté de l'entrée de ces immeubles, mais seulement sur une surface qui ne sera pas supérieure à 4 mètres de longueur sur 2 m. 50 de hauteur.

Art. 3. — Est également interdite la pose de toutes affiches électorales ou autres sur les arbres des promenades publiques.

Art. 4. — Toutes affiches apposées en violation des prescriptions ci-dessus seront immédiatement lacérées ou enlevées par les soins des gardiens de la paix, des gardes et concierges des bâtiments et monuments ainsi que par les cantonniers et autres agents des services de Voirie.

Art. 5. — MM. les Commissaires de police et tous les agents de la force publique sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 10 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate.

Lyon, le 10 avril 1908

Pour le Préfet du Rhône
Le Conseiller de Préfecture délégué
Signé : GAILLARD

Digitized by Google

Décision approbative.

Par décret présidentiel, en date du 1er courant, est approuvée l'ouverture au budget de 1907, de deux crédits additionnels, s'élevant ensemble à la somme de 22,500 francs et applicables aux dépenses énumérées ci-après :

Indemnités aux employés de la Ville chargés du service des prélèvements et analyses.....Fr. 2.500

Démolition des immeubles rues Lanerie, 11 et des Treize-Cantons, 1 Réfection des murs mitoyens..Fr. 20.000

Nominations, mutations.

Par arrêté préfectoral du 4 avril courant, M. Faudray (Maurice), a été nommé professeur pour la classe élémentaire de violon au Conservatoire national de musique de Lyon, en remplacement de M. Chabert, décédé.

Par arrêté municipal du 31 mars dernier, et en suite de l'examen qui a eu lieu le 26 du même mois, MM. Chambon (Ernest) et Flechon (Claude-Pierre), gardes balayeurs au service des abatteirs, ont été nommés, le premier peseur titulaire, le second peseur suppléant à ce même service.

Par arrêté du 8 avril courant, et ensuite de l'examen qui a eu lieu le 4 du même mois, M. Pousonnat (Paul), aide vachar à la vacherie municipale, a été nommé chef vacher.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2840.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Moreau (Alphonse), appelé de la classe 1907, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 4 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat international des plâtriers et peintres de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale.) - N° 2841.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle le Syndicat international des plâtriers et peintres de Lyon sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès du Bâtiment qui doit avoir lieu à Saint-Etienne du 19 au 23 avril 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour.....Fr.	4 55
Congrès, 5 journées; voyage, 2 journées, soit 7 journées à 8 fr.	56 »
Total.....Fr.	60 55

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 6 avil 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Justice de paix du 1er canton, rue des Remparts-d'Ainay, 40. — Renouvellement du bail

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2842.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet en vue du renouvellement du bail de la justice de paix du 1er canton, rue des Remparts-d'Ainay, 40.

Ce projet comporte la location des mêmes locaux que ceux déjà occupés par la Ville, pour une période de neuf ans à partir du 24 juin 1908.

Le prix annuel de location est ramené de 2.000 à 1.800 francs.

Enfin, la propriétaire fera effectuer des réparations de propreté dans divers locaux de la justice de paix et installera la plomberie nécessaire pour permettre l'éclairage au gaz.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 6 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un groupe scolaire quai Jayr.

(Commission générale). — N° 2843.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet définitif dressé par M. Collomb, architecte, en vue de la construction d'un groupe scolaire sur un terrain d'une superficie totale de 3,850 mètres carrés, appartenant à la Ville et situé quai Jayr et rue Saint-Cyr.

Ce groupe scolaire comportera deux bâtiments distincts, composés de deux étages et d'une partie mansardée.

Le bâtiment en façade sur le quai Jayr comprendra l'école maternelle et l'école de filles.

Dans les sous-sols seront aménagés les chauffages, des caves, un réduit à charbon et une salle de douches.

Les deux services de l'école maternelle et de l'école des filles seront absolument indépendants l'un de l'autre et auront sur le quai Jayr chacun leur entrée spéciale, surveillée par le même concierge.

L'école maternelle occupera le rez-de-chaussée, dont le plancher, sur caves, sera élevé de 0 m.80 au-dessus du trottoir; elle pourra contenir 230 enfants, répartis dans quatre classes prenant jour sur le quai. Un vaste couloir donnera accès à ces classes et à une salle de repos de cinq lits.

L'école maternelle comprendra, en outre, une salle d'attente, un cabinet pour la directrice, un préau fermé contenant des lavabos, sept water-closet et six urinoirs adossés. Enfin, au-devant du préau s'ouvrira une vaste cour de 508 mètres carrés.

Un bâtiment d'un rez-de-chaussée seulement séparera la cour de l'école maternelle de celle de l'école de filles. Dans ce bâtiment seront installés deux cantines, qui comprendront chacune une cuisine et un réfectoire. L'une de ces cantines sera réservée à l'école maternelle; l'autre, plus grande, aura un réfectoire commun aux deux écoles de filles et de garçons.

La cour de l'école des filles mesurera 770 mètres carrés de superficie. Un vaste préau couvert, attenant à cette cour, contiendra des lavabos et douze water-closet.

L'école de filles occupera le premier et le deuxième étages et comprendra sept classes de 48 élèves chacune.

Un large escalier donnera accès aux étages. Au premier étage se trouveront trois des sept classes prévues, trois vestiaires, une salle d'attente, un cabinet pour la directrice, une salle pour les adjointes, un petit débarras, trois water-closet et des lavabos. Le surplus sera occupé par les appartements du concierge, composés de deux pièces, d'un water-closet et d'un débarras. Ces appartements seront desservis par un escalier spécial.

Au deuxième étage seront installées les quatre autres classes, trois vestiaires, une salle de bibliothèque et un dépôt de livres.

Enfin, au troisième étage, dans une partie mansardée du bâtiment, sera placée la salle de couture. Le reste de l'étage sera occupé par les combles.

Le bâtiment en façade sur la rue Saint-Cyr contiendra l'école de garçons. L'aménagement des sous-sols comprendra les chauffages, une cave et la salle de douches. L'entrée de l'école sera surveillée par un concierge dont la totalité du logement se trouvera au rez-de-chaussée. Le surplus du rez-de-chaussée sera occupé par une salle d'attente, un water closet et un préau couvert de 212 mètres carrés devant lequel s'ouvrira une vaste cour de 922 mètres carrés. Dix water-closet, dix urinoirs adossés et des lavabos seront installés dans la cour. Une entrée à voitures sera ménagée à l'extrémité nord de la façade.

Digitized by Google

L'école de garçons comportera également sept classes, dont six de 48 élèves et une de 42.

Trois de ces classes seront installées au premier étage, qui comportera en outre un vestiaire, une salle de bibliothèque, une salle d'attente, un cabinet pour le directeur, une terrasse et deux water-closet.

Les trois autres classes seront au deuxième étage avec un vestiaire, une salle pour les adjoints et deux water-closet.

Le troisième étage comprendra une vaste salle de travaux manuels et les combles.

L'horloge sera placée sur la façade sur cour.

Dans l'un comme dans l'autre des bâtiments, toutes les classes recevront le jour unilatéral au levant.

En raison de la grande profondeur où se trouve le sol ferme, l'architecte a dû prévoir pour les constructions sur le quai Jayr le système breveté de fondation sur pilotis « simplex ».

Tous les planchers seront en béton armé calculé à une surcharge libre de 300 kilogr. par mètre carré, uniformément répartie.

Les charpentes des toitures seront métalliques, à l'exception du chevronnage et du lattis qui seront en bois pour recevoir l'ardoise.

Le chauffage général sera à vapeur à basse pression. Les deux générateurs placés un dans chaque bâtiment seront surveillés par le même chauffeur.

Enfin, M. Collomb appelle l'attention de l'Administration sur le peu de largeur de la rue Saint-Cyr qui, malgré une circulation relativement importante, n'a que dix mètres de largeur, et il émet l'avis que le bâtiment scolaire soit construit en reculement de deux mètres pour faciliter la sortie des élèves.

La solution proposée par M. Collomb présente de sérieux avantages et la diminution de superficie des cours qu'elle entraînera (75 mètres carrés environ) ne sera pas appréciable.

D'autre part l'adoption de cette proposition ne saurait retarder la mise en adjudication des travaux puisque seule l'implantation des bâtiments serait modifiée.

J'estime donc qu'il y a lieu de donner satisfaction à la demande de M. Collomb.

D'après le devis joint au dossier, le montant de la dépense s'élève à la somme de 614,765 francs, se répartissant comme suit :

N° des Lots	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT des Travaux	CAUTIONNEMENT exigé
1er Lot.	Fondation sur pilotis « simplex »	31.767 70	1.500
2e	Terrassements et maçonnerie	118.516 78	5.500
3e	Pierre de taille	119.110 34	5.500
4e	Ciment	29.224 28	1.500
5e	Charpente en bois	21.961 15	1.000
6e	Charpente métallique	21.600 »	1.000
7e	Planchers en béton armé	47.550 »	2.500
8e	Menuiserie	44.824 30	2.000
9e	Gros fers et serrurerie	19.677 01	1.000
10e	Plâtrerie, peinture et vitrerie	30.674 38	1.500
11e	Zinguerie et couverture	20.532 71	1.000
12e	Distribution d'eau et gaz et appareils sanitaires	18.100 »	1.000
13e	Chauffage et ventilation	21.687 50	1.000
14e	Horloge	1.500 »	100
		546.126 15	
	Somme à valoir pour travaux imprévus	39.364 33	
		585.490 48	
	Honoraires de l'Architecte 5 %	29.274 52	
	TOTAL GÉNÉRAL	614.765 »	

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet qui vous est soumis et décider que les travaux seront mis en adjudication publique, à l'exception du 1er lot qui sera réservé pour être traité de gré à gré avec MM. Soly et Cie et des 6e, 7e, 13e et 14e lots qui feront l'objet d'adjudications restreintes.

Quant à la somme de 614,765 francs, montant de la dépense, elle sera imputée sur le crédit à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant pour construction de groupes scolaires, et auquel il sera fait face au moyen des fonds de l'emprunt de 35 millions à réaliser pour l'exécution de grands travaux.

Lyon, le 7 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Secours en faveur de M. Malsert ancien instituteur.

(Commission générale). — N° 2844.

Messieurs, M. Malsert, ancien instituteur à Lyon, demande un secours en raison de la modique retraite — 1.035 f. — que lui alloue l'Etat.

M. l'Inspecteur d'Académie, consulté, est d'avis de compléter à 1.200 francs le montant de la pension dont il bénéficie.

Je vous propose, en conséquence, d'attribuer à M. Malsert un secours, une fois donné, de 165 francs, à prélever sur le crédit de : « Secours et pensions à la charge de la Ville ».

Lyon, le 7 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Attribution des biens ecclésiastiques. — Ancienne fabrique de Saint-Pierre-aux-Liens.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2845.

Messieurs, par délibération en date du 29 novembre 1907, le Bureau de bienfaisance a demandé l'attribution, pour les quatre cinquièmes des biens ayant appartenu à l'ancienne fabrique de l'église de Saint Pierre-aux Liens à Lyon.

Par délibération en date du 18 décembre 1907, le Bureau d'assistance a demandé au profit des indigents malades, l'attribution du dernier cinquième des biens de l'établissement ecclésiastique dont il s'agit.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable au sujet des deux délibérations précitées.

Lyon, le 7 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires. — Nouvelle demande.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2846.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 18 mars dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture, au budget de l'exercice 1907, de deux crédits montant ensemble à la somme de 102 fr. 45 nécessaires pour solder les dépenses faites pendant l'année 1907.

Il sera pourvu au montant de ces dépenses au moyen des abandons de crédits alloués pour l'exercice 1907 et désignés dans la délibération du 5 février 1908, lesquels s'élèvent à la somme de 72.916 francs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 7 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon. — Ouverture de crédits.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2847

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 18 mars dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation :

1° D'inscrire au budget additionnel de l'exercice 1908, fonds extraordinaires, sous la rubrique : « Succession Bertholon, Asile du Bouchage », une recette de 35,000 francs ;

2° D'ouvrir au budget additionnel du même exercice, fonds extraordinaires, sous la rubrique : « Legs Bertholon-Monrier, exécution dudit, 2e crédit », un crédit de 35,000 francs destiné à l'exécution des legs Bertholon-Monrier.

L'imputation de la dépense sera effectuée sur les capitaux disponibles desdits legs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 7 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2848.

Messieurs, par une délibération en date du 12 février 1908, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a demandé l'autorisation de donner mainlevée de l'inscription de privilège de vendeur prise d'office au 2e bureau des hypothèques de Lyon le 3 mai 1884, à l'effet de garantir auxdits Hospices le paiement du solde du prix de vente d'une parcelle de terrain dépendant de la masse n° 66 dont M. Claudius Parte, architecte à Lyon, était demeuré adjudicataire le 15 avril 1884, et pour une partie de laquelle il a, le même jour, fait élection de command au profit de M. Jean-Louis Grobon, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Lyon, 77, avenue de Saxe, jusqu'à concurrence d'une superficie de 250 mètres carrés.

M. Jean-Louis Grobon, aujourd'hui décédé, ayant du son vivant complètement soldé son prix d'acquisition, ainsi que le constate la quittance notariée ci-jointe, rien ne paraît s'opposer à ce qu'il soit donné satisfaction à cette demande.

Il vous appartient, néanmoins, Messieurs, conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 7 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Service commercial des Eaux. — Organisation d'un service de location et d'entretien des compteurs d'eau. — Projet.

(Commission générale). — N° 2849.

Messieurs, les abonnés au service municipal des Eaux qui, soit par obligation soit par préférence font usage du compteur, ont la faculté de s'adresser à des fournisseurs de leur choix pour l'achat, la location et l'entretien de leur appareil. Ils sont seulement tenus de prendre un compteur dont le type ait été agréé par la Ville.

Au moment de la reprise du service des Eaux par la Ville, la question de l'organisation du service en régie pour la location et l'entretien des compteurs s'était posée, sans être résolue. En 1902, une étude plus complète en fut faite par l'Administration municipale. Aucune suite ne fut donnée à ce projet. Il est vrai que la question ne présentait qu'une importance relative en raison du petit nombre de compteurs en service. A la fin de l'année 1902 le nombre de concessionnaires au compteur n'était en effet que de 2,000 ; il a atteint maintenant 11,000 et il convient de remarquer que cette extension de l'usage des compteurs s'accroît d'année en année dans de sensibles proportions.

Il m'a paru qu'il convenait de reprendre maintenant la question ajournée de la location et de l'entretien des compteurs par la Ville parce que dans ma pensée la Ville et les concessionnaires trouveront leur avantage dans cette mesure.

L'intérêt de la Ville réside dans tout mode de distribution d'eau permettant de diminuer ou de supprimer le gaspillage. Or, il n'est pas douteux que l'usage du compteur atteint ce résultat. Il est donc désirable de voir ce système se développer et l'Administration municipale a le devoir d'y contribuer dans la mesure de ses moyens.

La façon d'intervenir le plus efficacement à ce sujet consiste pour la Ville à louer aux concessionnaires des appareils à un prix aussi réduit que possible et à limiter au strict minimum les dépenses d'entretien des compteurs. Ces dépenses qui atteignent parfois des sommes relativement élevées peuvent être abaissées en apportant dans les réparations à exécuter le maximum de compétence et de soins.

C'est dans cette intention que j'ai demandé à M. le Directeur du service commercial des Eaux d'examiner les conditions dans lesquelles la Ville pourrait pratiquement organiser en régie un service de location et d'entretien des compteurs.

Par un rapport que je vous soumets, ce chef de service, après avoir exposé que cette mesure serait à la fois conforme aux intérêts de la Ville et à ceux des concessionnaires, indique de quelle façon ce service pourrait tout d'abord fonctionner.

Je me hâte de faire remarquer que ce projet exclut toute idée de monopole au profit de la Ville, aussi bien pour la fourniture des appareils que pour leur entretien. La Ville se mettrait tout simplement à la disposition des concessionnaires d'eau qui resteront libres de s'adresser à elle ou à tel entrepreneur de leur choix. A ceux d'entre eux qui le désireront, la Ville fournira le compteur en location et se chargera de l'entretien du l'appareil à des conditions déterminées, indiquées dans le tableau ci-après. Jusqu'au moment où ce service fonctionnera régulièrement, la Ville ne se chargera de réparer que les compteurs loués par elle. Un atelier de réparations, de vérification et de poinçonnage serait installé dans les locaux disponibles du rez-de-chaussée de l'immeuble occupé déjà en partie par le service commercial des Eaux, rue Grôlée, 13. L'ouvrier chargé des réparations et de l'essai des compteurs serait choisi parmi les fontainiers du service ayant exercé la profession de plombier.

Je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à organiser sur ces bases ce nouveau service à partir du 1er juillet prochain.

Si votre avis est conforme à ma proposition, vous voudrez bien aussi par votre délibération :

1° Décider qu'il sera ouvert au budget supplémentaire de l'exercice courant :

a) En recette, un crédit de 500 francs à titre de prévision des premières recettes qui pourraient être effectuées ;

b) En dépense, un crédit de 20.000 fr. pour l'achat des premiers compteurs et de l'outillage pour l'atelier de réparations ;

2° Compléter le règlement des concessions d'eau en y annexant le texte suivant ;

Compteurs d'eau.

Le service commercial des Eaux pourra louer des compteurs d'eau et de se charger de leur entretien aux prix et conditions ci-après indiqués :

DIAMÈTRES des orifices des compteurs	PRIX de location	PRIX d'entretien	PRIX de location et d'entretien
de 8 à 12 millimètres	5 50	2 50	8 »
15 —	7 30	2 70	10 »
20 —	9 »	3 »	12 »
30 —	12 »	4 »	16 »
40 —	25 »	7 »	32 »
60 —	40 »	14 »	54 »

L'entretien ne comprend pas les frais de réparations motivés par la gelée ou pour toute autre cause qui ne serait pas la conséquence de l'usage. Ces frais seront à la charge du concessionnaire auquel incombe le soin de prendre les précautions nécessaires pour éviter les accidents dont il s'agit.

Les frais de première installation des compteurs seront à la charge des abonnés, qui pourront faire mettre l'appareil

Digitized by Google

eu place par un entrepreneur de leur choix.

Il n'est pas consenti de location pour moins d'une année, la redevance en est payable par semestre et d'avance. Tout semestre de location et d'entretien commencé est dû intégralement.

3° M'autoriser à acquérir de gré à gré les compteurs nécessaires pour répondre aux demandes formées par les concessionnaires.

Lyon, le 8 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ouverture de crédits supplémentaires au budget additionnel de 1908.

(Commission générale.) — N° **2850.**

Messieurs, divers crédits inscrits au budget de 1907 ont présenté en fin d'exercice des insuffisances s'élevant, d'après l'état ci-annexé, à la somme totale de 109,518 fr. 42.

D'autre part, les crédits inscrits à ce budget pour : « Construction et appropriation de maisons d'écoles » ne permettront pas de payer toutes les dépenses engagées à ce titre. Ces dépenses comprennent :

Construction de l'école maternelle rue Gilibert.....	79.181 98
Aménagement des écoles rue Servient. (Rapport du 2 mars 1908.).....	35.950 91
Agrandissement des écoles de Menplaisir. (Rapport du 2 mars 1908.).....	28 000 »
Acquisition des terrains pour l'école maternelle du quartier de la Martinière. (Délibération du 20 janvier 1908.).....	321.000 »
A reporter, ...	464.132 89
Report....	464.132 89
Acquisition des terrains du groupe scolaire de la rue Berleau. Soulte aux Hospices. (Délibération du 29 avril 1907.).....	140.192 »
Intérêts et divers. Prévision	20,000 »
Total.....	624.324 89
Les reliquats des crédits disponibles ne s'élevant qu'à	385.677 08
L'insuffisance de ce chef ressort à.....	248.647 81

Pour parer à ces insuffisances, j'ai l'honneur de vous proposer de voter l'inscription, au budget additionnel de 1908, de crédits supplémentaires s'élevant à la somme totale de 348,166 fr. 23.

Lyon, le 8 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edonard HERRIOT.

N° de l'INSCRIPTION des Chapitres	des Articles	TITRE DES CRÉDITS	CRÉDITS ouverts	SOMMES dépensées	INSUFFISANCES	MOTIFS DES INSUFFISANCES
1er	25	Matériel et dépenses diverses des services d'hygiène et de police administrative.....	17.900 »	20.634 »	2.734 »	Le transport aux hospices de malades indigents atteints d'affections contagieuses, prévu pour 4.000 fr., a occasionné une dépense de 6.710 fr. 65. Le surplus du dépassement a été occasionné par la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les fraudes, qui a augmenté sensiblement les dépenses de fonctionnement du Laboratoire municipal.
1er	34	Matériel et dépenses diverses du service des Inhumations..	64.600 »	64.790 26	190 26	Augmentation du prix des fourrages et litières des chevaux.
1er	38	Entretien des bâtiments communaux.....	323.180 »	414.459 01	91.279 01	L'insuffisance de ce crédit s'est manifestée à diverses reprises au cours de ces dernières années. Elle est due en majeure partie à ce fait que l'allocation est restée à peu près stationnaire, alors que le nombre des bâtiments à entretenir augmentait dans de notables proportions.
1er	43	Eclairage des bâtiments communaux.....	120.000 »	120.260 76	260 76	Augmentation du nombre des salles de classes dans les écoles.
1er	72	Matériel et dépenses diverses des usines des Eaux.....	326.000 »	326.830 42	830 42	Ce crédit était en 1906 réuni à celui de l'entretien des canalisations. La division faite en 1907 n'a pas correspondu exactement aux nécessités réciproques des services, de telle sorte que le présent crédit comporte un dépassement compensé par une économie équivalente sur celui des canalisations.
1er	98	Mobilier et matériel scolaires..	34.500 »	35.792 »	1.292 »	Création de nouvelles classes dans les écoles.
1er	137	Traitement d'aliénés indigents.	245.000 »	247.429 53	2.429 53	Accroissement du nombre des aliénés internés aux frais de la Ville dans les divers asiles.
1er	143	Placement à la campagne d'orphelins pauvres.....	23.000 »	24.827 11	1.827 11	Elévation du tarif des pensions payées aux nourriciers.
1er	153	Distribution de lait stérilisé aux nourrissons indigents.....	46.700 »	49.065 14	2.365 14	Travaux complémentaires d'installation de la vacherie et création d'une pharmacie vétérinaire. Confection d'une nouvelle voiture pour la distribution du lait.
3e	180	Restitution de sommes payées pas la Coopérative des vidanges et frais de procès avec les Compagnies de vidanges.	12.000 »	18 310 19	6.310 19	Ce crédit comprenait une somme prévisionnelle de 2.617 fr. 80 pour frais de procès. Ces frais ont sensiblement dépassé cette prévision.
		TOTAL.....	1.322.398 »	1.212.880 42	109.518 42	

Bibliothèques populaires des Mairies d'arrondissements. — Publication de catalogues.

(Commission générale.) — N° **2851.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de publication de catalogues destinés aux Bibliothèques populaires municipales de Lyon.

Ces catalogues formeraient chacun un petit fascicule de trente-deux pages imprimées sur deux colonnes et comprendraient à chaque page environ 120 titres d'ouvrages. Ils seraient spéciaux à chacune des Bibliothèques d'arrondissements et pourraient être tirés à 5.000 exemplaires pour chacune des six Bibliothèques populaires proprement dites et à 2.000 exemplaires pour la Bibliothèque annexe de Vaise, ce qui correspondrait approximativement au nombre des demandes susceptibles de se produire dans l'espace de trois ans.

Les catalogues ainsi établis pour une bibliothèque seraient corrigés pour chacune des éditions successives, de façon à utiliser le plus possible la première

Digitized by Google

composition. Ils contiendraient une pochette renfermant des bulletins de demandes de prêts d'ouvrages pour permettre aux lecteurs d'inscrire leur choix, même chez eux. Ce système faciliterait beaucoup la service des bibliothèques et permettrait aux employés de donner satisfaction en moins de temps, à un plus grand nombre de lecteurs.

En outre, quelques exemplaires de ces catalogues pourraient être mis en vente dans les kiosques à journaux et attireraient ainsi dans les bibliothèques de nouveaux habitués.

Le devis établi par l'Imprimerie Nouvelle, prévoit pour 5.000 exemplaires, une dépense de 507 fr. 74. C'est donc une somme de 3,500 francs qui sera nécessaire à cette publication.

Je dois ajouter que ces catalogues seront livrés au public au prix de 0 fr. 10, et que la dépense ainsi engagée sera par suite à peu près couverte par la vente.

Cette somme de 3,500 francs ne saurait être prélevée sur le crédit des bibliothèques inscrit au budget primitif de 1908. Ce crédit a été diminué, en effet, de plus de 2,000 francs.

Je vous propose donc, Messieurs, de vouloir bien décider d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1908, en dépenses et en recettes, une somme de 3,500 francs pour la publication et la vente des catalogues des Bibliothèques populaires municipales.

Lyon, le 8 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réparations à effectuer au Monument de la République, place Carnot.

(Commission générale). — N° 2852.

Messieurs, au cours de l'hiver dernier diverses parties du Monument de la République, place Carnot, ont subi, du fait des gelées, d'assez graves détériorations.

En vue des réparations à effectuer M. Meysson, architecte de la Ville a dressé un devis que j'ai l'honneur de vous soumettre.

D'après ce devis la dépense est évaluée à la somme de 8,275 francs se répartissant ainsi :

Construction, démontage et remontage d'un abri en bois pour la réparation des statues du Rhône et de la Saône..... Fr.	275 »
Restauration, moulage et tirage d'une épreuve des bases des figures du Rhône et de la Saône	1.000 »
Enlèvement des parties gelées, fourniture de pierre de Tournus, appareillage et pose, mise au point d'après les moulages des parties gelées, sculpture, etc.....	7.000 »
Total égal..... Fr.	8.275 »

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce devis et décider :

1° Que les travaux concernant l'abri en bois seront confiés à l'entrepreneur adjudicataire du 3e lot de la 4e série d'entretien des bâtiments communaux, aux conditions de son marché ;

2° Que les travaux de restauration, moulage et tirage d'une épreuve des bases des figures du Rhône et de la Saône seront exécutés en régie;

3° Que la fourniture de la pierre et les travaux de sculpture seront confiés à M. Renaud, sculpteur-statuaire à Lyon, rue d'Isly, 4, aux conditions de la soumission qu'il a souscrite.

Quant à la somme de 8,275 francs, montant de la dépense elle devra être prélevée sur un crédit spécial d'égal chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 8 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concours de natation organisé par la Société Lyon-nautique-athlétique. — Demande de subvention.

(Commission générale). — N° 2853

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la Société Lyon-nautique-athlétique, sollicite une subvention, destinée à lui permettre d'organiser, sur la Saône, à Lyon, un concours de natation.

Comme témoignage de l'intérêt porté par la Municipalité à l'œuvre entreprise par cette Société, je vous propose de lui accorder, comme l'année dernière, une subvention de 200 francs, destinée à être distribuée, comme récompense, aux lauréats du concours.

Si vous êtes de cet avis, vous voudrez bien voter un crédit d'égale somme à prélever sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, sous la rubrique : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 8 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Projet de règlement concernant le personnel de la Taxe municipale sur l'alcool.

(Commission générale). — N° 2854.

Messieurs, lors de la suppression de l'Octroi, en 1901, un certain nombre d'employés de ce service furent maintenus en fonctions pour assurer la perception de la taxe municipale sur l'alcool.

Ce personnel se compose actuellement de 80 employés, dont 1 receveur central, 1 brigadier chef, 26 receveurs, 4 brigadiers et sous-brigadiers et 50 préposés. Les bureaux de perception occupent 59 agents de tous grades; le surplus constitue la brigade mobile de surveillance.

La Direction générale et la surveillance du service ont été confiées à l'Administration des Contributions indirectes moyennant une allocation fixe de 125.000 francs, laquelle, conformément à l'article 95 de l'ordonnance du 9 décembre 1814, est exclusivement employée à payer les traitements du personnel municipal. Le reliquat disponible en fin d'année sur cette somme est réparti en gratifications aux employés ; il s'élève en moyenne à 2.000 francs.

Cette rémunération totale de 125.000 francs a pu être considérée comme suffisante au début, alors que le personnel de la taxe sur l'alcool était composé en grande partie de débutants. Mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que l'exiguïté de cette allocation et son défaut d'élasticité rendaient presque impossible tout avancement.

De nombreuses plaintes ont été adressées à ce sujet à la Municipalité. Les intéressés font valoir que les traitements du début ne peuvent être indéfiniment maintenus, en raison de leur parcimonie. Ils demandent que, comme dans tous les autres services municipaux, un règlement fixe les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement du personnel de la taxe sur l'alcool, et ils considèrent que ce règlement doit avoir pour premier effet de relever leurs émoluments actuels.

Ces demandes n'ont rien d'excessif. Il n'y a pas de raison, en effet, pour que les employés dont il s'agit soient traités autrement que les autres employés municipaux. On est déjà entré dans cette voie en les admettant à participer aux avantages de la Caisse des retraites du personnel administratif; on pourrait aujourd'hui compléter cette mesure en leur accordant le statut qu'ils demandent.

Dans cet ordre d'idées, et afin de restreindre le plus possible la dépense que devait entraîner la réorganisation projetée, on a tout d'abord envisagé la possibilité de réduire de quelques unités le personnel de la taxe. Il semblait que certains bureaux, dont les recettes sont pour ainsi dire insignifiantes, pouvaient être facilement supprimés ou fusionnés. Mais l'Administration des Contributions indirectes, consultée à ce sujet, s'est montrée hostile à cette mesure. Elle estima que ces bureaux sont nécessaires, parce qu'ils servent de postes d'observations et qu'ils facilitent la surveillance générale en exerçant le contrôle des spiritueux à la sortie.

On a donc dû renoncer pour le moment à cette combinaison, qui pourra sans doute être reprise plus tard sur de nouvelles bases. Néanmoins, grâce à d'autres moyens, on a pu, comme on la verra plus loin, établir un projet qui paraît de nature à donner satisfaction au personnel, sans qu'il en coûte à la Ville des sacrifices hors de proportion avec l'état de ses disponibilités budgétaires.

Analyse du projet.— Les 80 employés de la taxe sur l'alcool seraient rémunérés comme suit :

L'Inspecteur receveur central, traitement variant de 2.600 à 3.800 francs par an, avec augmentation graduelle de 400 francs.

Digitized by Google

Le brigadier chef, traitement variant de 2,400 à 3,000 francs, avec augmentation graduelle de 300 francs.

Les receveurs, brigadiers et sous-brigadiers, traitements variant de 1,800 à 2,200 francs, avec augmentation graduelle de 200 francs.

Les simples préposés, traitement variant de 1,550 à 2,000 francs, avec augmentation graduelle de 150 francs.

Le receveur central, dont les fonctions consistent surtout dans la surveillance et l'inspection des bureaux, ajouterait à son titre celui d'inspecteur, mieux en rapport avec son service habituel. Cet agent est, à proprement parler, le chef de service de ces bureaux, sous l'autorité de l'Administration des Contributions indirectes. Il semble convenable de lui donner des émoluments en conséquence. Du temps de l'Octroi, il y avait, pour 500 octrois, 5 sous-inspecteurs dont les traitements variaient de 3,600 à 4,500 francs par an, et l'inspecteur rétribué 6,000 francs. On voit que nous sommes encore loin de ces chiffres.

Le brigadier chef chargé de la direction de la brigade ambulante, doit nécessairement avoir des émoluments en rapport avec l'importance de ce service et la responsabilité qu'il comporte.

Les receveurs ont actuellement des traitements variant entre 1,600 et 1,700 francs, alors que du temps de l'Octroi, les receveurs de la 4e classe (la dernière), avaient 2,200 francs d'appointements ; le relèvement de leurs émoluments s'impose, de même que celui des brigadiers et sous-brigadiers qui varie entre 1,600 et 1,850 francs. Le projet fusionne, au point de vue du classement, ces deux catégories d'employés, et leur accorde des traitements fixes généralement plus élevés.

En outre de ces traitements, les receveurs toucheront des indemnités variant de 100 à 500 francs, suivant l'importance de leurs encaissements. Le travail de ces employés est en rapport direct avec ces encaissements, dont l'extrême variabilité a été une cause sérieuse de difficulté dans l'élaboration du projet de règlement. Pour tenir compte dans une mesure équitable du surcroît de travail qu'ont à supporter de ce chef certains receveurs, on a reconnu nécessaire de corriger l'uniformité des traitements par l'adjonction d'une indemnité variable qu'on a qualifiée d'indemnité de caisse, mais qui en réalité correspond surtout à un service plus important et plus étendu.

Les simples préposés reçoivent actuellement de 1,350 à 1,600 francs de traitements. Le relèvement de ces taux s'imposait ; ils sont, en effet, inférieurs à ceux de tous les autres employés municipaux. Les préposés débuteront dorénavant à 1,550 francs et ceux d'entre eux qui ne pourront obtenir un grade supérieur arriveront néanmoins à 2,000 francs. C'est là une amélioration très notable, si l'on tient compte surtout que, du temps de l'Octroi, les préposés débutaient à 1,310 francs et n'arrivaient qu'au maximum de 1,460 francs.

Indépendamment de leurs traitements fixes, il serait accordé aux agents de la brigade ambulante une indemnité spéciale de 100 francs pour le brigadier chef et les brigadiers et de 50 francs pour les sous-brigadiers et les préposés. Ces agents, constamment en mouvement par tous les temps, sont obligés, pour conserver une tenue convenable, à des dépenses exceptionnelles de chaussures et de vêtements. Il leur arrive également, dans leurs luttes avec les fraudeurs, de subir des détériorations d'effets. Il convient de les dédommager de ces dépenses au moyen d'une indemnité d'habillement.

D'après les bases qui viennent d'être exposées, et en tenant compte d'un nombre proportionnel d'agents à placer dans chaque classe, le total de la dépense s'élèverait à :

Inspecteur receveur central et brigadier chef (moyenne des traitements).....	Fr.	6.200
Receveurs et Brigadiers.		
12 de 1re classe à 2,200 = 26,600		
10 de 2e classe à 2,000 = 20,000		57.200
6 de 3e classe à 1,800 = 10,800		
Préposés.		
6 de 1re classe à 2,000 = 12,000		
18 de 2e classe à 1,850 = 33,300		88.600
20 de 3e classe à 1,700 = 34,000		
6 de 4e classe à 1,550 = 9,300		
Total des traitements fixes.	Fr.	152.000
Indemnités de Service et de Caisse.		
4 à 500 francs = 2,000 francs.		
2 à 400 — = 800 —		
3 à 300 — = 900 —		5.800
5 à 200 — = 1,000 —		
11 à 100 — = 1,100 —		
Indemnités d'habillement.		
3 à 100 francs = 300 francs.		
18 à 50 — = 900 —		1.200
Total général....	Fr.	159.000

Cette somme dépasse de 34.000 francs celle de 125,000 actuellement employée au paiement du personnel. Un supplément de dépense aussi élevé ne pouvait être admis pour un service qui, malheureusement pour lui et sans que ce soit de sa faute, ne donne pas de brillants résultats financiers. D'autre part, l'équilibre du budget se serait ressenti d'un surcroît de charges aussi important.

On a dû rechercher une combinaison qui permît de faire concorder, avec les disponibilités budgétaires, les intentions généreuses de la Municipalité à l'égard du personnel des taxes sur l'alcool. On s'est arrêté à la suivante.

Un certain nombre de bureaux d'octroi sont désignés comme recettes buralistes des contributions indirectes et font de ce chef des opérations qui motivent l'allocations de remises parfois importantes aux receveurs. Bien que ces remises constituent des émoluments personnels, déjà, du temps de l'Octroi, on avait reconnu qu'il n'était pas possible d'en laisser tout le profit aux receveurs. On avait alors décidé que ces derniers effectueraient d'abord sur ces remises un prélèvement privilégié de 20 %, à titre de risques de caisse, et que le surplus serait proportionnellement partagé entre tous les employés du bureau, le receveur compris.

Le bénéfice de ces remises est très variable. Sur trente-trois employés qui en profitent, quatorze reçoivent moins de 100 francs par an, dix touchent de 100 à 200 francs, deux de 200 à 300 fr., cinq de 400 à 550 francs et enfin deux de 700 à 900 francs.

Indépendamment des remises qu'ils touchent comme receveurs buralistes, les receveurs d'octroi qui assurent la perception des droits d'entrée au profit du Trésor ont également droit à des remises proportionnelles sur les recettes qu'ils font à ce titre. Mais, contrairement aux précédentes, ces remises ne sont pas personnellement attribuées aux receveurs ; en conformité des règlements, leur produit, liquidé en fin d'année, est versé à la Recette municipale, au compte des services hors budget et il doit être réparti par le Maire entre tous les employés d'Octroi. Cette répartition est actuellement faite sur la proposition du Directeur des Contributions indirectes, sans base bien précise, mais en tenant compte du zèle, de l'intelligence et de l'ancienneté des employés.

Un autre avantage, en nature celui-là, est accordé à certains receveurs auxquels la Ville assure le logement, le chauffage et parfois l'éclairage. Ces receveurs sont au nombre de sept sur vingt. Les treize autres n'ont droit à rien. Déjà, du temps de l'Octroi, existaient de semblables anomalies, qui ne correspondent à rien de précis, car les receveurs actuellement logés (à part celui de Balmont) font des recettes moindres que les autres et par conséquent ont bien moins de travail.

On a pensé qu'en compensation des avantages généraux qui leur sont accordés par le projet de règlement, les intéressés feraient l'abandon de tous ces avantages particuliers. Il leur en serait tenu compte, du reste, par l'attribution d'émoluments fixes ou éventuels bien supérieurs. Les délégués des employés de la taxe l'ont admis, et il y a sur ce point un accord complet avec eux.

La Ville ferait donc recette à son budget du produit des différentes remises et des retenues pour logement. Ces diverses ressources, qui viendraient en atténuation des sacrifices consentis d'autre part, s'élèveraient environ à :

Remises pour recettes buralistes.....	6.500	
Remises sur droits d'entrée.....	6.500	14.800
Retenues pour logement.....	1.800	

et ramèneraient à 34.000 — 14.800 fr. 19.200 francs l'augmentation de dépense résultant du projet de réorganisation.

Cette dernière somme ne constitue même pas en totalité une nouvelle dépense pour le budget. Par une délibération du 24 décembre 1906, le Conseil municipal a voté, pour améliorer la situation des employés d'Octroi, une allocation proportionnelle sur le produit de

Digitized by Google

la taxe sur l'alcool au delà de un million 600,000 francs. Cette allocation, essentiellement aléatoire et temporaire, n'a plus aujourd'hui sa raison d'être, et le crédit de 10,000 francs pour lequel elle figure au budget va devenir disponible. C'est donc seulement 9,200 francs que définitivement coûterait à la Ville la réorganisation projetée.

Cette somme pourrait même, dans l'avenir, être compensée par des économies équivalentes sur d'autres branches des services municipaux. Dans certains bureaux, les receveurs n'ont guère d'occupations ; on pourrait leur en procurer en leur donnant à faire, à leurs heures libres, des travaux d'écriture ou de copie pour d'autres services municipaux. Il y aurait là un double avantage, économique et moral. Le projet de règlement contient dans ce sens une disposition qui permettra à la Municipalité de faire éventuellement appel au concours de ces agents dans les cas précités.

Indépendamment de ces considérations d'ordre financier, qui constituent la partie capitale du règlement projeté, celui-ci en contient quelques autres relatives au recrutement du personnel, à l'avancement, aux congés, aux mesures disciplinaires, etc.

Le recrutement serait assuré, comme pour les autres services municipaux, par la voie d'examens et de concours. L'examen servirait de base à l'admission des préposés et le concours serait employé pour la nomination au grade de receveur, qui nécessite une instruction plus étendue. Ne pourraient prendre part à ce concours que les agents en service depuis quatre ans. A défaut, dans le pourcentage de la taxe, de candidats remplissant les conditions requises, la poste d'inspecteur-chef du bureau central pourrait être confié à un employé ayant subi avec succès les épreuves du concours de rédacteur dans les services municipaux.

Les dispositions relatives au stage des débutants, à l'avancement par classe, aux congés et aux mesures disciplinaires sont analogues à celles insérées dans le règlement général du personnel des services municipaux. Toutefois, en ce qui concerne les mesures disciplinaires, il y a lieu de tenir compte de la situation particulière des employés qui, nommés par le Préfet, peuvent être révoqués par lui sur le rapport du Directeur des Contributions indirectes (art. 95 de l'ordonnance du 9 décembre 1814).

Le projet contient en outre quelques mesures transitoires destinées à assurer sans à coup le passage de la situation actuelle à la situation future.

Afin d'éviter un saut trop brusque, les employés seraient immédiatement placés, quelle que soit leur ancienneté, dans la classe correspondant au traitement qui leur est assigné dans un état annexe. Il serait attribué des suppléments provisoires de traitement à ceux d'entre eux qui reçoivent actuellement des émoluments supérieurs à ceux qui peuvent leur être régulièrement attribués. Enfin, la durée minimum du stage dans chaque classe fixée normalement à deux ans, serait réduite à un an pour les employés qui, lors de l'application du règlement ne bénéficieraient pas d'une augmentation totale d'émoluments supérieure à 150 francs.

Tous les employés conserveraient le profit consolidé de leurs allocations supplémentaires actuelles et recevraient en outre une augmentation immédiate de traitement plus ou moins élevée, variant de 30 francs au moins à 375 francs au plus. Le total de ces augmentations représente 15,731 francs, soit en moyenne 200 francs pour chacun d'eux. Enfin, ils continueraient à bénéficier des remises sur procès-verbaux, qui leur seraient maintenues dans les conditions actuelles. Il y a, en effet, intérêt à conserver ce stimulant de leur zèle personnel et cette récompense de leurs efforts dans la répression de la fraude.

La mise en vigueur de ce règlement nécessitera la modification sur un point du traité de régie passé avec l'Administration des Contributions indirectes. La Ville devra prendre l'engagement d'élever, à partir du 1er janvier 1908, son abonnement de 125,000 fr. à 152,000 fr., montant des traitements fixes à servir aux employés municipaux de la taxe sur l'alcool.

Quant aux indemnités de caisse et d'habillement, elles seraient laissées en dehors du traité et payées directement par la Ville.

Comme conclusion de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous proposer :

1° De fixer à 152,000 francs, à partir du 1er janvier 1908, le chiffre de l'abonnement contracté avec l'Administration des Contributions indirectes pour la perception de la taxe sur l'alcool ;

2° D'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 24,000 francs destiné à permettre la mise en vigueur du règlement ci-dessus analysé ;

3° D'inscrire à ce même budget une prévision de recette de 14,800 francs, montant du produit des remises de retenues pour logement, dorénavant encaissées par la Ville, comme venait en déduction des sacrifices consentis d'autre part.

Lyon, le 9 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des Employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Schneider.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2855.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Langold (Marie-Anne), veuve de M. Schneider (Auguste), ex-retraité de l'Octroi, décédé à Lyon le 16 mars 1908.

Mme veuve Schneider se trouvant dans les conditions prévues par les articles 24 et 28 de l'ordonnance du 11 novembre 1842, réglementant la Caisse de retraites des employés de l'Octroi, peut, par suite, prétendre au tiers de la pension de 788 francs dont jouissait son mari, soit :

788 : 3 = 262 fr. 66.

C'est donc à la somme de 262 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Schneider.

Les arrérages en seront prélevés, conformément à l'article premier du décret du 1er décembre 1906, sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 17 mars 1908, lendemain du décès de M. Schneider.

Lyon, le 9 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Création de classes de perfectionnement.

(Commission générale). — N° 2856.

Messieurs, au mois d'octobre dernier, vous aviez décidé l'envoi à Paris et à Bordeaux d'une mission d'études, sous la présidence de M. le professeur Beauvisage, pour visiter dans ces deux villes, les établissements où l'on s'occupe du traitement et de l'éducation des enfants anormaux.

Le 26 novembre suivant, vous avez approuvé le compte rendu que vous a soumis M. l'Adjoint Beauvisage sur les résultats de cette mission.

J'ai pensé qu'il convenait de donner à ces préliminaires une sanction pratique. J'ai demandé à M. l'Inspecteur d'académie son avis sur les avantages que présenterait la création de ces classes de perfectionnement.

M. l'Inspecteur, dans son rapport en date du 6 février dernier, déclare que « les classes projetées, dans chacune desquelles seraient admis quinze à vingt enfants continueraient d'une part, à alléger la tâche des maîtres et, d'autre part, à assurer à ces enfants les soins médicaux que réclame leur état et à leur faire donner, en même temps, par des méthodes médico-pédagogiques appropriées, l'éducation physique intellectuelle et morale que chacun d'eux est susceptible de recevoir ».

Cette question admise, M. l'Inspecteur a signalé divers locaux susceptibles de recevoir les classes projetées.

D'accord avec M. l'Architecte de la Ville, j'ai désigné les suivants :

1° Pour les garçons :

Place Morel ; rue de la Part-Dieu ; rue Bossuet.

2° Pour les filles :

Grande rue de la Guillotière, 128.

Les dépenses d'aménagement et d'appropriation ne dépasseront pas le somme de 1.000 à 1.200 francs qui sera facilement prélevée sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux.

Digitized by Google

En ce qui concerne le mobilier et les fournitures diverses, les traitements et les indemnités des instituteurs et de l'institutrice chargés de la direction de cee classes, des surveillantes spéciales à affecter à chacnne d'elles, le montant en sera prélevé sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant. La dépense supplémentaire qui résultera de ces créations s'élévera à 10.000 francs environ et sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Il y a intérêt à ce que ces classes fonctionnent, au moins à titre d'essai, à partir du 1er mai prochain. Les instituteurs chargés de la direction entreraient en fonction dés cette date et seraient suppléés par quatre auxiliaires, dont le traitement serait fixé à 130 francs par mois, jusqu'au 31 juillet prochain.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable à la création, à titre d'essai, des classes de perfectionnement dont il s'agit.

Lyon, le 10 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à la section lyonnaise du Syndicat national des sous agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° **2857**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la section lyonnaise du Syndicat national des sous-agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué au Congrès du dit Syndicat qui doit avoir lieu à Paris, les 18, 19 et 20 avril 1908.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour demi tarif..... Fr.	25 50
Congrès : 3 journées; voyage, 2 journées, soit 5 journées à 8 fr.	40 »
Total..... Fr.	65 50

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 10 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Domaine de la Crau, à Arles. — Défense à l'action judiciaire intentée par la Société des propriétaires du fossé Mayrol.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2858**.

Messieurs, par un mémoire dont l'énoncé est reproduit dans la délibération du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon du 25 mars 1908, la Société civile des copropriétaires du fossé Meyrol, dont le siége est à Arles-sur-Rhône, a demandé l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre ces établissements.

Les Hospices civils ont décidé de défendre à cette instance, et j'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet par l'assemblée hospitalière en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 10 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Création d'un Lycée annexe dans le 2e arrondissement.

(Commission générale). — N° **2859**.

Messieurs, une occasion favorable se présente pour l'acquisition, en vue de l'aménagement d'un Lycée annexe dans le 2e arrondissement, d'une partie des immeubles situés impasse Catalin et rue Jarente, provenant de la liquidation des biens des Jésuites et qui a été acquise par le Crédit Foncier de France à la barre du Tribunal civil de Lyon.

J'ai engagé à ce sujet des pourparlers avec le Crédit Foncier, qui m'a fait connaître qu'il consentirait à céder à la Ville ladite portion d'immeuble, qui occupe une superficie de 2,285 mètres carrés, moyennant le prix de 300,000 fr.

Ce prix ne paraît pas exagéré étant donné la valeur des terrains et des constructions existantes, et il importa de profiter de cette occasion pour créer une annexe qui répond à de véritables besoins et qui aura autant de succès que celle de l'avenue de Saxe.

L'Etat participera pour moitié dans les dépenses d'acquisition, d'appropriation et d'installation du Lycée. Il aura à subvenir, pour la totalité, aux dépenses de fonctionnement.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à traiter avec le Crédit Foncier de France en vue de l'acquisition, au prix de 300,000 francs, de la portion d'immeubles ci-dessus indiquée.

Cette somme de 300,000 francs pourra être prélevée sur les fonds de l'emprunt de 35,000,000 de francs; l'architecte chargé de la construction du nouveau Lycée des Brotteaux ayant pu opérer une réduction de 300,000 francs dans son devis sans que cette réduction puisse porter atteinte soit à la bonne construction, soit à la bonne installation du Lycée.

Lyon, le 11 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique

Le Conseil municipal de Lyon se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 13 avril courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.
Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 1908.
Recrutement. — Soutiens de famille.
Location à M. Eche, d'une parcelle de terrain communal située rue de l'Université, 6.
Rapporteur : M. AREL.
Admission en non-valeur des sommes dues par divers permissionnaires de Votre pendant l'exercice 1907.
Rapporteur : M. AREL.
Fourniture d'imprimés aux services municipaux. — Prorogation des marchés actuels. — Demandes des adjudicataires.
Rapporteur : M. AREL.
Immeuble grande rue de la Guillotière, 28. — Résiliation du bail Brunoe.
Rapporteur : M. AREL.
Construction d'un monument crématoire au cimetière de la Guillotière, destiné à l'incinération des personnes récemment décédées.
Rapporteur : M. MENUT.
Création d'un abattoir et d'un marché aux bestiaux à la Mouche. — Agrandissement de l'emplacement.
Rapporteur : M. MENUT.
Crèche municipale du Vaise. — Projet de bail pour son transfert, rue Chicard, 17.
Rapporteur : M. VIAL.
Assurance contre l'incendie des églises et édifices religieux. — Avenant de réduction. — Assurance contre l'incendie de l'église Saint-Georges. — Projet de police.
Rapporteur : M. VIAL.
Hospices civils. — Crédits complémentaires.
Rapporteur : M. VIAL.
Instance contre la Compagnie U. M. D. P. au sujet des canalisations établies à l'occasion de l'Exposition d'Hygiène urbaine.
Rapporteur : M. VIAL.
Ouvroir municipal de la place St-Paul, 11. — Renouvellement du bail.
Rapporteur : M. VIAL.
Hospices civils. — Instances contre la Congrégation des Dames de l'Assomption.
Rapporteur : M. VIAL.
Ancienne fabrique d'Ainay. — Attribution au Bureau d'Assistance de divers titres de rente.
Rapporteur : M. VIAL.
Bureau de bienfaisance. — Legs Courbet.
Rapporteur : M. VIAL.
Bureau de bienfaisance. — Legs Juron. — Instance judiciaire.
Rapporteur : M. VIAL.
Legs universel Labaty. — Acceptation.
Rapporteur : M. VIAL.
Modification au règlement du personnel en ce qui concerne le Bureau d'hygiène.
Rapporteur : M. VIAL.
Hospices civils. — Hospice de la Charité. — Réorganisation de la clinique obstétricale au premier étage. — Ouverture d'un crédit.
Rapporteur : M. VIAL.
Hospices civils. — Crédits complémentaires. — Nouvelle demande.
Rapporteur : M. VIAL.

Digitized by Google

Attribution des biens ecclésiastiques. — Ancienne fabrique de Saint-Pierre-aux-Liens.
Rapporteur : M. Vial.
Hospices civils. — Ouverture de crédits.
Rapporteur : M. Vial.
Hospices civils. — Mainlevée d'inscription hypothécaire.
Rapporteur : M. Vial.
Fondation Groguard. — Exécution d'un buste.
Rapporteur : M. Rognon.
Demande de l'Association des Employés de Mairie du Rhône. — Présentation d'un vœu.
Rapporteur : M. Rognon.
Installation, sur le quai Rambaud, d'un appareil de déchargement de bateaux et d'une passerelle reliant cet appareil à l'usine à gaz. — Pétition de la Compagnie du Gaz de Lyon.
Rapporteur : M. Pic.
Subvention à l'Université pour un cours d'histoire de Lyon à la Faculté des Lettres.
Rapporteur : M. Pic.
Subvention à l'Expédition arctique française.
Rapporteur : M. Chat.
Subvention de cent francs au Comité du monument Jules Janin.
Rapporteur : M. Chat.
Subvention à l'Union amicale des anciens employés de l'Octroi de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.
Rapporteur : M. Chat.
Bibliothèques populaires des Mairies d'arrondissement. — Publication de catalogues.
Rapporteur : M. Chat.
Personnel licencié de l'Octroi affecté à d'autres services municipaux. — Allocation d'indemnités.
Rapporteur : M. Fagot.
Subvention à la Chambre syndicale des tôliers, poêliers, fumistes de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.
Rapporteur : M. Fagot.
Hospices civils — Vente aux enchères publiques du domaine Phelipaux, à Trept (Isère).
Rapporteur : M. Josserand.
Hospices civils. — Asile Bertholon-Mourier à Lyon. — Instance judiciaire de M. Boursier, entrepreneur.
Rapporteur : M. Piaton.
Bureau de bienfaisance de Lyon. — Fabrique du Saint-Pothin. — Attribution de biens.
Rapporteur : M. Piaton.
Amélioration et extension de l'éclairage public. — Exercice 1908.
Rapporteur : M. Piaton.
Instance engagée par M. Fahy contre la Compagnie du Gaz de Lyon.
Rapporteur : M. Hoffherr.
Hospices civils. — Instance judiciaire contre M. Chauvin, locataire.
Rapporteur : M. Hoffherr.
Hospices civils. — Aliénation des bâtiments du domaine Cornuty et d'une terre y attenant, situés à Véaissieux.
Rapporteur : M. Hoffherr.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie du Gaz de Lyon contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture du Rhône.
Rapporteur : M. Jacquet.
Hospices civils. — Action judiciaire du sieur Bonnat contre ces établissements.
Rapporteur : M. Jacquet.
Hospices civils. — Bail Sartio-Douvre. — Mainlevée de saisie.
Rapporteur : M. Jacquet.
Hospices civils. — Mainlevée d'inscription hypothécaire.
Rapporteur : M. Jacquet.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Genthon devant le Conseil de Préfecture
Rapporteur : M. Jacquet.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Roche devant le Conseil de Préfecture.
Rapporteur : M. Jacquet.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Bocuze devant le Conseil de Préfecture.
Rapporteur : M. Jacquet.
Hospices civils. — Hospice de la Charité. — Création d'un dortoir. — Ouverture d'un crédit.
Rapporteur : M. Jacquet.
Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.
Rapporteur : M. Falconnier.
Subvention au Syndicat international des plâtriers-peintres de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.
Rapporteur : M. Falconnier.
École « La Martinière ». — Soumission Robert.
Rapporteur : M. Baudry.
Palais des Arts. — Location du magasin situé rue Paul Chenavard, 15.
Rapporteur : M. Baudry.
Palais des Arts. — Location du magasin situé rue Paul-Chenavard, 11.
Rapporteur : M. Baudry
Fondation Chenavard en faveur d'artistes lyonnais.
Rapporteur : M. Baudry.
Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Sibille.
Rapporteur : M. Carle.
Sergents de ville. — Réversibilité de pensions veuves Moris (Joséphine) et Chaboux (Christine).
Rapporteur : M. Carle.
Élargissement du cours Vitton. — Acquisition d'une parcelle de terrain.
Rapporteur : M. Barrier.
Concours de natation organisé par la Société « Lyon Nautique Athlétique ». — Demande de subvention.
Rapporteur : M. Barrier.
Hospices civils. — Hôpital de la Croix-Rousse. — Travaux et installations diverses. — Ouverture d'un crédit.
Rapporteur : M. Gorjus.
Subvention à l'Union des Syndicats du Tissage de la région lyonnaise, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.
Rapporteur : M. Gorjus.
Indemnités de logement au personnel enseignant de la ville de Lyon. — Modifications résultant du 1er trimestre de 1908.
Rapporteur : M. Gorjus.
Création de classes de perfectionnement.
Rapporteur : M. Gorjus.
Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.
Rapporteur : M. Marro.
Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers terrassiers, puisatiers et mineurs de carrières, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.
Rapporteur : M. Marro.
Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc de la Tête-d'Or. — Exécution des travaux des 1er, 2e et 4e lots.
Rapporteur : M. Curtelin.
Souscription à l'effet d'élever un monument à Emile Guyot. — Participation de la ville de Lyon.
Rapporteur : M. Rivière.
Tramway « Parc-Archevêché ». — Résultats de l'enquête. — Projets de convention et de cahier des charges.
Rapporteur : M. Rivière.
Subvention au Syndicat des tailleurs de pierre réunis de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.
Rapporteur : M. Tixier.
Règlement du service des Eaux. — Modification du tarif C applicable aux maisons avec jardins.
Rapporteur : M. Cusset.
Dépôt de pétitions.
Question de M. Jacquier, au sujet de « l'établissement de latrines publiques sur le bas-port du quai Perrache, en face du cours Suchet et de l'entrée de l'abattoir ».
Question de M. Arnaud, sur le « transfert du bureau de Postes du cours du Midi dans la rue Victor-Hugo ».
Question de M. Barbere, au sujet de la transformation du quartier de la gare des Brotteaux.
Questions de M. Thévenon : 1° au sujet de « la coupe des arbres des jardins de la montée Rey » ; 2° sur « le retard apporté par la Compagnie O.-T.-L. à la démolition d'un immeuble situé rue Belfort, 4 *ter* ».
Question de M. Gorjus, au sujet du « projet que prêtent à la Compagnie P.-L.-M. plusieurs journaux, de supprimer à la gare de la Croix-Rousse les trains directs pour Bourg ».

Liste électorale. — Nombre d'électeurs inscrits au 31 mars 1908. Etat rectificatif.

ARRONDISSEMENTS	ÉLECTEURS INSCRITS au 31 Mars 1907	INSCRIPTIONS totales depuis la clôture de la liste de 1907	RADIATIONS totales depuis la clôture de la liste de 1907	DIFFÉRENCES EN PLUS OU EN MOINS		ÉLECTEURS INSCRITS au 31 Mars 1908
				des inscriptions	des radiations	
1er arrondissement.....	10.675	1.619	1.446	173	»	10.848
2e —	13.599	2.110	1.756	354	»	13.953
3e —	27.553	3.904	2.788	1.116	»	28.669
4e —	7.707	866	894	»	28	7.679
5e —	14.139	1.556	1.107	449	»	14.588
6e —	15.110	2.031	1.698	333	»	15.443
TOTAUX.....	88.783	12.086	9.889	2.425	28	91.180

NOTA. — Ce tableau complète celui publié dans le *Bulletin Municipal* du 5 avril, lequel, par erreur, ne comprenait que les inscriptions et radiations soumises aux Commissions de revision.

Digitized by Google

Examen professionnel pour l'emploi de chef vacher à la vacherie municipale. — Résultat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire, cet examen a eu lieu le 4 avril courant.

Sept candidats y ont pris part.

M. Ponsonnet (Paul), s'étant classé au premier rang, a été désigné par M. le Maire pour occuper l'emploi de chef vacher.

Concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur à la Voirie municipale. — Avis.

Le 11 mai 1908, et jours suivants, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à un concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur au service de la Voirie municipale.

Les candidats devront être libérés du service militaire actif; ils déposeront au Secrétariat de la Mairie, au plus tard le 30 avril courant, les pièces suivantes:

A. Une demande sur papier timbré tendant à obtenir l'autorisation de prendre part au concours.

B. Un extrait du casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant: 1° qu'ils sont âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus le jour du concours; 2° qu'ils n'ont pas subi de condamnation.

C. Un état indiquant leurs situations antérieures et leurs services civils ou militaires. Cet état sera établi sur une formule délivrée par l'Administration et sera accompagné, s'il y a lieu, des pièces annexes qui y sont mentionnées.

D. Un certificat du médecin de l'Administration, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi de dessinateur.

E. Un certificat délivré par le Directeur de l'école ou établissement où le candidat aura fait ses études, avec indication de la date d'entrée et de sortie de ladite école ou établissement.

La Municipalité arrêtera définitivement le 7 mai 1908, la liste des candidats admis à prendre part au concours. Avis en sera donné aux intéressés.

PROGRAMME :

Les épreuves du concours pour l'admission à cet emploi, sont écrites et orales.

La partie écrite comprend :

1° Langue française. — Rédaction d'un rapport sur une question de service. (Servira d'épreuve pour la rédaction, l'écriture et l'orthographe) ;

2° Problèmes d'arithmétique et de géométrie portant sur le programme oral de ces matières;

3° Dessin. — *a)* Dessin linéaire : croquis et rapport au trait d'un ouvrage d'art comprenant : plan, élévation et coupes.

b) Dessin au lavis ;

4° Levé et rapport à une échelle indiquée, d'une portion de plan parcellaire.

Le temps accordé pour chaque composition sera fixé par le Jury du concours.

Il sera attribué à chacune de ces compositions une note variant de 0 à 20, et chaque note sera multipliée par le coefficient exprimant la valeur relative des diverses parties du programme et qui est fixé, savoir :

1° à 3 pour la langue française ;
2° à 4 pour les problèmes ;
3° à 6 pour le dessin ;
4° à 5 pour le levé de plan.

Les candidats qui auront obtenu dans les épreuves écrites un total d'au moins 231 points (correspondant à la note moyenne 13) seront seuls admis à subir les épreuves orales.

La partie orale portera sur les matières ci-après :

1° Arithmétique. — Caractères de divisibilité. Fractions ordinaires. Système métrique des poids et mesures. Racines carrées. Echelles des plans;

2° Notions de géométrie relatives à la mesure des angles, des surfaces et des solides. Notions théoriques sur le levé de plan et le nivellement;

3° Interrogations sur la loi municipale du 5 avril 1884, sur le règlement de voirie du 12 avril 1898 et sur le règlement sanitaire du 17 octobre 1903.

Il sera attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20, qui sera multipliée par un coefficient représentant l'importance relative de l'épreuve, savoir :

1° à 5 pour l'arithmétique ;
2° à 5 pour la géométrie ;
3° à 3 pour les lois et règlements.

Le traitement de début pour le titulaire de cet emploi est de 2,000 francs par an.

Pour tous autres renseignements s'adresser à la Mairie centrale (2° Bureau A) tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Service des Inhumations. — Achat d'un cheval pour le service des Convois funèbres. — Avis.

Une Commission désignée par M. le Maire de Lyon, est chargée d'acheter pour la Ville un cheval destiné au fonctionnement du service des Convois funèbres.

Pourront être présentés à cette Commission tous les chevaux de trait léger, noirs, âgés de moins de 7 ans et d'une taille minima de 1 m. 60 et s'attelant seuls ou par pairs et d'un prix maximum de 1,000 francs.

L'Administration municipale se réserve le droit de conserver ce cheval à l'essai pendant une durée de un mois et de le rendre aux vendeurs sans fournir des explications et sans aucune indemnité s'il ne remplit pas les conditions du service.

La livraison en sera faite après l'achat, le paiement du prix convenu sera effectué à partir du 22 mai prochain.

Les opérations de la Commission auront lieu le 22 avril, à 2 h. 1/2 du soir, dans la cour du service des Inhumations, avenue Berthelot, 177.

Médailles des chiens. — Taxe. — Avis.

Le Maire de Lyon rappelle les principales prescriptions concernant la circulation des chiens :

Le chien de garde d'une habitation, d'un magasin, d'un entrepôt, etc., ne doit pas sortir des locaux qu'il est destiné à garder. Il ne peut être conduit que momentanément et tenu en laisse sur la voie publique. Le chien gardant les chargements des camions ou carrioles, doit constamment rester sur ou attaché sous le véhicule, suivant le cas.

Les chiens classés dans la deuxième catégorie ne peuvent circuler sur la voie publique sans exposer leur propriétaire à un procès-verbal de contravention, à l'imposition d'office du chien à la taxe de la première catégorie et à un accroissement de taxe pour déclaration inexacte.

Les chiens de toutes catégories, appartenant à des personnes non domiciliées à Lyon, ne peuvent circuler en ville que tenus en laisse.

La délivrance des médailles aura lieu dans les mairies d'arrondissement, du 1er au 15 mai 1908, sur la présentation de la quittance du percepteur constatant le paiement de la taxe.

Il n'est délivré de médailles que pour les chiens de la première catégorie, qui peuvent seuls circuler librement sur la voie publique.

Classement des chevaux, juments, mulets et mules et des voitures attelées ou destinées à être attelées susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. — Avis.

En exécution de la loi du 3 juillet 1877 modifiée par la loi du 27 mars 1906 et du décret du 2 août 1877, il sera procédé, du 15 avril au 15 juin 1908, à l'inspection et au classement des chevaux, juments, mulets et mules et des voitures attelées ou destinées à être attelées susceptibles d'être requis, en cas de nécessité exceptionnelle, pour le service de l'armée.

Les Commissions mixtes, chargées de procéder à ces opérations, opéreront aux lieux, jours et heures indiqués par les itinéraires ci-après.

Les membres militaires des Commissions de classement, ainsi que les secrétaires et les cavaliers qui les accompagnent ont droit, dans chaque localité, au logement chez l'habitant. Toutefois, le personnel des Commissions ne pourra séjourner plus de trois nuits dans une commune qu'exceptionnellement et en cas de nécessité absolue.

La publication par affiche des itinéraires des Commissions de classement étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour les propriétaires qui ne présenteraient pas leurs animaux et leurs voitures attelées ou destinées à être attelées.

Les propriétaires doivent amener sur le point désigné ci-dessous, aux jour et heure indiqués, leurs voitures attelées ainsi que tous leurs chevaux, juments,

Digitized by Google

mulets et mules, compris ou nou dans les classements antérieurs, ayant atteint l'âge de 5 ans nt au-dessns pour les chevaux et jumeuts, et de 3 aus et au-dessus ponr les mulets et males (l'âge se compte à partir du 1er jauvier de l'année dn la naissance).

Les chevaux, juments, mulets et mules, ajeurnés peur défaut de taille, bien que ne figurant pas snr lns listes de recensement, devront tous être présentés aux Commissions de classemnnt.

Les propriétaires qui ne ponrraient venir nux-mémes devant la Commission doivent faire présenter leurs animaux et leurs voitures attelées par des personnes en mesure dn feurnir tontes les explications désirables.

Teut auimal nou attelé doit étrn présenté iselément, muni d'un bridon et d'un licol, nt non d'un licol seulsment.

Les auimanx attelés devrout étre dételés si le Président de la Commissieu en reconnait la nécessité ponr l'nxamen particnlier de ces animaux.

Les jumente saillies devrout étre présentées aux Commissiens de classemnnt, seules qualifiées ponr rayer des listes dn classement les animaux exemptés et pour refuser conditieunellement ceax qui ne paraissnnt pas momentanémnnt susceptibles d'étre requis. Les Commissious exemptent les jnmeuts en état de gestation appareute ; elles ajonrnent celles qui sent saillies snr le vu d'une attestatiou écrite de deux propriétaires possédant dee animaux classés, et revétun du visa du Muire.

Sont dispensés de la présentatiou :

1° Les jumonts suitées d'nu poulain et les jnmnnts notoirement reconnnes comme consacrénx à la reproductiou. Cette dernière condition ne sera admise que sur le témoignage dn deux propriétaires possédant des auimaux classés, et revétue du visa du Maire ;

2° Les animaux qni out été réformés lors des classements antérieurs, en raisen dn tares, de mauvaise conformation, de vieillesse, d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée.

Les propriétaires qui présenteraient, en faisaut sciemmnnt de fansses déclaratieus, des animaux déjà refnsés définitivemnnt ou refneés antérieurement aux lieu et place d'autres enimaux aptes au service, pourrout étre déférés aux tribunaux et condsmnés à nne amnnde de 50 à 2.000 fraucs.

Ceux qni un présenteraient pas leurs auimaux nt leurs voitures attelées aux Commissiens de classement seut passibles d'nne ameudn de 25 à 1.000 fraucs.

ITINÉRAIRES

ITINÉRAIRE DE LA COMMISSION N° 22.

4e arrondissement. — Lundi 27 avril, à 7 heures du matin et à 1 heure du soir, au clos Jouve (1).

3e arrondissement. — Mardi 28 avril, mercredi 29 avril, jeudi 30 avril, vendredi 1er mai, samedi 2 mai, lnndi 4 mai, mardi 5 mai, mercredi 6 mai, à 7 heures du matin et à 1 heure du soir, place de l'Abondance (1).

6e arrondissement. — Jeudi 7 mai, vendredi 8 mai, samedi 9 mai, à 7 heures du matin et à 1 heure du soir, extrémité Est de la rue Dequesne (1).

1er arrondissement. — Lundi 11 mai, à 7 heures du matin et à 1 heure dn soir, place Saint-Clair (1).

2e arrondissement. — Mardi 12 mai, mercredi 13 mai, jeudi 14 mai, vendredi 15 mai, à 7 heures du matin et à 1 heure du soir, sous le hall dn marché eux chevaux, place de l'Hippodrome (1).

5e arrondissement — Lundi 4 mai, mardi 5 mai, à 7 heures du matin et à 1 heure du soir, quai Jeyr en face le n° 17 (1).

Tirage au sort des obligations de l'Emprunt de 1880. — Avis.

Le cinqnantn-septiémn tirage au sort dns obligatious de l'Emprnnt de 1880 de la ville de Lyon, aura lieu dans nne des salles de l'Hôtel de Ville, le mercredi 15 avril 1908, à 9 heures du matin.

Cn tirage comprend 7.659 obligatiene remboursables à 100 francs formant un total de 765.900 francs.

La liste dns nbligatiens serties sera à la dispesition dee intéressés, qui peurront nn prendre connoissance à partir du 1er mai.

Leur remboursementaura lieu à partir du 15 juillet 1908, à Lyen, à la Caisse municipale, Hôtel de Ville, de 9 heures dn matin à midi et de 2 hnures à 4 heures et à Paris, saus frais, dans les bnreaux dn Crédit Lyennais.

Le paiement dn coupeu annuel d'intérêts, qui sera échu à la même date, sera effectué dans les bureaux susdits, sans frais, mais seus déductions dn l'impôt à fixer, suivant la lei, pour les titres au perteur nt ponr les titres nominatifs et sur la présentatieu dn coupeu détaché et accompagné d'un bordereau portant décompte et dûment quittancé.

Passé le 15 juillet 1908, les obligations amorties per suite du tiragn au sort cesseront de porter intérét.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain dépendant de la masse n° 40, aux Brotteaux. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquétn est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtnnir l'autorisation d'aliéner aux enchéres publiques, sur la mise à prix de 29.250 francs, une parcelle de terrain, d'nnn superficie de 225 mètres carrés, située rne Bngeeud, côté Nord, entre les rues Dngnesclin et Créqni et dépendant de la masse n° 40, aux Brotteaux.

Les pièces de l'affaire snront déposées dans les bnreaux de la Meirie du 6e arrondissement, peur étre communiquées pendant huit jours, à compter du lundi 13 avril 1908, aux personnes qni désireront en prendre connaissance.

(1) Les propriétaires sont convoqués, en suivant l'ordre alphabétique des noms, par les soins de la Municipalité qui les répartit, autant que possible, en nombre égal par séance et par journée.

A l'expiratiou da délai ci-dessus fixé, an Commissaire enquéteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bnreaux, le mardi 21 avril 1908, de nne heure à ciuq heures du soir, les déclaratieus dns habitants sur les avantages en les inconvénients de ce projet de vente.

Don à la Caisse des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers

A la suite de l'inceudie qui e eu lieu le 1er avril 1908, dans leurs magasins, MM. Victor Chatillon et Cie, fabricants de soieries, place Tolozan, 19, ent fait don d'une somme dn 50 fr. (cinquante francs) à la Caisse spéciale et des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Demandes en autorisation de construire.

du 4 au 10 avril 1908.

M. Sautour, propriétaire : Construction d'un hangar rue Dugueselin, 52.

M. Gunrrier, propriétaire ; M. Curny, architecte : Construcuon d'une maisen rue de la Buire.

M. Rouby, propriétaire : Constructieu d'nu hangar chemin des Cures, 48.

M. Tigaud, propriétaire : Construction d'une maisou route dn Genas, 82.

M. Charmillen, propriétaire : Construction d'une usine chemin dn Barabian, 107.

M. Seiguier, propriétaire ; M. Lombard, entrepreneur : Construction d'nu atelier rue Jacquard, 34.

MM. Martin et Combrot, propriétaires ; MM. Lanier nt Bonnameur, architectes : Construction d'une maisou chemin de Gerland.

Mme Conchonnet, propriétaire : Construction d'un entrepôt rue dn la Rize, 13.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

La régie e prélevé ses remises à 50 %, sur la somme de 42.561 fr, 68 c. excédant le million, et copendant, conformément à le dispositien que nous venons de rappeler, cette remise devait étre réduite à 25 %, la différence au préjudice de la commune est de 10.640 fr, 42 c.

L'on a proposé dans la conférence avec la Compagnie George Ricard, et votre commissinn vous propose dn sacrifier cette somme de 10.640 fr, 42 en laissant subsister les remises à 50 %, sur la somme excédant le million en principal, et eu moyen de cet abandon, qui serait fait par le commnnn à la Compagnie George Ricard, elle renoncerait à toutes répétitions et prétentiens quelconques contre la commune, même sur les objets pour lesqnels la régin aurait commencé ses instances par devant les tribunaux.

D'eprés cette base, votre commissinn a établi le compte courant de la Compagnie George Ricard de la manière suivante :

Digitized by Google

1° Ainsi qu'il est énoncé dans l'arrêté du Conseil municipal en date du neuf brumaire dernier, lequel, d'après l'arrangement dont il vient d'être fait mention, doit recevoir son entière exécution, la Compagnie Ricard était débitrice de..... 34.370f,19c.21/24

2° La Compagnie a reçu de trois receveurs, à titre de cautionnement, lesquels n'ont point été remboursés..... 4.200, »

3° La recette du deuxième compte accusée par la Compagnie, distraction faite de la recette figurative, se porte à..... 6.598,05

4° La recette du troisième compte accusée par la Compagnie Ricard est de..... 7.449, 42.20/24

ce qui forme en recette la somme totale de..... 52.617f,67c.17,24

La dépense à déduire se compose comme suit :

1° Remise à 50 °/₀ sur 5.902f,86c. 6 24 formant le principal de 6.598f,05 ci-dessus accusés..	2.951f,43c. 2 24	
2° Remise de même à 50 °/₀ sur 6 658f,82c.20 24, formant le principal des 7.449f,42c.20/24 accusés dans la recette.....	3.329, 41.22/24	
3° Frais de construction.....	2.393, »	9.040f,35c. 1/24
4° Location d'un bureau au pont de la gare.....	200, »	
5° Frais d'un procès-verbal par le juge de paix..	118,50	
6° Frais de portier.....	48, »	
7° La Compagnie réclame, en nature, le remboursement des frais de registres timbrés, ou non timbrés, des impressions et autres fournitures qu'elle a laissés dans les bureaux de l'octroi lors de sa sortie.....	», ».	

Partant, elle reste débitrice pour solde de..... 42.577f,32c.16/24

Mais ladite Compagnie n'ayant fourni aucune note touchant ladite réclamation, votre commission vous propose d'autoriser la régie actuelle à recevoir, vérifier et acquitter les comptes que la Compagnie présentera relativement aux fournitures dont il est question dans l'article 7 ci-dessus.

Votre commission vous prévient que la Compagnie George Ricard a remis à la régie actuelle les espèces et les divers effets qui avaient été déposés, soit consignés dans sa caisse, pendant le temps de sa gestion, relativement aux objets de transit.

La Compagnie George Ricard désire que cette remise, qu'elle a faite, soit approuvée par le Conseil municipal, afin que le récépissé qu'elle en a retiré lui puisse servir de décharge valable.

En terminant ce rapport, votre commission se fait un devoir d'observer au Conseil que, c'est principalement aux lumières et à l'activité qu'a développées le citoyen Chouly, depuis qu'il exerce les fonctions de Commissaire du gouvernement près la régie de l'octroi municipal, que l'on doit et l'ordre dans la comptabilité, et l'exactitude dans le service des employés. Le témoignage que vous rend votre commission, d'après ses propres observations, lui a été confirmé par les trois adjoints des Maires qui concourent à ce service avec le citoyen Chouly, et sont chaque jour témoin du désintéressement et de l'intelligence qu'il développe constamment dans l'exercice de ses fonctions. Votre commission propose au Conseil de donner au citoyen Chouly un témoignage de satisfaction qui lui est dû sous tous les rapports.

En conséquence, et d'après ces diverses explications, votre commission propose au Conseil d'arrêter et d'émettre les vœux suivants :

1° La somme de 34,370 fr..19 c.21/24, réclamée par le Conseil municipal, suivant sa délibération du neuf brumaire dernier, est et demeure portée à la somme totale de 43,577 fr.. 32 c. 16/24, dont la Compagnie George Ricard reste débitrice envers la commune ; le citoyen Conseiller d'Etat Préfet est invité à vouloir bien en faire effectuer, sans délai, le versement dans la caisse du préposé spécial ;

2° Au moyen du consentement donné par le Conseil à ce que la Compagnie George Ricard prélève ses remises à raison de 50 0.0 sur les sommes qui excèdent le million, cette Compagnie renoncera expressément, et par un acte positif, à toute répétition quelconque contre la commune, même sur les objets pour lesquels la régie aurait commencé des instances par devant les tribunaux ; le citoyen Conseiller d'Etat Préfet est prié de s'assurer de ce consentement positif de la part de la Compagnie George Ricard.

3° Le Maire de la division du Midi est invité à faire remettre à la régie actuelle les comptes et pièces à l'appui, qui avaient été envoyés à la Mairie, et la régie actuelle est priée d'en faire le dépouillement exact dans ses bureaux ;

4° Le Conseil déclare qu'il ne déroge en rien au vœu qu'il a précédemment émis sur l'examen et la liquidation des comptes relatifs aux constructions, et qu'il approuve la remise faite, par la Compagnie George Ricard à la régie actuelle, de toutes les espèces et effets de nantissement déposés par consignation pour des objets de transit ;

5° Le Conseil déclare qu'il est satisfait et reconnaissant du zèle constant qu'a manifesté le citoyen Chouly pour les intérêts de la commune, ainsi que de l'activité et de l'intelligence qu'il a constamment développés dans l'exercice de ses fonctions, et pour lui en donner un juste témoignage, le Conseil invite son président à transmettre officiellement au citoyen Chouly l'extrait de la présente déclaration et du rapport qui l'a motivée.

Sur quoi, le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de sa commission nommée pour l'examen et l'apurement des comptes de la Compagnie George Ricard ; après avoir mûrement délibéré sur chaque article de recette et dépense présenté en compte par ladite Compagnie George Ricard et qui ont été successivement discutés, il adopte le rapport ci-dessus transcrit dans tout son contenu.

Le citoyen Conseiller d'Etat Préfet s'est rendu dans le lieu des séances du Conseil, pour y donner lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur, par laquelle il annonce la prochaine arrivée du premier Consul en cette ville, et l'invite à voter les fonds nécessaires pour les préparatifs à faire pour sa réception.

Le Conseil municipal animé du désir de témoigner avec empressement au premier magistrat de la République les sentiments d'attachement et de reconnaissance, et manifester avec tous les habitants de cette cité l'allégresse qu'inspire sa présence,

A émis le vœu enivant :

Le citoyen Conseillor d'Etat Préfet est invité à se concerter avec les Maires des trois divisions pour les dépenses à faire, pour les préparatifs que l'arrivée du premier Consul rend indispensables ; les Maires présenteront, dans la prochaine séance, le tableau des fonds qu'il convient de mettre à sa disposition, et sur lequel le Conseil se réserve de statuer.

Le président a levé la séance et a annoncé que la session était terminée.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

J.-M. PARENT, président ; RAVIER, secrétaire.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Séance du dix-huit frimaire an X.

Dans l'assemblée du Conseil municipal convoqué à la manière accoutumée le dix-huit frimaire an dix,

Le citoyen Parent, Maire du Nord, président le Conseil,

Le citoyen Bertholon, secrétaire, remplissant les fonctions de secrétaire,

Il a été fait lecture d'un arrêté du Conseiller d'Etat Préfet, dont la teneur suit :

Le Conseiller d'Etat, Préfet du département du Rhône, en vertu de l'article 15 de la loi du vingt-huit pluviôse an huit,

ARRÊTE :

Le Conseil municipal de la ville de Lyon est convoqué pour le dix-huit de ce mois, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre pour recevoir le premier Consul de la manière conforme aux sentiments d'amour et de reconnaissance que lui portent les Lyonnais.

D'après laquelle lecture le Conseil a émis le vœu suivant :

1° Qu'il soit mis à la disposition des trois Maires de cette commune une somme de 50.000 francs, à prélever dans la caisse de l'octroi, et laquelle sera employée à fournir tous les préparatifs convenables à la réception du premier Consul ;

2° Que les trois jardins publics connus sous les noms de Flora, Idalys et Zéphir soient ouverts gratis pendant un jour ; qu'ils soient illuminés ; qu'il y ait dans chacun un feu d'artifice, et que l'on fasse partir un ballon dans ceux de Zéphir et de Flore. Comme aussi, qu'il soit donné par la commune un bal et un concert, et que le jour où les jardins publics seront ouverts, les ponts appelés l'un Morand, l'autre de la Compagnie Ningret soient exempts de tous droits de passage ;

3° Que les citoyens Maires sont autorisés à traiter de ces divers objets avec les propriétaires des ponts et avec les entrepreneurs des divers jardins et spectacles ;

Il invite, en outre, les Maires à faire, conjointement avec le Préfet et le Commissaire général de police, les honneurs des fêtes données par la commune, et à

a'adjoindra,à cet effet, tous les citoyens qu'ils jugeront convenables;

4° Et enfin le Conseil témoigne le plus vif désir de pouvoir se réunir, le jour de l'arrivée du premier Consul, pour aller au devant de sa personne, et par cette démarche,lui donner,au nom de tous les citoyens, une marque de l'entier dévouement de cette commune.

Le Président a levé la séance.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdit.

J.-M. PARENT, président; BERTHOLON, secrétaire.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance du vingt-deux frimaire an X.

Dans l'assemblée du Conseil municipal convoquée à la réunion accoutumée le vingt-deux frimaire an dix,

Le citoyen Parent, maire du Nord, présidant,

Le citoyen Bertholon remplissant les fonctions de secrétaire,

Il a été lait lecture d'un arrêté du Conseiller d'Etat Préfet, dont la teneur suit :

Considérant que la délibération du Conseil municipal du dix-huit de ce mois n'a pas embrassé tous les objets relatifs à la réception du premier Consul,

En vertu de l'article 15 de la loi du vingt-huit pluviôse an huit,

Arrête :

Article 1er.

Le Conseil municipal de la ville de Lyon est convoqué extraordinairement pour le vingt-deux de ce mois, à l'effet de délibérer :

1° Sur les moyens d'acquitter la dépense des dispositions qui se font à l'Hôtel de Ville;

2° Sur les moyens de pourvoir également aux frais d'établissement, tant des Ministres de l'Intérieur et des Relations extérieures dans deux hôtels séparés, que de la Consulta Cisalpina au grand Collège.

Art. 2.

Le citoyen Parent, maire du Nord, présidera le Conseil; il est chargé de faire connaître le présent arrêté à chacun des membres qui le composent.

D'après laquelle lecture, le Conseil, considérant que s'il était permis de n'écouter que la voix de la reconnaissance et de l'amour, dont tous les citoyens de cette ville sont si profondément pénétrés pour le premier Consul, et s'il était possible de croire que l'autorité exigera de la commune qu'elle fît le sacrifice de tout ce qu'elle possède au bonheur de le recevoir dans son sein, il n'est aucun membre du Conseil qui ne s'empressât d'adhérer par acclamation aux demandes contenues dans les lettres et arrêtés du Conseiller d'Etat Préfet de ce département;

Considérant que vérification faite de l'état de situation de la caisse communale, il n'y existe à ce jour qu'une somme de 258.728 fr, 42, dans laquelle se trouve comprise celle de 50 000 fr., montant du cautionnement fourni par le receveur, et que,faisant le calcul des objets échus de l'an neuf, soit pour les besoins des hospices, soit pour les dépenses d'administration, il s'en faut de 58.441 fr, 16 qu'il y ait de quoi faire face tant aux crédits ouverts pour différentes parties arrêtées dans l'an neuf, soit aux dépenses que nécessitent les circonstances actuelles, et pour lequel le Conseil a mis à la disposition des Maires une somme de 50.000 francs par sa précédent délibération, et se propose de mettre à la même disposition, par la présente, une somme en sus de 30 000 francs;

Considérant que les obligations imposées au Conseil, par la loi émanée de l'autorité consulaire elle-même, ne permettent pas de sortir de la caisse municipale aucun fonds qui ne soient demandés ou par les besoins des hospices, ou par la plus indispensable nécessité;

Considérant que, dans le nombre des objets auxquels il lui est demandé des moyens de pourvoir, il en est plusieurs absolument étrangers à l'emploi qui doit être fait des fonds de la commune, tels que les frais de l'établissement des Ministre de l'Intérieur et des Relations extérieures dans les hôtels qu'ils doivent occuper,et de la Consulta Cisalpine au grand Collège ;

Considérant que, néanmoins, la commune doit fournir aux frais de la réception du premier Consul et des témoignages de l'allégresse publique qu'excitera sa présence, ainsi qu'à toutes les réparations de l'Hôtel de Ville, où il doit prendre son logement;

Le Conseil a émis le vœu suivant :

1° Qu'il soit mis à la disposition des trois Maires de cette ville, indépendamment des 50,000 francs votés par sa précédente délibération, celle de 30,000 fr., lesquelles deux sommes formant la totale de 80,000 francs, seront employés à fournir toutes les préparatifs convenables à la réception du premier Consul, et en même temps à faire les réparations qu'exige l'état actuel de l'hôtel commun, dans lesquelles réparations sa trouvent notamment comprises le rétablissement des -oits du dit hôtel, laquelle somme de 80,000 francs sera, sous la responsabilité des Maires, qui en rendront compte de l'emploi qu'ils en auront fait, à la première session ;

2° Que le Conseil persiste dans les vœux qu'il a déjà émis en sa précédente délibération, relativement à l'ouverture des jardins publics, du bal, du concert, feux d'artifice, ouverture des ponts exempts du droit de passage et autres objets sur lesquels il s'en rapporte, attendu les obstacles que peut apporter la saison actuelle, à la prudence at à la sagesse des Maires;

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Propriété municipale, rue Chalière, 32. — Réparations intérieures des murs de clôture.

Abattoir de Vaise — Réfection de la toiture du réservoir des eaux. — Réfection partielle de la toiture de la charcuterie et établissement de placards et tablettes de chêne.

Marché aux bestiaux. — Réfection du versant Nord du bâtiment Nord des hergeries volantes.

Propriété municipale du Vernay. — Réparations de propreté dans le logement du jardinier. — Réparations de propreté dans la Pouponnière. — Réfection de la canalisation des eaux de source. — Installation du téléphone interurbain. — Réparationde gros œuvre dans la remise.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 11. — Aménagement et réparations de propreté.

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Abattoirs de Perrache. — Pignage du sol des triperies.

Local Saivignon, rue de la Fromagerie. — Réparation des fermetures.

Immeuble, rue Servient, 42-44. — Travaux d'aménagement d'une école de filles.

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 65. — Aménagement de locaux pour le transfèrement de l'atelier de modelage.

Service des Inhumations. — Installations et aménagements divers.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Propriété du Vernay. — Réfection d'une partie de charpente du grand bâtiment, réparations de propreté dans les logements du personnel de l'école de plein air, pose du téléphone particulier.

Travaux terminés dans la semaine

Ecole maternelle, rue Saint-Gilbert, 14. — Réfection du plafond et réparations de propreté dans deux pièces de l'appartement de la directrice.

Ecole maternelle, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Réparations de propreté de l'appartement du concierge.

Rue de la Pyramide, 122. — Aménagement d'un bureau de taxes sur l'alcool.

Petit Séminaire de Saint-Jean. — Installation de trois salles de cours de langues vivantes.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue de la Martinière, angle rue Hippolyte-Flandrin. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue Pierre-Dupont. — Rechargement de trottoirs en terre.

Rochers des jardins des Chartreux, en droit du quai Saint-Vincent, 19. — Construction d'un mur de soutènement.

Rues du Plat et Soin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue du Lac, avec retour rue Neuve-de-la-Villardière. — Construction de trottoirs en asphalte.

Boulevard de la Part-Dieu, entre l'avenue Félix-Faure et l'entrée des chantiers de la Buire. — Rechargement de la chaussée en pierres cassées de Brouilly.

Rue de l'Abondance, entre les rues Garibaldi et du Lac. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue de l'Enfance, 38. — Construction d'une bouche d'égout

Rue Joséphin-Soulary. — Construction de rigoles en pavés d'échantillon.

Digitized by Google

Rue Chinard. — Dépose et repose de bordures.
Rue Masséna. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Rue Hippolyte-Flandrin et place Saibonay. — Construction de pavage en pavés d'échantillon de grès.
Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.
Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.
Voûtes de Perrache, près le cours Charlemagne. — Etablissement de deux chalets ermoire.
Avenue de la Gare de Perrache. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon.
Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.
Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatres-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.
Rue Chevreul, entre l'avenue de Saxe et la rue des Asperges. Elargissement et rectification des trottoirs et de la chaussée.
Rues Turenne, de l'Epée et Morignan. — Réfection des trottoirs en asphalte et réparation des chaussées.
Rue Jenin. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.
Rue Claude Joseph-Bonnet. — Réfection de trottoirs en asphalte.
Agrandissement du cimetière de la Croix-Rousse, démolition d'immeubles, réparation de murs de clôture.
Rue Joséphin-Soulary. — Réfection de pavage en cailloux roulés.
Montée du Chemin-Neuf. — Recharge ment de la chaussée empierrée.
Rue Belliévre, Ferrachat et du Vieil-Renversé. — Relevés à bout en cailloux roulés.
Rue Tête-d'Or. — Réparation de pavage en cailloux roulés.
Rue Suchet — Réparation de trottoirs en asphalte
Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Empierrement et cylindrage à vapeur du chemin des Emeraudes et de la rue (C) et dépose de bordures sur les terre-pleins devant la gare.

Travaux terminés dans la semaine

Montée de l'Amphithéâtre. — Réparation d'un égout tubulaire.
Place du Perron. — Blanchiment et rejointoiement des murs des escaliers en façade sur la rue Burdeau.
Place Gensoul. — Réfection des trottoirs en asphalte.
Ancien cimetière de la Guillotière. — Rectification des allées nos 24, 25 et 29.
Rue Ney. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.
Boulevard du Nord, 21. — Construction de trottoir en asphalte.
Pont La Feuillée. — Serrage des boulons et réglage de tablier.
Canalisations : boulevard de l'Artillerie; rue d'Inkermann; montée de la Butte.
Prises d'eau et branchements : cours Lafayette, n° 62; rue du Vallon, 12; avenue Berthelot, nos 211-221; cours Gambetta, 196; cours Henri, n° 117; rue Tête-d'Or, 30; rue du Bourbonnais, n° 67; rue des Chevanchaeurs, 1; grande rue de Montplaisir, 30; place du Bachut; chemin de Combe-Blanche, 35; cours Vitton, 94; chemin des Murcs, 24 bis; rue Jouffroy, 15.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 12 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Barge, Alexandre, empl. banq., r. de Séze, 37.
Dlle Guillard, Marie, empl., r. Diderot, 4.
Besson, Joseph, empl., r. Tables-Claudiennes, 32.
Dlle Rivier, Marie, recc. tulles, r. Burdeau, 38.
Bonnamy, Pierre, fourreur, r. de Marseille, 40.
Dlle Clerc, Jeanne, tiss. soie, r. Pierre-Blanc, 30.
Bony, Jean, empl. de banq., r. Tavernier, 8.
Dlle Colas, Charlotte, s. p., Lentilly.
Chabredier, Cl., man., r. Neuve-Charpennes, 7.
Dlle Plasse, Louise, lingère, r. Chartreux, 23.
Chirpaz, Jean, empl., pl. Carmélites, 5.
Dlle Boulangeat, Constance, empl., m. Butte, 4.
Coupat, Vincent, empl., r. Bât-d'Argent, 23.
Dlle Moussy, Adolphine, s. p., pl. St-Nizier, 5.
Derme, Jean, empl. Cr. Lyonn., q. St-Clair, 11.
Dlle Déjey, Franceline, pelletière, q. St-Clair, 11.
Derupas, François, s. an 157e, cas. de Serin.
Dlle Ruffi, Hermine, blanch., r. Paul-Bert, 197.
Febre, Eugène, empl., r. Lanterne, 29.
Dlle Mesny, Marie, s. p., Roussillon (Isère).
Gide Jean, ét. en méd., r. de Marseille, 19.
Dlle Blondel, Yvonne, s. p., r. Arbre-Sec, 31.
Gauthier, L., peint.-plât., ch. Croix-Barret, 92.
Dlle Descotes, Eugénie, dév., r. Royale, 25.
Isler, Pierre, cartonnier, r. Rivet, 10.
Dlle Colas, Marie, cartonnière, r. Ornano, 2.
Manhes, Laurent, empl., r. Sala, 29.
Dlle Viel, Léonie, s. p., q. St-Vincent, 26.
Mantel, Ant., mécan., b. Croix-Rousse, 11.
Dlle Plaisantin, M., dév., r. Imb.-Colomès, 20.
Martin, Aug., empl., r. Longue, 21.
Dlle Sauvan, Louise, empl., r. Victor-Hugo, 81.
Maza, Joseph, v. de ch., r. Grôlée, 13.
Dlle Perrier, Perrine, cais., r. Romarin, 23.
Moncel, Gabr., v. de ch., q. Pêcherie, 2.
Dlle Pascal, Marie, cuis., q. Charité, 29.
Pellier, Joseph, empl., r. Confort, 9.
Dlle Mathey, Anne, cout., r. Bât-d'Argent, 21.
Ponget, Jean, ébaro., q. St-Vincent, 1.
Dlle Bastion, Marie, crev., r. Capucins, 21.
Ribonlan, Maur., empl. d'adm., r. d'Algérie, 9.
Dlle Berthouze, Marie, coutur., Miribel.
Barral, Frédéric, fab. de bonnet., Die (Drôme).
Dlle Bosson, Anne, s. p., pl. de Fourvière, 2.
Bergeron, Marius, empl., r. des Capucins, 9.
Dlle Grisard, Julie, empl., r. des Capucins, 9.
Larochette, Joanny, empl., r. Neyret, 21
Dlle Laurans, Pauline, coet., r. Bon-Pasteur, 8.
Milliat, Jean, empl., r. de Plétre, 4.
Dlle Rous, Marie, s. p., pl. des Terreaux, 9.
Péguet, Antonin, peint.-plât., r. Montesquieu, 83.
Dlle Tabouiet, Claudie, mén., r. V.-Monnaie, 39.
Valentin, Victor, empl., r. Pizay, 14.
Dlle Adam, Césarine, brod., r. Flesselles, 3.
Vallier, Marius, empl., r. des Trois-Maisons, 1.
Dlle Mazoyer, Marie, brod., r. L.-Colomès, 33.
Payant, André, g. de la paix, q. St-Vincent, 8.
Dlle Ducbez, Marie, cuis., n. d'Herbonville, 9.
Puthod, Jean, jardinier, Caluire
Dlle Molerdon, Elise, cuis., Caluire.
Faure, Henri, empl., Villeurbanne.
Dlle Dutet, Marie, s. p., Villeurbanne.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Millet, Jules, professeur, r. des Archers, 9.
Dlle Chevrut Marie, s. p., av. de Noailles, 54.
Salvat, Léon, instituteur, r. Dunoir, 97.
Dlle Combes Ernest., s. p., q. St-Antoine, 24.
Bellantoni, Claud., empl., c. Charlemagne, 9.
Dlle Lapeyrade, E., cravat., c. Charlemagne, 1.
Hresson, Jean, boucher, Villeurbanne.
Dlle Denis, Joséphine, s. p., r. V.-Hugo, 41.
Rucat, J., s.-off. 14e sect. secrét., pl. Carnot, 22.
Dlle Touvet, M., s. p., Villard-Bonnot (Isère).
Joseaud, Joseph, comptable, pl. Bellecour, 31.
Dlle Décorme, Marie, modiste, Annonay.
Le Resle, P., lieut. 158e infant., r. d'Enghien, 33.
Dlle Sorlent, L., s. p., Lillebonne (Seine-Inf.)
Droin, Pierre, ingén.-constructeur, Moulins.
Dlle Diot, Hélène, s. p., c. Suchet, 20
Héritier-Pingeon, M., comm., r. E.-Zola, 15.
Vve Viard, Barbe, coutur., gr. r. de Cuire, 77.
Bethenod, Joseph, emp. banque, r. Sala, 23.
Dlle Desconrs, Marguer., s. p., c. du Midi, 11.
Martin, Auguste, empl., r. Longue, 21.
Dlle Sauvan, Louise, empl., r. Victor-Hugo, 91.
Chatel, Marius, tailleur, r. Mercière, 92.
Dlle Helle, Marg., casquett., r. S.-Gryphe, 21.
Compagnon de la Servette, G., r. R.-d'Ainay, 24.
Dlle Chantre, M., s. p., r. Remp.-d'Ainay, 7.
Cornillon, L., emp. P.-L.-M., St-Etienne (Loire).
Dlle Moein, Jeanne, s. p., pl. Ampère, 2.
Conpat, Vincent, empl. r. du Bât-d'Argent, 22.
Dlle Moussy, Adolphine, s. p., pl. St-Nizier, 5.
Varambier, Julien, emp. Postes, r. R.-d'Ainay, 36.
Vve Pédrillon, B., cuisin., ch. Feuillat, 22.
Schmitt, Jean, chauffeur, La Mulatière.
Dlle Pinget, Louise, cuisin., r. Ste-Hélène, 29.
Moncel, Gabriel, valet chamb., q. Pêcherie, 2.
Dlle Pascal, Marie, cuisin., q. Galleton 29.
Reynerd, Jean, boulanger, r. Franklin, 40.
Dlle Sosykens, J., coutor., pl. Carnot, 15.
Peltier, Joseph, empl., r. Confort, 9.
Dlle Mathey, Anne, coutur., r. Bât-d'Argent, 21.
Manhès, J., empl. comm., r. Sala, 25
Dlle Vial, Nelly, s. p., q. St-Vincent, 28.
Verny, Denis, industriel, Annonay.
Dlle Mullier, Marie, s. p., q. de Retz, 21.
Horaod, G., étud. pharm., r. H.-de Ville, 97.
Dme Charpe, M., s. p., gr. r. Guillotière, 99.
Chevallier, Fr., lieut. 3e zouaves, Saibonay.
Dlle Gille, Marie, s. p., ch. Montribloud, 15.
Botton, Jean, empl., r. Pasteur, 58.
Dlle Ducrola, Amélie, cuisin., r. A.-Aisay, 18.
Pollet, Jean, empl., r des Marronniers, 9.
Dlle Gelin, Jeanne, empl., r. Confort, 21.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Fournaise, Alb., nég., ch. Sables, 2.
Dlle Duret, Cath., s. p., ch. Feuillat, 43.
Gide, Jean, ét. en méd., r. Marseille, 19.
Dlle Blondel, Emily, s. p., r. Arbre-Sec, 31.
Gauthier, Jean, peint.-plât., ch. Croix-Barret, 92.
Dlle Descotes, Eugénie, dév., r. Royale, 25.
Grenard, Louis, ouvr. peignes, Oyonnax (Ain).
Dlle Nicolas, F., domestique, Oyonnax (Ain).
Grillet, Ant., horlc., rte Grenoble, 48.
Dlle Lebreud, Anne, s. p., r. Bocage, 4.
Heuer, F., garç. coiff., r. Snchet, 8.
Vve Alexandre, M., domest., r. Colombier, 26.
Hirsch, Marcel, empl. com., r. Paul-Bert, 32.
Dlle Champagnat, Gab., empl., r. Paul-Bert, 32.
Jouffray, Marius, empl., pl. St-Louis, 33.
Dlle Provencel, Marie, brod., r. de Séze, 13.
Lebouchard, M., peint. voit., r. Duguesclin, 161.
Dlle Forest Herm., s. p., r Corne-de-Cerf, 21.
Lessentier, Julien, maçon, r. Villerol, 19.
Dlle Couturiat, Marie, dom., c. Gambetta, 119.
Long, Jean, voitur., ch. Combe-Blanche, 6.
Dlle Monnet, Genev., chenill., r. Garibaldi, 132.
Mathieu, P., comm. postes, r. Béchevelin, 74.
Dlle Crescent, Morg., s. p., Céreste (B.-A.).
Meallier, F., cultiv., Tence (Hte-Loire).
Dlle Reynaud, M., domest., Devesset (Ardèche).
Péguet, Ant., peint.-décor, r. Montesquieu, 83.
Dlle Tabouiet, Cl., mén., r. V.-Moonaie, 39.
Persigey, Cl., emp., P.-L.-M., r. Médaisies, 21.
Dlle Girardin, Anna, cuisin., r. V.-Hugo, 17.
Poland, Antoine, cordonnier, r. Moncey, 115.
Dlle Péaz, Marie, dévideuse, r. Moncey, 115.
Pothier, Jean, repr. comm., q. Guillotière, 27.
Dlle Maudry, B., empl., q. Guillotière, 27.
Requiem, Henri, empl. comm., r. C.-Jordan, 21.
Dme Saurel, Marie, s. p., Carpentras.
Roche, Paul, chandronnier, r. de l'Eglise.
Dlle Tyssier, Maria, chemis., r. Boileau, 215.
Sialve, Jean, manœuvre, r Part-Dieu, 107.
Dlle Dévigne, Marie, repasseuse, Caluire.
Chatel, Marius, tailleur, r. Mercière, 92.
Dlle Helle, M., casquettière, r. S.-Gryphe, 21.
Crubly, Simon, voyageur, r. Dunoir, 90.
Dlle Lacôte, Jeanne, couturière, Villeurbanne.
Lavergne, Jean, maçon, r. de la Lône, 44.
Vve Ruebeud, Marie, ménag., Saint-Chamond.
Balme, Léon, empl. com., r. de Marseille, 20.
Dlle Pitet, Marie, s. p., ch. Demi-Lune, 147.
Begot, Jules, journelier, ch Grange-Rouge, 8.
Dlle Dopoy, A., domet., ch. de St-Priet, 68.
Birker, Georges, mouleur, ch. des Culattes, 29.
Dlle Salagnon, M., cuisin., r. de l'Enfance, 39.
Blache, Joseph, empl., pl. Danton, 2.
Vve Bourron, m. de chauss., r. Madeleine, 16.
Bonnamy, Pierre, fourreur, r. de Marseille, 40.
Dme Clerc, J., tiss. en soie, r. Pierre-Blanc, 30.
Borgers, Jean, droguiste, r. Créqui, 224.
Dlle Vachon, Marie, lingère, r. Villerol, 18.
Botton, Jean, empl., r. Pasteur, 58.
Dme Ducroix, A., cuisinière, r. A.-d'Aisay, 18.
Brun, Pierre, empl tram., r. Charpenay, 16.
Vve Décormes, ourdisseuse, Villeurbanne.
Convert, Claudius, manœuvre, r. de Gerland, 19.
Dlle Berthet C., ménagère, r. du Ch.-Rouge, 9.
Clutier, Bernard, manœuvre, r. Creuzet, 6.
Dlle Pulchiron Marie, cuisit, rte Vienne, 35.
Chevallier, Claude, serrurier, r Corderie, 29.
Dlle Véroilet, C., coutur., r. Conciergerie, 4.
David, Louis, cafetier, ch. des Pins, 79.
Dlle Payet, Anna, s. p., pl Reconnaissance, 1.
Décloitre, Jean, menuis., r. Créqui, 246.
Dlle Honorat, Emilie, s. p., ch. Pépinières, 6.
Decombe, Pierre, empl., r. Mazenod, 85.
Dlle Gibor, Claud, repas., r. Mazenod, 83.
Derupas François, méc., caserne Serin.
Dlle Ruffi, Hermine, blanc., r. Paul Bert, 197.
Fabre, Jean, empl. P.-L.-M., Paris.
Dlle Viennay, Cath., s. p., r. Chevreul, 32.
Floocard, Paul, empl., c. de la Liberté, 32.
Dlle Piat, Jeanne, s. p., r. Pierre-Corneille, 119.
Bimondan, Jean, manœuvre, r. Pyramide, 31.
Dlle Chaffanjon, L., mén., ch. Montauban, 19.
Tonize, Paul, empl., r. de la Madeleine, 13.
Dlle Nabholtz, R., empl., r. Madeleine, 46.
Varambier, J., emp. Postes, r. R.-d'Ainay, 36.
Vve Pédrillon, cuisinière, ch. Feuillat, 22.

Digitized by Google

Achard, Léon, manœuvre, r. de la Liberté, 74.
Dlle Oey, Celina, coutur., r. Peut-Bert. 45.
Déchêne-Cotillon, A., menuis.. r. d'Avigoon, 89.
Dlle Reuss, M., gouvern. pl. P.-Chevennes, 13.
Feyolle, Albert, électricien, r. Thibaudière, 44.
Dlle Orognet, Cl., s. p , r. Thibaudière, 44.
Allarrousse, Léon, chaudroon., ch. des Pins, 47.
Dlle Combe, Franç., empl., r. Monlbernard,22.
Laforge, Martial, maçon, r. Dunoir, 99.
Dlle Sinet, Léonie, domest , r Cherpeney, 22.
Horand, A., étud. pharm , r. Hôtel-de-Ville, 97.
Dlle Cherpe, A., s. p. gr. r. Guillotière, 99.
Jourden, P , voyag comm , Vesoul (Hte-S.).
Lle Coquit, Lucie, s. p., St-Denis (Seine).
Mien, Jean, épicier, av. de Saxe, 225.
Dlle Machillot, Marie, s. p., av. Saxe, 229.
Tuor, Jean, chenilleur, r. Cuvier, 13.
Dlle Permond, Jeanne, empl., r. Cuvier, 19.
Bourny, Cl., empl. P.-L.-M , ch. de Oerlood,156.
Dlle Maimitre, Fr., s p., Pougin (Ardèche).
Lapoogs Eugène, empl., St-Fons.
Dlle Bouhéret, M , s. p., ch. Vitriolerie, 14.
Thévenon-Daulère, empl., gr. r. Guillotière, 39.
Dlle Collomb, Jeanne, empl., r. Dumenge, 13.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Berker, Georges, mouleur, ch. des Culattes, 29.
Dlle Salagnon, Marie, cuis., r de l'Enfance, 59
Viellet, Jean-Marie, mus , q. de Serin. 69.
Dlle Ziegler, Marie, f de ch , Teintel (Suisse).
Rouquier, Joseph, sellier, gr. r. de Cuire, 14.
Dlle Cochet, gantpière, gr. r. de Cuire, 13.
Frugier, Emile, empl , Saint-Etienne.
Dlle Devaud, Ernest., ling., r. d'Austerlitz, 10.
Thevenon-Deniere, A., emp , g. r. Guillotière,30.
Dlle Collomb, Stéphanie emp., r. Dumenge, 13.
Payant, André, g. paix, q. St-Vincent, 5.
Dlle Duches, Marie, cuis., c. Herbouville, 9.
Barbier, Louis, c.rden., Vars (Ille-Seôme).
Dlle Bozoy, Claudine, contur., r. Chazière, 43.
Dubouis-Bonnefond, L. emp. g. r. C.-Rousse, 3.
Dlle Murard, Lucie, coutur., Villeurbanne.
Mantel, Antoine, mécan , b. Croix-Rousse, 11.
Dlle Plaisantin, Marie, dévid., r. I.-Colomès,30.
Prudhomme, Vincent, emp , r. d'Ivry, 7.
Dlle Veyrand, Marie, tullisle, pl. C.-Rousse, 9.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Thomas, Léon, orfèvre, r. St-Georges, 31.
Dlle Clément, Maria, s. p., Sidiailles (Cher).
Balme, Léon, emp. com., rue Marseille, 20.
Dlle Pitet, Claudie, s p , ch. Demi-Lune, 147.
Barral, Fr., fab. bonneterie, Die (Drôme).
Dlle Bossan, Anne, s. p., pl. Fourvières, 9.
Barthier, Auguste, ciseleur, r. Quarantaine, 7.
Dlle Cruvieux, Louise, emp., r Quarentaine, 3.
Chevellier, F., lieut. 3e zouaves, pl. Carnot, 11.
Dlle Gaile, Aimée, s. p. sh. Montribloud,15.
Chevalier, Edouard, menuisier, Oullins.
Dlle Vincent, Marie, s. p., ch. des Mûres, 9.
Chevallier, Claude, serr., rue Corderie, 39.
Dlle Verollet, Léonie cout , r. Conciergerie 4.
Compagnon de la Servette, L., r. Remparts, 94.
Dlle Chantre, Marie, s. p , r. Trion, 35.
Corréard, Maxime, profess., r. Trouvée, 6.
Dlle Reynier, Jeanne, s. p., Chevenos (Isère).
Déclotre, Jean, menuisier, r. Crequi, 246.
Dlle Honorat, Agiaé, s. p , ch. Pépinières, 9.
Heurr, Fréd , g. coiffeur, r. Suchet, 8.
Vve Alexandre, Marie, dom , r. Colombier, 99.
Hueson, Marius, tonnelier, r. Bourgogne, 31.
Dlle Jeanneault, Louise, cont., r. de la Gare,15.
Martin, William, voy. com , Calmire.
Dlle Guilloz, Jeanne, s. p., r. St-Jean, 66.
Paysson, Louis, empl , St-Rambert-l'Ile-Barbe.
Dlle Duchamp, Clotilde, emp. s., q. P.-Scize, 59.
Ruet, Jean, mécanicien, gr. r. Vaise, 22.
Dlle Micheudon, Stéphanie, cont , Ssujeu (Rh.).
Simonden, Jean, manœuvre, r Pyramide, 31.
Dlle Chaffanjon, Lucie, mén., ch Montauban,29.
Dérisond, Prançois, jard.. r. Bourbonnais, 39.
Dlle Mouilliaud, Louise, empl., r. Tunnel, 35bis
Vallier, Merins, empl., r. 3-Maisons, 1.
Dlle Masoyer, M., brod. r. Imbert-Colomès, 33.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Millet, Jules, prof. de lettres, r. des Archers, 9.
Dlle Chevrot, Marie, s p., av. Noailles, 34.
Béal, Jean, empl., r. Ney, 63.
Dlle Ferret, Maitbe, empl., r. Ney, 39.
Brunet, Daniel, lustier, r. Masséna, 31.
Dlle Ce bet, Constance, s. p., c. Lafayette, 135.
Buet, Philibert, empl. O.-T- L , r. Inkermann,51.
Dlle Pellissier, Marie, s. p., La Chapelle (Sav).
Cavellini, Ernest, peintre, Plaimpalais, (Suisse).
Dlle Geud, Jeanne, repas , Eaux-Vives (Suisse)
Cayssou, Emile, finis.en chaus., ch. Viebert, 9.
Dlle Rablon, Marg., passement., c. Lafayette, 133.
Delhomme, Gustave, mécan., r. Moncey, 134.
Vve Reynard Anne, couv soie, r. J.-C.-Vivent,57.
Deveaux, Baptiste, imprim , r. Cuvier. 136
Dlle Moriret, Marie, blanchis.. r. C.-Koechlin,9.
Durand, Henri, rep. com., c. Lafayette, 71.
Dlle Cauvet, Augusta, s. p , Marseille.
Faure, Benjamin, apprêt., c. Vitton, 100.
Dlle Heuisacbo, Augustine s p , r P.-Feyn 49.
O avel, Louis, g. boucher, c. Lafayette, 259.
Dlle Ponoord, Marie, s. p , Champagneu (le).
Heuer, Frederic, g. coiffeur, r. Suchet. 3.
Dlle Revenillon, Marie, dorsset , r. Colombier,36.
Humbert, Jules, commun , r. Perfait-Silence, 3.
Dlle Chamonel, Marie s.p , r. Perfait-Silence, 6.
Jey, Claudius, mécanicien, r. Garibaldi, 91.
Dlle Bouchet, Rose, charmelière, r. Garibaldi, 37.
Jouffray, Marius, empl , pl. Saint-Louis, 33.
Dlle Provencal, Marie, brodeuse, r. de Sèze, 19.
Jouinet, Claude, chaudron., r. des Docks, en.
Dlle Aubonnet, Marg., empl., r Garibaldi, 81.
Lebouchard, Michel, p en voit., r. Duguesclin 141.
Dlle Forest, Herminie, cout., r. Duguesclin, 111.
Morel, Joanny, empl., r. Boseuet, 34.
Dlle Merthelin, Marie, repas., Crémieu (Isère).
Murgier, Hyacinthe, plâtrier, c. Lafayette, 113
Dlle Maurin, Eugénie, mécog., c. Lafayette, 113.
Pochet, Georges, cirer d'evoué, r. P.-Corneille,41.
Dlle Vral, Catherine, lingère, Ponossas (Is).
Pugost, J.-Bapt., teinturier, r. L.-Blanc, 54.
Dlle Berthuin, Marie, s p , Châtil-St-Jean (Dr.).
Roux, Paul, charcutier, Carpentras.
Dlle Perrin, Violo ine, s p., Carpentras
Thiollier, P , dessin. archit , r. Tête-d'Or, 57.
Dlle Richard, Berthe, s. p., r. Tete d Or, 56.
Déchêne-Cotillon, Aug.. menuis , r. d'Avignon,36.
Dlle Reuss, M., gouvern , pl. P.-Chevannes, 13
Mark, Heinrich, cons veiturier, Bâle (Suisse).
Dlle Bolliger, Verena, s. p , Bâle (Suisse).
Vialfoors, Jean, institut., Loubarresse (Ardèche).
D lle B unet, Jeanne, s p , r. Tête-d'Or, 113.
Allarrousse, Léon, chaudroun., ch. des Pins. 47.
Dlle Combe, Gabrielle, empl., r. Monlbernard, 32
Berge, Alexandre, emp banque, r. de Sèze, 9.
Dlle Guillard, Marie, empl., r. Diderot. 4.
Promeoteau, Joseph, comptable, r. Barême, 97.
Dlle Ferrault, Julienne, s p , r. Barrême, 37.
Tournour, Félicien, plombier, b. Brotteaux, 63.
Dlle Caque, Laure, cartonnié e, r. Bugeaud,137.
Tuor, Jean-Bapt., chenil., r. Cuvier, 13.
Dlle Fermond, Jeanne, empl., r. Cuvier, 13.
Deseroix Antoine, menuisier, r. Fénelon, 19.
Dlle Dubois, Alexand , s p , Villefranche (Rh.).
Seiso, Charles, o. en peignes, Géovrisset (Ain)
Dlle Maupoy, Alexandrine, empl , r. Molie e, 43.
Noyor, Hivane, empl , r. Bossuet, 3.
Dlle Lachanuse, J , rac. tulle, r. Mogenta, 39.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 5 au 11 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Lepape, lieut. d'inf , q. St-Vincent, 39..... m.
Visconti, apprêt , r Tobies Cloudiennes, 45. m.
Rane, doreur, r. Terme, 33. ..... m
Reseicoud, commerç., b Cr.-Rousse, 143... f.
Clere, emballeur, r. des Fontasques, 8 ..... m.
Pommier, g de recettes, r. Bél-d'Argent, 9. f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bernet en Bernard, md fornin, Villeurbanoe. f.
Deschamps-Gotlin, cultiv., St-G.-l-Ollières. f.
Rivoio, manœuvre, Villeurbanne..... f.
Lev9que, mecanicien, q. Tilsitt, 29..... f.
Dubelle-Duplon poliss., g r. Monplaisir,38. m.
Robert, manœuvre, r Sala 42..... f.
Coche, empl., r. Masséna, 53 ..... m.
Roux, empl., av. Berthelot, 81..... m.
Charlet, ebeniste, c Henri, 95..... m.
Pichet, horloger, r. Remp.-d'Ainay, 93..... f.
Goujel, coiffeur, t'Arbresle (Rhône)..... f.
Penin, mordonnier, Oullins..... f.
Serra, épicier, c. Gambetta, 1..... m.
Duranton, empl., r. Vauban, 59..... f.
Germain, manœuvre, r. Tête-d'Or, 9?..... f.
Granard empl , r. Bugeaud, 23..... m.
Follet, menuisier, m. St-Sébastien, 14..... m.
Teidy, ca deur, Villeurbanne..... f.
Oullioud, gymnastique, sans dom fixe.... m.
Grezendanner, brodeur, r. du Lac, 46..... f.
Masecchia, so donnier, r. Moncey, 11..... f.
Noir, manœuvre, r. Pyramide, 51..... m.
Trevey, g. de peine, r. des Charmettes, 105. m.
Devoine, manœuvre, av. Félix-Faure, 103... m.
Oudot, empl , q. Rambaud, 10..... f.
Jermenx, negociant, r. Franklin, 33..... f.
Buirat, tripier, q. Perrache, 33..... m.
Descombes, apprêteur, r. Paul-Bert, 237.... m.
Labrosse, manœuvre, ch. Baraben, 90..... f.
Folliet, empl., q Fulchiron, 40..... f.
Cerezzo tailleur d'habits, r. Aug.-Comte, 8. m.
Miny, apprêteur, Villeurbanne..... f.
Montellier, empl , r. Colombier, 11..... m.
Fiorançon, ajusteur, r. Vendôme, 107..... m.
Maigner, manœuvre, r. Monplaisir, 83..... f.
Martin, dor. sur bois, m. Ch.-Neuf, 10..... f.
Vericbon, forgeron, r. Jengot, 14..... f.
Long n, fabr. soieries, r du Peyrat, 4 ..... m.
Joubert, manœuvre, r Garibaldi, 119..... m.
Revillon, tulliste, Villeurbanne ..... m.
De Filippis, manœuvre, r. Vendôme. 228 .. m.
Desmomans, ebaudron., ch. Vitriolerie, 40. m.
Desmonans, ebaudron , ch. Vitriolerie, 40.. f.
Colomb, peintre, r. Garibaldi, 31..... m.
Godet, empl , r. Cuvier, 169..... m.
Dubourgnons, empl., r. Manisan-Jeune, 4.. m.
Veylon, manœuvre, r. d'Avigoon, 3 ..... f.
Roomier, infirmier, r. Hôt.-de-Ville, 87..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Lorge, typographe, r. Montesquieu, 39.... f.
Bordel, débitant, r. du Bas-Port, 5..... m.
Mermet, boulonnier, r. de la Lône, 47..... m.
Bayssac, menuisier, r. d'Heyrieux, 58..... f.
Berthet, app éleur, r. Repoule, 16..... f.
Morgneux, empl , c. de la Liberté, 9..... m.
Place, tonnelier, r. des Asperges, 137..... f.
Viret, empl., ch. de Gerland, 69..... f.
Viret, empl., ch. de Gerland, 63..... m.
Cotte, cordonnier, r. Villerot, 31..... f.
Coquard, cuirassier, r. de Crequi, 191..... f.
Morin, cafetier, av. de Saxe, 297..... m.
Augros, empl., r. Clos-Suphon, 19..... f.
Despesse, menuisier, r. St-Lazare, 7..... m.
Chevrier, empl , r. de la Vigilance, 3..... m.
Cetoord, menuisier, r. Denton, 7..... f.
Annuel, plombier-zingueur, ch. St-Gervais,1 f.
Comtet, journalier, av. Berthelot, 199..... f.
Loogo, boulenger, n Lafayette, 284..... f.
Dumoot-Guillemet, c. Lafayette, 14..... m.
Proche, ingénieur, av. Saxe, 289..... f.
Cervieux, plombier, r. des Platanes, 11..... f.
Girard, imprimeur, r. Montesquieu, 43..... f.
Crettet, boulenger, r. Charpenay, 15..... m.
Jambon, manœuvre, r. J.-Bert, 9..... m.
Jambon, manœuvre, r. J.-Bart, 3..... m.
Duron, chauffeur, r. du Bas-Port, 7..... f.
Seux, vitrier, r Pasteur, 33..... m.
Pointel, chaudronnier, g. r Monplaisir, 96. f.
Charbin, ing., r. Pierre-Corneille, 119..... m.
Ruissoud, cocher, r. St-Fulbert, 4..... f.
Loussereaux, gard de la paix, av. Saxe, 333 f.
Bulac, empl., r. Hospice-des-Vieillards, 23. m.
Ongaro, verrier, c. Richard-Vitton, 16..... m.
Gaune, aubst. prde le Rép., av. Saxe, 343.. m.
Salpornic, journalier, r. du Lac, 46..... m.
Rigoudy, empl., g r. Guillotière, 130..... f.
Delpeoh, tonnelier, r. P.-Bort, 31..... m.
Tournier, horloger, c. Richard-Vitton, 44.. m.
Lusy, courr. des postes r. Bancel, 40..... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Graoge, magasinier, r. d'Austerlitz, 5-7.... f.
Violin, armurier en 1870, r. Richan, 19..... f.
Metray, bijoutier, r. Celu, 5..... m.
Metray, bijoutier, r. Celu, 3 ..... f.
Metray, bijoutier, r. Celu, 8..... m.
Martin, fondeur, r. Dumenge, 9..... f.
Dulac, emp , r. d'Isly, 3..... f.
Domeyne, propriétaire, r. d'Austerlitz, 13.. m.
Berruyer, cordonnier, m. Gde-Côte, 49..... m.
Genot, emp., r. Perrod, 16.. ..... m.
Laplanche, se g.-maj., 33e, pl. Tabareau, 7. m.
Collin, passem., r. Jeanfort-Rochereau, 9.. m.
Fournier, emp. comm., r. Pelletier, 12..... m.
Robert, empl., r. du Mail, 3..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Sayve, chauf., imp. Paquet-Merel, 7..... m.
Plattier, tailleur, r. de Bourdy, 8..... f.
Dupuy, ebeniste, r. St-Georges, 46..... f.
Cretin, empl. com., g. r. de Vaise, 31..... m.
Aubret, empl. tram., ch. des Pépinières, 3.. m.
Falgon, cordon., g. r. de Vaise, 13..... f.
Col, empl. com., quai de Bondy, 1..... f.
Roux, tonnelier, r. de la Claire, 32..... f.
Fischer, empl., ch. Pont-d Alai. 83..... m.
Proust, brossier, r. du Marché, 3..... m.
Aguettant, prop., ch. des Aq.-des-Mac., 79.. m.
Bloch, negoc., q de Vaise, 3..... f.
Ruard, mar. ferr., r. St-Cyr, 35 ..... m.
Gaillard, emp. com., r. Pyramide, 23..... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Gemend, lieutenant, b. Brotteaux, 52..... m.
David, négociant, r. Tronchet, 8.. ..... m.

Maniz, mécanicien, r. Tête-d'Or, 26..... m.
Jaart, empl., r. Bugeaud, 8..... m.
Pourcher, mennisier en sièges, r. Ney, 86.. m.
Berger, empl., r. Garibaldi, 53..... m.
Castagna, empl. tram.. p e r. Viebert,..... f.
Durand, représent, r. Godefroy, 20 *bis*..... m.
Charlet, menuisier, e. Vitton, 30 ..... m.
Teil, voyageur r Suchet, 3..... m.
Weidmann, revendeur, r. P.-Jacquier, 41.. f.

Décès du 5 au 11 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Planchon, Marie, religieuse, 70 a. pl. Chartreux, 21.
Ep. Roux, guimp., 58 a., r. Noyret, 15.
Partagrot, Louis, empl., 60 a., r. V.-Monnaie, 34.
Billard, Edouard, empl., 36 a., r. P.-Dupont, 58.
Monnet, Joseph, s. p., 81 a., r. V.-Monnaie, 26.
Rat-Patron, empl., 51 a., r. Bouteille, 3 et 7.
Vve Gaydon, ménag., 81 a., m. G. Côte, 6.
Palluel-Blanc, Stanislas, 5 a., p. r. des Feuillants, 3.
Chamoux, Anne, relig., 70 a., r. des Chartreux, 20.
Chollat, Maurice, chauf., 24 a., r. de la Vieille, 5.
Fournier, J.-P.-Henry, entrepren., 70 a., r. Martin., 7.
Chafanel, Marie, 4 m., r. Burdeau, 16.
Paillasson, Alex., doct en méd., 67 a., pl. d'Albon, 3.
Jonchet, François, carton., 53 a., r Capucins, 24.
Zwilling, Eunie, relieur, 63 a., r. P.-Dupont, 8.
Vve Popier, blanchisseuse, 73 a., r. Crimée, 8.
Girard, René-Jean, 14 mois, r. P.-Blanc, 19.
Vve Nombrial, s. p., 81 a., r. Terme, 7.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Dumoulin, 3 a., r. de la Charité, 74.
Dell, 8 a., Villeurbanne.
Croppi, étameur, 31 a., r. Baraban, 16.
Maillanti, ménagère, 23 a., r. Mercière, 63.
Goyat, étudiant, 18 a., ch. des Culattes, 8.
Robart, 2 heures, r. Sala, 42.
Berthet, notaire honor., 81 a., q. St-Antoine, 18.
Gardon, chiffonnier, 21 a., r. Voltaire, 19.
Chatain, empl., 18 a., r. Centrale, 32.
Bannarot, s. p., 78 a., r. des Trois-Pierres, 60.
Vincent, huissier, 45 a., St-Claude (Jura).
Sécher, militaire, 21 a., hôp. Desgenettes.
Juston, fondeur, 57 a., r. Delandine, 68.
Chapon, mironnier, 49 a., r. Casimir-Perier, 31.
Chanal, 1 mois, Villeurbanne.
Lsporte, 5 a., Pierre-Bénite (Rhône).
Collet, 9 m., r. Bellecordière, 16.
Troccon, 12 jours, Villeurbanne.
Vve Chocteau, couc., 76 a., r. Montesquieu.
Mersier, cultiv., 81 a., St-Genis-a-Guiars (Sav.).
Noir, 1 heure, r. de la Pyramide, 51
Ep Tournier, ménagère, 32 a., Givors (Rhône).
Seyssel, tanneur, 63 a., Oullins (Rhône)
Ep. Perachs, ménag., 33 a., r. Paul-Bert, 301.
Ep. Gourlin, mén., 60 a., Coluire et Cuire (Rhône).
Rompion ferbl., 31 a., Vaugneray (Rhône)
Vve Vilecour, mén., 56 a., r. d'Avignon, 19.
Vve Vicaire, sonc., 65 a., r. Hôtel-de-Ville, 52.
Voltan, monteur, 27 a., pl. des Célestins, 4.
Fourès, conc., 75 a., r. Servient, 62.
Goujet, 2 jours, l'Arbresle (Rhône).
Delom, 3 a., r. Mazenod, 54.
Schleich, 2 ans, Villeurbanne.
Vielly, man., 58 a., r. des Prés. 7.
Ep. Dumortier, ménag., 60 a., Vaugneray (Rhône).
Allard-Jacquin, ex-boul., 79 a., ex. d'Alhigny (H.).
Ep. Tessier, lieg., 24 a., r. Duguesclin, 221.
Desseigne, cult., 54 a., Bourg-de-Thizy (Rhône).
Mugnier, cult., 68 a., Ménigny (H.-Savoie).
Chêne, 4 ans, r. Palais-Grillet, 18.
Cezaus, 1 mois, r. Palais-Grillet, 21.
Laurent, 1 an, cours Charlemagne, 5.
Coste, 17 ans, cours du Midi, 7
Grillat, s. p., 72 a., r. Condé, 8.
Perrin, 3 m., St-Genis-Laval (Rhône).
Rrvil-Signorat, 89 a., Queige (Savoie).
Lacoste tuilliste, 16 a., Villeurbanne.
Ep. Sokol, conc., 27 a., r. de la Poulaillerie, 8.
Lacour, cafetier, 34 a., a. Suchet, 16.
Haffherr rentier, 76 a., r. République, 26.
Ep. Perruchond, s. p., 55 a., r. A.-Comte, 38.
Parigoule, militaire, 32 a., hop. Desgenettes.
Serrand, propr., 72 a., r. Vaubecour, 14.
Pinagy, potier d'étain, 33 a., r. Grenette, 33.
Bucheillard, 18 jours, r. Monlesquieu, 13.
Chevirol, 8 ans, Vaugneray (Rhône).
Masué, charpentier, 40 a., e. dom. Bse.
Ep. Martin, mén., 30 a., m. Chemin-Neuf, 10.
Lardy, méc., 68 a., r. Neuve-de-la-Vieille-rdière, 65.
Vve Aymard, s. p., 73 a., pl. Bellecour.
Menier, 4 a., Villeurbanne.
Rollet, s. p., 77 a., r. de la Charité, 4.
Bayeux, journalier, 78 a., r. Grillet, 8.
Rouchereud, maçon, 35 a., r. Boileau, 131.
Desmomeans, 1 jour, ch. de la Vitriole le, 40.
Faure, journalier, 54 a., St-Fons (Rhône).
Robellet, journalier, 59 a., Givors (Rhône).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Rarriot, art.-peintre, 61 a., r. St-Jean, 5.
Tourasse, journalier, 48 a., r. Montesquieu, 37.
Russage, repas., 23 a., r. Julien, 45.
Trillot, 14 j., r. Bouseud, 6.
Vve Bossane, mén., 43 a., imp. St-Victorien, 12.
Durand, s. p., 69 a., r. Corne-de-Cerf, 29
Genevez domestique, 51 a., Crest (Drôme).
Leroux, jardinier, 88 a., ch. de Montagny.
Fermont, 3 a., c. Eugénie 78.
Laroubine, empl., 51 a., r. de l'Eglise, 17.
Ep. Jond, corset., 34 a., r. Paul-Bert, 204.
Brugeaud, manœuvre, 52 a., r. Crenzet, 20.
Stutzmann, charpentier, 60 a., r. Rabelais, 101.
Rozier, 6 e., r. Rabelais, 102.
Boivin, instituteur, 42 a., B.-Ste-Marie (S.-et-L.).
Coulaud, 1 m., r. Ste-Anne-Barahan, 22.
Vve David, rentière, 66 a., r. St-Nestor, 33.
Bernous, 1 m., r. Tête-d'Or, 123.
Faufigue, maçon, 89 a., r. Boileau, 173.
Farlay, emp. P.-L.-M., 58 a., r. H.-Vieillards, 11.
Angénaume, empl. 22 a., q. Guillotière, 31.
Ep. Roman, s. p., 84 a., r. Garibaldi, 214.
Ep. Brdy, s. p., 35 a., gr. r. Guillotière, 107.
Roudaire m.-maç., 56 a., r. Ste-Jeanne, 9.
Aibout, épicier, 35 a., av. F.-Faure, 135.
Vve Olivier, s. p., 87 a., r. St-Garva-a, 19.
Belle, empl., 59 a., av Berthelot, 34.
Lacoste, c. p., 85 a., r Corne-de-Cerf, 29.
Lagoutte, c. p., 48 a., r. Pasnet, 4.
Ep Thibault ménag., 38 a., boul. Casernes, 13.
Dye, 8 m., r. Amelie, 7
Basset, a. p. 79 a., r. Heyrieux, 178.
Duperray, cultiv., 66 a., route de Virnne, 205.
Laneyrie, 7 m., r. Ste-Anne-Baraban, 18.
Baillardon, s. p., 80 a., av. F.-Faure, 138
Thévenon, ébéniste, 36 a., Monthrison (Loire).
Truelle, dessinateur, 49 a., St-Etienne (Loire).
Rongier, galocher, 38 a., r. Duguesclin, 214.
Saignat, chiffonnier, 68 a., r. Rabelais, 54.
Philibert, menuisier, 42 a., r. N.-Villardière, 38.
Itaymond, tapissier, 38 a., r. Trois Pierres, 51.
Vénan, s. p., 18 ans, Villeurbanne.
Colomb, jardinier, 76 a., av. Château, 1.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Dagnol, s. p., 82 a., q. de Serin, 6.
Ginon, teinturier, 37 a., r. Tobl.-Claudiennes, 32.
Dlle Bontemps, dévid., 71 a., r. Bouteille, 13.
Vachiot passementier, 51 a., r. P. Blanc, 8
Reymond, nom de peine, 57 a., r. Bouteille, 5.
Paillaret, voiturier, 52 a., a. d'Harbouville, 18.
Vve Berger, s. p., 78 a., b. Cr.-Rousse, 73.
Ep. Allemand, cuisin., 87 a., r. d'Austerlitz, 21.
Montginod, tisseur, 51 a., r. de Nuits, 83.
Thevenon, passement., 34 e., r. Dumont, 2.
Patrigot, corroyeur, 36 e., c. Lafayette, 158.
Dlle Favrin, devideuse, 73 a., r. du Mail, 24.
Rous, mécanicien, 60 a., r. Denf.-Rochereau, 58.
Vve Lvant, ménagère, 77 a., g. r. Cr.-Rousse, 81.
Dlle Richard, infirmière, 56 a., r. République, 15.
Chartier, ourdisseuse, 52 a., r. Bouteille, 25.
Cerruti, 5 j., r. Gigodot, 5.
Rollud, cartonnier, 37 a., r. Dumont, 18.
Polist, 12 m., r. d'Austerlitz, 12.
Salomon, manœuvre, 48 a., r. Garibaldi, 38.
Brard, typographe, 26 a., m. Gr.-Côte, 39.
Vve Mathies, rentière, 71 a., r. Hénon, 56.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Yvron, Claude, chauffeur, 78 a., r. Souvenir, 25.
Faure G.-E., dite Pagnon, rent., 70 a., pl St-Jean, 4.
Chatre, J.-Marie, empl., 44 a., r. de Paris, 38.
Ep. Jacquier, Celine, matelas., 24 e., r. Bœuf, 14.
Chesagon, Marie, cout., 60 a., r. J.-de-Pais, 13.
Ozier, Paul, tagen., 76 a., r. Juiverie, 20.
Vve Cordions, Marie, s. p., 68 a., r. J.-de-Paix, 28.
Ep. Gauteret, Marie, ménag., 37 a., m. St-Laur., 65.
Guillerd, Charles, tis., 68 a., ch. Favorite, 20.
Vve de Prandières, Alex., rent., 77 a., ch Poncet, 33.
Mazelier, Gilbert, mén., 35 a., r. Smith, 13
Vve Chambrun, M.-Anne, cuis., 80 e., r. Sichet, 23.
Ep. Arnaud, Marie, ménag., 37 a., r. Claire, 1.
Vve Baley, Mar., s. p., 73 e., ch. des Grenouil, 14.
Digoin, a. p., 83 a., ch. des Grenouilles, 14
Dumas, Joseph, cord., 48 a., pl de la Pyramide, 20.
Vve Crozat, Marie, mén., 77 e., c. Bayard, 46.
Monteil, Adrien, empl. tram., 19 a., r. Sèze, 123 *bis*.
Ep. Pitat, M.-Louise, mén., 36 a., r. Vienne, 143.
Vve Lacour, e. p., 76 e., r. Macchabées, 11.
Vve Aubry, Marie, s. p., 27 a., ch. P.-Garen., 1.
Eleud, Pierre, a. p., 72 a., q. P.-Seize, 71.
Vve Charvet, Philomène, pap., 60 a., pl. Hôpital.
Ducret, négoc., 52 a., q. Archevêché, 25 bis.
Faucher, s. p., 70 a., ch. Franchemont, 136.
Belsère, emp., 49 a., r. St-Cyr, 12.
Ep Plagsollet, domestique, 60 a., r. Claire, 31.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Conchonnet, typographe, 24 a., r. Vauban, 49.
Montegu, rentier, 79 a., r. Molière, 6
Thouvenin, emp. d'adm., 49 a., r. Fénelon, 4.
Vve Moncet, ménagère, 61 a., r. Bossuet, 36.
Ep. Mirabeau, ménag., 49 a., r. Bossuet, 146.
Mignot, Jeanne, 1 a., r. Fénelon, 29.
Meunier, Marie, 11 m., r. de Sèze, 190.
Vve Bon, ménagère, 58 a., r. Cavier, 61.
Bandrieux, emp., 48 a., r. Sully, 118
Vve Méliat, tisseuse, 75 a., r. Louis-Blanc, 56.
Peure, moulinier, 75 a., r. Créqui, 16.
Hoffmann, Joseph, 12 a., r. Duquesne, 127.
Favre, 19 m., r. Vauban, 8.
Vve Chauve, mén., 78 a., r. Ste-Geneviève, 40.

Mouvement de la Population

du 1er au 7 Avril 1908.

Nombre de mariages contractés.....		65
—	divorces enregistrés.....	7
—	naissances légitimes.....	122
—	— illégitimes.....	20
—	décès.....	224
—	mort-née.....	6

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 10 avril 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...les 100 kil.		22	75	23 »
de pays, autres provenances indigènes	—	23	»	23 75
de Russie.....	—	20	50	21 50
d'Amérique.....	—	28	»	28 50
provenance danubienne.	—	30	»	30 50
des Indes.....	—	»	»	» »
— dur.....		»	»	» »
Seigle.....		18	25	19 50
Orge de brasserie.....		22	»	23 50
— de mouture.....		19	50	20 50
Maïs	—	21	»	22 »
Sarrasin.....		20	»	21 »
Avoine nouvelle.....	—	18	50	19 75
Haricots bl. de Bourgogne		30	»	34 »
— nains de Hongrie		26	50	30 50
Pois de hollande. 1re q. les 125 kil.		48	50	49 50
— — ronde.	—	43	»	44 »
Son.....	les 100 kil.	43	»	43 25
Fécule indigène.....	—	33	»	34 »
Riz de l'Inde	—	36	50	41 50
Riz du Japon.....	—	46	»	48 »
Riz de Saigon	—	28	»	31 50
Rison du Piémont écumé	—	48	50	51 50
— — glacé...	—	48	»	54 50
— — Carolina	—	62	»	64 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix .....les 100 kil.		87	»	78 »
— choix	—	69	»	68 »
— marchandes.....	—	54	»	16 »
— irrégulières.....	—	48	»	51 »
Semoule.....	—	43	»	73 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle les 100 k.		210	»	220 »
— vieilles		»	»	» »
— d'Amérique	—	»	»	» »
de luzerne de France nouvelle.	—	170	»	180 »
vieilles		120	»	» »
de luzerne d'Italie..	—	»	»	» »
Graines de colza ou navette	—	42	50	43 »
— de sainfoin.....		32	»	34 »
de vesces.....		23	»	24 50

Fourrages

Foin de Bourgogne.....les 100 kil.		11	»	11 50
de pays.....	—	10	»	10 50
Paille de froment.....	—	8	»	8 »
— de seigle.....	—	8	50	7 »

Digitized by Google

Fruits secs			
Amandes de Prov. en sortes	les 100 k	232 •	352 •
— à la princesse	—	143 •	130 •
Raisins de Corinthe	—	75 •	80 •
de Malaga	—	11 55	12 •
Figues de Bougie	—	33 •	40 •
de Cosenza	—	92 •	80 •
Prunes d'Ente	—	95 •	100 •
Sucres			
Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k	67 50	35 50
coupé régulier	—	63 50	76 •
irrégulier	—	67 •	65 •
Sucre raffiné poudre	les 105 k.	6 •	70 50
— — semoule	—	50 50	75 50
Sucre cristallisé indigène	—	• •	• •
— exotique	—	61 •	35 •
Sirop de glucose 44 degrés	—	65 •	65 •
Cafés			
Café de l'Inde Malabar	les 100 k	305 •	325 •
— — Mysore	—	310 •	330 •
— Santos	—	245 •	335 •
— Java vert	—	320 •	340 •
— — jaune	—	343 •	400 •
Démérari	—	330 •	340 •
Café de Haïti nature	—	280 •	280 •
— — tri é	—	180 •	303 •
— Guadeloupe habit.	—	320 •	340 •
— — bonifieur	—	340 •	360 •
— Moka	—	350 •	400 •
Café Porto-Rico	—	320 •	340 •
— Guat., Ivoire, et autres lavages gragé	—	300 •	395 •
— — — non gragé	—	275 •	295 •
— Bahia	—	245 •	260 •
Cacaos			
Cacao Maragnan-Para	les 100 k	360 •	373 •
— Caraque et Trinitario	—	360 •	410 •
— Puerto-Cabello	—	425 •	602 •
— Guayaquil	—	360 •	270 •
Cacao Trinidad	les 155 k	333 •	240 •
— Martiniq. et Guadel.	—	320 •	330 •
— Bahia préparé	—	325 •	335 •
— Haïti	—	300 •	395 •
— Samana et Sanchez	—	315 •	320 •
Poivres			
Poivre noir Aleppy	les 100 k.	• •	• •
— — Tellichéry	—	• •	• •
— — Saïgon	—	345 •	360 •
blanc	—	445 •	462 •
Suifs et produits stéariques			
Huile de coco	les 100 k.	71 •	70 •
— de Palme dure et molle	—	55 •	70 •
Suif fondu de Paris (sans lait)	—	69 •	• •
— de province (en fût)	—	52 •	• •
— pressé	—	35 •	150 •
Acide stéarique (Marque de superfinition)	—	68 •	75 •
(de distillation)	—	65 •	67 •
Acide oléique (Marque de superfinition)	—	120 •	• •
(de distillation)	—	105 •	• •
Graisse saponifiée, 1re qual., lots de 500 gr. net	—	32 •	• •
— chatellerie —	les 155 k.	75 •	• •
Glycérine blonde, 28°	—	125 •	130 •
— pharmaceutique, 30°	—	145 •	190 •
Huiles minérales			
Huile de pétrole	l'hectolitre	30 •	26 53
de schiste	—	31 50	32 03
Essence minérale	—	36 •	43 •
Huiles, Savons			
Huile d'olive surfine extra-vierge, prov.	les 125 k.	135 •	173 •
— surfine	—	• •	• •
— — Bari	—	• •	• •
— — fine	—	149 •	152 •
Huile commune lampe	les 100 k.	• •	• •
Huile de noix	—	175 •	2 5 •
d'arachide surfine	—	103 •	120 •
Huile de sésame surfine	—	98 •	103 •
— de sésame à brûler	—	• •	• •
de chènevis à bouche	—	152 •	195 •
Huile de colza épurée	les 100 k	97 •	105 •
— de lin	—	34 •	74 •
— de colza brute	—	• •	• •
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	93 •	63 •
Marseille bl. 2e q.	—	54 •	56 •
— bleu pâle, marque tortue	—	52 •	63 •
de palme marbré	—	• •	• •
d'oléine, 1re qualité	—	51 •	52 •
marbré	—	• •	• •
de pulpe	—	52 •	54 •
— mou extra	—	55 •	40 •
— ordinaire	—	53 •	55 •
Vins			
Vin Beaujolais 1er choix	la pièce	105 •	140 •
— 2e	—	72 •	82 •
Vin Bas Beaujolais	la pièce	60 •	70 •
Vin Lyonnais 1er choix	—	62 •	72 •
— — 3e —	—	50 •	60 •
— Mâconnais 1er —	—	62 •	72 •
— — 2e —	—	60 •	60 •
Vin Bourgogne 1er —	—	165 •	145 •
— — 3e —	—	62 •	72 •
— Bordeaux 1er —	la barrique	135 •	193 •
— 2e —	—	85 •	105 •
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	35 •	15 •
— 3e —	—	22 •	24 •
— Montagne 1er —	—	23 •	25 •
— 2e —	—	20 •	22 •
— Nerbonne 1er —	—	34 •	26 •
— 2 —	—	30 •	33 •
Algérie 1er —	—	24 •	15 •
2e —	—	25 •	22 •
Spiritueux			
Esprit 3/5 Béziers à 83°	l'hectol.	70 •	80 •
de marc —	—	63 •	70 •
— Nord fin à 20°	—	52 •	52 25
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	53 •	53 25
— de grain —	—	62 •	33 •
mauvais goût	—	51 •	51 25

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérets	les 105 kil.	5 70
	Grelassons	—	5 75
	Chatilles choisies	—	6 20
	— lavées	—	4 15
	Braisettes lavées	—	4 •
	Malbroug	—	4 •
	Menu sortant	—	3 0
Anthracite		—	6 00
Coke cassé		—	4 40

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 4 au 10 Avril 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	le pièce	• •	• •
Oies	—	• •	• •
Canards	—	4 50	5 50
Volailles 1re qual.	—	2 50	7 •
— 3e —	—	5 •	5 50
Poulets	—	3 •	4 •
Pigeons	—	1 •	1 20
Beurre	le kilog.	1 80	1 80
Œufs	le cent	2 80	3 •
Fromages	le kilog.	1 20	1 20

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	les 100 kilos	5 50	5
Châtaignes	—	• •	• •

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés au 29 Février 1908.

	MÉNAGES	GRANDES PERSONNES		ENFANTS	TOTAL des individus
		Hommes	Femmes		
Existait au 31 Janvier 1908 (mois précédent)	9,912	2,310	5,432	5,433	14,475
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	123	85	105	130	293
Totaux	10,111	2,665	5,337	5,572	14,774
Radiations opérées pendant la même période	527	68	111	118	297
Reste	9,714	2,627	5,423	5,454	14,477
Dont : Admis aux secours mensuels					7,134
Admis aux secours exceptionnels					7,343

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Février 1908 : 1,396 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT
Lundi, 5 avril	135 • • •
Mardi, 7 —	135 • • •
Mercr., 8 —	134 • • •
Jeudi, 9 —	133 50 • •
Vendr., 10 —	133 75 • •
Samedi, 11 —	133 50 • •

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 1er au 7 Avril 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bouc et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	512	913	3,339	5	299	•	•	•	•	•	392,706
Perrache	+24	701	1,345	58	•	•	•	•	•	•	169,334
Corne-de-Cerf	•	•	•	•	•	27	4	•	•	•	7,250
Totaux	236	1 364	4,4[illegible]4	53	293	27	4	•	•	•	465,250

Digitized by Google

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 1er au 7 Avril 1908 (14e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFERENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Ce des Omn. et Tramways de Lyon	127,930 »	189,096 85	» »	20,160 85	2,265,338 40	2,157,425 47	107,912 93	» »
Tramway de Lyon à Neuville	5,571 85	2,990 30	» »	418 65	27,257 45	21,312 95	» »	5,944 50
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,084 60	2,430 90	» »	346 30	27,126 20	28,311 55	» »	1,185 35
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,438 30	4,109 25	329 05	» »	52,248 70	52,547 15	3,601 55	» »
— Croix-Paquet	4,712 25	5,331 15	» »	618 90	66,487 20	71,411 21	» »	5,324 01
Lignes de la Ce F.-O.-L.	12,173 86	15,641 55	» »	2,425 69	168,522 95	171,055 73	» »	2,532 78

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 1er au 7 Avril 1908.

JOURS des MARCHÉS	ESPÈCES d'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,660	1,660	2 40	1 72	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Porcs	268	268	1 22	1 18	2 20	1 40	2 40	2 »		
Vendredi	Bœufs et vaches	347	327	1 74	1 »	2 20	1 20	2 40	1 42		
	Veaux	1,098	1,098	1 12	0 90	2 22	1 42	2 40	1 60	2,927	6,016
	Moutons	»	»	»	1 12	»	»	»	»		
Lundi	Porcs	1,455	1,455	1 28	»	»	»	»	»		
Mardi	Bœufs et vaches	847	837	1 72	1 10	»	»	»	»		
	Veaux	698	698	1 18	0 21	»	»	»	»		
	Moutons	1,148	1,142	2 40	1 72	»	»	»	»		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,234	1,204						TOTAL.....	11,153 k.	
	Veaux	1,796	1,796								
	Moutons	2,806	2,800								
	Porcs	1,723	1,723								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 1er au 7 Avril 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilog.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilog.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilog.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilog.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilog.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilog.
Bœufs et vaches	14	2.240	•	•	•	•	•	•	•	•	14	2.240
Veaux	1	70	•	•	•	•	•	•	•	•	1	70
Moutons	2	30	•	•	•	•	•	•	•	•	2	30
Porcs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chèvres	2	32	•	•	•	•	•	•	•	•	2	32
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	1	250	•	•	•	•	•	•	•	•	1	250
Fœtus	74	•	•	•	•	•	•	•	•	•	74	•
Abats divers	22	1.819	•	•	•	•	•	•	•	•	22	1.819
Viandes fraîches	9	139	•	•	•	•	•	•	•	•	9	139
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	136	•	132	•	•	•	•	•	268
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	20	•	•	•	•	•	20
Langoustes	•	•	•	•	6	•	•	•	•	•	2	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	42	•	•	•	•	6	42
Huîtres, coquillages	•	•	•	1	•	113	•	•	•	•	•	114
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	4	•	•	•	•	•	14	•
Pigeons	•	•	•	•	14	•	•	•	•	•	14	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 3 au 8 Avril 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		3 Avril		4 Avril		5 Avril		6 Avril		7 Avril		8 Avril		9 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 10	1	• •	• •	1 •	0 80	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Alozes	—	0 80	• •	1 •	0 90	0 90	• •	0 80	0 70	0 90	• •	1 •	0 90	0 90	0 70
Anges	—	• •	• •	0 90	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Barbues	—	2 20	0 •	0 10	1 80	1 60	1 70	• •	• •	0 10	0 •	• •	• •	• •	• •
Bars	—	0 80	0 60	• •	• •	0 90	0 40	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 10	0 0.
Cabillauds	—	• •	•	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	1 •	• •	• •	• •	• •	• •
Carrelets	—	0 80	0 70	0 70	0 60	0 70	0 50	0 70	0 60	0 80	0 70	0 70	0 60	• •	• •
Colins	—	1 •	0 0	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	• •	• •	1 •	0 90	1 10	1 •
Congres	—	1 •	0 70	1 10	1 •	1	0 70	0 90	• •	1 10	1 •	1 •	0 90	0 90	0 70
Dorades	—	1 40	1 00	1 •	•	0 0.	0 00	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	1 30	1 00
Esturgeons	—	1 00	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grondins	—	0 90	0 00	1 10	1 •	1 30	1 20	1 •	0 00	1 40	1 30	1 •	0 0	1 00	1 •
Limandes	le kil...	0 00	0 70	0 70	0 60	0 60	0 4	0 00	0 00	0 70	0 6	0 60	0 50	0 60	0 0.
Lottes de mer	—	1 20	1	1 40	1 0.	1 0.	0 00	1 •	0 80	1 50	1 3.	1 30	1	1 50	1 30
Maquereaux	—	1 30	1 0	1 50	1 3	1 40	1 30	• •	• •	1 0.	1 4.	1 40	1 00	1 60	1 40
Merlans	—	• •	• •	1 3.	1	1 10	0 80	0 90	0 70	1 20	1 •	1 10	0 90	1 50	1 10
Merlus	—	1 20	1 •	1 •	0 0.	0 80	0 70	1 •	0 00	1 10	1 •	1 20	1	1 50	1 30
Mulets	—	• •	•	1 50	1 00	1 40	1 3.	1 30	1 0.	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •
Raies	—	1 20	0 00	1 10	0 7	1 •	0 70	1 20	0 3.	1 10	0 00	1 10	0 90	1 70	1 30
Rougets-barbets	—	3 20	3 •	• •	•	0 70	0 50	• •	• •	0 80	3 6.	• •	• •	3 20	2 40
Saint-Pierre	—	0 70	•	0 00	0 7.	0 70	0 60	• •	• •	0 00	0 70	• •	• •	• •	• •
Sardines 1/2 sol	—	1 00	1 10	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	1 20	1 1.	1 10	1 •	• •	• •
Soles	—	4 60	4 1.	4 •	0 •	4 50	3 40	4 •	3 00	4 30	3 00	4 00	0 50	0 10	0 30
Saumons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	7 •	0 30	0 00	0 40	• •	• •	• •	• •
Thons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Turbots	—	• •	•	0 10	0 00	0 70	2 00	• •	• •	0 00	0 00	• •	• •	0 70	0 40
Vives	—	0 00	0 0.	0 50	•	0 50	0 40	0 10	0 40	0 40	• •	0 00	0 50	0 0.	0 40
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	0 30	0 •	0 •	1 70	• •	• •	1 00	1 70	• •	• •	0 10	1 80	• •	• •
Anguilles mortes	—	1 50	1 40	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 •	• •
Barbeaux	—	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 30	1 00
Brêmes	—	• •	• •	0 90	0 80	• •	• •	• •	• •	1 •	0 84	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	0 40	3 •	3 •	1 40	0 90	0 10	0 40	0 •	3 30	3 00	0 70	0 00	0 70	1 0.
Carpes	—	1 20	1 •	0 00	• •	0 00	0 80	• •	• •	0 80	• •	1 10	1 •	• •	0 80
Tanches	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perches	—	1 •	0 90	• •	• •	0 80	• •	• •	• •	• •	• •	1 00	1 •	• •	• •
Lottes eau douce	—	3 40	3 10	• •	• •	3 •	• •	3 40	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ombres-chevaliers	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perches	—	1 40	1 20	1 30	• •	1 20	1 •	1 40	1 20	1 50	1 30	1 40	1 3.	1 80	1 40
Truites	—	7 10	3 4	0 10	4 70	0 00	0 00	0 •	5 1	5 70	3 90	7 40	0 00	0 00	3 70
Truites saumonées	—	7 10	0 30	•	•	0 10	•	0 90	0 0.	• •	• •	• •	• •	0 20	0 •
Friture	—	0 00	0 70	0 70	0 60	0 0.	0 50	0 70	0 50	1 •	0 50	0 00	0 70	0 70	0 0.
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	• •	• •	• •	• •	0 00	• •	• •	• •	1 •	0 80	• •	•	• •	• •
Crevettes rouges	—	7 30	0 40	0 50	0 0.	0 10	3 00	0 20	3 20	0 10	3 20	0 00	0 50	4 50	3 10
Crevettes grises	—	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	1 30	• •	• •	• •	1 20	1 10	• •	• •
Ecrevisses	—	4 30	0 0	4 •	0 50	4 30	0 10	3 00	0 50	3 70	3 50	0 10	4 2.	0 40	0 00
Langoustes	—	0 •	4 4.	0 10	3 00	4 50	0 80	4 70	4 10	4 50	4 •	7 10	0 0.	0 20	0 30
Homards	—	3 00	• •	• •	• •	4 •	3 00	• •	• •	3 00	• •	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	1 00	• •	• •	• •	1 30	1 2.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Moules	—	0 30	• •	0 00	• •	0 30	• •	0 30	• •	0 40	0 30	0 40	• •	0 40	0 30
Clovisses	—	• •	• •	1 20	1 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Huîtres Marennes, n° 0	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 3	—	5 •	• •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •
— 4	—	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	4 •	• •	• •	• •	4 •	• •
Huîtres d'Arcachon, n° 0	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 0	—	1 75	• •	1 70	• •	1 70	• •	1 70	• •	1 75	• •	1 75	• •	• •	• •
— 4	—	1 00	•	1 25	• •	1 00	• •	1 00	• •	1 00	• •	1 25	• •	• •	• •
— 6	—	1 •	• •	1 •	• •	1 •	•	1 •	• •	• •	• •	1 •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce.	• •	• •	4 50	3 0.	• •	• •	4 •	0 0	4 50	3 30	4 •	0 0.	• •	• •
Dindes	—	• •	• •	0 •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 •	4 50	0 •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 •	7 •	6 •	• •
Poulets	—	3 •	0 •	4 •	0 50	3 75	3 50	3 •	0 50	4 •	3 •	• •	• •	• •	• •
Pigeons	—	1 20	0 00	1 31	0 70	1 10	1	• •	• •	1 10	1 •	1 •	0 90	• •	• •
Pintades mortes	—	• •	• •	• •	• •	3 50	3 •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •	4 •	0 50
Foie gras	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	• •	• •	0 •	7 50	• •	• •	• •	• •	7 •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	2 •	1 50	0 50	1 00	0 25	0	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	0 0.	2 30	0 •	0 50	0 •	0 50	• •	• •	0 70	0 50	• •	• •	• •	• •
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	0 •	1 70	3 10	1 00	0 •	1 90	1 00	1 7	0 •	1 70	0 •	1 0	1 00	1 70
Asperges	la botte.	3 •	1 0.	4 •	1 0.	3 50	1 •	0 •	1 •	3 •	1 50	4 •	1 •	• •	• •

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1908.

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	4,810	256	4,730
Bibliothèque du Palais des Arts	1,064	70	1,470
— du 1er arrond^{t}	53	1,187	740
— du 2e —	482	3,195	3,031
— du 3e —	170	1,413	1,113
— du 4e —	»	»	»
— du 5e — (et annexe de Vaise)	94	1,314	987
— du 6e —	80	826	713

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales (1).

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves forains
Ecoles supérieures	garçons	677	640	61
	filles	396	842	83
Ecoles primaires élémentaires 1re circonscript.	garçons	4,403	3,960	16
	filles	4,810	3,828	15
Ecoles primaires élémentaires 2e circonscript.	garçons	8,503	3,857	157
	filles	8,708	3,774	148
Ecoles maternelles 1re circonscription		3,473	2,352	»
Ecoles maternelles 2e circonscription		3,967	3,881	»
Totaux		31,041	26,484	474

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
80	5,730	4,497

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des premiers journaliers	Elèves inscrites	Moyenne des premiers journaliers
26	4,039	3,480	3,843	3,480

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

Rue Imbert-Colomès, 12	66
Cours Charlemagne, 19	29
Rue Vendôme, 333	70
Rue d'Isly, 6	41
Quai Fulchiron, 10	29
Rue Roquette, 11	32
Rue Vendôme, 93	66
Dépôt grande rue de la Guillotière, 129	30
Totaux	363

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Février 1908, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre : A Midi	Maxima	Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m,05 au-dessus du gazon : Maxima	Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de : 0m,10	0m,30	0m,50	1m,00	VENT DES 9 HEURES DU MATIN	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenus dans 1 m.c. d'air : Moyenne	Maxima	Minima	EAU TOMBÉE — Hauteur en millim. : Pluie	Neige	SOL évaporée depuis 24 h. — Hauteur en m/m	FRACTION D'INSOLATION : au Parc	à St-Genis	DURÉE DE L'INSOLATION moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 6 h. s. : au Parc	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	744.0	+ 2°8	+ 2°7	— 0°4	+ 2°0	— 0°8	+ 1°0	+ 1°4	+ 2°3	+ 4°3	»	4.7	5.3	3.8	»	0.1	1.0	0 00	0.00	0.87	1.00	P. N. Bd.
2	47.5	+ 1.5	+ 8.0	— 1.0	+ 4.3	— 4.3	+ 1.2	+ 1.7	+ 2.5	+ 4.3	»	3.9	4.9	2.2	»	5.4	gl.	0.10	0.00	0.53	0.70	N. Vt fort N.
3	50.3	— 0.3	+ 0 6	— 3.5	+ 2.3	— 5.3	+ 1.0	+ 1.3	+ 2.3	+ 4.6	N	3.3	3.2	3.3	»	3.1	»	0.64	0.33	0.45	0.68	Vt fort N.
4	49.2	— 0.3	+ 1.1	— 4 0	+ 4.0	— 6.0	+ 1.0	+ 1.4	+ 2.5	+ 4 0	N	3.5	4.3	3.0	»	3.0	»	0.66	0.52	0.87	0.48	N.
5	54.7	+ 2.0	+ 4.1	+	+ 6.5	+	+ 1.0	+ 1.6	+ 2.5	+ 4.6	N	3.7	4.7	3.0	»	»	»	3.50	0.75	0 10	0.26	Vt fort N.
6	62.8	+ 1.0	+ 3 0	— 3.2	+ 5.6	— 7.8	+ 1.0	+ 1.6	+ 2.5	+ 4.3	»	3.3	3.2	3.2	»	»	»	0.73	0.75	0.00	0.00	Vt fort N.
7	64.8	+ 2 0	+ 3 6	— 5 0	+ 4.3	— 7.2	+ 1.0	+ 1 4	+ 2 3	+ 4.0	N	3.7	4.6	3.0	»	»	»	3.19	0.25	0.75	0.60	
8	60.3	+ 2 0	+ 3.0	+	+ 2 6	+	+ 0 8	+ 1.3	+ 2.4	+ 4.3	N	4.1	4.4	3.0	»	»	»	0.10	0.00	1.00	0.69	
9	57.4	+ 3.6	+ 6.3	+	+ 6.4	+	+ 0.0	+ 1.2	+ 2.4	+ 4.0	N	4.3	5.3	4.4	»	»	1.1	0.04	0.00	0.00	0.04	P.
10	57.3	+ 4.8	+ 6.7	+ 3.0	+10.5	— 0.0	+ 1.8	+ 1.8	+ 2.5	+ 4.4	N	4.7	5.3	3.0	»	»	1.3	0.52	0.66	0.47	0 12	Vt fort N.
11	60 3	+ 2.8	+ 5.3	— 2.9	+ 3.7	— 4.9	+ 1 4	+ 1 6	+ 2.5	+ 4.4	»	5.3	4.1	3.8	»	»	1.3	3.67	0.73	0.03	0.00	Br.
12	59.0	+ 5.6	+ 8.0	— 4 7	+ 8.4	— 6.3	+ 1.2	+ 1 3	+ 2.5	+ 4.4	»	4.1	4.0	4.7	»	»	gl.	0 32	2.73	3.00	0.00	Br. Gl.
13	55.1	+ 7.3	+11.0	— 5.0	+11 4	— 6.0	+ 1 0	+ 1.5	+ 2.3	+ 4.4	»	4.0	5.4	4.3	»	»	»	3.23	3 56	0 28	0.22	Bdl. (50m) Gl.
14	56.8	+ 3.0	+11.1	— 2.0	+ 9.3	— 4.2	+ 1.0	+ 1.3	+ 2.5	+ 4.3	»	5.9	7.8	4.0	»	»	»	0.10	0.13	0.60	0.32	P. Bd. Gl.
15	59.7	+ 3.7	+12.2	+ 4.1	+13.3	+ 3.1	+ 2.4	+ 2.3	+ 2.3	+ 4.4	NNO	3.0	7.0	4.5	0.7	»	1.2	2.32	0 42	0.82	0.72	Bd.
16	55.0	+ 7.0	+ 9.3	+	+13.1	+	+ 2.0	+ 2.7	+ 2.7	+ 4.2	O	4.0	5.0	3.3	0.3	»	1.3	0.06	0 13	0.82	0.82	P.
17	52.5	+ 3.7	+ 5.0	— 3.4	+ 3.4	— 3.9	+ 3.0	+ 2.7	+ 2.7	+ 4.3	»	5.2	5.1	5.3	0 6	»	1.1	0 00	0.00	3.92	0.60	Ga. P. Vt fort.
18	46.6	+10.4	+10.6	+	+11.1	+	+ 2.2	+ 3.0	+ 3.3	+ 4.0	O	5.3	6.7	6.7	15.1	»	1.1	0.00	0.00	1.00	1.00	P.
19	46.2	+ 3 4	+ 6.1	+ 5.0	+ 8.0	+ 4.0	+ 3.2	+ 3.0	+ 3.2	+ 4.5	NO	5.3	6.8	3.4	0.3	»	1.0	0.00	0.00	1.00	1.00	P.
20	49.0	+ 7.1	+ 7.8	+	+ 8.3	+	+ 3.2	+ 3.0	+ 3.2	+ 4.3	N	6.8	7.5	3.1	3.1	»	0.7	2.00	0.00	1.00	1.00	P. Bd.
21	51.4	+ 8.7	+10.7	+ 5.0	+12.3	+ 6 1	+ 3.2	+ 3.3	+ 3.2	+ 4.5	»	7.4	9.1	3.0	2.9	»	0.3	0.00	0.00	1.00	1.00	P.
22	53.5	+10.6	+11.3	+ 4.8	+13.3	+ 3.0	+ 3.8	+ 3.3	+ 3.4	+ 4.5	N	6.6	7.6	5.7	0.8	»	0.0	3.06	0.05	1.00	1.00	Bdl P.
23	49.0	+10.9	+12.2	+ 3.0	+13.4	+ 5.4	+ 3.3	+ 3.8	+ 3.5	+ 4.5	ONO	8.9	7.0	8.3	1.3	»	0.2	0.06	0.00	1.00	1.00	P.
24	43.3	+ 3.4	+ 6.0	+ 5.5	+10.0	+ 4.1	+ 3.4	+ 3 3	+ 3.4	+ 4.3	ONO	5.1	7.4	4.0	4.8	»	0.6	0.01	3.14	0.77	0.76	P. Vt fort O.
25	44.2	+ 7.3	+ 7.6	+	+ 9.1	+	+ 6.4	+ 5 0	+ 5 4	+ 5.3	NNO	6.0	5.3	4.3	1.2	»	3.0	0.02	0.00	1.00	1.00	P.
26	48.3	+ 5.4	+ 6.0	+ 1.7	+ 3.0	+ 1.0	+ 5.2	+ 5.0	+ 5.3	+ 5.2	N	3 4	5.5	4.3	5 1	»	1.3	0.00	0.03	0.97	0 88	P.
27	48.4	+ 5.3	+ 3.4	+ 1.8	+11.4	+ 0.4	+ 3.2	+ 5 0	+ 5.3	+ 5.2	N	0.3	3.2	4.5	»	»	1.2	0 04	3 02	0 00	0.36	P.
28	43.7	+ 3.3	+10.1	+ 4.0	+10.9	+ 1.8	+ 3.2	+ 5.0	+ 5.3	+ 5.2	ONO	5.2	3.1	4 3	0.1	»	1.2	0.00	0.04	0.90	1.00	P. Bl.
29	23.2	+ 7.4	+ 8.3	+ 0.4	+ 0.4	+ 1.0	+ 3.4	+ 5.3	+ 5.4	+ 5.4	OSO	4.0	0.4	3.0	4.7	»	3.4	0 36	0 82	0.87	0.54	N. Br.

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1908 et 1907 encaissés pendant les mois de Mars 1908 et 1907

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
		1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907	
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 5	Alcool	101,270 22	97,301 12	4,827 07	» »	822,850 45	294,588 48	15,836 20	» »	1,400,000 »
— 10	Chevaux, mules, mulets et voitures automobiles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	375,000 »
— 11	Locaux des locataires et marchands de chevaux	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2,000 »
— 12	Constructions neuves	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	310,000 »
— 13	Taxe d'entretien	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	612,000 »
— 14	Débits	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,194,000 »
— 15	Propriétés bâties	(1) » »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2,040,000 »
— 16	Propriétés non bâties	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	87,000 »
— 17-18	Taxe d'habitation	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,900,800 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	392,000 »
— 20	Cercles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	66,900 »
— 21	Théâtres	21,270 80	21,047 50	31 70	» »	68 108 60	69,541 10	» »	2,432 30	150,905 »
	TOTAUX	122,057 48	118,398 65	4,858 77	» »	272,968 20	324,064 53	15,836 60	2,432 30	
	DIFFÉRENCES			4,658 77	» »			8,903 72	» »	2,775,000 »
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	31,391 01	30,600 87	790 14	» »	99,933 48	100,212 05	» »	728 60	800,000 »
— 23	Droit de tripée et d'échaudage	3,942 83	3,898 03	44 80	» »	12,362 88	10,837 44	» »	474 58	45,000 »
— 24	Attache et pièce au marché aux bestiaux	15,010 80	13,842 65	» »	831 25	41,866 95	48,212 45	» »	1,845 80	128,500 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	9,672 40	7,167 45	» »	494 05	26,890 98	28,100 57	» »	1,968 58	78,500 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	95 85	1,153 05	» »	» »	3,960 34	9,654 10	» »	51 85	60,000 »
— 28	Halle de la Martinière	185 »	» »	185 »	1,059 72	1,856 85	1,075 »	81 25	» »	9,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (cases)	7,486 80	5,840 00	1,644 30	» »	20,608 10	18,808 80	1,800 30	» »	70,000 »
— 31	Divers marchés couverts	1,040 50	225 »	817 00	» »	3,572 50	3,822 32	» »	90 »	8,000 »
— 32	Marchés découverts	57,181 85	25,744 45	1,437 40	» »	25,700 05	88,192 10	7,847 85	» »	885,000 »
— 33	Droits d'attache au marché aux chevaux	325 50	884 50	» »	59 »	756 50	707 50	23 »	» »	3,000 »
— 34	Droits d'attache aux bêtes de somme et de trait	4,806 20	4,850 0	251 80	» »	13,057 45	12,032 85	1,024 60	» »	70,500 »
— 35	Boucherie chevaline	1,936 »	1,480 »	» »	404 »	3,532 »	4,600 »	» »	1,068 »	18,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	2,225 15	5,578 82	» »	355 14	16,110 91	18,961 02	» »	858 22	70,000 »
	TOTAUX	104,027 75	121,422 07	5,168 54	9,034 46	338,441 37	338,012 47	10,667 10	9,870 20	
	DIFFÉRENCES			2,534 00	» »			4,788 90	» »	1,268,200 »
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	18,218 71	9,154 98	8,037 72	» »	134,005 20	131,715 37	9,982 53	» »	
Art. 50-51	id. id. semestre	301,090 »	301,498 »	» »	408 »	549,765 55	556,344 65	83,420 90	» »	2,421,600 »
	Vente d'eau au compteur, prorata, supplément	6,043 38	6,607 01	» »	154 43	87,418 80	94,877 48	3,141 72	» »	
	TOTAUX	322,342 09	318,250 78	8,037 72	562 43	751,080 00	710,387 45	93,545 15	» »	
	DIFFÉRENCES			4,495 35	» »			80,543 12	» »	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 52	Droits d'inhumations	53,218 85 (2)	60,770 25	» »	5,705 30	178,774 40	104,897 25	» »	12,127 45	558,000 »
— 53	Droits d'exhumations	0,490 »	0,782 »	» »	010 »	5,510 »	4,890 »	620 »	» »	60,000 »
— 54	Concessions de terrains	03,017 98	01,966 79	1,251 19	» »	57,015 00	50,243 04	6,815 10	» »	185,000 »
— 55	Produits divers	0,501 75	5,590 70	» »	21 »	5,763 75	5,710 »	47 75	» »	10,000 »
	TOTAUX	83,222 86	28,035 49	1,251 19	2,064 36	240,062 85	056,745 89	7,442 81	12,127 45	
	DIFFÉRENCES			» »	4,813 11			» »	10,684 64	778,000 »
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 37	Droits de Voirie	4,017 15	2,810 70	207 40	» »	4,100 19	5,137 39	» »	1,271 00	350,000 »
— 39	Vogues	2,610 60	2,779 20	» »	189 60	0,918 00	2,778 20	» »	159 60	47,000 »
— 40	Installations diverses	1,220 04	3,231 82	» »	2,510 78	8,777 10	3,002 53	» »	5,023 33	10,000 »
— 41-45	Locations sur bas-ports et rivières	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	22,300 »
— 75	Stationnement des voitures, fiacres, etc.	686 »	010 »	234 »	» »	6,886 »	7,016 »	» »	130 »	30,000 »
— 83	Marchands ambulants	1,964 »	984 »	904 »	» »	2,148 »	2,250 »	» »	108 »	3,000 »
— 130	Droits de vérification des appareils à gaz	581 50	587 20	» »	0 00	1,644 »	1,585 10	04 20	» »	7,000 »
— 131	id. id. instal. électriques	324 50	038 »	86 30	» »	830 75	671 »	100 75	» »	4,382 »
	TOTAUX	11,017 03	11,789 01	2,005 90	0,176 18	31,080 72	27,360 02	222 05	2,708 13	
	DIFFÉRENCES			» »	172 18			» »	6,480 20	476,300 »
	RÉCAPITULATION	642,771 87	636,068 48	18,140 16	11,437 37	1,730,433 29	1,504,360 80	73,810 13	27,155 10	14,760,900 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 8 du chap. Ier, et 1 du chap. II)	Fr. 3,133,000 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 01 et 20, du chap. Ier)	84,002 »
Produit des propriétés communales (art. 30 à 00 du chap. Ier)	1,043,402 »
A reporter	4,031,600 »
Report	4,031,600 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 72 à 74 et 134 à 131 du chap. Ier)	201,288 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 43 à 48, 78 à 80 et 94 à 89 du chap. Ier)	1,156,977 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 109 du chap. Ier)	852,052 »
Droits et produits divers (art. 110 à 112 et 100 à 133 du chap. Ier)	108,752 »
Ventes prévisionnelles de terrains communaux (art. 3 du chap. II)	00,000 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 2 et 4 à 12 du chap. II)	050,451 72
TOTAL	7,870,970 72

(1) Un tableau inséré au prochain *Bulletin Municipal* indiquera les recettes effectuées au 31 mars 1907 et 1908 pour chacun des exercices 1907 et 1228.
(2) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 9,870 fr.; 2e classe et transferts, 12,540 75; cercueils et ornements, 25,601 20.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1908

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	3	•	•	3	28	•	•	28
De 20 à 24 ans	73	•	•	73	101	1	1	103
De 25 à 29 ans	75	3	•	78	44	3	1	48
De 30 à 34 ans	33	4	6	43	17	7	1	25
De 35 à 39 ans	4	6	2	12	12	2	4	18
De 40 à 49 ans	13	8	4	26	6	5	3	13
De 50 à 59 ans	1	7	1	9	1	2	1	4
De 60 ans et au-dessus	3	2	•	4	•	1	•	1
TOTAUX	202	29	13	244	208	25	11	244

Mariages. — Divorces.

ARRONDISSEMENTS	Mariages. Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.
1er arrond.	9	23	32	7	3
2e —	6	30	36	4	4
3e —	13	8	21	15	11
4e —	2	13	16	•	5
5e —	3	25	28	1	4
6e —	15	34	49	2	6
Extra-muros	•	•	•	•	•
TOTAUX	49	133	244	33	85

Naissances d'enfants vivants

ARRONDISSEMENTS	Légitimes M.	Légitimes F.	Illégitimes M.	Illégitimes F.	TOTAL M.	TOTAL F.	Accouchements multiples Jumeaux	Enfants M.	Enfants F.	Décès avant 1 an Par le père	Par la mère	TOTAUX
1er arrond.	25	19	8	2	33	21	1	•	•	2	2	4
2e —	38	32	13	13	36	45	2	•	•	4	15	19
3e —	1[illegible]	112	37	41	166	160	2	•	•	•	•	•
4e —	10	21	3	2	23	23	•	•	•	•	•	•
5e —	41	29	8	10	49	42	2	•	•	2	•	2
6e —	43	26	2	3	52	93	2	•	•	3	•	3
Extra-muros	36	16	18	14	44	34	•	•	•	•	•	•
TOTAUX	320	408	92	98	413	331	3	7	3	3	161	170
TOTAUX GÉNÉRAUX	628		181		806		12			170		

Décès par profession, sexe et état civil

(de 13 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires M.	Célibataires F.	Mariés M.	Mariés F.	Veufs M.	Veufs F.	Divorcés M.	Divorcés F.	TOTAUX M.	TOTAUX F.
Rentiers	3	2	12	•	13	3	•	•	34	11
Professions libérales	1	1	1	•	•	•	•	•	3	3
Militaires	16	•	•	•	•	•	•	•	16	•
Commerçants	4	3	12	3	3	3	1	1	12	13
Industriels	•	•	2	•	•	•	•	•	3	•
Employés	17	13	53	6	13	4	2	•	83	33
Ouvriers	56	51	28	33	37	46	2	2	123	132
Sans profession	19	32	16	43	31	73	1	•	67	153
TOTAUX	192	131	197	113	86	143	3	3	396	359
TOTAUX GÉNÉRAUX	219		337		227		6		755	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an M.	de 1 jour à 1 an F.	de 1 à 20 ans M.	de 1 à 20 ans F.	de 20 à 40 ans M.	de 20 à 40 ans F.	de 40 à 60 ans M.	de 40 à 60 ans F.	de 60 ans et au dessus M.	de 60 ans et au dessus F.	TOTAUX M.	TOTAUX F.
Fièvre typhoïde	•	•	•	1	1	1	•	•	•	•	1	2
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Rougeole	•	•	3	1	•	•	•	•	•	•	3	1
Scarlatine	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Coqueluche	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	1	1
Diphtérie et croup	1	1	3	•	•	•	•	•	•	•	4	1
Grippe	•	•	1	1	1	•	•	•	•	•	2	1
Tuberculose des poumons	•	•	3	14	43	39	46	11	10	6	102	70
Tuberculose des méninges	1	1	3	3	•	•	1	•	•	•	5	4
Autres tuberculoses	1	•	3	1	2	3	2	1	•	•	8	5
Cancer et autres tumeurs malignes	•	•	•	•	2	2	11	17	14	14	27	33
Méningite simple	2	2	3	6	3	4	3	•	1	1	12	13
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	1	•	•	•	1	•	9	6	23	23	34	29
Maladies organiques du cœur	•	•	3	•	•	1	6	13	19	28	28	42
Bronchite aiguë	3	•	•	3	•	•	3	•	2	3	8	6
Bronchite chronique	•	•	•	•	•	•	4	•	7	4	11	4
Pneumonie	•	•	•	•	3	1	7	2	8	11	18	14
Autres affections de l'appareil respiratoire	14	9	13	11	4	2	12	9	26	21	69	52
Affections de l'estomac (cancer excepté)	•	•	•	•	•	•	1	1	•	•	1	1
Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	8	4	•	•	•	•	•	•	•	•	8	4
Hernies, obstructions intestinales	•	•	•	•	•	•	1	1	3	2	4	3
Cirrhose ou foie	•	•	•	•	1	1	3	2	3	3	7	6
Néphrite et maladie de Bright	•	•	•	1	•	2	2	3	11	7	13	13
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	2
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	•	•	•	•	•	2	•	1	•	•	•	3
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1
Débilité congénitale et vices de conformation	13	11	•	•	•	•	•	•	•	•	13	11
Débilité sénile	•	•	•	•	•	•	2	1	10	7	12	8
Morts violentes (suicide excepté)	•	•	•	•	2	1	3	•	1	•	6	1
Suicides	1	2	1	3	3	12	10	4	12	18	27	39
Autres maladies	1	1	•	•	1	1	2	•	1	•	4	2
Maladies inconnues ou mal définies	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Totaux par sexes et par âges	48	37	38	53	9	96	140	81	169	159	404	429
Totaux par âges	85		89		140		221		361		833	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem't M.	1er arrondissem't F.	2e arrondissem't M.	2e arrondissem't F.	3e arrondissem't M.	3e arrondissem't F.	4e arrondissem't M.	4e arrondissem't F.	5e arrondissem't M.	5e arrondissem't F.	6e arrondissem't M.	6e arrondissem't F.	Extra-muros M.	Extra-muros F.	TOTAUX M.	TOTAUX F.
Fièvre typhoïde	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	1	•	•	•	2	1
Rougeole	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1
Scarlatine	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	1
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Croup, diphtérie	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	1	2	1	4
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	•	•	•	•	2
Infections puerp[illegible]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	2	•	3	•
TOTAUX	1	•	•	•	3	4	•	1	•	1	2	3	3	4	7	14
TOTAUX GÉNÉRAUX	1		1		7		1		1		5		3		21	

Décès par arrondissement

Décès par arrond[illegible]	
1er arrondis[illegible]	103
2e —	113
3e —	26
4e —	90
5e —	126
6e —	116
Extra-muros	18
TOTAL	803

Mort-nés

Mort-nés	Légitimes	26
	Illégitimes	3
		29

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1908.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Mars 1908

NOMBRE de livrets au 1er Mars 1908	LIVRETS ouverts en Mars	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 31 Mars	SOMMES de versements au 1er Mars	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 31 Mars	NOMBRE de remboursements au 1er Mars	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 31 Mars
312,221	2,301	312,322	1,396	312,922	23,800	23,053	38,853	43,231	14,352	27,314

SOLDE dû au 1er Mars 1908	VERSEMENTS	TRANSFERTS REÇUS	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS PAYÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS payés	Achats de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 31 Mars 1908
108,778,144 25	3,274,353 »	41,999 26	» »	2,253 11	111,499,519 34	2,933,223 24	59,873 53	112,463 36	3,134,267 23	108,333,232 31

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1907

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes comptes soldés	TOTAL	
NOMBRE de dépôts	Mars 1908	1338	3	1341	971	2	1	974	22,921
	Mars .... 1907. ..	1164	2	1166	1070	2	»	1072	22,247
	DIFFÉRENCE en plus ...	132	1	133	»	»	1	»	»
	DIFFÉRENCE en moins..	»	»	»	77	1	»	77	33
MONTANT des dépôts	Mars ... 1908.....	267,552 »	232 11	201,344 11	162,064 49	426 64	636 62	206,131 15	»
	Mars ... 1907.....	163,2 2 »	121 67	163,143 37	2 8,567 36	1,316 23	»	220,116 09	»
	DIFFÉRENCE en plus....	22,542 »	700 24	23,212 24	» »	» »	6.2 22	» »	»
	DIFFÉRENCE en moins..	» »	»	» »	12,333 38	1,111 52	»	13,994 95	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	Présents le 1er du mois	Entrés	Décédés	Sortis	Présents le 31 du mois	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu.....	1658	1629	417	941	1627	Présents le 1er du mois	4,556
Croix-Rousse.....	456	248	26	263	453	Entrés	1,221
Charité.....	1659	1172	83	1090	1692		
H. Renée-Sabran .	132	74	»	53	151	TOTAL.....	7,776
Perron	653	16	12	1	656		
Antiquaille	748	417	43	424	697	Décédés	515
Saints-Eugénie ...	242	161	2	165	236	Sortis	2,971
Vieillards (Gerlanes)	162	1	2	»	161	Présents le 31 du mois	4,450
TOTAUX.....	4,556	3,222	515	2,971	4,450	TOTAL.....	7,776

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			Présents le 1er	Entrés	Sortis	Décédés	Présents le 31
Hôtel des Invalides du Travail.....		Hommes.	166	4	1	3	270
		Femmes.	96	1	»	»	99
Vieillards, infirmes du travail.	A la maison de retraite départ[t] d'Albigny...	Hommes.	264	»	»	»	264
		Femmes.	94	»	»	4	183
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Femmes.	24	1	»	1	24
		Enfants..	»	»	»	»	»
	Au Perron	Hommes.	33	»	»	2	31
		Femmes.	21	2	»	»	23
		Enfants..	3	»	»	»	3
Incurables ...	Au Perron	Hommes.	30	1	»	1	30
		Femmes.	35	»	»	1	35
	Asile Magnin-Fournet.	Femmes.	22	1	»	2	27
	Fondation Gomy.....	Enfants..	16	»		»	16
	Enfants incurables....	Enfants..	3	»		»	3
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles..	Enfants..	52	-	-	»	52
	TOTAUX.....		1,02[illegible]	14	1	14	1026

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	67	16	1	84	*Report...*	1,064	243	1	1,316
2	67	16	»	83	17	64	16	»	66
3	67	16	»	83	18	61	13	»	76
4	27	12	»	79	19	63	13	1	77
5	67	15	»	82	20	21	16	»	77
6	67	14	»	81	21	62	15	»	77
7	67	15	»	82	22	21	16	»	72
8	67	16	»	83	23	22	16	»	76
9	67	12	»	83	24	58	13	1	73
10	67	2	»	81	25	57	14	1	64
11	24	16	»	60	26	21	13	»	61
12	62	16	»	78	27	57	15	»	72
13	27	16	»	23	28	27	16	1	64
14	67	16	»	83	29	27	13	»	83
15	67	16	»	83	30	24	16	»	46
16	27	13	»	53	31	51	13	»	21
A reporter.	1,064	243	1	1,313	TOTAUX..	2,062	472	2	2,431

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à ces ordonnances	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins.....	99	16 »	65	428 72	4 41
Sages-femmes.....	3	6 »	2 »		
TOTAUX.....	102		97	638 70	4 41

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1908

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX d'origine	DÉCÉDÉS Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	TAXES Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux militaires	INDIGENTS 1/2 droit	Inconnus et 1 jours	Non payants	Totaux	CERCUEILS Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	CULTES Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Exhumations	Totaux	LIEUX DE DESTINATION Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Cours Suisse (Gay, Jay, Bas)	Mouche	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	TERRAINS CONCÉDÉS Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis..	69	»	6	3	78	58	2	1	1	»	3	76	3	19	17	22	76	60	6	»	13	»	79	24	4	34	»	»	»	4	13	79	3	3	1	30	69
2e — ..	174	»	49	1	224	162	11	1	6	28	14	217	3	39	36	139	217	153	10	»	62	»	225	81	145	7	3	»	»	1	30	217	8	4	1	171	184
3e — ..	163	»	40	12	215	131	13	»	17	6	48	215	2	39	33	141	215	162	8	»	43	»	213	3	178	3	»	»	»	6	23	213	1	5	4	173	183
4e — ..	103	»	7	»	110	72	10	»	4	12	8	110	1	12	13	79	110	76	3	»	34	»	113	3	3	89	»	»	»	6	11	110	»	7	1	91	99
5e — ..	132	»	13	1	147	9	14	»	6	11	26	14	2	32	13	96	143	115	3	»	36	»	154	102	131	3	»	»	»	3	24	143	1	3	1	116	121
6e — ..	35	»	15	3	82	52	4	»	3	1	20	82	3	13	15	52	82	22	7	»	13	»	42	»	63	2	»	»	»	1	10	82	1	3	3	65	72
Dehors..... ..	26	»	3	»	31	24	»	1	1	»	1	27	17	3	»	»	27	13	1	»	13	»	27	12	7	5	1	»	»	»	3	31	»	7	»	»	7
Hospices Loyasse..	2	»	1	»	3	1	»	»	»	»	»	1	1	6	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	»	»	»	»	»
Hospices Guillotière	7	»	1	»	8	8	»	»	»	»	»	8	»	8	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5	8	»	»	»	»	»
Hospices Cr.-Rousse	3	»	»	»	3	3	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	»	»	»	»	»
Hospices Madeleine.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux....	745	»	123	21	889	236	61	3	213		389		32	152	126	541	852	639	38	»	205	17	899	173	426	143	3	1	»	16	130	889		70		671	741

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Hippolyte	Place Bellecour	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Port Royal	Place Guichard	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	377	721	»	775	650	1,113	832	292	3,125
Femmes.	12	22	»	102	19	38	27	43	363
Enfants..	13	2	»	56	12	13	24	26	204
Totaux.	715	745	»	933	287	1,173	264	460	3,673
Bons de place	114	73	»	126	133	266	342	23	924

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS en fourrière au 29 fév. 1908	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 31 mars 1908	Personnes traitées à l'Institut antirabique	
							Lyon....	6
							Dept de l'Isère	1
							Autres départements	34
17	127	70	13	53	»	3	Total..	41

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant eu traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est de 50 °/o Hommes	Femmes	75 °/o Hommes	Femmes	MOUVEMENT PENDANT LE MOIS PLACEMENTS d'office	Volontaires	SORTIES	DÉCÈS	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône.....	239	496	87	98	17	»	7	2	39	1,30
Divers.....	42	32	7	2	»	»	»	»	83	1,40
Aliénés secourus à domicile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	19	0,40
Totaux.....	809		164		17		15		993	

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	DÉSIGNATION DES LIEUX 1er Arrond. Domicile privé	Établissem. publ.	2e Arrond. Domicile privé	Établissem. publ.	3e Arrond. Domicile privé	Établissem. publ.	4e Arrond. Domicile privé	Établissem. publ.	5e Arrond. Domicile privé	Établissem. publ.	6e Arrond. Domicile privé	Établissem. publ.	TOTAUX Domicile privé	Établissem. publ.
Fièvre typhoïde.	1	»	3	»	4	»	»	»	3	»	8	»	19	»
Scarlatine.....	6	»	3	»	13	»	1	»	4	»	8	1	35	1
Variole.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup-diphtérie.	1	»	1	»	13	»	1	»	1	»	2	»	19	»
Tuberculose....	3	»	3	»	13	»	1	»	1	»	6	»	29	»
Divers.....	»	»	1	»	»	3	»	»	»	»	1	2	2	5
Totaux.....	9	»	13	»	61	3	3	»	9	»	25	3	103	6
Totaux généraux	9		13		44		3		9		25		109	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE VACCINATEURS	INSCRIPTIONS	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS VACCINATIONS Représentations	Succès	Inconnu	Succès p. °/o	REVACCINATIONS Représentations	Succès	Inconnu	Succès p. °/o
127	61	133	102	»	122	16	5	9	35,71

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité Permanente	Temporaire	Suites inconnues	Totaux
Commerce	»	1	31	»	32
Industries de l'alimentation....	»	3	44	»	47
Industries chimiques.....	1	1	49	»	51
Caoutchouc, papier, carton.. .	»	»	12	»	10
Industries du livre	»	»	15	»	15
Industries textiles proprement dites...	»	»	13	»	13
Travail des étoffes vêtements..	»	»	40	»	40
Cuirs et peaux, perlins, plume, crins	»	»	10	»	10
Industries du bois.....	»	1	35	»	36
Métallurgie	»	10	290	»	300
Terrassement, maçonnerie en pierre....	»	3	33	»	32
Manutention et transport.....	»	1	43	»	47
Chemins de fer et tramways...	»	1	61	»	22
Divers.....	»	4	61	»	22
Totaux.....	1	29	749	»	779

Sorties de la voiture d'ambulance : de jour 55, de nuit 33 | 88

Délivrance de vaccin

LYON et Départements	TUBES	VACCIN
Lyon	252	1,820
Rhône...	37	233
Isère	»	»
Ain.....	3	15
Savoie...	»	»
Divers...	»	»
Totaux..	291	2,072

Office municipal du Travail. — Statistique des consultations judiciaires. — Mars 1908.

Accidents du travail	37
Consultations diverses.....	100
Total.....	137

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1908

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : De 1.000 francs et au-dessous	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : Au-dessus de 1.000 francs	Heures des sinistres : De 0 h. du matin à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	Causes présumées des incendies : Vices de constructions	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz. Electricité	Instruments de chauffage : Manœuvres de foyer	Langes devant le feu	Chutes de tisons dans joints	Fourneaux mobiles alimentés	Allumettes : Non signalées	Enfants jouant avec	Imprudences de fumeurs (cigarettes, etc.)	Permissions des bourses	Accidents à mécanismes : Accidents de bar	Explosions	Feux de cave	Nettoiement de tuyaux à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	Incendies éteints : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les sapeurs avec : Seaux d'eau	Lance chimique, etc.	Etablissements sur bouches	Pompe : A bras	Pompe : A vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	2	1	•	•	2	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	3
Caves et sous-sols	•	2	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	2
Combles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Planchers et parquets	1	1	1	•	•	1	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	2
Cheminées	•	30	•	12	10	10	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	30	•	•	30	•	•	•	30
Total des locaux d'habitation	3	34	1	12	13	11	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•	•	2	•	•	•	30	•	•	33	•	2	•	37
Ateliers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Baraques, hangars	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	•	•	•	1
Chantiers, dépôts de bois	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bateaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Entrepôts divers	1	1	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	•	1	•	2
Magasins divers	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1
Meules, hachas, etc.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Produits chimiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Usines, fabriques	2	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	•	•	•	2
Voitures et wagons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des locaux occupés à l'industrie et au commerce	5	1	2	•	3	1	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	4	•	1	•	•	•	6	6
Eglises, temples, théâtres, salles de spectacles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autres bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Feu sur les personnes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des feux divers	8	35	4	12	12	12	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	2	•	•	•	30	4	•	36	•	2	•	3	•
TOTAL DES INCENDIES	43		43				1				3				•		2	•	5		•		30	4		43					43

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ECHANTILLONS	Habitants de Lyon : quantitatives	Habitants de Lyon : qualitatives	Préfectures du Rhône : Prélèvements	Préfectures du Rhône : Infractions à la loi sur la répression des fraudes	Préfectures autres départements : Prélèvements	Préfectures autres départements : Infractions à la loi sur la répression des fraudes	TOTAL	Résultats des analyses : Bons ou potables	Mauvais ou nuisibles	Mauvais non nuisibles	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	4(1)	47	14	1	10	•	75	62	5	•	8	Nombre d'échantillons déposés : Rhône 208 ; Isère 0 ; Drôme 34 ; Savoie 37 ; Haute-Savoie 12 ; Hautes-Alpes 5
Eaux	1	6	•	•	•	•	4	2	2	•	•	
Laits	3(2)	12	41	12	33	10	100	86	31	•	•	
Beurres	•	7	2	•	1	•	13	11	•	•	•	
Spiritueux	4	12	1	1	•	•	24	12	14	•	•	
Graisses	•	1	5	•	2	•	8	6	•	•	•	
Huiles d'olive	1	24	13	11	•	•	56	41	15	•	•	
Autres huiles	2	6	16	8	5	•	31	22	11	•	•	
Farines, pâtes, légumes	1	6(3)	1	•	6	•	20	20	•	•	•	
Fleurage, sons	•	•	4	•	3	•	7	7	•	•	•	
Haricots	•	•	3	•	•	•	3	3	•	•	•	
Conserves de poissons	•	•	•	•	2	•	2	2	•	•	•	
Bonbons	•	1	4	•	1	•	6	6	•	•	•	
Confitures, miels	•	6	•	•	•	•	6	6	2	•	•	
Chocolats	•	•	7	1	•	•	8	7	1	•	•	
Chicorées, thés	•	1	1	•	2	1	5	4	1	•	•	
Crèmes	•	1	2	•	•	•	3	3	•	•	•	
Cons. de tomates	•	1	•	•	1	•	2	2	1	•	•	
Poivres, moutards	•	3	35	20	5	1	41	31	31	•	•	
Vinaigre	•	•	6	2	3	1	6	6	2	•	•	
Matières colorantes	•	3	•	•	•	•	3	3	•	•	•	
TOTAUX	21	128	163	59	85	13	430	312	140	•	8	

(1) 1 Hôtel des Invalides du travail.
(2) Station municipale de stérilisation.
(3) 2 pains Hôtel des Invalides du travail, 1 pain taxe gratis municipal.

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

1° VOIE PUBLIQUE	Permissions existantes au 29 Fév. 1908	Permissions délivrées en Mars 1908	TOTAUX
Objets fabriqués	270	•	165
Quatre-saisons	205	•	184
Abats de boucherie	11	•	7
Lait	43	•	27
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	36	•	22
Glaces et cocos	32	•	17
Fleurs naturelles	23	•	13
Aiguiseurs	17	•	13
Chiffonniers	113	•	69
Commissionnés, décrotteurs ou facteurs	72	•	42
Journaux	63	•	32
1e BANCES DÉCOUVERTS	945	•	610
Bancs de soupe et de café	16	•	16
Pâtisserie, miel, fruits secs	66	•	66
Poissons, huîtres, etc	144	11	192
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	212	2	217
3e BANCES FORAINS	475	16	491
Objets fabriqués	564	31	595
TOTAUX	1,931	50	1,696

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1908

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES inculpées.		NOMBRE, SEXE ET AGE des PERSONNES CONDAMNÉES. Hommes âgés de				Femmes âgées de			
	Hommes.	Femmes.	Moins de 16 ans	De 16 à 25 ans	De 25 à 40 ans	De 40 à 60 ans	Moins de 16 ans	De 16 à 25 ans	De 25 à 40 ans	De 40 à 60 ans
Abus de confiance	16	1	4	»	»	1	1	»	»	»
Adultère	6	5	1	1	»	»	»	»	»	1
Attaques nocturnes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentats à la pudeur	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Bris de clôture	4	»	»	»	»	3	1	»	»	»
Bris d'objets mobiliers	»	»	»	»	»	3	1	»	»	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	17	5	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures	26	1	7	»	»	5	18	1	1	»
Dégradations d'objets d'utilité publique	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escroqueries	11	»	»	»	»	»	3	8	»	»
Fabrication, émission de fausse monnaie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Filouterie	4	»	»	»	»	1	1	»	»	»
Fraudes sur les denrées alimentaires	30	14	11	2	»	»	2	16	»	»
Infanticides involont.	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
Insoumission et le lui aider le recrutement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mendicité	45	1	»	»	»	6	9	6	11	»
Outrages aux agents	23	3	8	»	»	10	9	2	»	»
Outrages à un magist.	8	»	»	»	»	1	2	»	»	»
Port d'armes prohibées	14	1	»	»	»	7	4	1	»	»
Usurpation de fonct.	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Vagabondage	33	»	0	»	»	11	17	2	1	»
Loi 1885 (vagabondage spécial)	2	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Vagabondage spécial	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Violation de domicile	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
Banqueroute	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols simples et complicité	69	10	24	4	»	18	24	5	»	»
Divers	41	4	3	»	»	12	18	8	3	»
	381	56	11	7	4	80	130	68	18	»
TOTAUX	432		60			2.0			44	

Affaires jugées par le tribunal de simple police.

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		0	0	0
Condamnées..	à l'amende	1,010	727	1,737
	à la prison	0	0	0
	à la prison et à l'amende	101	278	379
TOTAL des inculpés		1,111	965	2,076

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		NOMBRE de JOURS	NOMBRE supérieur	TOTAL
Officiers et assimilés		0	1	1
Sous-officiers et assimilés		4	14	14
Hommes de troupe...	logés	37	102	139
	cantonnés	0	0	0
Chevaux		10	0	10

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR FEMMES (7, rue Tupin).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS à domicile	PLACEMENTS au bureau	PLACEMENTS TOTAL
Alimentation	196	170	10	160	162
Industrie	221	131	83	»	83
Commerce					
Agriculture					
Total	417	647	112	162	245

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS à domicile	PLACEMENTS au bureau	PLACEMENTS TOTAL
Journalières	186	64	50	18	68
Service des maisons bourgeoises	201	293	84	8	85
Service des maisons de commerce	78	240	93	2	95
Gouvernantes, institutrices	1	»	»	»	»
Employées de commerce	12	8	6	»	6
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	»	»	»	»	»
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuses	6	0	2	»	2
Ouvrières pr travaux de modes génois.	1	4	1	»	1
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	2	»	»	»	»
Ouvrières pour travaux faciles	4	0	»	»	»
Apprenties pour toutes professions	1	8	»	»	»
Jeunes filles pour faire les courses	»	0	»	»	»
TOTAUX	487	706	232	17	249

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Mars 1908, et comparaison avec la période correspondante de 1907.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de Mars		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de		DROITS PERÇUS du 1er janv. au 31 mars		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Grand-Théâtre	2,417 »	7,081 65	» »	1,664 65	17,346 »	17,706 70	» »	360 70
Théâtre des Célestins	5,350 12	8,470 65	» »	118 50	10,896 70	10,767 90	2,041 85	» »
Nouveau-Théâtre	1,500 10	0,117 08	» »	2+1 12	4,868 20	7,074 12	» »	2,205 92
Casino	4,040 02	2,136 26	904 10	» »	18,729 70	12,862 90	2 0 10	» »
Scala	0,236 25	1,408 65	800 60	» »	6,705 15	4,338 70	2,290 40	» »
Horloge	874 70	1,176 81	» »	300 16	8,236 58	0,059 85	» »	2,203 35
Folies-Bergère (bals et concerts)	» »	610 65	» »	610 90	» »	1,020 21	» »	1,0.0 41
Cirque (Alcazar)	1,370 80	586 90	831 10	» »	4,330 15	2,146 00	2,382 30	» »
Cirques forains	» »	» »	» »	» »	» »	0,118 15	» »	6,118 15
Théâtres forains	» »	663 05	» »	881 05	» »	939 05	» »	939 05
Ménageries	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Concerts Bellecour	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Hôtel du Progrès	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Palais de Glace	41 40	22 10	0 00	» »	726 33	000 90	422 00	» »
Divers à droit proportionnel	861 30	291 08	386 75	» »	4,071 61	838 65	016 25	» »
Divers à droit fixe	3,786 90	3,614 78	710 18	» »	0,0 0 49	2,07+ 25	070 46	» »
Vogues	471 »	489 70	» »	18 72	.34 02	387 25	» »	80 73
Olympia	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
TOTAUX	25,270 20	36,284 12	0,717 »	4,129 90	84,142 12	95,038 12	0,706 80	14,127 80
DIFFÉRENCES	» »	410 92	» »	412 92	» »	4,791 »	» »	4,791 »

L'Imprimeur-gérant, B. BOUFFARD.

3304 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Sainte-Catherine, 2 — *Téléphone 28-39*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 616 ÉDITION DE COLLECTION DIMANCHE 19 AVRIL 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie	7 fr.	3 fr 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Erratum (p. 272).

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché (p. 272).

Loi modifiant les articles 4, 7, 9, 10, 12 et 14 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat (p. 274).

Loi modifiant les articles 41 et 64 de la loi du 21 mars 1905 (réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux) (p. 276).

Renouvellement des Conseils municipaux. — Arrêté portant convocation des électeurs (p. 277).

Renouvellement du Conseil municipal. — Arrêté répartissant entre les sections de la ville de Lyon les 54 conseillers municipaux attribués à cette Ville (p. 277).

Renouvellement du Conseil municipal de Lyon. — Etablissement de bureaux de vote — Arrêté (p. 278).

Décisions approbatives (p. 281).

Nominations, mutations (p. 291).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2860 à 2879).

Exhaussement de la rue des Auges. — Instances Serre, Thivind et veuve Pellet. — Arrêtés du Conseil de Préfectore (p. 281).

Etablissement d'un nouveau plan à l'échelle de 1/10.000e (p 281).

Ouverture d'une rue « K » projetée allant de la rue de l'Hospice-des-Vieillards à la rue Tourville. — Acquisition d'immeuble (p. 282).

Prolongement du chemin de Gerland. — Classement dans la vicinalité, élargissement et prolongement du chemin de Surville (p. 282).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilité de pension veuve Monteillard (p. 283).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Dumas (Joseph) et Mollier (Martin-Jean-Léon) (p. 283).

Hospices civils de Lyon. — Aliénation aux enchères publiques de la propriété du Coosseoul de Cabane Neuve, située à Aries (p. 283).

Ecole navale. — Demandes de bourses de l'Etat (p. 283).

Ecole polytechnique. — Demande de bourse de l'Etat (p. 283).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. devant le Conseil de Préfecture du Rhône (p. 282).

Consistoire israélite de Lyon. — Attribution de biens (p. 284).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation (p. 284).

Application de la loi militaire du 1d juillet 1889. — Demandes de congé comme soutien de famille (p. 284).

Hospices civils de Lyon. — Hôtel-Dieu. — Travaux et installations diverses. — Ouverture de crédit (p. 284).

Chômage. — Subvention complémentaire au Bureau de bienfaisance (p. 284).

Application de la loi de 9 décembre 1905. — Revendication par la Ville de l'immeuble rue de Dijon, 23, pour l'affecter à un service public scolaire (p. 284).

Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1907 au 31 mars 1908. — Emploi du crédit (p. 285).

Dépenses imprévues. — 1er trimestre 1908. — Emploi du crédit (p. 285).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Millist (Louis) devant le Conseil de Préfecture du Rhône (p. 286).

Congrès des agents des postes, télégraphes et téléphones. — Réception (p. 286).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 286).

Taxes de remplacement. — Etat indiquant les sommes encaissées pour les exercices 1906 et 1907 (p. 286).

Bibliothèque populaire de la Mairie du 4e arrondissement. — Avis (p. 286).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 286).

Demandes en autorisation de construire (p. 286).

Délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 287).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 297).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 287).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 290).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 291).

Documents statistiques (p. 292)

Erratum.

Bulletin municipal du 12 avril 1908. — Rapport au Conseil municipal n° 2,844: secours à M. Malsert, ancien instituteur.

Au lieu de : *Je vous propose en conséquence d'attribuer à M. Malsert un secours une fois donné.*

Lire : *Un secours renouvelable sur la demande de l'intéressé.*

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit;

Article premier.— Tous les avantages prévus par la loi du 12 avril 1906 pour les maisons à bon marché, sauf l'exemption temporaire d'impôt foncier, s'appliquent aux jardins ou champs n'excédant pas 1 hectare.

Les terrains visés au paragraphe précédent bénéficient, en outre, des avantages prévus aux articles ci-après, pourvu :

1° Que la valeur locative réelle du logement de l'acquéreur n'excède pas, au moment de l'acquisition, les deux tiers du chiffre fixé pour la commune, par la Commission instituée en vertu de l'article 5 de la loi précitée ;

2° Que le prix d'acquisition, y compris les charges, ne dépasse pas douze cents francs (1.200 fr.);

3° Que l'acquéreur s'engage vis-à-vis de la Société qui lui aura consenti un prêt hypothécaire dans les conditions indiquées à l'article 2 de la présente loi, à cultiver lui-même ce terrain ou à le faire cultiver par les membres de sa famille.

Si l'acquéreur est déjà, au moment de l'acquisition, propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti, la contenance et la valeur de ce terrain viennent en déduction des chiffres fixés aux paragraphes précédents.

Art. 2. — Des prêts au taux de 2 %, peuvent être consentis par l'Etat aux Sociétés régionales de crédit immobilier qui ont pour objet :

1° De consentir aux emprunteurs remplissant les conditions prévues par la présente loi des prêts hypothécaires individuels, destinés soit à l'acquisition de champs ou jardins dans les termes indiqués à l'article 1er, soit à l'acquisition ou à la construction de maisons individuelles à bon marché ;

2° De faire des avances aux Sociétés d'habitations à bon marché, constituées selon la loi du 12 avril 1906, pour celles de leurs opérations effectuées en conformité du paragraphe précédent.

Art. 3. — Chacun des emprunteurs visés à l'article 2 doit remplir les conditions suivantes :

1° Posséder, au moment de la conclusion du prêt hypothécaire, le cinquième au moins du prix du terrain ou de la maison ;

2° Passer avec la Caisse nationale d'assurance en cas de décès un contrat à prime unique garantissant le payement des annuités qui resteraient à échoir au moment de sa mort, le montant de cette prime pouvant être incorporé au prêt hypothécaire ;

3° Être muni d'un certificat administratif constatant qu'il a été satisfait aux conditions imposées, soit par l'article 1er de la présente loi s'il s'agit de l'acquisition d'un champ ou jardin, soit par l'article 5 de la loi du 13 avril 1906 s'il s'agit de l'acquisition ou de la construction d'une maison individuelle ; dans ce dernier cas, l'emprunteur doit également obtenir, avant la conclusion du prêt, le certificat de salubrité prévu à l'article 5 de la loi de 1906 précitée.

Art. 4. — Pour obtenir des prêts de l'Etat, les Sociétés régionales de crédit immobilier devront se constituer sous la forme anonyme et au capital minimum de deux cent mille francs (200,000 fr.).

Les actions ne pourront être libérées de plus de moitié, à moins d'autorisation spéciale donnée par décret, sur la proposition du Ministre des Finances et du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, après avis du Conseil supérieur des habitations à bon marché.

Le dividende annuel à servir aux actionnaires ne devra pas dépasser 4 %.

Les sommes restant dues par une Société ne pourront dépasser le chiffre obtenu en ajoutant au quadruple de la partie versée du capital social le montant de la partie non appelée.

Art. 5. — Les Sociétés locales de crédit immobilier qui rempliront les conditions requises aux articles 2 et 4 pourront bénéficier des dispositions de la présente loi.

Art. 6. — Le total des avances que pourra faire l'Etat aux Sociétés de crédit immobilier, dans les conditions de la présente loi, est fixé à cent millions de francs (100 millions).

Le Ministre des Finances est autorisé à se procurer les fonds nécessaires, dans les limites d'un crédit ouvert chaque année par la loi de finances, au moyen d'avances qui pourront être faites au Trésor par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Ces avances seront représentées par des titres d'annuités dont les intérêts seront réglés trimestriellement, au taux fixé pour le tarif de ladite Caisse, conformément à l'article 12 de la loi du 20 juillet 1886, et en vigueur au moment de la réalisation de chaque avance.

Les prêts aux Sociétés sont effectués, pour le compte de l'Etat, par la Caisse nationale des retraites, sur la désignation d'une Commission spéciale instituée auprès du Ministre du Travail par l'article 8 de la présente loi. Les frais d'administration afférents à ce service sont remboursés chaque année à la Caisse nationale.

Art. 7. — Les remboursements à effectuer par les Sociétés sont passibles d'intérêts de retard calculés au taux de 4 %, à partir de leur échéance, s'ils n'ont pas été opérés dans le mois de cette échéance.

Le recouvrement des sommes non remboursées dans un délai de trois mois et des intérêts de retard y relatifs est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor.

Art. 8. — La Commission d'attribution des prêts est nommée par décret sur la proposition du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale pour une durée de cinq ans ; elle est composée de seize membres, ainsi qu'il suit :

Le Ministre du Travail, président ;
Deux sénateurs ;
Deux députés ;
Un membre du Conseil d'Etat ;
Un membre de la Cour des Comptes ;
Deux fonctionnaires du Ministère des Finances ;
Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ou son délégué ;
Le Directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales ou son délégué ;
Le Directeur de l'hydraulique et des améliorations agricoles ou son délégué ;
Deux représentants des Sociétés régionales de crédit immobilier ;
Deux membres du Conseil supérieur des habitations à bon marché.

Le décret désigne le vice-président de la Commission, ainsi qu'un chef ou sous-chef de bureau du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale qui remplit les fonctions de secrétaire.

Art. 9. — En ce qui concerne les contrats d'assurance temporaire que les emprunteurs hypothécaires doivent passer avec la Caisse nationale d'assurance en cas de décès, conformément à l'article 3 de la présente loi, le proposant sera soumis à la visite du médecin désigné par elle.

Toutefois, il en sera dispensé lorsqu'il aura, deux ans au moins avant l'acquisition de la maison, du champ ou du jardin, formé une demande d'assurance et opéré à la Caisse nationale un versement égal à 1 % du capital à garantir, sans que la somme versée puisse être inférieure à 10 francs. La souscription de la police devra être effectuée dans un délai d'une année après l'expiration de la période de deux ans visée ci-dessus, et la somme versée viendra en déduction de la prime unique. Si la police n'est pas souscrite dans le délai fixé, le versement restera acquis à la Caisse nationale.

Art. 10. — Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition du Ministre des Finances, déterminera toutes les mesures propres à assurer l'application des dispositions qui précèdent, et notamment :

1° Les clauses que devront contenir les statuts des Sociétés de crédit immobilier pour que ces Sociétés puissent recevoir, après avis du Conseil supérieur des habitations à bon marché, l'approbation du Ministre du Travail, en vue de bénéficier des faveurs accordées par la présente loi et par celle du 12 avril 1906, ainsi que les conditions dans lesquelles serait retirée cette approbation aux Sociétés qui ne se conformeraient pas à la présente loi ;

2° Le mode et le délai d'établissement du certificat administratif visé à l'article 3 ;

3° Les conditions dans lesquelles la Caisse d'assurance en cas de décès effectuera les opérations d'assurances visées aux articles 8 et 9 ;

4° Les dispositions qui devront être insérées dans les contrats passés entre la Caisse nationale des retraites opérant pour le compte de l'Etat et les Sociétés de Crédit immobilier, en vue d'assurer l'exécution de la présente loi.

Art. 11. — Les opérations effectuées par les Caisses d'épargne, en exécution de l'article 10 de la loi du 20 juillet 1895 et de l'article 16 de la loi du 12 avril 1906, pourront être faites au taux réduit de 2 %, lorsqu'elles seront faites au profit de personnes remplissant les conditions requises par l'article 3 de la présente loi.

Art. 12. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 avril 1908.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,
René Viviani.

Le Ministre des Finances,
J. Caillaux.

Loi modifiant les articles 6, 7, 9, 10, 13 et 14 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Les paragraphes 2 et 4 de l'article 6 de la loi du 9 décembre 1905 sont abrogés. Le paragraphe 1er de l'article 9 de ladite loi est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« § 1er. — Les biens des établissements ecclésiastiques, qui n'ont pas été réclamés par des associations cultuelles constituées dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, seront attribués par décret à des

établissements communeux de bienfaisance on d'assistenee situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclesiastique intéressée, ou, à défaut d'établissement do c tte nature, aux communes ou sections de communes, sous la condition d'effecter eux services de bienfaisanca ou d'assistance tous les revenus ou produits de ces biens, sauf les exceptions ci-après :

« 1° Les édifices effectés au eulte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et les meubles les garnissant deviendront la propriété des communas sur le territoire desquelles ils sont situés, s'ils n'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal ;

« 2° Les meubles ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques ci-dessus mentionnés qui garnissent les édifices désignés dans l'article 12, paragrephe 2, de la loi du 9 décembre 1905, deviendront la propriété de l'Etat, des départements et des communes, propriétuires desdits édifices s'ils a'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal;

« 3° Les immeubles bâtis, autres qne les édifices affectés au eulte, qui n'étaient pas productifs de revenus lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et qui appartenaient aux menses archiépiscopales et épiscopales, aux chapitres ot séminaires, ainsi que les cours et jardins y attonant, seront attribués par décret, soit à des départements, soit à des communes, soit à dee établissements publics pour des services d'assistance ou de bienfaisance ou des services publics;

« 4° Les biens des menses archiépiscopales et épiscopales chapitres et séminaires seront sous réserve de l'application des dispositions du paragraphe précédent, affectés, dans la circonscription territoriale de ces anciens établissements, au payement du reliqaat des dettes régulières ou légales de l'ensemble des établissements ecclésiastiqnes compris dans ladite circonscription, dont les biens n'ont pas été attribués à des associations cultuelles, ainei qa'au pnyement de tous frais exposés et de toutes dépenses effectuées relativement à ces biens par le séquestre, sauf ce qui est dit au paragraphe 13 do l'article 3 ci-après. L'actif disponible après l'acqaittement de ces dettes et déponses sera attribué par décret à des services départementaux de bienfaisance oa d'assistanee.

« En eas d'iasuffisance d'aetif, il sera pourvu au payement desdites dettes et dépenses sur l'ensemble des biens ayant fait retour à l'Etat, en vertu de l'article 5.

« 5° Les documents, livres manuscrits et œavres d'art ayant appartenu aux établissements ecclesiastiques et noa visés au 1° dn présent paragrophe pourront être réclamés par l'Etat, en vue de leur dépôt dans les archives, bibliothèques ou musées et lui être attribués par décret ;

« 6° Les biens des caisses de retraites et maieons de secours pour les prêtres âgés ou infirmes seront attribués par décret à des Sociétés de secours mutuels constituées dans les départements où ces établissements eeclésiastiques avaient leur siège.

Pour être aptes à recevoir ces biens, lesdites Sociétés devront être approuvées dans les conditioas prévues par la loi du 1er avril 1898, avoir une destination conforme à celle desdits biens, être ouvertes à tous les intéressés et ne prévoir dens leurs statuts aucune amende ni aucun cas d'exclusioa fondés sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique.

« Les biens des caisses de retraite et maisons de secours, qui n'auraient pas été réclamés dans le délni da dix-huit mois à dater do la promulgation de la présente loi, par des Sociétés de secours mntuels constituées dans le délai d'un aa do ladite promulgation, seront attribués par décret aux départements ou ces établissements ecclésiastiques avaient leur siège, et continueront à être administrés provisoirement au profit des ecclésiastiques qui recevaient des pensione on secours ou qui étaient hospitalisés à la date du 15 decembre 1906.

« Les ressources non absorbées par le service de ces pensions ou secours seront employées au remboursement des versements que les eeclésiatiques ne recevant ni pensions ni secours justifieront avoir fait aux caisses de retraite.

« Le sarplus desdits biens sera affecté par les départements à des eervices de bienfaisance ou d'assistance fonctionnant dans les ancieanes circonscriptions des caisses de retraite et maisons de secours. »

Art. 2. — Le paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 9 décembre 1905 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Toute ection en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocation ou en résolution, concernant les biens dévolus en exécution du présent article, est soumise aux règles prescrites par l'article 9. »

Art. 3. — Le paragraphe 3 de l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« § 3. — Toute action en reprise, qa'elle soit qualifiée en revendication, en révocntion ou en résolution, doit être introduite dans le délai ci après déterminé.

« Elle ne pent être exercée qu'en raison de donations, de legs ou de fondations pieuses, et seulement par les nuteurs et leurs héritiers ca ligne directe.

« Les arrérages de rentes dues aux fabriques pour fondations pieuses nu cultuelles et qui n'ont pas été rachetées cessent d'être exigibles.

« Aucune action d'aucune sorte ne pourra être intentée à raison de fondations pieuses antérieares à la loi du 18 germinal an X. »

Outre les dispositions interprétatives ci-dessas, le paragraphe 3 de l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905 est complété par les dispositions suivaates :

« § 4. — L'action peut être exercée contre l'attributaire ou, à défaut d'attribution, contre le directeur général des domaines représentant l'Etat en qualité de séquestre.

« § 5. — Nal ne pourra introduire une actiou, de quelqae nature qu'elle soit, s'il n'a déposé, deux mois auparavant, un mémoire préalable sur papier non timbré entre las mains du directeur général des domaines qui en délivrera an récépissé daté et signé.

« § 6. — Au vu de ce mémoire, et après avis du directeur des domaines, le Préfet pourra, en tout état de cause, et quel que soit l'état de la procédure, faire droit à tout ou partie de la demande par un arrêté pris en Conseil de Préfecture.

« § 7. — L'action sera prescrite si le mémoire préaluble n'a pas été déposé dans les six mois à compter de la publication au *Journal officiel* de la liste des biens attribués ou à attribuer avec les charges auxquelles lesdits biens seront ou demeureront soumis, et si l'assignation devant la jaridiction ordineire n'a pas été délivrée dens les trois mois de la date du récépissé.

« Parmi ces charges pourra être comprise celle de l'entretien des tombes.

« § 8. — Passé ces délais, les attributions seront définitives et ne pourront plus être attaquées de quelque manière ai pour quelque cause qae ce soit.

« Neanmoins, toute personne intéressée pourra poursuivre devant le conseil d'Etat, statuant au contentieux, l'exécution des charges imposées par les décrets d'attribution.

« § 9. — Il en sera de même pour les attributions faites après solution des litiges soulevés dans le délai.]

« § 10. — Tout créaneier, hypothécaire privilégié ou autre, d'un établissement dont les biens oat été mis sous séquestre, devra, pour obtenir le payement de sa créance, déposer préalablement à toate poursuite un mémoire justificatif de sa demande, snr papier non timbré, avec pièces à l'appui, au directeur général des domaines qui en délivrera un récépissé daté et signé.

« § 11. — Au vu de ce mémoire et sur l'avis du directeur des domaines, le Préfet pourra, en tout état de cause et quel que soit l'état de la procédure, décider, par un arrêté pris en Conseil de Préfecture, que le créancier sera admis, pour tout ou partie de sa créance, au passif de la liquidation de l'établissement snpprimé.

« § 12. — L'action du créancier sera définitivement éteinte si le mémoire préalable n'a pas été déposé dans les six mois qui suivront la publication au *Journal officiel* prescrite par le paragraphe 7 du présent article et si l'assignation devant la juridiction ordinaire n'a pas été délivrée dans les neuf mois do ladite publication.

« § 13. — Dans toutes les causes aaxquelles s'appliquent les dispositions de la préseate loi, le tribunal statue comme en matière sommaire, conformément au titre XXIV du livre II du eode de procédure civile.

« Les frais exposés par le séquestre seront, daas tous les cas, employés en frais privilégiés sur le bien séquestre, sauf recouvrement contre la partie adverse condamnée aux dépens, ou sur la masse générale des biens recueillis par l'Etat.

« Le donateur et les héritiers en ligne directe soit du donateur, soit du testateur

Digitized by Google

ayant, dès à présent, intenté une action en revendication ou en révocatinn devant les tribuenux civils, sont dispensés des formalités de procédure prescrites par les paragraphes 5, 6 et 7 du présent article.

« § 14. — L'Etut, les départements, les communes et les établissements publics no peuvent remplir ni les charges pieuses ou cultuelles, afférentes nux libéralités à eux faites, ou aux centrats conclus par eux, ni les charges dont l'exécution comportait l'intervention soit d'un établissemont public du culte, soit de titulaires ecclésiastiques.

« Ils ne pourront en remplir les charges comportant l'intervention d'ecclésiastiquos pour l'accomplissement d'actes non cultnols que s'il s'agit de libéralités antorisées untérieurement à lu promulgation de la présente loi, et si, nonobstaet l'intervention de ecs ecclésiastiques, ils conservent un droit de contrôle sur l'emploi desdites libéralités.

« Les dispositions qui précèdent s'appliquent nu séquestre.

« Dans les cas prévus à l'alinéa 1 du présent paragraphe et en ces d'inexécution des charges visées à l'alinéa 2, l'action en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocetion ou en résolution, ne peut être exercée que par les nuteurs des libéralités et leurs héritiers en ligne directe. »

Les paragraphes précédents s'appliquent à cette nction sous les réserves ci-uprès :

« Le dépôt du mémeire est fait au Préfet, et l'arrété du Préfet en Conseil de Préfecture est pris, s'il y a lieu, après avis de la Commission départementale pour le département, du Conseil municipal pour la commune et de la Commission administrative pour l'établissement public intéressé.

En ce qui concerne les biens possedés par l'Etat, il sera statué par décret.

« L'action sera prescrite si le mémoire n'u pas été déposé dans l'annee qui suivra le promulgation de la présente loi, et l'assignation devant la juridictioe ordinaire délivrée dans les trois meis do la dnta du récépissé.

« § 15. — Les biens réclumés, en vertu du peragraphe 14, à l'Etat, aux départements, aux communes et à tons établissements publics ne seront restituables, lorsque la demande ou l'action sera admise, que duns la proportiou correspondante aux charges non exécutées, sans qu'il y ait lieu de distinguer si lesdites charges sont eu non déterminantes de la libéralité ou du contrat de fnndation pieuse, et sous déduction des freis et droits correspondants puyés lors de l'acquisition des biens.

« § 16. — Sur les biens grevés de fondutions de messes, l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics possesseurs ou uttributaires desdits biens, dovront, à défaut des restitutions à opérer en vertu du présent article, mettre en réserve la portion correspondant aux charges ci-dessus visées.

« Cotte portion sera remise nux Sociétés de secours mutuels constituées conformément au puragrapbe 1er, 6°, de l'article 9 de lu loi du 9 décembre 1905, sous lu forme de titres de rentes nominatifs, à charge par celles-ci d'assurer l'exécution des foudatiens perpétuelles de messes.

« Pour les fondations temporaires, les fonds y afférents seront versés nux dites Sociétés de secours mutuels, mais ne bénéficieront pns du taux de faveur prévu par l'nrticle 21 de lu loi du 1er avril 1898.

« Les titres nominatifs seront remis et les versements faits à la Société de secenrs mutuels qui nura été constituée dans le département ou à son défaut dans le département le plus voisin.

« A l'expiration du délai de dix-huit mois prévu au paragraphe 1er, 6°, ci-dessus visé, si ancune des Sociétés de secours mutuels qui vieenent d'être mentionnées n'u réclumé le remise des titres ou le versement auquel elle a droit, l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics seront définitivement libérés et resteront propriétaires des biens par eux possédés ou à eux attribués, sans avoir à exécuter aucune des fondations de messes grevunt lesdits biens.

« La portion à mettre en réserve, en vertu des dispositions précédentes, sera calculée sur la base des tarifs indiqués dans l'acte de fondation ou, à défaut, sur lu base des tarifs en vigueur au 9 décembre 1905. »

Art. 4. — L'article 10 de lu loi du 9 décembre 1905 est complété ainsi qu'il suit :

« § 2.— Les transferts, transcriptiens, inscriptions et mainlevées, mentions et certificats seront opérés ou délivrés par les compagnies, sociétés et autres établissements débiteurs et par les conservateurs des hypothèques, en vertu, soit d'nne décision de justice devenue définitive, soit d'un arrété pris par lo Préfet en Conseil de Préfecture, soit d'nn décret d'attribution.

« § 3. — Les urrétés et décrets, les transferts, transcriptions, inscriptions et mainlevées, meutions et certificats opérés eu délivrés en vertu desdits arrétés et décrets ou des décisions de justice susmentionnés seront affranchis de droits de timbre, d'enregistrement et de toute nutre taxe.

« § 4. — Les attributaires de biens immobiliers seront, duns tous les ces, dispensés de remplir les formalités de purge des hypothèques légales. Les biens attribués seront fruecs et quittes de toute charge hypothécaire ou privilégiée qui n'aurait pas été inscrite avant l'expiretion du délai de six mois à dater de la publication au *Journal officiel*, ordonnée pur le paragraphe 7. »

Art. 5. — L'urticle 13 de lu loi du 9 décembre 1905 est ainsi modifié :

« L'Etat, les départements et les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la préseute loi. »

Art. 6. — Le cinquième puragraphe de l'article 14 de lu loi du 9 décembre 1905 ost complété ainsi qu'il suit :

« Ceux de ces immeubles qui appartiennent à l'Etat pourront être, par décret, affectés ou concédés gratuitement, duns les formes prévues par l'ordonnance du 14 juin 1833, soit à des services publics de l'Etat, soit à des services publics départementaux on communaux.

Art. 7. — Une somme de deux millions sept cent mille francs (2,700,000 francs), y compris les fonds déjà attribués pur le Syndicat des fabriques et consistoires de Paris, sera prélevée sur l'actif résultant de la liquidation de ce Syndicat, pour gerantir eu personnel des pompes funèbres de Paris les retraites et les droits acquis ou en cours de formation au 31 décembre 1905, conformément au règlement de la Caisse des retraites du 12 décembre 1890, avec ses addtions des 12 février 1892, 25 janvier 1895 et 5 février 1897.

Ces retraites, liquidées ou en cours de formation, seront constituées à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, dans les conditions et limites prevues par la loi du 20 juillet 1886 et le décret du 28 décembre suivunt.

Pour le cas où les retraites dépasseraient le maximum de douze cents francs (1,200 francs), l'excédent sera constitué dans une Compagnie d'assurances.

Après le décés des titulaires des pensions liquidées avant le 31 décembre 1905, et pour cellos allouées au personnel non repris par lu ville de Paris, mais comptant plus de vingt ans de services au 31 décembre 1905, des pensiens seront créées au bénéfice de leurs vesves, dans les conditions prévues eux règlements du Syndicat des fabriques et consistoires, par prélèvement sur la reliqnat disponible des fonds nttribués par la présente loi, qui sera versé à la Caisso des Dépôts et Consignatiens.

Art. 8. — Duns le département des Alpes-Maritimes, les revenns des chapellenies et autres établissements ayant existé avant le traité d'annexion, qui étaient affectés, à la date du 15 décembre 1906, à l'entretien de prêtres âgés ou infirmes, recevront l'emploi prévu à l'article premier, paragraphe premier, numéro 6 de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fuit à Paris, le 13 avril 1908.

A. Fallières.

Par le Président de la République,

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Cultes,

A. Briand.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chargé par intérim du Ministère des Finances.

Gaston Doumergue.

Loi modifiant les articles 41 et 64 de la loi du 21 mars 1905 (Réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Digitized by Google

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — L'article 41 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée est modifié ainsi qu'il suit :

« Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis pendant leur temps de service dans ladite réserve à prendre part à deux périodes d'exercices : la première d'une durée de vingt-trois jours, la seconde d'une durée de dix-sept jours.

« Les hommes de l'armée territoriale sont assujettis à une période d'exercices d'une durée de neuf jours.

« L'emploi du temps pour les périodes de la réserve et de l'armée territoriale sera réglé par les soins des chefs de corps. Un compte rendu de cet emploi du temps sera envoyé annuellement au Ministre de la Guerre, qui adressera également chaque année au Président de la République un rapport sur les exercices des réservistes et des territoriaux, sur les effectifs convoqués pour les manœuvres d'automne et ceux qui y auront pris part. Ce rapport sera inséré au *Journal officiel*.

« Ces dispositions sont applicables dès l'année 1908, sauf en ce qui concerne les hommes des classes 1901, 1902, 1903, 1904 ayant fait moins de deux ans de services, pour qui la durée de la première convocation restera fixée à quatre semaines. Ceux qui auront été libérés du service actif avant le 1er janvier 1908 accompliront cette première période en 1908.

« Les anciens bénéficiaires de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, qui ont déjà accompli la période spéciale aux dispensés de cet article, ne seront appelés que pour des périodes de vingt-trois jours.

« Seront dispensés de ces exercices et manœuvres les hommes appartenant à l'armée territoriale qui, au moment de l'appel de leur classe pour une période d'instruction, seront inscrits depuis au moins cinq ans sur les contrôles des corps de sapeurs-pompiers régulièrement organisés.

« Peuvent être dispensés de ces manœuvres ou exercices, sur l'avis du Conseil de France, les jeunes gens qui ont établi leur résidence à l'Etranger, hors d'Europe, et qui y occupent une situation régulière.

« Les familles des hommes de la réserve et de l'armée territoriale qui, au moment de leur convocation, remplissent effectivement les devoirs de soutien indispensable de famille, peuvent recevoir une allocation journalière fournie par l'Etat pendant la durée de la période. Cette allocation, qui est fixée à soixante-quinze centimes (0 fr. 75), sera majorée de vingt-cinq centimes (0 fr. 25) pour chaque enfant de moins de 16 ans à la charge de l'homme convoqué.

« En vue d'obtenir cette allocation, l'homme appelé à accomplir une période devra adresser au Maire de la commune où il réside une demande dont il lui sera donné récépissé. Cette demande comprendra à l'appui :

« 1° Un relevé des contributions payées par le réclamant ou ses ascendants, certifié par le percepteur ;

« 2° Un état certifié par le Maire de la commune et indiquant le nombre et la position des membres de la famille vivant sous le même toit ou séparément, le revenu et les ressources de chacun d'eux.

« Les listes et les dossiers de demandes annotés sont envoyés par le Maire au Préfet.

« Il est statué sur ces demandes par le Conseil spécial institué à l'article 22. Ce Conseil se réunira sur la convocation du Préfet.

« Les allocations ci-dessus prévues peuvent être accordées jusqu'à concurrence de douze pour cent (12 %) du nombre des hommes appelés momentanément sous les drapeaux.

« Les hommes de la réserve de l'armée territoriale peuvent être soumis, pendant leur temps de service dans ladite réserve, à une revue d'appel pour laquelle la durée de déplacement imposé n'excédera pas une journée.

« Les hommes de la réserve de l'armée territoriale, qui, en temps de guerre, sont affectés à la garde des voies de communication et des points importants du littoral, ou employés comme auxiliaires d'artillerie dans les places fortes et dans les ouvrages fortifiés du littoral, peuvent être, en temps de paix, astreints à des exercices spéciaux, dont la durée totale pendant les six années passées dans la réserve de l'armée territoriale n'excède pas sept jours.

« Peuvent être dispensés des manœuvres, exercices ou revues d'appel, les hommes qui ont été classés dans le service auxiliaire.

« Les militaires de la réserve, de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale convoqués à une manœuvre, à une période d'exercices ou à un exercice spécial, ne peuvent obtenir aucun ajournement, sauf en cas de force majeure dûment justifié ; les bénéficiaires d'ajournement seront rappelés pour une période similaire, soit l'année suivante, soit deux ans après.

« En aucun cas, l'ajournement ne peut être accordé deux fois de suite pour la même période d'instruction.

« Dans le cas où les circonstances paraîtraient l'exiger, les Ministres de la Guerre et de la Marine sont autorisés à conserver provisoirement sous les drapeaux, au delà de la période réglementaire, les hommes appelés à un titre quelconque pour accomplir une période d'exercices. Notification de cette décision sera faite aux Chambres dans le plus bref délai possible ».

Art. 2. — L'article 64 de la loi du 21 mars 1905 est modifié de la manière suivante :

« Les militaires ayant accompli au moins trois ans de services ou une période de séjour aux Colonies sont dispensés de la première des périodes d'exercices de la réserve. Ceux ayant accompli au moins quatre ans de services sont dispensés des deux périodes d'exercices de la réserve. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 14 avril 1908.

A. Fallières.

Par le Président de la République :
Le Ministre de la Guerre,
G. Picquart.

Renouvellement des conseils municipaux. — Arrêté portant convocation des électeurs.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884, notamment l'article 41, qui fixe au premier dimanche de mai les élections pour le renouvellement intégral des Conseils municipaux,

Arrête :

Article premier. — Les assemblées des électeurs de la ville de Lyon et des communes du département du Rhône sont convoquées pour le dimanche 3 mai 1908, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des Conseils municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à cinq heures du soir.

Dans les communes divisées en sections et dans celles où il sera établi plusieurs bureaux de vote, une affiche spéciale indiquera le siège de ces sections et bureaux.

Art. 2. — Pour le cas où il y aurait lieu de procéder à un second tour de scrutin, les électeurs sont de droit convoqués pour le dimanche 10 mai 1908, aux heures et lieux indiqués sur leurs cartes de convocation, à l'effet de compléter l'élection. Le maire fera les publications nécessaires pour annoncer ce second tour.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département du Rhône et inséré au *Recueil des actes administratifs*.

Lyon, le 14 avril 1908.

Le Préfet du Rhône,
Ch. Lutaud.

Renouvellement du Conseil municipal. — Arrêté répartissant entre les sections de la ville de Lyon les 54 Conseillers municipaux attribués à cette Ville.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération du Conseil général du Rhône en date du 28 août 1907 qui a maintenu la division de la ville de Lyon en six sections électorales lesquelles correspondent à la délimitation de chacun des six arrondissements municipaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 1908 portant convocation des électeurs pour le dimanche 3 mai 1908 à l'effet de procéder au renouvellement des Conseils municipaux ;

Digitized by Google

Vu l'article 10 de la loi du 5 avril 1884 attribuant 54 Conseillers municipaux à la ville de Lyon ;

Vu les articles 11 et 12 de la même loi,

ARRÊTE :

Article premier. — Les élections pour le renouvellement du Conseil municipal de la ville de Lyon auront lieu au scrutin de liste par sections électorales, conformément au tableau ci-après, indiquant la composition de ces sections et le nombre de Conseillers à élire par chacune d'elles :

SECTIONS	COMPOSITION de la Section	NOMBRE d'Electeurs	NOMBRE de Conseillers à élire par section
1re Section.....	1er Arrondissement municipal.	10.848	7
2e —	2e — —	13.945	8
3e —	3e — —	28.669	17
4e —	4e — —	7.679	5
5e —	5e — —	14.010	8
6e —	6e — —	15.443	9
TOTAUX.....		90.594	54

Art. 2. — M. le Maire de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché par ses soins.

Lyon, le 16 avril 1908.

Pour le Préfet du Rhône
et par délégation :

Le Secrétaire général
pour l'Administration,
Signé : Pol HONNORÉ.

Pour copie conforme :

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Renouvellement du Conseil municipal de Lyon. — Etablissement de bureaux de vote. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril courant portant convocation des électeurs pour le dimanche 3 mai 1908, à l'effet de procéder au renouvellement des Conseils municipaux ;

Vu l'article 13 de la loi du 5 avril 1884 ;

Sur la proposition de M. le Maire de Lyon,

ARRÊTE :

Article premier. — Les arrondissements municipaux de la ville de Lyon, formant six sections électorales, sont divisés en bureaux de vote, conformément au tableau ci-après :

1er ARRONDISSEMENT. — 1re SECTION.

1er Bureau. — *A la mairie, place Sathonay, 2* (Bureau central).

Limites. — Une ligne partant de l'extrémité Ouest du boulevard de la Croix-Rousse pour aboutir au bas de la montée Hoche, la Saône, les rues Pareille, du Sergent-Blandan, Terme, du Jardin-des-Plantes, la montée des Carmélites, la rue de l'Annonciade, la place Rouville, le cours des Chartreux (numéros pairs.)

2e Bureau. — *Au groupe scolaire, place Morel.*

Limites. — Le boulevard de la Croix-Rousse, le cours des Chartreux (numéros impairs), la place Rouville, la rue de l'Annonciade, la montée des Carmélites, les côtés Sud et Ouest de la place Morel, la rue de la Tourette.

3e Bureau. — *Au groupe scolaire, boulevard de la Croix-Rousse (entrée montée de la Grande-Côte, 1 bis).*

Limites. — Le boulevard de la Croix-Rousse, la rue de la Tourette, le côté Nord de la place Morel, les rues du Bon Pasteur, Jean Baptiste-Say, Pouteau, Diderot, la place Colbert, la montée Saint-Sébastien.

4e Bureau. — *Au groupe scolaire, place Michel-Servet (classe enfantine).*

Limites. — La montée Bonafous, la montée du boulevard jusqu'au Nord de la place Bellevue, une ligne partant de ce point pour aboutir à l'extrémité est du boulevard de la Croix-Rousse, le boulevard de la Croix-Rousse, la montée Saint-Sébastien, la place Croix-Pâquet, la montée du Griffon, la rue Puits-Gaillot, la place Tolozan, le Rhône.

5e Bureau. — *Au groupe scolaire, rue Neyret, 18.*

Limites. — Le côté Sud de la place Colbert, les rues Diderot, Pouteau, Jean Baptiste-Say, du Bon Pasteur, la montée des Carmélites, la rue des Tables Claudiennes, la montée Saint-Sébastien.

6e Bureau. — *A l'école maternelle, rue des Tables-Claudiennes, 2.*

Limites. — La rue des Tables-Claudiennes, la montée des Carmélites, les rues du Jardin-des Plantes, Terme, du Sergent-Blandan, la montée de la Grande-Côte, la rue Vieille-Monnaie, la montée Saint-Sébastien.

7e Bureau. — *A l'école municipale de filles, rue des Capucins, 6.*

Limites. — La rue Vieille-Monnaie, la montée de la Grande Côte, les rues du Sergent-Blandan, Hippolyte-Flandrin d'Algérie, la place des Terreaux (côté Nord) la rue Romarin, la place Croix-Pâquet.

8e Bureau. — *A l'école de la Mortinière, rue des Augustins, 9.*

Limites. — Les rues d'Algérie, Hippolyte Flandrin, du Sergent-Blandan, Pareille, la Saône, la place d'Albon, la rue des Bouquetiers, la place Saint-Nizier, la rue Paul Chenavard, la place des Terreaux (côté Ouest).

9e Bureau. — *Au Palais des Arts, anciens locaux de la Faculté des Lettres, rue de l'Hôtel de Ville, 16.*

Limites. — La rue Puits-Gaillot, la montée du Griffon, la rue Romarin, la place des Terreaux, les rues Paul-Chenavard, de la Fromagerie, de l'Hôtel-de-Ville, Neuve, de la Bourse, Bât-d'Argent, le Rhône.

2e ARRONDISSEMENT. — 2e SECTION.

1er Bureau. — *Palais de la Bourse, salle du Conseil des Prud'hommes.*

Limites. — L'axe des rues Neuve, Bourse, Bât-d'Argent, du Rhône, des rues Stella, République, Palais-Grillet, Thomassin, Quatre-Chapeaux et de l'Hôtel-de-Ville.

2e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Mercière, 1.*

Limites. — L'axe de la place d'Albon, de la rue des Bouquetiers, de la place Saint-Nizier, des rues Fromagerie, Hôtel-de-Ville, Quatre-Chapeaux, Thomassin, Palais-Grillet, République, Jean-de-Tournes, de la place des Jacobins, de la rue de l'Ancienne-Préfecture, la Saône.

3e Bureau. — *Au service municipal des Eaux, rue Grôlée, 13.*

Limites. — L'axe de la rue de l'Ancienne-Préfecture, de la place des Jacobins, des rues Jean-de-Tournes, Stella, le Rhône, de la rue de la Barre, de la place et de la rue Bellecour, la Saône.

4e Bureau. — *A l'école maternelle, rue des Morronniers, 9.*

Limites. — L'axe de la rue de la Barre, le Rhône, des rues Sainte-Hélène et Victor-Hugo et de la place Bellecour.

5e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Jarente, 19.*

Limites. — L'axe de la rue et de la place Bellecour, des rues Victor-Hugo, de Jarente, Vaubecour, la voûte d'Ainay, place Sainte-Claire, la Saône.

6e Bureau. — *A la mairie du 2e arrondissement, rue d'Enghien, 2* (Bureau central).

Limites. — L'axe de la place Sainte-Claire de la voûte d'Ainay, des rues Vaubecour, de Jarente, Victor-Hugo, Sainte-Hélène, le Rhône, la rue Franklin et la Saône.

7e Bureau. — *A l'école municipale de filles, rue de Condé, 37.*

Limites. — L'axe de la rue Franklin, le Rhône, de la rue de Condé, de la place Carnot, de la rue de Penthièvre, la Saône.

Digitized by Google

8e Bureau. — *A l'école maternelle, rue de la Charité, 53.*

Limites. — L'axe de la rue de Penthièvre, de la place Carnot, de la rue de Condé, de la voie du chemin de fer P.-L.-M., le Rhône et la Saône.

9e Bureau. — *A l'école maternelle, cours Charlemagne, 8.*

Limites. — L'axe de la voie du chemin de fer P.-L.-M., des rues Marc-Antoine-Petit, Bichat, le Rhône et la Saône.

10e Bureau. — *A l'école maternelle, cours Charlemagne, 33.*

Limites. — L'axe des rues Marc-Antoine-Petit, Bichat, le Rhône et la Saône.

3e Arrondissement. — 3e Section.

1er Bureau. — *A la mairie, place du Pont, 6* (Bureau central).

Limites. — Le Rhône, le cours Gambetta, l'avenue de Saxe, les rues Saint-Michel, Bechevelin, d'Aguesseau.

2e Bureau. — *A l'école maternelle, rue des Trois-Pierres, 11.*

Limites. — Le Rhône, les rues d'Aguesseau, Béchevelin, de la Lône.

3e Bureau. — *A l'école des filles, rue Saint-Michel, 24.*

Limites. — La rue Saint-Michel, l'avenue de Saxe, la rue Chevreul, la rue Béchevelin, jusqu'à l'axe de la rue Saint-Michel.

4e Bureau. — *A l'école maternelle, avenue Berthelot 23.*

Limites. — Le Rhône, les rues de la Lône, Béchevelin, Chevreul, l'avenue de Saxe, la place Jean Macé, la limite extérieure des anciennes fortifications.

5e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Creuzet, 33.*

Limites. — L'avenue de Saxe, les rues de la Thibaudière, de la Madeleine, la limite extérieure des anciennes fortifications.

6e Bureau. — *A l'école de garçons, rue de Vendôme, 279.*

Limites. — L'avenue de Saxe, les rues de la Thibaudière, de la Madeleine, la grande rue de la Guillotière, la rue Rachais, le cours Gambetta.

7e Bureau. — *Au groupe scolaire, grande rue de la Guillotière, 126.*

Limites. — Le cours Gambetta, la rue Rachais, la grande rue de la Guillotière, la rue de la Madeleine, la limite extérieure des anciennes fortifications.

8e Bureau. — *A l'école maternelle, rue de la Buire, 35.*

Limites. — La limite extérieure des anciennes fortifications, le cours Gambetta, la rue Garibaldi, la rue Paul-Bert.

9e Bureau. — *A l'école maternelle, rue de Vendôme, 253.*

Limites. — Le cours Gambetta, la rue Garibaldi, la rue Paul-Bert, l'avenue de Saxe.

10e Bureau. — *A l'école de garçons, rue Bonnefoy, 5.*

Limites. — Le cours Gambetta, le Rhône, la rue Basse-du-Port-au-Bois, le cours de la Liberté, la rue Villeroy, l'avenue de Saxe.

11e Bureau. — *A l'école de garçons, rue Villeroy, 29.*

Limites. — L'avenue de Saxe, la rue Villeroy, le cours de la Liberté, la rue Basse-du-Port-au-Bois, le Rhône, la rue de la Part-Dieu.

12e Bureau. — *A l'école de garçons, rue de la Part-Dieu, 39.*

Limites. — L'avenue de Saxe, la rue de la Part-Dieu, le Rhône, le cours Lafayette.

13e Bureau. — *A l'école de filles, rue Dunoir, 60.*

Limites. — L'avenue de Saxe, le cours Lafayette, les rues Boileau et Servient.

14e Bureau. — *Au groupe scolaire, rue Mazenod, 74.*

Limites. — L'avenue de Saxe, les rues Servient, Boileau, Paul Bert.

15e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Mazenod, 142.*

Limites. — Le cours Lafayette, les rues Boileau, Paul-Bert, la limite extérieure des anciennes fortifications.

16e Bureau. — *Au groupe scolaire, rue de l'Ordre, 7.*

Limites. — Le cours Lafayette, la limite extérieure des anciennes fortifications, la rue Paul-Bert, la commune de Villeurbanne.

17e Bureau. — *A l'école de garçons, rue Paul Bert, 299.*

Limites. — La limite extérieure des anciennes fortifications, la rue Paul-Bert, la commune de Villeurbanne, le chemin Feuillat, le cours Gambetta.

18e Bureau. — *Au groupe scolaire, avenue du Château, 31.*

Limites. — La commune de Villeurbanne, le chemin Feuillat, le cours Gambetta, la commune de Bron.

19e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Saint-Gilbert, 14.*

Limites. — Le cours Gambetta, la commune de Bron, le chemin de Saint-Alban à Pardly, le chemin de la Croix-Morlon à Saint-Alban non compris, la route d'Heyrieux, la limite extérieure des anciennes fortifications.

20e Bureau. — *Au groupe scolaire, route d'Heyrieux, 188.*

Limites. — Le chemin de la Croix-Morlon à Saint-Alban, le chemin de Saint-Alban à Parilly, les communes de Bron et de Vénissieux, une ligne partant de l'intersection du chemin de Grange-Rouge et de la route de Vénissieux jusqu'au carrefour de la route d'Heyrieux et du chemin de la Croix-Morlon à Saint-Alban.

21e Bureau. — *Au groupe scolaire, route de Vienne, 119.*

Limites. — La route d'Heyrieux jusqu'au carrefour du chemin de la Croix-Morlon à Saint-Alban, une ligne partant de ce point pour aboutir à l'intersection du chemin de Grange-Rouge et de la route de Vénissieux, les communes de Saint-Fons et de Vénissieux, la ligne ferrée de Lyon à Marseille, la limite extérieure des anciennes fortifications, le boulevard des Hiroudelles.

22e Bureau. — *Au groupe scolaire, chemin des Culattes, 183.*

Limites. — La limite des anciennes fortifications, le chemin des Culattes, le Rhône, la commune de Vénissieux, la ligne ferrée de Lyon à Marseille.

4e Arrondissement. — 4e Section.

1er Bureau. — *A l'école de garçons, place de Sertu, 2.*

Limites. — Une ligne partant de l'intersection du quai de la Saône avec la rue du Bois de la Caille, pour aboutir en suivant la crête du coteau, à l'extrémité ouest du boulevard de la Croix Rousse, l'axe prolongé du boulevard de la Croix Rousse jusqu'au bas de la montée Hoche, l'axe de la Saône entre l'axe prolongé de la montée Hoche et la commune de Caluire.

2e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Jacquard, 23.*

Limites. — La commune de Caluire, l'axe de la grande rue de Cuire, l'axe de la rue Denfert Rochereau, l'axe de la rue Jacquard, l'axe de la rue d'Isly, l'axe du boulevard de la Croix Rousse, une ligne partant du boulevard de la Croix Rousse (extrémité Ouest) pour aboutir, en suivant la crête du coteau, à l'intersection du quai de la Saône et de la rue du Bois de la Caille.

3e Bureau. — *A la mairie du 4e arrondissement, boulev. de la Croix-Rousse, 133.* (Bureau central).

Limites. — L'axe de la grande rue de Cuire, l'axe de la petite rue de Cuire, l'axe de la place de la Croix-Rousse (côté Sud-Ouest), l'axe du boulevard de la Croix-Rousse, l'axe de la rue d'Isly, l'axe de la rue Jacquard, l'axe de la rue Denfert-Rochereau.

4e Bureau. — *A l'école de garçons, rue Hénon, 6.*

Limites. — La commune de Caluire, l'axe de la grande rue de la Croix-Rousse, l'axe de la rue Pailleron, l'axe de la rue du Mail, l'axe de la rue d'Ivry, l'axe de la grande rue de la Croix Rousse, l'axe de la rue Dumont, l'axe de la grande rue de Cuire.

5e Bureau. — *A l'école maternelle, boulevard de la Croix-Rousse, 169.*

Limites. — L'axe de la rue d'Ivry, l'axe de la rue de Belfort, l'axe de la montée Rey, l'axe de la rue Celu prolongée jusqu'au boulevard de la Croix Rousse, l'axe de la place de la Croix Rousse (côté Sud-Est), l'axe de la petite rue de Cuire, l'axe de la grande rue de Cuire, l'axe de la rue Dumont, l'axe de la grande rue de la Croix-Rousse.

6e Bureau. — *A l'école municipale de tissage, place Belfort, 2.*

Limites. — L'axe de la rue de Nuits, le prolongement de cet axe jusqu'au n° 29 de la rue Joséphin Soulary, à son point de bifurcation vers le Nord, une ligne droite partant de ce point pour aboutir au deuxième palier de l'escalier de la montée Rey, une ligne partant de ce point et passant entre la montée Bonafous et le cours d'Herbouville jusqu'à la limite du 4e arrondissement, l'axe de la montée Bonafous, l'axe de la montée du Boulevard, l'axe de la rue Celu, l'axe de la montée Rey, l'axe de la rue de Belfort, l'axe de la rue d'Ivry, l'axe de la rue du Mail.

7e Bureau. — *A l'école maternelle, place du Commandant-Arnaud.*

Limites. — La commune de Caluire, l'axe prolongé de la rue de la Tour-du-Pin, l'axe

Digitized by Google

de la montée Mazagran, l'axe de la rue Sainte-Marie, l'axe de la rue Mascrany, l'axe de la rue Joséphin-Soulary jusqu'à son point de bifurcation vers le Sud, une ligne droite partant de ce point pour aboutir à la rue de Nuits, l'axe de la rue de Nuits, l'axe de la rue du Mail, l'axe de la rue Paillaron, l'axe de la grande rue de la Croix Rousse.

8e Bureau. — *A l'école de garçons, rue de Dijon, 31.*

Limites. — La commune de Caluire, l'axe du Rhône entre la commune de Caluire et le milieu du pont Saint Clair, l'axe du pont Saint Clair, une ligne passant entre le cours d'Herbouville et la montée Bonafous, jusqu'au deuxième palier de l'escalier du la montée Rey, la montée Bonafous, une ligne droite partant de ce point pour aboutir au n° 29 de la rue Joséphin-Soulary, à son point de bifurcation vers le Nord, l'axe de la rue Joséphin-Soulary, l'axe de la rue Mascrany, l'axe de la rue Sainte-Marie, l'axe de la montée Mazagran, l'axe prolongé de la rue de la Tour-du-Pin jusqu'à la commune de Caluire.

5e Arrondissement. — 5e Section.

1er Bureau. — *A l'école maternelle, quai Jayr, 17.*

Limites. — L'axe des rues Roquette et de Bourgogne, la route nationale n° 6, les communes de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, la Saône.

2e Bureau. — *Au groupe scolaire, rue Tissot, 6.*

Limites. — L'axe de la grande rue de Vaise, la rue des Tanneurs, la route du Bourbonnais, les communes d'Ecully et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, la route nationale n° 6, la rue de Bourgogne, la rue Roquette, la Saône, le côté Nord de la place du Pont-Mouton.

3e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 26.*

Ce bureau est limité par :

1° Une ligne droite partant de l'axe du pont Mouton et aboutissant à l'intersection de la rue du Tunnel et de la rue de la Grange ;

2° Le chemin de Vaise à Champvert (numéros pairs et impairs) jusqu'à sa jonction avec le chemin de Saint Just à Saint-Simon ;

3° Le chemin de Saint-Just à Saint-Simon jusqu'à la ligne du chemin de fer de Montbrison, et ladite ligne jusqu'à sa rencontre avec le chemin des Deux-Amants ;

4° Une ligne droite partant de ce dernier point et aboutissant à la jonction du chemin de Montribloud avec la route du Bourbonnais ;

5° L'axe de la rue du Bourbonnais, de la rue des Tanneurs et de la grande rue de Vaise, pour aboutir au pont Mouton.

4e Bureau. — *A l'école de garçons, quai Pierre-Seize, 4.*

Limites. — Une ligne partant du milieu de la place de l'Homme-de-la-Roche, pour aboutir au n° 12 du chemin de Montauban, le chemin de Montauban, les montées de la Sarra et de l'Observance, de cette dernière à la rencontre du chemin du Bas-de-Loyasse, partira une ligne brisée allant à l'extrémité de la rue du Tunnel et à l'axe du pont Mouton.

5e Bureau. — *A l'école municipale, chemin du Pont-d'Alaï, 74.*

Limites. — Les côtés Nord et Ouest de la place de Trion, les chemins de la Favorite, des Pommières, de Saint-Irénée à Malataverne ; les communes de Sainte-Foy, de Francheville, de Tassin et d'Ecully ; une ligne partant de l'angle formé par le chemin de Montribloud et la route du Bourbonnais et aboutissant à l'intersection du chemin des Deux-Amants avec la ligne du chemin de fer de Lyon à Montbrison, ce chemin de fer, les chemins de l'Observance, du Bas-de-Loyasse et de Saint-Just à Vaise.

6e Bureau. — *Au Conservatoire de musique, quai de Bondy, 18.*

Limites. — L'axe de la place du Change, la rue de la Loge, l'axe de la montée Saint-Barthélemy, la place de l'Antiquaille, l'axe des rues Cléberg, du Juge-de-Paix et des Quatre-Vents, l'axe de la montée de la Sarra, l'axe du chemin de Montauban jusqu'au n° 12 ; une ligne partant de ce point, pour aboutir au milieu de la place de l'Homme-de-la-Roche et la Saône.

7e Bureau. — *A la Mairie du 5e arrondissement (salle de la Justice de paix), place du Petit-Collège, 5.* (Bureau central).

Limites. — L'axe des rues du Palais-de-Justice, de la place Neuve-Saint-Jean, de la rue du Bœuf, des montées des Chazeaux, Saint-Barthélemy et du Change, de la rue de la Loge, de la place du Change (côté Sud), la Saône.

8e Bureau. — *A l'école municipale, rue du Bœuf, 31.*

Limites — L'axe de la rue Ferrachat, la place de la Trinité, l'axe de la montée du Gourguillon, l'axe de la rue du Marché-de-Saint-Just, la place des Minimes, l'axe de la montée de l'Antiquaille, la place de l'Antiquaille, l'axe de la montée Saint-Barthélemy, l'axe de la montée des Chazeaux, de la rue du Bœuf, de la place Neuve-Saint-Jean, de la rue du Palais-de-Justice, la Saône.

9e Bureau — *Au groupe scolaire, quai Fulchiron, 16.*

Limites. — La Saône, la commune de La Mulatière, une ligne partant de la limite de la commune de Sainte-Foy, entre les chemins vicinaux n°s 1 et 11, et se continuant, latéralement à la montée Saint Laurent, jusqu'à l'intersection des montées de Choulans et des Génovéfains ; l'axe de la montée de Choulans ; une ligne droite partant de l'extrémité Est de la montée de Choulans, au bas de cette montée, pour aboutir à la porte de Saint-Just, au bas de la montée du Télégraphe ; de ce point une ligne idéale allant aboutir à l'axe de la montée de l'Antiquaille ; la place des Minimes (côté Nord), l'axe de la rue du Marché-de Saint Just, l'axe de la montée du Gourguillon, la place de la Trinité et l'axe de la rue Ferrachat.

10e Bureau. — *A l'école maternelle, rue de la Favorite, 13.*

Limites — La porte de Saint Just, jusqu'à la commune de La Mulatière et de Sainte-Foy ; l'axe du chemin de Saint-Irénée à la Malataverne ; l'axe des rues des Pommières, de la Favorite, la place du Trion, l'axe du chemin de Saint-Just à Vaise ; l'axe de la montée du Bas-de-Loyasse, les montées de l'Observance et de la Sarra, l'axe de la rue des Quatre-Vents, l'axe de la rue du Juge-de Paix, de la rue Cléberg, la place du l'Antiquaille, l'axe de la montée de l'Antiquaille ; de ce ce point une ligne idéale, venant aboutir à la porte de Saint-Just au bas de la montée du Télégraphe.

6e Arrondissement. — 6e Section.

1er Bureau. — *A l'école de garçons, rue Ney, 59.*

Limites. — L'axe du cours Vitton, la limite extérieure des anciennes fortifications, l'axe du cours Lafayette, l'axe de la rue Masséna.

2e Bureau. — *Au groupe scolaire, rue Bossuet, 83.*

Limites. — L'axe du cours Vitton, l'axe de la rue Masséna, l'axe du cours Lafayette, l'axe de la rue Garibaldi.

3e Bureau. — *A l'école de garçons, rue Boileau, 119.*

Limites. — L'axe du cours Morand, l'axe de la rue Garibaldi, l'axe du cours Lafayette, l'axe de la rue Duguesclin.

4e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Créqui, 135.*

Limites. — L'axe du cours Morand, l'axe de la rue Duguesclin, l'axe du cours Lafayette, l'axe de l'avenue de Saxe.

5e Bureau. — *Au groupe scolaire, rue Pierre-Corneille, 27.*

Limites. — L'axe du cours Morand, l'axe de l'avenue de Saxe, l'axe du cours Lafayette, le Rhône, la place Morand (côté Sud).

6e Bureau. — *A la mairie du 6e arrondissement, rue de Vendôme, 72* (Bureau central).

Limites. — Le Rhône, la place Morand (côté Nord), l'axe du cours Morand, l'axe de la rue Vendôme.

7e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Montgolfier, 23.*

Limites. — Le Rhône, l'axe de la rue Vendôme, l'axe du cours Morand, le côté Nord-Ouest de la place Kléber, l'axe de la rue Boileau, la limite extérieure des anciennes fortifications.

8e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Tête-d'Or, 39.*

Limites. — L'axe de la rue Boileau, le côté Nord-Est de la place Kléber, l'axe du cours Vitton, la limite extérieure des anciennes fortifications.

9e Bureau. — *A l'école maternelle, rue Antoine-Rémond, 12.*

Limites. — La limite extérieure des anciennes fortifications, l'axe du cours Lafayette, la commune de Villeurbanne, le Rhône.

Art. 2. — Cette division en bureaux de vote étant uniquement destinée à faciliter l'accès de l'urne aux électeurs, chacun de ces bureaux concourra à l'élection des Conseillers municipaux attribuée à la section électorale dont il fait partie. Les procès-verbaux de chaque bureau seront, dès lors, centralisés au bureau central de leur section électorale respective pour le recensement général des votes de la section.

Art. 3. — M. le Maire de Lyon est

chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché par ses soins.

Lyon, le 16 avril 1908.

Pour le Préfet du Rhône et par délégation
Le Secrétaire général pour l'Administration,
POL HONORÉ.

Pour copie conforme :
Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

AVIS IMPORTANT

Les cartes électorales établies en vue des élections municipales prochaines, seront remises au domicile des électeurs avant le 25 avril courant.

Les cartes qui ne pourraient être remises aux destinataires soit par suite du changement de domicile de ces derniers, soit pour tout autre motif, feront retour aux mairies d'arrondissement.

Les électeurs pourront les réclamer à la mairie de leur arrondissement jusqu'au 2 mai inclus. Le jour du scrutin ces cartes seront tenues, dans les bureaux de vote auxquelles elles se rapportent, à la disposition des électeurs qu'elles concernent.

Décisions approbatives.

Un décret en date du 1er avril 1908 a approuvé les soumissions suivantes :

1° De la Société des Forces motrices du Rhône ;

2° De la Compagnie du Gaz de Lyon ,

3° De la Compagnie du Gaz de Vaise,

présentées en vue de l'exécution des travaux et fournitures relatifs à l'installation de l'éclairage électrique sur diverses voies publiques du 5e arrondissement.

***

Par décret présidentiel, en date du 4 courant, est approuvée l'ouverture au budget de l'exercice 1908, de quatre crédits additionnels, s'élevant ensemble à la somme de 43,735 fr. 93 et applicables aux dépenses énumérées ci-après :

Fonctionnement du tribunal de simple police.....	Fr.	4.000 »
Réparations à l'Hôtel du quartier général. — Arrêt du Conseil d'Etat. — Règlement.....		7.000 »
Démolition des immeubles rues Lainerie et des Treize-Cantons. — Réfection des murs mitoyens.....		15.000 »
Reconstruction d'un bâtiment annexe à l'asile de nuit de Perrache.....		17.735 93

Nominations. — Mutations.

Par arrêté municipal du 14 avril courant, M. Salin (Jean-Marie), receveur auxiliaire au service des marchés, a été titularisé dans son emploi.

Par décision du même jour, Mlle Vucher, expéditionnaire à la Mairie centrale, a été désignée pour remplir un emploi de dactylographe à la bibliothèque populaire de la Mairie du 1er arrondissement.

Par arrêté du 16 avril courant, MM. Brollee (Toussaint) et Bertrand (Alphonse), déclarés admissibles à l'examen pour l'emploi de brigadiers mécanistes, ont été respectivement nommés à cet emploi au Grand-Théâtre et au théâtre des Célestins.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Exhaussement de la rue des Auges — Instances Serre, Thivind et veuve Pellet. — Arrêtés du Conseil de Préfecture.

(Commission générale). — N° 2860.

Messieurs, par deux arrêtés en date du 20 décembre 1907, le Conseil de Préfecture du Rhône, statuant sur les actions en dommages-intérêts, engagées contre la ville de Lyon par divers locataires de l'immeuble veuve Pellet, rue des Auges, 1 et rue Sergent-Blandan, 38, a condamné la Ville à payer les indemnités suivantes avec les intérêts de droit à compter du jour de la demande :

Au sieur Serre		980
Au sieur Thivind		210
Intérêts, environ		120
Ensemble	Fr.	1.310

La Ville devant en outre aux termes des mêmes arrêtés supporter les cinq sixièmes des dépens, y compris les frais d'expertise et de constat, il convient d'ajouter à cette somme les frais suivants :

Affaire Serre : (628 70 + 83 35) × 5 : 6..	593 38	
Affaire Thivind : (453 80 + 83 35) × 5 : 6..	447 62	1.011
Total.....	Fr.	2.351

soit en chiffres ronds 2.400 francs.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à faire effectuer le paiement des sommes mises à la charge de la Ville et de voter dans ce but un crédit spécial de 2.400 fr. à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Quand à la demande de Mme veuve Pellet, propriétaire dudit immeuble, elle a été rejetée par un arrêté de même date du Conseil de Préfecture et Mme Pellet a été condamnée à tous les dépens de l'instance y compris les frais d'expertise.

Lyon, le 13 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissement d'un nouveau plan à l'échelle de 1 20.000me.

(Commission générale).— N° 2861.

Messieurs, le nouveau plan de la Ville à l'échelle de 1/10,000e est à peu près achevé et la minute sera sous peu reproduite photographiquement sur zinc pour être livrée à l'impression.

Cette nouvelle édition doit logiquement être suivie de l'établissement d'un nouveau plan à l'échelle de 1/20,000e, afin de remplacer le plan actuel dont le dernier tirage sera bientôt épuisé.

Ce dernier plan, de petites dimensions, est très utile comme plan général et d'un écoulement facile dans le commerce, qui en a absorbé plus de 800 exemplaires à ce jour.

Le plan actuel, obtenu par réduction photographique d'une épreuve de l'ancien plan au 1/10,000e, présente des écritures peu lisibles, inconvénient inhérent au procédé.

Afin d'éviter ces défectuosités le nouveau plan serait également obtenu par réduction photographique, mais celle-ci serait opérée sur la minute au 1/10,000e, avant l'inscription de toute écriture ; on aurait ainsi une première planche du trait.

Une seconde planche serait établie directement et comporterait les noms des rues, quartiers, lieux dits, etc., en n'y faisant figurer que les principaux, afin de ne pas surcharger le plan.

Ces écritures n'ayant pas à subir de rédaction photographique, seraient très lisibles et la lecture serait encore facilitée par le tirage en deux couleurs : gris foncé ou bistre pour le trait et noir pour les écritures.

En vue de l'établissement de cette nouvelle édition, le service de la Voirie a fait appel à M. Saint-Denis, géomètre topographe, et à la Société des Imprimeries réunies, chargés respectivement de la confection et de l'impression du nouveau plan au 1/10,000e.

Conformément aux engagements ci-joints, la nouvelle édition du plan au 1/20,000e donnerait lieu à la dépense suivante :

Engagement de M. Saint-Denis :		
1° Réduction photographique au 1/20,000e du trait de la minute au 1/10,000e, et fourniture de la planche zinc prête à l'impression ; net	190	
2° Etablissement de la planche des écritures et fourniture d'un calque dioptrique pour reproduction autophotographique.....	120	
	310	310
Engagement de la Société des Imprimeries réunies :		
Impression d'après le zinc du trait et le calque des écritures, tirage du plan à 1,000 exemplaires (trait en couleur, écritures en noir, y compris fournitures et main d'œuvre..		325
Dépense totale... Fr.		635

Enfin, en raison de ce que la nouvelle édition sera d'une exécution très supérieure à celle de l'édition actuelle, et dans le but de récupérer une partie des dépenses résultant de ce travail, le service de la Voirie émet l'avis d'augmenter légèrement le prix de vente du nouveau plan au 1/20,000e.

A cet effet, M. Mercier, adjudicataire

Digitized by Google

do la vente des plans de la Ville, a consenti à la modification de son marché, spécialement en ce qui concerne ce plan. Conformément à l'avenant ci-joint, le prix de vente du plan au 1/20,000e sera porté de 0,50 à 0,75 l'exemplaire, comportant la remise de 20 %, afférente au nouveau en vigueur.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet d'établissement d'un nouveau plan au 1/20,000e et décider que les travaux seront confiés à M. Saint-Denis et à la Société des Imprimeries réunies.

Je vous propose également de vouloir bien approuver l'avenant accepté par M. Mercier en vue de l'augmentation de 0,50 à 0,75 du prix de vente du plan au 1/20,000e.

Quant à la somme de 635 francs, montant de la dépense, elle sera imputée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour révision des plans de la Ville.

Lyon, le 13 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ouverture d'une rue « K » projetée, allant de la rue de l'Hospice-des-Vieillards à la rue Tourville. — Acquisition d'immeuble.

(Commission générale.) — N° 2862.

Messieurs, par une lettre du 14 mars 1908, M. Bernoud, architecte, mandataire de M. Salpointe, demeurant à Lyon, rue Saint-Michel, 49, fait connaître que ce dernier est propriétaire d'un immeuble situé sur cour, rue de l'Hospice-des-Vieillards, n° 19, et contigu à un terrain communal; que la Ville ayant fait démolir les constructions adossées au mur mitoyen, M. Salpointe a cru devoir, en raison du mauvais état de ce mur, le faire étayer pour parer à tout danger immédiat, et demander en référé la nomination d'un expert.

Par une ordonnance de référé du 17 mars dernier, M. Chabannes, architecte, a été nommé expert avec mission de faire exécuter tous travaux de minime importance dont il reconnaîtrait l'urgence, et d'établir les responsabilités.

Dans la première visite des lieux, il a été constaté que le mur séparatif dont il s'agit, construit partie en maçonnerie, partie en pisé de terre, avait subi un tassement préjudiciable à sa solidité et à celle des bâtiments qui y sont adossés. Ces bâtiments qui comprennent deux maisons d'un étage et une d'un seul rez-de-chaussée, ont été étayés, ainsi que le mur mitoyen, afin d'éviter tout danger.

Le terrain communal joignant l'immeuble Salpointe provient de l'immeuble Philip, rue de l'Hospice-des-Vieillards, 15, acquis par la Ville en 1899, en vue de l'ouverture de la rue « K », projetée, allant de la rue de l'Hospice-des-Vieillards à la rue Tourville. La démolition de l'immeuble Philip a été effectuée en 1905, et depuis cette époque le mur litigieux a été découvert et exposé aux intempéries; sa contexture défectueuse a pu faciliter les infiltrations qui ont dû amener le mouvement dont il s'agit.

Le service de la Voirie a fait toutes réserves utiles auprès de l'expert en lui faisant remarquer qu'aucune lézarde apparente ne s'était produite du côté du terrain de la Ville; que les accidents s'étaient manifestés exclusivement du côté de l'immeuble de M. Salpointe et que, par suite, il était impossible à la Ville de prévoir l'effondrement du mur; que, d'autre part, M. Salpointe n'a pas prévenu la Ville de cette mauvaise situation qu'il connaissait cependant, puisqu'il avait fait construire des cloisons d'isolement contre ledit mur et placer sur divers points des témoins qui ont été brisés dans le mouvement, lequel s'est produit verticalement.

Quoiqu'il en soit, l'opinion de l'expert est que le mur litigieux ne peut subsister en l'état actuel et que des reprises en sous œuvre, importantes et coûteuses, sinon la reconstruction complète, seront nécessaires.

Dans ces conditions, et étant donné que l'immeuble est atteint profondément par le tracé de la rue « K » projetée, le service de la Voirie a envisagé la possibilité d'une cession amiable dudit immeuble à la Ville, de préférence à la consolidation du mur litigieux et des bâtiments y adossés.

Après de longs pourparlers, M. Salpointe a fait connaître qu'il consentait à céder son immeuble à la Ville, moyennant le prix de 17,500 francs et à prendre à sa charge les travaux d'étayage qu'il a fait exécuter ainsi que les frais de l'instance qu'il a engagée. Il a, en conséquence, signé le projet de traité ci-joint que j'ai l'honneur de vous soumettre.

La superficie de l'immeuble dont il s'agit est d'environ 240 mètres carrés, sur lesquels 165 mètres carrés seraient incorporés à la voie publique. Il resterait donc un délaissé de 75 mètres carrés à revendre aux propriétaires contigus.

Le revenu net dudit immeuble est de 816 francs. Le prix demandé étant de 17,500 francs, le taux de capitalisation ressort à 4 fr. 83 %, acceptable pour un immeuble de cette nature.

Enfin, le prix du mètre carré, terrain et bâtiments, reviendrait à

17,500 : 240 = 71 francs environ.

Conclue sur ces bases, cette opération paraît acceptable pour la Ville, si l'on considère :

1° Que dans le cas de reconstruction ou de réparation du mur, la Ville serait certainement appelée à participer à la dépense, nonobstant les réserves formulées : dans ce cas l'immeuble en acquerrait une plus-value qui rendrait son acquisition ultérieure plus onéreuse pour la Ville;

2° Que les dépenses engagées à ce jour, soit dans les travaux de consolidation, soit dans l'instance, restent à la charge du vendeur;

3° Que l'immeuble est loué verbalement, et que par conséquent sa démolition pourra être effectuée prochainement sans indemnité locative à payer.

Qu'enfin la disparition de l'immeuble Salpointe améliorera notablement la circulation sur le tronçon ouvert de la rue « K », entre la rue de l'Hospice des-Vieillards et la rue Rachais prolongée dont l'ouverture sera réalisée à bref délai.

Je vous propose en conséquence, Messieurs, de vouloir bien accepter le traité dont il s'agit et m'autoriser à le rendre définitif.

Quant à la somme de 17.500 francs, montant de la dépense, elle pourra être imputée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant.

Lyon, le 13 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Prolongement du chemin de Gerland — Classement dans la vicinalité, élargissement et prolongement du chemin de Surville.

(Commission générale). — N° 2863.

Messieurs, par une délibération du 7 octobre 1907, vous avez approuvé le projet présenté par MM. les Agents voyers en vue :

1° Du prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 14 « de la Guillotière à Gerland »;

2° Du classement dans la vicinalité ordinaire, de l'élargissement et du prolongement du chemin rural dit « de Surville ».

Conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 23 août 1835, ce projet a été soumis à une enquête d'utilité publique qui a eu lieu à la Mairie du troisième arrondissement, du 24 février au 12 mars 1908 inclusivement et au cours de laquelle deux déclarations ont été produites : l'une par MM. Mallan père et fils, l'autre par la Compagnie P.-L.-M.

1° Déclaration de MM. Mallan.

MM. Mallan père et fils, propriétaires de l'immeuble contre lequel se termine actuellement le chemin de Surville, du côté du Rhône, protestent contre le classement, parmi les voies publiques, de ce chemin, dont ils revendiquent la propriété sur une partie du parcours.

Cette protestation a été formulée dans un intérêt particulier; d'ailleurs si ces propriétaires sont en mesure de justifier des droits sur une partie du chemin de Surville existant, rien ne s'opposera à ce qu'ils fassent valoir leurs droits, en temps voulu, pour obtenir l'indemnité à laquelle ils pourraient prétendre.

2° Déclarations de la Compagnie P.-L.-M.

La Compagnie P.-L.-M. rappelle que les alignements projetés ne s'appliquent pas d'une façon obligatoire aux ouvra-

Digitized by Google

ges dépendant du chemin de fer et elle indique qu'elle ne pourra être tenue d'adopter la largeur de 12 mètres prévue, pour l'ouverture des nouveaux ponts qui doivent être construits d'après le projet déclaré d'utilité publique concernant le doublement des voies de la ligne de Marseille entre Lyon et Chasse.

La déclaration de la Cie P.-L.-M. s'applique seulement à la partie du chemin de Surville devant traverser par-dessous les lignes actuelles du chemin de fer, ainsi que celles projetées pour le doublement des voies de Lyon à Chasse. Des négociations sont engagées avec cette Compagnie au sujet des dispositions qu'il convient de prévoir pour faciliter les communications par-dessous le chemin de fer.

En résumé, aucune des déclarations ci-dessus énumérées ne met en discussion l'utilité publique du projet.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien ne pas tenir compte de ces déclarations et approuver définitivement le projet susvisé tel qu'il a été présenté par MM. les Agents voyers.

Lyon, le 13 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilité de pension veuve Montaillard.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2864

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme veuve Monteillard, née Bey (Anne-Philoméne), veuve d'un ancien sous-brigadier de 3e classe à la compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Monteillard et de fixer à la somme de 250 francs la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon et prendrait cours du 23 février 1908, lendemain du décès du sieur Monteillard.

Lyon, le 14 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Dumas (Joseph) et Mollier (Martin-Jean-Léon).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2865.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux deux rapports de M. le Préfet du Rhône au sujet des demandes en liquidation de pensions formées par MM. Dumas (Joseph), ancien sous brigadier de 1re classe, et Mollier (Martin-Jean-Léon), ancien garde de 1re classe, à la 1re compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à ces demandes et de vouloir bien décider que les pensions de retraites annuelles et viagères à accorder seront fixées ainsi qu'il suit :

Dumas (Joseph), 898 francs, à dater du 1er avril 1908.

Mollier (Martin-Jean-Léon), 763 francs, à dater du 1er avril 1908.

Ces pensions seraient imputées sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon.

Lyon le 14 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Aliénation aux enchères publiques de la propriété du Coussoul de Cabanne Neuve, situés à Arles.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2866

Messieurs, par une délibération en date du 29 janvier 1908, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, par-dessus la mise à prix de 18 000 francs, la propriété du Coussoul de Cabanne Neuve, située dans la Crau, sur le territoire de la commune d'Arles, au lieu de Vergières, et mesurant une superficie de 147 h., 22 a., 96 cent.

En exécution d'un arrêté de M. le Sous-Préfet d'Arles, en date du 21 février 1908, ce projet d'aliénation a été soumis à une enquête qui a été faite à la Mairie de la commune d'Arles, du 1er au 9 mars inclusivement et au cours de laquelle aucune observation n'a été produite. De son côté, M. le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation dont il s'agit.

Conformément à l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, d'émettre votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 14 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole navale. — Demandes de bourses de l'Etat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2867.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux demandes de bourses de l'Etat à l'Ecole navale, en faveur des jeunes Coindreau (Roger) et Godelle (Charles), dont les parents sont domiciliés à Lyon.

Conformément aux dispositions de l'instruction et programme pour l'admission à ladite Ecole, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre un avis très favorable sur ces demandes, étant données la situation intéressante des familles et l'application très régulière des élèves.

Lyon, le 14 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole Polytechnique. — Demande de bourse de l'Etat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2868.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande de bourse de l'Etat, à l'Ecole Polytechnique, en faveur du jeune Virot, dont les parents sont domiciliés à Lyon.

En exécution des dispositions de l'instruction ministérielle du 14 janvier 1908, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur cette demande.

Lyon, le 14 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M devant le Conseil de préfecture du Rhône.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2869.

Messieurs, par un mémoire déposé le 6 avril 1908 au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône, la Compagnie P.-L.-M. demande la décharge de la taxe municipale sur les constructions neuves qui lui a été imposée pour un mur de soutènement qu'elle a fait édifier à la gare de Lyon Guillotière.

La Compagnie P.-L.-M. conteste le principe de cette imposition, prétendant que l'ouvrage en question aurait été exonéré des droits d'octroi, en vertu du décret du 12 février 1870, comme étant une dépendance de la voie ferrée principale, laquelle, au surplus, n'est imposable qu'à la taxe sur la propriété non bâtie, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 mars 1907, confirmant l'arrêté du 8 juillet 1904 du Conseil de Préfecture du Rhône.

Or, à l'occasion d'une affaire analogue (suppression des passages à niveau de la ligne Lyon-Genève), l'Administration

Digitized by Google

municipale a, par divers mémoires, fait justice de ces arguments et le Conseil de Préfecture a admis sa manière de voir par un arrêté du 26 juillet 1907 qui consacre le principe de l'imposition des voies ferrées principales, pour lesquelles l'article 5 de la loi du 28 juin 1901 n'a pas prévu d'exemption.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'action engagée par la Compagnie P.-L.-M. devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 15 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Consistoire israélite de Lyon. — Attribution de biens.

(Commission générale). — N° 2870.

Messieurs, suivant procès-verbal, en date du 15 novembre 1906, le Consistoire israélite de Lyon a fait attribution à la Maison du refuge israélite de Lyon de titres de rentes nominatifs provenant d'un legs Joseph Kuppenheim, avec affectation des arrérages à la distribution annuelle des livrets de Caisse d'Epargne à deux élèves israélites, garçon et fille, d'une école primaire.

Ces rentes dont le montant annuel est de 49 francs, sont grevées d'une affectation étrangère à l'exercice du culte.

Rien dans les statuts de l'établissement attributaire n'établit qu'il ait pour mission, même accessoire, d'attribuer des récompenses à des élèves des écoles primaires. Sa destination n'étant par conséquent pas conforme à celle des biens attribués, M. le Préfet du Rhône, par arrêté du 30 novembre 1906, a refusé d'approuver l'attribution faite par le Consistoire israélite.

Ce refus doit être sanctionné par décret rendu en Conseil d'Etat ainsi que l'attribution elle-même des biens dont il s'agit.

Il a paru à M. le Préfet que la Caisse des Ecoles de Lyon, en raison de sa mission spéciale, était la mieux qualifiée pour réclamer l'attribution des biens légués par M. Kuppenheim.

J'ai en conséquence invité le Comité de la Caisse des Ecoles à solliciter l'attribution de ces titres de rente et à prendre l'engagement d'acquitter les charges y afférentes.

Par délibération en date du 27 mars dernier, la Caisse des Ecoles a demandé l'attribution des biens dont il s'agit, mais pour remplir la clause concernant la confession à laquelle les enfants doivent appartenir, le Comité demandera à l'Association cultuelle israélite de lui fournir une liste de présentation de trois noms de garçons et de trois noms de filles fréquentant les écoles primaires municipales. Il choisira sur cette liste les deux bénéficiaires de la fondation.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver cette délibération.

Lyon, le 15 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2871.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par M. Peillard (Adolphe-Léon-Victor), appelé de la classe 1906, domicilié au 2e arrondissement;

Chanut (Auguste-Joseph), appelé de la classe 1906; Dupont (Jean), appelé de la classe 1907, domiciliés au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 16 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° 2872.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de congé formée par M. Boyer (Emile), engagé volontaire, classe 1904, soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 16 avril 1908

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hôtel-Dieu. — Travaux et installations diverses. Ouverture de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2873.

Messieurs, par délibération du 25 mars dernier, que j'ai l'honneur de vous soumettre avec diverses pièces s'y rapportant, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'ouverture au budget de 1908 d'un crédit de 490,450 francs, pour paiement des travaux et fournitures à exécuter, à l'Hôtel Dieu, pour réaliser diverses améliorations dans les services de malades.

Ces travaux et fournitures feront l'objet d'une adjudication publique pour ceux susceptibles d'être adjugés et ceux qui, en raison de leur spécialité, ne peuvent être mis en adjudication, seront faits par voie de régie.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 16 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chômage. — Subvention complémentaire au Bureau de bienfaisance.

(Commission générale). — N° 2874.

Messieurs, le 17 février dernier je vous ai exposé que plusieurs corporations ouvrières subissaient une crise de chômage, et en particulier celles appartenant aux industries du tissage, de l'apprêt et de la métallurgie, et vous m'avez autorisé à prélever une somme de 4,000 francs pour faire notamment fonctionner les soupes populaires créées par la Municipalité ou par l'initiative privée.

Le nombre des soupes délivrées par les seuls établissements municipaux s'est élevé à plus de 55,000 à la fin du mois de mars, date à laquelle la distribution a pris fin, à l'exception de 4e arrondissement où la crise du chômage se fait encore vivement sentir.

Votre délibération m'autorisait en outre à faire distribuer à domicile par le Bureau de bienfaisance des bons de secours en nature, tels que pain, viande et pommes de terre.

Le montant des secours ainsi distribués s'est élevé à 11,000 francs. Or le crédit de 4 000 francs que vous avez mis à ma disposition suffira à peine pour solder les dépenses nécessitées par le fonctionnement des soupes populaires.

Cette somme de 11,000 francs a été avancée à la Ville par le Bureau de bienfaisance.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien ouvrir un crédit d'égal chiffre au budget supplémentaire de 1908, afin de permettre le remboursement au Bureau de bienfaisance, sous forme de subvention complémentaire, de l'avance de 11,000 francs qu'il a consentie.

Lyon, le 16 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi du 9 décembre 1905. — Revendication par la Ville de l'immeuble situé rue de Dijon, 23, pour l'affecter à un service public scolaire.

(Commission générale.) — N° 2875.

Messieurs, par application de la loi du 9 décembre 1905, vous avez notamment demandé dans la séance du 4 février 1907, que la maison située à Lyon, rue de Dijon, 23, affectée à une Ecole privée de garçons, et ayant fait partie du patrimoine de l'ancienne fabrique de Saint-Eucher, soit attribuée au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des écoles de Lyon, aucune Association ne s'étant légalement formée pour recueillir les biens de cette fabrique.

Digitized by Google

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ayant pris connaissance du dossier de l'affaire, a fait connaître par dépêche du 10 février dernier, que l'attribution de l'immeuble précité, doit être faite, non au Bureau de bienfaisance, mais à la ville de Lyon qui, spécialement chargée du service de l'Enseignement primaire public, a seule qualité pour revendiquer des biens grevés d'une affectation scolaire, en vertu de l'article 7 de la loi précitée.

D'autre part, M. l'Inspecteur d'Académie, consulté au sujet de la possibilité d'affecter ledit immeuble à un service communal scolaire, estime que la maison dont il s'agit, réunit toutes les conditions désirables pour la bonne tenue d'une école. Les salles de classe en sont convenables; une vaste cour serait à la disposition des enfants et un logement pourrait être mis à la disposition du personnel.

Il y aurait donc avantage pour la Ville, à transférer dans cet immeuble, une des écoles publiques de la rue de Dijon, ce qui supprimerait le prix d'une location actuelle.

Je vous propose donc, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à revendiquer, pour le service scolaire public de la Ville, l'immeuble dont il s'agit et à prendre la responsabilité des dettes qui pourraient être afférentes audit immeuble.

Lyon, le 16 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1907 au 31 mars 1908. — Emploi du crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2876.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre l'état des sommes ordonnancées sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice 1907, pendant la période du 1er juillet 1907 au 31 mars 1908.

Cet état s'élève à la somme de 20.380 fr. 76.

RELEVÉ DES DÉPENSES ORDONNANCÉES

Part du Bureau de bienfaisance dans le montant des concessions gratuites et perpétuelles accordées pour les sépultures de MM. Barodet, ancien maire de Lyon, et Dubois, Gipon et Lavigne, anciens conseillers municipaux	2.600 »
Frais de timbre et d'enregistrement afférents à ces concessions.	335 40
Indemnité allouée à M. Chazal, pour travaux supplémentaires effectués au Bureau d'hygiène, en janvier et février 1907	250 »
Honoraires dus à Me Viney, notaire, pour rédaction du testament de Mme veuve Schetti, contenant legs en faveur des écoles municipales	45 »
Complément pour paiement de la bourse allouée à M. Giraudot, pour l'entretien de son fils à l'E-	
A reporter..	3.230 40
Report.....	3.230 40
cole de chimie industrielle et agricole	50 »
Indemnité allouée à Me Chazette, avocat, pour consultations juridiques données à l'Office du Travail, en 1907	700 »
Remboursement à M. Peltier, de Neuf-Brisach, d'une retenue faite pour un coupon manquant à une obligation, Ville de Lyon, emprunt 1880	3 »
Frais de voyage et de séjour, à Paris et à Bordeaux, de la Commission d'études chargée de visiter les établissements médico-pédagogiques de ces villes et de suivre les travaux du IIe congrès national d'éducation sociale	1.230 »
Fourniture de plaquettes destinées à être distribuées en prix, à l'occasion du concours des balcons fleuris, en 1907	70 40
Remboursement à M. Auric, directeur du service municipal de la Voirie, de frais de voyage et de séjour à Berlin, à l'occasion du concours international d'hygiène, en 1907	505 »
Subvention allouée aux Associations coopératives de production des ouvriers du bâtiment de Lyon, pour aider à couvrir le déficit résultant de la construction d'une maison ouvrière, à l'Exposition d'hygiène urbaine, en 1907.	3.000 »
Remboursement de prorata de primes d'assurances contre l'incendie, les accidents d'eau, etc., concernant divers immeubles acquis par la Ville, en vue de la construction de groupes scolaires.	301 72
Subvention allouée à la Société *Lyon Nautique*, pour distribution de prix aux lauréats du concours de natation qui a eu lieu, sur la Saône, le 18 août 1907	200 »
Remboursement à M. Pâhu inspecteur des crèches municipales, de frais de voyage et de séjour à Bruxelles, à l'occasion du congrès des Gouttes de Lait	150 »
Travaux de pose et dépose de matériel de décoration, place de la Bourse, à l'occasion du congrès des grains, en 1907	67 20
Remboursement à M. Guillotel de droits de voirie indûment perçus	52 »
Subvention allouée à la Caisse de prêts aux tisseurs, pour l'organisation d'un concours sur les questions relatives au relèvement du tissage lyonnais	500 »
Subvention allouée à la ville de Noyelles-sous-Lens, pour l'érection d'un monument à la mémoire des victimes de la catastrophe de 1906	100 »
Indemnité allouée à M. Chevron, pour dommages à lui causés par la rupture de la canalisation d'une bouche d'incendie, survenue en 1907	60 »
Remboursement à M. Veyet, directeur, d'une somme dérobée dans la caisse de la cantine scolaire des garçons, grande rue de la Guillotière, 126, en 1907	82 20
Indemnités allouées aux agriculteurs, victimes de la sécheresse, en 1906	72 15
Fournitures et travaux d'encadrement et de reliure de documents	280 50
A reporter...	10.654 57
Report.....	10.654 57
Subventions allouées à divers Syndicats pour frais de fonctionnement, d'organisation, de congrès à Lyon et d'envoi de délégués à divers congrès corporatifs (dépenses votées par délibérations spéciales du Conseil municipal, en dates des 3, 24 juin, 22 juillet, 16 septembre, 7 octobre et 26 novembre 1907)	5.921 »
Prélèvements, pour paiement de traitements et indemnités au personnel de divers services municipaux et d'autres dépenses, en raison de l'insuffisance des crédits spéciaux, en 1907	3 805 19
Somme égale.....	20.380 76

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication et approuver, pour régularisation, les ordonnancements de dépenses effectués.

Lyon, le 17 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dépenses imprévues. — 1er trimestre 1908. — Emploi du crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2877.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre l'état des sommes ordonnancées sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice courant, pendant le 1er trimestre 1908.

Cet état s'élève à la somme de 3,168 fr. 50.

RELEVÉ DES DÉPENSES ORDONNANCÉES

Subventions allouées aux Orphelinats des chemins de fer et des sous-agents et ouvriers des Postes, Télégraphes et Téléphones de France et des colonies (dépenses votées par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 1908)	500 »
Subvention au comité de Suresnes, pour l'érection d'une statue à Emile Zola (délibération du 20 janvier 1908)	100 »
Frais de consultation et de rédaction d'un mémoire relatif à la construction d'une salle de concerts-conférences dans le quartier de la Martinière	666 »
1er tiers de la bourse de 900 fr. allouée à M. Ronford, pour permettre à son fils de suivre les cours du Laboratoire de chimie industrielle et agricole en 1908 (délibération du 20 janvier 1908).	300 »
Fourniture d'une médaille d'or (exposition d'horticulture)	102 50
Subventions allouées au Comité lyonnais de la Ligue nationale contre l'alcoolisme et au groupe lyonnais de l'Association générale des Postes, Télégraphes et Téléphones de France et des colonies, pour l'organisation de Congrès (dépenses votées par délibérations du 17 février 1908)	1.500 »
Somme égale.....	3.168 50

Digitized by Google

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication, et approuver, pour régularisation, les ordonnancements de dépenses effectués.

Lyon, le 17 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Milliat (Louis) devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

(Commission générale). — N° **2878.**

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône le 11 avril 1908, M. Louis Milliat, 30-31, quai Rambaud, réclame contre l'application du tarif de la 7e catégorie de la taxe sur les constructions neuves qui a été faite au bâtiment dit « silo » qu'il a fait édifier à l'adresse précitée.

M. Milliat prétend que ce bâtiment étant exclusivement affecté à un usage industriel aurait dû être classé dans la catégorie prévoyant cette affectation, sans toutefois préciser de quelle catégorie (4e ou 5e) il entendait demander l'application.

Dans son rapport ci-joint, M. le directeur de la Voirie justifie l'emploi qui a été fait, en l'espèce, de la 7e catégorie et je ne puis qu'adopter ses motifs et conclusions.

Je vous propose, en conséquence, de m'autoriser à défendre à l'action engagée par M. Milliat devant le Conseil de Préfecture.

Lyon, le 17 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Congrès des Agents des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Réception.

(Commission générale). — N° **2879.**

Messieurs, l'Association générale des Agents des Postes, Télégraphes et Téléphones organise un Congrès qui sera tenu dans notre Ville les 23, 24 et 25 avril courant.

Par votre délibération du 17 février dernier, vous avez alloué à cette organisation une subvention de 500 francs pour lui aider à organiser ce Congrès. Je vous propose en outre de m'autoriser à prélever sur le crédit inscrit au budget pour « fêtes publiques et réceptions » une somme de 500 francs pour organiser en l'honneur des congressistes une réception qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, mercredi prochain, 22 avril, à 8 h. 1/2 du soir.

Lyon, le 18 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunions.

Jeudi 23 avril 1908, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs:

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

ETAT indiquant les sommes encaissées pour le compte de l'exercice 1908 à la date du 31 mars 1907, comparées à celles encaissées pour l'exercice 1907, à la date du 31 mars 1908.

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES en 1908	PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES en 1907
		1908	1907	1908	1907		
	Taxes Municipales						
10	Alcool	1,007,010 94	1,291,753 58	315,964 66	» »	1,410,000 »	1,100,000 »
11	Chevaux, mules mulets et voitures automobiles	530,308 42	213,067 40	» »	19,758 85	565,000 »	570,000 »
12	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	9,240 »	9,929 67	689 33	» »	9,000 »	9,000 »
13	Constructions neuves	228,241 18	534,009 79	» »	170,769 61	350,000 »	310,100 »
14	Taxe d'entretien	585,272 05	611,122 25	» »	25,849 99	604,000 »	810,000 »
15	Débits	1,179,320 »	1,168,821 04	10,329 56	» »	1,947,000 »	1,216,000 »
16	Propriété bâtie	3,013,007 93	2,070,575 73	» »	57,568 90	1,942,000 »	3,033,003 »
17	Propriété non bâtie	99,927 90	61,300 19	1,621 12	» »	391,000 »	65,000 »
18	Taxe d'habitation	1,016,101 19	1,044,141 »	» »	28,038 91	2,006,000 »	1,920,010 »
19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	332,953 51	367,347 32	» »	5,003 8	93,010 »	391,000 »
20	Cercles	26,210 09	26,023 0.	» »	413 05	98,000 »	26,000 »
21	Théâtres	169,271 60	193,201 »	» »	12,221 60	100,000 »	150,000 »
	TOTAUX	9,921,375 40	9,934,990 79	328,385 19	291,620 24	9,765,000 »	9,765,000 »
	DIFFÉRENCES			37,234 01	» »		

Bibliothèque populaire de la Mairie du 4e arrondissement. — Avis.

La bibliothèque populaire de la Mairie du 4e arrondissement continuera à être fermée au public jusqu'au 15 mai prochain, pour achèvement de réorganisation.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 15 avril, il a été versé par M. le Maire de Lyon la somme de cent francs, offrande d'un anonyme en faveur des pauvres de la ville de Lyon.

Demandes en autorisation de construire.

du 10 au 17 avril 1908.

M. Bréchon, propriétaire ; M. Desplagnes, architecte : Construction d'une maison rue du Commandant-Marchand.

M. Chevrot, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Exhaussement d'une maison rue de la Rosière, 17.

M. Cleux, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction d'une maison chemin des Quatre-Maisons, 36.

M. Devernois, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction d'une maison avenue Berthelot, 257.

M. Aroud, propriétaire : Construction d'une maison avenue Berthelot, 100.

M. Aroud, propriétaire : Construction d'une maison avenue Berthelot, 102.

M. Ballet, propriétaire : Exhaussement d'une maison rue du Bon-Pasteur, 40.

M. Delarbre, propriétaire : Construction d'une maison rue Véricel angle rue Cuvier.

Mme Debrousse, propriétaire ; M. Clément, entrepreneur : Construction d'une maison chemin Saint-Irénée, 35.

M. Lebayle, propriétaire ; M. Desplagnes, architecte : Construction d'une maison rues Cevenne et Pasteur.

M. Chavanne, propriétaire ; M. Dénard, architecte : Construction d'une maison chemin de Villion, 103.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATIONS
OU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période du Consulat et de l'Empire
(SUITE)

3° Qu'il persiste également dans le vœu qu'il a émis d'être autorisé à pouvoir, le jour de l'arrivée du premier Consul, aller au devant de lui, et par cette démarche, lui donner un témoignage éclatant du dévouement de la commune.

Le Président a levé la séance.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

J.-M. PARENT, président; BERTHOLON, secrétaire.

PÉTITION AU PREMIER CONSUL
VINGT-DEUX NIVÔSE AN X

Votre présence va ranimer dans cette cité le commerce et les arts. Vous observerez, vous recueillerez les vestiges de cette industrie à laquelle elle dut sa splendeur, et vous saurez les vivifier par des traités de commerce avec les puissances que vous avez forcées à la paix par l'éclat de vos armes et par votre modération. Ces traités lèveront les obstacles qui s'opposent au débit dans l'étranger des produits industriels des manufactures lyonnaises; ils leur ouvriront de nouveaux canaux d'écoulement.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Asile de nuit de Perrache. — Reconstruction du bâtiment annexe.

Pavillon des Chartreux. — Réparations de propreté dans la cuisine du logement d'un jardinier.

École maternelle, rue de Dijon, 25. — Réparations de propreté dans le logement de la femme de service.

Usine des Eaux, grande rue Saint Clair, 119. — Réparation du mur mitoyen avec la propriété Chapelle, grande rue Saint-Clair, 121.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 11. — Aménagement et réparations de propreté.

Palais des Arts, local rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Abattoirs de Perrache. — Enlèvement du sol des triperies.

Local Sévignon, rue de la Fromagerie. — Réparation des fermetures.

Immeuble, rue Servient, 42-44. — Travaux d'aménagement d'une école de filles.

École supérieure de garçons, rue Chapconay, n° 61. — Aménagement de locaux pour le transferement de l'atelier de modelage.

Service des Inhumations. — Installations et aménagements divers.

Immeuble communal rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Propriété municipale, rue Chevière, 32. — Réparations intérieures des murs de clôture.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Abattoir de Vaise. — Réfection de la toiture du réservoir des eaux. — Réfection partielle de la toiture de la charcuterie et établissement de placards et tablettes de chêne.

Propriété municipale du Vernay. — Réparations de propreté dans le logement du jardinier. — Réparations de gros œuvre dans la remise. — Réfection de la canalisation des eaux de source. — Installation du téléphone intérieur bain.

Travaux terminés dans la semaine

Marché aux bestiaux. — Réfection du versant Nord du bâtiment Nord des bergeries volantes.

Propriété municipale du Vernay. — Réfection d'une partie de charpente du grand bâtiment. — Réparations de propreté dans les logements du personnel de l'école de plein air. — Pose du téléphone particulier. — Réparations de propreté dans la Poypennière.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Place du Perron. — Construction d'un égout tubulaire et d'un urinoir lumineux à trois stalles.

Place Rouville et cours des Chartreux. — Etablissement d'une barrière métallique limitant le jardin des Chartreux.

Montée de la Grande-Côte. — Réfection des trottoirs en asphalte. — Elargissement des rigoles en pavés d'échantillon et substitution de la chaussée en cailloux roulés en entier.

Rues Gentil et de la République. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Place Dumas-de-Loire. — Réparations des trottoirs en asphalte.

Rues Nérard et Chicard. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Place de Fourvière. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Créqui. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Boileau, 81, 83 et 85. — Construction de trottoirs en asphalte.

Parc de la Tête-d'Or. — Rechargement de la chaussée empierrée de l'allée du chemin de fer.

Rue Pierre Corneille, entre le cours Lafayette et le 106 Vaubec. — Etablissement de chaussée en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Rochers des jardins des Chartreux, au droit du quai Saint-Vincent, 10. — Construction d'un mur de soutènement.

Rue Hippolyte-Flandrin et place Sathonay. — Construction de pavage en pavés d'échantillon de grès.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Pierre-Dupont. — Rechargement de trottoirs en terre.

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

Voûtes de Perrache, près le cours Charlemagne. — Etablissement de deux chalets urinoirs.

Rue Smith, entre le rue Casimir-Perier et le quai du Dauphin. — Mise en état de viabilité.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée pavée.

Route de Vienne, entre la rue Bérard et le chemin des Quatre-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Chevreul, entre l'avenue de Saxe et la rue des Asperges. — Elargissement et rectification des trottoirs et de la chaussée.

Rues Tureau, de l'Epée et Marignan. — Réfection des trottoirs en asphalte et réparation des chaussées.

Boulevard de la Part-Dieu entre l'avenue Félix-Faure et l'entrée des chantiers de la Buire. — Rechargement de la chaussée en pierres cassées de Brouilly.

Rue de l'Abondance, entre les rues Garibaldi et du Lac. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue de Belfort prolongé. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Claude-Joseph-Bonnet. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Agrandissement du cimetière de la Croix-Rousse. — Démolition d'immeubles. — Construction et remise en état de murs de clôture. — Suppression d'ouvertures dans le mur Nord de l'immeuble Clavirr.

Rue Joséphin-Soulary. — Suppression de la chaussée en cailloux roulés. — Construction d'une chaussée empierrée et de rigoles en pavés d'échantillon.

Montée du Chemin-Neuf. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Masséna. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Suchet. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Vauban. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Empierrement et cylindrage à vapeur de la rue Cuvier de la rue Fonrnet prolongée et pose de bordurettes avenue Thiers et rue de la Gaîté. — Travaux de terrassement avenue Thiers.

Travaux terminés dans la semaine

Rue de la Martinière, angle rue Hippolyte-Flandrin. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rues du Plat et Sala. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Avenue de la Gare de Perrache. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rue du Lac, avec retour rue Neuve-de-la Vitriolerie. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue de l'Enfance, 38. — Construction d'une bouche d'égout.

Rue Bellièvre, Perrachat et du Vieil-Renversé. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Tête-d'Or. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Serrage des boulons et réglage du tablier.

Canalisations : rue Muissonnier; montée de la Butte.

Prises d'eau et branchements: cours Lafayette n° 112; rue Sébastien-Gryphe, 22; rue Muissonnier, 7; rue Paul-Bert, angle place Voltaire; rue Paul-Cheonavard, 11; place Voltaire; rue d'Avignon, 21; rue du Réservoir; rue Rabelais, 83; montée Saint-Sébastien, 11 *bis*.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 19 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Barboy, Emile, coiffeur, r. St-Côme, 7.
Dlle Milhot, Marguerite, s. p., r. St-Côme, 7.
Bourgeois, Claude, emp., r. Caporale, 13.
Dlle Boureau, Marie, s. p., Anse (Rhône).
Guinot, Constant, orfèvre, r. P.-Blanc, 16.
Dlle Roy, J., s. p., St.-P.-d'Entremont (Sav.).
Rémondy, Jules, emp., Gr.-Côte, 124.
Dlle Nibaldo, Marie, emp., Gr.-Côte, 124.
Spitalier, Ed., emp., rue Burdeau, 42.
Dlle Thomas, L., liss. dess., r. Burdeau, 42.
Gondaud Cn., boucher, r. C.-Jordan, 1.
Dlle Do eil, Hélène, o. en s., Ton y (Ain).
Brès, Auguste, emp., r. Vieille-Monnaie, 43.
Dlle Zucca, Marie, ouvrière, r. Mail, 24.
Bridon, Philippe, boucher, c. Lafayette, 111.
Dlle Verpilleux, Jeanne, s. p., r. Burdeau, 7.
Comond, Joseph, empl., Genève.
Dlle Rebière, Marie, s. p., Genève.
Dufour, Aug., boulanger, r. Hipp.-Flandrin, 2.
Dlle Tardy, M., cord., p. r. Feuillants, 3.
Goget, Narcisse, emp., r. Coles, 18.
Dlle Finaçois Jeanne, emp., Gr.-Côte, 53.
Hugue, Pierre, mécan., r. Imb.-Colomès, 16.
Dlle Provent, Marguerite, méc., Villeurbanne.
Munier, Pierre, appr., Villeurbanne.
Dlle Duplot, Aug., gompière, Villeurbanne.
Perrier J., cult., St-P.-d'Albigny (Savoie).
Dlle Fraresse, Paul., cuisin., r. Lafond, 8.

Digitized by Google

Terrat, Jean, singueur, r. Tête-d'Or, 81.
Dlle Rigaud, Benoite, dév., r. Tête-d'Or, 81.
Thibendet, Henry, professeur, Paris.
Dlle Villard, Pierrette, cout. r Crimée, 31.
Carret, Philippe, voyag. comm., r Jacquard, 4.
Dlle Bourret, Fr., ménagère, q. St-Vincent, 25.
Larden, Louis, empl., r. Annonciade, 28.
Dlle Lardon, Marie, s. p., le Louvesc (Ardèche).
Rey, Philippe, horloger, r. Poulaillerie, 14.
Dlle Girard, Jeanne, s p , r. St-Polycarpe, 18.
Jambon, Pierre, empl. m. Carmélites, 44.
Dlle Brunel, Rose, empl., Tournon (Ardèche).
Calteau, Edouard, oevr. d'art., r. Martinière, 6.
Dlle Pronvost Jeanne, s. p., Rouhais (Nord).
Martinière, Auguste, empl., r. Pierre-Dupont, 43.
Dlle Hegon, L., bouillenn., r. Projetée-Tapis, 3

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Regnf, J., ilsseur, St-Symphorien-de-Lay (L.).
Dlle Ducreux, E., s. p , r. Aeg.-Comte, 7.
Mess, Joseph, val. de chambre, r. Grôlée, 13.
Dlle Périer, Périne, cuisin., r. Romarin, 13.
Boucaed, Jean, empl. P.-L.-M., r. Gilbert, 35.
Dlle Forest, M., repass., Curbigny (S.-et-L.).
Annecker, Emile, charcutier, r. Franklin, 42.
Dlle Bricka, L., s. p., Wesselonne (Alsace).
Durenton, Claude, fact Poster La Mulatière, 42.
Dlle Perdrix, J.. s. p., r. Deges-Monibel, 32.
Payet, Marius, charcutier, av. Berthelot, 291.
Dlle Baud, Marie, coisin , r. de la Charité, 56.
Raffin, Jacques, empl., r. Delandine, 35
Dlle Broqeet, H., f. de chamb., Dareé (Rhône).
Beaudet, Germain, pâtissier, pl Bellecour, 30.
Dlle Eustache, M , s. p , Courteney (Isère).
Pinet, Tony, empl., r. Hospice-des-Vieillards, 13.
Dlle Masson, Julie, empl., r. de la Reurse, 33.
Tissot, Mathieu, empl , r. N.-Villerdière, 68.
Dlle Demas, Juliette, cuisin., r. Célestins, 6.
Bavozet, Maries, empl., r. Ste-Hélène, 18.
Dlle Seuzaret Jeanne, center., Loire (Rhône).
Desrets, Josenes, empl , r. Dehaimel, 19.
Dlle Bellelier, Jeanne. s. p., pl. Change, 3.
Combe, Antoine, emballeur, av. de Noailles, 30.
Dlle Metin, Marie, cuisinière, q Gailleton, 37.
Curie, P., empl. P.-L.-M., r. R.-d'Ainey, 18.
Dlle Larderet, Marie, s. p., Tassenières (Jure).
Vedel, Jules, empl. P.-L.-M., q. Gailleton, 42.
Dlle Brunero, R., repasse , r Franklin, 45.
Bercheus, Ant., empl. P.-L.-M., r. Villerol, 77.
Dlle Bertholier, L., confection r. Villerol, 77.
Cottax, Félix, empl., Villeurbanne.
Dlle Gence, L., s. p., Montmélian (Savoie).
Cottet, Joseph, cultivateur, Ars (Ain).
Dlle Putin, Marie, cuisinière, r. V.-Rego, 38.
Lacet, François, g. de café, r. d'Austerlitz, 2.
Dlle Lecrt, Marie, f. de ch., pl. St-Nizier, 5.
Borrel, Jean, empl., r. d'Alger, 87.
Dlle Bourne, Marie, cuisin., bd Brotteaux, 86.
Folliet, François, empl., Villeurbanne.
Dlle Gence, L., s. p., Montmélian (Savoie).
Cottet, Joseph, cultivateur, Ars (Ain).
Dlle Putin, Marie, cuisinière, r. V.-Rego, 38.
Lacet, François, g. de café, r. d'Austerlitz, 2.
Dlle Lecrt, Marie, f. de ch., pl. St-Nizier, 5.
Borrel, Jean, empl., r. d'Alger, 87.
Dlle Bourne, Marie, cuisin., bd Brotteaux, 86.
Folliet, François, empl., Villeurbanne.
Treillefort, René apprêteur, r. Victor-Hugo, 50.
Dlle Pulfer, M., cen. s. or, r. Victor-Hugo, 50.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Martial, Eugène, plombier, r. Buire, 74.
Dlle Duclaes, Maria, cuisin., m. Génévefains, 1.
Michaud, Nicolas, g. boucher, r. Heyrieux, 155.
Dlle Grand, Charlotte, cout., g. r. C.-Rousse, 91.
Blanc, Amédée, expert-préfectoral, Alger.
Dlle Soullier, Marie, s. p., r. Rabelais, 101.
Blanchet, Joseph, contrôl. c.Gaz, b.Part-Dieu, 10.
Dlle Chabriol, Claud., s. p., Villefranche (Rh.).
Branche, Claude, cantonnier, r. Garland, 8.
Vve Dutel, Marie, piq de bottines, r Bonnel, 109.
Cadoi-Surillet, J., charc., Sennec.-le-Gr. (S.-et-L.).
Dlle Riot, Maria, s. p , St-G.-de-Reneins (Rh.).
Chomel, Charles, empl P.-L.-M., Annonay (Ard.).
Dlle Gérard, Marie, s. p , av. Berthelot, 91.
Combe, Antoine, emball., ar. Noailles, 30.
Dlle Motin, Marie, cuisin., q. Gailleton, 37.
Combe, Pierre, empl tram., r. Inkermann, 57.
Dlle Sabot, Marie, cuis., c. Lafayette, 282.
Communal, François, soid , 7e c. onv. cas. Monche.
Dlle Replet, Marie, brod , Vallenay (Cher).
Crétin, Jean, tapis., r. Bas-Port, 19.
Dlle Bayard, Berthe, cout., r. Bas Port, 19.
D'Arsac, Théod , fourreur, Champ-Mt-d'Or (Rh.).
Dlle Bren, Marie, journal., r. St-Jérôme, 68.
Denis, Jean, fraiseur, r. Garibaldi, 190.
Dlle St-André, Marie, journal , r. Garibaldi, 190.
Ducret, Alexandre, mecan , r. 3-Pierres, 91.
Vve Simonnet, Anne, confect , r. Bécheveim 37.
Gaillard, Charles, empl., Heyrieux (Isère).
Dlle Buenière, Marie, corset., r. Sébastop., 51 *bis*.
Genenias, Joseph, mécan., av. Saxe, 360.
Dlle Pichond, Augnst., ceut., Aix-les-Bains (Sav.).
Granger, Jules, fab. de dalles, r. Besson-Basse, 30.
Dlle Rabilloud, Marie, dévid , r. Julien, 45.

Jacquier, Marius, mécan , r. Gerland, 16.
Dlle Rey, Jelic, s. p., r. Bancel, 18.
Lorenzi, Charles, empl., Marseille.
Dlle Géry-Merielle, empl. P.-L.-M. r. Vienne, 143.
Mermet, Louis, boulanger, r. Montesquieu, 46
Dlle Perrot, Marguerite, cuisin , r Marseille, 60.
Martin, Eug , empl. P.-L.-M., r. C.-Jordan. 25.
Dlle Lalauze, M., mén , Largentière (Ardèche).
Métral, Pierre, empl. au Gaz, r. de Marseille. 96.
Dlle Clenpet, Marie, mén., Serrières (Ardeche).
Meléres, Joseph, charpantier, c. de la Liberté, 67.
Dlle Besnstri, H., mensg., c. de la Liberté, 67.
Mure, Jean, constructeur, ch. de Barnben, 158.
Dlle Gibon, Antoinette, s. p., Villeurbanne.
Neome, Claude, dessinateur, pl. Jean-Macé, 14.
Dlle Brion, Jeanne, tisseuse, Brussieu (Rhône).
Périchet, Louis, menœuvre, r. Bellecombe, 110.
Dlle Desfond, Rose, cuisin , r. Bellecombe 110.
Pinat, Touy, empl., r. Rospice des-Vieillards, 13.
Dlle Masson, Julia, empl., pl. de la Bourse, 33.
Quinson, Michel, cerdonn , St-Desirat (Ardèche).
Dlle Perdonnet, Vict , cuisin., Andance (Ard.).
Rey, François, mécanicien, r. Paul-Bert, 150.
Dlle Angelvin, Jeanne, lingère, r. Mazenod, 29.
Seguin Alf., soldeur, ch. des Pins, 45.
Vve Gaget, Laur., s. p., r. Moncey, 69.
Terrillon, Jean, messiste, r Bolleau, 337.
Dlle Canieni, Marie, coet., r. Lainerie, 18.
Tisset, M., g. de mag., r. Neuve-Villardière, 68.
Dlle Dumas, Jul., cuis., r. des Célestins, 6.
Beuillet, H , o en peig , Oyonnax (Ain).
Dlle Juillin, Marie, dom., Oyonnax (Ain).
François, Jean, empl., P.-L.-M., r. Béchevelin, 42.
Dlle Laurent, L., ceut., r. des Trois-Pierres, 44.
Montmayeur, M , empl., r. Neuve-Villardière, 86.
Dlle Bataillon, Ant , empl., r. Cuvier, 120.
Peyet, Marius, charc., ar. Berthelot, 291.
Dlle Baud, Marie, cuis., rue de la Charité, 56.
Serve Louis, cemienn., rte de Grenoble, 83.
Dlle Vinay, Marie, dom , ch. des Plaisnes, 11.
Zins, Ant , boulanger, Villeurbanne.
Dlle Meiet, Francis, ling., av. Félix-Faure, 147.
Ferronnet, Fr., menuis., r. Ste-Geneviève, 38.
Dlle Gennet, M , piq. de bott , r. Sébastopol, 20.
Prady, Ant., conf., r. de Repos, 2.
Dlle Legrand, A., repasse., r. de la Madeleine, 26.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Favre, Georges, empl., q. de Serin, 48.
Dlle Mugnier, , Jeanne, s. p., Tessin (Rhône).
Touratier, Charles, méc., gr. r. de Caire, 44.
Dlle Serpollet, Julie, épinglière, pl. Belfert, 1.
Martin, Fraeçois, empl., ch. de Serin, 2.
Dlle Brunier, Marie, s. p., Randens (Savoie).
Jenin, Philibert, passem , boul. C.-Roesse, 138.
Dlle Magain, Alphons., gnimp., r. Villaneere, 5.
Grilé J.-B., peint.-plât., r. Cl.-Joseph-Bonnet, 27.
Dlle Maillet, Sophie, guimp , r. C.-J.-Bonnet, 27.
Biés, Auguste, empl., r. Vieille-Monnaie, 43.
Dlle Zecca, Marie, cerdis., r. du Meil, 34.
Lavesanne, Jean-Marie, jard., r. de Cimetière, 11.
Dlle Grarier, Henria, cuisin., r. Hénon, 62.
Martinière, Aug., empl., r. Pierre-Dupont, 43.
Dlle Hugon, L., bouill., r. Projetée-d.-Tapis, 3.
Gaget, Narc., empl., r. Calas, 15.
Dlle Fraoçois, J., empl., m. Grande-Côte, 83.
Cochet, Fr., empl., imp. la Loge, 13.
Dlle Aro, M., tisseese, imp. la Loge, 12.
Lucel, P., garc. de café, r. Austerlitz, 3.
Dlle Lucet, M., f. de ch., pl. St-Nizier, 8.
Moncheroud, P., propr., Saisise (Isère).
Dlle Billiet, F., s. p., c. d'Herbouville, 8.
Cairet, Ph., voy. com., r. Jacquard, 4.
Dlle Bourret, Fr., mén , q St-Vincent, 25.
Tribeudet, H., professeur, Paris.
Dlle Villard, P., ceut , r. Crimée, 31.
Chirat, Ant., empl., bd Croix-Rousse, 69.
Dlle Porte, Fr., s. pr., Besseenay (Rhône).

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Broussas, Jean, maçon, r. Trouvée, 14.
Dlle Fayon, Math., cuisin., ch. Choulans, 104.
Chempevert, Elet, charp., rue St Jean, 19.
Dlle Pradelle, Louise, ling , r. St-Jean 19.
Desrets, Joannès, empl , r. Duhemel, 10.
Dlle Berthelier, Jeanne, s p.. pl. du Change, 3.
Dubeis, Jean, empl. P.-L.-M., r. des Farges, 12.
Dlle Dubeuis, Aut., f. de ch., rte Francheville, 8.
Gloppe, Et , empl comm., Limonest.
Dlle Payet, Marie, s. p., r. Chevauchenns, 32.
Jaboulet, Emm., propr., Cornas (Ardèche).
Dlle Nicolas, Jeanne, s. p., q. Archevêché, 8.
Martial, Gust., plomb., r. de la Buire, 74.
Dlle Declaex, Marie, cuis., m. Genevéfains, 4.
Perrin, Jean, chaudr , la Mulatière.
Dlle Danve, Const., polisa., m. St-Barthélemy, 7.
Prothery, Jean, empl. comm., r. Lainerie, 12.
Dlle Martin, Math., chem., r. St-Nicolas, 7.

Terrillon, Maur., mosaïste, r. Boileau, 127.
Dlle Canioni, Fél., cont , r. Lainerie, 18.
Vagnen, Jee., empl , rue du Marché, 4.
Dlle Rey, Adrienne, mén., rue du Marché, 4.
Mazot, Jean, manug., q. de Vaise, 14.
Vve Schildknecht, Mél , s. p , q. de Vaise 14.
Delouille, P., négoc., Artemare (Ain).
Dlle Monet, Merg , eeie., ch. Deux-Amants, 21.
Berthet dit Pernet, F., mech., av. Abattoir, 12.
Dlle Dépériot, Anne, mén , av. Abattoir, 12.
Fontanel, Ant., serg. en 158e, Lyon.
Dlle Bellon, Jea., mod., Bourg-St-Maurice (Sav.).
Guinet, And , empl., rte de Francheville, 126.
Dlle Crozier, Marie, cont , rte Francheville, 21.
Cette, Saié, garc. de peine, ch. Neuf, 41.
Dlle Geujon, Eug , repass., r. de Bœuf, 22.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Barthomeef, V., artiste peintre, c. Morand, 16.
Dlle Serve, Eugénie, s. p , r. Vendôme, 66.
Borrel, Jean, empl., r. d'Alger, 87.
Dlle Bourne, M., cuisin., b. des Brotteaux, 86.
Bridon, Philippe, heucher, c. Lafayette, 111.
Dlle Verpillioux, Jeanne, s. p., r. Bordeau, 17.
Combe, A., emballeur, av de Noailles, 30.
Dlle Motin, Marie, cuisin., q. Guillotière, 37.
Combe, P , empl. tram., r. d'Inkermann, 57.
Dlle Sabot, M., cuisinière, c. Lafayette, 282.
Malesse, Henri, g. de cale, r. Robert, 3.
Dlle Richard, C., s p , Anneyron (Drôme).
Rambaedi, Félix, vannier, r. Créqui, 88.
Dlle André, V., couturière, r. Créqui, 16.
Terret, Jean, singeonr, r. Tête-d'Or, 81.
Dlle Rigaud, B., dévideuse, r. Tête-d'Or, 81.
Toeyard, Gabrirln, mécanicien, Neuvéable.
Dlle Peyrend, Augusta, s. p., c. Vitton, 66.
Wermser, D., dessinateur, r. Vendôme, 148.
Dlle Thibaut, B , brodeuse, Ambérieu (Ain).
Berthet, Claudius, cocher, c. Lafayette, 155.
Dlle Page, Louise, s. p., c. Lafayette, 155.
Kislin, E., cultivateur, Meyzieu (Isère).
Dlle Martin, G , couturière, r. P.-Corneille, 31.
Montmayeur, M , empl., r. N.-Villardière, 68.
Dlle Bataillon, A., empl., r. Cuvier, 120.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 12 au 18 Avril 1906.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Eymard, g. de peine, r. T.-Cloed., 31..... m.
Blanc-Talon, embal., r. J.-des-Plantes, 7... m.
Silvestre, cafetier, r. Flesselles, 22.. ..... m.
Chalendard, coiffeur, r. de Griffon, 7..... m.
Birken, empl., pl. des Capucins, 2... ..... m.
Sylvestre, serrurier, r. Camille-Jordan, 3... m.
Boulier, négociant, pl. St-Clair, 5..... m.
Berthelet, épicier, r. du Garet, 9.. ..... f.
Penoeil, électricien, pl. Saint-Clair, 1... .. f.
Bennard, débitant, r. de Garet, 4..... f.
Albart, camionn., r. du Sergent-Blandan, 14. f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bonnend, mécanicien, r. Confort, 4..... m.
Duvillard, manœuvre, c. Reyard, 20..... m.
Guitelmacher, tailleur, r. Mercière, 18.... m.
Léonard, s p.. r. Etienne-Dolet, 31..... m.
Bonnerd, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Fanre, apprêteur, r. Créqui, 82..... m.
Flagey, menœuvre, r. du Béguin, 67..... m.
Derobert, empl., q. St-Antoine, 15..... f.
Marschuiz, empl., r. Mercière, 21..... m.
Ferrayon, empl., r. Jarente, 4..... f.
Sonegogni, cocher, Villeurbanne..... f.
Bellegarde, maçon, Caluire..... f.
Chomat, taill. pierres, Taluyare (Rhône).... f.
Bruyere, cultivateur, Colse (Rhône)..... f.
Brunier, gard. pais, r Tebl.-Claudiennes, 28. m.
Chopin, empl., r. de la Monnaie, 14..... m.
Rouchon, apprêteur, r. Vendôme, 280 ..... m.
Bit, empl., r. Paul-Bert, 314 ..... f.
Weyl, commerçant, r. Delandine, 2..... f.
Bourgeois, associé ag change, pl. Carnot, 9. m.
Perrier, photographe, r Lanrencin, 7..... f.
Pinoli, menœuvre, r. Monplaisir, 63..... f.
Petit, dit Lardra, journalier, r. St-Cyr, 86... f.
Dec et, liquoriste, r. Moncey, 134 ..... m.
Raiffier, bijoutier, rte de Genas, 128..... f.
Marguier, g. de peine, r. Robert, 38..... f.
Garachon, découpeur, r. Passet, 7..... f.
Desseigne, voyag. comm , r. Chevité, 31.... f.
Verrière, bonlenger, r. Duhemel, 10..... m.
Ardon, laitier, r. Mazard, 7..... m.
Vincentini, menœuvre, Oullins..... f.
Dupin, emballeur, r. Ney, 39..... f.
Caillamerd, manœuvre, ar. de l'Abattoir, 25. m.
Menegon, mossiste, r. Paul-Bert, 98..... m.
Menegon, mosaïste, r. Paul-Bert, 98..... m.

Digitized by Google

Pascalon, ingénieur, r. Sala, 4..... f.
Cascarino, journalier, r. Clos-Suiphon, 85.. m.
Boagiovanni, taill. sur cristal, Oullins..... m.
Caadréa plombier-zinguour, r. Molière, 146. m.
Desthieux, lissnar d'art, r. du Peyrat, 6.... m.
Ruffa, ajusteur, r. Massnod, 136 ..... m.
Sardon, cordonnier, Villeurbanne..... m.
Reynaud, tourneur cuivre, Villeurbanne ... m.
Bimet, chaudronnier, r. Bourgogne, 9. .... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Rounnard, tourneur, g. r. Monplaisir, 161... m.
Monier, emp. P.-L.-M., r. Vienne, 106 ..... m
Etienne, télégraph , r. Séb -G ypbe, 121.... m.
Blanc, emp.. q. Guillotière, 6..... m.
Ponlachon, compt., g r. Guillotière, 16.... f.
Mignot, mécanic., r. Créqui, 156..... f.
Chomelton, boucher, r. d'Aguesseau, 8 ..... f.
Delangle, forgeron, r. Ternais, 6..... m.
Adihert, rentier, r. Bonnal, 22..... f.
Lachnume, épicier, c. Gambetta, 86..... m.
Vermare-Marlia, galv., ch. Alouettes, 17... f.
Dunaod, emp., r. Chaponnay, 66..... f.
Combe, fsb. rnb. r. Vendôme 160..... f.
Gaget, cafetier, r. Marseille, 36..... m.
Ragon, quincail., r. St-Isidore, 16..... f.
Flalot, emp. P.-L.-M., r. Séb.-Gryphe, 121.. m.
Ponghat, ferblantier, r. Passet, 11..... m.
Videud, laitier, r. Sébastopol, 47..... m.
Degaiae, maçon, r. Clos-Suiphon, 16..... f.
Lapeyre, manœuvre, imp. Brochet, 89..... m.
Blois, com. postes, b. Case nse, 15..... f.
Alessandrial, palefrenier, r. Moncey, 36.... m.
Lepiace, mrnnisier, g. r. Monplaisir, 76.... m.
Roget, emp., route Vienne, 7..... m.
Montmessin, emp., c. Liberté, 85..... f.
Chol, emp., av. Saxe, 222 ..... m.
Maurin, graveur, ch. Bareban, 95..... m.
Buffat, boulanger, r. Vaitaire, 17..... m.
Girard, épicier, av. Berthelot, 4 ..... f.
Soutag, manœuvre, r. Dentoa, 15..... m.
Bonnet-Crignst, g. peiae, r. Boileau, 248.... f.
Laurent, représentant, r. de la Buire, 64.... m.
Bénay, emp., r. Duguesnlin, 242..... f.
Sublimat, emp., r. Bonnel, 21..... f.
Ramel, volturirr, r. St-Jérôme, 23 ..... m.
Bamel, aoitorier, r. St-Jérôme, 23 ..... m.
Girard, empl. P.-L.-M , r. de Gerland, 3.... m.
Latour, négociant, r. Sébastopol, 6..... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Robert, empl., r. du Mail, 6. .. .. m.
Maury, él. en pharmacie, b. C.-Rousse, 181 f.
Bachet, coiffeur, b. C.-Rousse, 63..... m.
André, g. de peine, g. r. de Coire, 41..... f.
Desbuie, fect., pl. Croix-Rousse, 6 ..... f.
Mugnier, passement., g. r. C.-Rousse, 68.. m.
Pyot, empl., b. Croix-Rousse, 183..... f.
Guillard, dessinateur, r. C.-Morlon, 13 bis.. m.
Simon, empl , ch. de Serin, 2..... f.
Bros, empl., r. Dumange, 23..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Sur, tripier, r. de la Fraternelle, 11. ..... f.
Poiest, chaudronnier, r. Dombarde, 14..... m.
Colombier, commerçant, r. du Tunnel, 85.. f.
Givre, matelassier, r St-Georges, 68.. .... f
Pras, empl., r. Duguesclin, 243..... f.
Jondot, mécon., r. de Bourgogne, 8 ..... m.
Martin, mécan , r. des Farges, 4..... m.
Dumas, mécan., r. St-Pierre-de-Vaise, 25... m.
Perrin, M., empl., r. St-Jean, 46..... m.
Perrin, M., empl., r. St-Jean, 46..... m.
Combe, relieur, r. Applan, 1..... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Thévenon, cordonnier, r. Notre-Dame, 10.. m.
Vernay, cartonnier, r. Sully, 106..... m.
Julien, empl., r. Cuvier, 66..... f.
Bessac, empl., r. Molière, 28 ..... f.
Villard, malletier, r. Ney, 37..... f.
Chambon, camionneur, r. Tête-d'Or, 98..... f.
Donaod, cafetier, r. Duquesne, 58 ..... m.
Mauriquand, doct. méd., av. de Noailles, 63. f.
Girerd, peintre-plâtrier, r. Cuvier, 67..... f.
Rozier, empl , c. Lafayette, 16..... f.
Demichel, maçon, r. Berrème, 15 ..... m
Gruyer, charcutier, r. de Sèse. 123..... m.
Paliny, aff. de cavalerie, r. Gadefroy, 22.... m.
De Prendière, lagénieur, r. Duquesne, 8... f

Décès du 12 au 18 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Jobert, s. p., 68 a., r. Malsiat, 14.
Chevat, repassense, 88 a , r. Diderot, 8.
Talaysnae, serrurier, 87 a , r. de l'Annonciade, 8.
Bastide, Marie, 40 j., pl. des Capuolns, 2.
Vve Maréchal, lisseuse, 62 a , c. Chartreux, 25.
Fréchuret, garç peine, 44 m., r. Jean-B -Say, 88.
Vve Dalion, blanchisseuse, 74 a , r. Griffon, 13.
Chatrelieus, dsvideuse, 72 a.. r S.-Blaadan, 10.
Russier dentellière, 30 a , r. Pierre-Dupont, 2.
Jagnelli, reotier, 79 a , r. Osanam, 10.
Jurdic, militaire 23 e., hôp. Villemaory.
Baron, religieuse, 66 a., r. St-F.-d'Assises, 17.
Deplâire, Maurice, a. p., 84 a., r. B.-Pasteur, 41
Vve Charvet, a. p., 61 a., r. Bouteille, 12.
Neton, Louis, 8 a., q. Saint-Vincent, 3.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Dutel, concierge, 76 a., c. du Midi, 21.
Qnivogne, médecin-vét., 49 a , q. de la Charité, 34.
Vve Besson, a. p , 80 a., r. Saint-Côme, 8.
Thomaset, 4 a , c. du Midi, 20.
Pichat, cordonnier, 76 a , r. de la Cité, 36.
Gille, méosgère, 42 a.. r. Séb.-Gryphe, 39.
Ep. Viocent, cultivatrice, 37 a.. Sonnas-Ragéa.
Bétoc, terrassier, 23 a., s dom. fisc.
Thomas, rentière, 53 a , Pélussin (Loire)
Pannyoti, appréteur, 42 a., pass. Vendôme, 86
Ep. Dausset, ménagère, 30 a., r. Marseille, 51.
Vve Martio, retraitée, 79 a., r. Delandine. 29.
Machebeuf, 14 a., rte de Grenoble. 24.
Ep. Combier, ménagère, 29 a . r. Ste-Hélène, 98.
Ep. Giroldini, menagère, 66 a., r. Tupin, 35.
Vve Bourgev. ménagère, 21 a , r. E -Zola, 12.
Vve Mantelin, rentière, 75 a , q. Perrache, 9.
Primault, 6 a., r. des Remparts-d'Ainay, 5.
Vivier-Merle, 2 a.. r. des Petites-Sœurs, 4.
Codas, garçon boulanger, 17 a , c. Morand, 57.
Buch, 17 j., r Saint-Georges, 12.
Genin, s. p., 46 a., r. de la Charité, 1.
Armand, 2 j., r. de la Charité, 1.
Armand, 3 j., r. de la Charité, 1.
Ep. Chavier, ménagère, 45 a., r. de Marseille, 5.
Ep. Luce, journalière, 64 a., r Bourgogne, 5.
Gay, mennisier, 33 a.. n. Gambetta, 182.
Bergery, empl . 28 a., pl. Carnot, 12.
Ep. Rossary, ménag , 34 a., Givors (Rhône).
Parrot, revendeur, 77 a., r. de l'H.-Vieillards, 17.
Nicolier, ouv P.-L.-M., 38 a , r. C.-Perier. 16.
Tsmintti, peint.-plâtrier, 47 a., q. Charité, 2.
Issartel, manœuvre, 58 a., r. St-Gervais, 12.
Ep. Cordillot, ménagère, 32 a., Villeurbanne.
Chatenay, concierge, 62 a., r. Moncey, 212.
Mouren, cultivateur, 54 a , Jercieu (Isère).
Cleyet-Merle, cafet., 52 a , St-Laurent-du-Pont.
Bélon, 66 m , r. Garibaldi. 1.
Chanal, 2 m., Villeurbanne.
Filsime, 7 a., r. du Parfait-Silence, 11.
Malmezet, 11 j., c. Charlemagne, 7.
Bador, cultivateur, 76 a., Vernaison (Rhône).
Vve Laplerre, cultivatrice, 60 a., Oingt (Rhône)
Ep. Mercier, ménagère, 63 a , Oullins (Rhône).
Jomand, 20 j., r. de Castries, 5.
Vve Deluc, s. p., 80 a., r. Farrandière, 81.
Ep. Guillermier, cuit., 45 a., B.-St-Chrisinphe.
Mossaz, 15 m., r. Bellecombe, 47.
Caradot, 24 j., r. Sully, 65
Clot, 6 m., r. Félix-Jacquier, 22.
Bellon, 6 a , Ristolas (Htes-Alpes).
Vve Eparvier, ménagère, 63 a., St-Q.-Fellevier.
Ep. Sénéclauze men., 46 a., Serves (Drôme).
Desmomans, 8 j., ch. de la Vitrinlerie, 48.
Da Angeli-Giovanni, ver., 46 a., ch. Vill. à Vén.
Perron, s. p., 17 a , Bas-en-Basset (Hte-L.).
Canaple, 2 m., r. Vaohecour, 24.
Fusillier, manœuvre, 48 a., r. Bachevelin, 98.
Simon, g. de peine, 36 a., r. des Passants, 23.
Auhrun, mineur, 61 a., Pontcharra-s.-Turdioe.
Pichon, 2 m., r. Bossuet, 69.
Chardon, 2 m.. Villeurbanne.
Deurst, religieuse, 76 a., Hôtel-Dieu.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Croset, chemisière, 24 a., r. Et.-Dulet, 81.
Ep Kamann, s p., 46 a., ch Villion, 29.
Bertinetti, 25 m., r. Chaponnay, 127.
Monchet, journalier, 40 a., r. P.-Bert, 188.
Boncbet, cultivat., 66 a., Champdieu (Loire).
Vve Brouhard, rentière, 80 a., r. Créqui, 232.
Vve Posse, ménag., 26 a., r. du Sauveur, 2.
Ep. Maillend, 55 a., av. de Saxe, 141.
Lavedrine, e. p., 17 a , Imp. Pré-Gaudry.
Vve Muguet, s. p., 62 a , r. Duguesclin, 205.
Ep. Favie, s p., 71 a., rte de Vienne, 145.
Berger, s. p., 80 a , r. Madeleine, 3.
Vve Brunel, rentière, 61 a., c. Lafayette, 26.
Ep. Bonnet-Gonnet, ménag., 83 a., r. Repos, 16.
Ep. Cazot, s. p., 56 a., Calnire.
Guilhat, empl. tram., 31 a., r. Rachais, 35.
Tardy, 6 a., ch. des Pins, 43.
Planche, 1 m., r. Charpenay, 86.
Dufêtre, e. p., 78 a , r. Duguesclin, 205.
Ep. Martin, e. p.. 29 a., ch Gerland, 83.
Trins, 7 m., r. Mazenod, 41.
Boche, fabric. de sirops, 64 a., r. Marseille, 27.
Vve Boacher, rentière, 67 a., ch. Vitriolerie, 87.
Vve Capitan, rentière, 81 a., r. St-Jérôme, 8.
Vve Notte, e. p., 85 a , r. Madeleine, 2.
Vve Legoy, s. p., 60 a , g. r. Guillotière, 112.
Vve Charvolin, s. p , 74 a , r. Dunoir, 53.
Ep. Ganivet, ménag., 53 a., r. des Asperges, 8.
Ep. Amelot, s p , 36 a., c Lafayette, 116
Poizat, voiturier, 68 a., pl. de la Butte.
Violet, rentier, 61 a., av. Berthelot, 1.
Lonzon, commis postes, 46 a., g. r. Guillot., 101.
Ep. Michel, s. p., 56 a , c. Lafayette, 252.
Genette, g de café, 33 a., Roanne (Loire).
Chardon, manœuvre, 57 a., r. Smith, 13.
Ep. Gourdon, ménag., 48 a., r. Moncey, 87.
Ep. Perrin, piq. bottines, 29 a., r. d'Essling, 16.
Grat, coquetier, 47 a., pl. Raspail, 4.
Ep Téaldi, méa., 21 a , r. des Passants, 4.
Patricot, a. p., 77 a., r Paul-Bert, 6.
Champvillard, 6 m., gde r. de la Guillotière, 137.
Vve Lepetit, s. p , 87 a., c. Lafayette, 74.
Vve Laviolette, chiffonnière, 67 a.. r. Danton, 18.
Buccard, menuisier, 51 a., ch. de Josaphat, 7.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Ravel, cout., 29 a , r. Tronchet, 48.
Vve Cottas, ménag., 63 a , b. Croix-Rousse, 77.
Maréchal, manœuvre, 66 a., q de Serin, 44.
Ep. Cherre, ourdisseuse, 36 a , r. Royale, 6.
Ep Colomb, empl., 26 a., pl. Bellevue, 2.
Gavoldi, tisseur, 72 e , m. Bey, 12.
Dlle Glrier, lingère, 29 a., r. Longue, 9.
Mondon, journalier, 50 a., r. Cappuni, 8.
Ep. Mouchet, blanchis., 53 a.. r. Duquesne, 22.
Dlle Kemler, journalière, 44 a., r. Cuvier, 50.
Vve Janville, s p., 81 a., r. Jacquard, 11.
Ep Létang, empl , 46 a , g. r. de Cuire, 34.
Bret, tisseur, 56 a , r du Pavillon, 10.
Jacquier, teintur., 63 a., q. Serin, 44.
Dalbignat, s. p., 68 a., r. de l'Enfonne, 43.
Dlle Prevel, gilatière, 38 a., r. Bon-Pasteur, 41.
Bert, g. de peine, 46 a., r. Imb.-Colomès, 31.
Méral tisseur, 66 a., r. Tour-du-Pin, 8.
Pignol, 6 m., g. r. C.-Rousse 36.
Verel, md. fourain, 46 a., r. Vaillerun, 16.
Folcher, tisseur, 72 a , pl. Belfort, 4.
Vve Berraud, dévideuse, 78 a., r. de Nuits, 8.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Chevalier, coiffeur, 61 a., r. Farges, 36.
Lapalus, emp., 48 a., pl. Pyramide, 22.
Vve Pélissard, rentière, 72 a., r. Mont-d'Or, 16.
Barios, garde chett., 61 a , r. Fraternelle, 7.
Lebœuf, journalière, 16 a , p. ch. Rhône.
Durand, tisseur, 76 a., r. Trion, 9t.
Ep. Besson, s. p., 34 a., r. Pont-Gare, 28 bis.
Ep. Mayet, ménagère, 37 e , r. Pyramide, 47.
Ep. Arnaudin, piq. 66 a., hôtel Invalides.
Thévenet, religieuse, 62 e , m. Géoovéfains, 6.
Vial, s. p., 72 a , ch. Francheville, 126.
Ep. Perlior, lingère, 64 a., q Perrache, 38.
Joly, emp arsenal, 49 a., r. Trion 57.
Hertel, emp. ch. fer, 34 a., r Chevreul. 62.
Ep. Plairet, s p., 56 a , ch. Choulans, 5.
Ep Perrin, rentière, 83 a., r. St-Alexandre, 6.
Jagy, Aug., empl., 55 a , r. St-Jean, 8.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Chauve, ménag., 70 a , r. Ste-Genev., 60.
Fiol, Charles, mécan , 46 a.. r. Lakarmann, 51.
Ep. Corne, ménag , 72 a , r. Cuvier, 145.
Durret, Jeanne, s. p., 46 a., r. Germain, 18.
Vve Jongot, s p , 87 a.. av. de Saxe, 182.
Ep. Jou net, rentière, 62 a , r. Crillon, 72.
Galant Marcel, 16 m., pass. Vendôme 24.
Debise, Fr., lieut. col. en r., 61 a , av. Noailles, 18.
Michel, Franck, 17 m., r. Bugeaud, 72
Vve Conchonnet, ménag., 45 a., r. Vauban, 46.
Chiron, Christian, 2 a , r. Bugeaud, 79.
Ep. Quémet, s. p., 26 a , r. Charmettes, 86.
Ep. Aime, s. p., 54 a , r. Rubert, 91.

Mouvement de la Population

Du 8 au 14 Avril 1908.

Nombre de mariages contractés.....		57
—	divorces prononcés.....	5
—	naissances légitimes.....	134
—	— illégitimes.....	41
—	décès.....	176
—	mort-nés.....	11

Digitized by Google

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 17 avril 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22 75		23 »
— de pays autres provenances indigènes	—	23 »		23 75
— de Russie	—	30 50		31 50
— d'Amérique	—	26 »		26 50
— provenance danubienne	—	30 »		30 50
— des Indes	—	»	»	»
— dur	—	28 »		29 »
Seigle	—	18 13		19 50
Orge de brasserie	—	22 »		23 50
— de mouture	—	19 30		20 00
Maïs	—	21 »		22 »
Sarrazin	—	20 »		21 »
Avoine nouvelle	—	16 50		19 75
Haricots bl. de Bourgogne	—	30 »		21 »
— jaune de Hongrie		29 50		30 00
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46 50		49 50
— — ronde	—	43 »		44 »
Son	les 100 kil.	13 »		13 25
Fécule indigène	—	33 »		34 »
Riz de l'Inde	—	36 »		40 »
Riz du Japon	—	45 »		47 »
Riz de Saïgon	—	56 »		31 »
Riz de Piémont écrasé	—	48 »		61 »
— — glacé	—	46 »		54 »
— Caroline		62 »		64 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	67 »		70 »
1er choix	—	65 »		68 »
— marchandes	—	54 »		58 »
irrégulières	—	49 »		57 »
Semoule	—	43 »		75 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k	210 »		223 »
— — vieilles	—	»	»	»
— — d'Amérique	—	»	»	»
— de luzerne de France nouvelle	—	170 »		190 »
— vieilles	—	120 »		» »
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42 30		43 »
— de sainfoin		33 »		34 »
— de vesces		23 »		24 00

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11 »		11 50
de pays	—	10 »		10 30
Paille de froment		5 »		6 »
— de seigle		6 66		7 »

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230 »		256 »
— à la princesse		166 »		190 »
Raisins de Corinthe	—	75 »		80 »
de Malaga	—	11 50		13 »
Pignes de Bougie	—	33 »		40 »
de Cosenza		92 »		90 »
Prunes d'Ente		93 »		106 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de forte	les 100 k.	67 36		63 50
— coupé régulier		63 50		76 »
— — irrégulier	—	67 »		66 »
Sucre raffiné en poudre	les 100 k.	68 »		70 50
— semoule	—	63 50		73 50
Sucre cristallisé indigène		»	»	» »
— exotique	—	61 »		63 »
Sirop de glucose 44 degrés		65 »		65 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	340 »		320 »
— Mysore	—	3 5 »		325 »
Santos		285 »		280 »
Java vert	—	320 »		340 »
— jaune	—	340 »		400 »
Péméraro		330 »		360 »
Café de Haïti nature		290 »		296 »
— trié		290 »		360 »
Guadeloupe habit.		320 »		340 »
— bonifieur		540 »		300 »
Moka		361 »		400 »
Café Porto-Rico		320 »		340 »
Cent. Amer. et côtes ferme grand	—	300 »		325 »
— — ord. grand	—	275 »		291 »
Bahia		345 »		360 »

Cacaos

Cacao Maragnen-Para	les 100 k	355 »		363 »
— Carupano		395 »		400 »
— Puerto-Cabello		420 »		600 »
Guayaquil	—	360 »		370 »
Cacao Trinidad	les 100 k.	330 »		340 »
— Martinique et Guadel.		320 »		330 »
— Bahia préparé	—	325 »		335 »
— Haïti		300 »		325 »
— Samana et Sanchez	—	315 »		326 »

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»	» »
Tellichéry	—	»	»	» »
Saïgon	—	340 »		350 »
blanc		440 »		450 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	70 »		75 »
de Palme dure et molle	—	65 »		70 »
Suif fondu de Paris (sans frais)	—	66 »	»	» »
de province (en fût)		69 »	»	» »
— pressé		93 »		96 »
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	68 »		70 »
(de distillation)		63 »		67 »
Acide stéarique (Matières de saponification)		115 »	»	» »
— (de distillation)		105 »	»	» »
Acide marseille, 1re qual.	les 100 pot. de 500 gr. net	70 »	»	» »
— distillation —	les 100 k	74 »	»	» »
Glycérine blonde, 28°		123 »		130 »
— pharmaceutique, 30°		185 »		190 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	25 »		26 50
de schiste	—	21 50		22 60
Essence minérale		50 »		43 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge	les 100 k.	166 »		170 »
surfine		»	»	» »
— — Bari		»	»	» »
— fine		142 »		152 »
Huile commune lampe	les 100 k.	»	»	» »
Huile de noix		175 »		2 3 »
d'arachide surfine		106 »		120 »
Huile de sésame surfine	—	91 »		100 »
— de sésame à brûler	—	»	»	» »
de choux à bouche		103 »		105 »
Huile de colza épurée	les 100 k.	96 »		100 »
— de lin		64 »		74 »
— de colza brute		»	»	» »
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	60 »		63 »
Marseille bl. 2e q.	—	53 »		35 »
— bleu pâle, sorte ferme	—	32 »		33 »
de palme marbré		»	»	» »
d'oléine, 1re qualité		31 »		32 »
marbré		»	»	» »
de pulpe		32 »		34 »
— mou extra	—	38 »		40 »
— ordinaire		32 »		33 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	le pièce	163 »		141 »
— 2e		72 »		92 »
Vin Bas Beaujolais	la pièce	60 »		70 »
Vin Lyonnais 1er choix	—	63 »		73 »
— — 2e	—	50 »		60 »
— Mâconnais 1er	—	62 »		72 »
— — 2e	—	50 »		60 »
Vin Bourgogne 1er	—	115 »		143 »
— 2e	—	62 »		72 »
— Bordeaux 1er	le barrique	135 »		190 »
— — 2	—	65 »		105 »
Vin Roussillon 1	l'hectolitre	26 »		30 »
— — 2e	—	23 »		24 »
— Montagne 1er	—	33 »		35 »
— — 2e	—	30 »		32 »
— Narbonne 1er	—	24 »		26 »
— — 2	—	30 »		32 »
— Algérie 1er	—	34 »		36 »
— — 2e	—	30 »		32 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	76 »		80 »
de marc	—	60 »		70 »
— Nord fin à 90°	—	61 16		61 20
Esprit Nord extra-fin à 60°	—	60 25		60 50
— de grain	—	60 25		60 50
mauvais goût	—	31 25		31 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés

du 11 au 17 Avril 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	le pièce	»	»	» »
Oies	—	»	»	» »
Canards	—	4 30		5 »
Volailles 1re qual.	—	6 50		7 »
— 2e —	—	6 »		6 50
Poulets	—	2 50		4 50
Pigeons	—	1 »		1 20
Beurre	le kilog.	2 80		3 »
Œufs	le cent	6 75		7 25
Fromages	le kilog.	1 20		1 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	»	6 50	8
Châtaignes		»	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	4 70
	Grelessons	—	4 70
	Chatillon choisies	—	4 60
	levées	—	4 40
	Braissettes levées	—	4 »
	Malhroug	—	4 »
	Menu sortant		3 »
Anthracite		—	5 50
Coke cassé		—	6 40

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 13 avril	103 »	» »
Mardi, 14 —	103 »	» »
Mercr., 15 —	103 60	» »
Jeudi, 16 —	103 75	» »
Vendr., 17 —	103 75	» »
Samedi 18 —	103 73	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 6 au 14 Avril 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevreaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Veyse	456	774	3,637	0	676	»	»	»	»	»	239,959
Perrache	310	612	1,675	93	»	»	»	»	»	»	142,503
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	24	4	1	»	»	3,140
TOTAUX	836	1 386	4,312	68	678	24	4	1	»	»	384,534

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 10 au 16 Avril 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		10 Avril		11 Avril		12 Avril		13 Avril		14 Avril		15 Avril		16 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	1 40	1 20	» »	»	» »	» »	1 40	1 20
Aloses	—	0 90	0 80	0 60	0 10	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 »	0 80	1 20	1 »	» »	» »
Barbues	—	» »	» »	2 »	1 80	» »	» »	» »	» »	3 80	2 40	2 50	2 2	2 70	2 60
Bars	—	3 »	2 50	» »	»	2 70	2 60	2 30	2 10	» »	»	3 40	3 20	» »	» »
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »	1 20	1	1 10	1	1 20	1 20
Carrelets	—	1 »	0 80	0 90	0 70	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	1 20	1	1 20	0 80
Colins	—	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »	1 30	1 10	1 »	0 90	1 10	1	1 30	1 20
Congres	—	1 10	1 »	1 20	1 10	1 »	0 80	1 20	1 »	1 10	1	1 30	1 10	1 10	1 »
Dorades	—	» »	» »	1 30	1 2	1 40	1 10	1 40	1 30	1 60	1 50	1 70	1 5	1 60	1 50
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 30	»	» »	» »	» »	» »	1 40	1 30	» »	» »
Grondins	—	1 30	1 20	1 40	1 2	1 »	0 60	0 60	0 70	1 40	1 10	1 50	1 20	1 60	1 »
Limendes	le kil..	0 60	0 70	0 70	0 5	0 60	0 70	0 60	0 0	1 »	0 0	0 90	0 80	0 80	0 70
Lottes de mer	—	1 30	1 20	1 40	1 20	1 30	1 10	1 60	1 4	1 70	1 50	1 60	1 40	1 70	1 50
Maquereaux	—	1 60	1 30	1 40	1 20	1 0.	1 3.	1 70	1 4	1 80	1 0	1 50	1 40	1 60	1 40
Marbans	—	1 10	1	1 40	0 0	1 »	0 80	1 50	0 80	1 40	0 80	1 30	1 10	1 70	1 60
Merlus	—	1 »	0 60	1 20	1 .	1 20	1 10	1 40	1 10	1 40	1 30	1 50	1 4	1 50	1 40
Mulets	—	1 60	1 4	» »	»	» »	» »	0 60	0 10	0 60	0 40	» »	» »	2 50	2 10
Raies	—	1 40	1 10	1 30	1 4	1 40	1 1.	1 30	0 60	1 20	0 90	1 30	1 »	1 60	1 20
Rougets-barbets	—	3 10	2 6	» »	»	2 60	2 70	» »	»	0 3.	2 0.	» »	»	3 70	3 50
Saint-Pierre	—	» »	» »	» »	» »	0 80	» »	1 10	1	1 20	1 10	1 »	0 0	1 10	1 »
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	» »	»	1 2.	1 20	» »	» »	» »	»	1 20	1 »	1 40	1 20
Soles	—	0 20	4 2	2 40	4 20	3 »	3 80	0 10	3 70	0 »	2 50	4 8.	2 60	0 10	2 70
Saumons	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	7 40	0 10	8 30	0 2	0 20	7 40	7 80	0 30
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	» »	» »	3 20	» »	3 »	2 8	3 30	3 10	3 40	2 2	» »	» »	3 40	» »
Vives	—	0 60	0 2.	0 60	0 50	0 70	0 60	0 0.	» »	0 00	0 80	0 0.	0 70	0 70	0 0
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	la kil	2 40	2 10	» »	» »	» »	» »	2 20	» »	» »	» »	3 40	2 3.	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	1 50	1 40	» »	» »	1 60	1 2.	» »	» »	1 70	1 60	» »	» »
Barbeaux	—	1 10	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 3.	2 10	2 »	1 0.	2 10	2 »
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1	» »	»	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 80	2 10	2 70	2 20	2 00	2 »	2 »	2 40	3 00	2 60	3 10	2 6	3 »	2 20
Carpes	—	1 »	0 90	» »	» »	1 10	1 »	1 20	1 »	1 30	1 10	1 20	1 10	1 30	1 10
Tanches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »
Eperlans	—	3 0.	» »	4 »	» »	1 20	1 »	1 »	» »	» »	» »	1 30	1 2	» »	» »
Lottes eau douce	—	» »	3 00	3 60	2 3	» »	» »	» »	» »	4 10	»	» »	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 20	1 40	1 40	1 30	1 60	1 40	1 20	1 30	1 70	1 60	1 80	1 0.	1 0.	1 4
Truites	—	7 10	5 8.	6 70	4 40	6 10	5 20	6 8.	2 30	6 20	7 20	6 8.	3 2.	7 80	6 10
Truites saumonées	—	» »	» »	6 10	0 .	» »	» »	» »	» »	7 70	7 30	» »	» »	» »	» »
Friture	—	1 »	0 80	0 90	0 70	0 60	0 70	1 »	0 0.	1 20	0 90	1 30	1 »	1 »	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil. .	» »	» »	» »	» »	0 90	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	»	1 20	1 10
Crevettes rouges	—	5 80	4 2.	7 22	3 20	2 20	2 50	0 10	4 0.	7 40	3 40	0 10	2 0	7 00	4 30
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	1 20	1	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 30	1 20
Ecrevisses		» »	» »	4 30	4 10	4 »	3 50	4 60	1 50	2 80	3 40	4 10	3 20	4 »	2 50
Langoustes	—	6 10	6 »	6 »	5 40	6 10	5 20	» »	» »	7 20	7 10	7 »	0 7.	6 60	6 20
Homards	—	» »	» »	» »	» »	0 »	4 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 40	0 30	0 40	» »	0 40	0 20	0 30	» »	0 45	» »	0 40	0 30	0 40	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 2	—	4 3.	» »	4 50	» »	4 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	3 5.	» »	3 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	1 75	» »	1 75	» »	1 75	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 22	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 5	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	4 »	0 0.	2 50	» »	3 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	6 »	6 »	4 30	6 »	6 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulets	—	4 »	2 50	3 50	3 »	4 30	3 »	» »	» »	4 0.	2 »	4 »	2 50	3 5.	3 »
Pigeons	—	1 30	0 90	1 00	1 »	1 30	1 10	1 20	1	1 20	1	1 10	1 »	» »	» »
Pintades mortes	—	3 50	2 50	4 »	2	4 »	3 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 30	1 80	2 »	1 50	» »	» »	2 30	1 70	2 »	1 0.	» »	1 0.
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 50	» »	» »	» »	2 »	2 50	2 »	2 80	2 50	» »	2 70	2 00	» »	» »
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 »	1 80	1 90	1 70	2 10	1 80	1 70	1 0.	2 »	1 50	2 10	2 »	1 60	1 70
Asperges	la botte.	4 »	1 »	3 50	1 20	3 »	0 50	2 50	0 0.	3 »	1 »	2 90	0 30	2 »	1 »

Digitized by Google

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 8 au 14 Avril 1908 (15e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon..	165,504 »	160,888 88	4,834 74	» »	3,438,848 40	3,818,294 78	118,847 47	» »
Tramway de Lyon à Neuville.....	4,438 80	4,736 83	» »	296 45	81,587 85	66,553 50	» »	4,966 35
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire.....	2,421 88	2,228 90	» »	185 40	29,318 18	38,438 48	» »	9,120 30
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse.	3,858 35	3,771 80	184 55	» »	60,278 05	56,188 95	3,966 18	» »
— Croix-Pâquet.....	4,748 80	5,148 78	» »	399 85	76,835 48	76,566 78	» »	8,721 30
Lignes de la Cie F.-O.-L.....	13,348 31	14,181 24	» »	842 83	181,818 87	185,847 06	» »	4,328 79

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 8 au 14 Avril 1908,

JOURS DES MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	851	831	3 50	1 76	3 20	1 48	2 48	1 60		
	Veaux.....	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Porcs.....	224	234	1 88	1 18	2 38	1 68	3 48	3 »		
Vendredi...	Bœufs et vaches.....	504	504	1 68	1 »	3 20	1 20	3 48	1 40		
	Veaux.....	1,028	1,028	1 88	0 96	3 20	1 40	3 48	1 60	3,818	3,135
	Moutons.....	»	»	»	1 18	»	»	»	»		
Lundi.....	Porcs.....	1,078	1,032	1 26	1 18	»	»	»	»		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	1,319	1,099	1 70	1 »	»	»	»	»		
	Veaux.....	481	488	1 18	0 90	»	»	»	»		
	Moutons.....	1,818	1,818	0 40	1 78	»	»	»	»		
Récapitulation..	Bœufs et vaches.....	1,813	1,603							TOTAL.....	14,874 k.
	Veaux.....	1,508	1,508								
	Moutons.....	2,468	2,369								
	Porcs.....	1,303	1,258								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 8 au 14 Avril 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilog.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilog.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilog.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilog.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilog.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilog.
Bœufs et vaches.....	8	1,800	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1,800
Veaux.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Porcs.....	8	840	»	»	»	»	»	»	»	»	8	840
Chèvres.....	1	18	»	»	»	»	»	»	»	»	1	18
Chevreaux et agneaux....	1	7	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7
Chevaux.....	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Fœtus.....	64	»	»	»	»	»	»	»	»	»	64	»
Abats divers.....	77	841	»	»	»	»	»	»	»	»	77	841
Viandes fraîches.....	18	454	»	»	»	»	»	»	»	»	18	454
Viandes salées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marés).....	»	»	»	14	»	98	»	»	»	»	»	112
Poissons (eau douce).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses.....	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3
Huîtres, coquillages.....	»	»	»	»	»	18	»	»	»	»	»	18
Gibiers (à plumes).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles.....	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	8	»
Pigeons.....	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Lapins domestiques.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant, B. BOUFFARD.

3465 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Sainte-Catherine, 3 — *Téléphone 98-99*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 617 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 26 AVRIL 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Bruits nocturnes. — Réglementation. — Arrêté (p. 293).

Décisions approbatives (p. 293).

Nominations, mutations (p. 294).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2860 à 2899).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 294).

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1906 (p. 294).

Chemin des Culattes et rue des Girondins — Vente d'arbres (p. 297).

Bureau d'hygiène. — Service de désinfection. — Réorganisation (p. 297).

Pont de la Guillotière. — Observations au sujet des travaux de consolidation exécutés en 1907 (p. 297).

Acquisition d'un chariot pour le transport des caisses d'étrangers. — Soumission Beaufils (p. 298).

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 20 « de Combe-Blanche ». — Acquisition de la propriété Boudet (p. 298).

Replantation du cours Eugénie (p. 298).

Bureau de bienfaisance. — Traitement des distributeurs. — Subvention de la Ville (p. 299).

Sapeurs-pompiers. — Liquidation de pensions de retraites (p. 299).

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par Mmes veuves Arminjon, Bonnet, Jaume, Mure, Nel et Veyret (p. 299).

Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension veuve Ferrier (p. 299).

Installation d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du Travail (p. 299).

Acquisition d'un rideau de scène pour le Grand-Théâtre (p. 300).

Demande de la Compagnie de vidanges « La Lyonnaise », tendant à la restitution de droits de stationnement (p. 300).

Cession amiable à la Compagnie P.-L.-M. de la partie occidentale de l'asile Mégain-Fournet (p. 300).

Palais des Arts. — Location du magasin situé place des Terreaux, 35. — Projet de bail (p. 300).

Constructions de maisons ouvrières à Veise. — Classement dans la voirie urbaine d'une rue à ouvrir au droit de la rue du Bourbonnais (p. 300).

Hospices civils de Lyon. — Rente due par les Hospices à la fabrique de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). — Demande de dévolution (p. 301).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Bonheur (p. 301).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 301).

Services municipaux. — Avis (p. 302).

Examen professionnel pour un emploi de sapeur-pompier. — Résultat (p. 302).

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis (p. 302).

Don des membres du Congrès des Postes, Télégraphes et Téléphones en faveur des pupilles de l'Orphelinat municipal (p. 302).

Vente aux enchères publiques d'objets funéraires délaissés dans les cimetières de la Ville. — Avis (p. 302).

Construction d'un nouveau lycée de garçons. — Enquête d'utilité publique. — Avis (p. 302).

Résultats d'adjudication (p. 303).

Demandes en autorisation de construire (p. 303).

Délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 303).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 303).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 303).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 306).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 307).

Documents statistiques (p. 308).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Bruits nocturnes. — Réglementation. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu la loi du 5 avril 1884, ensemble les articles 479 et 480 du code pénal, en ce qui concerne les bruits nocturnes;

Vu l'arrêté municipal du 8 mai 1839, portant interdiction de produire entre certaines heures de la soirée et de la matinée, des bruits pouvant troubler le repos et la tranquillité des habitants;

Considérant qu'il paraît possible de concilier l'intérêt de divers protestataires et celui de l'industrie en modifiant, sans qu'il en résulte une gêne appréciable pour la population, la durée du temps pendant lequel il est permis de faire du bruit;

Considérant en particulier que l'industrie du tissage mécanique a présentement une activité qui rend cette mesure nécessaire, et qu'il importe de ne pas entraver l'exercice d'une industrie qui pourrait, si elle était gênée, se transporter hors de Lyon, en occasionnant ainsi un grave préjudice aux intérêts ouvriers lyonnais,

ARRÊTE :

Article premier. — Les industriels, entrepreneurs, ouvriers et autres personnes exerçant à Lyon des professions qui exigent l'emploi de marteaux, machines ou autres appareils susceptibles de provoquer des percussions ou un bruit assez considérable pour retentir hors des ateliers et troubler ainsi la tranquillité des habitants, devront interrompre leurs travaux de minuit à 4 heures du matin.

Art. 2. — Est également interdit, de 10 heures du soir à 5 heures du matin, l'usage de tous instruments broyants, de musique ou autres, capables de troubler le repos des voisins.

Art. 3. — L'arrêté ci-dessus visé du 8 mai 1839 est rapporté.

Art. 4. — MM. les Commissaires de police sont chargés de constater les contraventions au présent arrêté.

Lyon, le 31 mars 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Décisions approbatives.

Par un arrêté en date du 17 avril 1908, M. le Préfet du Rhône a approuvé le projet dressé par M. le Directeur de la Voirie en vue de la fixation des alignements et du nivellement de la rue des

Digitized by Google

Tables-Claudiennes, entre la montée de la Grande-Côte et la rue Ceppeni.

Par une décision en date du 25 mars 1908, la Commission départementale a fixé le nivellement modificatif du chemin vicinal ordinaire n° 72 « de Bellecombe », entre la rue des Prés et la petite rue de la Viabert.

Par une décision en date du 25 mars 1908, la Commission départementale a prononcé le classement dans la vicinalité ordinaire, sous le n° 190, de la rue de la Métallurgie et fixé les alignements et le nivellement de cette voie publique.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 18 avril courant, M. le docteur Vigne, attaché au laboratoire de microbiologie, a été nommé chef du laboratoire du Bureau d'hygiène (emploi créé).

Par arrêté du même jour, M. Tardy (Jules Etienne), conducteur à la Voirie municipale, a été nommé ingénieur voyer à la Voirie municipale.

Par arrêté du même jour, M. Vert (Barthélemy) a été titularisé dans l'emploi d'expéditionnaire qu'il occupe au service municipal d'Architecture.

Par arrêté du 21 avril, M. Gontier (Jean-Baptiste), cantonnier-égoutier à la Voirie municipale, a été, en raison de son état de santé, placé dans le cadre des cantonniers de la voie publique.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — **N° 2880.**

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Faure (Marcellin Joseph), appelé de la classe 1907, domicilié au 2e arrondissement

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1908.

(Commission générale). — **N° 2881.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les réponses aux vœux, pétitions et propositions qui ont été présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1908.

Je joins à ces renseignements ceux qui m'ont été fournis sur des affaires présentées au cours des différentes séances.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Proposition de M. Renard, tendant à l'installation d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du travail.

Le service de l'Architecture a été autorisé à faire effectuer l'installation de cette horloge.

∴

Séance du 4 novembre 1907. — Dépôt, par M. Jacquet, d'une pétition des habitants et commerçants de la montée de la Grande-Côte, demandant la transformation du pavage de cette voie.

Le service de la Voirie a été autorisé à faire transformer en empierrement les parties de la chaussée de la montée de la Grande-Côte comprise entre les rues Sergent-Blandan et Vieille-Monnaie et à faire élargir à un mètre les rigoles actuelles en pavés d'échantillon. Ces travaux ont été commencés le 15 avril.

En ce qui concerne les autres parties de la Grande-Côte, les rigoles en pavés d'échantillon pourront être élargies dans le cours de l'année si les disponibilités du crédit d'entretien le permettent.

∴

Séance du 26 novembre 1907. — Pétition déposée par M. Veyron et par laquelle la Commission d'intérêt local de Monplaisir demande le pavage complet de la grande rue de Monplaisir.

Le pavage en pavés d'échantillon de la grande rue de Monplaisir entre le boulevard des Hirondelles et le cours Gambetta donnerait lieu à une dépense de 125.000 francs.

La chaussée actuelle de cette voie est constituée en pavés d'échantillon sur la surface occupée par les voies de tramways et jusqu'à 0 m. 47 de largeur de chaque côté de ces voies. Un cauniveau en pavés d'échantillon et en pierre de taille existe sur toute l'étendue pour faciliter l'écoulement des eaux. Les bandes de chaussée de chaque côté de la voie ferrée sont empierrées en matériaux porphyriques de Brouilly d'une grande dureté.

L'état de viabilité de cette voie est excellent, les ponssières et les boues y sont relativement peu abondantes et le nettoiement s'effectue d'une façon satisfaisante.

Dans ces conditions il semble que cette amélioration peut être ajournée, surtout si l'on considère que d'autres améliorations sont plus urgentes dans ce quartier.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 86, (chemins vicinaux ordinaires). — Observation de M. Tixier.

Sur la proposition de MM. les Agents voyers, le Conseil municipal a, par une délibération du 16 mars dernier, décidé la création de six nouveaux emplois de cantonniers sur les chemins vicinaux de la banlieue de Lyon.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Dépôt, par MM. Foret et Mousset, d'une pétition des habitants des quartiers de la Mouche et des Rivières demandant l'achèvement de la ligne de tramway « Saint-Paul-Gerland ».

Le prolongement demandé n'aurait que 900 mètres de longueur, mais on ne peut pas l'imposer à la Compagnie, étant donné que la ligne « Saint-Paul-Gerland » n'est pas encore concédée.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Pétition déposée par M. Novel, demandant le percement d'un tronçon d'égout de 77 mètres de longueur entre la rue Paul-Michel-Perret, appartenant aux Hospices, et le boulevard du Nord par la rue Duquesne.

Par une lettre du 21 février 1908, le service de la Voirie a été autorisé à faire exécuter ce tronçon d'égout et à imputer le montant de la dépense sur le crédit ordinaire de l'entretien des égouts et ouvrages en maçonnerie.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Pétition déposée par M. Bizat et par laquelle les habitants de la rue Pizay demandent la canalisation de cette rue.

Par une lettre du 14 mars 1908, le service de la Voirie a été autorisé à comprendre l'égout de la petite rue Pizay dans le projet général à exécuter sur les fonds de l'exercice 1909.

∴

Séance du 23 décembre 1907. — Pétition déposée par M. Voillot, demandant la suppression de l'arrêt de tramway « de l'Horloge » proche de vingt mètres de l'arrêt de la rue Moncey, et de six autres arrêts sur la ligne de tramway « Villeurbanne-Vaise ».

Tous ces arrêts sont facultatifs, sauf celui de la rue d'Alsace.

M. le Directeur de la Compagnie O.-T.-L., consulté, a fait connaître qu'il était d'accord avec les pétitionnaires pour la suppression de ces arrêts qui font double emploi, et que la Compagnie proposera que leur suppression ait lieu en même temps que la double voie en construction sur le cours Lafayette prolongé sera mise en service.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Dépôt par M. Carle d'une pétition des habitants de la

route d'Heyrieux, demandant la doublement des lanternes à gaz entre la placedu Bachut et le groupe scolaire et rappel d'une pétition demandant l'établissement d'un urinoir sur la place du groupe.

Le projet général d'amélioration de l'éclairage en 1908 prévoit l'installation de trois nouvelles lanternes sur la route d'Heyrieux, de manière à réduire de 100 à 70 mètres les intervalles entre les appareils placés sur cette voie publique entre le chemin de Grange Rouge et le groupe scolaire. D'autre part, le projet d'urinoirs à exécuter sur les fonds de l'emprunt prévoit la construction d'une vespasienne en ciment sur la place du Groupe scolaire.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Question de M. Curtelin, relative à la construction de la maison des gardes du Parc.

Dans sa séance du 13 avril 1908, le Conseil municipal a approuvé les conclusions présentées pour l'exécution des travaux dont l'adjudication n'avait pas donné de résultat le 7 février dernier. L'architecte a été invité à faire entreprendre immédiatement les travaux.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Service commercial des Eaux. Modification du règlement en ce qui concerne le tarif B — Observation de M. Cusset, rapporteur.

La partie du règlement du service des Eaux relative aux concessions d'eau pour maisons avec jardins (tarif B), a été modifiée par délibération du Conseil municipal du 13 avril courant.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Ouverture d'une rue allant du cours Charlemagne au quai Perrache. — Observation de M. Arnaud, rapporteur.

M. Arnaud a demandé d'examiner si on ne pourrait pas réduire la dépense en restreignant le projet à l'ouverture de la rue du quai Perrache à la rue Vuillerme seulement et en exécutant les remblais au moyen de décharges publiques.

Il a été pris bonne note de cette observation.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Dépôt par M. Carle d'une pétition des habitants du quartier de Monplaisir-la-Plaine, demandant la construction d'un égout sous le chemin vicinal n° 150, dit « petit chemin de Grange-Rouge » et le chemin n° 49, « de la Guillouère à Saint-Priest ».

Les projets à l'étude ayant absorbé la totalité du crédit inscrit au budget de 1908 pour construction d'égouts, ce projet sera compris dans le projet général à exécuter sur les fonds de l'exercice 1909.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Rappel par M. Piaton d'une pétition des habitants des rues Vendôme, Créqui et Duguesclin, protestant contre les retards apportés à l'exécution des travaux de pavement de la rue Créqui, entre les rues Robert et Vauban.

Les travaux sont commencés et ils seront activement poursuivis.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Dépôt, par M. Menut, d'une pétition des conducteurs et propriétaires de voitures du 3e arrondissement, demandant la réfection du pavage entre les rails de tramways.

Des instructions ont été données à M. le Directeur du service de la Voirie et à M. l'Agent voyer en chef pour qu'une surveillance active soit exercée par leurs agents sur les voies urbaines et vicinales.

D'autre part une lettre a été adressée le 27 février dernier à M. le Préfet du Rhône pour avoir l'avis de MM. les Ingénieurs du département en ce qui concerne les voies publiques placées dans leurs attributions.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Dépôt par M. Arnaud d'une pétition demandant le rétablissement de l'exploitation, par la Compagnie O.-T.-L., du tronçon « Gare de Perrache Rue Casimir-Perier », de la ligne « Cordeliers-Perrache ».

Séance du 16 mars 1908. — Question de M. Rognon sur la suppression du tronçon de tramway cours Charlemagne-Gare Perrache, ancienne N.-L.-T., et sur la violation constante des conventions.

Cette pétition a été transmise le 11 février 1908 à M. le Préfet du Rhône pour avoir l'avis de MM. les Ingénieurs du Contrôle.

Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Prolongement du cours Charlemagne, entre la rue Terrasson et le quai Perrache, et raccordement des voies adjacentes. — Résultat de l'enquête. — Observation de M. Arnaud, rapporteur.

Le prolongement du cours Charlemagne a été déclaré d'utilité publique par décret du 27 mars 1908.

Le service de la Voirie prépare en ce moment un dossier en vue de l'enquête parcellaire à laquelle il y a lieu de procéder pour parvenir à l'expropriation des terrains particuliers situés sur le prolongement projeté.

Il y a lieu de remarquer que les travaux du cours Charlemagne prolongé sont commencés, l'Administration municipale ayant décidé l'ouverture d'une décharge publique rue Terrasson, à partir de la rue Ampère.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Salle des séances du Conseil municipal. — Panneau décoratif exécuté par Mme André Cornillac. — Observation de M. Bizet.

Le panneau de Mme André Cornillac est actuellement placé dans la salle des séances du Conseil municipal.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Question de M. Barbero, sur la création d'une école d'enseignement supérieur aux Brotteaux.

Un rapport relatif à la construction d'une école supérieure aux Brotteaux, a été déposé sur le bureau du Conseil municipal à la date du 23 janvier 1908.

∴

Séance du 20 janvier 1908. — Question de M. Tixier concernant les améliorations à apporter à la Bouchée de Pain.

La Bouchée de Pain a été transformée en soupe populaire jusqu'au 31 mars dernier.

Les distributions de pain ont recommencé à partir de cette date.

∴

Séance du 17 février 1908. — Observation de M. Gadoud, demandant la fermeture des bancs de vente du marché couvert de la Croix-Rousse.

A la date du 17 mars 1908 il a été écrit à M. le Préfet du Rhône pour qu'une surveillance soit exercée sur le marché couvert de la place de la Croix-Rousse de façon à empêcher que les bancs soient cambriolés.

Par une lettre du 23 mars 1908, M. le Préfet du Rhône a fait connaître qu'il a donné des instructions au service de police pour faire exercer une surveillance spéciale.

∴

Séance du 17 février 1908. — Vœu présenté par M. Voillot, en faveur du personnel civil du Ministère de la Guerre.

Ce vœu a été transmis le 28 février à M. le Préfet du Rhône.

Pas de réponse à ce jour.

L'Administration municipale a également transmis ce vœu à MM. les Sénateurs et Députés qui font partie de l'Assemblée municipale.

∴

Séance du 17 février 1908. — Question de M. Manus concernant le marché conclu pour l'enlèvement des bois provenant de l'élagage des arbres des quais et avenues de la Ville.

Le marché en cours pour l'enlèvement des bois d'élagage ne sera pas renouvelé et les indigents seront, comme par le passé, admis à ramasser les bois dont il s'agit.

Digitized by Google

∴

Séance du 17 février 1908. — Question de M. Tixier au sujet de la construction d'un égout sous le chemin de la Croix-Barret.

Cet égout est compris dans le projet général qui sera exécuté sur les fonds de l'exercice 1908.

∴

Séance du 17 février 1908. — Rappel, par M. Renard, d'une pétition des habitants du quartier Saint Simon et de la rue de la Pyramide, demandant le bitumage du trottoir de cette rue, du n° 107 au 109.

La construction de trottoirs en asphalte dans la rue de la Pyramide (route Nationale n° 7) n'étant pas déclarée d'utilité publique, on ne peut contraindre les propriétaires riverains de cette voie à effectuer l'amélioration réclamée par les habitants. Toutefois, en vue de donner satisfaction aux pétitionnaires, des démarches seront faites auprès des propriétaires pour les engager à faire asphalter les trottoirs devant leurs immeubles, en participation avec la Ville.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Rappel d'une pétition déposée par M. Nové-Josserand, concernant le mauvais état d'entretien du quai Perrache.

Transmis le 27 mars à M. l'Ingénieur en chef de la Navigation.
Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Dépôt, par M. Menut, d'une pétition des commerçants et habitants des rues Moncey et de l'Epée, demandant la réfection des chaussées et trottoirs à l'angle de ces rues.

Les travaux sont en cours d'exécution et seront terminés prochainement.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Dépôt par M. Menut d'une pétition des habitants de la grande rue de la Guillotière, des rues du Docteur-Crestin et d'Heyrieux, du boulevard des Hirondelles, de la route d'Heyrieux et de la grande rue de Monplaisir, demandant la modification des arrêts de tramways.

Des pourparlers sont engagés à ce sujet avec la Compagnie O.-T. L.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Pétition déposée par M. Renard, demandant l'établissement de lieux publics sur le bas-port de la rive droite de la Saône.

Des lieux publics pour hommes et pour femmes sont prévus sur la rive gauche du pont de La Feuillée dans le projet de reconstruction du dit pont. Ces installations paraissent devoir suffire en raison du peu de longueur du pont.

Il est impossible d'ailleurs, d'en établir sur le rive droite où il n'y a pas de bac port.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Question de M. Pic, sur l'application dans notre Ville de la circulaire de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, aux Préfets, sur la nécessité d'instituer un Conseil de maîtres dans toutes les écoles primaires et primaires supérieures.

Transmis à M. le Préfet du Rhône, à la date du 18 avril 1908.
Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Vœu présenté par M. Gorjus et relatif au relèvement du tissage lyonnais.

Ce vœu a été transmis à M. le Préfet du Rhône le 31 mars 1908.
Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Acquisition d'œuvres d'art dans les Salons lyonnais en 1908. — Nomination d'une Commission spéciale.

Cette Commission est désignée et fonctionne actuellement.

∴

Séance du 16 mars 1908. — Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit. (Propositions de M. Renard, rapporteur).

Transmis le 24 mars à M. le Directeur du Magasin municipal, en le priant d'étudier la question et d'en faire l'objet d'un rapport d'ensemble à l'Administration.

∴

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt par M. Veyron d'une pétition en vue de la création d'une recette auxiliaire des Postes à l'angle de la route de Vienne et de l'avenue Berthelot.

L'Administration municipale fera des démarches auprès de l'Administration des Postes pour la création de cette recette auxiliaire.

∴

Séance du 13 avril 1908. — Observation de M. Chat sur l'abus commis par certains percepteurs de Lyon envoyant, en même temps que les feuilles d'impositions, une sommation sans frais.

L'Administration municipale demandera à M. le Trésorier-payeur général du Rhône de faire une enquête sur les faits qui ont été signalés.

∴

Séance du 13 avril 1908. — Vœu déposé par M. Novel en faveur des ouvriers et ouvrières travaillant à domicile.

Ce vœu va être transmis à l'Autorité supérieure.

∴

Séance du 16 septembre 1907. — Dépôt par M. Roustang, d'une pétition des habitants du chemin des Plâtriers, des rues du Bourbonnais et de la Pyramide, demandant des mesures d'assainissement pour le chemin des Plâtriers.

Séance du 26 novembre 1907. — Rappel par M. Gorjus d'une pétition demandant la plantation d'arbres dans la rue Hénon.

Séance du 23 décembre 1907. — Budget de 1908. — Dépenses. Article 26. (Matériel et dépenses diverses des services d'Hygiène et de police administrative). — Observations de M. Rognon.

Séance du 23 décembre 1907. — Dépôt par M. Veyron d'une pétition de la Commission d'intérêt local de Monplaisir demandant : 1° la mise à l'alignement du côté Ouest de la place de Monplaisir avec la rue Croix-Morlon et sa jonction avec la grande rue ; 2° le bitumage des parties Ouest et Sud de la place.

Séance du 23 décembre 1907. — Dépôt, par M. Veyron, d'une pétition de la Commission d'intérêt local de Monplaisir, demandant le numérotage régulier et définitif des immeubles situés sur le chemin des Sablonnières.

Séance du 23 décembre 1907. — Dépôt, par M. Veyron, d'une pétition de la Commission d'intérêt local de Monplaisir, demandant le changement de nom du chemin de Saint-Denis-de-Bron.

Séance du 24 décembre 1906. — Dépôt, par M. Rognon, d'une pétition des commerçants, propriétaires et habitants des quartiers de la Mouche, demandant la création d'un chemin de communication entre le chemin de Gerland et celui des Culattes, avec raccordement à la rue dite du « Sud de la Lône ».

Séance du 17 février 1908. — Pétition, déposée par M. Richerand, et par laquelle les habitants du quartier Villette-Paul-Bert demandent le bitumage du trottoir de l'avenue Gabillot, où se tient un marché aux légumes.

Séance du 16 mars 1908. — Entrepôt des Douanes. — Améliorations. — Modifications. — Projet. — Propositions de M. Arnaud, rapporteur.

Séance du 16 mars 1908. — Pétition déposée par M. Bataille et demandant le classement dans la vicinalité de la rue Meynis.

Séance du 16 mars 1908. — Question de M. Rognon sur les heures de fermeture des cimetières.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Rognon, d'une pétition tendant à l'installation d'une lanterne à gaz à l'extrémité de la rue des Asperges, près la rue de Gerland.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Menut, d'une pétition formée par les

Digitized by Google

habitants des rues Bonald et Pasteur et tendant à la suppression des rigoles existant actuellement à l'angle de ces deux rues.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Veyran, d'une pétition de la Commission d'intérêt local de Monplaisir demandant l'élargissement et le prolongement de diverses voies publiques de ce quartier.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Arnaud, d'une pétition des habitants avoisinant le dépôt de tramways de la Compagnie O.-T.-L., cours Suchet, tendant à diminuer le bruit occasionné la nuit par l'entrée et la sortie des voitures de tramways logées dans ce dépôt.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Veyron, d'une pétition du Comité d'intérêt local du quartier de Monplaisir en vue de la création de la rue projetée entre la place de Monplaisir et les futurs abattoirs de la Mouche.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Roustang, d'une pétition tendant à la pose de bancs et à la plantation d'arbres sur la nouvelle place attenante à l'église Saint-Pierre-de-Vaise.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Veyron, d'une pétition formée par les habitants du quartier de la Mouche concernant l'exploitation, sans enquête préalable, d'une fabrique d'engrais chimiques dans ce quartier.

Séance du 13 avril 1908. — Dépôt, par M. Renard, d'une pétition tendant à l'établissement d'une ligne de tramways « Vaise-Saint-Just ».

Séance du 13 avril 1908. — Demande, par M. Piaton, de la création d'arrêts fixes de tramways à hauteur de la rue B projetée donnant accès à la nouvelle gare des Brotteaux.

Séance du 13 avril 1908. — Observation de M. Piaton concernant l'arrêt des tramways à l'angle de la rue Bellecombe et du cours Lafayette.

Ces différentes affaires font l'objet d'études dont le résultat n'est pas définitif.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Chemin des Culattes et rue des Gtrondins. — Vente d'arbres.

(Commission générale.) N° **2882.**

Messieurs, au cours de la séance du 26 novembre 1907, vous avez renvoyé à l'Administration pour instruction une pétition des habitants, propriétaires et commerçants d'une partie du chemin des Culettes et de la rue des Girondins, demandant l'abatage des arbres en bordure de ces voies publiques le long de la lône du fort de la Vitriolerie.

Les arbres dont il s'agit, au nombre de 52, sont plantés sur le trottoir Nord des voies publiques sus mentionnées, au sommet de talus du remblai longeant au sud la lône du fort de la Vitriolerie, à une distance de 8 m. 50 environ seulement des constructions établies sur le côté opposé desdites voies publiques.

Le développement des arbres est tel que les branches envahissent les croisées et les toitures des maisons de deux à quatre étages récemment construites.

De plus, ces arbres dont les souches ont été déchaussées par suite des travaux de nivellement exécutés pour la mise en état de viabilité des chemins et rues au Sud de la lône du fort, occupent à peu près tout l'emplacement du trottoir correspondant qui n'est plus utilisable pour la circulation des piétons.

C'est donc avec raison que les habitants intéressés demandent la suppression desdits arbres.

Jusqu'à ce jour, la Ville n'avait pu s'occuper de faire élaguer ou supprimer les arbres dont il s'agit, parce qu'ils étaient établis sur un terrain conservé par l'autorité militaire; mais ce terrain vient d'être remis à la Ville pour l'élargissement à 16 mètres des voies publiques au sud de la lône du fort, et lors de la conférence mixte qui a précédé cette remise, il a été spécifié que les arbres en question seraient abattus ou arrachés par les soins et aux frais de la Ville.

En vue de cette opération, MM. les Agents voyers ont préparé un projet de cahier des charges que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Au termes de ce cahier des charges, la mise à prix est fixée à la somme de 400 francs.

Le cautionnement à verser par l'adjudicataire serait de 50 francs.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Bureau d'Hygiène. — Service de désinfection. — Réorganisation.

(Commission générale). — N° **2883.**

Messieurs, un décret du 10 juillet 1906 a rendu obligatoire la création d'un service de désinfection pendant et après certaines maladies dans les villes de 20,000 habitants et au dessus.

La ville de Lyon n'a rien à organiser à ce sujet, puisque depuis 1889 existe et fonctionne un service de désinfection. Nous avons seulement à réorganiser ce service de façon à en assurer le fonctionnement dans les conditions fixées par le décret précité.

A cet effet j'ai demandé à M. le Directeur du Bureau d'Hygiène un projet des modifications qu'il conviendrait d'apporter à ce service pour lui permettre de répondre aux exigences nouvelles.

Les propositions de M. le Dr Roux sont consignées dans un projet d'arrêté que j'ai préparé et que je soumets à votre approbation. Cet arrêté fixe les conditions d'organisation et de fonctionnement du nouveau service et il prévoit les taxes de remboursement à percevoir pour les opérations qui seront effectuées.

Le service de désinfection coûte actuellement 16 010 francs environ par an. Les dispositions proposées entraîneront un supplément de dépense d'environ 2.200 francs, ce qui élèvera à 18.210 francs la somme annuelle nécessaire pour assurer le fonctionnement du service. Cette dépense se décomposera comme suit :

Personnel.....	11.810
Produits chimiques, imprimés, réparations aux appareils, dépenses diverses	3.400
Frais de transport des étuves.....	3.000
Total.....	18.210

Les crédits figurent au budget de l'exercice courant étant suffisants pour faire face à cette dépense, l'augmentation de 2.210 francs va sera à inscrire que dans le projet de budget de 1909.

Ce supplément de dépenses provient surtout de la création d'un emploi de chef de poste qui pourrait être attribué au chef d'équipe actuellement en fonctions.

Je vous propose d'approuver la création de cet emploi auquel pourrait correspondre cinq classes, savoir :

5e classe, 2 000 francs; 4e, 2.200 francs; 3e, 2.400 francs; 2e, 2.600 francs; 1re, 2.800 francs.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Pont de la Guillotière. — Observations au sujet des travaux de consolidation exécutés en 1907.

(Commission générale). — N° **2884.**

Messieurs, au cours de la séance du Conseil municipal du 23 décembre dernier, diverses observations ont été formulées au sujet des travaux de consolidation exécutés en 1907 au pont de la Guillotière; ces observations visaient à la fois la nécessité des travaux engagés et leur mode d'exécution.

De semblables critiques pouvant se reproduire au cours des réparations qui vont se poursuivre, MM. les Ingénieurs du département ont cru utile d'exposer dans un rapport très intéressant, qui m'a été transmis par M. le Préfet du Rhône et que j'ai l'honneur de vous communiquer, la question du pont de la Guillotière et d'examiner notamment les conditions dans lesquelles le pont a été

Digitized by Google

construit et les vicissitudes qu'il a subies depuis sa construction jusqu'à nos jours ; l'état actuel de l'ouvrage ; les réparations qui y ont été effectuées et celles qu'il convient d'y apporter dans l'avenir.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Acquisition d'un chariot pour le transport des caisses d'orangers. — Soumission Beaufils.

(Commission générale). — N° **2885**.

Messieurs, le chariot qui sert actuellement au transport des orangers du Parc de la Tête-d'Or est hors d'usage et nécessite des réparations continuelles. Plusieurs accidents, heureusement sans gravité, se sont produits par suite du mauvais état de cet appareil ; mais il est à craindre que d'autres plus graves ne surviennent et cette éventualité a décidé M. le Directeur du service des Cultures à demander le remplacement du chariot dont il s'agit.

L'entrepreneur qui depuis de longues années réparait cet appareil ayant déclaré ne pouvoir se charger de la construction d'un nouveau chariot, M. le Directeur du service des Cultures a dû s'adresser à plusieurs constructeurs spécialistes et notamment aux fournisseurs de la ville de Paris, des jardins du Luxembourg et du service des Palais Nationaux.

Après de nombreuses démarches et un examen sur place de divers appareils, M. le Directeur du service des Cultures a reconnu que le chariot présenté par M. Beaufils, demeurant à Paris, rue François-Bonvin, 30 et 32, répondait le mieux à toutes les nécessités.

Cet appareil est en usage dans le Jardin des Tuileries, à Paris. Il se recommande par sa résistance, la simplicité et la sûreté de son mécanisme (un double cric) et la suppression des chaînes. D'autre part, eu plus de l'usage auquel il est destiné, il pourra servir, le cas échéant, au transport avec leurs mottes, des arbres de taille moyenne, ce à quoi il est fréquemment employé au Jardin des Tuileries.

Par le volume des pièces qui le composent, ce chariot l'emporte de beaucoup sur le modèle actuellement en usage au service des Cultures. Il ne demande jamais de réparations et les deux spécimens qui ont été présentés à M. le Directeur des Cultures sont encore en excellent état, bien qu'ayant de 25 à 30 ans de service.

Aux termes d'une soumission jointe au dossier, M. Beaufils s'engage à construire et à livrer franco, en gare de Lyon-Vaise, un appareil semblable à celui employé pour le service des Palais Nationaux (Tuileries) moyennant la somme de 2.920 francs et dans un délai de cinq semaines après l'ordre d'exécution des travaux. L'appareil sera garanti contre tout vice de construction.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien décider l'acquisition de ce chariot et accepter la soumission présentée à cet effet par M. Beaufils.

Quant à la somme de 2.920 francs, montant de la dépense, elle sera imputée sur un crédit d'égal chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 20, de Combe-Blanche. — Acquisition de la propriété Boudet.

(Commission générale). — N° **2886**.

Messieurs, l'Administration ayant appris que la propriété Boudet, située chemin de Combe-Blanche, à l'angle de l'avenue Berthelot, en saillie de 4 mètres sur l'alignement approuvé du chemin de Combe-Blanche, devait être mise en adjudication à la barre du Tribunal civil le 7 mars dernier, j'ai prié MM. les Agents voyers de vouloir bien examiner dans quelles conditions la ville de Lyon pouvait se rendre acquéreur de ladite propriété.

Par un rapport du 21 février 1908, MM. les Agents voyers m'ont fait connaître que la valeur de la propriété dont il s'agit, dont la superficie est de 4 598 mètres carrés, était de 75.000 francs environ ; que la superficie à incorporer à la voie publique était de 622 mètres carrés et que la seule opération d'élargissement du chemin de Combe-Blanche militait en faveur de cette acquisition, si elle pouvait se faire à de bonnes conditions.

Ils émettaient en conséquence l'avis que, en tenant compte des charges de l'adjudication, pertes de revenus, entretien des constructions, etc, la ville de Lyon pouvait porter les enchères sur les trois lots de la propriété Boudet, jusqu'au chiffre total de 60.000 francs, se répartissant ainsi :

1er lot, 29.000 fr.;
2e lot, 15.000 fr.;
3e lot, 16.000 fr.

J'ai, en conséquence, invité Me Pondevaux, avoué, à miser, au nom de la Ville, jusqu'à concurrence des chiffres indiqués ci-dessus.

Par une lettre du 7 mars 1908, Me Pondevaux m'a informé que la ville de Lyon était demeurée adjudicataire des trois lots moyennant les prix suivants :

1er lot.....	20.100 fr.
2e lot.....	10.100 fr.
3e lot.....	11.100 fr.
Soit en tout.....	41.300 fr.

Le délai de surenchère étant expiré, je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien par une délibération ratifier cette acquisition.

Quant à la somme de 41.300 francs, montant de la dépense, elle pourra être imputée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour « Acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais y rattachant. »

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Replantation du cours Eugénie.

(Commission générale). — N° **2887**.

Messieurs, par une pétition du 20 octobre 1907, divers propriétaires et habitants du cours Eugénie ont demandé le remplacement des nombreux arbres morts, situés le long de cette voie publique.

Dans son rapport du 15 avril 1908, M. le Directeur du service des Cultures fait connaître que les sujets de cette plantation encore debout, paraissent avoir atteint le terme de leur carrière, et il émet l'avis que, pour obtenir une plantation homogène, il est nécessaire d'effectuer en entier le remplacement des arbres du cours Eugénie.

Il a, en conséquence dressé un devis que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui comporte la plantation en fosse de 272 acacias monophylla. Ces végétaux sont fort rustiques, mieux appropriés au sol et plus élégants de beaucoup que les acacias ordinaires.

La dépense prévue à ce devis est évaluée à la somme de 10.000 francs, se décomposant ainsi :

1° Terrassements, fourniture de terre végétale.....	5.690 60
2° Fourniture d'acacias.....	408 »
3° Fourniture de corsets métalliques.....	1.972 »
4° Mise en place des arbres.	952 »
5° Travaux imprévus.....	977 40
Total.....	Fr. 10.000 »

En raison de son importance, cette dépense devra être répartie sur deux exercices.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet et décider : 1° que les travaux de terrassements et la fourniture de terre végétale seront confiés à l'entrepreneur adjudicataire de ces travaux, aux conditions de son marché ; 2° que le surplus des travaux et fournitures sera effectué en régie par le service des Cultures.

Quant à la dépense, elle devra être prélevée, savoir :

5.000 francs sur un crédit d'égal chiffre à inscrire au budget primitif de l'exercice 1909, sous le titre « Replantation du cours Eugénie » 1er fonds ;

5.000 francs sur un crédit à inscrire au budget de l'exercice 1910.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Bureau de bienfaisance. — Traitement des distributeurs. — Subvention de la Ville.

(Commission générale.) — N° **2888.**

Messieurs, par une délibération en date du 10 avril 1908, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance a décidé que les employés distributeurs seraient divisés en cinq classes, correspondant aux traitements suivants:

Traitement de début 1,700 francs.

Traitement après trois ans de service, 1,900 francs.

Traitement après six ans de service, 2,100 francs.

Traitement après dix ans de service, 2,300 francs.

Traitement après dix-huit ans de service, 2,500 francs.

Ces traitements comprendraient l'indemnité de 250 francs allouée à chacun de ces employés par la ville de Lyon sur le budget municipal. Cette indemnité au lieu d'être payée directement par la Ville, serait versée au Bureau de bienfaisance à titre de subvention complémentaire.

J'ai l'honneur de vous proposer d'acquiescer à ces nouvelles dispositions qui ont été établies d'un commun accord entre mon Administration et celle du Bureau de bienfaisance.

Il est entendu que les distributeurs continueront à remplir le service d'assistance et d'enquêtes, tant pour la Ville que pour le Bureau de bienfaisance et qu'ils ne pourront élever aucune réclamation à raison de cette dualité de service.

Le nouveau règlement devant entrer en vigueur le 1er avril 1908, c'est donc pour la présente année une somme de 3,750 francs, les trois quarts du crédit de 5,000 francs figurant à l'article 138 du budget, qu'il y aura lieu d'attribuer au Bureau de bienfaisance. Pour les années suivantes, afin de tenir compte à cette administration des charges croissantes que lui occasionnera l'application des nouvelles dispositions, il sera sans doute nécessaire d'augmenter un peu cette subvention.

A titre d'indication et sans que cela puisse être considéré comme un engagement que nous ne saurions prendre à l'heure actuelle, il semble que cette augmentation pourrait être de 250 fr. en 1909, de 500 francs en 1910, de 750 fr. en 1911, de 1,000 francs en 1912 et les années suivantes.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Sapeurs-pompiers. — Liquidation de pensions de retraites.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2889.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre trois demandes en liquidation de pensions de retraites, formées par MM. Joly (Philibert), capitaine à la 6e compagnie; Coudurier (François), sapeur de 1re classe à la 5e compagnie; Mazier (Joseph), sapeur à la 3e compagnie, du bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.

Aux termes de votre délibération du 24 juin 1907, en vue de la réorganisation du bataillon des sapeurs-pompiers, et, par dérogation à l'article 131 du règlement actuel du bataillon, le droit à la pension de retraite est acquis aux sapeurs-pompiers après vingt-cinq années de services effectifs, sans condition d'âge.

En outre, d'après l'article 135 du dit règlement, cette retraite est fixée, à vingt-cinq années de services, aux deux tiers de la solde moyenne des trois dernières années de services.

M. Joly (Philibert); Coudurier (François) et Mazier (Joseph), remplissant ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de leur accorder les pensions annuelles et viagères suivantes:

Joly (Philibert), capitaine, 400 francs.

Coudurier (François), sapeur de 1re classe, 166 francs.

Mazier (Joseph), sapeur de 2e classe, 150 francs.

Ces pensions seraient prélevées sur le crédit inscrit au budget de la Ville, sous la rubrique « Pensions et secours à la charge de la Ville » et partiraient du jour de la radiation des contrôles du bataillon de MM. Joly (Philibert), Coudurier (François) et Mazier (Joseph).

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Sapeurs pompiers. — Demandes de secours veuves Arminjon, Bonnet, Jaume, Mure, Nel et Veyret.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2890.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les dossiers de six demandes de secours formées par Mmes Arminjon, Bonnet, Jaume, More, Nel et Veyret, mère ou veuves d'anciens sapeurs pompiers décédés en activité de service sans avoir droit à une pension de retraite.

Des renseignements que vous trouverez joints au dossier, il résulte que les pétitionnaires sont dans une situation digne d'intérêt. De son côté le Conseil d'administration du bataillon, dans sa séance du 12 avril 1908, a émis un avis favorable à leurs demandes.

Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien allouer un secours une fois donné, s'élevant respectivement à :

Mme Ve	Arminjon	50 fr.
—	Bonnet.....	50
—	Jaume	50
—	Mure.....	100
—	Nel	50
—	Veyret.....	50

Ces sommes pourraient être prélevées sur le crédit inscrit au budget de la Ville sous le titre « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Sapeurs pompiers. — Réversibilité de pension veuve Farrier.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2891.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Favre (Marie), veuve de M. Ferrier (Jean-Jacques), ex-sapeur de 1re classe à la 5e Compagnie du bataillon des sapeurs pompiers, décédé le 15 novembre 1907, titulaire d'une pension de retraite de 166 francs.

Aux termes des articles 141 et 145 du règlement du bataillon, les veuves peuvent obtenir une pension fixée à la moitié de l'indemnité de retraite du mari, sans toutefois être inférieure à 100 fr., à la condition que leur mariage ait été contracté cinq ans au moins avant la mise à la retraite de celui-ci.

Mme veuve Ferrier (Jean-Jacques), née Favre (Marie), remplissant ces conditions, je vous propose, Messieurs, de lui allouer un secours annuel et viager de cent francs.

Ce secours pourra être prélevé sur le crédit inscrit au budget pour « Pensions et secours à la charge de la Ville ». Il partira du 16 novembre 1907, lendemain du décès de M. Ferrier.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Installation d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du travail.

(Commission générale). — N° **2892.**

Messieurs, pour répondre au désir, plusieurs fois exprimé, des pensionnaires de l'Hôtel des Invalides du travail, j'ai l'honneur de vous soumettre un devis dressé par M. Meysson, architecte de la ville, en vue de l'installation d'une horloge au fronton du pavillon d'administration dudit établissement.

Ce devis a été établi en prenant pour base les prix offerts par la maison Odobey cadet, de Morez (Jura), qui, de tous les fournisseurs auxquels s'est adressé le service municipal d'horlogerie, a fait les propositions les plus avantageuses.

Il prévoit l'installation d'une horloge sonnant les heures et les quarts sur trois cloches et comportant deux cadrans transparents. La dépense est évaluée à la somme de 1,755 fr. 98 pour les fournitures seulement, les travaux d'installation devant être effectués en régie par le service municipal d'horlogerie.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien : 1° approuver le devis qui vous est soumis et m'autoriser à traiter avec la maison Odobey cadet pour la fourniture de l'horloge dont il s'agit ;

2° Décider que les travaux d'installation seront effectués en régie par le service municipal d'horlogerie.

Digitized by Google

Quant à la somme de 1,755 fr. 98, montant de la dépense, elle sera imputée sur le crédit à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant pour grosses réparations aux édifices communaux et auquel il sera fait face au moyen des fonds de l'emprunt de 35 millions à réaliser pour l'exécution de grands travaux.

Lyon, le 22 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Acquisition d'un rideau de scène pour le Grand-Théâtre.

(Commission générale). — N° 2893

Messieurs, le matériel et le mobilier du Grand-Théâtre ont besoin de transformations et d'améliorations que mon Administration essaie de réaliser peu à peu pour conformer le théâtre aux exigences scéniques modernes sans cependant grever le budget. L'expérience faite au Théâtre des Célestins où vous aurez fait exécuter, en trois ans, pour 75,000 fr. de réparations, démontre que les entreprises de ce genre ont beaucoup à gagner à ce que de temps à autre le matériel soit renouvelé. Pour ces raisons, j'ai ordonné la confection, pour le Grand-Théâtre, d'un rideau de scène en velours froisé, du genre de ceux qui sont installés dans les grands théâtres de Paris et de l'étranger.

Le prix de ce rideau, que je me réserve de discuter, est de 7.240 fr.

Si vous autorisez cette dépense, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien :

1° Approuver la soumission qui a été établie par M. Besquet, chargé de la fourniture, de la confection et de la pose du nouveau rideau ;

2° M'autoriser à imputer la dépense maxima — soit 7,240 francs — sur l'article 134 du budget de l'exercice courant : « Entretien du mobilier et du matériel des théâtres municipaux. »

Lyon, le 22 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Demande de la Compagnie de vidange « La Lyonnaise » tendant à la restitution de droits de stationnement.

(Commission générale). — N° 2894

Messieurs, par un mémoire déposé à la Préfecture du Rhône le 7 avril courant, M. Feys, syndic de la faillite « La Lyonnaise » annonce qu'il veut intenter une action judiciaire aux fins de réclamer à la ville de Lyon la restitution d'une somme de 23.402 fr. 85 qui aurait été indûment payée par cette Compagnie à titre de droit de stationnement en 1903 et en 1904.

La Commission du Contentieux a émis l'avis qu'il y avait lieu pour la Ville de résister à cette demande, en invoquant la prescription.

Je vous propose de vouloir bien prendre une délibération conforme.

Lyon, le 22 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cession amiable à la Compagnie P.-L.-M de la partie occidentale de l'asile Magnin-Fournet.

(Commission générale.) — N° 2895.

Messieurs, le projet de modification et d'agrandissement de la gare de la Croix-Rousse prévoit l'incorporation au domaine de la Compagnie P.-L.-M. de la partie ouest de la propriété de l'asile Magnin-Fournet, nécessaire à la création de la gare de marchandises.

Après de longs pourparlers, les représentants de la Compagnie P.-L.-M. et M. le Directeur de la Voirie sont tombés d'accord pour attribuer à la parcelle dont il s'agit une valeur totale de 20,000 francs se décomposant ainsi :

Terrain, 4 851 m. q. à 3 fr. 50.	16.978 50
Vigne, 600 ceps à 1 franc...	600 »
Arbres fruitiers, 70 pieds à 5 francs.....	350 »
Murs mitoyens, 207 m. à 10 francs.....	2.070 »
Total.....Fr.	19.998 50

Soit en chiffres ronds, 20,000 francs. Ces conditions paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à traiter avec la Compagnie P.-L.-M. en vue de la cession au prix de 20,000 francs de la partie de l'asile Magnin-Fournet ci-dessus indiquée.

Lyon, le 22 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Palais des Arts. — Location du magasin situé place des Terreaux, n° 25. — Projet de bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2896.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail consenti par la Ville à la Société d'Epargne des retraites, dont le siège est à Paris, rue Blanche, 38, pour la location du magasin situé dans le Palais des Arts, à l'angle de la place des Terreaux et de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

La durée du bail est de neuf années, à partir du 21 juin prochain ; les parties se réservent cependant la faculté de résilier le contrat à l'expiration des 3e et 6e années, en se prévenant par écrit six mois à l'avance.

Le loyer annuel est fixé à 6,000 fr., prix payé par le locataire actuel, non compris l'impôt des portes et fenêtres qui sera supporté par le preneur.

Le local est accepté dans son état actuel, toutes réparations de quelque nature qu'elles soient restant à la charge du preneur.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ce projet de bail.

Lyon, le 22 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Constructions de maisons ouvrières à Vaise. — Classement dans la Voirie urbaine d'une rue à ouvrir au droit de la rue du Bourbonnais.

Commission générale). — N° 2897.

Messieurs, par une pétition en date du 18 janvier 1908, M. Jacoton, demeurant à Lyon, rue de la Pyramide, 14, agissant au nom d'un groupe d'ouvriers de 5e arrondissement constitués en Société conformément à la loi du 12 avril 1906, fait connaître que ce groupe a l'intention de faire construire à Vaise des maisons hygiéniques à bon marché avec cour et jardin, à l'usage d'une seule famille.

Ces maisons au nombre de 21, seraient construites sur un terrain de 9000 mètres carrés acquis récemment par ladite Société et situé rue du Bourbonnais, n°s 45, 47 et 49.

Afin de desservir les habitations, une rue serait créée en bordure des lots. Cette voie dont l'emprise serait prélevée sur le terrain acquis, aurait 12 mètres de largeur, et tendrait de la rue du Bourbonnais à une rue projetée en prolongement de la rue des Tuileries. Les pétitionnaires offrent de céder gratuitement le terrain nécessaire à l'assiette de la rue et ils demandent que la Ville prenne à sa charge la mise en état de viabilité.

Dans son rapport, M. le Directeur du service municipal de la Voirie fait connaître que l'exécution de ces derniers travaux occasionnerait une dépense de 10,300 francs environ se décomposant comme suit :

Etablissement d'une chaussée de 7 mètres de largeur en cailloux roulés, construction de trottoirs en terre avec bordurettes en granit...Fr.	6.000 »
Pose de conduites de gaz et de 6 lanternes avec becs à incandescence sur candélabres.....	1.300 »
Pose d'une conduite d'eau et exécution de branchements particuliers	3.000 »
Total.....Fr.	10.300 »

En outre l'éclairage et l'entretien des appareils donnerait lieu à une dépense annuelle d'environ 410 francs.

L'œuvre entreprise par la Société précitée paraissant digne d'intérêt, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien : 1° m'autoriser à accepter l'offre de cession gratuite de terrain faite par les propriétaires intéressés et décider le classement dans la Voirie urbaine de la rue à créer ; 2° approuver le projet d'alignement et de nivellement de cette rue et décider que ce projet sera soumis à une enquête dans les formes prévues par l'ordonnance du 23 août 1835 ; 3° décider que les travaux de voirie seront confiés aux entrepreneurs

Digitized by Google

d'entretien du service de la Voirie aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs.

Quant à la dépense évaluée à la somme de 10,300 francs, elle devra être prélevée sur un crédit d'égal chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 23 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Rente due par les Hospices à la fabrique de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). — Demande de dévolution.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2898

Messieurs, suivant les dispositions du testament de M. Fleury Bonand, les Hospices civils de Lyon, bénéficiaires d'un legs fait par ce dernier, ont servi, jusqu'en 1906, une rente au curé de Saint-Symphorien d'Ozon (Isère).

Par arrêté de M. le Préfet de l'Isère, du 13 décembre 1906, les biens de la fabrique paroissiale de Saint-Symphorien-d'Ozon ont été mis sous séquestre.

La rente dont il s'agit n'ayant pas été attribuée à un établissement public ou d'utilité publique, conformément à la loi du 9 décembre 1905, les Hospices civils, dans leur séance du 25 mars 1908, ont décidé de demander l'attribution entière du montant de la rente servie jusqu'ici au curé de la paroisse de Saint Symphorien d'Ozon.

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise à ce sujet en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 23 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Bonheur.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2899.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Nèple (Rose), veuve de M. Bonheur (Claude), ex-retraité de l'Administration municipale, décédé à Lyon, le 3 avril 1908.

Mme veuve Bonheur se trouvant dans les conditions prévues par l'article 19 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux a droit conformément à l'article 20 du même règlement, à la moitié de la pension de 712 f. dont jouissait son mari, soit :

712 : 2 = 356 francs.

C'est donc à la somme de 356 francs, que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Bonheur.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 4 avril 1908, lendemain du décès de M. Bonheur.

Lyon, le 23 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique

Le Conseil municipal de Lyon se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 27 avril courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 1908.

Recrutement. — Soutiens de famille.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 60 « de la Villette ». — Pétition de M. Drevet.
Rapporteur : M. BATAILLE.

Ouverture d'une rue K projetée, allant de la rue de l'Hospice-des-Vieillards à la rue Tourville. — Acquisition d'immeuble.
Rapporteur : M. BATAILLE.

Pont de la Guillotière. — Observations au sujet des travaux de consolidation exécutés en 1907.
Rapporteur : M. BATAILLE.

Traitement des distributeurs du Bureau de bienfaisance.
Rapporteur : M. BATAILLE.

Hospices civils. — Vente aux enchères publiques du domaine Phelpaux, à Trept (Isère).
Rapporteur : M. NOVÉ-JOSSERAND.

Justice de paix du 1er canton, rue des Remparts-d'Ainay, 40. — Renouvellement du bail.
Rapporteur : M. NOVÉ-JOSSERAND.

Legs universel de M. Mérigot. — Réclamation des héritiers naturels.
Rapporteur : M. ROBINON.

Transformation des usines du service des Eaux. — Résultat du concours.
Rapporteur : M. ROUX.

Location à M. L. Cléchet, d'une parcelle de terrain communal situé rue Quivogne, 11.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. devant le Conseil de Préfecture.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1907 au 31 mars 1908. — Emploi du crédit.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Dépenses imprévues. — Premier trimestre de 1908. — Emploi du crédit.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Milliat (Louis) devant le Conseil de Préfecture du Rhône.
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Droits de stationnement. — Instance de la Compagnie « La Lyonnaise ».
Rapporteur : M. RIVIÈRE.

Construction d'un groupe scolaire rue Boileau, entre la cours Lafayette et la rue Robert.
Rapporteur : M. CHATELIN.

Acquisition d'un chariot pour le transport des caisses d'orangers. — Soumission Beaufils.
Rapporteur : M. CHATELIN.

Construction d'un groupe scolaire quai Jayr.
Rapporteur : M. ROUSTAND.

Secours en faveur de M. Malsert, ancien instituteur.
Rapporteur : M. NOVEL.

Service commercial des Eaux. — Organisation d'un service de location et d'entretien des compteurs d'eau. — Projet.
Rapporteur : M. PIATON.

Ouverture de crédits supplémentaires au budget additionnel de 1908.
Rapporteur : M. TIXIER.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 20, de « Combe-Blanche. » — Acquisition de la propriété Boudet.
Rapporteur : M. TIXIER.

Réparations à effectuer au monument de la République, place Carnot.
Rapporteur : M. JACQUIER.

Projet de règlement concernant le personnel de la taxe municipale sur l'alcool.
Rapporteur : M. JACQUET.

Exhaussement de la rue des Anges. — Instance Serre, Thivind et veuve Pellet. — Arrêtés du Conseil de Préfecture.
Rapporteur : M. JACQUET.

Etablissement d'un nouveau plan de la Ville à l'échelle de 1 20,000e.
Rapporteur : M. JACQUET.

Entretien des chemins vicinaux ordinaires des 1er et 5e arrondissements. — Renouvellement de l'entreprise.
Rapporteur : M. JACQUET.

Acquisition d'un rideau de scène pour le Grand-Théâtre.
Rapporteur : M. JACQUET.

Palais des Arts. — Location du magasin situé place des Terreaux, 25.
Rapporteur : M. JACQUET.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Schneider.
Rapporteur : M. VIAL.

Sergents de ville. — Pensions Dumas (Joseph) et Mollier (Martin-Jean-Léon).
Rapporteur : M. VIAL.

Sergents de ville. — Réversibilité de pension veuve Montellard.
Rapporteur : M. VIAL.

Bureau d'Hygiène. — Service de la désinfection. — Réorganisation.
Rapporteur : M. VIAL.

Acquisition d'œuvres d'art ayant figuré dans les Salons lyonnais en 1908.
Rapporteur : M. VIAL.

Construction de maisons ouvrières à Vaise. — Classement dans la Voirie urbaine d'une rue à ouvrir au droit de la rue du Bourbonnais.
Rapporteur : M. VIAL.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Bonheur.
Rapporteur : M. VIAL.

Hospices civils. — Domaine de la Crau, à Arles. — Défense à l'action judiciaire intentée par la société des co-propriétaires du fossé Moyrol.
Rapporteur : M. BARGEAS.

Hospices civils. — Aliénation aux enchères publiques de la propriété du Coussoul de Cabanne neuve, située à Arles.
Rapporteur : M. BARGEAS.

Prolongement du chemin de Gerland. — Classement dans la vicinalité, élargissement et prolongement du chemin de Surville.
Rapporteur : M. FORAT.

Ecole Navale. — Demandes de bourses de l'Etat.
Rapporteur : M. HOFFMANN.

Ecole Polytechnique. — Demande de bourse de l'Etat.
Rapporteur : M. HOFFMANN.

Hospices civils. — Hôtel-Dieu. — Travaux et installations diverses. — Ouverture de crédit
Rapporteur : M. HOFFMANN.

Consistoire israélite de Lyon. — Attribution de biens.
Rapporteur : M. GORJUS.

Chômage. — Subvention complémentaire au Bureau de bienfaisance.
Rapporteur : M. GORJUS.

Digitized by Google

Application de la loi du 9 décembre 1905, — Revendication par la Ville de l'immeuble situé rue de Dijon, 23, pour l'affecter à un service public scolaire.
Rapporteur: M. Gonjus.
Cession amiable à la Compagnie P.-L.-M. de la partie occidentale de l'Asile Magnin-Fournet.
Rapporteur : M. Gonjus.
Congrès des Agents des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Réception.
Rapporteur : M. Pic.
Chemin des Culattes et rue des Girondins. — Vente d'arbres.
Rapporteur : M. Veyron.
Replantation d'arbres sur le cours Eugénie.
Rapporteur : M. Moussat.
Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil depuis la session de février 1908.
Rapporteur : M. Faoot.
Installation d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du travail.
Rapporteur : M. Renaud.
Sapeurs-pompiers. — Pensions Coudurier (François), Mazier (Joseph), et Joly (Philibert).
Rapporteur : M. Baudry.
Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension veuve Férier.
Rapporteur : M. Baudat.
Sapeurs-pompiers. — Demande de secours formées par Mmes veuves Arminjon, Boonat, Jaume, Mure, Nol et Veyret.
Rapporteur : M. Baudat.
Dépôt de pétitions.
Question de M. Jacquier, relative à « l'établissement d'un square au sud du quai Perrache ».
Adoption du procès-verbal de la séance.

Services municipaux. — Avis.

Les bureaux des services municipaux dont la fermeture avait été autorisée à titre d'essai dans l'après-midi du samedi, seront dorénavant ouverts au public comme les autres jours de la semaine.

Examen professionnel pour un emploi de sapeur-pompier à la section active. — Résultat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire, cet examen a eu lieu le 15 avril courant.
Sept candidats y ont pris part.
M. Plassard (Pierre), s'étant classé au premier rang, a été désigné pour remplir cet emploi.

Cimetières. — Heures d'ouverture. — Avis.

Du 1er mai au 31 juillet, les cimetières seront ouverts au public de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

Don des membres du Congrès des Postes et Télégraphes et Téléphones en faveur des Pupilles de l'Orphelinat municipal.

A l'issue de la réception par Monsieur le Maire de Lyon des membres du Congrès des employés des Postes, Télégraphes et Téléphones, la Commission de ce Congrès a fait don à la Caisse des pupilles de l'Orphelinat Municipal d'une somme de 100 fr.

Vente aux enchères publiques d'objets funéraires délaissés dans les cimetières de la Ville. — Avis.

Lundi 4 mai 1908, à 2 heures, dans les cimetières de Loyasse ; mardi 5 mai 1908, à 2 heures, dans les cimetières de la Guillotière, et le mercredi 6 mai 1908, à 2 heures, dans les cimetières de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets funéraires délaissés dans les cimetières ci-dessus désignés, savoir :
Environ, 3.000 barrières, 80 monuments marbre et pierre, 10,000 couronnes perles, 900 médaillons marbre, 2,500 porte-couronnes fer, médaillons verre, corbeilles en pierre, urnes, rubans, etc., etc.
Cette vente aura lieu au comptant ; il sera perçu 10 °/. en sus applicables aux frais.
Les acquéreurs auront un délai de huit jours pour enlever leurs objets ; ce délai passé, l'Administration les fera enlever aux frais des adjudicataires.

Construction d'un nouveau Lycée de garçons. — Déclassement de portions des rues Crillon et Sully et d'un boulevard latéral à l'ancienne ligne de Lyon à Genève, en vue de leur incorporation à l'emplacement du Lycée projeté. — Fixation des nivellements et des alignements projetés pour limiter : au Nord sur le boulevard Montgolfier, à l'Ouest sur le boulevard du Lycée, et au Sud sur la rue Tronchat, la masse formant ledit emplacement. — Enquête d'utilité publique. — Avis.

Il est ouvert une enquête sur le projet ci-dessus désigné.
En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mercredi 29 avril 1908, dans les bureaux de la Mairie du 6e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.
A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les jeudi 14, vendredi 15 et samedi 16 mai 1908, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Résultats d'adjudication.

Construction d'un Orphelinat municipal de garçons à la Croix-Rousse.

1er lot. — *Terrassements.*

Adjudicataire : La Fraternelle, Société d'ouvriers terrassiers, siège, rue Boileau, 81, Lyon. Rabais 11 °/.
Autres soumissionnaires : MM. Monin, 7 °/., Soly, augmentation, 10.

2e lot. — *Maçonneries.*

Adjudicataire : M. Poncin, à Cessieu (Isère). Rabais 17,65 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Chatoux, 17,50 °/., Teboury, 13, Pérol 12,25, Greuge frères, 4,59, Poix, 2, Péneloux, 1,50.

3e lot. — *Pierres de taille.*

Adjudicataire : M. Perrin, à la Grive (Isère), Rabais 3,30 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Aujolvy, 2,90 °/., Morel, 2,25, Jammes, 1.

4e lot. — *Ciments.*

Adjudicataire : M. Lechamps, rue Chaponnay, 75, Lyon. Rabais 15,15 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Mazet et Limonsin, 15 °/., Mollet, 6, Poulin, 5,10.

5e lot. — *Carrelages.*

Adjudicataires : MM. H. Bonlenger et Ce, rue Franklin, 8, Lyon. Rabais, 21,75 °/, au 2e tour.
Autres soumissionnaires : MM. Sautior, Thirion et Ce, 21,15 °/, au 2e tour, Besson, 20,35, Jamot, 16.

6e lot. — *Charpentes, planchers et couverture.*

Adjudicataire : M. Lafosse, avenue Berthelot, 131, Lyon. Rabais 19,65 °/..
Autres soumissionnaires : Association coopérative des ouvriers charpentiers de Villeurbanne, 15,25 °/., Bernay, 11,85, Cbol, 8,15.

7e lot. — *Menuiserie.*

Adjudicataire : M. Lafosse, avenue Berthelot, 131, Lyon. Rabais 12 55 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Barnay, 10,35, °/., Cochet, 7,51.

8e lot. — *Serrurerie.*

Adjudicataire : M. Duport, rue Bossuet, 80, Lyon. Rabais, 20,50 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Chuzel, 17.60 °/. Condent, 16,35, Martin, 15,95, Ziegler, 13, Brunard, 10,60.

9e lot. — *Zinguerie et plomberie.*

Adjudicataire : M. Thomas, rue de Créqui, 123-125, Lyon. Rabais 27,25 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Théoule, 24,80 °/., Gentior, 24 50, Clément, 23,50. Pena, 23, Ardin, 23, Gnttin, 21,26, Pérignon, Vignot et Ce, 19, Viviant, Clair et Marmounier, 11.

10e lot. — *Plâtrerie et peinture.*

Adjudicataire : Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie et peinture, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, Lyon. Rabais 31,80 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Taillardat, 31,15 °/., Ségnin, 28.60, Cherbonnet et Berbottino, 27,25, Michelotti fils et Gonnetant, 26,75, Berdey, 22, Seute fils et Majola, 20,85.

11e lot. — *Vitrerie.*

Adjudicataire : M. Merioni, rue Paul-Bert, 359, Lyon. Rabais 28,05 °/..
Autres soumissionnaires : MM. Guy, 25 °/., Poppon, 19, Diviani, 16,25.

12e lot. — *Marbrerie.*

Adjudicataires : MM. Marc et Eymery, place de la Charité, 9, Lyon. Rabais 5 °/..
Seul soumissionnaire.

Digitized by Google

Demandes en autorisation de construire.

du 18 au 24 avril 1908.

Société coopérative du parc Chaussagne, propriétaire ; MM. Robert et Chellat, architectes : Construction de deux maisons rue Montaigne.

M. Esterle, propriétaire : Construction d'un hangar cours Bayard, 11.

M. Chaumeil, propriétaire : Construction d'une maison rue des Hérideaux, 4.

M. Dumeulin, propriétaire : Construction d'un bâtiment rue Sully, 91.

M. Couty, propriétaire ; M. Verger, architecte : Construction d'une maison chemin de Grange-Rouge, 13.

M. Ollier, propriétaire ; M. Beulu, architecte : Construction de divers bâtiments, 23, route d'Heyrieux.

DÉLIBÉRATIONS OU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Mais votre présence doit aussi purger cette ville de tous les éléments du vice, de tous les levains corrupteurs des mœurs, de tous les fléaux du travail et du crédit ; et le Conseil municipal de Lyon ne saurait trop signaler à votre amour de l'ordre, à vos principes vertueux, l'établissement public d'une maison de jeux dans cette ville où veut se perdre la fortune et l'honneur des familles ; des scènes scandaleuses, d'autres sanglantes arrivées dans ce repaire dévorant, et dont la preuve est consignée sur les registres judiciaires, suffiraient sans doute, dans la cause des mœurs, pour que l'autorité en fermât l'accès ; mais il est d'autres délits plus couverts, mais aussi connus et d'une conséquence plus directe pour le commerce, qui réclament plus énergiquement encore sa proscription ; des vols plus réitérés de matières premières, des soustractions d'argent de la part des commis, soit dans le commerce, soit dans les recettes publiques, ont eu lieu surtout depuis l'établissement des maisons de jeu, et il est notoire que ces infidélités ont servi à nourrir la passion du jeu ou à réparer ses pertes.

(A suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Local Selvignon, rue de la Fromagerie. — Peinture de la devanture.

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 83. — Réparations de propreté dans une classe devant être décorée par la Société de l'Art à l'école.

Ecole de filles, avenue du Château. — Aménagement d'une nouvelle classe.

Ecole de garçons, rue de la Part-Dieu, 39. Aménagement d'une classe pour les enfants arriérés.

Ecole de filles, place de Serin. — Réparations de propreté dans diverses pièces du logement de la directrice et le parloir du 2e étage.

Asile Tissot, rue Nérard, 15. — Réparations de propreté dans l'appartement affecté à Mme veuve Mercier.

Ecole de garçons, rue Tronchet 94. — Réparations de propreté dans une classe devant être décorée par la Société de l'Art à l'école.

Ecole de garçons, rue Bossuet, 83. — Aménagement d'une classe pour les enfants arriérés.

Ecole de garçons, rue Antoine-Remond. — Réparations de propreté dans la loge de concierge.

Propriété municipale du Vernay. — Réparation des murs et de soi de lavoir. — Etablissement de tabourets pour cannelissions. — Installation d'un appareil de chauffage dans la salle de la Poapoanière.

Travaux en cours d'exécution

Local, rue Paul-Chenavard, 11. — Aménagement et réparation de propreté.

Local, rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Pavillon des Chartreux. — Réparations de propreté dans la cuisine du logement d'un jardinier.

Asile de nuit de Perrache. — Reconstruction du bâtiment annexe.

Immeuble, rue Servient, 42-44. — Travaux d'aménagement d'une école de filles.

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 83. — Aménagement de locaux pour le transférement de l'atelier de modelage.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 32. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Abattoirs de Perrache. — Piquage du sol des tripiers.

Propriété municipale, rue Chalière, 32. — Réparations intérieures des murs de clôture.

Ecole maternelle, rue de Dijon, 24. — Réparations de propreté dans le logement de la femme de service.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Abattoir de Vaise. — Réfection partielle de la toiture de la charcuterie et établissement de placards et tablettes au cône.

Propriété municipale du Vernay. — Installation du téléphone interurbain.

Travaux terminés dans la semaine

Local Selvignon. — Réparation des fermetures.

Service des Inhumations. — Installations et aménagements divers.

Marché aux bestiaux. — Changement des râteliers dans les bouveries.

Propriété municipale du Vernay. — Réparations de propreté dans le logement du jardinier. — Réparations de gros œuvre dans la remise. — Réfection de la canalisation des eaux de source.

Usine des Eaux, grande rue Saint-Clair, 119. — Réparation du mur mitoyen avec la propriété Chapelle, grande rue Saint-Clair, 121.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Burdeau, place Sathonay, place Croix-Pâquet. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue de la République. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Parmentier, 62. — Construction d'un poste fixe pour les égoutiers.

Rue Richan. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Quai de l'Archevêché, entre le pont du Palais-de-Justice et le pont du Change. — Asphaltage d'une partie de la promenade.

Rue Créqui. — Réparation de trottoir en asphalte et de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Moncey. — Réparation de trottoir en terre.

Rue Boileau, 83 et 85. — Construction de trottoirs en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron. — Construction d'un égout tubulaire et d'un urinoir lumineux à trois stalles.

Place Rouville et cours des Chartreux. — Etablissement d'une barrière métallique limitant le jardin des Chartreux.

Montée de la Grande-Côte. — Réfection des trottoirs en asphalte. — Élargissement des rigoles en pavés d'échantillon et empierrement de la chaussée.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue de la République. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Quai Rambaud. — Réparation de la chaussée en cailloux roulés.

Voûtes de Perrache, près le cours Charlemagne. — Etablissement de deux chalets urinoirs.

Rue Smith, entre la rue Casimir-Perier et le quai du Dauphin. — Mise en état de viabilité.

Aveaun de Saxe prolongé. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatres-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Chevreul, entre la rue des Asperges et Gerland. — Elargissement et rectification des trottoirs et de la chaussée.

Rues Turenne, de l'Epée et Marignan. — Réfection des trottoirs en asphalte et réparation des chaussées.

Rue de Belfort prolongé. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Agrandissement du nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Reconstruction des murs de clôture. — Suppression d'ouvertures dans le mur Nord de l'immeuble Clavier.

Montée du Chemin-Neuf. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Chinard, place Dumas-de-Loire et rue des Deux-Places. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Place de Fourvière. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Boileau, 61. — Construction de trottoirs en asphalte et réparations de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Vauban. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Pierre Corneille, entre le cours Lafayette et la rue Vauban. — Etablissement de chaussée en pavés d'échantillon.

Parc de la Tête-d'Or. — Rechargement de la chaussée empierrée et cylindrage à vapeur de l'allée du chemin de fer.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — pose de bordurettes de trottoirs avenue Thiers et rue de la Cité, et travaux de terrassement sur ces voies publiques. — Construction d'un égout du 4e type en béton rue Moncey prolongée.

Travaux terminés dans la semaine

Rochers des jardins des Chartreux, en droit du quai Saint-Vincent, 19. — Construction d'un mur de soutènement.

Rue Hippolyte-Flandrin et place Sathonay. — Construction de pavage en pavés d'échantillon de grès.

Rue Pierre-Dupont. — Rechargement de trottoirs en terre.

Rue Gentil. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Boulevard de la Part-Dieu, entre l'avenue Félix-Faure et l'entrée des chantiers de la Suire. — Rechargement de la chaussée en pierres cassées de Brouilly.

Rue Joséphin-Soulary. — Transformation de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Claude-Joseph-Bonnet. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Suchet. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Masséna. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Serrage des boulons des trottoirs réglage et du tablier.

Pont de Port-Mouton. — Pose de brides dans les parties basses des câbles, peinture des garde-corps.

Canalisations : chemin des Hérideaux ; chemin de Combe-Blanche ; montée de la Butte.

Prises d'eau et branchements : avenue Berthelot, n° 257 ; boulevard des Brotteaux, 32 ; avenue de Saxe, 148 ; rue du Commandant-Marchand ; montée de la Butte, 18 ; rue du Bœuf, 24 ; route de Vienne, 94 ; chemin des Hérideaux ; route d'Heyrieu, 176 ; rue Moissonnier, 13 ; rue des Prêtres, n° 24.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 26 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Barriot, Jean, cultiv., Pougny (Ain).
Dlle Comte Emilia, s. p., Bernex (Suisse).
Béard, Jean, charpentier, q. Pêcherie.
Dlle Béard, Antoinette, cuis., q. de Retz, 21.

Digitized by Google

Berne, Paul, fermier, Reignais (Rhône).
Dlle Disdier, Julie domest., r. Lafond, 5.
Bichat-Gobard, François, propr., Ambérieu (Ain).
Dlle Blanc, Marie empl., r. Algérie, 2.
Desvignes, Barthélemy, grav., r. de la Vieille, 15.
Dlle Pégiraude, Marie, s. p., Aubière (P.-de-D.).
Dubois, Claude, profes., m. Gde Côte, 77.
Dlle Martinière, Geneviève plum., r. Mercière, 10
Dyon, Jean, confiseur, r. V.-Hugo, 14.
Dlle Michaud, Charlotte, s. p., q. Pêcherie, 12
Fouilloud, Alexandre, empl., r. Audran, 4.
Dlle Molins, Augustine, cravat., r. Villeneuve, 3.
Jonicot, Charles, pe. clerc avoué, r. Cuvier, 6.
Dlle Pommarat, Louise, s. p., r. de la Vieille, 15.
Durand, V., teinturier, c. Lafayette (rol. 12?).
Dlle Gaudimier, S., guimp., r. T. Claudinaire, 32.
Garvais, L., empl. comm., r. de la Bourse, 6.
Dlle Grady, Marie, s. p., St-P. ist-(Ise s.).
Guillet, Antoine, négociant, Vaugnin (Ain).
Dlle Blanc, Antoin., s. p., r. P.-Chenavard, 29.
Radisson, Claude, mar.-fer, Reyrieux (Ain).
Dlle Mollon, Marie, f. de ch., pl. St-Isaïr, 4.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Gueylat, Aal., empl., r. de la Poulaillerie, 11.
Dlle Burtin, Cl., cout., r. de la Poulaillerie, 11.
Laurent, Jean, vannier, r. Ségnin, 12
Dlle Grumillon, F., s. p., St-Georges-d'Espér.
Rey, Louis, burl., r. de la Poulaillerie, 14.
Dlle Giraud, J., s. p., r. St-Polycarpe, 16.
Bastiaud, Cl., jardin., Carouge (Suisse).
Dlle Bizel, Al., rep., Plainpalais (Suisse).
Réhet, Aug., empl., r. Notre-Dame, 31.
Dlle Jaillar, Marie, brod., quai de Retz, 17.
Boyle, Joseph, empl., Romans.
Dlle Simon, Aug., s. p., Vaisance.
Dubois, Cl., prof., m. Grande-Côte, 77.
Dlle Martinière, Gen., plumass., r. Mercière, 10.
Darand, S., lic. en dr., r. Martre, 11.
Dlle Duquaire, Aimée s. p., r. Vaubecour, 27.
Béard, J., chaep. en bal., q. Pêcherie.
Dlle Béard, Aal., cuis., quai de Retz, 31.
Moyoos, Marius jard., Bourg.
Dlle Butt, Cél., cuis., r. Victor-Hugo, 32.
Lacrois, Paul, mécan., Paris.
Dlle Fleury, Anna, cuisin., Paris.
Chomel, Cl., propr. élev., r. Franklin, 8.
Dlle Michon, Maile, s. p., Dôle
Varille, Math. empl., r. Vendôme, 9.
Dlle Rougier J., s. p., pl. Bellecour, 31.
Rigottaz, Justin, trip., r. d'Ambo se, 2
Dlle Emin, Jos., cultiv., Cormoranche (Ain).
Duneaud, Cn., avocat, q. Tilsitt, 21.
Dlle Rousselon, M., s. p., pl. St-Jean, 8.
Roberl, Jos., empl., r. Bellecordière, 12.
Dlle Thibaud, Marg., s. p., r. Paul-Bert, 18.
Delolme, J.-B., empl., r. Franklin 45.
Dlle Phé.ul, Jeanne s. p., r. Mazard, 3.
Muzi, Jos., ing., Grand-Croix (Loire).
Dlle Rome, Vict., s. p., r. Auguste-Comte, 60.
Billon, André, lu Isle, Villeurbanne.
Dlle Gunther, Eoph., s. p., r. Dubois, 21.
Vinay, Cl., empl. P.-L.-M., r. Gilibert, 13.
Dlle Sozel, Aug., cuis., r. Lanrencia, 16.
Piaget, Aug., restaur., r. Ancienne-Préfecture, 1.
Dlle Roudon M., f. de ch., r. Jean-de-Tournes, 5.
Dyen, Jean confis., r. Victor-Hugo, 16.
Dlle Michaud, Ch., s. p., q. de la Pêcherie, 13.
Roschon, Pascal, men., r. Thomassin, 29.
Dlle Landry, Marg., cout., r. Thomassin, 89.
Falconnat, A., empl. P.-L.-M., r. Seb.-Gryphe, 135.
Dlle Saxod, Anna, cuis., q. des Célestins, 12.
Prélis, Jean, cocher, St-Genis-Laval.
Dlle Rochs, Anne, cais., q. St-Antoine, 27.
Aocary, Louis, empl., r. Mercière, 18.
Dlle Dêal, Aug., coal., Terzy (Rhône).
Laroche, Ad., écrit., r. Gasparin, 17.
Dlle Fava, Mad., fleur, r. St-Jérôme, 28.
Reynoud, Joseph, empl. P.-L.-M., r. Gilibert, 35.
Dlle Arobier, Flavie, ménagère, Chavanay (L.).
Thomas, Joseph, empl., r. Fleurieu, 6.
Dlle Longère, Marie, ménag., St-Iusi-d'Avray.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Commarmot, Paul, emp., r. de l'Epée, 11.
Dlle Durouzat, Marguer., empl., r. David, 18.
Bonneau, Jacques, pâtissier, c. Lafayette, 26
Dlle Boyer, C., s. p., Neuv.-s.-Saône (Rhône).
Bonnet, Marius, cordonnier, ch. des Pins, 15.
Dlle Pommier, Louise, ména., ch. des Pins, 15.
Brochey, Pierre, empl., c. Gambetta, 28.
Dlle Méraud, Joséph., empl., r. P.-Corneille, 8.
Cabalon, Jean, maçon, Espinasse (P.-de-D.).
Dlle Giraud, L., cuisin., rte de Vienne, 192.
Combemorel, Gaston, tourn., r. de la Rize, 15.
Dlle Bidaut, Adr., empl., r. Paul-Bert, 112.
Dâlin, Eugène, négociant, r. Mortier, 8.
Dlle Bessenay, Hélène, s. p., c. Gambetta, 5
Foulon, Lucien, emp. P.-L.-M., r. Chevreul, 92.
Vve Brun, gérante, rte de Vienne, 33.
Grosbon, Antoine, journal., r. Paul-Bert, 100.
Vve Renevier, ménagère, r. Paul Bert, 100.
Grunewald, Ch., cuiveur, r. de la Villette, 79.
Dlle Brunte Marie couturière La Mulatière.
Maygand L., camionn., r. Il.-des-Vieillards 27.
Dlle Autrel, Marie empl., r. Il.-Vieillards, 87.
Malbon, J., mach. P.-L.-M. imp. Rochet, 22.
Dlle Nevet, Claudia, s. p., e Eugénie, 23.
Place, Emile, gard paix, r. Molière, 97.
Dlle Richard Marie, couturière, Paris.
Pélrucci, Auguste chapelier r. de Marseille, 1.
Dlle Duburquoy, Sophie mod., r. Marseille, 1.
Puncet, François, tonnelier, Pouilly-le-Monial.
Dlle Pellelier, Louise, s. p., r. Dauphiné, 120.
Pusen, Alexandre, mécanicien, Villefranche.
Dlle Degoutin, Th., s. p., gr. r. Guillotière, 70.
Quintenne, J., emp postes, r. de la Villette, 23.
Dlle Bienciotti, X., tisseuse, r. P.-Bert, 105
Robert, J., empl. comm., r. Bellecordière, 12.
Dlle Thibaud, Marg., s. p., r. Paul-Bert, 18.
Rodier, Victorin, manœuvre, r. S.-Gryphe, 122.
Dlle Juge, S., fleuriste, gr. e. Guillotière, 31.
Varelle, Louis, cultivateur, Pourzt (Ardèche).
Dlle Masson, M., ménagère, r. de Marseille, 71.
Vinay, Claude, emp. P.-L.-M., r. Gilibert, 13.
Dlle Sozel, Augustine, cais., r. Laurencia, 16
Cytas Aodré, cordonnier, ch. Cais-Barrat 81.
Dlle Neyret, Claudine, cultiv., Dompierre (Ain).
Falconnat Joseph, empl. P.-L.-M., r. S.-Gryphe, 136.
Dlle Saxod, Anna, cuisinière, q. Célestins, 12.
Monnery, Félix, manœuvre, r. Massena, 111.
Vve Ravinet, ménagè e r. Chaponnay, 131.
Rivel, Auguste s. p., a Berthelot, 1
Dlle Buck, Laure, s. p., e Berthelot, 1.
Laroche, Adrien, électricien, r. Gasparin, 12.
Dlle Fava, Madeleine, fleurists, r. St Jérôme, 20.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Schmitt, Joseph, emp., r. Héron 21
Dlle Desplanches, M., cout., Caillouz-s-Font. (Rh.).
Venel, Philippe, tonnelier, Seyssel (Ain).
Dlle Borel, Marie, repassaase, r. de Nuits, 6.
Fouilloud, Alexandre, empl., r. Audran, 4.
Dlle Molles, Augustine, cravat., r. Villeneuve, 3.
Tournet, François, mécanicien, r. Jas.-Soulary, 15.
Dlle Barbier, Ant., rep., m. la Boucle, 29, Calu re.
Morel, Etienne, empl., r. St Jean, 7.
Dlle Ledru Maethe, s. p., Tallard (Htes-Alpes).
Ponlanier, Joseph, le lier, r. Paillerets, 5
Dlle Vacher, Marie, s. p., Vénissieux (Rhône)
Falconnat A., empl. P.-L.-M., r. S.-Gryphe, 136.
Dlle Saxod, Anna, cuisinière, q. Célestins, 12.
Pignol, Eugène, empl., r. du Chariot-d'Or, 7.
Dlle Brotel, Claudine, rep., r. Malesherbes, 31.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Blumet, Joseph, coiffeur, g. r. de Vaise, 13.
Dlle Paillot, Jeanne, couturière, q. de Vaise, 38.
Bois, Alphonse empl. com., pl. St-Paul, 4
Dlle Michel, M., empl. com., r. Juiverie, 15.
Bouceud, Charles, avocat, q. Tilsitt, 21.
Dlle Rousselon, Cécile, s. p., pl. St-Jean, 8.
Jambon, Joanny, manœuvre, r. Pourbonnais, 75.
Dlle Parcinetto, A., ménag., r. Bourbonnais, 75.
Marthouret, Elie, manœuvre, gr. r. de Vaise, 85.
Dlle Tisland, Marie, s. p., g. r. de vaise, 23.
Molères, Joseph, charpentier, r. Bourgogne, 9.
Dlle Beaustri, H., ménag., c. de la Liberté, 67.
Nicolas, Pétrus, tourneur, r. St-P.-de-Vaise, 3.
Dlle Marin, Adèle, coutur., r. St-Didier, 6.
Vincent, Delphin, inspect essur., q. de Bondy, 22
Dlle Grignon-Dumoulin, S., s. p., r. Masséna, 73.
Morel, Etienne, empl. com., r. St-Jean, 7.
Dlle Ledru, Lucie, s. p., Tallard (Htes-Alpes).
Fournier, Etienne, menuisier, r. Pyramide, 31.
Dlle Dufour, Marguerite, s. p., r. des Prêtres, 4.
Brunus, Ph., empl. P.-L.-M., r. Pyramide, 102.
Dlle Mounet, Gladie, cuisin., r. Centrale, 27.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Liochon, Alb., emp. P.-L.-M., r. Duquesnoy, 28.
Dlle Petit-Malle, Fl., s. p., Jonage (Isère).
Brochay, Claudius, empl., c. Gambetta, 36.
Dlle Meraud, Jeanne, empl., r. P.-Corneille, 8.
Ducrotoy, Prédi., manœuvre, r. Inkermann, 55.
Vve Foeal, Caroline ovaliste, r. Bellecombe, 8.
Durosard, Vincent, tonnelier, Tassin-D.-Lune.
Dlle Perrin, Marie, fem. de ch., a. Nouilles, 17.
Gojon, Jean, s. p., Grésin (Savoie).
Dlle Pipa d, Jeanne, s. p., c. Villon, 102.
Guyot, Aug., emp. solier, r. Tronchet, 1.
Dlle Brunel, Marie, s. p., r. Malesherbes, 45.
Misleaus, Henri, teinturier, r. Molière, 12
Dlle Vouillon, Antoin., dévid., r. Molière, 12.
Paubal, Joseph, m. d'hôtel, r. Tête-d'Or, 94.
Dlle Collonge, Jeanne, s. p., r. Tête-d'Or, 94.
Ponnel, Louis, c. en s., r. Monigolfier, 92.
Dlle Vialias, Lucie, c. en s., r. Montgolfier, 93.
Rellet, Aug., emp., r. Notre-Dame, 31.
Dlle Jailler, Marie, brod., q. de Retz, 17.
Reyhillat, F., calvisier-comp., av. Noailles, 30.
Dlle Comte, Louise, s. p., r. Curis, 16.
Rolland-Brachet, H., emp. com. r. Bugeaud, 121.
Dlle Pasano, Laur., p. pienn. rue Ney, 70
Treillet, Emile, teinturier., r. Pétrequin, 1.
Dlle Tellist, Fr., pl. tulle, c. Malesherbes, 42.
Verille, Mathieu, emp. r. Vendôme, 8.
Dlle Rongier, Jeanne, s. p., pl. Bellecour, 23.
Vincent, Ch., insp. g. ass. q. de Bondy, 22.
Dlle Gignon-Demoulin, S., s. p., r. Masséna, 73.
Janicot, Charles, p. cl. avoué, rue Cuvier, 6.
Dlle Pommerel, Louise, s. p., r. de la Vieille, 15
Brunet, Ernest presseur, r. Duguesclin, 164.
Dlle Martinet, Etien., culai., c. Lafayette, 81.
Dels me. Faustin misran, r. Duguesclin, 121
Dlle Fouilloud dit Dauphin, R., e., r. T. d'O., 112.
Laroche, P., 1 137e inf., Jassiers (Alpes).
Dlle de Montgolfier, E., s. p., Boulieu (Ard.)
Prelle, Alph., dect en droit, av. de Saxe, 136,
Dlle Genton, Alph., s. p., rue Malesherbes, 23.
Mosnery, Félix, manœuvre, r. Masséna, 111.
Vve Ravinet, Marie, ménag., r. Chaponnay, 121.
Pignol, Eugène, emp., r. Chariot-d'Or, 7.
Dlle Brotel, Claudine, repas., r. Malesherbes, 31.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 19 au 25 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Morau, Iallier, m. de la Gde-Côte, 128 ..... m.
Dardiehon, limonadier, r. Malet, 2 ..... f.
Chalot, boulanger, r. Camille-Jordan, 1 ..... f.
Guillotin, épinglier, pl. du Perron, 2 ..... f.
Pupier, lainier, r. de l'Annonciade, 22 ..... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Turiel empl., c. Charlemagne, 42 ..... m.
Thonlouze, empl., r. Auguste-Comte, 21 ... m.
Fabre, empl., rte de Vienne, 160 ..... m.
Brunet, lacisur, Ecully ..... f.
Cagne, cordonn., Villeurbanne ..... f.
Perrin, empl., Villeurbanne ..... f.
Ludet, garçon de café, r. Vaufenière, 2 ..... m.
Champier, teilleur, pl. Saint-Pothin, 12 .... f.
Sorel, cordonnier, r. Mouney, 11 ..... f.
Poulet, manœuvre, r. des Asperges, 26 ..... f.
Coodurier Curveur, man., r. Roquette, 11 .. f.
Pianel, camionneur, r. Malet, 4 ..... f.
Messaalerre, moniteur, r. Paul-Bert, 130 .... m.
Verrière médecin, r. Gentil, 5 ..... m.
Gourdon, cisetier, r. Cas.-Pelter, 23 ..... m.
Prévost, gendarme, c. Suchet, 27 ..... m.
Quet, court co soins, q. de Retz, 14 ..... m.
Gontard, voy. de comm., o du Midi, 26 .... m.
Gaydon journalier, r. Dugueselin, 218 ..... f.
Marquet, tailler, Brignais (Rhône) ..... m
Lambret, soldat, Rochetaillée (Rhône) ..... f.
Porte, journalier, r. Boileau, 172 ..... m.
Ehlioger, teinturier, Villeurbanne ..... m.
Becouvrol, mécanicien, r. Cornavent, 23 .. f.
Cartal, mecuisier, Oullins ..... f.
Serrailic cultivateur, Thurins (Rhône) ..... m.
Bitaud, caoutchoutier, Villeurbanne ..... f.
Granjon, journalier, Oullins ..... f.
Granjon journalier, Oullins ..... f.
Chiron, empl., r. d'Aguesseau, 28 ..... m.
Granlano, manœuvre, r. Villarol, 81 ..... f.
Verdier, singueur, r. Vauban, 34 ..... f.
Blaise, apprêteur, r. Cuvier, 148 ..... f.
Coulaod, chaudronnier, g. r. Guillotière, 23. f.
Pinet, voiturier, c. Charlemagne, 14 ..... m.
Pétermann, journaliar, r. Pyramide, 48 ..... f.
Dubost, tonnelier, r. Aug.-Comte, 52 ..... f.
Poulcillon, manœuvre, r. Villerol, 67 ..... f.
Marze, m. de café, r. Mongolfier, 61 ..... f.
Mora, peint.-plâtr., r. Clos-Suiphon, 18 ..... f.
André soldat au 10e cuirassiers ..... m.
Gavard, manœuvre, r. Delandine, 13 ..... f.
Bunevod, coeffeur, c. Charlemagne, 62 ..... f.
Remonda, plâtrier, r. Saint-Michel, 53 ..... f.
Remonde plâtrier, r. Saint-Michel, 53 ..... f.
Cattier manœuvre, c. Charlemagne, 100 .... f.
Bontemps, empl., Irigny (Rhône) ..... f.
Fournand, manœuvre, r. Robert, 24 ..... f.
Pilière, epicier, r. Sala 40 ..... m.
Truche, empl., r. Palais-Grillet, 36 ..... m.
Rolando, manœuvre, r. Gaillard, 19 ..... m.
Vincent, commerçant, r. Genti, 14 ..... m.
Depierre, empl. G.-T.-L., Imp. V.-Hugo, 8.. f.
Gnalfo, manœuvre, rte d'Heyrieux, 142 ..... m.
Verrambier, empl., c. du Midi, 26 ..... f.
Brissaud, empl., r. Duhamel, 14 ..... f.
Rodet, soldat au 158e, Villeurbanne ..... f.
Goy, empl., La Motellère ..... f.
Chabert, empl., r. du Repos, 15 ..... f.

Crozas, manœuvre, r. Paul-Bert, 118..... m.
Hautin, march. ambulant, r. Bonnel, 35.... f.
Peahola, empt., r Cent elo, 34..... m.
Prénel, maître de forges, pl. Cornet, 16.... f.
Long, g. de peine, r. de la Pleinière, 2..... f.
Rindler, tourneur, r. Rachais, 19..... f.
Faure, ouv. ce soie, r. Sully, 132..... m.
Chavenac, d. médecin, pl des Cordeliers, 2. m.

VOISIEME ARRONDISSEMENT.

Meiben, employé, r. Paul Bert, 31?..... m.
Muteau, employé, r. des Asperges, 47..... f.
Vacher, épicier, r. des Tonneliers 31..... m
Gillis, peintre plâtrier, ch de la Sourcune,8 f.
Beeuglraud, mécanicien, ch. St-Maurice, 68 m.
Garvason, luthier, r. St-Antoine, 87..... m.
Gros-Isopet, peveur, r. Trois-Pierres, 22.... m.
Narbot, serrurier, r. des Asperges, 47..... f.
Marcudola cordonnier, r. Clos-Suiphou, 1.. f.
Cherhonnet, embal., ch. Croix-Morlon, 16... m.
Weber, fitbographe, gr. r. Guillotière, 58.. f.
Gillet, empl., ch. Combe-Blanche, 31..... m.
Communal, menmuvre, r. St-Gilbert, 23.... f.
Cancglio, manœuvre imp. Gerland, 5..... m.
Ferraud-Cuttaut, maa . r. Bolleau, 228.... f.
Clevend, maçon, r Paul-Bert, 18. ..... f.
Poster, menuisier, q Claude-Bernard, 1.... m.
Lehlenc, gard de la peix, r. Servient, 68.... m.
Antaime, menuisier, r de Vienne, 148..... m.
Champier ampl G.-T.-L. imp. Bellicard,10. m.
Ratnud, ferblantier, imp Girier, 11 ..... m.
Léger, boucher, r d'Aguesseau 18..... m.
Roulet, empl.. r. Chaponay, 60..... m.
Javeeel, mécanicien, r Séb.-Gryphe, 131... f.
Coffr, dessinateur, r. Roposte, 14..... f
Berthet, ajust., ch. de Combe-Blanche, 81.. f.
Deschanaux, cultivateur, r Béchevelin, 43. m.
Tunrrel, correcteur, r. Dophet, 4..... f.
Teborin, empl., r Chevreul, 7?..... m.
Resteiegt, me éch.-fer., ch. Gerland, 49.... f.
Fuma, manœuvre, r. Garibaldi 312..... m.
Boeaieent, empl. O.-T-L., c. Henri, 168.. . m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bellel, emp , r Cèle, 5..... f.
Barrel, cocher, gde r Croix-Rousse, 31.... f.
Bertzler, menmuvre, r. de Dijon, 2..... m.
Perret, passementier, r. d'Ivry, 36..... m.
Ribeyron, voiturier, r. de l'Alma, 11..... f.
Ponet, h. de peine, r. des Chartreux, 41 ... m.
Hofer, mécanicien, r. Chevière, 34..... m.
Panche, looser de voit, Vienne (Isère) ... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Pe rier, lamineur, r. de la Fraternelle, 18.. m.
Veneret, tail pierres, ch de Loyasse, 12 .. m.
Nely, bijoutier, r. Lainerie, 20..... f.
Gonnachou, emp. postes, q Pulchi eu, 43. m.
Biolet, emp. P.-L.-M., r. des Docks, 35 .. f.
Girod, tenoeur, r. St Pierre-de-Vaise, 38.. f.
Hauguet, charpentier, r de l'Oiselière, 2 .. f.
Geilhot, teinturier, r. des N.-Maisons, 18.. f.
Baratin, agr. trib. com., q. Pulchiron, 7... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Delmas, emp., r. Ney, 84..... f.
Jely, employé, r. Duguesclin, 118..... m.
Dor, ingénieur, b. Brotteaux 74..... f.
Thomasser, peint.-plâtrier, av. Thiers, 1 3. f.
Meunier, lamineur, r. Bugeaud, 76..... f.
Maurel, plâtrier, r. Véricel, 3..... m.
Philippon, empl., r. Paul.-Silence, 17..... f.
Fargeton typographe, r. Louis-Blanc, 75.. f.
Fayzse, doct.-méteoin, r. Malesherbes, 42.. m.
Chartron, fab. de soieries, r. Godefroy, 81 , f.
Sousteile, sec g L Rép , r. Vendôme, 141. m.
Cezanne, employé, cours Viiton, 101..... m.
Tissot, employé, r. Garibaldi, 138..... m.
Chaine, avocat, c. Morant, 18..... m.
Ray, voyageur, r. Cuvier, 10..... f.
Bonnet, menuisier, r. Vendôme, 58..... f.

Décès du 19 au 25 Avril 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Calzaroni, Marcel, 3 a., r. Neyret, 6.
Albert, Marguer., 8 h., r. Serg.-Blandan, 14.
Thibaud, e. p., 78 a., c. des Cherlereux, 33.
Ep. Dalanzr, e p., 38 a., r. Neyret, 41.
Charles, concierge, 61 a., pl. Meiszonnier, 3.
Ep. Boorcet, s. p., 33 e., r Bodin, 7.
Robert, prêtre, 78 a., r Pierre-Dupont, 88
Vve Garuel, s. p., 61 a., r. Neyret, 37.
Vve Micond, s. p., 69 a., r. du Garet, 8.
Imbert, militaire, 22 a., hôpital Villemanzy.
Douplat, Marie, e. p., 75 a., r. Pierre-Blanc, 12.
Chamousset, Roland, 2 m., r. du Griffon, 1.
Olivard, Marie, 12 a., r. Capponi, 6.
Champagneux empl., 28 a., q. St-Vincent, 41.
Ep. Bu t-Pichet, ling., 68 e., m Gde Côte, 108,
Mollière, M.-P., couf., 41 a., r. Dunzie, 13.
Ep. Lavergne, br., 42 a., r. T.-Claudienne, 87
Rathelet, Marin. e. p., 84 a., r. V.-Moussie, 35.
Gonly, Claude, guimp er, 87 a., r. de Sève, 8.
Elsne-Fetin, Chalaz, tap., 78 a., q. St-Clair, 7.
Aucien, Jeanne, 4 e., r. de la Tourette, 2?.
Chaumard a M.-F., e. m. l, 59 e h C.-Rousse 131
Beuech, Georges, emp., 21 a., r. Pierre-Dupont, 2.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Rougerie, e. p., 19 e., r. de la Préfecture, 3.
Gurase, représentant, 48 e., c. Charlemagne, 5.
Borel, 4 a., c. Lafayette, 151.
Favier, 2 m., r. de la Part-Dieu, 81.
Vve Mariuoue, ménagère, 40 a., r. St-Eusèbe.
Perrin, 3 j., r. St-Jean, 46.
Ep Thibaud, concierge, 58 a., r. Stella, 2.
Stoux, peint.-p Air, 55 e Chalon- ur-Saône.
Vve Joly, s. p., 10 e., r. Victor Hugo, 15.
Vve Tabareau, rentière, 27 e., r. Boissac, 7.
Berbery, militaire, 21 e., fo t Lamothe.
Méaut, s. p., 75 a., r. Hemp d'Alney, 6.
Ep Havet, cultivate., 39 e., St-Bonnet-Mure(Is.).
Toulouze, 1 j., r. Aug.-Comte, 81.
Chemhon, 5 j., r. Tête-d'Or, 38.
Bouro, 18 m., m. de Vauzelles, 18.
George, couturière, 12 e., r. P.-Corneille, 43.
Rrueel, tisseur, 81 a., St-Pergeux Rhône)
Maumez, concierge 69 a., r. Thomassin, 23.
Goche, militaire, 21 a., hôp. Desgenettes.
Lahon, s. p., 62 e., r. des Capucins, 13.
Ep. Martin, ménag., 81 a., r. Vaubecour, 8
Tisserand, boulanger, 20 a., sans dom fixe.
Bellerand, serrurier, 35 e., r. Riboud, 3.
Rosset, couturière, 32 a., r. de la Roche, 8.
Pillion, cordonnier, 32 e., Villeurbanne.
Rivet, 3 a., ch. Barahan 118
Vidal, 3 en., r. Vendôme, 194.
Restido, 11 m., Villeurbanne.
8 et a. p., 73 a., r. Vaubecour, 1.
Buternet, militaire, 23 a., hôp. Desgenettes.
Chalinuel, lingère, 43 e., r Sala, 31.
Gaille, rentier, 70 a., r Petit-David, 5
Demeslieux, concierge, 67 a., r. Asperges, 19.
Vve Drivet, blanchisseuse, 68 a., Villeurbanne.
Marguerille, g. coiffeur, 19 e., r. Mazenod, 33.
Vve Gebureau, e. p., 25 e., r. de la Charité, 1.
Augier, comptable, 31 a., q Gailleton, 35.
Merle, 4 m., L'Arbresle (Rhône)
Ep. Bruyas, ménag., 11 e., r. de Paris, 37.
Parent, e p., 73 e., Trept (Isère).
Piéry, longeliier, 73 e., Côte-St-Andié (Isère).
Genut, cordonnier, 63 e., sans dom fixe.
Vielle, serrurier, 28 e., ch. des Pères, 20.
Mazot, empl., 35 a., imp. Bonnefoy-Sauveur, 7.
Rutterl, 10 m., Villeurbanne.
Perrie, 7 j., r. St-Jean, 16.
Vve Mallot, ménag., 71 e., r Paul-Bert, 11.
Chepuil, repoues.-métiers, 32 a., r. Béchevelin, 58.
Dubreuy, s. p., 47 a., q. St-Antoine, 27.
Genlet, concierge, 82 a., r. de la Charité, 29.
Ep Boragne, cocc., 33 a., r de Marseille, 85.
Vve Geoffray, ména., 51 e., av. Félix-Faure, 198.
Ep. Loaffer, ménag., 36 a., r. Chaponnay, 17.
Cambéc des, tail. d'habits, 31 a., s. domic. fixe.
Michallet, 4 e., r. Perrot, 8.
Bilger, 6 a., av. de Saxe, 320.
Sagne, 17 m., r. Duguesclin, 173.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Rollier, empl., 53 a., r. Bolleau, 209.
Vve Rivière a p., 58 a., bd Croix-Rousse, 117.
Fromage, empl. P.-L.-M., 55 a., r. Ste-Jeanne, 14.
Ep. Bailage, s. p., 68 a., rue Pensel 13.
Vve Peubel, dévid., 81 a., Jonage (Isère).
Ep. Chabert, s. p., 89 a., r. Corne-de-Cerf, 22.
Samuel, voy. com., 41 a., St-Etienne (Loire).
Colpaert, relig., 63 a., rte de Vienne, 164.
Ribero, ménag., 81 a., c. Lafayette, 103.
Veasal, tourn., 53 e., r. de l'Université.
Ponsonnet, journalière 17 a., imp. Girié, 11.
Gay, e p., 74 a., r. Duguesclin 205.
Meriltier, comlona., 71 a., r. Paul-Bert, 27.
Vve Remel, blanch., 41 a., r. Créqui, 164.
Ep. Meunier, m foraine, 30 a., r. Ney, 80.
Truffy, menuuv., 62 a., r. Gandolière, 17.
Reilly, fondeur, 42 a., r. Paul-Bert, 123.
Carcel, 15 a., une de la Vigilance, 4.
Desloud, ménag., 28 a., r. Béchevelin, 21.
Vve Rubeau, ména., 78 a., r. des Trois-Pierres, 53.
Cordray, 3 a., ch. Barahan, 119.
Ep. Lafay, s. p., 36 a., r. de la Part-Dieu, 40.
Ep. Nizzia, s. p., 88 e., r. St-Honoré, 3.
Ep Nicolas, ling., 56 a., gde r. Guillotière, 130.
Dubois, 9 mois, r. Bolleau, 250.
Vve Sepin, e p., 72 a., r. du Béguin, 12.
Boujour, manœuv., 50 a., St-Etienne (Loire).
Ep. Roujet, s p., 51 e., e. Lafayette 192.
Vve Untziager, ménag., 10 e., r. Paul-Bert, 301.
Champin, 1 m., r. Paul-Bert, 156.
D'Acestino, manœuv., 53 a., r. Paul Bert, 11.
Guillamin 3 m., ch de Barabau, 71.
Schottel, rent., 51 e., av. de Saxe, 339.
Tourny, parquet, 31 a., r. Duguesclin, 272.
Ep., Prompt.rep., 45 a., r. Ste-Anne-Barab..31 bis.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Mérel, tisseuse, 75 e., r. Tour-du-Pin, 8
Vve Chatonay, blanch., 61 a., r tmb.-Colomès 2.
Pinhier, 15 m., c. d'Herbouville, 4.
Dr Teanel, rentière, 74 a., r. Hénon, 36.
Devillet, boulanger, 28 a., b. Croix-Rousse, 71.
Geoffroy, chiffonnier 57 a., r. Duguesclin, 7.
Gue-pilton, rentier, 66 a., b. Croix-Rousse, 152.
Legicod, e. p., 76 a., pl. Croix-Rousse, 58.
Vve Lamy, ménagère, 74 a., r. d'Ivry, 6.
Vve Lacroix, s. p., 74 e., q. de Serin, 6.
Tournier, serrurier, 22 e., q. de Serin, 3.
Ep. Mahé, tisseuse, 67 a., g r. Croix-Rousse, 82.
Desmarie, comptable, 38 a., r. Garibaldi, 3.
Ep. Mermet, tisseuse, 31 a., g r. Croix-Rousse, 31.
Lacanagne, r. e tat, 61 a., c. d'Herbouville, 37.
Ep Blanc, lingère, 32 a., g r. Croix-Rousse, 81
Vve Sarra-Gallet, tisseuse 77 a., p. r. de Cuire, 7.
Pillisu, cuisinier, 78 e., e. Vitton, 38.
Faure, g. limonadier, 43 e., r. du Gerst, 5.
Tolly, s. p., 74 a., r. de l'Enfance, 43.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Laffaille, Jacques, ret., 49 e., q. des Etroits, 7.
Vve Dubio, Marie, rent., 53 a., r. de l'Aqueile, 4.
Vernie, J. B., e de b st., 81 a., r. Tunnel, 35 bis.
Pabieu, Benoît, s. p., 70 e., r. Juge-de-Paix, 2.
Jacquet, Cl., cuit 62 a., St-Bon.-d Bruyères (R.)
Peraodat, Claudius, 2 m., q Pierre-Scize, 37.
Vve Peigeaux, Elis., s p., 74 a., r. des Farges, 43.
Mercier, Yvonne, 2 mois, a St-Georges, 53.
Pruju, Jean, t. de best., 67 a., r Pyramide, 111.
Rey, Alexis-Pierre, emul., 38 a., Villeurbanne.
Vve Maréchal, J., empl., 89 e., m. St-Barthélemy, 35.
Deurd lly, J.-M., empl., 63 a., r. J.-Ferriès, 4
Sauzet, Aet., ling., 15 a., r. Cheo-Rouge, 43.
Sopieui, Marc, journ., 31 a., pl. Trion, 27.
Teriut, Claudine, s. p., 71 e., q Pier e-Scize, 81.
Ep. Buffet, Théodore, mée., 72 e., Ecully (Rhône).
Guicnet, Pierre, chauffeur, 48 a., ch. Debonrs.
Bonnet, J.-C., chap., 88 e., r. St-Jean, 13.
Vve Graed, Mad., s p., 80 a., r. Pyramide, 3?.
Muré, Charles, empl., 66 a., r. Dumas, 6.
Vve Trabucco, J., blanch., 73 a., q Pierre-Scize, 13.
Brachet, Paul, 3 m., imp Bellefontaine, 6.
Vve Leculier, F., e. p., 82 e., ch. Francheville, 138.
Magesere, P., ret., 57 a., r. Bourgogne, 31.
Reynaud, Franc., min., 78 e., r de la Claire, 20.
Guignier, Pier e, cord., 75 a., m des Foies, 7.
Deschamières, Y.-M., 51 j., r. des Prêtres, 4.
Duereux, Clotilde, 4 m., q. Pierre-Scize, 101.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Ep. Chamard Bert, cuisin., 43 a., r. Sully, 85.
Feuillet, gazier, 74 a., e. Morand, 82.
Gayte, retraité, 73 e., r. Tronchet, 58.
Vve Berger, s. p., 85 e., r. Duquesne, 63.
Chenard, in. de vins, 48 a., r. P. Corneille, 35.
Vve Chevenay, e p., 66 e., r. Vauban, 57.
Vve Pitiot, négociante, 63 a., b. Brotteaux, 43.
Carrage, comp chaux., 21 e., r. L.-Guérin, 86.
Tesrroe, tailleur, 71 a., r. Vendôme, 78.
Blanc, manœuvre, 81 e., r. Louis-Blanc, 75.
Ep. Duborgel, ménagère, 53 a., r. L.-Blanc, 28.
Vve de Costenzi, rentière, 65 a., r Godinot, 7.
Fraque, Jeanne, 13 e., r Masséna, 77.
Vve Agut, repasseuse, 87 a., r. Masséna, 111.
Gallione, Marius, 6 en., 33 a., r. Cuvier, 115.
Ep. Laurent, ménag., 61 e., r. Boissac, 113.
Goey, Mélanie, blanch., 58 a., r. Bolleau, 111.
Vve Zarcher, s. p., 78 a., q. de l'Est, 3.
Rode, cap. retraité, 71 a., r. Masséna, 77.

Mouvement de la Population

du 15 au 21 Avril 1908.

Nombre de mariages contractés.....		112
—	divorces enregistrés.....	8
—	naissances légitimes.....	142
—	— illégitimes.....	32
—	décès.....	173
—	mort-nés.....	5

Digitized by Google

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, en comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 24 avril 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	28	72	32
— de pays, autres provenances indigènes	—	32	»	32 70
— de Russie	—	30	50	31 00
— d'Amérique	—	30	»	30 00
— provenant danubienn.	—	30	»	30 50
— des Indes	—	»	»	» »
— dur		29	»	29 »
Seigle		18	25	19 00
Orge de brasserie		22	»	22 50
— de mouture		19	50	20 00
Maïs	—	21	»	22 »
Sarrasin	—	20	»	21 »
Avoine nouvelle	—	19	30	19 70
Haricots bl. de Bourgogne	—	30	»	31 »
— nains de Hongrie	—	28	50	30 00
Farine de boulang. 1 °q. les 125 kil.		41	50	42 50
— — ronde.	—	42	»	44 »
Son	les 100 kil.	13	»	13 25
Fécule indigène	—	33	»	34 »
Riz de l'Inde	—	39	»	40 »
Riz du Japon	—	46	»	47 »
Riz de Saïgon	—	16	»	30 »
Riscon du Piémont écumé	—	43	»	61 »
— — glacé	—	42	»	64 »
— — Caroline	—	62	»	64 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	67	»	70 »
— 1er choix	—	61	»	68 »
— marchandes	—	24	»	28 »
— irrégulières	—	46	»	67 »
Semoule	—	43	»	72 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k	210	»	220 »
— vieilles		»	»	» »
— d'Amérique		»	»	» »
— de luzerne de France nouvelle	—	170	»	190 »
— vieilles		120	»	» »
— de luzerne d'Italie	—	»	»	» »
Graines de colza ou navette	—	42	50	43 »
— de sainfoin		22	»	24 »
— de vesces		23	»	24 50

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 103 kil.	11	»	11 50
— de pays	—	10	»	10 00
Paille de froment	—	5	»	6 »
— de seigle	—	6	50	7 »

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	»	250 »
— à la princesse		120	»	130 »
Raisins de Corinthe	—	70	»	80 »
— de Malaga	—	11	50	12 »
Figues de Rougie	—	32	»	40 »
— de Cosenza		62	»	80 »
Prunes d'Ente		95	»	100 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de forte	les 100 k	67	50	68 50
— coupé régulier		45	50	76 »
— irrégulier	—	67	»	68 »
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	68	»	78 00
— semoule	—	68	50	73 50
Sucre cristallisé indigène		»	»	» »
— exotique	—	81	»	82 »
Sirop de glucose 44 degrés		55	»	65 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	300	»	320 »
— Mysore	—	300	»	325 »
— Santos		245	»	280 »
— Java vert	—	320	»	340 »
— jaune	—	240	»	400 »
— Démérari		320	»	360 »
Café de Haïti nature		260	»	280 »
— trié		280	»	300 »
Guadeloupe habit.		320	»	340 »
— bonifieur		340	»	350 »
— Moka		380	»	400 »
Café Porto-Rico		220	»	240 »
Cent. Amér. et autres bonnes grages	—	300	»	325 »
— — non grags	—	270	»	291 »
— Bahia		242	»	260 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k	350	»	360 »
— Caraque et Carupano	—	310	»	400 »
— Puerto-Cabello	—	420	»	500 »
— Guayaquil	—	260	»	270 »
Cacao Trinitad	les 100 k.	330	»	340 »
— Martiniq. et Guadel.	—	320	»	330 »
— Bahia préparé	—	230	»	235 »
— Haïti	—	300	»	325 »
— Samana et Sanchez	—	312	»	320 »

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»	» »
— Tellichéry	—	»	»	» »
— Saïgon	—	240	»	360 »
— blanc		440	»	468

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	80	»	74 »
— de Palme dure et molle	—	62	»	68 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	62	»	» »
— de province (en fût)	—	69	»	» »
— pressé	—	90	»	95 »
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	86	»	87 »
— (de distillation)	—	62	»	64 »
Acide stéarique (Huiles de saponification)	—	110	»	115 »
— (de distillation)		103	»	» »
Anglo saponifié, 1re qual., les 100 pag. de 500 gr. net		70	»	» »
— distillation —	les 100 k	340	»	360 »
Glycérine brute, 28°		120	»	130 »
— pharmaceutique, 30°		185	»	120 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	28	»	30 50
— de schiste		31	50	32 50
Essences minérale		36	»	43 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra extr. pure	les 100 k.	165	»	170 »
— surfine		»	»	» »
— — Sari	—	»	»	» »
— — fine		142	»	132 »
Huile commune lampe	les 100 k.	»	»	» »
Huile de noix		175	»	2 4 »
— d'arachide surfine	—	100	»	120 »
Huile de sésame surfine	—	95	»	100 »
— de sésame à brûler	—	»	»	» »
— de choux e bonene		102	»	120 »
Huile de colza épuré	les 100 k.	96	»	100 »
— de lin	—	64	»	74 »
— de colza brute		»	»	» »
Savon de Marseille bl. 1°q.	—	60	»	62 »
— Marseille bl. 2e q	—	53	»	55 »
— bleu pâle, extra fines	—	52	»	53 »
— de palme marbré		»	»	» »
— d'oléine, 1re qualité		41	»	42 »
— marbré	—	»	»	» »
— de pulpe		52	»	54 »
— mou extra	—	34	»	40 »
— — ordinaire		32	»	33 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	143	»	142 »
— 2e		72	»	82 »
Vin Bas Beaujolais	la pièce	32	»	68 »
Vin Lyonnais 1er choix	—	62	»	70 »
— — 2e —	—	50	»	58 »
— Mâconnais 1er	—	60	»	70 »
— — 2e	—	50	»	52 »
Vin Bourgogne 1er	—	110	»	140 »
— 2e	—	62	»	72 »
— Bordeaux 1er	la barrique	131	»	165 »
— 2	—	85	»	100 »
Vin Roussillon 1	l'hectolitre	20	»	23 »
— 2e		22	»	24 »
— Montagne 1er	—	22	»	24 »
— — 2e	—	10	»	22 »
— Narbonne 1er	—	24	»	26 »
— 2	—	20	»	22 »
— Algérie 1er	—	24	»	26 »
— 2e	—	20	»	22 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers 8 86°...	l'hectol.	70	»	80 »
— de marc	—	60	»	70 »
— Nord fin 8 90°	—	51	50	52 75
Esprit Nord extra-fin 8 90°	—	33	50	33 75
— de grain		62	22	63 50
— mauvais goût	—	51	50	51 75

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 18 au 24 Avril 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	»	»	» »
Oies	—	»	»	» »
Canards	—	4	50	5 »
Volailles 1re qual.	—	6	50	7 »
— 2e —	—	2	»	2 50
Poulets	—	3	50	4 »
Pigeons	—	1	»	1 50
Beurre	le kilog.	2	»	2 40
Œufs	le cent	6	75	7 25
Fromages	le kilog.	1	20	1 40

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre, la variété américaine	..	5	50	6
Châtaignes	..	»	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil	5 70
	Greissons		5 70
	Chatillon choisies	—	5 10
	lavées	—	4 80
	Braisettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant		3 70
Anthracite		—	5 80
Coke cassé		—	4 40

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT
Lundi, 20 avril	férié
Mardi, 21 —	103 50 » »
Mercr., 22 —	105 50 » »
Jeudi, 23 —	104 00 » »
Vendr., 24 —	104 50 » »
Samedi, 25 —	104 50 » »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 18 au 21 Avril 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	287	602	2,925	2	348	»	»	»	»	»	256,450
Perrache	240	703	1,903	70	»	»	»	»	»	»	142,661
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	38	1	3	»	»	7,048
TOTAUX	707	1 560	4,890	72	848	38	1	3	»	»	418,959

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Pacotorats de la ville de Lyon, du 17 au 23 Avril 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		17 Avril		18 Avril		19 Avril		20 Avril		21 Avril		22 Avril		23 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 »	0 60	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	» »	» »	1 »	0 90	0 90	0 70	0 70	0 6	» »	» »	» »	0 70	» »	0 56
Anges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	0 10	1 90	» »	» »	1 60	1 70	» »	» »	2 40	2 20	» »	» »	» »	» »
Bars	—	» »	» »	2 50	2 10	» »	» »	» »	» »	» »	»	2 66	0 60	2 »	2 00
Cabillauds	—	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 10	1 »	1 »	0 90	1 10	1 »	0 90	0 70	0 90	0 70	0 90	0 70	0 90	0 60
Colins	—	1 10	0 60	1 »	0 60	» »	» »	1 »	0 90	» »	»	0 60	0 70	0 60	0 60
Congres	—	1 »	0 90	1 10	1 »	0 90	0 70	1 10	1 »	1 »	0 70	0 90	0 70	1 »	0 60
Dorades	—	1 20	1 10	1 20	1 »	1 »	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 00
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 30	1 »	1 »	0 60	1 10	1 »	» »	» »	1 40	1 30	1 30	1 10	1 20	1 »
Limendes	le kil.	0 66	0 70	0 70	0 60	0 66	0 70	0 70	0 60	0 80	0 40	» »	» »	0 70	0 50
Lottes de mer	—	1 50	1 30	1 20	1 »	1 »	0 60	1 10	1 »	1 »	0 90	1 20	1 »	1 10	1 10
Maquereaux	—	1 30	1 30	1 00	1 10	» »	» »	1 80	1 30	» »	» »	» »	» »	1 40	1 30
Merlans	—	1 10	0 70	1 »	0 8	1 20	1 »	1 »	0 60	1 10	1 »	1 »	0 70	1 10	1 »
Merlus	—	1 20	1 »	1 »	0 70	1 10	1 »	1 »	0 60	1 20	1 »	1 »	0 80	1 10	0 90
Mulets	—	» »	» »	0 »	1 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 90	1 70	1 60	1 60
Raies	—	1 10	1 »	1 »	0 70	1 20	0 60	1 »	0 70	1 10	1 »	1 »	0 70	1 10	0 60
Rougets-barbets	—	0 70	2 0	» »	» »	» »	» »	3 40	3 20	» »	»	» »	» »	3 50	2 50
Saint-Pierre	—	0 90	0 60	0 50	0 50	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 60	0 70
Sardines 1/2 sol	—	1 20	1 »	1 »	0 60	» »	» »	1 30	1 10	» »	»	1 20	1 »	» »	» »
Soles	—	4 40	3 60	6 »	4 20	4 40	3 60	» »	» »	5 10	4 30	4 30	3 60	4 80	4 10
Sammons	—	» »	» »	7 20	7 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 40	7 20
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	3 10	2 60	» »	» »	2 80	0 70	» »	» »	0 80	2 40	» »	» »	2 80	2 00
Vives	—	0 70	0 60	0 80	0 60	» »	» »	0 80	0 60	0 66	0 70	0 70	0 60	0 80	0 60
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	3 »	2 60	» »	» »	2 10	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	1 80	1 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 80	1 30
Barbeaux	—	0 26	2 »	2 »	1 60	» »	» »	» »	» »	1 00	1 70	» »	» »	» »	» »
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	3 »	2 00	0 70	0 10	3 10	2 40	2 60	0 10	» »	» »	2 40	2 00	» »	» »
Carpes	—	1 30	1 10	1 20	1 »	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	1 10	1 »	1 »	» »
Tanches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	» »	» »	3 20	3 »	» »	» »	4 »	3 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 00	1 40	1 50	1 30	1 00	1 60	» »	» »	1 40	1 20	1 30	1 10	1 40	1 20
Truites	—	0 70	0 2	1 10	0 20	0 40	0 30	1 20	0 10	» »	» »	0 00	0 »	» »	» »
Truites saumonées	—	1 10	0 10	» »	» »	» »	» »	1 »	0 3	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Friture	—	1 »	0 70	1 »	0 90	0 00	0 70	1 10	1 »	1 »	0 70	0 80	0 70	0 60	0 50
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	0 90	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	0 20	4 40	0 20	3 30	1 10	0 20	0 40	3 40	» »	» »	0 10	3 70	0 00	3 70
Crevettes grises	—	1 60	1 40	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	1 40	1 20	1 50	1 00	» »	» »
Ecrevisses	—	4 10	3 20	4 30	4 »	» »	» »	4 30	3 70	4 10	4 »	» »	» »	4 30	1 10
Langoustes	—	0 40	4 70	3 10	4 80	4 50	4 30	4 60	4 40	4 10	4 »	» »	» »	4 60	4 40
Homards	—	» »	» »	» »	» »	3 20	» »	4 »	3 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 40	0 30	0 30	» »	0 40	0 30	0 30	» »	0 30	» »	0 30	» »	0 30	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres d'Arcachon, n° 2	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 0	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	4 »	3 0	4 50	4 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	» »	» »	0 »	6 »	» »	» »	7 50	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	» »	» »	6 »	2 »	7 »	4 50	» »	» »	0 50	6 »	» »	» »	» »	» »
Poulets	—	3 50	3 »	4 70	4 »	4 »	3 »	2 80	2 60	» »	» »	» »	» »	4 »	3 »
Pigeons	—	1 30	1 »	1 20	1 »	1 20	1 »	1 30	0 60	» »	» »	1 »	0 80	1 20	0 90
Pintades mortes	—	3 80	3 »	» »	» »	4 »	3 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	2 »	1 00	3 »	1 50	2 »	1 30	» »	» »	1 50	1 05	» »	» »	1 50	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	3 »	2 60	0 80	2 80	2 70	0 50	» »	» »	0 80	2 80	2 70	2 50	2 80	2 80
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 50	2 40	0 10	2 »	0 40	1 60	1 90	1 7	2 10	0 »	0 »	1 80	1 80	1 70
Asperges	la botte.	2 »	1 »	1 »	» »	1 50	0 60	» »	» »	0 10	0 80	1 00	1 »	0 »	0 00

Digitized by Google

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 18 au 21 Avril 1908 (16e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFERENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon..	166,277 90	103,716 15	62,561 05	» »	9,487,110 00	9,482,010 68	105,109 70	» »
Tramway de Lyon à Neuville.....	7,582 50	6,638 40	2,400 10	» »	69,550 70	71,088 90	» »	0,419 15
— Lyon-Croix Rousse e Caluire.....	2,719 45	0,471 85	047 60	» »	33,037 80	34,910 30	» »	873 70
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse.	4,099 90	9,539 70	3 0 20	» »	64,371 90	89,8 8 05	4,546 30	» »
— Croix-Pâquet.....	4,879 10	6,489 25	»	410 18	78,515 70	81,649 93	» »	0,134 45
Lignes de la Cie F.-O.-L.....	17,313 59	13,970 01	3,373 51	» »	109,763 70	199,017 07	40 70	» »

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 15 au 21 Avril 1908.

JOURS DES MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraiches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	2,040	2,040	0 40	1 70	2 00	1 40	2 40	1 60		
	Veaux.....	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Porcs.....	»	»	»	»	»	»	»	»		
Vendredi...	Bœufs et vaches.....	247	267	1 70	1 10	0 00	1 20	0 40	1 40		
	Veaux.....	1,244	1,244	1 16	0 90	0 20	1 40	0 40	1 61	10,709	0,382
	Moutons.....	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lundi.....	Porcs.....	1,310	1,310	1 30	1 18	9 00	1 60	2 40	0 »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	616	586	1 80	1 00	»	»	»	»		
	Veaux.....	561	561	1 32	1 10	»	»	»	»		
	Moutons.....	747	827	9 40	1 00	»	»	»	»		
Récapitulation..	Bœufs et vaches.....	933	853							TOTAL.....	11,071 k.
	Veaux.....	1,805	1,805								
	Moutons.....	9,795	9,715								
	Porcs.....	1,310	1,010								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 15 au 21 Avril 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITES SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilog.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilog	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilog.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilog.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilog	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilog.
Bœufs et vaches.....	1	200	»	»	»	»	»	»	»	»	1	200
Veaux.....	2	140	»	»	»	»	»	»	»	»	2	140
Moutons.....	8	75	»	»	»	»	»	»	»	»	8	75
Porcs.....	6	400	»	»	»	»	»	»	»	»	6	400
Chèvres.....	3	40	»	»	»	»	»	»	»	»	3	40
Chevreaux et agneaux....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux.....	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Porins.....	60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	»
Abats divers.....	56	670	»	»	»	»	»	»	»	»	56	670
Viandes fraiches.....	9	1.9	»	»	»	»	»	»	2	01	8	150
Viandes salées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée).....	»	»	»	45	»	5 6	»	»	»	0	»	600
Poissons (eau douce).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes.....	»	»	»	0	»	»	»	»	»	»	9	»
Ecrevisses.....	»	»	»	»	»	30	»	»	»	»	»	33
Huitres, coquillages.....	»	»	»	»	»	05	»	»	»	»	»	30
Gibiers (à plumes).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils).....	»	»	»	»	0	»	»	»	»	»	0	»
Volailles.....	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	9	»
Pigeons.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons.....	»	»	»	»	»	17	»	»	»	»	»	»
Légumes divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant, B. BOUFFARD.

30 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Sainte-Catherine, 9 — Téléphone 16-39

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 618 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 3 MAI 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes .	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr	— 3 fr 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Conseils municipaux. — Session de mai 1908. — Arrêté (p. 309).

Construction du pont de l'Homme-de-la-Roche sur la Saône. — Avant-projet. — Enquête d'utilité publique. — Arrêté (p. 309).

Marché aux bestiaux de Vaise. — Modification des heures d'ouverture. — Arrêté (p. 310).

Courses de Lyon en 1908. — Mesures de police. — Arrêté (p. 310).

Interdiction de la circulation chemin de la Colombière. — Arrêté (p. 310).

Revision du numérotage des immeubles situés chemin vicinal ordinaire n° 13, « des Sablonnières ». — Arrêté (p. 311).

Revision du numérotage des immeubles situés chemin vicinal ordinaire n° 64, « du Pré-Gaudry ». — Arrêté (p. 312).

Nominations, mutations (p. 312).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2900 à 2902).

Construction et mise en essai d'un tonneau automobile pour l'arrosage des chemins vicinaux (p. 312).

Entretien des chemins vicinaux ordinaires des 4e et 5e arrondissements. — Renouvellement de l'entreprise (p. 312).

Construction d'un groupe scolaire chemin de Combe-Blanche (p. 313).

Informations et avis divers.

Listes électorales. — Tableaux rectificatifs. — Avis (p. 314).

Elections municipales du 3 mai. — Avis (p. 314).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 314).

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de mai 1908 (p. 314).

Avis d'adjudication (p. 314).

Demandes en autorisation de construire (p. 315)

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 315).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 315)

Annonce légale (p. 317).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 318).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 319).

Documents statistiques (p. 320).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Conseils municipaux. — Session de mai 1908. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 14 avril courant,

ARRÊTE :

Article premier. — La deuxième session ordinaire des Conseils municipaux pour l'année 1908, dans le département du Rhône, s'ouvrira pour la ville de Lyon et toutes les villes ou communes du département, le dimanche 17 mai prochain.

Cette session pendant laquelle le budget est discuté pourra durer six semaines; c'est-à-dire jusqu'au 28 juin suivant.

Art. 2. — La première séance devant être consacrée à l'installation du Conseil et à l'élection de la Municipalité, l'Assemblée communale, si elle le juge nécessaire, pourra ensuite suspendre ses travaux pendant quelques jours afin de laisser à la nouvelle Municipalité le temps de préparer ses propositions.

Art. 3. — MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 21 avril 1908.

Le Préfet du Rhône
CH. LUTAUD.

Construction du pont de l'Homme-de-la-Roche sur la Saône à Lyon. — Avant-projet. — Enquête d'utilité publique. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu l'avant-projet présenté par l'Administration municipale de Lyon, pour la construction d'un pont métallique sur la Saône, vers l'Homme de la Roche; ledit avant-projet approuvé par le Conseil municipal de Lyon, le 14 avril 1896;

Vu le procès-verbal de conférence entre MM. les Ingénieurs du service spécial du Rhône, du département et du service de la Voirie municipale, en date du 7 octobre 1896;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lyon, en date du 17 février 1908, confirmant la délibération de 14 avril 1896 et indiquant que des conférences ont également eu lieu le 8 avril 1897, et que le Génie militaire a donné son adhésion sans réserve aux travaux projetés;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 12 mars 1897, adoptant l'avant-projet présenté auquel M. le Ministre des Travaux publics a aussi donné son adhésion;

Vu les ordonnances des 18 février 1834 et 23 août 1835;

Vu les propositions de M. l'Ingénieur en chef de service spécial du Rhône, en date du 15 avril 1908, et de M. l'Ingénieur en chef du département, en date du 24 du même mois :

ARRÊTE :

Article premier. — Une enquête est ouverte sur l'utilité du projet dont il s'agit.

Art. 2. — Un registre, destiné à recevoir les observations auxquelles ce projet pourra donner lieu et les pièces de ce projet seront déposées, pendant vingt jours à partir du vendredi 1er mai 1908, à la Préfecture, à Lyon, (3e division, 1er bureau).

Art. 3. — Il est formé une Commission qui se réunira, sur votre convocation, à la Préfecture. Elle examinera les déclarations consignées au registre d'enquête, recevra les explications des Ingénieurs, et, après avoir recueilli, auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utile de consulter, les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé sur l'utilité de l'entreprise et sur les diverses questions dont elle aura été saisie.

Digitized by Google

Art. 4. — Le procès-verbal de la Commission, une fois clos, nous sera transmis sans retard avec le registre de l'enquête et les autres pièces de l'affaire.

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Coste-Labeume, conseiller général;
Mermillon, conseiller général et adjoint au Maire de Lyon;
Gevin, conseiller d'arrondissement;
Feure, conseiller municipal de Lyon;
Vial, conseiller municipal de Lyon.

La Commission sera présidée par M. Coste-Labeume.

Art. 5. — La Chambre de Commerce de Lyon sera appelée à délibérer sur l'utilité et la convenance du projet.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché partout où besoin sera.

Un exemplaire en sera adressé à MM. les Membres de la Commission et à MM. les Ingénieurs des services intéressés.

Lyon, le 24 avril 1908.

Le Préfet du Rhône,
Ch. LUTAUD.

Marché aux bestiaux de Vaise. — Modification des heures d'ouverture. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,
Vu la loi du 5 avril 1884;
Vu l'arrêté du 17 février 1870 réglementant la tenue du marché aux bestiaux de Vaise;
Vu les arrêtés du 5 novembre 1901 et 23 juillet 1907 fixant les heures d'ouverture et de fermeture dudit marché;
Sur la proposition de M. l'Inspecteur principal du service de la Boucherie;

ARRÊTE :

Article premier. — Le marché aux bestiaux de Vaise sera ouvert le lundi de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin pendant la période du 1er avril au 30 septembre.

Ce marché continuera à être ouvert le matin à 10 h. 1/2 et à être fermé à midi et demi tous les autres jours en toutes saisons, ainsi que le lundi pendant la période du 1er octobre au 31 mars.

Art. 2. — M. l'Inspecteur principal du service de la Boucherie, M. le Commissaire de police du quartier de Vaise et les agents du service des abattoirs et marché sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 16 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :

Lyon, le 23 avril 1908.

Pour le Préfet du Rhône et par délégation,
Le Secrétaire général pour la police,
Signé : CACAUD.

Courses de Lyon en 1908. — Mesures de police. — Arrêté.

Le Maire de Lyon,
Vu la loi du 5 avril 1884;
Vu le programme des courses qui doivent avoir lieu au Grand-Camp les dimanche 24 mardi 26, jeudi 28 et dimanche 31 mai ainsi que les dimanches 11 et 18 octobre 1908;

ARRÊTE :

Article premier. — Les voitures, les automobiles et les cavaliers se rendant aux courses de Lyon pourront entrer au Parc de la Tête-d'Or, soit par la porte principale dite « des Légionnaires », soit par la porte faisant face à la rue Tête-d'Or. Toutes les autres portes leur sont interdites.

Les voitures, les automobiles et les cavaliers entrant par la porte principale suivront l'allée du Grand-Camp et ceux entrant par la porte Tête d'Or suivront les allées du Fleuriste, du Pré-Fleuri, du Parc-aux-Moutons et du Grand-Camp.

Les voitures qui auront déposé leurs voyageurs en deçà de la porte de la Voûte, quitteront le Parc par les allées du chemin de fer et de ceinture et par la porte du boulevard Montgolfier.

Art. 2. — A l'issue des Courses, les voitures, les automobiles et les cavaliers pourront entrer à Lyon par le cours Vitton.

Les uns et les autres pourront également quitter l'hippodrome par le chemin qui relie la pelouse au quai de la Tête-d'Or en passant entre l'usine des Eaux et la route de la Digue.

Les voitures, les automobiles et les cavaliers qui, pendant les courses, seront demeurés au pesage ou en dehors de l'enceinte de l'Hippodrome, devront, s'ils veulent suivre ce second itinéraire, rejoindre la pelouse par le chemin établi à cet effet, derrière la tribune A.

A partir du quai de la Tête-d'Or, les voitures, les automobiles et les cavaliers pourront : ou bien suivre ce quai jusqu'à l'avenue du Parc; ou bien pénétrer dans le Parc par la porte du Nord et rejoindre l'avenue du Parc par les allées du Chalet et du Lac et par la porte des Légionnaires; ou, enfin, suivre l'allée du Chalet jusqu'à l'établissement de ce nom, mais sans le dépasser.

Art. 3. — A l'aller comme au retour, les voitures, les automobiles et les cavaliers devront marcher à une allure modérée, particulièrement dans toute l'étendue du Parc de la Tête-d'Or.

Les conducteurs de voitures et d'automobiles ne devront en aucun cas couper les files, ni chercher à se dépasser les uns les autres. Ils devront se conformer sur le champ à toutes les injonctions qui leur seront faites par les agents de l'autorité.

Il est rappelé d'ailleurs, en tant que de besoin, que les automobiles ne sont pas admis à circuler dans l'intérieur du Parc de la Tête-d'Or les dimanches et jours fériés après midi. En conséquence, les automobiles se rendant aux courses ou en revenant, devront emprunter exclusivement les allées indiquées aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Art. 4. — A partir de 5 heures et jusqu'à 7 heures du soir, il sera interdit aux voitures, aux automobiles et aux cavaliers venant de Lyon et allant dans la direction du Parc, d'emprunter le quai de l'Est, l'avenue du Parc, le pont de la Boucle et le quai Tête-d'Or. Il leur sera également interdit de pénétrer dans le Parc par la porte principale dite « des Légionnaires » et de stationner à proximité de cette entrée ainsi qu'aux abords du cours Morand.

Enfin, il sera interdit aux voitures, aux automobiles et aux cavaliers qui se trouveraient aux mêmes heures à l'intérieur du Parc, de se rendre sur le boulevard de l'Hippodrome par la porte de la Voûte ou de suivre les allées du Chalet et du Lac dans une direction opposée à celles des voitures revenant des courses.

Art. 5. — De 1 heure à 7 heures du soir, il sera rigoureusement interdit aux voitures, aux automobiles et aux cavaliers de pénétrer dans le Parc par la porte de la Voûte.

Art. 6. — Il sera interdit, à l'occasion du défilé, de placer des bancs et échafaudages quelconques sur les quais de l'Est, de la Tête-d'Or, ainsi que sur l'avenue du Parc et le cours Morand.

D'autre part, pendant toute la durée du défilé, la traversée du pont Morand sera interdite aux voitures, aux automobiles et aux cavaliers venant d'une direction autre que le quai de l'Est et le cours Morand.

Art. 7. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.

Art. 8. — M. le Commandant de la gendarmerie, MM. les Commissaires de police des quartiers de la Croix-Rousse, de Saint Pothin et des Brotteaux, M. le garde-chef du Parc de la Tête-d'Or et, d'une façon générale, tous les agents de la force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon le 22 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate.

Lyon, le 28 avril 1908.

Pour le Préfet du Rhône et par délégation,
Le Secrétaire général pour la police,
Signé : CACAUD.

Interdiction de la circulation des voitures, des cavaliers et des vélocipèdes pendant les travaux de construction d'un égout sous la chaussée du chemin des Culattes, entre le chemin des Chanées et le chemin de la Colombière. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon.
Vu les rapports de MM. les Agents voyers exposant la nécessité d'interdire la circulation des voitures, des automobiles, des vélocipèdes et des bestiaux sur le chemin vicinal ordinaire n° 44 « des Culattes », pendant les travaux

de construction d'un égout entre le puisard du chemin des Chanées et l'égout du chemin de la Colombière ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que pour prévenir les accidents et empêcher que l'exécution des dits travaux ne soit entravée, il convient d'interdire la circulation des voitures, des automobiles, des cavaliers, des vélocipèdes et des bestiaux dans la partie sus-indiquée du chemin vicinal ordinaire n° 44 « des Culattes ».

ARRÊTE :

Article premier. — La circulation des voitures, des automobiles, des cavaliers, des vélocipèdes et des bestiaux est interdite sur le chemin vicinal ordinaire n° 44 « des Culattes », à partir de ce jour et jusqu'au 30 juin 1908, dans la partie comprise entre le chemin des Chanées et le chemin de la Colombière, pour permettre l'exécution des travaux de construction d'un égout sous la chaussée.

La circulation s'effectuera sur les chemins vicinaux et rues situés à proximité du chemin où les travaux sont exécutés.

La durée de l'interdiction de la circulation pourra être prolongée en cas de nécessité.

Art. 2. — M. l'Agent voyer en chef du département, MM. les Commissaires de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 25 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate.
Lyon, le 30 avril 1908.

Pour le Préfet du Rhône et par délégation :
Le Secrétaire général pour la police,
Signé : CACAUD.

Revision du numérotage des immeubles situés en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 130 des Sablonniers. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu le décret du 1er juillet 1809, portant que le numérotage des maisons de la Ville de Lyon sera exécuté conformément aux prescriptions fixées pour Paris par le décret du 4 février 1805.

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Vu le rapport de MM. les Agents voyers en dates des 18 et 22 avril 1908.

ARRÊTE :

Article premier. — Le numérotage des immeubles situés en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 130, « des Sablonniers » est fixé conformément aux indications ci-après.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉROS		OBSERVATIONS
	ACTUELS	PROPOSÉS	
CÔTÉ GAUCHE (à partir du chemin des Pins)			
Compagnie O.-T.-L.	»	1-19	à ajourner.
Chollier, y demeurant	»	21-23	23 à ajourner.
David, —	5	25-27	27 —
Aujas, —	7	29-35	31 à 35 à ajourner.
Héritiers Gauchon (MM. Gagnieux et Michel, régisseurs, 4, place Raspail	9	37-39	37 à ajourner.
Terrain Carron	»	41-43	43 à ajourner.
1re Maison Carron	9	45	
2e —	11	47	
3e —	»	49	
Jardin Lambert, y demeurant	15	51	
— Beaux, —	17	53	
— Poncet, —	»	55-63	57 à 61 à ajourner.
Maison Brochier	21 bis	65	
Jardin Hurbin	23	67-71	69 et 71 à ajourner.
— Ducat, y demeurant	25	73	
Maison Plazanet (MM. Rollin et Jamot, régisseurs, c. Lafayette prolongé, 15.	27	75	
Clos Miquel et Dorion	»	77	à ajourner.
Maison Miquel et Dorion	»	79	à ajourner (entrée c. Gambetta).
Propriété Carron	»	81-83	à ajourner.
CÔTÉ DROIT (à partir du chemin des Pins)			
Maison Terrier, y demeurant	»	2	
Jardin Lapeyre, —	»	4	
Maison Colombet —	»	6	
Propriété Laplace	»	8-10-12	
— Brunier	10	14-16-18	14 et 16 à ajourner.
— veuve Gaidon	10-12	20-40	26 à 40 à ajourner.
— Rochet-Schneider	»	4[illegible]-52	à ajourner.
— à la Société des Pellicules	18	54-[illegible]8	56 à 78 à ajourner.
— Stral	»	80-82	à ajourner.

Digitized by Google

Art. 2 — Les numéros destinés à désigner des maisons ou des entrées pratiquées dans des murs de clôture seront conformes au modèle déposé dans les bureaux de la Voirie (émaillés avec chiffres blancs sur fond bleu).

Ceux à établir sur des murs de clôture ou palissade en planches pourront être simplement peints.

Le numérotage des terrains nus, clos seulement par un treillage de chemin de fer, pourra être ajourné jusqu'à l'époque de la construction de maisons ou de murs de clôture.

Art. 3. —. Ces numéros seront placés par les soins et au frais des propriétaires sur le jambage droit des portes d'allées et de celle pratiquées dans les murs de clôture ; le bord inférieur des plaques étant situé à 2 mètres au-dessus du sol des trottoirs.

Art. 4. — Toute trace de l'ancien numérotage devra disparaître et les nouveaux (sur plaques ou peints) devront être placés dans les mois qui suivra la notification de l'arrêté, faute de quoi procès-verbal sera dressé et les ouvrages inexécutés ou mal exécutés seront faits d'office et aux frais du délinquant par les soins de M. l'Agent voyer en chef du département chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 30 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Numérotage des immeubles en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 64 du Pré-Gaudry. — Arrêté

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu le décret du 1er juillet 1809 portant que le numérotage des maisons de la ville de Lyon sera exécuté conformément aux prescriptions fixées pour Paris par le décret du 4 février 1805 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

Vu le rapport de MM. les Agents voyers en date du 23 avril 1908 ;

ARRÊTE :

Article premier. — Le numérotage des immeubles situés en bordure du chemin vicinal ordinaire « du Pré-Gaudry » est fixé conformément aux indications du tableau ci-après :

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉROS ACTUELS	NUMÉROS PROPOSÉS	OBSERVATIONS
CÔTÉ GAUCHE			
A partir du chemin vicinal ordinaire n° 41 « des Culattes ».			
MM. Dérobert et Cie	»	1	
Id.	»	3	Peut être ajourné.
Id.	»	5	—
Id.	»	7	
M. Hoffherr (Fritz)	»	9	—
Id.	»	11	—
Id.	»	13	—
M. Chuit	»	15	
Id.	»	17	—
Id.	»	19	—
Id.	»	21	
Id.	»	23	—
M. Cumin (Louis)	7	25	—
Id.	»	27	
M. Aury	9	29	
Société française des Câbles électriques	»	31-33-35-37-39	31, 35, 37 et 39 peuvent être ajournés.
Id.	11	41	
Id.	»	43	
M. Benjamin	»	45	
Société Immobilière de Tierland	»	47-49-51-53-55	49, 51, 53 peuvent être ajournés.
M. Rostaing	»	57	
CÔTÉ DROIT			
A partir du chemin vicinal ordinaire n° 41 « des Culattes ».			
Société Marseillaise de Pétrole	»	2-4-6	4 peut être ajourné.
Id.	2	8	8 —
Société anonyme des Magasins généraux	»	10-12-14-16	Peuvent être ajournés.
M. Jules Weitz	»	18-20	—
M. Couturier	4	22	
M. Allioud	6	24	
Id.	»	26	Peut être ajourné.
Héritiers Verson	»	28-30-32-34	Peuvent être ajournés.
Société des Sulfures de Carbone	»	36	—
Id.	10	38	
Id.	12	40	
Id.	»	42	
Id.	14	44	
Hospices civils de Lyon	16	46-48	48 peut être ajourné.
Société de Stockage et de Saumurerie	»	50	
Id.	»	52-54-56-58-60	Peuvent être ajournés.
Id.	»	62	

Art. 2. — Les numéros destinés à désigner des maisons ou des entrées pratiquées dans des murs de clôture seront conformes au modèle déposé dans les bureaux de la Voirie (émaillés, avec chiffres blancs sur fond bleu).

Ceux à établir sur des murs de clôture ou des palissades pourront être simplement peints.

Le numérotage des terrains nus, clos seulement par un treillage de chemin de fer, pourra être ajourné jusqu'à l'époque de la construction de maisons ou de murs de clôture.

Art. 3. — Ces numéros seront placés par les soins et aux frais des propriétaires, sur le jambage droit des portes d'allées et de celles pratiquées dans les murs de clôture, le bord inférieur des plaques étant situé à deux mètres au-dessus du sol des trottoirs.

Art. 4. — Toute trace de l'ancien numérotage devra disparaître et les nouveaux numéros, sur plaques ou peints, devront être placés dans le mois qui suivra la notification de l'arrêté, faute de quoi procès-verbal sera dressé, et les ouvrages inexécutés ou mal exécutés seront faits d'office et aux frais du délinquant par les soins de M. l'Agent voyer en chef chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 30 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Nominations, mutations.

Par décision du 25 avril courant, a été acceptée la démission de M. Durand (Alexandre), commis expéditionnaire à la Mairie centrale.

Par arrêté du même jour, M. Perrin (Claude), commis expéditionnaire au Bureau municipal d'hygiène, a été désigné pour remplir un emploi de son grade à la Mairie centrale, en remplacement de M. Durand, démissionnaire.

Par arrêté du 27 avril, M. Robin (Etienne), commis expéditionnaire au service municipal des Eaux, a été désigné pour remplir un emploi de son grade au Bureau d'hygiène, en remplacement de M. Perrin, appelé dans un autre service.

Par arrêtés du même jour, MM. Vallier (Adolphe), cantonnier à la Voirie municipale, et Nalliod (Joseph), sonneur sur les marchés, ont été relevés de leurs fonctions en raison de leur âge et de leur état de santé. (L'emploi occupé par M. Nalliod est supprimé.)

Par arrêté du 28 avril, M. Chiffe (Jules-Eugène), ouvrier auxiliaire au service municipal d'horlogerie, a été nommé préposé au remontage des horloges publiques.

Par arrêté du 29 avril, M. Berthier a été nommé concierge à l'école de garçons de la rue Jacquard, 25, en remplacement de M. Javelle, décédé.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Construction et mise en essai d'un tombereau automobile pour l'arrosage des chemins vicinaux.

(Commission générale). — **N° 2900.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet, étudié sur ma demande

par la maison Berliet, en vue de la construction et de la mise en essai d'un tonneau à traction automobile pour l'arrosage des chemins vicinaux de la banlieue de Lyon.

Dans un rapport ci-joint, MM. les Agents voyers font connaître que la mise en service d'un tonneau sur voiture automobile, serait de nature à améliorer sérieusement la viabilité des chemins vicinaux ordinaires en été.

Il n'est pas possible, en effet, de songer à établir sur ces chemins, dont beaucoup sont, d'ailleurs, dépourvus de canalisations d'eau, des bouches en nombre suffisant pour l'arrosage à la lance en raison de la dépense d'installation qui en résulterait et du grand nombre de cantonniers qu'il faudrait occuper.

D'autre part, avec les tonneaux de la capacité maximum de 1 200 litres à traction de chevaux, actuellement en usage, on ne peut effectuer chaque jour qu'un parcours utile de peu d'étendue. Le tonneau en marche parcourt à peine 4 kilomètres à l'heure; chaque tonneau ne peut arroser plus de 1.200 mètres, et un trajet assez étendu pour venir s'alimenter aux bouches est accompli en pure perte.

En utilisant un tonneau de 5 tonnes, on réduirait déjà considérablement le temps perdu soit en trajets inutiles pour se rendre aux orifices d'alimentation, soit en préparatifs divers pour le remplissage. De plus la vitesse en marche pourrait être au moins doublée.

Il n'est donc pas douteux que des avantages très appréciables seront obtenus par l'adoption du tonneau automobile.

Tenant compte de ces conditions ainsi que des renseignements qui leur ont été fournis par la Direction administrative des travaux de Paris, MM. les Agents voyers ont préparé un projet de soumission en vue de la construction et à la mise en essai par la maison Berliet d'un tonneau d'arrosage de 5 mètres cubes, sur châssis, avec moteur à essence de 22 HP.

Le prix de l'appareil complet serait fixé à la somme de 18 000 francs payables savoir :

10,000 francs après deux mois de fonctionnement du tonneau dans des conditions normalement satisfaisantes.

5,000 francs après cent jours de travail effectif ou quatre mois au plus après le premier paiement si la mise en essai était concluante ; 3 000 francs pour solde, six mois après la date du dernier acompte si la machine était définitivement acceptée.

Dans le cas où après expérience et perfectionnements, la machine serait reconnue ne pouvoir donner les résultats attendus, M. Berliet garderait cette machine pour compte; la Ville lui paierait seulement une somme de 1 500 francs afin de l'indemniser de ses frais d'étude et de mise en essai indépendamment des dépenses de fonctionnement pendant la mise en service du tonneau sur les voies publiques.

M. Berliet se chargerait de faire assurer, pendant un an, l'entretien, les réparations, la conduite et le garage du tonneau moyennant le prix de 20 francs par journée de travail, augmenté de 0 fr. 30 par kilomètre de parcours en charge ou à vide, soit que l'appareil fonctionnât comme tonneau d'arrosage, soit qu'il fût utilisé comme camion pour des transports divers. Ce prix comprend les assurances contre les risques d'accidents.

On peut compter que le tonneau parcourra au maximum environ 50 kilomètres par jour. Le prix de revient d'une journée complète de travail s'élèvera donc à 35 francs, ce qui ne semble pas exagéré. D'ailleurs, lorsque le tonneau aura fonctionné pendant un an, on pourra évaluer exactement les dépenses pour déterminer les bases suivant lesquelles il y aura lieu de traiter; afin de faire assurer la mise en service du tonneau pendant les années qui suivront.

Les différentes conditions stipulées dans le projet de soumission susvisé sont acceptées par la maison Berliet; elles paraissent pouvoir être admises par la Ville qui ne risquerait, en cas de non réussite dans les essais, que de payer l'indemnité de 1,500 francs prévue pour désintéresser, dans une certaine mesure, M. Berliet des frais d'études ainsi que des autres dépenses qui resteraient à sa charge.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à traiter avec la maison Berliet pour la fourniture, aux conditions spécifiées ci-dessus, d'un tonneau d'arrosage à traction automobile.

Quant à la somme de 18,000 francs, montant de la dépense, elle sera imputée sur un crédit d'égal chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 27 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Entretien des chemins vicinaux ordinaires des 4e et 5e arrondissements. — Renouvellement de l'entreprise.

(Commission générale.) — N° 2901.

Messieurs, suivant procès-verbal du 16 janvier 1906, M. Cavarnier, entrepreneur, a été déclaré adjudicataire des travaux d'entretien à exécuter sur les chemins vicinaux ordinaires des 4e et 5e arrondissements pendant les années 1906-1907-1908-1909-1910.

Or, M. Cavarnier est décédé le 29 décembre 1907 et ses héritiers n'ont pas consenti à continuer les travaux précités.

L'entreprise se trouve ainsi résiliée conformément à l'article 36 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des chemins vicinaux et il y a lieu de procéder à une nouvelle adjudication.

Dans ce but MM. les Agents voyers ont dressé un projet de cahier des charges que j'ai l'honneur de vous soumettre.

D'après ce cahier des charges, le nouveau bail d'entretien aurait une durée de trois années, comprenant les années 1908-1909-1910.

La dépense totale est évaluée à la somme de 90,000 francs.

Le cautionnement à déposer par l'adjudicataire est fixé à 1,500 francs.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre d'urgence une délibération au sujet de cette affaire,

Lyon, le 27 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT

Construction d'un groupe scolaire chemin de Combe-Blanche.

(Commission générale). — N° 2902.

Messieurs, le 2 mars dernier, j'ai eu l'honneur de vous soumettre un dossier relatif à l'agrandissement du groupe scolaire de Monplaisir.

Ce projet comportait notamment la transformation en salles de classe du gymnase actuel. Il s'élevait à 28,000 fr. environ.

Sur ces entrefaites, la Ville a acquis une propriété située chemin de Combe-Blanche à l'angle de l'avenue Berthelot. La Municipalité a pensé qu'au lieu de faire à l'école actuelle de Monplaisir un agrandissement qui serait insuffisant, tout au moins dans un avenir prochain, il serait préférable de construire, sur la nouvelle propriété de la Ville, une école de filles et une école de garçons.

J'ai demandé à M. Meysson, architecte, de vouloir bien étudier un projet dans ce sens.

C'est ce projet que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

Il comporte six classes de 40 élèves chacune, ainsi que des préaux, une cantine et des bureaux pour le directeur et la directrice, avec de vastes cours de récréation pour les enfants.

La dépense s'élèverait à la somme de 51,982 fr. 80, les honoraires de l'architecte compris, mais non le mobilier scolaire. Il faut aussi remarquer que dans ce prix sont déduits les rabais des entrepreneurs qui seraient ceux de l'entretien des bâtiments communaux.

En outre, je vous serais obligé de m'autoriser à traiter, au mieux des intérêts de la Ville, avec les locataires, pour la résiliation des baux de ceux qui occupent actuellement l'immeuble. Il s'agit, d'ailleurs, d'une somme peu importante qui n'agravera pas sensiblement les charges de projet.

En résumé, la Municipalité estime qu'au lieu de dépenser 28 à 30,000 francs pour l'agrandissement du groupe actuel de Monplaisir, il vaut mieux dépenser 25,000 francs de plus pour avoir un nouveau groupe qui, plus tard, pourra lui-même être agrandi, grâce au terrain dont nous disposons.

Lyon, le 27 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Listes électorales. — Tableaux rectificatifs — Avis.

En conformité du décret du 2 février 1852, des tableaux rectificatifs de la liste électorale ont été établis dans chaque Mairie d'arrondissement, à la date du 28 avril 1908.

Ces tableaux comportent les radiations suivantes :

1er	arrondissement,	46	électeurs,
2e	—	27	—
3e	—	38	—
4e	—	20	—
5e	—	713	—
6e	—	41	—

Elections municipales du 3 mai. Avis.

Les cartes d'électeurs non retirées dans les Mairies d'arrondissement seront déposées, les jours d'élections, dans les bureaux de vote correspondant au domicile des électeurs, et ceux-ci pourront les retirer en produisant une pièce constatant leur identité.

Il est rappelé que le scrutin de ce jour sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 5 heures du soir.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé en faveur des pauvres de Lyon :

Le 28 avril, la somme de 20 francs, offrande de M. Mège, directeur de cirque.

Le 29 avril, la somme de 48 fr. 60, par M. Hettiger, agent central de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (partie des droits d'auteurs perçus au bal des Etudiants le 4 avril 1908).

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de mai 1908.

Perception de la Bourse.

2 mai. — Rue des Quatre-Chapeaux (du n° 15 au 19 et du 10 au 16).

4 mai. — Rue de la République (du 12 au n° 32 et du 17 au 37).

5 mai. — Rues de la République (du 37 au n° 45), Neuve, Gentil.

6 mai. — Rues de la Bourse, Claudia, quai de Retz, place des Cordeliers, rue Champier.

7 mai. — Quai de l'Hôpital (du 1 au 6), rues Thomassin, Saint-Bonaventure, Grôlée, Président Carnot.

8 mai. — Rue Ferrandière.

9 mai. — rues Tupin, Grenette (du 1 au n° 23).

12 mai. — Rue Grenette (du 23 au 45 et du 2 au 36).

13 mai. — Rue Dubois.

14 mai. — Halle des Cordeliers.

15 mai. — Halle des Cordeliers.

Perception de Métropole et Vaise.

1er mai. — Rues de la Pyramide (n°s pairs de 90 à 112), Nerard, Tissot, Chinard, de la Corderie, Roquette.

2 mai. — Rues de la Gare, de Bourgogne (n°s impairs).

11 mai. — Rues de Bourgogne (n°s pairs), de la Duchère, Laporte.

12 mai. — Rues de Paris, de la Claire (n°s pairs de 6 à 26).

13 mai. — Rue de la Claire chemin de la Maladière.

14 mai. — Chemin des Fours-à-Chaux, rue de la Martinique chemin des Vacques, rues du Bourget, Berjon, Saint-Cyr (n°s impairs de 1 à 31).

15 mai. — Rue Saint-Cyr (n°s impairs de 31 à 61 et n°s pairs de 2 à 62).

16 mai. — Rues Saint-Cyr (n°s pairs de 62 à 118) des Docks (n°s impairs de 1 à 19).

18 mai. — Rue des Docks (n°s impairs de 19 à 37 et n°s impairs, quai de la Gare-d'Eau (n°s 3, 1 et 6).

19 mai. — Quai de la Gare-d'Eau (n° 10), rues Transversale, du Pont-de-la-Gare, quai Jayr.

Perception de la Croix-Rousse.

21 mai. — Rues Hénon (partie basse), Saint-Polhin, petite rue Saint-Polhin, de l'Enfance, passage Sublle-Bergeon.

22 mai. — Rue Denfert-Rochereau, petite rue d'Enfer, impasse Cyon.

23 mai. — Boulevard de la Croix-Rousse.

25 mai. — Rue Claude-Joseph-Bonnet, place Tabareau, rues Grataloup, Tabareau, avenue des Tapis, rue d'Isly.

26 mai. — Rues Duviard, Villeneuve.

27 mai. — Rue Perrod, place des Tapis, rues de la Terrasse, Pelletier.

29 mai. — Rues Valentin-Couturier, Jacquard.

30 mai. — Petite rue de Cuire, grande rue de Cuire (n°s impairs de 1 à 57 et pairs du n° 2 à 8).

Perception de Guillotière Sud.

4 mai. — Chemins Saint-Philippe, des Tournelles, Saint-Gervais, Saint-Victor.

5 mai. — Rue des Dalhias, chemins de Montbrillant, de Montbrillant prolongé, avenue Claude-Rampon, chemin Rampon, rues du Dauphiné, Villebois-Mareuil, chemin des Pins (du 1 au 23).

6 mai. — Chemins des Pins (du 25 au 104), de la Roche-aux-Feuillants.

7 mai. — Cours Eugénie, chemin des Saldonniers, rue Caron, chemin de Montchat, avenue du Château, rues Bessan, Bernard, rue Claudia, chemin des Pins (*fin*), de Saint-Denis-de-Brou, de Villeurbanne-à-Venissieux.

8 mai. — Route de Genas, cours Henri (de 1 au 67), chemin Saint Isadore.

9 mai. — Cours Henri (*fin*), rues Louis, des Aubépins.

11 mai. — Cours Richard-Viton (du 15 au n° 56).

12 mai. — Cours Richard-Viton (*fin*), rues Sainte-Marie, Gérante, place de la Reconnaissance, rues Camille, du Capitaine, Julie, Julien, Antoinette, rue de Bonnand, de l'Est, de Lamartine, rue Charles-Richard, place Louise.

13 mai. — Avenue Félix-Faure (de 89 au n° 193).

14 mai. — Avenue Félix-Faure (*fin*), rues Turbil, David, Gabillot.

15 mai. — Rue Paul-Bert (du 201 au n° 271 *bis*).

16 mai. — Rue Paul-Bert (du 173 au 361 et du 190 au 216).

18 mai. — Rue Paul-Bert (du 216 au 206).

19 mai. — Rue Paul-Bert (*fin*), allée du Sacré-Cœur, chemin Saint-Euselle, rue Sainte-Anne de-Baraban (du 1 au 56 et du n° 1 au 6).

20 mai. — Rue Sainte-Anne-de-Baraban (*fin*), chemin de Nazareth, rue Sainte-Paulme.

21 mai. — Chemins Saint-Victorien, de Baraban (du 27 au 55 inclus).

22 mai. — Chemin de Baraban (du 65 au n° 159 inclus).

23 mai. — Chemin de Baraban (*fin*), rue Sébastopol (du 1 au 43 *bis*).

25 mai. — Rue Sébastopol (*fin*).

26 mai. — Rues Corne-de-Cerf, de la Violette, du Rêve d'or, de l'Eglise, du Nord, du Sud, de l'Ouche.

27 mai. — Rues des Petites-Sœurs, d'Aubigny, Riboud, Gandolière, Termois, Bellecombe, cours Lafayette (du 191 au 234 inclus).

28 mai. — Cours Lafayette (du 236 au n° 298, moins le n° 172).

29 mai. — Cours Lafayette (n° 272 et fin, rue Saint-Antoine).

Avis d'adjudication.

Bureau de Bienfaisance de Lyon. — Fourniture de chemises, tabliers, bonnetterie et pantalons nécessaires au service des indigents existés pour 1908.

La Commission spéciale du Bureau de bienfaisance de Lyon procédera, le mercredi 3 juin prochain, à 9 heures du matin, en séance publique, dans la salle du Conseil, rue Pizay, 5, à l'adjudication sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après désignées, à faire audit Bureau de bienfaisance en 1908, savoir :

1er lot. — CHEMISES ET TABLIERS

1° Chemises garçons, flanelle coton, 300 unités ;

2° Chemises fillettes, coton écru, 480 unités ;

Tabliers coton, fillettes, 0m85, conformes au modèle, 422 unités ;

Tabliers coton, fillettes, 0m95, conformes au modèle 731 unités ;

Tabliers coton, fillettes, 1m05, conformes au modèle, 124 unités.

2me lot. — BONNETERIE

1° Bas laine, fillettes, 14 pouces, 180 paires ;

2° Bas laine, fillettes, 16 pouces, 180 paires ;

3° Bas laine, fillettes, 18 pouces, 300 paires ;

4° Bas laine, fillettes, 20 pouces, 360 paires ;

5° Vestons coton, cadets, 5 kilog., 156 unités ;

6° Vestons coton, cadets, 5 kilog. 500, 144 unités.

3e lot. — PANTALONS

1° Pantalons velours, cadets, 936 unités ;

L'adjudication est restreinte aux seuls soumissionnaires domiciliés dans le département du Rhône.

Le cahier des charges et les modèles-types sont déposés à l'administration centrale du Bureau de bienfaisance (Secrétariat, rue Pizay, 5, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Les soumissions, sur papier timbré devront être déposées sous enveloppe cachetée, à l'Administration centrale du Bureau de bienfaisance, au moins la veille de l'adjudication avant 4 heures du soir, dernier délai.

Les adjudicataires domiciliés hors de Lyon, devront se faire représenter par un fondé de pouvoirs habitant cette ville.

Digitized by Google

Demandes en autorisation de construire.

du 25 avril au 1er mai 1908.

M. Prat, propriétaire ; Michut, architecte Construction d'une maison chemin du Pont-d'Alaï, 71.

Société du parc Chaussagne, propriétaire ; Dénard architecte ; Construction d'une maison cours Eugénie.

Mme Marchand, propriétaire ; Pinet architecte : Construction d'une maison, rue Paul-Bert, 266.

M. Roux, propriétaire ; Fournier architecte : Construction d'une maison, chemin du Greillon, 23.

M. Muniguet, propriétaire : Exhaussement d'une maison rue Cuvier, 118.

M. Gaudet, propriétaire ; Ledieu, architecte : Construction d'une maison rue des Héridieux.

M. Apprin, propriétaire : construction d'une maison rue David, 17.

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Propriété municipale du Vernay. — Installation d'appareils à douche dans l'ancienne remise

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts. — Local, rue Paul-Chenavard, n° 11. — Aménagement et réparations de propreté. — Local, rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations du propreté.

Asile de nuit de Perrache. — Reconstruction du bâtiment annexe.

Abattoirs de Perrache. — Piquage du sol des tripseries.

Immeuble, rue Servient, 43-44. — Travaux d'aménagement d'une école de filles.

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 63. — Aménagement de locaux pour le transfèrement de l'atelier de modelage.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 32. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Propriété municipale, rue Chazière, 32. — Réparations intérieures des murs de clôture.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Abattoir de Voise. — Réfention partielle de la toiture de la buanderie et établissement de placards et tablettes en chêne.

Propriété municipale du Vernay. — Installation du téléphone interurbain.

Travaux terminés dans la semaine

Pavillon des Chartreux. — Réparations de propreté dans la cuisine du logement d'un jardinier.

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 63. — Réparations de propreté dans une classe devant être décorée par la Société de l'Art à l'école.

Ecole de filles, avenue du Château. — Aménagement d'une nouvelle classe.

Ecole de garçons, rue de la Part-Dieu, 39. Aménagement d'une classe pour les enfants arriérés

Ecole maternelle, rue de Dijon, 23. — Réparations de propreté dans le logement de la femme de service.

Asile Tisset, rue Nérard, 15. — Réparations de propreté dans l'appartement affecté à Mme veuve Mercier.

Ecole de garçons, rue Tronchet, 61. — Réparations de propreté dans une classe devant être décoré par la Société de l'Art à l'école.

Ecole de garçons, rue Bossuet, 83. — Aménagement d'une classe pour les enfants arriérés.

Ecole de garçons, rue Antoine-Richond. Réparations de propreté dans la loge du concierge.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Montée Neyret — Introduction à l'égout d'eaux pluviales et ménagères.

Montée du Mont-Sauvage. — Réparation de bouches d'égout.

Rue de la République, entre la place Le Viein et la rue Simon-Maupin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Passage Benoît, 3. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue de Belfort. — Dépose et repose de bordurettes

Chemin du Bois de la Caille. — Réparation de la chaussée empierrée.

Rue Robert. 24 — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Garibaldi. — Réparation de trottoirs en terre.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron — Construction d'un égout tubulaire et d'un urinoir lumineux à trois stalles.

Place Rouville et cours des Chartreux — Etablissement d'une barrière métallique limitant le jardin des Chartreux

Montée de la Grande-Côte. — Refection des trottoirs en asphalte. — Élargissement des rigoles en pavés d'échantillon et empierrement de la chaussée.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés

Rue Burdeau, place Sathonay, place Croix-Pâquet. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue de la République. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon

Voûtes de Perrache, près le cours Charlemagne. — Etablissement de deux cabinets urinoirs.

Rue Smith, entre la rue Casimir-Perier et le quai du Dauphin. — Mise en état de viabilité.

Rue Parmentier, 62. — Construction d'un poste bas pour les égouttiers.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatres-Maisons. Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Chevreul, entre la rue des Asperges et Garland. Elargissement et rectification des trottoirs et de la chaussée

Rues Turenne, de l'Epée et Marignan. — Réfection des trottoirs en asphalte et réparation des chaussées.

Rue de Belfort prolongé. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Aerunissement du nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Reconstruction des murs de clôture.

Montée du Chemin-Neuf. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Quai Pierre-Scize et rue Saint-Paul. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Saint-Paul. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Cléberg — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Créqui. — Réparation de trottoir en asphalte.

Rue Pierre-Corneille, entre la cours Lafayette et la rue Vaubau. Etablissement de chaussée en pavés d'échantillon.

Parc de la Tête-d'Or. — Rechargement de la chaussée empierrée de l'allée du chemin de fer.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Vauban. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Construction d'un égout du 2e type rue Moncey prolongée, entre le boulevard du Nord prolongé et le boulevard des Brotteaux. — Pose de bordurettes de trottoirs avenue Thiers et rue Lunnes.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 3 Mai 1908.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bürgi, Benjamin, esthéticien, Bordeaux.
Dlle Vernet, Berthe, s. p., Bordeaux.
Boudon, Jean, empl., q. St-Vincent, 36.
Dlle Verrot, Marie, gantière, r. Hobert, 100.
Bugnon, Cl., pr. dounes Bossans (Savoie).
Dlle Petit, Franç., cuisin., r. Martinière, 1.
Cipière, Auguste, sculpteur, Véaussieux.
Dlle Dumonlin, P., cout., r. Vieille-Monnaie, 33.
Duvoine, Alex, empl., pl. Rouville, 2.
Dlle Ouvier-Buffet, I., empl., r. Imb.-Colom, 22
Expulson, Georges, bijout., r. Mercière, 2.
Dlle Tête, Désirée, lingère, r. Lanterne, 28.
Guido, Antoine, forgeron, r. Pouteau, 17.
Dlle Pellisr, August ne. ménag., r. Pouteau, 17.
Guilleratier, François, empl., pl. Rouville, 4.
Dlle Acary, Clotilde, s. p., r. du Bon-Pasteur, 18.
Jérôme, Barth., charcutier r. Grobon, 1.
Dlle Haas, Célestine, s. p., r Grobon, 1.
Jury, Pierre, mouleur, r. Casimir-Perier, 18.
Dlle Toccanier, A., m. en m., r. V.-Monnaie, 29.
Laumont Victor, ad. 157e ligne, caserne Serin.
Vve Duhrsuil, Marie, s. p., Paris.
Pioppo, Jean, plâtrier, Aunonay.
Dlle Lafleur, Louise, domestique, r. Bourse, 6.
Vérat, Pierre, manœuvre, r. Adamoly, 2.
Dlle Cote, Marie, s. p., r Ste-Hélène, 39.
Duclos Fr., empl., r. de Flesselles, 2.
Dlle Murati, Marie, empl., c Gembetta, 17.
Guillermier, J., ajust., pte r. des Feuillants, 6.
Dlle Latriche, Cés., s. p., au Perréon (Rhône).
Picod, Camille, cultiv., Condes (Jura)
Dlle Pidon, Félicie, s p., Condes (Jura).

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Girard, Ant, empl. P.-L.-M., r. M.-A.-Petit, 27.
Dlle Lafumat, M., s. p., r. de la Méditerranée, 8.
Brun, Ant, caf., r. Delandine, 6.
Dlle Bidurd, Rose, s. p., r. Delandine, 4.
Vigourous, Jos., cuis., r. Victor-Hugo, 66.
Dlle Seus, M., cout., Anneyron (Drôme).
Perrin Louis, empl. com., c Charlemagne, 22.
Dlle Mazand, M., empl., r. Pierre-Corneille, 171.
Dumont, L., empl., av. du Parc-d'Artillerie, 9.
Dlle Crépiat, Cl., mén., r Ferrandière, 36.
Jury, Pierre, men., r. Casimir-Perier, 18.
Dlle Toccanier, M., melt en m., r. V.-Monnaie, 29.
Michaud, Jos., cult., St-Paul (Savoie).
Dlle Malod, Ph., ens., q. Gailleton, 29.
Clément, E., empl. P.-L.-M., r. Smith, 26.
Dlle Verguet, Fl., repass., r. Smith, 26.
Girard-Reidet, e P.-L.-M., av. Berthelot, 159.
Dlle Vassal, Elis., brod., pl Carnot, 21.
Bertrand, G., repr. com., r. Martin, 9.
Vve Renard, l., s. p., Paris.
Alla, Pr., empl., r. Gilibert, 23.
Dlle Roumées, L., s. p., Lamastre (Ardèche).
Vérat, P., man., r. Adamoly, 2.
Dlle Cote, M., s. p., r. Ste-Hélène, 39.
Moulin, Jos., jard., St-Sorlin (Rhône)
Dlle Dumas, M., cuis., r. du Peyrat, 9.
Bévos, H., restaur., Hostiaz (Ain).
Dlle Chaboud, Th., empl., r. Pulnie Grillet, 28.
Expulson, G., bijoutier, r. Mercière, 2.
Dlle Tête, Dés., ling., r. Lanterne, 26.
Mollière, A., doct.-méd., r. Victor-Hugo, 22.
Dlle Flachaire de Rouslan, S., pl. Gailleton, 2.
Viul, Joseph, cord., r. Sala, 44.
Vve Pouchey, M., f. de cb., cb. Fuvoiite, 62.
Benoit, P., cult., Montgilbert (Savoie).
Dlle Semillon, L., cult., r. Vaubecour, 35.
Bouleaud, P., mennis., q Jayr, 32.
Dlle Charmion, M., ens., r. de la Charité, 7.
Béyègue, L., voit., r Gilibert, 23.
Dlle Pauget, M., dom., Calnire.
Bernard, X., empl., c. Lafayette, 21.
Dlle Ponsonnet, M., empl., r. Hôtel-de-Ville, 37.
Sabran, Emile, emp., r. Franklin, 2
Dlle Payen, Gaetanne, s. p., Ecully.
Micheud, François, notaire, La Roche (H.-Savoie)
Dlle Journoud, Marie, s. p., pl. Ampère, 7.
Bonnand, Alfred, emp., r. Thomassin, 13.
Dlle Bouley, Marthe, emp., r. Tramassac, 30.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

André, Eugène, mécanicien, Villeurbanne.
Dlle Leblanc, Cl., pl., c. Richard-Vitton, 17.
Conty, André, mécan., r. de Marseille, 67.
Dlle Boucand, A., cout., r. Bâchevelin, 76.
Girard, A. empl. P.-L.-M., r. M.-A.-Petit, 27.
Dlle Lalumet, M., e p., r. de la Méditerranée, 8.
Lepetit, Jean, maçon, r. de Créqui, 217.
Dlle Lepetit, Ant., dom., r. Duguesclin, 216.
Romond, Ant., empl. P.-L.-M., Oullins.
Dlle Chatelard, Jeanne, dom., n. de la Liberté, 70.
Abren, Louis, élect., r. Moncey, 87.
Dlle Antoine, Marie, brod., r. Moncey, 87.
Armenier, Marius, mont., nb. des Verriers, 15.
Dlle Voiseau, Louise, cuis., cb. des Galaltes, 20.
Billaudon, P., empl., rte de Francheville, 136.
Dlle Sénéclause, M., cuis., av. Berthelot, 221.
Courajoud, Ernest, menuisier, Paris.
Dlle Dumarteray, Susp., mes., Paris.
Duchez, Henri, cocher, Plumpalais (Suisse).
Dlle Roche, Jeanne, cout., Lyon (6e)
Dumont, L., empl., av. du Parc-d'Artillerie, 9.
Dlle Crépiat, Cl., men., r. Ferrandière, 36.
Duquesnoy, Jacq., dessin., r. de Marseille, 2.
Dlle Jougla, Irène, e. p., r. du Marseille, 87.

Digitized by Google

Epercieux, Jean, appr., r. Paul-Bert, 203.
D^lle Martin, L., cuis., Chomérac (Ardèche).
Gardette J , taill. d'hab., r Croix-Jo dan, 5.
D^lle Cotte, Jud , empl., r. Hospice-Virillards, 4.
Garon, Cl , jard., ch de Saint-Priest, 33.
D^lle Violet, R., jard., ch. de St Priest, 33.
Genin-Carlet, V , limon., r. de la Buire, 63.
D^lle Metros Emma, cout , c. Lafayette, 27.
Girard, R , toint , r. Ste-Anne Baraban, 15.
D^lle Rosset, A , dévid , c. Ste-Anne-Baraban, 15.
Girard-Reidet, empl. P -L.-M., av. Berthelot, 159.
D^lle Vassal, El., brod , pl Carnot, 21.
Griessen, L , typog , r. Montgolfier, 66.
D^lle Falque, Marthe, s. p., r. Victoire, 6.
Landier, Fr., cult., Lens-Lestang (Drôme)
D^lle Toulevoix, Marie, ménag., Lens-Lestang
Lyandrat, Antoine, man., r. Turenne, 11.
D^lle Régnier, Joséph., cout , r. Turenne, 11.
Farrin, Louis, emp. de com., c. Charlemagne, 29.
D^lle Mezand, Marie, empl., r. P.-Corneille, 31.
Rudix, Joseph, cond. typo., r. Séb -Gryphe, 44.
D^lle Crousas, Marie, rep., r. Sébast -Gryphe, 44
Roccia, Vincent, com., r. Chepponnay, 23.
D^lle Martin, Marie, emp., Aoste (Isère).
Roulenq, Jean, empl , ch Palais-d'Eté, 8.
D^lle Charbonneau, M , cout., rte Grenoble, 119.
Roux, Ch , ppal cl. de aot., Marseille.
D^lle Perrusset, M., s. p., rte Vienne, 121.
Sambet, H., ajust., r. des Asperges, 76.
D^lle Dervieux, Clot., s. p., rte de Grenoble, 72.
Saunt, Alex., empl., ch. des Platanes, 11.
D^lle Rouvevrol, M , empl , rte de Grenoble, 101.
Darliet, Cl , méc., r. Paul-Bert, 321.
D^lle Lançon, A., repass., r. Paul-Bert, 321.
Contribunale, Pasc., man , r. Poul-Bert, 143.
D^lle Gaste, Ant , tulliste, rte de Veulx, 5.
Dérois, G., comm des Postes, Paris.
D^lle Demanjon, Hél., s p., r. Montesquieu, 55.
Duclee, Fr., empl., r. Flesselles, 2.
D^lle Murati, Marie, rmpl., c Gambetta, 17.
Feure, Flavien, empl., r. d'Avignon, 45.
D^lle Boissos, Anna, s. p , Frangy (Hte-Sav.)
Patinand, Gabriel ch. mont., Belmont-Chavanes.
D^lle Champin Marg , ling., r. Séb -Gryphe, 66.
Pitellat, Claudius, décoll., r. des Pessante, 5.
D^lle Amarger, Célast., ling , r. des Passants, 5.
Scaltrili, Charles, mécan , r. Donnefoi, 2.
D^lle Jaccond, Pier., s p., gr. r. Guillotière 151.
Dejean, Jacques, cocher, r. Repos, 17.
D^lle Cavane, Maria, s. p , r. de la Madeleine, 28.
Mellaret, Emile, méc., r. do Bonnand, 54.
D^lle Vogel, Franç., brod., r. de Bonnand, 51

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Livat, Henri, calc.-compt., r. Ney, 61.
D^lle Ricard, Fr., comm., r. Belfort, 7.
Guyonnet, Marius, tulliste, r. Pailleron, 18.
D^lle Joly, J., tulliste, pass. de l'Argue, 28.
Chalupt, Pierre, cord., av. des Topis, 4.
D^lle Ducrot, Marie, s. p., Régnié.
Fromont, Fr., jard., St-Cyr-au-Mont d'Or.
Vve Rozet, El., blanch., gde r. Cr-Rousse, 12.
Rustarholz, ch de consulat, bd Cr.-Rousse, 93.
D^lle Nellet, Marguerite, s. p., Maiche (Doubs).

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Billondon, Pierre, empl., r. de Francheville, 136.
D^lle Sénéclause, M , cuis., av. Berthelot, 221.
Bonnand, Alfred, s. de com., r. Thomassin, 13.
D^lle Bonley, M , s. de com., r Tramessac, 33.
Bordéry, Jean, tourneur, r. St-Georges, 50.
Vve Sérignat, Josép , com., r. St-Georges, 14.
Bonteaud, Pierre, menuis., q. Jayr, 32.
D^lle Chermion, J , cuis., r. de la Chatillé, 7.
Cateland, Amédée, arch., r. des Forges, 39.
D^lle Rochard, Suzanne, s. p., Roanne (Loire).
Chant, Jean, s. de com.. r. de la Pyramide, 44.
D^lle Charnay, E.. m., St-Chris. la-Montagne (R)
Cretel, Ferd , bouil., Bruay (Pas-de-Calais).
D^lle Damette, Al., repas , pt. du P.-College, 2.
Deltell, E.. chauf. au P.-L.-M.. r de la Claire, 42.
D^lle Grandjean, Clé., s. p , Villette-d Anthon (I.).
Emielle, Gilbert, charentier, r. Tramessac, 22.
D^lle Maille, Amélie, commis, Hyères (Var).
Mollière, Ant., doct -méd., ch. Fo t St-Irénée, 12.
D^lle Flachaire de Roustan, S., s p., p Grolier, 2.
Rique, Alfrod. cul., Cavaillon (Vaucluse)
D^lle Raimond, Reine, s p ,jr. de la Pyramide, 78.
Terrillon, Jean, mossiste Caluire (Rhône)
D^lle Canioni, Marie, coul., r. Lainerie, 18.
Vial, Joseph, cordonnier, r Sala, 44.
Vve Pouchoy, M , fem. de ch , ch Favorite, 62
Wickel, Eug., mécan., r. des Macchabées, 13.
D^lle Echaroux, J., propr., Ste-Foy-lès-Lyon.
Villesèche, Jean, chaud., r. Bourgogne, 14.
D^lle Fegon, Félicie, cout , r. Bourgogne, 14.
Fobal, Cons., emp. P.-L.-M., r. Pyramide, 64.
D^lle Rosel, Egido, ménagère, r. Pyramide, 84.
Girard, F., emp. d'usine, r. des Tuileries, 14.
D^lle Noël, Marie, s. p., r. Four-à-Chaux, 21.
Thivin, Louis, ébéniste, quai de Vaise, 13.
D^lle Côtte, Geneviève, s. p.. Arbresle (Rhône).
Tercier, Léon empl aux tram., r Laporte 15.
D^lle Bailly, Franç., journ., St-Alban (Savoie).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Bardet, Jean, frotteur, r. de l'Hôt. de-Ville, 31.
D^lle Saunier, Rezzia cuisia , c. Lafayette, 17.
Boudon, Jean, empl., q St-Vincent, 30.
D^lle Vernot, Marie, gantière, r. Robert, 100.
Srunet, Jean, empl., c Lafayette, 109.
D^lle Terry Jeanne, empl., c. Lafayette, 122.
Carante, Félix, comptable, r. Bugeaud 98.
D^lle Dupud, Julie, s p., Vaulx (Hte-Savoie).
Collet, Victor, cordonnier, r Cuvier, 100.
D^lle Michelet, Ant., tisseuse, r. Cuvier, 100.
Cuzin, Franciscque, empt. com., r. Masséna 42.
D^lle Blachère, Marguerite, s. p , Grenoble.
Devon, Pierre, doct.-médecin. St-Chamond (L).
D^lle Faure, Jeanne, s. p., n Morand, 20.
Durand, Félix, rmpl , r. du Musée, 31.
D^lle Gillet, Marguerite, s. p., r. Sully, 71.
Genin-Carlet, Vincent, limonad., r. de la Buira, 63.
D^lle Mabas, Emma, coutur., c. Lafayette, 27.
Griessen, Louis, typographe, r. Montgolfier, 66.
D^lle Falque, Marthe, s p , r. de la Victoire, 6.
Lacroix, Jean-Louis bonleng., Vernoison (Rh.).
D^lle Robin, H., fam. chambre, r. Duquesne, 14.
Brolles, H , métal , Rive-de-Gier (Loire)
Vve Theyre, Eug , ména , av Noailles, 60.
Lanfrey, C., emp. de com , av. de Noailles, 41.
D^lle Flogerxi, L. s p , pl P.-de-Chavannes, 1.
Laurent, Camille, typo , r. du Musée, 29.
D^lle Cheval, Joséph , s. p , r. du Musée, 29.
Livet, H., cais.-compt , r. Ney, 61
D^lle Ricard, Françoise, commerç, r. Belfort, 7.
Marion, Elise, cherc , r. P.-Jacquier, 21.
D^lle Beaumont, cuis , Fax-St-Genest (Hte-L.).
Merle, J.-L , teint., r Montgolfier, 55.
Vve Rondet, Cath., ménag., r. Montgolfier, 55.
Pairicot, Charles, avocat, Bourgoin (Isère).
D^lle Permezel, Cécile, s. p., pt de l Helvelle, 7.
Vérat, Pierre, manœuvre, r. Adamoly, 2.
D^lle Coste, Marie, s p , r. Ste-Hélène, 39.
Violland, Clément, empl. r. Louis-Guerin, 91
D^lle Vagnenx, Joséphine, s. p , Dell- Aia).
Chuthet, Jean, cofetier, r. Duguesclin, 187.
D^lle Perriolat, Louise, s. p., Romans (Drôme).
Bernard, Xavier, empt., c. Lafayette, 21.
D^lle Ponsonnel, Marie, empl , r. H -de-Ville, 97.
Paltud, Félix, dir d'usine, r. Ste-Geneviève, 37.
D^lle Riccio, Rose, s. p , r. Ste-Geneviève, 37.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 26 Avril au 2 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Poncet, distillateur, q. St-Vincent, 2..... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Denrond, empl. P.-L.-M., r. Cas.-Perier, 19 m.
Levrat, doct. médecin, q. de l'Hôpital, 5... m.
Médy, manœuvre, Villeurbanne..... m.
Meunier, journalier, Duillas ..... f.
Stodirr, manœuvre, Villeurbanne ..... m.
Molinéro, apprêteur, Villeurbanne ..... f.
Charton, chauffeur, av. Berthelot, 79.. .... f.
Guiraudet, vai. de chambre, r Duquesne, 2. f.
Balme empl.. r. des Trois-Pierres, 51..... f.
Genevry, empl., r. Villeroi, 16. . . .. m.
Belorgeot, bourrelier, g. r. de Vaise, 35..... f.
Bardavid, rommerçal r. des Célestins 4..... f.
Chatelin, manœuvre, r. Bonnand, 52..... m.
Jacquier, matelassier, r. de la Charité, 23... f.
Laporta, voiturier, r. Chevreul, 32..... m.
Cellier, veloutier, r. Franklin, 33 .. .. f.
Rive, rommerçant r. des Célestins 4..... f.
Dorier, cultivat., Dardilly-le-Bas (Rh.)..... f.
Martin, infirmier, r. Vendôme, 292..... m.
Frégoy, emballeur, r. du Repos, 12..... f.
Mulien, laitier, r. Molière, 29.. ..... f.
Creepin, tapissier, r St-P.-de-Vaise 33 bis. f.
Fitat, manœuvre, r du P.-de-la-Gare, 21 .. m.
Rejon, avocat, r. de la Charité, 86..... m.
Geoffray empl. Villeurbanne..... m.
Soleillant, potier, Tour-de-Salvagny (Rh.). f.
Chauvel fargeur, av. de Saxe, 301..... m.
Pouzache cantonnier, r. Bugeaud, 21..... f.
Michelas, domestique, ch des Cutaltes. ... m.
Vialon, chaudronn , c. Charlemagne, 13.... f.
Touquet, mouleur, r. Seguin, 41..... m.
Michel, journalier, Couzon (Rh)..... m
Badoil, cultivateur, Courzieux (Rh.)..... f.
Girardnt, empl., r. Gabillot, 21..... m.
André, manœuvre, Oullins..... f.
Devidal, camionneur, r. Garibaldi, 69..... f.
Ducros, manœuvre, q. de Vaise, 4..... m.
Serpezet, mécanicien, r. St-André, 5..... f.
Grillot, voiturier, r. Denuzière, 3..... f.
Baudino, paveur, r. du Lac, 11.. . ..... m.
Dubessel, pâtissier, r. Aug.-Comte, 16..... f.
Darpino, manœuvre, Pierre-Bénite..... f.
Masson, cultivat. St-Bonnet-de-Mure (Is.). f.
Messot, empl , Vénissieux, ... f.
Crétu, peintre décorateur, r. Ste-Hélène, 16. f.
Jamen, empl., r. Aug.-Comte, 53..... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Besse, emballeur, r. Boileau, 330..... f.
Bérignon, industriel, r. Jeanne-d'Arc, 53... f.
Rolland, serrur , r. de Bonnand, 33.. ..... f
Regal, menuis., c. Lafayette, 151..... m.
Laporte, empl., r. Chevreul, 36..... f.
Arnoux, teinturier, r. de la Rize, 29.. ..... f.
Massocco, ébéniste, r. de Gerland, 10..... f.
Bourret, menuis., av. Félix-Faure, 101... . f.
Mellozzi, taill d'habits, imp. Midrier, 20.... m.
Chapus employé, c. de la Liberté, 6 ..... m.
Ricoux, boucher, r. de l Abondance, 75.... m.
Fougère, empl. P.-L.-M , rte de Vienne, 162. f.
Rolland manœuvre, r. St-Antoine, 51..... m.
Vogely, insp d'assur., av de Saxe, 137..... f.
Jouet chorcuitier, rte de Vienne, 92..... f.
Guillaud, teill. d'habits, pl. Guichard, 65... f
Tardy, peintre, ch drs Fins, 43..... m.
Didon empl , q d Occident, 8..... f.
Bourgada, photographe, r. Vendôme, 218... f.
Cochet, manœuvre Villeurbanne..... m.
Pelon, plâtrier, r. Cuvier, 65..... m.
Carlet manœuvre Tarare..... m.
Motier, empl., m des Epies 8 ..... f.
Dessuigne, journalier, r. de Bourgogne, 58.. f.
Bayard, v. de ch., q de l'Est, 14 ..... m.
Laurenain, menuisier, ch. de Montagny... m
Bertone artis , r. Neuve-de-Monplaisir, 14. f.
Guyot, instituteur, Montromant (Rhône)..... m.
Boubi, menuisier ch. de Gerland, 59 bis... f.
Wissler, empl , av Félix-Faure, 198..... m.
Roussrau mécanicien, r. Jongot, 13..... f.
Serena, verrier, c Richard Vitton, 48. ... m.
Juillard, empt. P. L.-M , r. Rechevelin 100.. f.
Monthoux, papetier, r Vendôme, 215..... m.
Vio mosaïste, c. Richard-Vitton, 39..... f.
Giraud, v. de ch., c. Gombette, 218.. ..... f.
Chambon, menuisier, rte de Vénissieux, 143 m.
Robinet, cordon., av. Berthelot, 108. .... m
Gardon serrur., r Séb -Gryphe, 14,. ..... f.
Langon rmpl , r. Mouccy, 17..... f.
Gitenet, ferblantier, h. de la Paul-Dieu, 12.. m
Lido, chaudronnier, ch. des Verners, 1..... f.
Rodier, manœuvre, r. de la Villette, 30..... m
Guenard, tourneur, r. Camille, 20 bis..... m.
Droux, empl., r. de la Thibaudière, 57 ..... f.
Bouzon, cordonnier, pl. Raspail, 11..... m.
De Pélacot, cap 85e inf , Corne (Nièvre) .. m.
Confavreux, indust., ch St-Denis-Broa, 75. m.
Romario, tisseur, r. St-Eusèbe, 15 bis... ... m
Martin, manœuvre, r. P.-Bert, 236 ..... f.
Valtre, moul. en cuiv , r. de la Buire, 28... f
Giannini, musicien, r. Chapounay, 28.. .... m
Dumas, liquoriste, r P.-Bert, 43..... f.
Julian, emp P.-L.-M.. r. des Asperges, 66.. f.
Mermonier, industriel, r. Servient, 37 .. .. m
Denies, diverteur, q. St-Bernard, 22..... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Chavrocho, cord., r. Villeneuve, 1..... f.
Chuboud, empl., pass. Cuzin, 3..... m.
Gailey, empl., r. Lebrun, 2..... m.
Grandvaux, empl bd Croix Rousse, 117.... f.
Nikly, ing. civ., bd de la Croix-Rousse, 11. f.
Pyot, tullis'e, pass. Benoît, 15 ..... f.
Heyraud, mon , q de Serin, 14..... m
Labergerie, nég , r. du Mail, 29..... m
Schaal, garç. de p , r. des Ecoles, 8..... m.
Charous, man , m. St-Sébastien, 14 bis.... f
Saint-Hilaire, m. rord., bd Cr.-Rousse, 155. m
Authier, maçon, gde r. de Cuire, 47.. ..... f.
Plaisantin, m -fer., c. d'Herbouville, 26.... f
Dumont, employé, rue Jacquard, 42..... m.
Paul, employe, rue Ozanam, 10.. . ..... f
Piéron, mécan., gde r. de la Cr-Rousse, 14 f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Monivet, employé, q. Perrc-Scize, 19. .... m
Ganin, cultivateur, ch. de Francheville, 23. f.
Parisse, employé, r. du Bourbonnais, 7..... m.
Damas, repr. de com , q. de Jayr, 31..... f
Tivillier, industriel, r Centrale, 23 ..... m.
Comte fe bl., r des Chevauchrurs, 16 .... m.
Piguet, dess.-mécan , c St-Simon, 10 bis... m.
Bourgeat, emp., r. St-Cyr, 37..... f.
Prade, rep. com , r. Soufflot, 3 ..... m.

Digitized by Google

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Monel, teneur de livres, r. Molière, 12..... /.
Duplatre, plombier, r. Robert, 21..... /.
Cusin, industriel, pl. Morand, 5..... m.
Forest, cmp. O -T -L., r. Notre-Dame, 13... m.
Revol, comptable, r. Sully, 133..... /.
Merlin, employé, r. Moncey, 216..... /.
Durand, représentant, r. du Musée, 37.... m.
Durand, cocher, av. de Noailles, 52..... m.
Neyret, entrep , r. de Créqui, 37..... m.
Danon, cultivateur, r. Duguesclin, 100..... /.
Gautbier, voyageur, r. Fénelon, 10..... /.
Senta, entrepreneur, r. de Créqui, 118.... /.
Péréol, boulanger, b. des Brotteaux, 56.... /.
Lassudière, charpentier, r. Boileau, 27.... m.
Roussel, employé, r Cuvier, 174..... m.
Buisson, répétiteur au Lycée, r. Cuvier, 36.. m.
Clesse, gard. de la paix, r. Tronchat, 101... /.
Rougeole, potlier, c. Vitton, 39..... m.
Passeoot, empl., r. Cuvier, 70..... /.

Décès du 26 Avril au 2 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Janin, Hippolyte, empl., 65 a., r. H.-de-Ville, 7.
Ep. Léronclier, M.-A., br., 69 a., b. C.-Rousse, 86.
Dlle Faure, Elisa, s. p., 75 a., q. St-Vincent, 29
Roasseon, Jalira, s. p., 72 a., q. St-Vincent, 42
Dlle Gonet, Louise, ourd , 70 a., r. Bodin, 16.
Meligot, M -A., s. p., 69 a , r. Pionelle, 8.
Dupiet, Marie empl., 48 a., m. Gde-Côte, 68
Lieudet A -M., bouill., 63 a , r. Annonciade, 30.
Vve Java, dévid., 64 a., r. Diderot, 10.
Déplanche, Aug , compl., 37 a., pl. C.-Pâquel, 11.
Vve Bellet, s. p., 69 a , r. Constantine, 5.
Vve Grigioni, s. p., 72 a., r. Neyret, 8.
Fournier, Joseph, éleb., 57 a , b. C -Rousse, 144,
Lafay, Claud., rent., 61 a., r. de la Tourette, 44.
Ep. Cochet, s. p., 32 a., r. du Sergent-Blandan, 18.
Perussel, conc., 56 a., r. de l'Arbre-Sec, 36.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Gourguet, négoc., 42 a , Tassin (Rhône).
Vve Nenlet, s. p., 67 a , c. Charlemagne, 14.
Ep. Gérard, ména., 80 a., Villeurbanne (Rhône).
Ep. Colligaon, m., 41 a., r. Hôtel-de-Ville, 21.
Augoillerce, cordon , 85 a., Courziens (Rhône).
Pnech, boucher, 60 a , Narbonne (Aude).
Ep. Chambon, ménag., 67 a., L'Arbresle (Rhône).
Goat, cap. en ret., 77 a., r. Franklin, 44.
Vve Coscat, rent., 78 a., place des Célestins, 10.
Ep. Bergeret, s. p., 40 a., place Carnot, 7.
Ferrier, dessin , 31 a., r. Grenette, 33.
Martin, 20 j., r. Dunienge 5.
Vve Guillon, s. p , 61 a., Villeurbanne.
Poirier, manœuvre, 45 a., ch. de la Plaine.
Montgolfier, manœuvre, 46 a., s. dom. fisc.
Vve Gualino, revend., 64 a., r. Louis-Blanc, 6.
Pilol, ménag , 74 a., r. de Bonnel, 106.
Dravel, r. du P -L.-M , 77 a., r. de la Charité, 74.
Vve Degois, c , 61 a , r. des Remp.-d'Ainay, 45.
Chollier, g de café, 27 a , r. Jean-de-Tournes, 7.
Vve Amalric, rentière, 77 a., r Gentil, 2.
Bertrand, s. p., 70 a., r. de l'Enfance, 43.
Ep. Rochet, guimp., 22 a., r. de Saint-Cyr, 41.
Verroue, cult., 52 a., Décines-Charpieu (Isère).
Seigle, militaire, 81 a., hôp Desgenettes.
Perrin, herboriste, 72 a , s. dom. fisc.
Baldini, peintre, 79 a., pl. Gailleton, 3.
Croset, 16 m , r. Etienne-Dolet, 21.
Ageron, chaudron., 67 a., c. Charlemagne, 16.
Major, 21 m., boul. des Casernes, 13.
Ep. Décbance, empl , 58 a., q. Perrache, 38.
Ep. Jacquier, ménag., 58 a., r. Laurencin, 16.
Drochier, s. p., 12 a , r. du Plat, 2.
Davin, dom., 53 a., r. Sergent-Blandan, 12.
Lavergne, maçon, 21 a., St-Genis-Laval (Rhône).
Ep Furry, ling , 31 a., r. de la Thibaudière, 31.
Aimé, 6 m , r. Neyret, 33.
Ornet, 13 a., m. de Balmont, 1.
Vallon, 3 j , q. Claude-Bernard, 3.
Tévère, 22 m , ch. des Culattes, 29.
Clarin, employée, 35 a., r. Tupin, 1.
Page, 4 m., r. Marc-Antoine-Petit, 33.
Bride, s p., 71 a., c. Charlemagne, 16.
Vve Berrod, ling., 37 a., av. du Parc-d'Artillerie, 8.
Rossier, 16 m., r. Boileau, 61.
Perrier, 13 j , r. de la Charité, 4.
Favre, 4a., av. de Saxe, 306.
Dumollard, 3 a , Tenay (Ain).
Fougère, 14 a., r. Paul-Bert, 164.
Vve Roy, s. p., 73 a , r. Dubois, 21.
Buer, 2 a., r. Donoir, 6.
Michel, 11 m., Cooson-au Mont-d'Or (Rhône).
Chatain, 81 m , r. Stéphane Coignet, 8.
Ep. Clerc-Labarre, c. en soie, 35 a., Villeurbanne.
Vve Levi, s p , 86 a. r. Ste-Hélène, 26.
Ep. Dunoir, blanch., 50 a., r. Marignan, 11.
Ep. Crétin, comm , 63 a , Rainecelle (S.-et-L.).
Garel, journaliôrr, 81 a , r. Louis-Blanc, 16.
Pascanel, maç , 26 a , Bron (Rhône).
Daubin, chapelier, 67 a., Givors (Rhône).
Vve Mauget, o. en e , 61 ans, St-Forgeux (Rh.).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Laffont, empl., 21 a., av. Berthelot, 21.
Emery, empl., 48 a., ch. Moulin-à-Vent, 83.
Vve Fooratal, s. p., 67 a., rte de Genas, 131.
Berthet, 20 j , r. Roposte, 10.
Orlat, parqueteur, 68 a., r. P.-Bert, 18.
Vve Champiet, ménagère, 73 a , r. Barrême, 13.
Bellot, ménagère, 77 a., r. des Farges, 2.
Vve Vérot, s. p , 74 a., r. Madeleine, 3.
Ep. Anselmo, papetière, 34 a , r. Ste-Pauline, 18.
Tisseur, graveur, 61 a , r. St-Eusèbe, 6
Bernard, 16 m , r. Villardière, 11 et 13.
Lebourg, cartonnière, 17 a., r. Boileau, 83b.
Ruat, emp. P.-L.-M., 54 a , Valence.
Bayon, s. p., 42 a., St-Etienne.
Suchet, débitant, 54 a , r. Moncey, 166.
Mardore, fondeur, 53 a , r. Thibaudière, 37.
Laovernier, retraité, 68 a., r. Grillet, 18-20
Cressgot, com. postes, 35 a., q. Cl -Bernard, 1.
Biscarat, empl. 28 a., r. P.-Bert, 46.
Mollard, retraité, 68 a., ch Gerland, 47.
Gerbaud, 8 m., r. Créqui, 261.
Vagnon, commerçant, 55 a., av. Berthelot, 4
Vve Tamsin, s. p., 31 a., ch Croix-Morlon, 18.
Ferrand, empl , 41 a., r. Parl-Dieu, 24.
Garrigue, s. p., 81 a., r. des Asperges, 45.
Lebouchard, s. p , 61 a , r. Corne-de-Cerf, 29
Pressat, employée, 51 a., g r. Monplaisir, 126.
Revol, cordonnier, 53 a., r. Croix Jordan, 7.
Piron, 15 m., r. du Colombier, 11.
Molin, s. p., 62 a., r. Garibaldi, 276.
Poitevin, maçon, 53 a., r. Voltaire, 37.
Nolot, 21 m., r. Moncey, 27.
Gélibert, 31 m., c. Gambetta, 231.
Robin, empl., 36 a., St-Etienne.
Chapiron, 8 m., r. Ste-Anne-de-Baraban, 20.
Saint, cultivateur, 59 a., r. Parmentier, 7.
Billand, s. p., 61 a., ch. des Pins, 138 bis.
Bellechevie, mennisier, 50 a., av. F.-Faure, 157.
Estival, s. p , 46 a., c. Rich.-Vitton, 32.
Dergaud, s. p , 69 a., r. Dumoolin, 3.
Guillien, matelassière, 37 a., r Mazenod, 33.
Garnier, s. p., 61 a., r. Corne-de Cerf, 36.
Rapillard, mécan., 42 a., r. Permentier, 7.
Michard, ménag , 66 a., r. de la Vierge, 7.
Dufour, 1 m. r. Rabelais, 166
Fuchet, s. p., 66 a , c. Lafayette, 318.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Farat, propriétaire, 63 a , pte r. de Cuire, 1.
Vve Pathy, concierge, 75 a., m. Morand, 36 bis.
Chabanas manœuvre, 41 a , r. Bouteille, 2.
Dr Mo-end tuilats, 29 a., r. Pailleron, 8.
Ep Thiolème, tisseuse, 58 a , imp. Dubois, 10.
Aubignac, représentant, 46 a. r. de Crillon, 69.
Bonnelon, épicier, 41 a , r. Cl.-J.-Bonnel, 11.
Danbies, tailt. d'habits, 67 a , m. Gr.-Côte, 168.
Vincent, coutur., 69 a., g r. de la Cr.-Rousse, 18.
Ducous, empl , 13 a , r. Garibaldi 51.
Jarru, tourneur cuivre, 67 a., r. Pouteau, 22.
Drogust, tisseur, 72 a , pass. Lamure, 1.
Malignon, cartonnier, 58 a , g. r. Cr.-Rousse, 4.
Bernard, direct assur , 46 a., r. Philippeville, 17.
Vve Pelletier, dévideuse, 77 a., r. de l'Enfance, 16.
Gaget, mécanicien, 45 a , ruelle des Tapis, 8.
Brave, teinturier, 61 a., r. Villemsuve, 6.
Peume, rentier, 77 a., r. Hénon, 16.
Gienolio, boulanger, 55 a., g r. de Cuire, 50.
Chemans, teinturier, 62 a , ch. des Eotrepits, 5
Deveux, passem., 39 a., montée Bonafous, 7.
Ep Renaud, ménag., 42 a., r. d'Austerlitz, 13.
Dlle Lachenal, appr., 59 a., r. Ney, 43.
Dlle Amiet, s p., 21 a. Cuire.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Benyas, Jean, empl., 31 a., av. Abattoir, 39.
Malassigne, J., man., 68 a., r. Quarantaine, 9.
Vve Renaud, Cl. journ., 68 a , r. l'pyramide, 61.
Neybur, J.-M., s p., 80 a , ch. Francheville, 136.
Durocher, Reine, dom , 69 a , m des Carmes, 11.
Demacon, Louis, s p , 76 a., r. de Trion, 43.
Bourgeois, L., s p., 45 a., ch. Francheville, 62.
Vve Vallard, M.-A., s. p., 72 a., g. r. de Vaise, 38.
Rivoirard, Joseph, empl., 56 a., q de Vaise, 36.
Ep. Berthier, Fr., s. p., 68 a., r. St-Georges, 130.
Morein, Emile, s p , 76 a., ch. Francheville, 136
Vve Mere-u, Marie, s. p. 76 a , r. du Tunnel, 95.
Du and, René, 2 j., ch. de l'Etoile-d'Alaï, 85.
Callet, Judith, colf., 30 a., r. des Prêtres 21.
Ep. Espagnac, O , j., 64 a., r. St.-P.-de Vaise, 13
Blondiaux J.-M., s. p , 82 a., q. Pierre-Scire, 88.
Ep. Flemeat, Ant , s. p., 48 a., r. St-Georges, 19.
Vve Berthelet, Fr., conc , 72 a , r. de l'Angile, 1.
Vve Abonin, A., s. p., 76 a., ch. Gr.-Terres, 71.
Umeker, Joseph, retraité, 32 a., r, St-Irénée, 10.
Michel, Paul, s. p , 78 a , ch. Francheville, 136.
Bureaud, P., p.-verrier, 42 a., r. Béchevelin, 37.
Montredon, E., embal., 43 a., r. St-Jean, 23.
Vve Guivier, s. p., 76 a., r. des Antonins, 1.
Monchanin, C. relig., 60 a., pl. Antiquaille, 1.
Grapin, Georg., s. p , 17 a., r. du Mont d'Or, 14.
Hébrard, J , prêtre, 34 a., ch. des Granges, 8.
Cordelier, Josép., s. p., 84 a., ch. Francheville, 136
Laperouse, Ant., phot., 46 a., m. Montgaillon, 52.
Boissal, Aimé, empl., 17 a., r. St-Georges, 100.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Goin, Ed , 12 m., c. Vitton, 1.
Vve Favre, s p., 60 a., r. Germain, 29.
Garnier, Cb., 2 a , c. Morand, 13.
Ep Madinier, ména , 69 a , r. Boileau, 78.
Chapuis, goimpier, 42 a , r. Notre-Dame, 19.
Vve Bracco, s p., 56 a., r. Bossuet, 107.
Donis, L , dégraiss., 27 a., r. Cuvier, 33.
Valé, J.-B., 8 m., r. du Musée, 31.
Bert-Marcaz, E., tisa., 16 a., r. Ney, 59.
Dervieux, Joseph, 12 a., r. Duguesclin, 121.
Courtois, S., négoc , 27 a., r. boileau, 141.
Malhieu, J., man., 51 a., r. Desgranges, 80.
Minjard, Marius, 1 m., r. Sachet, 3.
Ep. Champon, s. p., 33 a., r. du Musée, 38.
Curtet, Pauline, 2 a., r. Bugeaud, 35.
Vve Collet, b. p , 55 a , r. Ney, 37
Chasal, B., corset., 19 a , r. St-Michel, 23.
Bon, 7 m., r. Masséna, 60.
Lacreves, Philibert, 11 m , r. Sully, 151.
Picoulet, tripier, 61 a., pl. Morand, 16.
Guigard, ft de chaus., 36 a., r. Bellecombe, 65.
Papillarel, propr , 70 a , pl. Morand, 12.
Ep. Boroard, ménag., 37 a., imp. du Poirier, 3.

Mouvement de la Population

du 22 au 28 Avril 1908.

Nombre de mariages contractés.....		122
—	divorces enregistrés.....	6
—	naissances légitimes.....	120
—	— illégitimes.....	33
—	décès.....	185
—	mort-née.....	11

ANNONCES LÉGALES

Construction d'une école maternelle et élargissement de la rue Sergent Blandan.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates des 3 et 8 avril 1908 reçu Me Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Stanislas-Antoine Tranchand ou Tranchant, marchand de savons, et de lui assistée et autorisée Mme Marie-Louise Bouvier, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue Sergent-Blandan, 7, agissant conjointement et solidairement, au prix de 70.000 francs, un groupe d'immeubles d'une superficie totale approximative de 391 mètres carrés, situés rue Sergent-Blandan, numéros 7 et 9 et nécessaires à l'élargissement de cette voie publique et à la construction d'une école maternelle dans le quartier de la Martinière.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever le groupe d'immeubles dont il s'agit.

Lyon, le 30 avril 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 1er mai 1908

Graine et Farines

Blé de pays du rayon...les 120 kil.	22 75	22	»
de pays, autres provenances indigènes	— 23	» 22	70
de Bl anque	— 29	50 31	50
— d'Amérique	— 99	» 28	50
— provinces danubiennes	— 30	» 20	50
des Indes	—	» »	» »
— dur		» »	» »
Seigle		18 15	19 22
Orge de brasserie		22	» 22	50
— de mouture		19 50	99	50
Maïs	—	21	» 22	»
Sarrasin		20	» 21	»
Avoine nouvelle	—	18 52	18	75
Haricots bl. de Bourgogne		29	» 21	»
nains de Hongrie		26	» 20	»
Pois ronds de bonne qualité, les 125 kil.		46 50	40	50
— — ronds	—	42	» 44	»
Son.....les 100 kil.		13	» 13	25
Fécule indigène	—	23	» 24	»
Riz de l'Inde	—	26	» 40	»
Riz du Japon		45	» 47	»
Riz de Saigon	—	15	» 30	»
Riz de Piémont écrémé	—	49	» 51	»
— — glacé	—	49	» 54	»
— — Caroline	—	22	» 24	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix.....les 100 kil.	67	» 70	»
— 1 choix	—	61	» 60	»
— marchandes	—	54	» 58	»
— irrégulières	—	46	» 57	»
Semoule		43	» 73	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles.les 122 k	210	» 220	»
— — vieilles		» »	» »
— — d'Amérique		» »	» »
— de luzerne de France nouvelle		170	» 192	»
— vieilles		122	» »	»
de luzerne d'Italie	—	» »	» »
Graines de colza ou navette	—	49 50	63	»
— de sainfoin		22	» 24	»
— de vesces		23	» 24	»

Fourrages

Foin de Bourgogne.....les 100 kil.	11	» 11	50
de pays	— 12	» 12	50
Paille de froment	5	» 6	»
— de seigle	6 50	7	»

Fruits secs

Amandes de Provence sortes les 100 k.	230	» 252	»
— à la princesse	160	» 160	»
Raisins de Corinthe	— 78	» 80	»
de Malaga	11 20	12	»
Figues de Bongie	— 33	» 40	»
de Corcera	62	» 80	»
Prunes d'Ente	95	» 105	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris...les 100 k.	68	» 69	»
— — coupé régulier	19	» 76	»
— — irrégulier	— 27 52	65	50
Sucre raffiné poudre.....les 100 k.	68	» 69	»
— — semoule	— 66	» 76	»
Sucre cristallisé indigène	»	» »	
— exotique	— 61 50	62	50
Sirop de glucose 44 degrés	55	» 63	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar...les 100 k	310	» 320	»
— Mysore	— 305	» 325	»
Santos	245	» 275	»
Java vert	— 320	» 340	»
— jaune	— 340	» 400	»
Démérara	230	» 360	»
Café de Haïti nature	269	» 280	»
— trié	280	» 360	»
Guadeloupe habit.	320	» 340	»
— bonifieur	340	» 360	»
— Moka	250	» 400	»
Café Porto-Rico	320	» 340	»
Haïti Jacmel et autres lavages grand	— 300	» 325	»
— — — petit grain	— 275	» 295	»
Bahia	249	» 242	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ... les 100 k.	350	» 260	»
— Caraque et Carupano	350	» 490	»
— Puerto Cabello	420	» 690	»
Guayaquil	— 260	» 310	»
Cacao Trinidad.....les 100 k	220	» 225	»
— Martinique et Guadeloupe	315	» 325	»
— Bahia préparé	— 220	» 230	»
— Haïti	995	» 320	»
— Samana et Sanchez	— 210	» 315	»

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.	»	» »	»
Tellichéry	—	» »	»
Saigon	— 340	» 360	»
blanc	440	» 460	

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 122 k.	29	» 74	»
— de Palme dure et molle	— 62	» 67	»
Suif fondu de Paris (sans nom)	— 69	» »	»
de province (en fût)	99	» »	»
— pressé	— 90	» 95	»
Acide oléique (Huiles de saponification)	— 65	» 67	»
(de distillation)	62	» 64	»
Acide stéarique (Huiles de saponification)	110	» 115	»
(de distillation)	105	» »	»
Acide saponifié, 1re qual. les 100 pes de 100 gr. net	77	» »	»
— distillateur — les 106 k	240	» 260	»
Glycérine blonde, 28°....	190	» 130	»
— pharmaceutique, 30°	125	» 105	»

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	26	» 26	50
de schiste	— 21	50 22	50
Essence minérale	— 56	» 43	»

Huiles, Savons

Huile d'olive extra vierge pour les 100 k.	120	» 178	»
surfine	—	» »	»
— — Bari	—	» »	»
— fine	142	» 152	»
Huile commune lampe.. les 100 k.	»	» »	»
Huile de noix	175	» 2 4	»
d'arachide surfine	100	» 130	»
Huile de sésame surfine	— 93	» 100	»
— de sésame à brûler	—	» »	»
de choux à bouche	100	» 125	»
Huile de colza épurée....les 100 k.	93	» 100	»
— de lin	61	» 74	»
— de colza brute		» »	»
Savon de Marseille bl. 1er q.	— 60	» 63	»
Marseille bl. 2e q	— 62	» 55	»
— bleu pâle, noyau turc	— 32	» 33	»
de palme marbré		» »	»
— d'oléine, 1re qualité	31	» 32	»
— marbré	—	» »	»
de pulpe	72	» 84	»
— mou extra	— 38	» 40	»
— ordinaire	32	» 33	»

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. la pièce	102	» 141	»
2e	72	» 85	»
Vin Bas Beaujolais..... le pièce	58	» 68	»
Vin Lyonnais 1er choix —	62	» 70	»
— — 2e	50	» 58	»
— Mâconnais 1er	80	» 78	»
— — 2e	50	» 58	»
Vin Bourgogne 1er	119	» 116	»
2e —	62	» 70	»
— Bordeaux 1er	130	» 151	»
2 —	85	» 100	»
Vin Roussillon 1	26	» 28	»
— 2e	22	» 24	»
— Montagne 1er — —	22	» 24	»
— 2e — —	10	» 22	»
— Nerbonne 1er —	24	» 26	»
— 2 —	20	» 22	»
— Algérie 1er — —	21	» 16	»
2e —	20	» 22	»

Spiritueux

Esprit 3/9 Béziers à 62°... l'hectol.	70	» 85	»
de marc	60	» 74	»
— Nord fin à 90°	52	» 52	25
Esprit Nord extra-fin à 90°	33	» 33	25
— de grain	62	» 63	»
— mauvais goût	01	» 31	25

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés

du 25 Avril au 1er mai 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes..... la pièce	»	» »	»
Oies	—	» »	»
Canards	—	4 50	5	»
Volailles 1re qual.	—	6 50	7	»
— 2e —	—	5 50	6	»
Poulets	—	2 50	4	»
Pigeons	—	1	» 1	20
Beurre..... le kilog		2 80	3	30
Œufs..... la cent		2 75	3	25
Fromages..... le kilog		1 20	1	80

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	—	6 50	8
Châtaignes		» »	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats..... les 100 kil.	1	70
	Grisassons	1	20
	Chatilles choisies	»	1	10
	— lavées	—	1	10
	Braissettes lavées	—	1	»
	Malbroug	—	1	»
	Menu sortant		1	70
Anthracite		—	1	10
Coke cassé		—	1	10

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT		
Lundi, 27 avril	105	»	»
Mardi, 28 —	106	»	»
Mercr., 29 —	106	»	»
Jeudi, 30	106	»	»
Vendr., 1er mai	105	»	»
Samedi, 2 —	105	»	»

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 22 au 29 Avril 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	529	951	2,532	11	1,604	»	»	»	»	»	297,685
Perrache	438	812	1,612	75	»	»	»	»	»	»	168,35
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	19	4	»	»	»	5,250
TOTAUX	967	1 763	4,184	86	1,604	12	4	»	»	»	471,285

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 24 au 30 Avril 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		24 Avril		25 Avril		26 Avril		27 Avril		28 Avril		29 Avril		30 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	0 90	0 70	1 »	0 90	0 90	0 70	0 70	» »	» »	» »	0 70	0 0	0 80	» »
Anges	—	» »	» »	» »	» »	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	0 0	» »	» »
Barbues	—	3 60	0 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 40	0 90	» »	» »	0 20	3 10
Bars	—	3 »	2 80	» »	» »	3 80	0 90	» »	» »	» »	» »	3 70	2 0	» »	» »
Cabillauds	—	» »	» »	» 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 »	0 90	0 90	0 70	» »	» »	0 70	0 60	0 70	»	0 70	0 0	» »	» »
Colins	—	0 90	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	0 90	0 70	» »	» »	1 10	1 »
Congres	—	1 »	0 70	1 10	1 »	1 »	0 80	» 80	0 70	0 70	0 0	0 90	0 70	1 10	1 »
Dorades	—	1 30	0 0	1 20	1 30	» »	» »	» »	» »	1 30	1 »	1 30	1 »	1 20	1 10
Esturgeons	—	» »	» »	1 90	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 30
Grondins	—	1 20	1 »	1 30	0 90	1 »	0 80	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Limandes	le kil.	0 80	0 70	0 70	0 60	0 60	0 50	0 60	0 50	0 60	0 50	0 60	0 40	1 »	0 90
Lottes de mer	—	1 20	1 »	1 40	1 20	1 20	1 »	1 »	0 90	1 »	0 80	1 10	0 90	1 20	1 10
Maquereaux	—	1 30	1 10	1 50	1 20	1 30	1 »	» »	» »	1 90	0 90	1 30	1 14	» »	» »
Merlans	—	1 90	1	1 10	1	1 »	0 80	0 90	0 80	0 90	0 80	1 20	1 »	1 40	1 10
Merlus	—	1 »	0 80	1 30	1 »	1 »	0 90	0 90	0 90	1 30	1 10	1 30	1 »	1 30	1 10
Mulets	—	1 40	1 20	1 60	1 40	» »	» »	3 »	3 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Raies	—	1 »	0 70	1 10	0 0	1 80	0 70	1 »	0 90	1 10	0 80	1 »	0 70	1 30	0 80
Rougets-barbets	—	2 60	2 5	» »	» »	» »	» »	2 40	3 90	» »	» »	» »	» »	0 90	0 60
Saint-Pierre	—	0 90	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Sardines 1/0 sel	—	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Soles	—	4 »	3 4	4 40	3 90	4 90	3 50	4 »	3 10	4 10	3 30	4 »	3 90	0 10	3 90
Saumons	—	7 »	0 90	0 90	0 70	» »	» »	» »	» »	7 10	0 70	» »	» »	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	2 60	3 60	3 »	3 30	0 60	0 40	» »	» »	» »	» »	3 90	3 50	» »	» »
Vives	—	0 70	0 60	0 60	0 50	0 50	» »	0 90	0 50	» »	» »	0 50	0 40	0 60	0 90
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	3 10	1 90	2 30	0 10	0 40	0 30	» »	» »	2 30	0 10	» »	» »	0 50	0 30
Anguilles mortes	—	1 60	1 40	1 40	1 30	1 40	1 30	1 30	1 20	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	3 »	1 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »
Brochets	—	3 70	2 40	2 20	2 10	3 20	3	0 60	3 40	3 »	2 80	4 00	4 81	4 10	3 40
Carpes	—	1 10	1 »	» »	» »	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »
Tanches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Eperlans	—	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »
Lottes sau douce	—	3 10	2 0	3 40	» »	3 30	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 40	1 30	1 50	1 40	1 60	1 0.	» »	» »	1 50	1 40	1 70	1 60	1 60	1 40
Truites	—	0 50	5 3	7 10	0 30	0 60	5 70	» »	» »	» »	» »	0 20	0 10	» »	» »
Truites sanmondes	—	7 »	0 40	» »	» »	7 00	» »	0 10	7 30	» »	» »	» »	» »	0 40	0 30
Friture	—	1 »	0 90	0 90	» »	1 »	0 90	1 00	1 »	1 »	0 90	0 90	0 70	1 »	0 90
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	0 20	3 70	7 30	3 0	0 30	4 40	» »	» »	» »	» »	6 30	3 30	7 10	0 00
Crevettes grises	—	1 40	1 30	» »	» »	1 30	1 40	» »	» »	1 20	1 »	1 »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	4 70	3 30	4 30	4 »	4 70	4 50	» »	» »	4 60	4 10	» »	» »	4 60	4 50
Langoustes	—	4 00	4 30	4 50	4 10	0 10	4 00	» »	» »	4 50	4 »	5 »	3 00	0 10	4 40
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 »
Moules	—	0 40	0 30	0 30	» »	0 40	0 30	» »	» »	» »	» »	0 40	» »	0 40	0 30
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres Marennes, n° 3	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres d'Arcachon, n° 0	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	4 50	4 »	» »	» »
Dindes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	» »	» »	7 »	6 »	0 50	5 50	» »	» »	» »	» »	6 »	0 50	7 »	0 50
Poulets	—	2 50	0 »	4 »	3 »	3 50	3 »	» »	» »	3 50	3 »	4 »	3 »	0 »	4 »
Pigeons	—	1 10	0 90	1 20	1 »	1 20	0 90	1 »	0 90	1 20	0 90	1 10	1 »	1 20	1 »
Pintades mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lote	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	3 »	1 70	» »	» »	» »	» »	1 50	1 25	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	3 »	0 90	» »	» »	» »	» »	3 »	0 70	3 10	3 80	0 70	0 50	0 60	0 40
Œufs	le cent.	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	3 »	1 00	2 10	0 »	2 »	1 00	1 60	1 7	1 90	1 00	1 80	1 5	1 70	1 50
Asperges	la botte.	2 »	1 00	3 00	1 »	3 40	1 50	0 »	1 »	1 50	0 80	0 50	0 70	0 »	1 »

Digitized by Google

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 22 au 28 Avril 1908 (17e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon..	179,670 20	162,738 68	16,837 52	» »	2,791,095 60	2,644,749 56	154,046 24	» »
Tramway de Lyon à Neuville.....	3,360 30	4,905 55	465 75	» »	76,929 05	78,892 45	» »	1,933 40
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire.....	2,500 30	2,290 0	210 10	» »	24,537 90	35,209 20	» »	662 60
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse.	4,953 95	3,722 80	531 16	» »	68,920 90	62,554 50	6,077 40	» »
— Croix-Pâquet.....	4,773 35	5,115 60	» »	332 25	80,288 65	86,754 55	» »	6,466 75
Lignes de la Cie F.-O.-L.....	15,706 76	14,440 09	1,351 67	» »	215,630 5	213,632 17	1,998 30	» »

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 22 au 28 Avril 1908.

JOURS des MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons	1,598	1,098	2 40	1 90	2 20	1 40	2 40	1 80		
	Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Porcs	»	»	»	»	»	»	»	»		
Vendredi...	Bœufs et vaches	427	427	1 04	1 30	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux.....	1,325	1,325	1 16	0 94	2 20	1 40	2 40	1 63	9,820	2,371
	Moutons.....	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lundi.....	Porcs	2,206	2,490	1 20	1 10	2 20	1 60	2 40	2 »		
Mardi... ..	Bœufs et vaches.....	1,126	976	1 72	1 20	»	»	»	»		
	Veaux.....	648	648	1 10	0 90	»	»	»	»		
	Moutons.....	1,007	957	2 40	1 80	»	»	»	»		
Récapitulation..	Bœufs et vaches	1,553	1,383						TOTAL.....	12,196 k.	
	Veaux.....	1,973	1,973								
	Moutons.....	2,605	2,555								
	Porcs	2,206	2,096								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 22 au 28 Avril 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilog.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilog.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilog.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilog.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilog	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilog.
Bœufs et vaches.....	3	580	»	»	»	»	»	»	»	»	3	580
Veaux.....	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons.....	1	15	»	»	»	»	»	»	»	»	1	15
Porcs.....	2	160	»	»	»	»	»	»	»	»	2	160
Chèvres.....	1	10	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10
Chevreaux et agneaux....	»	»	»	»	2	3	»	»	»	»	2	3
Cheveux.....	3	750	»	»	»	»	»	»	»	»	3	750
Fœtus.....	59	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59	»
Abats divers.....	56	773	»	»	»	»	1	30	»	»	57	803
Viandes fraîches.....	6	135	»	»	»	»	»	»	»	»	6	135
Viandes salées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	341	»	306	»	»	»	1	»	648
Poissons (eau douce).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses.....	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	6
Huîtres, coquillages.....	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Gibiers (à plumes).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques.	»	»	»	»	14	»	»	»	»	»	14	»
Champignons.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant, B. BOUFFARD.

2571 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Sainte-Catherine, 3 — *Téléphone 28-39*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 619 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 10 MAI 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HÔTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Erratum (p. 331).

Lois, décrets, actes administratifs.

Installation des Conseils municipaux et élection des maires et adjoints. — Arrêté (p. 331).

Décisions approbatives (p. 331).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Convocation. — Avis (p. 331).

Renouvellement du Conseil municipal. — Résultats, par bureau de vote, du scrutin du 3 mai 1908 (p. 332).

Renouvellement du Conseil municipal. — Avis du deuxième tour de scrutin (p. 328).

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis (p. 328).

Concours pour un emploi de sous-inspecteur du service municipal d'Architecture. — Résultat (p. 328).

Ecole régionale d'Architecture de Lyon. — Concours d'admission. — Avis (p. 328).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 328).

Cantines scolaires. — Fréquentation pendant le 1er trimestre 1908. — Avis (p. 328).

Hospices civils de Lyon. — Acquisition d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis (p. 328).

Don à l'Hôtel des Invalides du Travail (p. 328).

Demandes en autorisation de construire (p. 328).

Délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 329).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 331).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 333).

Annonces légales (p. 334).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 336).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 336).

Documents statistiques (p. 337).

Erratum.

Bulletin municipal du 3 mai 1908.

Page 310. — Marché aux bestiaux de Vaise. — Arrêté. Au lieu de « le marché aux bestiaux de Vaise sera ouvert le lundi de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin », lire « de 9 heures à 11 h. 1/2 ».

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Installation des Conseils municipaux et élection des Maires et Adjoints. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884 et les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 14 avril 1908,

ARRÊTE :

Article premier. — Les Conseils municipaux de toutes les communes du département du Rhône, se réuniront le *dimanche 17 mai 1908*, pour qu'il soit procédé à leur installation et à l'effet d'élire les Maires et Adjoints.

Art. 2. — Si la majorité des Conseillers en exercice ne se rend pas à la convocation du 17 mai, le maire devra, à l'issue même de la séance, faire par écrit une nouvelle convocation pour le 21 mai, et si, à cette seconde séance, la réunion est encore insuffisante, une troisième convocation sera faite, le jour même, pour le 27 mai. A cette dernière séance l'élection aura lieu quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié, au moins trois jours francs avant le 17 mai, à chaque Conseiller municipal, par les soins du Maire actuel qui fera connaître, en même temps, l'heure et le lieu de la réunion.

Lyon, le 5 mai 1908.

Le Préfet du Rhône,
Ch. LUTAUD.

Décisions approbatives.

Par décret en date du 10 avril 1908, ont été approuvées les soumissions de MM. Soly et Cie et Dubois, en vue des travaux de reconstruction d'un bâtiment annexe de l'Asile de Nuit de Perrache.

Par décret présidentiel, en date du 22 avril dernier, est approuvé, pour régularisation, au budget de l'exercice 1907, l'ouverture d'un crédit additionnel de 4.312 fr. 77 c., pour le paiement des salaires des gens de service attachés aux écoles municipales.

Par décret présidentiel, en date du 29 avril dernier, est approuvé l'ouverture, au budget de l'exercice courant, de trois crédits additionnels s'élevant ensemble à la somme de 10,250 francs et applicables aux dépenses énumérées ci-après :

Incendie de l'usine Rivoire et Carret. — Vote d'un crédit en faveur des ouvriers sans travail.....Fr. 4,000

Aménagement de nouvelles classes dans les écoles communales. Fr. 4.250

Création, au Vernay, d'une pouponnière de plein air.....Fr. 2.000

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Convocation du Conseil municipal. — Avis

Le Conseil municipal sera convoqué le dimanche 17 mai, à l'Hôtel-de-Ville, à 9 heures du matin.

ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil.
Election du Maire et de dix-sept adjoints.

Digitized by Google

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 MAI 1908

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

1er ARRONDISSEMENT. — 1/4 des électeurs inscrits : 2.701. — Suffrages exprimés : 7.836. — Majorité absolue : 3 919.

	NUMÉROS ET SIÉGES DES BUREAUX DE VOTE									TOTAL des suffrages	OBSERVATIONS
	1er Mairie	2e Place Morel	3e Recto de la Grande Côte, 4 bis	4e Place Rebel-Serrat	5e Rue Neyret, 18	6e Rue des Fabres-Cisalpins, 2	7e Rue des Capucins, 6	8e Martinière	9e Palais des Arts		
Nombre d'électeurs inscrits	1281	1339	1198	1225	1276	1137	1090	1092	1164	10802	
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	921	1002	895	877	956	842	786	775	837	7891	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	922	991	895	876	958	842	786	774	837	7884	
Bulletins nuls entrant en compte	»	»	»	»	1	»	»	1	2	4	
Bulletins nuls n'entrant pas en compte	8	4	4	4	6	3	4	7	5	45	
Ont obtenu :											
MM. Herriot	505	501	581	511	605	541	466	388	429	4527	ÉLU.
Jacquet	415	422	480	437	512	455	369	308	346	3744	
Baudry	395	396	433	408	496	406	338	270	315	3457	
J. Faure	391	384	420	389	432	382	323	286	318	3324	
Tribolet	377	360	421	379	432	353	303	259	289	3153	
J. Godart	334	343	368	343	387	341	285	240	270	2913	
Demaison	334	332	370	331	372	309	284	246	268	2852	
MM. Bizet	232	211	248	227	280	256	233	192	217	2099	
L. Chat	216	208	245	197	271	235	217	167	167	1924	
Terrasson	121	107	122	111	131	107	123	103	118	1046	
Guillaume	109	105	123	108	131	108	114	86	93	975	
Collet	115	103	131	104	131	92	109	85	92	962	
Desportes	104	100	102	94	118	96	107	78	102	901	
M. Mermillon	81	70	85	75	85	77	77	59	58	667	
MM. Liandrat	170	159	134	174	137	155	175	169	226	1499	
Ponthus	152	128	105	148	100	121	151	134	199	1238	
Foncelle	142	120	100	130	98	114	136	117	182	1139	
Secret	135	113	92	140	91	111	125	117	165	1079	
Clément	129	110	95	119	91	105	122	112	158	1041	
Descombes	128	107	89	122	88	106	119	116	152	1027	
Drewnowsky	122	110	89	119	85	100	118	105	154	1003	
MM. Benoit	163	277	102	132	93	96	105	204	186	1358	
Escoffier	157	262	93	122	84	85	98	186	171	1258	
Desflassieux	154	261	88	124	81	82	94	186	169	1239	
Bérard	149	257	89	120	82	81	92	183	165	1218	
Michaud	151	259	85	115	82	78	93	181	162	1206	
Pouzet	151	259	79	117	80	80	90	182	161	1199	
Labbé	148	262	87	111	80	81	80	179	160	1198	
MM. Bodin	59	87	91	92	132	92	57	39	32	681	
Cudet	46	54	59	56	88	58	38	23	17	439	
Durand	44	55	60	54	84	55	37	28	20	437	
Laval	45	48	54	57	85	58	34	23	16	420	
Cognet	45	53	53	53	76	50	33	22	17	402	
Poizat	45	51	58	49	73	47	33	25	18	399	
Baquié	43	40	50	50	77	48	33	23	17	381	
M. Maleysson	21	7	26	36	25	10	11	10	9	155	
Divers	5	3	3	7	5	10	12	6	1	52	

Ballottage pour 6 Sièges

Digitized by Google

2e ARRONDISSEENT. — 1/4 des électeurs inscrits : 3485. — Suffrages exprimés : 10167. Majorité absolue : 5084.

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE										Total des Suffrages	OBSERVATIONS
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e		
	Palais de la Bourse	Rue Mercière, 1	Service des Eaux	Rue des Marronniers n° 7	Rue de Jarente, 19	Mairie du 2e arrondiss'	Rue Condé, 37	Rue de la Charité, 53	Cours Charlemagne, 8	Cours Charlemagne, 33		
Nombre d'électeurs inscrits	1255	1382	1603	1231	1518	1885	1215	1361	1547	940	13937	
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	900	989	1153	894	1132	1337	888	1010	1176	751	10226	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	900	988	1153	891	1132	1344	888	1010	1175	750	10231	
Bulletins nuls entrant en compte	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3	
Bulletins nuls n'entrant pas en compte	6	5	2	8	4	8	7	3	8	5	56	
Ont obtenu :												
MM. Gourju	553	518	876	559	865	754	513	439	277	180	5334	ÉLU.
Nové-Josserand	535	503	848	549	857	723	490	425	253	171	5154	ÉLU.
Sallès	537	499	852	541	856	711	485	418	257	170	5126	ÉLU.
Levrat	527	486	836	538	848	710	474	420	243	166	5048	
Regaud	527	486	826	536	846	699	468	420	241	171	5022	
Biennier	508	478	818	531	840	686	471	415	241	162	4950	
Gervais	512	483	809	533	841	692	463	411	237	162	4943	
Sourd	504	472	810	529	841	679	466	413	232	167	4911	
MM. Rivière	295	343	384	231	201	387	261	338	299	193	2935	
Pic	287	341	364	230	195	378	240	339	285	180	2849	
Lépine	283	333	361	214	191	371	253	330	273	175	2784	
Arnoud	270	303	344	216	192	358	247	318	264	163	2675	
Jacquier	259	311	349	211	183	354	244	324	260	164	2656	
Affre	254	293	326	200	182	339	243	315	294	202	2644	
Barret	276	308	352	205	183	340	233	311	245	148	2601	
Ribière	234	262	295	180	158	288	197	279	203	133	2229	
MM. Arnaud	135	242	231	173	121	357	215	334	757	475	3040	
Cuzin	80	158	140	119	80	234	13	247	621	387	2205	
Gounon	85	166	133	119	76	229	133	236	597	313	2147	
Laramas	74	152	129	115	76	232	128	239	608	378	2134	
Magne	77	148	129	119	75	225	130	229	577	343	2052	
Orset	78	142	129	115	75	225	122	224	586	354	2050	
Volerin	73	143	129	115	75	215	124	222	581	351	2028	
Chaumetton	71	144	129	117	76	217	124	224	570	346	2018	
Divers	9	4	»	»	»	»	4	»	»	»	17	

Ballottage pour 6 sièges

Digitized by Google

3e ARRONDISSEMENT. — 1/4 des électeurs inscrits : 7159. — Suffrages exprimés : 16804. — Majorité absolue : 8403.

	NUMEROS ET SIÈGES DES BUREAUX																				TOTAUX	OBSERVATIONS
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9	10e	11e	12e	13e	14e	15e	16e	17e	18e	19e	20e	21e	22e		
	Ecole rue des Charmettes n° 12	Ecole rue Bossuet n° 12	Ecole rue Tête-d'Or n° 12	Ecole rue Fraisse n° 12	Ecole rue Créqui n° 124	Ecole rue Grenette n° 12	Ecole rue de la Barre n° 12	Ecole rue Désirée n° 12	Ecole rue Bellecordière n° 12	Ecole rue Paul Bert n° 12	Ecole rue Bonnel n° 12	Ecole rue Bourgelat n° 12	Ecole rue Paul Bert n° 12	Ecole rue Bonnel n° 12	Ecole rue Bourgelat n° 12	Ecole rue de la Barre n° 12	Ecole rue Paul Bert n° 12	Ecole avenue de Châtillon	Ecole rue Robert-Gilibert, 12	Ecole rue de Créqui n° 124	Ecole rue Bellecordière n° 12	Ecole avenue des Ponts-Jumeaux n° 12		
Electeurs inscrits	1479	1571	1485	1678	852	1077	1054	985	961	1330	1091	1276	1493	1575	1650	1708	1405	1506	1033	502	1823	1239	24433	
Votants d'après les feuilles d'émargement	891	926	902	1015	522	636	636	546	549	976	653	739	881	929	817	989	789	907	600	322	1096	826	17163	
Bulletins trouvés dans l'urne	891	926	909	1016	521	637	646	565	549	976	656	739	877	925	822	989	788	910	590	322	1083	825	17158	
Bulletins n'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité	23	22	»	5	2	5	16	12	18	21	23	32	27	31	21	6	10	4	15	4	21	4	340	
Bulletins nuls mais entrant en compte dans le calcul de la majorité	»	»	11	2	»	5	»	»	»	»	»	9	»	»	»	10	»	12	»	»	»	2	55	
Ont obtenu																								
MM. Bataille	525	534	463	562	298	378	344	300	290	458	363	426	543	561	163	528	454	545	342	204	613	317	9554	Elu
Benoîtsagne	518	530	458	562	288	365	336	291	309	455	362	416	536	548	446	553	470	538	337	195	575	308	9361	Elu
Vergon	505	511	446	552	276	355	320	281	283	428	346	397	499	511	432	551	451	529	346	190	562	296	9107	Elu
Forêt	481	513	446	549	276	352	328	275	291	437	339	395	494	538	429	539	437	516	326	186	557	301	9016	Elu
Hofflherr	498	519	436	538	271	351	318	280	287	435	347	402	505	538	426	541	434	518	326	173	555	294	9065	Elu
Mousset	491	502	445	540	274	350	317	286	285	432	347	388	487	532	425	534	434	503	327	189	560	297	8946	Elu
Richebrand	488	499	436	538	264	340	314	277	283	417	329	383	497	522	427	568	419	517	326	189	552	290	8838	Elu
Cusset	478	516	463	539	279	356	305	286	284	425	330	400	481	534	431	534	431	513	324	183	567	295	8910	Elu
Tixier	481	498	432	532	271	345	314	274	274	411	330	396	466	507	416	547	437	509	325	184	549	292	8696	Elu
Carle	486	506	438	540	274	347	310	280	287	421	331	392	501	527	424	549	436	502	305	178	535	274	8831	Elu
Leblanc	459	481	417	516	258	330	292	262	261	402	314	377	474	508	396	510	421	507	307	170	515	253	8479	Elu
Guillot	456	477	413	51	253	340	295	271	274	392	309	354	484	193	394	511	410	471	309	176	521	261	8262	
Paris	458	466	410	509	259	321	292	260	268	380	308	345	470	507	388	518	410	470	308	179	514	260	8325	
Faure	445	470	419	517	250	341	293	264	264	387	307	350	470	504	403	503	412	465	308	179	519	256	8211	
Victor	440	453	402	498	252	328	284	259	254	403	329	365	455	516	384	508	409	482	300	179	505	247	8080	
Franck	435	459	402	501	255	332	293	270	264	392	297	361	461	484	391	503	405	481	308	174	530	241	8044	
Brunard	405	456	385	497	240	290	273	246	253	383	314	352	461	476	389	479	369	415	243	164	452	227	7761	
MM. Regnon	246	20	304	428	192	166	186	201	145	215	140	196	189	253	225	289	216	223	156	101	397	412	3150	
Marro	193	229	266	388	174	119	162	191	127	180	122	90	168	226	196	265	192	207	142	78	332	376	4582	
Veillot	201	223	312	37	178	131	158	195	134	176	114	111	193	230	227	261	189	199	141	78	329	356	4316	
Viel	180	212	253	63	162	125	160	184	121	168	104	80	158	203	182	240	178	163	125	74	298	338	4076	
Delange	183	209	232	357	158	108	156	178	119	159	102	74	153	193	173	229	178	163	123	74	298	338	4076	
Biron	167	210	213	342	153	119	158	175	121	161	93	76	158	195	168	241	177	165	122	69	284	334	3989	
Mouret	160	193	220	357	158	120	154	177	114	147	94	68	151	190	160	236	184	159	121	72	289	337	3911	
Perrier	162	195	216	355	156	121	152	174	119	145	95	71	145	189	171	237	175	156	116	73	282	332	3903	
Bouchet	160	192	214	352	160	118	150	172	118	140	91	66	148	181	169	234	177	158	120	73	282	342	3899	
Mounet	158	190	213	349	162	117	152	170	112	140	88	67	148	182	167	230	177	163	121	73	283	339	3899	
Douchez	156	191	211	347	161	114	150	170	116	138	92	66	153	182	171	240	175	157	122	67	281	329	3898	
Poilbol	157	191	210	348	158	114	153	170	112	142	92	65	149	180	168	231	171	150	117	65	276	330	3894	
Charbonnier	156	192	218	216	146	118	150	145	122	139	89	56	147	194	167	229	147	161	140	70	281	341	3903	
Journiac	151	191	211	616	150	117	150	169	111	138	93	65	150	186	169	229	171	150	119	69	278	658	3850	
Chippier	158	190	210	314	156	117	150	171	112	138	92	66	145	193	168	261	167	154	117	69	276	235	3849	
Carteret	157	190	210	310	154	116	149	157	109	147	88	66	142	187	164	228	172	151	116	65	270	259	3834	
Raffin	151	189	208	234	145	112	148	146	106	135	90	69	143	183	158	248	170	161	114	65	270	224	3625	
MM. Declèris	210	26	126	161	81	176	93	85	124	261	195	213	172	135	128	132	139	195	160	58	175	159	3305	
Monet	218	254	132	160	86	178	88	81	115	269	196	217	170	134	128	122	127	196	116	47	161	160	3224	
Abel	202	22	122	141	84	119	87	78	110	208	169	196	161	119	132	125	123	186	124	58	155	154	6144	
Masson	187	213	111	122	82	115	91	76	114	244	173	200	169	126	135	122	124	173	118	81	166	169	3087	
Vilbœuf	186	194	105	122	69	104	74	65	104	230	172	171	136	105	100	105	115	151	100	44	137	146	2750	
Gindel	164	196	105	124	71	100	70	50	98	229	156	166	149	101	95	110	112	152	100	44	142	149	2722	
Jaun	158	193	97	112	69	96	76	61	92	231	156	167	147	1 8	99	107	110	143	98	45	135	163	2600	
Riche	151	195	98	115	73	93	70	56	96	232	152	169	143	100	95	100	11	139	101	44	143	173	2655	
Pontille	151	195	93	110	69	95	71	59	98	232	152	170	146	90	104	110	107	140	105	42	133	146	2612	
Varaud	153	196	97	116	69	97	72	59	96	213	167	175	142	97	105	109	109	136	98	43	124	143	2630	
Giraclet	150	194	91	111	71	99	73	58	95	221	156	155	141	100	97	107	111	134	98	43	124	145	2595	
Jumine	149	190	86	110	70	91	68	58	94	234	158	166	138	97	94	107	110	137	100	43	126	144	2592	
Ginhoux	144	195	95	109	72	94	70	61	100	231	152	169	141	97	95	105	109	136	94	42	128	147	2590	
Desvignes	153	194	85	112	67	93	68	59	96	231	155	169	142	98	103	106	103	142	97	43	122	145	2588	
Grange	148	192	90	110	70	100	71	59	96	227	150	167	140	97	99	109	112	139	100	43	123	145	2586	
Fouillet	140	188	82	103	68	96	67	55	95	219	143	159	139	93	94	112	106	136	92	42	122	143	2497	
Mouly	168	184	89	108	69	91	62	67	96	223	140	154	144	105	92	102	97	129	90	42	122	137	2468	
MM. Dufour	20	18	94	9	11	»	12	20	16	19	13	»	10	6	17	28	25	56	112	18	33	16	504	
Bussignaud	11	2	2	1	5	»	10	18	9	16	11	»	4	47	37	24	22	11	»	»	»	»	226	
Achard	9	2	2	1	3	»	11	21	9	19	9	»	3	30	43	17	23	7	2	»	»	»	210	
Divers	14	16	10	6	13	»	16	5	»	3	4	85	1	71	»	19	27	»	14	13	19	42	381	

Bulletins pour chaque siège

Digitized by Google

4e ARRONDISSEMENT. — 1/4 des électeurs inscrits : 1.915. — Suffrages exprimés : 4.913. — Majorité absolue : 2.457.

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE								TOTAL des suffrages	OBSERVATIONS
	1re Pl. de Sorin	2e Rue Jacquard	3e Mairie du 4e arrond^t	4e Rue Hénon	5e Boulevard de la Croix-Rousse	6e Ecole de Tissage	7e Place Commandant-Arnaud	8e Rue de Dijon		
Nombre d'électeurs inscrits	400	1331	1182	961	981	1100	1019	685	7659	
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	260	858	783	659	680	757	721	366	5084	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	260	858	783	659	680	757	722	365	5081	
Bulletins nuls entrant en compte	»	»	»	»	»	»	1	»	1	
Bulletins nuls n'entrant pas en compte	12	49	18	29	15	12	15	20	170	
Ont obtenu :										
MM. Thévenon	53	396	362	277	320	331	281	122	2152	Ballottage
Gorjus	52	444	373	262	313	308	265	125	2142	
Bonnet	32	315	273	202	247	243	195	102	1609	
Millet	35	302	241	182	230	210	176	93	1472	
Débas	32	283	238	179	211	204	176	93	1416	
MM. Galoud	24	133	198	206	231	289	339	87	1505	
Comte	8	68	94	105	121	133	188	50	767	
Nallat	13	75	103	119	112	121	177	47	767	
Lauvergne	12	71	95	112	104	117	167	52	730	
Vassel	12	62	86	99	99	106	169	51	684	
MM. Moutet	158	199	231	131	148	192	177	112	1348	
Manus	170	202	228	122	134	180	182	111	1329	
Garcin	152	145	183	91	101	135	121	93	1024	
Deschamps	152	139	171	91	93	126	114	91	977	
Martin	150	136	168	88	93	125	112	90	962	
MM. Chol	37	203	177	177	142	147	113	71	1067	
Peronnet	41	199	149	179	135	151	127	75	1056	
Thévenet	41	200	153	167	123	126	126	75	1035	
Védrenne	27	136	115	114	80	150	94	66	755	
Krentzik	26	133	108	111	86	123 103	82	64	713	
Divers	»	11	5	6	1	17	1	10	51	

Digitized by Google

5e ARRONDISSEMENT. — 1/4 des électeurs inscrits : 3.481.— Suffrages exprimés : 9.485. — Majorité absolue : 4 743.

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE										TOTAL des suffrages	Observations
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e		
	Ecole quai Jayr	Groupe rue Tissot	R. St-Pierre-de-Vaise, 26	Quai Pierre-Scize, 4	Ch. du Pont-d'Alaï, 74	Au Palais (rue de Bael), 18	Mairie	Rue du Bœuf	Quai Fulchiron	Rue de la Favorite		
Electeurs inscrits	1732	2096	1707	878	1285	1259	1002	1198	1728	1039	13824	
Votants d'après les feuilles d'émargement	1074	1348	1159	570	922	917	721	830	1197	795	9533	
Bulletins trouvés dans l'urne	1070	1348	1159	570	922	918	721	830	1197	795	9530	
Bulletins nuls entrant en compte	»	»	3	»	»	2	»	20	5	4	31	
Bulletins nuls n'entrant pas en compte	8	4	3	4	6	5	2	10	»	2	41	
Ont obtenu :												
MM. L. Mermillon	593	576	543	339	462	341	363	262	593	312	4291	
Renard	498	542	528	329	467	352	367	262	602	312	4265	
Vial	449	521	504	321	437	329	337	243	566	289	4001	
Marotel	419	463	459	317	423	276	307	148	533	277	3672	
Kopff	393	452	441	277	396	291	299	199	528	252	3531	
Genin	373	432	415	265	426	285	293	176	508	259	3412	
Tracol	359	415	426	262	441	290	298	192	517	241	3401	
Ruty	377	433	425	266	375	277	302	192	508	236	3391	
MM. Valansio	356	497	399	191	358	538	322	520	442	434	4057	
Quak	326	467	380	166	338	507	292	482	416	396	3770	
J. Cottier	301	420	351	161	328	541	287	485	420	401	3658	
Roibet	297	396	332	148	324	487	270	473	406	407	3540	
Poisard	297	419	348	148	309	488	267	472	349	379	3526	
Faure	303	417	338	141	310	483	269	470	400	371	3502	
Marc	276	398	322	142	302	487	280	458	403	390	3478	
J.-M. Cottier	301	414	336	112	304	479	242	460	372	363	3113	
MM. Lévy	342	410	308	105	159	81	102	92	209	121	1939	
Roustang	377	402	298	84	151	74	89	77	201	103	1856	
Pellenc	329	387	284	85	136	70	87	76	200	110	1774	
Masset	334	390	281	85	141	65	76	82	190	101	1748	
Courbis	305	365	267	71	125	58	65	67	168	84	1575	
Souillot	292	338	255	70	126	50	63	67	171	81	1513	
Valgou	297	341	219	67	121	48	60	65	159	81	1488	
Sardaine	279	332	247	74	98	49	62	70	172	93	1476	
MM. Novel	28	23	31	25	22	35	37	49	28	25	308	
Voidier	26	26	35	22	19	33	33	39	28	20	281	
Jammarin	18	6	17	9	9	12	10	25	14	8	129	
Boutin	11	5	12	3	6	8	6	20	8	1	80	
Bertrand	2	3	4	3	4	4	6	8	4	»	38	
Favre	2	3	5	3	4	4	6	8	4	»	38	
Joly	2	3	4	3	4	4	6	8	4	»	38	
Dupont	2	3	4	3	4	4	6	7	4	»	37	
Divers	5	»	27	28	»	12	10	»	16	6	104	

BALLOTTAGE

Digitized by Google

6e ARRONDISSEMENT. — 1/4 des électeurs inscrits : 3.851. — Suffrages exprimés : 9.767. — Majorité absolue : 4.884.

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE									TOTAL des suffrages	Observations
	1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e		
	Rue Ney	R. Bossuet	R. Boileau	Rue Créqui	Rue P.-Corneille	Mairie	Rue Montgolfier	Rue Tête-d'Or	Rue A.-Rémond		
Electeurs inscrits	2339	1704	1499	1463	1872	1335	1490	2226	1473	15401	
Votants d'après les feuilles d'émargement	1457	1051	950	948	1236	921	961	1491	840	9855	
Bulletins trouvés dans l'urne	1457	1051	950	948	1236	925	957	1491	842	9857	
Bulletins nuls entrant en compte	3	4	»	»	»	»	»	»	»	7	
Bulletins nuls n'entrant pas en compte	14	6	13	6	16	3	8	11	4	81	
Ont obtenu :											
MM. Barbero	786	522	429	356	462	266	407	653	386	4267	
Roustan	736	510	431	358	469	282	401	640	381	4210	
Piaton	717	509	432	350	458	275	405	635	386	4167	
Falconnier	715	504	417	331	446	275	410	638	395	4134	
Curtelin	715	502	410	333	451	271	404	591	385	4065	
Vignet	683	482	417	357	462	277	386	605	349	4018	
Tabard	681	479	412	340	445	262	385	589	361	3959	
Pithioux	663	462	398	345	466	274	377	582	323	3890	
Gaillard	659	466	400	316	408	241	375	575	360	3803	
MM. Fougère	389	283	284	495	654	587	369	543	181	3785	
Chevrot	310	254	266	470	625	572	342	490	167	3526	
Grassis	321	252	259	466	610	567	337	488	159	3459	
Laudry	316	243	258	463	598	569	331	475	158	3414	
Burgeot	311	235	248	452	595	551	329	465	153	3339	
Martelet	308	237	250	457	588	553	326	461	152	3328	
Maitre	305	235	247	449	579	549	321	449	149	3283	
Girardot	301	230	247	446	575	549	323	446	148	3265	
Monteilhet	290	227	244	442	571	546	317	449	146	3232	
MM. Darme	292	217	181	80	92	51	119	257	221	1513	
Gauthier	225	178	149	61	70	31	92	173	171	1150	
Charnard	221	170	147	60	74	31	92	169	174	1138	
Nally	221	171	140	58	72	28	92	169	177	1128	
Luquain	211	172	151	58	71	30	93	167	170	1113	
Crochat	215	171	145	59	72	28	89	164	166	1109	
Rivet	213	172	143	57	69	30	92	168	165	1109	
Magat	213	168	141	58	71	29	93	167	166	1106	
Carosso	211	162	136	57	71	30	89	165	161	1082	
MM. Cadet	311	179	169	114	151	88	155	296	174	1637	
Giry	156	112	93	54	85	45	100	184	111	940	
Garnier	144	91	93	61	80	49	114	165	96	895	
Chauvin	135	85	81	58	74	40	87	150	91	804	
Piolat	144	85	80	55	70	37	81	130	89	770	
Richard	122	82	78	52	68	37	82	128	105	754	
Lebas	122	81	81	50	68	32	80	130	89	733	
Grandjean	120	82	80	51	70	38	73	122	90	726	
Vérel	125	78	78	50	65	32	79	118	85	710	
Divers	»	»	3	9	12	2	20	»	»	46	

BALLOTTAGE

Digitized by Google

Renouvellement du Conseil municipal. — Avis du deuxième tour de scrutin.

Les opérations du premier tour de scrutin, pour le renouvellement de Conseil municipal, n'ayant pas donné de résultats dans les 4e, 5e et 6e arrondissements et des résultats seulement partiels dans les 1er, 2e et 3e arrondissements, il sera procédé *aujourd'hui dimanche 10 mai*, à un deuxième tour de scrutin pour l'élection, savoir :

Au 1er arrondissement (1re section), de six Conseillers.
Au 2e arrondissement (2e section), de cinq Conseillers.
Au 3e arrondissement (3e section), de six Conseillers.
Au 4e arrondissement (4e section), de cinq Conseillers.
Au 5e arrondissement (5e section), de huit Conseillers.
Au 6e arrondissement (6e section), de neuf Conseillers.

Le scrutin aura lieu dans les mêmes lieux et aux mêmes heures que pour le premier tour.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 14 mai courant à 8 h. 3/4 du soir, place des Terreaux.

Marche Triomphale.....	C. Faroues.
La Bohémienne (ouverture)..	Balfe.
Danse persane.....	E. Guimard.
Hérodiade (grande fantaisie).	Massenet.
La Housarde (valse).....	Ganne.

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Concours pour un emploi de sous-inspecteur au service municipal d'Architecture. — Résultat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire, ce concours a eu lieu les 28, 29 et 30 avril dernier.

Trois candidats y ont pris part.

M. Gauthier (Louis), s'étant classé premier, a été déclaré admissible à cet emploi et a, par suite, été désigné par M. le Maire pour l'occuper à titre d'essai.

Ecole régionale d'architecture de Lyon. — Concours d'admission. — Avis.

Les épreuves du concours d'admission à l'Ecole régionale d'architecture de Lyon (2e session de l'année scolaire 1907-1908) commenceront le lundi 15 juin prochain, à 8 heures du matin.

Pour les inscriptions, qui seront reçues jusqu'au 11 juin, à 4 heures du soir, au secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux, les candidats devront produire un extrait d'acte de naissance sur papier timbré et un certificat attestant qu'ils sont capables de subir les épreuves du concours. Cette dernière pièce doit être délivrée soit par l'un des professeurs de l'Ecole, soit par un professeur-chef d'atelier extérieur, soit enfin par un directeur ou un professeur d'école publique de dessin.

Nul ne peut obtenir son inscription s'il a moins de quinze ans ou plus de trente ans révolus.

Pour tous autres renseignements, on devra s'adresser au secrétariat du Palais des Arts à Lyon, où le programme de concours est tenu à la disposition des candidats.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis.

En avril 1908, le Magasin municipal, place Michel-Servet, a vendu aux Sociétés désignées ci-après, des tickets de cantines scolaires qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des écoles primaires élémentaires de garçons et de filles, savoir :

Société d'encouragement des écoles laïques du Grand-Trou, 350 tickets pour..... Fr. 52 50

Société d'encouragement des écoles laïques de Montchat, 200 tickets pour..... Fr. 30 »

Société des cantines scolaires de Villette-Paul-Bart, 1.000 tickets pour Fr. 150 »

Société des cantines scolaires du 6e arrondissement, 800 tickets pour. Fr. 120 »

Cantines scolaires. — Fréquentation pendant le 1er trimestre 1908. — Avis.

De 1er janvier au 31 mars 1908, les cantines des écoles primaires élémentaires de garçons et de filles de Lyon, ont distribué 88.329 repas à 0 fr. 15, dont 36.063 payés par diverses personnes ou Sociétés et 52.266 payés par les élèves.

Hospices civils de Lyon. — Acquisition de deux parcelles de terrain. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtenir l'autorisation d'acquérir de M. Désiré Grand :

1° Moyennant le prix de 2,470 francs, une parcelle de terrain d'une superficie de 247 mètres carrés, située route de Vaulx ;

2° A titre gratuit, une autre parcelle d'une superficie de 48 m. 25 d. carrés, située chemin du Grand-Camp ; lesdites parcelles nécessaires au prolongement de l'avenue Galline, située sur le territoire de la commune de Villeurbanne.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie de Villeurbanne, pour être communiquées, pendant huit jours, à compter de mercredi 13 mai 1908, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le jeudi 21 mai 1908, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet d'acquisition.

Don à l'Hôtel des Invalides du Travail.

Une somme de 75 francs a été versée par M. Chalamel, mouton nier à l'abattoir de Vaise, au profit de la Caisse de solidarité de l'Hôtel des Invalides du Travail.

Demandes en autorisation de construire.

du 2 au 8 mai 1908.

Société des Hôtels particuliers, propriétaire ; M. Thoubillon, architecte : Construction d'une maison rue Duquesne, angle rue Garibaldi.

Société de Chirurgie et d'Orthopédie, propriétaire ; M. Mallet, architecte : Construction d'une maison avenue Duquesne, angle rue Vendôme.

M. Girard, propriétaire ; MM. Lacombe et Supier, architectes : Construction d'une villa chemin de Saint-Alban, 24.

M. Craponne, propriétaire : M. Donneaud, architecte : Construction d'une maison chemin de Tourvieille, 22.

M. Lachomette Villiers, propriétaires : Construction d'un hangar rue Gorge-de-Loup, 80.

Manufacture lyonnaise de Matières colorantes, propriétaire : Construction de trois bâtiments industriels chemin de la Vitriolerie, 44.

M. Clayette, propriétaire ; MM. Péturaud et Perrot, entrepreneurs : Construction d'une maison rue de l'Enfance, 33.

M. Vial (Denis), propriétaire : Construction de quatre maisons quai Perrache et rue Desjardin.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

L'établissement dans cette ville d'un tirage de la loterie de France peut être aussi l'une des causes de ce désordre, et le Conseil municipal n'hésiterait pas d'en solliciter également la suppression, s'il ne s'était que c'est une ressource de finance, peut-être encore nécessaire, quoique immorale dans son principe.

Digitized by Google

Il se résume en disant que la vertu et la probité, qui furent les bases essentielles de l'notique prospérité du commerce de Lyon et du crédit de ses négociants dans l'Europe entière, doivent être rétablies dans toute leur intégrité; les germes ne s'en sont point altérés, ils semblent même s'être épurés au creuset de l'adversité; il est donc politique at moral d'écurter toutes les tentations qui peuvent faire dévier la faible jeunessa des sentiers de l'honneur trucés par l'exemple de ses pères; le Conseil municipal en dépose le soin dans l'âme vartueuse du héros vuinqueur at pacificateur des deux mondes, du premier magistrut da la France, qui met autunt sa gloire à régénérer ses mœurs qu'à revivifier ses moyens de prospérité, et lui demande formellement la suppression des maisons de jeu dans cetta ville, et la stricte exécution dos lois portées contre ce genre da licence.

Salut at respect.

SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Séance du vingt-neuf nivôse an X.

Dans l'assemblée du Conseil municipal convoqué extraordinairement el vingt-neuf du présent mois de nivôse, il a été fait lecture par la citoyen Bertholon, secrétaira du Conseil, nommé en la manière accoutumée, d'une lettre écrite par le citoyen Conseiller d'Etat, Préfet du départament dn Rhône, au président du Conseil municipal dont la teneur suit:

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen Président, une copie do la lettre du Ministre de l'Intérieur, du vingt-cinq de ce mois, par laquelle il upprouve la déchéance portée contre le citoyen Delaval, dernier adjudicataire de l'octroi, et invite à convoquer de suite le Conseil municipal pour qu'il ait à rédiger un nouveau cahier des charges, à l'effet de recevoir de nouvelles soumissions; le Ministre trace dans sa lettre différentes coodituns qui doivent servir de base au nouveau traité.

Je vous invite, citoyen Président, à les mettre sous les yeux du Cooseil municipal pour qu'il suive les intentions du Ministre. Je désirerais que le travail auquel le Conseil va se livrer pût être terminé assez promptement, pour que les résultats en fussent soumis à l'approbation du Ministre peodant son séjour à Lyon.

Je vous prie done de bien vouloir recommander au Conseil autant de célérité que do médiation dans les délibérations qui se lient aussi essentiellement aux intérêts de la commune de Lyon qus celle dont il s'agit.

Je vous invite à m'accuser réception de la présente et à m'informer des dispositions que vous aurez faites pour en remplir l'objet.

Il a été ensuite fait lactura de l'arrôté du Ministre dont la teneur suit :

Paris, ce 25 nivôse, an X.

J'approuve, citoyen Préfet Conseiller d'Etat, la déchéance que vous avez portée contre le citoyen Delaval, dernier adjudicataire de l'octroi, et je vous invite à convoquer de suite le Conseil municipal pour qu'il ait à rédiger un nouveau cahier des charges à l'effet de recevoir de oouvelles soumissions.

Je désire que le Conseil prenne pour base du nouveau traité les conditions suivantes :

1° La ferme du l'octroi sera en régie intéressée;

2° La première soumission ne pourra être moindre de onze cent mille francs de produit net;

3° Le prix convenu sera versé par douzième et d'avance de mois en mois;

4° Il sera fourni un cautionnement en argent de 50,000 francs, lequel restera dans la caisse du receveur jusqu'à l'expiration du bail, sans intérêts; il sera fourni un autre cautionnement en immeubles de 50.000 fr.;

5° Les frais de perception seront abonnés et perçus sur l'excédent du produit, en sus du prix fixé du bail;

6° Il ne sera rien changé oi au tarif actuel oi au mode de perception;

7° Le commissaire près l'octroi jouira d'un traitement de 6.000 francs;

8° Il sera ouvert un registre pour recevoir les soumissions; co registre sera fermé au bout de quinze jours;

9° Le Conseil municipal donnera son avis sur la moralité, solvabilité, etc., des soumissionnaires, et proposera la Compagnie qui mérite sa confiance;

10° Le produit éventuel, excédant le produit fixe et les frais de gestion, sera partagé entre la commune et les fermiers, dans une proportion qui sera déterminée par le Conseil municipal et portée au cahier des charges;

11° Le terme du bail sera de trois ans.

Telles sont les bases sur lesquelles je vous iovite à appeler l'attention du Conseil.

Signé : Chaptal.

Il a été encore fait lecture de l'arrêté du Conseiller d'Etat Préfet conçu en ces termes :

Le Conseiller d'Etat, Préfet du département du Rhône,

Vu la loi du 28 pluviôse, an VIII ;

Vu la lettre du Ministre de l'Intérieur du 25 oivôse dernior ;

Arrête :

Article 1er.

Le Conseil municipal de la ville de Lyon est convoqué pour le 29 de ce mois, à l'effet de rédiger un nouveau cahier des charges pour la ferme de l'octroi en régie intéressée ; la lettre du Ministre servira de base au traité.

Art. 2.

Le citoyen Parent présidera le Conseil et désignera le lieu où se réuniront les membres qui le composent.

Art. 3.

La session du Conseil municipal ne pourra excéder dix jours.

Fait à Lyon, le 27 nivôse an X.

Signé : Najac.

Après que lecturo a été faite desdites lettres et arrêté, la Conseil a nommé une Commission composée de cinq de scs membros, qu'il a chargée de rédiger les clauses et conditions du bail pour être ensuita arrêté définitivemeot à la première assemblée ; cos membrra sont les citoyens Muyeuvre, Rozier-Magnieux, Cozon, Bertholon et Loyer.

Le Conseil municipal a ensuite émis le vœu à ce que la somme de 6 000 fr. qui avait été arrêtée par le citoyen Conseiller d'Etat Préfet pour être distribuée aux indigents, sera portée à la somme de 18,000 francs, laquulle sera distribuée aux trois Maires dans la proportion que le citoyen Conseiller d'Etat Préfet jugera convenable, d'après l'avis des trois Maires et las documents qu'ils fourniront à cet égard.

Le président a levé la séance, et le Conseil s'est ajourné au 2 pluviôse prochain.

Fait et clos à Lyon, les jour et an susdits.

J.-M. Parent, président ; Ravier, secrétaire.

Séance du daux pluviôse an X.

Dans l'assemblée du Conseil municipal convoqué au la manière accoutumée lo 2 pluviôse, il a été fait lecture du procès-verbal de la séance du 29 nivôse dernier; sa rédaction en a été approuvée.

Autre lecture a été laite d'une lettre du Conseiller d'Etat, Préfet du département du Rhône, au président du Conseil, conçne en ces termes :

Quoique l'objet de la eoovocation du Conseil municipal soit principalement consacré aux délibérations relatives à la perception de l'octroi, il importe, citoyen Président, da saisir l'occasion de cette assemblée pour fixer son attention sur les moyeos de faire face aux diverses dépenses occasionnées par le séjour du premier Consul à Lyon, et notamment par son logement à l'Hôtel de Ville. Je vous invite donc à bien vouloir soumettre cet objet aux délibérations du Conseil que vous presidez et à m'en faire connaître le résultat, le plus promptement qu'il sera possible.

Le Conseil, délibérant de suite sur cat objet, a arrêté que les Maires demeuraient autorisés u donner les ordres nécessaires pour que tous les frais qu'exigeaient le chauffage et les lumières de l'Hôtel de Ville habité par le premier Consul fussent payés, et qua relativement aux autres dépsnses indiquées dans la lettre dn Conseiller d'Etat Préfat, les trois Maires étuient invités de se rendre auprès du Ministre de l'Intérieur, à l'effet de convenir avec lui quelles étaient celles qui devaient être supportées par la commune.

Ensnito l'no des membres nommé dans la dernière séunce pour la rédaction du bail des octrois a fait lecture du projet qui en a été dressé. Le Conseil, après avoir fait divers amendements, a émis le vœu à ce qua les clauses et conditions énoncées dans ledit projet, uprés avoir été mises au net, soient présentées incessamment à l'upprobution du Ministre de l'Intérieur.

Suivent lesdites clauses et conditions:

Clauses et eoxditions auxquelles sera donnée l'adjudication de l'octroi municipal et de bienfaisance de Lyon, arrêtées au Conseil municipal le 2 pluviôse an X.

Article 1er.

La perception de l'octroi municipal et de bienfaisance de la ville de Lyon sera donnéu aux enchères en régie intéressée, pour le temps de trois années qui contmenceront au 1er germinal prochain.

Digitized by Google

L'adjudicatiou sera faite publiquemeut à la bougie éteinte, daes le local des séauces du Conseil municipal, par le Préfet du départemeet, ee préseece des maires et adjoiets de cette ville, des membres de Couseil municipul et du Commissaire général de police.

Art. 2.

Les citoyens qui désiroroet concourir à cette adjudicatiou sont tenus de faire leur soumissioe préalable au secrétariat de l'une des trois mairies de cette ville, et à cet effet il sera ouvert, dans cbacuee desdites mairies, uu registre pour recevoir les noms des soumissiouoaires.

Ce registre sera fermé uu bout de quinze jours; le public sera averti par la voie des affiebes du jour de l'ouverture de ce registre et du jour de l'adjudicatioe.

Le Couseil mueicipal doeeera sou avis sur la moralité et la solvabilité de ceux des soumissioeeaires qu'il croira devoir être admis à eecbérir, et à cet effet, les trois maires, chacun daus son arrondissement, feroet purveoir un avis auxdits soumissiouuaires déclarés admissibles.

Art. 3.

Les soumissioes faitos pour autrui seroet déclarées nulles ; il sera libre à plusieurs citoyeus de se réunir sous le nom d'un seul d'eetre eux, auquel ils ajouteront, s'ils le veulent, le mot « compugnie » ; mais daes ce cas, le soumissioenaire sera tenu d'iediquer ceux qui aurout qualité pour admiuistrer.

Dans aucun cas, et pour quelque motif quo ce soit, l'adjudicataire ne pourra céder le tout ou partie de sou adjudicatioe saes le coeseutement formel du Conseil mueicipal.

Art. 4.

L'adjudicutaire fournira, dans le délai de quaraute-huit beures uprèa l'adjudication, un cautiouuement en immeubles du revenu net de 10.000 francs, calculé sur le rôle des impositious de l'au eeuf.

Art 5.

En outre du cautiouuement prescrit par l'article précédeet, l'adjedicutuire, avaet d'eutrer en jouissuuce, versera daes lu caisse du préposé spécial aux recettes de la commune, à titre de prêt et saes aucue intérêt quelcoeque, une somme de 50.000 francs pour être employée de suite à la construction dos murs et de laquelle il ee lui sera teuu compte qu'à l'expiratiou de soe bail.

Art. 6.

A déluut par l'adjudicataire de romplir les conditions éeoeeées duns les deux articles précédeuts, il sera procédé de suite et à ses frais, à une uouvelle adjudication à sa folle eechère.

Art. 7.

Les soumissions ne porteront que sur le droit priecipal, qui demeure dés à préseet fixé à ue million, et il ue sera reçu d'euchère que par-dessus cette somme.

Art. 8.

L'adjudicutuire sera tenu de verser daes la caisse de la comeuee, d'avance et de décade eu décade, le trente-sixième du prix de sou adjudication.

Art. 9.

L'udjudicataire seru teeu égalemeut de porcevoir gratuitemeet la taxe additionnelle et de la verser suns retenue, à la fiu de cbaque mois, daus la caisse de la commune.

Art. 10.

Les fruis de perceptiou sout aboeeés à la somme de 200.000 francs, laquelle somme sera perçee sur la recetto eu droit priucipal excédant le prix de l'adjudicatiou.

Art. 11.

Dens ces frais sout compris : le traitemeet du Commissaire du Gouvernement fixé à 6.000 francs, celui des ugents de surveillance que la commune pourra eommer, fixé à 4.000 lrancs, et géeéralement toutes les dépeeses que pourra exiger la régie, même le prix dos locatioes qei lui seroet eécessuires, au moyee de laquolle somme l'adjudicataire roste cbargé, à ses périls et risques, de toutes les mesures à prendre pour assurer la perceptiou de l'octroi, et dues aucun temps il ne pourra être admis à réclamer uee indemnité pour raison d'insuffisance, d'aegmentutiou imprévue dans la dépense et pour quolque motif que ce soit.

Art. 12.

A défaut de faire le versement par avauce et do déca'e eu décudo du 36e du prix de soe adjudicatioe, et à la fie de cbuque mois, de lu taxe uddition nelle, l'adjudicstaire y eera contruint à la poursuite et diligence du receveur de la commune, et sous sa responsabilité.

Art. 13.

La commune se réserve dix pour cent sur le produit éventeel qui excédera le prix de l'adjudication, lu taxe additioneelle et los lrais abonnés à 200.000 francs; lesquels dix pour cent, d'aprés un état de recettes que l'udjudicataire sera tenu de donner, seront réglés et versés à l'expiration de cbaque aenée d'exercice dans la caisse du receveur de la commuee.

Art. 14.

L'adjudicataire sera tenu de prendre pour son compte les meubles meublants et pataches appartonant à la commune, et d'ee payer lu moitié du prix d'achat qu'il verseru de suite daus la caisse de la commune.

Art. 15.

Il seru dressé un état des coestructious destiuées à la perception de l'octroi et qui uppartiennent a lu commune; la remise en sers faite à l'adjedicataire qui reste chargé de toutes les répsrations do quelque nature qu'elles soieet.

Art. 16.

L'adjudicataire ne pourra jamais et sous aucue prétexte demander à compter de clerc à maître.

Art. 17.

Les registres géeéraux et particuliers destinés à la recette et à la dépense seront tous cotés et paraphés par le Maire de l'arroedissemeet de bereau auquel ils sout destinés, l'adjudicataire sera teeu de la représeuter daua tous les temps, sur la simple réquisition de l'autorité administrative.

Art. 18.

Sur chaque registre de recette, les receveurs particuliers de cbaque porte soront assujettis à suivre sans ieterruptioe ue eumëro d'ordre qui sera rapportéee gros caractère sur les quittances délivrées à cbaque particulier.

Art. 19.

Les contrôleurs ot receveurs particuliers de chaque porte soet tenus d'euvoyer a la Mairie de leur division deux bordereaux, l'un de mouvemeet, l'autre de recettes couformes a ceux envoyés à l'adjudicataire.

Art. 20.

L'état de la recette générale affiebé cbaque mois sera subdivisé par bureau et pur urroudissement de Mairie, aiesi que celui des ameudes et dee coufiscations portant la désigeatioe de l'objet suisi, le prix de vente ou le produit de la traesactiou.

Art. 21.

L'adjudicatuire aura la nomiuatioe de tous les employés, quel que soit leur grade, à l'exception des coetrôleurs présentement désignés sous le nom de vérificuteurs de bureau de recette, dont la nominatioe sera faite par le Préfet, sur la préseetatioe du Maire de la divisioe; les coutrôleurs seroet néanmoies subordouoés à l'adjudicataire ; ils pourront être révoqués par le Commissaire du Gouvernemeut ; ils correspondront avec lui et avec les Muires et seroet révocubles, soit par le Préfet d'aprés la demande dos Maires, soit par l'adjudicataire à la cbarge par lui d'en reudre compte sur lo champ à l'autorité administrative.

Art. 22.

Il ne seru riee changé au tarif actuel ui uu mode de percevoir, à l'exceptioe qu'il sera perçu 50 ceetimes par chaque abatis de bœuf ou vacbe, et qu'au lieu du droit qui devuit se percevoir sur la bière, il sera perçu sur l'orge en paille et sur le houblon qui soet employés à la labriquer savoir : 80 ceutimes par cbaque mesure d'orge, et 8 fruecs par chaque quintal de houblon.

Art. 23.

Toutes les amendes et confiscatioes pour cause de contraveetiou seroet partugées par moitié eutre la commuee et

l'adjudicataire, et la moitié appartenant à la commune sera versée entre les mains du receveur de la ville à l'expiration de chaque mois.

Art. 24.

Les affaires contentieuses seront dirigées par l'adjudicataire, à ses frais, au nom de la commune, poursuites et diligences du Commissaire près la régie.

Art. 25.

En conformité des ordres du Ministre de l'Intérieur, toutes les contestations entre l'adjudicataire et les contribuables seront jugées administrativement sur simples mémoires et sans frais, en première instance par le Maire de la division dans l'étendue de laquelle se sera passé le fait donnant lieu à la contestation, et, le cas échéant, par le Conseil de Préfecture. L'adjudicataire sera tenu de se conformer à la décision administrative ; le contribuable seul, si la contestation est du ressort de l'autorité judiciaire, pourra demander qu'elle soit portée devant la tribunal qui en devra connaître.

Art. 26.

Aucune transaction pour objet saisi ne sera définitive qu'après l'intervention et l'adhésion du Maire de la division où sera situé le bureau qui aura constaté la fraude.

La vente des objets saisis sera annoncée par voie d'affiches et faite par enchères, à l'exception du cas où la valeur des objets à vendre ne serait pas présumée excéder 100 francs.

Art. 27.

L'autorité administrative protégera l'établissement par tous les moyens qui seront en son pouvoir, notamment en plaçant des corps de garde à chaque porte de la ville, autant néanmoins que les circonstances pourront le lui permettre.

Art. 28.

En se conformant aux dispositions des lois rendues sur la perception de l'octroi et aux arrêtés et règlements émis par les autorités supérieures, et en se concertant avec le Commissaire du Gouvernement, l'adjudicataire sera libre d'administrer de la manière qu'il jugera convenable, et de prendre, pour le régime intérieur et extérieur de ses bureaux, les règlements qu'il jugera bon être.

Art. 29.

L'adjudicataire demeure chargé de payer tous les frais auxquels pourra donner lieu l'adjudication, même ceux d'enregistrement, si la commune n'en obtient pas l'exemption qu'elle a lieu d'espérer du gouvernement, conformément à celle accordée pour cet objet à la commune de Paris.

Art. 30.

Dans le cas où il serait fait aucuns changements soit aux clauses du bref qui seront adoptées, soit au tarif en augmentation ou diminution des droits, soit enfin au mode établi pour la perception, sans la concours et l'adhésion du corps municipal, la présente adjudication sera résiliée de plein droit, et la commune pourra disposer de suite de l'octroi, ainsi qu'elle avisera bon être.

Le président a levé la séance, et le Conseil s'est ajourné au cinq du présent mois.

Fait et clos à Lyon les jour et an susdits.

J.-M. Parent, président ; Ravier, secrétaire.

Séance du cinq pluviôse an X.

Cejourd'hui cinq pluviôse an dix de la République française, le Conseil municipal assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, le président a ouvert la séance.

Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du deux pluviôse, la rédaction en a été approuvée.

Le Conseil municipal, considérant que la maison de l'abbaye de Saint-Pierre et les bâtiments en dépendant, sont d'une nécessité indispensable à la commune, pour y placer un muséum et y faire des établissements d'instruction publique de la plus grande utilité à ses manufactures et à son commerce ;

Qu'indépendamment de ces avantages, la commune augmenterait ses revenus du produit des locations existantes et de celles des nouvelles dispositions et constructions qu'elle pourrait faire.

Considérant qu'elle ne peut pas néanmoins se flatter d'obtenir du Gouvernement la concession des dites maisons et bâtiments en dépendant, si elle n'offre pas au Gouvernement des objets de compensation ;

Considérant que divers citoyens de cette ville élèvent des réclamations qui, étant relatives à l'utilité et à l'embellissement de la chose publique, doivent être à la charge du Gouvernement ;

Telle est la pétition présentée par les propriétaires des maisons démolies et formant les façades de la place appelée ci-devant Bellecour et aujourd'hui Bonaparte,

Ils demandent, qu'attendu qu'ils sont obligés de construire les façades suivant un plan de décoration, il leur soit accordé une indemnité proportionnée aux frais que leur occasionnera l'exécution de ce plan de décoration ;

Telle est encore la pétition des propriétaires des maisons démolies dans le quartier de Bourgneuf,

Ils demandent, qu'attendu que ces démolitions ont été requises par la commune et ordonnées par les représentants du peuple, en l'an deux, pour l'élargissement de la grande route de Paris, ils soient indemnisés par le remboursement du prix auquel leur propriétés furent dans le temps évaluées ;

Considérant que ces réclamations ayant pour objet l'embellissement d'une place publique, l'agrandissement d'une grande route dont le Gouvernement s'est rendu propriétaire par la loi du 22 novembre 1790 en déclarant que les places publiques, les grandes routes,

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Groupe scolaire rue Jacquard — Réparations de propreté dans le loge du concierge de l'école de garçons.

Propriété municipale, rue Chazière, 32. — Réparations intérieures de propreté dans le logement du fermier.

Abattoir de Veise. — Réfection des dallages des compartiments à porcs.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de l'infirmerie des femmes et réparations de propreté à l'infirmerie des hommes ainsi que dans huit chambres d'employés situées au deuxième étage du pavillon Est du bâtiment d'administration.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts. — Local, rue Paul-Chenevard, n° 11. — Aménagement et réparations de propreté — Local, rue Paul-Chenevard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Asile de nuit de Perrache. — Reconstruction du bâtiment annexe.

Abattoir de Perrache. — Installation d'une marquise pour le dépôt des cuirs.

Immeuble, rue Servient, 42-44. — Travaux d'aménagement d'une école de filles.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 52. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Hôtel des Invalides du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur.

Abattoir de Veise. — Réfection partielle de la toiture de la charcuterie et établissement de placards et tablettes en chêne.

Propriété municipale du Vernay. — Installation d'appareils à douche dans l'ancienne remise.

Travaux terminés dans la semaine

Abattoirs de Perrache. — Piquage du sol des triperies.

École supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 65. — Aménagement de locaux pour le transfèrement de l'atelier de modelage.

Propriété municipale, rue Chazière, 32. — Réparations intérieures des murs de clôture.

Abattoir de Veise. — Installation de tablettes en chêne dans la charcuterie. — Réfection de la toiture du réservoir des eaux.

Propriété municipale du Vernay. — Installation du téléphone interurbain.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Poulenu. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée du Mont-Sauvage, n° 2. — Etablissement de rigoles en pavés d'échantillon et relevée à bout en cailloux roulés.

Rue Dubois, entre la rue de la République et la rue Centrale. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Boulevard de la Part-Dieu, 15. — Construction d'un poste fixe pour les égoutiers.

Rue Chinard. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Suchet, entre le cours Villon et la rue Bossuet. — Etablissement de chaussée en pavés d'échantillon.

Cours Morand. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Mise en état de viabilité de la rue Louis-Blanc entre les rues Vendôme et Duguesclin, et rue

Digitized by Google

Créqui entre les rues Robert et Vauban. — Pose de berdurettes de trottoirs.

Parc de la Tête-d'Or. — Sablage des allées à piétons.

Grand-Camp. — Appropriation de l'enceinte du pesage et du talus des tribunes des courses.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron. — Construction d'un urinoir lumineux à trois stalles.

Place Rouville et cours des Chartreux. — Etablissement d'une barrière métallique limitant le jardin des Chartreux.

Montée de la Grande-Côte, entre la rue du Sergent-Blandan et la rue Vieille-Monnaie. — Empierrement de la chaussée.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection du trottoir en asphalte.

Montée du Mont-Sauvage. — Réparation de bouches d'égout.

Voûtes de Perrache, près le cours Charlemagne. — Etablissement de deux urinoirs lumineux.

Rue Smith, entre la rue Casimir-Perier et le quai du Dauphin. — Mise en état de viabilité.

Rue de la République. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Parmentier, 62. — Construction d'un poste fixe pour les équipages.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatre-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Chevreul, entre la rue des Asperges et Gerland. — Elargissement et rectification des trottoirs et de la chaussée.

Rues Tarenne, de l'Epée et Marignan. — Réfection des trottoirs en asphalte et réparation des chaussées.

Rue de Belfort prolongé. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Chemin du Bois-de-la-Caille et du Vallon. — Réparation de la chaussée empierrée.

Agrandissement du nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Reconstruction des murs de clôture.

Montée du Chemin-Neuf. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Saint-Paul. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Pierre-Corneille, entre le cours Lafayette et la rue Vauban. — Etablissement de chaussées en pavés d'échantillon.

Rue Créqui. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Vauban. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Louis-Blanc, n° 24. — Construction de trottoir en asphalte.

Parc de la Tête-d'Or. — Rechargement de la chaussée empierrée de l'allée du chemin de fer et cylindrage à vapeur.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Construction d'un égout du 2e type rue Moncey prolongée, entre le boulevard du Nord prolongé et le boulevard des Brotteaux. — Préparation de l'encaissement de la chaussée de l'avenue Thiers et de la rue de la Viabert.

Travaux terminés dans la semaine

Place du Perron. — Construction d'un égout tubulaire.

Montée de la Grande-Côte, entre la rue du Sergent-Blandan et la rue Vieille-Monnaie. — Réfection des trottoirs en asphalte et élargissement des rigoles en pavés d'échantillon.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Burdeau, place Sathonay, place Croix-Pâquet. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue de la République, entre la place Le Viste et la rue Simon-Maupin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Passage Benoît, 3. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Créqui. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Garibaldi. — Reparation de trottoirs en terre.

Passerelle du Collège. — Serrage des boulons et réglage du tablier.

Pont du Port-Mouton. — Peinture des garde-corps.

Canalisations : rue de la Gelée, chemin des Pins; rue Seguin; rue des Chesauchers; rue Basson-Basse; rue Bavet; rue Didernt.

Prises d'eau et branchements: rue Basson-Basse; avenue Berthelot, 109; rue des Tournelles, 8; rue Bavat, 8; chemin des Granges, 15, rue Gerlaldi, 34; chemin Feuillat, 56; rue Seguin, 31; rue Marc-Antoine-Petit, 1.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 10 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bellon, Barthélemy, laitier, r. St-Cyr, 12.
Dlle Pons, Suzanne, empl., r. des Capucins, 13.
Burel, Franc., emp., r. des Chartreux, 28.
Dlle Bunast, Antoinette, s. p., r. Constantine, 12
Dalax, Eugène, empl., pl. Colbert, 6.
Dlle Tabard, Jeanne, brod., r. Calas, 18.
Lebailleux, Franç., mail., Montcenis (S.-et-L.)
Dlle Donjoux, Clém., cuisin., pl. Miséricorde, 1.
Périchon, Marius, maçon, r. Moncey, 5.
Dlle Pont, Marie, ménagère, r. Moncey, 5.
Puechchard, Alb., s. à la 14e sect., q St-Vincent.
Dlle Boullet, Célestine, coat., Ceyzériat (Ain).
Pradel, Benoît, cordon., r. P.-Corneille, 159.
Dlle Prémin, Eug., dom., r. de la Tunisie, 10.
Rabat, Georges, emp., h. Croix-Rousse, 41.
Dlle Bottaert, J., s. p., St-Cyr-au-Mont-d'Or.
Venet, Laurent empl., r. des Chartreux, 33.
Dlle Besson, Marie, brideuse, r. Pranelle, 2.
Vial, Germain, empl., r. Imbert-Colomès, 24.
Dlle Senon, Louise, dom., r. Lautrecin, 13.
Bérard, Michel, dessinat. fabr., r. Arbre-Sec, 3.
Dlle Hortoland, Céline, s. p., Lons-le-Saunier.
Bornet, Benoît, cordonnier, r. des Capucins, 4.
Dlle Sadin, Marie, cuisinière, r. Victor-Hugo 1,
Del Pietro, Jean, commerç., Calpiogna (Saisse).
Dlle Togni, Léonide, m. d'école, Bellinzone (S.).

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Rombret, André, lieut. 6e artillerie, Valence.
Dlle Morelet, Marie, s. p., r. Remparts, 20.
Folly, A., ch. st. for met. du Rh. r. Charité, 30.
Dlle Granger, Martha, s. p., Blois.
Lapierre, Joseph, tap., r. de la Part-Dieu, 33.
Dlle Ferrouil, Marie, cois., r. République, 61.
Bonnard, François, empl., c. Suchet, 18.
Dlle Perrin, Adèla, s. p., Irigny (Rhône).
Boussier, Maurice, chim., rue Emile-Zola, 15.
Dlle Gay, Jeanne, s. p., r. Condé, 21.
Bisquel, Paul, nég., pl. Bellecour, 11.
Dlle Journoud, Maria, s. p., Choponost.
Vial, Germain, empl., r. Imbert-Colomès, 21.
Dlle Senon, Louise, domest., r. Laurencin, 13.
Pouchan, Antoine, coiff., r. des Mauronniers, 5
Dlle Lalignant, Thérèse, cout. q. Gailleton, 20.
Mezie, Marcellin, empl., r. du Bélier, 5.
Vve Ferrand, Augustine, cout., pl. Carnot, 20.
Baron, François, dessinateur, Tressins (Isère).
Dlle Forestier, Jeanne, s. p., q Occident, 6.
Pourrat, Antonin, chauf. méc., c. Midi, 12.
Dlle Faye, Marie, cout., Riom.
Revelat, Jean, prop., Mions (Isère).
Vve Reynaud, Mar., s. p., r. Condé, 31.
Lefort, Emile, men., r. A.-Comte, 58.
Dlle Gate-Duplet, Méd., s. p., Pontcharra (Isère).
Jouffray, Louis, empl. P.-L.-M., r. Gilbert, 13.
Dlle Verret, Marie, s. p., Tencin (Isère).
Léger, Michel, empl., q Gailleton, 3.
Dlle Cattaud, Jolien, repas., r. Bechevelin, 4.
Gindre, Emile, ing. des min., r. A.-Comte, 8.
Dlle Chardiny, Louise, s. p., pl. Bellecour, 17.
Bornet, Benoît, cantonnier, r. des Capucins, 4.
Dlle Sadin, Marie, cuisinière, r. V.-Hugo, 1.
Faugier, Victor, fondeur, r. Franklin, 66
Dlle Colombier, Camille, s. p., r. Vauban, 83.
Gabealet, Pierre, empl., c. Bayard, 21.
Dlle Martheuret, Andréa, s. p., c. Bayard, 28.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Mortarotti, Louis, mécanic., r. Ste-A.-Barabban 8.
Dlle Unlivet, Elise, coutur., Pouguy (Ain).
Moyroud, Joseph, empl. tramways, r. Raulin, 18.
Dlle Bonnefon, Jeanne, cuisinière, r. Raulin, 43.
Musy, Adulphe, empl. com., r. St-Eusèbe, 9.
Dlle Metret, Marie, s. p., r. St-Eusèbe, 9.
Nardy, Jules, empl., ch. Combe Blanche, 50 *bis*.
Dlle Colonge, F., repass., ch. Moulin-à-Vent, 173.
Perichon, Marius, maçon, r. Moncey, 2.
Dlle Pont, Marie, ménag., r. Moncey, 5.
Pommier, Gabriel, m. de limes, r. Paul Bert, 28.
Dlle Barbaux, Aug., corsetières, r. P.-Bert, 28.
Predel, Benoît, cordonnier, r. P.-Corneille, 159.
Dlle Prémin, Eug., domestique, r. Tunisie, 10.
Raffin, Alphonse, empl., r. Paul-Bert, 39.
Dlle Pernodet, Marie, ménag., r. Paul-Bert, 39.
Rombiot, André, lieuten. au 6e artill., Valence.
Dlle Mercier, Marie, s. p., r. R.-d'Ainay, 20.
Roel, Eugène, apprêteur, r. du Dauphiné, 65.
Dlle Boiet, M., cuisinière, r. Montbrillant, 90.
Surrel, P., terrassier, r. Ste-A.-Barabban, 34 *bis*.
Vve Habal, M., journal., r. Ste A.-Barab., 34 *bis*.
Thomas, André, électricien, r. Paul-Bert, 145.
Dlle Virat, Louise, giletière, r. Paul-Bert, 145.
Touvard, Julien, empl. com., r. Masenod, 29.
Dlle Parre, Marie, coutur., r. Fr.-Garcin, 6.
Vaginay, Jean, menuisier, r. de la Pyramide, 102.
Dlle Communal, J., cuisin., av. de Saxe, 247.
Vergé, Eugène, serrurier, r. Bontaille, 1.
Dlle Abbé-Decarroux, M., journ., r. Garland, 6.
Veuillard, J., mont. électric., ch. Barabban, 149.
Dlle Mignerel, Henriette, s. p., Givors.
Roy, Valentin, empl. com., Villeurbanne.
Dlle Nicaise, Louise, contar., r. de Gerland, 19.
Lescure, Victor, mécanicien, r. Chevreul, 39.
Dlle Nogaud, Louise, coutur., r. des Passants, 8.
Léger, Michel, empl., q. Gailleton, 3.
Dlle Cattaud, Julie, repass., r. Bechevelin, 4.
Camperma, Charles, empl., r. Moncey, 10
Dlle Terret, C., contar., Embrun (Hautes-Alpes).
Collat, André, cantonnier, r. du Repos, 9.
Vve Amète, ménag., r. Madeleine, 57.
Vivier, Victor, gardien de paix, r. Molière, 97.
Dlle Sorney, Mar., ouv. en s., à Panoux (Ain).
Arnaud, Antoine, empl., r. Davoet, 5.
Dlle Gagain, Marg., empl., Trévoux (Ain).
Bacolle, seraphin, cult., c. Henri 95.
Dlle Boyer Marie, cons., c. Henri, 93.
Berthier, Louis, verrier, ch. Gerland, 16.
Dlle Grandjean, Marta, s. p., ch. Gerland, 16.
Bloey, Antoine, em. de c., Saint-Cyr-Mont-d'Or.
Dlle Fiorard, Marie, s. p., r. Clos-Suphon, 16.
Chatelet, Gilbert, nég., av. de Saxe, 317.
Dlle Mirabel, Marie, s. p., Solaize (Isère).
Crouzatier, Jean-B., dec., ch Grange Rouge, 14.
Dlle Paliatin, Claire, s. p., av. de Saxe, 108.
Delphin, Jean, conf., r. Paul-Bert, 20.
Vve Sauge, Jeanne, bouil., r. Paul-Bert, 20.
Prichanal, François, ajust., c. Henri, 95.
Dlle Tarapoin, J., ou. par., r. Sébastopol, 68.
Duperray, Benoît empl., r. Charpenay, 7.
Vve Carral, Marie, gil., gde r. Ouillotière, 27.
Ferrand, Hippolyte, rep. s. m., r. S.-Jérôme, 22.
Dlle Lovy, Victorine, gil., r. Vendôme, 286.
Filippone, Antoine, coif., gde r. Monplaisir, 98.
Dlle Vietcanale, L., m., gde r. Monplaisir, 98.
Fombont, Fer., cav. 14e chas., Dôle (Jura).
Dlle Sérel, Emélie, cuis., rue Sébastopol, 82.
Gaillard, Jean, emp. P.-L.-M., Lyon 3e.
Dlle Poulet, M., t. s., St-Didier-de-la-Tour (I.).
Garand, Eugène, cult., Beaupont (Ain).
Dlle Sulpice, Marie, cult., Beaupont.
Gras, Joseph, emp., r. Crillon, 69.
Dlle Lassaras, Jeanne, cout., r. Crillon, 69.
Lapierre, Joseph, tap., r. de la Part-Dieu, 33.
Dlle Ferrouil, Sophie, cuis., r. République, 61.
Layne, Louis, pap., r. Parfait Silence, 10.
Vve Delaye, Marie, cons., r. Servient, 30.
Merle, Jules, emp. P.-L.-M., av. Berthelot, 41.
Dlle Rey, Marie, cout., Chabanil.
Goubet, Francis, cantonnier, g. r. Guillotière, 43.
Dlle Chabreret, B., ménag., g. r. Guillotière, 45.
Jonjon, A., emp. P.-L.-M., r. N.-Monplaisir, 4.
Dlle Valle, J., empl., g. r. de la Guillotière, 16.
Petit, Félix, emp. d'octroi, Paris.
Dlle Colonge, Pier., contur., r. Paul-Bert, 10.
Peyelit, Jean, maçon, r. Villeroy, 13.
Dlle Viviand, Marie, empl., r. Maxanod, 40.
Ianthony, Henri, empl., c. de la Liberté, 29.
Dlle Monnet, Magdel., cuis., c. de la Liberté, 29.
Desigaud, Joanny serr., Villié-Morgon (Rhône).
Dlle Tarlet, Françoise, s. p., Caluire (Rhône)
Drivon, P., m. sur br., r. Basses-Verobères, 10.
Dlle Sommerer, M., bouill., ch. Favorite, 2.
Dulac, J., empl. cem., bd Paro-d'Artillerie, 10.
Dlle Roux, J., chauff., ch. Moulin-à-Vent, 22.
Favard, Claude, épicier, av. de Saxe, 199.
Vve Grecllet, Claudine, cout., Villeurbanne.
Lantier, Joseph, tou., r. Sainte-Jeanne, 33.
Dlle Perret, Jeanne, chap., r. des Asperges, 60.
Galinne, Georges, empl., r. Pierre-Blanc, 18.
Dlle Chaillemont, A., bouil., m. G.-te-Côte, 31-33.
Girard, Jean, empl., q St-Vincent, 30.
Dlle Prunier, Hen ielle, s. p., q St-Vincent, 32.
Villard, P., réd. Mairie c., r. T.-Claudiennes, 51.
Dlle Farge, Claudine, s. p., Soucieu-en-Jarrêt.

Digitized by Google

Masson, Jules, gard. de paix, rue Molière, 97.
Dlle Alexandre, Marie, s. p., r. Suchal. 18 *bis*.
Maleine, Cloudé, m charb., rue St-Michel, 40.
Dlle Lautiar, Rose, gil., r. Ste-Jeanne, 33.
Sonier, Jos., empl ch. fer, route de Vienne, 35.
Dlle Lambert, Félicia s. p., Artas (Isère).
Vergnin, Etienne, entr., r. Pierre-Corneille, 45.
Dlle Marin, Céline, s. p., q. Guillotière, 17.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Boudot, Benoît, empl., r. Gigodot, 7.
Dlle Schmitt, Henriette, coiff., r. d'Austerlitz, 1.
Cabrol, Némorin, ajusteur, c. Villon, 38.
Dlle Billion, Jeanne, emp., a. Villon, 38.
Liégeois, Antoine, imprimeur, Paris.
Dlle Grangeard, Jeanne, modiste, rue la Tapis, 8.
Berrès, Victor, apprêteur, r. d'Ivry, 10.
Dlle Bayon, L. apprêteuse, pl. Balfort, 1.
Voras, Joseph, peint.-plâtr., Vienne (Isère).
Dlle Thomas-Jovid, A., empl., b. C.-Rousse, 71.
Plantier, Claude, empl., r. Céla, 8.
Dlle Richarme, J., repasseuse, r. Céla, 8.
Delex, Eugène, empl., pl. Colbert, 6.
Dlle Tabord, Jeanne, brodeuse, r. Calas, 18.
Rabut, Georges, empl., b. Croix-Rousse.
Dlle Bollaert, Jeanne, s. p., St-Cyr-au-M.-d'Or.
Chavanne, Fleury, électricien, q. de Serin, 5.
Dlle Laforge, M., cultivat., Uchizy (S.-et-Loire).

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Parret, Joseph, pr. de mus., q. de la Vaise, 21.
Dlle Fontaine, Emilie, cuut., Germagnat (Ain).
Ballon, Barthélemy, laitier, r. de St-Cyr, 12.
Dlle Pons, Suzanne, empl., r. des Capucins, 12.
Allasia, Dom., dir. usine, St-Jean-du-Gard (G.).
Dlle Mouhiane, Olympe, e, m. St-Barthélemy, 9.
Chetaignar, J., amp. P.-L.-M., r. Pyramide, 73.
Dlle Allagnat, Elise, tisseuse, Dolomieu (Isère).
Drivon, P., mont. s. br., r. Basses-Verchères, 10.
Dlle Sommerer, V., bouillon., ch. Favorite, 2.
Fargent, C., amp. P.-L.-M., r. de la Pyramide, 64.
Dlle Dufez, M., cultiv., Légny (Rhône).
Gachon, Aug., md ch., r. Louis-Blanc, 8.
Dlle Chenaille, Eugénie, s. p., r. Loiselière, 2.
Mège, Cherfin, empl., r. de la Quarantaine, 7.
Dlle Dumas, Séraphin, s. p., Barbres (Ardèc.).
Rozier, Siméon, empl, q. de l'Archevêché, 18.
Dlle Brunet, Mélanie, s. p., q. Archevêché, 10.
Tirard, Henri, seleur, r. de St-Cyr, 33.
Dlle Kœhly, Georgette, sucr., r. de St-Cyr, 33.
Vagnay, Nicolas, manuis., r. Pyramide, 102.
Dlle Communal, Julie, cnis., av. de Saxe, 227.
Vuilton, Albert, man., r. de Magenta, 92.
Dlle Vuilton, Emélie, repas., r. St-Jean, 26.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bedatti, Emmanuel, art. music., a. Lafayette, 8.
Dlle Molin, Marie, s. p., r. P.-Corneille, 60.
Balbenod, M.-J., amp. comm., av. Noailles, 49.
Dlle Audibert, Marguerite, s. p., c. Morand, 11.
Cabrol, Némorin, ajusteur, a Villon, 39.
Dlle Billion, Jeanne, emp., a. Villon, 39.
Crouzetier, J.-B., deseinat., r. Grange-Rouge, 14.
Dlle Paliatin, Claire, s. p., av. de Saxe, 108.
Dardel, Victor, gelnier, Paris.
Dlle Penet, Clotilde ampl. com., r. Vauban, 9.
Piardet, Laurent, empl., r. Sully, 95.
Dlle Chalon, Marie, ampl., r. Boileau, 83.
Gras, Barthélemi, empl., r. Crillon, 68.
Dlle Lassaras, Virginie, coutur., r. Crillon, 68.
Guillaud, Joseph, mécanicien, r. Ney, 12.
Vve Soochon, C., tisseuse, r. Charmettes, 112.
Leane, Louis, papetier, r. du Parf.-Silence, 10.
Vve Dalaye, Jeanne, concierge, r. Servient, 30.
Ouvrier, Simon, ébeniste, r. Garibaldi, 118.
Dlle Dumont, M. contur., St-Symph.-d'Ozon (Is.)
Pegaen, Marius, doreur sur bois, Genay (Ain).
Dlle Dumas, Marie, tapissière, r. Molière, 50.
Sarrail, Charles, peint., Pierrepaisie (Suisse).
Dlle Borgonova, Berte, rep., Carouge (Suisse).
Sénéclouze, M.-A., ind., Bourg-Argental (Loire).
Dlle Duport, Marguerite, s. p., r. Vendôme, 115.
Tasso, Joseph, tut., r. Léon-Chomel, 15.
Dlle Collet, Thérèse, s. p., Cuvier, 82.
Iseler, Paul, typ., r. Cuvier, 18.
Dlle Bonssand, Yv., emp. P.-T.-T., c. Villon, 87.
Massoa, Jules, gard. de paie., r. Molière, 97.
Dlle Alexandra Hélène a. p., c. Suchal, 16 *bis*.
Thollon, Jules, lithog., r. Garibaldi, 130.
Dlle Robert, Blanche, emp., r. Robert, 89.
Monier, Henri, fab. de tul., c. Lafayette, 311.
Dlle Philibert, Jeanne, s. p., Autun (S.-et-L.).
Pollissier, Jean, zinc., r. Boileau, 131.
Dlle Thevenin, Marie, passe., r. Boileau, 131.
Roy, Hyac., amp. com., c. Lafayette, 27.
Dlle Nicolse, Louise, cout., r. de Gerland, 19.
Faugier, Victor, fond. auiv., r. Franklin, 26.
Dlle Colombier, Camille, s. p., r. Vauban, 82.
Derache, Cl., prof. mus., r. Bossuet, 166.
Dlle Corberand, Juliette, s. p., r. Bossuet, 166.
Juppol, Joseph, amp assur., r. Tronchat, 26.
Dlle Dubois, Jeanne, s. p., r. Tronchet, 26.
Maillet, J.-M., g. bouleag., r. de Séze, 129.
Vve Achaur, Jeanne, ménagère, r. de Séze, 129.
Souilier, H., lieut. 14e asc. tr., r. de Marsaille, 9.
Dlle Masquelal, Bénédicte s. p., r. Boileau, 75.
Lorma, F., insp. g. d'assurances, Paris.
Dlle Simond, Marie, s. p., bd des Brotteaux, 44.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 3 au 9 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Fanget, empl., r. de l'Annonciade, 22..... m.
Burdin, décorateur, r. Burdeau, 40..... m.
Kerasenti, empl., r. Terme, 15..... m.
Marcel, typographe, m. Gr.-Côte, 120..... f.
Pérole, peintre-plâtr., r Constantine, 6..... f.
Rivard, g. de peine, r. Tabl.-Claudionnes, 34. f.
Dougny, apprêteur, imp. St-Polycarpe, 10.. m.
Salomun, teint. d'habits, r. Burdeau, 37.... f.
Perrin, empl., m. de la Grande-Côte, 6.... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Marmoz, serrurier, c. Bayard, 20..... f.
Monteil, corroyeur Pierre-Bénite..... f.
Tizzani, épicier, Oullins..... f.
Sieur-Berger, empl., r. Masséna, 105..... f.
Soubayrat, gareur, Venosc (Ardèche)..... m.
Pommier, droguiste, r Charité, 58..... m.
Thomas, receveur d'octroi, r. du Tunnel, 18. f.
Romanetti, gard. de prison, a. Bayard, 16. f.
Blanchat, soldat au 157e, r. de la Vieille, 3. f.
Dumas, manœuvre, Pierre-Bénite..... f.
Filatta-Toniot, cordon., r. Duguesclin, 200. m.
Lothe, manœuvre, r. des Charmettes, 127.. f.
Méry, manœuvre, r. Masséna, 57..... m.
Fray, tourneur, r. Chaipenay, 18..... m.
Ehlenther, lieur, r Smith, 5..... f.
Courlaudon, empl., a. Bayard, 45..... m.
Tarin, g. de peine, r. Imbert Colomès, 31... f.
Dumoulin, teinturier, r. Masséna, 67..... f.
Ferachon, ajusteur, ch. la Demi-Lune, 131.. f.
Rousset, comptable r. Tupin, 25..... m.
Durand, empl., a. du Midi, 36..... f.
Bourson, ampl., r. de l'Oiselière, 14..... f.
Gavasella, moulenr, r. Denusière, 3..... m.
Gillet, mécanicien, r. Chevreul, 43..... m.
Favre-Petit-Mermet, jard., r. Chambovet, 8. f.
Chereyron, g. de café, r. Remp.-d'Ainay, 18. m.
Didier, imprimeur, r. Gentil, 9..... m.
Aine, instituteur, r. Abbaye-d'Ainay, 16.... m.
Forest, cultivateur, l'Arbresle (Rhône)..... m.
Boyard, g. de la paie, r. Rabelais, 12..... m.
Giroux, domestique, a. de la Liberté, 48.... f.
Michel, empl. P.-L.-M., r. de la Charité, 48. m.
Degenève, lamineur de volt., Ste-Foy-lès-Lyon m.
Bouillard, cultivateur, Anse (Rhône)..... m.
Borôot, tonnelier, r. de Séze, 25..... f.
Pollet, empl., r. Confort, 18..... f.
Rouge photographe, Villeurbanne..... f.
Bernand, empl., r. Bonteille, 3..... m.
Girard, manœuvre, imp. Pomone 27..... m.
Savournin, ondier, ch. des Cures, 51..... m.
Canal, directeur du Société, r Henri IV, 14. f.
Badel, épicier, r. de la Charité, 74..... m.
Monier, manœuvre, r. Masséna, 57..... m.
Blandin, terrassier, r. de la Villette, 1..... f.
Roujon, manœuvre, r. de la Pyramide, 31.. f.
Durand, tailleur de pierres, r. du Milieu, 7.. m.
Barbier, empl., r. Voltaire, 3 *bis*..... m.
Passinge, g. de café, r. Thomassin, 29..... m.
Barallon, o. maréchal, r. du Colombier, 11.. f.
Delocha, tanneur, Pierre-Bénite..... f.
Martin, empl., r. de la Pyramide, 18..... f.
Peyssoonel, conduct. autos, c. Liberté, 1.. f.
Avril, monteur, r. Moncey, 21..... m.
De Filippis, manœuvre, r. Mazenod, 108... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Blanshon, eclaur, r Paul-Bert, 311..... m.
Roy, voyageur, r. Duguesclin, 237..... m.
De Jerphanion, propriet, pl. Ollier, 2..... f.
Feuille, empl., r. Turbil, 18..... m.
Beraudon, laitier, r. de la Madeleine, 39.... f.
Raffin, chauffeur, r. Chevreul, 46..... m.
Champorie, voiturier, r Rachais, 14..... f.
De Rycke, musicien, r de Marseille, 36.... m.
Dupral, manœuvre, rte de Vienne, 92..... m.
Cordier, chauilleur, r. de la Buire, 6..... m.
Beynel, empl., c. Henri, 50..... f.
Renard, empl., r. Villebois-Mareuil, 11.... m.
Cattin, emp. P.-L.-M., r. Crousladt, 18..... m.
Villet, ass. ag. de ch., r. P.-Corneille, 125.. m.
Raoux, amp G.-T.-L., r. Berson-Basse, 3.. m.
Teissier, chauffeur, r. Paul-Bert, 13..... m.
Arvis, lithographe, r St-Jérôme, 20..... f.
Robetel, empl., r. Sebastien-Gryphe, 62.... f.
Bied, chauffeur, r. de Toulon, 23..... f.
Ravorelli, voyageur, c. Gambetta, 109..... f.
Jeannin, empl., r. Villeroi, 13..... f.
Drailly, empl., r. du Bas-Port, 13..... f.
Maniquet, typographe, r. Villeroi, 56..... m.
Chamol, cocher, ch. de Baraban, 157..... f.
Darnaud, cuisinier, r. Julian, 3..... f.
Michal, industriel, c. Gambetta, 71..... m.
Sermet, serrurier, r. d'Avignon, 18..... f.
Vial, ajusteur, g. r. de Monplaisir, 24..... f.
Vidalina, empl., r. Paul-Bert, 251..... f.
Saurel, fact. des postes, r. Clos-Suiphon, 34 m.
Blum, négocient, pl. Jean-Macé, 13..... f.
Ballet, gard. de la paix, r. Vaudray, 9..... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Faure, moulinier, r. Jacquard, 17..... f.
Jarrier, emballeur, r. de l'Eofance, 55..... f.
Clemenson, passementier, r. Lebrun, 3..... m.
Billond, empl., r. de l'Enfance, 9..... m.
Durieu, teinturier, r. Chaumais, 10..... m.
Lepine, ampl., c. d'Herbouville, 28..... f.
Magaud, boucher, pl. des Tapis..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Berger, voy. de com., ch. des Mures, 29.... f.
Denoyal, jardinier, ch. des Massues, 8..... f.
Philippon, voitur., r. Gorge de-Loup, 64.. m.
Capitrel, cap. do caval m. bl-Laurent, 32.. f.
Perret, coiffeur, r. St-Pierre-de-Vaise, 78.. m.
Burel, emp de com., r. du Onyenné, 9.... m.
Rolond, manœuvre, q. Pierre-Seise, 38..... m.
Sandre, tôlier, r. Chapeau-Rouge, 7..... m
Gimbert, doct-méd., Cannes (Alp.-Merit.)... f.
Peillon, propriét., ch. Fort-St-Irénée, 7..... m.
Wailla, empl. com., r. St-Jean, 18..... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Collin, apprêteur, r. Montgolfier, 66..... m.
Gonnet, voyageur, r. Godefroy, 19..... f.
Louet, négocient, r. Moncey 173..... m.
Hustache, mécan., r. Vauban, 100..... m.
Piralla, coiffeur, r des Charmettes, 125..... f.
Jallo, boulanger, r. Moncey, 161..... f.
Grollier, empl., c. Lafayette, 249..... m.
Paricot, manœuvre, c. Lafayette, 83..... f.
Berthillier, dessinateur, r. Cuvier, 34..... m.
Pile, apprêteur, r. Ney, 71..... m.
Coindel, bijoutier, r. Vauban, 3..... m.
Husvanil, empl., r. N.-Dame, 19..... m.
Vargas, empl., r. Ney, 89..... m.
Gorgio, empl., r. Crillon, 84..... f.
Brats, empl., r. Amédée-Bonnat, 7..... m.
Gallet, empl., r. Garibaldi, 83..... m.

Décès du 3 au 9 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Monier, Marie, 64 a., r. Flesselles, 28.
Vve Vagaon, s. p., 62 a., pl. de la Miséricorde, 4.
Siegfried, Marie, s. p., 79 a., r. Aug.-Comte, 31.
Pellet, Julie, dévid., 52 a., m. Gr.-Côte, 106.
Vve Mauquet a. p., 90 a., r. Pouteau, 21.
Dargaud, restaurateur, 52 a., r. Tabl.-Claud., 47.
Marchandise, lieur d'or, 64 a., r. P.-Blanc, 12.
Bourjal, app éteur, 78 a., r. Magneval, 15.
Bolon, mécanicien, 23 a., r. Pouteau, 18.
Parrin, Amélie, 5 m., m. Grande-Côte, 58.
Roue, Françoia, empl., 64 a., r. Pierre-Blanc, 20.
Bargues, mécanicienne, 27 a., r. d'Algérie, 8.
Jeanet, ménagère, 44 a., m. Gr.-Côte, 4 *bis*.
Blanchet, rentier, 76 a., q. St-Clair, 2.
Giraud, Célestine, 4 a., r. de la Vieille, 17.
Vve Germain, dévideuse, 57 a., m. Gr.-Côte, 5.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Rajet, cuisinière 62 a., r. Tupin, 24.
Tournier, journalier, 19 a., r. d'Inkermann, 55.
Berker, voiturier, 48 a., gr. r. Guillotière, 118.
Bourrons, 6 a., Villeurbanne.
Vve Zeller, e. p., 81 a., r. des Marronniers, 8.
Roulet, venaier, 50 a., r. St-Michel, 20.
Vve Chabert, ménag., 71 a., r. P.-Bert, 232.
Liotard, e. p., 71 a., r. Condé, 48.
Belondrae, manœuvre, 49 a., Villeurbanne.
Cortial, manœuvre 53 a., Villeurbanne.
Rey, 1 a., r. Felix-Jacquier, 28.
Gassat, 8 m., r. Crenael, 22.
Blanc, 13 m., r. St-Jean, 22
Gonal, 3 a., r. de la Villette, 27.
Mousson, ménag., 39 a., r. Sergent-Blandan, 19.
Vve Resler, e. p., 79 a., r. de la Charité, 1.

Kullmann, manœuvre, 71 a., q. St-Antoine, 36.
Cusin, serrurier, 67 a , r. Sala, 33.
Lhote, e. p., 25 a., Villefranche (Rhône).
Arragain, s. p., 71 a., r. Sala, 2.
Noanen, 41 m., r. d'Alger, 8.
Gros, e. p., 21 a., Villeurbanne.
Perret, 15 m., Saint-Fons.
Vve Vallise, blanchisseuse, 60 a , r. Longue, 5.
Dye, ménag , 39 a., Villeurbanne.
Orcel, retraité, 49 a., r. Paul-Bert, 166.
Chondier, cultivat., 58 a , La Voulte (Ardèche).
Croizat-Mermat, revend., 66 a., r. Rabelais, 53.
Gros, brodeuse, 31 a , Villeurbanne.
Firmin, e. p., 78 a., r. du Plat, 16.
Besse, plâtrier, 32 a., r. Barabas, 10.
Marchino, peintre-plâtr., 59 a., r. Mazenod, 40,
Ep. Strenga, cuisin., 61 a., r. du Dauphiné, 36.
Enjelbert, menuisier, 35 a., r. Port-Dieu, 18.
Goussy, s. p , 54 a., r. Condé, 8.
Ep. Morel, vermicell., 25 a., r. Paul-Bert, 133.
Mazard, domestique, 61 a., Les Chères (Rhône).
Kempf, corroyeur, 56 a., r. Creuzet, 35.
Bouchet, s. p., 87 a., Soucieu-en-Jarret (Rh.).
André, 19 m., r. Pierre-Corneille, 134.
Gromousset, 2 a., rue de la Charité, 1.
Lafont, 7 m., r. Delandine, 29.
Ep. Bonnier, journalière, 23 a , r. des Prés, 7.
Truchet, chaudronn., 24 a., St-Didier-Mont-d'Or.
Ep. Fournier, lingère, 34 a., r. Bonnel, 83.
Vve Plantier, ménag., 51 a , Décines (Isère).
Berliona, empl. postes, 39 a., r. de Sèze, 17.
Ep. Comte, ménag., 43 a., r. Tête-d'Or, 119.
Ep. Viollay, repasseuse, 27 a., r. Tr.-Pierres, 65.
Grosjean, t a., pl. Command.-Arnaud, 3.
Moulin, dévideuse, 56 a., Villeurbanne
Mathieu, peintre-decor., 61 a., r. de Fleurieu, 8.
Devienne, empl., 70 a., r. Bichat, 9.
Gaillard, manœuvre, 24 a., r Mercbabées, 48.
Bellat, rentier, 82 a., c. du Midi, 1.
Noberet, 1 a , r. Ste-Anne-Saint-Alban, 47.
Biolay, rentière, 63 a., r. Adélaïde-Perrin, 3.
Bois, 3 a., r. Rove, 18.
Dumoul, 15 a., St-Michel-Chabrillanoux (Ard.).
Metrey, 1 m., r. St-Victor, 3.
Chaptal, instituteur, 49 a , Ozon (Ardèche).
Ep. Nom. ménag., 57 a , Saint-Bel (Rhône).
Corneloup, g charcutier, 37 a., r. Mercière, 8.
Ep. Bonne, journal., 36 a., Bourg (Ain).
Ep. Bourjaillat, jou nal , 40 a., Givors (Rhône).
Pinet, s. p., 73 a , Caluire.
Ilyvernet, journalière, 69 a , sans dom fixe.
Débat, rentier, 61 a , pl. Carnot 14.
Ep. Guengnon, s. p , 46 a , pl. Carnot, 3.
Chatellard, manœuvre, 24 a., r. Gilibert, 33.
Charbu, comptable, 35 a., m. du Gourguillon 42.
Rouillon, empl. gaz, 61 a., r. Aug.-Comte, 14.
Ep. Prévost, ind crépin, 45 a., r. Cuvier, 158.
Méry, 6 j., r. Masséna, 57.
Ep. Mathieu, vermicell., 29 a.,r. Masséna, 167 bis.
Moulle, touch beaiioua, 61 a., sans dom. fixe.
Depassio, journal., 38 a., Craponne (Rhône).
Vve Faure, ménag., 56 a., r. Gandolière, 3.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Beinerd, s. p., 34 a , r. Boneld, 16.
Bouchard, s. p., 36 a., c. Lafayette, 284.
Vve Chopin, s. p , 81 a , Fleurie (Rhône).
Fournier, 5 m., r. Turbil 2.
Vve Esprit dit Rumillat, 78 a., ch Balançoires, 3.
Pissanet, s. p , 18 a., Villeurbanne.
Bourget, retraité, 67 a , r. Bancet, 36.
Dievel, cocher, 50 a , r. St Théodore, 8.
Vergnaud, 8 m., r. Duguesclin, 278.
Vve Benayton, commerc. 82 a , r. Marseille, 4.
Ginais, s. p., 80 a., r Dauton, 18.
Prudhomme, voiturier, 44 a , ch. Bellecombe, 116.
Magaud, corroyeur, 50 a., r. 3 Pierres, 59.
Baccini, 11 m., r. de la Madeleine, 33.
Coudier, e. p , 68 a , Tessie-la-Demi-Lune (Rh.).
Besson, cult., 35 a , La Voulte-sur-Loire (Ille-L.).
Matrot, mechiniste, 74 a., Farnay (Loire).
Chabence, empl., 29 a., Paris.
Brunel, sellier, 84 a , r. de la Villette, 88.
Vve Becker, s. p., 80 a , imp des Chalets, 8.
Degeuerce, lingère, 44 a , q. des Brotteaux, 1.
Lagarde, religieuse, 73 a., rte de Vienne, 44.
Zosso, manœuvre, 46 a., r. de Sèze, 204.
Metinon, empl ,31 a., r. de Marseille 76.
Ep. Col, couturière, 48 a , av. Félix-Faure, 170.
Gogneau, 8 m., r. Corne-de-Cerf, 5.
Vve Arunal, vermicellière, 62 a , c. Gambetta, 84.
Bapin, ébéniste, 57 a., r. Sully, 142.
Orset Laurent, empl., 31 a., rte de Vienne, 306.
Vve Be Lon s. p., 86 a , r Dunoir, 6.
Edouard, s p., 49 a., Charbonnières (Rhône).
Vve Gilibert, s p., 71 a., imp. de la Tour, 5.
Robin s p., 56 a , c. dom fixe.
Argeulier, forgeron, 42 a., rte de Vénissieux, 48.
Blanc, s. p., 79 a , r. de Bonald, 18.
Ep. L'Hoir, s. p., 59 a., g. r. de Monplaisir, 68.
Pichon, éb., 44 a. r Mazenod, 100.
Vve Malfroid, s. p., 64 a , r. Childebert, 6.
Rosier, 50 j , r. Garibaldi, 226.
Ep. Couturier, confect , 35 a.,r. Duguesclin, 211.
Marchand, représentant, 66 a.,pl. Raspail, 16.
Goudierand, s. p., 74 a., r. Paul-Bert, 70.
Bouget, anc. des , 75 a , rte de Grenoble, 110.
Faucher, voiturier, 42 a., r. Vendôme, 183.
Favie, cordon., 45 a., gr. r. de Monplaisir, 62.
Vve Marmorat, cout., 84 a., r. d'Hyriena, 36.
Berthier, verrier, 45 a., r. Pierre-Corneille, 156.
Guyot, pâtissier, 52 a., c. Gambetta, 1,
Mounier, men , 70 a., ch. Gerland, 173.
Ep Keller, ménagère, 66 a , r. de la Bannière, 6.
Piénox, 4 m., r. des Asperges, 103.
Chave, 7 a., r. Thibaudière, 52.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dorier, tisseur, 47 a , g. r. Croix-Rousse, 98.
Ep. Coenda, ovaliste, 50 a.,r. Vieille-Monnaie, 17.
Vve Viron, rentière, 77 a , r. Cl.-J.-Bonnel, 23.
Bourdelin, s. p., 81 a., r. de l'Annonciade, 4.
Dlle Jenot, coiffeuse, 74 a., r. Tête-d'Or, 74.
Ep. Talon, couturière, 65 a., r. Calas, 15.
Vve Moutle, rentière, 66 a , g. r. Cr.-Rousse, 18.
Ep. Béraud, lisseuse, 73 a., r. de Nolis, 23.
Aymard, rentier, 79 a., c. d'Ile bonville, 23
Robin, berger, 78 a., Chalamont (Ain).
Juhin, empl , 40 a , r. Philippeville, 7.
Mollard, apprêteur, 27 a , r. Neyrel, 33.
Pernon, menuisier, 43 a., r. Neyrel, 6.
Fresquet, s. p , 39 a., rue Sully, 51.
Dlle Collomb, e. p , 26 a., r d'Ivry, 33.
Vve Thélénat, cuisinière, 33 a., mtée Rey, 13.
Durand, tisseur, 76 a., r. de Dijon, 13.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Vve Louis, chiffonnière, 66 a., pl. du Marché, 6.
Vve Merlin, ménagère, 18 a., r. Berjon, 40.
Subrin, voiturier, 41 a , ch. du Vivier, 26.
Wocher, taill verre, 76 a., r. Gorge-de-Loup, 79.
Ep Limoge, mde foraine, 53 a., pl. de Roanne.
Pierrot, insp Gaz, 44 a., ch Demi-Lune, 157.
Vve Picotto, s. p , 72 a , r. de Bourgogne, 19.
Vve Gire, s. p., 82 a., r. du Juge-de-Paix 22.
Chemier, terrassier, 53 a., r. Chapeau-Rouge, 17.
Vve Bonhomme, s. p , 76 a., r. Duguesclin, 203.
Ep. Polliand, ménagère, 34 a., r. des Tuileries, 37.
Pernier, s. p., 61 a., r. Gorge-de-Loup, 65
Labit, e. p., 76 a., ch. de Francheville, 136.
Ep. Babois, ménag., 67 a., r. St-P.-de-Vaise, 12.
Badelon, jard., 64 a., ch. Aqueducs-Massnes, 38.
Mauger, s. p., 75 a., ch. des Grenouilles, 14.
Berthelet, jardinier, 64 a., q. de Vaise, 3.
Ep. Maridel, s p., 40 a., r. du Juge de-Paix, 22
Vve Mathian, épicière, 67 a , q. Pierre-Scize, 46.
Bron, 1 a., c. Gambetta, 67.
Billet s. p., 78 a., ch. de Francheville, 138.
Brat Etienne, s. p., 74 a., ch. Francheville, 136.
Vve Vidal, journalière, 68 a , r. Bugeaud, 42.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Fons, Aimée, 6 a., r. Ney, 37.
Ep Baholat, lingère, 52 a., r. Masséna, 65.
Ep. Pinguely, s. p , 44 a., r. Boileau, 107.
Vve Baudin, s p , 59 a , r. Montbernard, 51.
Joly, Marius, 4 m., r. Boileau, 130.
Ep. Giscion, enjoliv , 27 a , ch Beroban, 2.
De Cairon, 13 m., r. Bugeaud 28.
Varvarande, Joseph, 61 a., r. Montgolfier, 98.
Point, Catherine, raccom., 65 a , r. Bossuet, 83.
Faysse, Justine, s. p , 46 a., r. Tronchet 65.
Barthélemy, Pierre, fonn., 43 a , r. Bossuet, 80.
Bost, Marius, entrep., 68 a., c. Morand, 30.
Ep. Fillon, s p., 67 a., c. Morand, 40.
Heverdy, Georgette, 7 m , r. de Sèze, 123.
Brun, Antoine, retraité, 72 a., c. Vitton, 11.
K. Geny-Dumont, cone., 63 a., r. Godefroy, 33.
Reynaud, J., terras., 67 a., r. Montgolfier, 133.
Prost, empl , 46 a , c. Morand, 53.
Colnder, Paul, 3 j., r. Vauban, 3.

Monvement de la Population

du 29 Avril au 5 Mai 1908

Nombre de mariages contractés.....		64
—	divorces enregistrés.....	6
—	naissances légitimes.....	89
—	— illégitimes.....	23
—	décès.....	159
—	mort-nés.....	7

ANNONCES LEGALES

Construction d'une école maternelle dans le quartier de la Martinière et élargissement des rues Touret et Sergent-Blandan. — Cession Perreau.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates des 13 et 15 avril 1908 reçu Me Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. François Clermont, architecte, demeurant à Lyon, place de la Martinière, 14, agissant tant en son nom personnel pour assister et autoriser Mme Jeanne-Claudine-Simonne Perreau, son épouse, qu'au nom et comme mandataire de : 1° Mme Marie-Claudine Blaise, veuve de M. Edmo Perreau, rentière, demeurant à Lyon, rue Thimonnier, 1; 2° Mme Jeanne-Claudine-Simonne Perreau, son épouse, demeurant avec lui aux termes de la procuration à lui consentie suivant acte reçu Me Tricou, notaire à Lyon, les 3 et 5 juillet 1907, au prix de 156,000 fr., un immeuble d'une superficie approximative de 284 mètres carrés, situé à Lyon, rue Sergent-Blandan, 5, et rue Touret, 2, inscrit à la matrice cadastrale sous le n° 267 de la section A, au nom de Suzanne de Cibeins, épouse du marquis de Mailly, à Mailly, par Pontvallain (Sarthe), ledit immeuble nécessaire à l'élargissement des rues Touret et Sergent-Blandan et, en outre, à la construction d'une école maternelle.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever l'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 8 mai 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemin vicinal ordinaire n° 73, « des Cures ». — Cession Meyret-Allier.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 14 mars 1908, approuvé par M. le Préfet du Rhône, le 21 avril 1908, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Meyret (Gabriel-Antoine), industriel, et de lui assistée et autorisée Mme Allier (Claudine-Louise-Pauline), son épouse, demeurant ensemble à Lyon, chemin des Cures, n° 13, majeurs, agissant conjointement et solidairement en leur propre et privé nom, au prix de 585 fr. 27, une parcelle de terrain d'une superficie de 65 m. 03 d. carrée, située au lieu dit « les Channées » et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 73, « des Cures. »

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle dont il s'agit.

Lyon, le 7 mai 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le samedi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 8 mai 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22 75	23	»
de pays, autres provenances indigènes	—	23	»	23 75
— de Russie	—	31 50	32	50
— d'Amérique	—	29 25	30	»
— provinces danubiennes	—	30	»	30 25
— des Indes	—	»	»	»
— dur	—	»	»	»
Belgique	—	18 75	19	50
Orge de brasserie	—	22	»	23 50
— de mouture	—	19 50	20	25
Maïs	—	21	»	22	»
Sarrasin	—	20	»	21	»
Avoine nouvelle	—	13 50	13	75
Haricots bl. de Bourgogne	—	30	»	31	»
— noirs de Hongrie	—	28	»	33	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	41 50	43	25
— — ronde	—	43	»	44	»
Son	les 100 kil.	19	»	19	50
Fécule indigène	—	33	»	34	»
Riz de l'Inde	—	36	»	40	»
Riz du Japon	—	45	»	47	»
Riz de Saïgon	—	25	»	35	»
Rizon du Piémont écumé	—	45	»	51	»
— — glacé	—	49	»	54	»
— — Caroline	—	33	»	34	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	55	»	79	»
1er choix	—	33	»	64	»
— marchandes	—	55	»	59	»
— irrégulières	—	46	»	58	»
Semoule	—	44	»	74	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle	les 100 k.	210	»	220	»
— vieilles	—	»	»	»	»
— d'Amérique	—	»	»	»	»
— de luzerne de France nouvelle	—	170	»	190	»
— — vieilles	—	120	»	»	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43 25	43	»
— de sainfoin	—	33	»	34	»
— de vesces	—	23	»	24	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	»	11	50
— de pays	—	13	»	15	50
Paille de froment	—	3	»	3	»
— de seigle	—	3 50		7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. ecorces	les 125 k.	230	»	253	»
— à la provençale	—	162	»	180	»
Raisins de Corinthe	—	75	»	80	»
— de Malaga	—	11	»	11	50
Figues de Bougie	—	33	»	43	»
— de Cosenza		33	»	60	»
Prunes d'Este		95	»	103	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	38	»	39	»
— — coupé régulier		69	»	73	»
— — irrégulier	—	37 50		45	50
Sucre raffiné poudre	les 100 k.	68 50	71	»
— — semoule	—	53	»	74	»
Sucre cristallisé indigène		»	»	»	»
— exotique	—	31 55	35	55
Sirop de glucose 44 degrés		55	»	65	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	300	»	320	»
— — Mysore	—	515	»	525	»
— Santos	—	345	»	375	»
— Java vert	—	333	»	345	»
— — jaune	—	240	»	403	»
— Démérari		330	»	360	»
Café de Haïti nature		360	»	380	»
— — trié		380	»	300	»
— Guadeloupe habill.		320	»	340	»
— — bonifieur		340	»	366	»
— Moka		358	»	403	»
Café Porto-Rico		320	»	343	»
Cafés Java, Mysore et autres fortes grosses	—	300	»	325	»
— — — — grains	—	375	»	395	»
— Bahia		345	»	365	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	350	»	368	»
— Caraque et Carupano	—	380	»	400	»
— Puerto-Cabello	—	480	»	500	»
— Guayaquil	—	360	»	379	»
Cacao Trinitad	les 100 k.	325	»	355	»
— Martiniq. et Guadel.		315	»	323	»
— Bahia préparé	—	320	»	330	»
— Haïti	—	295	»	320	»
— Samana et Sanchez	—	310	»	315	»

Poivres

Poivre noir Alleppy	les 100 k.	»	»	»	»
— Tellichéry	—	»	»	»	»
— Saïgon	—	340	»	363	»
— blanc		430	»	455	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	39	»	73	»
— de Palme dure et molle	—	32	»	37	»
Suif fondu de Paris (sans toi)	—	69	»	»	»
— de province (en fût)	—	55	»	»	»
— pressé	—	90	»	95	»
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	65	»	67	»
— — (— de distillation)	—	63	»	65	»
Acide stéarique (Huiles de saponification)	—	113	»	115	»
— — (— de distillation)	—	105	»	»	»
Acide saponifié, 1re qual., les 100 pes. de 500 gr. net		77	»	»	»
— — distillation —	les 100 k.	340	»	360	»
Glycérine blonde, 28°		153	»	130	»
— pharmaceutique, 30°		135	»	195	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	35	»	38	50
— de schiste	—	31 50		32	50
Essence minérale		36	»	43	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vale. prov.	les 100 k.	168	»	178	»
— surfine		»	»	»	»
— — Beri		»	»	»	»
— fine		142	»	155	»
Huile commune lampe	les 100 k.	»	»	»	»
Huile de noix		173	»	174	»
— d'arachide surfine	—	130	»	150	»
Huile de sésame surfine	—	95	»	100	»
— de sésame à brûler	—	»	»	»	»
— de choux à bouche		103	»	153	»
Huile de colza épurée	les 133 k.	95	»	100	»
— de lin		54	»	74	»
— de colza brute		»	»	»	»
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	50	»	63	»
— Marseille bl. 3e q	—	53	»	55	»
— bleu pâle, coupe ferme	—	55	»	53	»
— de palme marbré		»	»	»	»
— d'oléine, 1re qualité		51	»	52	»
— marbré		»	»	»	»
— de pulpe		55	»	54	»
— mou extra	—	36	»	40	»
— — ordinaire		35	»	35	»

Vins

Vin Beaujolais	1er choix, la pièce	115	»	143	»
— —	2e	73	»	85	»
Vin Bas Beaujolais	la pièce	59	»	65	»
Vin Lyonnais	1er choix —	33	»	70	»
— —	2e —	50	»	58	»
— Mâconnais	1er —	60	»	70	»
— —	2e —	50	»	55	»
Vin Bourgogne	1er —	113	»	145	»
—	2e —	60	»	70	»
— Bordeaux	1er — la barrique	130	»	165	»
—	2 —	65	»	100	»
Vin Roussillon	1er — l'hectolitre	25	»	38	»
—	2e —	88	»	24	»
— Montagne	1er — —	22	»	24	»
—	2e — —	50	»	22	»
— Narbonne	1er — —	24	»	26	»
—	2 — —	20	»	23	»
— Algérie	1er — —	85	»	87	»
	2e — —	81	»	23	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 36°	l'hectol.	75	»	85	»
— de marc	—	65	»	75	»
— Nord 0 à 30°	—	53	»	55	55
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	53	»	53	25
— de grain	—	63	»	34	»
— mauvais goût	—	52	»	52	55

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 2 au 8 mai 1908.

Marché au gros de la Martinière

Dindes	la pièce	»	»	»	»
Oies	—	»	»	»	»
Canards	—	4	»	5	»
Volailles 1re qual.	—	3 50		7	»
— 2e —	—	5	»	5	50
Poulets		5 50		4	50
Pigeons		5 90		1	10
Beurre	le kilog	2 40		3	80
Œufs	le cent	5 75		7	35
Fromages	le kilog	1 80		1	83

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre	—	5 50		5	
Châtaignes		»	»	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	5	73
	Grelassons		5	70
	Chatilles choisies	—	5	95
	— lavées	—	4	13
	Braisettes lavées	—	4	»
	Malbroug	—	4	»
	Menu sortant	—	3	70
Anthracite		—	5	55
Coke cassé		—	4	45

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES		COMPTANT	
Lundi,	4 mai	105 50	» »
Mardi,	5 —	105 50	» »
Mercr.,	6 —	106 50	» »
Jeudi,	7 —	106 »	» »
Vendr.,	8 —	105 25	105 »
Samedi,	9 —	135 »	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 29 Avril au 5 Mai 1908.

ABATTOIRS	ESPECES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	452	1,331	3,648	»	890	»	»	»	»	»	871,747
Perrache	342	803	1,827	33	»	»	»	»	»	»	151,606
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	34	1	»	»	»	6,135
TOTAUX	894	1,606	6,475	33	893	34	1	»	»	»	1,029,488

Digitized by Google

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 29 Avril au 5 Mai 1908 (18e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	240,721 20	165,426 13	25,295 07	» »	3,007,417 »	2,830,245 89	177,171 51	» »
Tramway de Lyon à Neuville	7,973 55	6,467 55	1.508 »	» »	84,904 60	83,360 »	» »	453 60
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,689 65	3,2·4 15	468 50	» »	37,247 55	37,421 65	» »	174 10
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,985 20	4,836 40	148 80	» »	71,614 18	68,387 90	3,226 20	» »
— Croix-Pâquet	5,094 85	5,247 20	» »	102 35	90,381 70	92,042 75	» »	1,810 05
Lignes de la Cie F.-O.-L.	18,575 02	15,524 12	3,051 80	» »	233,606 48	229,156 29	4,450 19	» »

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 29 Avril au 5 Mai 1908.

JOURS des marchés	ESPÈCES d'animaux	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX du kilogramme sur pied (1) maxim.	PRIX du kilogramme sur pied (1) minim.	Prix du kilogramme de viande — Sur les Marchés maxim	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	Quantités de kilogrammes de viandes foraines inspectées — Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,946	1,740	2 40	1 70	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Porcs	»	»	»	»	»	»	»	»		
Vendredi	Bœufs et vaches	971	831	1 70	1 10	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux	1,184	1,164	1 18	0 90	2 20	1 40	2 40	1 60	9,214	4,974
	Moutons	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lundi	Porcs	1,719	1,624	1 16	1 04	2 20	1 80	2 40	2 »		
Mardi	Bœufs et vaches	1,095	895	1 70	1 20	»	»	»	»		
	Veaux	766	766	1 18	0 90	»	»	»	»		
	Moutons	1,684	1,584	2 30	1 70	»	»	»	»		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,766	1,446						TOTAL.....	14,188 k.	
	Veaux	1,936	1,930								
	Moutons	3,630	3,130								
	Porcs	1,712	1,624								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 29 Avril au 5 Mai 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES — Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilog.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilog.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilog.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilog.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilog.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilog.
Bœufs et vaches	9	1.560	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1,560
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	18	1,440	»	»	»	»	»	»	»	»	18	1,440
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	64	»	»	»	»	»	»	»	»	»	64	»
Abats divers	88	1.213	»	»	»	»	»	»	»	»	88	1,213
Viandes fraîches	6	148	»	»	»	»	»	»	2	12	8	160
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	126	»	179	»	»	»	»	»	305
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	325	»	»	»	»	»	325
Langoustes	»	»	9	»	2	»	»	»	»	»	11	»
Crevettes	»	»	»	»	»	18	»	»	»	»	»	18
Ecrevisses	»	»	»	»	»	54	»	»	»	»	»	54
Huîtres, coquillages	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»
Pigeons	»	»	»	»	2	»	»	»	6	»	8	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	38	»	»	»	»	»	38
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	11	»	»	»	»	»	»	»	»	11

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 1er au 7 Mai 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		1er Mai		2 Mai		3 Mai		4 Mai		5 Mai		6 Mai		7 Mai	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 70
Alloses	—	0 60	» »	1 »	0 60	» »	» »	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »	0 70	» »
Anges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	2 10	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 20	1 80	» »	» »	1 81	1 60
Bars	—	» »	» »	» »	» »	3 20	2 »	» »	» »	» »	» »	3 90	2 60	2 40	2 »
Cabillaude	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 70	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	» »	» »	1 »	0 60	0 80	0 70	0 70	0 60	0 70	0 50	0 60	0 7	0 70	0 60
Colline	—	1 »	0 60	» »	» »	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 70	0 90	0 60
Congres	—	1 »	0 80	1 »	0 30	» »	» »	» 60	0 70	0 60	0 6	1 »	0 60	0 80	0 60
Dorades	—	1 30	1 2.	1 20	1 »	1 »	0 90	1 10	0 70	» »	» »	1 20	1 »	1 »	0 80
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »
Grondins	—	1 10	1 »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	1 »	0 60	0 80	0 70	0 80	0 60
Limandes	le kil.	0 70	0 60	0 70	0 50	0 80	0 70	0 70	0 6	0 60	0 50	0 70	0 60	0 60	0 50
Lottes de mer	—	1 20	1 »	1 10	0 90	1 30	1 »	» »	» »	1 »	0 80	1 10	0 90	1 »	0 80
Maquereaux	—	1 20	1 10	1 30	1 20	» »	» »	1 20	1 0	0 80	» »	1 »	0 90	0 80	» »
Merlans	—	1 20	1 »	1 40	1 20	1 30	1 »	1 30	0 90	1 »	0 60	1 30	0 90	1 »	0 70
Merlus	—	1 20	1 »	1 2.	1 »	1 »	0 80	1 10	0 9.	1 »	0 70	0 60	0 7.	1 »	0 80
Mulets	—	» »	» »	1 80	1 70	» »	» »	1 40	» »	1 20	1 »	1 40	1 0.	1 50	1 20
Raies	—	1 10	0 90	1 20	1 0	0 90	0 70	1 »	0 90	0 90	0 6.	1 »	0 70	0 90	0 60
Rougets-barbets	—	» »	» »	» »	» »	2 10	1 90	» »	» »	» »	» »	2 40	2 »	» »	» »
Saint-Pierre	—	» »	» »	0 60	» »	» »	» »	0 90	0 70	0 70	0 60	» »	» »	0 70	0 60
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1 »	1 30	1 2.	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 30	1 »	0 80
Soles	—	5 20	4 1	4 40	3 60	4 40	3 50	1 10	2 20	4 »	3 3.	4 »	3 20	4 »	3 »
Saumons	—	0 »	7 40	7 60	7 20	» »	» »	» »	» »	6 80	6 40	6 »	5 7.	» »	» »
Thons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	» »	» »	2 10	2 00	2 80	2 60	» »	» »	» »	» »	2 8.	2 60	2 5e	2 30
Vives	—	0 70	0 60	0 60	0 50	» »	» »	0 91	» »	» »	» »	0 60	0 00	» »	» »
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	3 40	2 20	2 10	2	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 60	2 30	2 »	1 90
Anguilles mortes	—	1 40	1 20	1 20	1 »	1 40	1 00	1 2.	» »	1 20	1 »	1 40	1 20	» »	» »
Barbeaux	—	0 00	» »	1 30	1 2.	1 40	1 20	1 26	1 10	1 30	1 »	1 40	1 20	1 20	1 »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	0 9.	0 88	0 80	0 70	» »	» »	0 80	» »
Brochets	—	4 10	2 40	3 60	3 20	2 50	2 30	3 20	2 60	2 70	2 10	2 60	2 4.	2 20	2 »
Carpes	—	1 10	1 »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	1 20	1 »
Tanches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	4 »	0 8	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 60	» »	3 50	3 20	3 10	2 80
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 60	1 40	1 50	1 30	1 60	1 4	» »	» »	1 40	1 10	1 50	1 30	1 60	1 40
Truites	—	7 20	6 3	6 80	6 10	5 70	4 30	6 30	4 5	5 60	0 70	5 7s	0 20	0 20	4 80
Truites saumonées	—	0 80	6 10	» »	» »	» »	» »	0 40	0 10	» »	» »	» »	» »	5 50	0 10
Friture	—	1 »	0 80	0 60	» »	1 »	0 70	0 70	0 60	0 80	0 40	0 70	0 60	0 80	0 50
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	1 »	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1	» »	» »
Crevettes rouges	—	7 10	4 60	6 00	3 8	5 20	2 00	4 70	2 50	7 10	3 40	5 20	2 2	0 »	3 40
Crevettes grises	—	1 50	1 30	1 40	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	0 60	4 10	5 70	3 20	0 30	2 40	4 00	2 »	5 20	3 30	7 40	0 40	0 »	2 50
Langoustes	—	5 10	3 0	2 »	4 70	4 60	» »	» »	» »	1 20	3 50	» »	» »	6 10	4 40
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 »	0 80	0 00	» »	» »	» »	0 00	» »	6 70	» »	0 00	0 70	0 70	» »
Moules	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres d'Arcachon, n° 2	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 0	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	4 00	3 0.	» »	» »	4 50	4 »	» »	» »	4 50	4 »	4 40	4 »	» »	» »
Dindes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	8 »	0 »	7 50	0 0.	» »	» »	» »	» »	6 »	0 »	» »	» »	7 »	0 »
Poulets	—	4 »	3 »	3 0.	2 00	0 »	3 »	» »	» »	4 50	3 0.	4 »	3 »	4 »	3 00
Pigeons	—	1 30	1 »	1 10	1 »	1 20	1 »	» »	» »	1 10	0 80	1 20	1 »	1 »	0 00
Pintades mortes	—	3 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	4 »	2 »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 »	1 30	2 20	1 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	3 »	2 60	2 00	» »	2 70	2 00	» »	» »	3 »	2 70	2 70	2 50	2 00	2 50
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 »	1 60	1 00	1 70	1 70	1 00	1 60	1 4	1 70	1 30	1 80	1 40	1 70	1 60
Asperges	la botte.	» »	» »	2 00	0 60	2 »	0 50	2 50	0 00	2 »	0 30	1 50	0 40	1 00	0 00

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1908

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	4,678	210	3,382
Bibliothèque du Palais des Arts	1,548	68	1,501
— du 1er arrond^{t}	85	1,910	760
— du 2e —	241	3,125	2,286
— du 3e —	120	935	1,055
— du 4e —	»	»	»
— du 5e — (succursale de Vaise)	21	1,042	890
— du 6e —	»	752	601

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales (1).

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves sortants
Ecoles supérieures	garçons	673	532	60
	filles	891	620	95
Ecoles primaires élémentaires — 1re circonscript.	garçons	4,416	3,918	16
	filles	4,313	3,511	17
— 2e circonscript.	garçons	5,828	5,040	137
	filles	6,731	5,840	127
Ecoles maternelles	1re circonscription	3,481	2,334	»
	2e circonscription	3,874	2,832	»
Totaux		31,137	25,101	402

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
32	5,641	4,126

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN — Elèves inscrites	COURS DU MATIN — Moyenne des présences journalières	COURS DU SOIR — Elèves inscrites	COURS DU SOIR — Moyenne des présences journalières
26	4,604	2,608	3,858	2,300

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

Rue Imbert-Colomès, 18	31
Cours Charlemagne, 12	23
Rue Vendôme, 233	28
Rue d'Isly, 9	47
Quai Fulchiron, 16	23
Rue Roquette, 11	31
Rue Vendôme, 92	49
Dépôt grands rue de la Guillotière, 129	36
Totaux	318

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Mars 1908, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE A L'OMBRE — à 9 h.	— Maxima	— Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m05 au-dessus du gazon — Maxima	— Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de 0m10	0m30	0m50	1m00	VENT DOMINANT à midi	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m. c. d'air — Moyenne	Maxima	Minima	EAU tombée — Hauteur en millim. — Plaie	Neige	ETAT évaporation depuis 24 h. — Evaporation en m/m	FRACTION D'INSOLATION — au Parc	à St-Genis	NÉBULOSITÉ moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 9 h. s. — au Parc	à St-Genis	REMARQUE COMPLÉMENTAIRE
1	735.7	+ 3 6	+ 9°5	—	+15°9	—	+ 4°8	+ 5°0	+ 5°8	+ 5°9	S	5 5	4 0	5 9	0 4	»	2 8	0 40	0.47	0 37	0.38	
2	37 4	+ 3.1	+ 8.1	— 1.6	+ 0 8	— 3 9	+ 4.9	+ 5.0	+ 5.4	+ 5.9	SSO	4.0	4.5	5 5	»	»	2.3	0 19	0.29	0 83	0 76	P. Gn. Nr.
3	41.9	+ 7.1	+ 9.5	— 1.4	+15.5	— 2.0	+ 5 0	+ 5 0	+ 5.5	+ 5.9	ONO	4 8	5.4	4 6	»	»	1.1	0 38	0.27	0.86	0.76	Nr. Bd.
4	47.0	+ 7 6	+ 9 8	.	+14.8	—	+ 5.1	+ 5.2	+ 5.4	+ 5 9	OSO	4 2	4 5	4.0	»	4 0	0.5	0.30	0.87	0.82	0.70	Vt fort S.
5	50.0	+13.2	+14 6	+ 4 4	+22 4	+ 1 9	+ 4.6	+ 4.4	+ 4.6	+ 5 0	ONO	4.3	4.5	3.8	»	»	3 2	0.42	0.53	0 84	0 68	Br.
6	45 8	+15.0	+14.7	+ 5 0	+18.9	— 0.5	+ 5.2	+ 5.0	+ 5 0	+ 5 8	S	5 1	6 4	4 4	»	»	5 5	0 56	0 56	0.97	0.52	P. Vt très fort S.
7	49.8	+ 9.6	+11 2	—	+12.5	—	+ 5.2	+ 5.0	+ 5 0	+ 5.9	NO	4 0	5.6	5.0	5.0	»	4.8	0.39	0.00	0.94	0 92	
8	50.8	+ 6.8	+10.0	+ 2 0	+13 2	+ 0.4	+ 5.1	+ 5 6	+ 5 7	+ 5 9	O	6.1	7.5	4 2	»	»	2.5	0 00	0.14	1.00	0.96	Mi. Br. P.
9	48.5	+14.4	+17.1	+ 5.0	+21 8	+ 1.4	+ 5.7	+ 5.6	+ 5.8	+ 5.0	O	6.5	7.1	1.5	0.1	»	0.7	0.25	0.45	0 88	0.80	P. Vt fort S.
10	43.1	+ 9.8	+18.6	+ 5.5	+20.1	+ 0.1	+ 5	+ 5 8	+ 5.8	+ 5.9	OSO	4 8	5.6	5 5	0.7	»	4 3	0.41	0.65	0.69	0 65	P.
11	43.5	+ 6.4	+10.5	+ 0.9	+14.8	— 1 3	+ 5.1	+ 5.6	+ 5 8	+ 6.0	NO	4.7	5.8	5 7	3.8	»	3.5	0.40	0.30	0.73	0.74	P. Gn. Vt fort O.
12	46.8	+ 7.0	+ 9.8	+ 1.1	+13 7	— 1.1	+ 6 1	+ 6 1	+ 6.3	+ 6.5	N	4.5	5 1	1.0	1 0	»	0.5	0 36	0.81	0.58	0.62	Br.
13	47.4	+ 5.0	+ 9.1	— 0.9	+15 5	— 2.1	+ 5.1	+ 6.1	+ 6 5	+ 6.5	N	4.1	5.1	3.2	»	»	2.8	0.58	0 88	0 77	0.76	P.
14	50.0	+ 0 0	+ 7.8	— 0.4	+15.7	— 5.4	+ 6 1	+ 6.1	+ 6.2	+ 6.5	N	3.8	4 9	3 1	1.0	»	2 0	0.40	0.81	0.88	0.82	
15	49.1	+ 4.8	+ 7.2	— 2.7	+13.4	— 4.9	+ 5.0	+ 5.1	+ 6.5	+ 6 4	N	3.5	4.0	3 2	»	»	1.0	0 54	0 78	0.80	0.32	
16	46.5	+ 5.4	+ 7.7	— 3.4	+14.5	— 4 8	+ 5.0	+ 5.1	+ 6.5	+ 6.4	NNO	3.8	4.0	3 1	»	»	1.0	0 82	0 28	0.78	0.70	Br.
17	43.0	+ 3.0	+ 4.8	— 1.3	+10.8	— 3.4	+ 5.2	+ 5.3	+ 6.5	+ 6.4	N	5.8	8 5	3.7	»	»	3 0	0.39	0.75	0 17	0.24	Br.
18	40.0	+ 4.0	+ 6 0	+ 0.4	+10.-	— 3.8	+ 5.0	+ 5.0	+ 6.2	+ 6.5	N	3.5	4.0	3 0	»	»	3.8	0.61	0.90	1.00	1.00	P.
19	38.7	+ 5 2	+11.0	— 0.5	+17.2	— 0.2	+ 5 2	+ 5.1	+ 6.8	+ 6.2	ENE	4.0	4 9	3.2	»	»	3.6	0.59	0.21	1 63	0.64	P. Br.
20	40.0	+10 7	+12 7	+ 2.6	+15.0	+ 1.0	+ 5.7	+ 5.8	+ 5.9	+ 6.5	SO	5.4	5.5	4.7	0.8	»	2.8	0.10	0.54	1.00	0.84	P.
21	45.0	+12 5	+15.0	+ 5.0	+18 7	+ 0.4	+ 6.0	+ 5.9	+ 6.1	+ 6.5	NO	4 9	5 5	4 0	0.2	»	1.4	0 36	0 51	1.50	0 96	
22	48.0	+ 9.8	+15.4	+ 5.4	+20 6	+ 1.5	+ 6.6	+ 6.5	+ 6.2	+ 6.5	S	1 1	5 4	2.4	»	»	3.5	0 51	0.06	1.57	0.56	
23	44 4	+11.4	+14.4	+ 5.4	+20 8	+ 2.1	+ 7.0	+ 6.8	+ 6.5	+ 6.5	N	5.4	6 2	3.5	»	»	4.2	0.81	0.05	4.80	0 68	P.
24	40.7	+13.6	+15.8	+ 8.4	+22.0	+ 5.0	+ 7.0	+ 7 6	+ 8 3	+ 6.4	N	6.5	6.4	5.5	»	»	2.5	0.65	0.58	0.45	0.35	
25	48.4	+15.4	+16 2	+ 5.0	+23.8	+ 6.4	+ 7.5	+ 7 5	+ 7.8	+ 8.0	N	5.7	6.7	5.0	»	»	3.0	0.34	0.40	1.80	0.70	P.
26	40 5	+10.4	+11.1	+ 6.0	+14.7	+ 5.0	+ 7.8	+ 7.4	+ 7.2	+ 6 7	NO	5 1	7 0	3.6	8.0	»	1.0	0.00	0.00	0.83	0 80	P.
27	51 0	+17.2	+15.0	+ 0 2	+20.5	— 1.5	+ 7.1	+ 7 4	+ 7.5	+ 6.7	S	4 8	5.0	5 4	»	»	3.8	0.84	0.34	0.47	0.48	
28	51.8	+14.8	+18 8	+ 1.5	+22.5	— 0.9	+ 7.8	+ 7.6	+ 7.5	+ 7 2	NO	5.1	6.4	3 0	»	»	3.4	0.40	0.65	0.74	0.60	P. coups de Vt fr SO
29	58.8	+15.6	+16.0	+ 8.4	+22.4	— 0 2	+ 7.8	+ 7.8	+ 7.4	+ 7 2	o	5.8	7 1	4 1	»	»	0.7	0 50	0 59	0.50	0.36	Bd. Br. P.
30	51.0	+16.7	+17.0	+ 8.0	+21.8	+ 2.8	+ 7.8	+ 7.8	+ 7.6	+ 7.1	SO	5.8	6 6	5 2	»	»	2.4	0.18	0.15	0.92	0.92	P.
31	49 0	+14.5	+15.0	+ 7.4	+19.5	+ 5.6	+ 7.8	+ 7.8	+ 7.4	+ 7.2	O	6.1	7 5	5.5	»	»	3 0	0.00	0.00	1.00	1.00	P.

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1908 et 1907 encaissés pendant les mois d'Avril 1908 et 1907

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS		DIFFÉRENCE EN PLUS OU EN MOINS		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN PLUS OU EN MOINS		PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
		1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907	
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 2	Alcool	123,042 18	88,228 11	8,808 04	» »	413,248 20	396,799 34	22,142 62	» »	1,400,000 »
— 10	Chevaux, mules, mulets et voitures automobiles	43,0 9 01	45,557 »	» »	2,527 29	43,029 01	43,557 »	»	2,527 24	871,202 »
— 11	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	643 15	756 74	» »	111 60	815 45	750 75	» »	111 69	2,060 »
— 12	Constructions neuves	47,740 4	26,126 14	11,332 21	» »	47,780 45	24,491 44	21,500 11	» »	310,000 »
— 13	Taxe d'enlèvement	71,538 64	60,1 8 71	11,3.7 66	» »	71,530 2.	60,178 71	11,357 93	» »	01?,000 »
— 14	Débits	20,414 29	56,3 6 20	» »	1,009 21	32,414 18	59,3 4 3	» »	4,969 81	1,194,000 »
— 15	Propriétés bâties	390,314 0'	3?4,747 50	25,567 47	» »	300,314 97	324,747 50	63,287 67	» »	3,040,200 »
— 16	Propriétés non bâties	1,982 21	9,025 80	4,922 41	» »	10,982 81	9,035 50	1,027 41	» »	27,000 »
— 17-12	Taxe d'habitation	62,12 68	21,4 71 7.	» »	1,961 03	59,490 20	21,471 70	» »	1,581 22	1,990,000 »
— 18	Locaux servant à l'exercice d'une profession	17,153 35	17, 23 55	» »	811 20	17,352 35	17,2?3 55	» »	314 10	393,000 »
— 20	Cercles	» »	01 90	» »	22 90	» »	22 00	» »	22 90	20,200 »
— 21	Théâtres	18,2 3 .0	17,642 70	642 50	» »	31,371 »	31,018 50	3 4 50	» »	150,000 »
	TOTAUX	244,672 60	743,221 26	101,210 36	6,584 62	1,217,845 05	1,191,812 28	126,315 16	9,854 66	9,773,802 »
	DIFFÉRENCES			100 630 74	» »			116 916 16	» »	
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	26,666 94	32,243 42	» »	5,654 63	136,464 84	132,804 57	» »	2,142 2.	348,000 »
— 23	Droit de tripée et d'échaudage	3,322 85	4,204 43	» »	811 55	15,755 71	17,041 27	» »	1,248 10	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	11,8?0 10	14,723 40	» »	3,314 »	53,156 35	57,035 65	» »	4,0.9 50	1 2,200 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	5,795 06	7,635 41	» »	1,557 18	06,686 81	22,863 96	» »	2,0.2 77	75,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	1,985 50	1,980 70	4 80	» »	0,585 8:	0,032 89	» »	47 05	22,000 »
— 28	Halle de la Martinière	137 50	721 25	» »	213 75	1,401 25	2,026 23	» »	3?0 50	0,500 »
— 30	Halle des Cordeliers (cases)	7,411 80	3,908 0	1,502 02	» »	22,0?0 70	24,717 20	3,303 82	» »	72,000 »
— 31	Divers marchés couverts	100 »	100 »	» »	» »	3,672 50	3,722 50	» »	50 »	2,800 »
— 32	Marchés découverts	37,7?2 15	24,067 40	1,684 75	» »	123,152 0	114,2?9 20	9,332 70	» »	303,000 »
— 33	Droits d'attache des marchands forains	282 »	382 5	» »	5. 10	1,016 50	1,044 »	» »	34 30	3,000 »
— 34	Droits d'attache des bêtes de somme et de trait	3,031 80	4,2?1 60	131 25	» »	18,?39 25	19,078 45	1,362 80	» »	72,000 »
— 35	Boucherie chevaline	983 »	1,370 »	» »	302 »	4,520 »	2,9?0 »	» »	1,156 »	16,002 »
— 36	Entrepôt des Douanes	2,341 35	0,0?0 77	2?2 78	» »	24,420 44	23,032 76	» »	582 32	70,008 »
	TOTAUX	87,214 44	106,140 2.	3,399 43	12,465 84	435,685 81	482,783 10	13,8?6 78	17,.64 01	1,227,000 »
	DIFFÉRENCES			» »	8,866 21			» »	4,077 36	
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	122,034 05	11?.192 47	5,441 32	» »	357,622 25	242,227 84	8,422 11	» »	
	Id. id. semestre	173,8?9 83	175,803 15	» »	1,993 32	768,5?4 21	732,147 73	31,407 88	» »	3,431,600 »
Art. 50-51	Vents d'eau en compteurs, prorata, rappel	2,247 72	01,583 17	» »	13,537 47	36,462 20	43,8?2 63	» »	6,385 73	
	TOTAUX	303,701 22	314,880 79	5,441 58	14,581 29	1,057,271 68	1,037,010 84	32,119 19	6,385 73	
	DIFFÉRENCES			» »	9,689 71			30,453 44	» »	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 52	Droits d'inhumations	21,122 32 (1)	32,413 »	» »	4,220 70	228,261 70	331,312 83	» »	33,018 13	552,222 »
— 53	Droits d'exhumations	3,581 »	2,130 »	451 »	» »	7,890 »	7,020 »	870 »	» »	22,000 »
— 54	Concessions de terrains	12,908 80	28,572 22	» »	8,672 02	72,126 20	72,021 96	» »	3,223 44	183,000 »
— 55	Produits divers	0,?86 30	0,837 75	» »	1 25	2,450 25	9,406 75	42 50	» »	18,000 »
	TOTAUX	75,057 18	80,829 07	451 »	14,592 57	321,729 45	346,756 78	916 50	36,743 01	773,000 »
	DIFFÉRENCES			» »	14,142 37			» »	24,827 11	
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 37	Droits de Voirie	13,230 40	12,226 21	» »	4,496 52	10,203 85	31,763 40	» »	8,537 73	350,000 »
— 39	Vogues	5,830 30	7,918 80	» »	3,588 30	7,949 40	10,298 »	» »	6,740 60	47,000 »
— 40	Installations diverses	2,035 22	1,335 10	700 03	» »	2,3?2 40	2,317 70	» »	4,325 82	12,000 »
— 41-48	Locations sur bas-ports et rivières	» »	99 45	» »	22 45	» »	99 45	» »	99 45	22,300 »
— 75	Stationnement des voitures, chevaux, etc	3,214 »	3,2.3 »	» »	811 »	2,9?0 »	10,930 »	» »	1,050 »	32,000 »
— 83	Marchands ambulants	480 »	340 »	122 »	» »	2,628 »	2,556 »	72 »	» »	3,000 »
— 120	Droits de vérification des appareils à gaz	268 80	774 10	94 30	» »	2,312 84	2,?03 90	118 70	» »	7,500 »
— 121	Id. id. instal. électriques	314 25	342 50	» »	28 25	1,151 »	061 5:	189 50	» »	4,320 »
	TOTAUX	34,084 86	31,221 23	274 53	8,116 72	45,163 02	58,732 27	419 20	12,901 62	
	DIFFÉRENCES			» »	7,159 19			» »	18,570 22	472,302 »
	RÉCAPITULATION	1,347,661 28	1,225,016 82	110 235 90	52,587 36	3,070,094 07	3,074,089 12	317,233 97	73,962 28	14,760,902 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 6 du chap. Ier, et 1 du chap. II)..... Fr.	3,133,600 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 27 et 29, du chap. Ier).....	54,200 »
Produit des propriétés communales (art. 56 à 22 du chap. Ier).....	1,043,400 »
A reporter.....	4,831,200 »

Report.....	4,831,600 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 72 à 74 et 134 à 141 du chap. Ier).....	321,236 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 36, 43 à 48, 72 à 80 et 84 à 89 du chap. Ier)...	1,126,277 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 20 à 100 du chap. Ier).....	252,652 »
Droits et produits divers (art. 116 à 119 et 122 à 133 du chap. Ier).....	123,752 »
Ventes prévisionnelles de terrains communaux (art. 3 du chap. II).....	20,022 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 2 et 4 à 12 du chap. II).....	850,461 72
TOTAL.....	7,278,675 72

(1) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 2.467 fr. 50; 6e classe et transferts, 16.043 23; cercueils et ornements, 23.761 fr. 85.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1908

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	3	•	•	3	43	•	•	43
De 20 à 24 ans	117	•	•	117	146	•	•	146
De 25 à 29 ans	102	2	1	105	66	5	3	72
De 30 à 34 ans	43	10	3	56	31	5	3	39
De 35 à 39 ans	17	4	3	24	9	5	4	18
De 40 à 49 ans	19	8	3	30	4	9	4	17
De 50 à 59 ans	•	4	2	6	3	3	3	9
De 60 ans et au-dessus	1	6	•	7	•	2	•	2
TOTAUX	304	34	11	349	303	29	17	349

ARRONDISSEMENTS	Mariages. Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.	Naissances d'enfants vivants. Légitimes m.	f.	Illégitimes m.	f.	TOTAL m.	f.	Accouchements multiples. NOMBRE	Enfants m.	f.	Mort-nés Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	14	31	45	63	2	24	15	2	2	29	18	•	•	•	•	1	1
2e "	13	31	44	58	4	36	28	9	9	45	37	•	•	•	4	102	106
3e "	23	117	140	186	8	114	116	31	20	145	136	2	3	•	•	•	•
4e "	3	9	12	16	2	21	15	•	1	21	16	•	•	•	2	1	3
5e "	9	31	40	54	3	29	35	7	3	36	38	•	•	•	3	•	3
6e "	12	33	45	60	6	43	43	13	6	56	61	2	2	•	3	6	9
Extra-muros	•	•	•	•	•	21	28	16	16	37	42	3	3	4	•	•	•
TOTAUX	73	276	349	331	27	298	263	91	96	369	331	12	14	10	14	110	124
TOTAUX GÉNÉRAUX						371		119		720		•	24		124		•

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m.	f.	de 1 à 20 ans m.	f.	de 20 à 40 ans m.	f.	de 40 à 60 ans m.	f.	de 60 ans et au-dessus m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	•	•	•	1	•	3	1	•	•	•	1	4
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Rougeole	•	•	2	1	•	•	•	•	•	•	2	1
Scarlatine	•	•	2	1	•	•	1	•	•	•	3	1
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Diphtérie et croup	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1
Grippe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Tuberculose des poumons	•	•	8	11	33	29	35	19	2	1	78	60
Tuberculose des méninges	•	•	2	2	1	2	1	1	•	•	4	5
Autres tuberculoses	•	•	•	•	1	1	1	•	•	•	2	1
Cancer et autres tumeurs malignes	•	•	•	1	4	7	11	13	20	20	35	41
Méningite simple	1	3	6	4	2	2	2	•	3	•	14	9
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	•	•	•	1	2	4	2	2	12	12	16	19
Maladies organiques du cœur	•	•	•	•	2	1	12	9	16	17	30	27
Bronchite aiguë	1	1	2	1	•	•	1	1	3	2	7	5
Bronchite chronique	•	•	•	•	•	•	2	1	4	5	6	6
Pneumonie	1	•	•	•	2	2	2	3	14	18	20	23
Autres affections de l'appareil respiratoire	29	11	13	8	4	2	2	2	10	23	61	46
Affections de l'estomac (cancer excepté)	1	•	•	•	•	•	2	1	•	2	3	3
Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	2	5	•	1	•	•	•	•	•	•	2	6
Hernies, obstructions intestinales	•	•	•	•	•	•	1	1	3	3	4	4
Cirrhose du foie	•	•	•	•	•	2	1	2	1	1	2	5
Néphrite et maladie de Bright	•	•	•	1	2	2	6	3	11	14	19	22
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1	•
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Débilité congénitale et vices de conformation	9	13	•	•	•	•	•	•	•	•	9	13
Débilité sénile	1	1	•	•	•	•	1	2	1	•	3	3
Morts violentes (suicide excepté)	1	•	1	1	4	3	2	•	•	•	8	4
Suicides	•	•	1	1	7	2	2	•	•	•	10	3
Autres maladies	1	4	3	2	3	2	2	2	21	15	31	25
Maladies inconnues ou mal définies	1	•	•	•	1	•	1	1	1	3	4	4
Totaux par sexes et par âges	50	38	41	41	71	61	117	90	144	132	424	362
Totaux par âges	82		82		142		197		312		786	

Décès par arrondissement.

	1er arrond.	2e	3e	4e	5e	6e	Extra-muros	TOTAL
	104	113	235	66	113	104	65	880

Mort-nés..... Légitimes.... 25 / Illégitimes... 12 — 37

Dénée par profession, sexe et état civil (de 15 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m.	f.	Mariés m.	f.	Veufs m.	f.	Divorcés m.	f.	TOTAUX m.	f.
Rentiers	12	5	16	2	1	17	•	•	29	27
Professions libérales	3	•	1	•	•	3	•	•	6	3
Militaires	9	•	•	•	•	•	•	•	9	•
Commerçants	•	1	16	1	1	4	•	•	21	6
Industriels	•	•	4	•	•	4	•	•	4	4
Employés	12	12	46	6	5	2	4	1	61	23
Ouvriers	46	41	57	75	2	45	6	6	162	167
Sans profession	11	10	13	36	23	54	•	1	51	101
TOTAUX	85	71	112	133	73	129	3	7	343	339
TOTAUX GÉNÉRAUX	160		303		201		2		615	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem't m.	f.	2e arrondissem't m.	f.	3e arrondissem't m.	f.	4e arrondissem't m.	f.	5e arrondissem't m.	f.	6e arrondissem't m.	f.	Extra-muros m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	•	•	•	•	1	•	1	•	•	1	•	•	1	•	1	3
Rougeole	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	1	•	•	3	1
Scarlatine	•	1	•	1	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Croup, diphtérie	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Infections puerp[les]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX	1	1	•	1	1	3	1	•	•	1	3	1	1	•	7	3
TOTAUX GÉNÉRAUX	2		1		5		1		1		4		1		10	

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1908.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Avril 1908

NOMBRE de livrets au 1er Avril 1908	LIVRETS ouverts en Avril	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 30 Avril	NOMBRE de versements au 1er Avril	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 30 Avril	NOMBRE de remboursements au 1er Avril	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 30 Avril
316,226	1,531	317,757	1,344	317,113	58,853	17,291	106,144	57,814	11,272	69,086

SOLDE dû au 1er Mars 1908	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	AGGRÉGATS	INTÉRÊTS PAYÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS payements	Achats de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 31 Mars 1908
108,335,280 51	2,842,306 »	51,986 41	31,864 75	3,850 65	111,161,911 32	2,136,394 22	38,736 59	60,687 93	2,859,738 74	108,865,672 58

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1907

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes (capitaux échangés)	TOTAL	
NOMBRE de dépôts	Avril 1908	915	4	966	814	1	»	815	22,932
	Avril 1907	866	1	891	630	4	»	631	22,923
	DIFFÉRENCE en plus ...	77	1	76	»	»	»	»	9
	DIFFÉRENCE en moins...	»	»	»	16	3	»	18	2
MONTANT des dépôts	Avril ... 1908	193,339 73	1,131 19	194,769 91	166,942 49	11 16	»	166,653 65	»
	Avril ... 1907	153,316 »	2,611 19	157,927 19	817,292 59	1,296 95	»	316,689 54	»
	DIFFÉRENCE en plus....	38,622 75	1,186 »	36,842 73	» »	» »	»	» »	»
	DIFFÉRENCE en moins...	» »	»	» »	20,450 10	1,285 79	»	51,735 62	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 31 du mois
Hôtel-Dieu.....	1027	1068	112	827	1656
Croix-Rousse.....	435	365	57	323	480
Charité.....	1092	1140	74	1137	1121
H. Renée-Sabran.	181	52	»	54	179
Perron	656	20	13	2	661
Antiquaille	652	432	33	371	708
Sainte-Eugénie...	216	135	2	137	232
Vieillards (Guillotière)	151	1	6	»	146
TOTAUX.....	3,459	3,233	296	2,649	4,335

OBSERVATIONS	
Présents le 1er du mois	4,150
Entrés	3,233
TOTAL.....	7,683
Décédés	296
Sortis	2,819
Présents le 31 du mois	4,528
TOTAL.....	7,683

Mouvement de la population hospitalisée en compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 31
Hôtel des Invalides du Travail.....		Hommes.	200	6	2	7	197
Vieillards, Invalides du Travail.	A la maison de retraite départ^{t} d'Albigny....	Hommes.	201	»	4	6	195
		Femmes.	192	5	4	»	193
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Femmes.	24	»	»	»	24
		Enfants..	»	»	»	»	»
	Au Perroc	Hommes.	31	»	»	»	31
		Femmes.	23	»	»	»	23
		Enfants..	3	»	»	»	3
Incurables	Au Perron	Hommes.	30	5	»	»	35
	Asile Magnin-Fournet.	Femmes.	35	6	»	»	41
	Fondation Gomy.....	Femmes.	26	3	»	»	29
	Enfants incurables....	Enfants..	10	»	»	»	10
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles.	Enfants..	3	»	»	»	3
		Enfants..	52	»	»	»	52
	TOTAUX.....		1,029	23	2	9	1039

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	67	16	1	84	*Report...*	983	233	3	1,222
2	68	16	»	80	17	87	11	»	65
3	56	14	1	73	18	61	13	»	74
4	62	16	»	78	19	61	11	»	72
5	67	15	»	72	20	61	13	»	74
6	67	14	»	81	21	85	15	»	70
7	67	10	1	78	22	56	16	»	74
8	67	15	»	82	23	64	16	1	71
9	61	14	»	75	24	61	16	»	77
10	61	13	»	74	25	61	14	»	75
11	53	14	»	67	26	61	13	»	74
12	56	16	»	72	27	61	15	»	76
13	61	16	»	77	28	46	15	»	61
14	61	16	»	77	29	61	16	»	77
15	61	16	»	77	30	56	16	»	72
16	69	15	»	75	»	»	»	»	»
A reporter.	983	235	3	1,222	TOTAUX..	1,707	332	4	2,240

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés.

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à ces ordonnances	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins.....	80	10 »	77	320 10	4 25
Sages-femmes.....	1	6 »	»		
TOTAUX.....	81		77	328 40	6 23

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1908

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX d'ORIGINE	DÉCÉDÉS					TAXES						CERCUEILS					CULTES					LIEUX DE DESTINATION						TERRAINS CONCÉDÉS				
	Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux militaires	Indigents 1/2 droit	Indigents non payants	Totaux	Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Totaux	Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Monchs	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis..	70	»	12	2	84	58	6	9	3	8	84	4	15	16	49	84	70	5	1	8	84	33	3	39	»	»	6	81	3	9	2	62	76
2e " ..	164	»	46	4	214	166	13	5	2	28	214	1	39	31	135	214	166	6	1	41	214	25	141	7	1	1	1	35	211	3	3	2	161	179
3e " ..	159	»	25	10	194	169	10	»	16	1	196	2	29	29	134	194	118	1	»	49	194	2	14	1	»	»	3	19	194	1	1	1	119	120
4e " ..	85	»	4	»	89	58	17	»	2	11	88	»	12	8	69	89	66	2	»	21	89	5	6	53	»	»	»	25	89	1	4	3	74	82
5e " ..	99	»	9	2	110	71	8	»	6	5	84	1	6	13	71	110	81	»	»	29	110	77	12	»	»	»	1	20	110	3	2	»	81	86
6e " ..	83	»	13	2	98	55	4	»	7	8	74	4	16	13	41	74	56	1	»	19	76	1	11	1	»	»	»	12	74	»	5	1	58	64
Dehors	15	»	1	»	16	13	»	»	»	3	16	2	»	»	14	16	9	»	»	7	16	4	7	3	»	»	»	2	16	7	2	2	3	14
Hospices Loyasse...	20	»	1	»	21	20	»	»	»	»	20	»	15	»	5	20	»	»	»	20	20	»	»	»	»	»	»	20	20	»	»	»	»	1
Hospices Guillotière	10	»	1	»	11	11	»	»	»	»	11	4	4	»	3	11	»	»	»	11	11	»	»	»	»	»	»	11	11	»	»	»	»	»
Hospices Cr.-Rousse	7	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	1	6	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	7	»	»	»	»	»
Hospices Madeleine.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX....	693	»	112	12	821	551	58	14	36	164	823	13	162	110	533	818	563	15	2	61	821	118	304	103	1	2	»	0	130	821	23	21	1	603	671

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Hippodrome	Place Raspail	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Port Neuf	Place Gerland	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	701	898	110	943	803	1,333	1, 26	601	8,348
Femmes.	20	30	»	152	25	56	53	50	336
Enfants..	28	8	»	55	18	21	68	23	203
Totaux.	813	938	110	1.030	846	1,390	1.147	674	6,789
Deuxième place	132	96	7	156	179	321	310	25	1,227

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant eu traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quota-part de la Ville est de 80 °/.		75 °/.		MOUVEMENT PENDANT LE MOIS — PLACEMENTS d'office	PLACEMENTS Volontaires	SORTIES	DÉCÈS	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes						
Asile départemental du Rhône.....	235	496	87	98	11	»	6	9	986	1,30
Divers.....	41	36	7	7	»	»	3	1	79	1,10
Aliénés secourus à domicile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	19	3,40
TOTAUX	801		104		11		13		91	

Sorties de la voiture d'ambulance

de jour	68	
de nuit	33	101

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité Permanente	Incapacité Temporaire	Suites mortelles	Totaux
Commerce	»	»	26	»	26
Industries de l'alimentation....	»	1	38	»	39
Industries chimiques.....	»	»	39	»	39
Caoutchouc, papier, cartou...	»	1	7	»	8
Industries du livre.....	»	»	9	»	9
Industries textiles proprement dites...	»	»	9	»	9
Travail des étoffes vêtements..	»	3	26	»	28
Cuirs et peau, pailles, plume, crin	»	»	13	»	13
Industries du bois.....	»	»	22	»	22
Métallurgie.....	»	6	237	»	243
Terrassement, maçonnerie et pierre....	»	»	56	»	56
Manutention et transport	»	2	48	»	50
Chemins de fer et tramways ..	»	1	57	»	61
Divers.....	»	1	3	»	34
TOTAUX	1	21	1.01	»	651

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS en fourrière au 31 mars 1908	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 9 Avril 1908	Personnes traitées à l'Institut antirabique — Lyon	Dept. ou Etats limitrophes	Total...
8	113	48	18	49	»	8	19	6	45

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	DÉSIGNATION DES LIEUX — 1er Arrond. Logements privés	1er Arrond. Hôtels, garnis	2e Arrond. Logements privés	2e Arrond. Hôtels, garnis	3e Arrond. Logements privés	3e Arrond. Hôtels, garnis	4e Arrond. Logements privés	4e Arrond. Hôtels, garnis	5e Arrond. Logements privés	5e Arrond. Hôtels, garnis	6e Arrond. Logements privés	6e Arrond. Hôtels, garnis	TOTAUX Logements privés	TOTAUX Hôtels, garnis
Fièvre typhoïde.	»	»	1	»	6	»	»	»	1	»	8	»	8	»
Scarlatine ...	1	»	4	»	11	»	5	»	3	»	6	»	41	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup-diphtérie.	»	»	»	»	4	»	»	»	3	»	1	»	8	»
Tuberculose...	5	»	2	»	21	»	8	»	1	»	7	»	38	»
Divers	»	»	»	»	3	8	»	»	»	»	2	1	8	2
TOTAUX	6	»	7	»	53	8	7	»	8	»	12	1	100	2
TOTAUX RÉUNIS.	6		7		56		7		8		21		102	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE VACCINATIONS	NOMBRE DE REVACCINATIONS	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS — VACCINATIONS Représentations	VACCINATIONS Succès	VACCINATIONS Insuccès	VACCINATIONS Succès p. °/.	REVACCINATIONS Représentations	REVACCINATIONS Succès	REVACCINATIONS Insuccès	REVACCINATIONS Succès p. °/.
170	119	193	183	»	94	42	14	27	35

Délivrance de vaccin

LYON et Départements	TUBES	TAUBES
Lyon ...	410	2,69
Rhône.	147	1,789
Isère .	5	79
Ain. ..	17	88
Savoie	»	»
Divers.	»	»
TOTAUX..	572	4,563

Office municipal du Travail. — Statistique des consultations judiciaires — Mars 1908.

Accidents du travail ...	54
Consultations diverses.... ..	73
Total.....	127

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1908.

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Nombre dans lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessus	Nombre dans lesquels les dégâts ont été : Au-dessous de 1,000 francs	Heures des sinistres : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	CAUSES PRESUMÉES DES INCENDIES : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz. Electricité	Instruments de chauffage : Etincelles de foyer	Linges devant le feu	Chutes de tisons, cendres rêves	Fourneaux, calorifères, poêles	Allumettes : Non signalées	Allumettes : Mains jouet des	Imprudences de fumeurs (cigares, etc.)	Malveillance ou larcins	Explosions de chaudières à vapeur	Explosions	Dépôts de matières : Poste de cire	Dépôts de matières : Nettoiement (chute à l'essence)	Dépôts de matières : Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les pompiers : Seaux d'eau	Par les pompiers : Lances, dévidoirs, etc.	Par les pompiers : Etablissements sur bouche	Par les pompiers : A bras	Par les pompiers : Pompes à vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	»	3	»	»	1	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	3
Caves et sous-sols	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Combles	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Planchers et parquets	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cheminées	»	22	»	10	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	»	22	»	»	»	22
Total des locaux d'habitation	»	30	»	10	12	7	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	1	»	27	»	»	»	30
Ateliers	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Baraques, hangars	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chantiers, dépôts de bois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bateaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Entrepôts divers	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Magasins divers	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Meules, herbes, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fournils	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Usines, fabriques	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Voitures et wagons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	5	»	3	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	3	»	3
Eglises, temples, théâtres, salles de spectacles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autres bâtiments publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total des bâtiments publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Feu sur les personnes	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Total des faux divers	0	30	4	10	12	7	»	1	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	6	»	27	5	3	»	2	»
TOTAL DES INCENDIES	33		33				3				4				»										28	6	35					35

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ECHANTILLONS	Habitants de Lyon : quantitatives	Habitants de Lyon : qualitatives	PREFECTURES du Rhône : Prélèvements	PREFECTURES du Rhône : Infractions de la loi sur la répression des fraudes	PREFECTURES autres départements : Prélèvements	PREFECTURES autres départements : Infractions à la loi sur la répression des fraudes	TOTAL	RESULTATS des analyses : Bons ou passables	Mauvais ou malsains	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	34(1)	46	18	1	13	»	80	71	4	4	
Eaux	»	6	»	»	»	»	6	»	»	»	
Laits	4(2)	15	50	16	63	7	103	70	33	»	
Beurres	1(3)	6	12	1	7	»	26	24	1	1	
Spiritueux	1	10	4	1	4	»	19	10	9	»	
Graisses	»	»	6	1	1	»	8	5	1	»	
Huiles d'olive	2.(4)	46	11	»	6	»	63	47	16	»	
Autres huiles	»	7	26	18	3	»	36	14	22	»	
Farines, pains, taptoca	7(5)	2	5	»	»	»	21	16	4	1	
Orges perlées, polo	»	1	»	»	5	1	6	3	1	»	
Pâtisserie, confis	»	»	3	»	»	»	3	3	»	»	
Conserves & poissons	»	»	3	»	»	»	3	3	»	»	
Bonbons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Confitures, miels	1	»	1	4	3	»	10	6	4	»	
Chocolats	1	8	9	2	»	»	12	10	2	»	
Chicorées, thés	1	»	6	6	3	»	10	4	6	»	
Champignons	»	1	»	»	»	»	1	1	»	»	
Cons. de tomates	»	1	1	»	»	»	2	»	»	»	
Poivres, moutardes	»	»	32	12	4	»	36	26	10	»	
Vinaigre	»	1	1	1	2	»	4	3	1	»	
Matières colorantes	»	3	»	»	»	»	3	3	»	»	
TOTAUX	21	131	193	71	95	12	460	331	101	6	

(1) 1 Hôtel des Invalides du Travail.
(2) 2 de la laiterie municipale.
(3) Service des subsistances.
(4) 1 Hôtel des Invalides du Travail.
(5) 2 Hôtel des Invalides du Travail.

Nombre d'échantillons déposés
Rhône 245
Isère ..... »
Drôme 54
Savoie 18
Haute-Savoie 13
Hautes-Alpes 31

Parmi les annuaires de la voie publique et marchés découverts

1° VOIE PUBLIQUE	Permissions existantes 31 Mars 1908	Permissions délivrées en Avril 1908	TOTAUX
Objets fabriqués	165	30	195
Quatre-saisons	184	25	209
Abats de boucherie	7	1	8
Lait	27	3	30
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	22	8	30
Glaces et coco	17	7	24
Fleurs naturelles	13	3	16
Aiguiseurs	13	2	15
Chiffonniers	89	25	114
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	40	10	50
Journaux	33	10	43
1° MARCHÉS DÉCOUVERTS	610	123	733
Bancs de soupe et de café	16	»	16
Pâtisserie, miel, fruits secs	66	»	47
Poissons huîtres, etc	192	»	111
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	217	»	73
2° MARCHÉS COUVERTS	491	»	234
Objets fabriqués	595	20	615
TOTAUX	1,696	143	1,590

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1908

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES Inculpés M.	Inculpés F.	Acquittés M.	Acquittés F.	NOMBRE, SEXE ET AGE DES PERSONNES CONDAMNÉES Hommes âgés de moins de 16 ans	Hommes de 16 à 25 ans	Hommes de 25 à 40 ans	Hommes de 40 à 60 ans	Hommes de 60 ans et au-dessus	Femmes âgées de moins de 16 ans	Femmes de 16 à 25 ans	Femmes de 25 à 40 ans	Femmes de 40 à 60 ans	Femmes de 60 ans et au-dessus
Abus de confiance	13	4	3	»	»	1	6	3	»	»	»	3	1	»
Adultères	0	7	1	1	»	»	5	»	»	»	»	0	1	»
Attaques nocturnes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentats à la pudeur	3	»	1	»	»	»	0	1	»	»	»	1	»	1
Bris de clôture	9	2	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Bris d'objets mobiliers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	1	3	»	»	»	»	3	4	»	»	»	»	3	1
Coups et blessures	21	2	4	1	»	10	5	2	»	»	»	1	»	1
Dégradations d'objets d'utilité publique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escroqueries	3	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication, émission de fausse monnaie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Filouterie	2	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Fraudes sur les denrées alimentaires	30	12	6	3	»	7	11	»	»	»	»	9	4	1
Infanticides involont.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Insoumission à la loi sur le recrutement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mendicité	51	4	»	»	»	10	10	22	9	»	»	»	0	2
Outrages aux agents	5	5	»	»	»	2	4	3	»	»	1	3	»	1
Outrages à un magist.	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Port d'armes prohibées	3	»	»	»	»	4	1	»	»	»	»	»	»	»
Usurpation de fonct.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vagabondage	42	»	8	»	»	5	10	8	2	»	»	»	»	»
Vagabondage spécial (Loi 1885)	2	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
Violation de domicile	2	»	0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Vols simples, complicité	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Divers	71	8	20	5	»	22	24	4	1	»	2	3	1	»
	31	1	3	»	»	9	12	»	»	»	1	»	»	»
	314	51	19	10	1	79	102	71	12	»	4	00	10	»
TOTAUX	365	59			995					41				

Affaires jugées par le tribunal de simple police.

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		1	»	1
Condamnées	à l'amende	1,160	726	1,886
	à la prison	»	»	»
	à la prison et à l'amende	101	134	035
TOTAL des inculpés		1,262	860	2,212

Troupes de passage logées au cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		MOIS de Mars	MOIS antérieurs	TOTAL
Officiers et assimilés		»	1	1
Sous-officiers et assimilés		1	14	10
Hommes de troupe	logés	20	130	159
	cantonnés	»	»	»
Chevaux		»	10	10

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tramassac).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS À domicile	PLACEMENTS En ville	PLACEMENTS TOTAL
Alimentation	305	183	87	114	181
Industrie	001	133	98	»	01
Commerce					
Agriculture					
Total	406	325	185	111	279

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS À DOMICILE	PLACEMENTS EN VILLE	PLACEMENTS TOTAL
Journalières	118	103	49	12	61
Service des maisons bourgeoises	141	225	71	1	72
Service des maisons de commerce	70	321	72	1	73
Gouvernantes, institutrices	1	»	»	»	»
Employées de commerce	19	10	5	»	5
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	»	1	»	»	»
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuse	11	14	4	1	5
Ouvrières p' travaux de modes réunis	2	3	2	1	3
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	1	0	»	»	»
Ouvrières pour travaux faciles	1	2	1	»	1
Apprenties pour toutes professions	1	3	1	»	1
Jeunes filles pour faire les courses	»	1	»	»	»
TOTAUX	363	780	209	10	32.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois d'Avril 1908, et comparaison avec la période correspondante de 1907.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois d'Avril 1908	DROITS PERÇUS pendant le mois d'Avril 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1908	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1907	DROITS PERÇUS de 1er janv. au 30 avril 1908	DROITS PERÇUS de 1er janv. au 30 avril 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1908	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1907
Grand-Théâtre	3,038 »	2,482 80	1,505 00	» »	21,337 »	20,189 50	1,147 50	» »
Théâtre des Célestins	7,227 00	4,070 45	2,151 13	» »	10,824 35	20,824 35	8,100 »	» »
Nouveau-Théâtre	07 »	665 60	» »	608 60	4,443 00	7,939 75	» »	3,484 93
Casino	0,835 20	3,931 25	» »	396 15	16,584 05	16,094 10	470 10	» »
Scala	1,344 55	1,138 02	205 05	» »	0,070 79	0,474 80	2,591 05	» »
Hurloge	1,293 00	840 10	453 75	» »	4,839 40	0,469 »	» »	1,869 00
Folies-Bergère (bals et concerts)	» »	72 45	» »	72 15	» »	1,893 20	» »	1,893 30
Cirque (Alcazar)	1,273 33	039 05	1 033 40	» »	5,800 30	2,389 78	3,410 73	» »
Cirques forains	3.410 50	» »	3.010 53	» »	0,019 55	0,118 15	» »	1,098 69
Théâtres forains	» »	00 20	» »	20 20	» »	903 40	» »	903 43
Menageries	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Concerts Bellecour	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Hôtel du Progrès	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Palais de Glace	497 85	» »	497 83	» »	1,197 40	000 90	550 50	» »
Divers à droit proportionnel	040 80	1,038 »	» »	513 90	1,014 70	1,011 05	» »	100 95
Divers à droit fixe	2,343 85	3,168 »	» »	024 75	11,290 63	11,5o2 05	» »	245 03
Vogues	926 »	1,290 50	» »	364 50	1,40 1 03	1,877 75	» »	417 20
Olympia	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
TOTAUX	26,970 00	18,888 40	11,796 55	3,105 90	108,197 90	114,227 05	11.180 90	19,981 15
DIFFÉRENCES	8,090 05	» »	8,090 95	» »	3,899 05	» »	3,899 03	» »

L'Imprimeur-gérant, B. BOUFFARD.

3690 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Sainte-Catherine, 3 — *Téléphone 28-39*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE N° 620 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 17 MAI 1908

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (2e bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Conservation et vente des huîtres. — Arrêté (p. 345).

Fabrication, emploi et vente de la glace à rafraîchir. — Arrêté (p. 349).

Informations et avis divers.

Renouvellement du Conseil municipal. — Résultats du 2e tour de scrutin (p. 346).

Tableau du Conseil municipal de Lyon élu les 3 et 10 mai 1908 (p. 349).

Concours pour la désignation d'un dessiccateur au service de la Voirie municipale. — Résultat (p. 349).

Abattoirs de la Mouche. — Acquisition complémentaire de terrain. — Avis (p. 349).

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis (p. 349).

Musiques militaires. — Avis (p. 349).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 349).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 349).

Demandes en autorisation de construire (p. 349).

Délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 350).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 350).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 351).

Annonces légales (p. 353).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 354).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 359).

Documents statistiques (p. 356)

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Conservation et vente des huîtres. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu les articles 97 et 99 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale;

Vu la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique;

Vu l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France et celui du Conseil départemental d'hygiène du Rhône;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la santé publique, de prendre des mesures pour assurer la conservation des huîtres livrées à la consommation et préserver ces mollusques de toute cause d'altération,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est interdit d'expédier, de mettre en vente ou de livrer à la consommation des huîtres dont la coquille n'aurait pas été préalablement débarrassée, soit par brossage, soit par tout autre moyen, des parasites, animaux ou végétaux et des détritus qui la recouvrent, susceptibles de produire des fermentations nuisibles pendant la durée du transport.

Art. 2. — Les expéditions d'huîtres ne doivent être faites que dans des emballages solides, suffisamment rigides (caisses, tonnelets, paniers d'osier dur) et dans lesquels ces mollusques sont déposés à plat et sont suffisamment serrés pour qu'aucune modification de leur arrimage ne soit à redouter en cours de route.

Les huîtres qui n'auraient pas été transportées dans ces conditions ne peuvent être mises en vente et livrées à la consommation.

Art. 3. — Les marchands d'huîtres ne doivent, soit pour le trempage des huîtres lorsqu'ils les conservent dans des bacs, baquets ou aquariums; soit pour l'arrosage de ces mollusques, lorsqu'ils sont conservés à sec, employer que des eaux de mer propres et pures ou des eaux douces potables et servant à l'alimentation de la population.

En aucun cas, ces eaux ne doivent être puisées dans les ports, rivières, canaux ou ruisseaux dans lesquels se déversent des eaux résiduaires ou ménagères.

Art. 4. — M. le Sous Préfet de Villefranche, MM. les Maires, les Commissaires de police, les Inspecteurs des halles et marchés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, affiché et inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 30 avril 1908.

Le Préfet du Rhône,
Ch. LUTAUD.

Fabrication, emploi et vente de la glace à rafraîchir. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique;

Vu les lois des 5 avril 1884 et 15 février 1902;

Vu l'avis du Conseil départemental d'hygiène en date du 23 janvier 1908;

Vu les instructions de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur;

Considérant que, dans l'intérêt de la santé publique, il y a lieu de réglementer la fabrication et le commerce de la glace dans toute l'étendue du département,

ARRÊTE :

Article premier. — La glace artificielle ne pourra être fabriquée librement, dans le département du Rhône, qu'avec les eaux servant à l'alimentation publique. Les fabricants qui voudraient se servir d'une autre eau devront en demander l'autorisation à la Préfecture. Cette autorisation ne sera accordée qu'après avis de la Commission sanitaire de la circonscription.

Art. 2. — Les glaces naturelles ne pourront être recueillies sur les rivières, canaux, lacs, étangs, pièces d'eau, etc., etc., du département sans une autorisation spéciale délivrée par le Préfet, après avis du Conseil départemental d'hygiène.

Art. 3. — La vente ou la mise en vente des glaces naturelles ou artificielles expédiées des autres départements ne pourra avoir lieu que sur la production d'un certificat de provenance, délivré par le Maire de la commune du lieu de production, attestant que la fabrication ou la récolte de ces glaces a été l'objet d'un avis favorable de la Commission sanitaire de la circonscription.

Digitized by Google

Art. 4. — Les voitures et les récipients servant au transport et à la livraison des glaces devront être tenus dans un état constant de propreté. Les véhicules servant au transport y seront exclusivement affectés.

Art. 5. — M. le Sous Préfet de Villefranche, M. le Commandant de la Gendarmerie, MM. les Maires et Commissaires de police sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché et inséré au *Recueil des Actes administratifs*

Lyon, le 30 avril 1908.

Le Préfet du Rhône,
Ch. Lutaud.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

ÉLECTIONS MUNICIPALES. — SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 10 MAI 1908

1er ARRONDISSEMENT. — SIX CONSEILLERS A ÉLIRE

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE									TOTAL des suffrages	OBSERVATIONS
	1er Mairie	2e Place Morel	3e Entrée de la Grande Côte, 4 bis	4e Place Henri-Sevrat	5e Rue Neyret, 18	6e Rue des Tables-Claudiennes, 2	7e Rue des Capucins, 6	8e Martinière	9e Palais des Arts		
Nombre d'électeurs inscrits	1281	1339	1198	1225	1276	1137	1090	1092	1161	10802	
Nombre de votants d'après les feuilles d'émargement	803	902	774	748	879	761	696	702	738	7003	
Ont obtenu :											
MM. Jacquet	523	553	531	481	589	541	430	410	459	4547	ÉLU.
Baudry	496	528	504	457	575	511	407	412	434	4324	ÉLU.
J. Faure	501	524	493	453	547	495	401	413	449	4279	ÉLU.
Triboiet	399	383	428	361	481	443	328	291	303	3420	ÉLU.
Chazette	349	334	321	311	410	379	275	248	271	2898	ÉLU.
J. Godart	300	299	286	269	360	311	234	218	239	2537	
MM. Bizet	413	482	437	395	429	370	397	400	404	3727	ÉLU.
L. Clut	306	299	319	285	371	286	295	245	233	2669	
Terrasson	189	218	185	215	217	170	208	175	183	1760	
Guillaume	178	208	181	189	211	158	195	161	178	1662	
Desportes	169	203	177	182	201	153	190	155	178	1611	
Pinton	162	209	177	181	200	150	178	145	172	1574	
MM. Liandrat	158	225	140	145	103	93	131	210	193	1398	
Benoît	152	242	114	137	95	92	113	197	192	1334	
Divers	84	109	31	96	84	55	63	75	107	704	

2e ARRONDISSEMENT. — CINQ CONSEILLERS A ÉLIRE

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE										Total des Suffrages	OBSERVATIONS
	1er Palais de la Bourse	2e Rue Mercière, 1	3e Service des Eaux	4e Rue des Marronniers n° 7	5e Rue de Jarente, 19	6e Mairie du 2e arrondt	7e Rue Condé, 37	8e Rue de la Charité, 53	9e Cours Charlemagne, 8	10e Cours Charlemagne, 33		
Nombre d'électeurs inscrits	1255	1382	1603	1231	1518	1887	1214	1362	1547	940	13939	
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	911	971	1139	884	1115	1331	885	947	1179	746	10158	
Ont obtenu :												
MM. Levrat	560	516	655	557	840	731	484	424	251	188	5209	ÉLU.
Regaud	550	512	641	552	828	721	484	422	251	192	5153	ÉLU.
Brennier	549	502	629	549	830	710	477	420	246	187	5090	ÉLU.
Gervais	535	502	625	546	829	700	475	412	241	186	5051	ÉLU.
Sourd	525	497	623	542	822	697	466	411	237	181	5001	ÉLU.
MM. Arnaud	376	411	478	309	268	594	396	563	928	551	4867	
Rivière	374	455	489	328	276	599	393	554	871	516	4852	
Pic	367	447	474	322	267	595	390	547	860	511	4775	
Lepine	358	111	476	317	265	595	387	550	859	513	4161	
Arnoud	352	436	169	323	263	602	379	549	865	519	4757	
Divers	»	13	20	»	4	»	13	»	»	15	65	

3e ARRONDISSEMENT. — SIX CONSEILLERS A ELIRE

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX																					TOTAUX	OBSERVATIONS
	1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e	15e	16e	17e	18e	19e	20e	21e	22e		
	Bellecombe	Parc de la Tête d'Or	Ecole Perrichon	Ecole Bellecombe	Ecole Crouzet	Ecole Thiaffait	Ecole Vitton	Ecole Lacassagne	Ecole Tronchet	Ecole Servient	Ecole Bonnel	Ecole Pasteur	Ecole Pasteur	Ecole Lacassagne	Ecole Tronchet	Ecole Servient	Ecole Bonnel	Ecole Pasteur	Ecole Pasteur	Ecole Lacassagne	Ecole Tronchet	Ecole Servient	Ecole Bonnel		
Electeurs inscrits	1619	1571	1685	1678	958	1007	1051	985	961	1341	1001	1218	1453	1572	1350	1108	1049	1306	1033	502	1820	1539	25433	
Votants d'après les feuilles d'émargement	715	852	788	946	441	486	466	471	434	701	501	541	739	779	686	743	530	666	448	220	921	676	12719	
Ont obtenu																								
MM. Victor	583	424	276	421	193	238	210	209	211	341	217	543	359	376	316	378	210	418	260	112	767	709	8468	ÉLU.
Paris	587	420	272	432	203	227	211	194	236	319	206	52	364	391	315	288	216	413	236	112	761	731	6815	ELU.
Guilhot	586	420	288	429	203	230	213	191	205	341	207	205	368	363	313	324	211	398	249	112	389	216	6597	ELU.
Franck	578	415	292	426	195	75	213	192	209	33	246	33	365	356	309	344	209	417	248	111	373	209	6519	ELU.
Fanon	581	422	287	426	193	225	213	196	209	330	249	325	367	336	311	336	205	399	245	114	826	359	6541	ELU.
Guillaud	573	408	294	413	183	220	202	185	202	310	243	330	376	359	302	294	201	380	243	115	375	216	6416	
MM. Regnon	335	437	500	531	261	276	276	277	212	371	256	183	325	399	367	368	277	399	192	109	407	466	7096	ELU.
Marro	340	370	444	485	248	244	237	268	196	334	222	148	294	361	340	349	261	94	189	101	419	436	6477	
Voillot	296	317	465	485	230	226	232	261	190	330	220	157	325	362	318	311	263	338	184	93	406	421	6450	
Viel	273	361	456	471	232	219	221	258	197	322	208	178	320	358	331	303	251	332	172	92	403	416	6241	
Delange	271	343	458	469	225	211	214	245	186	318	211	184	316	351	331	330	252	321	173	95	393	419	6178	
Bicon	343	344	454	469	230	224	218	244	180	308	204	182	302	340	333	333	251	317	171	92	391	413	6123	
Divers	29	»	»	21	1	»	»	5	»	13	2	34	3	24	»	12	32	2	12	»	»	10	200	

4e ARRONDISSEMENT. — CINQ CONSEILLERS A ÉLIRE

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE								TOTAL des suffrages	OBSERVATIONS
	1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e		
	Pl. de Serin	Rue Jacquard	Mairie du 4e arrondt	Rue Hénon	Boulevard de la Croix-Rousse	Ecole de Tissage	Place Commandant-Arnaud	Rue de Dijon		
Nombre d'électeurs inscrits	400	1331	1183	961	981	1100	1019	685	7660	
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	172	628	587	478	537	590	574	263	3829	
Ont obtenu :										
MM. Gorjus	132	548	501	373	440	467	437	215	3113	ELU.
Thévenon	131	525	495	390	446	469	433	212	3101	ELU.
Bonnet	129	519	478	390	431	472	436	207	3062	ELU.
Gadoud	128	456	471	353	429	471	455	205	2968	ELU.
Millet	122	492	460	357	412	440	415	196	2894	ELU.
Divers	27	139	149	121	152	147	164	161	1043	

Digitized by Google

5e ARRONDISSEMENT. — HUIT CONSEILLERS A ÉLIRE

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE										TOTAL des suffrages	Observations
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e		
	Ecole quai Jayr	Groupe rue Tissot	R. St-Pierre-de-Vaise, 26	Quai Pierre-Scize, 4	Ch. du Pont-d'Alaï, 74	Au Palais (bas de Boulg. 18)	Mairie	Rue du Bœuf	Quai Fulchiron	Rue de la Favorite		
Electeurs inscrits	1732	2096	1707	878	1285	1259	1002	1198	1728	1039	13924	
Votants d'après les feuilles d'émargement	1145	1417	1217	605	940	946	732	861	1224	798	9885	
Ont obtenu :												
MM. L. Mermillon	639	775	670	373	561	390	383	313	704	358	5171	ÉLU.
Renard	610	748	650	357	551	387	385	304	711	348	5051	ÉLU.
Vial	617	748	649	365	543	377	377	293	688	341	4998	ÉLU.
Marotel	605	734	626	370	541	362	364	281	691	345	4919	ÉLU.
Kopff	593	708	597	336	516	359	360	289	677	342	4777	ÉLU.
Genin	576	685	582	320	531	355	352	262	667	332	4665	ÉLU.
Ruty	567	665	574	319	488	340	357	254	662	311	4537	
Tracol	541	641	557	320	554	344	357	261	668	316	4506	
MM. Valansie	548	734	604	263	424	586	370	576	547	481	5133	ÉLU.
Quak	498	676	568	233	382	563	346	546	514	447	4773	ÉLU.
J. Cottier	462	625	524	215	375	554	337	538	502	446	4575	
Hoibet	452	605	458	206	376	536	325	527	491	419	4465	
Faure	463	605	505	198	358	528	326	520	481	421	4405	
Poisard	452	596	501	211	358	528	320	524	483	428	4401	
Marc	435	579	486	193	353	531	330	539	485	424	4355	
J.-M. Cottier	447	589	486	194	346	518	296	507	449	403	4235	
Divers	130	138	114	43	18	35	22	43	30	41	637	

6e ARRONDISSEMENT. — NEUF CONSEILLERS A ÉLIRE

	NUMÉROS ET SIÈGES DES BUREAUX DE VOTE									TOTAL des suffrages	Observations
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e		
	Rue Ney	R. Bossuet	R. Boileau	Rue Créqui	Rue P.-Corneille	Mairie	Rue Montgolfier	Rue Tête-d'Or	Rue A.-Rémond		
Nombre d'électeurs inscrits	2339	1701	1499	1463	1872	1335	1490	2226	1473	15401	
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	1401	1035	882	916	1203	880	921	1405	820	9463	
Ont obtenu :											
MM. Barbero	948	686	535	406	533	287	517	779	558	5249	ÉLU.
Roustan	918	671	547	407	529	291	516	778	560	5220	ÉLU.
Piaton	899	661	530	394	515	287	506	761	558	5110	ÉLU.
Falconnier	900	659	519	386	519	286	509	754	559	5091	ÉLU.
Vignet	875	640	519	405	516	289	511	732	530	5017	ÉLU.
Tabard	880	640	514	381	509	277	498	738	538	4978	ÉLU.
Gaillard	877	638	541	379	481	272	495	732	548	4935	ÉLU.
Pithioux	860	622	515	390	516	285	497	723	522	4930	ÉLU.
Curtelin	878	617	506	382	495	282	491	700	540	4921	ÉLU.
MM. Fougère	502	387	353	532	717	605	432	676	265	4469	
Chevrot	450	334	327	503	682	584	388	614	241	4123	
Grassis	449	340	318	504	675	581	389	615	239	4113	
Landry	436	320	309	494	645	582	371	596	233	3996	
Burgeot	420	315	299	488	645	575	368	582	227	3919	
Martelet	418	313	300	488	637	574	369	585	211	3915	
Maitre	421	306	299	486	639	574	361	574	226	3889	
Girardot	412	301	294	484	635	577	364	574	223	3864	
Monteilhet	406	307	287	476	633	566	356	564	223	3818	
Divers	38	49	00	36	46	23	56	63	51	452	

Digitized by Google

Tableau du Conseil municipal de Lyon, élu les 3 et 10 mai 1908.

NUMÉROS D'ORDRE	ARRONDISSEMENT OU SECTION	NOMS DES MEMBRES	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	ADRESSES
		MM.	1er tour de scrutin	
1	3e	Bataille	9.554	avenue Félix-Faure, 149
2	3e	Beauvisage	9.361	rue de l'Université, 45
3	3e	Veyron	9.107	route d'Heyrieux, 79
4	3e	Foret	9.016	grande rue Guillotière, 164
5	3e	Hoffherr	8.987	avenue de Saxe, 137
6	3e	Mousset	8.949	route de Grenoble, 247
7	3e	Richerand	8.936	rue des Petites-Sœurs, 20
8	3e	Cusset	8.910	rue Sébastien-Gryphe, 59
9	3e	Tixier	8.906	place du Bachut, 5
10	3e	Carle	8.831	route d'Heyrieux, 128
11	3e	Leblanc	8.499	rue Ste-Marie, 33 (Monchat)
12	2e	Gourju	5.334	rue de la République, 64
13	2e	Nové-Josserand	5.154	quai Tilsitt, 18
14	2e	Sallès	5.126	place Bellecour, 30
15	1er	Herriot	4.527	cours d'Herbouville, 1
			Ballottage	
16	3e	Rognon	7.096	rue Bechevelin, 97
17	3e	Victor	6.646	rue Amiral-Courbet, 29
18	3e	Paris	6.645	rue des Trois-Rois, 2
19	3e	Guilhot	6.597	rue Dunoir, 9
20	3e	Franck	6.549	chemin St-Denis-de-Bron, 69
21	3e	Fauon	6.543	avenue Berthelot, 31
22	6e	Barbero	5.249	place Moncey, 5
23	6e	Roustan	5.220	place Raspail, 2
24	2e	Levrat	5.209	quai de l'Hôpital, 5
25	5e	Mermillon	5.171	rue Roquette, 13
26	2e	Regaud	5.153	rue Grenette, 31
27	5e	Valaesio	5.133	rue Victor-Hugo, 30
28	6e	Piaton	5.110	rue Cuvier, 31
29	6e	Falconnier	5.094	rue Duquesne, 52
30	2e	Biennier	5.090	rue Jarente, 4 *bis*
31	2e	Gervais	5.051	avenue Félix-Faure, 202
32	5e	Renard	5.051	rue Saint-Jean, 7
33	6e	Vignet	5.017	cours Vitton, 36
34	2e	Sourd	5.001	cours Charlemagne, 20
35	5e	Visl	4.998	grande rue de Vaise, 41
36	6e	Tabard	4.978	rue Louis-Blanc, 30
37	6e	Gaillard	4.935	rue des Charmettes, 107
38	6e	Pithoux	4.930	rue Bossuet, 12
39	6e	Curtelin	4.921	rue Garibaldi, 56
40	5e	Marotel	4.919	quai Pierre-Scize, 2
41	5e	Quak	4.773	place du Marché, 2
42	5e	Kopff	4.737	rue Auguste-Comte, 51
43	5e	Genin	4.665	ancien chemin des Mûres, 7
44	1er	Jacquet	4.547	rue du Sergent Blandan, 25
45	1er	Baudry	4.324	rue Imbert-Colomès, 3
46	1er	Faure (Jean)	4.279	place Tabareau, 14
47	1er	Bizet	3.727	rue Tronchet, 8
48	1er	Tribolet	3.420	rue Burdeau, 30
49	4e	Gorjus	3.113	rue de l'Enfance, 10
50	4e	Thévenon	3.101	place de la Croix-Rousse, 22
51	4e	Bonnet	3.062	rue du Pavillon, 8
52	4e	Gadoud	2.968	rue Gigodot, 12
53	1er	Chazette	2.898	place des Terreaux, 9
54	4e	Millet	2.894	rue Dumeege, 10

Concours pour la designation d'un dessinateur au service de la Voirie municipale. — Résultat.

Conformément à une décision antérieure de M. le Maire, ce concours a eu lieu les 11, 12 et 13 mai, à l'Hôtel de Ville. Cinq candidats y ont pris part. Quatre ont été admis à subir les épreuves orales, à la suite desquelles, M. Jas (Louis), s'étant classé premier, a été désigné pour occuper, à titre d'essai, l'emploi de dessinateur.

Abattoirs de la Mouche. — Acquisition complémentaire de terrain. — Avis.

La ville de Lyon a formé une demande à l'effet d'être autorisée à agrandir d'une surface de 34,000 mètres carrés environ, prise au Sud de l'établissement, l'abattoir public de la Mouche, autorisé par arrêté préfectoral du 30 septembre 1901.

Le présent avis sera publié et affiché conformément à l'article 3 du décret du 15 octobre 1810 et à l'ordonnance du 14 janvier 1815, à cinq kilomètres de rayon, dans les communes de Lyon, Villeurbanne, Bron, Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Saint Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vénissieux, Irigny, Francheville, Tassin-la-Demi Lune, Ecully et Caluire-et-Cuire, afin que les personnes qui auraient des oppositions à former puissent les adresser dans le délai d'un mois, à compter de la première apposition des affiches, à M. le Commissaire de police du quartier Saint Louis, chargé de procéder à l'enquête de *commodo* et *incommodo*.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 21 mai courant à 8 h. 3/4 du soir, place Carnot.

Marche des Amoureux	Ganne.
Patrie (ouverture)	Bizet.
Câlinez-moi ! (intermezzo)	C. Fargues.
Les Maîtres-Chanteurs (Grande mosaïque)	R. Wagner.
Le Cortège de Bacchus	Léo Délibes.

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Musiques militaires. — Avis.

A partir du dimanche 10 mai 1908, les musiques militaires se feront entendre, au kiosque de la place Bellecour, de 5 à 6 heures du soir.

Don à la Caisse des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 10 mai 1908 dans les sous sols de l'immeuble qu'il habite, rue de la République, 12, M. Morin-Pons, Consul d'Autriche-Hongrie, a fait don d'une somme de cent francs à la Caisse spéciale des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 14 mai 1908, il a été versé par M. Veyron, adjoint au Maire, la somme de 20 fr. 50, produit d'une collecte en faveur des pauvres du 3e arrondissement, faite à l'occasion du mariage de M. David avec Mlle Payet, célébré le 5 mai 1908.

Demandes en autorisation de construire.

du 8 au 15 mai 1908.

M. Chaudioux, propriétaire ; M. Merlin, architecte : Construction d'une maison rue du Général-Mirabel, 6.

M. Issautier, propriétaire : Construction d'un hangar quai Rambaud.

M. Perrin, propriétaire : Construction d'un hangar cours Lafayette, 193.

Société du parc Chaussagne, propriétaire ; MM. Robert et Chollat, architectes : Construction de deux maisons rue Montaigne.

Digitized by Google

M. Drap propriétaire; M. Hamm, architecte : Construction d'une maison cours Richard-Vitton, 12.

M. Chuzel, propriétaire; M. Decœur, architecte : Construction d'un entrepôt avenue Thiers.

M. Marmonnier, propriétaire; M. Curny, architecte : Construction d'un bureau avenue Félix-Faure, 110.

Mme Louis, propriétaire; M. Lacroix, architecte : Construction d'un pavillon rue Sainte-Marie.

Société civile de Sainte-Marthe, propriétaire, MM. Lefort et Sirieix, entrepreneurs : Construction d'une annexe montée du Chemin-Neuf, 2.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Considérant que ces réclamations ayant pour objet l'embellissement d'une place publique, l'agrandissement d'une grande route dont le Gouvernement s'est rendu propriétaire par la loi du 22 novembre 1790 en déclarant que les places publiques, les grandes routes, formant partie de territoire national devaient être considérées comme des dépendances du domaine public;

Considérant qu'il en doit être de même de la reconstruction du pont dit de l'Archevêché, et de la continuation du quai de la Baleine qui, vu le mauvais état et le peu de largeur du Pont de pierre, le seul qui existe pour la passage des voitures sur la Saône, deviennent indispensables;

Considérant que la commune peut se flatter d'obtenir la concession de la maison ci-devant abbaye de Saint-Pierre et de ses dépendances, moyennant l'offre de faire reconstruire le pont de l'Archevêché, de faire continuer le quai de la Baleine, et de donner aux propriétaires des maisons démolies sur la place de Bonaparte et dans le quartier de Bourgneuf une indemnité qui sera déterminée;

Considérant que la commune, devant néanmoins connaître l'étendue des charges auxquelles elle se soumet, a pris des renseignements d'après lesquels elle a lieu de penser qu'une somme de 400.000 francs est suffisante pour dédommager les propriétaires des maisons démolies sur la place de Bellecour, et 600.000 fr. pour ceux de Bourgneuf, sans préjudice de ce que ces derniers paraissent fondés à demander au Gouvernement, eu égard à ce qu'étant la plupart des ouvriers et manufacturiers, la destruction de leur propriété les a plongés dans la plus affreuse misère;

Le Conseil municipal a émis le vœu à ce que la présente pétition soit remise au Premier Consul que la commune a le bonheur de posséder dans son sein, pour qu'il veuille bien l'accueillir et y faire droit.

Le président a levé la séance, et a annoncé que la présente session était terminée.

Fait et arrêté à Lyon, les jour et an susdits.

J.-M. PARENT, président; RAVIER, secrétaire.

Séance du quinze pluviôse an X

Cejourd'hui quinze pluviôse an X de la République française, le Conseil municipal de la ville de Lyon s'étant assemblé, conformément à la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, le citoyen Pareet, président du Conseil, a ouvert la séance.

Il a été fait lecture de l'arrêté du Conseiller d'Etat Préfet du département, du quatre pluviôse an dix, qui retrace les différentes fonctions et travaux auxquels les Conseils sont appelés.

Autre lecture a été faite d'une lettre du Conseiller d'Etat Préfet, du quatorze de ce mois, qui, conformément à l'arrêté des Consuls du 2 pluviôse an IX, désigne le citoyen Pareet, maire du Nord, pour présider le Conseil.

Il a été procédé à la nomination du secrétaire du Conseil, suivant le mode indiqué par la loi. Le citoyen Bertholon a été continué dans ses fonctions.

Il a été fait lecture d'une pétition présentée par le citoyen Ravier, notaire et membre du Conseil, dont la teneur suit :

Citoyens maire et membres du Conseil municipal,

J'ai l'honneur de vous exposer qu'avant la révolution il y avait un notaire attaché à la Ville pour rédiger les actes qui intéressaient la commune. La perte des propriétés communales avait rendu, dans nos jours de deuil, le ministère d'un notaire inutile, mais il redevient utile depuis qu'un gouvernement juste nous a rendu et promet de nous rendre encore une partie de nos propriétés. Me jugerez-vous indiscret de prétendre à cette place, par ma qualité de membre du Conseil et père de famille de cinq enfants.

Je prie donc instamment le citoyen maire, président, de mettre ma demande en délibération.

L'objet de la pétition du citoyen Ravier ayant été mis en délibération, le Conseil a, d'une voix unanime, émis le vœu qu'il soit nommé pour remplir la ministère de notaire de la commune.

Il a été ensuite fait lecture d'un arrêté pris par le Conseiller d'Etat du département, relativement à la suppression des jeux, et d'une lettre d'envoi au Président du Conseil d'un exemplaire imprimé dudit arrêté.

Le Conseil a émis le vœu à ce que le Conseiller d'Etat Préfet du département voulût bien, pour assurer l'exécution de son arrêté, faire imprimer et afficher les dispositions pénales prononcées par la loi du 22 juillet 1791 et renouvelées par l'arrêté des Consuls du cinq brumaire an neuf, contre les fauteurs et complices des établissements de jeux publics.

Les citoyens Maires ont rendu compte de la conférence qu'ils ont eue avec le Ministre de l'Intérieur au sujet des dépenses qu'avait nécessité l'assemblée de la Senatus-Consulta Cisalpine, le séjour des Ministres des Relations extérieures et de l'Intérieur, et celui du Premier Consul dans cette commune; ils ont expliqué que le Ministre de l'Intérieur avait répondu que les dépenses de l'assemblée cisalpine et celles des Ministres ne concernaient en aucune manière la commune, mais qu'il croyait qu'elle devait supporter celles relatives au séjour du Premier Consul.

(A Suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

Service municipal de l'Architecture.

Travaux entrepris dans la semaine

Ecole primaire de garçons, rue Nayret. — Nivellement de la cour de récréation et établissement de rigoles.

Cimetière de la Croix-Rousse. — Construction d'un hangar-charbonnier.

Groupe scolaire, rue Jacquard. — Réparations de propreté dans l'appartement de Mme Roussel.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparations de propreté et modification des sièges des cabinets payants.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts. — Local, rue Paul-Chenavard, n° 11. — Aménagement et réparations de propreté. — Local, rue Paul-Chenavard, 15. — Aménagement et réparations de propreté.

Asile de nuit de Perrache. — Reconstruction du bâtiment annexe.

Abattoirs de Perrache. — Installation d'une marquise pour le dépôt des cuirs.

Immeuble, rue Servient, 42-44. — Travaux d'aménagement d'une école de filles.

Immeuble communal, rue Sébastopol, 82. — Réparation et aménagement de trois appartements.

Propriété municipale, rue Chazière, 32. — Réparations intérieures de propreté dans le logement du fermier.

Hôtel des Invalidées du Travail. — Modification partielle des locaux des cuisines pour l'installation de la cuisine à vapeur. — Agrandissement de l'infirmerie des femmes et réparations de propreté à l'infirmerie des hommes ainsi que dans huit chambres d'employés situées au deuxième étage du pavillon Est du bâtiment d'administration.

Abattoir de Vaise. — Réfection partielle de la toiture de la charcuterie et établissement de placards. — Réfection des dallages des compartiments à porcs.

Travaux terminés dans la semaine

Groupe scolaire rue Jacquard. — Réparations de propreté dans le loge du concierge de l'école de garçons.

Propriété municipale du Vernay. — Installation d'appareils à douche dans l'ancienne remise.

Service municipal de la Voirie

Travaux entrepris dans la semaine

Rue du Sergent-Blandan, entre la rue Tourret et la place Sathonay. — Etablissement de rigoles en pavés d'échantillon et relevés à bout en pavés épinés.

Place du Perron. — Refection des trottoirs en asphalte.

Montée Saint-Sébastien, angle place Colbert. — Réparation de bouche d'égout.

Rue d'Alsace-Lorraine. — Réparation de l'égout tubulaire.

Place de la Comédie, en droit de l'Hôtel-de-Ville et angle rue Puits-Gaillot. — Réfection de pavage en bois.

Cours du Midi, entre les rues Delandine et du Bélier. — Pavage de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Paul-Bert, 161 et 163. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue de l'Eternité. — Construction d'un poste fixe pour les égoutiers.

Digitized by Google

Rue Montesquieu, entre la rue Creuzet et l'avenue de Saxe. — Relevé à bout en pavés d'échantillon

Rue Hénon, 1-3. — Construction d'un trottoir en asphalte

Avenue de l'Archevêché. — Rechargement des trottoirs en terre.

Quai de l'Archevêché, entre le pont du Change et le pont du Palais-de-Justice. — Dallage en asphalte à l'emplacement du marché.

Rue Vendôme, entre les rues Trochet et le cours Morand. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Cuvier, n° 98. — Construction de trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Place du Perron. — Construction d'un urinoir lumineux à trois stalles.

Place Rouville et cours des Chartreux. — Etablissement d'une barrière métallique limitant le jardin des Chartreux, (travaux momentanément suspendus)

Montée du Mont-Sauvage, n° 2 et angle rue Ozanam. — Etablissement de rigoles en pavés d'échantillon, relevés à bout en cailloux roulés et réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Dubois, entre la rue de la République et la rue Centrale. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Voûtes du Perrache, près le cours Charlemagne. — Etablissement de deux urinoirs lumineux.

Rue de la République. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon

Rue Smith, entre la rue Casimir Perier et le quai du Dauphin. — Mise en état de viabilité.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire

Route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatre-Maisons. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Chevreul, entre les rues des Asperges et Gerland. — Elargissement et rectification des trottoirs et de la chaussée

Rues Turenne, de l'Epée et Marignan. — Réfection des trottoirs en asphalte et réparation des chaussées.

Boulevard de la Part-Dieu, 16. — Construction d'un poste fixe pour les égoutiers.

Rue de Belfort prolongée. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Agrandissement du nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Reconstruction des murs de clôture.

Rue de Trion. — Rechargement des trottoirs en terre

Rue Chinard. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Quai de Bondy, en face du Conservatoire. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Pierre Corneille, entre le cours Lafayette et la rue Vauban et rue Suchet, entre le cours Vitton et la rue Suchet. — Etablissement de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Créqui. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Vauban. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité de la rue Louis-Blanc entre les rues Vendôme et Duguesclin, et rue Créqui entre les rues Robert et Vauban. — Pose de bordurettes de trottoirs et préparation de l'encaissement de la chaussée.

Parc de la Tête-d'Or. — Rechargement de la chaussée empierrée de l'allée du chemin de fer et cylindrage à vapeur. — Sablage des allées à piétons.

Grand-Camp. — Appropriation de l'enceinte du pesage et des tales des tribunes des courses.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section, aux abords de la nouvelle gare des Brotteaux. — Construction d'un égout du 2e type rue Moncey prolongée, entre le boulevard du Nord prolongé et le boulevard des Brotteaux. — Préparation de l'encaissement de la chaussée de l'avenue Thiers, empierrement et cylindrage à vapeur de ladite chaussée entre le cours Lafayette et la rue Germain.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Pouteau. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée de la Grande-Côte, entre la rue du Sergent-Blandan et la rue Vieille-Monnaie. — Empierrement de la chaussée.

Montée de Mont-Sauvage, angle rue Ozanam. — Réparation de bouches d'égout.

Montée Saint-Sébastien, angle place Colbert. — Réparation de bouche d'égout.

Rue Permentier, 62. — Construction d'un poste fixe pour les égoutiers.

Rue de Belfort. — Dépose et repose de bordurettes.

Rue Saint-Paul. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Montée du Chemin-Neuf. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Cours Morand. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Lenie-Blanc, n° 21. — Construction de trottoir en asphalte

Passerelle du Collège. — Serrage des boulons et réglage du tablier.

Pont Morand — Nettoyage des peintures des tympans.

Canalisations: ; rue Seguin; rue des Chevaucheurs; chemin du Vallon; chemin des Pins; avenue Thiers.

Prises d'eau et branchements: rue Seguin, 27-29; rue Lebrun, 3; rue Charles-Richard, 33 *bis*; avenue Thiers, 485-165; place de Montplaisir, 4; rue Dumoulin, 2.

Service vicinal

Chemin vicinal ordinaire, n° 41, des Culattes. — Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1m50 de hauteur intérieure, entre le rue des Chanéas et l'embranchement de la Colombière; (longueur totale de l'ouvrage 290m).

Chemin vicinal ordinaire, n° 189, rue Carry. — Mise en état de viabilité; Entreprise Richard.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 16 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bayet-Biot, Fr., tnl. r. Raymond, 5.
Dlle Bourbon, J., empl., imp. Beauregard, 1.
Beleufant, J., emp., r. de l'Arbre-Sec, 29.
Dle Déronsier, Jean., empl., e Bugeaud, 94.
Bellomain, Eug., mar. fer, Irigny (Rh.).
Dlle Dory, A., s. p., r Tables-Claudiennes, 47.
Covarel, Jacq., volt., Vienne (Isère).
Dlle Viellet, Eug., cuis., r. de la Platière, 11.
Majoux, Fél., manuf., Gronobin (Isère)
Dlle Cusnay, Aog., s. p., q. St.-Antoine, 36.
Martin, Joseph, bot., e. Royale 23.
Dlle Moochon, Gab., s. p., Orliénas (Rh.).
Romieu, J., m. maj. 38e lig., r. Serg.-Blandan, 3t.
Dlle Mélon, Adèle, s. p., av. de Noailles, 3t.
Seuzaret, E., cm. cb. f., r. de la Méditerranée, 7.
Dle Bernuet, couv., c. des Chartreux.
Giel, Claude, déb., r. Sainte-Clotilde, 5.
Dle Cruiziat, J., emp., taillous-s -Fontaines.
Zweylin, P., m. de v., Courtemaiche (Suisse).
Dle Schartner, M., cout., Bale (Suisse).
Dursnd, Louis, chaudronnier, r. des Docks, 55.
Dlle Baptiste, Louise, empl., r. de la Pyramide, 2.
Guilliard, Berthélemy, embull., m. St-Sebast., 14.
Dlle Garin, Joséphine, coutur., q. Célestins, 11.
Poncet, G., cultivateur, Ambér.-d'Azergues (Rh.)
Dle Legoshy, Justine, s. p., r Termo, 13
Simplet, C., soldat 2e rég. infant. colonial, Brest
Dlle Morin, Marie, lingère, Grenoble.
Troy, Victorin, serrurier, r. Romarin, 29.
Dle Paquy, J., tuiliste, r. N.-Charpennes, 52.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Majoux, Félix, manuf.-cturier, Grenoble.
Dlle Chaney, Angèle, s. p., q. St-Antoine, 36.
Monnery, Philippe, empl., Claveisolles (Rhône).
Dle Tronilet, Marie, e. p., r. Gasparin, 3.
Chambon, Louis électricien, r. Grenette, 11.
Dlle Virollet, Maria, s. p., r. Grenette, 11.
Charollais, Cl., empl. P.-L.-M., q. Rambaud, 5.
Dlle Jothier, Marie, ménag., r. d'Alger, 10.
Boutehoul, Paul, coissier, r. Présid.-Carnot, 11.
Dle Borrell, Jeanne, e. p., r. V.-Hugo, 42.
Fellot, H., ass. ag. ch., q. Fulchiron, 43.
Dlle Gacogne, Théèse, e. p., r. du Plat, 10.
Soteras, Isidore, rép. pianos, pl. Carnot, 7.
Dle Comby, Marie, s. p., e. de la Charité, 78.
Parat, P., m. log gend., cne Ste-Hélène, 9.
Vve Distelmann, M., empl., r. N.-Dame, 25.
Chapuis, Louis, menuis., r. Masard, 3.
Dle Ginoo, L., s. p., St-Agnin (Isère).
Silven, Aug., négoc., q. de l'Hôpital, 4.
Dlle Lobre, Marie, propr., Vourles (Rhône).
Gnyonnet, Marius, tuiliste, r. Pailleron, 18.
Dlle Joly, Jeanne, tuiliste, pas. de l'Argue, 76.
Garcin, Léon, cais.-comptable pl. Guilletos, 14.
Dle Canoy, Victoria, empl., Villeurbanne
Francesch, J., empl P.-L.-M., r. D.-Montbel, 13.
Dle Fragier, M., cout., St-Péray (Ardèche).
Michard, André, coiff., r. St-Georges, 10.
Dlle Bution, Angèle, cout., c. du Midi, 34.
Berdin, Louis, empl., r. Montesquieu, 87.
Dle Besacier, Marie, s. p., q Gailleton, 28.
Monnet, H., ag. mée -délég., q. Rambaud, 9.
Dle Vacher, Caroline, cout., r. de Marseille, 62.
Colcombet, Aimé, a of. mac., r. Ste-Hélène, 33.
Dlle Prénat, Thérèse, s. p., q. d Occident, 3.
Quinet Pierre, empl., r. Sala, 17.
Dlle Morel-Piquet, Marie s. p. Oullins.
Guillard, Barth., embot., m Saint-Sébastien, 14.
Dle Gorin, Joséph., cout., q des Célestins, 11.
Pradet, Gabriel, jardin., r. Delandine, 22.
Vve Rey, Clémence, ling., r. Delandine, 22.
Salanon, Jean, boul., r. St-Cyr, 43
Dlle Levet, Emilie, ménag., pl des Célestins, 9.
Verzy, Paul, relieur, r. Sainte-Hélène, 21
Dle Crête, M., s. p., gde r. de la Cr.-Rousse, 14.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Jury, Etienne, comp., c. Gambetta, 9.
Dle Mo ean, Claudine, s. p., av. Thiers, 119.
Mollon, Claude, gar. meu., av. Berthelot, 23t.
Dle Chapiron, s. p., Fleurieux-s. Arbresle (R).
Rigaud, P., gar. coif., Marseille, p. d'Aubagne, 8.
Dlle Gély, dom., Marseille, b. Notre-Dame, 83.
Soullier, H., l. 14e esc train, r. de Marseille, 9.
Dle Masquelet, Jeanne, s. p., r. Boileau, 73.
Aimé, Phili., empl. P.-L.-M., ch. des Verriers, 1.
Dle Mège, Augustine, cout., Dieulefit (Drôme).
Bonifay, Jean, ébéniste, r. Dussaussoy, 4.
Dlle Faguis Eugenie, cors., p Volteire, 71.
Boudoex, Jean, emp., bd. de la Part-Dieu, 20.
Dlle Berthet, Claudia, s. p., av. Félix-Faure, 70.
Bouvier, Louis, mécanic., c. Gambetta, 5.
Dle Mou y, Marie, s. p., Pierre-Bénite.
Casson, Marie-Joseph, ouv. chaus., e. Créqui 218.
Dlle Gellos, Joanna, empl., imp. Gerland, 26.
Cavognet, Jean, emp., P.-L.-M., r. de Vienne, 92.
Dle Rosset, Henr., s. p., ch. des Culattes, 153.
Charollais, Claude, empl. P.-L.-M. q. Rambaud, 6.
Dle Jutbier, Marie, ménag., r d'Alger, 10.
Gonnard, Jean, empl. soieries, rte d'Heyrieux, 37.
Dle Grillet, Marie, s. p., rte de Grenoble, 48.
Gouttefangeas, C., comptable, rte de Vienne, 44.
Dle Leclerc, Marie, coutur., rte de Vienne, 63.
Groisea, Antony, cultivat., Chaponnay (Isère).
Dlle Pignier, Clémentine, s. p., av. des Monts, 8.
Jacquelin, Etienne, jardinier, ch. Feuillet, 8.
Dle Neyrand, E., cuisinière, cb. des Pins, 54.
Lacoutbes, Pierre, monteur, r. Chevenay, 10.
Dle Genetior, Louise, empl., r. Voltaire, 52.
Laurens, Ernest, grillageur, r. Dunoir, 19.
Dlle Petitjean, Marie, ménag., r. Dunoir, 19.
Libercier, Léon, négoc., Beausoleil (Alp.-Marit.).
Dle Chavassus, Joanne, s. p., e. Monichat, 48.
Livernais, Léon, chef monteur, r Colombier, 7.
Dle Sage, Ernestine, s. p., e. Passet, 1e.
Longueville, Louis, mécanicien, r. Boileau, 179.
Dle Laurier, Marie, contarière, r. Paul-Bert, 22.
Mercier, Pierre, forgeur, Givors (Rhône).
Vve Wattière, Eug., journal., e Voltaire 46.
Michel Charles, com soier., r. Garibaldi, 218.
Dle Michel, Alexand., s. p., Roquevaire (A.-M.).
Monnet Henri, eg mée, q. Rambaud, 2.
Dlle Vacher, Caroline, cout., e. de Marseille, 62.
Odin, Jb, empl. P.-L.-M., e. des Aspergee, 116.
Dle Bouladier, V., fem. ch., av. de Saxe, 227.
Payen, A., fab. chans., Romans (Drôme).
Dle Marty, Julie, ling., r. Garibaldi, 164.
Perrissood, Jules, empl., r. Cuvier, 56.
Dle Marien, Louise, s. p., r. Part-Dieu, 15.
Rascalon, Paul, empl., ch. des Alouettes, 96.
Dle Perrand, Marie, dom., r. Molière, 60.
Reymond, P., scieur, r. Neuve-Villardière, 59.
Dlle Lavereille, M., s. p., r. N.-Villardière, 59.
Ronbluet, Julien, cimentier, r. Servient, 92.
Vve Linage, M., culot., St.-Julien-en-Jarrez (L.).
Sairon, Aug., empl., r. de l'Hospice-Vieillerde, 7.
Dle Breyton, Marie, s. p., Le Gua (Isère).
Seozaret, Eug., P.-L.-M., r. Méditerranée, 7.
Dle Boroual, M., grav., c. des Chartreux.
Vieux Pierre, liv., r. Grillet, 14.
Dle Prost, Franç., emp., rte de Vienne, 110.
Ville, Joseph, emp., r. des Asperges, 65.
Dle Bouche, Marie, s. p., e. Montesquieu, 83.
Amédro, Alfred, tuiliste, Villeurbanne.
Dle Pommier, Fr. boh., r. Sébastopol, 53.

Digitized by Google

Bardin, Louis, emp., r. Montesquieu, 87.
Dlle Besacier, Maria, s. p., q. de la Charité, 23.
Dussne, Antoine, d.-méd., c. Gambetta, 61.
Dlle Corompi, M., s. p., St-Jul.-Molin-Molette.
Poncet, Louis, emp de com., r. Charpenay, 5.
Dlle Marvallin, Louise, s. p., Ronno (Rhône).
Rossat, Jules, pres., v. François-Garein, 2.
Dlle Colomb, Julie, emp., r. Voltaire prolongée.
Serrellie, Jean, déb., r. Paul-Bert, 11.
Dlle Pironi, Pauline, s. p., r. d'Essling, 16.
Vachsron, Claude, nég., av. Félix-Faure, 120.
Dlle Giroud, Marie, s. p., av. Félix-Faure, 184.
Vibert, Louis, serr., c. Lafayette, 939.
Dlle Jongit, Elise, s. p., r. Inkermann, 40.
Deloche, C., emp. P.-L.-M., ch. Cr.-Barret 93.
Dlle Guillermier, M., s. p., St-Ramb.-d'Albon.
Feys, Jean, mécan., r. Béchevelin, 68.
Dlle Lequin, J., repas., Ste-Foy-lès-Lyon (Rh.).
Vacher, Aug., emp., ch. Verriers, 5.
Dlle Gramesset, Franc., culot, ch. Verriere, 5.
Deranton, Ant., hoel., Villeurbanne.
Dlle Ponlvianne, M, culot., pl. du Predo, 1.
Desbois, Désiré, emp, r. du Mail, 19.
Dlle Berger, Marie, dom., pas. Lamure, 1.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Chamoley, J., emp., p. Belfort, 5.
Dlle Blanc, L., ling, pte r. de Cuire, 7.
Domenge, Ph., emp., gde r. Croix-Rousse, 58.
Dlle Fumey-Dumoulin, m. r. Croix-Rousse, 58.
Prabel, P., rep. de C., rue Dumont, 21.
Dme Chavanon, M., m., Saiole-Foy-lès-Lyon.
Amblard, Ars., bonl, Villeurbanne.
Dlle Troly, Emma, gil., r. Belfort, 7.
Chaboud, Léon, poseur, Chambéry.
Dlle Villiermo-Mandrin, c., p. C.-Rousse, 12.
Rodel, Paul, ph., gde r. Croix-Bousse, 72.
Dlle Mantchler, L., ch., v., Imbert-Colomès, 13.
Verzy, P., relieur, r. Sainte-Hélène 91.
Dlle Crète, M., s. p., gde r. Croix-Rousse, 16.
Joinin, F., com.-n., Annemasse (Hte-Savoie).
Dlle Leverl, Usule, s. p., pas. Benoit, 2.
Aprile, Jos., p -plâtrier, q. de Serin, 5.
Dlle Benoit, Pier., mere., q de Serin, 6.
Chavrier, Jos., emp. de o., r. Vendôme, 85.
Dlle Fevre, Th., s p., imp. de Serin, 29.
Pellal, Joseph, apprêteur, mlée Rey, 1.
Dlle Catinot, Marguerite, cont., Villeurbanne.
François, Pierre, empl., r. St-Polhin, 66.
Dlle Bey, Agiaée, lingère, imp Dubois, 3.
Vacher, Aug. empl., ch. des Verriere, 5.
Dlle Gremasset, Fr., culot., ch des Verriers, 6.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bouchardet, Charles, mennisier, v. St-Georges, 122
Dlle Godille, Fr., cuisin., Ste-Hélène (S.-et L.)
Demoole, Victor, mécanic., pl. St-Didier, 2.
Dlle Bermond, G., s. p., r. St-P.-de-Vaise, 22.
Desmoures, Louis, confiseur, v. de Mont-d'Or, 3.
Dlle Hell, Ant., empl, pl. Dumas-de-Loiro, 2.
Durbet, François, manœuvre, ch. des Vaques, 18.
Vve Esteve, Aug., journal, r. de St-Cyr, 24.
Fellot, Henri, assoc. ag. change, q. Fulchiron, 43.
Dlle Gacogne, Thérese, s. p., r. de Plat, 39.
Grollel, Maries représent. comm., Villeurbanne.
Vve Arnaud, Lucie, s. p., r. de Doyenné, 34.
Hervé, Jean, emp. P.-L.-M., r. Mont-d'Or, 7.
Dlle Bigeon, L., cuisin., Colombier-Brionnais.
Perrin, Jean, camionneur, r. Gorge-de-Loup, 17.
Dlle Grasso, Fr., gantière, r. des Anges, 20.
Robert, Achille, empl P.-L.-M., r Coochergerie, 2.
Dlle Berret, Louise s. p., Fontaines-sur-Saône.
Vallier, Antoine, tonnelier, Neuville-sur-Saône
Dlle Gillot, Jeanne, modiste, v. de Trion, 18.
Ville, Firmin, teinturier, r. de Marché, 3
Dlle Ville, L., ouvr. soie, St-Pierreville (Ardèe.).
Durand, Louis, ohaudronnier, r. des Docks, 55.
Dlle Baptiste, Louise, empl., r. de la Pyramide, 2
Reynaud, Léon, cultivateur, Chavorney (Ain).
Dme Sadon, Ernestine, couturi., r. des Jardins, 1.
Salmon, Jean bonl., r. de St-Cyr, 43.
Dlle Levet, Emilie, mén., pl. des Célestins, 2.
Michard, André, tail, r. St-Georges, 14.
Dlle Bulion, Angèle, culot., c. du Midi, 21.
Paulet, Henri, emp. P.-L.-M., r. Laporte, 29.
Dlle Rigolot, Cath., empl., r. de Bourgogne, 5.
Thomaset, Edouard, emp., pas. Mas, 9.
Dlle Pollet, Blanche, s. p., pas. Mas, 6.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Belenfant, J., emp v. de l'Arbre-Sec, 29.
Dlle Déronzier, Jeanne, empl., r. Bugeaud, 94.
Bessonay, Cl., entr., Grésieu-le-Marché (Rhône).
Dlle Blomend, Céline, s. p., c. Morand, 48.
Bonifay, J.-B., ébén, r. Dussaussoy, 4.
Dlle Pagais, Eugénie, corset., pl. Voltaire, 71.
Chatelain, François, vitrier, r. Béranger, 7.
Vve Cassin, Cl., couv. en parap., r. Béranger, 7.
Chavrier, Joseph, emp. de com., r. Vendôme, 85.
Dlle Favre, Thérésine, s. p., imp. de Serin, 26.
Cornues, J.-M., empl., r. Masséna, 2.
Dlle Bonvard, F., empl., r. du Parf.-Silence, 12.
Drivon, Louis, t surmét, r. Charles-Lyonnet, 61.
Dlle Mangoni, Andrée, s. p., r. Berrême, 23.
Franchet, Henri, h. de let., r. de Marguoles, 36.
Dlle Barres, Marie, s.p., r. Malesherbes, 41.
Gaillard, Gilbert, tdlier, ch de la Viabert, 26.
Dlle Putigny, J., p. de bol, ch de la Viabert, 26.
Garnier, Louis, carton, r. Cuvier, 72.
Dlle Mabilon, Marie, lieu., Solaise (Isère).
Lardet Louis, doct en pharm, Caleire,
Dlle Mayot, Elise, s p., r. Malesherbes, 8.
Manebérat, Maurice, serr., v. Bugeaud, 72.
Vve Poncet, Eugénie, repas., r. Bugeaud, 72.
Michellet, Isidore, emp. de her., r. Vauban, 12.
Dlle Jacquel, Louise, tiss, r. Tête-d'Or, 22.
Monoorgé, Charles, teint, r. Tronchet, 40.
Dlle Ballané, Marie, dévid., r. Tronchet, 4d.
Paret, P., m. des logis gend, r. Ste-Hélène, 9.
Vve Distelmans, Marie, emp., r. N.-Deme, 25.
Pellal, Joseph, appr, m. Rey, 1.
Dlle Catinot, Marg, coul., r. Louis-Guérin, 32.
Perrissood, Julee, empl., r. Cuvier, 56.
Dlle Marien, Louise, s p, r. de la P.-Dieu, 15
Piolat, J.-M., m d'h., bd des Brotteaux, 12.
Dlle Cordier, Ant., e. p, r. Bellecombe, 77.
Prost, Auguste, tonnel., r Robert, 41.
Dlle Champin, Jeanne gil., pl. Morand, 13.
Renal, Alfred, ébén, v. Bessnet, 12.
Dme Dubessier, Jos, o ee par., c Lafayette, 111.
Romieu J., m. maj. 38e inf, r. S.-Blandan, 24.
Dlle Mélon, Adèle, s p., av. de Nosilles, 31.
Vibert, Louis, serr., c. Lafayette, 232.
Dlle Jongil, Elise, s. p., r. Inkermann, 40.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 10 au 16 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Richard, voyag. de com., v. Romarin, 6.... f.
Poulet, empl., p. r. des Feuillants, 4..... m.
Crignier, empl, q. St-Vincent, 22..... m.
Poulachon, empl., m. St-Sébastien, 16..... f.
Merle, empl., r. Pierre-Dupont, 36. ..... m.
Jacomet, apprêteur, v. des T.-Claudiennes, 23. m.
Merle, empl, r. Ste-Clotilde, 2..... f.
Roulin, ingénieur, b. de la C.-Rousse, 34.. f.
Chollet, cartonnier, m St-Sébastien, 11.... f.
Pouchol, professeur, r. de la Martinière, 7.. m.
Choby, lait.. pl. Colbert, 6 ..... f.
Julien, instil., bout. de la Cr.-Rousse, 16d. m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Chighizola, prof., r. des Remparts, 25..... f.
Flutet, emballeur, Saint-Fons ..... f.
Carrel, employé, Villeurbanne..... f.
Cote, employé, r. Crillon, 15..... f.
Callet, cultivateur, r. Chaponnay, 42..... f.
Vergne, employé, r. de Vienne, 52 bis..... f.
Chandrero, cardeur, Villeurbanne..... f.
Brochand, manœuvre, av. de Saxe, 110 .... m.
Muller, employé, r. Pissy, 4 ..... m.
Badel, manœuvre, r. Vendôme, 292..... f.
Merle, voiturier, r. Bellecombe, 32..... f.
Gehrhard, ajusteur, r. Turbil, 12..... m.
Ranc, employé, q. Perrache 95..... m.
Voigt, mécanicien, r. du Bélier, 4..... m.
Geste, mineur, Sain-Bel (Rh.) ..... f.
Botton, chaud., r. du Bonrbonnais, 75 .... m.
Trichard, voiturier, r. Sully, 199..... f.
Boechaed, laitier, v. de la Charité, 94..... m.
Florence, teilleur, r. Tupin, 25..... f.
Bage, menuisier, r. Casimir-Perier, 13..... f.
Damian, employé, r. Jarente, 13... ..... f.
Gilles, verrier, La Mulatière..... f.
Bretton, manœuvre, Francheville-le-Haut .. m.
Materno, man., r. des Trois-Pierres, 19.... f.
Simon, ébéniste, gde r. Geillotière, 15..... f.
Melon, employé, r. Ney, 100..... m.
Poncet, gar. d'of, r. Bellecordière, 1d..... f.
Chatelus, apprêteur, r. Montgolfier, 68..... m.
Serime, jardinier, ch. de Francheville, 26.. f.
Buffet, facteur, r. de Bonael, 82..... f.
Clavel, employé, r. du Doyenné, 24..... f.
Benestoo, manœuvre, r. de la Madeleine, 41. m.
Doumonq, employé, rue d'Amboise, 6..... f.
Monleil, empl., r. d'Egypte, 2..... f.
Cognat, empl, r. du Colombier, 2..... f.
Barronnier, cnit., Charly (Rh.)..... f.
Thomas, houl., v. Pierre-Blanc, 2..... m.
Bonnier, empl., r. Saint-Pierre-de-Vaise, 4. f.
Brissard, employé, q. Perrache, 18..... m.
Roccie, manœuvre, Villeurbanne..... f.
Bidaud, manœuvre, r. Gailaud, 4..... m.
Dubenchet, man., r. de la Thibandière, 2... m.
Molière, mineur, Bouay (Rhône)..... m.
Poncet, papetier, v. Ndtre-Dame, 20..... m.
Mathieu, manœuvre, r. Roposte, 15. ..... f.
Culas, plâtrier, c. Lafayette, 252..... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chapiron, ch., r. St.-Eusèbe, 6 ..... m.
Borghesio, ten., r. de la Monche, 4 ..... m.
Rocher, cam., rue Créqui, 156..... f.
Frobert, chim, r. de Quart-or-Neuf, 7 ..... m.
Brugière, boul, r. des Asperges, 42 ..... m.
Rabilloud, mécan., gde r. de la Geillot., 97. f.
Roojat, empl., r Bernard, 3. ... ... m.
Minsac, monieur, v Béchevelin, 180 ..... f.
Marvisr, sc. de long, r. Bellecombe, 118.... m.
Lapaine, ejesteur, r Moncey, 111..... f.
Vaillel, chim, ch. Croix-Morlon-h-St-Alban, 12. m.
Chovalier, cem, r. François-Garcin, 26 ... m.
Chorliot, mécan., r. Danton, 27 ..... f.
Delisle, scieur, r. Riboud, 43 ..... m.
Comte, charpent., ch. des Cores, 67 ..... f.
Roche, fabr. de velours, r de Bonnel, 7... m.
Chollet, voyageur, r. Voltaire, 46..... m.
Palatin, chef d'entrep., av. de Saxe, 226.. m.
Chemin, entrepreneur, r. Sébastopol, 72.... m.
Barruel, armurier, c. Gambetta, 83..... f.
Poncet, com. des Postes, r. Montesquieu, 41 m.
D'Espagnet, colonel en ret, r. Rabelais, 24. m.
Durand Damet, men., rte d'Heyrieux, 166.. f.
Guichard, menuisier, r Grillet, 22 .... f.
Drun, empl., v. Basse-du-Port-au-Bois, 13 .. m.
Saroni, cordonnier, hd. des Casernes, 5 .... m.
Gentil, limonadier, c. Richard-Vitton, 6.... f.
Gaudillat, voiturier, c. Gambetta, 56 ..... m.
Alix, manœuvre, av. Félix-Faure, 157..... f.
Castagné, broch., gder. de la Guillotière, 152 f.
Thurel, brodeur, r. Bonnand, 6..... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Roche, empl. P.-L.-M., r. Mol.-Gérando, 14. f.
Coeterier, verrier, r. Calas, 12..... m.
Crosier, md primeurs, g. r. C.-Rousse, 9.... f.
Andrieux, mécanicien, r. d'Austerlitz, 21... m.
Dregon, empl., g. r. de Cuire, 21..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Pegan, teill. pierres, r. de Trion, 19..... f.
Claron, hôtelier, r. de la Pyramide, 113.... f.
Crassard, comptable, q. de l'Archevêché, 4. f.
L'Hopital, menuisier, ob. des Pépinières, 6. f.
Portallier, charron, v. de la Duchère, 42.... f.
Baudier, comptable, r. des Chavaucheurs, 31. f.
Chasette, four, ch. St Just-h-Vaise, 120.... f.
Pallois, mécanicien, q. Pierre-Scise, 43.... f.
Boochet, empl. P.-L.-M., gde r de Vaise, 22. f.
Grange, imprimeur, v. Jean-Carriès, 2 ..... f.
Nény, ch. St.-Jest à St.-Simon, 8..... m.
Chetanx, maçon, ch. de Choulans, 104..... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Coulon, pasteur, av. de Nosilles, 17..... f.
Daléry, négoc., r. Monthernard, 6..... f.
Gioana, mécan., r Bugeaud, 99..... m.
Patriarca, mosaiste, r. Bugeaud, 72..... m.
Pezin, v. de ch., q des Brotteaux, 12 ..... f.
Rambaud, hij., av. de Nosilles, 47 ..... f.
Perrard, ébén., r Vendôme, 22 bis..... m.
Peyron, com., pl. Morand, 19 ..... f.
Peyron, com., pl. Morand 12..... f.
Pion, nég., c. Lafayette, 175..... f.
Latend, empl., c. Vitton, 25..... m.
Tavernon, empl, r. Montgolfier, 51 ..... m.
Dru, empl., r. Moncey, 224..... f.

Décès du 10 au 16 Mai 1908.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Beanvoir, Antoine, prêt., 66 a. v. Pierre-Dupont, 38.
Vve Paquet, tis., 73 a., r. J.-Bapt. Say, 2.
Gayennet, e.-d. hanq., 56 a., c. des Chartreux, 29.
Vve Pélissen, e p., 82 a., r. Neyret, 27.
Vve Mennerel, s p., 61 a., r. Pierre-Blanc, 16.
Garon-Berger-Lavillardière, 21 a., r. Thibaudière, 14.
Ruche, Er., caf, 42 a., p. Meissonnier, 3.
Allard, Jean, e p., 64 a., v. Burdeau, 23.
Pin, Thérèse, 21 a., rue du Plâtre, 2.
Devilie, cone., 72 a., b. de la Croix-Rousse, 106.
Tavolino Jeanne, 4d j., r. Osanam, 18.
Dlle Brissaud, rent, 6d a., r. Bon-Pasteur, 51.
Dlle Imbert, rel., 73 a., r. St-François-d'Assises 17.
Ep. Blanc-Talon, e p., 32 a., r. du J.-des-Plantes, 7.
Dlle Vincent Franç., dévid., 64 a., rue Bodin, 12.
Germain, Anne, e. p., 75 a., r Lemot, 8.
Pupier, relig., 72 a., m. des Carmélites, 26.
Weigel, Théodore, élal., 59 a., r. Bouteille, 15.
Rivard, Vv., 10 j., r. des Tables-Claudiennes, 54.

Hilarion, Henri, 11 m., r. Poits-Gaillot, 11.
Vve Vargos, s. p., 82 a., r. Maislat, 11.
Verzier, J.-Jos., mécan., 66 a., r. Pierre-Blanc, 3.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Jousanaud, s. p., 74 a., r. de la Part-Dieu, 24.
Vve Crozier, s. p., 27 a., r. de Trion, 6.
Ep. Braud, cout., 42 a., pl. Carnot, 15.
Badel, 6 j., r. de la Charité, 74.
Coiesard, s. p., 22 a., r. de la Charité, 1.
Reisser, 13 m., r. du Viel-Renversé, 3.
Clair, 2 m., r. de Sèze, 17.
Mocand, 9 j., r. de Condé, 40
Vve Jobey, gonv., 27 a., r. de Créqui, 107.
Meunier, dom., 33 a., Vienne (Isère).
Collongeat, gaz., 32 a., r. Béchevelin, 7.
Vve Comiac, journ., 72 a., r. des Trois-Rois, 11.
Besseua, journ., 22 a., r. Moncey, 21.
Mayet, sellier, 44 a., r. de la Thibaudière, 3.
Vve Gerard, journ., 24 a., imp. des Docks, 4.
Barrier, peintre, 57 a., r. Dunoir, 93.
Raciet, cultiv., 47 a., Brignais (Rhône).
Clément, dom., 35 a., Ampleplaia (Rhône).
Pichon, appr., 16 a., r. Vauban, 96.
Colis-on, ferbl., 26 a., r. d'Auvergne, 2.
Marjolet, 2 m., r. Bugeaud, 88.
Cochet-Terrasson, 19 m., r. Denusière, 3.
Bailly, 2 m., r. Pierre-Corneille, 51.
Gollier, man., 25 a., route de Vénissieux, 7.
Boyer, tail. de limes, 25 a., r. d'Estrées, 20.
Thisson, men., 58 a., Marcilloles (Isère).
Mansux, man., 26 a., Villeurbanne.
Coquillat, empl., 52 a., pl. Raspail, 12.
Pré, méc., r. Saint-Michel, 2.
Grailiat, empl., 30 a., q. de l'Archevêché, 13.
Ancagne, cultiv., 72 a., St-Bonnet-les-Bruyères.
Ep. Duchenau, repas., 12 a., r. Sala, 41.
Vve Regnier, cons., 74 a., r. des Trois-Pierres, 17
Donjon, man., 50 a., r. Vendôme, 222.
Blanchal, men., 72 a., r. Duguesclin, 242.
Ep. Bandrand, cult., 26 a., Valincen (Isère).
Vve Vinceudon, rent., 58 a., la Côte-St-André.
Vallène, rent., 71 a., r. des Marronniers, 2.
Bourdin, empl., 22 a., r. Bissardon, 4.
Jacquemet, s. p., 15 a., c. Suchet, 21.
Jullian, 25 a., r. Pasteur, 62.
Seuzet, 28 m., r. Ravat St.
Muretton, 13 m., Ste-Foy-l'Argentière (Rhône).
Bertolino, 10 m., St-Pierre-la-Palud (Rhône).
Illy, 2 m., r. Jacquard, 22.
Montel, 8 m., r. Marenod, 34.
Ep. Guilhaud, men., 37 a., Aouste (Drôme).
Reygrobellet, sup.-p., 48 a., m. des Epiec, 33.
Zuna, maç., 22 a., St-Didier-de-la-Tour (Isère).
Vve V. de Machelard, r., 60 a., r. V.-Hugo, 51.
Paire, 22 m., r. de la Madeleine, 53.
Ysaur, 3 j., r. de la Charité, 1.
Bailly, 2 m., r. Pierre-Corneille, 40.
Vve Bourloud, mén., 53 a., imp. Pomone, 32.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Perro, ménag., 21 a., ch. des Verrières, 12.
Gonod, propriétaire, 74 a., r. Bonnand, 12.
Ep. Bimet, ménag., 34 a., ch. Vitriolerie, 23.
Thiriet, empl., 35 a., av. Berthelot, 30.
Ballet, 2 j., r. Vaudray, 9.
Ep. Amblard, ménag., 53 a., St-Vallier (Drôme).
Rochand, sellier, 46 a., pl. Gulebard, 61.
Vve Heurtier, s. p., 74 a., r. Voltaire, 58.
Ep. Bedué, dévid., 20 a., r. Duguesclin, 12.
Dupont, empl., 01 a., c. Gambetta 62.
Ep. Drevet, coiffeur, 71 a., r. P.-Bert, 230.
Cusin, bourrelier, 50 a., ch. des Cures, 74.
Bouveret, s. p., 20 a., r. Duguesclin, 170.
Ep. Brunel, s. p., 50 a., r. Chevreul, 37.
Guihand, 19 m., r. Chaponnay, 127.
Pichat, 1 a., g. r. de la Guillotière, 118.
Robin, s. p., 80 a., r. Madeleine, 3.
Deberpe, 5 m., r. Villebois-Mareuil, 5.
Champagnon, rentier, 54 a., Trévoux (Ain).
Vuillermin, 2 m., r. Ribond, 32.
Corbonnel, 2 m., r. Montesquieu, 63.
Bitar, 7 m., c. Gambetta, 204
Parran, ecclésiast que, 07 a., Clermont-Ferrand.
Ep. Aurona, s. p., 84 a., r. Séb.-Gryphe, 104.
Ep. Imbault, s. p., 04 a., av. Félix-Faure, 90.
Jamet, mécanicien, 42 a., av. de Saxe, 262.
André, 9 a., av. Berthelot, 3.
Ep. Vincent, s. p., 66 a., av. Félix-Faure, 33.
Fontanel, s. p., 63 a., r. Duguesclin, 223.
Chapuy, 9 a., b. Pare-d'Artillerie, 40.
Vve Roullier, s. p., 76 a., r. Corne-de-Cerf, 25.
Ligulaine, s. p., 78 a., pl. d'Agusseau, 23.
Ep. Laliche, s. p., 72 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Quantin, rentier, 64 a., ch. des Aloueltes 7.
Vve Borron, ménag., 70 a., r. de la Métallurgie, 1.
Brston rantier, 72 a., Pouilly-s-Loire (Nièvre).
Ep. Balvay, ménag., 33 a., r. de la Buire, 41.
Barruel, 1 j., c. Gambetta, 83.
Massaire, contremaître usine, 52 a., c. Liberté, 72.
Labaune, apprêteur, 27 a., r. de la Villette, 74.
Martinet, concierge, 84 a., r. Vendôme, 158.
Bergeron, 4 m., r. Pasteur, 35.
Ep. Morin, s. p., 26 a., r. de l'Université, 55.
Arvis, 7 a., r. Paul-Bert, 76.
Charbotel, apprêteur, 48 a., m. de Vauzelles, 24.
Paret, s. p., 85 a., r. Basse-Combalot, 12.
Santrop, corroyeur, 40 a., av. Berthelot, 95.
Vernay, voiturier, 53 a., r. de la Victoire, 5.
Perrière, 19 m., r. de la Villette, 22.
Ep. Dodelin, s. p., 78 a., c. Richard-Vittoe, 15.
Vve Faure, s. p., 68 a., pl. Respail, 2.
Mathuis, concierge, 62 a., c. Suchet, 58.
Dreveton, terrassier, 22 a., q. St.-Bernard, 22.
Derboal, 1 m., r. Bellecombe, 90.
Ep. Gauthier, ménagère, 68 a., r. de Bonnel, 48.
Charcot, chaudronnier, 57 a., r. Chaponnay, 65.
Aime, 2 ans, c. Gambetta, 106.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Pupas, journalier, 72 a., r. de Flesselles, 22.
Rossé, tapissier, 52 a., r. Tête-d'Or, 70.
Jannet, tisseur, 48 a., r. d'Ivry, 25.
Bonfils, rentier, 72 a., r. J.-Soulary, 9.
Laurent, 27 m., r. d'Isly, 6.
Jacquet, tisseur, 57 a., r. Dumeoge, 13.
Vve Passant, ménag., 49 a., r. St-Jean, 12
Uselade, 8 m., r. du Mail, 41.
Chatelan, s. p., 53 a., r. Bodin, 3.
Favier, 4 m., b. de la Croix-Rousse, 97.
Vve Guillot, dévideuse, 68 a., r. du Mail, 87.
Gailiard, terrassier, 69 a., pas. Benoit, 11.
Dlle Perassi, ouv. de soie, 12 a., Teany (Ain).
Brousselon, maçon, 41 a., r. Villeroi, 18.
Ep. Motel, tisseuse, 50 a., r. Lebrun, 1.
Bier-Duo, mécanicien, 75 a., r. d'Austerlitz, 7.
Ep. Fosserier, ménag., 38 a., r. Rivet, 3.
Ep. Dougne, s. p., 52 a., r. Tab Claudiecoes, 12.
Mayer, 3 a., pas. Benoit, 5.
Escot, restaurateur, 67 a., r. de Nuits, 10.
Grisard, sœur hospital., 40 a., g. r. C.-Rousse, 23.
Clavel, tisseur, 63 a., r. de Nuits, 7.
Vve Cabanat, tisseuse, 65 a., r. de Flesselles, 20.
Perle, marinier, 26 a., r. Philippeville, 11.
Pillet, manœuvre, 21 a., imp. Maladière, 12.
Paquien, 2 a., r. Hénon, 23.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Chapuis, s. p., 73 a., r. du Bœuf, 22.
Gillice, man., 40 a., r. Voltaire, 15.
Lévêque, cull., 64 a., Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).
Chambard, elsel., 30 a., m. du Gourguillon, 50.
Gillet, 2 a., r. Saint-Georges, 34.
Vve Le Bunetel, cont., 68 a., q. Pierre-Seize, 60.
Verrat, fourreur, 44 a., r. du Bœuf, 23.
Jodas, Annette, journ., 42 a., r. Bellièvre, 12.
Ep. Coissy, s. p., 37 a., r. Pont-de-la-Gare, 26 bis.
Vve Roche, cont., 71 a., r. du Bœuf, 21.
Vigouroux, s. p., 62 a., ch. des Grenouilles, 14.
Fouillet, cult., 36 a., Cours (Rhône).
Bouvard, déb., 47 a., ch. de l'Etoile d'Alaï, 12.
Vve Reverchon, conc., 67 a., r. Tramassac, 62.
Ep. Jourdan, r., 84 a., ch. des Gdes Torres, 29.
Anzoli, ling., 35 a., r. de Créqui, 205.
Vve Pupier, s. p., 77 a., r. du J.-de-Paie, 22.
Fo est, Jeanne, s. p., 10 a., av. Abattoir, 8.
Perier, Charles, retr. 70 a., du Juge-de Paix, 27.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Brachet, empl. d'ad., 34 a., r. Tête-d'Or, 51.
Baltani, Ch., empl., 07 a., r. Tête-d'Or, 46.
Molette, cons., 70 a., av. Noailles, 44.
Ep. Marcelin, ména., 61 a., av. Thiers, 134.
Vve Pochet, s. p., 60 a., r. Robert, 35.
Pasturel, Adèle, s. p., 30 a., r. Tête-d'Or, 47.
Laporte, Claude, coc, 75 a., b. des Brotteaux, 56.
Molmeret, Pierre, 0 m., r. Duguesclin, 132.
Vve Peiissier, s. p., 80 a., r. Tête-d'Or, 115.
Ep. Roy, s. p., 57 a., r. Germain, 5.
Vve Genin, mén., 90 a., c. Vitton, 14.
Vve Marigot, men., 68 a., r. Louis-Blanc, 2.
Celletie Joseph, 5 a., r. Garibaldi, 37.

Mouvement de la Population

du 6 au 12 Mai 1908.

Nombre de mariages contractés.....		84
—	divorces enregistrés.....	9
—	naissances légitimes.....	134
—	— illégitimes.....	31
—	décès.....	193
—	mort-nés.....	4

ANNONCES LEGALES

Construction d'une école maternelle et élargissement de la rue Touret. — Cession d'un immeuble par la Compagnie immobilière du 1er arrondissement.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates, des 21 et 29 avril 1908, reçu Me Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. François Clermont, architecte, demeurant à Lyon, place de la Martinière, 14, agissant en qualité d'administrateur délégué de la Compagnie Immobilière du 1er arrondissement, Société anonyme au capital de 3 millions de francs, ayant son siège à Lyon, place de la Martinière, 14, et en vertu de la délégation que lui a consentie le Conseil d'administration de ladite Société par sa délibération du 28 juin 1897, au prix de 35,190 francs, un immeuble d'une superficie approximative de 101 mètres carrés, situé à Lyon, rue Touret, 4, et nécessaire à la construction d'une école maternelle et à l'élargissement de la rue Touret.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever l'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 13 mai 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du cours Vitton. — Cession Clauzet.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif, en date du 11 avril 1908, approuvé par M. le Préfet du Rhône, le 1er mai 1908, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Clauzet (Jean-François), représentant du commerce, et, de lui assistée et autorisée Mme Cumio (Claudine), son épouse, demeurant ensemble à Lyon, cours Vitton, 85, majeurs, agissant conjointement et solidairement en leur propre et privé nom, au prix total de 17,500 francs, comprenant, indépendamment du prix total du terrain : 1° une indemnité spéciale de 2,455 francs pour déclôture, raccordement de la cour avec le trottoir élargi et tous autres dommages ; 2° une indemnité complémentaire de 8,500 fr. pour pertes de loyers, frais de réemploi, etc., une portion d'immeuble d'une superficie de 65 m. 45 d. carrés située au lieu dit « Tête-d'Or », n° 426, section A du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal de grande Communication, n° 6 « des Brotteaux à Décines » (cours Vitton) au droit du n° 85.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la portion d'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 15 mai 1908.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 15 mai 1908

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22	71	23	»
— de pays, autres provenances indigènes	—	23	»	23	75
— de Russie	—	31	»	32	10
— d'Amérique	—	29	50	30	»
— provinces danubiennes	—	30	»	30	50
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	»	»	»	»
Seigle	—	18	25	18	50
Orge de brasserie	—	21	»	22	»
— de mouture	—	19	»	20	»
Maïs	—	21	»	22	»
Sarrasin	—	20	»	20	50
Avoine nouvelle	—	18	50	18	75
Haricots bl. de Bourgogne	—	35	»	34	»
— nains de Hongrie	—	28	50	30	50
Farine de boulang. 1re q.	les 155 kil	48	50	49	50
— — ronde	—	43	»	44	»
Son	les 100 kil.	13	»	13	25
Pâtes lodigène	—	33	»	34	»
Riz de l'Inde	—	36	»	40	»
Riz du Japon	—	44	»	47	»
Riz de Saigon	—	15	»	30	»
Riz du Piémont décorti	—	48	»	21	»
— — glacé	—	49	»	54	»
— Caroline		62	»	84	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 156 kil	65	»	81	»
— 1er choix	—	61	»	70	»
— marchandes	—	52	»	61	»
— irrégulières	—	47	»	58	»
Semoule	—	44	»	74	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de Provence nouvelles	les 105 k	510	»	520	»
— — vieilles		»	»	»	»
— — d'Amérique	—	»	»	»	»
— de luzerne de Provence nouvelle	—	170	»	190	»
— vieilles	—	120	»	»	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42	»	43	»
— de sainfoin	—	35	»	54	»
— de vesces	—	23	»	24	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	»	11	60
— de pays	—	16	»	16	50
Paille de froment	—	2	»	6	»
— de seigle	—	2	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	232	»	232	»
— à la princesse	—	162	»	180	»
Raisins de Corinthe	—	72	»	75	»
— de Malaga	—	11	»	11	50
Figues de Bougie	—	33	»	48	»
— de Cosenza		62	»	80	»
Prunes d'Ente		95	»	105	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de fonte	les 150 k.	68	»	22	»
— — coupé régulier		69	»	76	»
— — irrégulier	—	67	50	18	50
Sucre cristallisé pondre	les 100 k.	68	50	71	»
— semoule	—	68	»	74	»
Sucre cristallisé indigène		»	»	»	»
— exotique	—	61	50	63	50
Sirop de glucose 44 degrés		55	»	61	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	235	»	312	»
— Mysore	—	300	»	325	»
— Saetoe		345	»	375	»
— Java vert	—	320	»	340	»
— — jaune	—	340	»	400	»
— Pémérari		330	»	360	»
Café de Haïti nature		360	»	380	»
— — tri		380	»	360	»
— Guadeloupe habit.	—	320	»	340	»
— — bocilleur		340	»	360	»
— Moka		351	»	400	»
Café — Porto-Rico		320	»	340	»
Café Java et Sumatra nouveau grain	—	300	»	325	»
— — vieux grain	—	275	»	295	»
— Bahia		345	»	342	»

Cacaos

Cacao Maragnon-Para	les 100 k	345	»	361	»
— Caraque et Surupano		3.0	»	450	»
— Puerto-Cabello		420	»	500	»
— Guayaquil	—	350	»	360	»
Cacao Trinitad	les 100 k	325	»	335	»
— Martinique et Guadel.		310	»	320	»
— Bahia préparé	—	315	»	325	»
— Haïti	—	290	»	305	»
— Samana et Sanchez	—	285	»	310	»

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»	»	»
— Tellichéry	—	»	»	»	»
— Saigon	—	340	»	360	»
— blanc		435	»	440	

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 150 k.	65	»	76	»
— de Palme dure et molle	—	62	»	65	»
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	63	»	»	»
— de province (en fût)	—	63	»	»	»
— pressé	—	90	»	85	»
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	65	»	67	»
— (— de distillateurs)	—	62	»	65	»
Acide stéarique (Huiles de saponification)	—	112	»	115	»
— (— de distillateurs)	—	105	»	»	»
Acide oléique, 1re qual.	les 100 kg.	77	»	»	»
— distillateurs —	les 100 k	340	»	360	»
Glycérine blonde, 28°	—	120	»	130	»
— pharmaceutique, 30°	—	185	»	195	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	25	»	26	22
— de schiste	—	34	50	22	52
Essence minérale	—	36	»	43	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra ouest, pour	les 100 k.	170	»	180	»
— surfine	—	»	»	»	»
— — Bari	—	»	»	»	»
— — fine		141	»	152	»
Huile commune lampe	les 120 k.	»	»	»	»
Huile de noix		173	»	5 2	»
— d'arachide surfine	—	100	»	120	»
Huile de sésame surfine	—	95	»	100	»
— de sésame à brûler	—	»	»	»	»
— de choux à bouche		100	»	113	»
Huile de colza épurée	les 100 k.	94	»	150	»
— de lin		64	»	74	»
— de colza brute	—	»	»	»	»
Savon de Marseille bl. 1re q.	—	60	»	23	»
Marseille bl. 2e q	—	55	»	55	»
— bleu pâle, noyau turc	—	52	»	53	»
— de palme marbré	—	»	»	»	»
— d'oléine, 1re qualité	—	50	»	52	»
— marbré	—	»	»	»	»
— de pulpe	—	52	»	54	»
— mou extra	—	37	»	38	»
— — ordinaire	—	32	»	33	»

Vins

Vin Beaujolais	1er choix, la pièce	115	»	145	»
— —	2e —	72	»	84	»
Vin Pas Beaujolais	la pièce	28	»	68	»
Vin Lyonnais	1er choix —	65	»	75	»
— —	2e —	50	»	56	»
— Mâconnois	1er —	60	»	70	»
— —	2e —	50	»	55	»
Vin Bourgogne	1er —	110	»	145	»
—	2e —	60	»	70	»
— Bordeaux	1er la barrique	135	»	195	»
—	3 —	33	»	105	»
Vin Roussillon	1 Rivesaltes	26	»	28	»
—	2e —	25	»	54	»
— Montagne	1er — —	35	»	34	»
—	2e — —	21	»	23	»
— Narbonne	1er — —	24	»	24	»
—	3 — —	20	»	22	»
— Algérie	1er — —	35	»	37	»
	2e — —	21	»	23	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 22°	l'hectol.	75	»	85	»
— de marc	—	65	»	73	»
— Nord fin à 90°	—	53	»	51	27
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	54	»	56	28
— de grain	—	63	»	64	»
— mauvais goût	—	55	»	32	33

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 9 au 13 mai 1908.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce			»	»	»
Oies	—			»	»	»
Canards	—			4	»	5
Volailles 1re qual.	—			6	»	7
— 2e —	—			2	»	5 50
Poulets	—			2 55		4
Pigeons	—			2 90		1 10
Beurre	le kilog			2 12		2 30
Œufs	le cent			2 75		7 25
Fromages	le kilog			1 20		1 80

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	—		..	2 50		2 10
Châtaignes	—		..	»	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil	5	70		
	Grelassone	—	5	70		
	Chatilles choleies	—	5	10		
	lavées	—	4	10		
	Braissettes lavées	—	4	»		
	Malbroug	—	4	»		
	Menu sortant	—	2	70		
Anthracite		—	4	10		
Coke cassé		—	4	40		

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1907.

DATES	COMPTANT		
Lund., 11 mai	104 »	»	»
Mardi, 12 —	104 25	»	»
Mercr., 13 —	104 75	103	»
Jeudi, 14	105 50	»	»
Vendr., 15 —	105 25	105	»
Samedi, 16 —	105 75	»	»

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

de 6 au 12 Mai 1908.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bouc et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	486	1,823	5,536	»	330	»	»	»	»	»	269,426
Perrache	339	809	1,903	69	»	»	»	»	»	»	152,910
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	53	5	1	»	»	6,133
TOTAUX	745	1 512	4,439	68	330	23	5	1	»	»	428,491

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 8 au 14 Mai 1908

DÉSIGNATION DES DENRÉES		8 Mai		9 Mai		10 Mai		11 Mai		12 Mai		13 Mai		14 Mai	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Aloses	—	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 80	0 60
Anges	—	• •	• •	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Barbues	—	0 10	1 70	• •	• •	• •	• •	0 10	1 60	• •	• •	• •	• •	0 10	1 00
Bars	—	3 20	3 •	• •	• •	6 40	6 10	• •	• •	0 70	0 50	2 60	6 40	2 20	1 80
Cabillauds	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 60	0 70
Carrelets	—	6 50	0 60	0 70	6 60	0 60	0 50	0 50	0 60	0 70	6 50	0 60	6 66	0 50	6 40
Colins	—	0 60	0 70	1 •	6 70	• •	• •	• •	• •	0 60	0 0[illegible]	• •	• •	6 60	0 6[illegible]
Congres	—	1 •	0 60	0 60	6 70	6 60	0 60	1 •	0 90	0 60	0 70	1 •	0 0[illegible]	0 60	6 60
Dorades	—	1 00	1 •	1 10	1 •	1 •	0 70	• •	• •	• •	• •	1 60	1 •	1 10	0 90
Esturgeons	—	• •	• •	1 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grondins	—	1 66	1 •	1 •	0 80	• •	• •	1 •	0 70	1 10	0 60	1 •	0 70	0 80	6 60
Limandes	le kil.	0 70	0 60	0 60	0 70	6 70	0 60	0 66	• •	0 60	6 50	0 70	0 50	0 60	0 50
Lottes de mer	—	1 60	1 •	1 30	1 •	1 10	0 60	1 60	1 •	1 •	0 80	1 •	0 70	1 •	0 60
Maquereaux	—	1 20	1 •	• •	• •	1 •	6 80	1 •	0 80	0 00	0 70	1 30	1 •	1 •	6 60
Merlans	—	1 30	1 10	1 10	6 60	1 •	0 70	1 60	6 60	6 90	0 60	1 10	0 60	1 20	0 80
Merlus	—	1 •	0 8[illegible]	1 •	0 70	0 60	• •	1 10	6 60	0 00	0 70	1 •	6 8[illegible]	0 90	0 70
Mulets	—	1 30	1 6	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 10	• •	• •	1 20	1 •
Raies	—	1 •	0 70	1 10	0 60	0 60	0 70	1 •	0 0[illegible]	0 6[illegible]	0 70	1 1[illegible]	0 60	6 66	0 60
Rougets-barbets	—	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	6 70	0 60
Saint-Pierre	—	6 60	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	6 7[illegible]	0 60	0 60	0 70	0 6[illegible]
Sardines 1/2 sel	—	1 •	• •	1 20	1 •	1 •	6 80	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 80
Soles	—	4 50	6 50	4 70	4 60	3 50	6 •	3 40	0 0[illegible]	4 10	6 3[illegible]	4 •	0 •	0 60	0 80
Saumons	—	7 •	0 60	8 10	6 •	• •	• •	• •	• •	7 10	6 50	• •	• •	• •	• •
Thons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Turbots	—	• •	• •	2 60	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 60	6 40	0 0[illegible]	2 10
Vives	—	0 60	0 30	• •	• •	• •	• •	0 40	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	0 30	1 80	0 •	• •	0 •	1 80	• •	• •	• •	• •	0 •	1 70	2 16	1 60
Anguilles mortes	—	1 20	1 •	1 10	• •	1 40	1 3[illegible]	• •	• •	1 00	• •	1 60	1 40	1 40	1 10
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brèmes	—	0 6[illegible]	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	6 60	1 80	0 10	1 80	0 •	1 00	2 10	1 7[illegible]	1 60	1 40	0 •	1 3[illegible]	2 10	1 4[illegible]
Carpes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Tanches	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perches	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lottes eau douce	—	0 20	• •	3 4[illegible]	6 20	• •	• •	3 40	3 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ombres-chevaliers	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perches	—	1 60	1 20	• •	• •	1 40	1 3[illegible]	• •	• •	1 3[illegible]	1 10	1 00	• •	1 0[illegible]	1 20
Truites	—	6 46	0 10	7 10	0 00	0 •	4 10	6 20	4 60	5 70	3 30	5 10	3 6[illegible]	6 80	0 30
Truites saumonées	—	6 30	6 0[illegible]	6 20	7 4[illegible]	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	4 50	0 50	5 10
Friture	—	6 80	0 70	1 •	0 70	0 60	0 50	0 70	0 60	6 60	0 60	6 60	0 00	0 70	6 40
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	6 00	3 30	7 .0	3	5 00	0 50	• •	• •	• •	• •	4 00	0 0[illegible]	• •	• •
Crevettes grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ecrevisses	—	6 •	0 60	0 •	0 •	0 •	0 50	4 30	3 •	1 70	0 60	6 16	6 3[illegible]	• •	• •
Langoustes	—	5 66	4 7	0 •	4 10	5 00	4 30	• •	• •	• •	• •	4 10	4 10	1 50	0 50
Homards	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	0 70	0 60	0 70	• •	0 45	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 40	• •
Moules	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Huîtres Marennes, n° 0	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 0	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 4	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Huîtres d'Arcachon, n° 0	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce.	4 00	4 •	4 00	0 5[illegible]	4 •	3 •	• •	• •	• •	• •	4 •	0 50	• •	• •
Dindes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 •	6 •	• •	• •	0 •	6 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulets	—	4 5[illegible]	3 50	4 •	3 •	4 50	3 30	4 •	3 •	6 76	6 5[illegible]	4 •	0 •	6 56	2 50
Pigeons	—	1 20	0 80	1 16	1 •	1 •	6 8[illegible]	1 10	0 75	1 •	0 80	1 10	6 00	1 00	0 80
Pintades mortes	—	4 •	3 •	3 0[illegible]	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 50	3[illegible]	• •	• •
Foie gras	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	0 •	1 50	1 60	1 30	2 •	1 25	• •	• •	• •	• •	• •	0 •	1 3[illegible]	
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	6 •	0 50	0 •	0 60	0 50	6 40	2 50	0 20	• •	• •	6 00	6 40	0 40	0 00
Œufs	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	1 50	1 00	1 00	1 40	1 70	1 50	1 00	1 4[illegible]	1 70	1 60	1 00	1 6[illegible]	1 60	1 40
Asperges	la botte.	2 50	6 4[illegible]	0 •	0 0[illegible]	0 20	0 40	0 •	1 •	1 50	6 40	6 •	6 50	2 •	6 40

Digitized by Google

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 6 au 12 Mai 1908 (19e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFERENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1907
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	180,197 90	121,013 05	» »	59 184 85	3,193,814 90	3,022,888 74	171,636 16	» »
Tramway de Lyon à Neuville	6,293 55	7,485 35	» »	1,191 80	89,108 55	90,348 35	» »	1,047 80
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,582 60	3,292 30	» »	709 70	39,810 10	40,710 95	» »	900 85
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse.	4,392 50	4,038 10	354 40	» »	74,006 60	73,426	580 60	» »
— Croix-Pâquet	4,915 20	5,523 85	» »	608 35	99,488 90	97,526 60	» »	7,227 70
Lignes de la Cie F.-O.-L.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

MOUVEMENT DU MARCHÉ AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 6 au 12 Mai 1908.

JOURS DES MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX		PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1)		PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE				QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées	
						Sur les Marchés		En Boutique			
		amenés	vendus	maxim.	minim.	maxim.	minim.	maxim.	minim.	Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	2,420	2,329	2 30	1 60	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Porcs	»	»	»	»	»	»	»	»		
Vendredi	Bœufs et vaches	419	370	1 72	1 20	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux	1,130	1,136	1 21	0 94	2 20	1 40	2 40	1 40	2,252	3,462
	Moutons	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lundi	Porcs	1,012	1,523	1 08	0 91	2 20	1 80	2 40	2 »		
Mardi	Bœufs et vaches	881	783	1 72	1 20	»	»	»	»		
	Veaux	755	751	1 30	1 »	»	»	»	»		
	Moutons	1,153	1,103	2 30	1 30	»	»	»	»		
Hospitalier	Bœufs et vaches	1,301	1,101						TOTAL	12,741 k.	
	Veaux	1,891	1,801								
	Moutons	0,581	0,132								
	Porcs	1,642	1,536								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 6 au 12 Mai 1908

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilog.	Pièces	kilog.	Pièces	kilog.	Pièces	kilog.	Pièces	kilog.	Pièces	kilog.
Bœufs et vaches	3	1,320	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1,320
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	5	400	»	»	»	»	»	»	»	»	5	400
Chèvres	3	48	»	»	»	»	»	»	»	»	3	48
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»
Chevaux	0	1,500	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1,500
Fœtus	68	»	»	»	»	»	»	»	»	»	68	»
Abats divers	70	1,701	»	»	»	»	»	»	»	»	70	1,701
Viandes fraîches	2	81	»	»	»	»	»	»	1	4	0	85
Viandes salées	»	»	1	350	1	15	»	»	»	»	2	365
Poissons (marée)	»	»	»	557	»	503	»	10	»	16	»	1,086
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	240	»	»	»	»	»	240
Langoustes	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	90	»	»	»	»	»	90
Huîtres, coquillages	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Pigeons	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
Champignons	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	1
Légumes divers	»	»	60	»	»	»	»	»	»	»	»	6
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

FÉDÉRATION DU LIVRE LYON-EST SECTION CHIMIQUE-TYPOGRAPHIQUE

L'Imprimeur-gérant, B. BOUFFARD.

6775 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Sainte-Catherine, 3 — *Téléphone 18-39*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

(Partie administrative).

DU 1er JANVIER AU 17 MAI 1908

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Abattoirs et Marchés.

Vœux concernant le classement des marchés aux bestiaux. — Réponse ministérielle, p. 29.
Abattoirs et marché aux bestiaux. — Réparations, p. 168.
Création d'un abattoir et d'un marché aux bestiaux à la Mouche — Agrandissement de l'emplacement, p. 185.

Assistance publique.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, p. 27, 188.
Allocation d'un secours à M. Guichard, p. 40.
Fondation Chenavard en faveur d'artistes lyonnais, p. 40, 233.
Œuvre des jeunes filles à la campagne. — Subvention, p. 73.
Chômage, p. 77.
Asile Magnin Fournet. — Insuffisance de crédit, p. 150.
Fondation Grognard. — Exécution d'un buste, p. 152.
Chômage. — Subvention complémentaire au Bureau de bienfaisance, p. 284.

HOSPICES CIVILS.

Travaux d'aménagement aux bâtiments de la ferme de la Patinière, p. 28.
Achèvement de l'Hospice du Perron, p. 38.
Action contre le sieur de Saint Gérand, locataire, p. 40.
Instance judiciaire contre les séquestres des biens de diverses fabriques, p. 58.
Legs veuve Rambaud. — Action en revendication, p. 76.
Instance judiciaire contre le séquestre des biens de la fabrique de Liergues, p. 94.
Frais d'hospitalisation. — Instance judiciaire contre la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil, p. 110.
Instance judiciaire contre les séquestres des biens des fabriques de Bonnefamille, Saint-Quentin-Fallavier (Isère) et du séminaire diocésain de Lyon, p. 111.
Instance judiciaire contre le séquestre des biens de la mense archiépiscopale de Lyon, p. 111.
Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain, p. 111, 150.
Hospice du Perron — Exploitation agricole de la Patinière. — Achat de bétail. — Ouverture d'un crédit, p. 111.
Asile Sainte-Eugénie. — Transformation de l'ancienne chapelle. — Ouverture d'un crédit, p. 130.
Asile Sainte Eugénie. — Etablissement d'un pont à bascule. — Ouverture d'un crédit, p. 130.
Installation de chambres d'internes à l'Hôtel-Dieu. — Ouverture d'un crédit, p. 130.
Charité. — Installation du chauffage à vapeur à basse pression — Ouverture d'un crédit, p. 130.
Hôpital Saint-Pothin. — Complément de l'installation du chauffage à vapeur. — Ouverture d'un crédit, p. 131.
Asile Sainte Eugénie. — Construction d'une cuisine avec ses dépendances et installation de bains. — Ouverture d'un crédit, p. 150.
Hôpital Renée Sabran. — Réfection du carrelage du pavillon central. — Ouverture d'un crédit, p. 150
Hôtel-Dieu. — Installation d'un générateur de rechange. — Ouverture d'un crédit, p. 150.
Acquisition d'une parcelle de terrain située à Montchat, p. 150.
Instance judiciaire contre le sieur Prodis-Berard, locataire, p. 152.
Legs Courbet. — Acceptation, p. 152.
Action judiciaire contre le sieur Bousquet, locataire, p. 152.
Legs veuve Rambaud et Dlle Aynès. — Services religieux, p. 152.
Hospice des vieillards de la Guillotière. — Blanchiment des façades. — Ouverture d'un crédit, p. 166.
Vente aux enchères publiques du domaine de Phélypeaux, à Trept (Isère), p. 186.
Crédits complémentaires, p. 186.
Asile Bertholon Mourier, à Givors. — Instance judiciaire intentée par M. Boursier, entrepreneur, p. 186.
Instance contre la congrégation des dames de l'Assomption, p. 188.
Action judiciaire du sieur Bonnet contre ces établissements, p. 200.
Bail Sardan-Douvre. — Mainlevée de saisie, p 200.
Mainlevée d'inscription hypothécaire, p. 201.
Hôpital de la Croix-Rousse. — Installations diverses. — Ouverture d'un crédit, p. 202.
Hospice de la Charité — Création d'un dortoir. — Ouverture d'un crédit, p. 219.
Instance judiciaire contre M. Chauvin, locataire, p 220.
Aliénation des bâtiments du domaine Cornuty et d'une terre y attenant, situés à Veaissieux, p. 231.
Hospice de la Charité — Réorganisation de la clinique obstétricale au premier étage. — Ouverture d'un crédit, p. 233.
Crédits complémentaires. — Nouvelle demande, p. 248.
Ouverture de crédit, p. 249.
Mainlevée d'inscription hypothécaire, p. 249.
Domaine de la Crau, à Arles. — Défense à une action judiciaire, p. 254.
Aliénation aux enchères publiques de la propriété du Coussoul de Cabane Neuve, à Arles, p. 283.
Hôtel-Dieu. — Travaux et installations diverses. — Ouverture de crédit, p 284.
Rente due par les Hospices à la fabrique de Saint-Symphorien d'Ozon (Isère). — Demande de dévolution, p. 301.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

Ancienne fabrique de Saint-Georges. — Attribution au Bureau de bienfaisance d'un titre de rente, p. 58.
Attribution des biens de l'ancienne fabrique de Sainte-Anne-du-Sacré-Cœur, p. 152.
Fabrique de Saint-Pothin. — Attribution de biens, p. 187.
Legs Courbet, p. 202.
Legs Jurott. — Instance judiciaire, p. 219.
Chômage. — Subvention complémentaire au Bureau de bienfaisance, p. 284.
Traitement des distributeurs. — Subvention de la Ville, p. 299.

Chemins de fer et Tramways.

Tramways de Lyon au pont du Sault-Brenaz. — Modification de l'emplacement de la station terminus à Lyon, p. 61.
Tramway « Parc-Archevêché ». — Résultats de l'enquête. — Projet de convention et de cahier des charges, p. 232.

Assurances.

Assurance contre l'incendie de l'hôtel de police municipale. — Renouvellement de la police, p. 26.
Dégâts occasionnés par l'eau dans les bureaux de la Voirie municipale lors d'un incendie. — Règlement, p 39.
Assurance contre l'incendie du domaine de Parmilieu (Isère). — Renouvellement de la police, p. 73.
Assurance contre les accidents d'eau de l'îlot E du quartier Grôlée. — Renouvellement de la police, p. 110.
Assurance contre l'incendie des édifices et églises. — Avenant de réduction. — Assurance de l'église Saint-Georges. — Projet de police, p. 130.
Assurance contre l'incendie de divers immeubles dont les fabriques avaient la jouissance, p. 153.

Contentieux.

Instance Triviot. — Projet de transaction, p. 4.
Instance à engager par la Ville contre Mme veuve Tassin de Villepion, p 114.
Instance contre la Compagnie U.-M.-D. P. au sujet des cannalisations établies à l'occasion de l'Exposition d'hygiène urbaine, p 187.
Instance engagée par M. Fahy contre la Compagnie du Gaz de Lyon, p. 187.

Digitized by Google

Cultes.

Attribution des biens ecclésiastiques. — Ancienne fabrique de Saint-Pierre-aux-Liens, p. 248.
Consistoire israélite de Lyon. — Attribution de biens, p. 281.
Application de la loi du 9 décembre 1905. — Revendication par la Ville de l'immeuble rue de Dijon, 23, pour l'affecter à un service public scolaire, p. 284.

Divers.

Service municipal d'Architecture. — Personnel. — Modifications au règlement en vigueur, p. 26.
Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux de Vaise. — Demande de subvention de l'Union agricole du Mont-d'Or, p. 29.
Grand-Théâtre. — Paiement de la subvention, p. 30.
Tribunal de simple police. — Fonctionnement, p. 30.
Indemnité aux employés de la Ville chargés du service des prélèvements et analyses. — Vote d'un crédit spécial, p. 38.
Salle des séances du Conseil municipal. — Panneau décoratif exécuté par Mlle Cornillac, p. 38.
Caisse d'épargne de la Croix-Rousse. — Conseil des Directeurs, p. 40.
Dépôt de pétroles quai Perrache. — Demande de la Compagnie industrielle des Pétroles, p. 77.
Réponses aux vœux, pétitions et propositions présentés au Conseil municipal depuis la session d'août 1907, p. 78.
École La Martinière. — Soumissions, p. 94, 188.
Inspection médicale des écoles municipales. — Réorganisation, p. 94.
Vœu relatif au dégrèvement d'impôts à accorder aux familles nombreuses et nécessiteuses, p. 153.
Création au Vernay d'une pouponnière de plein air, p. 167.
Visite à Lyon de M. le Ministre des Travaux publics, p. 187.
Subvention au Comité du monument Jules Janin, p. 187.
Ancienne fabrique d'Ainay. — Attribution au Bureau d'assistance de divers titres de rentes, p. 202.
Fournitures d'imprimés aux services municipaux. — Prorogation des marchés actuels. — Demandes des adjudicataires, p. 203.
Souscription à l'effet d'élever un monument à Emile Guyot. — Participation de la ville de Lyon, p. 219.
Demande de l'association des employés de Mairie du Rhône. — Présentation d'un vœu, p. 232.
Modification au règlement du personnel en ce qui concerne le Bureau d'hygiène, p. 232.
Secours en faveur de M. Malsert, ancien instituteur, p. 248.
Bibliothèques populaires des Mairies d'arrondissement. — Publication de catalogues, p. 250.
Projet de règlement concernant le personnel de la taxe municipale sur l'alcool, p. 251.
Congrès des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Réception, p. 286.
Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1908, p. 291.
Acquisition d'un rideau de scène pour le Grand-Théâtre, p. 300.

Dons et Legs.

Legs de M. Jules-Auguste Duparchy à la ville de Lyon. — Acceptation, p. 38.
Legs universel de M. Mérigot. — Réclamations des héritiers naturels, p. 200.
Legs universel Labaty. — Acceptation, p. 230.

Ecoles et Enseignement.

Ecole de chimie industrielle. — Bourses municipales, p. 24.
Bourses municipales d'enseignement supérieur et technique, p. 26.
Ecole « La Martinière ». — Commission administrative, p. 38.
Indemnités de logement au personnel enseignant de la ville de Lyon. — Modifications, p. 63, 231.
Inspection médicale des écoles municipales. — Réorganisation, p. 94.
Personnel du service des écoles primaires publiques. — Insuffisance de crédit, p. 129.
Ecoles communales. — Aménagement de classes nouvelles, p. 151.
Groupe scolaire, rue Saint-Victor, à Monplaisir. — Construction de quatre classes nouvelles, p. 166.
Ecole de filles rue Dumoir, 60. — Projet de transfert dans les locaux rue Servient, 42-44-46, p. 166.
Ecole supérieure de Commerce de Lyon. — Boursiers de la Ville. — Notes semestrielles, p. 187.
Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit en 1907, p. 200.
Subvention à l'Université pour un cours d'histoire de Lyon à la Faculté des Lettres, p. 202.
Création de classes de perfectionnement, p. 253.
Création d'un lycée annexe dans le 2e arrondissement, p. 254.
Ecole navale. — Demandes de bourses de l'Etat, p. 283.
Ecole polytechnique. — Demande de bourse de l'Etat, p. 283.

Finances

Taxes de remplacement des droits d'octroi. — Projet de modification de la loi du 28 juin 1901, p. 14.
Droits d'octroi et taxe municipale sur l'alcool. — Conséquences financières de la loi du 30 janvier 1907, p. 24.
Taxes de remplacement. — Admission en non valeur de cotes irrécouvrables afférentes à divers exercices, p. 25.
Taxes de remplacement de 1906. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables, p. 25.
Emprunt de 31 millions pour l'exécution de grands travaux d'édilité, p. 131.
Asile Magnin-Fournet. — Insuffisance de crédit, p. 150.
Vœu relatif au dégrèvement d'impôts à accorder aux familles nombreuses et nécessiteuses, p. 153.
Admission en non-valeur de sommes dues par divers permissionnaires de voirie pendant l'exercice 1907, p. 188.
Ouverture de crédits supplémentaires au budget additionnel de 1908, p. 250.
Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1907 au 31 mars 1908. — Emploi du crédit, p. 285.
Dépenses imprévues. — 1er trimestre 1908. — Emploi du crédit, p. 285.
Demande de la Compagnie de vidanges « la Lyonnaise » tendant à la restitution de droits de stationnement, p. 300.

Hygiène et Police.

Tribunal de simple police. — Fonctionnement, p. 30.
Dépôt de pétroles quai Perrache. — Demande de la Compagnie industrielle des pétroles, p. 77.
Bureau d'hygiène. — Service de désinfection. — Réorganisation, p. 297.

Inhumations et Cimetières.

Construction d'un monument crématoire au cimetière de la Guillotière, p. 76.

Locations et ventes de terrains.

Renouvellement du bail Grandjean pour l'occupation d'un terrain, place Gerson, p. 3.
Immeuble rue de la Madeleine, 1. — Projet de bail, p. 24.
Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Projet de bail à M. Ferrier, p. 28.
Location à M. Eche d'une parcelle de terrain communal située rue de l'Université 6, p. 58.
Bureau de perception de la taxe sur l'alcool, rue de la Pyramide, 122. — Projet de bail, p. 74.
Crèche municipale de Vaise. — Projet de bail pour son transfert rue Chinard, 17, p. 111.
Location à M. Henri Lambert d'un terrain communal rue Quivogne, 4, p. 129.
Location à M. Esterle d'une parcelle de terrain communal située cours Bayard, p. 168.
Ecole de garçons rue de la Thibaudière, 55. — Renouvellement du bail, p. 186.
Ouvroir municipal de la place Saint-Paul. Renouvellement du bail, p. 188.
Palais des Arts. — Location du magasin situé rue Paul Chenavard, 15, p. 189.
Palais des Arts. — Location du magasin situé rue Paul-Chenavard, 11, p. 201.
Location à M. L. Cléchet d'une parcelle de terrain située rue Quivogne, 11, p. 230.
Immeuble grande rue de la Guillotière, 28. — Résiliation du bail Brunon, p. 233.
Justice de paix du 1er canton, rue des Remparts-d'Ainay, 40. — Renouvellement du bail, p. 247.
Palais des Arts. — Location du magasin situé place des Terreaux, 25. — Projet de bail, p. 300.

Pensions.

Pension Morel (Jean-Benjamin-Clément), p. 26.
Pension Staedelé (Adolphe-Marie), p. 26.
Pension Morel (Auguste), p. 26.
Pension Monot (Charles), p. 39.
Pension Courty (Martial), p. 41.
Pension Faÿolle (Emile), p. 58.
Pension Vollerin (J.-B.), p. 59.
Pension Jannetaud (Jean), p. 61.
Réversibilité veuve Ansanay, p. 76.
Pension Blandin (Claude), p. 128.
Réversibilité veuve Muyard, p. 151.
Réversibilité veuve Goudard, p. 186.
Réversibilité veuve Sibille, p. 200.
Réversibilité veuve Schneider, p. 253.
Réversibilité veuve Bonheur, p. 301.

Secours.

Secours à M. Guichard, p. 40.
Renouvellement du secours précédemment accordé à M. Biboud, p. 63.
Secours annuels. — Renouvellement pour 1908, p. 77.
Secours en faveur de M. Malsert, ancien instituteur, p. 248.

OCTROI.

Personnel licencié de l'octroi affecté à d'autres services municipaux. — Allocation d'indemnités, p. 168.

GARDIENS DE LA PAIX.

Pensions Dubois et Musy, p. 40.
Pensions Prost (Jean) et Chaumeau, p. 128.
Réversibilité veuve Viney, p. 128.

Digitized by Google

Réversibilité veuve Péronnet, p. 149
Réversibilités veuves Moris et Chaboux, p. 219.
Réversibilité veuve Monteillard, p. 283.
Pensions Dumas et Mollier, p. 283.

SAPEURS-POMPIERS.

Réversibilité veuve Mussati, p. 58.
Pensions Lavaux et Novet, p. 58.
Secours veuves Chassin, Duraud, Ducher et Jay, p. 59.
Pension Cotisson (Victor-Pierre), p. 94.
Pensions Joly, Coudurier et Mazier, p. 299.
Réversibilité veuve Ferrier, p. 297.
Secours veuves Arminjon, Bonnet, Jame, Mure, Nel et Veyret, p. 299.

Recrutement.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Situation des familles auxquelles a été attribuée une indemnité journalière, p. 74.
Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière, p. 37, 57, 74, 91, 110, 129, 151, 166, 186.
Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation, p. 109, 129, 151, 165, 186, 200, 247, 281, 294.
Application de la loi du 15 juillet 1889. — Demandes de congés comme soutiens de famille, p. 166, 201, 219, 284.

Service des Eaux.

Usines des Eaux de Saint Clair. — Rupture de l'arbre moteur de la machine du Haut-Service ancien, p. 129.
Transformation des usines des Eaux. — Résultat du concours, p. 219.
Règlement du service des Eaux. — Modification du tarif C applicable aux maisons avec jardin, p. 235.
Organisation d'un service de location et d'entretien des compteurs d'eau. — Projet, p. 249.

Subventions.

Subvention de la ville de Lyon au comité du monument Emile Zola, p. 4.
Subvention à l'Union agricole du Mont-d'Or, p. 29.
Ligue nationale contre l'alcoolisme. — Congrès de Lyon en 1908. — Subvention, p. 39.
Subvention à l'Orphelinat national des chemins de fer et à la Société de l'orphelinat des sous-agents des Postes, p. 40.
Association générale des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Congrès de Lyon en 1908. — Subvention, p. 63.
Subvention à l'Œuvre des jeunes filles à la campagne, p. 73.
Subvention à l'Association professionnelle des préposés à la manufacture des Tabacs pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 152.
Subvention au Groupe du Rhône de l'Union générale des agents des Contributions indirectes, pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 152.
Subvention à l'expédition arctique française, p. 168.
Subvention au Comité du monument Jules Janin, p. 187.
Souscription à l'effet d'élever un monument à Emile Guyot. — Participation de la ville de Lyon, p. 219.
Subvention à l'Union amicale des anciens employés de l'Octroi pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 215.
Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 216.
Subvention à la Chambre syndicale des terrassiers, paisatiers et mineurs de carrières pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 216.
Subvention à la Chambre syndicale des tôliers, poêliers et fumistes de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 216.
Subvention à l'Union des syndicats du tissage de la région lyonnaise pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 216.
Subvention au Syndicat des tailleurs de pierres réunis de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 233.
Subvention au Syndicat international des plâtriers-peintres de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 247.
Concours de natation organisé par la Société « Lyon-Nautique athlétique ». — Demande de subvention, p. 251.
Subvention à la Section lyonnaise du Syndicat national des sous-agents des Postes et Télégraphes pour l'envoi d'un délégué à un congrès, p. 254.

Taxes de remplacement.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Sérasset contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 74.
Taxe sur les constructions neuves. — Admission en non valeur d'une cote irrécouvrable, p. 110.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Ferrière contre ville de Lyon, p. 151.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie du gaz de Lyon contre ville de Lyon, p. 186.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Genthon devant le Conseil de Préfecture, p. 202.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Roche devant le Conseil de Préfecture, p. 202.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Rocuze devant le Conseil de Préfecture, p. 216.
Projet de règlement concernant le personnel de la taxe municipale sur l'alcool, p. 251.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L. M. devant le conseil de Préfecture, p. 283.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Millint (Louis) devant le Conseil de Préfecture, p. 286.

Travaux publics.

ARCHITECTURE.

Construction d'une école maternelle dans le quartier de la Martinière. — Acquisition de terrain, p. 29.
Reconstruction d'un bâtiment annexe de l'asile de nuit de Perrache, p. 38.
Salle des séances du Conseil municipal. — Panneau décoratif exécuté par M. Cornillac, p. 38.
Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien maire de Lyon. — Décision du jury, p. 59.
Entrepôt des douanes. — Améliorations. — Modifications. — Projet, p. 59.
Réparations à l'hôtel du quartier général. — Arrêté du Conseil d'Etat. — Règlement, p. 60.
Construction d'un lycée de garçons et d'une école primaire supérieure, p. 61.
Entretien des bâtiments communaux, 4e série, 1er lot. — Substitution de M. Brunet à la Société Brucet-Marleix, p. 151.
Construction d'un bâtiment d'habitation pour les gardes du Parc. — Exécution des travaux des 1er, 2e et 4e lots, p. 216.
Construction d'un groupe scolaire rue Boileau, entre le cours Lafayette et la rue Robert, p. 241.
Construction d'un groupe scolaire quai Jayr, p. 247.
Réparations à effectuer au monument de la République, place Carnot, p. 251.
Création d'un lycée annexe dans le 2e arrondissement, p. 251.
Installation d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du travail, p. 299.
Construction d'un groupe scolaire chemin de Combe-Blanche, p. 313.

VOIRIE VICINALE.

Chemin vicinal ordinaire de Pré-Gaudry. — Cession de terrain par les mariés Weitz-Dupuy, p. 3.
Chemin vicinal ordinaire de la Colombière. — Cession de terrain par les mariés Tenaud-Varvier, p. 3.
Chemin vicinal ordinaire des Verriers. — Cession de terrain par Mme Danto, p. 3.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 49 « de la Guillotière à Saint-Priest ». — Cession de terrain, p. 110.
Chemins vicinaux ordinaires. — Répartition du crédit, p. 167.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 73 « des Cures ». — Cession de terrain, p. 167.
Prolongement du chemin de Gerland. — Classement dans la vicinalité, élargissement et prolongement du chemin de Sueville, p. 282.
Chemin des Quattes et rue des Girondins. — Vente d'arbres, p. 297.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 20 « de Combe-Blanche ». — Acquisition de la propriété Bondet, p. 298.
Construction et mise en essai d'un tonneau automobile pour l'arrosage des chemins vicinaux, p. 312.
Entretien des chemins vicinaux ordinaires des 4e et 5e arrondissements. — Renouvellement de l'entreprise, p. 313.

VOIRIE URBAINE.

Renouvellement du marché d'entretien des lanternes dites de secours, p. 25.
Reconstruction d'un mur de soutènement chemin de Saint Just à Saint-Simon, p. 27.
Echange de terrain entre la ville de Lyon et M. Bissuel, p. 27.
Démolition des immeubles rue Lainerie, 13, et rue Treize Cantons, 1. — Réfection des murs mitoyens, p. 29.
Immeuble quai de Bondy, 21. — Application de la loi du 16 septembre 1807, p. 39.
Construction de nouveaux ponts, p. 74.
Attribution du nom de Barodet à la rue d'Enfer, p. 76.
Etablissement d'une voie ferrée. — Pétition Jules Weitz, p. 110.
Changement de dénomination du chemin de Villeurbanne à Vénissieux, p. 111.
Construction d'urinoirs et de latrines sur divers points de la ville, p. 112.
Etablissement d'une enseigne en mosaïque sur trottoir, rue Centrale, 43. — Pétition de M. Ranchon, p. 166.
Installations sur le quai Rambaud entre la Saône et l'usine à gaz. — Pétition de la Compagnie du Gaz de Lyon, p. 168.
Admission en non valeur de sommes dues par divers permissionnaires de la voie publique pendant l'exercice 1907, p. 188.
Elargissement du cours Vitton. — Acquisition d'une parcelle de terrain, p. 201.
Amélioration et extension de l'éclairage public. — Exercice 1908, p. 215.

Digitized by Google

Exhaussement de la rue des Anges. — Instances Serre, Thivind et veuve Pellet. — Arrêtés du Conseil de Préfecture, p. 281
Etablissement d'un nouveau plan à l'échelle de 1/20.000e, p. 281.
Ouverture d'une rue « K » projetée allant de la rue de l'Hospice des-Vieillards à la rue Tourville. — Acquisition d'immeuble, p. 282.
Pont de la Guillotière. — Observations au sujet des travaux de consolidation exécutés en 1907, p. 297.
Acquisition d'un chariot pour le transport des caisses d'orangers. — Soumission Beaufils p. 298
Replantation du cours Eugénie, p. 294.
Cession amiable à la Compagnie P.-L.-M. de la partie orientale de l'asile Magnin-Fournet, p. 300.
Constructions de maisons ouvrières à Vaise. —Classement dans la Voirie urbaine d'une rue à ouvrir au droit de la rue du Bourbonnais, p. 300.

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

et Informations diverses

Adjudications.

Avis d'adjudications, p. 5, 30, 42, 137, 201, 314.
Résultats d'adjudications, p. 5, 31, 84, 129, 222, 302.

Hospices civils.

Ventes aux enchères publiques de parcelles de terrains. — Enquêtes administratives. — Avis, p. 42, 84, 257.
Acquisitions de parcelles de terrains. — Enquêtes administratives. — Avis, p. 84, 328.

Abattoirs et Marchés

Abattoirs et marché aux bestiaux. — Tarifs des taxes. — Arrêté, p. 229.
Marché aux bestiaux de Vaise. — Modification des heures d'ouverture. — Arrêté, p. 310,
Erratum, p. 321.
Abattoir de la Mouche. — Acquisition complémentaire de terrain. — Avis, p. 349.

Affaires militaires.

Recrutement de l'armée. — Classe de 1907. — Conseil de revision. — Arrêté. — Extrait, p. 93.
Classement des chevaux, mulets et mules et des voitures susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. — Avis, p. 256.
Loi modifiant les articles 41 et 61 de la loi du 21 mars 1905 (réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux), p. 276.

Annonces légales.

Elargissement de la rue Janin. — Acquisition de terrain, p. 46.
Prolongement de la rue Dugueselin. — Echange de terrains entre la Ville et les Hospices civils de Lyon, p. 98, 141.
Construction de groupe scolaire. — Echange de terrain avec les Hospices civils de Lyon, p. 120.
Elargissement de la rue Adélaïde-Perrin. — Cession de terrain par Mme veuve Gérentet et par M. et Mme Michoud, p. 161.
Construction d'un groupe scolaire au Point-du-Jour. — Cession Secret, p. 193.
Elargissement du chemin de la Colombière. — Cession Tenant-Varvier, p. 208
Elargissement du chemin des Verriers. — Cession Danto, p. 208.
Embranchement du chemin du Pré-Gaudry. — Cession Wentz-Dupuy, p. 209.
Construction d'une école maternelle et élargissement de la rue Sergent-Blandan, p. 317.
Construction d'une école maternelle et élargissement de la rue Sergent Blandan. — Cession Perreau, p. 331.
Chemin vicinal ordinaire n° 73, «des Cures». — Cession Meyrot-Allier, p. 334.
Elargissement du cours Vitton. — Cession Clauzet, p. 353.
Construction d'une école maternelle et élargissement de la rue Touret. — Cession d'un immeuble de la Compagnie Immobilière du 1er arrondissement, p. 353.

Bureau de bienfaisance.

Dons, p. 5, 31, 42, 61, 84, 95, 137, 169, 222, 236, 286, 314, 349.
Avis d'adjudication, p. 314.

Cultes.

Loi modifiant les articles 6, 7, 9, 10, 13 et 14 de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, p. 271.

Concerts publics.

Musiques militaires. — Avis, p. 235, 349.
Harmonie municipale. — Concerts publics. — Avis, p. 328, 349.

Divers.

Délibérations du Conseil municipal de Lyon pendant la période du Consulat et de l'Empire, p. 5, 43, 64, 85, 117, 137, 155, 169, 204, 236, 257, 287, 303, 328, 350.
Errata, p. 1, 245, 273, 321.
Cantines scolaires. — Ventes de tickets, p. 5, 81, 95, 169, 235, 328.
Itinéraires des vérifications des poids et mesures. — Avis, p. 5, 83, 154 222, 311.
Bibliothèques populaires des mairies d'arrondissements de Lyon. — Règlement. — Arrêté, p. 13.
Bibliothèques populaires. — Avis, p. 30, 169, 286.
Société protectrice de l'Enfance. — Mères de famille et mères nourrices. — Distribution des prix. — Avis, p. 30.
Fondation Pleney. — Avis, p. 84.
Fonctionnement des cantines scolaires pendant l'année 1907. — Avis, p. 95.
Services municipaux — Avis, p. 151, 302.
Loi modifiant la loi du 30 décembre 1903, relative à la réhabilitation des faillis, p. 213.
Caisse de retraites des employés municipaux. — Admission du personnel du bureau de bienfaisance. — Décret, p. 229.
Ville de Lyon. — Avis, p. 235.
Loi relative à la répression des outrages aux bonnes mœurs, p. 215.
Médailles des chiens. — Taxes. — Avis, p. 256.
Loi relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché, p. 273.
Don des membres du Congrès des Postes, Télégraphes et Téléphones en faveur des pupilles de l'orphelinat municipal, p. 302
Cantines scolaires. — Fréquentation pendant le premier trimestre 1908. — Avis, p. 328.
Don à l'Hôtel des Invalides du Travail, p. 328.

Elections.

Revision annuelle de la liste électorale. — Avis du dépôt des tableaux rectificatifs, p. 12.
Liste électorale de 1908. — Résultats des opérations des commissions de revision, p. 115.
Conseil de Prud'hommes de Lyon. — Section du bâtiment et des industries diverses. — Convocation des électeurs patrons de la première catégorie. — Arrêté, p. 127.
Conseil de Prud'hommes de Lyon. — Section de la soierie. — Convocation des électeurs des 2e catégorie (patrons), 1re et 1e catégories (ouvriers). — Arrêté, p. 127.
Conseil de Prud'hommes de Lyon. — Revision des listes électorales. — Arrêté, p. 198.
Loi modifiant la loi du 30 décembre 1903, relative à la réhabilitation des faillis, p. 213.
Liste électorale de 1908. — Nombre d'électeurs au 31 mars 1908 p. 235.
Liste électorale de 1908. — Nombre d'électeurs au 31 mars 1908. — Etat rectificatif, p. 255.
Affichage électoral. — Réglementation. — Arrêté, p. 246.
Renouvellement des conseils municipaux. — Arrêté portant convocation des électeurs, p. 277.
Renouvellement du Conseil municipal — Arrêté répartissant entre les sections de la ville de Lyon les 54 conseillers municipaux attribués à cette ville, p 277
Renouvellement du Conseil municipal de Lyon. — Etablissement de bureaux de vote. — Arrêté, p. 278.
Listes électorales. — Tableaux rectificatifs. — Avis, p 314
Elections municipales du 3 mai. — Avis, p. 314.
Installation des Conseils municipaux et élection des maires et adjoints. — Arrêté, p. 321.
Renouvellement du Conseil municipal. — Résultats, par bureau de vote, du scrutin du 3 mai 1908, p. 322.
Renouvellement du Conseil municipal. — Avis du deuxième tour de scrutin, p. 328.
Renouvellement du Conseil municipal. — Résultats du deuxième tour de scrutin, p. 346.

Enseignement.

Facultés de Droit et des Lettres. — Cours créés par l'Université et subventionnés par la ville de Lyon. — Avis, p. 83.
Cours municipal de prononciation à l'usage des langues (cours Chervin). — Avis, p. 95.
Cours public à la Faculté de Droit. — Avis, p. 116
Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis, p. 137, 154.
Université de Lyon. — Cours public. — Avis, p. 170.
Ecoles primaires élémentaires et écoles maternelles. — Avis, p. 203.
Ecole régionale d'architecture de Lyon. — Concours d'admission. — Avis, p. 328.

Digitized by Google

Etat civil.

Mariages, p. 7, 31, 43, 67, 86, 96, 118, 139, 159, 172, 191, 206, 223, 239, 260, 287, 303, 315, 332, 351.
Naissances, p. 8, 32, 44, 68, 87, 97, 119, 140, 160, 173, 192, 207, 224, 239, 261, 288, 304, 316, 333, 352.
Décès, p. 8, 32, 44, 68, 87, 97, 119, 140, 160, 173, 192, 207, 224, 240, 261, 288, 304, 316, 334, 352.

Hygiène et Subsistances.

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles en ce qui concerne les graisses et huiles comestibles, p. 197
Conservation et vente des huîtres. — Arrêté, p 345.
Fabrication, emploi et vente de la glace à rafraîchir. — Arrêté, p. 345.

Finances et Comptabilité.

Décisions approbatives, p. 14, 37, 73, 109, 145, 199, 215, 230, 246, 281, 293, 321.
Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908. — Extrait, p. 1.
Ville de Lyon. - Emprunt de 1880. — Net à payer aux porteurs d'obligations sorties au tirage du 15 octobre 1907, p. 30.
Budget de 1908 — Décret approbatif, p. 93.
Taxes de remplacement. — État comparatif du montant des rôles primitifs en 1907 et 1908, p. 203.
Décret relatif à l'inscription dans le budget de la Ville d'un crédit pour les dépenses de police, en 1908, p. 214.
Publication et mise en recouvrement des rôles des contributions personnelle-mobilière et des patentes pour l'année 1908. — Avis, p. 222.
Caisse de retraites des employés municipaux. — Admission du personnel du Bureau de bienfaisance. — Décret, p. 229.
Tirage au sort des obligations de l'emprunt de 1880. — Avis, p. 257.
Taxes de remplacement. - Etat indiquant les sommes encaissées pour les exercices 1906 et 1907, p. 286.

Inhumations et Cimetières.

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêtés, p. 2, 199.
Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis, p. 64, 169, 302.
Service des Inhumations. — Achat de chevaux pour le service des voitures-corbillards. — Avis, p. 116, 153, 201, 256.
Vente aux enchères publiques d'objets funéraires délaissés dans les cimetières de la Ville. — Avis, p. 302.

Justice, police et hygiène.

Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les vins, les vins mousseux les eaux-de vie et spiritueux, p. 125.
Bal de la Préfecture du 14 mars 1908. — Interdiction de la circulation. — Arrêté, p. 165.
Police des débits de boissons. — Arrêté, p. 214.
Loi relative à la répression des outrages aux bonnes mœurs, p. 215.
Affichage électoral. — Réglementation. — Arrêté, p. 246.
Bruits nocturnes. — Réglementation. — Arrêté, p. 293.
Courses de Lyon en 1908. — Mesures de police. — Arrêté, p. 310.
Interdiction de la circulation chemin de la Colombière. - Arrêté, p. 310.
Conservation et vente des huîtres. — Arrêté, p. 345.
Fabrication, emploi et vente de la glace à rafraîchir. — Arrêté, p. 345.

Municipalité et Conseil.

Commissions municipales. — Réunions, p. 4, 30, 64, 82, 95, 153, 169, 203, 220, 286.
Conseil municipal. — Séances publiques, p. 41, 115, 189, 254, 301.
Conseils municipaux. — Session de février 1908. — Arrêté, p. 57.
Conseils municipaux. — Session de mai, 1908. — Arrêté, p. 309.
Installation des Conseils municipaux et élection des Maires et Adjoints. — Arrêté, p. 321.
Conseil municipal. — Convocation. — Avis, p. 321.
Tableau du Conseil municipal de Lyon élu les 3 et 10 mai 1908, p. 349.

Personnel des services municipaux.

Nominations, mutations, promotions, p. 2, 57, 73, 109, 149, 185, 199, 215, 246, 281, 294, 312.
Concours pour la désignation d'un dessinateur à la Voirie municipale. — Résultats, p. 4.
Concours pour la désignation de deux chimistes au Laboratoire municipal. — Résultats, p. 64.
Concours pour l'admissibilité à un emploi de conducteur à la Voirie municipale. — Résultat, p. 83.
Examen professionnel pour l'emploi de sous-chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Programme. — Avis, p. 116.
Examen professionnel pour deux ou trois emplois de brigadier machiniste dans les théâtres municipaux. — Programme. — Avis, p. 116.
Concours pour l'emploi d'architecte adjoint et pour trois emplois de vérificateur. — Programmes, p. 136.
Concours pour cinq emplois de commis-rédacteur dans les services municipaux. — Avis, p. 137.
Services municipaux. — Avis, p. 153.
Concours pour la désignation d'un architecte adjoint. — Avis, p. 153.
Examen professionnel pour la désignation d'un sous-chef machiniste au Grand-Théâtre. — Résultat, p. 190.
Examen professionnel pour deux ou trois emplois de brigadier machiniste dans les théâtres municipaux. — Résultat, p. 190.
Examen professionnel pour l'emploi de chef vacher à la Vacherie municipale. — Avis, p. 190.
Examen professionnel pour deux ou trois emplois de peseur ou peseur suppléant dans le service des abattoirs. — Avis, p. 203.
Concours pour l'admissibilité à un emploi de conducteur au service de l'éclairage à la Voirie municipale. — Avis, p. 220.
Concours pour un emploi de sous-inspecteur au service municipal d'Architecture. — Avis, p, 221.
Concours pour l'emploi d'architecte adjoint au service municipal d'Architecture. — Résultat, p. 222.
Concours pour trois emplois de vérificateur au service municipal d'Architecture. Résultat, p. 222.
Examen professionnel pour deux emplois de peseur ou peseur suppléant au service des abattoirs. — Résultat, p. 235.
Examen professionnel pour l'emploi de chef vacher à la Vacherie municipale. — Résultat, p. 256.
Concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur à la Voirie municipale. — Avis, p. 256.
Concours pour un emploi de sous-inspecteur au service municipal d'Architecture. — Résultat, p. 328
Concours pour la désignation d'un dessinateur à la Voirie municipale. - Résultat, p. 345.

Sapeurs-Pompiers.

Dons, p. 84, 95, 117, 204, 257, 349.
Caisse spéciale en faveur des retraites des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon. — Opérations de l'année 1907, p. 5.
Examen professionnel pour un emploi de sapeur-pompier à la section active. — Programme. — Avis, p. 154.
Examen professionnel pour un emploi de sapeur-pompier, — Résultat, p. 302.

Travaux communaux. Situation hebdomadaire.

Architecture, p. 7, 31, 43, 67, 86, 118, 138, 159, 171, 190, 205, 223, 238, 259, 287, 303, 315, 331, 350.
Voirie urbaine, p. 7, 43, 67, 86, 118, 138, 159, 171, 190, 206, 223, 238, 259, 287, 303, 315, 331, 350.
Voirie vicinale, p. 7, 43, 67, 86, 118, 138, 172, 190, 206, 223, 238, 383, 315, 331, 350.
Service des Eaux, p. 7, 43, 67, 86, 118, 138, 159, 172, 190, 206, 223, 238, 259, 287, 315, 331 350.

Postes et Télégraphes.

Avis, p. 137, 154, 169.

Travaux publics et Voirie.

Demandes en autorisation de construire, p. 5, 31, 42, 64, 84, 95, 117, 137, 155, 169, 190, 204, 223, 236, 257, 286, 303, 315, 328, 349.
Chemins de fer P.-L.-M. — Expropriation pour cause d'utilité publique. — Enquête. — Changements proposés par la Commission, p. 30.
Concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du docteur Gailleton, ancien maire de Lyon. — Résultat, p. 42.
Elargissement de la rue des Tables-Claudiennes. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis, p. 84.
Projet de vente à M. Habolat d'une parcelle de terrain communal. — Enquête administrative. — Avis, p. 84.
Prolongement des chemins « de la Guillotière à Gerland » et « de Surville ». — Classement dans la vicinalité ordinaire. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis, p. 137.
Révision du numérotage des immeubles situés en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 45 « embranchement de la Colombière ». — Arrêté. p. 145.
Numérotage des immeubles en bordure de l'avenue Félix-Faure. — Arrêté, p. 146,

Ouverture d'une voie publique. — Fixation des alignements et du nivellement. — Enquête. — Avis, p. 204
Chemins vicinaux de la banlieue de Lyon. — Vente d'arbres. — Avis, p. 235.
Elargissement des rues Paul-Bert et du Gazomètre. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis p. 235.
Prolongement du cours Charlemagne. — Décret, p. 216.
Construction d'un nouveau Lycée de garçons. — Enquête d'utilité publique. — Avis, p. 302.
Construction du pont de l'Homme-de-la-Roche sur la Saône. — Avant projet. — Enquête d'utilité publique. — Arrêté, p. 309.
Revision du numérotage des immeubles situés chemin vicinal ordinaire n° 130 « des Sablonniers ». — Arrêté, p. 311.
Revision du numérotage des immeubles situés chemin vicinal ordinaire n° 66 « de Pré-Gaudry ». — Arrêté, p. 312.
Abattoir de la Mouche. — Acquisition complémentaire. — Avis, p. 349.

Statistiques.

Mouvement de la population, p. 9, 33, 45, 69, 88, 98, 120, 141, 161, 174, 193, 208, 225, 241, 262, 289, 305, 317, 331, 353.
Cours officiel des marchandises en gros, p. 9, 43, 46, 69, 89, 98, 121, 141, 161, 174, 193, 209, 225, 242, 262, 290, 306, 318, 334, 354.
Cours officiel des denrées vendues sur les halles et marchés, p. 10, 34, 46, 70, 89, 98, 122, 141, 162, 175, 194, 209, 226, 242, 262, 290, 306, 318, 334, 354.
Cours moyen des combustibles, p. 10, 34, 46, 70, 89, 98, 122, 141, 162, 175, 194, 209, 226, 242, 263, 290, 305, 318, 335, 354.
Cours des obligations de la ville de Lyon, p. 10, 34, 46, 70, 89, 99, 122, 141, 162, 175, 194, 210, 226, 242, 263, 290, 306, 318, 335, 354.
Mouvement des abattoirs, p. 10, 34, 47, 70, 89, 99, 122, 141, 162, 175, 194, 210, 226, 242, 263, 290, 306, 318, 335, 354.
Mouvement du marché aux bestiaux et entrée des viandes foraines, p. 10, 34, 47, 70, 90, 99, 122, 142, 162, 175, 194, 210, 226, 242, 264, 292, 308, 320, 336, 356.
Bulletins comparatifs des recettes des chemins de fer locaux et tramways, p. 12, 36, 50, 72, 90, 101, 124, 144, 164, 175, 196, 212, 228, 244, 261, 292, 308, 320, 336, 356.
Saisies des denrées malsaines, p. 12, 36, 47, 72, 90, 101, 124, 144, 164, 177, 196, 212, 228, 244, 264, 292, 308, 320, 336, 356.
Cours des denrées vendues aux factorats, p. 11, 35, 48, 71, 91, 100, 123, 143, 163, 176, 195, 211, 227, 243, 265, 291, 307, 319, 337, 355.
Climat. — Observations météorologiques, p. 49, 92, 178, 266, 338.
Bibliothèques municipales, p. 50, 102, 178, 266, 338.
Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales, p. 50, 102, 178, 210, 266, 338.
Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi, p. 50, 102, 178, 210, 266, 338.
Ouvroirs municipaux. Fréquentation mensuelle, p. 50, 102, 178, 266, 338.
Cantines scolaires, p. 50, 178, 210, 266, 338.
Etats comparatifs des produits communaux, p. 51, 103, 179, 267, 339.
Mariages, âge et état civil des époux, p. 52, 104, 180, 268, 340.
Décès par profession, sexe et état civil, p. 52, 104, 180, 268, 340.
Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement, p. 52, 104, 180, 268, 340.
Décès par âge et par causes, p. 52, 104, 180, 268, 340.
Caisse d'épargne de Lyon. — Opération effectuées, p. 53, 105, 181, 269, 341.
Caisse d'épargne de la Croix-Rousse. — Opérations effectuées, p. 53, 105, 181, 269, 341.
Hospices civils de Lyon. — Mouvement de la population secourue, p. 53, 105, 181, 269, 341.
Mouvement de la population hospitalisée au campde la Ville, p. 53, 105, 181, 269, 341.
Asile de nuit. — Nombre de personnes admises, p. 53, 105, 181, 269, 341.
Œuvre de la bouchée de pain. — Pain consommé, p. 53, 102, 181, 269, 351.
Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés, p. 53, 105, 181, 299, 341.
Convois, inhumations, exhumations, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Fréquentation des chalets-bains-douches, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Aliénés à la charge de la Ville, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Sorties de la voiture d'ambulance, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Accidents déclarés à la Mairie, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Fourrière des chiens en cas de rage, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Personnes traitées à l'Institut antirabique, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène p. 54, 106, 182, 270, 342.
Vaccinations faites, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Délivrance de vaccin, p. 54, 106, 182, 270, 342.
Incendies, p. 55, 107, 183, 271, 343.
Laboratoire municipal. — Analyses, p. 55, 107, 183, 271, 343.
Vidanges. — Extractions opérées, p. 55, 107,
Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts, p. 55, 107, 183, 271, 343
Crimes et délits, p. 56, 108, 184, 272, 344
Affaires jugées par le tribunal de simple police, p. 56, 108, 184, 272, 344.
Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, 56, 108, 184, 272, 344.
Bureau municipal de placement gratuit pour hommes, p. 56, 108, 184, 272, 344
Bureau municipal de placement gratuit pour dames p. 56, 108 184, 272, 344.
Bureau de Bienfaisance. — Perception du droit des pauvres, p. 56, 108, 184, 272, 344.
Fréquentation des crèches municipales, p. 102, 176, 338.
Bénéficiaires du lait stérilisé à la crèche et à domicile, p. 102, 178, 272, 338.
Compte rendu des opérations effectuées par les Commissariats de police de la ville de Lyon pendant le 2e semestre 1907, p. 102

1875. — Imp. Nouvelle Lyonnaise, rue St-Catherine
B. Bouvard, directeur

VILLE DE LYON

AMORTISSEMENT
DE
L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1880

Autorisé par la loi du 23 décembre 1879.

CINQUANTE-SEPTIÈME TIRAGE (15 AVRIL 1908).

Le cinquante-septième tirage des Obligations de l'Emprunt municipal de 1880 a eu lieu le mercredi 15 avril 1908, à 9 heures du matin, en séance publique, à l'Hôtel de Ville.

Ce tirage comprend 7.659 Obligations remboursables au pair (100 fr.).

LISTE NUMÉRIQUE DES OBLIGATIONS A REMBOURSER AU PAIR

63	3625	7409	11113	14979	19093	22511	26189	30505	35592	39350	43342	47344	50403	54853
266	3720	7450	161	989	109	626	542	506	637	530	411	437	505	902
322	3802	7569	325	15031	306	657	630	818	642	545	449	473	507	943
375	3825	7597	443	222	333	970	663	31043	36113	573	629	484	51011	974
427	3947	7661	492	237	480	23031	713	092	221	969	657	541	105	55120
484	4234	7692	515	281	488	121	731	133	227	976	799	563	267	128
524	4340	7828	623	320	634	295	795	241	309	994	828	677	304	297
619	4427	7903	12127	390	641	398	889	294	315	—	857	48077	533	306
658	4430	7989	340	656	666	496	27076	607	411		895	139	561	573
719	4534	8007	520	934	748	565	109	753	438	40046	906	153	661	589
802	4595	8095	523	16026	915	624	157	803	563	125	44053	196	775	630
929	4895	8196	539	038	—	630	204	961	614	407	072	289	875	725
963	4996	8327	622	160		880	673	32062	876	428	270	342	951	730
1028	5019	8330	629	422	20006	945	768	169	37088	475	609	417	52142	790
1060	5034	8353	706	542	094	958	936	181	095	541	807	456	250	904
1141	5123	8358	735	720	232	962	951	201	135	676	902	537	371	56052
1152	5187	8418	801	734	311	24035	993	323	185	965	45102	573	474	068
1207	5291	8449	830	935	374	062	28103	429	247	41229	317	636	522	301
1348	5315	8479	988	17039	402	126	329	658	250	234	387	668	654	308
1420	5319	8565	993	102	563	144	518	672	273	251	420	953	717	339
1428	5345	8625	13008	226	574	214	519	717	277	273	493	966	799	418
1516	5452	8706	012	351	605	329	678	755	377	395	658	49036	810	529
1752	5515	8942	147	542	778	472	765	808	449	418	796	059	912	561
1772	5523	8980	174	560	827	606	779	933	511	549	811	332	996	868
1998	5534	9229	314	569	845	724	843	983	587	566	46035	351	53006	904
2130	5616	9278	404	598	910	944	883	33022	767	764	147	477	080	57088
2186	5722	9344	410	606	994	971	894	114	954	933	190	503	133	090
2214	5759	9549	480	722	21000	25078	958	207	38064	953	289	550	233	200
2340	5876	9660	520	758	122	239	29040	366	081	979	300	684	245	306
2348	6036	9666	615	761	351	375	091	497	101	42092	306	719	260	400
2625	6317	9717	616	829	504	384	251	523	391	109	328	743	273	626
2692	6428	9942	676	930	604	455	416	800	461	219	409	754	334	663
2835	6451	—	685	18002	708	506	594	914	587	273	455	812	375	704
2898	6584		791	005	711	747	601	34063	629	406	457	829	420	854
3104	6678	10120	940	049	756	755	788	152	684	413	523	848	932	58000
3170	6717	330	14131	053	774	897	795	156	707	454	543	866	54050	017
3311	6758	480	346	101	854	902	906	240	738	471	569	922	149	046
3323	6856	692	414	131	878	918	—	393	909	509	586	—	380	201
3362	6871	699	421	336	22015	924		473	931	826	668		388	226
3386	7042	719	427	483	177	927	30087	678	33000	906	916	50103	453	245
3406	7072	762	629	574	301	26036	111	35085	178	934	927	158	468	239
3442	7165	764	921	674	392	114	190	156	200	945	47055	161	690	352
3471	7197	11044	941	783	393	164	448	378	323	968	103	220	762	466
3492	7341	083	967	842	448	210	495	495	341	43052	218	263	802	479

Digitized by Google

58497 64858 70132 75368 80701 88307 93869 100383 106732 111611 118872 124638 130204 134650
570 65562 151 410 739 318 954 389 955 663 119009 704 224 792
627 579 153 454 790 471 94004 398 968 664 012 823 228 794
707 635 271 455 907 518 010 514 107004 112192 276 863 277 832
874 686 304 506 81066 539 136 779 023 334 353 895 327 135302
921 690 420 732 084 589 174 101100 085 403 563 125153 427 371
949 772 561 784 162 763 313 122 156 449 614 422 473 417
59045 789 603 971 493 847 473 161 206 644 692 617 525 596
112 900 631 76021 526 896 692 212 540 942 931 663 526 662
115 66314 787 060 727 924 882 378 597 113119 939 701 528 749
247 327 807 110 831 89105 95241 421 615 155 ——— 709 541 136080
299 348 826 304 900 196 499 451 638 291 710 767 093
646 457 910 409 904 232 508 710 656 317 120119 941 769 188
748 490 71025 520 82031 312 516 764 660 637 275 126117 790 216
812 532 186 612 247 356 555 777 675 989 368 151 860 225
849 634 221 691 251 451 609 807 699 114058 438 154 925 238
905 685 369 866 361 511 691 900 710 091 484 155 966 378
917 746 490 936 392 531 817 102068 725 302 557 178 969 436
989 816 663 944 413 586 865 117 892 436 593 343 131082 517
——— 868 819 77000 470 587 889 287 972 480 681 463 086 564
890 855 084 613 603 944 373 108037 530 693 506 285 593
60015 893 972 265 622 660 96058 382 071 531 748 556 320 685
069 912 72013 380 618 719 070 394 087 535 902 614 369 723
119 67040 078 431 868 741 203 468 105 600 992 633 547 802
178 056 116 439 83045 986 230 721 339 748 121070 720 626 837
311 116 196 604 065 ——— 232 748 462 779 215 728 633 954
348 347 218 628 141 313 819 655 115000 360 798 670 137066
490 431 225 652 288 90020 372 940 667 275 375 853 741 093
510 557 306 769 303 073 665 916 763 345 480 969 776 197
658 732 461 941 521 170 756 103014 845 422 528 973 960 260
827 733 465 78061 570 327 869 278 868 561 581 127034 132229 313
900 756 474 125 718 348 995 283 886 909 592 096 362 478
920 786 513 262 725 509 97041 359 917 116061 685 436 379 485
61050 833 530 330 84128 611 066 384 109093 133 716 499 392 489
140 962 536 342 484 672 199 513 114 148 719 538 453 801
236 68094 741 424 559 728 376 563 240 226 841 564 456 894
251 295 811 470 793 768 455 588 409 345 886 651 463 138449
288 317 815 517 842 91141 506 818 554 478 122156 688 554 464
364 323 895 556 881 166 640 856 607 508 160 707 577 475
401 388 922 622 85268 288 696 874 635 601 300 991 652 491
606 819 73127 658 308 453 851 991 721 620 345 128076 656 529
655 825 181 751 505 523 950 104003 766 678 347 284 674 540
706 828 299 882 678 695 98266 127 892 774 487 449 688 788
779 917 309 883 693 701 376 118 ——— 804 652 518 718 835
834 987 525 940 722 755 497 278 808 927 529 047 943
880 69014 594 956 921 769 541 323 110081 117012 123059 607 133105 139011
62032 107 638 79018 86117 879 635 397 103 098 070 645 127 022
181 368 665 071 128 880 708 473 265 214 170 678 217 066
247 386 818 121 130 996 715 494 282 282 173 697 328 086
336 408 939 195 144 92011 927 608 317 291 305 914 340 124
390 432 997 328 185 015 971 709 348 302 347 955 437 152
458 446 74010 385 406 170 99030 785 374 330 351 129008 448 186
558 464 034 598 426 196 050 105181 418 333 403 197 499 188
596 468 194 599 553 295 073 358 539 478 468 326 501 190
650 473 234 660 805 359 296 453 603 503 488 375 549 345
786 515 236 699 849 654 347 546 739 521 534 413 723 350
844 755 271 700 942 820 415 618 772 685 589 440 771 428
943 785 288 778 87010 906 449 640 834 743 805 586 775 572
63066 816 318 867 087 93105 468 665 885 857 810 620 134016 586
100 821 471 ——— 292 131 710 838 986 971 818 657 103 618
192 825 725 466 138 ——— 846 111015 985 945 706 207 654
634 862 713 80022 550 162 982 093 118295 124065 733 321 683
670 890 784 066 558 238 100022 106163 103 311 069 859 354 ———
759 950 892 085 733 247 091 184 163 394 334 872 355
64124 966 963 163 752 304 131 264 182 396 340 948 370 110006
662 ——— 980 351 825 750 158 377 197 435 342 ——— 418 031
665 75013 395 869 756 244 466 199 686 473 459 139
682 70009 187 027 917 846 332 538 403 774 606 130140 603 158
713 039 206 688 88107 869 381 551 597 824 637 189 622 246

Digitized by Google

140287	146613	153489	160076	166072	171141	177988	184687		196337	201420	207290	213993
339	748	597	139	079	170	178098	742	190006	432	530	373	214010
671	878	618	325	118	198	472	748	049	445	703	426	059
676	884	860	429	164	235	482	772	082	591	870	567	133
141104	891	902	501	291	271	489	873	097	610	202230	627	293
172	923	912	638	317	468	638	894	382	644	290	652	304
180	147086	154035	728	351	750	667	942	658	690	294	830	362
260	095	339	746	362	790	686	969	728	712	340	852	417
288	138	344	755	531	817	752	979	856	757	508	854	426
297	232	461	944	552	915	920	185049	862	953	203023	877	482
308	557	476	953	578	172059	967	107	995	197301	062	901	670
409	563	629	161273	613	301	971	176	191131	309	072	999	677
432	639	688	512	709	364	976	184	366	398	177	208177	691
556	641	738	620	825	400	179021	393	592	454	185	282	719
564	808	762	693	953	710	034	466	619	455	455	427	753
628	814	878	719	976	831	049	475	645	730	481	492	215144
723	817	920	800	995	858	176	710	668	808	550	524	161
792	854	155069	902	167001	173154	301	937	710	891	637	572	193
870	148302	095	914	034	207	316	950	886	892	677	586	265
976	338	181	969	294	255	343	996	952	198078	810	655	330
142083	362	292	983	363	269	477	999	192084	185	928	724	350
255	422	477	162014	632	272	543	186000	098	221	934	871	467
333	516	583	034	638	293	775	046	100	238	971	209296	473
424	705	156008	212	798	301	838	128	110	310	992	352	502
883	761	084	652	827	328	871	157	229	395	204018	408	537
923	781	086	930	925	342		168	294	606	360	436	550
143007	807	133	953	970	348		187	295	750	434	439	571
231	927	158	163046	168041	432	180010	350	363	765	567	452	580
442	928	377	133	061	451	243	360	386	772	684	061	626
571	149155	499	262	331	475	365	401	467	913	723	896	725
585	523	511	355	386	499	397	516	655	956	746		729
593	547	571	393	414	579	481	604	694	199002	834		782
665	629	586	402	429	632	537	642	707	014	919	210149	845
722	643	590	462	548	779	566	700	848	017	952	250	973
770	696	725	619	612	818	576	845	860	139	974	324	216063
928	765	890	810	673	912	181302	848	877	176	985	466	206
144026	805	157028	835	677	174080	387	187048	955	181	205002	839	243
052		036	164010	679	124	548	099	193016	203	036	861	368
069		094	252	730	165	563	123	291	234	084	887	454
252	150080	200	258	746	225	663	164	433	239	252	921	464
304	139	242	264	797	297	686	225	699	256	313	211112	465
321	284	455	373	967	490	781	270	702	263	366	200	493
333	480	579	386	989	518	783	273	719	336	435	250	682
379	577	613	393	169073	937	798	459	773	431	493	336	700
427	587	673	423	109	175191	829	556	816	514	593	360	764
661	816	748	486	323	256	887	804	870	617	642	547	798
662	871	749	503	366	257	182019	830	897	636	662	580	990
668	917	787	523	367	401	098	188097	914	716	666	829	217036
774	925	788	638	418	655	335	121	946	759	705	882	088
775	151060	896	680	424	711	390	170	995	852	745	894	105
145078	085	980	764	673	818	420	172	194110	861	846	212142	204
163	377	158020	784	675	871	504	192	172		206086	262	247
286	524	116	793	727	176101	577	216	199		171	274	350
404	557	242	850	763	163	964	223	250	200019	216	401	595
728	620	341	925	882	180	183069	261	282	073	255	694	814
741	672	457	978	888	263	141	313	309	100	316	765	823
759	750	481	165062	895	290	313	335	536	101	419	797	849
841	776	568	107	970	473	446	658	542	356	563	799	875
978	973	657	194	987	578	515	699	712	385	574	842	964
146012	152192	794	218	992	623	536	720	924	450	669	213011	985
036	279	867	347		177116	706	741	195004	706	740	026	218113
184	340	973	394		161	740	816	049	728	743	068	120
191	364	159029	425	170109	166	802	954	107	740	821	204	205
213	460	271	476	238	262	838	189005	147	900	864	280	338
225	837	389	500	369	293	184124	274	276	201011	207064	431	489
291	958	395	575	418	661	349	434	354	013	096	490	583
378	153083	551	807	605	701	394	601	196192	041	098	554	684
512	123	896	865	171021	892	470	831	201	090	164	709	685
534	319		166074	070	897	535	993	224	140	169	992	708

218747
913
219128
249
391
404
417
600
780
855
862
987
220014
039
113
209
322
455
601
721
785
894
922
954
221122
558
577
655
691
837
971
222115
273
630
691
223293
304
367
454
570
586
597
649
751
777
821
934
224028
151
290
295
428
468
543
590
676
707
763
791
934
225008
116
170
410
577
598
668

225821
856
866
226007
112
282
553
593
853
904
227025
033
057
144
179
203
286
410
414
428
434
457
594
597
734
773
228079
084
312
458
478
482
483
649
668
752
854
989
229134
176
356
379
419
421
472
585
646
670
716
856
230020
020
066
079
142
207
218
258
289
293
315
336
375
384
387
391
393
394
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

231900
232131
151
273
319
418
459
517
520
527
590
659
758
774
233101
128
273
352
375
478
573
631
726
731
817
956
234077
212
328
370
443
469
667
695
725
732
905
957
995
235207
361
369
469
516
861
920
938
957
236039
057
141
167
737
865
904
915
237074
122
212
214
215
219
220
252
339
375
514
517
671

237751
238098
149
155
186
197
301
317
503
561
594
827
832
940
239046
109
291
335
421
423
460
619
671
756
240200
329
715
751
836
908
241007
011
044
085
074
173
280
288
377
735
893
998
242035
078
134
218
289
333
464
582
597
942
243118
179
205
274
276
326
332
336
506
555
662
738
958
244085
106

244215
269
353
481
497
629
707
750
795
838
878
884
245052
437
538
576
746
916
252024
131
251
397
403
499
603
662
730
759
840
954
253142
205
278
374
376
384
387
681
691
730
791
872
248016
216
373
381
402
512
561
620
648
660
675
757
805
817
823
828
833
859
926
927
249085
096
170
186
204
742
795
830
937
250034

250077
116
188
226
320
505
526
615
750
251203
340
417
437
538
622
746
916
983
131
251
397
403
499
603
662
730
759
840
954
253142
205
278
374
376
384
387
681
691
730
791
872
248016
216
373
381
402
512
561
620
648
660
675
757
805
817
823
828
833
859
926
927
249085
096
170
186
204
742
795
830
937
250034

256985
992
257003
076
098
223
224
248
432
528
551
572
619
622
752
800
983
131
251
397
403
499
603
662
730
759
840
954
253142
205
278
374
376
384
387
681
691
730
791
872
248016
216
373
381
402
512
561
620
648
660
675
757
805
817
823
828
833
859
926
927
249085
096
170
186
204
742
795
830
937
250034

262513
527
568
651
786
263081
150
251
499
512
513
861
864
985
264062
092
336
358
495
800
812
862
900
923
946
265142
211
216
224
248
295
388
469
482
609
661
663
266055
088
146
184
189
226
252
297
401
455
471
521
599
687
740
892
267168
252
483
517
579
268067
125
128
158
164
184
247
251
281
522
546
696
818
883

269243
520
531
655
760
768
791
873
919
956
270014
030
069
230
315
403
495
800
812
931
956
271021
078
253
293
536
580
837
859
902
272007
160
278
312
352
468
531
560
567
603
273100
379
498
501
521
552
567
635
779
978
274131
275
329
399
448
567
594
868
900
275101
212
217
234
251
281
522
546
696
818
883

276055
120
278
393
470
548
622
797
277117
139
259
330
542
625
655
763
876
883
893
942
278041
062
091
130
148
165
197
215
317
332
337
375
473
571
699
816
941
279158
233
317
367
408
480
497
501
522
540
567
603
647
779
841
891
920
922
280065
233
461
469
540
671
732
987
281252
620
629
682
696
751

281882
910
967
282108
257
623
632
672
804
921
283064
370
526
630
674
765
825
853
892
946
284189
216
328
391
441
548
653
737
776
801
285016
104
313
395
415
500
546
556
571
699
816
829
941
286050
084
220
266
336
437
498
541
287150
165
255
314
332
710
857
891
920
922
388
402
424
448
568
741
803
816
856
289104
237
523
543
570
587
604

289692
760
768
856
290048
130
208
325
370
526
630
674
765
825
853
892
946
291046
063
105
268
352
366
459
511
515
605
817
862
874
956
990
292245
322
408
447
629
639
687
696
832
897
293020
109
244
294
413
647
669
800
844
965
294067
095
282
352
374
377
388
403
583
632
723
832
987
295020
025
116
168
235

295315
395
515
556
557
598
624
760
859
949
296065
113
335
405
454
569
743
868
947
984
297054
141
189
283
337
500
693
869
298163
186
239
357
430
576
592
677
717
896
945
953
299143
250
382
478
682
759
868
300003
053
058
115
546
674
696
719
838
866
888
892
909
301010
024
145
162
199
328
493

Digitized by Google

301568	309121	314759	322338	329136	335254	341377	348563	353964	361269	368030	373852	379405
667	179	838	550	258	280	586	615	354052	437	334	889	787
734	288	865	603	407	418	714	659	068	536	340	374076	
735	388	871	692	462	484	921	682	081	738	413	135	
843	661	977	826	568	550	973	821	312	846	433	118	380031
976	684	315276	916	619	725	984	840	369	923	481	419	182
302109	898	566	965	622	336013	342056	349061	444	989	563	454	298
421		575	323080	650	092	156	079	491	362207	608	467	372
547		736	101	656	122	202	133	577	230	618	510	387
562	310020	860	166	819	320	352	182	603	238	709	531	465
761	086	928	200		670	415	369	841	332	908	566	636
867	253	316058	301		709	518	520	937	569	920	602	717
303012	263	420	654	330235	740	619	649	355281	571	369039	632	737
052	321	654	702	355	756	718	681	359	631	177	719	909
058	325	818	324039	459	898	729	685	366	632	690	751	381123
060	438	842	145	594	936	789	975	787	641	806	902	366
176	484	916	328	688	973	813	998	839	728	808	944	367
184	539	951	428	815	337097	972		356012	831	961	375148	839
216	573	973	555	819	214	343037		148	923		196	382160
250	693	992	562	926	305	327		224	363125		238	192
274	698	317238	640	331066	320	480	350133	381	156		269	332
513	700	252	797	095	323	581	286	450	335	370010	284	407
644	760	363	858	202	551	719	319	528	510	114	427	413
685	895	459	917	441	597	887	451	664	530	271	532	414
806	311046	625	325065	472	604	907	460	768	546	284	618	482
918	304	675	139	599	710	971	607	357136	576	439	683	549
973	327	701	247	610	833	344011	735	242	841	493	705	652
304025	352	797	255	616	954	145	789	636	364233	521	716	708
219	436	872	661	662	338007	197	812	762	516	554	762	800
269	534	943	680	748	079	200	955	841	555	600	776	924
286	538	318086	839	827	113	292	351303	958	680	615	851	383118
401	541	132	858	870	115	847	305	358016	733	671	872	126
406	635	191	878	947	200	897	373	060	789	809	893	190
461	646	646	326097	988	244	899	406	235	822	899	894	303
473	717	681	312	995	526	991	413	379	851	371069	941	356
604	854	683	332	332085	608	345313	430	383	900	107	376142	625
643	944	755	452	266	633	361	451	403	365045	169	151	701
666	312068	859	453	402	663	409	480	498	146	274	296	801
864	158	907	464	466	736	566	556	515	160	324	311	860
305001	173	319045	513	487	903	764	665	563	164	373	114	882
284	260	066	623	612	981	837	684	584	612	385	417	890
323	262	123	752	721	339062	852	690	884	622	568	516	904
626	350	251	792	841	160	952	734	359020	633	579	527	384187
629	384	526	863	966	352	346013	752	025	707	582	631	255
862	375	583	894	984	404	016	969	131	738	760	702	359
306002	457	828	327077	333126	464	070	352243	160	770	778	731	407
012	732	861	210	181	617	126	314	210	774	825	745	504
137	993	881	313	246	697	322	366	255	862	869	377076	553
156	313054	953	523	320	704	436	384	386	360089	938	382	559
195	119	993	616	378	833	545	535	498	177	372020	399	578
233	173		736	465	880	648	677	673	204	071	784	627
501	220		328025	716	947	813	727	721	231	101	916	676
588	225	320069	054	819		347011	748	887	259	123	378014	703
613	321	142	064	907		285	775	961	495	286	161	764
630	354	157	133	908	340134	295	801		517	353	213	806
843	495	220	168	334140	184	422	825		522	391	250	847
893	784	236	176	157	235	441	896	360258	570	593	442	855
307056	797	338	205	212	250	442	353171	280	663	674	488	859
185	840	519	322	438	598	556	197	311	813	909	492	908
393	901	738	651	451	683	618	289	313	367005	993	633	936
570	314111	937	711	467	817	622	390	391	069	373079	762	385126
795	226	321424	744	665	947	659	397	475	121	087	881	378
878	497	529	782	806	982	880	410	689	276	113	891	458
922	535	598	796	814	998	348197	551	714	279	124	937	480
956	548	739	823	902	341110	202	567	838	408	195	379010	527
308093	590	833	858	947	161	228	663	892	525	212	032	573
586	625	886	932	335056	265	301	742	361050	662	304	125	679
890	732	968	329071	058	285	320	745	056	733	555	216	689
937	749	322123	098	068	305	515	910	260	792	727	337	690

385923	391574	397390	404124	410730	416700	422584	429215	431616	440402	446335	451588	457744
928	586	407	153	916	790	757	357	653	511	513	666	861
933	675	586	283	411091	826	883	472	663	645	528	798	865
386137	786	615	339	135	873	892	512	698	441010	533	802	458057
217	788	666	364	160	417228	423107	568	859	112	742	901	107
304	867	718	861	270	301	224	677	953	168	828	912	185
369	933	855	878	289	330	282	812	975	185	862	452048	281
482	953	875	891	362	487	369	983	998	205	882	055	303
484	392044	398114	405037	595	566	549	—	435076	342	983	102	399
496	076	218	052	619	602	612		190	394	992	136	409
520	110	272	090	677	758	872	430063	280	423	447034	436	545
578	187	436	101	705	889	887	089	298	471	312	519	570
606	206	777	123	747	923	933	126	376	527	450	539	653
783	227	783	141	412132	950	424194	134	433	546	542	607	692
888	277	786	194	139	418051	197	174	507	738	609	930	740
912	345	811	268	194	064	217	176	664	811	654	973	757
387007	439	851	418	314	066	272	235	749	927	728	453043	896
052	541	895	592	420	203	292	430	779	442042	742	060	906
071	706	399007	620	490	284	297	554	805	195	948	109	939
053	758	108	711	556	287	372	565	436064	460	954	196	977
086	783	143	879	831	342	451	674	098	664	448051	255	459059
099	830	183	406199	848	426	589	751	173	562	038	334	085
219	918	396	705	980	428	644	785	430	571	234	406	085
294	393059	450	711	413056	419137	785	818	474	580	297	557	225
498	098	547	853	074	211	952	836	492	629	432	717	252
579	242	826	941	118	252	425122	849	493	665	434	755	290
732	370	881	989	146	298	283	856	562	957	594	872	385
762	432	958	407065	178	388	312	958	613	443137	635	884	398
763	491	996	118	220	399	386	431089	624	181	690	454038	529
790	590	—	144	247	483	394	115	736	207	730	140	641
388055	870		148	265	556	497	143	822	365	735	321	972
278	394272	400055	163	503	644	526	268	437023	424	857	325	—
665	336	223	349	566	727	837	616	066	573	905	330	
752	411	295	366	605	766	851	747	108	574	976	345	460022
917	434	677	444	654	769	944	749	189	659	449012	369	169
389188	597	737	702	941	813	971	756	247	670	053	439	427
195	614	763	988	969	869	426165	783	287	682	058	582	650
279	632	891	408102	980	961	237	806	383	710	140	785	685
303	734	905	105	414001	995	337	879	385	764	198	814	688
357	949	401039	160	018	—	418	916	401	827	246	870	785
385	981	087	209	153		419	928	569	865	251	923	898
450	395024	312	259	867	420004	423	432095	672	923	280	455083	461169
487	028	397	364	878	216	567	154	688	444009	318	084	353
583	110	404	376	415073	234	757	166	733	091	354	091	376
646	111	468	391	080	561	795	270	834	270	428	229	380
704	162	574	497	108	612	849	353	438075	337	496	270	503
767	187	725	597	135	750	977	434	147	376	545	351	539
838	344	808	655	261	759	427110	553	246	380	577	730	919
987	362	833	704	395	784	369	601	286	421	688	794	922
—	522	962	409042	396	858	493	647	328	598	765	902	930
	690	990	186	564	421044	505	701	370	736	991	932	462079
390056	733	992	265	646	280	732	741	412	784	—	955	091
072	785	402051	305	717	304	819	911	430	808		987	124
350	396048	166	396	728	328	428101	433073	605	894	450104	456284	218
453	099	182	501	760	464	103	397	618	909	272	620	232
507	175	207	591	765	538	120	428	687	965	442	790	251
539	269	632	676	768	608	130	465	800	999	499	802	413
548	307	912	836	961	653	165	607	801	445022	580	820	572
660	488	969	910	989	670	179	727	865	052	720	879	631
771	585	403035	963	416099	722	243	841	989	066	766	993	812
798	632	445	—		723	300	910	439051	070	851	457216	906
850	734	448		133	787	550	965	291	367	451041	231	463168
875	735	709	410004	274	869	595	431048	400	465	060	317	239
917	865	842	078	382	877	676	073	—	473	071	328	259
391068	397210	859	282	431	921	695	212		763	105	379	265
358	237	956	350	440	929	741	284	440071	446026	163	458	513
399	255	965	495	468	422340	738	508	223	087	225	461	564
514	272	995	672	474	457	781	556	244	175	251	662	731
555	331	404064	715	688	562	972	641	272	266	445	692	838

463859	470561	477278	483269	488575	493730	—	505523	511715	517784	523190	529906	535394
958	708	288	381	632	734		651	892	803	250	—	468
464063	803	300	386	658	797	500015	918	998	806	355		471
262	805	344	389	664	938	022	920	512009	990	410	530027	586
328	815	399	456	809	943	328	506006	166	518091	541	039	673
329	854	700	495	829	494097	376	058	229	166	612	061	793
410	926	945	503	833	180	416	324	378	186	990	065	841
470	936	478043	664	837	279	534	422	466	223	524024	172	847
497	471019	181	746	876	446	645	429	489	257	080	243	907
698	099	285	751	879	488	709	443	508	263	152	259	990
770	649	351	818	922	594	736	672	511	360	474	347	536024
783	771	376	830	489065	773	755	762	531	365	658	418	111
908	777	404	840	270	947	761	507333	610	479	663	444	179
946	917	471	932	348	971	781	370	717	641	667	446	215
465086	472000	501	484065	394	495088	808	427	749	803	800	472	275
171	022	660	154	433	099	837	602	855	979	525199	505	337
180	055	707	201	490	123	876	696	872	991	272	517	347
189	167	917	356	501	198	937	819	992	519038	286	618	383
529	280	479061	432	609	200	501031	939	513034	427	475	662	549
691	398	137	446	824	283	040	508051	049	612	531	771	537278
692	437	352	463	835	375	067	100	055	623	540	896	304
942	539	475	558	949	377	081	114	169	683	644	935	407
950	559	594	633		436	133	156	240	830	696	531187	627
965	706	836	671	—	472	176	205	414	856	744	221	806
466109	473003	866	678		485	192	283	460	886	774	285	881
184	029	936	690	490091	526	274	290	499	894	977	477	888
459	249	—	706	184	564	387	316	617	901	526139	487	889
645	252	480159	715	212	792	427	420	699	919	260	493	946
689	266	230	778	228	814	658	447	945	974	268	539	538182
962	330	235	798	251	859	748	476	980	990	303	550	208
467134	340	240	840	269	924	916	486	514227	—	311	532100	211
187	341	358	876	319	928	918	527	228		367	200	216
229	392	736	880	398	939	502157	780	253	520120	449	215	334
376	507	765	956	441	945	215	809	455	268	649	262	665
412	537	907	485080	526	496013	245	856	471	286	852	305	920
427	777	913	127	909	072	265	874	481	384	928	314	932
592	853	953	179	941	091	378	897	491	395	978	334	539064
597	893	985	195	984	153	442	509088	596	465	527060	547	085
600	474008	481144	243	491077	294	450	127	635	559	082	705	153
711	031	302	357	112	349	482	236	638	610	097	775	282
734	092	333	368	168	788	492	432	688	677	403	850	656
468049	261	389	542	432	927	704	602	515153	799	564	933	889
082	316	411	654	581	931	743	730	188	851	631	938	939
112	383	440	806	589	943	804	—	316	924	643	973	955
224	643	528	834	606	497085	880		425	931	673	987	—
234	777	778	899	614	096	503027	510167	443	521019	674	533019	
310	997	822	925	724	153	365	196	505	098	729	042	540281
350	475158	835	486095	864	182	471	293	541	159	949	147	365
433	319	904	140	905	213	727	297	605	223	528137	195	392
471	322	908	298	492027	333	819	310	741	316	155	224	602
663	424	482034	315	220	347	881	428	822	323	237	401	691
823	454	048	321	322	359	504071	577	836	345	264	473	799
923	524	174	400	365	437	153	639	516028	449	306	508	541003
936	777	201	425	372	485	324	644	185	468	478	606	195
469227	791	210	441	390	724	411	680	246	515	543	608	294
248	901	299	696	456	754	556	785	542	558	554	630	320
344	476045	459	704	603	847	585	794	560	565	595	534000	375
413	047	666	766	677	956	629	826	876	580	617	152	376
498	054	745	793	762	498078	670	833	991	805	696	246	397
600	279	824	487183	908	419	786	874	517289	522152	885	657	420
822	640	846	555	928	478	825	961	297	225	967	730	544
925	669	849	577	987	484	940	962	313	272	529107	788	595
926	746	963	702	493061	528	962	966	316	369	256	833	626
941	761	984	827	145	706	505034	511071	438	492	505	858	701
—	795	483044	845	162	946	159	313	466	618	646	883	542088
	477111	099	852	215	963	182	346	593	670	650	535201	104
470016	113	143	488156	409	499644	209	398	684	714	655	213	284
035	208	146	219	466	775	426	483	710	828	680	292	355
275	234	263	449	527	982	490	593	776	523188	809	326	464

Digitized by Google

542581	548192	553618	560631	565420	570939	577190	582593	589445	595496	601888	608148	613215
605	520	731	689	434	977	306	625	829	705	969	248	216
744	527	767	705	636	981	381	672	——	726	602060	298	223
779	576	790	744	646	571224	387	682		789	096	334	268
896	640	817	809	778	264	427	907	590309	929	413	361	391
953	824	818	881	842	458	720	971	421	596124	601	395	426
543239	832	884	561047	884	736	748	997	691	191	674	781	433
317	953	933	118	566053	815	797	583009	696	242	796	888	541
318	962	948	132	062	572059	842	075	591032	496	824	908	813
513	970	981	173	083	178	578032	111	055	567	603097	609018	830
514	549013	988	232	163	335	036	214	110	653	199	019	982
550	128	554242	289	210	408	112	502	482	759	311	081	614073
619	210	308	343	401	489	170	523	498	894	331	084	215
645	372	314	431	508	633	289	686	518	897	666	193	244
696	482	344	440	512	838	454	704	690	948	667	335	317
753	620	348	455	606	573066	485	712	794	597154	912	372	405
837	667	482	491	860	068	618	759	852	172	990	415	487
936	671	509	584	865	070	845	873	879	239	604010	779	492
976	773	760	678	923	288	962	900	981	477	065	780	500
544000	795	797	696	567025	386	579003	584043	988	533	079	866	724
170	801	937	753	065	561	039	315	592089	692	141	905	827
315	838	904	797	102	797	069	414	296	970	262	918	875
341	873	555675	887	200	803	162	445	470	598089	369	926	956
379	——	714	953	206	856	165	476	488	210	422	——	982
464		820	963	387	904	258	592	508	345	478		990
489	550160	852	562032	579	574209	327	625	553	461	578	610068	615101
703	238	893	089	653	505	396	688	694	480	587	090	112
833	390	996	102	660	514	414	706	760	538	817	317	116
863	446	556023	249	683	662	460	709	799	673	988	565	199
545001	558	097	333	764	679	643	883	888	711	998	587	222
011	638	313	382	807	705	721	927	987	716	605163	683	255
069	861	473	402	865	733	739	978	593013	726	280	685	483
077	871	616	446	881	750	751	585031	097	796	384	727	591
189	933	639	490	927	751	856	199	261	865	516	730	707
371	936	646	760	955	779	951	294	528	870	542	754	771
413	939	649	864	958	853	——	433	567	599000	550	757	863
489	551018	657	880	985	938		447	570	015	578	963	948
517	093	752	925	568032	575026	580058	488	585	259	580	611075	616098
546	109	557151	964	157	086	130	497	714	291	607	159	234
554	221	210	563023	273	114	277	528	881	358	610	281	257
786	377	248	099	341	301	279	543	955	481	720	544	382
792	575	465	186	365	317	387	559	594005	643	748	651	525
794	601	651	260	377	358	619	833	160	648	762	760	713
903	680	701	282	539	372	646	586098	169	718	773	812	617093
920	682	812	547	571	437	673	113	173	726	866	875	187
546062	683	832	551	820	626	750	238	231	748	606043	880	301
152	810	968	578	832	678	820	651	520	815	215	892	312
181	552286	558113	581	870	738	867	687	677	917	232	913	487
225	293	176	757	894	844	988	695	695	975	238	988	531
407	335	188	877	569011	576099	581271	822	771	——	419	612041	534
636	390	220	939	102	152	319	587033	780		658	158	648
842	438	350	978	359	252	364	121	784	600035	692	258	805
907	515	351	564076	418	300	446	224	799	219	715	291	808
973	549	521	107	420	304	447	338	848	301	839	371	832
547166	735	694	113	596	316	479	435	891	306	607019	410	896
203	862	719	281	607	383	481	452	921	341	011	474	907
322	863	721	287	636	393	491	567	995	425	173	522	618068
523	987	880	373	774	660	543	640	595127	629	227	567	134
567	553028	909	471	804	676	595	817	128	837	318	577	164
595	086	559256	499	928	705	624	816	148	907	320	607	210
610	120	455	562	——	740	637	876	193	601124	377	624	415
665	127	723	734		882	818	935	214	142	416	688	421
677	260	849	856	570000	908	955	588081	219	282	481	692	450
687	356	——	895	114	951	582064	157	237	341	604	775	544
709	387		902	337	577009	086	309	246	394	608	835	638
741	391	560003	565017	365	015	148	397	305	515	652	613047	667
950	433	289	140	614	090	385	423	317	607	921	090	680
979	473	416	182	803	131	467	781	381	719	977	119	706
548250	525	614	367	844	182	576	589043	417	807	999	206	795

618950
952
960
619072
176
197
355
372
420
462
469
489
577
647
991

620328
339
386
524
563
607
608
623
644
744
771
794
920
621010
151
215
318
323
334
481
508
518
522
529
619
641
649
666
678
705
928
622014
308
358
438
504
571
683
773
900
983
986
623074
182
199
294
400
454
477
478
525

623594
624
731
768
959
624085
094
104
112
340
391
486
507
583
708
820
856
886
625171
253
267
551
552
584
708
930
991
626109
118
329
354
365
446
471
498
555
649
736
986
627030
130
308
359
555
792
866
899
948
628008
045
360
373
424
507
671
719
741
856
915
969
629000
103
179
389
457
544
550
626

629684
703
762
884
996

630322
389
394
422
506
534
541
604
676
767
902
631011
191
205
472
498
544
567
722
837
632154
383
410
464
500
552
625
823
876
892
942
947
989
633020
046
092
217
402
436
446
717
634140
457
733
852
986
635024
219
460
528
529
542
569
734
747
756
807
840
636266
318
465

636510
560
602
630
640
741
767
854
928
968
637203
289
361
403
557
698
825
882
924
953
638035
050
134
174
213
262
387
444
471
532
563
586
608
712
738
886
898
960
639069
085
243
288
317
322
486
682
763
768
800
894

640105
118
177
186
202
329
368
388
389
525
732
829
944
641118
123
157

641194
319
388
411
449
498
585
752
642076
186
210
275
362
396
432
476
594
608
654
718
863
928
931
643048
413
603
605
642
769
834
891
644003
071
084
197
209
356
410
446
523
623
712
792
810
645239
206
491
626
629
647
700
804
832
646088
178
193
228
271
372
418
420
470
508
580
601
605
691
949

647152
176
180
182
269
318
351
489
533
662
831
881
648188
302
558
649228
236
351
393
414
476
631
647
712
727
737
815
827
947
956

650092
155
208
404
407
458
483
703
815
940
955
651062
205
215
245
283
300
679
696
755
767
858
958
973
652206
211
303
317
459
463
477
724
748
818
905
951

652983
653008
171
197
496
498
731
748
861
936
940
941
654035
036
056
089
110
149
176
339
474
590
594
605
613
623
642
833
900
655025
066
209
300
450
665
675
757
951
976
656136
169
334
377
487
598
623
690
757
657033
040
056
098
670
373
420
504
574
607
848
995
658023
029
217
243
356
424
462
466
525

658601
607
683
705
726
854
888
957
659050
105
106
176
211
381
473
537
867
935

660126
239
247
391
398
400
416
421
478
573
632
757
792
856
911
661132
158
175
382
400
426
569
580
760
821
934
662081
121
455
590
634
670
900
975
663219
407
564
640
899
903
949
965
664034
108
208
231
635
790

664849
965
967
983
665079
266
305
327
369
435
445
478
816
946
666022
055
079
203
422
425
466
522
530
588
692
757
801
831
867
667013
072
259
346
350
404
589
654
943
947
668034
153
202
263
323
362
431
462
683
707
943
946
669015
088
131
230
305
321
418
622
969

670026
230
313
460
487
514

670741
921
941
671210
212
335
395
416
484
633
668
721
744
791
973
672045
072
244
324
332
390
401
492
614
629
673030
054
085
133
171
242
252
391
609
689
715
740
839
875
915
930
674251
282
299
362
759
938
675037
048
399
499
507
614
663
705
819
894
910
989
676004
020
080
303
369
490
692
768
772
825

676935
987
677204
228
339
345
393
399
426
447
542
549
582
630
656
937
980
678080
203
267
315
373
443
559
782
785
873
974
679074
124
193
277
575
616
617
661
715
719
798
906

680021
124
309
349
405
886
970
990
681027
040
082
106
227
232
283
318
320
362
363
388
670
688
691
849
860
886

681962
976
682218
289
354
363
429
459
501
546
603
747
754
762
993
683089
067
111
238
516
554
642
700
813
847
862
871
945
684005
077
231
318
562
983

Le remboursement des obligations sorties au pair aura lieu à partir du 15 juillet 1908, à **Lyon**, à la **Caisse municipale, Hôtel de Ville**, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures, et à **Paris** sans frais, dans les bureaux du **Crédit Lyonnais**.

Passé cette date, les obligations amorties par suite du tirage au sort cesseront de porter intérêt.

La liste des obligations sorties sera à la disposition des intéressés, qui pourront en prendre connaissance à partir du 1er mai 1908.

Pour extrait du procès-verbal du tirage :

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

Lyon, le 15 avril 1908.

EMPRUNT 1880

OBLIGATIONS RESTANT A REMBOURSER A L'ÉPOQUE DU 15 AVRIL 1908 SUR LES TIRAGES ANTÉRIEURS

(Cette liste récapitulative est publiée à titre officieux comme simple renseignement.)

OBLIGATIONS REMBOURSABLES AVEC PRIMES

246151	1000	167173	150	357229	150	520986	150	612378	150
35280	150	209946	150	384101	150	526526	150	633054	150
124036	150	231410	150	395163	150	547479	150	649454	150
140641	150	273122	150	412048	150	568107	150		
162650	150	295875	150	436686	150	583104	150		
165769	150	355234	150	470929	150	593572	150		

OBLIGATIONS REMBOURSABLES AU PAIR

Les obligations primées sont reproduites à leur ordre numérique et marquées d'un astérisque (*)

141	3013	7088	10941	15889	18985	22818	25673	29325	33528	36672	40052	43291	46353	
321	3014	7124	11240	909	19133	901	704	379	529	751	080	425	479	50001
360	3232	7192	534	932	281	922	738	386	531	37101	085	437	528	086
402	3240	7193	642	949	307	927	20012	606	764	379	087	44106	530	208
533	3317	7194	673	16179	335	933	017	719	861	395	098	190	580	283
649	3370	7196	760	180	358	957	051	752	876	480	100	233	596	291
666	3419	7347	12232	212	516	968	171	910	927	499	136	256	794	302
673	3430	7429	357	254	732	23016	204	948	945	583	171	282	960	420
705	3663	7440	435	375	762	102	258		34005	680	199	335	47328	648
710	3711	7478	467	504	896	170	335		036	866	348	351	386	654
748	3764	7566	477	556	992	281	592	30193	093	38038	375	373	597	695
761	3893	7741	875	590		283	821	211	291	098	379	440	648	724
854	3970	7874	897	910		286	827	266	380	121	441	705	732	882
920	4047	7932	13066	17030	20125	288	831	318	404	342	517	725	871	51065
1006	4285	8029	077	042	195	643	846	392	540	356	527	741	872	134
1031	4350	8236	170	044	201	657	895	31081	698	381	602	748	886	213
1343	4486	8617	182	176	262	854	896	261	772	389	835	767	48000	326
1455	4579	8630	200	350	349	908	927	368	885	529	41068	945	118	489
1468	4652	8743	201	474	350	918	983	379	35052	619	088	988	120	503
1491	4692	8830	206	482	918	939	987	458	073	711	212	45155	130	603
1563	4747	9028	315	487	21003	949	27055	500	099	712	245	235	562	624
1651	4769	9265	556	587	043	966	958	514		763	471	278	607	821
1753	4837	9283	578	632	281	24040	28084	623	35280*	39246	734	308	759	927
1795	5208	9441	761	639	342	055	085	655		250	757	349	790	939
1805	5293	9452	856	702	345	059	152	780	35322	265	758	382	793	52157
1826	5344	9471	918	729	367	116	157	808	507	271	766	450	900	223
1853	5456	9582	996	756	444	175	177	986	516	280	854	492	49161	404
1942	5494	9590	14413	808	479	235	331	32060	676	282	928	507	384	435
1979	5509	9596	145	954	516	244	430	078	760	284	42030	537	423	462
2183	5794	9815	221	18022	552	443	449	086	771	402	278	544	426	532
2294	5809	9962	328	040	593	480	634	134	795	403	284	557	543	579
2433	6147		337	215	898	689	636	365	846	472	288	575	544	593
2478	6177		603	258	920	721	687	495	36102	643	445	619	545	620
2499	6185	10323	761	322	22021	771	29121	586	140	701	511	799	614	774
2656	6224	499	15187	349	084	863	126	939	169	730	827	856	695	827
2681	6309	634	298	422	221	902	186	967	326	735	908	993	700	829
2763	6389	651	357	455	257	916	202	33001	456	763	933	46024	723	849
2780	6458	681	365	456	422	25080	205	047	458	808	966	110	774	959
2816	6586	799	470	701	520	114	211	162	479		43010	174	904	53020
2856	6792	846	786	848	764	597	287	165	621		026	180	907	100
2917	6926	926	881	955	775	665	307	282	649	40022	051	248	956	157

Digitized by Google

53404	60033	66836	71379	76090	80075	87311	92893	98682	105625	110588	116115	121279	127467
691	148	885	504	140	987	345	959	727	687	674	126	296	488
784	369	886	533	147	81448	369	989	99006	766	747	162	410	598
804	403	887	573	303	484	615	93204	076	786	816	185	432	608
858	484	889	577	384	563	632	288	172	864	866	228	433	652
897	565	969	675	462	567	663	291	196	904	869	234	600	706
918	675	973	728	472	733	782	424	236	987	919	236	607	732
971	839	67000	750	516	891	785	634	273	106035	950	350	662	776
975	863	102	798	553	951	900	732	450	165	111223	577	705	858
54001	61204	205	853	722	82021	88096	769	477	197	404	606	823	128091
076	245	277	938	735	038	159	788	703	333	558	640	122066	109
214	298	290	72035	768	097	283	791	901	524	625	645	068	324
316	513	494	221	775	147	316	806	———	568	695	978	435	403
375	529	546	324	850	188	320	823		573	720	117070	470	457
376	697	550	347	928	404	322	866	100031	788	893	217	489	536
394	62009	711	403	980	443	337	867	110	107067	927	295	493	558
558	011	768	480	77074	478	527	94115	206	092	112238	395	613	613
626	039	851	575	151	520	540	193	320	273	249	480	662	627
796	175	858	625	264	689	683	212	442	286	277	499	936	769
55040	381	862	695	326	770	801	214	581	287	297	910	938	910
178	423	68000	704	344	83189	928	256	606	288	396	118151	123116	129006
183	567	021	743	423	265	986	391	696	346	397	239	277	110
190	923	074	771	524	305	989	427	786	585	578	274	395	157
230	63060	122	846	537	355	89067	568	855	693	599	289	484	173
546	283	142	862	583	532	077	615	875	764	734	304	610	215
562	294	158	948	621	574	621	632	101085	836	735	342	656	458
687	429	171	992	831	723	736	773	157	928	894	410	811	486
775	462	309	996	950	727	966	930	184	984	113126	458	896	575
981	572	384	73007	977	825	994	935	291	108084	157	520		618
56001	573	397	073	78062	898	———	980	313	278	253	586	124036*	728
119	590	398	076	074	924		996	364	458	255	591		831
401	697	484	094	134	928	90015	95118	373	560	295	601	124143	981
579	783	490	189	207	84505	163	198	405	594	491	630	205	———
673	819	773	277	327	543	271	314	515	609	561	738	252	
800	982	834	300	391	597	276	430	556	643	577	876	305	130068
896	64068	897	352	487	628	286	626	616	647	660	880	317	388
57017	140	899	414	638	769	349	659	638	657	743	971	488	420
175	162	69012	446	678	782	449	783	687	677	114003	119000	489	479
181	170	119	718	724	85031	574	838	784	842	053	010	490	616
229	254	146	764	771	033	586	843	811	109029	193	214	512	927
238	375	150	833	922	078	718	855	932	120	390	335	678	131069
411	376	289	952	966	091	869	96059	956	322	451	468	727	099
544	427	315	960	993	233	915	128	102038	370	508	472	799	131
546	449	335	74060	79014	297	91045	168	076	388	579	586	125017	246
824	478	466	061	210	298	138	223	218	401	582	836	047	336
825	546	795	063	211	359	155	375	231	468	637	———	073	387
856	577	866	066	218	373	319	502	368	547	671		247	453
866	675	885	067	316	468	357	525	404	558	677	120061	295	587
58155	846	936	134	431	675	386	587	629	567	723	064	318	858
225	901	972	179	530	797	389	713	683	———	735	097	673	132099
306	933	996	307	546	813	392	807	693		755	211	712	330
327	982	———	331	632	824	399	912	986	110195	771	221	126055	405
449	984		760	686	906	401	97026	103402	201	852	307	129	684
487	65157	70180	881	880	938	631	225	427	390	897	338	147	720
554	186	549	909	922	944	694	229	449	394	898	377	164	957
658	192	551	961	———	969	706	251	460	397	115002	381	202	983
716	200	694	75283		86115	800	259	487	398	349	400	256	993
819	523	705	351	80025	141	856	311	660	400	375	568	295	133035
865	573	711	356	050	330	914	535	784	407	565	611	427	115
907	585	801	539	082	569	92012	904	104049	410	587	674	508	243
59054	638	873	605	102	658	379	909	073	412	674	714	664	269
176	710	74023	613	221	694	402	911	151	413	766	716	791	285
177	768	073	637	248	944	478	927	194	414	828	717	792	458
408	997	130	730	445	965	497	98020	271	415	888	743	829	459
450	66291	159	745	446	87083	511	202	280	416	906	828	834	464
589	301	255	837	447	121	568	272	660	417	952	121032	846	465
981	443	301	972	654	211	632	361	105473	509	992	040	896	796
———	478	343	76007	769	212	765	472	476	565	116005	049	127060	134025
	815	346	074	843	213	774	649	609	582	097	080	132	062

134188
273
275
333
348
365
388
483
532
595
748
834
900
135191
193
257
349
383
399
458
472
551
047
883
931
933
966
136008
053
136
228
271
272
370
441
526
649
683
698
750
928
137019
237
395
469
508
564
611
621
749
926
942
963
978
138046
059
060
384
550
577
616
689
727
735
752
139144
243
245
246

139251
280
492
714
958
—
140110
144
345
389
538
579
703
764
772
140641*
703
709
140737
796
806
982
111091
117
127
134
162
163
164
232
365
420
434
489
508
706
146064
579
660
072
739
776
902
939
142006
092
120
236
273
316
407
468
515
533
577
633
674
727
772
875
942
952
143015
278
291
353
397
514
525
695
780
782

143813
892
920
144058
225
240
360
364
368
559
593
704
705
764
772
703
709
812
824
825
958
999
145027
309
083
161
207
400
447
448
450
704
709
706
148084
145
190
289
489
546
147255
389
474
497
528
552
635
646
725
851
148074
103
155
217
290
414
609
875
942
868
954
149072
148
410
498
516
563
723
853
935
944

149076
—
150165
532
538
546
720
730
151310
444
556
688
819
820
953
973
152070
115
117
126
178
203
309
442
786
813
853
968
153169
210
315
431
480
501
525
592
682
842
918
154038
061
077
113
134
136
182
310
542
566
598
717
155197
297
360
500
501
774
816
851
907
156118
138
275
329
351
383
392
400
490

156527
575
610
018
649
737
782
785
954
980
981
157358
575
621
650
652
773
839
900
928
944
983
158053
185
487
551
612
621
629
785
797
815
159522
587
706
813
939
—
160000
161
218
235
267
285
311
319
321
322
323
340
449
477
498
714
786
831
918
920
161050
175
231
281
452
551
668
808
931
162142

162342
162650*
162783
785
163067
104
122
196
268
443
575
630
655
688
689
690
691
692
711
780
781
813
821
837
838
839
840
841
843
922
941
942
944
945
992
167100
157
167173*
260
266
502
528
681
711
720

167731
905
914
168063
089
203
255
278
403
594
659
688
689
690
691
692
711
712
713
714
715
716
717
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753

175046
322
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620

181268
303
316
451
468
646
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820

185740
762
768
985
186058
069
149
228
398
455
754
856
949
958
187104
120
438
907
193029
217
220
367
579
615
638
659
774
783
194225
325
348
352
362
379
393
577
580
585
720
794
857
924
—
200071
409
504
518
520
524
754
763
939
941
949
195051
117
143
194
224
389
550
815
917
939
202026
410
469
887
911
914
572
597
196088
141
323
387
713
722

191768
889
903
915
192154
262
415
423
593
594
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000
1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1020

196628
785
847
850
989
998
197001
036
059
167
299
423
498
682
779
842
962
198116
405
459
488
563
618
647
855
886
199148
188
393
577
580
585
720
794
857
924
—
200071
409
504
518
520
524
754
763
939
941
949
201107
224
226
237
389
550
815
917
939
202026
410
469
887
911
914
572
597
203128
153
225
249
291
292
309
314
388
407
417
556
592
656
923
978
204075
152
270
272
354
379
408
409
413
417
422
423
429
435
436
439
442
444
447
449
450
451
452
520
521
973
205410
556
791
793
804
841
886
206078
132
423
443
530
716
726
963
982
207058
238
260
285
293
353
401
409
411
440
471

207546
573
707
891
208356
618
892
899
993
209228
260
395
476
521
746
751

209946*

210030
065
085
096
170
196
262
335
383
388
405
469
586
656
711
769
882
211100
150
494
654
740
818
872
914
927
993
212023
343
393
429
461
551
556
713
747
844
863
875
213079
219
264
363
382
383
442
465
532

213611
613
615
646
733
758
761
806
214004
047
089
102
104
105
157
163
265
291
357
364
385
540
652
672
763
765
923
966
215048
067
073
075
118
167
504
758
216106
173
343
419
217166
180
436
446
507
556
559
790
897
908
978
218045
092
112
197
496
528
568
597
610
723
784
809
882
916
219051
270
302
347

219364
371
398
633
886
949

220035
167
242
271
469
482
506
522
756
760
763
764
806
891
221010
060
191
241
286
460
689
741
824
988
222128
216
299
497
533
712
741
786
798
884
952
223135
193
493
535
538
576
610
705
758
764
768
807
851
897
224089
132
190
199
236
264
270
281
311
564
628
225099

225103
130
137
195
329
462
496
671
725
754
840
852
226240
242
510
741
850
227021
134
149
193
391
508
569
580
604
654
717
940
228191
280
320
329
391
542
604
611
618
636
762
809
926
229033
062
111
188
196
524
707
738
739
740
741
771

230364
391
560
751
790
803
994
231010
239
274

231410*

231503
617
649
698
728
746
756
757
873
956
232012
045
089
256
450
639
661
708
735
737
897
914
233018
245
302
368
517
553
627
692
747
796
826
874
898
923
949
234014
112
117
141
145
157
171
205
226
474
476
486
679
686
753
850
896
903
961
992
235165
236
320
411
477
677
710
794
818
841
236095
165

236233
268
769
775
808
924
237055
100
164
309
413
811
828
989
238051
139
183
223
312
314
454
460
478
484
511
541
947
955
239012
013
103
194
271
334
363
535
665
745
798
807

240204
223
255
263
405
600
618
653
671
241113
169
180
230
454
466
484
522
544
603
611
635
644
661
692
730
791
794

241954
962
993
242130
340
355
461
645
714
724
751
243104
501
539
634
746
244030
035
202
213
241
244
262
302
303
373
615
631
633
711
756
817
827
848
923
941
245242
315
337
429
521
741
830

246151*

246155
190
538
586
614
626
708
854
924
247070
263
344
420
482
546
552
701
710
725
743
782
248509
569

248882
931
944
249138
154
174
276
315
350
356
360
361
362
376
505
538
630
913

250061
067
087
197
256
277
361
441
444
445
595
251051
310
366
400
613
615
616
625
769
855
930
252101
205
272
274
472
634
642
685
958
253011
166
193
250
253
255
319
359
451
454
468
491
500
545
757
761
802
254035

254090
577
885
908
255250
256
484
533
555
556
624
634
710
865
872
940
256040
183
307
465
598
602
701
886
257264
359
451
530
635
661
751
779
849
893
258279
290
350
397
490
589
692
788
805
983
259022
141
314
492
634
928
970
991

260277
410
453
469
559
737
888
946
261280
292
460
909
262015
153
170

262292
352
398
662
765
823
916
940
263053
115
169
170
243
292
472
498
501
529
583
608
629
638
683
859
887
924
992
264509
648
836
968
265053
102
149
271
412
584
625
844
963
266365
504
605
679
785
854
980
982
267131
197
198
247
250
293
667
727
923
936
960
268092
169
400
442
452
596
678
828
916
980

269096
107
126
128
139
401
470
610
799
842
880
887
971
994

270022
173
202
312
313
390
644
675
894
988
271400
439
724
769
818
272007
089
148
256
490
529
537
541
647
795
798
848
875
273019
057
063
107

273122*

132
214
263
276
296
370
444
834
836
843
889
915
940
274319
349
363
459
535

274571
741
774
908
927
967
992
275042
094
132
175
285
404
494
501
551
564
581
596
598
670
717
753
915
942
977
276165
187
258
502
570
687
818
835
923
964
985
277097
152
263
365
447
516
618
691
729
782
801
278071
344
511
580
653
663
936
964
978
985
279026
283
287
312
532
625
745
899
912
914
931

279960

280067
411
523
527
577
652
665
743
746
751
754
755
790
824
863
980
281151
210
361
463
689
710
849
920
282167
189
252
285
335
443
480
671
697
777
849
918
283103
115
193
342
348
357
365
413
470
515
549
613
618
638
779
808
815
817
839
863
284192
342
355
421
503
525
531
532
536
537

Digitized by Google

284538
539
628
633
712
754
975
285011
115
119
316
384
487
555
835
861
924
286016
180
235
278
475
505
524
555
575
611
687
716
723
921
287097
323
393
442
734
737
756
943
947
288066
135
165
422
683
809
820
868
878
927
950
289003
219
276
485
615
669
755
791
829
877

290115
162
252
281
286
313

290344
429
519
615
668
747
941
973
291058
084
260
282
300
348
393
422
645
811
929
976
292298
310
314
333
368
394
415
595
658
664
757
913
928
989
293041
166
197
359
373
429
461
630
677
771
788
930
294197
249
302
369
786
905
992
999
295040
283
285
586
619
623
649

295875*

295988
296049
051
097
116

296180
184
526
733
768
812
980
994
297002
044
304
444
554
655
734
770
782
957
981
984
998
999
298021
090
093
169
242
251
338
545
929
972
984
299368
432
707
819

300036
208
619
633
643
653
679
771
816
301136
166
181
710
884
899
991
302022
043
130
142
189
320
371
518
591
920
303036
041
142
207
622

303745
748
798
877
878
304035
072
218
234
245
248
257
339
711
749
808
853
911
305014
024
181
185
208
318
425
826
829
844
880
941
306069
291
418
511
595
615
684
707
906
938
307021
105
167
235
292
346
478
546
563
568
604
611
619
668
905
916
308028
107
116
354
411
543
569
715
733
979
309017
089
099

309100
104
111
205
211
217
520
535
591
622
623
626
630
818
841
861
958
982

310039
124
179
633
676
893
311007
011
012
072
128
157
222
235
322
409
441
468
472
604
682
690
823
907
927
312015
221
242
317
428
509
959
313074
254
331
389
529
530
624
743
803
869
928
314020
307
331
401
426
451

314576
690
776
795
992
315013
038
066
078
300
378
494
586
642
829
920
316004
098
121
200
218
247
256
335
342
352
473
491
709
717
720
759
933
317075
117
124
126
239
285
386
462
467
510
621
927
954
318063
065
074
211
589
603
664
881
886
905
919
319261
297
555
673
944
951

320107
243
300
337

320349
458
637
657
917
987
991
321051
092
153
275
290
321
373
642
668
736
767
768
775
814
874
322070
181
357
398
407
502
545
757
924
940
978
323056
120
159
256
297
305
361
402
405
660
696
707
711
716
856
935
937
324118
183
424
427
439
443
455
715
785
988
993
325012
040
209
316
400
656
658
833

325944
326070
073
116
124
187
259
267
357
455
327197
244
272
382
673
772
868
885
926
991
328115
185
399
569
570
633
683
754
919
938
329090
105
218
246
332
426
539
686

330046
072
094
691
695
740
785
331075
185
197
372
473
499
332092
204
258
329
381
715
875
940
333016
029
076
286
342
727
873
932

333935
334058
180
449
505
560
679
728
894
956
987
335106
235
311
611
761
916
936
336283
304
337
476
541
676
826
853
854
881
887
937
949
964
990
337020
267
303
424
590
668
692
338040
327
386
426
428
434
436
555
782
793
838
961
339113
287
414
423
459
484
638
690
753

340217
400
532
538
548
588

340727
978
985
341167
409
412
417
418
453
539
659
726
727
734
778
793
804
342061
125
312
335
365
402
678
707
808
919
946
343012
020
083
183
328
356
395
517
788
811
946
344038
334
411
439
556
602
603
666
733
787
843
942
345105
120
129
140
166
181
266
335
466
592
716
729
769
848
977
346043
194
239

346270
301
448
458
477
531
674
750
822
857
933
996
347058
136
144
400
635
647
685
348008
044
141
276
289
363
448
463
566
606
640
677
708
732
759
349142
242
348
349
541
558
721
757
780
795
798
963
973

350009
021
042
274
342
520
761
788
842
879
937
944
351057
110
140
152
179
193
206
211

351384
415
466
495
711
797
926
352019
024
050
076
097
125
136
393
485
496
522
531
585
659
683
684
691
731
755
757
759
783
856
353081
121
266
271
597
600
627
658
668
736
741
354010
039
058
082
163
397
441
494
625
644
741
742
988
355073
082
224
229

355234*

355271
294
355
411
414
452
512
580

355710
759
785
803
836
929
356027
091
123
156
222
340
361
460
573
591
607
608
619
691
810
857
866
357200

357229*

357262
263
307
375
405
459
643
884
924
358030
079
097
102
149
176
273
354
491
543
630
728
757
864
864
912
962
359157
165
187
192
388
514
736
782
835
928

360049
050
072
120

Digitized by Google

360151	366360	371316	377123	382512	388450	391188	401838	407138	412546	417654	422033	428837
162	446	450	136	513	458	240	890	489	589	724	095	901
482	482	457	179	581	855	413	927	569	640	924	423082	928
673	656	878	193	851	856	488	970	660	684	4182[illegible]	227	429028
696	762	949	198	866	906	541	402173	718	798	204	543	107
767	767	956	293	383039	915	721	206	768	817	230	604	119
775	998	372072	387	343	916	395050	217	854	834	250	692	100
825	367037	199	480	418	389018	120	288	881	897	275	755	336
912	043	570	550	434	025	407	318	882	916	314	938	671
361041	090	715	565	548	103		406	985	977	374	424034	
095	150	802	635	593	103	395463*	422	408183	413016	381	044	
157	250	925	773	650	269		517	223	022	402	202	430105
323	266	373033	378160	872	367	395479	610	249	082	455	309	292
449	393	054	173	935	379	483	963	331	007	507	373	331
727	435	101	354	937	380	543	985	342	114	545	398	586
762	521	152	490	978	618	545	403045	631	120	573	508	649
857	530	160	638	384005	802	766	241	714	132	580	560	685
909	570	220	715		822	825	265	766	413	581	595	896
996	624	442	753	384101*	824	840	344	4091[illegible]2	485	597	607	969
362027	657	618	783			906	348	338	618	845	674	431017
089	736	629	817	384116		903	477	341	622	890	679	052
455	799	649	818	177	390015	396278	519	369	795	419043	724	057
629	848	702	873	183	035	309	524	373	842	082	897	101
705	904	722	930	294	038	339	582	480	875	130	949	167
736	308238	724	379052	475	040	759	679	583	931	230	950	190
752	358	794	098	510	095	796	692	709	414034	277	425138	208
861	379	834	142	537	225	901	800	744	092	293	215	265
912	459	870	182	876	270	931	825	817	185	409	230	359
363058	474	949	183	925	410	397114	404031	874	260	418	246	417
092	514	950	198	385008	437	340	186	933	306	581	361	557
184	724	964	303	258	485	672	235	941	419	591	473	569
262	798	974	317	452	589	752	365	943	488	794	553	587
319	833	374045	516	560	698	823	405	954	531	948	593	673
332	894	124	768	612	701	978	452	973	666	966	609	880
409	970	215	908	653	790	398160	570		850		660	970
716	369006	216		730	804	338	621		966		978	979
747	009	260		762	391040	477	623	410066	984	420010	426159	432034
771	102	308	380018	913	118	399207	729	068	415193	054	352	080
899	155	381	148	386087	248	208	885	106	331	105	353	224
364146	166	388	159	164	298	406	405172	132	432	174	404	250
183	208	486	363	173	349	530	307	141	537	180	451	275
234	354	515	521	200	395	615	400	380	579	242	454	295
304	384	992	522	481	459	930	408	383	581	301	527	302
403	524	375056	530	516	479	976	453	456	774	323	605	343
448	606	208	610	541	516		484	467	784	500	838	357
553	607	221	813	698	657		578	468	866	535	839	518
557	628	387	901	774	875	400001	613	514	945	551	843	560
577	749	527	952	976	888	017	794	558	416015	609	853	632
595	802	614	381024	387015	392008	073	820	573	227	611	860	686
625	825	712	013	217	117	123	850	644	268	652	033	880
738	865	760	169	233	220	191	852	781	426	667	427202	947
910		890	182	262	312	195	892	862	430	673	292	986
948		376043	189	268	405	318	910	411154	804	870	321	433007
365101	370113	068	259	347	672	319	406055	227	869	871	372	139
187	244	069	465	448	938	320	056	304	932	421013	401	176
388	252	129	470	496	393393	321	258	351	937	038	419	184
625	287	133	505	558	424	326	452	405	977	560	432	217
663	351	197	625	607	671	341	488	495	417067	655	622	257
664	630	199	638	690	672	415	639	508	167	796	670	307
666	726	232	749	714	673	663	668	629	201	422013	866	449
908	806	585	854	875	692	921	695	675	208	089	876	456
909	807	595	864	885	693	928	818	925	240	123	906	605
366011	371051	598	923	899	801	916	915		290	195	921	625
019	116	695	382086	388007	394018	401119	997	412048*	446	202	975	738
054	130	760	180	121	027	138	407063		447	203	428118	753
141	189	787	217	141	109	247	095	102	537	213	335	892
211	298	792	222	403	169	269	178	217	539	402	392	434028
229	299	971	256	443	176	773	227	295	546	634	511	050
324	301	377113	383	445	187	781	394	378	552	794	575	083

434205	441706	448359	455321	460668	465606	470989*	477738	482648	489230	495016	501149	508319
532	747	407	647	703	801		751	848	289	369	495	322
766	758	516	764	710	872	471359	796	887	301	416	600	331
768	764	530	785	719	911	382	821	483078	431	546	660	334
769	834	537	814	734	973	805	863	117	555	552	876	842
435167	898	704	456050	744	466265	472216	916	290	700	601	502355	929
603	442318	926	100	771	326	342	478044	409	805	609	429	509036
667	330	449023	223	787	359	424	140	591	876	667	449	061
698	337	110	259	867	386	575	251	614	—	718	535	078
729	380	121	296	960	535	621	254	616		729	685	137
780	398	130	481	461147	558	633	460	633	490070	826	746	173
807	646	182	590	174	646	644	478	684	252	831	968	255
876	787	218	609	190	741	664	521	727	293	835	972	474
436104	797	260	990	242	467179	705	698	880	422	496080	503014	—
228	821	261	457016	470	252	725	746	979	465	151	085	
316	443082	317	030	471	374	772	776	484024	520	463	118	510076
386	117	395	217	581	448	817	806	062	551	512	273	139
495	249	459	289	592	501	852	856	246	699	563	503	203
	274	478	310	690	542	473351	983	327	719	565	627	323
436686*	305	588	367	462007	639	495	479079	334	845	579	667	499
	345	611	368	020	662	631	138	374	491045	675	737	693
437127	509	667	471	304	697	836	242	614	059	767	826	816
131	542	700	530	407	776	941	256	683	149	815	940	820
277	571	764	594	525	845	949	303	719	264	855	504146	853
314	692	774	710	547	854	474288	377	485100	349	888	160	860
689	828	—	794	598	858	357	473	199	517	905	231	511011
766	886		962	632	883	564	522	202	653	933	251	047
844	979	450113	458041	722	896	571	537	261	779	941	342	227
875	444016	117	042	771	898	591	554	316	840	945	369	325
900	091	227	066	463085	929	695	559	450	492137	955	467	544
438130	407	393	088	086	935	696	672	713	179	497438	504	557
136	591	503	193	089	994	475064	777	728	510	459	531	691
288	664	620	248	105	468067	071	896	791	543	630	622	755
569	705	799	270	121	072	298	905	794	553	641	651	835
655	741	915	287	162	085	520	—	842	558	823	895	837
743	834	963	402	478	271	743		847	659	923	932	845
818	859	451085	422	518	327	744	480087	926	730	498038	981	872
862	923	088	445	535	362	749	126	486040	752	148	982	940
901	995	210	470	536	445	821	182	092	779	151	505082	512078
933	445126	229	496	542	506	822	213	168	983	167	091	106
987	156	237	676	619	665	863	249	210	493071	295	302	119
998	158	435	459016	643	706	882	574	237	131	373	431	344
439061	179	441	023	729	752	910	576	352	142	502	758	432
405	231	591	086	791	812	948	582	362	158	505	925	434
497	252	643	152	802	843	972	615	381	464	737	963	747
612	342	452002	185	855	969	476023	629	392	489	923	506129	786
621	373	106	236	915	976	042	654	451	512	499008	156	819
637	568	124	639	941	469079	064	801	725	517	040	167	834
647	623	209	701	464099	113	150	921	812	736	199	378	917
712	766	262	707	290	362	168	481007	837	929	209	409	921
881	976	318	850	296	524	251	013	983	986	233	491	513050
—	446166	669	945	394	534	262	024	487127	494120	240	542	152
	243	761	—	425	672	625	070	179	172	647	566	166
440159	313	812		503	694	849	438	237	346	686	575	462
188	404	846	460013	521	704	984	506	284	349	712	630	543
268	731	925	049	574	721	477047	556	319	355	778	864	552
301	447015	453178	051	641	937	054	575	595	368	828	507051	641
421	126	368	060	680	985	093	600	685	370	900	183	765
453	161	518	087	847	—	133	636	694	423	—	319	772
649	175	519	125	863		151	813	959	436		385	791
663	332	454131	160	958	470043	180	829	488471	505	500054	426	804
722	470	428	238	981	101	276	879	483	522	106	464	819
856	510	470	260	465005	252	282	925	542	574	231	509	849
873	547	472	309	007	349	292	996	717	618	253	523	514041
949	591	583	373	094	426	307	482061	747	726	263	579	156
956	830	644	386	120	639	319	160	969	766	413	686	202
441155	901	873	393	209	645	402	215	978	818	501010	822	413
233	908	902	421	263	712	603	216	489041	886	064	890	420
286	448193	455033	561	450		633	278	188	922	124	894	470

514472	520227	525184	531475	536404	542393	548238	553475	558691	565563	571779	577317	582721
624	250	238	585	415	497	242	485	746	610	869	333	734
700	253	388	612	500	535	277	543	853	622	873	809	865
715	272	581	735	594	701	302	545	862	785	572000	918	896
843	310	591	786	702	742	305	627	872	790	011	927	977
910	311	604	919	712	806	457	895	925	793	099	578053	583007
948	327	662	532024	826	543098	494	907	946	566036	127	078	
515065	676	526889	112	831	321	710	554007	998	154	240	103	**583104***
117	749	096	202	834	705	709	111	559065	304	268	214	
120	780	114	293	933	708	872	119	116	458	380	351	583154
222	802	138	410	537247	791	955	136	123	573	566	358	307
329	969	215	414	463	802	966	211	149	652	587	378	337
352		379	470	503	544015	549154	557	170	709	622	451	522
353	**520986***	386	471	565	082	224	560	201	567004	634	483	581
572		465	528	731	156	317	762	336	013	690	539	605
742	521284		766	770	179	358	775	665	304	746	566	676
834	304	**526526***	805	538227	245	361	841	680	402	811	671	710
860	346		892	232	550	495	850	897	585	834	826	806
865	381	526741	974	266	562	565	908	973	599	857	902	935
903	421	792	976	277	783	584	919	———	644	860	963	948
922	424	966	533018	534	825	607	938		966	880	994	958
928	432	527035	039	678	871	622	555000	560041	568082	573164	579027	584096
996	458	040	117	724	931	770	016	191		169	047	195
516171	500	239	150	851	545166	805	131	326	**568107***	334	074	205
202	551	388	187	986	167	806	148	346		432	093	219
269	771	399	279	998	310	845	263	420	568130	555	202	291
364	785	598	309	539030	406	919	289	444	251	592	209	406
479	832	626	379	046	662	945	328	580	384	732	272	552
488	522088	806	446	128	664	973	383	741	416	815	311	781
523	121	528355	563	229	746	———	437	935	515	939	510	797
538	212	372	591	259	748		447	957	565	574048	547	805
600	270	512	718	280	756	550100	506	561055	638	150	606	824
722	279	611	867	454	857	169	616	124	709	156	624	829
858	531	612	883	539	933	266	632	378	569077	208	803	832
936	666	762	951	622	546469	297	659	591	078	452	948	841
517002	701	976	534025	691	681	316	689	923	096	538	972	845
073	702	529117	059	746	747	479	838	562186	212	601	———	847
075	704	153	200	757	748	516	891	462	302	618		879
182	706	384	221	760	879	575	966	623	422	713	580102	930
423	849	072	254	894	971	616	975	789	443	810	183	585136
665	960	784	391	———	977	659	556112	844	601	830	499	195
675	964	826	447		547001	675	230	875	625	951	516	348
775	984	856	453	540055	027	697	239	563170	685	575421	647	380
970	523073	877	525	264	038	882	392	546	725	459	677	551
518074	197	882	613	276	061	998	515	571	740	462	686	651
139	212	966	716	329	123	999	579	675	901	533	792	667
173	230	———	723	504	205	551113	626	690	922	619	805	681
246	233		841	667	237	124	670	748	———	683	806	688
373	252	530124	999	956	249	143	913	856		688	958	770
504	408	152	535139	970	260	195	557022	880	570161	763	965	885
616	463	218	143	541024	405	211	063	924	230	764	980	900
711	655	277	252	071	435	545	201	564060	505	820	581118	982
712	690	456	330	116		591	363	119	523	909	131	586051
713	750	458	368	160	**547479***	648	384	171	571	912	187	428
838	753	705	397	317		824	496	268	615	914	227	441
884	798	742	435	380	547592	982	554	270	645	962	228	456
519127	815	772	562	534	618	552320	556	371	708	576005	304	497
209	996	775	574	759	656	381	558039	430	761	102	398	530
384	524144	531044	596	815	660	637	055	518	805	111	399	628
491	196	046	754	936	661	754	072	819	996	201	544	640
636	358	050	809	976	662	780	189	565001	571037	331	907	841
827	504	055	825	991	771	783	214	019	070	345	582014	922
831	517	061	941	542101	782	553079	250	100	273	476	037	953
935	574	069	948	108	817	154	276	118	408	618	256	587083
———	586	118	978	140	970	230	297	123	418	754	429	116
	646	188	536012	186	993	240	448	179	454	920	455	253
520015	742	227	131	212	548033	252	475	225	557	925	591	304
016	917	328	200	308	142	283	578	239	604	577095	647	462
185	525132	377	270	364	146	428	624	261	653	248	683	470

Digitized by Google

587537
542
568
794
814
902
947
588165
286
418
458
478
628
896
589074
084
092
211
240
390
449
592
593
677
713
834
958
967

590188
200
373
666
870
591163
345
394
417
568
671
864
875
592018
224
632
669
994
593210
283
302
380

593572*

593579
685
728
729
756
807
918
594096
127
266
292
380
413
687

594700
885
982
989
595090
203
398
532
773
774
787
859
596113
159
322
334
365
473
514
564
701
702
597068
075
229
362
428
431
479
520
574
658
668
701
720
750
763
887
903
986
598003
214
265
553
625
702
765
771
774
805
838
876
886
889
917
599085
102
147
184
212
675
698
757
766
771
891

600005

600056
064
105
155
972
601026
066
117
185
193
273
375
410
505
804
898
602071
167
332
381
460
529
914
921
603010
086
123
125
534
697
908
926
604018
030
222
253
341
377
430
471
738
942
943
944
959
991
605024
039
089
110
141
180
204
257
330
366
375
391
999
606009
048
176
231
244
393
418
430
483
499

606510
554
594
651
702
764
829
929
607132
336
591
599
883
934
959
990
996
608076
174
219
245
359
385
434
967
609135
266
319
354
460
523
526
565
696
758
909
917

610002
229
260
577
654
773
861
872
611010
044
047
104
131
144
222
276
278
293
344
374
401
433
477
617
925
612022
098
182
184
199

612280
284

612378*

612616
852
920
928
955
974
613010
059
120
131
143
201
461
490
722
871
918
614009
091
193
200
213
281
343
431
473
551
667
905
909
930
962
615013
248
324
339
398
434
438
491
526
542
765
862
883
919
616070
347
352
547
556
607
617019
083
144
178
283
286
317
378
421
552
554
601

617638
719
722
618043
049
112
191
222
250
322
399
508
519
545
609
611
725
816
837
895
619000
235
285
457
504
517
642
674
793
835
909
928
976

620025
048
157
164
207
235
239
270
453
522
635
905
939
987
621004
005
099
152
186
313
384
621
628
695
870
885
622150
342
387
477
591
611
700
767

622830
838
882
623178
189
263
311
494
498
541
597
598
617
634
679
624058
105
131
223
298
385
411
515
729
742
766
793
869
879
895
902
936
625048
075
173
189
233
342
354
378
517
605
626039
060
133
142
200
261
295
328
409
563
624
675
745
901
627131
376
435
624
725
932
958
976
981
628050
087
088
092

628096
152
219
251
278
328
358
616
617
624
666
708
766
913
629032
250
325
407
754
770
818

630078
126
227
359
423
428
483
499
520
539
544
564
586
909
936
992
631194
225
253
282
361
378
413
596
610
663
763
632048
184
381
395
412
480
484
559
589
617
637
852
966
633023
042

633054*

633076

633166
168
386
488
563
617
641
874
877
907
634103
195
370
553
598
617
726
768
816
820
823
827
845
924
978
635012
018
050
105
125
145
226
517
678
683
953
954
636142
146
188
210
227
427
499
769
821
836
856
887
970
637127
154
185
225
350
630
660
788
894
895
954
638133
374
538
583
603
649
766
913

638991
639040
255
279
408
511
517
671
677
726
766
928

640010
095
117
157
226
281
530
563
578
587
734
756
757
764
818
880
884
895
962
641160
375
396
417
599
601
745
829
952
986
987
642043
046
141
151
253
365
427
439
471
509
678
723
724
831
832
860
994
643151
487
538
576
587
601
676
723

643751
762
958
644187
201
445
546
586
984
645041
184
245
288
331
350
505
655
771
883
944
646065
185
286
414
553
698
804
865
869
954
977
647009
026
045
104
125
191
200
324
369
396
458
532
670
733
759
786
823
908
953
965
969
648370
413
547
565
567
745
771
833
849
871
903
916
934
649043
059
078
087

649091
106
177
204
210
273
333

649454*

649675
734
859
861
916
978

650058
128
234
235
390
495
638
802
910
929
651140
217
271
296
457
491
500
504
506
530
531
570
849
909
913
915
969
652004
439
638
655
665
669
675
687
832
850
930
972
653092
190
200
268
283
435
502
580
781
971
987
654019

Digitized by Google

654344	657618	659984	662393	665661	668283	670108	672693	675489	677857	680514	683205
458	620		452	666	307	141	779	493	920	562	316
483	628		605	766	436	150	806	585	678010	711	457
501	805	660114	655	777	461	220	825	654	030	760	514
554	867	152	946	790	510	349	862	661	089	812	582
711	935	202	990	932	556	394	969	749	106	821	605
752	978	204	663059	952	574	504	673146	754	308	869	611
756	658017	282	074	991	591	509	456	772	394	902	676
797	047	404	137	666016	651	708	486	976	517	915	718
884	090	440	376	086	653	714	491	676099	540	681463	803
655227	138	545	380	148	775	879	610	140	547	533	809
244	165	570	467	226	870	886	633	152	555	694	970
271	167	642	571	419	669185	887	667	316	683	713	684081
431	168	709	707	420	192	939	678	339	760	791	187
548	172	867	709	506	239	945	688	350	764	918	226
615	280	890	761	507	286	984	912	355	765	920	234
732	333	966	885	536	301	671082	922	407	770	682022	375
796	339	979	908	752	437	109	936	462	679174	130	416
897	605	661023	971	807	450	154	674025	472	265	256	426
915	606	028	664019	816	463	285	077	651	268	290	456
955	742	076	079	667272	562	328	343	691	276	349	461
656084	932	153	189	276	618	412	365	739	301	356	537
353	659086	155	303	391	832	437	450	790	334	470	843
440	224	182	425	475	838	451	521	820	447	471	685010
512	285	190	460	613	859	535	727	924	508	560	071
513	329	706	475	618	912	574	895	677067	545	623	
548	406	882	701	657	952	626	675025	210	564	632	
778	466	945	994	742	972	839	040	264	799	638	
810	485	981	665017	808		899	092	278		873	
657046	596	662082	058	668133		930	124	323		912	
072	610	112	122	168	670031	672023	213	445	680170	935	
252	612	326	400	214	079	155	292	470	191	683144	
548	819	333	484	233	102	561	456	546	429	163	

3871 — Imp. Nouvelle Lyonnaise, rue Ste-Catherine, 4, Lyon.

Digitized by Google